



HAL
open science

Moulins et énergie à Paris du XIIIe au XVIe siècle

Pierre Marchandin

► **To cite this version:**

Pierre Marchandin. Moulins et énergie à Paris du XIIIe au XVIe siècle. Histoire. Université Paris sciences et lettres, 2021. Français. NNT : 2021UPSLN002 . tel-03174895

HAL Id: tel-03174895

<https://theses.hal.science/tel-03174895v1>

Submitted on 19 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT

DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'École nationale des chartes

Moulins et énergie à Paris du XIII^e au XVI^e siècle

Soutenue par

Pierre MARCHANDIN

Le 26 février 2021

Ecole doctorale n° 472

ED 472

Spécialité

Histoire, textes, documents

Composition du jury :

Catherine VERNA
Professeur, Université Paris 8

Président

Boris BOVE
Maître de conférences, Université Paris 8

Rapporteur

Aline DURAND
Professeur, Université du Mans

Rapporteur

Alexis WILKIN
Professeur, Université Libre de Bruxelles

Examineur

Olivier GUYOTJEANNIN
Professeur, École nationale des chartes

Directeur de thèse

Mathieu ARNOUX
Professeur, Université de Paris

Co-directeur de thèse

Remerciements

Mes remerciements vont en premier lieu à mes directeurs de recherche qui m'ont si bien aiguillé depuis presque cinq ans. Jeune élève de l'école des chartes quand je les ai rencontrés, je ne connaissais ni le monde des archives, ni la recherche et ses méthodes. Je suis heureux que leurs lumières aient éclairé mon chemin et j'espère que le travail qu'ils liront leur donnera satisfaction.

Je remercie toutes les personnes que j'ai été amené à rencontrer au cours de la confection de cette thèse : archivistes, bibliothécaires, chercheurs, professeurs, membres du comité de suivi de thèse, pour leur disponibilité, l'aide qu'ils m'ont apportée, et les discussions toujours enrichissantes que j'ai pu avoir avec eux.

Je remercie enfin tous mes proches, famille, collègues et amis, pour leurs relectures, leurs questions sur mon travail, mais, aussi, et c'est le plus important, pour m'avoir donné de bonnes raisons de laisser ma thèse de côté pour profiter des moments passés avec eux.

Introduction

La prise de conscience par les sociétés contemporaines du péril induit par leur dépendance à des sources d'énergie non-renouvelables responsables du réchauffement climatique¹, a conduit les historiens à s'emparer, depuis le milieu du XX^e siècle, de la question de l'énergie. Ce mouvement s'est intensifié ces dernières années, avec la naissance de revues spécialement dédiées à cet objet², et l'organisation d'un colloque dont les actes sont parus récemment, portant sur les systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours³. Dans l'introduction à cet ouvrage, Geneviève Massard-Guilbaud rappelait le rôle de l'historien dans le débat sur la transition énergétique, non pas pour proposer des modèles « clés en main » pour gérer l'avenir, mais pour « comprendre comment et pourquoi ont été fait par le passé les choix qui nous ont amenés là où nous en sommes, c'est-à-dire dans un système dont il nous faut sortir sous peine de laisser aux générations à venir un héritage de plus en plus ingérable »⁴. La transition énergétique, aujourd'hui nécessaire, n'est en effet pas la seule qu'aura eu à vivre une humanité dont l'histoire peut être envisagée sous le prisme d'une succession de systèmes énergétiques et de transitions entre eux. Plus ou moins rapides ou spectaculaires, chacune d'elles eut des conséquences sur l'organisation économique et sociale des sociétés, leur démographie, et leur lien avec leur environnement.

C'est sous la plume de Carlo Cipolla, en 1960, quand commençait à poindre la préoccupation de la finitude des ressources pétrolières, qu'a été proposée pour la première fois une périodisation de l'histoire de l'humanité en fonction des sources d'énergie utilisées. Dans son article paru dans les *Annales*, intitulé « Sources d'énergie et histoire de l'humanité », Cipolla expliquait : « La vie, les activités de l'homme dépendent des sources d'énergie dont il dispose. Faute d'énergie, pas de vie, pas d'activités créatrices [...] les disponibilités d'énergie représentent la base nécessaire à l'organisation de la matière et à tout développement de l'histoire des hommes. Ceci dit, je voudrais démontrer rapidement que l'utilisation des différentes formes d'énergie représente, en fait, le fil conducteur d'une histoire matérielle de l'Humanité

1. Rapport de synthèse du GIEC, 2014, p. 3.

2. La revue du Comité d'histoire de l'électricité et de l'énergie est devenue en 2019 *Journal of Energy History/Revue d'histoire de l'énergie*.

3. *Sous le soleil. Systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours*, sous la dir. de Charles-François Mathis et Geneviève Massard-Guilbaud, Paris, 2019.

4. Geneviève MASSARD-GUILBAUD, « De l'histoire des sources et des filières à l'histoire des systèmes et des transitions : comment on a écrit l'histoire de l'énergie », *Sous le soleil, ...*, *op. cit.*, p. 9-10.

[...] »¹. Cette démonstration partait du principe que, si la quantité d'énergie présente dans l'univers est infinie, l'homme ne peut en recueillir qu'une petite partie pour la transformer économiquement en des formes utiles. Il le fait par le biais de *convertisseurs*, qui recueillent une forme d'énergie pour la transformer en une autre forme, du type requis, au moment voulu². Les plantes et les animaux constituent des convertisseurs naturels : les végétaux, par exemple, captant l'énergie du soleil, sont ensuite mangés par l'homme ou les animaux, qui y puisent à leur tour leur énergie. De là, Cipolla proposait une périodisation de l'histoire selon le type de convertisseur utilisé, distinguant quatre âges : le Paléolithique, où l'homme chasseur-cueilleur utilisait des convertisseurs biologiques en tant que parasite ; le Néolithique, période où il se servait des mêmes convertisseurs tout en apprenant à les produire grâce à l'invention de l'agriculture ; l'Antiquité et le Moyen Âge, qui marquèrent la découverte et la propagation de convertisseurs artificiels à l'instar des moulins hydrauliques et éoliens, ou du bateau à voile ; et la révolution industrielle, permise par la découverte de nouvelles sources d'énergie et rendant possible une augmentation des disponibilités énergétiques de l'humanité ainsi que celle de la productivité du travail humain³.

La question des systèmes énergétiques, en tant qu' « ensemble d'éléments relevant pour certains des conditions économiques, sociales, politiques, géopolitiques et culturelles du moment, mais aussi, et peut être surtout, des choix effectués par les humains – nature des sources d'énergie primaires mises en œuvre, nature des convertisseurs »⁴, a été le sujet de nombreux travaux d'histoire globale de l'énergie, à commencer par *Une histoire de l'énergie : les servitudes de la puissance*, ouvrage paru peu après le premier choc pétrolier dû à deux physiciens et un historien⁵. Composé de plusieurs monographies consacrées aux différents âges énergétiques mis en avant par Cipolla, ce volume était composé pour moitié d'un développement consacré au nucléaire. Il fut réédité en 2013, année de la sortie sous les presses de l'université de Princeton d'un ouvrage intitulé *Power to the People*, s'intéressant particulièrement aux

1. Carlo M. CIPOLLA, « Sources d'énergie et histoire de l'humanité », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 3, 1961, p. 521-534.

2. *Ibid.*, p. 523

3. *Ibid.*, p. 525-530.

4. Geneviève MASSARD-GUILBAUD, « De l'histoire des sources et des filières à l'histoire des systèmes et des transitions : comment on a écrit l'histoire de l'énergie », *Sous le soleil, . . . , op. cit.*, p. 9.

5. Jean-Claude DEBEIR, Jean-Paul DELÉAGE, Daniel HEMERY, *Une histoire de l'énergie : les servitudes de la puissance*, Paris, 1986, éd. revue et augmentée, 2013.

liens entre systèmes énergétiques et croissance économique et reprenant l'image d'une histoire de l'humanité comme fuite en avant de ses besoins énergétiques, représentés par une courbe aux allures d'exponentielle dont le point le plus bas est représenté par l'âge préindustriel¹. Dans cette perspective, remise en question par Mathieu Arnoux², les siècles précédant la révolution industrielle constitueraient une époque où l'absence de dispositifs de production énergétique assez efficaces aurait constitué un verrou empêchant le développement des sociétés jusqu'à la révolution industrielle. Cette idée avait déjà été avancée par Fernand Braudel, dans le cinquième chapitre de *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, qui identifiait la question énergétique et tentait d'estimer de manière quantitative les capacités énergétiques des civilisations préindustrielles à l'échelle de l'Europe³. Un espace géographique plus restreint était étudié à la même époque par Robert Philippe dans sa thèse sur l'énergie au Moyen Âge dans les pays d'entre Seine et Loire⁴, c'est-à-dire une grande Normandie, bien qu'il confessât avoir eu le dessein initial, dans une perspective braudélienne, d'embrasser un espace plus large, l'Europe occidentale⁵. Ce cadrage resserré lui permettait de conduire un travail de recensement de chaque machine et permettant de fiabiliser ses données.

L'ensemble de ces entreprises montre la double pertinence qu'a, dans l'écriture de l'histoire des transitions énergétiques, l'étude de la période préindustrielle et en particulier du Moyen Âge, époque de la domestication de sources d'énergie inorganiques : l'eau et le vent, grâce à l'utilisation d'un nouveau convertisseur énergétique : le moulin. Il s'agit dans un premier lieu d'interroger cette perception de l'époque préindustrielle comme niveau bas d'une courbe exponentielle, où la croissance économique était verrouillée par un système énergétique à base de moulins, d'hommes, d'animaux, et de bois, système figé et incapable de fournir aux hommes du Moyen Âge un surcroît d'énergie nécessaire à la croissance économique. De cette perception vient en effet le repoussoir du « retour au Moyen Âge » brandi par les contempteurs de la décarbonation de l'économie. À l'heure où les dispositions contenues dans l'accord de Paris sur le climat prévoient de contenir le réchauffement climatique en dessous

1. Astrid KANDER, Paolo MALANIMA, Paul WARDE, *Power to the People : Energy in Europe over the Last Five Centuries*, Princeton/Oxford, 2013.

2. Mathieu ARNOUX, « Postface », *Sous le soleil...*, *op. cit.*, p. 376.

3. Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, 1967, p. 251-283.

4. Robert PHILIPPE, *L'énergie au Moyen Âge, l'exemple des pays entre Seine et Loire*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Mollat du Jourdin, Université Paris Sorbonne, 1980.

5. *Ibid.*, vol. 1.1, p. 31.

de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité des moyens utilisés par les sociétés préindustrielles pour répondre à leurs besoins en utilisant des énergies renouvelables doit être interrogée. D'après Paolo Malanima, la part des énergies hydrauliques et éoliennes n'est que portion congrue dans le système énergétique des sociétés préindustrielles, la majorité des calories étant fournies par le bois et les animaux, et les moulins n'arrivant qu'en dernière position¹. Pourtant, la domestication par ces sociétés des énergies de l'eau et du vent allait, comme le notait Marc Bloch dans son célèbre article « Avènement et conquêtes du moulin à eau », « rendre plus aisée la vie d'innombrables foules humaine »², et permettre ce que Jean Gimpel a appelé la « révolution industrielle du Moyen Âge »³. Par l'effet de levier qu'ils permirent, en autonomisant le travail de mouture du blé, auparavant accompli par des moulins actionnés par des hommes ou des animaux, puis, en diversifiant leur activité grâce à l'utilisation de l'arbre à cames, permettant de battre des draps ou de la pâte à papier⁴, les moulins furent à l'origine d'une « libération de l'énergie »⁵, en permettant aux bras humains de se dédier à d'autres activités. Il y a donc un intérêt particulier à étudier la place de ces convertisseurs, éléments phares des systèmes énergétiques des sociétés médiévales et modernes, dans la satisfaction des besoins desdites sociétés.

Le dossier de la place des moulins dans la croissance des sociétés médiévales, a été ouvert dans les années 1930 par Marc Bloch, dont l'article des *Annales* fournit un questionnaire pertinent, bien que les réponses qu'il proposait aient été fortement amendées par ses successeurs. Une des directions de l'enquête de Bloch portait sur les raisons de la diffusion médiévale de cette invention antique, décrite par Vitruve dès 25 avant Jésus-Christ, constat nuancé par les découvertes archéologiques et les recherches de Dietrich Lohrmann montrant que le moulin à eau s'était généralisé bien avant les VIII^e ou IX^e siècle⁶, tandis que Marie-Claire Amouretti

1. Astrid KANDER, Paolo MALANIMA, Paul WARDE, *op. cit.*, p. 64-65.

2. Marc BLOCH, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 7, 1935, p. 544-545.

3. Jean GIMPEL, *La révolution industrielle du Moyen Âge*, Paris, 1975.

4. Bertrand GILLE, « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », *Techniques et civilisations*, n° 13, 1954, vol. III, p. 1-13.

5. Robert PHILIPPE, *L'Énergie au Moyen Âge... op. cit.*, titre du vol. 1.2.

6. Dietrich LOHRMANN, « Le moulin à eau dans le cadre de l'économie rurale de la Neustrie (VII^e-IX^e siècles) », *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850 : colloque historique international*, Sigmaringen, 1989, t. 1, p. 367-404 ; « Travail manuel et machines hydrauliques avant l'an mil », *Le travail*

et Georges Comet suggéraient que la diffusion du moulin était davantage liée à la « céréalisation » de l'alimentation durant les VII^e-VIII^e siècles, qu'à la disparition de l'esclavage¹. L'autre direction de l'enquête de Bloch portait sur la place économique et sociale du moulin en tant qu'instrument emblématique de la banalité et de l'accroissement du pouvoir des seigneurs, positions là encore contredites par de nombreuses recherches locales, montrant que l'instrumentalisation de la banalité des moulins au service des seigneurs souhaitant mettre sous tutelle des communautés paysannes était très tardive, et ne se constatait pas avant le XIV^e siècle². L'aspect technique de la machine, présenté de très belle manière par Bertrand Gille en 1954³, continuait d'être exploré pendant la fin du XX^e siècle, le questionnaire proposé par les historiens s'enrichissant. Dans son projet d'estimer le potentiel énergétique des moulins hydrauliques européens, László Makkai recourrait à des séries de données précises issues des informations contenues dans les baux de moulins afin d'en estimer la puissance et le rendement. Son travail se fondait sur l'analyse des dimensions des roues, du nombre de pales qu'elles portaient, de la productivité des moulins en farine estimée à partir des redevances en farine collectées par les meuniers, et sur les rapports entre nombre de moulins et population d'un espace donné⁴. Plus complet était certainement le questionnaire proposé par Robert Cresswell dans son travail s'intéressant aux raisons expliquant l'adoption de solutions techniques différentes par les constructeurs des moulins hydrauliques de plusieurs régions du monde⁵. Il ajoutait à ces informations des données relatives aux caractéristiques du cours d'eau mais surtout à la taille des meules du moulin, partie chargée de restituer l'énergie collectée par le convertisseur. Robert Philippe, quant à lui, ajoutait à ces considérations techniques des considérations institutionnelles. L'inventaire des moulins qu'il proposait était

au Moyen Âge, une approche interdisciplinaire : actes du Colloque international de Louvain-La-Neuve, 21-23 mai 1987, Louvain-la-Neuve, 1990, p. 35-47.

1. Marie-Claire AMOURETTI et Georges COMET, *Hommes et techniques de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 1993, p. 128-130, Aline DURAND, « Les moulins carolingiens du Languedoc, fin VIII^e siècle-début XI^e siècle », *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e- XVIII^e siècle)*, études réunies par Mireille Mousnier, Toulouse, 2002, p. 31-52.

2. Mathieu ARNOUX, *Le temps des laboureurs : travail, ordre social et croissance en Europe, XI^e-XIV^e siècle*, Paris, 2012, p. 334-335.

3. Bertrand GILLE, « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », art. cit.

4. László MAKKAI, « Productivité et exploitation des sources d'énergie (XII^e-XVIII^e siècle) », art. cit., p. 174-179.

5. Robert CRESSWELL, « Of Mills and Waterwheels. The Hidden Parameters of Technological Choice », *Technological Choices. Transformation in Material Cultures since the Neolithic*, éd. par Pierre Lemonnier, Londres/New York, 1993, p. 181-213.

en effet constitué d'une collection de fiches d'identité des moulins comportant neuf rubriques : leur lieu d'implantation, leurs dates d'existence, l'énergie qu'ils utilisaient, leur fonction, leur mécanisme, leur travail, leur propriétaire, leur exploitant, et les rentes et dîmes pesant sur eux¹. Encore faut-il, pour être complet sur les études globales portées sur la question de l'utilisation des moulins à eau et à vent par les sociétés préindustrielles et du service énergétique qu'ils fournissaient sortir du cadre de l'historiographie francophone en citant l'étude de Terry Reynolds sur les moulins à eau, qui voyait dans la révolution industrielle américaine d'abord une révolution de l'hydraulique², et l'ouvrage d'Adam Lucas, *Wind, Water, Work*³, s'intéressant tant aux moulins à eau qu'à vent, effort assez rare et méritant d'être souligné tant les historiens, depuis Marc Bloch, ne semblent avoir d'yeux que pour les premiers, comme le regrettait Nicolas Minvielle-Larousse dans un article en forme de mise au point sur la question des moulins à vent⁴.

Ce type d'études générales portant sur un vaste espace géographique ne se passe toutefois pas d'études empiriques qui en constituent le matériau de base. Comme le rappelait Geneviève Massard-Guilbaud : « Pour un historien, la recherche de la *totalité*, pour nécessaire qu'elle soit, se construit dans la synthèse des informations contenues dans des sources primaires construites, problématisées, analysées et croisées »⁵. Nourri par la lecture des travaux de l'ingénieur urbaniste André Guillerme sur les villes du nord de la France⁶, Dietrich Lohmann appliquait dans un article un questionnaire énergétique aux moulins des villes d'Arras

1. Robert PHILIPPE, « L'Église et l'énergie pendant le XI^e siècle dans les pays d'entre Seine et Loire », *L'Église et le siècle de l'an mil au début du XII^e siècle : actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 14^e congrès, Poitiers, 1983, *Cahiers de civilisation médiévale*, 27^e année, 1984, p. 108.

2. Terry S. REYNOLDS, *Stronger than a Hundred Men : A History of the Vertical Water Wheel*, Baltimore/Londres, 1983.

3. Adam LUCAS, *Wind, Water, Work : Ancient and Medieval Milling Technology*, Leyde, 2006.

4. Nicolas MINVIELLE-LAROUSSE, « Les moulins à vent en France, un état de la question », *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, Besançon, 2016, vol. 2, p. 676. Dans l'océan d'études de moulins à eau, il faut toutefois noter l'ilot représenté par l'ouvrage de Claude RIVALS, *Le moulin à vent et le meunier dans la société traditionnelle française*, Ivry, 1976, qui fait figure d'unique référence sur le sujet.

5. Geneviève MASSARD-GUILBAUD, « Comment on a écrit l'histoire de l'énergie », *Sous le soleil...*, *op. cit.*, p. 28.

6. André GUILLERME, « Les moulins hydrauliques urbains (XI^e-XIII^e s.) dans les villes du bassin parisien », *Milieux*, n° 0, janvier 1980, p. 44-48 ; *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, nord de la France, fin III^e, début XIX^e siècle*, Seyssel : Champ Vallon, 1983, rééd. 1990.

et de Douai¹. Après les moulins de Toulouse, brillamment étudiés par Germain Sicard², les moulins Tourangeau et Bordelais ont à leur tour fait l'objet de travaux universitaires reprenant totalement ou partiellement les questionnaires évoqués plus haut³. De nombreuses contributions de grande qualité à des ouvrages collectifs sont parues depuis les années 2000, proposant des études de cas réparties sur l'ensemble du territoire français⁴. Toutefois, ce travail de retour aux sources n'avait que peu été fait par les historiens s'étant intéressés au cas parisien. Aussi, les études générales sur les moulins qui souhaitent évoquer Paris se réfèrent-elles souvent uniquement à une thèse d'école des chartes publiée en 1877 par Gustave Fagniez sous le nom d'*Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècle*⁵, travail consacrant sa seconde partie à une série de monographies sur différentes activités industrielles représentées à Paris au Moyen Âge, parmi lesquelles figure la meunerie. La référence à ces études fondées sur la consultation des textes normatifs de l'époque⁶, du *Traité de la Police* de Nicolas Delamare⁷, et de certaines archives des établissements religieux parisiens⁸, est souvent complétée par la mobilisation d'une représentation parisienne de mou-

1. Dietrich LOHRMANN, « Entre Arras et Douai : les moulins de la Scarpe au XI^e siècle et les détournements de la *Satis* », *Revue du Nord*, t. 66, n° 263, octobre-décembre 1984, p. 1023-1050.

2. Germain SICARD, *Aux origines des sociétés anonymes : les moulins de Toulouse au Moyen Âge*, Paris, 1953.

3. Raoul GUICHANÉ, *Le savoir des constructeurs de moulins hydrauliques et l'équipement des cours d'eau en Touraine du Moyen-Âge à l'époque subcontemporaine*, Thèse de doctorat sous la direction d'Élisabeth Zadora-Rio, Tours : Université de Tours, 2001 ; Vincent JOINEAU, *Moudre les blés : les moulins de l'Entre-deux-Mers bordelais (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, 2014.

4. *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes : IX^e-XVIII^e siècle : actes des XXI^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 3, 4, 5 septembre 1999*, études réunies par Mireille Mousnier, Toulouse, 2002 ; *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, actes du colloque international, Lons-le-Saunier du 2 au 5 novembre 2011, édités par Luc Jaccottey et Gilles Rollier, Besançon, 2016, 2 vol.

5. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, 1877.

6. Il s'agit, notamment, des *Règlements sur les arts et métiers de Paris rédigés au XIII^e siècle* et connus sous le nom du *Livre des métiers d'Étienne Boileau*, édité par Georges-Bernard Depping, Paris, 1837, des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris, 1706-1849, 21 vol., et des livres de couleur du Châtelet.

7. Nicolas DELAMARE, *Traité de la police, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prerogatives de ses magistrats ; toutes les loix et tous les reglemens qui la concernent*, Paris, 1705, 2 vol.

8. Il s'agit pour les moulins de la Seine, des cartulaires de Saint-Magloire, seigneur de l'eau entre la pointe occidentale de l'île de la Cité et le pont aux Meuniers (Arch. nat., LL 168 et Bibl. nat. Fr., Lat 5413), les archives de Saint-Germain-l'Auxerrois relatives à son moulin (Arch. nat., S 29), les archives de Saint-Merry (Arch. nat., L 605), et le Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, éd. par Benjamin Guérard, Paris, 1850, 4 vol. Pour les moulins de la Bièvre, il s'agit d'une partie des archives de l'abbaye de Sainte-Geneviève relatives au moulin Coupeau (Arch. nat., S 1516) et des archives du chapitre de Notre-Dame relatives au moulin Croulebarbe (Arch. nat., S 21).

lins hydrauliques tournant sous les arches d'un pont figurant dans un manuscrit de la vie de saint Denis enluminé en 1317¹, du reste utilisée par Fagniez, apportant une consistance au tableau des moulins parisiens décrits dans son ouvrage. D'autres études furent produites par des topographes parisiens intéressés par la question des moulins, à commencer par Adolphe Berty dans sa *Topographie historique du vieux Paris*², ainsi que dans un article consacré aux ponts de Paris³. Les conclusions de cet article ont été contestées et revues par une contribution rédigée par Léon-Louis Borelli-de-Serres s'intéressant à l'agrandissement du palais de la Cité sous Philippe le Bel et, incidemment, au Grand Pont qui le jouxtait, et aux moulins qu'il abritait⁴. Comme ailleurs, les moulins à vent ont suscité un intérêt moindre, à l'exception de l'article de Charles Sellier « Les moulins à vent du vieux Paris »⁵, et de celui, bien plus étayé d'André Maillard, historien de la butte Montmartre et des moulins qui la recouvraient⁶. Les conclusions de ces divers travaux, et d'autres, plus anecdotiques, ont été confrontées par Alfred Fierro dans son *Histoire et dictionnaire des 300 moulins de Paris*, formant l'avantage de réunir en un ouvrage les conclusions parfois contradictoires des auteurs s'étant intéressés au sujet, mais ne tranchant pas ces débats faute de recours à des archives nouvelles⁷. Il fallait attendre les années 2000 pour que Karine Berthier remette les moulins parisiens au cœur d'un travail d'historien fondé à la fois sur une bibliographie renouvelée⁸, et sur le recours à des sources archéologiques. S'intéressant à l'utilisation de l'énergie hydraulique, elle est l'auteure de plusieurs articles sur les moulins à eau de Paris au Moyen Âge ainsi que d'études

1. Bibl. nat. Fr., Français 2092.

2. Adolphe BERTY, *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, 1866-1897, 6 t.

3. *Id.*, « Recherches sur l'origine et la situation du Grand Pont de Paris, du pont aux Changeurs, du pont aux Meuniers, et de celui de Charles le Chauve », *Revue archéologique*, 12/1 (avril-septembre 1855), p. 193-220.

4. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, « L'agrandissement du palais de la cité sous Philippe le Bel », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 38, 1911, p. 1-106.

5. Charles SELLIER, « Les moulins à vent du vieux Paris », *Bulletin de la société des amis des monuments parisiens*, vol. 7 (1893), p. 3-23.

6. André MAILLARD, « L'origine des moulins de Montmartre d'après des documents inédits », *Le vieux Montmartre*, supplément au bulletin n° 4, mars 1947.

7. Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire des 300 moulins de Paris*, Paris, 1999.

8. Le travail de Karine Berthier est, semble-t-il, le premier se fondant sur la consultation de la très belle thèse inédite de Charles Braibant consacrée à l'étude du temporel urbain du monastère de Saint-Magloire (Charles BRAIBANT, *Études sur le temporel urbain et l'abbaye de Saint-Magloire de Paris*, thèse de l'École nationale des chartes, 1914) consacrant, p. 285-329 un chapitre sur les moulins, ainsi que sur celle de Geneviève Étienne portant sur les possessions de la maison du Temple à Paris (Geneviève ÉTIENNE, *Étude topographique sur les possessions de la maison du Temple à Paris (XIII^e-XIV^e siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1974).

de grande qualité sur l'utilisation des cours d'eau de la région de la capitale¹. Le cours de la Bièvre parisienne et les moulins qu'elle actionnait ont quant à eux été étudiés par Jean Anckaert dans le cadre d'une thèse de doctorat, fruit d'un travail conséquent de consultation d'archives². Dans les immédiats alentours de Paris, il faut noter le chapitre consacré aux moulins dans l'*Atlas de Saint-Denis*³, s'appuyant sur un solide travail de sources, ainsi que l'article méconnu consacré à l'ancien village de Conflans, à la confluence de la Marne et de la Seine, signé par Paul Hartmann en 1908, s'intéressant aux moulins tournant à cet endroit⁴. Plus récemment, Virginie Serna a abordé la question des moulins du méandre de la Marne, plutôt dans une perspective archéologique⁵.

On ne manquera pas de citer, pour la période suivant celle qui nous intéresse, les travaux de Steven Kaplan⁶, brossant une histoire socioéconomique du pain et de sa chaîne de fabrication à Paris au XVIII^e siècle, et dont les lumineuses réflexions éclairent nécessairement celui qui s'intéresse aux périodes précédentes. Notons également l'intérêt de la lecture d'un personnage hybride dont tout a été récemment dit par Jean-Pierre Devroey⁷, Nicolas Delamare⁸, commissaire du Châtelet, apparaissant dans son *Traité de police* autant comme une source, éditant les textes auxquels Étienne Baluze lui avait donné accès, que comme historien au service de la construction de la mémoire d'un Louis XIV vu comme un nouveau Charlemagne dans sa gestion des questions d'approvisionnement.

1. Karine BERTHIER, « Usages, gestion et industrialisation de la Bièvre dans le Val-de-Marne de l'Antiquité à nos jours », Daniel R. Thévenot (éd.), *18èmes Journées Scientifiques de l'Environnement 2007 : Environnement, Citoyenneté et Territoires Urbains, May 2007*, Créteil, 2007, en ligne sur HAL Archives ouvertes <hal-00196684>; « Transformation et gestion d'une rivière du Moyen Âge à nos jours : la Bièvre dans le Val-de-Marne », *Des rivières, des hommes, une longue histoire*, actes du colloque du SIACRE édités par John-Michel Douétil, Corbeil-Essonnes, 4 et 5 novembre 2005, Paris, 2007, p. 169-188.

2. Jean ANCKAERT, *La Bièvre parisienne : son asservissement, sa capture, sa disparition (1902-1912)*, thèse de doctorat sous la direction de François Monnier, Paris : EPHE, 1999.

3. *Atlas historique de Saint-Denis : des origines au XVIII^e siècle*, sous la dir. de Michaël Wyss, Paris, 1996.

4. Paul HARTMANN, « Conflans près Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 35, 1908, p. 1-188.

5. Virginie SERNA, *La construction d'un paysage fluvial. Étude d'un méandre de rivière au Moyen Âge : la Boucle de Marne (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Oxford, 2006.

6. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1988; *Le meilleur pain du monde : les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1996.

7. Jean-Pierre DEVROEY, *La Nature et le roi. Environnement, pouvoir et société à l'âge de Charlemagne (740-820)*, Paris, 2019, p. 136-142.

8. Nicolas DELAMARE, *Traité de la police, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prerogatives de ses magistrats ; toutes les loix et tous les reglemens qui la concernent*, Paris, 1705, 2 vol.

La richesse et la diversité de ces travaux n'ont pourtant pas épuisé les questionnements autour des moulins parisiens. Ce dossier mérite donc d'être rouvert et réalimenté par la consultation de nouveaux documents. Le gisement d'archives les concernant est, en effet, colossal dans les Archives nationales et, de manière plus anecdotique, dans les archives des départements de la petite couronne ainsi que dans celles de l'Assistance publique. Situés sur la censive d'un seigneur, ou lui appartenant, ayant fait l'objet de contrats d'exploitation ou de réparations passés dans les notaires, ayant intéressé le roi ou les autorités municipales de la capitale, ces machines ont laissé des traces diverses et éparées dans les archives qu'il s'agissait de mettre à jour afin de soumettre les moulins parisiens aux questionnaires élaborés par les historiens de l'énergie.

Le fonctionnement du système énergétique parisien médiéval et son utilisation des énergies de l'eau et du vent pose en effet de nombreuses questions. Paris constitue au Moyen Âge la première ville européenne en termes de population, ayant vu sa population atteindre les 210 000 à 270 000 habitants en 1328¹, qui furent autant de bouches à nourrir à une époque où la famine était un risque constant et où le bon approvisionnement en pain, base de l'alimentation, était la condition de la tranquillité publique². Il fallait aussi satisfaire les besoins industriels de la capitale du royaume de France, grosse consommatrice de papier ou de textile. Autant de besoins concentrés sur un espace restreint rendent l'étude de son équipement énergétique pertinent afin de savoir comment cette ville a pu fonctionner en utilisant des énergies renouvelables par l'intermédiaire des convertisseurs énergétiques qu'étaient les moulins à eau et à vent. À l'heure où les métropoles prennent une place de plus en plus grande, et engageant, à leur échelle, des actions allant dans le sens de la transition verte³, l'examen de la manière dont cette ville, ayant déjà au Moyen Âge toutes les caractéristiques d'une métropole, satisfaisait ses besoins énergétiques prend un écho particulier.

Le problème qui se pose n'est pas seulement celui de la proportion entre son équipement énergétique et sa population, ou celui de son efficacité dans la satisfaction des besoins auxquels il répondait, il s'agit également s'examiner si, étudiant les formes d'utilisation des énergies

1. *Le Paris du Moyen Âge*, sous la direction de Boris Bove et Claude Gauvard, Paris, 2014, p. 7.

2. Steven L. KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1988, p. 9.

3. Cynthia ROSENBERG, William SOLECKI, Stephen A. HAMMER et Shagun MEHROTRA, « Cities lead the way in climate change actions », *Nature*, n° 467, octobre 2010.

de l'eau et du vent dans le Paris médiéval, l'historien ne voit qu'un système figé ou arrive à distinguer des transitions. Il s'agit enfin de mettre en évidence, derrière les objets techniques, des « constructions institutionnelles »¹, en se demandant qui étaient les autorités compétentes en matière de ressources énergétiques, qui possédait et régulaient les convertisseurs, qui les exploitait, et comment un réseau composé de différentes unités productrices d'énergie réparties sur un territoire aux potentialités énergétiques diverses parvenait à satisfaire les besoins des Parisiens.

Le cadre adopté pour traiter ce sujet sera celui de Paris et de sa banlieue, constituée de petits villages situés à moins de 10,5 kilomètres du Châtelet². Nous n'ignorons pas que la ville de Paris n'a pas pu fonctionner en circuit fermé avec les installations dont elle disposait *intra-muros* et a donc dû exporter ses besoins au-delà de cette limite. C'est ce qu'avancait Guy Fourquin évoquant une demande parisienne s'étant exportée dès le XV^e siècle vers Saint-Denis et Gonesse³, et les recherches récentes de Pierre-Henri Guittonneau sur les liens entre Paris et les petites villes d'eau des alentours sont à ce titre très éclairantes⁴. Pour ce qui est des moulins du XVIII^e siècle, Steven Kaplan estimait que « deux mille moulins environ travaillaient pour Paris par intermittence. Un nombre relativement restreint constituait le noyau de la production et couvrait 60 % des besoins en farine. Tandis qu'un second groupe composé de meuniers et de fariniers bladiers apportait le complément régulateur nécessaire »⁵. Sans doute le cadre envisagé n'embrassera pas l'ensemble des moulins travaillant pour Paris, au moins permettra-t-il, grâce à cette petite échelle adoptée, de se rapprocher le mieux possible de l'exhaustivité quant à l'équipement énergétique auquel s'intéresse cette enquête, afin d'examiner, ou d'estimer, pour chaque installation recensée, ses dates d'existence, ses caractéristiques techniques, ses caractéristiques institutionnelles et relationnelles et leurs évolutions au cours du temps, afin de ne pas risquer de délicates extrapolations étant donné la difficulté de construire des données chiffrées pour le Moyen Âge. Il sera ainsi au moins possible de

1. Mathieu ARNOUX, « Quelle histoire pour l'énergie ? », *L'Énergie à découvert*, sous la direction de Rémy Mosseri et Catherine Jeandel, Paris, 2013, p. 30.

2. Hélène NOIZET et Caroline BOURLET, « La banlieue de Paris du XII^e au XVIII^e siècle : critères de définition, extension et spatialités », *Les limites de Paris, XII^e-XVIII^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 2017, p. 36.

3. Guy FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge, du milieu du XIII^e siècle au milieu du XVI^e siècle*, Paris, 1963, p. 500-501.

4. Pierre-Henri GUITTONNEAU, *Dans l'ombre de la capitale, les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle*, Paris, 2016.

5. Steven L. KAPLAN, *Les ventres de Paris...*, *op. cit.*, p. 247.

savoir quelle part des besoins énergétiques de la ville était satisfaite par les moulins à eau situés à Paris et dans ses environs immédiats, sans s'interdire, de temps à autres, d'examiner quels besoins étaient exportés et où.

Le cadre chronologique de ce travail doit également être précisé. Le système énergétique dont il s'agit de parler s'est patiemment constitué au cours de l'époque médiévale, pour s'éteindre au XIX^e siècle avec la révolution industrielle, et son histoire ne suit pas les distinctions traditionnelles entre histoire médiévale et moderne. Le principe de réalité empêchant d'envisager d'écrire en une fois une histoire courant sur une dizaine de siècles, la borne chronologique de départ choisie est celle du milieu du XIII^e siècle, et ce pour deux raisons. La première est la plus simple : il n'y a pas, pour les siècles précédents, de sources parisiennes assez riches pour permettre de documenter correctement l'équipement énergétique parisien – c'est-à-dire allant au-delà de la simple évocation du mot « moulin » ou de son pendant latin « *molendinum* ». À cette raison pratique s'en ajoute une autre : le XIII^e siècle vit la population parisienne tripler¹, et il paraissait intéressant que cette étude embrassât un tel moment pour en analyser les ressorts. Il fallait maintenant trouver une coupure qui puisse faire sens dans cette histoire. Les contingences historiques permettent d'en voir une assez nette à la fin du XVI^e siècle, par ailleurs très précieux par la qualité et la variété de la documentation dont il permet de disposer. La fin du XVI^e siècle est en effet celle qui voit la destruction rapide et condensée dans un laps de temps assez court d'une importante partie du complexe énergétique parisien. En effet, l'immense majorité des moulins à vent présents aux alentours de Paris et sur ses fortifications fut brûlée par les troupes d'Henri IV lors du siège de Paris de 1590². Quant aux moulins à eau, ceux du pont aux Meuniers, principal équipement meunier parisien, disparurent avec lui le 22 décembre 1596, trois siècles presque jour pour jour après la destruction de son prédécesseur, le Grand Pont³. Tous ces éléments permettent de supposer une unité technologique sans ruptures brutales lors de ces trois siècles et de voir dans cette période un cadre d'étude relativement cohérent.

1. Caroline BOURLET et Alain LAYEK, « Densités de population et topographie : la géolocalisation du rôle de taille de 1300 », *Paris de parcelles en pixels*, sous la dir. d'Hélène Noizet, Boris Bove et Laurent Costa, Saint-Denis/Paris, 2013, p. 223-246.

2. Filippo PIGAFETTA, « Relation du siège de Paris par Filippo Pigafetta » éd. par A. Dufour, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1876, t. 2, p. 53.

3. Anatole de MONTAIGLON, « Un récit contemporain de la chute du pont aux Meuniers à Paris, en 1596 », *Mémoires de la société impériale des Antiquaires de France*, t. 7, 1864, p. 96-121.

Un mot doit enfin être dit au sujet de la méthode adoptée pour mener cette recherche, et notamment sur la conduite adoptée pour naviguer au milieu de sources diverses, partielles, et dispersées afin de collecter les données. Les parties impliquées dans la rédaction de documents ayant trait aux moulins étaient en effet nombreuses. Particuliers, établissements religieux, hôpitaux, autorités publiques, en tant que propriétaires, seigneurs ou exploitants de moulins, ou en tant qu'arbitres de conflits dont ils étaient la source, en furent à l'initiative, rédigeant eux-mêmes les actes ou passant par l'intermédiaire d'un notaire ou d'une juridiction gracieuse.

La démarche adoptée a été, dans un premier temps, d'explorer les fonds les mieux décrits dans les inventaires, à savoir la série S des Archives nationales, regroupant les documents de gestion du temporel des établissements religieux supprimés, et le minutier central des notaires de Paris. Pour la série S, il a été procédé en premier à l'ouverture des cartons pour lesquels les inventaires signalaient clairement la présence de documents concernant un moulin présent au Moyen Âge dans le rayon géographique étudié, avant, dans un second temps, de consulter ceux documentant des secteurs géographiques susceptibles d'avoir accueilli des moulins, en se fondant sur la lecture des anciens plans de Paris et sur la délimitation des censives parisiennes au XVIII^e siècle sur la base des îlots Vasserot, élaborée par Boris Bove et Yohan Brault¹. Des deux méthodes, la première a donné davantage de résultats, la mention d'un moulin dans un inventaire se traduisant en général par la présence une liasse conséquente dans le carton. Pour l'immense majorité, il s'agissait de moulins possédés par les établissements religieux, ce qui explique l'importance et la variété des documents trouvés de cette manière (titres de donations, baux, prisées etc.). La deuxième méthode employée, en dépit d'un nombre de documents retrouvés plus modeste, en a été un très bon complément. Il s'agissait davantage, en recherchant dans des cartons contenant des documents concernant des zones géographiques bien définies, de trouver des moulins bâtis sur la censive d'un seigneur parisien sans pour autant lui appartenir. Ainsi, ce sont surtout des autorisations de construire des moulins qui ont été trouvées, permettant de résoudre d'épineux problèmes de datation de tel ou tel moulin, mais encore d'obtenir des informations sur les raisons présidant à l'installation d'un moulin en un lieu donné, ainsi que sur les moulins appartenant à des particuliers, au bilan

1. Censives au XVIII^e siècle délimitées par les îlots Vasserot, Arch. nat. F31 73-96 – Arch. Paris © ALPAGE : B. BOVE, Y. BRAULT – LC, 2011.

archivistique plus maigre.

L'exploration du minutier central des notaires s'est faite par la recherche d'actes signalés dans les inventaires comme étant relatifs à des moulins ou à des meuniers. Incidemment, des références à un acte passé devant un notaire dans tel ou tel acte retrouvé dans le fonds d'un établissement religieux ou dans une autre minute ont permis d'étoffer cette documentation. La documentation retrouvée dans le minutier central a pu compléter celle retrouvée dans la série S, et ouvre les yeux sur les conditions de construction et d'exploitation des moulins appartenant à des particuliers dans les derniers siècles du Moyen Âge. Elle permet aussi d'approcher les conditions de vie, les stratégies matrimoniales des meuniers, et donc de mieux saisir le visage de cette population. À cette exploration systématique des deux fonds précités, se sont ajoutés un certain nombre de sondages dans quelques séries comportant des documents médiévaux qui pouvaient se rapporter aux moulins. Les séries L et LL des Archives nationales tout d'abord, qui, bien que conservant pour l'essentiel des documents concernant le spirituel des communautés religieuses, recèlent de nombreux titres d'affaires temporelles. Des sondages effectués dans ces deux séries ont permis de compléter la documentation retrouvée dans la série S. La série Q¹ a elle aussi été sondée. Ces sondages ont permis de retrouver quelques documents concernant les moulins, notamment ceux produits par le Bureau de la ville de Paris et ayant trait à la présence de moulins sur les remparts parisiens ou sur la Seine. Quelques liasses concernant des moulins appartenant à des communautés religieuses, notamment à l'abbaye de Longchamp, et au chapitre de Sainte-Opportune, y ont été retrouvées. Mais d'autres fonds recèlent des documents concernant les moulins. Si ceux-ci étaient faciles à localiser dans les séries K, KK et Y, bien inventoriées, le travail de recherche était plus long dans les registres d'audience du Bureau de la ville de Paris (série Z^{1H}), institution qui connut de nombreux litiges concernant moulins et meuniers, accusés de porter préjudice à la navigation sur la Seine et la Marne ou parties-prenantes de conflits avec des bateliers dont les bateaux avaient terminé leur course dans la roue d'un moulin. L'intégralité des registres conservés produits entre 1399 et 1550 ont été dépouillés intégralement. Le volume et le nombre de registres produits par année augmentant avec le temps, il a fallu en revenir aux sondages pour ceux qui furent produits après 1550. Les informations relevées sont très utiles pour préciser les identités des exploitants des moulins ou pour éclairer la question de

l'inactivité des installations. Elles permettent aussi d'envisager le cours de la Seine, potentiel énergétique majeur, comme un enjeu politique et institutionnel d'importance, ce qui ouvrirait des pistes permettant d'amener le travail sur le terrain de l'histoire des institutions. Les séries X^{1A} et X^{1C} des registres du parlement de Paris ont été explorées, pour des résultats assez décevants.

Ces recherches, menées aux Archives nationales, ont été complétées par d'autres, conduites au service des archives de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris. Sans conteste, les destructions du XIX^e siècle ont rendu plus difficile la recherche de renseignements sur l'équipement meunier de l'énorme hôpital aux considérables besoins en pain qu'était l'Hôtel-Dieu¹, heureusement évoqué dans le travail de Christine Jehanno sur l'alimentation à l'Hôtel-Dieu², et dans les inventaires Tournier et Brièle réalisés avant l'incendie des archives de l'Hôtel-Dieu. Les inventaires des archives des départements de petite couronne ont été parcourus afin de compléter ce panorama, mais seules les archives départementales du Val-de-Marne possédaient des documents susceptibles de faire avancer l'enquête. Ce service conserve en effet les archives de la famille Malon de Bercy, détentrice de plusieurs fiefs entre Charenton et Bercy. La documentation concernant les installations situées à cet endroit a ainsi pu être considérablement augmentée. Au tableau du système énergétique parisien permis par l'étude de ces sources archivistiques, les sources littéraires, et notamment les chroniques, ajoutaient quelques détails, tandis que les sources iconographiques – bien que sujettes à des difficultés d'interprétation – ont été d'un apport substantiel. Mieux qu'un texte, elles permettent de donner corps au moulin médiéval. De plus, à partir du XVI^e siècle, les plans de Paris, amendés régulièrement, permettent de localiser et de mettre en évidence des moulins qui, pour diverses raisons, n'apparaissent pas dans les archives.

L'ensemble des données collectées sur les moulins a été intégré dans un système d'information géographique conçu à l'aide du logiciel QGIS. Chaque moulin a fait l'objet d'une localisation sur une carte en s'appuyant sur la carte de l'abbé Delagrive, sur laquelle figurent de nombreuses installations encore présentes au début du XVIII^e siècle. Le tout constitue une

1. Christine JEHANNO, « *Sustenter les povres malades* » : *alimentation et approvisionnement à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat, sous la direction de Claude GAUVARD, Université Panthéon-Sorbonne, 2000.

2. Christine JÉHANNO, « *Sustenter les povres malades* » : *alimentation et approvisionnement à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat, sous la direction de Claude Gauvard, Paris, 2000, 3 vol.

couche de points intitulée « MOULINS » dont les informations attributaires sont données dans le tableau suivant. 194 sites meuniers ont pu être localisés : 142 sites de moulins à eau et 52 sites de moulins à vent.

Libellé	Nom	Type	Liste de valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ROWID	Nombre entier	Multiple	194/194
Nom du moulin	NOM	Texte	Multiple	194/194
Type du moulin	TYPE	Texte	Mae = Moulin à eau Mav = Moulin à vent	194/194
Seigneur	SEIGNEUR	Texte	Multiple	172/194
Ville	VILLE	Texte	Multiple	194/194
Fonction du moulin	FONCTION	Texte	Multiple (ex : à blé, à tan...)	194/194
Sources	SOURCES	Texte	Multiple	194/194

TABLE 1: Informations attributaires de la couche « MOULINS »

Ces informations devaient être complétées par d'autres pouvant différer selon le type de moulin (il est intéressant, dans le cas d'un moulin à eau, de connaître le cours d'eau sur lequel il est construit ou la distance qui le sépare du moulin le précédant ; dans le cas d'un moulin à vent, c'est l'altitude du moulin qui est à prendre en compte par exemple), ou rendant démesurée la table attributaire principale si elles y avaient été intégrées (par exemple, l'indication des propriétaires et des meuniers successifs ou des dates d'existence des moulins, sachant qu'un moulin peut être reconstruit plusieurs fois sur le même site). Une base de données Sqlite a donc été créée comportant les tables suivantes :

- 1) Une table « MAE » concernant les moulins à eau :
- 2) Une table « MAV » concernant les moulins à vent :
- 3) Une table « EXPLOITANTS » concernant les exploitants des moulins et constituant une base de renseignements prosopographiques sur ces derniers. Elle contient les informations suivantes :
- 4) Une table « EXPLOITATION », recensant les informations contenues dans les baux de moulins, et permettant de connaître le montant des loyers payés par les exploitants, les formes des contrats, de dresser les itinéraires professionnels des meuniers, ainsi que de savoir

Libellé	Nom	Type	Liste des valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ID	Nombre entier	Multiple	142/142
Identifiant du moulin (pris dans la table moulin)	ID_MOULIN	Nombre entier	Multiple	142/142
Rivière actionnant le moulin	RIVIERE	Texte	Multiple	142/142
Type de moulin	TYPE	Texte	B = Bateau I = Indéterminé P = Pendant T = Terrier	142/142
Type de roue	TYPE_ROUE	Texte	A = Augets P = Pales I = Indéterminé	142/142
Distance du moulin précédent (m)	DIST_MOULIN_PC	Nombre entier	Multiple	142/142

TABLE 2: Paramètres de la table « MAE »

Libellé	Nom	Type	Liste des valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ID	Nombre entier	Multiple	52/52
Identifiant du moulin (pris dans la table « MOULINS »)	ID_MOULIN	Nombre entier	Multiple	52/52
Altitude (m)	ALTITUDE	Nombre entier	Multiple	52/52
Type de moulin	TYPE	Texte	Pivot Tour	52/52

TABLE 3: Paramètres de la table « MAV »

combien d'installations ils exploitaient simultanément :

5) Une table « PROPRIÉTAIRES », contenant les informations relatives aux propriétaires de moulins :

1. L'immense majorité des redevances pour la location d'un moulin étaient payées en argent, cependant, certains propriétaires demandaient un complément en nature, dans ce cas, il ne s'agit que de la conversion de la partie du loyer payée en argent en livres tournois.

1. Si propriétaire ecclésiastique, précision sur la nature de l'établissement (évêché, abbaye, collégiale, paroisse...), si propriétaire laïc, profession, si celle-ci est connue.

Libellé	Nom	Type	Liste des valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ID	Nombre entier	Multiple	174/174
Nom ou surnom de l'exploitant	NOM	Texte	Multiple	174/174
Prénom	PRENOM	Texte	Multiple	174/174
Nom de l'épouse de l'exploitant	NOM_EPOUSE	Texte	Multiple	24/172
Prénom de l'épouse de l'exploitant	PRENOM_EPOUSE	Texte	Multiple	42/172
Profession	PROFESSION	Texte	Multiple	151/172
Année de naissance	NAISSANCE	Date	Multiple	5/172
Année de décès	DECES	Date	Multiple	14/172

TABLE 4: Paramètres de la table « EXPLOITANTS »

Libellé	Nom	Type	Liste des valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ID	Nombre entier	Multiple	216/216
Identifiant du moulin (pris dans la table « MOULINS »)	ID_MOULIN	Nombre entier	Multiple	216/216
Identifiant de l'exploitant (pris dans la table « EXPLOITANTS »)	ID_EXPLOITANT	Nombre entier	Multiple	216/216
Début du bail	DATE_DEBUT	Date	Multiple	214/216
Fin du bail	DATE_FIN	Date	Multiple	189/216
Loyer (indiqué dans le bail)	LOYER	Texte	Multiple	210/216
Loyer en £ t. ¹	LOYER_£T	Nombre décimal	Multiple	195/216
Type de bail	TYPE	Texte	Multiple	216/216
Cote du bail	SOURCE	Texte	Multiple	216/216

TABLE 5: Paramètres de la table « EXPLOITATION »

6) Une table « PROPRIÉTÉ », permettant d'effectuer un historique des propriétaires successifs des différentes installations :

7) Une table : « EXISTENCE », avec une entrée créée par période de fonctionnement d'un moulin : si le moulin 1 est en activité entre 1200 et 1300, puis entre 1350 et 1400, il y a alors deux enregistrements. Les paramètres sont les suivants :

Libellé	Nom	Type	Liste des valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ID	Nombre entier	Multiple	204/204
Nom complet	NOM	Texte	Multiple	204/204
Qualité 1 (laïc ou ecclésiastique)	QUALITE_1	Texte	L = Laïc E = Ecclésiastique	204/204
Qualité 2 ¹	QUALITE_2	Texte	Multiple	55/204

TABLE 6: Paramètres de la table « PROPRIETAIRES »

Libellé	Nom	Type	Liste des valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ID	Nombre entier	Multiple	303/303
Identifiant du moulin (pris dans la table « MOULINS »)	ID_MOULIN	Nombre entier	Multiple	303/303
Identifiant du propriétaire (pris dans la table « PROPRIETAIRE »)	ID_PROPRIETAIRE	Nombre entier	Multiple	303/303
Début	DATE_DEBUT	Date	Multiple	243/303
Fin	DATE_FIN	Date	Multiple	226/303
Part (en cas de copropriété)	PART	Fraction	Multiple	28/303
Origine de la propriété (don, vente...)	ORIGINE	Texte	Multiple	109/303
Source des informations	SOURCE	Texte	Multiple	303/303

TABLE 7: Paramètres de la table « PROPRIETE »

1. En cas de reconstruction d'un même moulin, la date exacte de la reconstruction n'est pas toujours connue.

2. En cas de destruction puis de reconstruction d'un moulin, la date de destruction du moulin n'est pas toujours connue.

3. Quand la date de construction précise du moulin est connue $DD_PROB = 1e_ATT$, quand la date de destruction précise du moulin est connue, $DF_PROB = D_ATT$. Cependant, il arrive dans de nombreux cas que l'existence d'un moulin ne soit attestée que par un document produit au cours de sa vie, constituant à la fois une première et une dernière attestation, ou que seule la date de construction ou de destruction soit connue. C'est le cas par exemple pour certains moulins situés sur la seigneurie de Saint-Magloire connus par un unique censier de 1274, mais absents des censiers de l'abbaye du début du xv^e siècle. Une date de fin probable a alors été proposée au milieu du xiv^e siècle pour les moulins n'apparaissant sur aucun document ultérieur au censier de Saint-Magloire. Quand un moulin fait partie d'un ensemble de moulins bâtis sous un

Libellé	Nom	Type	Liste des valeurs	Nb valeurs renseignées
Identifiant	ID	Nombre entier	Multiple	240/240
Identifiant du moulin (pris dans la table « MOULINS »)	ID_MOULIN	Nombre entier	Multiple	240/240
1 ^{ère} attestation	1E_ATT	Date	Entre 1000 et 1900	216/240 ¹
Dernière attestation	D_ATT	Date	Entre 1000 et 1900	235/240 ²
Date de début probable ³	DD_PROB	Date	Entre 1000 et 1900	240/240
Date de fin probable	DF_PROB	Date	Entre 1000 et 1900	240/240

TABLE 8: Paramètres de la table « EXISTENCE »

L'ensemble des tables constitue ainsi une base de données relationnelle dont le diagramme entité-relation suit.

La constitution de cette base de données était nécessaire pour soumettre l'équipement énergétique parisien à un questionnaire complet. Il a en effet été possible de formuler un certain nombre de requêtes permettant, par exemple, de visualiser les installations en activités une année donnée, les différents moulins exploités par un même meunier, ou encore de discriminer les moulins selon le loyer auquel ils étaient loués.

La présentation des résultats de ce travail, fondé sur l'examen des sources et sur l'exploitation des données collectées, se donne donc pour objet d'esquisser les dynamiques d'implantation de l'équipement meunier hydraulique et éolien parisien dans l'espace métropolitain entre le XIII^e et le XVI^e siècle. Les pages suivantes chercheront à montrer quelles souverainetés pesèrent sur lui, les réseaux dans lesquels il s'insérait, et ses évolutions, tant quantitatives que qualitatives, tout en tentant de mettre en perspective les besoins énergétiques qu'il put satisfaire avec les autres besoins des Parisiens, et notamment ceux en bois, dont le transport utilisait concurremment avec ces moulins la ressource hydraulique. Après une première

pont, il a été proposé une date de début probable égale à celle de la première attestation du premier moulin attesté sous le pont. Quand aucun renseignement ne permet de déterminer une date de construction ou de destruction probable, ce sont les dates de première et de dernière attestation qui sont utilisées.

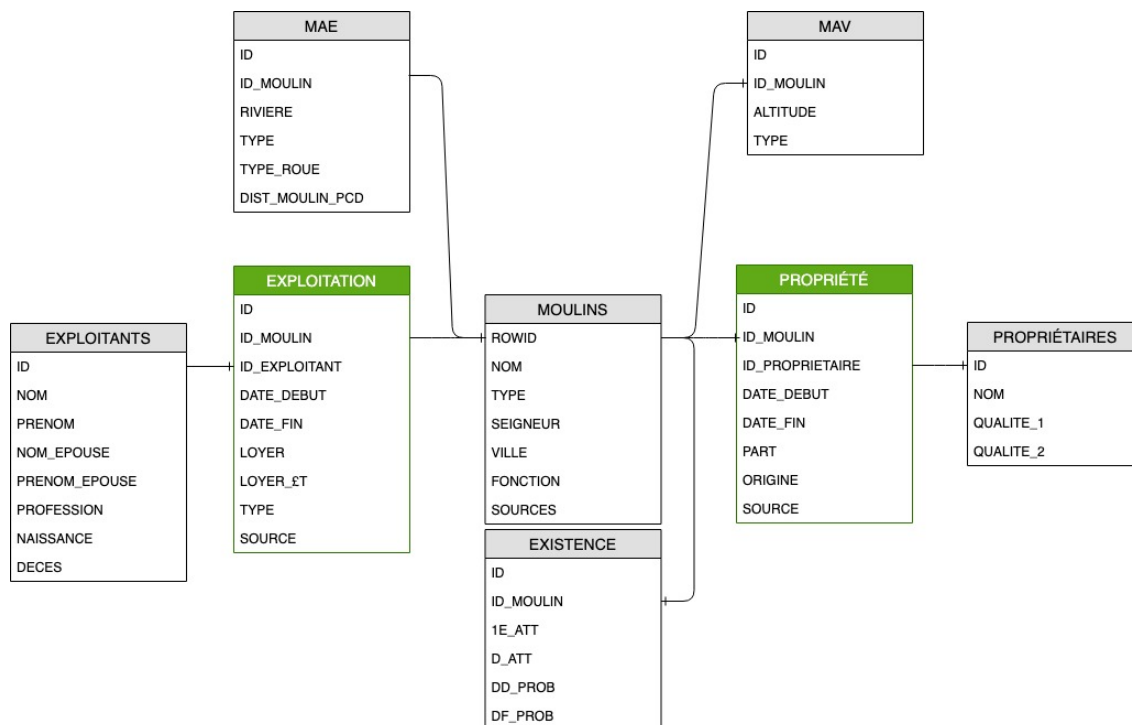


FIGURE 1: Diagramme entité-relation de la base de données construite

partie formant le tableau d'une métropole en demande d'énergie, et présentant les dynamiques d'implantation des équipements énergétiques destinés à la satisfaire, une seconde partie s'intéressera à l'aspect technique des convertisseurs énergétiques, à la physionomie de ces machines, à leur fonctionnement, à leur entretien et à leurs perfectionnements. Une dernière partie dégagera enfin derrière ces complexes constructions techniques des constructions institutionnelles tout aussi élaborées, mettant en relation les gestionnaires de ressources énergétiques, les autorités publiques, les propriétaires et les exploitants des machines.

Première partie

Une métropole en demande d'énergie

De nombreuses activités humaines peuvent être envisagées sous le prisme d'une satisfaction des besoins énergétiques. Les hommes s'alimentent pour fournir à leur corps les calories nécessaires à faire fonctionner leurs organes, ils se vêtent pour limiter les déperditions de chaleur occasionnées par la différence entre leur température interne et externe, et ils se chauffent pour la même raison. Les modalités de satisfaction de ces besoins diffèrent fondamentalement selon les modes de vie adoptés. Ainsi, dans les campagnes, les agriculteurs pouvaient-ils compter sur leur production domestique pour pourvoir à la majorité de leurs besoins alimentaires, tandis que l'utilisation de la chaleur du bétail, installé à proximité des domiciles de nombreux agriculteurs leur permettait de chauffer leur intérieur¹. Les conditions de fonctionnement des villes, dépendantes de leur hinterland sont différentes. Celles-ci sont avant tout des centres de consommation des ressources primaires issues de l'agriculture, mais aussi des centres de production industrielle. Alors que la satisfaction des besoins énergétiques des paysans peut être envisagée dans le cadre du finage, la demande énergétique de la ville se pense dans un cadre bien plus large, en fonction de son environnement, du nombre de ses habitants, des moyens d'acheminement des denrées, des ressources énergétiques disponibles localement et de celles devant être importées.

Il y a donc des caractères propres à la demande énergétique urbaine qu'il s'agit de mettre en évidence avant d'examiner la place de l'utilisation des énergies de l'eau et du vent par les moulins. La place singulière de Paris dans le paysage des villes médiévales, cité la plus peuplée d'Europe, cumulant des fonctions de centre politique, intellectuel, économique, et industriel demande de faire l'inventaire des besoins qu'il était nécessaire de satisfaire pour que ce gigantesque carrefour fonctionnât. Il faut se demander quelle portion d'entre eux pouvaient être traités par l'utilisation des énergies de l'eau et du vent, et comment la satisfaction de ceux-ci se répartissait sur un territoire mettant à disposition de nombreuses ressources énergétiques. Il s'agira ensuite de montrer comment ces potentialités ont été exploitées au cours de la période qui nous intéresse en établissant une chronologie de l'implantation des moulins à vent et à eau sur le territoire de Paris et de ses alentours. Il s'agira enfin d'interroger l'évolution du rapport entre nombre de moulins et nombre d'habitants à Paris, passage obligé

1. Mathieu ARNOUX, « Postface », *Sous le soleil. Systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2019, p. 377.

de nombreuses études d'histoire de l'énergie, afin d'en mettre en évidence les limites

Chapitre 1

Besoins et ressources d'une grande métropole

Les différents portraits de la ville de Paris rédigés à partir du XII^e siècle mettent tous en avant l'exceptionnelle population abritée par la ville ainsi que l'abondance des denrées pouvant y être consommées². Le manuscrit de la *Vie de saint Denis*, commande de Gilles de Pontoise pour le roi Philippe le Bel, finalement achevé en 1317 et offert à son fils Philippe V offre également, par ses riches enluminures, un miroir de la bonne administration par le roi de sa capitale, structurée par son fleuve colonne vertébrale, permettant d'y acheminer de nombreuses marchandises ou de faire tourner des moulins³. Les armoiries de Paris héritées de la corporation des nautes, et figurant une nef d'argent voguant sur les ondes, peuvent aussi être vues comme un résumé des besoins et des ressources de la capitale, alimentée par bateau de diverses denrées, ce bateau utilisant pour avancer la force des eaux et du vent. Ces différents témoignages permettent de lire en filigrane l'attention portée par les hommes du Moyen Âge aux conditions du bon fonctionnement d'une grande ville où la satisfaction des besoins d'une population gigantesque se fondait sur l'exploitation des ressources disponibles.

2. Raymond CAZELLES, *Nouvelle histoire de Paris : de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V, 1223-1380*, Paris, 1972, p. 359-360.

3. Bibl. nat. fr. Français 2092.

1.1 Un « monstre démographique »¹ à nourrir

Comme le rappelait l'*Histoire de la France urbaine*, en reprenant la définition de la ville proposée par Werner Sombart : « Est ville, du point de vue économique, toute agglomération d'hommes qui dépendent pour leur subsistance des produits de l'agriculture extérieure »², un des critères de définition de la ville est sa dépendance économique envers le monde rural. Paris ne dérogeait pas à la règle : comme l'écrivait Clément Gurvil dans sa thèse sur les paysans parisiens : « Ville avant d'être capitale, Paris constitue le point commun de dizaines de milliers de personnes, dont une partie seulement s'active au travail de la terre »³. Jean-Marc Moriceau proposait une autre heureuse formule : « Paris mangeait ses campagnes proches »⁴.

Au début de la période considérée par ce travail, Paris arrivait au terme d'une croissance démographique de près de trois siècles s'étant accélérée au XIII^e siècle. La ville avait vu sa population tripler, passant de 60 000 à 80 000 âmes en 1200, à 250 000 un siècle plus tard⁵. Le Paris de la veille de la guerre de Cent ans était une capitale pleine, « surpeuplée » même⁶, débordant de l'enceinte construite par Philippe Auguste un siècle plus tôt. Elle cumulait les fonctions politiques, intellectuelles et économiques, étant à la fois siège du pouvoir royal, de l'université, et centre commercial d'envergure, grand producteur et consommateur d'artisanat de luxe⁷. Il s'agissait de la ville la plus peuplée d'Occident, bien plus peuplée que Londres et ses 40 000 habitants⁸, ou que Milan ou Venise, comptant à la même époque 200 000 habitants⁹.

Il faut s'imaginer qu'avec cette population gigantesque, abritée dans une ville sans moyens

1. Bronislaw GEREMEK, « Paris, la plus grande ville de l'Occident médiéval? », *Acta Poloniae Historica*, n°18, 1968, p. 37.

2. *Histoire de la France urbaine*, sous la dir. de Georges Duby, t. II, *La ville médiévale, des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, 1980, p. 259.

3. Clément GURVIL, *Les paysans de Paris du milieu du XV^e au début du XVII^e siècle*, Paris, 2010, p. 31.

4. Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers d'Île-de-France, l'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 1994, p. 62.

5. Caroline BOURLET et Alain LAYEK, « Densités de population et topographie : la géolocalisation du rôle de taille de 1300 », *Paris de parcelles en pixels*, sous la dir. d'Hélène NOIZET, Boris BOVE et Laurent COSTA, Saint-Denis/Paris, 2013, p. 23-246.

6. Jean-Pierre BABELON, *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XVI^e siècle*, Paris, 1982, p. 164.

7. Raymond CAZELLES, *Nouvelle histoire de Paris : de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V, 1223-1380*, Paris, 1972, p. 138.

8. *Ibid.*

9. *Le Paris du Moyen Âge*, sous la dir. de Boris BOVE et Claude GAUVARD, Paris, 2014, p. 7.

de transport et de conservation perfectionnés, sans réseau d'assainissement, sans eau courante, sans système d'information, le Paris médiéval compterait aujourd'hui parmi les dix métropoles françaises les plus peuplées¹. L'historien ne peut alors que s'interroger sur les facteurs du bon fonctionnement d'une ville dont les dimensions confinent au gigantisme avec des moyens paraissant primaires au contemporain. Les évolutions ultérieures de la population doivent à cet égard inciter à la réflexion. En effet, à cet optimum médiéval, succède une longue période de crise sévère. Paris perdit sans doute le quart de sa population après la grande peste de 1349². Si les chevauchées anglaises attirèrent derrière ses murs les populations des campagnes et des faubourgs cherchant à se protéger, la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons vida la capitale de ses habitants, celle-ci ne comptant plus que la moitié de sa population initiale au creux de la guerre de Cent Ans³. La récupération démographique fut lente, la capitale ne dépassant son optimum médiéval qu'en 1550, pour arriver au palier des 350 000 habitants vers 1565, à la suite de quoi se succèdent plusieurs crises démographiques dues aux épidémies de peste et aux guerres de Religion⁴.

Plusieurs facteurs participent à l'explication des épisodes de mortalité et de la succession des épidémies à partir de 1317. Les mauvaises récoltes consécutives à la fin l'optimum climatique médiéval alors que le Moyen Âge s'enfonçait dans le « petit âge glaciaire »⁵, en font partie. Mais il est envisageable de voir derrière cette saignée démographique les conséquences d'une crise de croissance de la capitale du Royaume de France, où la progression des épidémies était favorisée par la promiscuité, l'insalubrité et la sous-alimentation⁶. Il n'en demeure pas moins que, même dans les années les plus noires, Paris reste une ville attractive et peuleuse, constituant de loin la première cité européenne. Dans ce contexte, l'approvisionnement en denrées de la capitale, ainsi que leur distribution correcte à l'ensemble de la population fut un miracle de tous les jours. Il s'agit d'examiner maintenant plus précisément les besoins de cette population.

1. INSEE, *Tableau de l'économie française*, éd. 2017, p. 17.

2. Raymond CAZELLES, *op. cit.*, p. 151.

3. Arlette HIGOUNET-NADAL, « La démographie des villes françaises au Moyen-Âge », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 198.

4. Jean-Pierre BABELON, *op. cit.*, p. 164.

5. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Abrégé d'histoire du climat du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2007, p. 29-32.

6. Raymond CAZELLES, *op. cit.*, p. 148-152.

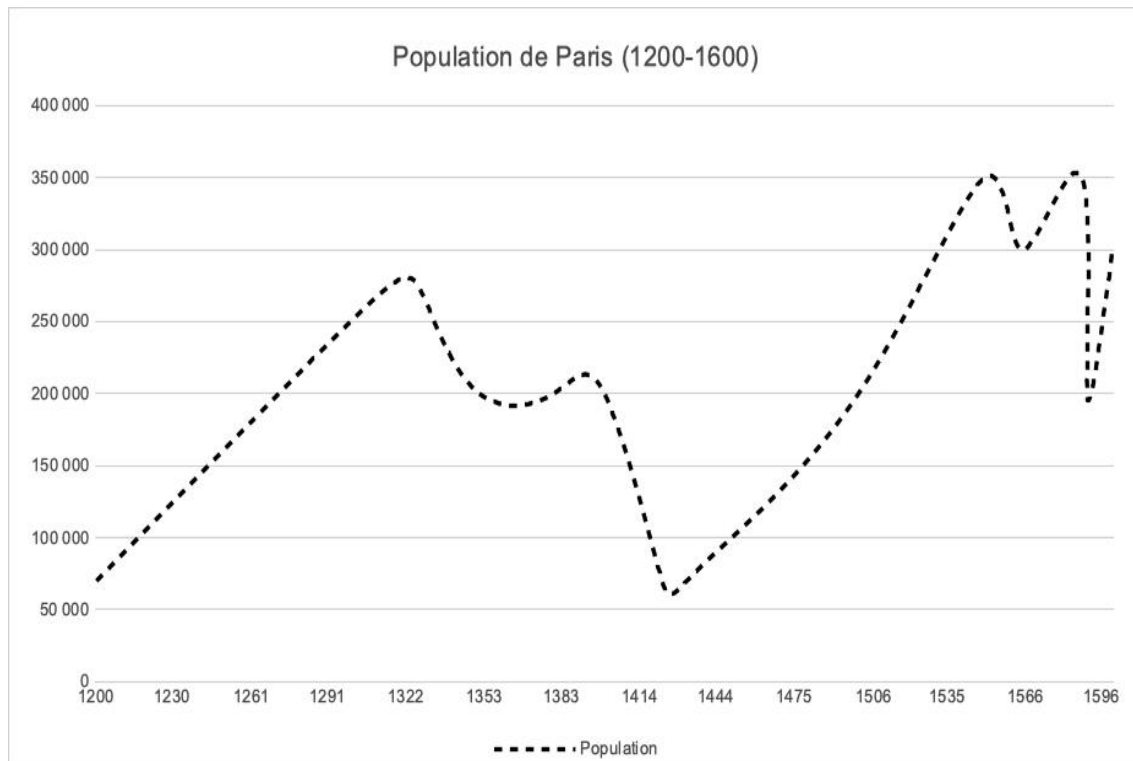


FIGURE 2: Estimation de la population de Paris (1200-1600). - Le présent graphique, qui n'a guère d'autre prétention que celle d'être un support pour notre raisonnement, résulte de la combinaison des estimations de population contenues dans les sources suivantes : Caroline BOURLET et Alain LAYEK, « Densités de population et sociotopographie : la géolocalisation du rôle de taille de 1300 », *Paris de parcelles en pixels*, Saint-Denis, 2013, p. 223-246 ; Jean FAVIER (Jean), *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XV^e siècle, 1380-1500*, Paris, 1997, p. 61 ; Jean FAVIER, *Le bourgeois de Paris au Moyen Âge*, Paris, 2015, p. 117 ; Jean-Pierre BABELON, *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XVI^e siècle*, Paris, 1986, p. 164-166 ; Jean JACQUART, « Le poids démographique de Paris et de l'Île-de-France au XVI^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 87-96.

1.2 Les besoins alimentaires : la place des céréales et du pain

1.2.1 Les céréales : fondement des systèmes énergétiques

Une céréale est une plante principalement cultivée pour ses grains, conservés dans des greniers après leur récolte, et pouvant être consommés par les hommes au fur et à mesure

de leurs besoins¹. Commodes moyens de stocker de l'énergie, ces plantes allaient devenir la base du développement des civilisations qui y cherchèrent la majorité des calories dont elles avaient besoin quotidiennement. Ce fut le cas dans l'Occident médiéval et moderne où, comme le rappelait Hugues Neveux dans son article en forme de mise au point sur l'alimentation européenne entre le XIV^e et le XVIII^e siècle, s'observait la constante prépondérance des céréales dans le régime alimentaire, dont la ration journalière procurait couramment de 60 à 70 % des apports caloriques². Deux Europe au régime alimentaire différent se dessinaient alors : le Sud, allant jusqu'aux campagnes parisiennes, où la consommation de pain de froment, mais aussi de seigle et de méteil était reine, et le Nord de l'Europe, où les apports caloriques en céréales n'étaient apportés qu'à 30 % par le pain, complété par la consommation d'avoine ou de blé noir sous forme de bouillie, ainsi que d'orge³.

Ces céréales étaient récoltées une seule fois par an, l'été venu. Les conséquences en termes de sécurité alimentaire n'étaient pas anodines, dans la mesure où la population devait vivre sur les récoltes de l'année, avec des conséquences dramatiques si celles-ci étaient mauvaises. L'attention donnée par les chroniqueurs parisiens au prix du blé et à sa raréfaction, pour cause de mauvaises récoltes ou de guerres, montre la place que tenait à leurs yeux cette denrée, notamment pour les indigents. La deuxième conséquence n'est pas moindre. Le blé, contrairement au riz, n'était pas comestible sitôt récolté. Beaucoup de blés vêtus, comme l'épeautre, plus productifs et plus rustiques, et au rendement plus régulier, étaient encore cultivés lors de l'Antiquité et du haut Moyen Âge, avant d'être remplacés par les blés nus¹. Les premiers devaient passer sous le pilon pour être consommés, alors que les seconds, consommés sous forme de pain, devaient passer sous la meule², travail demandant de mobiliser l'énergie des animaux, des hommes, et, peu à peu, de l'eau et du vent. Pour se développer, les sociétés de l'Occident médiéval allaient utiliser les l'énergie hydraulique et l'énergie éolienne.

1. Mathieu ARNOUX, « La transition énergétique, une mise en perspective historique », *Le libellio d'Aegis*, vol. 11, n° 2, été 2015, p. 10.

2. Hugues NEVEUX, « L'alimentation du XIV^e au XVIII^e siècle : essai de mise au point », *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 51, 1973, p. 351-352.

3. *Ibid.*, p. 352.

1. Charles PARAIN, *Outils, ethnies et développement historique*, Paris, 1979, p. 316.

2. *Ibid.*, p. 312.

1.2.2 Du blé au pain

Dans le cadre géographique retenu, la céréale reine était le froment, seule jugée digne de procurer une nourriture saine et convenable¹. L'étude des essais de pain, documents rédigés à la demande du Châtelet de Paris en période de tension sur les prix du blé², ainsi que des prix du blé extraits de la mercuriale édités par Jean Meuvret et Micheline Baulant, montrent, en outre, que le seigle et le méteil étaient aussi vendus au marché afin d'entrer dans la confection du pain³. L'utilisation d'orge dans le pain n'est mentionnée qu'une fois⁴.

À Paris, le blé était mangé sous forme de pain. Les travaux de Christine Jéhanno, sur le régime alimentaire des malades soignés à l'Hôtel-Dieu de Paris le confirment, montrant l'importance que prenait cet aliment dans la ration quotidienne des malades, tout en indiquant que celui-ci n'était pas suffisant et devait être accompagné d'autres aliments, comme les légumes frais ou secs, et parfois même par des fruits ou des pâtisseries⁵. Les statuts de l'hôpital des Quinze-Vingts prévoyaient la distribution quotidienne aux aveugles d'un pain de vingt onces⁶. Hugues Neveux estimait que la ration journalière de blé consommée en Europe n'était jamais inférieure à 400 ou 500 grammes d'équivalent pain, se portant plus fréquemment autour de 500 ou 600 grammes pour atteindre parfois 700 à 800 grammes, tout en interrogeant la pertinence d'un tel indicateur⁷. Analyser la consommation de blé en équivalent pain incite en effet à postuler une égalité stable entre quantité de blé et quantité de pain produite, alors que les conditions climatiques changeantes, les espèces de blé utilisées, mais aussi les processus de mouture adoptés, sont autant de variables rendant cette équivalence incertaine⁸. La suite de ce travail viendra plus avant sur la question de la qualité des

1. Françoise DESPORTES, *Le pain urbain en France du Nord (1350-1570)*, thèse de doctorat sous la direction de Jacques Heers, Paris, 1976, p. 44 ; Jean-Marc MORICEAU, *op. cit.*, p. 46.

2. Bibl. nat. Fr., Français 5270, voir p. 348

3. Micheline BAULANT et Jean MEUVRET, *Prix des céréales extraits de la mercuriale de Paris, 1520-1698*, Paris, 1960-1962, 2 vol.

4. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 55.

5. Christine JÉHANNO, « *Sustenter les povres malades* » : *alimentation et approvisionnement à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat, sous la direction de Claude Gauvard, Paris, 2000, 3 vol. ; « Les Parisiens à table », *Paris au Moyen Âge : recherches récentes. Histoire et images médiévales*, n° 9, 2007, p. 46.

6. Léon LE GRAND, « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle). – Suite et fin », *Mémoires de la Société historique de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1887, p. 86.

7. Hugues NEVEUX, art. cit., p. 351-352.

8. *Ibid.*

procédés de mouture¹, mais le tableau suivant montre effectivement des variations importantes de la masse volumique des blés achetés suivant les années, singulièrement inférieure à la masse volumique des blés produits à l’heure actuelle². Il était donc nécessaire de moudre hier des volumes de blé plus importants qu’aujourd’hui pour obtenir la même quantité de farine.

Date	1419	1431	1434	1437	1438	1442	1461	1462	1464	1465	1466	1468	1477	1512	1573
Masse vol. (kg/m ³)	663	704	727	693	669	731	694	713	756	722	668	699	674	746	673

TABLE 9: Masse volumique du meilleur blé de l’année d’après les essais de pain (1419-1477)

Il convient de proposer d’ores et déjà un ordre de grandeur pour se rendre compte des besoins de la capitale. En 1328, en se fondant sur les estimations des besoins en blé d’une personne proposées par Steven Kaplan pour le temps du règne d’Henri IV (4 setiers par an), il aurait fallu 90 000 muids de blé par an pour satisfaire la majorité des besoins énergétiques des Parisiens³. Il était donc nécessaire de moudre, en admettant qu’un muid de blé pesait 1 077,91 kg en 1380⁴, entre 75 000 et 91 000 tonnes de blé par an au début du XIV^e siècle. En 1588, alors que la population avoisinait les 350 000 habitants⁵, la quantité de blé à moudre aurait dû être d’environ 117 000 muids de blé par an. En appliquant la moyenne des masses volumiques de blés parisiens déduites de la lecture des essais de pain (684 kg en moyenne, toutes qualités de blé confondues, entre 1419 et 1573), on déduit qu’un muid de blé devait peser en moyenne 1 250 kg aux XV^e-XVI^e siècles, et qu’il fallait donc moudre 146 000 tonnes de blé du temps du règne d’Henri IV. L’estimation des besoins en blé produite par l’administration était toutefois moindre. Un mémoire exhumé par Nicolas Delamare indiquait par exemple que la consommation de blé annuelle était de 3 setiers par habitant⁶. Dans cette perspective, les Parisiens n’auraient eu besoin de moudre « que » de 52 500 à 67 500 muids,

1. Voir p. 256

2. Selon la FAO, la masse volumique d’un grain de blé est aujourd’hui de 0,77 g/mL, soit 770 kg/m³ (Base de données FAO/INFOODS sur la densité. Version 2.0 (2015), p. 12).

3. Steven L. KAPLAN, *Les ventres de Paris, pouvoir et approvisionnement dans la France d’Ancien Régime*, Paris, 1988, p. 339.

4. *Les anciennes mesures du Centre historique de la France*, sous la dir. de Pierre Charbonnier, Paris, 2012, p. 31,

5. Jean-Pierre BABELON, *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XVI^e siècle*, Paris, 1986, p. 164.

6. Bibl. nat., Fr., Français 21638, fol. 93.

soit 72 800 tonnes de blé en 1328, et 87 500 muids de blé en 1588, soit 109 000 tonnes de blé.

Date	1300	1328	1380-1400	1422-1437	1500	1550	1565	1588
Population	250 000	270 000	200 000	80 000	200 000	350 000	300 000	350 000
Besoins annuels (S. Kaplan)	83 333	90 000	66 667	26 667	66 667	116 667	100 000	116 667
Besoins annuels (N. Delamare)	62 500	67 500	50 000	20 000	50 000	87 500	75 000	87 500

TABLE 10: Besoins en mouture des Parisiens en muids selon Steven Kaplan et Nicolas Delamare

Les pains confectionnés à Paris étaient de plusieurs qualités, et leur composition est expliquée avec de nombreux détails dans les essais de pain rédigés entre 1419 et 1573. Celle-ci était très changeante selon le temps et les conditions économiques. Concrètement, la plus ou moins grande qualité du pain dépendait d'une part de celle du grain choisi, mais aussi des opérations effectuées entre l'achat du grain au marché et la confection de la pâte. Le grain de blé est en effet composé de trois parties : le son, fait de plusieurs couches, comprenant l'enveloppe du fruit et de la graine¹, il s'agit de la partie du grain de blé la plus riche du point de vue nutritionnel² ; le scrutellum et le germe, composés de minéraux, de lipides, et de vitamines ; et l'endosperme, qui compose 85 % du grain de blé, constitué principalement d'amidon³. Le procédé de mouture du blé vise à pulvériser le grain pour en séparer les composants et récupérer l'endosperme, consommé sous forme de farine. Ces procédés, même les plus actuels, sont pourtant imparfaits : en effet, s'il est théoriquement possible de récupérer 85 % d'un volume de blé sous forme de farine, c'est dans la pratique plus ardu, les différents composants du blé se séparant très mal, en partie à cause du pli profond séparant les grains⁴. Les moyens de mouture, relativement sommaires jusqu'à l'époque des Lumières, donnaient en outre, en plus de la farine (appelée fine fleur), du son et des gruaux, particules riches en gluten adhérant moins à l'endosperme qu'au son⁵. Il fallait donc, une fois la farine moulue, en

1. Steven L. KAPLAN, *Les ventres de Paris*, *op. cit.*, p. 332.

2. Jean-Claude FAVIER, « Valeur nutritive et comportement des céréales au cours de leurs transformations », *Céréales en régions chaudes, conservation et transformation*, Londres/Montrouge, 1989, p. 287.

3. Steven L. Kaplan, *Les ventres de Paris*, *op. cit.*, p. 332.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

séparer les éléments avant de procéder à la confection du pain. Cette étape était faite pendant toute la période précédant les Lumières chez le boulanger à l'aide d'un bluteau, tamis tapissé d'une étamine de laine plus ou moins lâche selon la qualité désirée, et permettant de séparer la fleur de farine, c'est-à-dire l'endosperme en tant que tel, les gruaux, et le son¹.

Le meilleur pain, plus cher et plus apprécié était connu sous plusieurs dénominations, pain de chapitre², pain de couvent³, pain de Chailly⁴, pain blanc⁵. Sa composition est la plus stable et la plus facile à expliquer en parcourant les essais de pain. La céréale utilisée était le froment, moulu et bluté afin de n'en récupérer que la fine fleur, sans aucun gruaux ni son. Le pain obtenu était un pain très blanc, très énergétique, car riche en amidon, et à la digestibilité élevée. En revanche, les protéines et minéraux présents dans le son en avaient été éliminés⁶. Il existait deux sortes de pain de qualité inférieure, aux procédés de fabrication beaucoup plus changeants selon les années, les récoltes, et l'abondance des céréales. Le pain bourgeois⁷, coquillé⁸ ou de fenêtre⁹, était un pain fait avec un blé de moindre qualité que le froment, souvent du méteil, destiné aux ménagers modestes et à certains boulangers¹⁰. Là encore, il était confectionné à partir d'une farine blutée, sans doute avec une étamine un peu plus lâche que celle utilisée pour le pain blanc. L'existence de plusieurs bluteaux est en effet mentionnée dans un essai de pain¹¹. Parfois, le boulanger y ajoutait les gruaux issus du blutage de la farine de froment¹². Le pain le moins apprécié, mais aussi le moins onéreux, était le pain dit brun, bis, de brode¹³, ou armé¹⁴, pain issu à Paris d'un mélange de farine de

1. Françoise DESPORTES, *Le pain urbain...*, *op. cit.*, p. 83.

2. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, Paris, 1987, p. 90.

3. *Ibid.*, p. 17.

4. Nicolas DELAMARE, *Traité de la police...*, Paris, 1705, vol. 2, p. 893. Ce pain, consommé par les Parisiens aisés entre 1300 et 1400 puis après 1500 était confectionné avec du froment provenant des terres très réputées de Chilly-Mazarin, F. DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, p. 92.

5. Bibl. nat. Fr., Français 5270, *passim*.

6. Jean-Claude FAVIER, art. cit., p. 290.

7. Bibl. nat. Fr., Français 5270, *passim*.

8. Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, vol. 2, p. 893.

9. Bibl. nat. Fr., Français 5270, *passim*.

10. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 17.

11. « La mine du meilleur [blé] bulleete au bluteau a blanc et revenue necte a v boisseaux. La mine du moien [blé] bulleete par le buleteau a fenestre et revenue necte a v boisseaux. Ledit minot de seigle par ung buleteau a bis et revenu net a II boisseaux quart et demy », Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 111 v°.

12. Bibl. nat. Fr., Français 5270.

13. *Ibid.*; Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, p. 893; Françoise DESPORTES, *Le Pain au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 96.

14. Essai des 25-26 mars 1419, Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 4-6.

seigle pas systématiquement blutée¹, et de gruaux issus de la confection des farines entrant dans la composition des pains blancs et bourgeois. Ce type de pain était consommé, nous apprennent les essais de pain, par les « menus menagers, laboureurs et autres »². La farine entrant dans la composition de ce pain était complète, présentant une quantité importante de fibres et d'acide phytique, ce qui entraîne une baisse de la digestibilité du pain et une baisse de l'absorption des nutriments essentiels³. Il semble que la différence entre le pain dit armé et le pain dit brun ou de brode tienne au blutage ou non de la farine de seigle. La confection du pain armé n'est attestée à Paris qu'en 1419, au cœur de la guerre de Cent Ans, après quoi, suite aux plaintes des consommateurs souhaitant un pain « plus au gré de tout le commun, et plus aisiez à manger que ledit pain armé », considéré comme « dommage à la chose publique »⁴, celle-ci cessa. À partir de cette date, la farine de seigle entrant dans la confection du pain de moindre qualité fut systématiquement blutée.

Au niveau économique, la confection de ces trois types de pains permettait de ne pas gaspiller les ressources, les déchets occasionnés par la préparation des meilleurs pains étant réemployés pour faire les pains les moins bons⁵. Seul le son n'était pas utilisé, et servait de nourriture aux animaux. Au niveau nutritionnel, ces trois sortes de pains formaient un éventail de réponses au choix entre « consommer des céréales entières et mal les digérer, ou bluter leur farine et perdre ainsi des nutriments nobles »⁶, double écueil de la satisfaction des besoins des hommes du Moyen Âge par la consommation de céréales nues. La préférence des hommes du Moyen Âge allait vers le pain blanc, parce qu'il était perçu comme plus nourrissant : à Lille, en 1451, on estimait qu'un homme pouvait se contenter de 320 grammes

1. Le méteil est utilisé une fois pour confectionner ce type de pain, lors de l'essai du 20 novembre 1434 (Bibl. Nat. Fr., Français 5270, fol. 34 v°-40, l'orge est utilisée une fois, mélangée avec du seigle, lors de l'essai du 10 août 1437 (Bibl. Nat. Fr., Français 5270, fol. 55-58 v°). Les circonstances sont terribles cette dernière année, le bourgeois de Paris raconte que la première semaine de Carême, il fut interdit aux boulangers de confectionner du pain blanc, et que le pain était très cher, car le setier de très petit sol valait 44 sous ou 3 francs (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. par. Alexandre Tuetey, Paris, 1881, § 716-718).

2. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 14 v°.

3. Jean-Claude FAVIER, art. cit., p. 290.

4. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 15.

5. Cette pratique semble, du reste, généralisée dans le royaume de France, puisque les essais de pain réalisés à Saint-Denis en 1384 (Charles SAMARAN, « Un essai de pain à l'abbaye de Saint-Denis au XIV^e siècle », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610)*, du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1968, vol. 1, p. 437-438.) et à Dijon en 1456 (Arch. Dép. Côte d'Or, B 160, fol. 175, éd. par Françoise DESPORTES, *Le pain urbain...*, op. cit., p. 214-215) attestent du même procédé.

6. Jean-Claude FAVIER, art. cit., p. 716-718.

de pain blanc, mais de 480 grammes de pain complet¹. De là une production plus importante d'unités de pain blanc par les boulangers citadins, Françoise Desportes ayant montré qu'ils consacraient habituellement au pain blanc les deux tiers de leur fournée². Les choses étaient toutefois un peu différentes à Paris comme le montre le tableau suivant.

Date	Quantités d'unités produites			Quantité de pâte produite		
	Pain blanc	Pain bourgeois	Pain de brode	Pain blanc	Pain bourgeois	Pain de brode
25 mars 1419	26,8 %	40,7 %	32,5 %	16,9 %	38,6 %	44,5 %
27 mars 1419	56,8 %	9,5 %	33,7 %	47,8 %	11,5 %	40,8 %
26 jan. 1461	53,0 %	22,6 %	24,4 %	26,6 %	27,9 %	45,6 %
26 mai 1462	43,9 %	25,9 %	30,2 %	20,1 %	26,3 %	53,6 %
24 août 1466	52,7 %	32,6 %	14,7 %	32,8 %	32,9 %	34,3 %
6 déc. 1466	50,0 %	31,0 %	19,0 %	28,4 %	31,2 %	40,4 %
18 mai 1468	52,8 %	34,0 %	13,2 %	31,5 %	39,1 %	29,4 %
1 ^{er} avril 1476	53,5 %	20,6 %	25,9 %	27,1 %	25,7 %	47,2 %
10 sept. 1477	44,3 %	30,9 %	24,7 %	20,8 %	35,8 %	43,4 %
8 juillet 1512	66,4 %	17,1 %	16,4 %	34,9 %	22,2 %	42,9 %
2 oct. 1573	64,8 %	27,8 %	7,4 %	36,0 %	39,7 %	24,2 %
MOYENNE	51,4 %	26,6 %	22,0 %	29,4 %	30,1 %	40,6 %

TABLE 11: Proportion des différentes variétés de pain produites à Paris selon les essais de pain (1419-1573)

Pendant tout le XV^e siècle à Paris, en se référant aux essais de pain, le pain blanc semble plutôt représenter la moitié des unités enfournées, ce nombre se rapprochant des deux tiers seulement au XVI^e siècle. Le rapport s'inverse en revanche pour les quantités de pâte produite. La pâte à pain blanc constituait moins de 30 % de la pâte produite par les boulangers lors des essais de pain contre 40 % pour la pâte à pain de brode, ce qui témoigne encore une fois de la différence de qualité nutritionnelle attribuée par les médiévaux aux différents types de pains. Se nourrissant ordinairement d'une unité de pain par adulte et par jour³, ils estimaient que celui-ci devait être plus gros quand il était complet.

1. Françoise DESPORTES, *Le pain urbain...*, op. cit., p. 187.

2. *Ibid.*, p. 189.

3. *Ibid.*, p. 187.

1.3 Les autres besoins énergétiques

1.3.1 La mouture, un besoin prédominant

La description de ce chemin menant du blé à la confection d'un pain agréant aux goûts des populations en pleine croissance démographique montre la place prédominante que prenait l'impératif de mouture dans une société trouvant l'essentiel de l'énergie dans le pain qu'elle consommait. La nourriture des Parisiens justifiait le recours à des méthodes industrielles de mouture, alors que, dans les villes, la confection du pain avait été très tôt confiée à des professionnels se procurant le blé au marché, le faisant moudre au moulin, et le vendant quotidiennement aux consommateurs, à moins qu'ils ne travaillassent pour les hôtels de grands particuliers ou d'établissements religieux¹. Le problème se posait différemment dans les campagnes, où la confection du pain et la production de farine furent pendant longtemps, comme le montrait Marc Bloch, une affaire domestique². Autrement dit, en ville, la mouture du blé ne se faisait pas à l'échelle du producteur-consommateur du pain, le particulier-agriculteur, mais à l'échelle de son producteur-vendeur, le boulanger, pour lequel la mouture du blé ne pouvait être assurée dans l'ouvroir, mais devait être faite à la demande, par un professionnel dédié. Les quantités de blé devant être moulues quotidiennement étaient en effet colossales. En se fondant sur une consommation annuelle de quatre setiers par personne et par an, il fallait moudre quotidiennement en 1328, 246 muids de blé, 319 muids en 1550 : les capacités de la ville devaient donc suivre.

Les affaires de goût des Parisiens donnent des informations sur la qualité des machines nécessaires pour produire une mouture apte à satisfaire les consommateurs et les autorités municipales. Le besoin était certes de pouvoir moudre le blé nécessaire à la subsistance des Parisiens, mais également de le moudre bien, sans donner de mauvais goût à la farine. Les machines utilisées devaient permettre de réduire au maximum l'espace entre les meules afin que les grains soient proprement pulvérisés et laissent le moins de gruaux possibles. Les essais de pain sont très précis sur ce point : lors de l'essai du 20 octobre 1432, les examinateurs du

1. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, op. cit., p. 44.

2. Marc BLOCH, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 7, 1936, p. 556.

Châtelet de Paris demandaient que soit « abaissée la meule du moulin, pour avoir plus déliée mouture »¹. Il s'agissait donc d'avoir des machines conçues par des techniciens suffisamment expérimentés pour pouvoir maintenir deux pierres de plusieurs tonnes éloignées d'à peine un millimètre. Si elles étaient plus proches, la farine était remplie de poudre de pierre, dans le cas contraire, le blé n'était pas broyé.

1.3.2 La cuisson et le chauffage

Paolo Malanima voyait dans le bois de chauffe la première source d'énergie utilisée par les sociétés préindustrielles, représentant 65,4 % de la consommation totale d'énergie française en 1800². Il ne s'agira pas, dans les pages suivantes, de proposer une estimation de la quantité de bois consommée dans la capitale, mais de rappeler les différents besoins en bois de celle-ci, afin de remettre en perspective l'utilisation des énergies de l'eau et du vent au sein d'un système énergétique comptant de manière décisive sur l'approvisionnement en bois de la ville.

1.3.2.1 La cuisson des aliments

Une fois le blé moulu, la farine blutée et convertie en pâte, le pain devait être cuit dans des fours. Steven Kaplan rappelle que pour la municipalité parisienne, au XVIII^e siècle, « le bois va de pair avec le bled », tous les deux nécessaires pour la préparation du pain³. Les fours sont évoqués dans les travaux de Nicolas Delamare, proposant un schéma général de l'évolution des fours parisiens. Il s'agissait durant le haut Moyen Âge d'un monopole royal. Un gigantesque four était situé, près de la Grande Boucherie et portait le nom de four d'Enfer⁴. Ce four fut l'objet de donations successives si bien qu'il appartenait en 1207 à l'église de Saint-Symphorien⁵. À mesure que la ville se peuplait et que les besoins en cuisson augmentaient, les seigneurs installèrent des fours banaux dans plusieurs endroits de la ville, ainsi un four aux Champeaux, où allaient être installées les Halles, construit en 1137 par Alix,

1. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 27.

2. Astrid KANDER, Paolo MALANIMA, Paul WARDE, *Power to the People. Energy in Europe over the Last Five Centuries*, Princeton/Oxford, 2013, p. 58.

3. Steven KAPLAN, *Le meilleur pain du monde : les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1996, p. 99.

4. Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, vol. 2, p. 820.

5. *Ibid.*

veuve de Louis le Gros¹. L'Évêque, les religieux de Saint-Germain-l'Auxerrois, les religieux de Saint-Maur-des-Fossés et les chanoines de Saint-Marcel avaient leurs fours banaux². La liberté de cuire dans d'autres fours fut accordée par Philippe Auguste, alors que l'importante augmentation démographique ne leur permettait plus de répondre aux besoins en cuisson de la population. Philippe Auguste autorisait tous les boulangers parisiens à posséder un four servant à cuire leur pain ainsi que celui des bourgeois de Paris ayant recours à eux³. La dernière liberté d'établissement de lieux de cuisson fut concédée par Philippe le Bel aux habitants de Paris, leur octroyant le droit de posséder des fours particuliers. Le même droit fut accordé par le chapitre de Saint-Marcel aux habitants du faubourg en 1406⁴. Pour éviter les incendies, des règles prévoyant l'espacement entre ces fours et les immeubles mitoyens étaient édictées, prudentes mesures qui firent, semble-t-il, leur effet, si l'on considère que Paris n'a jamais brûlé⁵.

Il y eut donc, en droit, une privatisation du four, et une répartition des besoins en bois dans l'ensemble des foyers, même si, en fait, les fours n'équipaient que les hôtels des particuliers assez riches pour posséder une boulangerie ou les institutions religieuses qui avaient de nombreuses bouches à nourrir⁶. L'investissement n'avait pas de sens pour les ménagers modestes n'ayant pas à enfourner tous les jours plusieurs dizaines d'unités de pain. La consommation en bois des fours représentait en effet ordinairement 5 à 6 % du prix du blé acheté par les boulangers pour confectionner le pain⁷. À Paris, cette proportion allait de 3 à 9 % du prix du blé. Le fait que les fours cuisaient un grand nombre de pains permettait de répartir le coût du bois entre les différents consommateurs et de rentabiliser son coût de chauffage. Les essais de pain réalisés par la ville de Paris le montrent ; ces opérations étaient quasi systématiquement déficitaires, c'est-à-dire que le prix des mises engagées dans leur confection était toujours supérieur aux recettes issues de la vente du pain préparé⁸. En effet, les essais de pain portaient sur une quantité de blé faible (environ un setier), alors qu'un boulanger

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* p. 821.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 823.

5. *Ibid.*, p. 824.

6. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 44

7. *Id.*, *Le pain urbain en France du Nord*, *op. cit.*, p. 162.

8. *Ibid.*

pouvait ordinairement cuire cinq à six setiers par jour¹. Le prix de la main d'œuvre, comme le coût marginal en bois pour maintenir le four chaud, n'avait pas de commune mesure avec le coût de la première fournée de pain², nécessitant de brûler beaucoup de bois pour chauffer le four. Comme l'écrivait le rédacteur d'un essai de 1512, « a cuyre six et huit sextier le jour il y aroit de grant gaing »³.

Date	Quantité blé (mines)	Dépenses								Total dépenses	Recettes		Total recettes	Solde
		Blé	Criblage	Transport	Mouture	Chauffage four	Main d'œuvre	Éclairage	Location boulangerie		Prix pain	Prix son et recoupes		
25/03/1419	3	1092			48		108			1248	1384		1384	136
27/04/1419	3	1296		28	48	48	72	12	24	1528	1712		1712	184
22/02/1431	3	866	3	12	36	72				989	884	83	967	-22
20/10/1432	2,5	1049	2	8	30	36		84		1209	1063	144	1207	-2
23/03/1433	3	1296			36	48		6		1386	1176	63	1239	-147
20/11/1434	4	486	4	16	48		96			650	507	66	573	-77
20/02/1437	3	768			36	24				828	701	51	752	-76
23/02/1437	1	252			12	24				288	246	23	269	-19
10/08/1437	2				24		0			24			0	-24
07/07/1438	3	1380				144				1524	1364		1364	-160
9/04/1442	1	132			12	12	24			180			0	-180
08/10/1455	2	171		8	16	16	24	2		237			0	-237
26/01/1461	3	298				62	24			384	336	24	360	-24
26/05/1462	3	258				74				332	312	20	332	0
24/08/1466	2,5	166				120				286	172	19	191	-95
06/12/1466	2,5	231				120				351	184	24	208	-143
18/05/1468	2,5	145			30	120				295	210	20	230	-65
01/04/1476	3	276			18	10				304	248	32	280	-24
10/09/1477	3	281				120				401	260	60	320	-81
08/07/1512	2	162				96				258	225,2	28	253,2	-4,8
02/10/1573	2	3456			57,6	78,4				3592	2300	10,4	2310,4	-1281,6

TABLE 12: Dépenses et recettes (en d. p.) réalisées lors des essais de pain (1419-1573)

La localisation des fours correspondait sûrement donc à la localisation des ouvroirs de boulangers ainsi qu'à celle des grandes boulangeries d'hôtels et d'établissements religieux. La plus forte concentration de boulangers se trouvait dans la rue de la Juiverie, sur la Cité, à proximité de la Halle aux blés⁴. Les boulangers étaient aussi nombreux dans l'actuelle rue François Miron et dans la rue Saint-Honoré⁵. Nicolas Delamare pensait que les fours des boulangers avaient pu être adossés aux moulins et que les boulangers étaient en même temps meuniers. La seconde partie de l'affirmation a pu se vérifier, pas la première, comme le montrait Gustave Fagniez⁶. Ces boulangers (toujours nommés talemeliers dans les textes

1. Essai du 8 juillet 1512, Arch. nat., KK 1007, fol. 139 v°.

2. Steven KAPLAN, *Le meilleur pain du monde*, op. cit., p. 100.

3. Arch. nat., KK 1007, fol. 139 v°.

4. Caroline BOURLET, « Les métiers à Paris », *Paris au Moyen Âge : recherches récentes. Histoire et images médiévales*, n° 9, 2007, p. 41-42.

5. *Ibid.*

6. Nicolas DELAMARE, op. cit., II, p. 822 ; Nous souscrivons à la clarification de Gustave Fagniez : « Delamare va trop loin (II, 822), en disant en termes généraux que les boulangers étaient en même temps meuniers et que les fours étaient réunis aux moulins. Le texte d'où il tire cette conclusion et qui accorde aux boulangers le droit de convertir en pain le blé qui leur est livré par le public, doit s'entendre en ce sens que les boulangers se chargeaient de faire moudre le blé de leurs clients et de le leur rendre sous forme de pain, à moins que blé ne soit improprement employé là pour farine, comme dans le texte suivant : « Sera tenus led. fournisseur de

jusqu'à la première moitié du XV^e siècle¹) étaient 62 en 1292². 94 étaient mentionnés sur le livre de la taille de 1296³, 117 en 1297⁴. Ils étaient 136 en 1300⁵, et 106 en 1313⁶, auxquels s'ajoutaient donc les fours possédés par les établissements religieux et les hôtels bourgeois. Considérant qu'un boulanger pouvait convertir chaque jour huit setiers de blé⁷, au moins 78 muids de blé sur les 227 nécessaires auraient été convertis dans les boulangeries parisiennes en 1297⁸. Les textes peuvent permettre d'estimer des densités de fours. Un censier de l'abbaye de Sainte-Geneviève élaboré en 1539-1540 indique que l'abbaye avait le droit de prendre des rentes sur sept fours situés rue Sainte-Geneviève, entre la porte Bordelle et la place Maubert⁹. Ces fours appartenaient à cinq boulangers et deux pâtisseries¹⁰. L'abbaye avait également le droit de prendre une rente sur deux fours sis rue Saint-Victor, deux fours place Maubert et un four au Clos Brunel, appartenant à des boulangers et des pâtisseries. Les besoins en pain étaient toutefois tels que les Parisiens importaient du pain des villes alentours, ainsi le pain de Gonesse, très recherché dès le XIII^e siècle, apporté à Paris par des boulangers forains approvisionnés par un réseau de meuniers locaux¹¹, ou le pain de Melun ou de Corbeil¹².

Quels étaient les besoins journaliers en bois pour chauffer ces fours ? Steven Kaplan, dans son histoire du pain parisien du XVIII^e siècle souligne l'attention portée par les boulangers aux fours et à la cuisson du pain¹³. À cette époque, les fours étaient ordinairement en argile

prendre cascun samedi le blé des moeuvres des mollins de Corbye pour faire le blanc pain du convent... » Du Cange, v^o Panis armigerorum. », *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, 1877, p. 157-158.

1. Caroline BOURLET, « Le Livre des métiers dit d'Étienne Boileau et la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e-début XIV^e siècle) », *Médiévales*, n^o 69, automne 2015, p. 22.

2. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris...*, *op. cit.*, p. 19.

3. *Le livre de la taille de Paris, l'an 1296*, publié par Karl Michaëlsson, Göteborg, 1958.

4. *Le livre de la taille de Paris, l'an 1297*, publié par Karl Michaëlsson, Göteborg, 1962.

5. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris...*, *op. cit.*, p. 19.

6. *Le livre de la taille de Paris, l'an 1313*, publié par Karl Michaëlsson, Göteborg, 1951.

7. Hypothèse haute mentionnée dans l'essai de pain de 1512. Arch. nat., KK 1007, fol. 139 v^o.

8. Il s'agit bien d'un minimum, puisque les boulangers parisiens n'étaient peut-être pas tous assujettis à la taille.

9. Arch. nat., S 1631/7, fol. 86.

10. Les pâtisseries vendent au Moyen Âge des pâtés de viande ou de poisson ainsi que des tartes ou des flans, Patrick RAMBOURG, « Des spécialistes du prêt-à-manger à Paris : cuisine publique et modes de restauration à la fin du Moyen Âge », *Les Établissements de restauration dans le monde*, Paris, 2012, p. 115.

11. Jean-Marc MORICEAU, *op. cit.*, p. 68.

12. Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Paris, 1906, p. 96 ; Pierre-Henri GUITTONNEAU, *Dans l'ombre de la capitale, les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle*, Paris, 2016, p. 398.

13. Steven KAPLAN, *Le meilleur pain du monde*, *op. cit.*, p. 98.

raffinée et de forme hémisphérique. Là encore, la question de l'efficacité de ces dispositifs énergétiques se pose, tout l'enjeu étant d'utiliser la quantité la plus faible de combustible pour chauffer le plus longtemps possible, question qui se réglait au niveau des essences de bois utilisées, et de la confection du four lui-même. Au XVIII^e siècle, ces fours étaient chauffés à l'aide d'un bois « blanc », plutôt qu'avec des bois « neufs » ou « durs » qui avaient la préférence des particuliers¹. Les essais de pain ne donnent pas d'informations sur la qualité, mais sur la quantité de bois nécessaire pour chauffer le four. En 1476, les jurés du Bureau de la ville de Paris s'enquirent auprès des boulangers de Corbeil de la quantité de bois nécessaire pour chauffer un four permettant de cuire un setier ou trois mines de blé convertis en pâte. Les boulangers leur répondirent qu'il « faudroit bien avoir IX pieces de bois c'est assavoir sept costeretz et deux bourrees et non plus »². L'unité utilisée dans les essais, le cotret, c'est-à-dire le fagot, est trop vague pour connaître la quantité de bois vraiment brûlée. À titre d'exemple, le 20 octobre 1432, le boulanger chargé de l'essai de pain utilisait un demi quarteron de cotret de bois pour cuire la pâte issue de trois mines de blé³, 12 cotrets en 1437 pour cuire la même quantité de pâte⁴, 8 cotrets en 1442 pour cuire la pâte issue d'une mine de blé⁵, ou encore sept bûches de bois de traverse en 1573 pour convertir l'équivalent de deux mines de blé en pain⁶. Pour s'approvisionner, les boulangers étaient dépendants des marchands de bois auprès desquels ils s'endettaient⁷. Les périodes de crise d'approvisionnement en bois, dues aux mêmes circonstances que les périodes de crise d'approvisionnement en blé (sécheresse, gel), pouvaient avoir d'importantes conséquences sur les prix du bois, et multiplier par plus de deux le prix la préparation du pain, comme le notait le comptable de l'hôpital des Quinze-Vingts en janvier-février 1541⁸.

Le bois servait au chauffage des fours mais aussi à la cuisson des aliments. Pour les Parisiens n'ayant pas de cheminée ou ne souhaitant pas s'en servir, de nombreux professionnels de la cuisson autres que les boulangers, taverniers, pâtisseries ou regrattiers, fournissaient une

1. *Ibid.*, p. 99.

2. Essai du 1^{er} avril 1476, Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 136.

3. Essai du 20 octobre 1432, *Ibid.*, fol. 28.

4. Essai du 20 février 1437, *Ibid.*, fol. 47 v°.

5. Essai du 9 avril 1442, *Ibid.*, fol. 78.

6. Essai du 2 octobre 1573 ; Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, II, p. 1010.

7. Steven KAPLAN, *Le meilleur pain du monde*, *op. cit.*, p. 100.

8. Léon LE GRAND, « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle). – Suite et fin », art. cit., p. 85.

cuisine de rue aussi bien aux étudiants qu'au « menu peuple » disposant d'un logement trop exigü pour abriter des réserves en bois ou en denrées de base¹. Ils constituaient donc, à l'instar des boulangers, une multitude de points de cuisson permettant de mutualiser entre les Parisiens les plus modestes la consommation d'énergie thermique destinée à la cuisson des aliments.

1.3.2.2 Les utilisations industrielles du bois

La chaleur émise par la combustion du bois était en outre utilisée pour d'autres usages que la cuisson du pain. Si la forte demande en bois parisienne avait poussé les forges, demandeuses d'une considérable quantité de bois, hors du bassin versant de la Seine², les activités de petites industries nécessitaient l'installation de forges de taille plus modeste. Il s'agissait notamment des activités d'orfèvrerie dont les forges semblent concentrées sur le pont au Change pour faire concurrence aux changeurs d'or³. Ces forges devaient théoriquement être visible de tous, le fait d'en avoir une à l'arrière de l'atelier étant sanctionné, sans doute aussi à cause du danger d'incendie⁴. Les forges du pont au Change appartenaient au Temple qui les louaient à des orfèvres⁵. D'autres métiers de petite métallurgie étaient abrités dans les villes : les forgerons, les aiguillers, les chaudronniers, ou encore les plombiers. Les établissements des métiers rédigés à l'initiative d'Etienne Boileau recensent les fèvres-couteliers, les lampiers, les ferronniers, les serruriers, les fourbisseurs d'épée, qui avaient tous besoin de l'énergie thermique pour mener à bien leur activité⁶.

La production d'alcool était une grande consommatrice de bois. Les brasseurs, par exemple, devaient faire bouillir de grandes quantités d'eau pour la confection de la bière et le nettoyage des récipients. Les quantités de bois qu'ils utilisaient étaient sûrement moindres qu'en Angleterre, pays où la bière n'était pas concurrencée par le vin, mais les chiffres donnés par Richard W. Unger sur la consommation d'énergie nécessaire à produire de la bière au Moyen Âge en Angleterre sont éclairants. Au milieu du XV^e siècle, 9,1 % de l'énergie totale qui y

1. Patrick RAMBOURG, « Des spécialistes du prêt-à-manger au Moyen Âge », art. cit., p. 123.

2. Mathieu ARNOUX, « La transition énergétique, une mise en perspective historique », art. cit., p. 85.

3. Jean FAVIER, *Le bourgeois de Paris au Moyen Âge*, Paris, 2015, p. 332.

4. *Ibid.*

5. Arch. Nat. S 5076^A.

6. Jean-Pierre LEGUAY, *Le feu au Moyen Âge*, Rennes, 2008, p. 178.

était consommée l'était pour fabriquer de la bière, et cette industrie représentait autour de 16,9 % du bois de chauffe brûlé, soit 1/6 de l'énergie thermique consommée¹.

S'interroger sur les autres modes d'utilisation du bois de chauffe revient à examiner plus avant son importance dans l'espace domestique et à examiner la répartition entre usages publics et privés de cette ressource. Le chauffage des intérieurs est un aspect majeur de cette utilisation. La question a fait l'objet de synthèses récentes concernant l'époque moderne, et, sur des aspects plus spécifiques, le Moyen Âge². Pour en dresser un tableau, il faut commencer par donner un aperçu de la situation climatique générale dans le champ d'étude considéré. La France arrive au début du XIV^e siècle à la fin de son optimum climatique médiéval³. C'est alors que commence le « petit âge glaciaire » mis en évidence par Emmanuel Le Roy Ladurie, période s'étendant du XIV^e au XVIII^e siècle caractérisée par des températures plus froides que la moyenne⁴. Ce petit âge glaciaire est en fait la succession de périodes de froid et de périodes légèrement plus chaudes à l'instar du beau XVI^e siècle, s'étendant de 1500 à 1560⁵. La question du chauffage et du confort thermique est délicate à poser pour les périodes anciennes tant le risque d'anachronisme est grand et que la sensation de confort thermique est un trait civilisationnel majeur nous différenciant des hommes du Moyen Âge ou de l'époque moderne⁶. Les sociétés contemporaines urbanisées ont coutume de dépenser entre le tiers et le quart de l'énergie qu'elles consomment sous forme de chauffage⁷, les autorités publiques

1. Richard W. UNGER, « Métabolisme social, consommation d'énergie et méthodes de mesure pour le Moyen Âge », *Sous le Soleil... op. cit.*, p. 145.

2. On notera en particulier la synthèse réalisée par Olivier JANDOT, *Les délices du feu : L'homme, le chaud et le froid à l'époque moderne*, Ceyzérieu, 2017, et, dans le registre du beau livre, Stéphane CASTELLUCCIO, *L'éclairage, le chauffage et l'eau aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montreuil, 2016. Georges DUBY et Robert MANDROU n'abordent cette question que pour les citadins du XVI^e siècle dans *L'Histoire de la civilisation française*, Paris, rééd. 1998, p. 348-351. La question a été évoquée plus spécifiquement pour Paris, mais toujours à l'époque moderne par Jean-François BELHOSTE : « Le chauffage à Paris : approvisionnements en bois et évolution des appareils (XVII^e-XIX^e siècles), *Le bois source d'énergie : naguère et aujourd'hui*, Paris, 2000, p. 58-61. Pour ce qui est du Moyen Âge, Élisabeth SIROT s'intéresse exclusivement aux maisons nobles du royaume de France dans *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII^e au XVI^e siècle*, Paris, 2011, et Jean-Pierre LEGUAY aborde, entre autres, ce visage du feu, dans *Le feu au Moyen Âge*, *op. cit.*

3. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Abrégé d'histoire du climat du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2007, p. 29-30.

4. *Ibid.*, p. 23-24.

5. *Ibid.*, p. 24.

6. Olivier JANDOT, *op. cit.*, p. 12-13.

7. Victor CANDAS, « L'homme dans son environnement climatique : facteurs d'influence, thermorégulation, sensibilité et confort thermiques », *Habitat, confort et énergie, actes de la 13^e journée du Cuepe*, 2002-2003, https://www.unige.ch/sysener/files/4114/4731/1715/Actes_de_la_Journee_du_Cuepe_2003.pdf

conseillant maintenant, dans le but d'économiser l'énergie, de limiter la température des intérieurs à 18-19°C¹. Ces températures semblaient singulièrement chaudes aux hommes des époques préindustrielles, surtout aux habitants du royaume de France, trouvant du confort lorsqu'une pièce était chauffée entre 12 et 15°C, et cherchant à ouvrir les fenêtres en plein hiver quand les températures intérieures avoisinaient les 19°C².

Les cheminées, présentes en Europe occidentale sont la postérité lointaine du foyer ouvert posé à même le sol et permettant de laisser échapper la fumée par une ouverture ménagée dans le toit d'une maison³. Construites par des maçons, il s'agissait en général des seules parties de pierre des maisons dont le reste était construit en bois ou en torchis⁴. L'importance de ces dispositifs est tout sauf anodine, le feu revêtant peu à peu un caractère fiscal, comme en témoignent les différents états des feux élaborés à partir du XIII^e siècle⁵. Interroger la répartition des cheminées en milieu urbain revient à poser un double problème. Ces dispositifs étaient en effet les seuls à même de procurer du chauffage aux populations urbaines qui ne pouvaient compter sur la présence de bétail pour leur procurer de la chaleur⁶, cependant, l'extrême concentration d'immeubles en bois qui permit à Paris d'accueillir une population extraordinaire rendait le milieu urbain particulièrement vulnérable aux risques d'incendies. Il est certain que les privilégiés possédaient une ou plusieurs cheminées, servant à se réchauffer et à faire la cuisine⁷. Mais même dans la construction courante, il semble, à en croire Simone Roux, que « le bâtiment parisien, dans sa forme banale, est techniquement en avance »⁸, possédant des cheminées à chaque étage ainsi que des fenêtres souvent garnies de vitres, leur donnant une allure moderne n'existant pas dans les autres villes du royaume de la même époque⁹. Toutefois, même avec ces dispositifs à l'efficacité très imparfaite, ne chauffant qu'à leurs immédiats alentours, il semble que le gel était fréquent en intérieur. Le greffier du parlement de Paris Nicolas de Baye raconte par exemple que lors du terrible hiver 1408, il lui

[consulté le 7 mars 2019], p. 13.

1. Olivier JANDOT, *op. cit.*, p. 192.

2. *Ibid.*, p. 193.

3. Jean-Pierre LEGUAY, *Le feu au Moyen-Âge, op. cit.*, p. 26.

4. Olivier JANDOT, *Ibid.*, p. 91.

5. Jean-Pierre LEGUAY, *Le feu au Moyen Âge, op. cit.*, p. 17.

6. Olivier JANDOT, *op. cit.*, p. 171-175.

7. Élisabeth SIROT, *op. cit.*, p. 12.

8. Simone ROUX, art. cit., p. 179.

9. *Ibid.*, p. 181.

était impossible d'accomplir correctement sa tâche, l'encre gelant au bout de sa plume tous les deux ou trois mots qu'il écrivait, bien qu'il disposait d'une source de chaleur à proximité¹. Une telle expérience semblait habituelle aux Parisiens : le même hiver, le religieux de Saint-Denis témoignait de la fréquence du gel dans les intérieurs en écrivant : « Il y avait eu déjà plus d'une fois des exemples d'un froid tellement rigoureux, qu'on ne pouvait manger du pain sans le faire dégeler auprès du feu, ni faire couler le vin des tonneaux qu'à l'aide de broches en fer »². Se pose alors une deuxième question, celle du budget et de la quantité de bois que les habitants de Paris voulaient bien consacrer à leur chauffage eu égard à la faible rentabilité énergétique des équipements dont ils disposaient.

Dans une ville où il était possible d'acheter son repas dans la rue³, quelle était alors la consommation en bois servant uniquement pour le chauffage ? L'exigence de confort semble faible si on considère que la hausse importante de la demande en bois intervenue au XVIII^e siècle est autant due à l'augmentation démographique qu'à une exigence de confort plus importante, poussant les habitants de Paris à multiplier les pièces à feu dans les appartements⁴. Cependant, déjà au Moyen Âge, les besoins de la capitale l'avaient conduite à brûler les forêts environnantes : au milieu du XVI^e siècle la ville avait épuisé les réserves en bois de chauffage situées à proximité, obligeant les autorités à recourir au flottage de bois en provenance des forêts du Morvan en utilisant les ressources énergétiques de l'Yonne et de la Seine⁵. Le flottage était en effet le seul moyen rentable de transporter des troncs d'arbres sur de longues distances. À ce besoin de bois en tant que ressource énergétique, s'ajoutait celui en bois de construction, qui pouvait aussi constituer une source d'énergie indirecte lorsqu'il servait à construire les roues des moulins à eau et les ailes des moulins à vent. En effet, comme le rappelait Chloé Deligne dans sa thèse sur les aménagements de ma Senne à Bruxelles, « établir un moulin nécessite d'abattre quantité d'arbres »⁶. La force du courant devait donc

1. *Journal de Nicolas de Baye, greffier au parlement de Paris (1400-1417)*, publié par Alexandre Tuetey, t. 1, Paris, 1885, p. 212.

2. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, rééd. Paris, 1994, t. III, p. 747.

3. Cf. p. 49.

4. Jean-François BELHOSTE, art. cit., p. 58 ; Stéphane CASTELLUCIO, *op. cit.*, p. 164.

5. Emile GUILLIEN, « Faire flotter la moulée du Morvan pour chauffer les foyers parisiens, milieu du XVI^e siècle-milieu du XX^e siècle », *Le bois, source d'énergie : naguère et aujourd'hui*, Paris, 2000, p. 19-24.

6. Chloé DELIGNE, *Bruxelles et sa rivière : Genèse d'un territoire urbain (12e-18e siècle)*, Turnhout, 2003, p. 24.

être utilisée intensément pour fournir autant de bois, mais aussi pour acheminer les denrées consommées par les Parisiens, tout en faisant fonctionner des moulins. Se posaient donc des questions d'allocation de la ressource en eau entre ces activités concurrentes.

1.3.3 Les autres activités industrielles

Paris est au Moyen Âge un grand centre de consommation alimentaire, mais aussi de production industrielle. En 1300, le secteur de l'industrie et du commerce de produits industriels occupait près de 50 % de la population, contre 26 % pour la filière de l'approvisionnement, qui constituait donc la seconde activité majoritaire¹. Au sein de la production de biens de consommation, l'habillement occupait 44 % des artisans². La draperie parisienne était, du reste, suffisamment réputée pour faire l'objet de commerce³. Si l'activité était primitivement manuelle, la production de draps à grande échelle avait profité de l'invention de l'arbre à came, transformant le mouvement circulaire continu de la roue des moulins en mouvement alternatif capable d'actionner des marteaux à fouler le textile⁴. Les fonctions de centre politique et intellectuel de Paris impliquaient également une forte demande en papier. Apparue en Italie au XIII^e siècle pour combler le vide fonctionnel laissé par l'abandon du papyrus par la chancellerie mérovingienne en 682 et remplacer l'onéreux parchemin dans ses utilisations les moins prestigieuses, le papier requerrait un travail de préparation longue et énergétiquement plus coûteuse, ne pouvant se faire sans l'intervention d'une machine. En effet, si la confection du parchemin est un processus manuel et artisanal issu d'un traitement spécifique des peaux d'animaux, celle du papier nécessitait le battage de la pâte de chiffon. Là encore, l'invention de l'arbre à came, permettant d'automatiser le processus de trituration des chiffons afin de les transformer en pâte à papier allait rendre l'essor de ce nouveau support possible. Cette diversification des usages des moulins fut, comme l'ont montré Bertrand Gille et Robert Philippe, un des facteurs essentiels de la croissance économique médiévale⁵. En automatisant

1. Caroline BOURLET, « Les métiers à Paris », art. cit., p. 41.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 40.

4. Bertrand GILLE, « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », *Techniques et civilisations*, n° 13, 1954, vol. III, p. 9-13.

5. Bertrand GILLE, « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », art. cit. ; Robert PHILIPPE, *L'énergie au Moyen-Âge, l'exemple des pays d'entre Seine et Loire*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Mollat du Jourdin, Paris : Université Paris Sorbonne, 1980, 4 vol.

des processus de production auparavant assumés par la seule force des hommes, ils libérèrent l'énergie. Tout se passa comme si des milliers de bras humains étaient venus apporter leur soutien à l'économie médiévale. Reste la question de l'utilisation de ces milliers de bras potentiellement libérés par l'apparition et la diffusion des moulins à partir du Moyen Âge. Les *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris* effectuées par Gustave Fagniez à la fin du Moyen Âge montrent qu'à l'exception de la mouture du grain, seule activité nécessitant la force d'une machine, occupant d'ailleurs la première place de la série de monographies qu'il consacrait aux différentes industries parisiennes, l'essentiel du travail était un travail manuel accompli dans le cadre de l'atelier¹. Ces industries ne nécessitant que la force des bras humains, leurs besoins énergétiques se confondaient aux besoins alimentaires de la ville, ou aux besoins en bois de chauffage pour les activités nécessitant de faire fondre des matériaux, besoins que nous avons déjà évoqués.

1.4 Les cadres pour penser les besoins énergétiques

1.4.1 Demande énergétique et variations démographiques

Le problème posé par l'étude de l'équipement énergétique parisien est de savoir comment celui-ci put absorber l'accroissement de la population urbaine des premiers siècles du second millénaire. Le mouvement d'accroissement de la population parisienne s'inscrivait dans un mouvement global d'essor démographique à partir de l'an mil. Cependant, si la population du royaume de France a au moins doublé entre l'an mil et 1328, l'accroissement des villes fut plus important en proportion, triplant sur la même période et absorbant le trop-plein des campagnes². Cette hausse spectaculaire de la population globale pose avec encore plus d'acuité le problème du nécessaire bon approvisionnement des villes par les surplus des campagnes, alors que le nombre de citadins augmenta en quantité et en proportion entre le XI^e et le XIV^e siècle, se traduisant par une hausse de la demande en blé des citadins, et en énergie pour le moulin. Dans l'histoire de l'équipement énergétique parisien, ces trois siècles, au cours

1. Gustave FAGNIEZ, *op. cit.*

2. *Histoire de la France urbaine*, sous la dir. de Georges Duby, Paris, 1980, t. II, p. 190; *Histoire de la population française*, sous la dir. de Jacques Dupâquier, Paris, 1988, t. I, p. 267.

desquels la population atteignit un palier qui ne fut pas dépassé avant le XVI^e siècle, attirent l'attention dans la mesure où ils posent le problème de l'adaptation de l'équipement à une hausse de la demande dans un laps de temps relativement court à l'échelle de l'Histoire. Dans cette perspective, les siècles qui suivent posent moins de problèmes. En toute hypothèse, les XIV^e et XV^e siècles constituent une époque de suréquipement énergétique, et le problème de la satisfaction d'une demande énergétique en hausse, après deux siècles de baisse de la population ne se poserait de nouveau qu'au XVI^e siècle. Arrive ici la première frustration du médiéviste : les sources permettant d'analyser les facteurs de l'accroissement considérable de la population parisienne à partir de l'an mil sont inexistantes ou muettes. Ainsi, l'enquête qui suit ne peut commencer qu'au moment où la ville avait atteint sa maturité démographique, et où son équipement était déjà installé. Les décisions ayant conduit à la construction et à l'adaptation des infrastructures ayant soutenu l'augmentation de la population échappent à sa perception. Il s'agira alors de décrire au mieux ce système énergétique déjà mature à la fin du XIII^e siècle. Dans un second temps, il faudra examiner comment celui-ci a passé les périodes de crise, entre destruction pure et simple de l'équipement, ou reconversion des moulins à blés dans d'autres applications industrielles, alors que la diminution de la population impliquait une baisse de la demande alimentaire, avant de voir comment celui-ci s'est adapté à la nouvelle hausse de la population qui s'est faite sentir dès la fin du XV^e siècle.

1.4.2 Besoins exportables et non-exportables

La question des transports est essentielle pour examiner dans quelle mesure un besoin est exportable ou non. Les transports disponibles au Moyen Âge étant la voie de terre et la voie d'eau, ceux-ci représentaient rapidement un coût. Celui-ci fut le goulot d'étranglement des économies préindustrielles et ne s'est vraiment résolu qu'à la Révolution industrielle, quand l'utilisation d'énergies fossiles a permis de déconnecter le moteur de sa source¹. Au Moyen Âge, le transport terrestre, en charroi, ne pouvait se faire que sur de courtes distances, et seule la navigation permettait de transporter des denrées en masse².

Il y avait, de plus, des difficultés inhérentes au transport de certaines denrées. Steven

1. Robert PHILIPPE, *L'énergie au Moyen Âge...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 23, 275.

2. *Ibid.*, p. 299-303.

Kaplan rappelait combien le transport par voie d'eau était préjudiciable au blé, exposé à une humidité constante¹. Son transport terrestre, quant à lui, soulevait d'autres problèmes, notamment celui de sa rentabilité, exposé par l'abbé Galiani en 1770, et qui devait se poser dans les mêmes termes pour les siècles précédents : un tonneau de vin valait dix fois plus qu'un tonneau de blé, alors qu'il pesait moins². De là un coût devenant prohibitif s'agissant du transport de certaines denrées, et, pour répondre aux besoins de la ville, une partition entre besoins exportables et besoins non-exportables.

La mouture figurait sans conteste dans la liste des besoins non-exportables. La farine, bien que plus facilement transportable que le blé, n'a pas fait l'objet d'un commerce à grande échelle avant le XVIII^e siècle³. C'est donc le blé non-moulu qui arrivait dans les marchés de la ville qui, dans un contexte où les guerres étaient fréquentes, devait garder ses capacités de meulage en cas de siège pour continuer à nourrir sa population⁴. La préoccupation était présente depuis très longtemps. Procope racontait, par exemple, qu'en 536, Bélisaire installa des moulins sur des bateaux sur le Tibre afin de faire face au siège de Rome par les Goths, qui avaient coupé les aqueducs acheminant l'eau vers les moulins à eau de la ville⁵. La nécessité de moudre au plus près du consommateur pour satisfaire ses besoins, que ce soit par le biais d'outils de fortune, ou par l'installation de moulins à l'intérieur des remparts, était donc un élément déterminant dans la localisation des infrastructures meunières des villes, qui craignaient autant la pénurie de céréales que l'incapacité à les moudre⁶. Le problème de

1. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris...*, *op. cit.*, p. 59.

2. *Ibid.*, p. 65.

3. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris*, *op. cit.*, p. 61.

4. Mathieu Arnoux, « La transition énergétique, une mise en perspective historique », art. cit., p. 86.

5. Pierre-Louis VIOLLET, *Histoire de l'énergie hydraulique, moulins, pompes, roues et turbines de l'Antiquité au XX^e siècle*, Paris, 2005, p. 62.

6. Le récit du siège de Paris de 1590 mené par les troupes d'Henri IV par l'Italien Filippo Pigafetta est très éclairant quant à l'importance stratégique de la privation d'une population en moyens de moudre : « Sur ces entrefaites, l'ennemi, qui s'efforçait d'enlever aux assiégés tout moyen l'alimentation, s'avisait de détruire les moulins, pour augmenter encore leur détresse. Il fit donc ruiner ou brûler tous les moulins à vent qui étaient en dehors des murs, de sorte qu'il ne resta plus que ceux qui marchaient au moyen du fleuve ; mais comme ils étaient devenus insuffisants, on en construisit rapidement d'autres qui étaient mus par des chevaux et même par des hommes. Le Navarrais eut aussi la pensée d'employer son artillerie à détruire les moulins qui sont sous le pont aux Meuniers, et il est à croire qu'il aurait pu aisément en venir à bout, en plaçant ses batteries sur la rive gauche du fleuve, près de la porte de Nesle et en les canonnant ainsi de plus près, si deux obstacles sérieux ne l'en eussent empêché : le premier était que la poudre lui manquait pour charger les pièces capables de tirer à cette distance, qui est au moins de quatre cents pas ; le second que notre artillerie, placée au Louvre et sur le quai de la rive droite, l'eût promptement délogé de là. », « Relation du siège de Paris par Filippo Pigafetta », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1876, t. 2,

l'approvisionnement en mouture d'une ville assiégée se rencontra d'ailleurs encore à Paris en 1870¹. Les besoins non exportables de la ville se confondaient donc en tout premier lieu avec ses besoins alimentaires, devant donc être pensés dans un cadre géographique relativement restreint, dans la mesure où, au Moyen Âge, chaque ville, en relation avec son environnement proche, gérait son approvisionnement, dans un contexte où le commerce à grande échelle des grains et des farines était marginal.

Les autres besoins d'une capitale comme Paris peuvent en revanche être pensés en d'autres termes. D'une part, car l'importation de denrées non périssables était plus facile à mettre en œuvre, et, de l'autre, dans la mesure où, à partir du Moyen Âge, certaines régions se spécialisèrent dans des secteurs industriels très définis, ainsi la métallurgie en Normandie et dans le Nord-Est, produisant à grande échelle des biens ensuite commercialisés dans tout le territoire. Il convient d'ajouter qu'à cause du manque de place à l'intérieur des murs de Paris, la présence de certaines industries demandeuses d'espace, à l'instar de l'industrie papetière, nécessitant l'installation de grands séchoirs², était difficilement tenable. Ainsi, l'industrie du papier ou celle du foulage des bonnets furent rejetées à une trentaine de kilomètres de Paris, à Corbeil-Essonnes³. La première répondait aux importants besoins en papier de la capitale, tandis que la seconde s'insérait dans une division du travail entre les foulons de l'Essonne et les bonnetiers du faubourg Saint-Marcel⁴. Plus loin encore, Troyes figurait parmi les fournisseurs exclusifs en papier de l'université de Paris⁵. Isabelle Vérité et Olivier Bauchet rappelaient qu'à partir du second XV^e siècle, une grande partie de la production textile meldeoise était ensuite commercialisée à Paris⁶, la ville de Meaux s'étant dotée de moulins à foulon, alors que, dans la capitale, les foulons à pied avaient laissé la place aux teinturiers et que, dans le même temps, Paris s'ouvrait au marché des textiles non-finis⁷. Encore plus loin, le Morvan

p 53.

1. Mathieu ARNOUX, « La transition énergétique... », art. cit., p. 87

2. Karine BERTHIER et Paul BENOÎT, « Les aménagements hydrauliques au Moyen-Âge et au XVI^e siècle à Corbeil-Essonnes », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, p. 323-324.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 323.

6. Isabelle VÉRITÉ, « La draperie de Meaux au XVI^e siècle, enquête en cours dans le Minutier central des notaires parisiens », *La production textile de la région parisienne du Moyen Age à nos jours* (colloque de l'Association Française pour l'Étude du textile, Paris, 17 et 18 novembre 2006), PDF disponible sur http://www.ihmc.ens.fr/IMG/file/I_Verite/Verite_MeauxAFET2006.pdf, [consulté le 14 février 2018], p. 2.

7. Olivier BAUCHET, « Les moulins à foulon du pays meldeois », *Mémoires de la fédération des sociétés*

allait devenir la réserve en bois de la capitale à partir du milieu du XVI^e siècle, profitant de la possibilité d'utiliser le cours de l'Yonne et de la Seine, spécialement aménagées, pour acheminer des trains de bois¹.

De là, il est possible de proposer une hiérarchie des espaces d'approvisionnement de Paris en fonction de ses besoins :

- Paris *intra-muros* : c'est l'espace défini par les remparts de Paris, devant être autonome en cas de siège. Il s'agit d'une aire de satisfaction privilégiée des besoins non-exportables, alimentation et construction, comme en témoigne la liste des professions contenue dans le livre des métiers d'Étienne Boileau : ce sont essentiellement des professionnels de la petite industrie et de l'alimentation qui exercent, ainsi que ceux de la construction, dont la localisation est compatible avec une forte densité urbaine².
- La banlieue de Paris. Le dossier de la définition et de la caractérisation de la banlieue de Paris a été récemment repris par Hélène Noizet et Caroline Bourlet³. La définition de la banlieue envisagée par le *Grand coutumier de France* et par suite par un document de 1415 publié par l'abbé Lebeuf sous le titre « Étendue de la banlieue civile de Paris » est très liée à des notions de transport et de localisation des infrastructures énergétiques. Cette banlieue comprend en effet une liste plus ou moins longue de villages situés entre 3,1 et 10,5 km du Châtelet de Paris⁴. Il comprend les communes de la Chapelle-Saint-Denis, la Villette-Saint-Ladre, Pantin, Bagneux, Clichy, Gentilly, Montrouge, Arcueil, Ivry, Issy, Clamart, Vanves, Bourg-la-Reine, Conflans, Carrières-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Courcelles, Chaillot, Cachan, Charonne, Bagnolet, la Ville-l'Évêque, le Pré-Saint-Gervais, la Villette-Saint-Denis, Montreuil, Montmartre, Villiers-la-Garenne, Auteuil, Aubervilliers et Saint-Denis⁵. Il s'agit de l'espace où seuls les sergents à verge du Châtelet étaient habilités à exercer leur fonction, et qu'ils pouvaient parcourir à pied en une journée aller-retour. Par extension, il s'agit d'un espace

historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, t. 51, 2000, p. 53-66.

1. Jean Paul BRAVARD, « Le flottage du bois et le changement du paysage fluvial dans les montagnes françaises », *Médiévales*, n° 36, 1999, p. 53-61

2. Caroline BOURLET, « Les métiers à Paris », art. cit., p. 40.

3. Hélène NOIZET et Caroline BOURLET, « La banlieue de Paris du XII^e au XVIII^e siècle : critères de définition, extension et spatialités », *Les limites de Paris, XII^e-XVIII^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 2017, p. 23-55.

4. *Ibid.*, p. 36.

5. *Ibid.*, p. 33.

pouvant être arpenté en une journée par une personne à pied ou accompagnée d'un cheval ou d'une mule, et permettant le convoi de marchandises fragiles, comme la farine par exemple, sans trop de risque, sauf pendant les périodes de guerre. Hélène Noizet et Caroline Bourlet soulignaient la concentration de trois points (Charenton, Carrières et Conflans), autour de la confluence entre la Seine et la Marne, indiquant une attention particulière portée à ce point précis de la banlieue, et y voyant une relation avec les tensions fréquentes occasionnées par le trafic fluvial ainsi qu'avec la présence de nombreuses pêcheries¹. Sans doute faut-il aussi y voir un espace doté de nombreux atouts énergétiques, qui, comme nous le montrerons plus tard, devint l'un des espaces les plus denses en moulins². Le caractère crucial de cet espace dans l'approvisionnement de la capitale en farine participe sûrement à l'explication de l'attention que lui portèrent les autorités. Les caractères et l'importance de la banlieue aux yeux du pouvoir étaient donc doubles : il s'agissait autant d'un lieu de transit des marchandises qu'un espace de traitement des besoins non exportables de la capitale, du fait de l'accessibilité de ces villages à pied ou à cheval par les Parisiens.

- Le problème des transports constituant, comme cela a déjà été dit, un goulot d'étranglement, le troisième espace peut être envisagé dans le cadre du bassin navigable de la Seine, le fleuve et les rivières l'alimentant constituant autant une ressource énergétique que le seul moyen de transport rentable de marchandises sur une longue distance. C'est dans cet espace que se retrouvent les petites villes d'eau placées dans la zone d'influence de la capitale étudiées par Pierre-Henri Guittonneau³. Il s'agit des villes de Meulan, Pontoise, Meaux, Lagny, Melun, Étampes, Mantes-la-Jolie, Corbeil et Poissy⁴. Ce sont des villes ayant fait affaire avec Paris pour traiter certains besoins industriels parisiens, le papier pour les moulins de Corbeil, les draps pour les moulins de Meaux, mais aussi pour envoyer certaines denrées à destination de la capitale :

1. *Ibid.*, p. 36.

2. Voir p. 102 et suiv.

3. Pierre-Henri GUITTONNEAU, *Dans l'ombre de la capitale, les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle*, Paris, 2016 ; « "Entour Paris", les petites villes sur l'eau dans l'aire d'influence de la capitale au XV^e siècle, d'après les minutes de notaires du Châtelet », *Les limites de Paris, XII^e-XVIII^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 2017, p. 57-76.

4. *Id.*, « "Entour Paris", les petites villes sur l'eau dans l'aire d'influence de la capitale au XV^e siècle, d'après les minutes de notaires du Châtelet », art. cit., p. 58.

du bois, du vin, des grains, de la pierre, et du pain. À ces villes pourraient s'ajouter celles situées sur la grande voie menant de la plaine de France à Paris, et notamment Gonesse, vers qui la capitale exporta ses besoins en pain dès le XV^e siècle¹.

- Au-delà de ce cercle de villes situées à une cinquantaine de kilomètres de Paris, se situent l'ensemble des territoires l'approvisionnant en ressources et notamment en bois, dans la limite des lignes de partage des eaux, le Morvan commençant à exporter son bois par flottage au milieu du XVI^e siècle.

Comme nous nous en sommes expliqués dans l'introduction, la présente enquête se focalisera sur la manière dont les infrastructures énergétiques situées à Paris et dans sa banlieue ont permis de satisfaire les besoins énergétiques de leurs habitants, sans s'interdire ponctuellement de faire des intrusions dans les autres espaces ici définis, afin d'examiner les mouvements d'exportation des besoins énergétiques.

1.4.3 Quantité et qualité d'énergie nécessaire

L'estimation de la quantité d'énergie nécessaire aux civilisations préindustrielles pour fonctionner est extrêmement complexe, et a souvent été réduite au traçage d'une courbe prenant la forme d'une exponentielle symbolisant la fuite en avant des besoins énergétiques des sociétés depuis la révolution industrielle². Astrid Kander, Paolo Malanima et Paul Warde, ont proposé une telle courbe représentant une consommation d'énergie *per capita* stable jusqu'au XVIII^e siècle avant d'exploser ensuite, mais admettaient eux-mêmes ne pas disposer de chiffres avant le XVIII^e siècle, justement³. Mathieu Arnoux rappelle pourtant à ce sujet que, « entre 1500 et 1800, la population est multipliée par 7 ou 8 alors que les effets de la révolution industrielle ne se font sentir que vers 1840. Cela veut dire qu'un système à base de moulins à eau, de moulins à vent, de bois et d'animaux a été capable de multiplier sa capacité de production dans des proportions étonnantes »⁴. La même réflexion peut s'appliquer à l'augmentation démographique connue par le royaume de France entre les XI^e et XIV^e siècles,

1. Guy FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge, du milieu du XIII^e siècle au milieu du XVI^e siècle*, Paris, 1963, p. 500-501.

2. Mathieu ARNOUX, « La transition énergétique... », art. cit., p. 83.

3. Astrid KANDER, Paolo MALANIMA et Paul WARDE, *op. cit.*, p. 5.

4. Mathieu ARNOUX, « La transition énergétique... », art. cit., p. 84.

mais il paraît périlleux de s'aventurer sur les chemins d'une estimation des besoins énergétiques par tête pour le Moyen Âge. En revanche, il est possible de dire quelques mots de la qualité de l'énergie qui a été nécessaire pour permettre aux sociétés médiévales de satisfaire leurs besoins.

Le fait que la demande en énergie soit en premier lieu alimentaire implique de raisonner sur les conditions de sa satisfaction. Cette demande est continue : l'homme a besoin de la même quantité de 2 500-3 000 calories quotidiennes, avec des fluctuations minimales¹. Ses besoins sont ainsi plus importants en hiver, car une part plus importante de l'énergie consommée sert à le réchauffer, c'est justement la raison pour laquelle furent inventés les vêtements, qui réduisent les déperditions énergétiques du corps humain et en améliorent le rendement². À Paris, à la différence d'une ville de foire comme Provins par exemple, les variations saisonnières de population étaient minimales, la demande en blé était donc constante. Or, le blé, n'est pas produit de manière continue. Sa culture suit le cycle des saisons. Du printemps au début de l'été, la plante emmagasine l'énergie du soleil grâce à la photosynthèse, et aux alentours du mois de juillet, le blé est moissonné et entreposé dans des granges ou des greniers. Le flux de l'énergie solaire, diffusée toute l'année, a donc été transformé en stock par le blé. C'est sur ce stock que l'homme doit vivre en attendant l'année suivante, en consommant une partie chaque jour.

Le stock de blé n'était pas moulu immédiatement après avoir été récolté. Steven Kaplan rappelait que le blé se bonifie avec le temps : il est plus facile à moudre et plus nourrissant quelques mois après sa récolte³. Le blé tardait d'ailleurs souvent à arriver sur le marché, à cause des médiocres rendements des procédés de nettoyage, préalable à toute commercialisation⁴. Pour ce qui est de la farine, elle devrait reposer entre quatre et six semaines afin de mieux absorber l'eau, de ne pas avoir un goût de meules, et ainsi produire un bon

1. Astrid KANDER, Paolo MALANIMA, Paul WARDE, *op. cit.*, p. 42. Dans le détail, les besoins énergétiques des enfants sont relativement similaires, de l'ordre de 700-750 calories pour un enfant à l'âge d'un an, et de 1 300 calories pour un enfant de 5 ans. Les besoins journaliers des hommes et des femmes sont différents, ils culminent à 2 903 calories à 20 ans pour les hommes, et à 2 400 calories au même âge pour les femmes. Entre 35 et 65 ans, les hommes ont besoin de 2 600 calories journalières, et les femmes de 2 117 calories, les besoins n'étant plus que de 2 200 calories pour les hommes et 1 883 calories pour les femmes après 65 ans.

2. Mathieu ARNOUX, « 200 000 ans de transition énergétique », *L'Histoire*, n° 408, 2015, p. 10.

3. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris...*, *op. cit.*, p. 38.

4. Jean MEUVRET, *Le problème des subsistances à l'époque de Louis XIV*, Paris, 1967, vol. 1, p. 14.

pain¹. Cependant, il n'était pas possible au boulanger d'acheter une grande quantité de blé à l'avance pour constituer un stock, la vente de blé étant très encadrée². De là, une impossibilité pratique et économique de transformer instantanément le stock de blé en farine. L'énergie nécessaire pour rendre le blé comestible n'était donc pas une forte quantité d'énergie appliquée sur un temps réduit, mais une petite quantité d'énergie dont la qualité principale devait être la constance, afin que la ville pût convertir ses blés en farine toute l'année.

La question du rendement du moulin a, de même, toute son importance. Le moulin est un convertisseur énergétique rendant une source d'énergie inorganique (eau ou vent), utilisable pour des applications humaines au moyen d'une partie qui reçoit l'énergie, d'une partie qui la transmet, et d'une partie qui la restitue.

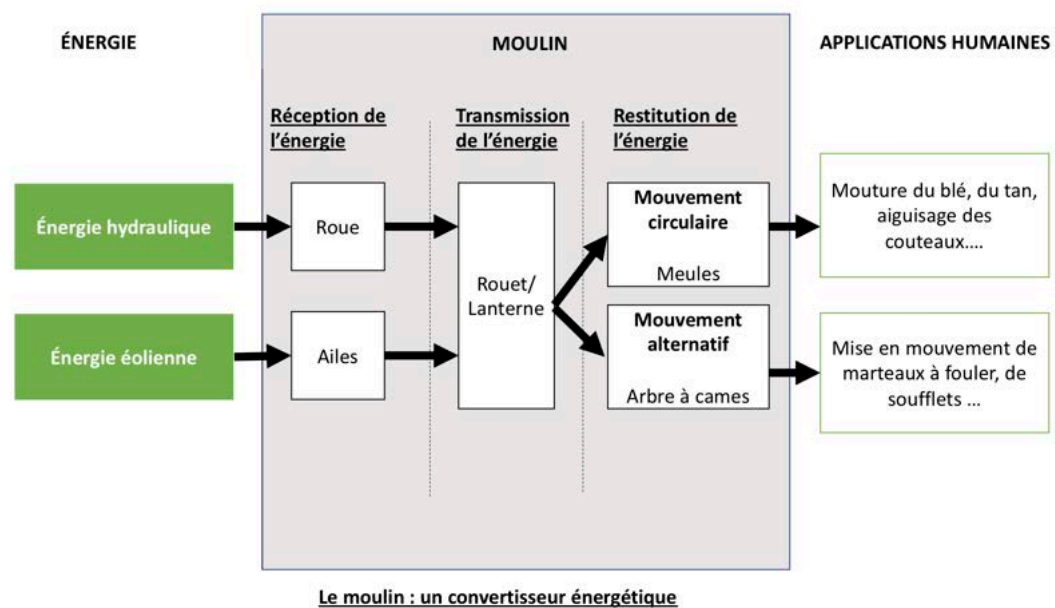


FIGURE 3: Le moulin : un convertisseur énergétique

Les informations rendues disponibles par les documents abordant l'aspect technique de la machine, permettraient, pour certaines installations, de raisonner en termes de rendement énergétique. Les historiens ne s'en sont pas privés, tentant, chacun de manière plus ou moins générale, de proposer un ordre de grandeur de la puissance rendue disponible par les moulins,

1. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris...*, op. cit., p. 39

2. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, op. cit., p. 173.

convertie en kilowatt/heure ou en chevaux-vapeur, mesure dont il conviendrait d'interroger la pertinence dans la mesure où il ne s'agit pas d'une mesure physique, mais fiscale. Ainsi, Fernand Braudel, dans le passage qu'il consacrait aux sources d'énergie dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* réduisait d'emblée les « moteurs primaires » à leur « modique puissance, de 2 à 5 HP pour une roue à eau, parfois 5 au plus 10 pour les ailes d'un moulin à vent »¹. Braudel se fondait, pour ce qui est de l'estimation du potentiel des moulins hydrauliques, sur un article de Lázló Makkai qui s'intéressait, en intention, à la productivité des différentes sources d'énergie utilisées par les civilisations préindustrielles, l'eau, le vent, et le bois, mais se limitait, dans les faits, à la question de la productivité des moulins à eau, puisque seul un paragraphe était consacré aux moulins à vent, pour dire qu'il n'existait pas de données exploitables à leur sujet². Ce travail était construit à partir des informations contenues dans les baux des moulins grâce à la compilation de plusieurs types d'informations à l'instar des dimensions des roues des moulins, du nombre de pales et d'aubes qu'elles portaient, de la quantité de farine obtenue à l'heure, du nombre de roues par moulin, et de la proportion entre moulins et population³. Le résultat de cette étude, cherchant à embrasser l'ensemble de l'Europe, conduisait Lázló Makkai à affirmer que « 500 000 à 600 000 moulins égaux à un million et demi, ou à trois millions de HP », en extrapolant à l'échelle de l'Europe des rapports entre la population et le nombre de moulins de la Galice autrichienne⁴. Robert Philippe, de son côté, réglait le problème complexe de l'estimation du rendement énergétique des moulins par une note de bas de page dans son article « L'Église et l'énergie au Moyen Âge dans les pays d'entre Seine et Loire »⁵, affirmant :

1. Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, t. I, *Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, 1979, p. 308. La source sur laquelle se fonde Braudel pour l'estimation de la puissance des moulins à eau est l'article de Lázló MAKKAI, « Productivité et exploitation des sources d'énergie, XII^e-XVII^e », alors inédit, depuis publié dans S. MARIOTTI (éd.), *Produttività e tecnologia nei secoli XII-XVII*, Firenze, 1981, p. 165-181. Pour les moulins à vent, il ne donne pas de source. L'équivalent cheval-vapeur du moulin à vent varie pourtant de beaucoup selon les auteurs s'étant répétés les uns les autres, comme le montrait Karel DAVIDS dans « Innovations in Windmill Technology in Europe, c. 1500-1800 », *Economia e energia*, secc. XIII-XVIII, Firenze, 2003, p. 271.

2. Lázló MAKKAI, « Productivité et exploitation des sources d'énergie (XII^e-XVIII^e siècle) », S. MARIOTTI (éd.), *Produttività e tecnologia nei secoli XII-XVIII*, Firenze, 1981, p. 165-181.

3. Lazlo MAKKAI, « Productivité et exploitation des sources d'énergie, XII^e-XVII^e », alors inédit, depuis publié dans S. Mariotti (éd.), *Produttività e tecnologia nei secoli XII-XVII*, Firenze, 1981, p. 165-181.

4. *Ibid.* p. 175

5. Robert PHILIPPE, « L'Église et l'énergie dans les pays d'entre Seine et Loire », *L'Église et le siècle de l'an mil au début du XII^e siècle : actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 14^e congrès, Poitiers, 1983, p. 107-108.

« Dès l'aube du XII^e s. le royaume de France compte 20 000 moulins à eau. Le nombre double pendant les XII^e et XIII^e s. et il s'élève à 50 000 à la fin du XV^e s. Les 20 000 moulins du XI^e s. représentent une puissance installée de $6 \times 20\,000 = 120\,000$ HP. On accorde au moteur humain une puissance de 0,3 HP mais son activité, entrecoupée de repos, ne s'exerce que dans un temps moindre, correspondant, au plus au 2/3 du temps de travail du moulin. L'effet utile des moulins à eau correspond, si l'on accepte ces bases d'estimation, à l'activité de $\frac{120000}{0,3} \times \frac{3}{2} = 600\,000$ travailleurs. Le royaume de France porte, au début du XI^e s., 4 800 000 habitants ; les travailleurs constituent le quart de cette population, soit 1 200 000. L'énergie que déploient les moteurs hydrauliques est égale à la moitié de l'effectif énergétique humain du royaume de France ».

Toute la question est effectivement d'accepter ou non les bases de l'estimation. Un des problèmes, vite évacué par Robert Philippe, est la connaissance par les moulins de plus ou moins longues périodes de chômage, dues au rhabillage des meules, ou aux périodes de glaces, de sécheresses ou de jours sans vent, ou encore aux destructions du matériel. Un tel calcul, reposant sur plusieurs estimations, parce qu'il s'applique à un espace géographique extrêmement étendu, perd de sa force, et gagnerait à être effectué sur une aire permettant de collecter des données plus fiables.

De même, un tel calcul ne peut se limiter à l'estimation d'une quantité d'énergie produite par installation sans faire cas de son efficacité à accomplir la tâche qui lui était confiée. À ce titre, il paraît tout aussi essentiel de s'interroger, pour ce qui est des moulins à farine, sur la quantité de mouture produite, ainsi que sur le rapport entre la quantité de blé mise dans la trémie, et la quantité de mouture obtenue, sous ses différents aspects (fine fleur, gruaux et son), afin de savoir quelle proportion de la farine nécessaire aux subsistances des Parisiens était fournie par les moulins de Paris et de sa banlieue. Il faudrait alors sans doute enrichir le questionnaire de Robert Philippe par les informations utilisées par Robert Cresswell¹, relatives à la taille des meules de moulins, puisqu'il s'agit des parties chargées de redistribuer l'énergie, mais aussi à leur épaisseur et à leur poids. Il faudrait de même

1. *Technological choices : transformation in material cultures since the Neolithic*, éd. par Pierre Lemonnier, Londres/New-York : Routledge, 1993, p. 194.

collecter des informations sur la nature, la vitesse ou le débit de la force motrice utilisée par les moulins.

Ce travail doit être fait pour chaque installation fournissant un service énergétique, quelle que soit la source d'énergie utilisée. Il n'est pas possible de mettre en évidence des transitions énergétiques en se focalisant sur l'énergie hydraulique et en oubliant que les moulins à vent ont participé à l'effort de mouture et à la satisfaction des besoins des sociétés préindustrielles, bien que la source d'énergie qu'ils utilisaient était intermittente¹. La façon dont ces derniers étaient évoqués par Braudel est assez révélatrice : après avoir rappelé que les moulins à eau fournissaient une puissance de 2 à 5 HP, deux fois moins élevée que celle fournie par les moulins à vent, plutôt comprise entre 5 et 10 HP, il affirmait qu'il existait à Paris, sans préciser la date, une vingtaine de moulins à vent, mais que, « à supposer que les calmes atmosphériques ne les arrêtent pas un seul jour de l'année, ils ne fourniraient pas à eux tous la vingtième partie de la farine que consomment les Parisiens »², reprenant en fait une affirmation formulée par Nicolas Delamare dans son *Traité de Police*³, rappelée par Steven Kaplan dans *les Ventres de Paris*⁴. Steven Kaplan, pour sa part, prenait davantage de distance avec l'assertion de Delamare, en la mettant en regard avec d'autres opinions contemporaines contradictoires, et formulait la prudente conclusion selon laquelle, en l'absence de données probantes sur le nombre de moulins et sur leur production de farine, il fallait se garder de proposer des conclusions définitives. Le recensement du nombre de moulins à vent ayant pu être en activité est pourtant nécessaire afin de confirmer ou d'infirmer la thèse selon laquelle la révolution énergétique médiévale ne serait qu'une révolution hydraulique. L'estimation de l'énergie rendue disponible par les tous les types de moulins autant que des quantités de mouture qu'ils ont pu produire implique alors d'étudier simultanément moulins à eau et moulins à vent et de leur appliquer strictement le même questionnaire permettant d'apprécier 1) la constance et la force de leur principe moteur (eau ou vent), en s'intéressant à sa vitesse et son débit, 2) la fréquence de leurs interruptions pour des raisons liées à des questions de police économique (jours

1. Geneviève MASSARD-GUILBAUD explique ainsi le désintérêt dont ils ont fait l'objet de la part des historiens des moulins, « De l'histoire des sources et des filières à l'histoire des systèmes et des transitions : comment on a écrit l'histoire de l'énergie », *Sous le soleil, ...*, *op. cit.*, p. 17.

2. Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, *op. cit.* t. 1, p. 311.

3. Nicolas DELAMARE, *Traité de police*, *op. cit.*, t. I, Paris, 1705, p. 627.

4. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris, pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1988, p. 247-248.

chômés, interdictions de travailler), mais aussi liées aux aléas touchant les machines (aléas climatiques, mais aussi pannes dues à l'usure de celle-ci ou à une mauvaise manipulation de son exploitant), 3) les caractéristiques techniques du convertisseur énergétique (taille de la roue, nombre d'augets ou de pales, longueur des ailes, nombre de rouets, de lanternes, nombre de fuseaux sur les rouets, taille et poids des meules) lorsqu'elles sont connues et, 4) les caractéristiques du produit fini (quantité de farine produite par heure et qualité de la mouture).

1.5 Les ressources énergétiques et leur géographie

1.5.1 L'eau

L'eau à l'état liquide est un flux qui descend par gravité sous forme de ruisseaux, de rivières ou de fleuves, et dégage ainsi une force. Il est possible d'y voir deux instances énergétiques conditionnées par le type d'énergie recherché et par la constance du cours d'eau. Le flux de l'eau descendante peut être récupéré et converti en énergie utilisable, ou peut être arrêté et stocké pour le transformer en énergie potentielle, par l'intermédiaire de retenues d'eau. Les fonctions sont différentes : le courant ne dégage pas beaucoup d'énergie, mais celle-ci est continue, à l'inverse, les barrages peuvent dégager de grandes quantités d'énergie, mais sur un temps plus limité, puisque le stock d'eau doit se reconstituer. C'est cependant le type d'utilisation le plus adapté quand le débit du cours d'eau est trop faible pour que celui-ci soit exploitable. L'alternative entre utilisation du flux et stockage d'énergie potentielle est donc déterminée par la nature du cours d'eau et les applications souhaitées. Dans l'espace étudié, l'utilisation de ce type d'énergie doit être pensée dans le cadre du bassin hydrographique de la Seine.

La Seine, véritable colonne vertébrale de la ville – Vidal de la Blache y voyant « l'âme de la ville grandissante »¹, prend sa source sur le plateau de Langres, à une altitude de 471 mètres, et s'écoule sur 776 kilomètres jusqu'à la Manche. L'Île-de-France se situe dans la région centrale du bassin de la Seine. Le fleuve a été rejoint par l'Yonne, le Loing, l'Essonne,

1. Paul VIDAL DE LA BLACHE, *Tableau géographique de la France*, t. I, de l'*Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution* d'Ernest LAVISSE, Paris, 1908, p. 131.

l'Orge, l'Yvette et la Bièvre à gauche, l'Yerres et la Marne à droite lorsqu'elle arrive à Paris¹. Il présente alors un débit de l'ordre de 50 mètres cubes par seconde lors des étiages sévères, et de plus de 2 000 mètres cubes par seconde en cas de grandes crues exceptionnelles². La pente du fleuve (qui en détermine la vitesse) est de l'ordre de 20 centimètres par kilomètre en amont, et 10 centimètres par kilomètre en aval, correspondant à une vitesse d'écoulement de l'eau de quatre à six kilomètres par heure³. Cette pente s'accroissait considérablement dans la ville de Paris qui a agi de l'Antiquité à l'époque moderne comme un barrage, avant que le mouvement ne s'inverse au XIX^e siècle⁴, ce qui lui a permis de dégager une puissance tout à fait importante. Ainsi, les 0 des échelles de hauteur du pont de la Tournelle et du pont Royal, qui marquent le niveau d'étiage atteint par la rivière au début du XVIII^e siècle, étaient séparés par une différence d'altitude de 1,70 mètres pour une distance de 2 kilomètres, soit une pente de presque 90 centimètres par kilomètre⁵.

Le flux du fleuve était, de plus, accéléré par la présence de multiples obstacles qu'il devait contourner lors de son passage à Paris. Il y avait, en effet, au Moyen Âge, six îles au centre de la ville : les îles des Juifs et du Pasteur, qui furent réunies à l'île de la Cité en constituant la place Dauphine, et les îles aux vaches et Notre-Dame, réunies pour former l'île Saint-Louis, tandis que, plus en amont, se trouvait l'île Louviers, réunie à la rive droite en 1840⁶. Ces îles formaient un goulot d'étranglement et accéléraient le courant, notamment au niveau de la place de Grève, d'autant plus qu'à cet endroit, la rive prend une forme concave, accélérant le courant à cause de la force centrifuge⁷. À ces éléments, s'ajoutait la présence de ponts, facteurs d'accélération du courant, créant une chute d'eau⁸. Au XIII^e siècle, ils étaient trois, permettant d'aller de part et d'autre de la ville. Le Grand Pont reliait l'île de la Cité à la rive droite, tandis que le Petit Pont reliait la Cité à la rive gauche⁹. Ces

1. Marcel-M. CHARTIER, « Hydrogéographie du bassin fluvial de la Seine », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 45, 1994, p. 28-29.

2. François BEAUDOUIN, *Paris/Seine*, Paris, 1989, p. 14.

3. *Ibid.*, p. 15-16.

4. *Ibid.*, p. 74.

5. *Ibid.*, p. 75.

6. Lazare-Maurice TISSERAND, « Les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1877, p. 113-114 ; Philippe LORENTZ et Dany SANDRON, *Atlas de Paris au Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 15.

7. François BEAUDOUIN, *op. cit.*, p. 17.

8. *Ibid.*, p. 45-46.

9. Philippe LORENTZ et Dany SANDRON, *op. cit.*, p. 23-24.

deux ponts étaient anciennement dans l'alignement du *cardo* de la cité romaine, mais, au IX^e siècle, le Grand Pont fut déporté vers l'ouest, partant du Palais pour arriver au Châtelet¹. À l'emplacement du Grand Pont primitif, subsistait une passerelle de bois appelée Planches Mibray². En 1296, une inondation emporta les ponts de Paris. Lors de leur reconstruction, le Grand Pont fut déporté de sa direction initiale pour aboutir à la Boucherie, vers le chevet de l'église Saint-Leuffroy et devint le pont au Change, tandis que les meuniers des moulins qu'il abritait avant la crue reconstruisirent leurs installations à leur emplacement initial et les relièrent par une passerelle formant le pont aux Meuniers³. En 1378, le pont Saint-Michel fut construit dans le prolongement du pont au Change pour relier la Cité à la rive gauche⁴, tandis qu'en 1413, les Planches Mibray laissèrent place au pont Notre-Dame. Enfin, en 1578 fut initiée la construction du pont Neuf à l'emplacement qui est encore le sien aujourd'hui. Ces aménagements étaient très intéressants du point de vue énergétique en jouant le rôle de retenues d'eau⁵. Ainsi, François Beaudouin comparait la Seine en étiage (l'état le plus fréquent) à un escalier géant, dont les contremarches se situeraient à la hauteur des ponts, au niveau desquels la chute d'eau était couramment d'un à deux pieds, soit de trente à soixante centimètres, constituant un « véritable pactole énergétique permanent et gratuit, au cœur de la ville »⁶.

Dans l'espace géographique de cette enquête, quatre affluents méritent quelques mots dans la mesure où ils constituèrent une richesse qui participa à l'accroissement du potentiel énergétique parisien. En amont de Paris, un de ses plus puissants affluents, la Marne, rejoint la Seine au niveau de l'ancien bourg de Conflans, aujourd'hui absorbé par Charenton et y ajoute son débit moyen de 100 mètres cubes par seconde⁷, pouvant monter à 700 mètres cubes par seconde en cas de crue, mais aussi descendre à 15 voire 11 mètres cubes à l'étiage, à cause notamment de l'impluviosité de son bassin versant⁸. Au niveau de la confluence, elle

1. *Ibid.*, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 25.

3. Léon-Louis BORRELLI-DE-SERRES, « L'agrandissement du palais de la cité sous Philippe le Bel », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 38, 1911, p. 80-82.

4. Charles DUPLOMB, *Histoire générale des ponts de Paris*, t. I, 1911, p. 300-302.

5. François BEAUDOUIN, *op. cit.*, p. 22.

6. *Ibid.*, p. 75-76.

7. *Ibid.*, p. 29.

8. « Marne », *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, sous la direction de Paul Joanne, Paris, 1890-1905, vol. 4, p. 2490-2491.

est large d'une centaine de mètres¹. La confluence de la Seine et de la Marne d'un point de vue énergétique est très intéressante dans la mesure où, comme à Paris, elle est un espace de conjonction d'obstacles naturels et artificiels accélérant le courant. Les environs de Charenton sont en effet un dédale d'îles formant des pertuis où le courant s'accélère, là où la Marne a son débit maximal. Le pont de Charenton, présent depuis le haut Moyen Âge², contribue également à l'accélération du courant. De plus, à l'instar de la Seine, la pente de la Marne au niveau de sa confluence est relativement forte pour une rivière de plaine : le profil général de la Marne lui donne une pente moyenne de 20 cm par kilomètre, mais celle-ci est de 28 cm par kilomètre sur ses trente derniers kilomètres³. Il y avait donc un autre pactole énergétique profitable aux Parisiens à quelques kilomètres de la capitale.

Les autres affluents de la Seine sont bien plus paisibles. La Bièvre, oubliée aujourd'hui sous le bitume, est d'une taille et d'un débit beaucoup plus modestes. Elle prend sa source à Guyancourt⁴, dans le hameau des Bouviers, et se jetait dans la Seine un peu en amont du pont d'Austerlitz, au terme d'un parcours d'environ trente-sept kilomètres⁵. Maintenant canalisée à Paris, son parcours se termine directement dans les égouts⁶. Son débit dans la capitale est de 436 litres par seconde en eaux ordinaires, 68 litres à l'étiage, et 3 mètres cubes en période de crue⁷. Sa pente moyenne est de 2,7 %⁸, plus forte de sa source à Antony qu'entre Antony et Paris⁹. En dépit de son débit modeste, d'une largeur qui l'est tout autant, ne dépassant pas les quatre mètres¹⁰, la Bièvre a été aménagée dès le Moyen Âge pour devenir, jusqu'au XIX^e siècle, le lieu d'implantation de nombreuses industries parisiennes¹¹. Son cours avait été

1. *Ibid.*

2. Marie-Agnès FÉRAULT, « « Pont de Charenton », notice n° IA00060701 pour l'Inventaire général du patrimoine culturel, 1989, réf. IA00060701, dans la base Mérimée, ministère de la Culture.

3. Virginie SERNA, *La construction d'un paysage fluvial. Étude d'un méandre de rivière au Moyen Âge : la Boucle de Marne (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Oxford, 2006, p. 4.

4. Guyancourt, Yvelines, arr. Versailles, cant. Montigny-le-Bretonneux.

5. Samuel DUPAIN, *La Bièvre, nouvelles recherches critiques sur cette rivière et ses affluents depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, 1886, p. 1-2.

6. *La Bièvre, de la source à Paris, histoire(s) d'une rivière suburbaine*, sous la dir. d'Alexandre Delarge, Paris, 2016, p. 28-29.

7. « Bièvre », *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, op. cit., vol. 1, p. 448.

8. Jean ANCKAERT, *La Bièvre parisienne : son asservissement, sa capture, sa disparition (1902-1912)*, thèse de doctorat sous la direction de François Monnier, Paris : EPHE, 1999, p. 7.

9. Alexandre-Jean-Baptiste PARENT-DUCHÂTELET et Charles PAVET DE COURTEILLE, *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins*, Paris, 1822, p. 18.

10. Article « Bièvre », *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, sous la direction de Paul Joanne, Paris, 1890-1905, vol. 1, p. 448.

11. *La Bièvre... op. cit.*, p. 9-38.

divisé, en amont du moulin de Croulebarbe, en deux bras, l'un, dit « mort », correspondant au cours naturel de la Bièvre suivant la courbe du thalweg, et l'autre, « vif », exhaussé de quelques mètres à flanc du coteau, afin d'aménager une chute d'eau plus importante et d'en exploiter l'énergie hydraulique¹. Longue de 2,2 kilomètres, cette dérivation présentait une pente d'1,36 mètres d'après une visite d'experts du début du XVII^e siècle. Elle rejoignait ensuite un bief alimentant les moulins de Croulebarbe et de Saint-Marcel, avant que les deux bras ne se rejoignent². La Bièvre avait été dérivée par l'abbaye de Saint-Victor au milieu du XII^e siècle alors que celle-ci souhaitait y établir un moulin³. Au lieu de parvenir à son embouchure naturelle, au niveau de la gare d'Austerlitz, celle-ci avait été conduite à l'intérieur du clos de l'abbaye pour se jeter au niveau de la pointe orientale de l'île de la Cité (l'actuelle rue de Bièvre), avant que la construction des fossés de l'enceinte de Philippe Auguste ne contraignent l'abbaye à dériver son canal en le faisant longer les fortifications⁴.

Présentant des liens étroits avec la capitale, la ville de Saint-Denis est située dans la vallée du Croult⁵. Cette rivière d'une vingtaine de kilomètres naît au Thillay⁶, à quarante mètres d'altitude, arrose Gonesse, où elle est rejointe par le Rosne, et arrive ensuite à Dugny⁷, où elle se divisait au lieu-dit « le trou provendier » en plusieurs cours d'eau, le Croult, le Rouillon, et la Vieille Mer, qui irriguaient la ville de Saint-Denis⁸. Le Croult est légèrement plus large que la Bièvre, pouvant atteindre 12,50 mètres. Son débit ordinaire reste modeste, il est de 866 litres par seconde en eaux ordinaires, dont 240 pour le Rouillon, pouvant osciller entre 1 102 litres par seconde en cas de crue, et 630 à l'étiage⁹. Il connut des aménagements hydrauliques dès le Moyen Âge visant à tirer parti d'une pente que l'on peut estimer à quatre

1. Jean ANCKAERT, *La Bièvre parisienne... , op. cit.*, p. 37-40.

2. Karine BERTHIER, « Meuniers et moulins », *La Seine et Paris*, éd. par Arnaud Alexandre et Stéphanie Boura, Paris, 2000, p. 57.

3. Arch. nat., S 1538, n° 1, éd. par R. de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris*, p. 317-318, n° 352.

4. Karine BERTHIER, « Meuniers et moulins », art. cit., p. 58.

5. Le réseau hydrographique du Croult est extrêmement complexe, constituant la conjonction d'un réseau naturel, rectifié par endroit, et d'un réseau artificiel. L'exposé qui suit reste schématique. On en trouvera davantage de détails dans l'*Atlas historique de Saint-Denis*, sous la direction de Michaël Wyss, Paris, 1996, p. 319-325.

6. Le Thillay, Val d'Oise, arr. Sarcelles, cant. Villiers-le-Bel.

7. « Croult », *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, op. cit., vol. 2, p. 1179.

8. Jean-Pierre BLAZY, « Les moulins de la vallée du Croult du XVII^e au début du XIX^e siècle », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 45, 1994, p. 348.

9. « Croult », *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, op. cit., vol. 2, p. 1180.

ou cinq mètres sur l'ensemble de son parcours, entre le trou provendier et le pont du Croult¹. À la fin du XIX^e siècle, il était encore le support d'une féculerie-amidonnerie et de vingt moulins à blé, tandis que le Rouillon portait trois moulins à blé, une fabrique de colle, et une fabrique de machines à coudre².

1.5.2 Le vent

Si l'origine de l'énergie hydraulique est le déplacement par gravité d'une quantité d'eau dans le lit d'une rivière ou d'un fleuve, le vent, déplacement d'air provoqué par une différence de pressions constitue une autre source d'énergie. Comme le rappelait Jean-Pierre Leguay dans *L'air et le vent au Moyen Âge*, le vent peut s'identifier par « sa provenance, sa direction, donnée par une girouette, sa vitesse, sa régularité, son intensité, sa nocivité ou son utilité immédiate ou à longue échéance »³. Comme l'eau, le vent offre un flux qu'il est possible de capter par un convertisseur adapté et qui peut présenter une grande puissance. L'énergie du vent ne peut pas en revanche être stockée.

À la différence de la puissance hydraulique qui se trouve là où il y a des cours d'eau dont le détournement, même s'il est possible, pose des problèmes de rentabilité au-delà d'une certaine distance, « le vent souffle où il veut »⁴. Cela dit, il y a des sites plus ou moins exposés au vent, dont la puissance et la régularité, comme celle de la ressource hydraulique dépendent de l'endroit où on se trouve. Les textes présentent souvent le vent comme l'ennemi de l'eau. Cela renvoie, en filigrane, à leur complémentarité. En effet, il est courant de voir le vent souffler lors des périodes de sécheresse, ou au moment où les cours d'eau sont pris par les glaces. Comme l'énergie hydraulique, le vent est une force intéressante mais capricieuse, pouvant entraîner d'importantes destructions lorsqu'il est trop fort, c'est la tempête.

Un moulin à vent ne peut fonctionner que lorsque la vitesse du vent est comprise entre 4 et 12 mètres par secondes⁵. La rose des vents de Paris montre qu'entre 1991 et 2010, le vent soufflait 86,9 % du temps, selon la répartition donnée dans le tableau qui suit.

1. Jean-Pierre BLAZY, art. cit., p. 347-348 ; *Atlas historique de Saint-Denis*, p. 325-332.

2. « Croult », *Dictionnaire géographique et administratif de la France, op. cit.*, vol. 2, p. 1180.

3. Jean-Pierre LEGUAY, *L'air et le vent au Moyen Âge*, Rennes, 2011, p. 99.

4. Évangile de Jean, 3, 8.

5. Georges COMET, *Le Paysan et son outil*, Rome, 1992, p. 450.

Vitesse (m/s)	[0 ; 1,5[[1,5 ; 4,5[[4,5 ; 8,0]	> 8,0
Fréquence (%)	13,1	71,0	15,5	0,4

TABLE 13: Répartition de la fréquence des vents en fonction de leur vitesse (données : Météo France)

Le vent souffle certes presque neuf jours sur dix à Paris, cependant, la période où il est utilisable pour faire tourner un moulin à vent apparaît beaucoup plus faible. Les données disponibles considérant l'intervalle de vitesse relevé de [1,5 ; 4,5] rendent difficile la quantification du nombre de jours où le vent est suffisamment fort pour faire tourner un moulin puisque qu'il comprend des vitesses de vent susceptibles de faire tourner un moulin (supérieures à 4 m/s) et celles qui sont trop faibles (inférieures à 4 m/s). De plus, ces vitesses sont calculées à 10 mètres au-dessus du sol alors que les moulins pouvaient être situés sur des promontoires. Au moins est-il possible d'estimer qu'en admettant que le tableau du régime des vents d'aujourd'hui soit comparable à celui du Paris médiéval, les moulins pouvaient tourner au moins 16 % de l'année. À titre indicatif, l'ouvrage de John Storck et Walter Teague sur l'histoire de la meunerie proposait de considérer qu'en général, les moulins à vent pouvaient tourner un tiers de l'année¹. La lecture des enquêtes sur les moulins réalisées dans le département de la Seine en l'an X et en 1807 permet d'estimer que les moulins à vent pouvaient travailler environ 7 heures par jour et un peu plus de la moitié de l'année². La rose des vents de Paris montre une prédominance des vents de secteur Ouest-Sud-Ouest, caractéristiques du climat océanique de la capitale. Ce sont les vents dont la vitesse moyenne est la plus élevée, soufflant à 4-5 mètres par seconde à 60 mètres au-dessus du sol, vitesse idoine pour faire tourner un moulin. Paris reçoit également sur ses terres le souffle des vents de Nord-Est, d'une vitesse moindre, de l'ordre de 2 à 3 mètres par seconde. Les vents du Nord-Ouest et du Sud-Est sont peu représentés et ne soufflent presque jamais à plus de 4,5 m/s.

Le vent souffle davantage sur les sites construits en hauteur³, et l'espace parisien médiéval comportait plusieurs sites *a priori* favorables pour faire tourner les ailes des moulins. Il comptait, en effet, plusieurs collines naturelles, à commencer par la butte Montmartre, point

1. John STORCK et Walter D. TEAGUE, *Flour for man's bread, a history of milling*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1952, p. 129.

2. Voir p. 253.

3. Jean-Pierre LEGUAY, *L'air et le vent au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 125.

culminant de Paris avec ses 130 mètres d'altitude¹. La capitale était aussi hérissée au Moyen Âge de bon nombre de monticules artificiels, constitués d'une accumulation de gravois et d'immondices, qui pouvaient atteindre une dizaine de mètres au-dessus du sol. À l'ouest de Paris, s'élevait la butte des moulins ou butte Saint-Roch dont la formation remontait au XIV^e siècle². Plus au nord, se trouvait, entre la porte Montmartre et la porte Saint-Denis une autre butte sur un terrain faisant anciennement partie de la couture des Filles-Dieu, autour duquel se forma une petite agglomération appelée Villeneuve-sur-Gravois³. L'existence de ces deux monticules était encore sensible sur les relevés effectués par les ingénieurs des Ponts et Chaussées Pierre-Simon Girard et Pierre Egault en 1805-1807, la première culminant à 38 mètres d'altitude (alors que sa base n'était qu'à 32 mètres d'altitude, elle était donc à six mètres au-dessus du sol), tandis que le sommet de la seconde butte se trouvait à 45 mètres d'altitude⁴. Au sud-est de Paris se trouvait une butte constituée de la même manière par l'accumulation de gravois. La butte Coupeau apparaît sur le plan de Truschet et Hoyau coiffée d'un moulin à vent et existe encore à l'heure actuelle au niveau du labyrinthe du jardin des plantes. Son altitude était de 59 mètres en 1805-1807⁵. D'autres endroits étaient avantageusement exposés aux vents, et notamment les remparts qui encerclaient la ville et pouvaient atteindre la même hauteur que ces buttes artificielles, raison pour laquelle des décisions furent prises pour raser ces dernières⁶.

1.5.3 Le blé

« L'un des mystères de l'existence de Paris m'était enfin révélé : Paris était né, comme une pierre à moulin taillée un peu en biais et évidée au centre, de la légère concavité d'un des plus riches plateaux céréaliers du monde ».

Aurélien BELLANGER, *Le Grand Paris*, 2017, p. 389.

La croissance de Paris n'aurait pas pu se faire, comme le rappelaient très récemment Philippe

1. *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, vol. 5, p. 3161.

2. Édouard FOURNIER, *Histoire de la butte des moulins*, Paris, 1877, p. 2-3.

3. Pascal ÉTIENNE, *Le faubourg poissonnière : architecture, élégance, décor*, Paris, 1986, p. 21.

4. Cf. couche « Relief de Paris en ligne, Girard 1805 – 1807 », par Mathieu Fernandez, téléchargeable sur <http://alpage.huma-num.fr/fr/ressources/donnees-sig>.

5. *Ibid.*

6. M. FELIBIEN et G.-A. LOBINEAU, *op. cit.*, p. 910.

Montillet, Pierre-Marie Tricaud et Amélie Rousseau, si elle n'avait pu compter sur son fertile *hinterland*, constitué des meilleures terres à blé du monde, grâce à la combinaison d'un sol limoneux fertile et d'un climat océanique tempéré, la dispensant d'exporter ses besoins alimentaires aux confins d'un gigantesque empire comme le firent Rome ou Londres¹. Les essais de pain confirment la prépondérance des céréales de la plaine de France parmi les céréales présentes sur les marchés parisiens. Il faut toutefois noter que, lors des périodes de crise, où étaient généralement confectionnés ces documents, l'aire d'approvisionnement s'étalait, Paris, cherchant sa nourriture jusqu'en Normandie, en Picardie ou en Beauce. Lorsque les circonstances revenaient à la normale, on peut penser comme Jean-Marc Moriceau que le rayon d'approvisionnement de Paris n'excédait pas de beaucoup les riches terres d'Île-de-France. Ce n'est qu'au milieu du XVI^e siècle que les terres de Champagne, de la Picardie ou de l'Orléanais furent mises à profit, alors que le plafond démographique du début du XIV^e siècle avait été dépassé². Se dessinait une hiérarchie entre les terres du nord de Paris, autour de « Gonesse, Louvres, Roissy, Dammartin, et jusques à Sarcelles et au-dessous, Écouen et Luzarches », aptes à faire pousser « le pur froment noble au panifice et nourriture des hommes » et les terres du sud, plus pauvres, à l'instar de la Brie ou du Hurepoix, laissées en marge des circuits d'approvisionnement¹. Ces plaines étaient structurées par des marchés locaux, comme Corbeil, Montlhéry, Saint-Denis, Gonesse ou Brie-Comte-Robert, dont le rôle de redistribution vers le marché parisien était important².

Les grains arrivaient à Paris par voie de terre ou par bateau³. Ils étaient commercialisés à Paris dans trois marchés dont la localisation était un facteur déterminant de l'installation des boulangers⁴. Le plus grand était celui des Halles, autour duquel s'en concentrait la majeure partie. Le marché au blé des Halles consistait en une vaste cour triangulaire qui recevait les

1. Philippe MONTILLET, Pierre-Marie TRICAUD, Amélie ROUSSEAU, « Quand l'alimentation dessine le territoire, l'histoire des relations entre Paris et sa périphérie agricole », *Les Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme*, n° 173, février 2017, p. 14.

2. Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers d'Île-de-France : l'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1994, p. 64-65.

1. Seine-et-Marne, commune de Charny.

1. Jean-Marc MORICEAU, *op. cit.*, p. 45-46.

2. *Ibid.*, p. 64-65.

3. Gustave FAGNIEZ, *op. cit.*, p. 153.

4. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 103.

Date	Type de blé	Origine
22 février 1431	Blé de première qualité Blé de seconde qualité Blé de troisième qualité	Choisy-le-Temple ¹ Vexin Cotentin
23 mars 1433	Blé de première qualité Blé de seconde qualité Blé de troisième qualité	Brabant Le Neubourg Cotentin
20 novembre 1434	Froment Froment	Plaine de France Le Neubourg
20 février 1437	Froment Froment Froment	Beauce Plaine de France Pontoise
23 février 1437	Seigle	Plaine de France
10 août 1437	Froment Seigle Orge	Mitry Plaine de France Plaine de France
24 janvier 1461	Froment	Multien
1 ^{er} avril 1476	Blé	Beauce
10 septembre 1479	Blé de première qualité Blé de deuxième qualité	Beauce Plaine de France
20 juillet 1512	Blé de première qualité Blé de deuxième qualité	Brie Melun
2 octobre 1573	Froment Froment	Plaine de France Picardie

TABLE 14: Provenance des blés d'après les essais de pain

grains de la région septentrionale du royaume¹. Les blés briards, venus par la Marne, et les grains beaucerons, venus par la Juine arrivaient au port de Grève². Un dernier marché se trouvait à la Juiverie, et fonctionna jusque vers 1420, date à laquelle il fut remplacé par des maisons construites par les chanoines de Notre-Dame, propriétaires du lieu³. S'ajoutait, sur la rive gauche, un marché au pain place Maubert, mentionné en 1317⁴. L'emplacement de ces marchés s'organisant autour de la Seine, moyen d'arrivée des bateaux et force actionnant les machines chargées de moudre du blé, eut une grande influence sur la localisation des

1. *Ibid.*, p. 104.

2. Jean-Marc MORICEAU, *op. cit.*, p. 66.

3. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 104.

4. Jean-Michel ROY, « Les marchés alimentaires parisiens du XIV^e au XVIII^e siècle, textes et documents », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 44, 1993, p. 88, 110.

infrastructures meunières¹.

Si les marchés parisiens jouaient un rôle central dans l’approvisionnement en blé de la capitale, d’autres lieux polarisaient le commerce du blé. Ils se situaient dans la grande plaine de France, autour de Gonesse, dont les boulangers forains produisaient du pain à destination du marché parisien, étant pour cela approvisionnés par un réseau de meuniers locaux². L’acheminement du blé par voie de terre vers la capitale pouvait être périlleux pour les marchands qui l’effectuaient, notamment en période de crise. Les moulins devaient donc être situés au plus près des lieux de commercialisation de la ressource afin d’éviter un trop long transport.

Autant que la ressource éolienne ou hydraulique, les lieux de commercialisation et de transport de la ressource en blé étaient donc des facteurs déterminants de l’implantation de l’équipement meunier.

1. Voir p. 136 et suivantes.

2. Jean-Marc MORICEAU, *op. cit.*, p. 68.

Chapitre 2

Les sites meuniers et l'évolution de leurs implantations

Rendant disponible, dans un espace de quelques kilomètres carrés, la force de la Seine et de la Marne et de plusieurs petites rivières précocement aménagées, la capitale et ses alentours présentaient des avantages indéniables pour accueillir des moulins à eau. L'existence de reliefs naturels ou artificiels entourant Paris permettait également d'envisager l'installation de moulins à vent. À la fin du XIII^e siècle, borne chronologique qui marque le début de cette enquête, la population parisienne atteignit un palier dépassé seulement deux siècles plus tard. Le complexe énergétique mis en évidence à cette période est donc un réseau parvenu à maturité, pourvoyant à l'approvisionnement en mouture d'au moins 250 000 habitants. Il n'en est pas pour autant figé. La succession, à partir du XIV^e siècle, des inondations, des épidémies et des guerres modifia profondément le visage du système meunier parisien, reconstruit au XVI^e siècle selon des modalités toutes différentes. Il s'agira donc ici de dresser le tableau des différents sites énergétiques qui furent mis à profit au cours du temps pour actionner des moulins, et de voir si l'intérêt qui leur a été porté a été passager ou plus durable.

2.1 La Seine

2.1.1 Les moulins de la Seine à la fin du XIII^e siècle

2.1.1.1 Les moulins de la censive de Saint-Magloire

La majeure partie des moulins tournant sur la Seine à la fin du XIII^e siècle est connue par un censier de l'abbaye de Saint-Magloire datant des alentours de 1274¹, recopié vers 1294 dans son *Petit cartulaire*². L'original d'un censier postérieur d'une vingtaine d'années est conservé dans le fond de cette même abbaye, mais son mauvais état le rend difficilement exploitable³. Pour dresser la liste des moulins présents dans sa seigneurie, le rédacteur du censier, après évocation des censitaires du Grand Pont, commença sa liste par les moulins présents dans la Seine, dans le prolongement de la rue des Barres, descendit la rive gauche du fleuve jusqu'au Grand Pont, et passa à l'autre rive, depuis laquelle il remonta jusqu'à l'église Saint-Landri⁴.

Sur un espace de quelques centaines de mètres, cinquante moulins sont mentionnés⁵. Au débouché de la rue des Barres, proche du port au foin, trois moulins appartenaient au Temple. Leur présence était déjà attestée en 1269, lors de leur vente par Félix le Queux, serviteur du comte de Poitiers, à André Porcheron, bourgeois de Saint-Denis⁶. Six moulins, situés

1. Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge*, vol. 1, Paris, 2009, p. 627.

2. Arch. nat., LL 39, fol. 22 v^o-25 v^o.

3. Arch. nat., S 1193, n^o 4, Valentine WEISS, *op. cit.*, p. 627.

4. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, 1877, p. 162. L'énumération de tous les propriétaires de ces moulins serait fastidieuse, nous nous contentons dans cette partie d'indiquer les documents attestant de leur existence avant 1274. On trouvera le détail de leur propriétaires P.-J. n^o 5, p. 421.

5. Gustave FAGNIEZ, *Ibid.*, p. 162-164, en comptait cinquante-cinq, « sans compter les moulins aux juifs ». C'est qu'il n'avait pas vu que la mention « molendina judeorum » n'est que le titre de la rubrique contenant les noms des six moulins qui suivaient : trois moulins appartenant à Eudes Popin, et trois autres appartenant respectivement à Jean des Champs et Gautier le Mâtin, Mathieu Fortaillée, et Henriot de Meulan (Arch. nat., LL 39 fol. 24 v^o). Gustave Fagniez ajoutait à ces moulins trois moulins connus sous le nom de « Chambre Maître Hugues » un peu plus tard, ce qui est en réalité une autre dénomination des mêmes moulins, employée à partir du XIV^e siècle en référence à Hugues Réthoré, qui s'était fait amortir par Saint-Magloire la place de l'ancien moulin d'Henriot de Meulan en 1308 (*Chartes et documents de Saint-Magloire*, édités par Anne Terroine et Lucie Fossier, t. II, Paris, 1966, p. 197-198, n^o 139.). G. Fagniez s'étonnait également que deux moulins appartenant en 1324 à un certain Robert Miette, aient été omis par le censier. En réalité, ils figurent bien sur le censier, mais n'appartenaient pas au même propriétaire, le censier étant rédigé cinquante ans avant 1324.

6. Arch. nat., S 5076^B.

plus en aval, étaient appelés les moulins aux Juifs. Le censier mentionne quinze moulins qui tournaient sous les Planches Mibray, vestige de l'ancien Grand Pont qui traversait la Seine dans l'axe de la rue Saint-Jacques. Les Planches Mibray abritaient déjà des moulins au XI^e siècle puisqu'un acte (suspect) de donation d'Henri I^{er} au monastère de Saint-Magloire, établi entre 1031 et 1042, y mentionnait un moulin¹. En 1124, Louis VI confirmait la donation faite aux lépreux de Paris par son sénéchal, Guillaume de Garlande, d'un muid de froment sur son moulin de Mibray². Un des moulins du lieu appartenait au chapitre de Notre-Dame en 1146, donnant lieu à une confirmation de bail faite par Louis VII³. En 1195, le quatrième moulin en partant de la rive droite était donné aux Bonshommes du bois de Vincennes par un nommé Thibaud le Riche⁴, il figurait encore dans leur patrimoine lors de la rédaction du censier de Saint-Magloire de 1274. Avant cette donation, Thibaud le Riche possédait probablement trois moulins aux Planches Mibray puisqu'il donnait en 1191 un moulin situé au milieu de deux autres qu'il possédait à Saint-Magloire pour le remède de son âme⁵. Il semble nécessaire d'ajouter aux quinze moulins cités par le censier de Saint-Magloire sous les Planches Mibray un seizième, sur lequel l'abbaye disait avoir droit de percevoir une rente de sept setiers de blé, mais dont elle ne précisait pas la localisation⁶. Ce moulin appartenait alors à Raoul de Pacy et Nicolas le Boucher. Il était mentionné en 1292 dans un censier de la marchandise de l'eau de Paris, qui le situait « en Sene, desouz la Peleterie », il était alors grevé d'une rente de six setiers de blé envers la marchandise de l'eau⁷. La localisation peut surprendre et faire penser au ponton aboutissant à la Pelleterie mentionné par le censier de Saint-Magloire, mais elle semble bel et bien référer aux Planches Mibray, une charte de Jean, abbé de Saint-Victor, du 23 décembre 1324 faisant référence à « un moulin qui siet en l'yaue de Saine, au lieu que l'en dit Mibray, dessouz la Pelleterie »⁸. Ce moulin est d'ailleurs clairement localisé à Mibray en

1. *Chartes et documents de Saint-Magloire*, éd. par Anne Terroine et Lucie Fossier, t. I, Paris, 1998, n° 8, p. 74-77.

2. *Recueil d'actes de Saint-Lazare de Paris, 1124-1254*, éd. par Simone Lefèvre, Paris, 2005, p. 3-4, n° 1

3. *Cartulaire général de Paris, ou recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris*, 528-1180, par Robert de Lasteyrie, Paris, 1887, p. 304, n° 330.

4. Arch. nat., S 4317.

5. Arch. nat., S 1087, n° 12.

6. « Item Radulpho de Paciaco et Jachobo Carnifice pro VII sextariis bladi super unum molendinum », Arch. nat. LL 39, fol. 23 v°.

7. Antoine LE ROUX DE LINCY, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, Paris, 1846, appendice II, p. 116.

8. Arch. nat., LL 447, n° 21.

1313, il jouxtait alors le moulin de Nicolas le Gallois, qui désirait l'étayer par des pieux¹.

La suite du censier montre que neuf moulins tournaient devant l'Écorcherie et sept devant la Boucherie. Cinq des moulins de la Boucherie étaient déjà mentionnés dans le courant du XIII^e siècle. Le premier fit l'objet en août 1241 d'une vente par Nivelon de Mibray et Nicolas de la Fosse, exécuteurs testamentaires de Gautier Lespique, à Hubert du Châtelet, clerc, moyennant 46 £ p². La même année, en décembre, la moitié d'un moulin voisin du premier (à moins qu'il ne s'agisse du même)³ était vendue par les héritiers de Gauthier Lespique à Hubert du Châtelet⁴. En juillet 1244, un moulin appartenant à Robert Boisseau et Adelinde, sa femme, déjà attesté en 1243, était vendu à l'hospice du Roule⁵. Ce moulin était contigu au moulin d'Hubert du Châtelet, donné en 1260 à l'hospice du Roule pour une messe annuelle pour ses parents et bienfaiteurs⁶. L'hospice du Roule possédait encore ces deux moulins en 1274, qui étaient le deuxième et le troisième en partant de la rive droite mentionnés par le censier de Saint-Magloire. Le cinquième moulin du ponton appartenait à un certain Jean Brichard. Ce moulin faisait l'objet en 1266 d'une donation à l'abbaye de Saint-Magloire de 20 s. p. de rente de la part d'Aalès, veuve d'Yves de Boulogne et femme du même Jean Brichard⁷. Dix moulins, enfin, tournaient devant la Pelleterie, sur la rive gauche du grand bras de la Seine, l'un d'entre eux, appartenant au couvent de la Trinité, avait fait l'objet d'un amortissement en 1265⁸.

2.1.1.2 Les moulins du Grand Pont

À l'époque de la rédaction du censier de Saint-Magloire, treize moulins tournaient sous le Grand Pont, ne laissant qu'une arche libre au passage des bateaux⁹. Là encore, leur présence

1. *Chartes et documents de Saint-Magloire, op. cit.*, t. II, p. 266-267, n° 191.

2. Arch. nat., T 1491¹.

3. C'est du moins ce que pense Charles BRAIBANT, *Études sur le temporel urbain et l'abbaye de Saint-Magloire de Paris*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, 1914, p. 286. L'acte n'est toutefois pas clair et semble se référer au même moulin, situé « in censiva domini regis ut dicitur prope rippariam Secane » sur lequel les héritiers de Raoul Grimond avaient droit de prendre la même rente d'un muid de blé mouture (Arch. nat., T 1491¹).

4. Arch. nat., T 1491¹.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Chartes et documents de Saint-Magloire, op. cit.*, t. I, p. 430-431, n° 230.

8. *Ibid.*, p. 423-425, n° 226.

9. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, « L'agrandissement du palais de la cité sous Philippe le Bel », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 38, 1911, p. 70-72.

est très ancienne, puisque ces moulins étaient mentionnés dans un diplôme de Charles le Chauve datant de 861¹. Ils appartenait tous à la fin du XIII^e siècle à des communautés religieuses : le moulin de Chanteraine, donné en plusieurs parties au chapitre de Notre-Dame à partir de 1248², occupait la première arche du côté du Palais. Venait ensuite le moulin que les Bonshommes de Vincennes possédaient depuis 1179-1180³, et un premier moulin appartenant au Temple depuis 1137⁴. S'ouvrait alors la seule arche vide du pont⁵. Au nord de cette arche, se succédaient deux moulins appartenant aux chapitres de Sainte-Opportune et de Saint-Merry, détruits en 1280 mais rebâti peu après⁶ ; le moulin Saint-Magloire, figurant parmi les moulins donnés au monastère entre 1031 et 1042⁷ ; celui de Saint-Martin-des-Champs qui était propriétaire, d'après Berty, d'un moulin sous le Grand Pont dès 1070, le prieuré en possédait deux en 1135, un seul plus tard⁸ ; le second moulin du Temple, acquis du chapitre de Notre-Dame en 1229⁹ ; le moulin de Saint-Germain l'Auxerrois, pour lequel aucun document n'a été retrouvé avant 1281, mais qui avait fait l'objet, en 1296, d'une enquête visant à montrer que le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois le possédait depuis plus de cinquante ans¹⁰ ; celui de Saint-Lazare, donné au prieuré par Philippe Auguste en 1190¹¹ ; et trois moulins appartenant au chapitre de Notre-Dame, un petit, le premier en partant de la rive droite, attesté dès 1278¹², un moyen, le deuxième en partant de la rive, et un grand, le troisième¹³. L'ensemble de ces moulins furent emportés par l'effondrement du Grand Pont en décembre 1296¹⁴, mais tous furent reconstruits à leur emplacement et reliés entre eux par une passerelle en bois, formant le pont aux Meuniers¹⁵. Le Grand Pont, devenu pont au Change, fut reconstruit avec une direction légèrement oblique par rapport

1. *Cartulaire général de Paris, op. cit.*, p. 3-5, n° 2.

2. Arch. nat., S 44.

3. *Cartulaire général de Paris, op. cit.*, p. 459-460, n° 563.

4. *Ibid.*, p. 265, n° 270.

5. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, art. cit., p. 70.

6. *Ibid.*

7. *Chartes et documents de Saint-Magloire, op. cit.*, t. I, p. 74-77, n° 8.

8. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, art. cit., p. 71.

9. *Ibid.*

10. Arch. nat., S 29.

11. *Recueil d'actes de Saint-Lazare de Paris, op. cit.*, p. 56, n° 49.

12. Arch. nat. S 44.

13. Arch. nat., S 44-45.

14. André VERNET, « L'inondation de 1296-1297 à Paris », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 1, 1949, p. 49-51.

15. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, art. cit., p. 73, 75.

à son emplacement initial¹. Au début du XIV^e siècle treize moulins étaient encore présents sous le Grand Pont, devenu pont aux Meuniers.

2.1.1.3 Les moulins de la censive de Saint-Germain-des-Prés

À ces soixante-trois moulins tournant sur le grand bras de la Seine à la fin du XIII^e siècle, s'ajoutaient les moulins de son petit bras. Ne disposant pas de censier de Saint-Germain-des-Prés pour la période considérée, dresser la liste des moulins s'y trouvant est plus délicat. Pourtant, contrairement aux dires de Gustave Fagniez, qui s'étonnait de ne pas trouver de moulins sur le petit bras de la Seine², certains documents permettent de proposer une liste des installations du bras sud du fleuve.

Le Petit Pont accueillait déjà des moulins au XI^e siècle. L'un des moulins faisant partie d'une donation d'Henri I^{er} au monastère de Saint-Magloire en 1031-1042, y était situé³. Un siècle plus tard, en 1187, un accord entre Foulques, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et l'abbé Étienne et les chanoines de Sainte-Geneviève, portant sur le droit, pour les moines de Saint-Germain-des-Prés de construire une maison au-dessus de leur moulin du Petit Pont faisait apparaître qu'il y avait à cette date au moins deux moulins sous ce pont, l'un appartenant à Saint-Germain et l'autre à Sainte-Geneviève⁴. Neuf ans plus tard, le doyen et le chapitre de Notre-Dame reconnaissent devoir à l'abbaye de Sainte-Geneviève, trois sous de cens pour la « fixure » des pieux soutenant leur moulin situé sous le Petit Pont⁵. Trois moulins tournaient donc au niveau du Petit Pont à la fin du XII^e siècle. Une pièce éditée dans la *Topographie historique du Vieux Paris* rapporte la présence d'un moulin aux alentours du Petit Pont. Son éditeur, Lazare-Maurice Tisserand croyait voir qu'une arche du Petit Pont avait été concédée par Saint-Germain-des-Prés à un certain Gilbert, charpentier du Petit Pont, qui aurait souhaité y établir un moulin. Le texte est pourtant équivoque :

Ego Johannes⁶, Dei gracia Beati Germani Parisius humilis abbas, notum fieri vo-

1. *Ibid.*, p. 79-83.

2. Gustave FAGNIEZ, *op. cit.*, p. 164.

3. *Chartes et documents de Saint-Magloire*, *op. cit.*, t. I, p. 74-77, n° 8.

4. *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du XIII^e siècle*, éd. par René Poupardin, Paris, 1909, p. 22-23, n° CCXLIII, cf. pièce justificative n° 1.

5. Adolphe BERTY et Lazare-Maurice TISSERAND, *Topographie historique du Vieux Paris*, t. IV, Paris, 1882, p. 282.

6. Jean de Vernon, abbé de 1202 à 1216.

lumus universis presentes litteras inspecturis, nos, communi fratrum nostrorum assensu et voluntate, concessisse Gilberto carpentario, servienti nostro, quamdam arcam in Sequana, juxta molendinum Symonis Mobert, ad molendinum construendum et refugium juxta molendinum Durandi scantionis, salvo tamen refugio molendini nostro de Parvo Ponte; pro quo molendino reddet nobis singulis annis V solidos censuales¹.

Si le moulin de Saint-Germain des Prés, situé sous le Petit Pont, est explicitement mentionné, il est plus difficile de comprendre où sont localisés les autres moulins apparaissant dans le texte. En effet, la seule information donnée est qu'une arche dans la Seine jouxtant le moulin d'un nommé Simon Mobert fut accordée à Gilbert. Un autre moulin, celui de Durand, échanson, formait sûrement l'autre tenant. Deux moulins construits et un à construire sont donc mentionnés, mais leur situation sous le Petit Pont est moins claire. Ces moulins auraient tout aussi bien situés sur un ponton proche du Petit Pont. Cela expliquerait que la localisation de l'arche concédée ne se réfère pas au Petit Pont. Cet édifice était en outre occupé à cette date, par trois moulins. Si les deux moulins mentionnés s'y trouvaient aussi, alors cinq moulins auraient été situés sous ce pont, laissant une place à un sixième, ce qui paraît peu vraisemblable, ce pont n'ayant jamais eu plus de cinq arches².

Ainsi, en toute hypothèse, il y aurait eu un ponton accueillant deux, voire trois moulins vers 1202-1216, date de l'abbatiate de Jean de Vernon, et donc au moins cinq moulins aux alentours du Petit Pont au début du XIII^e siècle. Il y en eut peut-être un sixième à partir de 1251 et de la concession par les moines de Saint-Germain-des-Prés d'une arche dans la Seine, entre le Petit Pont et les murs du Palais, à un certain Thomas le Teuton, et à Sanceline, sa femme, pour y installer un moulin, à charge de 13 £ p. de rente. L'acte est retranscrit dans deux cartulaires de Saint-Germain-des-Prés³. Sa copie dans le cartulaire de l'Arsenal spécifie que l'arche concédée est « *quamdam secundam arcam supra Sequanam prope Parvum Pontem* » ce qui va encore une fois dans le sens de l'existence d'un ou de plusieurs pontons entre le Petit Pont et l'île de la Cité.

1. Bibliothèque de l'Arsenal, ms 4099, fol. 266 v°, édité dans A. BERTY et L.-M. TISSERAND, *op. cit.*, p. 283.

2. Charles DUPLOMB, *Histoire générale des ponts de Paris*, t. I, Paris, 1911, p. 237.

3. Bibl. Ars., ms 4099, fol. 250 v°-267 et Arch. nat., LL 1093 fol. 4 v° édité dans A. BERTY et L.-M. TISSERAND, *op. cit.*, p. 286.

Combien y avait-il de moulins à la fin du XIII^e siècle aux alentours du Petit Pont ? En 1251, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés possédait deux moulins sous le Petit Pont¹, qu'elle avait affermés pour 32 £ p. annuels², l'un de ceux-là, celui qui touchait à l'Hôtel-Dieu³, fut abandonné au roi en 1262⁴. Probablement est-ce pour un de ces deux moulins que le trésorier du Temple devait à Saint-Germain-des-Prés, en 1261, 158 £ pour cinq années d'arrérages d'un moulin sous le Petit Pont⁵. En faisant la somme des deux moulins appartenant à Saint-Germain des Prés, du moulin appartenant à Notre-Dame, de celui de Sainte-Geneviève et en ajoutant le don, en 1290, par OdelineL'Archère, à l'aumônerie de Sainte-Geneviève de son moulin sis sous une arche du Petit Pont⁶, on parvient au total de cinq moulins dont les roues tournaient sous le Petit Pont. Ce nombre est corroboré par le nombre d'arches disponibles, mais surtout par une copie moderne d'un « Terrier du roi » de 1390 contenant la copie d'un registre que Jean Sarrazin, voyer de Paris, fit établir en 1270⁷. Ce document indique en effet que lui appartenait « la justice des moulins de Mibray et des cinq moulins qui sont a Petit Pont »⁸. En revanche, aucune mention n'est faite des moulins situés plus en aval, qui avaient peut-être déjà disparu à cette date. Toujours est-il qu'ils ne laissèrent aucune trace à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle.

Le reste de la seigneurie de l'eau de Saint-Germain-des-Prés, dans les limites du Paris actuel comme passé ne semble pas avoir porté de moulins au XIII^e siècle, mis à part le moulin de la Gourdain, situé près de la pointe occidentale de l'île de la Cité, à l'emplacement de l'actuel pont Neuf. Son existence est attestée en 1318 par une décision du parlement de Paris tranchant un conflit porté devant le prévôt de Paris opposant Anceline de Meulan à Hébert

1. L'acte mentionne également deux « refuges » concédés avec les moulins, l'un sous le Petit Pont et l'autre « *in gravasio* ». Si la signification du terme est floue, elle expliquerait l'acte portant concession d'une arche à Gilbert, l'expression « *salvo tamen refugio molendini nostro de Parvo Ponte* » pouvant référer à ce second refuge, qui n'était pas construit aux abords immédiats du moulin du Petit Pont.

2. Bibl. Ars., ms 4099, fol. 265 v°-266, édité en partie dans A. BERTY et L.-M. TISSERAND, *op. cit.*, p. 286.

3. Ce moulin est également mentionné un peu plus tôt, en 1259 dans un acte conservé dans les archives de Notre-Dame-des-Champs, Notre-Dame-des-Champs, Jean de Chailly et Anceline sa femme se partagent alors 8 £ 17 s. p. de rente sur ce moulin, Arch. nat., L 920 n° 30.

4. Arch. nat., J 152, n° 12, édité dans A. BERTY et L.-M. TISSERAND, *op. cit.*, p. 287.

5. Arch. nat., J 152, n° 11, édité dans A. BERTY et L.-M. TISSERAND, *op. cit.*, p. 287.

6. Arch. nat., S 1500, n° 19, l'acte, très détérioré par l'humidité, dont la teneur ne peut être bien comprise que par le regeste qu'en a fait l'archiviste de Sainte-Geneviève du XVIII^e siècle, laisse clairement lire que ladite Odeline a laissé son moulin « *situm subtus archam Parvum Pontis in Sequana* » à Sainte-Geneviève, les autres précisions sont en revanche totalement illisibles.

7. Bibl. nat. Fr., Français 8611, fol. 127.

8. *Ibid.*, fol. 128.

de Lion et Jacqueline de Meulan, au sujet de la possession d'un moulin appartenant à feu Jean de Meulan, sis à la pointe du jardin du roi¹. Cet emplacement correspond à celui du moulin de la Gourdainne, qu'une enluminure figurant dans un livre d'heure à l'usage de Paris produite vers 1450 représente à proximité des jardins du palais². Sous le pont de Saint-Cloud, l'évêque de Paris possédait deux moulins, mentionnés dès 1217³. Un acte de 1376 indique l'existence d'un troisième moulin, situé à l'embouchure du ru de Sèvres, mis à la criée cette même année, et sans doute antérieur au début de la guerre⁴.

2.1.1.4 Les moulins de la censive de Saint-Denis

Plus en aval, le moulin de l'Écluse, à Clichy, ayant appartenu à l'abbaye de Montmartre est signalé dans deux copies du XVIII^e siècle d'actes de la fin du XIII^e évoquant ce moulin, présent en 1282, détruit en 1298, et reconstruit ensuite.

L'*Atlas historique de la ville de Saint-Denis* croit voir dans le moulin choisi comme borne dans un diplôme de Louis VI accordant à l'abbaye de Saint-Denis la voirie et la foire du Lendit⁵, un moulin à vent, puisqu'un plan de 1742 montrait près de la Seine, entre Clichy et Saint-Ouen, un moulin à vent appelé Bayard, ce qui aurait pu correspondre avec la lettre du diplôme de 1124 « *a fluvio Sequanae videlicet a molendino quod vulgo appellatur Baiard* »⁶. Il y a ici manifestement une erreur de datation puisque l'auteur du paragraphe de l'*Atlas historique de Saint-Denis* relatif à ce moulin se trompe d'un siècle en attestant le moulin à 1224 alors que le texte a été produit un siècle plus tôt, ce qui est d'ailleurs correctement indiqué dans la partie du texte traduite un peu plus loin dans l'ouvrage⁷. En outre, en 1124, les moulins à vent n'avaient pas fait leur apparition en France⁸. Le moulin Bayard était

1. « *Ad cuspidem jardini nostri* », *Les Olim, ou, Registres des arrêts rendus par la Cour du roi : sous les règnes de Saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin, et de Philippe le Long*, publiés par le comte Beugnot, t. III-2, p. 1222-1224, n° XXI.

2. Manchester, The John Rylands University Library, ms. 164, fol. 254, cf. p. 91.

3. *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, édité par Benjamin Guérard, t. I, Paris, 1850, p. 99-101, n° 100; Arch. nat., L 437 et S 1133.

4. Arch. nat., L 437, pièce justificative n° 14.

5. Edité dans *Recueil des actes de Louis VI, roi de France*, sous la direction de Robert-Henri Bautier, par Jean Dufour, t. I, p. 465-466.

6. *Atlas historique de Saint-Denis*, sous la direction de Michaël Wyss, Paris, 1996, p. 332.

7. *Ibid.*, p. 369.

8. Léopold DELISLE, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Évreux, 1851, p. 513-514; Anne-Marie BAUTIER, « Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité*

plus vraisemblablement un moulin à eau converti, à une date indéterminée, en moulin à vent comme cela a pu être le cas par exemple du moulin de Javelle, moulin à nef stationné aux environs d'Issy au XVI^e siècle¹, apparaissant au XVIII^e siècle sur les plans sous la forme d'un moulin à vent². La permanence de l'appellation sur six siècles incite toutefois à formuler l'hypothèse d'une permanence de la présence d'un moulin appelé Bayard dès le XII^e siècle, d'autant qu'une des pièces justificatives apportées par Léopold Pannier dans son travail sur l'histoire de Saint-Ouen indique l'existence de moulins dans ce village à la fin du XIII^e siècle sans en préciser le nombre³. N'étant pas certains de l'activité effective de ces moulins lors de la période qui nous intéresse, nous avons exclus ces moulins de notre inventaire.

2.1.2 Le flou des XIV^e-XV^e s.

La fin du XIII^e siècle constitue un moment d'équipement hydraulique maximal de la Seine, rendu nécessaire par l'abondance de la population qu'il fallait nourrir. Les attestations de moulins sont, comme cela a été montré, nombreuses et diverses, permettant de produire une liste assez fiable des moulins tournant durant le « beau XIII^e siècle ». L'historien est alors d'autant plus surpris de ne pas voir sa documentation croître en volume les années passant. Il est en effet confronté à d'importantes lacunes documentaires jusqu'à l'aube du XV^e siècle, rendant très incertain le devenir du colossal équipement énergétique décrit ci-dessus. En particulier, aucun document équivalent au censier de Saint-Magloire de 1274 n'est conservé avant le milieu du XV^e siècle⁴. Il faut donc faire avec des documents épars, produits à différents moments, et relatifs, chaque fois, à une installation en particulier.

Le XIV^e siècle, voyant déferler sur le sol parisien les aléas climatiques, les famines, les épidémies, et la guerre fut, à n'en pas douter, une période de destruction de l'équipement énergétique. Les moulins en effet, surtout placés en plein fleuve, pouvaient être endommagés ou détruits lors des périodes d'inondations, et plus encore après les épisodes de gel, quand

des travaux historiques et scientifiques, 1960, vol. 1, p. 610; Robert PHILIPPE, « Les premiers moulins à vent », *Annales de Normandie*, 32^e année, n° 2, 1982, p. 107.

1. Arch. nat., S 2909.

2. Carte topographique des environs de Paris, levée par l'abbé Delagrive.

3. Arch. nat., J 169, n° 18, édité par Léopold PANNIER, *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après des documents originaux*, Paris, 1872, p. 35, n° XXXVII.

4. Après celui de 1274, en en exceptant le censier très abîmé, rédigé quelques années plus tard, le censier le plus ancien de Saint-Magloire remonte à 1424-1461 (Arch. nat., S 1194). Valentine WEISS, *op. cit.*, p. 627-633.

la débâcle entraînait dans leurs roues de massifs blocs de glace. Le XIV^e siècle est riche d'événements de la sorte. Déjà en 1296, la Seine avait emporté avec elle le Grand Pont, le Petit Pont, et les moulins les abritant¹. Ceux-ci avaient été reconstruits, les nouveaux moulins du pont aux Meuniers étant reliés par une passerelle à partir de 1323². Après cette date, le « petit âge glaciaire » apporta son lot d'événements climatiques dommageables aux machines. Lors des hivers 1302³ et 1306, les glaces mirent de nouveau à l'arrêt l'équipement hydraulique parisien. Comme l'indique le continuateur de la chronique de Guillaume de Nangis :

« Il y eut au temps d'hiver [1306] une grande inondation des eaux des rivières ; et les eaux, avant de décroître, gelèrent si fortement, qu'elles occasionnèrent ensuite beaucoup de dommages dans plusieurs endroits ; le choc et l'entraînement rapide des glaçons après leur débâcle renversèrent des maisons, des ponts, et beaucoup de moulins »⁴.

Une débâcle de glace le 6 janvier 1326, détruisit le Grand Pont et le Petit Pont⁵. Suivirent des hivers pluvieux avec de hautes eaux en 1330-1331, en 1373 et en mars-avril 1400⁶. En 1408, survint un des plus terribles hivers ayant marqué les contemporains⁷. Le religieux de Saint-Denis raconte :

« J'ai vu sur les principaux fleuves, et particulièrement sur la Seine, des glaçons de 300 pieds de long et de large, qui en se heurtant les uns contre les autres avaient formé comme d'énormes blocs de pierre, entraînant dans leur course impétueuse les gords, les îles et les saussaies, et détruisant les ponts et les bateaux qu'ils avaient emporté loin du rivage. Ainsi à Paris, le second jour du dégel, le pont Saint-Michel, qui avait les arches en pierre, mais dont les voutes avaient été mal construites, fut renversé avec toutes les maisons qui étaient dessus. Il en fut

1. André VERNET, « L'inondation de 1296-1297 à Paris », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 1, 1949, p. 49-56.

2. *Chartes et documents de Saint-Magloire*, t. II, p. 401-405, n° 285.

3. Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*, v. 1704-1708.

4. Guillaume de NANGIS, *Chronique du règne de Philippe le Bel (1285-1314)*, trad. par François Guizot, éditée par Y. Germain et E. de Bussac, Paris, 2011.

5. *Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339*, éditée par M.-A. Hello, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 11, 1884, p. 102, §148.

6. Étienne CLOUZOT, « Les inondations à Paris du VI^e au XX^e siècle », *La Géographie*, n° 23, 1911, p. 97.

7. Cf. le témoignage qu'en fait Nicolas de Baye, *Journal de Nicolas de Baye, greffier au parlement de Paris (1400-1417)*, publié par Alexandre Tuetey, Paris, t. I, 1885, p. 213-217.

de même du pont de bois placé sur l'autre bras de la Seine pour servir de communication entre les deux rives. On craignit aussi la chute du Grand Pont qui fut fortement ébranlé par les glaces ; mais il n'y eut que quatorze boutiques de changeurs qui s'écroulèrent. Ces désastres extraordinaires ruinèrent beaucoup de gens riches, qui ne purent rien sauver de tous les objets précieux que ces glaces épaisses et inabordables entraînaient avec elles. Tous ceux qui assistèrent à ce triste spectacle furent émis de pitié et de compassion. La débâcle détruisit les moulins qui fournissaient la farine nécessaire à la subsistance journalière des habitants, et l'on était menacé d'une cruelle famine [...] »¹.

Les épisodes d'inondations et de glaces se succédèrent régulièrement aux XV^e et XVI^e siècles : ils furent 16 au XV^e siècle et 17 au XVI^e siècle, soit plus d'1,5 par décennie². À ces circonstances climatiques, bien documentées par ces témoignages, s'ajoutait la diminution de la population suite à l'arrivée de la peste et au début de la guerre de Cent Ans, réduisant la demande en farine, ainsi que les velléités de la hanse des marchands, « ennemie séculaire des moulins de la Seine »³, de libérer le fleuve de leur présence. En 1506, l'abbaye de Saint-Magloire reconnaissait que « pour le bien et entretenement de la marchandise, ils ont fait abbatre plusieurs molins, gours, [...] empeschant le cours de la marchandise »⁴.

La disparition des moulins sur la Seine est perceptible en consultant les documents produits au terme de cette période difficile. Le paysage meunier qu'ils dépeignent est alors considérablement allégé. Une enluminure d'un livre d'heure à l'usage de Paris figurant Sainte-Geneviève en prière au-dessus des tours de la cathédrale Notre-Dame montre un petit bras de la Seine laissé libre à la navigation, alors que se distinguent seulement, à gauche de l'image, le pont aux Meuniers, ses moulins et son arche laissée libre à la navigation, et le moulin de la Gourdain⁵. Les enluminures de Jean Fouquet, produites vers 1450, donnent de même à voir une Seine en grande partie vidée de ses moulins⁶.

1. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, publiée et traduite en français par Louis BELLAGUET, rééd. Paris, 1994, vol. III, p. 747.

2. Étienne CLOUZOT, « Les inondations à Paris du VI^e au XX^e siècle », *La Géographie*, n° 23, 1911, p. 97-99

3. Charles BRAIBANT, *op. cit.*, p. 289.

4. Arch. nat., L 446, n° 27, fol. 8.

5. Sainte Geneviève en prière sur les tours de Notre-Dame, Manchester, The John Rylands University Library, ms 164, fol. 254, *Livre d'heures à l'usage de Paris*, Maître de Dunois, enlumineur, vers 1440.

6. Le dextre de Dieu chassant les démons, New York, The Metropolitan Museum of Art, Robert Lehman



(a) Sainte Geneviève en prière sur les tours de Notre-Dame dans un *Livre d'heures à l'usage de Paris*
 (b) Le dextre de Dieu chassant les démons dans les *Heures d'Étienne Chevalier*

FIGURE 4: La Seine et l'île de la Cité au XV^e s. sur les enluminures du maître de Dunois et de Jean Fouquet

Les documents produits au XV^e siècle, quant à eux, cessent de mentionner certaines des installations attestées à la fin du XIII^e siècle. Reprenons le trajet du censier de Saint-Magloire de 1274 pour évaluer toutes les pertes.

Les trois moulins des Barres étaient en état de fonctionnement en 1386 puisqu'ils étaient baillés pour neuf ans à trois boulangers à cette date par l'ordre de Malte¹. Ils furent toutefois incendiés entre 1386 et 1413, date à laquelle le Grand Prieur consentit à prendre les sommes nécessaires à leur reconstruction dans le dépôt du chapitre². Ces moulins connurent un autre

Collection, Inv. 1975, *Heures d'Étienne Chevalier*, Jean Fouquet, enlumineur, vers 1452-1460.

1. Arch. nat., MM 31.

2. Arch. nat., MM 30.

incendie au milieu du XV^e siècle. Le prévôt de Paris s'opposa alors à leur reconstruction à cause de la gêne qu'ils causaient à la navigation et fit saisir les outils des ouvriers chargés de les réédifier. Un procès fut porté devant le Parlement, mais les parties trouvèrent un accord, le 15 mai 1458, après intervention royale. Les moulins furent finalement reconstruits¹.

Des six moulins aux Juifs, appelés par la suite moulins des Chambres Maîtres Hugues, en référence à l'avocat Hugues Réthoré, qui s'était fait amortir par l'abbaye de Saint-Magloire la place du dernier moulin du ponton en 1308², il ne restait que les trois situés au bout du ponton, appartenant alors respectivement au chapitre de Notre-Dame, aux marguilliers de Saint-Gervais, et à Germain de Marle³. Les trois premiers moulins du côté de la rive droite, détenus par Eudes Popin en 1274, avaient en revanche disparu, sans que la date de disparition de ces moulins ne puisse être précisée.

Il existait encore des moulins sous les Planches Mibray au début du XIV^e siècle. Ils étaient au moins trois en 1313, date à laquelle l'abbé et les religieux de Saint-Magloire autorisaient Nicolas le Gallois, bourgeois de Paris, et Marguerite, sa femme, moyennant le paiement d'un cens annuel de 22 s. p. à ficher des pieux sous leur moulin sis aux Planches Mibray, tenant d'une part au moulin appartenant anciennement à Jean Arrode, et de l'autre à celui de feus Raoul de Pacy et Jacques le Boucher⁴. Un autre moulin, en ruines cette fois-ci, est mentionné en 1323. Une sentence de Jean Loncle, prévôt de Paris, condamnait Étienne Obice à garnir ou à quitter une arche à moulin sise sur la Seine, moulin sur lequel étaient dus à Saint-Magloire deux années et un terme d'arrérages à cause d'une rente de 22 setiers de grain⁵. Ce moulin était situé entre un autre appartenant au monastère de Saint-Éloi, ne figurant pas dans le censier de Saint-Magloire, sans doute parce qu'il ne lui appartenait pas encore en 1274, et une arche vide appartenant jadis à Oudart le Charpentier, signe que les Planches Mibray avaient déjà commencé à perdre leurs moulins en 1323 puisque deux arches au moins étaient abandonnées. Ainsi, l'arche du moulin d'Étienne Obice était-elle vacante depuis deux ans lorsque la sentence de Jean Loncle fut rendue, le moulin ayant été emporté par les eaux lors

1. Arch. nat., K 950^B ; X^{1c} 193, n° 166.

2. Bibl. nat. Fr., latin 5413, n° 178, fol. 136, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 197-198, n° 139.

3. Arch. nat., S 1193-1194.

4. *Chartes et documents de Saint-Magloire*, *op. cit.*, t. II, p. 266-267, n° 191.

5. *Ibid.*, p. 407-411, n° 287.

d'une inondation¹. L'acte ne donne pas les raisons pour lesquelles Étienne Obice n'avait pas réinstallé un moulin sous son arche, mais sans doute la succession des inondations avait-elle fait renoncer certains propriétaires à engager de telles opérations. Il restait toutefois encore quelques moulins à Mibray à cette date, comme celui de Saint-Victor évoqué en 1324 par une charte de l'abbé de Saint-Victor, qui était visiblement toujours en activité².

Les Planches Mibray furent remplacées à partir de 1413 par le pont Notre-Dame, et les moulins qu'elles abritaient, s'il en restait encore, durent disparaître pour permettre les travaux. Le 24 juillet, pour aider à son édification, Charles VI affectait à la ville de Paris les revenus issus des maisons et moulins qu'il abriterait³. Trois arches furent effectivement affectées à l'accueil de moulins une vingtaine d'années plus tard⁴. Le 12 mai 1433, la partie amont de la première arche du pont du côté de la rive droite était baillée à Jean Daniel, à charge de 72 £ p. de rente et d'y construire un moulin et une pêcherie avant Noël⁵. Le même jour, la deuxième arche était baillée à Bastien de Rampan, moyennant une rente 60 £ p. et la même obligation de construire un moulin⁶. Un dernier bail portait sur la partie aval de la première arche du côté de la rive droite, concédée à un certain Jean Poubelle contre une rente de 56 £ p⁷. Les moulins furent promptement construits sans jamais être vraiment en activité. Le 21 décembre 1435, un accord passé entre Jean Daniel, Jean Poubelle et la ville de Paris les déchargeait des arrérages des rentes qu'ils devaient, car ces moulins avaient été empêchés de moudre pendant plus d'un an à cause d'un procès porté devant le parlement de Paris par les chapitres de Notre-Dame, Saint-Merry et Saint-Germain-l'Auxerrois qui accusaient ces trois moulins de porter préjudice à leurs moulins du pont aux Meuniers⁸. Le procès s'éternisa. Le moulin de Bastien de Rampan, qui mourut en 1438⁹, resta inactif jusqu'à Pâques 1439, date à laquelle il fut baillé pour deux ans, mais ne semble pas pour autant avoir fonctionné

1. *Ibid.*, p. 409.

2. Arch. nat., L 447, n° 21.

3. Arch. nat., K 950, n° 12; KK 1008, fol. 44.

4. « A quoy s'estoient apparus plusieurs personnes qui a leurs propres coustz et despens et pour le bien et augmentation d'icelle ville avoient et ont offert en icelles trois arches construire et edifier moulins », Arch. nat., KK 495/3, fol. 57 v°.

5. Arch. nat., KK 495/3, fol. 57 v°-59 v°.

6. *Ibid.*, fol. 59 v°-61.

7. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, t. I, éd. par Alexandre Vidier, Léon Le Grand et Paul Dupieux, Paris, 1948, col. 209-210.

8. Arch. nat., KK 495/3, fol. 55-57.

9. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, t. I, col. 210.

par la suite. Le moulin de Jean Daniel fut arrêté pour les mêmes raisons, alors que celui de Jean Poubelle fut détruit par un incendie accidentel¹. Le moulin de feu Bastien de Rampan, semble avoir été inutilisé jusqu'en 1443, date à laquelle il fut loué à Jean Costeret pour trois ans et 16 £ p.², bail qui fut renouvelé en 1447³. Les moulins du pont Notre-Dame furent définitivement arrêtés en 1451 dans l'attente d'un accord avec les propriétaires des moulins du pont aux Meuniers et furent vendus aux enchères⁴. En 1455, il ne restait plus que le moulin de Jean Daniel, qui ne fonctionnait plus⁵, et disparut entre 1460 et 1473⁶.

Le ponton de l'Écorcherie subit de grandes destructions au cours du XIV^e siècle, si bien qu'il n'y restait plus de moulins en 1427. Il s'agit pourtant d'un des rares endroits où avaient été construits des moulins après la rédaction du censier de Saint-Magloire. Une sentence, rendue le 5 août 1313 par Hugues Réthoré autorisait en effet l'évêque de Paris à installer deux moulins *bouterets* contigus à son gord, et à les raccorder par une passerelle à ceux de Nicolas Miette⁷. Ces deux moulins remplacèrent le moulin du gord l'Évêque, cité dans le censier de Saint-Magloire de 1274⁸, qui avait été emporté à la dérive avant 1313. Ils apparaissaient encore en 1397, alors grevés d'une rente envers Saint-Magloire⁹. Ils furent détruits par les glaces au début de l'année 1408, et un seul paraît avoir été reconstruit. L'Évêque reprit les paiements de la rente qu'il devait à Saint-Magloire pour ce moulin restant en 1410, pour un temps assez court cependant, puisqu'il fut détruit en 1418 dans des circonstances inconnues¹⁰. Le 3 janvier 1427, l'emplacement des moulins du gord fut mis à la criée par l'abbaye de Saint-Magloire. Ce fut le cas pour l'emplacement de trois autres moulins construits sur le ponton aboutissant à l'Écorcherie. Le premier était un moulin sur pilotis ayant appartenu à Robert Miette¹¹, puis à Guillaume Gueroust, et dont le dernier propriétaire connu était Pierre le

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, col. 319.

3. *Ibid.*, col. 517.

4. *Ibid.*, col. 723.

5. *Ibid.*, col. 851-852.

6. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, t. II, éd. par Jacques Monicat, Paris, 1958, col. 56, 315.

7. *Chartes et documents de Saint-Magloire.*, t. II, p. 259-262, n° 185.

8. Arch. nat., LL 39, fol. 25 v°, pièce justificative n° 5.

9. *Chartes et documents de Saint-Magloire*, éd. par A. Terroine et L. Fossier, t. III, Paris, 1976, p. 721-722, n° 332.

10. *Ibid.*, p. 721.

11. Robert Miette est certainement l'héritier de Nicolas Miette, qui possédait en 1313 les moulins auxquels Hugues de Réthoré avait autorisé l'Évêque à rattacher les siens (*Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. II, p. 259-262, n° 185). Robert Miette devait posséder le moulin appartenant à Marguerite du

Mire, épicier. Le moulin était alors « wide, vague, ruyneux et inhabitable », et n'avait pas versé de cens à Saint-Magloire depuis dix ans¹. Ce moulin était situé entre les deux moulins de l'Évêque et deux autres moulins ayant appartenu à Nicolas Vinet, puis à Guillaume de Valois, et, en 1427 à Jacques de Montmor. Ces deux moulins, étaient pareillement mis à la criée par Saint-Magloire pour les arrérages de 10 s. p. de cens qui n'avaient pas été versés depuis quatre ans. Six moulins de l'Écorcherie parmi les neuf mentionnés par le censier de Saint-Magloire de 1274 étaient donc abandonnés en 1427. Aucun moulin n'étant mentionné comme limite du moulin de Jacques de Montmor, il est vraisemblable que les premiers moulins du ponton avaient disparu depuis plus longtemps.

Peu de moulins du ponton de la Boucherie (plutôt nommé ponton de l'Écorcherie à partir de la fin du XV^e siècle) ne laissèrent de traces après le XIII^e siècle. Le moulin de Jean Brichard, appartenait en 1304 à Geoffroy Sorigny, et à Tiphaine, sa femme, qui le vendirent le 14 mars de la même année à Geoffroy Cocatrix, familier du roi, et à Jeanne, sa femme². Il était alors situé entre les moulins de Pierre de Gournay et de Nicolas de Pacy. Il y avait donc au moins trois moulins à cette date. Il semble que seul le moulin de Geoffroy Cocatrix traversa le siècle. Une mention apposée par une main du XIV^e siècle au dos du vidimus de la clause du testament d'Aalès laissant à Saint-Magloire un cinquième des revenus du moulin indiquait qu'il était tenu par un certain Billoart³. Il fut alors adjudgé, avec une arche attenante qui avait abrité un moulin, à Jean Thibaud, changeur et bourgeois de Paris en 1444⁴. Sa femme, Jaquette, le vendit douze années plus tard à un nommé Jean de Bueil, avocat au Parlement⁵. À sa mort, en 1469, Jacqueline de Marcelle, bourgeoise de Paris, l'acquit pour 110 £ t⁶. Son fils, Denis Dessous-le-Four, docteur en médecine, hérita du moulin en 1471, il le louait alors à un meunier nommé Heliot⁷. En 1491, les tuteurs de ses enfants le cédèrent à Jean Fournier contre une rente perpétuelle de 10 £ p. se réservant la place joignante où jadis se tenait un moulin

Clotet ainsi que celui qui appartenait en copropriété à Guillaume de Neuvi et Marie du Louet dans le censier de Saint-Magloire (pièce justificative n° 5) appartenant pour l'un à Pierre le Mire, et pour l'autre à Jacques de Montmor, évoqué plus loin.

1. Arch. nat., S 1087^B n° 4.

2. *Chartes et documents de Saint-Magloire*, t. II, p. 177-178, n° 124.

3. *Ibid.*, t. I, p. 452, n° 244.

4. Arch. nat., S 1194.

5. Arch. nat., L 447, n° 33, fol. 10, Charles BRAIBANT, *op. cit.*, p. 316.

6. Arch. nat., L 447, n° 33, fol. 171 v°, Charles BRAIBANT, *op. cit.*, p. 316.

7. Arch. nat., L 447, n° 33, fol. 15-18, Charles BRAIBANT, *op. cit.*, p. 316.

qu'il proposait de reconstruire¹. Le moulin fut ensuite cédé à Antoine Bahuet, meunier, le 7 juillet 1499², et échut, à sa mort, à son fils, Thomas. Celui-ci entreprit la construction d'un moulin sur la place vide attenante, d'où saillaient encore les pieux de l'ancien moulin. Suivit un long procès initié par Saint-Magloire et les tenanciers des moulins du pont aux Meuniers, contraignant Thomas Bahuet à renoncer à son projet³. Il n'y eut donc sur ce ponton qu'un seul moulin, probablement dès le milieu du XIV^e siècle.

À cette date, les moulins du ponton aboutissant à la Pelleterie avaient, semble-t-il, déjà tous disparus. En tout état de cause ils ne laissèrent plus aucune trace après le censier de Saint-Magloire. Les moulins du pont aux Meuniers, en revanche, étaient toujours présents, à l'exception du moulin de Chanteraine, qui avait été détruit afin de procéder aux travaux d'agrandissement du palais de la Cité en 1311⁴.

Dans le bras de Seine relevant de la seigneurie de Saint-Germain-des-Prés, le paysage meunier s'était aussi allégé. Les moulins du Petit Pont durent disparaître assez rapidement après l'inondation de 1296. Aucun document n'atteste la présence de moulins sous le Petit Pont au XIV^e siècle. Deux enluminures donnent toutefois à penser que des moulins auraient pu tourner sur le petit bras de la Seine après le XIII^e siècle. La première est une illustration du bûcher de Jacques de Molay sur l'île des Juifs, au sud-ouest de l'île de la Cité, figurant dans un manuscrit des *Grandes chroniques de France* produit vers 1415⁵. Figure en arrière-plan un pont maisonné reposant sur des piles de bois, dont la partie supérieure a été retirée pour représenter les bourgeois de Paris assistant à l'exécution du maître de l'ordre du Temple. Entre les trois arches du pont, tournent trois roues de moulins. À gauche de l'image, le roi se tient dans son palais et observe la scène. Le pont se trouvant à la droite de l'image, derrière l'îlot, semble être un pont du bras sud de la Seine. Il pourrait s'agir du Petit Pont, si l'enlumineur avait voulu représenter le Paris du début du XIV^e siècle, époque de l'exécution de Jacques de Molay. L'artiste aurait cependant aussi pu vouloir représenter le Paris qu'il connaissait, auquel cas le pont figuré serait le pont Saint-Michel, édifié en 1378, détruit en

1. Arch. nat., L 447, n° 33, fol. 25-30, Charles BRAIBANT, *op. cit.*, p. 316.

2. Arch. nat. L 447, n° 33, fol. 29-34.

3. Arch. nat., L 447, n° 35, 36, 37, 39.

4. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, *art. cit.*, p. 74.

5. *Grandes chroniques de France*, vers 1415, Londres, The British Library, Cotton Nero E II pt2, fol. 105.

1408, et reconstruit en 1416¹.



(a) Bûcher de Jacques de Molay dans les *Grandes chroniques de France*



(b) Vue de la pointe de l'île de la Cité dans le *Bréviaire de Salisbury*

FIGURE 5: Des moulins sur le petit bras de la Seine au XV^e siècle ?

Une autre enluminure, figurant dans le *Bréviaire de Salisbury*, et produite probablement par l'enlumineur du *Livre d'heures à l'usage de Paris* dans les années 1430, vient renforcer cette hypothèse². Si la représentation du Paris du Moyen Âge est plus symbolique que dans la miniature représentant sainte Geneviève en prière, certains éléments sont reconnaissables et semblent très inspirés du palais de la Cité : un palais est construit sur une île à la pointe de laquelle se trouve un jardin et se réunissent les bras d'un fleuve traversé par des ponts. Le pont dessiné sur la droite présente un mur gouttereau donnant sur cours de l'eau, de la même manière que l'enlumineur avait dessiné le pont Saint-Michel dans le *Livre d'heure à l'usage de Paris* et comme Fouquet le représentait dans les *Heures d'Étienne Chevalier*. Sous son arche centrale se trouve un moulin. Dix ans plus tard, quand l'artiste représentait le pont aux Meuniers, il le faisait pourtant avec des murs pignons donnant sur le fleuve et une arche centrale libre, comme c'était le cas dans la réalité. Ce pont à toit unique semble donc plutôt

1. Charles DUPLOMB, *op. cit.*, t. I, p. 300-302.

2. *Bréviaire de Salisbury, fait pour le duc de Bedford*, Bibl. nat. Fr., ms lat. 17294, fol. 381.

être le pont Saint-Michel, qui aurait pu abriter des moulins vers 1430 à en croire l'enluminure, ce qu'aucun document d'archive ne vient pourtant confirmer. Aussi nous ne compterons pas ces moulins pour bâtis dans la suite de cette étude.

En aval du pont aux Meuniers, là où l'eau relevait de la seigneurie de Saint-Germain-des-Prés, se trouvait toujours le moulin de la Gourdainne. Il appartenait en 1469 à Jean de la Fontaine, écuyer, et à Jeanne Raymonde, sa femme. Il était grevé de quatre écus d'or et de 13 £ 15 s. de rente envers Mathieu de Nanterre, conseiller du roi, président du parlement de Paris¹. Il fut vendu cette même année à un autre conseiller du roi, Jean le Viste, pour le montant de 300 £ p². Il réapparaît dans les archives en 1487 : entre temps, Mathieu de Nanterre en était devenu plein propriétaire, et le meunier, qui lui payait 40 £ p. de loyer annuel, devait moudre pour la provision de son hôtel³. Peu avant de mourir, Mathieu de Nanterre le légua, le 12 mars 1487, à la fabrique de l'église Saint-Eustache, en l'échange de la fondation d'une messe quotidienne. Vis-à-vis du moulin de la Gourdainne, du côté du port de l'école Saint-Germain, se trouvaient deux moulins qui n'apparaissent pas dans les archives de Saint-Germain-des-Prés au XIII^e siècle. Ils furent tous les deux achetés par le Bureau de la ville de Paris afin d'être détruits. Le premier, appartenant à Jean du Plessis, fut vendu aux échevins de la ville le 25 octobre 1404 pour 225 £ t.⁴, il était alors abandonné et jouxtait un moulin appartenant à Jacques de Montmor et à son frère, Charles, qui s'en séparèrent en 1414 pour 500 écus⁵.

La portion de la Seine comprise entre la pointe occidentale de l'île de la Cité et le pont de Saint-Cloud actionna deux ou trois moulins qui furent bâtis à la fin du XV^e siècle. En 1476, un nommé David Lhomme confessait être détenteur d'une place d'eau sise au lieu-

1. Arch. nat., LL 1034, fol. 290, éd. dans A. BERTY et L.-M. TISSERAND, *op. cit.*, p. 298-299.

2. Jean le Viste et Mathieu Nanterre étaient très liés et appartenaient à la noblesse de robe proche de Louis XI. Mathieu de Nanterre avait été reçu conseiller en cour lai en février 1438, était passé de la présidence des Requêtes à la présidence du Parlement en décembre 1461, avant d'être envoyé à Toulouse par le roi. Il fut toutefois promptement rappelé au Parlement. La famille le Viste, était une famille d'origine lyonnaise de légistes dont de nombreux éléments vinrent se fixer à Paris au début du XV^e siècle. Jean le Viste, le quatrième du nom, fit des études de droit, et, sans doute pour favoriser sa carrière professionnelle, épousa Geneviève de Nanterre, fille unique de Mathieu de Nanterre vers 1475. Ce grand amateur d'art est surtout connu pour être le plus probable commanditaire de la tapisserie de « la Dame à la Licorne » (Geneviève SOUCHAL, « "Messeigneurs Les Vistes" et "La Dame à la Licorne" », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1983, t. 141, p. 209-267).

3. Arch. nat., S 3337.

4. Arch. nat. KK 495-3, fol. 52-55.

5. Arch. Nat. KK 495-3, fol. 49-51, KK 1008, fol. 31-34.

dit le moulin Perron, « endroit la basse reviere, au-dessus et assis pres des poteaulx de Chailliau »¹. Ce moulin existait encore en 1494². La même année, dans un titre nouvel, Jean Fournier, qui possédait déjà le moulin de l'Écorcherie, disait détenir une place à faire moulin sise « au long des isles, du costé de Vaulgirard »³, peu après, il prenait à titre de cens des religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un arpent d'eau sis entre Issy et Vaugirard afin de faire construire un ponton pour aller à son moulin « oultre l'isle de Bucy »⁴. Deux moulins sont donc attestés en aval de Paris à la fin du xv^e siècle et peut être deux autres puisqu'en 1492, Jean de Mougins, marchand poissonnier prenait de l'abbaye une place d'eau « tenant d'une part au gort Girart Thiboust, et d'aulture part à terre au long des isles du costé de Vaugerard »⁵ afin d'y faire construire un moulin sur bateaux ou sur pieux⁶, tandis qu'en 1494, Jean Capperon, couvreur, prenait une place d'eau sise « au chief de la grand traverse »⁷, afin d'y faire construire un moulin sur pieux⁸. Aucun document ne fait pour autant état de leur construction.

Le pont de Saint-Cloud, constituant, avec le pont de Charenton, un enjeu stratégique en temps de guerre, subit les ravages de la guerre de Cent Ans. Une déposition de témoins produite en 1498 indiquait que ses moulins avaient été brûlés à cette occasion⁹, probablement en 1412, date à laquelle le pont de Saint-Cloud fut repris en envoyant sur lui des bateaux afin d'y mettre le feu¹⁰. C'est probablement parce que Saint-Cloud manquait de capacités en mouture, bien que ses habitants se soient reportés sur le Grand moulin du ru de Sèvres

1. Arch. nat., LL 1093, fol. 24.

2. *Ibid.*, fol. 38 v°.

3. *Ibid.*, fol. 38.

4. *Ibid.*, fol. 39.

5. Le gord de Girard Thibout était situé au lieudit Le Bras aux vaches, et tenait « d'une part à la grande isle de Chaillau, et d'aulture part au chemin devers Grenelle », A. BERTY et L.-M. TISSERAND, *op. cit.*, t. IV, p. 301.

6. Arch. nat., LL 1094^B, fol. 16.

7. Cet acte, figurant également dans le cartulaire de Saint-Germain-des-Prés conservé à la bibliothèque de l'Arsenal (Ars. Ms 4099), avait été transcrit par Lazare-Maurice Tisserand dans A. BERTY, *Topographie historique du vieux Paris*, *op. cit.*, t. IV, p. 288 en indiquant que la pièce était datée de 1294 ce qui semble résulter d'une erreur de lecture. L'explication de l'expression « au chef de la grand traverse » que Tisserand donnait est la suivante : « nous pensons qu'elle indique la tête du grand bras de la Seine, qu'il fallait traverser pour pénétrer une des îles du fleuve », la même expression étant utilisée par exemple pour localiser une île aux alentours d'Auteuil (*ibid.*, p. 297).

8. *Ibid.*, LL 1093, fol. 39.

9. Arch. nat., L 437.

10. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, *op. cit.*, t. IV, p. 559.

¹¹, que le roi autorisa les religieuses de Longchamp à édifier un moulin sous la troisième arche du pont, autorisation dont elles demandèrent confirmation devant les échevins de la ville de Paris en 1491¹. Ce moulin semble toutefois n'avoir jamais été construit. En revanche, l'évêque de Paris procéda à la reconstruction d'un de ses moulins aux alentours de 1496².

2.1.3 Les moulins de la Seine au XVI^e siècle

Le solde entre création et destruction de moulins est donc clairement négatif entre le XIV^e et le XV^e siècle, les guerres, la crise économique, mais aussi les vellétés du Bureau de la ville de Paris de fluidifier la navigation sur la Seine ayant conduit à la disparition de nombreuses installations.

Le bilan des constructions reste, au XVI^e siècle, très maigre. Seul le moulin de Quiquengrogne, situé sur la Seine, peu après sa confluence avec la Marne, à Conflans, apparaît au XVI^e siècle dans les radars archivistiques, mentionné pour la première fois en 1529³. Il faisait l'objet d'un bail rédigé en 1542 référant à une prise effectuée en 1511 et datait donc sans doute du début du XVI^e siècle⁴. Dans l'enceinte de la ville de Paris, la prévôté des marchands de l'eau poursuivait son travail de destruction des moulins. Les moulins des Barres, qui avaient obtenu un sursis en 1458 étaient rachetés et démolis par la ville de Paris en 1565⁵. Les trois moulins des Chambres Maître Hugues, quant à eux, restèrent debout jusqu'au XVII^e siècle, de même que le moulin de l'Écorcherie⁶. Le pont aux Meuniers fut fragilisé par une grande inondation en 1565. Un rapport, commandé par le lieutenant criminel de la prévôté de Paris faisait état de la dégradation inquiétante des pieux le soutenant⁷. Les moulins qu'il abritait tinrent toutefois bon jusqu'en 1596, à l'exception du moulin des Bonshommes, vendu à un particulier, Pierre Hotman, en 1569⁸. Celui-ci établit à la place une maison en 1575⁹. Le

11. Arch. nat., L 437.

1. Arch. nat., Z^{1H} 22, fol. 40.

2. « Et dirent lesd. atestans que depuis an et demy en ce, mond. seigneur l'evesque que a present est a fait faire ung moulin aud. pont de Saint Cloud », Arch. nat., L 437.

3. Paul HARTMANN, « Conflans près Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 35, 1908, p. 62.

4. Arch. nat., Min. cent., VIII, 70, 28 septembre 1542.

5. Arch. nat., S 5076^B.

6. Arch. nat., Q¹1248.

7. Arch. nat., Y 111, fol. 378-382.

8. Arch. nat., S 44.

9. *Ibid.*

dimanche 22 décembre 1596 à six heures et quart du soir¹, le pont aux Meuniers s'effondra avec les moulins qu'il abritait, presque trois siècles jour pour jour après la chute du Grand Pont. Cette fois, les moulins ne furent pas reconstruits. Le moulin de la Gourdainne, quant à lui, fut employé par Henri II pour battre de la monnaie. Il fut cédé à François II contre quarante livres de rente laissées à Saint-Eustache, avant que son emplacement ne servît d'assise pour les piles du nouveau pont Neuf². Il fut alors transféré sous la troisième arche du pont, comme le montre notamment le plan de Quesnel.

En aval de l'île de la Cité, un acte de 1509 faisait état de la présence d'un moulin « estant en la riviere de Seine » sans en préciser davantage la localisation. Celui-ci avait appartenu à un certain Jean Hubert, aux héritiers duquel l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés réclamait le paiement d'un cens³. Peut être fait-il partie du groupe de moulins situés en aval de Paris, au niveau de Vaugirard et Chaillot, évoqué plus haut. Plus tard, en 1551, Philippe Bahuët, meunier, obtenait le droit d'installer un moulin sur bateaux près du bord de Vaugirard⁴. Ce moulin, détruit en 1599, devint ensuite le moulin de Javelle⁵. Les anciens plans de Paris réalisés au XVI^e siècle, quant à eux, ne montrent aucun moulin dans la partie de la Seine représentée en aval de Paris.

Au pont de Saint-Cloud, l'Évêque autorisait en 1515 un certain Jean Pivert, marchand et bourgeois de Paris, à établir un moulin à huile au niveau de l'arche de la tour du pont de Saint-Cloud⁶. Peut-être fut-il construit et donné au prélat, puisqu'un bail concédé par l'évêque de Paris le 31 octobre 1516, louait à deux meuniers pour sept ans deux moulins situés sous ce pont⁷. Toutefois, les baux concédés par l'Évêque dès 1518, c'est-à-dire avant le terme du bail concédé en 1516, font seulement mention d'un moulin, et ce jusqu'à 1570, ce qui permet de penser qu'un moulin du pont fut détruit peu après 1516⁸. Des deux moulins attestés en 1570, l'un disparut en 1598, tandis que l'autre exista jusqu'en 1775⁹.

1. Anatole de MONTAIGLON, « Un récit contemporain de la chute du pont aux Meuniers à Paris en 1596 », *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. 27, p. 97.

2. Henri SAUVAL, *op. cit.*, t. I, p. 100.

3. Arch. nat., LL 1094^B, fol. 16.

4. Arch. nat., S 2909.

5. *Ibid.*

6. Arch. nat., S 1126^B.

7. Arch. nat., L 437.

8. Arch. nat., S 1133.

9. *Ibid.*

Le moulin de Clichy, déjà attesté à la fin du XIII^e siècle, existait encore au XVI^e siècle puisqu'un bail du moulin à vent des religieuses de Montmartre était accordé en 1555 à un nommé Guillaume Thiffaine, meunier « naguères demourant au moulin de Clichy »¹. Ce moulin ne laissa plus aucune trace après. La carte de l'abbé Delagrive montre cependant un moulin à vent près du bourg de Clichy-la-Garenne. Ce moulin a probablement été construit sur la rive de la Seine à la place du moulin à eau, à l'instar du moulin de Javelle à Issy. Plus en aval, la carte de Delagrive montre un moulin situé à Saint-Ouen appelé moulin de la Cage, moulin déjà désigné sous ce nom dans un bail de 1518, et dont la disparition eut lieu en 1870².

2.2 La Marne

La Marne actionnait aux alentours de Meaux de nombreux moulins étudiés par Olivier Bauchet³. L'examen de sa dernière boucle, entre Saint-Maur-des-Fossés et Charenton, frappe par la concentration de roues s'y trouvant, témoignant d'une exploitation de la richesse énergétique du lieu dès le Moyen Âge.

La charte d'Henri I^{er} faisait figurer, parmi les biens donnés à Saint-Magloire en 1031-1042, un moulin à Charenton⁴, sans plus de précisions. Les plus anciens moulins connus sur la Marne sont les moulins situés au pont de Charenton, seigneurie de l'évêque de Paris. À la fin du XV^e siècle, ils étaient cinq⁵, et sans doute étaient-ils déjà tous présents dès le XIII^e siècle. Le premier moulin assis sur le pont du côté du bourg de Charenton est celui dont l'attestation est la plus tardive, puisqu'il apparaît pour la première fois dans les archives en 1444, lors de sa vente par Jean de Lomoy, bourgeois de Paris, à Nicolas du Ru, huissier au

1. Arch. nat., S 4432.

2. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 4, 16 juin 1518; <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-de-la-Cage>.

3. Olivier BAUCHET, « Les moulins à foulon du pays meldois », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 51, 2000, p. 53-66 ; « Les moulins de la Marne », *Archéologie des fleuves et des rivières*, sous la dir. de Louis Bonnamour, Paris : Errance, 2000, p. 127-131 ; *Id.*, et Stéphanie LEPAREUX-COUTURIER, « Le moulin-pendant de Villenoy (Seine-et-Marne) : exemple de transition entre la meunerie artisanale et la minoterie moderne », *Revue archéologique d'Île-de-France*, t. 3, 2010, p. 263-285.

4. *Chartes et documents de Saint-Magloire, op. cit.*, t. 1, n° 8, p. 74-77.

5. Arch. nat., S* 1255

Parlement, il était alors appelé le Petit moulin¹. Le même moulin figure sur le censier de l'évêque de Paris en 1489, il appartenait alors à Guillaume de Souchay, bourgeois de Paris². À la même date, l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs possédait le moulin voisin. En 1284, un acte mentionnait qu'elle avait le droit de percevoir une rente de 100 s. t. sur deux moulins appartenant à un nommé Jean, maréchal, tenant d'une part à la maîtresse arche du pont, et de l'autre au moulin des religieuses, elles possédaient donc déjà leur moulin³. L'acte de 1284 pose toutefois un problème de topographie, puisque entre le moulin de Saint-Antoine et les deux moulins jouxtant l'arche maîtresse, s'en trouvait un dont les propriétaires étaient les Bonshommes du bois de Vincennes, après son achat en 1228 à un nommé Guillaume d'Écharcon⁴. Le censier de l'Évêque évoque bien l'existence de deux moulins situés à côté de l'arche maîtresse, appartenant alors à un nommé Bureau Boucher. Nous ne parvenons pas à expliquer cette incohérence, du moins sommes-nous certains qu'il y avait au moins quatre moulins à la fin du XIII^e siècle, le plus récent étant certainement le moulin de Guillaume de Souchay. Ces moulins brûlèrent à la fin de l'année 1567 lors la prise du pont par les protestants, à l'instar de nombreux moulins situés près de Charenton⁵. Tous furent reconstruits, à l'exception du cinquième moulin du côté de l'arche maîtresse du pont. Son voisin, formant alors le dernier moulin du côté opposé à la rive droite de la Marne, prit à cette date le nom de moulin de la Tour⁶. Son emplacement avait été baillé en 1572 à un meunier nommé Gilles Quineau, à charge de l'y faire réédifier avant deux ans⁷. Le moulin des Bonshommes, qui le jouxtait, fut rebâti plus tard, en 1606. À cause de ce long délai de reconstruction, il prit le nom de moulin Brûlé⁸, puis, au cours du XVII^e siècle, de moulin du Pavillon⁹. Aucun document ne permet de savoir à quelle date le moulin de Saint-Antoine-des-Champs fut reconstruit. Il

1. Arch. nat., S 1172.

2. *Ibid.*

3. Arch. nat., S 4373, n° 26. L'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs s'était fait accorder en 1243 une rente de deux muids de blé sur un moulin du pont de Charenton (Arch. nat., S 4373, n° 23-24), peut-être s'agit-il de ce moulin dont elle aurait fait l'acquisition quelques années plus tard.

4. Arch. nat., L 955, n° 16. Ce moulin est peut-être connu dès 1225, date à laquelle les Bonshommes du bois de Vincennes se voyaient alors donner une rente de trois setiers de blé par Richard de Nemours sur son moulin de Charenton (Arch. nat., L 955, n° 17).

5. Paul HARTMAN, art. cit., p. 69.

6. Arch. dép. Val-de-Marne, 46J 72.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. Arch. dép. Val-de-Marne, 46J 72.

fonctionnait en 1626, et appartenait, à partir du milieu du XVII^e siècle, à la famille Malon de Bercy¹. Le premier moulin du côté du bourg de Charenton, quant à lui, ne laissa pas de traces dans les archives, mais existait encore, comme les quatre autres moulins du pont, en 1788². Ces moulins disparurent pendant la période révolutionnaire puisque seul le moulin de Saint-Antoine est mentionné dans les enquêtes sur les moulins réalisées par la Commission des subsistances en l'an X³.

Il existait, plus en aval du pont, entre Charenton et Conflans, deux moulins déjà présents avant le XIV^e siècle⁴. Le premier, le moulin Martinet, était situé sur la censive de Saint-Martin-des-Champs, et sa propriétaire, Jeanne, veuve de Jean d'Avrennes, était redevable d'un cens de 40 sous envers le prieuré en 1340⁵. Ce moulin appartenait en 1445 à un certain Hérode qui l'avait vendu à un maître des comptes nommé le Picard⁶. Il appartenait encore à la famille le Picard au XVI^e siècle, puisqu'en 1535, Jean le Picard l'aîné, prêtre, notaire et secrétaire du roi le donnait à Jean le Picard le jeune, bachelier en lois, écolier et étudiant à Orléans⁷. Détruit en 1567 et reconstruit vers 1573-1574, ce moulin fut vendu en 1575 par Aubin Rossignol, son meunier, à Guillaume Bailly, président en la chambre des comptes⁸. Au milieu du XVIII^e siècle, il appartenait à la famille Héricourt⁹.

Le moulin Martinet formait le moulin le plus proche du Séjour du Roi. Il était situé entre la rive gauche de la Marne et une petite île, sur un pertuis. Entre cette île et une autre île, se trouvait un autre pertuis appelé le pertuis Pernelle, où se trouvaient deux moulins. Le premier appartenait en 1395 à Mathieu de Séchelles et Marguerite Galoise, sa femme, qui le vendaient alors à Simon Spifame et à son épouse Marguerite. Le moulin était alors désigné comme « un moulin turquois a blé et a tan, que les diz chevalier et dame, a cause et du propre heritage d'icelle avoient, assis en la riviere de Marne entre le pont de Charenton et le sejour du roy notre sire avecques les ysles, la pescherie, le pertuis perenelle et toutes les

1. Arch. dép. Val-de-Marne, 46J 71.

2. *Ibid.*

3. Martine ILLAIRE, *Énergie et subsistances : enquêtes sur les moulins à blé (an II-1809)*, Paris, 1998, p. 116.

4. Paul HARTMANN, art. cit., p. 132.

5. *Ibid.*, p. 168.

6. Arch. dép. Val-de-Marne, 46J 73.

7. Arch. nat. Y 86, fol. 163 v°.

8. Paul HARTMANN, art. cit., p. 67 ; Arch. dép. Val-de-Marne, 46J 73.

9. Paul HARTMANN, art. cit., p. 132.

appartenances d'iceux »¹. Le vocable « turquois » désignait au Moyen Âge une sorte de moulin à vent, du fait de son origine censément orientale². L'utilisation de ce terme pose question puisque le moulin était vendu avec les attributs traditionnels d'un moulin à eau : ses îles, sa pêcherie et qu'aucune raison ne semble justifier l'installation à cet endroit d'un moulin à vent. Peut-être le mot turquois désigne-t-il alors une autre spécificité du moulin. En 1480 Marguerite Spifame et son époux Jacques le Mercier, propriétaires du moulin, le louaient à Jean Bullant, dit Brisset, marchand tanneur et bourgeois de Paris. Le moulin était alors simplement désigné comme « moulin à tan »³. En 1488, il était vendu à la criée au collège de Navarre. L'acte le désignait alors comme un « moulin turquois a bled et a tan, etant en nature a une place joignante, ou jadis y avoit un autre moulin assis en la riviere de Marne, entre le pont de Charenton et le sejour du roy, ensemble les isles, la pecherie, le pertuis Pernelle et toutes les appartenances d'iceux », suggérant la présence, peut-être très ancienne, d'un autre moulin attenant⁴. Il est certain que le collège de Navarre procéda à la construction d'un moulin jouxtant le moulin à tan, certainement sur la place vide mentionnée dans l'acte susdit. Ce moulin, appelé Grand moulin, par opposition au Petit moulin à tan, existait déjà en 1535, et fut baillé conjointement avec le Petit moulin à partir de 1548, et ce jusqu'en 1562⁵. Les deux moulins brûlèrent en 1567, et leur emplacement fut baillé par le collège de Champagne à un nommé Pierre Rassineau, meunier, à charge pour lui de reconstruire un moulin⁶. Il reconstruisit le Petit moulin à tan et laissa l'autre emplacement vacant⁷. Comme le moulin Martinet, il fut acheté par Guillaume Bailly⁸ et figure avec lui sur le plan terrier

1. Arch. nat., S 6542^A.

2. Article « Turquois », dans Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, t. VIII, 1895, p. 109. Dans le vocabulaire molinologique actuel, un moulin turquois désigne plus spécifiquement une variante du moulin sur pivot consistant en une tour de pierre d'environ cinq mètres de haut, évidée en son centre, surplombée par une cabine de bois similaire à celle d'un moulin sur pivot supportant les ailes en renfermant ses meules alors que l'échelle permettant d'accéder au moulin servait de queue. Le pivot du moulin venait s'insérer dans le conduit ménagé dans la tour et venait se loger dans une crapaudine au niveau du sol. Ces moulins semblent s'être concentrés au le nord-ouest de la France (Stéphane MARY, « Vers la renaissance du moulin turquois », *Le monde des moulins*, n° 14, octobre 2005).

3. Arch. nat., S 6542^A.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 55, 20 mars 1570.

7. Arch. dép. Val-de-Marne, 46J 73.

8. *Ibid.*

de la seigneurie de la Grange aux Merciers, Bercy, et Charenton, levé en 1770¹.

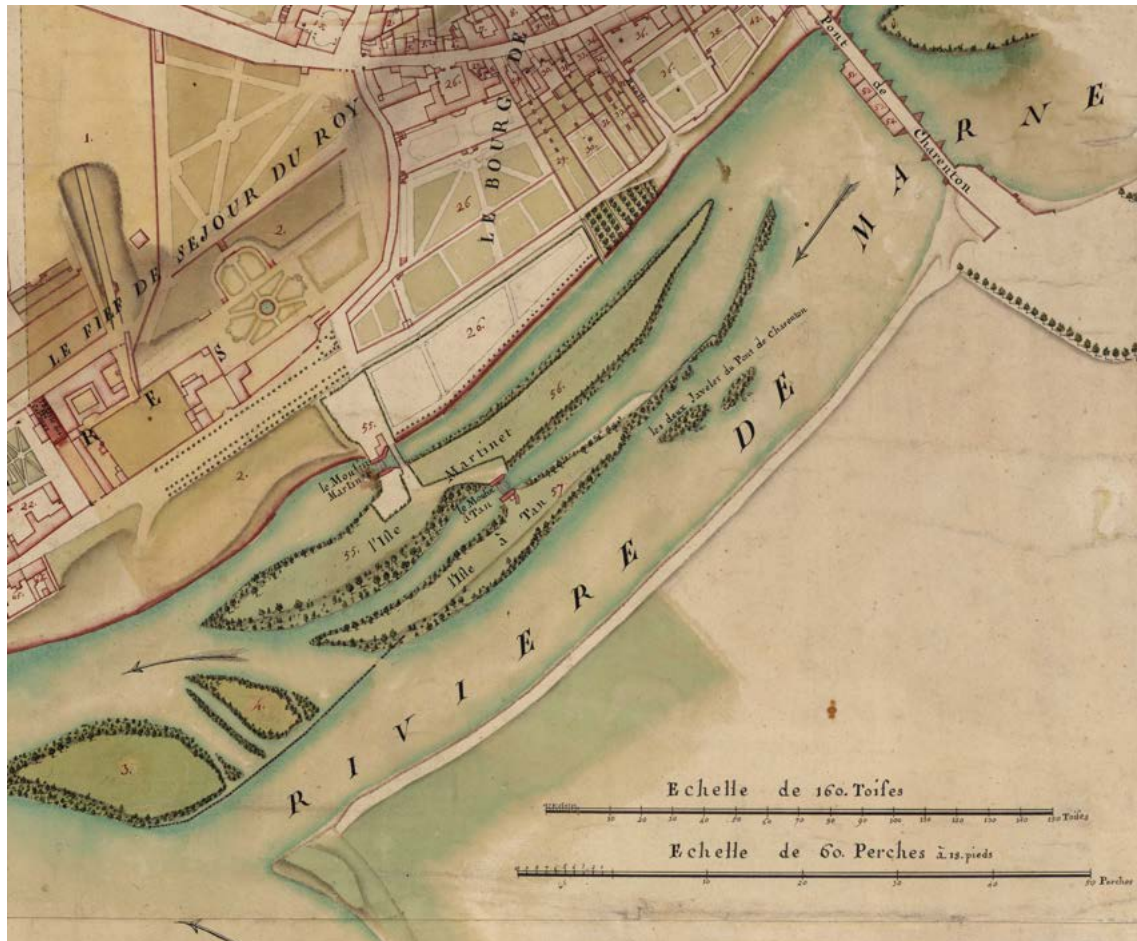


FIGURE 6: Le moulin à tan et le moulin Martinet sur le terrier de la seigneurie de la Grange aux Merciers, Bercy et Charenton

En amont du pont de Charenton, se trouvait, à Saint-Maurice, le moulin de la Chaussée. Attesté dès 1394, et présent probablement depuis plus longtemps, il s'agissait d'un fief mouvant de Saint-Denis². Il appartenait en 1422 au prévôt des marchands de Paris Jean Jouvenel, et fut à cette date confisqué et donné à Pierre de Morvilliers³. Le moulin traversa les siècles, et s'élève encore à son emplacement, 28 rue du Général Leclerc. Il était précédé, quelque 600 mètres en amont, d'un autre moulin dont il reste encore les vestiges, le moulin Rouge, figurant déjà dans un registre des fiefs de Saint-Denis daté de 1384⁴. Sur la rive

1. Arch. dép. Val-de-Marne, 46J 227.

2. Arch. dép. Val-de-Marne, 46J98.

3. Paul HARTMANN, art. cit., p. 50.

4. Arch. nat., S 2348, p. 19.

droite de la Marne, du côté des villages de Maisons et de Charentonneau, était attesté, dès 1281, un moulin appartenant à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés¹. C'est sans doute au XVI^e siècle que fit son apparition, légèrement en aval, un moulin appelé moulin Neuf en 1530 dans un des plunitifs d'audience de la prévôté des marchands de Paris². Ce moulin était l'objet d'un titre nouvel passé en 1569 par un certain Jean Gigot, boulanger, bourgeois de Paris indiquant sa destruction en 1567 lors des guerres de Religion³. Il faisait l'objet d'un autre titre nouvel en 1596 et appartenait alors à Nicolas le Maître, meunier à Paris⁴. Le moulin de Charentonneau et le moulin Neuf apparaissent tous les deux sur un plan levé en 1711 pour établir un nouveau chemin entre Charenton et Charentonneau⁵. Ils figurent sur la carte de Delagrive et sur les plans cadastraux jusqu'à 1886⁶.

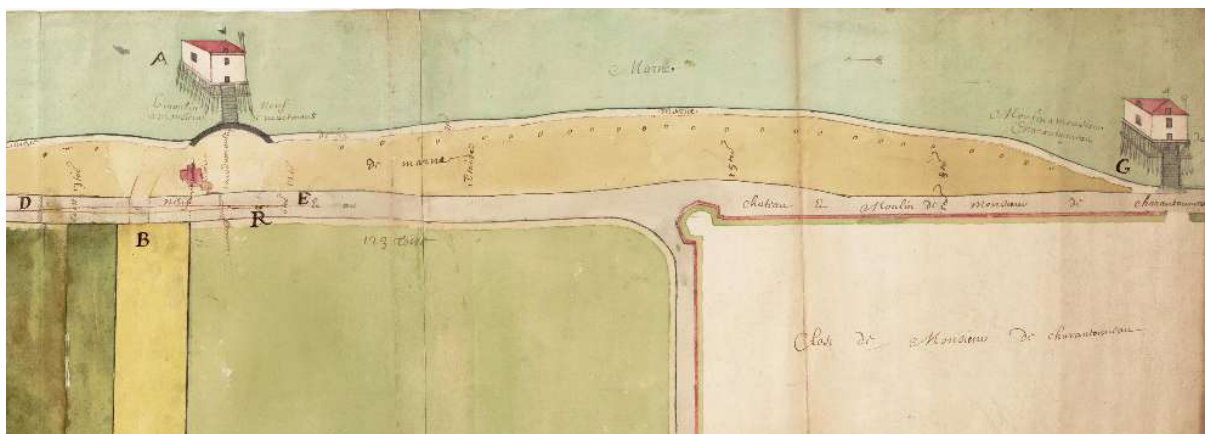


FIGURE 7: Le moulin Neuf et le moulin de Charentonneau en 1711

Entre le moulin Neuf et le moulin de Charentonneau, tournaient les roues de deux moulins qui avaient déjà disparu sur le plan de 1711, et dont il n'existe plus aucune attestation après le début du XVII^e siècle. Ce couple de moulins, dont l'un s'appelait d'Enfer et l'autre de Purgatoire, était situé entre la rive gauche de la Marne et l'île d'Enfer. Le moulin d'Enfer est attesté pour la première fois en 1504, alors que son meunier, Étienne Baudouin, était accusé d'avoir exigé des bateliers de l'argent pour leur permettre de passer le pertuis du

1. Arch. nat., S 1172.

2. Arch. nat., Z^{1H} 27, fol. 343.

3. Arch. nat. S 1172.

4. *Ibid.*

5. Arch. nat., N III Seine 212.

6. Arch. dép. Val-de-Marne, 3P 1153, 3P 1160, 3P 1171.

moulin¹. Le moulin de Purgatoire est mentionné pour la première fois en 1512, lorsque les jurés travaillant à la confection d'un essai de pain le choisirent pour y faire moudre leur blé². Ces deux moulins sont fréquemment cités dans les registres d'audience du Bureau de la ville de Paris du XVI^e siècle³, preuve qu'ils devaient constituer une entrave pour la navigation. Ils apparaissent une dernière fois dans les archives en 1608, date à laquelle un marché visant à les faire réparer fut passé, mais ils ne laissèrent plus aucune trace après cette date⁴.

Entre le pont de Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice, la Marne fait une boucle au sortir de laquelle se trouve la grande île Saint-Père, séparée de la rive droite par un pertuis. L'eau y passant actionnait le moulin de Gravelle, attesté en 1519⁵. Aucun document ne permet de préciser la date d'édification de ce moulin qui exista jusque vers 1841⁶. L'île Saint-Père était juxtée au sud par une petite île appelée île des Corbeaux, séparée d'elle par un petit gord où se trouvait un moulin existant encore à l'heure actuelle, le moulin des Corbeaux, attesté pour la première fois en 1566⁷. Il est malaisé de dire si ces moulins n'apparurent qu'au XVI^e siècle où s'il ne s'agit là que d'un effet de sources. Il est en revanche possible de dater un autre moulin situé au niveau de l'île Saint-Père, sur une place appelée « le gord des prés », baillée en 1492 par Jeanne Boucher, veuve de Pierre de Morvilliers et dame de Charenton-Saint-Maurice, à Huguet Laulne, afin d'y faire bâtir un moulin plus tard nommé moulin des Prés⁸. Propriété de l'Hôtel-Dieu de Paris à partir de 1510⁹, ce moulin était en fonctionnement pendant le XVI^e siècle mais n'est plus attesté après 1645¹⁰.

1. Arch. nat., Z^{1H} 23, n° 132-133.

2. Arch. nat., KK 1007, fol. 139.

3. Arch. nat., Z^{1H} 28, fol. 171 v°, Z^{1H} 38, fol. 267 v°, Z^{1H} 39, fol. 177.

4. Arch. nat., Min. cent., CV, 104, 25 avril 1608.

5. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541, p. 24.

6. Le moulin apparaît encore sur le cadastre de Saint-Maurice de 1841 mais pas sur les cadastres ultérieurs, Arch. dép. Val-de-Marne, 3P 1373.

7. Arch. Nat., Min. cent., III, 316, 3 août 1566.

8. Arch. nat., Min. cent., XIX, 7, 14 novembre 1492.

9. Arch. APHP, HD 2891.

10. Arch. nat., Z^{1J} 264.

2.3 La Bièvre

2.3.1 La Bièvre entre Antony et Gentilly

La présence de moulins sur la Bièvre dans le Val-de-Marne a fait l'objet d'un article de Karine Berthier recensant sept moulins à eau sur la rivière¹. Se trouvaient, dans l'ordre, en partant d'Antony, le moulin d'Antony, propriété de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, mentionné dès 1248 dans une charte d'affranchissement des habitants du lieu par Thomas de Mauléon, abbé de Saint-Germain-des-Prés² ; le moulin de Berny, attesté en 1461³, déplacé à la fin du Moyen Âge pour être installé en aval du château du même nom⁴ ; le moulin de l'Haÿ, attesté dès 1153⁵ ; le moulin de Cachan, apparaissant en 1384 dans un aveu et dénombrement rendu au roi par Richard, abbé de Saint-Germain-des-Prés⁶ ; le moulin d'Arcueil, édifié en 1060 sur une terre donnée par Bourdon d'Arcueil au prieuré de Saint-Martin-des-Champs⁷ ; le moulin de la Roche, datant probablement du XII^e siècle⁸, et le moulin de Gentilly, sur lequel le prieuré de Saint-Lazare avait le droit de prendre une rente en 1280⁹. Il pourrait s'agir du moulin nommé moulin de Genetay dans plusieurs baux du XVI^e siècle¹⁰. Il semblerait en effet surprenant que la Bièvre ait pu actionner un autre moulin à Gentilly, sachant qu'elle

1. Karine BERTHIER, « Transformation et gestion d'une rivière du Moyen Âge à nos jours : la Bièvre dans le Val-de-Marne », *Des rivières, des hommes, une longue histoire*, actes du colloque du SIACRE édités par John-Michel Douétil, Corbeil-Essonnes, 4 et 5 novembre 2005, Paris, 2007, p. 169-188. Karine Berthier comptait également quatre moulins à eau sur le ru de Rungis, affluent de la Bièvre. Sur le ru de Rungis, deux moulins étaient d'origine médiévale, le moulin de la ville (*Ibid.*, p. 171), et le moulin Jumeau, apparaissant pour la première fois dans les archives en 1371, alors qu'il faisait l'objet d'une donation, par Colin Rat, monnoyer du Serment de France, à Asselot Lachalote, à sa fille, et à un fils nommé Thévenin (Arch. nat., S 1575). Le moulin fit l'objet d'une adjudication au profit de l'abbaye de Sainte-Geneviève en 1384, et l'abbaye en organisa l'exploitation après cette date. Ces moulins disparurent au milieu du XVII^e siècle, alors que le captage des sources du secteur de Rungis pour alimenter les jardins du palais du Luxembourg avait porté préjudice aux moulins qu'actionnait le ru de Rungis (Karine BERTHIER, « Transformation et gestion d'une rivière du Moyen Âge à nos jours... » art. cit., p. 173).

2. Arch. nat., S 2985³, fol. 8 v^o-9.

3. Arch. nat., S 2907.

4. *Ibid.*, p. 186.

5. Arch. nat., S 315.

6. Arch. nat., S 2888, fol. 3v^o.

7. Léon-Louis VEYSSIÈRE, *Un village et un hameau du Hurepoix, deux communes du département de la Seine : Arcueil et Cachan, essai de monographie*, nouvelle édition corrigée, Cachan, 2013. p. 27.

8. Patrice RODRIGUEZ, « Arcueil (Val-de-Marne). Bassin de Rétention », *Archéologie médiévale*, n^o 29, 1999, p. 226-227.

9. Arch. nat., S 6630.

10. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 32, 8 nov. 1545 ; XXXIII, 36, 24 fév. 1552 ; XXXIII, 47, 19 déc. 1557.

actionnait moins d'un kilomètre en aval un autre moulin. L'ensemble de ces moulins eut une longévité remarquable qui montre l'inertie de l'implantation des sites énergétiques, puisque ceux-ci étaient encore en activité en 1874, ils étaient alors adossés à des machines à vapeur¹.

2.3.2 La Bièvre parisienne

À 700 toises en aval du moulin de Gentilly, se trouvait le moulin des Prés, existant déjà, aux dires de Jean Anckaert, au début du XVI^e siècle et appartenant alors à Guillaume de Bonneuil². Ce moulin était bâti sur un bief aboutissant au moulin de Croulebarbe, mentionné dans un acte de décembre 1214 indiquant qu'un certain Philippe le Marguillier, chanoine de l'église de Paris était propriétaire d'une pièce de terre proche de ce moulin³. Propriété de l'église Notre-Dame, et bâti sur la censive de Saint-Martin-des-Champs, il disparut en 1840. Il avait alors actionné les soufflets d'une fonderie puis d'une tréfilerie⁴. En aval du moulin de Croulebarbe, se trouvait le Grand moulin du chapitre de Saint-Marcel, mentionné dès 1228 selon Jean Anckaert qui citait un acte concernant la vente d'une maison à proximité du moulin⁵. Nous n'avons pas retrouvé ce document, la plus ancienne attestation du moulin est, selon nous, un quitus de sa meunière pour des travaux d'entretien faits par elle, donné par le chapitre de Saint-Marcel en 1419⁶. À partir de cette date, le moulin de Saint-Marcel apparaît régulièrement dans les archives. Il fut racheté par la ville de Paris et détruit en 1826⁷.

Le bras mort et le bras vif de la Bièvre se réunissaient en aval du moulin de Saint-Marcel, à l'emplacement du Pont aux Tripes, qui reliait les rues Censier et du Fer à moulin. À cet emplacement, est attesté dès 1316 un moulin appelé Petit moulin, par opposition au Grand moulin de Saint-Marcel, qui appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève⁸. Ce moulin disparut au milieu du XV^e siècle, un acte de 1450 indiquant que le moulin et la maison attenante avaient

1. Karine BERTHIER, « Transformation et gestion d'une rivière du Moyen Âge à nos jours... » art. cit., p. 179.

2. Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT et Gérard CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne, promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris, 2002, p. 78.

3. Arch. nat., S 21.

4. Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT et Gérard CONTE, *op. cit.*, p. 104.

5. Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT, Gérard CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne, promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris, 2003, p. 125.

6. Arch. nat., LL 551-552.

7. Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT, Gérard CONTE, *op. cit.*, p. 125.

8. Arch. nat. S 1521.

été vendus à la criée¹. Son emplacement accueillit, à partir de 1544, un couple de moulins industriels. Leur construction était prévue dans un contrat d'association passé entre Pierre Beaurepaire, fourbisseur de harnois, et Richard Pelletier, émouleur de taillants blancs, visant à faire construire deux moulins, l'un à eau et l'autre à cheval, sur la Bièvre, au niveau du pont aux Tripes². L'année suivante, Pierre Beaurepaire baillait à Richard Pelletier ces deux moulins, l'autorisant à en disposer tous les jours ouvrables entre quatre heures du matin et dix heures du soir³. Après cette date, les documents renvoyant à un moulin situé au pont aux Tripes concernent plus vraisemblablement le moulin de Saint-Marcel, et il est probable qu'en raison du débit modique de la Bièvre à cet endroit, ayant d'ailleurs convaincu les reconSTRUCTEURS du Petit moulin d'y adjoindre un moulin à chevaux, celui-ci disparut assez rapidement.

Plus en aval, le bras vif de la Bièvre actionnait la roue d'un autre moulin de l'abbaye de Sainte-Geneviève, attesté dès le milieu du XII^e siècle lorsqu'un accord passé avec l'abbaye de Saint-Victor autorisa les Victorins à détourner la Bièvre à l'intérieur de leur clos afin d'y actionner un moulin, sous réserve de ne pas porter préjudice au moulin des Génovéfains⁴, appelé moulin Coupeau⁵. À l'instar du moulin de Saint-Marcel, il fut acheté et détruit par la municipalité de Paris en 1826. L'exemple du moulin Coupeau montre que la présence d'un premier moulin sur une rivière est difficile à dater, celui-ci apparaissant dans les archives au moment où l'installation d'un deuxième moulin sur un cours d'eau à la puissance limitée provoque un conflit d'usage entre les exploitants du moulin déjà existant et les futurs utilisateurs du nouveau moulin, et engage une intense production documentaire. L'accord entre les abbayes de Saint-Victor et Sainte-Geneviève n'empêcha pas les conflits entre les deux établissements d'éclater. Celui-ci prévoyait de mettre en place, au niveau de l'entrée du canal aménagé par les Victorins, un barrage, consistant en une grosse pierre, appelée *patelle*, permettant l'évacuation de l'eau dans le cours naturel de la rivière en cas de grandes eaux. Une controverse s'éleva quant à l'emplacement de cet élément, les deux abbayes s'accusant mutuellement de priver l'autre d'eau pour alimenter son moulin en changeant le niveau de

1. Arch. nat., S 1515.

2. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 29, fol. 203.

3. *Ibid.*, fol. 329.

4. Robert de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris*, p. 317-318, n° 352.

5. *Ibid.* p. 318-319, n° 353

la *patelle*¹. Les querelles durèrent jusqu'en juin 1202, lorsque, après intervention royale, un accord solda le différend entre les deux établissements en prévoyant la construction d'un mur de pierres de taille à l'entrée du canal de dérivation, permettant, conjointement avec la *patelle*, de déterminer la quantité d'eau dont l'abbaye de Saint-Victor devait disposer².

Le moulin de Saint-Victor fonctionna jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Suite au déclenchement de la guerre de Cent Ans et au déferlement des raids anglais sur les faubourgs parisiens, les Victorins cessèrent d'entretenir leur canal et la Bièvre reprit son ancien cours. C'est le moment que choisit un nommé Gilles Fleureteau pour construire un moulin, muni pour cela des autorisations de l'abbaye de Sainte-Geneviève et du chapitre de Saint-Marcel, respectivement seigneurs de l'eau et de la terre sur lesquelles était construit le moulin. Les Victorins s'empressèrent d'obstruer l'ancien lit de la Bièvre avec des pierres afin de rétablir la Bièvre dans le canal, raison pour laquelle Gilles Fleureteau en appela au roi qui, dans un acte de juillet 1367 ordonnait à l'abbaye de Saint-Victor de cesser de tels agissements, ce qu'elle refusa³. Le conflit fut alors porté devant le prévôt de Paris qui, en suivant les conclusions d'une enquête de l'administration des eaux et forêts, condamna Gilles Fleureteau à détruire son moulin⁴. Ruinée par la guerre, l'abbaye de Saint-Victor, qui avait laissé imprudemment la Bièvre reprendre son cours initial, se contenta de boucher l'ancien lit de la rivière par des grosses pierres, sans avoir les moyens de remettre en état son moulin⁵. Un acte de 1368 relatif à la réfection du canal des Victorins visant à le faire longer l'enceinte de la ville⁶, indiquait en effet que son moulin était « decheu et de nul prouffit »⁷. Aucun moulin ne fut rétabli

1. *Ibid.*, p. 319-320, n° 354.

2. Arch. nat., L 892, n° 2 ; S. DUPAIN, *La Bièvre, nouvelles recherches historiques sur cette rivière et ses affluents depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, 1886, p. 15, le différend est raconté, avec une carte du canal des victorins dans Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT, Gérard CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne, promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris, 2002, p. 18-19.

3. Arch. nat., L 892, n° 14, pièce justificative n° 12.

4. Arch. nat., L 892, n° 11, 12.

5. Ainsi les Victorins, pour justifier le non-paiement du nouveau décime exigé des bénéficiaires de la province de Sens déclaraient-ils : « qu'ils avaient éprouvé, à la suite des faits de guerre, dans les environs de Paris, une perte de plus de 200 £ p. de revenu annuel, à cause des ravages exercés sur leurs prés, vignes, terres, moulins, etc. Les armées belligérantes, et plus récemment, les Compagnies passant à Paris ou y séjournant, se sont emparées des chevaux, bœufs, vaches, brebis et de biens meubles en grand nombre », cité dans Fourier BONNARD, *Histoire de l'abbaye Royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris, première période (1113-1500)*, Paris, 1904, p. 372.

6. La Bièvre canalisée se jetait auparavant dans la Seine plus à l'Ouest en face de l'évêché, passant par une ouverture ménagée dans la muraille, *ibid.*, p. 375-376.

7. Arch. nat., L 892, n° 16.

sur le nouveau canal avant 1434, date à laquelle les moines de Saint-Victor construisirent un moulin qu'ils nommèrent moulin de la Recouvrance¹. Ce moulin n'était plus situé dans le clos de l'abbaye, mais sur la nouvelle section du canal longeant l'enceinte, au niveau de l'actuelle rue des Fossés-Saint-Bernard. Il fut nommé plus tard moulin Allais ou d'Alletz, et servit à moudre l'écorce de chêne². Il disparut à la fin du XVII^e siècle, lors de la suppression du canal qui l'alimentait³.

2.4 Le ru de Vanves

Le ru de Vanves est un petit ruisseau aujourd'hui canalisé qui naissait dans la forêt de Meudon et rejoignait la Seine sur sa rive droite aux alentours d'Issy. Sa petitesse est telle qu'il n'apparaît guère sur le plan de Delagrive, mais il figure bien sur la carte de Cassini. Il servit à alimenter les blanchisseries locales, mais fut aussi mis à profit pour actionner un moulin dès le XII^e siècle, preuve que la soif d'énergie hydraulique conduisait à exploiter le moindre filet d'eau pour y installer des roues. Ce moulin Bécherel, situé entre Issy et Vanves, est attesté dès 1137. Il appartenait au prieuré de Notre-Dame-des-Champs et fut l'objet d'un conflit en 1216, opposant le prieuré à Eudes de Vanves⁴. Il était baillé à rente perpétuelle en 1298, moyennant 4 £ p. à Noël et 4 £ p. à l'Assomption à Odeline, veuve de feu Hervé Fournier, habitant de Vanves⁵. Ce moulin semble avoir disparu lors de la guerre de Cent Ans, mais son emplacement suscita de nouveau l'intérêt de constructeurs de moulins à la fin du XV^e siècle, puisqu'en juillet 1491 l'abbaye de Sainte-Geneviève baillait à rente à Guillaume Gâteau, marchand et bourgeois de Paris, Michelle, sa femme, ainsi qu'à Jean le Sénéchal et sa femme, une place sise à Vanves, rue aux Pourceaux, qui accueillait auparavant un moulin à blé, dont on peut penser, eu égard à l'indigence du cours d'eau certainement incapable de faire tourner plusieurs roues, qu'il s'agit de l'emplacement du moulin de Bécherel⁶. Les preneurs devaient y construire avant un an une maison et un nouveau moulin à blé, mais

1. Arch. nat., L 892, n° 19.

2. Arch. nat., L 892.

3. Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT et Gérard CONTE, *op. cit.*, p. 139.

4. Arch. nat., L 920.

5. Arch. nat., S 6547.

6. Arch. nat., S 1577.

aucun document ultérieur ne vient confirmer la construction de ce moulin, n'apparaissant pas non plus sur la carte de Cassini.

2.5 Le Croult et le Rouillon

La ville et le terroir de Saint-Denis, éloignés de Paris de seulement une dizaine de kilomètres, et particulièrement bien documentés par les archives et par l'*Atlas historique de la ville de Saint-Denis*¹, étaient traversés par le Croult et le Rouillon, rivières modestes qui ont actionné des moulins dès le Haut Moyen Âge, un moulin étant déjà mentionné sur le Croult en 894². Comme ce fut le cas de la Bièvre, le Croult et le Rouillon portèrent des moulins jusqu'au XIX^e siècle, date à laquelle ils devinrent les points d'ancrage des premiers établissements industriels à l'instar des grandes minoteries, les meuniers améliorant leur équipement au moyen de machines à vapeur³.

La liste des moulins ayant été actionnés par le Croult est mentionnée par Michaël Wyss dans l'*Atlas historique de Saint-Denis*, d'après l'étude du *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis* rédigé par Germaine Lebel⁴, et des comptes de la commanderie⁵. Elle est reproduite ici, en la restreignant aux moulins tournant de façon certaine entre le XIII^e et le XVI^e siècle. Sur le Croult, en aval du trou provendier de Dugny se succédaient le moulin Fevon ou Feu Yvon, sur lequel portait un conflit arbitré par Suger en 1135, et le moulin Basset, attesté en 1240. Ces deux moulins disparurent dans le courant du XX^e siècle. Le Croult se divisait ensuite au trou provendier de Saint-Denis. Sur le bras nord, se suivaient le moulin de Choisel, mentionné en 1160, disparu dans les années 1970, le(s) moulin(s) de la porte Basoin, mentionnés dans les comptes de la commanderie de la fin XIII^e-début XIV^e siècle, et le(s) moulin(s) de la Courtille, aussi mentionnés dans les comptes de la commanderie à la fin du XIII^e siècle, peut-être également connus sous le nom de moulins du Panetier. Il n'y avait qu'un seul de ces moulins en 1411, et celui-ci disparut vers 1832. Sur le bras sud du Croult se succédaient le moulin de l'Hôtel-Dieu, cité dans les comptes de la commanderie

1. *Atlas historique de Saint-Denis*, *op. cit.*, p. 325.

2. *Ibid.*, p. 325.

3. *Ibid.*, p. 326.

4. Germaine LEBEL, *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis*, Paris, 1935.

5. *Atlas historique de la ville de Saint-Denis*, *op. cit.*, p. 328-331.

et disparaissant au XX^e siècle, et le moulin de la Boucherie, donné en aumône à l'office des Charités en 1209 et disparu au XV^e siècle. Les deux bras du Croult se rejoignaient ensuite et actionnaient les roues du moulin Ranson, acheté en 1214 pour 300 £, mentionné jusqu'à la fin du XV^e siècle, et des moulins Jumeaux, dits aussi moulins des Porcherons, construits à cheval sur le Croult et le Rouillon. Ces moulins sont mentionnés une première fois dans les comptes de la commanderie de 1336-1337 et disparurent dans le courant du XX^e siècle. Suivaient le moulin de Saint-Paul, attesté dès 1371¹, et le moulin de Brise-Échalas qui, après qu'un chevalier eut abandonné tous ses droits dessus en 1211, avait été restauré par les chanoines de Saint-Paul. Ces deux moulins disparurent au début du XX^e siècle. Les comptes de la commanderie de la fin du XIII^e siècle mentionnent l'existence d'un moulin de Bécherel, qui n'est pas plus précisément localisé. Le Rouillon, quant à lui, actionnait la roue du moulin de Romaincourt, disparu en 1900. Enfin, le ru d'Enghien, alimentant l'étang de Coquenard, actionnait le moulin de la Briche². Ce dernier disparut dans le courant du XIX^e siècle.

La majorité des moulins dont on perd la trace au XIV^e siècle souffrirent certainement de la guerre de Cent Ans, dont le religieux de Saint-Denis raconte la violence à l'égard de ces installations stratégiques dans l'approvisionnement de la capitale³. La conséquence en était que le Croult et le Rouillon, saturés de moulins à la fin du XIII^e siècle, permettaient au sortir de la guerre d'actionner de nouvelles machines. Des baux concédés entre 1463 et 1512 font référence à deux moulins de Choisel⁴, mais l'un des deux fut détruit au cours du XVI^e siècle, puisqu'un texte de 1564 évoque « les moulins Jumeaux ou Grands Moulins dont il ne reste plus qu'un »⁵. À partir de 1476, un moulin à tan apparut sur le petit bras du Croult⁶. Ce moulin eut une longévité notable et fut toujours utilisé pour des usages industriels : il fut intégré à une manufacture de cuir à la fin du XVII^e siècle et exista jusqu'au XIX^e siècle⁷.

1. Arch. nat., S 2390.

2. Il est fait parfois mention de l'existence d'un moulin de la Briche sur le ru d'Enghien, sans qu'il soit certain qu'il s'agisse d'un moulin différent du moulin Coquenard, *Atlas de l'architecture et du patrimoine de la Seine Saint-Denis*, <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-de-la-Briche>, [consulté le 5 juin 2019].

3. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, publiée et traduite en français par Louis BELLAGUET, rééd. Paris, 1994, t. IV, p. 499, 509.

4. Arch. nat., S 2246.

5. <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-Choisel-ou-moulins-Jumeaux-ou-moulin-de-l-Abbaye-ou-moulin-Plombier-ou>

6. Arch. nat., LL 1213, fol. 136 v^o, cité dans *Atlas historique de Saint-Denis*, p. 328.

7. *Atlas historique de Saint-Denis, op. cit.*, p. 328.

Enfin, en 1489, un bail perpétuel accordé par l'abbé de Saint-Denis à Colin le Cral et Jean, son fils, marchands drapiers et foulons à draps de Saint-Denis, prévoyait l'édification d'un moulin à foulon sur le Croult, à charge pour les preneurs d'en assurer la construction avant un an, moyennant le paiement, à partir de 1490, de 12 d. p. de cens, et d'une rente de 8 £ p.¹. Le moulin eut toutefois une existence brève et disparut dans le courant du XVI^e ou du XVII^e siècle².

2.6 Les sites de moulins à vent

2.6.1 Les premiers moulins à vent parisiens (XIII^e-XIV^e s.)

Le moulin à vent est un tard venu sur le sol parisien, puisqu'il lui fallut près d'un siècle pour y essaimer à partir de la Normandie, dans des proportions modestes. Dans son article traitant de la question, Anne-Marie Bautier voyait dans l'autorisation accordée par Philippe le Bel à son armurier, Guiard de Pontoise, de construire un moulin à vent à la couture Saint-Lazare³, la première attestation d'un moulin à vent aux environs de Paris. Venait ensuite la mention en 1308, dans le censier de l'église Saint-Merry, d'une allusion au moulin de l'abbaye de Montmartre⁴, celle du moulin à vent de l'abbaye de Longchamp, cité en 1342⁵, et enfin, l'autorisation accordée par Philippe VI à l'abbaye de Sainte-Geneviève de reconstruire un moulin à vent sur les remparts de Paris⁶.

Si une mention atteste de l'existence d'un moulin, elle ne donne que peu d'informations quant à sa date d'érection, à moins, comme pour le cas du moulin à vent de Guiard de Pontoise, qu'il s'agisse d'une autorisation de construire un moulin, devant toutefois être corroborée par un document ultérieur attestant de sa construction effective. Le moulin à vent n'utilisant pas la ressource énergétique de manière concurrente avec d'autres installations, comme peut le faire le moulin à eau, il pouvait apparaître sur le sol sans faire de vagues. Ainsi,

1. Arch. nat., LL 1214, éd. en partie dans l'*Atlas historique de Saint-Denis*, op. cit., p. 326-327, n° 105.

2. *Atlas historique de Saint-Denis*, op. cit., p. 328.

3. Arch. nat., K 36, n° 45, pièce justificative n° 6.

4. *Censier de l'église Saint-Merry de Paris*, (1308), éd. par Camille COUDERC, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. 18, 1891, p. 221.

5. Arch. nat., L 1021, n° 62.

6. Arch. nat., JJ 67, n° 55, éd. par Jules VIARD, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois : 1328-1350*, Paris, 1899-1900, p. 57-58, n° XLIV.

des trois moulins évoqués, seul le moulin de Guiard de Pontoise est datable précisément par trois documents. Le premier, cité par Anne-Marie Bautier, est l'autorisation royale accordée à Guiard de Pontoise construire son moulin, produite en avril 1297. Comme le roi n'était pas seigneur du lieu sur lequel était envisagée l'opération, Guiard s'empressa de demander au prieuré de Saint-Lazare l'acensement d'un arpent et demi de terre, ce qui fut chose faite le 6 juin 1297¹. Il n'est pas possible de savoir sous quel délai fut construit ce moulin. Il existait en mars 1300, date à laquelle Guiard abandonna son moulin à l'abbaye de Saint-Denis, concluant un différend avec les religieux. Ceux-ci arguaient en effet que le moulin avait été bâti sans leur autorisation et au mépris des privilèges royaux leur donnant juridiction sur le lieu². Le seul moulin dont la construction peut être datée avec certitude est donc celui-ci, construit entre juin 1297 et mars 1300, et plutôt vers la première date, si on suppose qu'une fois toutes les autorisations obtenues, Guiard s'attela diligemment à le bâtir.

Nous croyons toutefois pouvoir amender, sans la bouleverser, la chronologie des mentions de moulins à vent proposée par Anne-Marie Bautier pour montrer que le moulin à vent de Guiard de Pontoise n'est pas le premier attesté à Paris.

Les établissements des métiers commencés par Étienne Boileau et poursuivis par ses successeurs, connus sous le nom de *Livre des métiers*, dont la chronologie a été récemment précisée par Caroline Bourlet³, contiennent ce qui semble être la première mention de moulin à vent parisien. Le septième titre de la deuxième partie du livre, portant sur les conduits, mentionne en effet un moulin à vent situé « delès Saint-Antoine » comme borne⁴. Or, la rédaction de ce livre aurait été terminée dès avant 1270⁵. Les grandes *Chroniques de France* font état de l'existence d'un moulin à vent, appelé alors moulin Saint-Antoine, à proximité duquel cinquante-quatre Templiers furent brûlés en 1310⁶. La même année, une charte de

1. Arch. nat., S 6713, pièce justificative n° 7.

2. Arch. nat., LL 1157, p. 343, pièce justificative n° 10.

3. Caroline BOURLET, « Le *Livre des métiers* dit d'Étienne Boileau et la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e – début XIV^e siècle), *Médiévales*, 69, automne 2015, p. 19-48.

4. « Tout avoir, quel que il soient, qui sont en chars ou en charettes, seur cheval, seur mules ou seur anes, qui passent par devers le molin a vent delès Saint Antoine, et trespasent les bones outre Paris, il doivent le conduit devant devisé », Bibl. nat. Fr., fr. 24069 fol. 212 v°. éd. par Georges-Bernard DEPPING, *Réglemens sur les arts et métiers de Paris, rédigés au XIII^e siècle et connus sous le nom du Livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris, 1837, p. 309.

5. Caroline BOURLET, art. cit., p. 44.

6. *Grandes chroniques de France*, publiées pour la Société de l'Histoire de France par Jules VIARD, Paris, t. VIII, 1934, p. 272.

Philippe V en faveur de la Sainte-Chapelle indiquait la présence d'un moulin à Charonne¹, visiblement possédé par l'Évêque en 1344². Un moulin apparaît bien à cet emplacement sur le plan de Truschet et Hoyau sous la forme d'un moulin sur pivot, mais aucun ne figure sur le plan de la Grande Gouache, levé une vingtaine d'années plus tôt. Nous savons qu'en 1423, un nommé Étienne Hervy, qui avait quitté Montrouge pour s'installer à Paris, d'où, réduit à la plus grande misère, il s'était rendu à Noisy-le-Sec, obtenait une lettre de rémission pour s'être emparé, chemin faisant, de la ferraille qu'il avait trouvée dans un moulin à vent appelé moulin de Moulans, alors abandonné depuis six ans³. Il pourrait s'agir de ce moulin, qui aurait été détruit lors de la guerre de Cent Ans et seulement reconstruit au XVI^e siècle.

L'appellation de moulin Saint-Antoine, contenue dans les *Grandes chroniques de France* ne doit pas faire confondre ce moulin avec le moulin de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, situé non pas à Paris mais près de Montreuil, comme l'indique un bail de ce moulin octroyé par l'abbesse Dreue le 1^{er} mai 1362 à un certain Jean Fete, meunier habitant à Reuilly, le localisant « au dessus de Monstreuil près notre manoir »⁴, et qui existait donc au moins dès le XIV^e siècle. Il importe donc de compter deux moulins pour construits à l'est de Paris, un à Charonne, aux environs de l'abbaye de Saint-Antoine, et un à Montreuil, appartenant aux religieuses de Saint-Antoine.

Le moulin de Longchamp, quant à lui, est cité bien avant 1342. Gaston Duchesne, auteur d'une *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp*⁵, le faisait remonter à l'abbatiat de Jeanne IV d'Harcourt (1312-1313⁶), mais il semble encore plus ancien : les comptes de l'abbaye de Longchamp, porteurs de précieuses informations sur l'état de l'abbaye depuis 1262⁷, évoquent en effet à partir 1305 un moulin qui coûta cette année 6 £ 11 s. 4 d. d'entretien et 4 £ 15 s. versées en salaire au meunier⁸. Cette somme de 6 £ 11 s. 4 d. paraît faible pour une dépense de construction, il s'agit, en toute vraisemblance, d'une dépense d'entretien, le

1. Lucien LAMBEAU, *Histoire des communes annexées à Paris en 1859. Charonne*, t. 2, p. 68 ; Dom Michel FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, 1725, Preuves t. III, p. 128, col. 2.

2. Arch. nat., LL 13.

3. Auguste LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise (1420-1436) : documents extraits des registres de la chancellerie de France*, Paris, 1878, p. 103-104.

4. Arch. nat., S 4335.

5. Gaston DUCHESNE, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp*, Paris, 1905.

6. *Ibid.*, p. 120.

7. Arch. nat., L 1026 et L 1028.

8. Arch. nat., L 1027 n° 2.

moulin de Longchamp étant plus ancien, même s'il ne semble pas avoir laissé de traces dans les comptes avant cette date. La première attestation du moulin de l'abbaye de Montmartre, plus tard appelé moulin aux Dames, situé en bas de la butte Montmartre, près des Porcherons, serait donc la plus tardive. Le premier texte qui en parle en 1308 ne voit en lui qu'un point de repère puisqu'il s'agit d'un censier. Il réapparaît en 1384 dans un état du monastère¹. L'abbaye de Montmartre n'en était alors pas la propriétaire, mais avait le droit de prendre sur lui chaque année 6 £ de rente. Le premier bail encore conservé de ce moulin, produit par l'abbaye de Montmartre, ne date que de 1517². Le moulin aux Dames était probablement d'origine particulière, ce qui explique sa discrétion dans les archives. L'abbaye n'en aurait fait l'acquisition qu'ensuite. Sans doute portait-elle à la fin du XIII^e siècle son grain à moudre dans le moulin de Clichy évoqué plus haut.

Le flou demeure au sujet de l'édification du moulin à vent des Génovéfains, évoqué seulement dans l'autorisation royale de le reconstruire, et dont aucun document l'existence antérieure ou la construction effective après cette date. En tout état de cause, nous ne trouvons nulle trace de ce moulin après la guerre de Cent Ans.

Il faut, du reste, rappeler que les érudits du XIX^e siècle virent des moulins à vent là où il n'y en avait guère. Charles Sellier, comptait les moulins de Montmartre parmi les premiers moulins à vent de la capitale, se fondant sur des titres datant de 1295 que disait détenir la famille Debray, exploitante du moulin Blute-fin³. Cependant, ces titres, que Sellier admettait d'ailleurs n'avoir jamais vus⁴, n'ont certainement jamais existé, puisque la butte n'a pas porté de moulins avant le XVI^e siècle, comme l'a très sérieusement montré André Maillard⁵. Sellier voyait également un moulin à vent sur la butte Coupeau, proche du Jardin des Plantes et du moulin du même nom évoqué plus tôt⁶. Là encore, il s'était mépris, citant une mention

1. « État du monastère et des propriétés de l'abbaye à la fin du XIV^e siècle », édité dans *Recueil des chartes de l'abbaye Royale de Montmartre*, sous la direction d'Olivier GUYOTJEANNIN, Éditions en ligne de l'École des Chartes, volume 11, 2009, <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Montmartre/0108>.

2. Arch. nat., S 4425^B.

3. Charles SELLIER, « Les moulins à vent du vieux Paris », *Bulletin de la société des amis des monuments parisiens*, vol. 7 (1893), p. 11 ; *Curiosités historiques et pittoresques du vieux Montmartre*, Paris, 1904, p. 95-122.

4. Charles SELLIER, *Curiosités historiques...*, *op. cit.*, p. 120.

5. André MAILLARD, « L'origine des Moulins de Montmartre, d'après des documents inédits », *Bulletin du Vieux Montmartre*, supplément au *Bulletin* n° 4, janvier 1947 ; « La véritable histoire du moulin de la Galette, d'après des documents inédits », *Bulletin du Vieux Montmartre*, n° 18, 1956, p. 25-39.

6. Charles SELLIER, « Les moulins à vent du vieux Paris », *Bulletin de la société des amis des monuments*

de 1159 par « Saint Bernard lui-même [qui] obtint de l'abbé de Sainte-Geneviève, en faveur des moines de Saint-Victor de détourner la Bièvre et de la faire passer dans leur enclos [...] à condition que ledit moulin à eau ne porterait aucun préjudice au moulin à vent des Génovéfains, qui était banal et situé sur la butte Copeaux ». Cette mention se réfère au moulin hydraulique que l'abbaye de Sainte-Geneviève avait sur la Bièvre, comme cela a été précisé plus haut. Les moulins à vent n'avaient d'ailleurs pas encore fait leur apparition sur le sol français à cette date.

Alfred Fierro, rajeunissait ce moulin d'un siècle et demi, et avançait une date d'attestation de 1303, le situant « à l'intérieur du clos de l'abbaye de Saint-Victor »¹, sans que nous n'ayons pu trouver d'où il tenait cette date². Il s'agit encore vraisemblablement d'une confusion entre ce moulin et le moulin à eau de Saint-Victor, la localisation d'un moulin à vent à l'intérieur même de l'enclos de Saint-Victor, où tournait déjà un moulin à eau, paraissant bien improbable³. Il est bien plus plausible que le moulin à vent représenté par le plan de Truschet et Hoyau sur la butte Coupeau ne date que du XVI^e siècle. Alfred Fierro indiquait que le moulin à vent de la ferme du Pressoir de l'Hôtel-Dieu, lui aurait été donné en 1265 par une nommée Pétronille, en s'appuyant sur la *Topographie historique de la ville de Paris* d'Adolphe Berty⁴. Pourtant, si le don de la ferme est bien relaté, aucune référence n'est faite à un quelconque moulin à vent. Berty signale seulement qu'il en est question en 1533, ce qui est beaucoup plus crédible. Alfred Fierro indiquait enfin que le moulin Amour, disparu en 1926 et situé aux 24-28 de l'actuelle avenue du général Leclerc, aurait pu s'élever vers 1191, tout en admettant ne pas pouvoir établir cette date avec certitude⁵. Les archives de

parisiens, vol. 7 (1893), p. 9.

1. Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire des 300 moulins de Paris*, Paris, 1999, p. 79.

2. Les sources auxquelles se réfère A. FIERRO sont en effet l'article de Sellier, qui comme cela a été dit, commet une méprise sur l'origine de ce moulin, le *Dictionnaire historique des rues de Paris* de Jacques HILLAIRET (Paris, 1991, vol. 1, p. 581), évoquant « la butte Coupeau que surmontait un moulin datant de 1150 environ » fondé sur la mauvaise lecture de Sellier, les *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, (Paris, 1852, p. 172) d'Alfred BONNARDOT, qui, si elles proposent l'hypothèse selon laquelle la butte Coupeau fut formée par la terre extraite par les Victorins quand ils creusèrent le canal de dérivation de la Bièvre, n'affirment en aucun cas qu'un moulin y fut construit. Quant aux pages de *Quand Paris était la campagne* de Michel ROBLIN (Paris, 1985, p. 84) citées par Alfred FIERRO, elles ne mentionnent guère plus l'existence de ce moulin en 1303.

3. *Ibid.*, p. 122-123.

4. Adolphe BERTY, *op. cit.*, vol. 3 p. 136 et 292.

5. La notice de ce moulin dans la partie « dictionnaire » de l'ouvrage d'Alfred Fierro est d'ailleurs bien plus prudente que le corps de son texte même, puisqu'elle n'atteste que l'existence de la butte à 1303 en étant plus floue sur celle du moulin, Alfred FIERRO, *op. cit.*, p. 108.

la paroisse de Saint-Jacques du Haut Pas, relatives à ce moulin, n'attestent pourtant pas de son existence avant 1598¹.

Ainsi, le plus ancien moulin à vent parisien serait le moulin à vent de Charonne, ayant tourné dès avant 1270. Son apparition aurait été suivie, à la fin du siècle, par celle du moulin de Guiard de Pontoise, entre 1297 et 1300, dont l'édification aurait été sûrement très contemporaine de celle du moulin de Longchamp attesté dès 1305 et forcément construit après 1255, date de la fondation de l'abbaye². Le moulin aux Dames, quant à lui, a été construit avant 1308, date qu'il est pour le moment impossible d'affiner, et la même incertitude demeure pour le moulin à vent de Sainte-Geneviève, construit avant 1329. Ainsi, cinq moulins à vent auraient tourné sur le territoire parisien du début du XIV^e siècle, bientôt rejoints par le moulin de Vaugirard, attesté dès 1336³, le moulin de Montreuil, dont le premier bail de location remonte à 1362⁴, et enfin, par un moulin appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, évoqué dès 1390, et peut-être antérieur, situé sur le fief de la Tombe-Issoire⁵. Huit moulins auraient donc été présents sur le sol de la capitale avant le XV^e siècle, et aucun moulin à vent supplémentaire ne semble avoir été construit au XV^e siècle.

2.6.2 Et Paris se couvrit d'ailes

Le silence archivistique des moulins à vent se rompt brutalement à partir du début du XVI^e siècle. On pourrait considérer que cette apparition soudaine est le seul effet de l'accroissement du nombre de documents conservés au XVI^e siècle, combiné à la meilleure connaissance des moulins particuliers, possible à partir de cette date grâce à la conservation des minutes notariées. L'installation du moulin ne nécessitant pas, en effet, de posséder le droit sur les cours des eaux, mais simplement de s'acquitter de certains droits fonciers, ces moulins pouvaient plus volontiers appartenir à des particuliers. Cependant, l'installation de ce type de moulin ne se passait pas d'une autorisation seigneuriale et se traduisait par le paiement d'un cens pour la parcelle de terre sur laquelle le moulin était construit. Il était donc possible de faire

1. Arch. nat., S 3397-3398.

2. Gaston DUCHESNE, *op. cit.*, p. 1.

3. Dom Jacques BOUILLARD, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1724, p. 152 ; Lucien LAMBEAU, *Histoire des communes annexées à Paris en 1859. Vaugirard*. Paris, 1912, p. 19-20.

4. Arch. nat., S 4335.

5. Arch. nat., S 5122.

une recherche des traces de ces moulins dans les chartiers des seigneurs (en majorité ecclésiastiques) parisiens. La méthodologie adoptée a été de se fier aux plans de Paris, produits à partir du milieu du XVI^e siècle, et notamment à celui de Truschet et Hoyau, levé vers 1553¹. Ce plan représente seize moulins à vent dont les traces ont été recherchées dans les documents des seigneurs sur la censive desquels ces moulins auraient pu être construits. Cette recherche a été fructueuse pour sept d'entre eux, pour lesquels ont été retrouvées les autorisations de constructions. Celles de neuf moulins n'étant pas dans le champ de la carte ont aussi été trouvées. Ce sont donc seize moulins dont la construction n'est pas attestée avant le XVI^e siècle, et de nombreux autres qui apparaissent dans les archives de notaires à l'occasion de leur location, de leur réparation, ou de l'inventaire après décès de leur propriétaire. Aussi, il semble probable que cette manifestation soudaine des moulins à vent dans les archives soit due à leur apparition massive et concomitante au XVI^e siècle.

Si le rythme de construction était soutenu à Paris, il ne fut pourtant pas homogène sur tout l'espace étudié, faisant apparaître des déterminants géographiques et institutionnels à leur construction.

2.6.2.1 Les moulins de la Ville-l'Évêque et du faubourg du Roule

Les terres des faubourgs de l'ouest de Paris étaient primitivement des marais, qui avaient été peu à peu asséchés par les différentes communautés religieuses qui se les partageaient². La plus importante de ces « coutures », dépendait de l'Évêque. Peu à peu, s'y était formé un bourg, la Ville-l'Évêque³.

La nature des constructions présentes sur ce territoire est bien connue par plusieurs censiers de l'Évêché, dont le plus ancien remonte à 1373⁴. Ce n'est qu'à partir de 1531, que ces censiers indiquent la présence de moulins⁵. Ils étaient trois en 1531. Deux d'entre eux étaient construits sur la butte des moulins, ou butte Saint-Roch, qui fut totalement arasée

1. Bibl. nat. Fr., C&P, Ge C 23810.

2. Thérèse KLEINDIENST, « La topographie et l'exploitation des "marais" de Paris des XII^e au XVII^e siècles », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1963, p. 7-167.

3. Édouard FOURNIER, *Histoire de la butte des Moulins*, Paris, 1877, p. 6.

4. Arch. nat., S* 1253 (1373), S* 1254 (1399), S* 1255 (1489), S* 1256 (1530-1531), S* 1257 (1575).

5. Arch. nat., S* 1256, fol. 384-385.

lors du percement de l'avenue de l'Opéra¹. Ainsi, l'évêque de Paris baillait le 6 mai 1502 à Louis Caillet cinq quartiers de terre près du marché au bétail, à charge pour le preneur d'y faire construire un moulin à vent ou à chevaux et de payer un cens de 20 s. p². Une pièce de terre voisine, séparée de la première par un sentier, fut baillée le 18 août 1507 par l'Évêque au meunier Nicolas Boulanger, à la même condition d'y faire édifier un moulin, et de payer 12 s. p. de cens³. Une troisième pièce d'un arpent, appartenant à Jean Goulard, voyer de l'Évêque, avait été baillée à un nommé Pierre Brimel, à charge d'y bâtir un moulin à vent, moyennant le paiement d'un cens de 20 s. p., payé pour la première fois à la Saint-Remi 1529⁴. Le plan de Truschet et Hoyau fait figurer sur la butte Saint-Roch seulement deux moulins à vent, suggérant la destruction rapide d'un des trois moulins construits à cet emplacement⁵. Le censier de l'Évêque de 1575 fait état de deux moulins, situés sur la butte, et d'une maison sur une place d'un arpent et demi sur laquelle « souloit avoir ung moulin a vent »⁶. Il est probable qu'il s'agisse de celui de Pierre Brimel.

Le même plan de Truschet et Hoyau représente trois moulins bordant la rue du faubourg Saint-Honoré en allant vers le Roule. Ces moulins sont plus tardifs, mais se retrouvent dans le censier de l'Évêché de 1575⁷. Le premier fut élevé sur un demi-arpent de terre au sud de la chaussée du Roule concédé par l'évêque de Paris le 22 décembre 1515 à Nicolas Boulanger, qui possédait déjà un des moulins de la butte Saint-Roch, moyennant 8 s. p., un chapon gras de cens, et l'obligation de construire un moulin à vent à moudre blé⁸. Ce moulin appartenait en 1551 à Jacques Herlement, marchand et bourgeois de Paris, qui le baillait pour six ans à Alain Lelièvre, moyennant 45 £ t⁹. La date d'apparition des deux autres moulins est plus difficile à définir. Ils apparaissent déjà sur le plan de la Gouache, levé vers 1535, mais ne figurent pas sur le censier de 1530, pas plus que le moulin de Nicolas Boulanger d'ailleurs,

1. Édouard FOURNIER, *op. cit.*

2. Arch. nat., S* 1256, fol. 384.

3. *Ibid.*, fol. 384 v°-385 r°.

4. *Ibid.*, fol. 385.

5. La consultation du plan de la Grande Gouache, représentant le Paris des années 1530 aurait pu nous éclairer sur la chronologie de cette destruction, mais la butte Saint-Roch n'y figure pas, un cartouche se trouvant à son emplacement.

6. Arch. nat., S* 1257, fol. 264.

7. Arch. nat., S* 1257, fol. 282.

8. Arch. nat., S 1097, pièce justificative n° 23.

9. Arch. nat., Min. cent., III, 219, 31 décembre 1551.

pourtant construit en 1515. Il existe toutefois un bail du 9 janvier 1556, portant concession par Eustache du Bellay d'un arpent de terre contigu au moulin de Jacques Herlement, à charge d'y bâtir avant un an un moulin à vent¹. Le plan de Truschet et Hoyau représente deux moulins contigus du côté sud de la chaussée du Roule. Pourtant, il représente le Paris des années 1550 et fut imprimé en 1553². Il ne peut donc pas représenter ce moulin. Peut-être y en avait-il déjà un en 1550 qui fut détruit puis reconstruit ensuite, à moins qu'il s'agisse d'une erreur du plan. Aucune autorisation de construction du dernier moulin apparaissant sur le plan au nord de la chaussée n'a, dans l'état actuel de nos recherches, été retrouvée. Tout au plus est-il possible de savoir qu'en 1575, il avait connu trois propriétaires successifs. Le censier de l'Évêque dressé cette année-là le désigne, en effet, comme un moulin appartenant au boulanger Guillaume Bizette, ayant précédemment appartenu à Louis de la Roche et, encore avant, à Germain le Picard³.

Six moulins furent donc bâtis en l'espace d'une cinquantaine d'années sur la censive de l'Évêque de l'ouest de Paris, auxquels s'ajoute un autre moulin situé sur l'enceinte parisienne, entre les portes Montmartre et Saint-Honoré, qui figure sur le plan de Bâle. Propriété dès 1521 de Jean Baudouin⁴, grand meunier parisien dont il sera beaucoup question dans la suite de ce travail, il était baillé en 1551 à Martin Ruel, meunier à Asnières⁵, mais sa date de construction ne peut être plus précisée.

Le plan de la Gouache, établi vers 1535, montre deux moulins à vent en bois sur la Villeneuve-sur-Gravois, entre les portes Montmartre et Saint-Denis. Le plan de Truschet et Hoyau en situe un troisième, de pierre, entre les deux moulins de bois. Le premier moulin à vent du côté de la porte de Montmartre semble avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Magloire, ou du moins était sur sa censive. Il apparaît sur un censier de l'abbaye datant de 1477 et serait donc le plus ancien de la Villeneuve⁶. Un plan du fief de Saint-Fiacre levé en 1567 à

1. Arch. nat., Min. cent., VIII, 223, 9 janvier 1556 (n. st.).

2. Pierre PINON et Bertrand LE BOUDEC, *Les plans de Paris, histoire d'une capitale*, Paris, 2004, p. 32.

3. Arch. nat., S* 1257, fol. 282.

4. L'inventaire des titres de Jean Baudouin, décédé en 1573 mentionne comme premier titre un bail à rente relatif à ce moulin, sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit d'un bail à rente de la place où fut construite le moulin ou du moulin lui-même (Arch. nat., Min. cent., III, 184, 27 décembre 1573).

5. Arch. nat., Min. cent., LXXXV, 30, 30 novembre 1551.

6. Arch. nat., Q¹ 1099⁴⁷, fol. 53 v°, cité dans Thérèse KLEINDIENST, « La topographie et l'exploitation des "marais" de Paris des XII^e au XVII^e siècles », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1963, p.141.

l'occasion d'un procès opposant la grande Confrérie aux Prêtres et aux Bourgeois à l'abbaye le situe à côté du chemin des Poissonniers et le représente en bois, ce qui concorde avec leur représentation sur les plans de la Grande Gouache et de Truschet et Hoyau¹. Le premier moulin du côté de la porte Saint-Denis était situé sur un terrain appartenant théoriquement aux Filles-Dieu, mais qui avait été cédé par les trésoriers de France en 1511 à un nommé Guillaume Thibault qui transporta son droit à un certain Louis le Masson². Celui-ci fit y construire un moulin à vent, probablement en 1513³. Les religieuses contestèrent l'attribution de cette portion de terre qu'elles considéraient comme étant leur possession, et engagèrent un procès contre Louis le Masson au cours duquel fut levé, le 27 février 1562, un plan décrivant les lieux litigieux⁴. Ce plan montre qu'à cette date, le moulin lui appartenait encore. Comme le premier moulin du côté de la porte Montmartre, il était fait de bois, ce qui correspond à la représentation qui en est faite par les plans de Paris à partir du deuxième quart du XVI^e siècle. Le moulin à vent de pierre représenté entre les deux précédents sur le plan de Truschet et Hoyau ne laissa en revanche pas de trace dans les archives. Le fait qu'il ne figure pas sur le plan de la Grande Gouache incite à penser qu'il n'apparut pas avant 1535. La Villeneuve et ses moulins furent rasés le 23 mai 1591 dans la crainte que cette hauteur ne servît aux canons d'Henri de Navarre⁵. Deux moulins furent construits au XVII^e siècle à l'ancien emplacement de ces moulins. Ils ne figurent pas sur le plan de Quesnel de 1609⁶ mais apparaissent sur deux plans de la Villeneuve-sur-Gravois levés en 1625 et 1633⁷.

2.6.2.2 Les moulins à vent du terroir de Saint-Lazare

Une autre vague remarquable de construction de moulins est observable au nord de la capitale, autour de la maladrerie de Saint-Lazare. La conquête par les moulins du terroir de Saint-Lazare avait été précocement entamée avec la construction, dès 1297, d'un des

1. Arch. nat., N II Seine, 146/2.

2. Arch. nat., S 6626. Louis le Masson est très certainement le meunier ayant procédé à la prise du moulin aux Dames, situé non loin de là, insérée dans un bail du moulin du 8 octobre 1517, celui-ci étant alors qualifié de « musnier demourant es faulxbourgs Sainct Denis », voir p. 538.

3. Pascal ÉTIENNE, *op. cit.*, p. 25.

4. Arch. nat., CP, S 6626.

5. Pascal ÉTIENNE, *op. cit.*, p. 25.

6. Plan de Quesnel, Bibl. Nat. Fr., Est. Rés. AA 3.

7. Arch. nat., N III Seine 52-53.

premiers moulins à vent parisiens, toujours en place au début du XVI^e siècle et consistant en un moulin-tour en pierre¹. Tout laisse à penser qu'il était seul à cette date, déployant ses ailes près de la chaussée menant de Paris à Saint-Denis. À partir de 1506, c'est pourtant un véritable mouvement de lotissement de terres provenant du domaine de Saint-Lazare qui s'opéra, conduisant à border les chaussées de Saint-Denis et du Bourget de moulins à vent.

Ainsi, le 16 juillet 1506, les religieux de Saint-Lazare acensaient au profit de Nicolas Boulanger, meunier du moulin de la Tour, un demi-arpent de terre pris sur le domaine du prieuré, donnant sur la chaussée du Bourget, à charge d'y faire construire, avant un an, un moulin à vent neuf entouré de fossés et fermetures². Le 17 mars 1530³, le prieuré baillait à rente au même Boulanger un arpent de terre entre la chaussée du Bourget et le chemin allant de Saint-Laurent à Aubervilliers, à charge de 4 £ t. de cens et rente annuelle et perpétuelle, et de l'obligation de construire un moulin à vent avant six mois, devant être fortifié avant deux ans⁴. Six ans plus tard, le 31 janvier 1536⁵, le prieuré concédait par le même type de bail à Guillaume Sauvray un demi-arpent de terre sur la chaussée du Bourget, moyennant 4 £ p. de cens et rente annuelle et perpétuelle et l'édification avant la Saint Jean-Baptiste 1536 d'un moulin de bois sur pivot⁶. Ce moulin fut brûlé lors de la bataille de Saint-Denis en 1567 – sûrement est-ce le moulin représenté en flammes sur le plan de Thevet illustrant cet épisode⁷ – mais il fut reconstruit l'année suivante⁸. En 1547, le 18 octobre, les religieux baillaient à Vincent de Feurnes, meunier à Attainville⁹, une pièce de terre située sur le chemin de Paris à la Chapelle, du côté de Montmartre, moyennant 4 d. p. de cens et 8 £ p. de rente, et l'obligation pour le preneur d'y ériger un moulin à vent¹⁰.

Ainsi, s'observe pendant la première moitié du XVI^e siècle, un mouvement de construction de moulins modéré, à raison d'un moulin érigé par décennie environ. Les années 1550 virent

1. *Censier de Saint-Lazare (1520-1539)*, Arch. nat., S 6623.

2. Arch. nat., S 6595.

3. N. st.

4. Arch. nat., S 6604.

5. N. st.

6. Arch. nat., S 6604.

7. *Le portrait de la ville de Paris, Cité, & Université, avecq'le plan du camp des deus armées*, par André Thevet, 1568, Médiathèque du centre-ville de Saint-Denis, SD. Ms E. I.

8. Arch. nat., S 6604, bail du 30 avril 1568.

9. Attainville, Val-d'Oise, arr. Sarcelles, cant. Fosses.

10. Arch. nat., S 6647.

une intensification du phénomène. Le 17 mars 1551, le chapitre de Notre-Dame, qui était seigneur de terres sises à la Villette Saint-Ladre, bordant la chaussée du Bourget, autorisait Jean Herny, marchand laboureur du Blanc-Mesnil, à édifier trois moulins à vent au lieudit *La Croix-Mouton*, tout en lui imposant la construction de deux d'entre eux, le premier avant la Saint-Jean-Baptiste et le second avant Noël¹. Seuls furent érigés les moulins pour lesquels Jean Herny s'était obligé, et ce dans un temps très court, puisque le premier moulin sortit de terre en moins d'un mois : le 15 avril, Herny le louait à deux boulangers de la porte Saint-Denis². Le second fut bâti dans des délais aussi brefs, puisque Herny le louait le 6 juin à Jean Colas, aux mêmes conditions que son premier moulin³. Le preneur devait en plus accepter le passage sur son terrain de la queue d'un éventuel troisième moulin, mais aucun document ne vient attester de son érection. Cinq ans plus tard, quatre moulins furent bâtis au terroir de Saint-Ladre en l'espace de quelques mois. Le 8 avril, le prieuré concédait au même Jean Herny, moyennant 2 d. p. de cens, 100 s. t. de rente, et l'obligation d'y installer avant la Saint-Remi un moulin à vent, un quartier de terre situé entre le moulin de Raoulin Boulanger, fils de Nicolas Boulanger, et celui de Vincent de Feurnes, le long de la chaussée de Saint-Denis⁴. Le 1^{er} juin, il accordait à Jean Baudouin une pièce de terre entre le moulin de Raoulin Boulanger et la chaussée de Saint-Denis, à charge de 4 d. p. de cens et de 100 s. t. de rente, et d'ériger avant trois ans un moulin à vent⁵. Le 21 juin, un nommé Guillaume le Gras, marchand et bourgeois de Paris, se voyait concéder un quartier de terre entre le moulin dit de Sardou (probablement le moulin de Vincent de Feurnes), et le moulin de Jean Herny, à charge d'y construire un moulin avant un an⁶. Le prieuré acensait au même le 11 octobre un demi-arpent de terre le long de la chaussée du Bourget, moyennant 4 d. p. de cens et 6 £ 13 s. 4 d. t. de rente et l'obligation d'y construire avant un an un moulin à vent⁷.

Ainsi, il est possible de dater l'apparition de dix moulins de bois qui s'ajoutèrent au moulin de pierre construit par Guiard de Pontoise en 1297. Deux autres furent construits sur la censive de Saint-Lazare au XVI^e siècle, à une date inconnue. Ce sont en effet onze

1. Arch. nat., Min. cent., CII, 9, 17 mars 1551 (n. st.).

2. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 144, 15 avril 1551 (n. st.).

3. *Ibid.*, 6 juin 1551.

4. Arch. nat., S 6595.

5. *Ibid.*, pièce justificative n° 27.

6. Arch. nat., S 6594^B.

7. Arch. nat., S 6604.



FIGURE 8: Les moulins du terroir de Saint-Lazare au cours de la bataille de Saint-Denis, Bibliothèque municipale de Lyon, ms 156, *De Tristibus Galliae carmen*, XVI^e siècle

moulins qui figurent sur le censier du prieuré de 1585, auxquels s'ajoutent les deux moulins construits sur les terres du Chapitre, soit douze moulins qui furent construits sur le terroir de Saint-Lazare en moins d'un siècle. Au moins deux de ces moulins furent détruits au cours de la bataille de Saint-Denis en 1567, mais furent rapidement reconstruits¹. En revanche, ils disparurent tous au cours de l'incendie des moulins à vent de 1590, et seuls trois moulins furent rétablis².

2.6.2.3 Les autres moulins

Plusieurs mises au point sur la question des moulins de Montmartre, que Charles Sellier comptait parmi les plus anciens de Paris³, ont été faites par André Maillard⁴. Cet auteur ne compte qu'un moulin sur la butte au XVI^e siècle, il s'agit du moulin du Palais qu'il

1. Arch. nat., S 6604.

2. Arch. nat., S 6548, S 6592, S 6594, S 6595, S 6604, S 6613.

3. Charles SELLIER, « Les moulins à vent du vieux Paris », *Bulletin de la société des amis des monuments parisiens*, vol. 7, 1893, p. 11.

4. André MAILLARD, « L'origine des Moulins de Montmartre d'après des documents inédits », *Bulletin du Vieux Montmartre*, supplément au *Bulletin* n° 4, janvier 1947 ; « La véritable histoire du moulin de la Galette, d'après des documents inédits », *Le vieux Montmartre*, n° 18, 1956, p. 25-39 ; *Les origines du Vieux Montmartre*, Paris, 1983.

faisait remonter à 1529 s'appuyant sur un document d'archives introuvable¹. Le moulin est cependant attesté en 1585, date à laquelle il était baillé pour six ans par Jacques Ligier, seigneur de Clignancourt et Montmartre, à Marin Guignard².

Le plan de Quesnel représente plusieurs moulins à vent sur les bastions situés entre la porte Saint-Antoine et la porte du Temple. Ils n'apparaissent pas sur le plan de Belleforest. Pourtant, au moins deux semblent avoir été déjà construits avant cette date. En effet, en 1569, le prévôt des marchands de la ville baillait à Jean Marys, meunier et bourgeois de Paris, moyennant 100 s. t., une place à bâtir un moulin sur le boulevard de la porte Saint-Antoine, près de l'hôtel d'Ardoise³. Le preneur promettait de détruire son moulin en cas de besoin d'utiliser les fortifications. Une autre place à bâtir un moulin fut baillée le 10 juillet 1573 par la ville de Paris, moyennant 16 s. p. de cens, à François Jacob⁴. Sans doute ces moulins souffrirent-ils de la tourmente des guerres de Religion expliquant peut-être leur absence du plan de Belleforest. Un document du 6 novembre 1582 indique que deux moulins, construits par un certain Guillaume Regnier, maître charpentier du roi et de la reine-mère avaient été brûlés « par ceulx de la nouvelle oppinion » et promptement reconstruits⁵. Ils étaient situés entre les portes Saint-Antoine et du Temple.

Sur la rive gauche, les plans de la Grande Gouache et de Truschet et Hoyau indiquent l'existence d'un moulin situé près de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, construit par un nommé Guillaume Thibault, laboureur de Milly⁶, dans le Beauvaisis, sur une pièce de terre acensée par l'abbaye le 22 juin 1509, moyennant un cens de 12 s. p⁷. Le plan de Truschet et Hoyau ne montre pas le moulin de la ferme de l'Hôtel-Dieu, dont Berty affirme, sans plus en dire, qu'il est question dès 1533⁸. Pour notre part, nous ne trouvons aucune mention de

1. *Id.*, « La véritable histoire du moulin de la Galette, d'après des documents inédits », *Le vieux Montmartre*, n° 18, 1956, p. 32, donne pour source le carton Arch. nat., S 4423, « dossier 3 » contenant un document le mentionnant, sans que ce dernier n'ait pu être retrouvé par nos soins.

2. Arch. nat., Min. cent., CIX, fol. 15.

3. Arch. nat., Q¹ 1206, pièce justificative n° 33.

4. Arch. nat., Q¹ 1206.

5. *Ibid.*, pièce justificative n° 30.

6. Probablement Milly-sur-Thérain, Oise, arr. Beauvais, cant. Beauvais.

7. Arch. nat., S 2863. JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, Paris, 1722-1755, vol. XX, p. 55, le fait remonter à 1368, 1509 ne serait que la date de sa reconstruction ; Adolphe BERTY, *Topographie historique du vieux Paris*, t. III, Paris, 1876, p. 224, en doutait fort, Jaillot n'avançant pas de preuves, et nous nous rallions à l'opinion de Berty.

8. Adolphe BERTY, *Topographie historique du vieux Paris*, vol. 3, Paris, 1876, p. 136.

ce moulin avant 1564, date à laquelle l'Hôtel-Dieu se faisait indemniser par le maçon qui en fit la motte, Pierre Rodin, à cause de plusieurs malfaçons qu'il commit¹. Sa construction devait donc être assez récente, ou bien s'agissait-il d'une reconstruction. Un nouveau marché fut passé pour refaire la maçonnerie le 9 mai 1566, sans que les travaux de reconstruction ne fussent effectués², puisqu'un énième marché fut passé le 3 août 1569³. Le professionnel choisi était alors le meunier Raoulin Boulanger, qui s'engagea, moyennant 100 £ t. à installer les ailes, changer les meules, redresser le rouet et refaire la maçonnerie du moulin, suggérant que ce dernier resta à l'état de chantier entre 1564 et 1569. Il y avait aussi, près de la porte Notre-Dame-des-Champs, un moulin, représenté sous la forme d'un moulin-tour sur le plan de Quesnel, n'étant pas dans le champ de celui de Truschet et Hoyau. Mentionné dans un bail de 1581, sa date de construction n'est pas précisée, mais l'acte indique qu'il existait déjà en 1577⁴.

Le plan de Truschet et Hoyau signale enfin l'existence de quatre moulins dans le quart sud-est de Paris. Trois d'entre eux figurent déjà sur le plan de la Grande Gouache, et sont donc probablement antérieurs à 1535, sachant qu'un cartouche représentant l'écu de François de Noailles et de Rose de Roquelaure est dessiné à l'emplacement du moulin à vent qui apparaît entre le faubourg Saint-Marcel et le faubourg Saint-Victor sur le plan de Truschet et Hoyau. À ce jour, ont été retrouvés deux documents relatifs à ce moulin qui appartenait en 1582 à Urbain Beljour, meunier parisien. Celui-ci le bailla le 30 octobre pour quatre ans à Claude Blosseau, meunier du moulin Coupeau⁵. Le moulin, détruit par les lansquenets dut être reconstruit en 1589⁶. Les mêmes causes entraînèrent la ruine du moulin représenté sur une terrasse circulaire appelé sur le plan de Truschet et Hoyau « moulin des Gobelins ». Une requête présentée au Bureau de la ville de Paris par François Godefroy, receveur de l'abbaye de Saint-Denis indiquait en effet, que ce dernier « auroyt fait perte de sept maisons avecq ung moulin que l'on luy auroyt demoly et brullé une desdictes maisons, de toute antiquité

1. Arch. APHP, HD 6385, p. 14-15.

2. *Ibid.*, p. 18.

3. *Ibid.*, p. 228.

4. Arch. nat., Min. cent., III, 157, 18 mars 1581.

5. Arch. nat., Min. cent., III, 170, 30 octobre 1582. Il a été déjà question de ce moulin dans la partie de ce travail consacrée aux moulins à vent parisiens des XIII^e-XIV^e siècles. La première attestation de ce moulin est le plan de Truschet et Hoyau, ce moulin apparaissant fréquemment dans les archives notariales après, en général comme point de repère.

6. Arch. nat., Min. cent., III, 173, 3 octobre 1589.

appelée la maison des Gobelins »¹.

Hors du plan, se trouvaient trois moulins bâtis le long du chemin menant de Paris à Villejuif. La construction du premier, aux abords du faubourg Saint-Marcel, était prévue par une autorisation accordée en 1560 par le chapitre de Saint-Marcel à deux boulangers, Simon Boudon et Maurice Mesnard, de construire un moulin à vent sur la censive du chapitre, au lieu-dit les Gérentins, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 40 s. p². Le chapitre de Saint-Marcel possédait un moulin banal à Villejuif, appelé le moulin de Beauregard, qui était baillé à charge de reconstruction en 1563 à un certain Jacques de la Court pour 18 ans³, ainsi qu'un autre moulin, situé au lieu-dit Garnache, loué le 5 octobre 1563 à François Faulxpe, meunier du moulin de Bagneux, pour 9 ans et 60 £ t. de loyer. Ce moulin existait certainement depuis quelques années puisqu'il était auparavant tenu à ferme par un autre meunier nommé Jean Regnauld⁴. Incidemment, le bail que nous venons d'évoquer confirme l'existence d'un moulin à vent à Bagneux, dont François Faulxpe était le meunier. Il était déjà question de la construction d'un moulin à cet endroit en 1543-1544 du fait d'un certain Pierre Rougeoreille, propriétaire d'un quartier de vigne au lieudit le clos Guichard, qui avait entrepris la construction d'un moulin à vent. Le chapitre de Notre-Dame, seigneur du lieu s'y opposa, et Pierre Rougeoreille fut condamné à abattre son moulin le 21 mars 1544⁵. Nous ignorons à quelle date fut construit le moulin qu'exploitait François Faulxpe.

Le terroir de Saint-Denis ne semble pas avoir accueilli de nombreux moulins à vent, même si quelques-uns furent construits aux XVII^e et XVIII^e siècles⁶. Un premier moulin à vent est toutefois attesté dès 1547 : il était alors baillé, conjointement à l'un des moulins Jumeaux, à Pierre Poulain et Étienne Guillemin, meuniers de Saint-Denis, par les tuteurs des enfants de Louis Boucher, ses propriétaires⁷. Peut-être un moulin fut-il construit à la Courneuve. En effet, le 4 avril 1552, le prévôt de la Courneuve donnait l'autorisation à Thomas David, chevaucheur d'écurie du roi, de construire un moulin à vent au lieu-dit « le chemin au

1. Arch. nat., Q¹ 1099²⁰¹, fol. 174, éd. dans *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. XIV, par Léon LE GRAND, p. 346.

2. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 45, 28 juin 1560.

3. Arch. nat., S 1928.

4. Arch. nat., Min. Cent., XXXIII, 47, fol. 205.

5. Arch. nat., S 464.

6. *Atlas historique de Saint-Denis*, sous la dir. de Michaël WYSS, Paris, 1996, p. 331-332.

7. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 22, fol. 55, 11 mai 1547.



FIGURE 9: Les moulins du sud-est parisien sur le plan de Truschet et Hoyau

Ladre »¹. Le 17 juin de la même année, Thomas David passait un marché avec Michel Thomas, charpentier de Montreuil, pour lui faire construire un moulin à vent de bois au lieu où bon lui semblerait, mais en l'absence de témoins de son édification, nous ne le comptons pas pour construit². Plus au sud, se trouvait dès 1515 un moulin à vent à Pantin, non loin de la Villette, qui appartenait au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et fut détruit en 1597³. La liste des moulins à vent construits dans la banlieue de Paris se ferme par celui, mal documenté, de Bagnole, présent sur les plans du XVIII^e siècle, et qui existait certainement dès le XVI^e siècle puisque le bail d'une maison du 23 juillet 1551 sise à Bagnole la situait « près du moulin à vent dud. lieu »⁴.

Ainsi, trente-huit moulins situés aux environs immédiats de Paris et dans sa banlieue

1. Arch. nat., S 2411, p. 83 ; Anne LOMBARD-JOURDAN, *La Courneuve, histoire d'une localité de la région parisienne des origines à 1900*, Paris, 1980, p. 99.

2. Arch. nat., Min. cent., XCI, 29, 17 juin 1552.

3. Arch. nat., S 1364.

4. Arch. nat., Min. cent., LXXXV, 29, 23 juillet 1551.

furent construits en l'espace d'un siècle. De marginal, le moulin à vent commençait donc au XVI^e son invasion du terroir parisien. Cette conquête n'en était qu'à son début, comme l'indiquent les plans du XVIII^e siècle, montrant un Paris entouré de moulins à vent installés à des endroits encore vides au XVI^e siècle, et notamment sur les hauteurs parisiennes.

2.7 Facteurs et dynamiques d'implantation des moulins

La description de l'implantation des sites meuniers telle qu'elle a été faite dans les pages précédentes nécessite d'être complétée par un examen des critères conditionnant le choix d'installer une machine sur tel ou tel site. L'influence de la position géographique des machines sur leur longévité mérite également d'être interrogée. En effet, comme le montrait Chloé Deligne à Bruxelles¹, les sites d'implantation des moulins n'étaient jamais choisis au hasard et cumulaient un certain nombre d'avantages qu'il convient de détailler.

2.7.1 Les critères d'implantation

2.7.1.1 À la recherche d'énergie

Il a été dit que le terroir parisien présentait une géographie favorable, mettant à disposition des constructeurs de moulins un fleuve, une grande rivière, ainsi que quelques petites rivières suburbaines capables d'actionner les roues de moulins. La Seine avait créé une vallée et forgé plusieurs reliefs naturels qui pouvaient être des lieux idoines pour implanter des moulins à vent. Ces mêmes machines pouvaient trouver le vent sur les nombreux reliefs artificiels créés par l'accumulation d'immondices². Il convient maintenant d'analyser finement les caractéristiques des lieux où furent effectivement implantés les moulins afin de comprendre quels critères furent privilégiés par les constructeurs de moulins afin de trouver l'énergie nécessaire pour les faire tourner.

Les trois quarts des sites de moulins hydrauliques recensés entre le XIII^e et le XVI^e siècle, soit 106 sur 142, étaient implantés sur les grands cours d'eau au fort débit qu'étaient la Seine et la Marne. Dans le détail, la Seine en actionnait 91 (soit 64 %), et la Marne 17, (soit 12

1. Chloé DELIGNE, *Bruxelles et sa rivière : Genèse d'un territoire urbain (12e-18e siècle)*, Turnhout, 2003.

2. Voir p. 67 et suivantes.

%). La Bièvre, le Croult et le Rouillon, ainsi que les autres petits cours d'eau (ru de Sèvres, ru de Vanves), avaient été le lieu d'implantation de 34 des 142 sites de moulins hydrauliques médiévaux, c'est-à-dire du quart.

À première vue, s'observe ainsi une préférence des constructeurs de moulins pour des cours d'eau au débit fort, sans doute moins sensibles aux sécheresses, et dont la largeur permettait d'actionner de front plusieurs roues alignées sous des ponts ou des pontons. L'édification de machines hydrauliques au milieu de cours d'eau servant à la navigation n'allait toutefois pas sans poser de problèmes. Aussi, les utilisations meunières de la Seine, contestées par d'autres acteurs, et notamment les voituriers par eau, décreurent à partir de la guerre de Cent Ans¹. L'examen de l'évolution des implantations de moulins montre ainsi un rééquilibrage se traduisant par une diminution de l'utilisation des cours d'eau à fort débit, la proportion de moulins implantés sur des petites rivières devenant plus importante. En effet, si la Seine et la Marne actionnaient 81 des 99 moulins hydrauliques en 1296, elles ne faisaient plus tourner que 40 des 65 recensés en 1400. En 1500, la Seine et Marne n'actionnaient qu'un peu plus de la moitié des moulins hydrauliques présents sur les cours d'eau parisiens (36 sur 64), avant que ce nombre ne remonte légèrement ensuite. En 1550, 40 des 67 moulins à eau étudiés étaient alors mus par la force de ces grands cours d'eau.

Cette diminution de la quantité de moulins sur les grandes rivières au cours du Moyen Âge est majoritairement due à la chute des effectifs de moulins sur la Seine. S'observe en effet un mouvement de vases communicants substituant, dès la fin du XIII^e siècle à un déséquipement de la Seine un équipement plus intense de la Marne. Ainsi, en 1296, la dernière boucle de la Marne n'actionnait que 8 moulins, contre 72 implantés sur le cours de la Seine entre Choisy et Saint-Denis, alors qu'en 1590 ils étaient 19 sur la Seine et 14 sur son affluent. Cet équipement croissant de la Marne s'explique sans doute par la topographie particulière de sa dernière boucle, favorable à l'implantation de moulins par la pente relativement importante disponible, mais aussi rendant possible la coexistence entre les activités de meunerie et de transport de marchandises grâce aux îles qui formaient d'étroits pertuis non-navigables qui pouvaient accueillir des moulins, tout en laissant de plus larges passages permettant de faire

1. Voir p. 90.

circuler les bateaux¹. Ces séparations naturelles pouvaient faciliter la compartimentation entre les activités de navigation et de meunerie.

Le nombre de moulins actionnés par les petits cours d'eau frappe quant à lui par sa stabilité, en partie due au fait que ces petites rivières ne pouvaient pas être équipées à l'infini. Les sites de moulins actionnés par la Bièvre étaient par exemple espacés en moyenne d'environ 1200 mètres. Aussi, ce cours d'eau, qui actionnait déjà 10 moulins en 1296 pouvait en faire fonctionner 13 en 1590. De même pour le Croult et le Rouillon, faisant tourner les roues de 8 moulins en 1296 et de 12 moulins en 1590. Si leur nombre est à peu près équivalent à celui que pouvait actionner la Marne, il ne faut pas perdre de vue que leur potentiel énergétique était pourtant bien inférieur. Les roues de ces moulins implantés sur les petites rivières tournaient beaucoup moins longtemps que celles de leurs homologues installés sur les grands cours d'eau, même si les débits de ces grands cours d'eau étaient alors bien plus fluctuants qu'aujourd'hui². L'apport en eau des moulins situés sur les rivières suburbaines était bien plus précaire. En 1822, Alexandre Parent-Duchâtelet, dans ses recherches sur les moyens d'améliorer le cours de la Bièvre estimait que le moulin Coupeau fonctionnait 15 heures sur 24 lors des périodes de hautes eaux, mais que sa durée de fonctionnement quotidienne était réduite à 2 ou 3 heures l'été³. Tous les sites de moulins hydrauliques ne se valaient donc pas, une roue de moulin installée sur un grand cours d'eau ayant une chance plus importante de tourner une longue partie de l'année qu'une roue installée sur un cours d'eau au faible débit⁴.

Il est plus difficile de savoir si les constructeurs de moulins à vent choisirent d'installer ces machines dans les lieux les plus ventés. Les collines de Montmartre, Belleville, ou Ménilmontant, emplacements *a priori* favorables pour les faire tourner, étaient certes couvertes d'ailes au temps de la Révolution, mais elles n'intéressèrent guère les constructeurs de moulins à vent médiévaux. À la fin de la période étudiée, seuls deux étaient construits à des altitudes supérieures à 100 mètres : le moulin du Palais à Montmartre et le moulin de la ferme Saint-

1. Voir p. 69.

2. La Seine et la Marne ne firent pas l'objet, avant le XX^e siècle, de travaux destinés écrêter les crues en période de hautes eaux et à soutenir les rivières lors des périodes sèches <http://www.seinegrandslacs.fr/quatre-lacs-reservoirs> [consulté le 27 septembre 2019].

3. Alexandre-Jean-Baptiste PARENT-DUCHÂTELET et Charles PAVET DE COURTEILLE, *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins*, Paris, 1822, p. 19.

4. On trouvera une estimation des durées de fonctionnement des moulins selon leur lieu d'implantation dans le chapitre 5, p. 248 et suiv.

Antoine, près de Montreuil. Une douzaine de moulins étaient implantés en plaine, à moins de 40 mètres d'altitude. Il semble toutefois que les hauteurs modérées, aussi bien naturelles qu'artificielles, furent privilégiées pour y faire tourner les ailes des moulins. Le col séparant les collines de Montmartre et de Belleville, situé à une altitude d'une cinquantaine de mètres, accueille ainsi 14 des 52 moulins inventoriés entre le XIII^e et le XVI^e siècle, tandis que des reliefs artificiels formés par l'accumulation d'immondices furent colonisés par neuf moulins : la voirie de la butte des moulins, située au nord de la rue du faubourg Saint-Honoré, existant depuis la fin du XIV^e siècle¹, accueillit ainsi 3 moulins ; la butte Bailli, sise à l'emplacement de l'actuelle place des Victoires, en porta un ; trois étaient situés sur la voirie de la Villeneuve-sur-Gravois ; un était situé sur la voirie des Coupeaux, à l'emplacement de l'actuel labyrinthe du jardin des plantes ; et un dernier, le moulin Saint-Père, était situé sur la butte dite de la voirie, à Saint-Germain-des-Prés. Si les altitudes de ces reliefs artificiels étaient très modérément élevées, l'érection des moulins sur ces petites buttes permettait aux ailes de capter des vents moins turbulents qu'au niveau du sol². Du reste, le Moyen Âge semble loin d'être le moment de la conquête des hautes collines par les constructeurs de moulins à vent. Deux hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cet étonnant désintérêt. La première est que les moulins trouvaient dans les plaines une énergie suffisante, et que les constructeurs de moulins ne voyaient guère l'intérêt de les construire en hauteur, ce qui aurait compliqué de surcroît le transport du grain vers ces moulins. La seconde est que les techniciens chargés de construire les moulins ne connaissaient pas encore, au Moyen Âge, les régulateurs énergétiques nécessaires afin de protéger les machines des brusques sautes de rythmes pouvant briser leur mécanisme, et qu'ils préférèrent ainsi des endroits où la vitesse du vent était plus modérée, et où la vitesse des ailes était plus facilement maîtrisable par les meuniers.

2.7.1.2 La proximité des voies de transport et des lieux de commercialisation

La quantité d'énergie nécessaire pour faire tourner les moulins ne semble pas avoir été le seul critère pris en compte lors de l'implantation des moulins. Ces machines constituaient, en

1. Sally SECARDIN, « Les voiries décharges du 12^e au 18^e s. », localisation sous forme de points des voiries-poubelles (décharges, dépotoirs), durant le Moyen Age et l'époque moderne, couche SIG consultable sur <https://alpage.huma-num.fr/donnees-sig/>.

2. Jean-Yves DUFOUR et Olivier BAUCHET, *Le moulin et la maison du meunier de Roissy-en-France*, Bordeaux, 2013, p. 34.

effet, les maillons d'une chaîne allant du blé au pain, et l'historien doit se demander quelle était l'influence de l'emplacement des voies de communication permettant l'acheminement des grains vers la capitale, ainsi que de celle de l'emplacement des lieux de commercialisation des blés et du pain dans la localisation des moulins.

Un mot doit être dit des moyens d'acheminement du blé au moulin, puis de la farine chez les clients. La charge du transport du blé à moudre pouvait leur incomber. L'hôpital des Quinze Vingts par exemple, faisait moudre son blé au pont de Charenton et payait un charretier pour chercher le blé et de le conduire au moulin¹. De nombreux établissements religieux bailleurs de moulins, en revanche, inscrivaient dans les baux qu'ils accordaient l'obligation pour le preneur du moulin de venir y chercher le blé à moudre et d'y ramener la farine². Les meuniers pouvaient aussi payer quelqu'un qui parcourait la ville à la recherche de clients : en 1400, dans son aveu des moulins des Porcherons, sis à Saint-Denis, Gilles Malet confessait avoir « un chaland chassant et querant a mouldre parmi lad. ville de Saint Denis »³. Les meuniers semblaient sillonner la ville à cheval au mépris de la sécurité publique. En 1560, le Parlement faisait défense aux meuniers et à leurs serviteurs de galoper ou de faire courir leurs chevaux dans la ville de Paris, et les contraignait à seulement aller au simple trot⁴. Les inventaires après décès de meuniers font état de la présence, à proximité de moulins, de chevaux et de mules, une dizaine par meunier environ, qui pouvaient servir à transporter le blé ou la farine. Le transport des grains ne se faisait toutefois pas exclusivement par voie de terre. Un bail de mai 1588 des moulins de Saint-Cloud, appartenant à l'évêque de Paris, enjoignait son preneur à « faire moudre, mener et ramener, tant par eau que par terre, le grain nécessaire pour la maison dudit sieur evesque, soit qu'il soit en ceste ville de Paris ou audict Saict-Cloud ». L'examen des inventaires après décès de meuniers laisse aussi entrevoir la présence d'embarcations destinées à assurer le transport des grains et de la farine, désignées sous le nom de nacelles meunières, mais aussi d'embarcations servant à transporter

1. Léon LE GRAND, « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle). – Suite et fin », *Mémoires de la Société historique de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1887, p. 84.

2. C'est le cas de l'abbaye de Longchamp (Arch. nat., Q¹ 1074), de Saint-Martin-des-Champs (Arch. nat., L 878), ou encore de Saint-Denis (Arch. nat., S 2372, S 2390).

3. Arch. nat., S 2247.

4. Arch. nat., U 569, fol. 178.

Meunier	Date de l'inventaire	Nombre de chevaux	Nombre de mules	Total
Denise Grangier	1541	7	3	10
Antoine Quineau	1551	5	4	9
Nicolas Regnault	1552	6	8	14
Pierre Lemarié	1552	2	3	5
Henriette Regnault	1557	7	2	9
Guillaume Texier	1558	5	4	9
Robert Regnault	1559	7	4	11
Thomas Bahuet	1559	3	3	6
Pâquette Rousseau	1566	7	1	8
MOYENNE		5,4	3,6	9

TABLE 15: Équipement en chevaux et en mules des meuniers parisiens d'après leurs inventaires après décès

les chevaux, peut-être parce que ceux-ci pouvaient servir au halage des bateaux¹. La célèbre représentation des moulins tournant sous les arches d'un pont de Paris contenue dans la *Vie de saint Denis* montre des bateaux servant aux boulangers à amener leur grain à moudre aux moulins². La situation des moulins, tant par rapport aux voies de communications fluviales que terrestres doit donc être étudiée.

La carte de l'implantation des moulins montre une proximité indéniable entre les moulins parisiens et les principaux axes de communication hérités, pour la plupart, de l'Antiquité³ : au nord, les rues Saint-Denis et Saint-Martin et leur prolongement, reliant la capitale au nord et à l'est du royaume et passant par la fertile plaine de France ; au sud, la rue Saint-Jacques et son prolongement, conduisant vers Orléans et la Beauce, ainsi que la chaussée d'Ivry ; à l'ouest, la rue Saint-Honoré et la chaussée du Roule ; et à l'est, la rue Saint-Antoine et ses

1. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541 ; Arch. nat., Min. cent., III, 316, 30 août 1566.

2. Bibl. nat. Fr., Français 2092, fol. 37 v°.

3. Philippe LORENTZ et Dany SANDRON, *Atlas de Paris au Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 17

Meunier	Date de l'inventaire	Nombre de nacelles meunières	Nombre de nacelles à passer les chevaux	Nombre autres bateaux	Total
Denise Grangier	1541	3	3	1	6
Antoine Quineau	1551	-	-	4	4
Nicolas Regnault	1552	-	-	3	3
Pierre Lemarié	1552	-	-	1	1
Henriette Regnault	1557	-	-	-	0
Guillaume Texier	1558	-	-	-	0
Robert Regnault	1559	?	?	?	11
Thomas Bahuet	1559	?	?	?	6
Pâquette Rousseau	1566	2	1	0	3

TABLE 16: Bateaux possédés par les meuniers parisiens d'après leurs inventaires après décès

prolongements, reliant Paris au sud-est du royaume en passant par le pont de Charenton. Seuls 26 sites de moulins situés à plus de 1000 mètres d'une route ont été recensés, sur un effectif total de 194 . Ce nombre diminue encore de moitié en prenant en compte les voies fluviales : ainsi, sur les 194 sites meuniers recensés entre le XIII^e et le XVI^e siècle, seuls 12 étaient situés à plus d'un kilomètre d'un axe important de communication terrestre ou fluvial. L'évolution de la quantité de marchandises transitant ces voies eut également des conséquences en termes de densité de moulins installés aux abords, comme le montre l'examen du nombre de moulins implantés sur l'axe reliant Paris à la plaine de France, et sur l'axe reliant Paris à la Beauce. Le tropisme vers le nord est clairement marqué jusqu'au XVI^e siècle, puisque seul un moulin, celui de la Tombe-Issoire, était implanté à proximité de la route reliant Paris à l'Orléanais. La forte densité de moulins à vent situés autour des chaussées de Saint-Denis et du Bourget paraît corrélée au fait que la capitale importait, jusqu'au milieu du XVI^e siècle, l'essentiel de ses blés des plaines du nord de l'Île-de-France¹. Les cartes de Paris au XVIII^e siècle, élaborées

1. Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers d'Île-de-France : l'ascension d'un patronat agricole (xv^e-xviii^e)*

à une époque où les plaines beauceronnes fournissaient davantage de blé en direction de la capitale montrent, *a contrario*, une grande quantité de moulins à vent autour des axes reliant Paris au sud du royaume, dans les plaines de Montrouge et de Montsouris.

Les ponts, à la croisée des voies de transport terrestres et fluviales furent des points privilégiés d'implantation des moulins, accueillant 40 des 100 moulins attestés en 1296, et encore 15 moulins hydrauliques sur 59 en 1590. Pour Marjorie Nice Boyer, ces espaces étaient en effet avantageux puisque les moulins des ponts permettaient de drainer la clientèle des deux côtés de la rivière¹. Cependant, ces moulins détérioraient la structure des piles et s'opposaient au passage des bateaux², raison pour laquelle la construction de moulins fut interdite sous certains ponts, comme celui de Saint-Maur, afin de ne pas les endommager³. Marjorie Nice Boyer proposait d'établir une distinction entre « moulins du pont » et « pont des moulins »⁴. Le cas parisien présente les deux cas. Les moulins du pont sont des moulins s'étant implantés de manière parasite sur un pont existant, ainsi les moulins du Grand Pont ou ceux du pont de Charenton. *A contrario*, le pont des moulins est un pont construit pour donner accès à des moulins, ainsi le pont aux Meuniers, qui ne servait pas à la circulation des piétons, mais avait été construit progressivement par les meuniers qui souhaitaient retrouver un accès terrestre à leurs moulins⁵. À ces ponts des moulins pourraient s'ajouter les pontons reliant les moulins entre eux, ainsi celui bâti par les Templiers en 1293 afin d'accéder à leurs trois moulins des Barres⁶.

Si les moulins étaient très majoritairement situés à quelques pas des grandes voies terrestres ou fluviales, leur éloignement des marchés semble avoir été un facteur d'implantation moins déterminant. À la fin du XIII^e siècle, alors que la majorité des moulins étaient situés sur la Seine parisienne, leur proximité avec les trois marchés où le grain était commercialisé (les Halles et la place de Grève rive droite, la Juiverie sur l'île de la Cité), et avec le marché

siècle), Paris, 1994, p. 64-65.

1. Marjorie Nice BOYER, « Water Mills : a Problem for the Bridges and Boats of Medieval France », *History of Technology*, n° 7, 1982, p. 2.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 12 ; Georges BOUSQUIÉ, « Histoire de l'ancien pont de Saint-Maur », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 4, 1952, p. 289.

4. Marjorie Nice BOYER, « Water Mills : a Problem for the Bridges and Boats of Medieval France », *History of Technology*, n° 7, 1982, p. 2.

5. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, art. cit., p. 73-75.

6. Arch. nat., S 5076^B voir p. 429.

de la place Maubert, où était vendu le pain, était étroite. Les trois quarts des moulins étaient ainsi situés, en 1296, à moins de 1000 mètres d'un ou de plusieurs marchés. Ce taux décrivait toutefois avec la désertion de la Seine par les moulins qu'elle actionnait, si bien qu'en 1590, seuls 20 moulins sur 106 étaient situés à moins d'un kilomètre des Halles. Ils n'étaient plus que 14 à proximité du marché de la place de Grève ou de la Juiverie à cette date.

Marché	Halles		Place de Grève		Juiverie		Place Maubert		
	Date	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
	1296	66	66 %	69	69 %	69	69 %	70	70 %
	1400	25	35 %	27	38 %	27	38 %	26	36 %
	1500	18	25 %	21	29 %	21	29 %	21	29 %
	1590	20	19 %	15	14 %	15	14 %	17	16 %
Total sites		85	44 %	81	42 %	81	42 %	85	44 %

TABLE 17: Nombre et proportion de moulins situés à moins d'un kilomètre d'un marché

2.7.1.3 Les facteurs institutionnels

Le dernier facteur d'implantation méritant d'être analysé est le facteur institutionnel. Les moulins, implantés sur les censives de seigneurs ou sur le domaine de la ville de Paris, avaient besoin de l'autorisation de ces acteurs pour voir le jour. La politique résolument hostile de la prévôté des marchands face aux installations entravant le cours de la Seine est un facteur essentiel dans l'explication de la désertion des moulins hydrauliques du centre de Paris¹. À l'inverse, certains acteurs institutionnels semblent avoir favorisé l'implantation de moulins sur les territoires sur lesquels ils avaient autorité.

Dietrich Lohrmann montrait comment l'arrivée de l'abbé de Saint-Vanne de Verdun à la tête de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras avait profondément modifié l'équipement en moulins de la ville au XI^e siècle, l'abbé ayant réorganisé et amélioré les moulins existants et entrepris la construction de nouvelles machines². Aucune initiative d'ampleur comparable ne se retrouve à Paris, du fait du paysage seigneurial plus morcelé, cependant, l'influence de certaines personnalités semble avoir eu une importance dans l'implantation de certaines machines. Prenons

1. Voir p. 90.

2. Dietrich LOHRMANN, « Entre Arras et Douai : les moulins de la Scarpe au XI^e siècle et les détournements de la *Satis* », *Revue du Nord*, t. 66, n° 263, octobre-décembre 1984, p. 1024-1025.

l'exemple des moulins construits au nord de Paris sur la censive de Saint-Lazare. Sur les onze moulins présents sur le censier de la léproserie en 1585, sept furent construits entre 1530 et 1556, période où celle-ci était dirigée par Jean Goudequin, qui s'illustra par sa politique de redressement active des finances de l'établissement¹. Aucun ne fut construit après son passage à la tête du prieuré. La structure des contrats d'acensement des terres destinées à la construction de moulins changea lors de son abbatiat. Le prieuré commença à s'octroyer des rentes sur les installations à construire en motivant ces opérations par le « clair et évident profit » du prieuré². Le lotissement de la seigneurie de Saint-Lazare en moulins aurait pu avoir un intérêt pour l'hospice moribond alors que la maladie qui était sa raison d'être disparaissait³. La situation géographique des terres de la léproserie était certes idéale, sur un axe majeur d'approvisionnement de la capitale. Encore fallait-il donner l'impulsion, et le fait que la majorité des baux de moulins aient été émis lors de la période où Jean Goudequin était prieur interroge, surtout dans la mesure où les terres situées au nord de la censive du prieuré de Saint-Lazare, bénéficiant des mêmes avantages en termes de relief ou de proximité avec les voies d'approvisionnement, mais appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, n'accueillirent jamais de lotissements de la sorte.

L'étude de la chronologie montre par ailleurs que le nord de Paris, proche des grandes voies commerciales n'est pas le premier à avoir accueilli des moulins à vent. C'est le terroir de la Ville-l'Évêque, placé sur une voie d'approvisionnement plus secondaire, qui fut loti en premier. Des moulins pouvaient certes profiter de l'altitude de la butte Saint-Roch, mais celle-ci n'accueillit que deux moulins. L'évêque de Paris, semble en revanche s'être précocement illustré par une politique volontariste d'installation de moulins à vent sur sa seigneurie, acensant entre 1502 et 1556, six pièces de terre à cette fin⁴. Il s'agit d'un moment de rénovation du capital énergétique de l'évêché qui avait reconstruit son moulin de Saint-Cloud dans les années 1490 et autorisé l'édification d'un autre moulin, à huile cette fois, en 1515⁵. Tout comme dans le cas de Saint-Lazare, les baux de l'Évêque prévoyaient à partir du milieu du

1. Jules BOULLÉ, « Recherches historiques sur la maison de Saint-Lazare de Paris, depuis sa fondation jusqu'à la cession qui en fut faite en 1632 aux prêtres de la mission », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 3, 1876, p. 183.

2. Arch. nat., S 6604.

3. Jules BOULLÉ, art. cit., p. 183-184.

4. Voir p. 122.

5. Arch. nat., S 1126B.

XVI^e siècle le paiement d'une rente en sus du cens qu'il prenait sur les moulins à vent dont il avait autorisé la construction, grevant par exemple le moulin que Pierre Gueroust devait construire sur le chemin du Roule d'une rente non-rachetable de 4 £ t.¹. S'ils s'ajoutent à des facteurs géographiques et n'expliquent pas à eux seuls l'implantation d'un moulin sur tel ou tel lieu, certains facteurs institutionnels pourraient ainsi expliquer la plus ou moins grande densité de moulins selon les espaces, comme le suggère l'exemple des lotissements des moulins qui eurent lieu au nord et à l'ouest de Paris.

2.7.2 La hiérarchie des installations

L'étude des prix de location des moulins donne davantage de relief à la question de la situation des moulins par rapport aux sites énergétiques les plus favorables, aux voies de communication ou aux lieux de commercialisation des grains, montrant que tous les moulins ne se valaient pas, et qu'il faut aller au-delà du décompte des moulins situés à proximité de tel ou tel site². De fait, les avantages se cumulaient, et l'examen des tarifs de location des machines, proportionnels au revenu annuel qu'elles généraient, permettent de dessiner une hiérarchie des installations. Celles louées aux tarifs les plus élevées cumulaient les avantages, ainsi les moulins situés sous les ponts, placés à des endroits stratégiques où se rencontraient deux modes de transport, ou les moulins situés sur la Seine ou la Marne, offrant une énergie disponible supérieure à la force fournie par les petits cours d'eau, étaient ceux dont les loyers étaient les plus élevés. Même si les raisonnements sur les loyers sont délicats en raison des importantes fluctuations monétaires qui eurent lieu lors de la période considérée, la mise en série de baux émis à peu de temps d'intervalle, possible à partir de la fin du XV^e siècle, permet de dessiner une hiérarchie des installations qui évolua au fil des ans.

La première constatation est celle d'une domination sans conteste des moulins de la Seine parisienne, et en particulier de ceux du pont aux Meuniers, constituant, à une exception près, les moulins loués aux tarifs les plus élevés, quelle que soit la décennie envisagée. Ces moulins bénéficiaient de nombreux avantages géographiques. Ils étaient situés sur un site énergétique extrêmement favorable, puisque la Seine parisienne possède une pente notoirement forte pour

1. Arch. nat., Min. cent., VIII, 223, 9 janvier 1556 (n. st.).

2. On trouvera un tableau reprenant l'ensemble des informations contenues dans les baux de moulins consultés dans le cadre de cette étude, et notamment leur loyer dans l'annexe F, p. 665.

un contexte de plaine¹, à l'intersection de toutes les voies, aussi bien terrestres que fluviales, par lesquelles transitaient les grains à destination de Paris, et non loin des marchés où ces grains étaient commercialisés. Ils étaient enfin construits là où la demande en farine était la plus forte, à proximité des ouvroirs des boulangers. En un mot, on les trouvait au point névralgique où se rencontraient l'offre et la demande en céréales et en pain.

Les différences entre moulins n'étaient pourtant pas inexistantes, comme en témoigne la différence de loyer entre le Moyen moulin du chapitre de la cathédrale Notre-Dame, et le moulin du Temple dit de l'Horloge, loués respectivement en 1544 et 1550 pour une centaine de livres tournois de loyer, et le moulin de Saint-Martin-des-Champs, loué en 1547 pour le double. La clientèle semblait d'ailleurs identifier de meilleurs moulins que d'autres, de sorte que les jurés chargés de réaliser un essai de pain en 1434 estimaient que le meilleur moulin du pont aux Meuniers était celui de Saint-Merry, sans donner dans le document qu'ils rédigèrent les raisons justifiant un tel choix². Ces moulins, espacés de quelques mètres, ne bénéficiaient donc pas tous strictement des mêmes avantages. Une enquête réalisée par un examinateur du Châtelet en 1530, visant à instruire le contentieux opposant l'abbaye de Saint-Magloire à Thomas Bahuet, meunier du moulin de l'Écorcherie, lequel avait entrepris de construire un moulin contigu au sien, fait en effet état de l'existence d'un atterrissement situé au niveau du moulin de l'Écorcherie destiné à diriger le cours de l'eau de la Seine vers la grande arche du pont aux Meuniers, afin d'y permettre le passage des bateaux³. Les moulins situés à proximité immédiate de la grande arche, ceux de Saint-Merry et de Sainte-Opportune notamment, bénéficiaient certainement d'un meilleur courant que les moulins situés en face de cet atterrissement, c'est-à-dire près de la berge, à l'instar des moulins que possédait le chapitre de Notre-Dame sous le pont aux Meuniers.

La vétusté des installations était un critère expliquant un loyer plus modeste. En 1460 par exemple, les Bonshommes de Vincennes consentaient une réduction du loyer de leur moulin du pont aux Meuniers pendant 4 ans, afin que leur locataire puisse y effectuer les réparations nécessaires⁴. Malgré ces différences, les moulins de la Seine parisienne, aussi bien ceux du

1. Voir p. 67.

2. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 35.

3. Arch. nat., L 447, fol. 15 v°-17 v°.

4. Arch. nat., S 4317.

pont aux Meuniers que les moulins des Chambres Maître Hugues, loués en 1572 et 1578 à des tarifs similaires à ceux pratiqués sur le pont aux Meuniers, formaient le haut du panier de l'ensemble des moulins de Paris et de sa banlieue. Les moulins installés sur la Seine hors de Paris, bien que pouvant bénéficier d'une force de l'eau appréciable, ne furent jamais loués à des loyers aussi élevés que leurs homologues parisiens. Seul un moulin de Saint-Cloud fut loué en 1518 à un tarif supérieur au loyer des moulins du pont aux Meuniers, alors que ses locataires payaient pour lui un loyer indigent deux ans plus tôt. Il est probable que des travaux effectués entre ces deux dates justifient une telle hausse de prix. Le moulin de Quiquengrogne, situé en amont de Paris, ou les moulins de Javelle et de la Cage, situés en aval, étaient en revanche baillés pour des loyers très modestes.

C'est dire que le seul critère énergétique ne conditionnait pas entièrement la place d'un moulin dans la hiérarchie meunière. L'étude des moulins baillés entre 1490 et 1500 est sur ce point extrêmement éclairante, les loyers des moulins diminuant à mesure que ceux-ci s'éloignaient de la ville et des bouches se nourrissant de leur produit, et ce, même si la situation du moulin Coupeau, sur la Bièvre (baillé pour 58 £ t. annuels en 1495), était *a priori* moins favorable, en termes de puissance hydraulique disponible, que celle des moulins de la Marne (comme le moulin de Saint-Antoine, baillé pour 16 £ t. en 1495). Le fait que les moulins à vent, situés dans les faubourgs ou les villages de banlieue, soient loués à des tarifs plus bas confirme aussi cette importance de la distance à Paris dans la formation de la hiérarchie meunière¹.

Ce faisant, les cartes semblent se redistribuer au cours du XVI^e siècle, date à laquelle certains moulins de la Marne, comme le moulin des Prés, purent être loués à des tarifs supérieurs à la moyenne, de même que certains moulins à vent, comme ceux de la Croix-Mouton, loués en 1551 pour 100 £ t. de loyer annuel. Situés à la Villette, ces derniers pouvaient être loués à des tarifs similaires à ceux du centre de Paris. La situation géographique, de ces deux moulins, à proximité d'une voie d'approvisionnement d'importance, constitue peut-être une partie de l'explication, mais elle ne peut être la seule : le moulin de Pantin, bâti non loin de là était loué trois fois moins cher la même année. Ici, des raisons techniques pourraient

1. Les différences de loyers pratiqués entre moulins pendus (situés sur la Seine et la Marne), moulins terriers (situés sur la Bièvre, le Croult et le Rouillon), et moulins à vent, sont données dans le tableau 9.3, p. 374.

expliquer ces importantes différences de loyer, ces moulins étant neufs lors de leur mise en location en 1551¹. De même, les moulins des alentours de Charenton, assis sur une large rivière, possédaient des caractéristiques techniques similaires aux moulins du pont aux Meuniers². Leur position, certes plus éloignée plus éloignée du centre de consommation parisien, bénéficiait de la présence de la Marne par où transitaient les marchandises en direction de Paris, mais aussi de la proximité du pont de Charenton, point de passage reliant la capitale au sud-est du royaume. Facteurs géographiques, techniques et énergétiques entrent donc tous en considération lorsqu'il s'agit d'expliquer la place plus ou moins élevée d'un moulin dans la hiérarchie des installations.

Pour résumer, s'il est facile d'identifier les têtes de gondoles de l'industrie meunière parisienne, incarnées par les moulins du pont aux Meuniers et de ses alentours proches, le reste du travail de hiérarchisation est plus difficile à faire. Schématiquement, il est tout de même possible de distinguer une classe intermédiaire de moulins, plutôt hydrauliques, situés dans les faubourgs de Paris ou proches des grands axes de communication terrestres comme fluviaux, à l'instar des moulins de la Bièvre, de Saint-Denis, mais aussi de la Marne³. Une précision doit néanmoins être ajoutée au sujet de ces derniers moulins : s'ils étaient loués à des tarifs inférieurs à ceux du pont aux Meuniers, il faut noter que les meuniers du centre de Paris jetèrent leur dévolu à partir du XVI^e siècle sur les moulins des alentours de Saint-Maurice qui constituaient, encore au XIX^e siècle, un pôle meunier concentrant à lui tout seul 60 % de la valeur annuelle de la production en farine de la Seine et de la Seine-et-Oise réunis⁴, preuve de la place particulière que prit cette partie de la banlieue parisienne dans la satisfaction de la demande énergétique parisienne, et ce sur le long terme. Le bas du panier est alors représenté par des moulins, plutôt à vent, souvent éloignés des voies importantes de communication, et de ce fait privés d'un accès commode au marché parisien. C'est le cas par exemple des moulins de Longchamp, des Dames, de Cachan ou de la Tombe-Issoire, qui devaient moudre

1. Voir p. 126.

2. Voir p. 216.

3. Assez peu de baux de moulins de la Marne sont conservés, en comparaison avec ceux des moulins parisiens, ce qui limite la possibilité d'obtenir un grand nombre de données concernant le montant des loyers qui y étaient pratiqués afin de connaître leur place dans la hiérarchie meunière.

4. Jean-Pierre BLAZY, « Les moulins de la vallée du Croult du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 45, 1994, p. 392.

prioritairement le grain des habitants proches, et constituer des infrastructures d'appoint dans la satisfaction de la demande énergétique parisienne.

2.7.3 La longévité des installations

Toutes les remarques précédentes ont été faites à partir d'instantanés du paysage meunier : on remarque que la Seine parisienne en 1296 faisait tourner un grand nombre de moulins, que les moulins du pont aux Meuniers occupaient le haut de la hiérarchie des installations au XVI^e siècle ; il est toutefois important de prendre du recul. La constitution des dispositifs de production d'énergie renouvelable est un processus de long terme dont les effets se constatent encore de nos jours. Deux exemples ont déjà été évoqués : à Saint-Denis, les moulins du Croult et du Rouillon, déjà implantés au Moyen Âge furent les points d'ancrages des premières machines à vapeur à l'époque de la révolution industrielle ; à Charenton, quatre des moulins déjà attestés au Moyen Âge fournissaient plus de la moitié de la farine des habitants de la Seine et de la Seine et Oise au XIX^e siècle. L'inertie de certaines installations semble donc avoir été particulièrement forte, faisant dire à André Guillerme que le Moyen Âge fixait pour six siècles la puissance énergétique des villes, l'équipement ne connaissant que des modifications internes¹. Nous avons déjà montré qu'à certains endroits, sur la Seine notamment, le paysage meunier était extrêmement différent entre le XIII^e et le XVI^e siècle. L'équipement énergétique ne fut donc pas fixé partout de la même manière. Cependant, il convient de poursuivre la réflexion en se demandant combien de sites meuniers furent utilisés sans discontinuité tout au long de la période considérée.

Si de nombreux moulins de la Seine disparurent au cours de la période étudiée dans le cadre de ce travail, la majorité des roues tournant encore à la fin du XVI^e siècle étaient d'ancienne implantation, de sorte que, sur les 19 moulins encore présents sur la Seine à la veille de la chute du Grand Pont, 16 existaient déjà en 1296. Le pont aux Meuniers fait figure de centre immuable, puisque les moulins qu'il abritait en 1296 étaient déjà d'un âge vénérable : certains étaient déjà implantés au IX^e siècle². Sur la Marne, 5 des 8 moulins probablement présents dès la fin du XIII^e siècle existaient encore en 1590. Sur les petites rivières, l'inertie

1. André GUILLERME, *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, nord de la France, fin III^e – début XIX^e siècle*, Seyssel, 1983, rééd. 1990, p. 100.

2. Voir p. 82.

était encore plus forte. 8 des 10 moulins présents sur la Bièvre en 1296 existaient encore en 1590. Seuls 3 des moulins en activité à cette date sur cette rivière avaient été construits après 1296. Le Croult et le Rouillon, quant à eux, actionnaient déjà en 1296, 6 des 10 roues qui tournaient en 1590.

Aussi, un moulin déjà existant en 1296, avait statistiquement davantage de chances d'exister encore à la fin du XVI^e siècle qu'un moulin implanté après cette date. Autrement dit, l'équipement énergétique parisien connut une certaine inertie sans pour autant être figé. S'observe en effet, entre le XIII^e et le XVI^e siècle, le passage d'un paysage uniquement hydraulique, dans lequel ne se trouvait qu'un moulin à vent en 1296, à celui d'un paysage voyant coexister presque autant d'installations éoliennes qu'hydrauliques à la veille des sièges de Paris de 1589-1590, puisque les moulins se répartissaient alors entre 59 moulins à eau et 47 moulins à vent. Autrement dit, les moulins à vent, qui constituaient 1 % de l'équipement meunier en 1290 vinrent à en constituer 46 % en 1590. Ne serait-il pas possible de voir dans cette évolution l'indice d'une transition énergétique ?

Chapitre 3

Une transition énergétique médiévale

Bien que le concept de transition énergétique ne soit apparu qu'à la fin des années 2000 pour définir le passage d'un système énergétique fondé sur l'emploi d'énergies fossiles à un autre, fondé sur l'utilisation d'énergies renouvelables, il ne nous semble pas anachronique de l'appliquer pour définir la situation de Paris entre le Moyen Âge et la Renaissance. Il résume bon nombre d'aspects essentiels poussant une civilisation à utiliser une technologie plutôt qu'une autre pour satisfaire ses besoins énergétiques. Il s'agit en effet pour une population, étant donné son nombre, l'état de ses connaissances techniques, et les ressources à sa disposition, d'adopter un système énergétique engendrant le moins d'externalités négatives tout en permettant de satisfaire de manière constante ses besoins énergétiques, c'est-à-dire, limitant les risques d'interruption du service désiré. Nous croyons que le passage de l'époque médiévale à l'époque moderne fut à Paris le moment d'une telle transition. En réunissant les données collectées individuellement pour chaque type d'installation, se dégage un schéma général clair, marqué par le passage d'un modèle centralisé fondé sur la mono-utilisation d'infrastructures hydrauliques à un modèle plus éclaté, reposant sur l'utilisation de plusieurs centres meuniers hydrauliques et de plusieurs dizaines de moulins à vent situés dans les faubourgs parisiens.

3.1 Les constats

La mise en série des données relatives à l'existence des moulins sur le territoire parisien permet d'obtenir une estimation assez précise du nombre d'installations en service, année par

année. Mise en regard avec les estimations de population sur la période, elle permet d'être le support de deux constats qu'il conviendra de détailler dans les pages suivantes. Le premier est celui de la corrélation étroite entre le nombre de moulins en activité et la population parisienne au cours de la période considérée, les variations des deux courbes observant les mêmes tendances, et les périodes de suréquipement se traduisant par une diversification des usages des moulins dans d'autres applications que la mouture de blé. Le second constat est celui de la diversification des sources d'énergie utilisées par les Parisiens pour faire tourner les moulins, entre la fin du XIII^e siècle et la fin du XVI^e siècle, se traduisant par une diversification du « mix énergétique » de la capitale et par une augmentation du nombre d'infrastructures utilisant la force du vent.

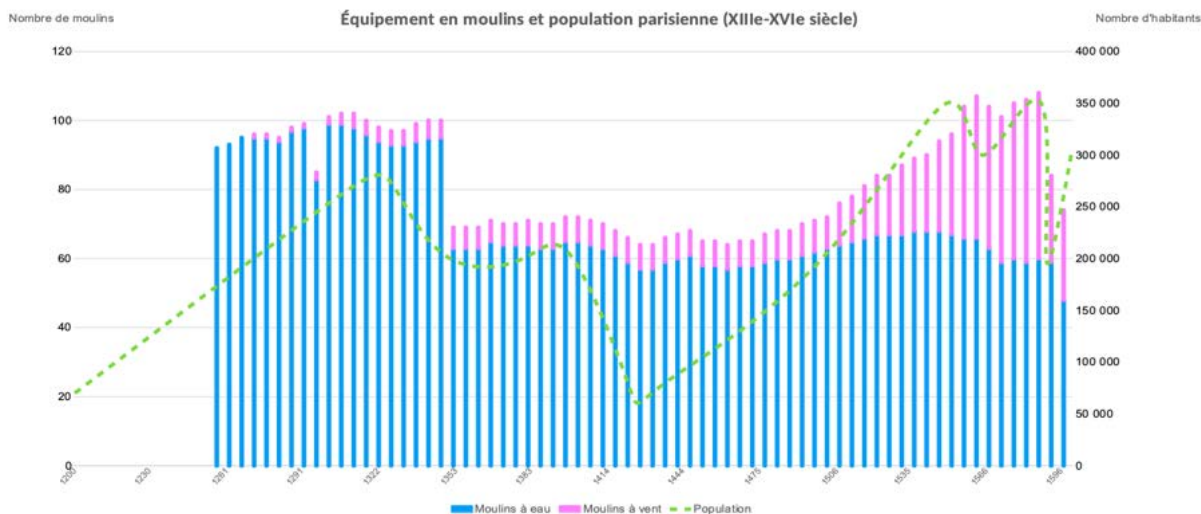


FIGURE 10: Équipement en moulins et population parisienne (XIII^e-XVI^e siècle). - Ce graphique est réalisé à partir de la base de données présentée en introduction en filtrant, par année, le nombre de moulin en activité et leur type. Le décrochage de 1350 est à prendre avec précautions : un grand nombre de moulins bien attestés au début du XIV^e siècle ont disparu à la fin du siècle, sans que la cause ni la date précise de leur disparition n'ait été éclaircie, la date de 1350 n'est qu'une estimation et la baisse fut sans doute beaucoup moins brusque.

Il convient maintenant de donner du relief à cette courbe en détaillant les constats qu'elle permet d'effectuer.

3.1.1 Une relation étroite entre nombre de moulins à blé et population

3.1.1.1 L'équipement d'une métropole à maturité

Dans *Les temps de l'eau*, l'ingénieur André Guillerme proposait de mettre en regard le nombre de roues repérées dans différentes villes du nord de la France (Rouen, Reims, Caen, Provins et Orléans) avec la population desdites villes, et faisait de l'équipement en moulins un critère d'urbanisation pour la période médiévale, en estimant qu'une roue tournait pour 600 à 1 200 habitants¹. La fourchette est grande et quelque peu inexacte, la limite basse venant de la division de la population de Provins, plus petite ville du panel – au même titre qu'Orléans – avec 10 000 habitants, par le nombre important de ses roues², oubliant le fait que Provins était, au XIII^e siècle, une importante ville de foires, dont la population croissait pendant ces événements d'une durée cumulée d'environ quatorze semaines par an³, augmentant ainsi la demande énergétique pendant un quart de l'année⁴. D'autre part, le rapport entre le nombre d'habitants de ces grandes villes du nord de la France et le nombre de roues présentes mérite d'être revu à la lumière des nouvelles estimations de la population de ces villes⁵. Véronique Terrasse ne juge pas du tout improbable l'hypothèse selon laquelle la ville de Provins ait accueilli, au début du XIV^e siècle, une population de 40 000 personnes, en comparant notamment l'importante superficie de la ville à celle d'autres villes du royaume de France bien plus peuplées, à l'instar de Rouen, créditée de 50 000 habitants en 1272⁶, soit davantage que l'estimation proposée par André Guillerme, qui la situait plutôt aux alentours de 35 000 habitants⁷. Ainsi, en reprenant le critère du nombre des roues pour ces deux villes,

1. André GUILLERME, *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, nord de la France, fin III^e, début XIX^e siècle*, Seyssel, 1983, rééd. 1990, p. 102.

2. 16 roues à Provins, 12 à Orléans, *ibid.*

3. *Histoire de Provins et de sa région*, sous la direction de Michel VEISSIÈRE, Toulouse, 1988, p. 89.

4. André GUILLERME, *op. cit.*, p. 100, se demandait bien si les infrastructures dénombrées l'étaient de façon permanente, mais seulement en s'interrogeant sur les périodes de ruine des moulins et pas sur une utilisation non continue durant l'année.

5. L'interrogation de ce rapport mériterait également de vérifier si l'estimation du nombre de roues donnée par André GUILLERME est exacte, l'auteur ne donnant pas les sources sur lesquelles il s'appuie pour déterminer le nombre de roues.

6. *Histoire de la population française*, sous la direction de Jacques DUPÂQUIER, vol. 1, *Des origines à la Renaissance*, Paris, 1988, p. 305.

7. Véronique TERRASSE, *Provins, une commune de Champagne et de Brie*, Paris, 2005, p. 99.

il est possible de proposer un ratio d'une roue pour 1 700 habitants à Rouen, et d'une roue pour 2 500 habitants à Provins, sachant, dans le même temps, que les moulins provinois ne moulaient pas seulement du blé, mais travaillaient aussi pour l'importante industrie textile de la ville¹. Il ne serait donc pas improbable qu'un moulin à farine y ait travaillé pour plus de 2 000 habitants.

Date	1300	1328	1400	1437	1500	1550	1565	1588	1590
Nombre de moulins	103	97	72	66	72	95	106	108	107
Population (en milliers)	260	270	200	80	200	350	300	350	200
Ratio pop/moulins	2 524	2 784	2 778	1 212	2 778	3 684	2 830	3 241	1 869

TABLE 18: Nombre d'habitants par moulin à Paris et dans sa banlieue (XIV^e-XVI^e siècle)

Les données collectées sur le nombre de moulins en activité à Paris confortent cette hypothèse. En 1300, un moulin travaillait pour environ 2 400 habitants de la capitale. Il faut toutefois avoir à l'esprit que la population dépendant des moulins à blé était légèrement supérieure à celle de Paris intra-muros, puisque l'inventaire réalisé dans le cadre du présent travail comprend les moulins situés dans les villes et villages de banlieue. Il faudrait alors envisager une population supérieure aux 250 000 habitants de Paris intra-muros vers 1300². Si les populations des petits villages de banlieue comme Charenton, Saint-Cloud, Clichy ou Saint-Ouen peuvent être considérées comme négligeables face au monstre démographique parisien, l'état des paroisses et des feux de 1328 laisse supposer que la population de Saint-Denis était importante, comme l'écrivait Michaël Wyss dans l'*Atlas de Saint-Denis*, sans avancer de chiffre³. En appliquant le facteur multiplicateur de 3,5 à 5 traditionnellement appliqué au nombre de feux⁴, la population de Saint-Denis aurait pu être située entre 8 228 et 11 755 habitants. Cependant, avec une roue pour 904 habitants en considérant la fourchette haute, et une roue pour 723 habitants en considérant la fourchette basse, la ville de Saint-

1. *Provins, Seine-et-Marne*, coll. Atlas historique des villes de France, Paris, 1991, p. 2.

2. Caroline BOURLET et Alain LAYEK, « Densités de population et sociotopographie : la géolocalisation du rôle de taille de 1300 », *Paris de parcelles en pixels*, Saint-Denis, 2013, p. 231.

3. L'*Atlas historique de Saint-Denis*, sous la dir. de Michaël WYSS, Paris, 1996, p. 192, ne se prononce pas sur la population de Saint-Denis, rappelant que l'état des paroisses et des feux des baillages et sénéchaussées de France donne en la ville de Saint-Denis 13 paroisses et 2 351 feux, mais refusant de juger la valeur de ce chiffre qui « paraît énorme ».

4. *Histoire de la population française*, op. cit., p. 303.

Denis compterait, selon le critère d'André Guillaume, parmi les villes les mieux équipées en moulins¹. Il est donc probable que les moulins de Saint-Denis servirent à moudre le blé des habitants de Saint-Denis, mais aussi celui des Parisiens. L'équipement de Paris et de sa banlieue aurait donc pu être au service d'une population d'environ 260 000 habitants. On pourrait alors proposer un ratio d'un moulin tournant pour 2 524 habitants en 1300, qui se rapprocherait de celui observé à Provins en retenant l'estimation de 40 000 habitants proposée par Véronique Terrasse. Il semble même que ce rapport s'éleva à mesure que la population parisienne parvenait à son apex : il est d'un moulin pour 2 800 habitants en 1328, chiffre stable au cours du XIV^e siècle, et ce, même en considérant l'importante baisse démographique consécutive aux épidémies de peste et au début de la guerre de Cent Ans.

Il faut ajouter, pour expliquer ce ratio important d'un moulin pour plus de 2 500 habitants que, contrairement à beaucoup de villes du nord de la France comme Provins ou Beauvais, les moulins parisiens semblent avoir été quasi exclusivement des moulins à blé jusqu'à la fin du XIV^e siècle, les seuls moulins construits à d'autres fins connus étant ceux de l'évêque de Paris, autorisé le 5 août 1313 par Hugues Réthoré à construire deux moulins *bouterets*². Le terme *bouteret* signifie « qui bat » et réfère à la technologie du moulin à draps³. La présence de ce type de moulin est relativement surprenante dans la mesure où Paris, produisant des draps de qualité, a toujours été hostile aux moulins à foulons : Anne-Marie Bautier, se fondant sur la thèse d'école des chartes de Roger Gourmelon⁴, indiquait que la ville de Paris, comme celle de Saint-Denis, ne connut pas de moulins à foulons avant le XVI^e siècle⁵. Si aucun document ne vient donner davantage d'information sur l'exploitation de ces moulins, leur utilisation, et même sur le fait qu'ils aient effectivement battu des draps, l'autorisation de construire ces moulins *bouterets* marque au moins l'intention de diversifier les usages des

1. La limite basse d'A. GUILLERME était d'une roue pour 600 habitants dans le cas de Provins, estimation dont nous avons dit qu'elle était sûrement trop basse, sa deuxième estimation la plus basse est celle d'Orléans, comptant 12 roues pour 10 000 habitants au XIII^e siècle, soit une roue pour 833 habitants. Pour les autres villes qu'A. GUILLERME cite (Rouen, Reims et Caen), le ratio est toujours d'une roue pour plus de 1 000 habitants.

2. Arch. nat., L 447, n° 20, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 259-262, n° 185.

3. Article « Bouteret », dans Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, t. I, 1881, p. 712.

4. Roger GOURMELON, thèse manuscrite présentée à l'École des chartes en 1950 sur *L'industrie et le commerce des draps à Paris et à Saint-Denis du XIII^e au XVI^e siècle*.

5. Anne-Marie BAUTIER, art. cit., p. 591, cette chronologie mérite toutefois d'être amendée. Cf. chapitre II.

moulins de l'Évêque, même si ceci reste extrêmement marginal, dans la mesure où aucun autre document ne laisse penser que d'autres moulins aient été utilisés pour produire autre chose que de la farine au début du XIV^e siècle.

3.1.1.2 Diminution de la demande énergétique et nouveaux usages

La (relative) diversification des usages du moulin à eau ne se fit qu'au tournant des XIV^e et XV^e siècles, dans un contexte où la pression de la demande en farine était moindre, le nombre d'habitant par moulin étant plus que divisé par deux entre 1400 et 1437.

Cette diversification est particulièrement visible à Saint-Denis. Si quelques moulins, à l'instar du moulin de la Boucherie ou de ceux de la Porte Basoin, disparurent¹, un certain nombre furent reconvertis dans d'autres applications industrielles que la mouture du blé. Parmi celles-ci, il semble que la mouture de l'écorce du chêne pour en extraire le tannin servant aux tanneurs à rendre les peaux souples et imputrescibles ait été privilégiée. Le choix de l'activité du moulin, à blé ou à tan, fut parfois laissé aux reconstruteurs de moulins détruits par la guerre, ainsi lors du ré-acensement, en 1437, de l'emplacement où se trouvait le moulin de Saint-Paul, détruit lors du siège de Saint-Denis². Le moulin n'étant pas reconstruit, le chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis octroya le même type de bail le 30 août 1445 à deux tanneurs de Saint-Denis, Denis Blondel et Gauthier Cébert. Un bail à rente de ce même moulin de 1491 le désignait alors comme « un moulin a tan assis lez ledit Saint Denis sur la riviere de Croust au dessus du pont de Brisechallaz », et tous les documents postérieurs confirment que ce moulin resta un moulin à tan³. Des reconversions de ce type purent se faire pour un temps très court. Le *Livre vert* de Saint-Denis, rédigé en 1411, évoque en ces termes le tenancier du moulin de la Courtille : « Raoulin Acart, tanneur demourant a Saint Denys, pour le moulin a tan assis sur Croust en la rue de la Courtille »⁴. Pourtant, sept ans plus tard, en 1418, les boulangers de Saint-Denis étaient tenus de faire moudre le blé dans ce moulin⁵. Le changement d'activité du moulin de Romaincourt, situé à Stains, sur

1. *Atlas de Saint-Denis*, sous la dir. de Michaël WYSS, Paris, 1996, p. 328.

2. Arch. nat., S 2390.

3. Arch. nat., LL 1214, fol. 76 v^o-77, cité dans l'*Atlas historique de Saint-Denis*, *op. cit.*, p. 331.

4. Arch. nat., LL 1209, p. 51, cité dans l'*Atlas historique de Saint-Denis*, *op. cit.*, p. 328.

5. Arch. mun. Saint-Denis, GG 104.

le Rouillon, fut plus durable. Il était désigné dès 1461 comme un « moulin a draps »¹. En 1484, est encore évoqué ce moulin qui « souloit estre a bled et de present a fourbier armures de guerres »². Cette mutation sur le long terme s'explique par le changement de technologie nécessaire et les investissements allant avec. Comme le moulin à blé, son homologue à tan requiert un mouvement rotatif continu afin de moudre l'écorce de chêne³. L'investissement à fournir est donc minime. Il est plus important en revanche pour un moulin à draps ou à fourbir les armures, nécessitant de transformer le mouvement rotatif continu de la roue en un mouvement rectiligne alternatif, susceptible d'actionner des marteaux. Concrètement, il fallait remplacer l'arbre moteur du moulin par un arbre à cames⁴.

S'opéra donc une transformation – partielle – de la ville de Saint-Denis en une ville de moulins industriels, profitant certainement du débouché économique parisien. Avec la reprise économique, de nouveaux moulins industriels virent le jour, ainsi le moulin de la Manufacture, construit dans le dernier quart du XV^e siècle⁵, ou le moulin à foulon de Saint-Denis, construit en 1489 par Colin et Jean le Cral.

Le mouvement de spécialisation de certains moulins du Croult dans des applications industrielles se poursuivit encore au XVI^e siècle. Employé au XV^e siècle pour moudre du blé, le moulin Fevon connut une reconversion en 1537 et devint un moulin à fouler des bonnets, comme en témoigne un marché passé cette année là entre son propriétaire d'alors, Pierre Billiat, et deux charpentiers parisiens visant à en adapter le mécanisme⁶.

La construction ou le changement d'affectation de moulins eurent lieu dans d'autres villes proches de Paris. L'évêque de Paris procéda à la même opération avec le Grand moulin de Saint-Cloud, situé au débouché du ru de Sèvres, qu'il avait mis à la criée à la fin du XIV^e siècle. Le 26 mai 1376, il le baillait à rente annuelle à Jean Garrot et Jean Pignère, papetiers et bourgeois de Paris « pour faire aud. molin doresnavant papier ou aultres choses et ouvrages telles comme bon leur semblera pour leur proufit, excepté qu'ilz n'y pourront a nul temps

1. Arch. nat., LL 1193, p. 9, cité dans *Atlas historique de Saint-Denis, op. cit.*, p. 331.

2. Arch. nat., LL 1193, p. 194-195.

3. Bertrand GILLE, « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », *Techniques et civilisations*, t. 2, 1952, p. 7.

4. *Ibid.*, p. 8-10.

5. *Atlas historique de Saint-Denis, op. cit.*, p. 328.

6. Arch. nat., Min. cent., LXI, 7, 29 juin 1437.

advenir mouldre ne y faire mouldre grains quelxconques »¹. Les preneurs devaient consacrer 300 £ p. aux réparations du moulin, qui était en ruine au moment de sa prise à bail, et financer l'installation d'un arbre à cames au moulin afin d'actionner les maillets de bois destinés à triturer les chiffons et fabriquer la pâte à papier². Cependant, tout laisse à penser que ce moulin ne fit pas uniquement du papier. Il moulut du blé pour les habitants, raison pour laquelle s'éleva un différend entre l'évêque de Paris d'alors, Jean-Simon de Champigny, et les meuniers du moulin à papier entre 1496 et 1498³. Le moulin avait en effet été baillé pour y faire du papier avant que les moulins que possédait l'Évêque sous le pont de Saint-Cloud ne fussent brûlés par les Anglais sans être rétablis par les Évêques d'alors⁴. C'est seulement au milieu de l'année 1496 que fut reconstruit « ung molin tout neuf [...] suffisant pour lad. chastellenie de Saint Cloud et pour quatre foiz autant » sous les arches du pont de Saint-Cloud⁵. Entre temps, le moulin à papier était devenu un moulin à blé auquel les habitants portaient leur grain. Le rétablissement du moulin de l'Évêque ne bouleversa pas les habitudes des habitants qui s'étaient accoutumés à faire moudre leur blé au moulin à papier, raison pour laquelle l'Évêque engagea un procès contre les meuniers du Grand moulin. Le moulin de l'Évêque devait en effet pouvoir récupérer sa clientèle pour rentabiliser les investissements engagés dans la reconstruction d'un moulin neuf plus performant. Il semble que l'Évêque obtint gain de cause après 1498, puisque le dossier ne compte plus aucune pièce après cette date.

Le cas est révélateur des crises consécutives à la guerre, avec une conversion du moulin du ru de Sèvres dans des applications industrielles à la suite de la saignée démographique due à la peste et à la guerre de Cent Ans, puis une reconversion du moulin à papier dans un sens inverse pour satisfaire la demande en farine induite par la disparition des moulins de l'Évêque. Le procès engagé par l'Évêque contre les exploitants du Grand moulin de Saint-Cloud montre que la demande alimentaire n'y était certainement pas assez forte pour permettre la viabilité

1. Arch. nat., L 437, pièce justificative n° 14.

2. Bertrand GILLE, « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », art. cit., p. 13.

3. Arch. nat., L 437, pièce justificative n° 21.

4. « Item, que depuis, tant par fortune de guerres que des evesques qui ont esté mauvais mesnagiers comme par ce que aud. evesché y a eu plusieurs mutacions par quoy les revenues et droiz d'icelluy estoient amaindriz et non poursuiviz lesd. molins de l'evesché sont devenuz en decadence et totale ruine », Arch. nat., L 437.

5. Il faut lire ceci comme témoignage des améliorations techniques de la fin du XV^e siècle, un seul moulin pouvant accomplir le travail fourni par deux moulins avant la guerre de Cent Ans.

de deux installations bladières.

L'hésitation entre utilisation bladière et industrielle du moulin se retrouvait aux alentours de Charenton à la fin du XIV^e siècle, où un document marque la première attestation d'un moulin à blé ou à tan vendu par Marguerite Galoise et Mathieu de Séchelles en 1395 à Simon Spifame et à sa femme, Marguerite¹. Le moulin était désigné dans l'acte de vente comme « un moulin turquoys a blé et a tan [...] assis en la riviere de Marne entre le pont de Charenton et le sejour du roy ». En 1481, Marguerite Spifame le baillait à rente perpétuelle à Jean Baillaut, dit Brisset, marchand tanneur et bourgeois de Paris. Il s'agissait alors seulement d'un moulin à tan, puisque le bail le désigne comme « ung moulin nommé le moulin a tan ou a maison et trois petites ysles, pescheries et toutes les appartenances »². Ce moulin conserva son nom de moulin à tan mais, à l'instar du moulin à papier de Saint-Cloud, servit de nouveau à moudre du blé alors que la demande en farine augmentait de nouveau. Aussi, le collège de Champagne le loua à des meuniers à partir du XVI^e siècle et non plus à des tanneurs³. Plus en amont, on note, mais cela reste à explorer, ce qui semble être un cas d'interchangeabilité du mécanisme d'un moulin, ayant permis de fournir au choix un mouvement alternatif ou continu, et d'élargir ainsi l'éventail des activités pouvant y être pratiquées. Un bail du moulin des Prés, à Saint-Maurice, accordé le 29 novembre 1564 indique en effet la possibilité pour le preneur de moudre du blé ou de fouler des bonnets au moulin⁴.

Même à Paris, dont l'équipement meunier était le premier mobilisé pour satisfaire la demande en farine de ses habitants, le Petit moulin, situé entre le Grand moulin du chapitre de Saint-Marcel et le moulin Coupeau, moulut de l'écorce de chêne. Ce moulin, avait été baillé à rente en 1316 par l'abbaye de Sainte-Geneviève à un certain Jean le Grand, habitant de Saint-Marcel, et à Aaliz, sa femme. Un de leurs garants étant talemelier, il est probable que les preneurs se mêlaient eux-mêmes de boulangerie⁵. Le moulin était baillé de nouveau à rente en 1402 à Jean le Guérin et Philippote, sa femme, mais le bail ne précise pas leur métier⁶. Il apparaît en revanche qu'entre 1437 et 1444, le moulin était baillé à un certain

1. Arch. nat., S 6542^A.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Arch. APHP, HD 2896.

5. Arch. nat., S 1521.

6. *Ibid.*

Jacquet Petit, tanneur, et moulut donc certainement de l'écorce de chêne¹. Ce changement d'usage fut toutefois de courte durée puisque dès 1444 le moulin était de nouveau baillé à un meunier².

Neuf mentions de reconversions ou de constructions de moulins utilisés à d'autres fins que la mouture de blé dans un rayon d'une dizaine de kilomètres de Paris sont ainsi résumées dans le tableau qui suit. Leurs activités étaient étroitement liées aux industries bénéficiaires de la proximité de Paris. Les moulins à tan en sont les principaux éléments, trouvant certainement un débouché chez les tanneurs de Paris et de Saint-Denis. L'investissement était en outre minime puisque ce type de moulin requerrait la même technologie qu'un moulin à farine, et pouvait aisément changer d'usage. Le moulin à papier de l'Évêque semble le seul de son type aux alentours de Paris. Là encore, la proximité avec la capitale politique et intellectuelle du royaume n'est pas anodine. Quant aux moulins à foulons, qui eurent une durée de vie moins longue, sans doute peut-on voir, comme le rapportait Anne-Marie Bautier, une hostilité des foulons à pied dans les villes produisant des draps de première qualité³, même si l'exemple des moulins de Saint-Denis montre tout de même qu'il y eut des moulins à foulons avant le XVI^e siècle⁴.

La conversion de ces installations dans des applications industrielles ne fut souvent pas durable, une grande partie des machines disparaissant ou retrouvant des applications farinières au début du XVI^e siècle. Si ce phénomène d'utilisation de l'énergie à des autres fins que la mouture de farine devait être relevé, il ne doit pas faire oublier pour autant que la très grande partie de l'effectif des moulins parisiens fut utilisée pour convertir du blé en farine.

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. Anne-Marie BAUTIER, « Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1960, vol. 1, p. 591.

4. Anne-Marie BAUTIER, art. cit., qui avait lu la thèse de Roger GOURMELON, sur *l'Industrie et le commerce du drap à Paris et à Saint-Denis*, soutenue à l'École des chartes en 1950 s'appuyait sur cette référence, que nous n'avons pas pu consulter, pour dire que Saint-Denis n'avait pas vu naître de moulin à foulon avant le XVI^e siècle. Il y aurait donc lieu de réviser légèrement cette chronologie.

Nom	Localisation	Application	Période d'utilisation
Grand moulin de Saint-Cloud	Saint-Cloud	Moulin à papier	1376-début xv ^e siècle
Petit Moulin	Charenton	Moulin à blé et à tan	1395-1527
Moulin de la Courtille	Saint-Denis	Moulin à tan	1411-1418
Petit Moulin	Paris	Moulin à tan	1437-1444
Moulin de Saint-Paul	Saint-Denis	Moulin à tan	1445-xvi ^e siècle
Moulin de Romaincourt	Stains	Moulin à draps	1461-1484
		Moulin à fourbir armures	1484 - ?
Moulin de la Manufacture	Saint-Denis	Moulin à tan	1476-xvii ^e siècle
Moulin à foulon	Saint-Denis	Moulin à foulon	1490-xv ^e siècle
Moulin Fevon	La Courneuve	Moulin à foulon	1537 - ?

TABLE 19: Créations ou reconversions de moulins en moulins industriels (xiv^e-xvi^e siècle)

3.1.1.3 Croissance démographique et croissance du nombre de moulins

Le rapport entre population et nombre de moulins se rapproche de son niveau de l'avant guerre de Cent Ans dès le début du xvi^e siècle où un moulin tournait de nouveau en moyenne pour environ 2 700 habitants. Cependant, pour la première fois, ce rapport allait être dépassé à cause de la croissance démographique. Celui-ci était en effet d'un moulin pour presque 3 600 habitants en 1550, revenant à la normale vers 1565 alors que les guerres de Religion vidaient Paris d'une partie de sa population ; avant le siège de Paris, un moulin moulait de nouveau pour plus de 3 000 habitants. C'est dire que le nombre de moulins, à cette date presque exclusivement à blé, avait crû moins vite que la quantité de blé à moudre, et que le rapport entre moulins et population, stable entre le xiii^e et le xvi^e siècle s'était modifié au xvi^e siècle. Autrement dit, la façon dont la capitale pourvoyait à ses besoins n'était plus la même. Reste à savoir comment expliquer ce changement. Deux hypothèses, qui ne s'excluent pas, doivent être considérées. La première est celle d'une amélioration technique des moulins, ceux du xvi^e siècle étant en capacité de moudre une quantité plus importante de blé que leurs homologues des xiii^e - xv^e siècles. La deuxième partie de ce travail montrera en effet que les meules de moulins s'agrandirent dans les années 1530-1550, c'est-à-dire au moment où la quantité d'habitants par moulin devint plus importante¹. La seconde hypothèse est celle d'une plus large exportation des besoins en mouture dans un périmètre dépassant celui des 10,5 km autour du Châtelet.

1. Voir chapitre n° 6, p. 237 et suivantes.

Cette exportation des besoins en mouture n'était pas chose nouvelle. Un tel processus était déjà en place dès le XIII^e siècle dans des villes plus éloignées que Charenton, Saint-Cloud, Saint-Ouen ou Saint-Denis, évoquées précédemment. Karine Berthier et Paul Benoit analysent ainsi l'apparition tardive des moulins à foulon, à tan et à couteaux à Corbeil-Essonnes, alors que ces aménagements étaient déjà connus dans des villes plus éloignées de la capitale, à l'instar de Beauvais ou Évreux¹. En effet, pour eux « il est aussi possible qu'au moment de la croissance très rapide de Paris, les besoins en farine ou en pain, aient mobilisé toutes les ressources en énergie hydraulique de la capitale, situation avérée à la fin du XIII^e siècle, et que déjà Corbeil ait joué un rôle privilégié dans l'approvisionnement en pain de la capitale »². Ces moulins furent constamment utilisés pour moudre le blé de la capitale. En 1476, les jurés chargés d'effectuer un essai de pain envoyaient le blé acheté place de Grève aux moulins du roi à Corbeil pour y être moulu³. Il est toutefois difficile de dire quelle proportion des besoins en mouture purent y être exportés et si celle-ci fut plus importante au XVI^e siècle que lors des siècles précédents.

3.1.2 Une diversification du mix énergétique

La période qui nous intéresse est celle d'une diversification du mix énergétique, fondé, jusqu'aux années 1260, sur la seule utilisation de l'énergie hydraulique pour mouvoir les moulins parisiens alors que, *a contrario*, les moulins à eau ne représentaient guère plus de la moitié de ceux en service en 1590. Schématiquement, peuvent être dégagés trois âges, avec leurs caractéristiques propres.

Le premier âge est celui d'un système énergétique à maturité dépendant de l'énergie hydraulique. Il s'agit du système qui a accompagné la croissance démographique des XI^e- XIII^e siècles. Les sources sont trop peu disertes pour pouvoir connaître ce système avec précision. Le moment du début du XIV^e siècle résonne pourtant comme une fin de parcours pour cet

1. Karine BERTHIER et Paul BENOÎT, « Les aménagements hydrauliques au Moyen Âge et au XVI^e siècle à Corbeil-Essonnes », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, sous la direction de Joëlle BURNOUF et Philippe LEVEAU, Paris, 2004, p. 323 ; des moulins artisanaux sont attestés à Beauvais dès la fin du XII^e siècle, servant à aiguiser des couteaux ou fouler des draps, Philippe BOURGÈS, « Une réussite économique : les moulins hydrauliques de Beauvais à la fin du XII^e siècle », *I mulini nell'Europa medievale*, éd. Paula GALETTI et Pierre RACINE, Bologne, 2003, p. 203-216.

2. *Ibid.*

3. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 134 et suiv.

équipement, certains cours d'eau semblant même être arrivés à saturation. Dans sa thèse sur les moulins tourangeaux, Raoul Guichané proposait de calculer pour chaque rivière son taux d'équipement en moulins, correspondant au quotient entre le nombre de moulins localisés sur ladite rivière, et le nombre potentiel de moulins pouvant être actionnés par un cours d'eau, ce nombre étant lui-même le quotient entre la hauteur de chute utile sur la portion de cours d'eau considérée, et la moyenne des hauteurs de chutes connues des moulins. Autrement dit, le taux d'équipement en moulins correspond à la formule suivante $T_N = \frac{N}{N_{max}}$ où N = nombre de moulins localisés et $N_{max} = \frac{h}{H_m}$ où h est la hauteur de chute « utile » sur la portion considérée, et H_m est la moyenne des hauteurs de chute connues des moulins¹.

Si les hauteurs de chutes utiles sur les rivières qui nous intéressent peuvent être connues, nous ne disposons pas des moyennes des hauteurs de chutes des moulins étudiés. De plus, cette méthode de calcul du taux d'équipement en moulins semble mieux s'adapter à des rivières de tailles modestes n'accueillant jamais des barrages de moulins, comme ce pouvait être le cas sous les ponts de Paris et de Charenton. Aussi, nous proposerons une autre manière pour rendre compte de l'évolution de l'équipement meunier des cours d'eau étudiés, en mettant en regard, pour chaque cours d'eau et pour une année donnée, le nombre de moulins actionnés avec le nombre maximal de moulins qui furent actionnés au cours de la période pour chaque cours d'eau.

Cours d'eau	Seine	Marne	Bièvre	Croult et Rouillon	Tous cours d'eau
Période d'occupation maximale	[1294- 1296] 1300	[1566- 1567]	[1544- 1597]	[1489- 1500]	1300
Nombre max. d'ins- tallations	72	16	13	14	101

TABLE 20: Périodes d'occupation maximale de chaque cours d'eau. - Le tableau est obtenu à partir d'un tableau plus grand obtenu à partir de la base de données, présentant pour chaque année et pour chaque rivière le nombre de moulins en activité.

1. Raoul GUICHANÉ, *Le savoir des constructeurs de moulins hydrauliques et l'équipement des cours d'eau en Touraine du Moyen-Âge à l'époque subcontemporaine*, Thèse de doctorat sous la direction d'Elisabeth Zadora-Rio, Tours : Université de Tours, 2001, p. 125-126.

Les périodes d'occupation maximale varient d'une rivière à l'autre. La période de saturation de la Seine a alors lieu à la fin du XIII^e siècle, alors que le Croult et le Rouillon firent tourner le plus grand nombre de roues à la fin du XV^e siècle, et que la Marne comme la Bièvre connurent leur occupation maximale dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. Tous cours d'eau confondus, l'année où le plus grand nombre de moulins hydrauliques furent en activité est l'année 1300, alors que la population parisienne parvenait à son apogée médiévale. À cette date, le taux d'équipement des cours d'eau autres que la Seine était loin d'être négligeable : 50 % pour la Marne, 57 % pour le Croult et le Rouillon, et même 92 % pour la Bièvre. Y eut-il un suréquipement en moulins hydrauliques à cette date ? Le censier de Saint-Magloire apporte d'intéressantes précisions quant à l'activité des moulins actionnés par la Seine, précisant que certains d'entre eux étaient vides. Sur cinquante moulins énumérés, cinq portent la mention « *vacuum* »¹, dont la signification reste vague : ce pouvait être un état transitoire entre la prise à bail du moulin par deux meuniers, mais aussi un état plus permanent, se rapprochant des nombreuses mentions de moulin « *vuis et wague* » apparaissant dans les actes lors de la guerre de Cent Ans qualifiant des moulins complètement laissés à l'abandon. Il est possible que la pression de la demande en mouture de la ville sur son équipement énergétique n'était pas telle que celui-ci était utilisé dans sa totalité. Pour accompagner l'augmentation spectaculaire de la population, les moulins auraient pu fleurir sur un temps très court, leur nombre s'avérant, *in fine*, trop élevé au regard de la demande.

Cependant, une autre hypothèse, compatible avec la première, peut expliquer l'existence de ces moulins hors service par un suréquipement au regard des possibilités des cours d'eau, c'est-à-dire par une surexploitation de ces derniers. Le XIII^e siècle avait en effet conduit à tirer parti des moindres chutes d'eau. Ainsi, la Bièvre, longue d'environ 13 kilomètres entre Antony et Paris actionnait sur son parcours 13 moulins à la fin du XIII^e siècle, soit un moulin par kilomètre. Dans sa portion parisienne, les moulins n'étaient jamais éloignés de plus de 500 mètres les uns des autres. Même le tout petit ru de Vanves actionnait un moulin². Ce problème de surexploitation des cours d'eau se posait sûrement dans la Seine, dont la portion parisienne actionnait près des deux tiers de l'équipement meunier parisien global.

1. Arch. nat., LL 39, pièce justificative n° 5.

2. Voir p. 113.

Parmi les cinq moulins vides du censier de Saint-Magloire, quatre sont mentionnés en tête des articles dont nous supposons qu'ils forment une énumération des moulins depuis la rive jusqu'au milieu du fleuve¹. L'inoccupation de ces moulins pourrait être due à un manque de rentabilité énergétique de leur part, ces moulins, situés près de la rive du fleuve, étant davantage victime du mécanisme d'ensablement mis en évidence par François Beaudouin, obligeant les moulins à se déplacer petit à petit vers le centre du fleuve pour capter un meilleur flux hydraulique². Leur présence sur la rive du fleuve pouvait les rendre plus vulnérables aux variations de niveau de l'eau, ces moulins étant les premiers à être rendus inactifs lorsque le fleuve était à l'étiage, ce qui en aurait compromis la rentabilité économique. Il pouvait alors être plus avantageux d'exporter les besoins en mouture vers des endroits au potentiel énergétique intéressant, comme Corbeil³, plutôt que de faire fonctionner à Paris des machines au rendement incertain.

Le deuxième âge, qui s'ouvre à partir du milieu du XIV^e siècle est celui de la fin de la surexploitation de la Seine, sans pour autant que les moulins à vent ne prennent leur essor. Leur nombre est, en effet, stable entre la fin du XIV^e et la fin du XV^e siècle : ils sont 7 en 1400, 8 en 1500, soit à peine plus d'un moulin sur dix. La diminution de la population, conjuguée aux mauvaises conditions climatiques (17 épisodes d'inondations sont recensés entre 1373 et 1497⁴) explique la diminution du nombre de moulins à eau présents sur la Seine. La politique agressive de la prévôté des marchands contre les moulins de la Seine paracheva cette expulsion des moulins des grands cours d'eau. Prévôt des marchands entre 1388 et 1412, Jean Jouvenel fit recenser les installations qui gênaient le cours de la Marne et de la Seine en amont de Paris, et, en l'espace d'une nuit, envoya trois cents ouvriers afin de les détruire⁵.

1. Seul un des moulins désignés comme vide, l'un des deux moulins de Louis Chauçon, situé aux Planches Mibray, était entouré par d'autres moulins.

2. François BEAUDOUIN, *Paris/Seine*, Paris, 1993, p. 20 appelle ce phénomène « colmatage molinologique » : en ralentissant le courant, les moulins favorisent la sédimentation des particules en suspension dans le cours d'eau déportant le courant vif vers l'extérieur des dispositifs accrochés au rivage et forçant les meuniers à déporter leurs installations vers le centre du fleuve, ce qui n'est pas possible dans le cas où plusieurs installations prennent le courant du fleuve du front sur presque toute la largeur.

3. L'Essonne à Corbeil combine en effet trois avantages, il s'agit d'une rivière aux dimensions moyennes, facilement maîtrisable, combinant une pente relativement forte, et un débit suffisant pour actionner des équipements hydrauliques, Karine BERTHIER et Paul BENOÎT, art. cit., p. 321.

4. Étienne CLOUZOT, « Les inondations à Paris du VI^e au XX^e siècle », *La Géographie*, n° 23, 1911, p. 97-98.

5. Frédéric LECARON, « Les origines de la municipalité parisienne. – Seconde partie : La prévôté des marchands et le commerce de Paris au Moyen Âge », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de*

À ces destructions de moulins ne donnant jamais lieu à reconstruction, s'ajoutaient les mises à l'arrêt, pour des périodes parfois très prolongées, de moulins détruits lors des raids anglais, dont les propriétaires ne pouvaient assumer le coût des réparations afin de les remettre en état. C'est l'exemple du moulin Coupeau, baillé à croix de cens en 1321, et encore concédé à un boulanger en 1356¹. En 1382, le moulin était abandonné : l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui avait mis à la criée le moulin, poursuivit un certain Anseau de la Taillebotière, faute du paiement de 55 £ p. d'arrérages de 24 £ p. de rente pour ce moulin alors « vuys et vague et ruyneux »². En amont, le moulin de Croulebarbe, baillé à croix de cens par le chapitre de Notre-Dame en 1296, se trouvait dans le même état. Devant le prévôt de Paris, les chanoines de la cathédrale déclaraient en janvier 1393 que « ilz estoient censiers d'une maison, moulin et jardin appelé le moulin de Crollebarbe, avec toutes ses appartenances et appendences, assis a Saint Marcel, laquelle maison, moulin et appartenances estoient a present vuys et vagues, et n'y avoit aucun qui s'en portist propriétaire, ne les diz doien et chappitre ne savoient personne qui y eust aucun autre droit »³. Le Chapitre déclarait en outre ne pas accepter la propriété du moulin de peur qu'un propriétaire se manifestât. La véritable raison était plus probablement qu'il ne souhaitait pas financer la remise en état du moulin qui devait être conséquente. À Saint-Denis, les moulins furent rendus inutilisables après le siège de Paris. Le 1^{er} février 1437, Michaut Guillemeteau et Aymery le Roy, qui tenaient à rente du chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis le moulin de Brise-Échalas, dans l'impossibilité d'en financer les réparations, renonçaient à la propriété du moulin et l'abandonnaient aux religieux. Le moulin de Saint-Paul connut le même sort. Détruit par les Anglais en 1436, son emplacement était baillé à rente par le chapitre le 29 juillet 1437, à charge pour les preneurs de le reconstruire. L'opération ne fut toutefois pas réalisée, puisque le 30 août 1445, les chanoines de Saint-Paul baillaient à deux tanneurs de Saint-Denis le même emplacement afin d'y reconstruire un moulin, à blé ou à tan. Les propriétaires des moulins, majoritairement ecclésiastiques à cette époque⁴, se trouvant eux-mêmes dans des situations financières difficiles, ne pouvaient

l'Île-de-France, t. 8, 1881, p. 193-194; Louis BATIFFOL, *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1260-1431)*, Paris, 1894, p. 97-98.

1. Arch. nat., S 1516^A.

2. Arch. nat., S 1516^A n° 28.

3. Arch. nat., S 21 n° 10.

4. Cf. chapitre VIII.

bien souvent pas financer la remise en état de leurs moulins, surtout quand leurs meuniers avaient déguerpi et cessé de payer leurs loyers ou leurs rentes. Le chapitre de Notre-Dame, par exemple, était contraint en 1423 de vendre à un changeur deux statues représentant Dieu et la Vierge pour réparer ses moulins du pont aux Meuniers et subvenir aux premières nécessités¹. De nombreuses installations furent donc mises hors service durant la guerre de Cent Ans. L'effectif le plus faible semble être atteint en 1426-1433, date à laquelle seuls 57 moulins à eau étaient en activité.

La transition d'un système exclusivement, ou quasi exclusivement hydraulique à un système reposant sur l'utilisation conjointe des forces de l'eau et du vent s'est donc passée en un siècle. De marginal, le moulin à vent allait rivaliser avec le moulin à eau en termes de nombre d'installations présentes sur le territoire parisien. Le nombre de moulins à vent (8 en 1500), fut ainsi multiplié par six en 90 ans pour arriver à 47 en 1590. Il connut une augmentation régulière entre 1500 et 1550, à raison d'une nouvelle installation en service tous les 4-5 ans, avant de connaître une augmentation plus rapide dans les années 1550, où 14 machines furent construites en l'espace d'une décennie, avant que la croissance ne redevienne plus lente à partir des années 1560. Parallèlement, les moulins à eau n'avaient plus la cote, leur nombre stagnant jusque dans les années 1540, puis décroissant régulièrement ensuite même s'il faut noter que le pic d'équipement de la Marne et de la Bièvre eut lieu au cours du XVI^e siècle, alors que la Seine s'était vidée de ses moulins.

Le paysage meunier sortait ainsi du XVI^e siècle grandement modifié. À un système centré sur une mono-utilisation de l'énergie hydraulique par des moulins installés au cœur de la ville, constituant l'essentiel des capacités de production de farine, succéda, au cours du XVI^e siècle un mix énergétique plus équilibré, reposant sur l'utilisation de moulins à vent installés dans les faubourgs, d'un noyau restreint de moulins à eau tournant aux alentours du pont aux Meuniers, d'un second centre meunier hydraulique se développant au XVI^e siècle sur la dernière boucle de la Marne aux alentours de Charenton et en amont. Autrement dit, succédait à un modèle centralisé qui procurait toutes les capacités en mouture dans un rayon très restreint, à la fois proche des grands carrefours de livraison, de transformation

1. Georges GRASSOREILLE, « Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise », *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 9, 1882, p. 159 ; Arch. nat., LL 215, p. 417.

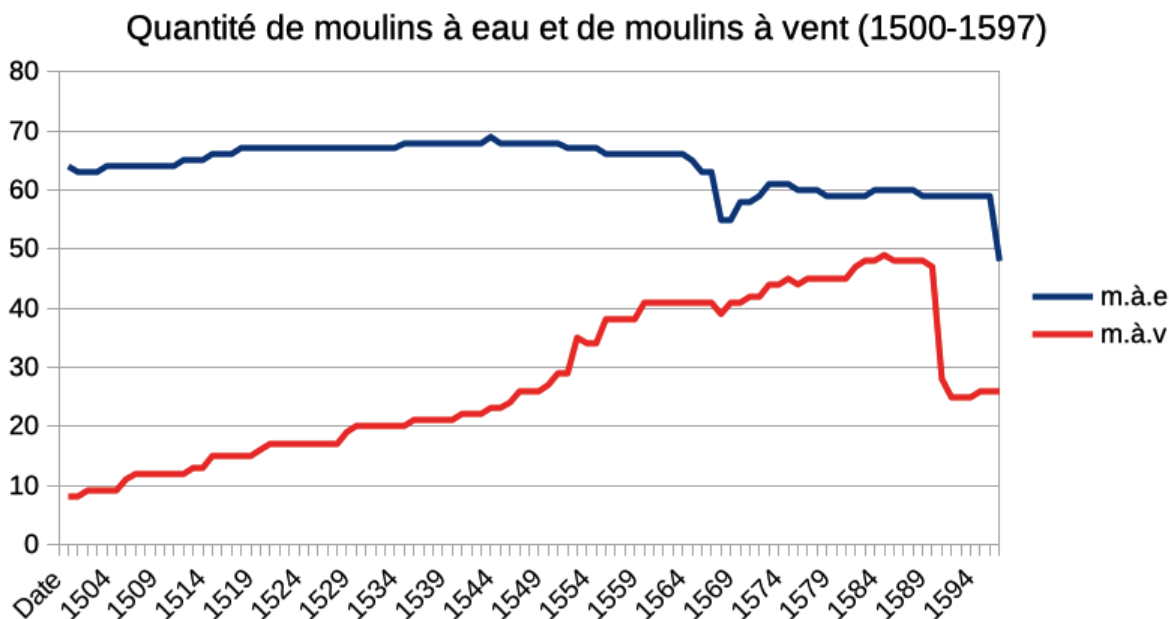


FIGURE 11: Quantité de moulins à eau et de moulins à vent en activité (1500-1597)

et de consommation des grains, un autre modèle reposant sur une multitude d'installations réparties sur l'ensemble du territoire¹. Mais pourquoi accomplir une telle transition ?

3.2 Pourquoi faire une transition énergétique ?

3.2.1 Prévenir les crises

Alexis Wilkin interrogeait récemment l'utilité du concept de crise en histoire médiévale en pointant le fait que, si le thème de la prévention des crises a depuis quelques années suscité l'intérêt des historiens, il est difficile de savoir à quel point les médiévaux ont eu conscience de leurs déterminants et ont cherché à les éviter en apprenant de leurs erreurs². Il apparaît pourtant tentant d'expliquer la diversification du mix énergétique par une démarche de prévention des crises, consciente ou non, ou du moins par des ajustements du système

1. *Mutatis mutandis*, il s'agit de la même transformation que celle qui est envisagée à l'heure actuelle, alors que se pose la question du passage d'un modèle reposant sur l'utilisation d'une vingtaine de centrales nucléaires approvisionnant chacune des régions entières, à un modèle reposant sur l'utilisation d'une multitude d'éoliennes, de barrages et de panneaux solaires maillant l'ensemble du territoire.

2. Alexis WILKIN, « Le concept de crise est-il utile pour l'histoire médiévale ? Remarques conclusives », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* [En ligne], n° 131-1, 2019.

effectuées après ces événements.

Le problème du système énergétique parisien tel qu'il était constitué au XIII^e siècle était le suivant : un système centralisé et dépendant d'une seule ressource est vulnérable dès que la ressource vient à manquer ou qu'un aléa localisé vient mettre hors service les machines qui le constituent. L'absence de grande crise alimentaire au XIII^e siècle laisse à penser que le réseau hydraulique tel qu'il a été dépeint précédemment a correctement répondu aux besoins de la population. Il ne faut toutefois pas manquer de s'interroger sur l'influence des crises sur ce réseau, fondé sur la mono-utilisation de la ressource hydraulique, alors que cette ressource pouvait être inutilisable plusieurs mois, au gré des caprices météorologiques. Il s'agit alors d'examiner les moments de tension qui ont pu se faire sentir sur l'équipement meunier parisien.

Si l'on met de côté les aléas localisés conduisant à mettre hors service une installation, ne représentant qu'une part marginale de la mouture produite dans le cadre d'un réseau d'une centaine de machines, les crises pouvant affecter sérieusement le réseau hydraulique étaient celles résultant de la mise hors service de l'ensemble de l'équipement, lors d'épisodes de sécheresses ou d'inondations¹. Le premier épisode connu est la crue de février 1280, narrée par la chronique de Saint-Magloire :

« L'an M CC IIII vins

Rompirent li pont de Paris

Pour Sainne qui crut a outrage

Et fist en men leu grant damage² ».

Guillaume de Nangis décrivait cette crue, précisant qu'elle rompit les deux principales arches du Grand Pont et une arche du Petit Pont³. Pour conserver le Grand Pont, indiquait Sauval, Philippe le Bel ordonna la destruction des moulins de Sainte-Opportune et de Saint-Merry⁴. Il apparaît plutôt, comme le montrait Borrelli de Serres, que ces moulins furent détruits par

1. Les premiers rendent l'équipement inutilisable sans pour autant créer de dommages, ce qui n'est pas le cas des seconds pouvant provoquer une destruction des roues des moulins.

2. *Chronique de Saint-Magloire*, Arch. nat., LL 39, fol. 78.

3. Maurice CHAMPION, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours*, t. I, Paris, 1858, p. 27-28.

4. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, t. I, p. 201.

l'inondation et que le roi interdit leur reconstruction parce qu'ils ralentissaient l'écoulement des grandes eaux, mesure à laquelle s'opposa le chapitre de Notre-Dame qui en appela même au Pape¹. Les moulins furent finalement rétablis². Aucune mention n'est en revanche faite des conséquences de la destruction de l'équipement meunier, difficile à apprécier sans autre mention que celle de la ruine des moulins de Sainte-Opportune et de Saint-Merry.

Les précisions sont plus nombreuses quant à une inondation d'une plus grande ampleur encore qui se produisit seize années plus tard, le 21 décembre 1296 et conduisit à la chute des deux ponts parisiens. Elle est connue grâce aux chroniques de Guillaume de Nangis et d'un moine cistercien anonyme du collège de Saint-Bernard, ce dernier présentant l'avantage d'avoir apporté un témoignage de première main puisqu'il fut personnellement victime de l'événement³. L'anonyme de Saint-Bernard mentionnait la destruction complète des deux ponts de Paris, le Grand et le Petit sans faire explicitement référence aux moulins, indication faite par Guillaume de Nangis dans sa chronique, indiquant : « *Nam tota civitate aquis accinta et repleta, nequibant homines intrare vel egredi de urbe absque navigio, vel per vicis fere omnes progredi sine suffragion batellorum; unde mole aquae et rapacitate duo pontes labiedi cum molendinis et domibus super [et subtus] aedificatis [atque castelleto Parvi pontis] totaliter corruerunt* »⁴. La puissance de la crue, capable d'emporter deux ponts et même une partie du Petit Châtelet laisse peu de doutes quant au fait que les autres moulins qu'actionnait la Seine connurent le même sort. Une pénurie de pain s'ensuivit, conduisant le roi à commettre plusieurs officiaux pour juger des moines s'étant rendus coupables de vols avec violence⁵. Ainsi l'anonyme de Saint-Bernard indiquait : « *Defectum panis habuimus una die; tunc tres officiales pro clericis facti sunt in tribus ville partibus, quia panem vi rapiebant et homines spoliabant, et tres curie regis* » alors que Guillaume de Nangis précisait que l'approvisionnement en vivres de la capitale dut se faire par bateau pendant huit jours⁶. Il semble pourtant que le monastère était mieux pourvu que le reste de la ville, puisque la pénurie de

1. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, « L'agrandissement du palais de la cité sous Philippe le Bel », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 38, 1911, p. 70.

2. *Ibid.*

3. André VERNET, « L'inondation de 1296-1297 à Paris », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 1, 1949, p. 48-50.

4. *Ibid.*, p. 50.

5. *Ibid.*, p. 53.

6. *Ibid.*, p. 49, 52.

pain n’y dura qu’un jour. Il est en tout cas certain que les capacités de mouture de la ville ne purent se rétablir du jour au lendemain, la Seine n’ayant regagné son lit que le 24 mars, contrairement à ce que laisse croire le récit de Guillaume de Nangis, muet sur la manière dont le ravitaillement s’est opéré après les huit jours de livraison par bateau¹.

Quid alors de la reconstruction des moulins, éléments-clés dans la fourniture des subsistances ? Les deux ponts furent hâtivement reconstruits en bois. Le Petit Pont ne fut rendu à la circulation que le 28 avril 1297, et le Grand Pont le 12 novembre de la même année, devenant, nous l’avons vu, le pont au Change, au tracé légèrement oblique par rapport à sa direction première². Les moulins, quant à eux, furent reconstruits à leur place initiale, formant bientôt le pont aux Meuniers³. Il est difficile de savoir sous quel délai eut lieu cette reconstruction, mais elle paraît très lente. Les seules informations disponibles concernent deux moulins de l’ancien Grand Pont et laissent penser que leur reconstruction a duré au moins deux ans. Ainsi, ce n’est qu’en octobre 1298 que le chapitre de Notre-Dame, seigneur de l’ancien Grand Pont, acensait à un nommé Guillaume, meunier du Petit Pont et boulanger anglais et à sa femme, sa troisième arche, à charge pour le couple d’un loyer annuel de 24 £ p. et d’employer avant deux ans 100 £ p. tant pour la reconstruction du moulin que l’amélioration de l’arche⁴. Le délai paraît long et la somme importante, d’autant qu’elle ne put pas être financée par les revenus du moulin, pas encore construit. En l’absence de financement de la part du Chapitre de la reconstruction des moulins, celui-ci devait contracter avec des personnes ayant les capacités financières nécessaires pour mener à bien le projet. Le choix de ce Guillaume du Petit Pont n’est alors pas anodin. Il paraît s’agir d’un professionnel de la meunerie, cumulant les emplois de meunier et de boulanger, ce qui lui permettait de réduire les intermédiaires : il achetait son grain et le moulait directement pour lui sans payer de droits de mouture. Les registres de la taille de 1296 et 1297 indiquent que son domicile principal était situé sur le Petit Pont. Il payait, en 1296, 28 s. p. d’impôts⁵, et 36 l’année suivante⁶.

1. *Ibid.*, p. 51.

2. *Ibid.*, p. 50-51, L.-L. BORRELLI DE SERRES, art. cit., p. 80-81.

3. L.-L. BORRELLI DE SERRES, art. cit., p. 73.

4. « *Et tam in edificacionem ipsius molendini, quam in melioracionem dicte aree, ponere et implicare centum libras parisiensium infra duos annos proximo venturos* », Arch. nat., S 44 n° 30, voir pièce justificative n° 8.

5. *Le livre de la taille de Paris, l’an 1296*, publié par Karl MICHAËLSSON, Göteborg, 1958, p. 221.

6. *Le livre de la taille de Paris, l’an 1297*, publié par Karl MICHAËLSSON, Göteborg, 1962, p. 204.

Sans doute perdit-il son moulin du Petit Pont avec la chute de ce dernier. Il aurait alors pu profiter de la reconstruction plus rapide du Petit Pont pour y réinstaller un moulin et, une fois cette opération faite, aurait pu s'atteler à réinstaller un moulin sous le Grand Pont en bénéficiant sûrement de revenus accrus pour son moulin du Petit Pont. Compte tenu de la brusque destruction de l'équipement énergétique, la demande s'est probablement concentrée sur les premières installations remises en service. Ces installations devaient, en outre, profiter d'un avantage prévu dans les établissements des métiers qui autorisait les meuniers, en cas de glaces ou de grandes eaux, mais aussi de sécheresse, à réclamer pour la mouture une somme d'argent en plus du traditionnel paiement en nature¹.

Il semble cependant que la mise à investir pour réhabiliter les moulins détruits fut plus importante que les 100 £ p. prévus par la concession de la troisième arche de l'ancien Grand Pont au meunier Guillaume comme le montre l'état des dépenses fait par Saint-Magloire à l'occasion de la réfection de son moulin en 1299. Le document, intitulé « *Veci les mises et les coutemens de nostre molin de desus Grant Pont qui fut refet l'an de grace mil CC et III^{XX} XIX* » montre, là encore, que la reconstruction des moulins du Grand Pont ne s'est pas faite en un jour. C'est que l'opération était coûteuse et que les mises à effectuer dépassaient la simple construction d'un moulin, puisque les postes de dépense comportaient l'évacuation des gravats, l'acquisition de nouvelles pièces, et la rétribution de la main d'œuvre. Les dépenses engagées s'organisaient comme suit² :

Le plus gros poste de dépense était donc la fourniture des nouvelles pièces du moulin, reconstruit en entier, les pièces les plus chères étant les pieux (trente-cinq livres), les deux meules et leur transport depuis les carrières des Alluets-le-Roi¹, représentant trente-six livres, et la *gourdainne* coûtant neuf livres. Le montant était donc presque deux fois supérieur à celui

1. « IV. Li Meunier de Grant pont pueent prendre, de chascun setier de blé ou de aucun autre grain maudre, i boissel, mès plus n'en pueent il pas prendre se il n'est besten, c'est a savoir glace grans et fors, ou trop grans eaues ou trop petites; et lors, quant il est bestens, il pueent prendre de chascun sestier, et aveuc ce puet il demander et prendre VI d. ou III d., ou plus argent se il plus en puet avoir », *Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, édité par René de LESPINASSE et François BONNARDOT, Paris, 1879, p. 16.

2. *État des dépenses faites en 1299 pour la réfection du moulin de Saint-Magloire, sis en aval du Grand Pont*, Arch. nat., LL 39, n° 113, fol. 123, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, t. II, p. 606-608, pièce justificative n° 9.

1. Un paragraphe ajouté ultérieurement à l'état des dépenses mentionnait un total de 270 £ 5 s. et 1 d., qu'Anne TERROINE et Lucie FOSSIER corrigent en 270 £ 2 s. 1 d., sauf erreur de notre part, nous croyons pourtant trouver 270 £ 10 s. 1 d.

1. Ces meules apparaissent deux fois sans que l'on comprenne si deux couples de meules ont été achetés.

Dépenses	Prix
Fournitures (charpenterie, ferrure, meules)	176 £ 11 s. 3 d.
Rétributions diverses	90 £ 10 s. 10 d.
Évacuation des gravats	44 s.
Livraison des meules depuis les Alluets-le-roi	24 s.
Total	270 £ 10 s. 1 d. ¹

TABLE 21: Dépenses faites par l'abbaye de Saint-Magloire pour la réfection de son moulin du Grand Pont en 1299

prévu par le bail de Guillaume le meunier. À cela s'ajoutait l'évacuation des restes de l'ancien moulin, même si la dépense était plus marginale, valant deux livres quatre sous pour le moulin de Saint-Magloire, et les frais de livraison des meules.

La récurrence de ces épisodes d'inondation, de gel, et de débâcles, alors que le royaume de France entrait dans le petit âge glaciaire peut constituer une explication de la diminution de l'équipement en moulins des cours d'eau à partir du XIV^e siècle. Un acte de vente du moulin de Saint-Magloire, sis sous le pont aux Meuniers, datant de 1566 montre d'ailleurs que certains moulins situés sur la Seine avaient peine à trouver un preneur « attendu que la ruyne de telles choses recindivant sy souvent et peut advenir quasy par chacun an par les inondacions et reufleues des eaues, ou trop grandes glaces de l'hyver, comme l'on auroict veu les annees precedentes »¹.

Jean-Pierre Devroey montrait ainsi récemment comment la recherche récente mettait en évidence l'adaptabilité des sociétés, même médiévales, aux modifications de l'équilibre de leur milieu naturel². Ceci s'illustre parfaitement à Paris où il fut nécessaire de trouver des palliatifs pour faire face à ces interruptions de plus en plus fréquentes du service énergétique fourni par les moulins hydrauliques en mettant en place d'autres équipements pour suppléer à leur incapacité à produire la mouture. La chronique métrique de Geoffroy de Paris, montre ainsi comment, à la suite de l'arrêt par les glaces des moulins à eaux de Paris lors de l'hiver 1302, le relais fut pris par les moulins à vent – qui apparaissent pour la première fois, comme nous l'avons vu, au XIV^e siècle – ainsi que par le recours à des procédés plus rudimentaires avec le retour de moulins à chevaux. Aussi écrivait-il :

1. Arch. nat., Y 111, fol. 381.

2. Jean-Pierre DEVROEY, *La Nature et le roi. Environnement, pouvoir et société à l'âge de Charlemagne (740-820)*, Paris, 2019, p. 26.

Cel an trébucha maint moulin,
 Qui tout yver n'avoit moulu,
 Que le giel lor avoit tolu.
 Si gaingièreent moulins à vent,
 Plus que n'avoient fet devant ;
 En un an moulins à chevax
 Refurent lors en leur aviax ;
 Si gaaingna cel an qui pot,
 Et ne mie chascun qui vot¹.

La chronique de Geoffroy de Paris laisse peu de doutes quant aux relations de causalité entre la mise hors service à intervalles rapprochés de l'équipement meunier parisien et le développement – même s'il semble relatif – des moulins à vent à cette période. À ce titre, elle ajoute un élément en faveur de l'hypothèse d'une apparition du moulin à vent sur le sol parisien à l'extrême fin du XIII^e siècle. Ainsi, le moulin à vent, comme l'affirmait Robert Philippe, aurait été utilisé en complément plutôt qu'en concurrence des moulins hydrauliques², le vent soufflant volontiers lors des périodes de sécheresse ou de grand froid. Même si aucun document ne le confirme, c'est peut-être sous cet angle qu'il faut considérer la construction du moulin à vent de Guiard de Pontoise³. La chronologie va en effet dans ce sens. En décembre 1296 furent détruits le Grand Pont, le Petit Pont, leurs moulins, et très vraisemblablement une majorité des autres moulins actionnés par la Seine. Quatre mois plus tard, Guiard de Pontoise obtenait l'autorisation du roi et du prieuré Saint-Lazare de construire un moulin à vent à un endroit stratégique, puisqu'à mi-chemin entre Paris et Saint-Denis, et près de la route reliant la plaine de France au marché des Halles. Si aucune information n'est disponible pour savoir combien de temps a nécessité sa construction, il est presque certain qu'il fonctionnait avant la remise en marche des moulins du Grand Pont puisque celui-ci était abandonné

1. Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*, v. 1704-1712.

2. Robert PHILIPPE, « Les premiers moulins à vent », *Annales de Normandie*, 32^e année, n° 2, 1982, p. 108-112.

3. Cf. p. 77-78.

à l'abbaye de Saint-Denis dès 1300. Nul doute, dans ces conditions, que ce moulin profita de l'inactivité de l'équipement énergétique hydraulique. Il faudrait donc voir dans le moulin à vent une infrastructure qui prenait le relais en cas d'impossibilité d'utiliser la ressource hydraulique, constituant une sécurité en évitant le recours à une seule source d'énergie, avec tous les risques induits par une telle dépendance. C'est ce que suggère un passage du *Journal du Bourgeois de Paris* dans lequel celui-ci raconte, pour l'année 1421 :

« Item, en ce temps [...] plut tant fort jour et nuyt, et tant negea au hault païs que Sainne fut si desrivée et si grant que en Greve elle estoit jusques par deça le moustier de Sainct-Esperit plus de deux lances, et en la grant court du Pallays tout oultre le moustier de Notre-Dame de dessoubz la Saincte Chappelle et en la place Maubert [empres] la Croix-Hemon. Et [ne] dura [que] dix jours, et puis commença descroitre le dimenche devant Nouel, et tant qu'elle mist a croistre il geloit si fort que tout Paris estoit pris de glace et de gelée, et ne povoit-on mouldre à nul moulin à eaue nulle parte que à ceulx au vent, pour les grans eaux. »¹

Il est toutefois certain que les quelques moulins à vent clairement identifiés jusqu'au XV^e siècle n'ont pas pu remplacer l'intégralité des moulins hydrauliques rendus inactifs par les crues. Des moulins à bras et à chevaux devaient rapidement être disponibles pour éviter le pire². Il s'agissait alors un retour à l'utilisation de l'énergie humaine ou animale, au rendement bien plus faible que celui des moulins hydrauliques ou éoliens. Sans doute faut-il penser avec Robert Philippe que les moulins à chevaux étaient situés à proximité des moulins à eau pour en assurer la constance³. Une prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois de 1434, où figurent, parmi les pièces estimées du moulin « soixante autres chevilles de boys pour servir a moulins a bras et a chevaulx » tend à le confirmer⁴. Les inventaires après décès des meuniers parisiens font, nous l'avons dit, état de la présence de chevaux en mesure de transporter le blé à moudre, mais aussi d'actionner des moulins à sang. Des moulins à chevaux pouvaient compléter de manière plus pérenne un moulin à eau. Ainsi, un contrat passé le 16 novembre 1544 entre Pierre Beaurepaire, fourbisseur de harnois, Richard Pelletier, émouleur

1. *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1419*, édité par Alexandre Tuetey, Paris, 1881, § 324, p. 160-161.

2. Robert PHILIPPE, *L'énergie au Moyen-Âge, l'exemple des pays d'entre Seine et Loire*, Université Paris Sorbonne, 1980, p. 97-99.

3. *Ibid.*

4. Prisée du 15 juin 1434, Arch. nat., S 29, cf. annexe n° II.

de taillants blancs, prévoyait la construction sur la Bièvre, déjà très encombrée, d'un moulin à eau juxtaposé à un moulin à chevaux¹, dans l'optique de prévenir de trop basses eaux de la Bièvre, mais aussi d'essayer de combiner des sources d'énergie bien connues dans l'espoir d'associer leurs forces, idée qui taraudait les ingénieurs de la Renaissance². Certains moulins à chevaux pouvaient enfin être créés *ex nihilo*, ainsi, en 1417, Charles VI ordonnait aux hôpitaux de Saint-Sépulcre et de Saint-Jacques-aux-Pèlerins de construire à frais communs un moulin à chevaux destiné à faire face au « défaut de moulins, dont il avoit peu à Paris, eu regard à la grande multitude de peuple qui estoit en icelle [ville] »³. La gestion du risque technique n'est donc pas chose nouvelle, et les hommes du Moyen Âge durent faire avec des technologies d'appoint pour garantir la continuité du service rendu par les moulins à eau en cas de panne de ceux-ci.

Reste à expliquer la raison pour laquelle l'essor des moulins à vent eut lieu au XVI^e siècle et non avant. Celui-ci intervint au moment où certains meuniers en vinrent à concentrer entre leurs mains plusieurs installations hydrauliques et firent construire des moulins à vent⁴. L'exploitation de plusieurs installations, aussi bien hydrauliques qu'éoliennes, pouvait être un moyen, pour les meuniers, de répartir les risques de panne des moulins qu'ils exploitaient sur plusieurs installations, afin de pouvoir continuer à disposer d'un revenu leur permettant, le cas échéant, de financer la reconstruction d'un moulin ayant subi des dégâts. Ce calcul individuel aurait, *in fine*, permis au système meunier parisien de reposer sur plusieurs piliers, et diminué le risque que tous les moulins cessent de moudre en même temps. Aussi, cette transition énergétique ne trouve pas ses origines dans une quelconque planification décidée au niveau des autorités. Elle aurait plutôt eu pour cause une transition des investissements des propriétaires de moulins du tout hydraulique vers l'exploitation simultanée de moulins à eau et à vent résultant d'une volonté d'assurer leur revenu dans un contexte où l'identité même de ces propriétaires changeait. Le XVI^e siècle constitue en effet une période de crise pour nombre d'établissements religieux qui étaient propriétaires de la majorité des moulins hydrauliques

1. Arch. nat., Min. Cent., XXXIII, 29, 16 novembre 1544

2. Georges COMET, « L'iconographie comme source d'histoire des techniques », René NOËL, Isabelle PAQUAY et Jean-Pierre SOSSON (dir.) *Au-delà de l'écrit : les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et techniques*, Turnhout, 2003, p. 205

3. Arch. APHP, SJP 19, n° 190)

4. Voir p. 387-399.

depuis le XIV^e siècle. Nombre de ces établissements religieux entamèrent au sortir du Moyen Âge un déclin, victimes de la concurrence des ordres nouveaux et de la diminution des faveurs royales à leur égard¹. Ce déclin s'accompagnait de difficultés économiques conduisant ces établissements à mettre de côté l'entretien de leurs moulins. Joint à l'acte de vente du moulin de Saint-Magloire en 1566, se trouve un procès-verbal de visite des moulins du pont aux Meuniers établi à la demande de Thomas de Bragelongne, lieutenant criminel au Châtelet de Paris, faisant état de la décrépitude généralisée de ceux-ci, qui appartenaient alors tous à des communautés religieuses². L'achat par des meuniers de ces moulins hydrauliques en mauvais état, et la construction, par les mêmes, de moulins à vent, constituait une redistribution des investissements, l'argent issu de l'exploitation des moulins à vent pouvant servir à financer les réparations des moulins à eau. La construction d'un moulin à vent était en effet moins onéreuse que l'achat d'un moulin hydraulique, et pouvait être rapidement amortie. Les prix de vente des moulins hydrauliques restaient en effet élevés. Le moulin de Saint-Lazare était vendu en 1572 moyennant 1200 £ t³. En 1585, les marguilliers de Saint-Gervais vendaient leur moulin moyennant 3100 écus-or⁴. *A contrario*, la construction d'un moulin à vent ne coûtait que quelques centaines de livres. Un marché passé en 1552 entre Michel Thomas, charpentier à Montreuil, et Thomas David, chevaucheur d'écurie du roi, prévoyait la construction par le premier pour le second d'un moulin à vent de charpenterie à la Courneuve (qui, semble-t-il, ne fut jamais bâti), moyennant 130 £ t., hors fourniture des matériaux. La construction d'un moulin à vent était de plus très rapide, permettant de rentabiliser au plus vite l'investissement. En mars 1551, le chapitre de Notre-Dame imposait par exemple à Jean Herny un délai de trois mois pour construire un moulin à vent au lieu-dit La Croix-Mouton, près de la Villette⁵. Celui-ci fut en réalité mis en location dès un mois après l'accord passé entre Jean Herny et le Chapitre, le premier loyer pouvait ainsi être perçu dès la mi-juin⁶. Un second moulin était bâti par le même Jean Herny tout aussi diligemment pour être baillé à un

1. C'est le cas par exemple de l'abbaye de Saint-Magloire : Anne Terroine et Lucie Fossier, *Chartes et documents de Saint-Magloire*, t. I, Paris, 1998, p. 523-524.

2. Arch. nat. Y 111, fol. 379-380.

3. Arch. nat., S 6604

4. Arch. nat., L 764, fol. 105v°.

5. Arch. nat., Min. cent., CII, 9, 17 mars 1551 (n. st.).

6. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 144, 15 avril 1551 (n. st.)

meunier dès le début du mois de juin¹. Ce caractère bon-marché du moulin à vent par rapport au moulin à eau, permettant à plusieurs meuniers de devenir propriétaires de leur installation, ou à des meuniers multi-propriétaires d'exploiter à la fois moulins à eau et moulins à vent, permit certainement d'attirer les investissements dans cette technologie à ce moment où ceux-ci avaient changé de nature, puisqu'ils provenaient davantage de particuliers, que d'établissements religieux.

Mais si la bonne marche des moulins était tributaire des aléas climatiques, elle l'était aussi des aléas militaires. Les stratèges militaires avaient bien compris qu'arrêter les moulins d'une ville était un moyen de la mettre à genoux. En 1590, Henri IV décidait de brûler l'ensemble des moulins à vent parisiens afin d'affamer la population et tentait, sans succès, de faire tirer ses canons sur le pont aux Meuniers². Là encore, il est possible de voir dans l'évolution du mix énergétique de la capitale une adaptation aux risques militaires en vigueur pendant la période qui nous intéresse. En effet, en concentrant les capacités de meulage à l'intérieur des murs, le modèle énergétique centralisé en vigueur au XIII^e siècle intégrait la contrainte du risque de siège pouvant complètement couper la ville de son environnement proche. L'objectif était de pouvoir fonctionner en autarcie si cette menace se concrétisait. Ce risque était toujours réel pendant la guerre de Cent Ans, où huit sièges eurent lieu entre 1358 et 1435. Il est possible de voir dans l'accalmie d'un siècle et demi qui suivit, séparant la guerre de Cent Ans des guerres de Religion, une circonstance ayant permis aux Parisiens d'envisager d'installer leurs usines de meulage dans les faubourgs en y construisant des moulins à vent. Les derniers siècles d'Ancien Régime voient d'ailleurs augmenter le nombre de moulins à vent sur le territoire de la capitale, privée de son enceinte par Colbert en 1670.

3.2.2 Partager la ressource

La diversification des dispositifs de production énergétique peut enfin être envisagée comme une manière de régler un problème d'allocation des ressources. L'énergie hydraulique, en tout cas celle dispensée par les fleuves et rivières navigables, était concurremment utilisée par de nombreux métiers vivant du fleuve. Les meuniers voyaient le courant comme

1. *Ibid.*, 6 juin 1551.

2. « Relation du siège de Paris par Filippo Pigafetta », *Mémoires de la société d'histoire de Paris et de l'Île de France*, t. 2, 1876, p. 53.

une source d'énergie alors que les voituriers le voyaient comme un moyen de navigation, et un usage pouvait porter préjudice à l'autre¹. Il était par exemple très fréquent que le bateau d'un voiturier par eau finisse sa course dans la roue d'un moulin et la casse, comme en témoignent les registres d'audience du Bureau de la ville de Paris². Ces sinistres avaient généralement lieu entre avril et novembre, au moment des périodes de hautes eaux où la Seine était empruntée par de nombreux bateaux.

Dietrich Lohrmann montrait qu'en Artois, le XI^e siècle avait favorisé l'utilisation de l'énergie hydraulique par les moulins aux dépens de la navigation³. Le tableau précédemment dressé montre qu'il en était de même à Paris jusqu'au XIII^e siècle, avant qu'un retour de balancier ne se fasse sentir. Les actes d'expropriation de moulins menées par la ville de Paris à partir du XV^e siècle justifiaient en effet ces opérations par la nuisance occasionnée par ces moulins au passage des bateaux. Le moulin appartenant aux frères de Montmor au port de l'école Saint-Germain était détruit en 1412 car il « occupoit et empeschoit la place, venue et descendue des basteaulx venans et descendans audit port »⁴. Le même argument était retenu par le prévôt des marchands en 1565, invoquant « l'incommodité, nuisance, et empeschement que faisoient et font ordinairement a l'allort et arrivage des marchandises et vivres necessaires pour l'avitaillement et nourriture des habitans de ceste ville, venans et descendans journellement es ports de la greve » les trois moulins des Barres, alors que le trafic fluvial avait dû s'intensifier avec la reprise démographique. La Seine servit également, à partir du XV^e siècle, à importer du bois, ressource énergétique essentielle pour la capitale. Jusqu'à cette date, la capitale répondait à l'essentiel de ses besoins en bois d'œuvre et de chauffage par l'exploitation des forêts environnant la cité ; celui-ci était ensuite acheminé par voie de terre⁵. Avec l'accroissement démographique, la demande augmentait, d'autant que, si le bois est une ressource renouvelable, il ne l'est pas selon la même temporalité que l'eau ou le vent. Il y eut donc recours à partir du Moyen Âge à l'importation. Les mentions de flottage du bois se

1. Marjorie Nice BOYER, « Water Mills : a Problem for the Bridges and Boats of Medieval France », *History of Technology*, n° 7, 1982, p. 17

2. Arch. nat., série Z^{1H}.

3. Dietrich LOHRMANN, « Entre Arras et Douai : les moulins de la Scarpe au XI^e siècle et les détournements de la *Satis* », *Revue du Nord*, t. 66, n° 263, octobre-décembre 1984, p. 1047.

4. Arch. nat., KK 1008, fol. 38.

5. Jean-Paul BRAVARD, « Le flottage du bois et le changement du paysage fluvial des montagnes françaises », *Médiévales*, n° 36, 1999, p. 53.

font plus fréquentes au XV^e siècle : une ordonnance de Charles VI faisait état de flottes de bois de menuiserie, et, en 1490, du bois de la forêt normande de Lyons descendait l'Andelle avant d'être tiré jusqu'à Paris¹. L'arrivée dans la capitale de trains de bois en provenance du Morvan est attestée dès 1543 : les bois descendaient l'Yonne et la Seine en formant des flottes longues de 100 mètres et large de 9,5 mètres². Le bois arrivait certes dans des ports en amont de Paris et le danger qu'une bûche ne finisse sa course dans la roue d'un moulin était minime. Cependant cette nouvelle utilisation du fleuve, s'ajoutant à l'augmentation de la circulation des bateaux sur la Seine due à la reprise démographique peut expliquer la faible implantation de moulins sur la Seine en amont ou en aval de Paris et l'utilisation accrue de moulins à vent. Le vent n'était en effet une ressource utilisable que par les meuniers. Soufflant où il veut, son utilisation par un acteur n'entravait pas son utilisation par un autre acteur.

Reste que l'étude de cette transition énergétique ne peut pas être effectuée que d'un point de vue strictement quantitatif, en considérant combien d'installations étaient capables de participer à l'effort de mouture une année donnée. La question ne peut être dissociée de son aspect qualitatif : est-ce que les moulins du XVI^e siècle pouvaient moudre pour davantage de Parisiens parce que leur technologie était plus perfectionnée ? Un moulin à vent valait-il un moulin à eau ? Comment fut adapté le mécanisme de ces installations au risque de panne évoqué dans les pages qui suivent ? Toutes ces questions nécessitent d'entrer au cœur de la machine pour en comprendre les rouages.

1. *Ibid.*, p. 53.

2. *Ibid.*, p. 54-55.

Deuxième partie

Des techniques meunières en évolution

Derrière le nom de « moulins » se cachent des machines aux aspects bien différents, les unes fonctionnant avec l'énergie de l'eau, les autres avec celle du vent. Cependant, même au sein de chaque catégorie, les moulins prennent des formes différentes selon leur localisation, comme l'avait très bien montré Claude Rivals pour le cas des moulins à vent¹. Ces variations sont autant des adaptations au milieu que la perpétuation d'habitudes transmises par les constructeurs de moulins.

Le manque de précision des sources quant à l'aspect technique des moulins médiévaux était souligné avec justesse par Anne-Marie Bautier dans son article sur les premières mentions de moulins. Aussi écrivait-elle : « Lorsque nos travaux pour le Comité français du Cange nous ont amenés, il y a quelques mois, à rédiger les articles *Mola*, *Molendinum*, *Molinum* et autres dérivés, nous avons été frappés à la fois par la masse des exemples incluant ces mots et de la pauvreté de notre information sur les caractères techniques des moulins médiévaux. Si le moulin apparaît constamment dans les chartes et les cartulaires et s'il représente un des éléments essentiels de la vie domaniale et du paysage rural au Moyen Âge, sa destination même, son aspect, sa technique restent le plus souvent indéterminés »². Aline Durand pointait le même problème pour les moulins du Languedoc de l'époque carolingienne, parlant d'« impossible description technique »³. C'est dire que la quasi-intégralité de la chose derrière le mot *molendinum*, *molin* ou *moulin* est bien dissimulée, les seuls éléments connus ou pouvant l'être relevant de la distinction entre moulin à eau et moulin à vent, le second était en général entendu au Moyen Âge comme variation du premier. Dans les textes, un moulin est en effet par défaut un moulin à eau, ce qui fait sens dans la mesure où cette catégorie a préexisté pendant presque un millénaire au moulin à vent. Ainsi, le moulin à vent – situé en général à un endroit où ne passe aucun cours d'eau, ce qui en facilite l'identification – est toujours affublé de son complément du nom : Philippe le Bel et Philippe de Valois lorsqu'ils en autorisent la construction parlent à chaque fois de « *molendinum ad ventum* »⁴. Pourtant,

1. Claude RIVALS, *Le moulin à vent et le meunier dans la société traditionnelle française*, Ivry, 1976.

2. Anne-Marie BAUTIER, « Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1960, vol. 1, p. 567.

3. Aline DURAND, « Les moulins carolingiens du Languedoc », *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e- XVIII^e siècle)*, études réunies par Mireille Mousnier, Toulouse, 2002, p. 31-52.

4. Arch. nat., K 36, n° 45. Même indication dans l'autorisation de Philippe VI accordée à Sainte-Geneviève de construire un moulin « ad ventum » sur les remparts de Paris, Arch. nat., JJ 67, n° 55, éd. par Jules VIARD, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois : 1328-1350*, Paris, 1899-1900, p. 57-58,

moulin à eau et moulin à vent sont des mots pouvant représenter des éléments très divers. Certains textes apportent des précisions. Dans sa thèse sur les moulins de Toulouse, Germain Sicard, qui analysait la transformation des moulins à nef de la Garonne en moulins terriers remarquait bien le changement de désignation de ces moulins, notant qu'en 1194 le prieur de la Daurade renouvelait la concession d'une place où il y avait des moulins « *ad faciendum* [...] *molendinos terrenos* »¹. Un adjectif, là encore, aide à mieux percevoir le moulin.

Toutefois, les documents qui permettent de mieux appréhender la technique des moulins sont ceux d'ordre technique, rédigés par des experts de leur construction ou à l'occasion de procès verbaux de visites ou de réparation. Le bilan archivistique de ces documents est faible, surtout avant le xv^e siècle.

Face au manque de textes et à la faiblesse du nombre de témoins archéologiques, extrêmement rares à Paris en raison de la permanence de l'occupation de l'espace urbain², peu nombreux dans les villes limitrophes³, la tentation de convoquer l'image en tant que document historique est forte. Si les archives recèlent, de façon extrêmement anecdotique, des représentations de moulins⁴, ceux-ci ne sont pas totalement absents de l'iconographie médiévale. Comme le faisait remarquer Perrine Mane, les moulins apparaissent en tant qu'éléments caractéristiques du paysage dans les arrière-plans des peintures, à connotation historique ou biblique⁵. L'iconographie médiévale étant pétrie de références religieuses auxquelles le moulin

n° XLIV.

1. Germain SICARD, *Aux origines des sociétés anonymes : les moulins de Toulouse au Moyen Âge*, Paris, 1953, p. 39.

2. Nous disposons toutefois de quelques compte-rendus de fouilles menées par Théodore Vaquer à la fin du xix^e siècle, notamment celui de la base du moulin à vent qui était installé place des Victoires, BHVP, Ms 233.

3. La Marne a été bien étudiée dans la thèse de Virginie SERNA, *La construction d'un paysage fluvial. Étude d'un méandre de rivière au Moyen Âge : la Boucle de Marne (viii^e-xviii^e siècle)*, Oxford, 2006 et les articles d'Olivier BAUCHET, notamment, « Les moulins de la Marne », *Archéologie des fleuves et des rivières*, sous la dir. de Louis Bonnamour, Paris, 2000, p. 127-131 ; qui montrent quelles sortes de moulins ces rivières purent actionner. On doit également à Olivier Bauchet et Jean-Yves Dufour, un compte rendu de fouilles d'un moulin situé hors du cadre de cette étude, à Roissy en France, mais qui donne de nombreuses informations sur la physionomie des moulins à vent du xvi^e siècle et sur le mode de vie de leurs meuniers : *Le moulin et la maison du meunier de Roissy-en-France*, Bordeaux, 2013.

4. Noter toutefois le très beau dessin, plus tardif, certes, des moulins de Corbeil établi à l'occasion d'un procès entre deux propriétaires de moulins du pont du Paré joint à une sentence du Châtelet de décembre 1466, Arch. nat., AE, II, 2481, reproduit dans Bertrand GILLE, « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », *Techniques et civilisations*, t. 13 (1954), volume III, p. 6.

5. Perrine MANE, « Les moulins à eau dans l'iconographie médiévale », *Moulins et Meuniers dans les campagnes européennes*, Toulouse, 2002, p. 193-216.

est étranger, il ne trouvait en effet pas sa place au premier plan des enluminures médiévales, et les représentations plus techniques du moulin sont rares, à l'exception notable de la représentation de la scie hydraulique de l'album de Villard de Honnecourt¹. Perrine Mane notait en outre que les représentations de moulins varient selon le lieu où sont produites les images.

Les moulins parisiens sont donc à chercher dans les nombreuses images de Paris. Toutefois, même si, comme le rappelait Jean Porcher, « Nulle ville n'a été plus souvent représentée par les peintres au Moyen Âge »², ces machines n'apparaissent que sur une poignée de ces premiers portraits parisiens, dont il faut se demander, comme le faisaient Philippe Lorentz et Dany Sandron, s'ils donnent à voir le vrai visage du Paris médiéval³. Au début du XIV^e siècle, un seul de ces portraits, la *Vie de Monseigneur saint Denis*, commande de Gilles de Pontoise pour le roi Philippe le Bel, finalement achevé en 1317 et offert à son deuxième fils Philippe V contient une évocation des moulins qui tournaient sur la Seine au XIV^e siècle. Cette image a constitué le support de l'argumentation de nombreux historiens tentant de préciser la physionomie des moulins hydrauliques parisiens du temps de Philippe le Bel. Ceux-ci ne prirent pas toujours les précautions nécessaires pour l'analyser, et se dispensèrent souvent de la mettre en regard avec les autres évocations des moulins à eau contenues dans les sources écrites.

Si les enluminures réalisées à partir du XV^e siècle sont un peu plus nombreuses et donnent davantage d'exemples des formes que les moulins pouvaient prendre, ce sont les cartes dressées à partir du milieu du XVI^e siècle qui complètent et améliorent cette connaissance des installations. Celles-ci sont de deux ordres. Les premières furent levées afin de représenter la ville dans son entier, à vol d'oiseau tout en montrant les bâtiments remarquables, points de repère dont faisaient partie les moulins, qui y sont dessinés avec précision. Il s'agit du plan de la Grande Gouache, levé vers 1535, et des plans qui suivirent, réalisés à partir de la même matrice, qui représentent les moulins présents sur le sol de Paris et de ses faubourgs. Les deuxièmes sont les cartes à plus petite échelle levées le plus souvent pour éclairer les juges ayant à trancher des conflits entre seigneurs, et qui, pour certaines, représentent des

1. Bibl. nat. Fr., ms Fr. 19093, fol. 22 v°.

2. Jean PORCHER, « Paris dans l'enluminure médiévale », *Bulletins de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 87-88, 1960-1961, p. 71.

3. Philippe LORENTZ et Dany SANDRON, *Atlas de Paris au Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 9.

moulins. C'est le cas de quatre figures du couvent des Cordelières dressées entre 1538 et 1543 à l'occasion d'un procès porté au Parlement entre le couvent des Cordelières Saint-Marcel et la famille Gobelin au sujet d'une porte pour aller au moulin de Croulebarbe, qui était voisine du jardin des religieuses, sur lesquelles figurent le moulin et les dispositifs d'arrivée de l'eau¹, ou encore de deux plans de la Villeneuve-sur-Gravois, l'un réalisé à l'occasion d'un conflit opposant les Filles-Dieu aux héritiers de Louis le Masson, qui avait fait construire un moulin sur un terrain qu'elles clamaient posséder², et l'autre réalisé pour régler un conflit de juridiction entre l'abbaye de Saint-Magloire et la Grande confrérie aux bourgeois, relatif au fief de Saint-Fiacre³.

De l'étude de ces divers documents, ressort le constat que le moulin n'est pas une structure fixe. L'évolution du vocabulaire, de la taille des différentes parties du moulin, de leur composition, montre qu'au cours du Moyen Âge des modifications techniques furent apportées à la machine. Il convient de s'interroger sur l'effet de ces modifications en matière de fiabilité et de productivité des installations. Même à un moment donné, les technologies meunières n'étaient pas homogènes sur le territoire. L'objet de la présente partie sera donc de rendre compte des évolutions des technologies utilisées et de leur diversité selon les installations, et de se demander quelle fut leur influence sur les subsistances des Parisiens, avant d'identifier les acteurs qui furent les diffuseurs de ces innovations techniques.

1. Arch. nat., CP, S 4683.

2. Arch. nat., CP, S 6626.

3. Arch. nat., N, II, Seine, 146/2.

Chapitre 4

Des édifices multifformes

Avant d'entrer dans le cœur de la machine, « les tournants et travaillants », un premier aperçu extérieur des moulins s'impose. Leur aspect a en effet beaucoup évolué entre le XIII^e et le XVI^e siècle, comme en témoigne l'évolution de l'iconographie représentant ces machines. Selon qu'ils étaient sur un grand fleuve ou sur un petit cours d'eau, la forme des moulins hydrauliques variait du tout au tout. L'éventail de formes des moulins à vent était tout aussi vaste. Il convient donc de montrer ici comment ces machines furent conçues afin de s'adapter à leur environnement.

4.1 Les moulins hydrauliques

4.1.1 La question de la physionomie des premiers moulins à eau (XIII^e-XIV^e s.)

4.1.1.1 Les moulins de la vie de saint Denis

L'image. Saint Denis, dont le martyre eut lieu au III^e siècle, ne vit probablement pas de moulins sur la Seine. Toutefois, le manuscrit narrant sa vie, richement illustré à cause de sa destination royale, replace son histoire dans le cadre du Paris contemporain de l'enlumineur. Ce dernier proposait ainsi, au fil des vignettes, divers portraits de la capitale du royaume de France au début du XIV^e siècle, ayant pour point commun le fleuve et ses ponts, colonne

vertébrale parisienne revenant d'image en image. Ainsi, soixante-dix-sept miniatures sont proposées, le plus souvent divisées en deux registres. La partie supérieure représente des épisodes de la vie du premier évêque de Paris, saint patron du roi et du royaume de France, et la partie inférieure évoque le lieu dans lequel se passe une action essentiellement parisienne, mais pas seulement : les villes d'Arles et de Rome apparaissent également, comme l'indiquent les cartels des vignettes destinés à situer les scènes.

Le manuscrit de la *Vie de saint Denis* fut partagé en trois volumes au XVII^e siècle lorsqu'il appartenait à Philippe de Béthune. Le deuxième volume relate le procès du premier évêque de Paris, illustré dans le registre supérieur des miniatures. Le procès de Denis et de ses comparses se passe dans un bâtiment aux murs crénelés situé au-dessus de deux ponts de longueurs différentes aux portes imposantes. Le premier, situé à gauche des vignettes est représenté avec quatre ou cinq arches, tandis que celui de droite dispose de deux ou trois arches. Ces ponts servent de cadre aux scènes de la vie quotidienne représentées par l'illustrateur : s'y tiennent des échoppes occupées par les changeurs et orfèvres¹, passent des musiciens², des animaux³, ou des gens qui se battent⁴. Sur la Seine, circulent les bateaux transportant des marchandises⁵, ou servant de plongeur pour la jeunesse parisienne en quête de fraîcheur⁶.

La vignette accompagnant le cent-huitième chapitre évoque, quant à elle, les moulins dont les roues étaient actionnées par le courant de la Seine. Elle s'organise selon un cadre légèrement différent de celui précédemment décrit : le lecteur ne voit plus un grand pont et un plus petit qui entourent un bâtiment fortifié dans lequel se déroule l'action, mais seulement un pont de trois arches occupant la partie droite de l'image, flanqué à gauche d'un bâtiment fortifié, dans lequel se tient le prévôt, ouvrant par une porte sur le pont. Ce changement de décor fait toute la singularité de cette image, seule de l'ouvrage à être « cadrée » de la sorte, l'environnement habituel étant repris dans la vignette suivante⁷, avant que le lieu de l'action ne change dans les derniers chapitres narrants la décollation de saint Denis et de ses

1. Bibl. nat. Fr., ms fr. 2092, fol. 8 ou 9 v°.

2. *Ibid.*, fol. 8 v°.

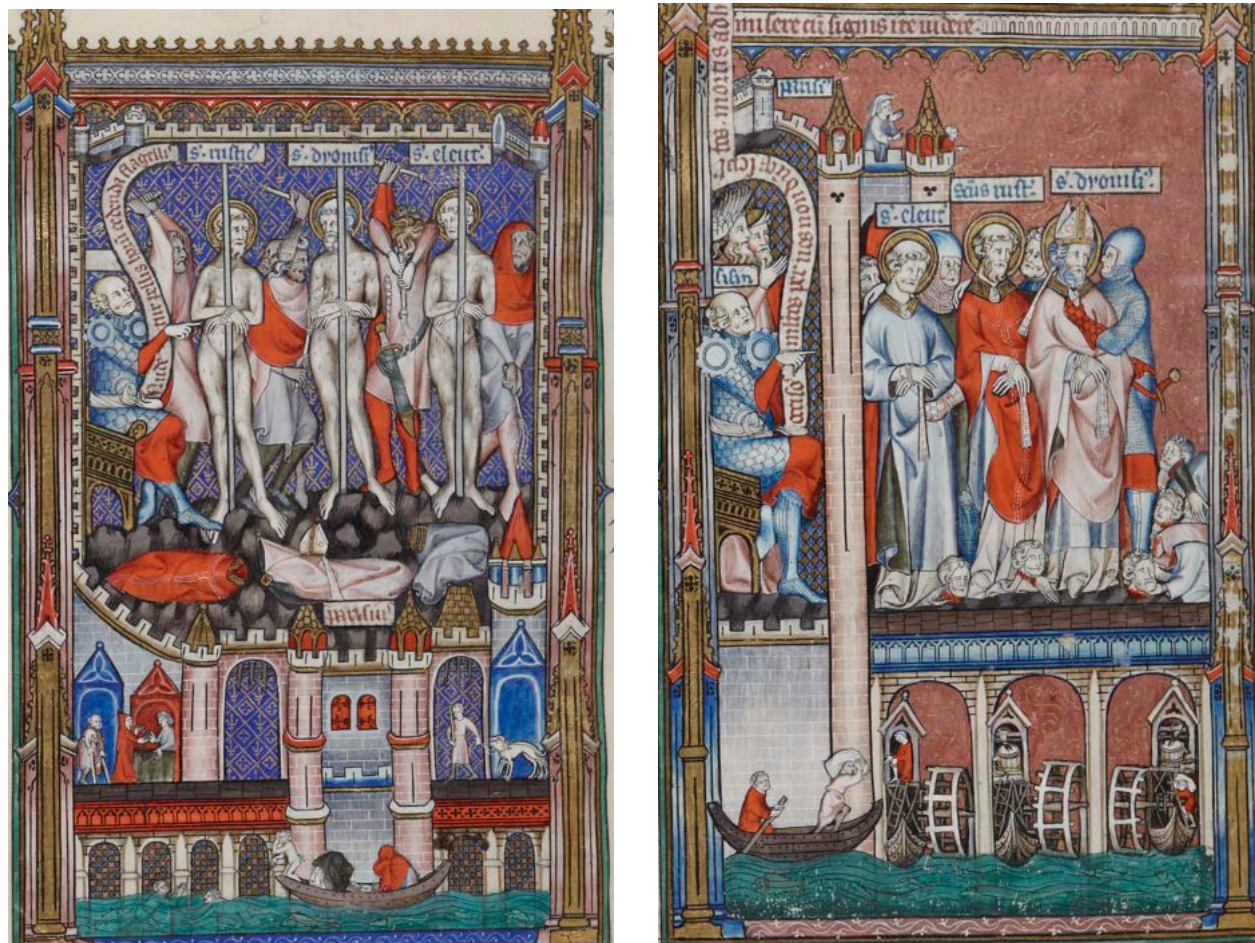
3. *Ibid.*, fol. 18 v°.

4. *Ibid.*, fol. 20 v°.

5. *Ibid.*, fol. 1.

6. *Ibid.*, fol. 10 v°. On notera l'aspect « éloge de la ville de Paris » de ce manuscrit destiné à un personnage royal : la Seine est représentée d'un engageant bleu turquoise incitant à la baignade, preuve que l'importance politique pour les autorités parisiennes de la qualité de l'eau du fleuve est d'origine fort ancienne.

7. *Ibid.*, fol. 42.



(a) Jeunes gens se baignant dans la Seine dans la *Vie de saint Denis*, Bibl. nat. Fr., français 2092, fol. 10 v°. Paris dans la *Vie de saint Denis*

FIGURE 12: Vues de la Seine dans la *Vie de saint Denis*

compagnons, hors des murs de Paris¹.

Le registre supérieur de l'image est éclairé par l'intitulé du chapitre : « en quel maniere les corps des mors occis pour Jesucrist, veus des glorieus martirs, loerent les devins jugements »². Saint Denis, Rustique et Eleuthère y sont représentés les mains liées, encadrés par des soldats qui les tiennent prisonniers. Les futurs martyrs regardent avec désolation les corps de chrétiens massacrés par Fescennius, assis sur un siège fastueux.

Sur le registre inférieur de l'image, deux hommes dans une barque se dirigent vers trois moulins tournant sous les arches d'un pont de pierre enjambant une Seine poissonneuse. Le premier, vêtu de rouge, rame tandis que le second, habillé en blanc, porte un sac de grain

1. *Ibid.*, fol. 44 et suivants.

2. *Ibid.*, fol. 38.

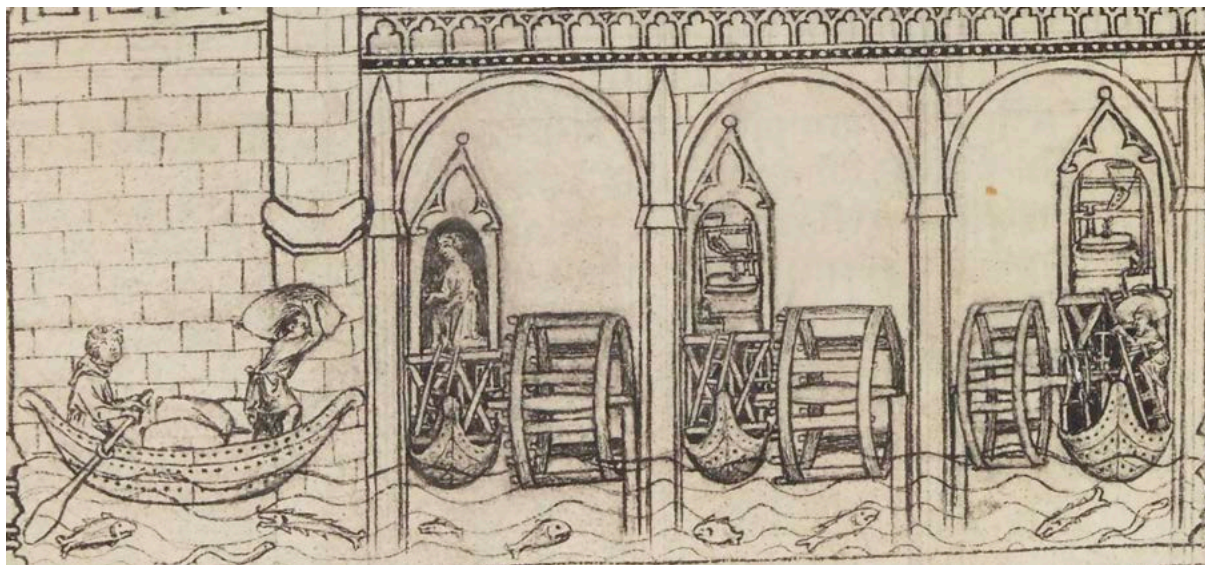


FIGURE 13: Évocation des moulins sur la Seine exécutée à l'encre d'après le ms fr. 2092

qu'il donne à un autre homme les attendant dans une construction légère soutenue par un échafaudage en bois paraissant reposer sur une barque, présentée de face. Sur cet échafaudage, repose une échelle servant à monter et descendre le grain dans la partie supérieure du moulin. Une roue, dont l'axe s'ancre à gauche quelque part dans l'échafaudage et à droite dans un pilier du pont occupe la moitié de l'arche et prend l'eau par le dessous. Sous la deuxième arche, le même type de moulin est représenté avec une plus grande précision : personne n'occupant la petite cabane, l'enlumineur a montré la trémie s'y trouvant, déversant du grain sur une meule sertie d'un coffrage composé de planches de bois. Au-dessous, a été reproduit le même échafaudage duquel part une échelle. La représentation du moulin situé en dessous de la troisième arche est la plus précise. Elle représente la partie supérieure du moulin, renfermant sa trémie et ses meules, identiquement au moulin de la deuxième arche. La partie inférieure du moulin est considérablement enrichie : ce n'est plus un amas indistinct de pièces de bois qui est représenté, mais une partie du moteur du moulin : de la roue du moulin, encore une fois latéralement ancrée dans la pile du pont, part dans la direction opposée un arbre renflé actionnant un rouet qui ne semble pas être relié à quoi que ce soit¹. De la cabane, descend (ou monte) un homme portant un sac, de blé ou de farine, vêtu de rouge.

Il s'agit ici, à l'évidence, d'une chronique de la meunerie parisienne racontant la destinée

1. Le mécanisme de base d'un moulin associe le rouet à la lanterne, l'association des deux permettant de renvoyer le mouvement horizontal de la roue dans l'axe vertical de la meule.

du blé, porté à moudre dans des moulins actionnés par le cours de la Seine, puis ramené sur la berge par la même voie sous forme de farine. Elle frappe par sa volonté de les représenter dans le détail. Au-delà de l'extérieur de la machine, ce sont les éléments principaux du mécanisme renfermés dans moulin qui apparaissent, de façon certes très schématique. Pour autant, cette représentation a été sujette à de nombreuses interprétations assez concordantes quant à sa valeur documentaire et caractéristique de l'activité meunière parisienne, partant de l'image plutôt que des sources archivistiques contemporaines. Toutefois, dans cette vignette, tout n'est pas aussi limpide que l'eau de la Seine qui y figure, et l'étude des conclusions qu'elle a suscitées est intéressante dans la mesure où elle pose le problème historiographique de la valeur à accorder aux images, ramenant à la question de savoir si ces dernières proposent un reflet réaliste du Paris médiéval.

Les interprétations de l'image. Le premier à s'être servi de cette miniature comme document historique dans le chapitre qu'il consacra à la meunerie parisienne dans ses *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècle*¹ est Gustave Fagniez, qui l'avait connue par une reproduction faite dans le *Magasin Pittoresque*². Il formula la conclusion selon laquelle cette image représentait le Grand Pont de Paris, sous les arches duquel tournaient des moulins à nef. Au sujet des moulins à eau qui tournaient à Paris, il écrivait en effet : « De ce nombre étaient les moulins amarrés aux arches du Grand Pont, en aval du fleuve ». Et Fagniez de renvoyer à la note suivante : « On ne lira pas sans intérêt l'énumération de toutes les parties d'un de ces moulins, d'après deux prisées du XV^e siècle. [...] Ce mécanisme était placé sur un bateau, c'est ainsi qu'une miniature du XIV^e siècle, reproduite dans le *Mag. Pitt.* t. XIV, nous représente les moulins du pont aux Meuniers. « ... Deux seuils [le plancher sur lequel était établi le moulin], cinq aubalestriers, IIII reilles qui souppendent led. moulin, quatre godivelles, une souche [...] 15 mai 1408. Arch. nat. S 29 n° 8 [...] »³.

Outre la confusion entre Grand Pont et pont aux Meuniers, Gustave Fagniez commit une double erreur montrant à quel point un document iconographique doit précautionneusement

1. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, 1877, p. 153-180.

2. « Le commerce et les métiers à Paris au Moyen-Âge », *Magasin Pittoresque*, t. 14, 1846, p. 217.

3. Gustave FAGNIEZ, *op. cit.*, p. 157.

sement être utilisé, et ne peut pas permettre, à lui seul d'échafauder des conclusions sur la physiologie de la meunerie parisienne des XIII-XIV^e siècles.

La première partie de cette erreur vient d'un manque de connaissances du vocabulaire technique du moulin médiéval de la part de Gustave Fagniez. Celui-ci expliquait en effet que le mécanisme des moulins médiévaux parisiens du Grand Pont reposait sur des bateaux, ce qui est tout à fait plausible, en le justifiant par l'utilisation d'un document d'archives décrivant point par point une forme de moulin bien connue à Paris aux XV^e et XVI^e siècle, celle du moulin pendu¹. Les termes de la prisée mentionnée par Fagniez ne permettent aucun doute sur la nature du moulin qu'elle décrit, les quatre reilles, instruments qui permettent de lever ou d'abaisser la roue du moulin, y sont clairement mentionnées, leur usage est même précisé, puisque le rédacteur de la prisée indique qu'elles « *souppendent led. moulin* ». Tandis que les « *seuilz* » cités par Fagniez ne sont pas le plancher du moulin, mais des poutres transversales reliant les reilles².

La deuxième partie de l'erreur de l'historien a été de mettre en regard deux documents produits à près d'un siècle d'intervalle. En écrivant sa note, Fagniez raisonnait à technologie constante et n'envisageait pas que la technologie des moulins ait pu varier entre le moment où l'illustration du manuscrit de la *Vie de saint Denis* a été réalisée – un peu avant 1317 – et celui où la prisée du moulin sur laquelle il se fondait fut faite – quasiment un siècle après, en 1408. Il a très bien pu exister des moulins à nef au moment où les vignettes ont été exécutées, mais, à cette date, aucune prisée n'est là pour le confirmer. Enfin, Fagniez s'est sûrement laissé abuser par la légende de l'image, ce qui l'a conduit à avancer qu'elle représentait le Grand Pont. Il ne l'avait en effet pas vue en contexte, mais dans le *Magasin Pittoresque*, accompagnée d'une légende indiquant qu'il s'agissait d'une représentation du Grand Pont³, alors que le cartel de l'original, situé en haut à gauche de l'image se borne à signifier que la scène se passe à Paris. Il ne pouvait donc pas la mettre en regard avec les autres scènes de la vie parisienne, desquelles seule cette miniature est une exception. En se servant de cette

1. Voir p. 208 et suivantes.

2. Voir p. ?? et glossaire p. 623.

3. La légende de l'image indique en effet : « Le Grand-Pont de Paris au quatorzième siècle. – D'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque Royale ». Fagniez, sans doute pressé par le temps pour finir sa thèse d'École des chartes – ce qui est bien compréhensible – n'eut sans doute jamais le temps d'aller voir l'original, renvoyant dans sa note à la reproduction du *Magasin Pittoresque* et non au manuscrit conservé à la bibliothèque royale.

illustration pour expliquer deux prisées, pourtant postérieures d'un siècle, portant sur les moulins du Grand Pont¹, Fagniez commit ce contresens, et conclut que les moulins situés sous les arches du Grand Pont étaient des moulins à nef.

Il n'était du reste pas le seul historien à être arrivé à cette conclusion, et peut-être avait-il été inspiré par la lecture de la première édition du *Livre des métiers* d'Étienne Boileau due à Georges Bernard-Depping. Dans cet ouvrage, était faite une mélecture des statuts des meuniers judicieusement relevée par Marjorie Nice Boyer². Depping, pensant que les moulins du Grand Pont étaient des moulins flottants³, lisait que les meuniers ne pouvaient « desliuer nelui » en supposant que le terme signifiait « probablement déloger sur l'eau, déplacer un moulin bateau »⁴. Or, selon René de Lespinasse et François Bonnardot, il fallait lire que les meuniers ne pouvaient « desliener nelui »⁵, *desliener* signifiant « refuser de moudre pour un particulier »⁶. Quoi qu'il en soit, c'est bien la thèse de Fagniez qui fut reprise, amplifiée à sa suite, puis appliquée, par interprétations successives à la totalité des moulins de la Seine⁷, parfois nuancée par des chercheurs selon lesquels, à un moment donné, les inconvénients précités des moulins à nef leur auraient fait préférer les moulins fixes⁸, à la manière de

1. Ou plutôt sur ceux construits sur leurs ruines, puisqu'à cette date, les moulins n'étaient plus sous le Grand Pont mais sous le pont aux Meuniers.

2. Marjorie Nice BOYER, « Water Mills : a Problem for the Bridges and Boats of Medieval France », *History of Technology*, n° 7, 1982, p. 8.

3. Georges-Bernard DEPPING (éd.), *Réglemens sur les arts et métiers de Paris rédigés au XIII^e siècle et connus sous le nom du Livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris, 1837, p. 18.

4. *Ibid.*, p. 19.

5. René de LESPINASSE et François BONNARDOT, *Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris, 1879, p. 16-17.

6. Article « desliener » dans Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, t. II, Paris, 1883, p. 605.

7. Ainsi, pour Georges COMET (*Le paysan et son outil*, Rome, 1992, p. 429) qui se fondait sur Alain PEYRONEL (*Moulins bateaux*, n° spécial 7 et 8 de *Les moulins de France*, 1979, p. 89), qui citait lui-même Claude RIVALS (« Moulins sur bateaux en France », communication du troisième symposium international de molinologie, 1973) c'étaient soixante-huit moulins bateaux qui tournaient sur la Seine et pas seulement sous le Grand Pont. Pourtant, Claude Rivals ne faisait que reprendre Gustave Fagniez en relayant son décompte des moulins de la seigneurie de Saint-Magloire et en disant que les moulins du pont aux Meuniers étaient des moulins sur bateaux, sans s'interroger sur la technologie des autres moulins : « [le] pont-aux-meuniers servait de communication à des moulins sur bateaux [...] et desservait 13 moulins placés sous ses arches, dont une seule était réservée à la navigation. À la fin du Moyen Âge, la Seine était couverte de moulins : on en comptait 55 entre l'Île de Notre Dame et le Pont-aux-meuniers ». Georges Comet, qui avait lu cette citation dans le mémoire sur les moulins bateaux d'Alain Peyronel, lui fit franchir un pas : « Ils [les moulins bateaux] sont nombreux parfois : 68 à Paris au XIV^e siècle ». Ce ne sont plus treize moulins bateaux et cinquante-cinq autres qui tournaient à Paris comme le disait la citation originale de Gustave Fagniez, mais soixante-huit moulins bateaux. Ou comment les conclusions de Gustave Fagniez à propos du Grand Pont ont été généralisées à la quasi-intégralité de la meunerie hydraulique parisienne.

8. Le premier à formuler cette hypothèse est Jean MESQUI, *op. cit.*, p. 80-81, même conclusion de la

l'exemple des moulins Toulousains analysé par Germain Sicard¹.

Cette conclusion de Fagniez selon laquelle les moulins du Grand Pont étaient des moulins à nef n'est peut-être pas fausse, mais la méthode pour y arriver, partant de l'image pour éclairer des sources écrites d'ordre technique pose problème, dans la mesure où elle oublie à quel point l'iconographie médiévale est pétrie de complexité, de symbolisme et de références à l'histoire, l'image des moulins ne donnant en l'espèce qu'une certitude : la scène se passe à Paris. Le reste doit être soumis à une double question afin de vérifier l'hypothèse de Fagniez : l'image représente-t-elle le Grand Pont ? L'image représente-t-elle des moulins à nef ? Et l'image représente-t-elle les moulins du Grand Pont ?

Le changement de cadre de l'image doit être interrogé. Dans la première partie du manuscrit, les représentations parisiennes montrent invariablement deux ponts de taille différente, un petit et un grand, en pierre, faisant penser au Petit Pont et au Grand Pont, ce que concluent Virginia Willie Egbert et Evelyn Mullaly, dans leurs ouvrages portant sur les représentations parisiennes de la *Vie de saint Denis*². Sur cette image-ci, seul un pont est représenté, à droite de l'image. On pourrait penser à un agrandissement du pont de droite, censé représenter le Petit Pont, cependant, la physionomie de la forteresse où se tient Fescennius n'est pas non plus identique à celle des images précédentes, pouvant faire penser à une représentation de la porte Saint-Denis, vers laquelle allaient se diriger les martyrs pour être exécutés. Celle-ci était en effet dans le prolongement du Grand Pont³. Le manuscrit

part Karine BERTHIER qui avance une date : il y avait des moulins bateaux sous le Grand Pont jusqu'à sa destruction en 1296, date à laquelle ils ont été remplacés par des moulins-pendants, l'aspect de ces moulins-bateaux est connu « uniquement par l'iconographie de la *Vie de saint Denis* », « Les moulins sur la Seine à Paris au Moyen Âge : origines et évolutions techniques », *I mulini nell'Europa medievale*, Italie, 2003, p. 217-222.

1. Germain SICARD, *op. cit.*, p. 37.

2. Virginia Wylie EGBERT, *On the bridges of medieval Paris : a record of early fourteenth-century life*, Princeton, 1974, p. 80 ; « Il faut imaginer que nous regardons vers l'est, en amont de la Seine, de sorte que le Grand Pont qui mène à la rive droite se trouve à notre gauche, tandis que le Petit Pont, qui mène à la rive gauche, se trouve à notre droite », Evelyn MULLALY, *Guide de Paris au Moyen Âge*, Paris, 2011, p. 18.

3. On pourrait lire dans un motet, genre parisien cultivé au XIII^e siècle consistant en une pièce polyphonique à deux voix, l'une provenant d'un chant liturgique et l'autre chantant un texte nouvellement composé en français sensé représenter une allégorie, une illustration ou une glose du chant liturgique, la même association entre la figure de saint Denis, la rue Saint-Denis et les moulins tournant sous le Grand Pont, dans le prolongement de la rue Saint-Denis. Une pièce, le motet E munier (706b)/Pretiosus (023), figurant dans deux manuscrits (Montpellier, Bibl. interuniversitaire H 196 (Mo), fol. 269 v^o ; Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Cod. Guelf. 1099 Helmst. ; Heiner mann-Nr. 1906, fol. 232 r^o), met en effet en regard une petite scène grivoise de moulin (« Hé monnier, pourrai je moudre ? » / « Ne nil voir, pucele, ancore ; / ore engraine, or engraine ! » / « Hé monnier, site consant Dieus, / meu me bien m'aveine ! ») et un répons, *Preciosus, Athleta*

étant enluminé vers 1317, c'est-à-dire après sa chute, il est difficile de savoir si les moulins représentés étaient les moulins que l'enlumineur avait vu à Paris du temps du Grand Pont, ou ceux tournant à Paris au moment où il faisait son enluminure. Marjorie Nice Boyer y voyait, dans un premier article traitant de la question, le Grand Pont avant sa chute, puisque celui-ci est représenté en pierre, alors que le pont aux Meuniers fut construit en bois¹, avant d'estimer, plus prudemment, dans un ouvrage ultérieur, que les représentations proposées dans la *Vie de saint Denis* ne sont pas une représentation digne de foi des ponts du Paris du début du XIV^e siècle². Il ressort de la lecture de ces différentes positions que l'image semble être, à bien des égards une reconstitution de différents éléments parisiens. Il n'est même pas impossible que l'enlumineur ait représenté, sous les arches du pont, des moulins tournant à un autre endroit de la Seine.

De même, l'enlumineur ne travaillant pas sur chevalet, et en dépit du grand soin consacré à la représentation des différents éléments du moulin, il est difficile de savoir jusqu'à quel point cette illustration correspondait avec la réalité. Comme l'écrivait Bertrand Gille : « Les miniatures de manuscrits, les fresques, les vitraux ont la même imprécision, aggravée encore par les maladresses d'un artiste qui connaît mal l'objet qu'il dessine »³. Perrine Mane proposait de voir dans cette miniature une variante des moulins sur bateaux, dans la mesure où les moulins figurant sur la miniature différaient grandement des autres représentations médiévales de moulins à nef⁴. Marjorie Nice Boyer faisait quant à elle remarquer que les moulins du manuscrit de la *Vie de saint Denis* ne présentent aucune ressemblance avec les moulins bateaux connus au XVI^e siècle, et attirait l'attention sur la taille beaucoup trop petite pour porter la chambre de meunerie du bateau représenté⁵. De fait, il est possible d'observer

domini Dyonisius psallebat dicens, chanté le 9 octobre pour la Saint-Denis de Paris. Il semble donc que dans la tête des rédacteurs de motets, saint Denis de Paris et les moulins ont un lien, qui pourrait être d'ordre topographique et onomastique. Nous remercions Gaël Saint-Cricq, maître de conférences en musicologie à l'Université de Rouen de nous avoir fait part de l'existence de ce motet.

1. Marjorie Nice BOYER, « Bridges and Mill Sites in Medieval France », *Histoire des techniques : actes du XII^e congrès international d'histoire des sciences (Paris 1968)*, Tome XB, Paris : Albert Blanchard, 1971, p. 15.

2. *Id.*, *Medieval French Bridges : a History*, Cambridge (Massachusetts), 1976, p. 136.

3. Bertrand GILLE, « Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400 », *Cahiers d'histoire mondiale*, t. 3, 1956, p. 63

4. Perrine MANE, art. cit., p. 199.

5. Marjorie Nice BOYER, « Water Mills : a Problem for the Bridges and Boats of Medieval France », *History of Technology*, n° 7, 1982, p. 9.

ver un fossé entre l'historiographie française, ayant vu depuis Gustave Fagniez, des moulins flottants sous les ponts de Paris, et l'historiographie anglo-saxonne, représentée par Marjorie Nice Boyer puis par Terry Reynolds, pour qui les moulins de la *Vie de saint Denis* étaient des moulins pendus¹. Tout le problème de cette image unique, dans laquelle les historiens ont été tentés de lire tout ce qu'ils pouvaient sur les moulins parisiens², ne permet pas de trancher la nature du moulin représenté. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'un type de moulin parisien unique, ou alors d'une unique façon de représenter un moulin parisien semblable à d'autres moulins connus à la même époque.

Aussi, il apparaît difficile de se fonder uniquement sur cette miniature pour tirer des conclusions sur la technologie meunière la plus répandue dans la capitale. Elle doit être confrontée aux indices retrouvés dans les autres sources contemporaines de son élaboration, afin d'avoir une idée plus précise de ce qu'elle peut montrer.

Les précisions des textes. Contrairement au cas toulousain³, aucun écrit médiéval ne mentionne un changement de technologie meunière à un moment donné. Toutefois, les quelques indications relatives à la physionomie des moulins médiévaux dans les textes laissent penser que des moulins sur pilotis étaient présents dès avant le XIII^e siècle, sans que l'on ne puisse exclure qu'il existât des moulins à nef à cette époque. Tout le problème est celui de la dénomination des installations : la première évocation claire d'un moulin à nef ne remonte qu'à 1454⁴.

En 1187, un accord passé entre les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève permettait aux moines de Saint-Germain de bâtir une maison au-dessus de leur moulin du Petit Pont dont la *jouée* (*jugata*) leur appartenait en commun avec les moines de Sainte-Geneviève⁵. Tout porte à croire que cette *jouée* était une voie d'accès aux moulins,

1. Terry S. REYNOLDS, *Stronger than a Hundred Men : A History of the Vertical Water Wheel*, Baltimore-Londres, 1983, p. 59.

2. Nous reprenons ici la remarque de Marjorie Nice Boyer sur l'interprétation qui fut faite par les historiens des peu nombreuses représentations de ponts : « Medieval illustration of bridges are sufficiently rare so that historians have been inclined to read all they can into the few that exist », *Medieval French Bridges : a History*, Cambridge, 1976, p. 135.

3. Germain SICARD, *Aux origines des sociétés anonymes. Les moulins de Toulouse au Moyen Âge*, Paris, 1953.

4. Arch. nat., Z^{1H} 11, fol. 75.

5. Frédéric GODEFROY, dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, t. X, 1902, p. 45, à l'article « joe » écrit qu'il s'agit d'un terme de construction ou de

mais la précision de sa fonction est intéressante. Il est en effet dit d'elle qu'elle était commune aux deux moulins, mais aussi qu'elle servait à suspendre les moulins au moyen de ce qui semble être des cordes : « *et suspendendo funibus utriusque molendino communiter serviebat* ». Plus loin, sont évoqués les ustensiles du moulin : « *scilicet gordana et instrumento piscatorio quod dicitur penchun* ». La première conclusion qui s'impose à la lecture de ce texte est que, si la forme du moulin pendu évoquée par David Jones n'est pas encore aboutie, l'idée de suspendre des moulins est bien présente, puisque *suspendendo* se réfère directement à *molendino* dans la phrase. Les moulins suspendus du Petit Pont du XII^e siècle semblent l'être au moyen de cordes (*funibus*) à la différence des moulins pendus ultérieurs, dont la partie suspendue l'était par des reilles¹ de bois. Bien que le terme de corde puisse laisser circonspect face à l'importante masse que devait constituer la roue d'un moulin, sinon le moulin tout entier, l'idée d'attacher un moulin à un pont à l'aide d'un système de cordes ou de chaînes à la longueur réglable grâce à des cabestans exista. Dans *Stronger than a Hundred Men*, Terry Reynolds notait qu'une telle machine avait été décrite par Vittorio Zonca, dans son *Novo teatro di machine et edificii per varie et sicure operationi*, publié à Padoue en 1607². La gravure proposée par Zonca est bien postérieure au texte qui nous intéresse, elle pourrait pourtant parfaitement illustrer les différents éléments présents dans l'accord entre Saint-Germain-des-Prés et Sainte-Geneviève. Elle représente en effet une roue de moulin enchâssée dans un cadre de bois flottant qui n'est pas à proprement parler un bateau. La roue actionne une chambre de meunerie située sur ce cadre, lequel est attaché au pont par deux cordes à la longueur réglable au moyen de cabestans logés dans le parapet du pont. La *jouée* pourrait alors représenter le passage ménagé devant les maisons bâties sur le pont et reliant les divers escaliers descendant aux moulins.

Quid alors du terme *gordana*, dont la postérité en ancien français, le substantif *gourdaïne*, a d'ailleurs donné son nom à un moulin parisien³ ? Le terme réfère selon Ducange et Gode-

mécanique, donnant des exemples d'utilisation du terme dans lesquelles la jouée semble avoir une fonction de soutènement du moulin.

1. Voir Annexe C Glossaire.

2. Terry S. REYNOLDS, *Stronger than one Hundred Men : A History of the Vertical Water Wheel*, Baltimore-Londres, 1983, p. 61 ; Vittorio ZONCA, *Novo teatro di machine et edificii per varie et sicure operationi, con le loro figure tagliate in rame e la dichiarazione e dimostrazione di ciascuna, opera necessaria ad architetti et a quelli che di tale studio si dilettono, di Vittorio Zonca,...*, Padoue, 1607, p. 14-17.

3. Le moulin de la Gourdaïne, situé au nord de la pointe occidentale de l'île de la Cité, propriété de la paroisse de Saint-Eustache à partir de 1487 (Arch. nat., S 3328).

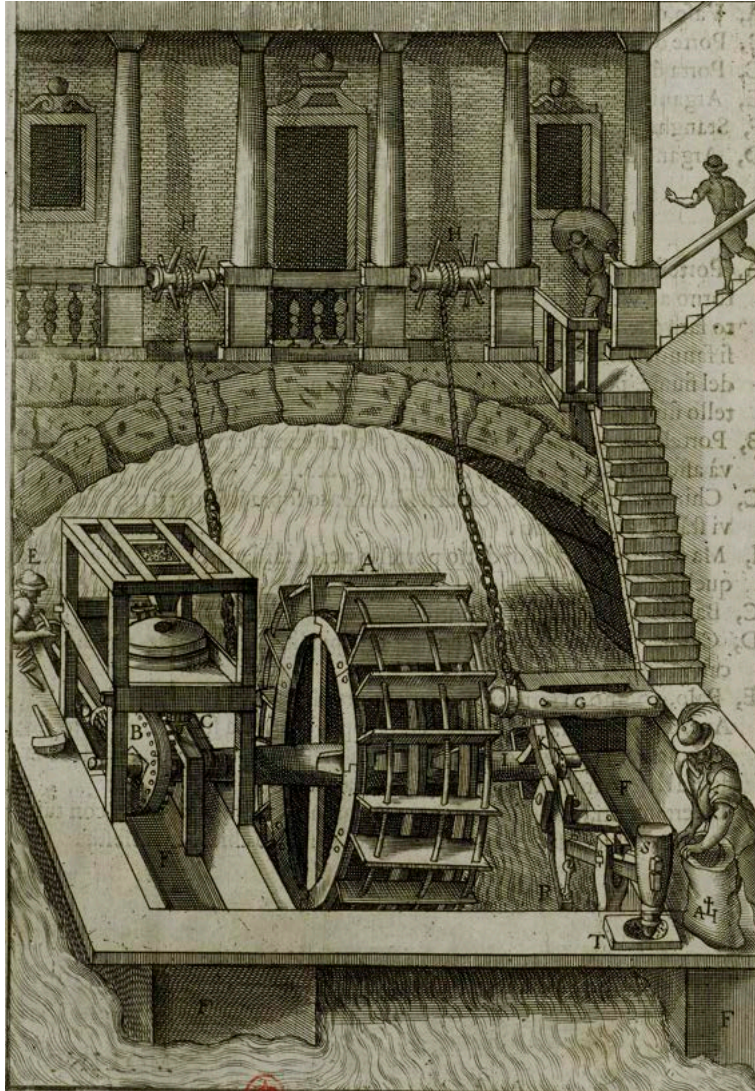


FIGURE 14: Un moulin accroché à un pont dans Vittorio ZONCA, *Novo teatro di machine*, Padoue, 1607, p. 14

froy à une barque¹. L'élément bateau est donc présent, mais, évoqué en même temps que l'instrument de pêche dit *penchun*, il semble davantage faire partie des accessoires du moulin. Godefroy, à l'article « penchon » en donne la définition suivante : « endroit où l'eau d'un moulin s'écoule et est arrêtée par une écluse ». Il s'agirait donc d'un aménagement proche du moulin constituant une retenue d'eau destinée à servir de vivier. Reste à s'interroger sur l'utilité de la gourdaïne, si elle n'est pas le support du moulin. Sur le moulin le plus à droite

1. Article « gordana » dans DU CANGE et al. *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1883-1887, consultable sur ducange.enc.sorbonne.fr et article « Gourdaïne » dans F. GODEFROY, *op. cit.*, t. III, 1884, p. 320.

de l'illustration de la *Vie de Monseigneur saint Denis* est représenté un homme chargé d'un sac de blé – ou de farine - escaladant une échelle faisant le lien entre le bateau et la chambre de meunerie, alors qu'aucun accès ne semble aménagé pour se rendre au moulin depuis le pont. Peut-être était-il alors nécessaire de passer par le fleuve pour aller au moulin, même si celui-ci est attaché à un pont, ce qui expliquerait l'existence de la gourdainne. Cela justifierait en outre l'appellation moulin de la Gourdainne pour le moulin situé en pleine eau près de la pointe occidentale de l'île de la Cité, bien représenté sur une enluminure du milieu du XV^e siècle¹. Il aurait métonymiquement pris le nom du moyen permettant d'y accéder à une époque où tous les autres moulins étaient accessibles par des passerelles.

Neuf ans après l'accord entre Sainte-Geneviève et Saint-Germain-des-Prés, un autre texte vient apporter des informations sur la morphologie des moulins hydrauliques du Petit Pont et suggère l'existence de pilotis soutenant les moulins. Ce document, relatif aux trois sous de cens dus à Saint-Germain-des-Prés par le doyen et le chapitre de Notre-Dame pour la « fixure » des pieux soutenant leurs moulins révèle que ces derniers ne sont pas qu'un point d'attache, mais bien les fondations du moulin « *super eadem fixuram constructo* ». L'échafaudage apparaissant sur la miniature de la *Vie de saint Denis* pourrait donc être lié à l'existence, dès la fin du XII^e siècle, de moulins bâtis sur pieux.

Les informations permettant de préciser la technique du moulin hydraulique à Paris après cette date sont introuvables pendant près d'un siècle. De fait, nous n'avons pu mettre la main sur aucun élément antérieur à ceux contenus dans un dossier documentaire de la fin du XIII^e siècle sur les moulins des Barres, cités dans le censier de Saint-Magloire de 1274, qui ne tournaient pas sous un des ponts de Paris, mais plus en amont, au niveau de l'actuelle rue des Barres. Ces moulins appartenaient en 1269 à un certain Félix le Queux, qui les vendit alors à André Porcheron moyennant 40 £ p². La description des moulins contenue dans l'acte de vente est sommaire. Seuls sont évoqués les moulins, sans plus de détails, avec le gord, la pêcherie, et les autres appartenances et dépendances³. Ces moulins furent de nouveau vendus le 8 juin 1292 par les héritiers d'André Porcheron au Grand Prieur du

1. Manchester, The John Rylands University Library, ms. 164, fol. 254, cf. p. 91.

2. Arch. nat., S 5076^B, n° 33.

3. « *molendina predicta sicut se comportant cum gurgite et piscaria et cum aliis pertinentiis et appendenciis* », *Ibid.*

Temple¹. La description se fait plus précise : les héritiers « affermerent qu'ils avoient, tenoient et poursuivoient ensemble sanz division de leur propre demeinne trois moulins entretenanz ensemble les escluses et les vennes et les appartenances et les droiz d'iceus ». À cette date, ces moulins avaient donc une forme élaborée comprenant des aménagements hydrauliques effectués sur le fleuve, puisque des écluses et des vannes sont mentionnées. À cette époque, l'unique moyen d'y accéder devait être le bateau. En effet, un accord passé l'année suivant leur achat entre le prévôt des marchands, Jean Popin, et les religieux du Temple, leur permettait de construire une passerelle de bois ou de pierre permettant d'accéder à leurs moulins². Le but était d'« aller et venir pessiblement a touz jours a pié et a cheval chargié et deschargié a leur moulins qui sunt en l'yaue desus dite ». L'accord est sans équivoque sur la nature de ces moulins, alors fixes, et probablement soutenus par des pilotis comme les textes antérieurs le faisaient déjà penser. Ainsi, était mentionné que les arches « mouvront du coy du Temple qui siet sur ladite yaue et iront en lonc en montant jusques au planchié des moulins desus diz ». Ce plancher soutenait probablement la chambre de meunerie. Plus bas, était stipulée la possibilité du passage des bateaux sous les arches. Celles-ci devaient donc être situées plusieurs mètres au-dessus du niveau d'eau, et conséquemment, le plancher du moulin, ce qui paraît incompatible avec la forme du moulin à nef, situé juste au niveau de l'eau. De plus, une autre clause imposait aux religieux du Temple de « metre au devant desdiz moulins contre pieux bons et souffisans souffisamment en nombre par dist de jurés, aus qiex les marchaans de l'yaue atacheront et fermeront leur nes toutes les foiz que il leur plera ». Si les pieux paraissent avoir une utilité structurelle, ils servaient donc aussi d'amarres à destination des marchands de l'eau, pouvant éclairer l'illustration de la *Vie de monseigneur saint Denis* : les bateaux, vus de face, ne pourraient-ils pas être, au lieu des flotteurs que beaucoup ont vu, simplement des bateaux stationnés devant les moulins, ou permettant d'y accéder ? C'est ce que l'exemple des moulins des Barres conduit à penser, ce qui expliquerait la présence du personnage semblant aller du bateau vers le moulin chargé de son sac.

Pour en revenir aux moulins des ponts de Paris, qui semblent plus spécifiquement évoqués par la représentation de la *Vie de saint Denis*, l'état des dépenses faites par l'abbaye de

1. Arch. nat., S 5076^B, n° 3, pièce justificative n° 6.

2. Arch. nat., S 5076^B, n° 28, pièce justificative n° 3.

Saint-Magloire pour la réfection de son moulin, emporté par la destruction du Grand Pont, mentionne la réfection des pieux du moulin, ayant coûté la somme conséquente de 65 £ 5 s¹. Le rapport évoque aussi la réparation d'une *reille*, terme qui renvoie plutôt à la technologie du moulin pendant. Il est toutefois à noter que les prisées disponibles pour le XV^e siècle font état de l'existence d'une cinquième *reille* servant à lever et abaisser l'écluse située en amont de la roue. En conséquence, il est difficile d'associer la technologie du moulin de Saint-Magloire à celle du moulin pendant sur la base de ce seul mot d'autant que, dans le même temps, apparaît toujours dans le texte l'obscur *gourdaine* dont l'interprétation posait problème à Anne Terroine et Lucie Fossier, avouant la difficulté d'accéder à la chose derrière le mot : « Malheureusement, écrivaient-elles, le mot, et peut-être la chose, ont complètement disparu des textes ultérieurs, pourtant très abondants et beaucoup plus explicites »². Cette *gourdaine* paraît d'ailleurs un élément clé du moulin, puisqu'elle coûtait 34 £, beaucoup plus que la roue qui ne coûtait que 32 s. par exemple. Le Grand Pont étant encore vraisemblablement en ruines en 1299, il est probable que cette *gourdaine*, au coût important, était le moyen par lequel le meunier accédait à son moulin, en attendant que le pont ne fût reconstruit. Cependant, l'élément *pieu* paraît déterminant et revient dans tous les textes qui précisent quelque peu la forme du moulin, ainsi, encore en 1322, un rapport rendu au prévôt de Paris reconnaissait aux religieux de Saint-Martin-des-Champs, à l'encontre des prétentions de l'abbaye de Saint-Magloire, le droit de ficher dans la Seine de nouveaux pieux pour étayer leur moulin du pont aux Meuniers³.

Le dossier sur la physionomie des moulins de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle peut être complété par une sentence d'arbitrage rendue le 5 août 1313 par Henri de Béthune et Hugues Réthoré, autorisant l'évêque de Paris à construire deux moulins *bouterets* contigus à son gord, à pêcher au filet derrière la roue de son moulin, mais le déboutant de l'indemnité qu'il réclamait à l'abbaye de Saint-Magloire à cause d'un moulin neuf emporté par la Seine⁴. La construction des deux moulins était prévue légèrement en amont de l'emplacement du moulin initial, l'arbitrage autorisant en outre l'Évêque à raccorder ses deux moulins à ceux de

1. Arch. nat., LL 39, n° 113, fol. 123, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 606-608, n° 397, pièce justificative n° 4.

2. A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 607.

3. Bibl. nat. Fr., lat. 5413, fol. 144, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 388, n° 277.

4. Arch. nat., L 447, n° 20, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 259-262, n° 185.

Nicolas Miette. L'accord mentionnait « les deux jouées qui soustenoient le moulin a gourdainne qui y souloit être ». De fait, il laisse encore perplexe quant à l'évocation d'un moulin « à gourdainne » emporté à la dérive d'une part, faisant penser à un moulin « à nef », et d'autre part les jouées le soutenant, qui semblent être des éléments fixes.

Hypothèses et certitudes. En confrontant l'image aux textes, il est possible de dégager quelques hypothèses. Il est probable qu'une forme rudimentaire de moulins attachés aux ponts au moyen de cordes ait existé, même si, *in fine*, seul un document vient le suggérer. En revanche, la présence, depuis la fin du XII^e siècle, de moulins sur pieux, que pourraient représenter le curieux échafaudage visible sur la miniature de la *Vie de saint Denis* semble quasi certaine. L'accès à ces deux types de moulins aurait pu se faire au moyen de bateaux appelés *gourdaines*. Il est en tout cas certain que la présence de moulins sur pieux en plein fleuve a pu précéder la mise en place de dispositifs permettant d'y accéder à pied ou à cheval, comme en témoigne l'exemple des moulins des Barres, qui ne furent accessibles par une passerelle qu'après 1293, ou du moulin de la Gourdainne, inaccessible à pied sec. Cela pourrait confirmer l'hypothèse selon laquelle la gourdainne était l'accessoire du moulin prévu pour y accéder. Il y a toutefois eu, au moins à partir de la fin du XIII^e siècle, la volonté de mettre en place des aménagements permettant d'en faciliter l'accès au moyen de passerelles ou de ponts. L'autorisation accordée par le prévôt aux religieux du Temple l'indique, de même que le mode de construction du pont aux Meuniers, bâti par tronçons par les propriétaires des moulins tournant dessous afin de pouvoir y accéder à cheval¹. Avant la chute du Grand Pont, les moulins semblent avoir déjà communiqué avec les maisons bâties sur les ponts au moyen d'échelles². Toutefois, les récits du temps au sujet des ponts, et notamment du Petit Pont, racontent que ceux-ci étaient constamment encombrés, peut-être l'accès aux moulins au moyen de bateaux était une simple solution pratique permettant au boulanger chargé de ses gros sacs de grains d'éviter la foule.

Moulins à nef et moulins sur pilotis avaient-ils une quelconque parenté ? Les deux solutions

1. « Et que les diz chapitres ne leurs genz pour eus ne povoient aller ne venir a leurs diz moulins a pié ne a cheval pour porter blé ne farine ne aultre chose faire que il ne convenoit que il alassent par dessus le pont des diz religieus de Saint Magloire et prissent aisance d'icelui pont », Bibl. nat. Fr., ms Lat. 5413, fol. 273, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 401-405, n° 285.

2. La notice des biens du Chapitre fait mention en 1278 d'un bail pour un moulin « assis sous Grand Pont de Paris, a la premiere eschiele par devers le Chaatelet », Arch. nat., S 44.

constituaient un moyen non-abouti d'adapter la technique du moulin terrier à la situation en plein fleuve. La première suivait les variations du fleuve mais devait se révéler relativement fragile. Les moulins sur pilotis, quant à eux, présentaient une roue de côté et non en dessous, ne connaissant pas, semble-t-il, le double renvoi d'engrenage. Il est difficile de savoir s'il leur était possible de s'adapter correctement aux variations du cours d'eau. Sans doute l'évolution de ces technologies a permis d'aboutir à la solution du moulin pendant, attesté à Paris à partir du XV^e siècle, mais au XIII^e et au XIV^e siècle, elles ont encore bien peu à voir avec cette forme de moulin. Il y a, en effet, une grande différence entre le vocabulaire employé dans les prisées des moulins du pont aux Meuniers du XV^e siècle¹, qui désignent clairement des moulins pendus², et celui employé dans l'état des dépenses pour la réfection du moulin de Saint-Magloire par exemple, ne mentionnant qu'un seul arbre et un seul rouet.

Sans doute s'est-il produit une mue des moulins expliquant le changement des mots et des représentations de ces installations entre les XIII^e et XV^e siècles. Karine Berthier considérait l'année 1296 comme un tournant, marquant le remplacement des moulins à nef par des moulins pendants³, mais la transition semble s'être effectuée de manière plus étalée, puisque certains moulins de la Seine ont pu reposer sur des pieux dès le XII^e siècle, alors que le moulin de Saint-Magloire, reconstruit sous le Grand Pont en 1299, ne fut pas conçu selon le principe du moulin pendant. Dans le même temps, il est probable que des moulins flottants aient encore existé au début du XIV^e siècle, comme pourrait le laisser penser la mention du « moulin à gourdaïne » de l'Évêque.

Un passage dans le domaine du droit n'est peut-être pas inutile pour accréditer cette idée de coexistence. Si le rédacteur du censier de Saint-Magloire de 1274 a pris le soin d'établir la liste des moulins tournant sur la censive de l'abbaye, seuls les propriétaires de treize d'entre eux lui étaient redevables d'un cens. Les archives postérieures de l'abbaye montrent que le fait de planter des pieux sous un moulin impliquait le paiement d'un cens aux religieux. Ainsi, en avril 1313 Nicolas le Galois et sa femme Marguerite devaient payer à l'abbaye 22 s. p. de cens

1. Ce sont les prisées du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois effectuées en 1408, 1434, 1449 et 1469 (Arch. nat., S 29), une prisée du moulin du Temple effectuée en 1439 (Arch. nat., S 5079^A), ainsi qu'une prisée du moulin de Sainte-Opportune datant de 1468 (Arch. nat., Q¹ 1258), cf. annexe n° II.

2. Voir p. 208.

3. Karine BERTHIER, « Les moulins de la Seine à Paris au Moyen Âge : origines et évolutions techniques », *I mulini nell'Europa medievale*, Bologne, 2003, p. 217-218.

pour fixer des pieux sous leur moulin des Planches Mibray¹. Ce moulin, qu'il est impossible de localiser davantage, faisait certainement partie des moulins des Planches Mibray énumérés dans le censier de 1274, date à laquelle aucun d'entre eux ne donnait lieu au paiement d'un cens aux religieux de Saint-Magloire. Ainsi, l'absence de cens pourrait constituer la trace d'un moulin à nef, non-assujetti au paiement de cette redevance, dans la mesure où la coutume de Paris le considérait comme un bien meuble². Cette hypothèse se vérifie d'autant plus à l'examen du devenir des moulins du censier de Saint-Magloire, dont la majorité disparut au cours du XIV^e siècle³. Tous les moulins dont on retrouve la trace au XV^e siècle étaient ceux dont les propriétaires payaient un cens à Saint-Magloire en 1274⁴. Il est alors tentant d'expliquer leur longévité par la plus grande solidité des moulins sur pieux, forme qui aurait peu à peu évolué vers celle du moulin pendant alors que les moulins à nef auraient disparu. Cette élimination des moulins à nef pourrait s'expliquer en premier lieu par la diminution de la population des XIV^e-XV^e siècles, ne les rendant plus nécessaires. Il est aussi possible de penser qu'à l'instar de l'exemple Toulousain, les XII^e-XIII^e siècles aient été un moment de transition, mais aussi de cohabitation entre deux types d'installations, les moulins sur pilotis l'ayant emporté sur les autres à cause d'une plus grande rentabilité, ne rendant pas nécessaire de charger autant la Seine de moulins. Selon Marjorie Nice Boyer enfin, la raison de la disparition des moulins à nef est surtout institutionnelle : l'abbaye de Saint-Magloire se serait opposée à la présence de moulins flottants, parce que, justement, ils ne lui payaient aucun cens. Elle notait la coïncidence entre l'apparition de nombreux moulins à nef à Paris

1. Arch. nat., S 1087^A n° 7, édit. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. II, p. 266-267, n° 191.

2. Olivier MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, t. I, Paris, 1972, p. 240-241.

3. Voir p. 88.

4. Les moulins des Barres, pour lesquels le Temple payait 12 s. p. de cens à Saint-Magloire existaient encore au XVI^e siècle, ils furent achetés en 1565 par le Bureau de la ville de Paris en vue d'être détruits (Arch. nat., S 5076^B, pièce justificative n° 28). Parmi les six moulins aux Juifs du censier, trois existaient encore à la fin du XVI^e siècle, le lieu était alors désigné « pont aux Chambres Maître Hugues, en référence à Hugues Réthoré, qui avait été propriétaire de ces moulins à la fin du XIV^e siècle (Arch. nat., S 1194). Parmi les trois moulins de l'Écorcherie censitaires de l'abbaye, deux étaient encore présents au XVI^e siècle (Arch. nat., S 1194). Nous avons dit plus haut ce qu'il était advenu du moulin du Gord l'Évêque, emporté par les eaux avant 1313, les deux moulins *bouterets* qui furent construits existèrent jusqu'au début du XV^e siècle, en 1427 leur emplacement fut mis à la criée par Saint-Magloire, il était bien précisé qu'il s'agissait de « deux maisons sur pieux ou jadiz souloit avoir deux moulins joignant et entretenans l'un à l'autre avec les venues et toutes leurs appartenances » (Arch. nat., S 1087^B n° 4). Seul le moulin de l'Hôtel-Dieu, situé près de la Pelleterie, pour lequel l'hôpital était redevable de 5 sous de cens à Saint-Magloire en 1274, ne laisse plus de traces après cette date.

au XVII^e siècle et la disparition de l'abbaye à la même période¹.

Des moulins à nef existèrent pourtant sur la censive de l'abbaye avant cette date, puisque la première mention de moulins sur bateaux à Paris remonte à 1454, date à laquelle le Bureau de la ville de Paris enjoignait deux meuniers, Pierre Delacroix et Guillaume Parisot, « tenans et occupans ung molin assiz sur ung bateau en Greve a Paris » appartenant au Temple, de faire ôter la vanne du moulin qui portait préjudice à la navigation². Il semble s'agir d'un des moulins des Barres, mais le fait qu'il ait été assis sur un bateau à cette date ne préjuge pas de son caractère flottant un ou deux siècles auparavant, d'autant que les moulins des Barres avaient été détruits au moins par deux fois au XV^e siècle, et tardèrent à être reconstruits³. Il est possible d'imaginer qu'en attendant leur reconstruction, le Temple installa un ou plusieurs moulins sur bateaux à leur place.

Quelle qu'ait été la forme de ces moulins de la Seine, il est certain que des dispositifs d'aménagements hydrauliques en amont de leurs roues étaient présents, puisque certains textes témoignent de l'existence de vanes ou de pêcheries. Les vanes des moulins, sans doute destinées à orienter le courant de l'eau vers leurs roues, sont mentionnées dans les documents relatifs aux moulins des Barres⁴. L'accord entre les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés suggère l'existence de pêcheries, puisque des instruments de pêches sont mentionnés⁵. Une sentence d'arbitrage datant de 1317 accordant à l'Évêque le droit de pêcher au filet derrière les roues de ses deux moulins du gord indique aussi la présence de pêcheries à proximité des moulins de la Seine⁶, le terme de « gord » pouvant d'ailleurs désigner la double rangée de perches disposées au fond d'une rivière où était installé un filet où les poissons viennent se prendre⁷. Les pêcheries sont mentionnées dans certains baux, ainsi, en 1377, le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois était loué avec sa pêcherie au

1. Marjorie Nice BOYER, « Water Mills : a Problem for the Bridges and Boats of Medieval France », *History of Technology*, n° 7, 1982, p. 9.

2. Arch. nat., Z^{1H} 11, fol. 54.

3. Arch. nat., MM 32, fol. 112 v°-123; X^{1C} 193, n° 166.

4. Arch. nat., S 5076^B

5. René POUPARDIN, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du XIII^e siècle. Tome second (1183-1216)*, Paris, 1909, p. 22-23, n° CCXLIII (pièce justificative n° 1).

6. Anne TERROINE et Lucie FOSSIER, *Chartes et documents de Saint-Magloire*, t. II, *op. cit.*, n° 240, p. 331, n° 240

7. Article « Gord » dans le *Dictionnaire du Moyen Français*, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/gord>.

boulangier Jean Mouchart¹.

De manière générale, les machines des XIII^e et XIV^e siècles semblent encore être de taille modeste. L'enluminure de la *Vie de saint Denis* montre des moulins trop petits pour accueillir le logement du meunier, ce que suggère un bail des moulins des Barres accordé par le Temple en 1376, baillant, en plus des trois moulins, une maison et des étables construits en tête du ponton permettant d'y accéder².

Malgré ces quelques remarques, la question de l'apparence des machines actionnées par la Seine reste encore ouverte, l'arrivée d'un nouveau document dans le dossier de faible importance sur lequel nos hypothèses se fondent pouvant les remettre en cause. Il s'agissait surtout ici de montrer qu'il est périlleux de généraliser sur la physionomie de l'ensemble de la meunerie de la Seine du XIII^e siècle sur la base d'une seule image qui ne représente qu'une partie de cet équipement, image pouvant avoir plusieurs lectures.

4.1.1.2 Les autres moulins

Sans images et sans textes semblables aux prisées de moulins connues au XVI^e siècle, la question de la physionomie des moulins hydrauliques implantés sur la Marne est difficile à traiter. Présentant les mêmes caractéristiques que la Seine en termes de largeur, de débit d'eau, et de variations de niveau, la Marne a probablement actionné des moulins similaires à ceux de la Seine.

Les plus petits cours d'eau, Bièvre, Croult et Rouillon, ou ru d'Enghien étaient plutôt destinés à accueillir des moulins terriers à roue fixe dont une illustration est donnée dans une enluminure due à Mahiet, artiste faisant partie de l'atelier parisien de Jean Pucelle³. Cette miniature, datant du deuxième quart du XIV^e siècle⁴, représente Saint Louis ressuscitant une jeune fille noyée dans le Rouillon, à Saint-Denis⁵. Comme pour la représentation des moulins de la *Vie de saint Denis*, rien ne dit que le moulin représenté soit le moulin de Brise-Échalas,

1. Arch. nat. S 29.

2. Arch. nat., MM 30.

3. Richard H. ROUSE et Mary A. ROUSE, *Manuscripts and their makers : Commercial Book Producer in Medieval Paris*, 1200-1500, t. II, p. 94.

4. Mahiet est actif entre 1323 et 1350, *ibid.*

5. Bibl. nat. Fr., Français 5716, fol. 287 v°.

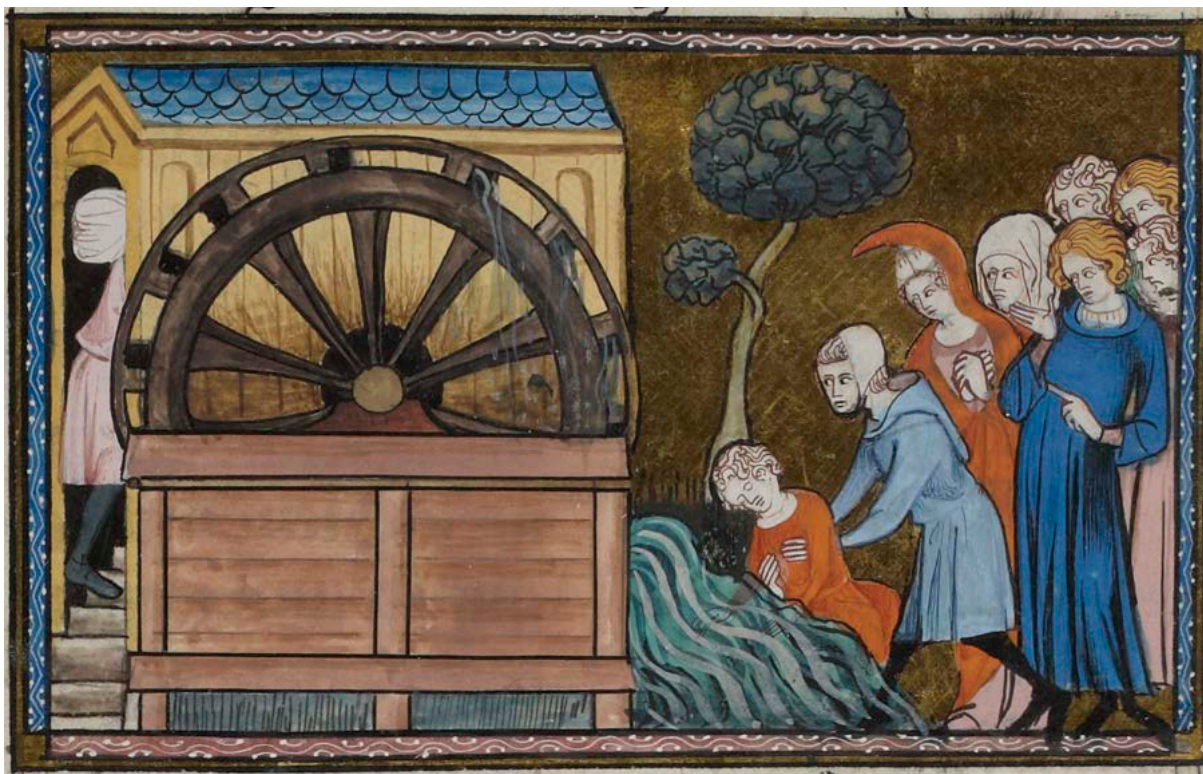


FIGURE 15: Résurrection par saint Louis d'une jeune fille noyée dans le Rouillon

seul moulin attesté sur le Rouillon à cette époque. Cela étant, l'enlumineur a pu s'inspirer des moulins terriers parisiens qu'il avait connus pour produire cette représentation, dont le caractère esthétique semble laisser par moments de côté l'exactitude technique. Celui-ci propose en effet une vue de côté du moulin, avec au premier plan une roue dont le moyeu prend appui sur une sorte de coffre de bois ou de muret. Cette roue semble prendre l'eau par le dessous, puisqu'aucun dispositif d'amenée de l'eau au-dessus de la roue n'est représenté. Cependant, il semble que des augets laissant retomber l'eau soient également représentés. Ainsi, l'enlumineur aurait fusionné la représentation d'une roue prenant l'eau par le dessous, en principe une roue à pales, à celle d'une représentation d'une roue à augets prenant l'eau par le dessus. Derrière la roue, une chambre de meunerie à laquelle accède un meunier chargé d'un sac de blé est représentée. Celle-ci ne semble guère plus haute que la roue. Elle est bardée de bois et recouverte d'une toiture en écailles. Les dispositifs d'amenée de l'eau ne sont pas montrés, ce qui ne permet pas de trancher sur la nature de sa roue, à pales ou à augets. Les points communs avec la représentation des moulins sur la Seine sont nombreux : omniprésence du bois, servant aussi bien à la construction de la roue qu'à la construction

de la chambre de meunerie. Celle-ci reste de taille modeste, ne servant probablement qu'à abriter le mécanisme du moulin, sans laisser de place au logement du meunier. En revanche, contrairement à la représentation des moulins de la *Vie de saint Denis*, l'enluminure ne laisse rien deviner du mécanisme interne de la machine.

Un devis de réhabilitation du moulin de Croulebarbe, datant de 1393 et édité par Gustave Fagniez, donne d'autres informations sur la physionomie des moulins à eau tournant sur les petits cours d'eau au XIV^e siècle¹. Établi par un maçon et un charpentier, ce document indique qu'à cette date, le moulin de Croulebarbe était entièrement maçonné de plâtre, depuis ses murs jusqu'aux dispositifs permettant de conduire l'eau de la Bièvre jusqu'au moulin, les rives de la rivière étant consolidées par des murs. Le document indique que trois écluses de deux pieds de long et trois pieds de large étaient nécessaires pour conduire l'eau jusqu'au moulin, mais ne donne guère d'informations sur la taille de la roue ou sur la manière dont l'eau actionnait celle-ci. La question est pourtant d'importance, notamment parce que les roues à augets avaient un rendement supérieur aux roues en dessous, à pales ou à aubes². En corollaire, se pose la question de connaître quels étaient les dispositifs de conduite de l'eau vers la roue du moulin et de régulation des flux.

Karine Berthier a montré que tous les moulins de la Bièvre, à l'exception de celui d'Antony, étaient alimentés par dessous et établis sur des biefs³, dérivations à la pente plus importante permettant de faire tourner la roue, ainsi le bief du moulin de Gentilly, d'une longueur de 500 mètres⁴, le bief servant à alimenter les moulins de Croulebarbe et de Saint-Marcel, long de 2,2 kilomètres⁵, ou le canal de dérivation creusé par l'abbaye de Saint-Victor⁶. Les textes produits à l'occasion de la construction de ce moulin montrent l'existence de retenues d'eau visant à stocker l'énergie potentielle nécessaire à en actionner la roue. L'accord entre

1. Arch. nat., S 22, n° 1 éd. par G. FAGNIEZ, *op. cit.*, p. 346-367, n° XXXIII.

2. Raoul GUICHANÉ, *Le savoir des constructeurs de moulins hydrauliques et l'équipement des cours d'eau en Touraine du Moyen-Âge à l'époque subcontemporaine*, Thèse de doctorat sous la direction d'Elisabeth Zadora-Rio, Tours : Université de Tours, 2001, p. 57.

3. Karine BERTHIER, « Usages, gestion et industrialisation de la Bièvre dans le Val-de-Marne de l'Antiquité à nos jours », Daniel R. Thévenot, 18èmes Journées Scientifiques de l'Environnement 2007 : Environnement, Citoyenneté et Territoires Urbains, May 2007, Créteil, 2007, en ligne sur HAL Archives ouvertes <hal-00196684>, p. 7.

4. *Ibid.*, p. 8.

5. Karine BERTHIER, « Meuniers et moulins », *La Seine et Paris*, éd. par Arnaud Alexandre et Stéphanie Boura, Paris, 2000, p. 57.

6. Arch. nat., L 892.

Sainte-Geneviève et Saint-Victor évoque ainsi l'existence d'un étang appartenant à l'abbaye de Sainte-Geneviève destiné à actionner son moulin Coupeau, et la possibilité réservée à l'établissement de faire passer l'eau de son étang vers son moulin, et inversement¹. L'ajout d'un moulin sur un cours d'eau de faible débit impliquait en plus la mise en place de dispositifs de régulation efficaces, décrits avec précision dans les actes. Pour garantir la force du courant, les moines de Saint-Victor s'engageaient à curer leur canal pour éviter l'arrêt du courant². De même, l'établissement d'une bonde à l'entrée du canal, désignée sous le nom de *patelle*, constituait un dispositif technique visant à répartir la quantité d'eau mise à disposition des deux abbayes. Le but de l'installation de cette bonde était en effet de faire entrer suffisamment d'eau dans le canal des Victorins pour actionner leur moulin, sans que le niveau d'eau du canal ne soit trop important et ne noie la roue du moulin Coupeau, situé en amont³. Les chicaneries entre les deux établissements ayant eu lieu durant le demi-siècle qui suivit cet accord montrent la complexité de cette question de la régulation de l'usage d'une ressource disponible en faible quantité. La *patelle*, au niveau réglable fut remplacée par un mur de pierre fixe, encore présent à la fin du XIV^e siècle. Les textes précisaient alors qu'il était renforcé au moyen de crampons de fer⁴.

Les textes dont les moulins du Croult et du Rouillon, du ru de Vanves ou du ru d'Enghien furent l'objet ne sont pas des documents à dimension technique. La miniature représentant un moulin du Rouillon est, nous l'avons dit, équivoque quant à la question de savoir si elle représente un moulin prenant l'eau par le dessus, ou par le dessous. L'onomastique permet certainement de connaître la nature de deux moulins, possédant des noms fréquemment associés à de telles machines. À Saint-Denis, sur le Croult, se trouvait les moulins de Choisel, dont le nom pouvait constituer une référence à leur technologie, puisque un choisel, ou choiseau, était un auget recevant l'eau autour de la circonférence de roues hydrauliques⁵. Pour Du Cange, un moulin à choisel est un moulin « dont l'eau a été recueillie et amenée », c'est-à-dire un moulin alimenté par des réservoirs, et mu par la combinaison de la vitesse de l'eau et de la gravité, par opposition aux moulins de rivières, actionnés par la seule vitesse du cou-

1. Arch. nat., S 1538, n° 1.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Arch. nat., L 892, n° 14, pièce justificative n° 12.

5. FEW, vol. 2, p. 521b.

rant¹. Il s'agirait donc d'un moulin prenant l'eau par le dessus. Un autre toponyme désigne le même procédé, celui de *bécherel*, nom donné au moulin situé sur le ru de Vanves, dont le débit rendait sûrement nécessaire la construction d'une retenue d'eau. Le terme, issu du gallo-germanique à l'origine de l'allemand moderne *becher*, désignerait les auges des roues de moulins². Il aurait pu référer aux moulins hydrauliques actionnés par le dessus.

Comme le montre l'exemple de la Bièvre, cette présence de moulins recevant l'eau au moyen d'une roue à augets a sûrement été plus rare que celle de moulins prenant l'eau par le dessous à l'aide d'une roue à pales. La désignation d'un moulin sous le nom de « moulin de Choisel » ou de « moulin Bécherel » pourrait alors signifier leur particularité au sein d'un parc meunier majoritairement composé de moulins prenant l'eau par le dessous.

4.1.2 Les moulins à eau des XV^e-XVI^e siècles

Le fait que la majorité des prisées du XV^e siècle retrouvées concerne des moulins du pont aux Meuniers implique une meilleure connaissance de ces derniers par rapport aux autres moulins tournant sur la Bièvre ou à Saint-Denis, cependant, quelques représentations de moulins apparaissant sur des enluminures, ainsi que certains plans de Paris, permettent d'avoir un aperçu de la nature des moulins présents sur les petits cours d'eau au XV^e-XVI^e siècle, et de leurs différences avec leurs prédécesseurs.

4.1.2.1 Les moulins de la Seine et de la Marne

La technique et la physionomie des moulins actionnés par la Seine à Paris, et particulièrement des moulins du pont aux Meuniers, sont doublement connues. Sept prisées les décrivent à différents moments du XV^e siècle, mais surtout, ils apparaissent ou sont la source d'inspiration de plusieurs représentations concordantes montrant des moulins pendants.

Une première miniature, déjà évoquée, est due au Maître de Dunois, dont l'atelier était situé à Paris³. Elle représentait sainte Geneviève en prière sur les tours de Notre-Dame

1. Guy SOUILLET, « Bécherel, Cocherel et Choisel », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1958, n° 65-4, p. 549-550.

2. *Ibid.*, p. 547-548.

3. François AVRIL et Nicole REYNAUD, *Les manuscrits à peinture en France (1440-1520)*, Paris, 1993, p. 36.



(a) Sainte-Geneviève en prière sur les tours de Notre-Dame, *Livre d'heures à l'usage de Paris*, v. 1440
 (b) Exécution de Manlius Capitolinus, *De casibus*, 1^e moitié du xv^e siècle

FIGURE 16: Les moulins pendants représentés par le Maître de Dunois

en train d'accomplir le miracle de la chandelle¹. Sa prétention réaliste est incontestable : les deux monuments emblématiques de l'île de la Cité, centre du pouvoir religieux et royal sont clairement représentés. Aux pieds de sainte Geneviève, se dresse la cathédrale de Paris, reconnaissable à sa façade harmonique. Le palais royal, avec son enceinte crénelée renfermant un jardin situé à la pointe de l'île apparaît devant. Au milieu, se tient la Sainte-Chapelle surmontée de sa flèche. La Seine occupe toute la partie inférieure de l'image. Deux ponts la traversent : à gauche, un pont de bois de trois arches, dont deux renferment une roue. L'édifice est surmonté de maisons à colombages recouvertes de tuiles, dont les pignons donnent sur la Seine. À droite, un second pont de bois maisonné à trois arches vides est dessiné, cette fois-ci, c'est un mur gouttereau qui donne sur la Seine. À l'extrémité de l'île, à gauche, apparaît une construction aux murs à colombages solidement ancrée sur des pilotis entre lesquels se trouve une roue du même type que celles tournant sous le pont à gauche de l'image, à côté, une barque avec trois hommes descend le fleuve. Là où il était difficile de donner une signification

1. Maître de Dunois, « Sainte Geneviève en prière sur les tours de Notre-Dame », miniature d'un *Livre d'heures à l'usage de Paris*, vers 1440, Manchester, The John Rylands University Library, ms 164, fol. 254.

à la miniature de la *Vie de saint Denis*, l'interprétation est ici plus aisée. Ce sont clairement le pont aux Meuniers, avec ses moulins et une arche libre pour la navigation, et le pont Saint-Michel que l'image montre. Au bout de l'île de la Cité, apparaît le moulin de la Gourdain. Tous les moulins ont la même forme, celle d'une construction maçonnée ancrée sur un pont ou des pilotis laissant pendre entre eux une roue¹. On attribue au Maître de Dunois une évocation des moulins pendants de la Seine illustrant le *de Casibus* de Boccace², montrant, de la même manière, un moulin à roue pendante tournant sous un pont qui ne semble pas toutefois être le pont aux Meuniers, dans la mesure où l'enlumineur représente un moulin couvert d'ardoises dont le mur gouttereau donne sur le fleuve, alors que les moulins du pont aux Meuniers avaient les pignons donnant sur la Seine et étaient recouverts de tuiles.

La forme des moulins parisiens représentés sur ces images à la visée réaliste est confirmée par une miniature exécutée entre 1444 et 1445 par le maître de John Talbot³, un suiveur du Maître de Bedford⁴. S'il ne s'agit pas à proprement parler d'une représentation parisienne, puisqu'elle est censée figurer la ville de Babylone⁵, elle donne lieu à une évocation détaillée des éléments connus par l'enlumineur, formé à Paris avant de s'installer à Rouen⁶. L'image est précieuse pour la figuration de trois quarts extrêmement soignée des moulins prétendus de Babylone. L'illustration concorde en tous points avec celle des moulins du pont aux Meuniers du Maître Dunois : même enfilade de maisons à colombages soutenues par des pieux laissant pendre entre eux une roue, même disposition des pignons donnant sur la rivière. La représentation se fait surtout plus précise en montrant le dispositif de l'arrivée de l'eau dans le moulin : une écluse actionnée par une poutre de bois située en amont de la roue vient entraver le courant sur toute la largeur de la roue. Quant au mécanisme de celle-ci, il est plus finement dessiné. Chaque roue, enchâssée dans un parc en bois sur lequel s'appuie son moyeu, est dentée sur sa partie gauche et actionne une lanterne.

Le Maître du Walters 222 proposait une représentation de trois quarts d'un moulin pen-

1. C'est également sous cette forme que sont représentés par le même artiste les moulins présents sous ce qui semble être le pont Saint-Michel quelques années plus tôt, voir p. 97.

2. Bibl. nat. Fr., français 235, fol. 133 v°.

3. François AVRIL et Nicole REYNAUD, *op. cit.*, p. 169-170.

4. Le maître de Bedford occupa le devant de la scène artistique à Paris au cours des années 1420-1430 : François AVRIL et Nicole REYNAUD, *op. cit.*, p. 23.

5. « La cité de Babylone », miniature du *Roman d'Alexandre en prose*, 1444-1445, Londres, British Library, Royal MS 15 E VI, fol. 4.

6. *Ibid.*, p. 169-170.



(a) « Les moulins de Babylone » dans le *Roman d'Alexandre*, v. 1444-1445



(b) Un moulin pendu dans le *Livre de messire Lancelot*, v. 1480

FIGURE 17: Représentations de moulins pendus dans le *Roman d'Alexandre* et le *Livre de messire Lancelot*

dant adossé à un pont sur la première page du *Livre de messire Lancelot du Lac*¹, enluminé à Poitiers vers 1480-1495². L'enluminure représente le ban de Benoïc, Bohort et leurs familles. Au côté d'un palais, un moulin sur pilotis adossé à un pont de pierre est représenté. Comme sur les enluminures du Maître de Dunois, la chambre de meunerie est un bâtiment en colombages. La roue du moulin est située au-dessous, entre les pilotis soutenant la structure du moulin, au débouché d'une des arches du pont. Même si l'enluminure n'est pas parisienne et ne peut prétendre représenter les moulins de la capitale, elle témoigne de l'homogénéité de la structure des moulins pendants au cours du XV^e siècle.

Ces différentes miniatures concordent avec ce que les textes décrivent des moulins de l'époque. Au chapitre du bâti, les comptes d'entretien du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois mentionnaient effectivement l'existence d'un toit de tuiles et de cheminées³. Les moulins de la Seine étaient à cette époque des lieux de vie, alors que le travail de meunerie nécessitait une surveillance de chaque instant. Les inventaires après décès des meuniers du pont aux Meuniers établis au XVI^e siècle montrent que les moulins comptaient plusieurs pièces dans

1. Bibl. nat. Fr., français 111, fol. 1.

2. Jean-Luc DEUFFIC, « Notes de bibliologie. Livres d'heure et manuscrits du Moyen Âge identifiés (XIV^e - XVI^e siècles) », *Pecia. Le livre et l'écrit*, n° 7, 2009, p. 227-228.

3. Arch. nat., S 29.

lesquelles vivaient les meuniers, leurs familles et leurs serviteurs. Ainsi, l'hôtel du moulin de Saint-Magloire, assis sous le pont aux Meuniers, était composé en 1551 d'une sallette donnant sur la Seine, d'une cuisine et d'une chambre joignant la sallette, ayant vue sur le fleuve, d'une saillie contigüe à la chambre, et d'une chambre pour les serviteurs dans l'étable du moulin. À l'étage, se trouvaient une sous pente, une chambre ayant vue sur le pont au Change, et une chambre ayant vue sur la Seine¹. Sans doute l'ajout d'une cheminée dans des infrastructures sensibles au risque d'incendie en raison de la présence de particules de farine en suspension et des frottements occasionnés par le mécanisme du moulin explique-t-il le changement d'aspect extérieur des moulins. Si les représentations de moulins hydrauliques du XIV^e siècle les montrent entièrement faits de bois, ceux des XV^e- XVI^e siècles prennent la forme de bâtiments à colombages aux murs revêtus de plâtre, aux vertus ignifuges. Les comptes du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois font d'ailleurs état de l'emploi d'importantes quantités de plâtre dans les réparations de son moulin². Ces précautions n'étaient toutefois pas toujours suffisantes comme en témoignent plusieurs mentions d'incendies de moulins hydrauliques ayant eu lieu au XV^e siècle³.

Au chapitre de la technologie interne, les textes et les images se répondent également. Les prisées des moulins du pont aux Meuniers renvoient unanimement à la technologie du moulin pendant décrite par David H. Jones.

La spécificité des moulins pendants était de pouvoir s'adapter aux fluctuations des cours d'eau grâce à une roue enchâssée dans une cage de bois, appelée *parc*, dont la hauteur était réglable au moyen de quatre *reilles* qui représentaient les éléments verticaux du *parc* du moulin. Grâce à un système de vérins, il était possible de lever ou d'abaisser la roue et de s'adapter à la hauteur de l'eau⁴. Les *reilles* étaient régulièrement percées sur leur longueur de trous dans lesquels s'inséraient des chevilles de fer qui maintenaient les *reilles* à la bonne hauteur⁵. Le réglage du niveau de la roue était complexe, et avait des incidences sur la nature du travail du meunier. David H. Jones avait montré dans le cas des moulins ligériens

1. Arch. nat., Min. cent., XX, 75, 2 décembre 1551.

2. Arch. nat., S 29.

3. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, t. I, col. 210., Arch. nat., MM 32, fol. 122-123, X^{1C}193 n° 166.

4. D. H. JONES, « Aspects techniques du moulin pendant », art. cit., p. 265.

5. *Id.*, « Le régime hydrologique de la Loire et de la Maine, quelles influences sur la conception du moulin pendu et sur le travail quotidien du meunier? », *Archives d'Anjou*, n° 4, 2000, p. 224-226.

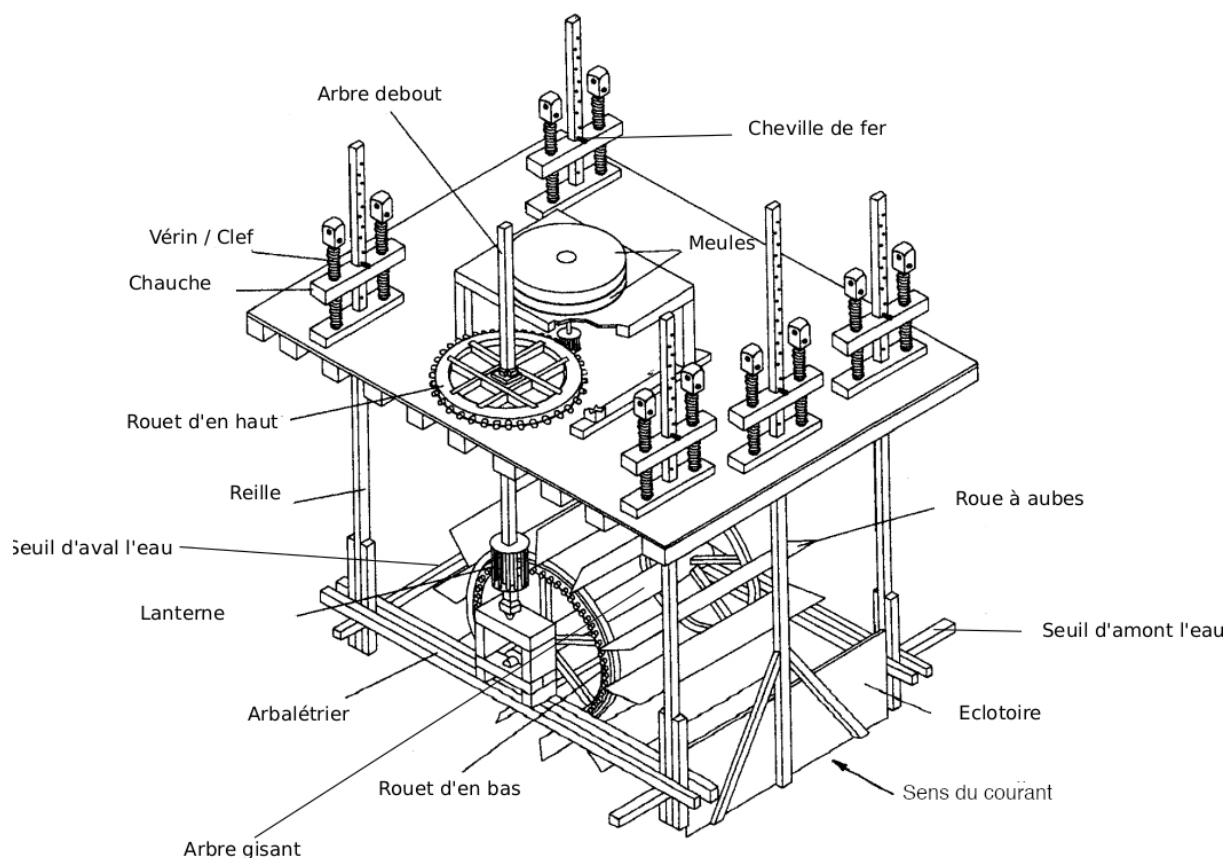


FIGURE 18: Principe du moulin pendant, d'après David H. JONES

que cette opération y était accomplie par un seul homme¹. C'était le cas pour les moulins parisiens : la prisée de 1408 du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois indique l'existence de « quatre chevilles dormans qui soustiennent les quatre reilles » et « une cheville pour traire », à laquelle s'ajoute une cheville pour la *reille* de l'*éclotoire*². Les prisées ultérieures de ce moulin comme des autres comptent de la même manière six chevilles de fer servant aux *reilles*³. L'existence d'une seule cheville, et non de quatre, servant à lever les quatre *reilles* signifie qu'elles ne pouvaient être relevées qu'une à une et pas simultanément par quatre hommes, ce qui aurait nécessité quatre chevilles en plus de celles maintenant ordinairement les *reilles*. Le meunier devait donc lever la roue seul, en levant petit à petit chaque *reille* afin d'arriver à la hauteur souhaitée. La complexité de la manœuvre exigeait sans doute des propriétaires un choix attentif des preneurs de moulins ; devant maîtriser parfaitement la manipulation, un

1. *Ibid.*, p. 233.

2. Arch. nat., S 29, voir p. 509.

3. *Ibid.*

meunier relevant une *reille* trop brutalement risquant d'endommager tout le moulin. Reste la question de la fréquence de cette opération qui nécessitait l'arrêt total du moulin, et de sa durée. Aucune déduction ne peut être faite des relevés hydrologiques aujourd'hui effectués pour la Seine, dans la mesure où celle-ci a fait l'objet de nombreux aménagements visant à en réguler le niveau. Les textes, qui ne relatent que des événements exceptionnels ne donnent pas non plus d'informations sur le régime ordinaire de la Seine au Moyen Âge. Sans doute les variations de niveau étaient-elles plus importantes qu'aujourd'hui, justifiant l'installation de moulins pendants sur les grands cours d'eau afin qu'il profitent de leur énergie la majeure partie de l'année, mais il n'est pas possible d'estimer la fréquence de cette tâche dans le travail du meunier.

La roue à aubes du moulin pendant était d'une composition plus complexe que celle du moulin terrier. De fait, alors que les prisées de moulins terriers évoquent simplement la roue du moulin, les prisées de moulins pendants dissèquent cet élément en plusieurs parties : l'*arbre gisant* en était l'axe et venait actionner le *rouet d'en bas* qui faisait se mouvoir dans un second temps une lanterne. Le rouet d'en bas est garni de son *cerne*, qui constituait la jante de la roue. Le cerne portait les aubes de la roue et les alluchons (*chevilles*) qui venaient se loger dans la lanterne¹. Des cernes secondaires soutenaient les aubes sur toute la largeur de la roue. Le rouet était garni de son *embrasure*, c'est-à-dire de l'ensemble des pièces de bois, appelés bras, constituant les rayons de la roue². Sauf exception (dans la prisée du moulin du Temple en 1552), toutes les roues de moulins décrites dans les prisées possédaient 9 bras. Les aubes de la roue, souvent désignées sous le vocable d'*auves*, étaient chargées de recevoir la force du courant. Elles étaient complétées d'*entrauves*, terme obscur. Selon le *Dictionnaire du Moyen Français*, il s'agissait d'un élément situé entre deux aubes, mais l'explication n'est guère convaincante, une prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois mentionne par exemple une roue avec 18 aubes et 12 entrauves³. Il pourrait peut-être s'agir de contre-aubes, planchettes mises contre les aubes d'une roue hydraulique⁴, mais rien n'est moins sûr, aucun rapport de proportionnalité ne se vérifiant entre le nombre d'aubes et

1. Article « Gante », Yves COUTANT, *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le nord de la France : de Lille à Cambrai du 13^e au 18^e siècle*, Turnhout, 2009, p. 507

2. Article « Brach », Yves COUTANT, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 200.

3. Article « Entrauve », <http://www.atilf.fr/dmf/definition/entrauve>.

4. FEW, XXIV, 290a.

d'entrauves.

L'arbre debout transmettait le mouvement de la lanterne à un autre rouet appelé rouet d'en haut qui assurait le deuxième renvoi d'engrenage du moulin et permettait d'augmenter le rapport de démultiplication des forces, et ainsi le poids des meules actionnées¹. Ce second arbre et ce second rouet n'existaient pas dans les moulins terriers qui n'avaient besoin que d'un seul mécanisme de renvoi d'angle². Le rouet d'en haut mettait en mouvement une lanterne dans l'axe de laquelle un fer mettait en action la meule courante du moulin. Hormis ce second renvoi d'engrenage, la mécanique interne du moulin était extrêmement semblable à celle d'un moulin terrier traditionnel. Le blé était déversé dans les meules grâce à une trémie, sorte d'entonnoir dans lequel était mis le blé, qui déversait le grain sur les meules. Celles-ci étaient protégées par un coffre de bois appelé *archure*.

En amont de la roue du moulin, se trouvait l'*éclotoire*, écluse au moyen de laquelle il était possible de diminuer la quantité d'eau venant actionner les aubes du moulin et ainsi de le ralentir ou l'arrêter. Cet élément était manipulé grâce une *reille*, qui constituait la cinquième du moulin³. Une prisée du moulin de l'Écorcherie, situé quelques centaines de mètres en amont du pont aux Meuniers, fait état de dispositifs destinés à diriger le courant du fleuve dans la roue du moulin appelés *vannes* ou *venues*, constituant des sortes d'entonnoirs formés par deux digues parallèles à la rive, d'une longueur d'une quarantaine de mètres et d'une hauteur d'1,50 à 2 mètres, constituées d'une succession de pieux entre lesquels étaient probablement installés des branchages ou des pierres (les prisées ne le mentionnent pas)⁴. Les prisées des moulins du pont aux Meuniers ou des moulins de la Marne, en revanche, ne font pas état de tels aménagements compliquant certainement la navigation. Sans doute n'étaient-ils pas indispensables, la réserve d'énergie potentielle des grands cours d'eau étant bien supérieure aux besoins énergétiques du moulin, pouvant se satisfaire du courant naturel⁵. Il faut aussi se souvenir qu'un atterrissement situé aux côtés du moulin de l'Écorcherie dirigeait le courant

1. David H. Jones, « Aspects techniques du moulin pendant », art. cit., p. 270.

2. *Ibid.*, p. 265.

3. Les quatre autres étaient celles qui soutenaient le parc.

4. *Item*, le venue du costé du gort l'evesque contenant dix huit thoises deux piedz de long sur six piedz de hault le fort portant le foible en laquelle venue a soixante et ung pieulx. *Item*, la venue du costé de la terre contenant dix et sept thoises trois piedz de long sur cinq piedz et demy de hault, le fort pourtant le foible a laquelle venue a trente et sept pieulx prisez lesd. deux venues ensemble pour ferrures et peines d'ouvriers dix et huit livres paris. (Arch. nat., L 447, n° 33).

5. David. H. JONES, « Le régime hydrologique de la Loire et de la Maine, ... », art. cit. p. 217-218.

vers l'arche centrale du pont aux Meuniers¹. La présence de barrages sur le cours de la Seine à cet endroit aurait certainement été contre-productive.

Comme les miniatures le montrent, les moulins pendus étaient solidement construits sur des pieux en chêne². Ceux-ci étaient nombreux, entre 22 et 29 pour les moulins du pont aux Meuniers, et devaient être changés régulièrement³. Leur hauteur, comprise entre 5 et 6 toises et demie, soit une dizaine de mètres, leur permettait d'être profondément enfoncés dans le lit des rivières, afin de soutenir la lourde structure des moulins pendants et de résister au courant⁴. Pour les fixer, il était nécessaire d'utiliser un échafaudage⁵. Même après la disparition d'un moulin, les anciens pieux (appelés alors *orbillons*) le soutenant, encore fichés dans la vase, constituaient les derniers témoins de son existence⁶.

Les images et les textes étant unanimes, l'historien peut déduire que la technologie des moulins, tant ceux du pont aux Meuniers que celui de la Gourdainne était homogène, et que ces moulins étaient des moulins pendants. Sans doute en était-il de même des autres moulins parisiens actionnés par la Seine, ainsi les moulins des Chambres Maître Hugues qui sont représentés ainsi sur le plan de Truschet et Hoyau, dressé au milieu du XVI^e siècle. Une déposition de témoins de 1498 visant à reconnaître que les habitants de Saint-Cloud étaient tenus de moudre leur blé aux deux moulins de Saint-Cloud avant que ceux-ci ne fussent brûlés par les Anglais, montre, elle aussi, que les moulins qui y étaient situés étaient des moulins pendus, ou du moins sur pilotis, puisque les témoins attestaient avoir vu de tout temps les restes des pieux soutenant ces moulins⁷. Il est même probable que cette solution ait été adoptée à chaque fois qu'il était question d'implanter un moulin dans un large cours d'eau ou sous un pont. La prisée du moulin de Noisy-le-Grand⁸, sur la Marne, décrit un moulin pendant, et sans doute les moulins de Charenton en étaient-ils de même, comme l'indiquent nombre de prisées de ces moulins élaborées à partir du milieu du XVI^e siècle⁹. Le

1. Voir p. 144.

2. Arch. nat., Min. cent., XX, 76, 11 août 1552, fol. 21 v°-22, voir p. 562.

3. Arch. nat., Y 111, fol. 380.

4. Arch. nat., Min. cent., XX, 76, 11 août 1552, fol. 21 v°-22, voir p. 562.

5. Arch. nat., L 447, fol. 18 v°.

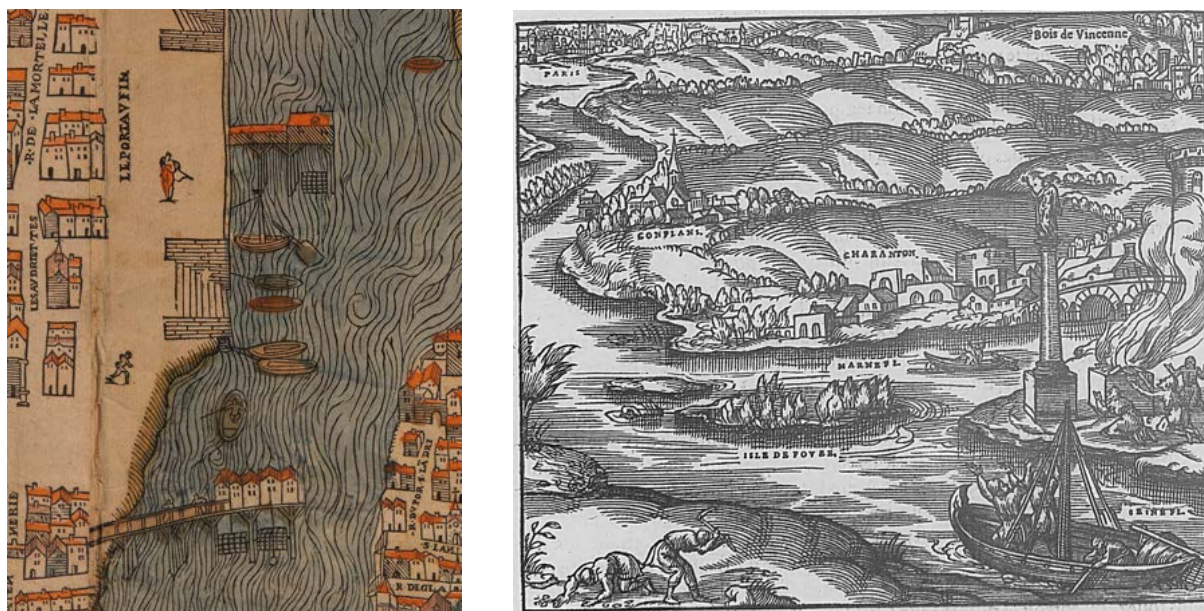
6. Arch. nat., L 446, n° 37.

7. Arch. nat., L 437, pièce justificative n° 26.

8. Arch. nat., Min. cent., XIX, 8, 28 décembre 1493.

9. Arch. nat., Min. cent., XX, 75, 2 décembre 1551 ; Arch. nat., Min. cent., XX, 76, 11 août 1552 ; Arch. nat., Min. cent. III, 309, 24 janvier 1559 (n. st.), les moulins de Charenton sont également figurés ainsi sur

moulin de Quiquengrogne, situé en aval de la confluence entre la Seine et la Marne était un moulin pendant, comme le montre une gravure contenue dans la *Cosmographie universelle* d'André Thevet représentant précisément l'endroit où les deux cours d'eau se rejoignent¹. La gravure figure, en vis-à-vis du village de Conflans, un moulin sur pilotis laissant pendre une roue en dessous de la chambre de meunerie, à la manière des moulins pendants de la Seine apparaissant sur le plan de Truschet et Hoyau. La technique du moulin pendant, attestée dès 1408, sans doute déjà bien connue, dans la mesure où les prisées du XV^e siècle décrivent les mêmes éléments que celles du siècle suivant, allait donc s'implanter durant deux siècles sur la Seine et la Marne.



(a) Les moulins des Barres et des (b) Confluence Seine-Marne vue par André Thevet dans la *Cos-*
Chambres sur le plan de Truschet et *mographie universelle*
Hoyau

FIGURE 19: Les moulins pendants du XVI^e siècle

4.1.2.2 Les moulins des petits cours d'eau

Les documents à visée technique permettant de connaître la physionomie des moulins situés sur les petits cours d'eau se retrouvent en faible nombre. Seules les prisées de deux moulins à eau situés sur la Bièvre ont été conservées. Trois d'entre elles, réalisées entre de nombreuses peintures de François Boucher du XVIII^e siècle.

1. André THEVET, *Cosmographie universelle*, vol. 2, Paris, 1575, p. 579.

1445 et 1455, concernent le moulin d'Antony¹, et deux autres, effectuées en 1577 et 1586, le moulin de Croulebarbe². Celui-ci apparaît par ailleurs sur une série de plans du couvent des Cordelières Saint-Marcel, réalisés entre 1538 et 1543, à l'occasion d'un procès opposant les religieuses à la famille Gobelin au sujet d'une porte pour aller au moulin³. Les moulins de la Bièvre apparaissent enfin sur les plans de Paris levés à partir du milieu du XVI^e siècle. Une enluminure due au maître du Walters 222, permet de préciser l'allure des moulins terriers des XV^e- XVI^e siècles⁴.



(a) Gaharié vainqueur au gué, *Le livre de messire Lancelot du Lac* (v. 1480-1485).



(b) Le Grand Moulin de Saint-Marcel sur le plan de Truschet et Hoyau (1553).

FIGURE 20: Vues de moulins terriers (XV^e-XVI^e s.).

Le moulin d'Antony était au XV^e siècle actionné par une roue à augets, appelés « choiseaulx ». Archétype du moulin terrier, il était constitué d'une roue, d'un seuil, d'un rouet, d'un arbre gisant actionnant une lanterne qui en faisait tourner les deux meules au moyen d'un fer s'ancrant dans la meule courante. Les prisées le concernant font état de dispositifs destinés à faciliter le travail du meunier, ainsi la présence de poulies servent à lever les meules et les sacs⁵. Elles sont en revanche muettes sur les dispositifs d'amenée de l'eau. De même, la taille du moulin ou de sa roue ne sont pas connues. Les prisées ne permettent pas non plus de savoir si le meunier pouvait être logé dans le moulin. Les représentations des moulins situés sur la Bièvre, et notamment celle du moulin de Saint-Marcel, figurant sur le plan de

1. Arch. nat., S 2899.

2. Arch. nat., S 21.

3. Arch. nar., CP, S 4683.

4. Bibl. nat. Fr., Français 111, fol. 167 v^o.

5. Arch. nat., S 2899.

Truschet et Hoyau, montrent des bâtiments à plusieurs étages, dotés de cheminées, pouvant servir à loger leurs meuniers. Le moulin de Croulebarbe apparaît sur le plan du couvent des Cordelières Saint-Marcel comme une structure de grande dimension permettant de servir de logis. À l’instar des moulins de la Seine, ce besoin d’héberger un meunier et d’abriter des dispositifs de chauffage peut expliquer l’emploi de plâtre sur les murs de ces moulins. Sur les enluminures, les représentations des moulins sur le plan de Truschet et Hoyau, mais aussi sur les vues du moulin de Croulebarbe, le plâtre apparaît systématiquement utilisé comme enduit.



FIGURE 21: Vue du moulin de Croulebarbe sur le plan des Cordelières Saint-Marcel (feuille 2).

Quelques éléments contenus dans des baux permettent de préciser les informations relatives à ce dernier moulin. Celui-ci était de grandes dimensions, puisque sa roue, dotée de 32 aubes, avait un diamètre estimé à 5,3 mètres¹. En amont, était construit un barrage permettant d’actionner cette roue quand le meunier en avait besoin. Ce barrage n’apparaît pas sur le plan du couvent des Cordelières. En revanche, le plan montre bien le bief alimentant le moulin, appelé « rivière troussée de Bièvre », alors que le bras mort du cours d’eau passant

1. On considère que les roues de moulins étaient construites en suivant une règle empirique selon laquelle le nombre d’aubes de la roue était égal au rayon de la roue multiplié par 12. L’estimation du diamètre de la roue revient donc à diviser le nombre d’aubes par 6, Clément DE LAHARPE, *Notes et formules de l’ingénieur*, 19^e édition, Paris, 1919, t. I, p. 697.

dans le clos du couvent, était nommé « l'ancienne rivière de Bièvre ». Le fonctionnement de la retenue d'eau située en amont du moulin de Croulebarbe est précisé dans un bail accordé par le teinturier parisien Jean Canaye à un nommé Étienne de Grigny, meunier, en 1549¹. Le contrat fait référence l'existence d'une bonde que le preneur devait actionner quand bon semblait au bailleur, lui-même détenteur d'une clé du moulin, pour effectuer les lâchers d'eau au cas où personne n'était sur place². Lorsque la bonde du moulin était fermée, la rivière était donc à sec, et l'écoulement de l'eau se faisait par lâchers successifs des moulins de l'amont vers l'aval. De ce fait, chaque infrastructure était dépendante de l'utilisation de l'eau faite en amont et les conflits entre meuniers relatifs aux dimensions des dispositifs de retenue de l'eau étaient fréquents. En 1437, l'abbaye de Sainte-Geneviève était ainsi chargée de trancher un conflit opposant Jean Boucher, meunier du moulin Coupeau, et Jaquet Petit, tanneur exploitant le Petit moulin, situé en amont. La hauteur de l'écluse construite en amont du moulin Coupeau était en effet sujette à contestation par Jaquet Petit qui l'accusait de noyer la roue de son moulin³.

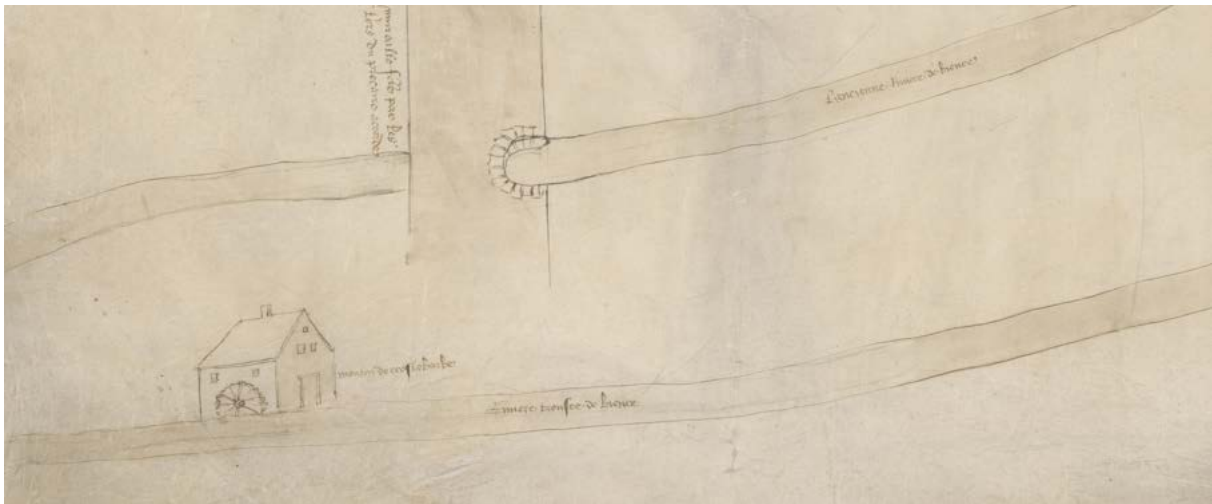


FIGURE 22: Vue du moulin de Croulebarbe sur le plan des Cordelières Saint-Marcel (feuille 3).

Les archives relatives aux moulins présents sur le Croult et le Rouillon à Saint-Denis

1. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 33, fol. 520, 25 février 1549.

2. Jean Canaye n'était pas lui-même le propriétaire du moulin de Croulebarbe. Celui-ci lui avait été baillé par un nommé Henri Patoillard, qui le tenait à rente du chapitre de Notre-Dame. L'opération constituait pour Jean Canaye, un moyen de ne pas être dépendant du meunier du moulin amont pour mener à bien ses activités de teinturier en prenant celui-ci sous ses ordres.

3. Arch. nat., S 1538.

sont plus avares d'informations sur leur aspect technique. Certains renseignements peuvent quand même être tirés des documents abordant les conflits d'usage de l'eau entre meuniers, semblables à ceux qui avaient lieu sur la Bièvre. La réfection des dispositifs de conduite de l'eau dans les moulins suite à la guerre de Cent Ans mit en effet à mal le fragile équilibre dans la gestion de la ressource en eau, et fut la cause de rapports d'inspection commandés à la suite de travaux mis en œuvre par les meuniers. Un premier compte rendu de visite datant de 1462 fait état de réparations effectuées par le meunier du moulin Fevon, sur le Croult¹. Celui-ci avait relevé un pieu et un « fust gravier » - terme dont la signification reste obscure - de trois pouces, ce qui portait préjudice au moulin Basset, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, situé en aval. Les experts enjoignaient le meunier du moulin Basset de rabattre le « fust gravier » d'un pouce et les écluses du moulin de deux pouces, preuve que la coexistence entre moulins nécessitait une précision d'horloger dans l'ajustement du niveau des équipements retenant l'eau. Un second compte rendu, rédigé une vingtaine d'années plus tard, fait état des répercussions des modifications des dispositifs de conduite de l'eau dans la roue du moulin². Celui-ci fut rédigé après la plainte des meuniers des moulins situés en aval du moulin Basset, dont le *nou*³, avait été rétréci, passant de trois pieds à deux pieds un pouce de large. Le rapport signale que la roue du moulin Basset était pourvue d'aubes, c'est-à-dire que le moulin était actionné par le dessous.

In fine les textes apportant à l'historien des informations d'ordre technique sur les moulins présents sur les petits cours d'eau donnent davantage d'informations sur les dispositifs d'amenée de l'eau que sur la forme du moulin lui-même. Dans un contexte où les moulins étaient actionnés par le dessous par des rivières à la faible pente, la modification d'un moulin compromettait l'équilibre de l'ensemble. La conséquence était certainement une grande inertie de la forme des installations, une modification, même minime, conduisant les meuniers des moulins lésés à saisir la justice pour rétablir la situation antérieure.

1. Arch. nat., S 2390.

2. Arch. nat., S 2246.

3. La signification de ce terme reste également obscure.

4.2 Les moulins à vent

Le nombre de moulins à vent attestés avant le XVI^e siècle se comptant sur les doigts des deux mains, les probabilités de disposer de documents techniques permettant de connaître leur aspect étaient faibles. Cependant, la prisée la plus ancienne de notre corpus, datant de 1316, concerne un moulin à vent, celui de Longchamp. Les prisées de moulins connues au XVI^e siècle en complètent la connaissance, alors que ceux-ci sont représentés avec plus de détails que les moulins à eau sur les plans de Paris. Le croisement des informations contenues dans ces différents documents permet schématiquement de distinguer deux âges. Les moulins dont la construction remonte avant le XVI^e siècle furent pour la plupart bâtis en pierre, selon le modèle du moulin-tour. Ceux bâtis au XVI^e siècle étaient des moulins sur pivot, construits en bois.

4.2.1 Les moulins en pierre : moulins-tours et moulins turquois

Le 29 juin 1316, les religieuses de Longchamp louaient à Guillaume, meunier de Silly, leur moulin à vent, moyennant 4 £ p. de loyer, à charge de moudre tout le grain de l'abbaye. Le bail qui lui fut accordé est, sous réserve de découvertes ultérieures, le premier bail parisien contenant une forme de prisée¹. En effet, parmi les obligations du preneur figure celle-ci :

« Enseürquetout ledit preneur est et sera tenuz a rendre toutes les choses appartenanz audit molin en la maniere que elles sont ci dedenz escriptes en la fin de tout ledit terme en aussi bon point comme elles estoient o temps de la prisé. »

La suite est donc la liste de toutes les parties constituant le mécanisme du moulin. La structure même du moulin, une tour de pierre, comme le montre un plan de l'abbaye de Longchamp réalisé par le peintre Georges Lallemand en 1619², en est exclue. Comme c'est encore le cas dans les premières prisées du XV^e siècle, seul le montant total est annoncé, la prisée ne consistant qu'en une liste des pièces constituant le moulin. Le tout se montait à la somme de 146 £ 13 s. p. L'intérêt de la prisée est de permettre d'avoir accès à la mécanique interne du moulin, ainsi sont cités dans l'ordre :

1. Arch. nat., Q¹1074, voir p. 506.

2. Arch. nat., N/III/Seine-et-Oise/479/1.

- « *Le comble dou moulin et la couverture* » : il s'agit de l'ensemble des éléments formant la charpente et la toiture du moulin¹. Le fait que cette partie soit estimée confirme que le moulin à vent des religieuses de Longchamp est alors un moulin-tour, la toiture pivotante faisant partie des « tournants et travaillants » du moulin, susceptibles d'être cassés, alors que la tour du moulin relevait de l'immobilier. Les ailes venaient se loger dans cette partie.
- « *Les ceinz a tous les roulliaus* » : Yves Coutant, dans l'article « chintre » de son *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le nord de la France : de Lille à Cambrai du 13^e au 18^e siècle*, explique que cette pièce est un anneau de bois servant au chemin de roulement ou de glissement, expliquant que « la calotte des moulins-tours de Templemars et de Seclin tournait sur des rouleaux, alors que celle des moulins du Cambrésis glissait sur un rail de bois (*petit rond, 2^e chaintre ou ron*) encastré dans la sablière dormante (*grand rond, premier chaintre*) »². La juxtaposition des deux termes dans la prisée fait penser qu'ils ont tous les deux un lien, et qu'ils constituent le moyen de faire tourner la toiture.
- « *la tourneure, toute arbre balestes, rouet, et paignon* » : il semble s'agir des parties tournant dans les moulins, et transmettant l'énergie captée par les ailes aux meules.
- « *les molles et les fers* » : il s'agit des meules du moulin et probablement toute sa ferrure, à moins que ce ne soit que le fer du moulin qui traverse la meule courante pour la mouvoir³.
- « *pailliers et braies* » : Godefroy dans l'article « poaillier »⁴ explique qu'il s'agit d'un segment de sphère en cuivre facilitant le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre en donnant parmi ces exemples un texte relatif à un moulin, sans que ne soit précisé leur emplacement. L'usage du pluriel laisse toutefois penser qu'il s'agit

1. Yves COUTANT, *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le nord de la France : de Lille à Cambrai du 13^e au 18^e siècle*, Turnhout, 2009, p. 299. Un mot est nécessaire concernant ce dictionnaire montrant que la terminologie du moulin est un travail de recherche en soi, et que cette terminologie diffère énormément d'une région à un autre en raison des différences techniques qui s'y font voir. C'est notamment le cas pour ce qui est du moulin à vent parisien qui ne ressemble que très peu au moulin à vent du nord de la France, toutefois certaines expressions ce recourent, ce dictionnaire étant alors un outil formidable.

2. *Ibid.*, p. 268-269.

3. Georges COMET, *op. cit.*, p. 420.

4. Article « poailler » dans Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, t. VI, 1889, p. 237, 1880-1901.

de parties métalliques destinées là encore à faciliter la transmission du mouvement et éviter que le bois ne s'échauffe. Les *braies* devaient avoir un usage similaire.

- « *archeure et tremuee* » : les deux mots ont une postérité en français moderne et renvoient à la partie moulante du moulin. L'archure est le coffre de bois qui renferme les meules¹, tandis que la trémie est un grand entonnoir de forme pyramidale servant à déverser le grain dans les meules².
- « *l'amet, ven, corbeillon, l'oisel et martiaus* » : les deux premiers termes, dont la transcription est, en outre, incertaine, n'ont pas trouvé de définition à ce jour. Il s'agit sûrement d'accessoires, ce que sont le corbeillon, petite corbeille servant au meunier à transporter le grain ou le verser dans la trémie³, l'oisel, ou oiselet, petit bac placé sous la trémie pour régler l'arrivée du grain à moudre⁴, et les marteaux, utiles en toutes circonstances pour tailler des pierres, enfoncer des clous ou rhabiller des meules⁵.
- « *les toiles, les armeures et le marbre* » : le terme d'*armeure* n'apparaît dans aucun dictionnaire avec une acception s'appliquant au moulin, il y a tout lieu de penser toutefois qu'il forme un couple avec les toiles. Ces dernières étant les grands draps prenant le vent et l'armure doit être la structure en bois les supportant. Quant au marbre, il s'agit d'un coussinet de pierre sur lequel tourne l'arbre moteur⁶.
- « *touz les planchiers* » : les acceptions du plancher sont diverses ; s'appliquant tant aux différents types de moulins à vent que de moulins à eau⁷. Étant donné que le moulin de Longchamp paraît être un moulin à tour, il devait être divisé en deux étages, le premier recevant la farine alors que le second portait les meules⁸.
- *Item, les chables et engins* : le moulin comportant davantage d'éléments que ceux nommés par la prisée, cette partie semble servir à évoquer tout ce qui n'est pas répertorié plus haut, les câbles et les engins, pouvant recouvrir des réalités vastes.

Même si la prisée est muette sur de nombreux points, notamment les dimensions des parties

1. CNRTL, article « Archure », <https://www.cnrtl.fr/definition/archure>.

2. CNRTL, article « Trémie », <https://www.cnrtl.fr/definition/tremie>.

3. Yves COUTANT, *op. cit.*, p. 305.

4. *Ibid.*, p. 129 et 684.

5. *Ibid.*, p. 615-619.

6. *Ibid.*, p. 611.

7. *Ibid.*, p. 746-758.

8. *Ibid.*, p. 754.

citées et la valeur relative de chaque pièce dans le prix total du moulin, elle n'en est pas moins un cadre utile pour se représenter la physionomie des moulins à vent parisiens du début du XIV^e siècle. La faiblesse de leur nombre, leur construction vraisemblablement rapprochée, laissent à penser qu'ils ont été construits selon le même modèle par des techniciens s'étant connus ou transmis des savoir-faire. Les autres moulins qui furent construits à Paris avant le XVI^e siècle paraissent en effet avoir été construits en pierre, et en tout cas avaient cette forme au XVI^e siècle.

Le moulin bâti par Guiard de Pontoise en 1297 est ainsi désigné comme un moulin de pierre dans un censier du prieuré de Saint-Lazare de 1520¹. Il est appelé moulin de la Tour de pierre en 1583 et faisait alors l'objet d'une prisée indiquant qu'il était orienté au moyen d'une queue de bois toute neuve, mesurant alors 10 toises². Cette queue n'était pas poussée par le meunier ou par du bétail, mais était déplacée au moyen d'un treuil, appelé « engin à mettre le moulin au vent »³. Le moulin de la Tombe-Issoire, attesté à la fin du XIV^e siècle, était situé hors du champ des plans de Paris au XVI^e siècle, mais est bien représenté comme un moulin-tour sur la carte de l'abbé Delagrive. C'est aussi la forme prise par le moulin de la ferme Saint-Antoine à Montreuil sur le même plan.

Les enluminures parisiennes médiévales représentant des moulins à vent, bien que moins détaillées par rapport à celles où apparaissent des moulins à eau, figurent invariablement des moulin-tour de pierre. Ainsi, l'image parisienne des moulins de Babylone présente dans le roman d'Alexandre montre, en arrière plan, un moulin-tour. De même, le moulin-tour présent sur une enluminure illustrant l'accueil de l'empereur Charles IV par le roi Charles V en 1378 pourrait être celui construit à la Chapelle⁴.

Finalement, seule la forme de deux installations attestées dès le XIV^e siècle reste à préciser : l'apparence du moulin de Vaugirard est difficile à identifier sur le plan de Delagrive, mais ce pourrait être un moulin en pierre. Le moulin en bois situé en face de l'abbaye de Saint-Antoine des Champs sur le plan de Truschet et Hoyau pourrait être celui évoqué dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, mais nous avons déjà dit que le doute subsiste quant à

1. Arch. nat., S 6623.

2. Arch. nat., Min. cent., III, 170, 28 septembre 1583.

3. *Ibid.*

4. Bibl. Ars., Ms 5128, fol. 1, Émile EUDE, « Essais de topographie historique. Le vieux moulin de "La Chapelle près Paris" », *Revue des études historiques*, oct.-déc. 1924, p. 459-460.

(a) Un moulin à vent dans le *Roman d'Alexandre*

(b) Entrevue de Charles IV et Charles V à La Chapelle

FIGURE 23: Représentations de moulins à vent dans des enluminures parisiennes

l'identité de cette construction avec celle du *Livre des métiers*¹. En effet, celle-ci ne figure pas sur le plan de la Grande Gouache en 1532, et aurait donc pu être une reconstruction du moulin évoqué à la fin du XIII^e siècle.

Ces deux réserves faites, les représentations contenues dans les plans semblent justifier de l'homogénéité des premières constructions de moulins à vent, entièrement en pierre avec un toit orientable². Le moulin aux Dames, attesté en 1308, et objet de deux prisées en 1517 et 1555³, en constitue toutefois une variante. Si dans la seconde prisée, les jurés le désignaient comme un moulin « fait sur une tour de pierre » et s'il apparaît comme un moulin-tour classique sur le plan de Truschet et Hoyau dressé en 1553, sa forme première semble avoir été différente. Le plan de la Grande Gouache, dressé une vingtaine d'années plus tôt, représente

1. Voir p. 117

2. Fernand Braudel se trompait donc en affirmant que primitivement les moulins étaient des moulins « chandeliers » sur pivot, avant que ne soit inventé au XVI^e siècle « grâce aux ingénieurs hollandais » un moulin tour avec une calotte pivotant sur des roulements (Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, 1979, t. 2, p. 313). À Paris, s'est exactement le schéma inverse qui s'observe.

3. Arch. nat., S 4425^B et S 4432.

en effet à l'emplacement du moulin aux Dames un moulin consistant en une tour de pierre surmontée d'une cage de bois portant les ailes, celle-ci étant mise au vent à l'aide d'une queue de bois. Cette forme de moulin, constituant un entre-deux entre le moulin-tour et le moulin sur pivot, est désignée sous le nom de moulin turquois ou de moulin à pivot tournant. Un article paru dans *le Monde des Moulins* expliquait qu'il s'agissait d'un type de moulin composé de deux parties, une tour maçonnée nommée tonnelle, d'environ 5 mètres, évidée en son centre par un conduit vertical de section ronde, connecté au niveau du sol avec un conduit horizontal ; et une partie haute, constituée d'une cabine en bois un peu comme celle d'un moulin pivot, supportant les ailes et abritant les meules¹. L'article ajoutait que l'escalier servait de queue, mais le plan de la Gouache représente le moulin muni d'une queue de bois ne servant pas d'escalier. La prisée du moulin de 1517, quant à elle évoque un « cinge » à tourner le moulin, mot dont le sens n'a pas été élucidé, alors que celle de 1555 parle bien d'une queue du moulin, actionnée, comme dans le cas du moulin de la Tour de pierre, par un « engin à mettre le moulin au vent ». La prisée de 1517 mentionne la présence d'une plateforme tournant sur vingt-quatre rouleaux, qui pourrait constituer la partie haute du moulin. Cette partie n'apparaît pas sur la prisée de 1555. Le moulin fut donc remanié entre les années 1530 (date de l'élaboration du plan de la Grande Gouache), et 1555, peut-être, afin d'y installer un monte-sac, élément effectivement présent à cette date². L'existence de ce type de moulin sur le sol parisien pose toutefois question dans la mesure où les exemples connus sont plutôt localisés dans l'ouest de la France : Manche, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne³. Dans cette perspective, la construction de certains moulins à vent à Paris pourrait être le fruit de transferts techniques venant de constructeurs de moulins venus de ces régions du royaume de France, mais cette hypothèse reste à confirmer.

La construction de moulins de pierre ne fut, du reste, pas le monopole du Moyen Âge. Cette méthode restait d'actualité au cours du XVI^e siècle. Alors que le plan de la Grande Gouache montre deux moulins sur pivot bâtis sur la Villeneuve-sur-Gravois, un moulin édifié sur une tour de pierre, semblable au moulin aux Dames apparaît entre ces deux bâtiments sur

1. Stéphane MARY, « Vers la renaissance du moulin turquois », *Le Monde des moulins*, n° 14, octobre 2005.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*



(a) Le moulin aux Dames sur le plan de la Grande Gouache (b) Le moulin aux Dames sur le plan de Truschet et Hoyau

FIGURE 24: Le moulin aux Dames dans les années 1530 et 1550

le plan de Truschet et Hoyau. Entre Paris et Villejuif, le moulin de Beauregard, moulin banal appartenant au chapitre de Saint-Marcel, seulement attesté à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, était désigné comme « un moulin bannal à vent de pierre »¹. De même, le moulin situé près de la porte de Notre-Dame-des-Champs cité dans bail de 1581, mais n'apparaissant pas sur le plan de Truschet et Hoyau, est représenté comme un moulin-tour sur le plan de Quesnel de 1609.

4.2.2 Les moulins en bois : moulins-cabines

Les moulins bâtis sur des tours de pierre font figure d'exception au XVI^e siècle, âge d'or du moulin sur pivot comme en témoignait par exemple le journal du voyageur italien Francesco d'Ierni en 1596 :

« Le long des murs et en dehors de la ville, il y a beaucoup de moulins à vent,

1. Arch. nat., S 1928.

dont le corps du bâtiment pivote sur lui même, pour présenter les ailes au vent »¹.

Une telle construction pouvait être imposée par les baux d'acensement des terrains sur lesquels étaient édifiés les moulins. Le prieuré de Saint-Lazare imposait par exemple au meunier Guillaume Sauvray en 1536 de construire un « moulin à vent de bois assis sur un pivot bon et suffisant »². Ce moulin, détruit lors de la bataille de Saint-Denis, fut reconstruit selon le même modèle en 1568³. Les pivots des moulins étaient en pierre ou en bois. Les plans de la Grande Gouache et de Saint-Victor représentaient des moulins à vent sous forme de cabines de bois reposant sur des pivots maçonnés. Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris signalent que le moulin que l'hôpital fit construire dans sa ferme du Pressoir reposait sur un socle en pierre, dont la construction avait été l'objet de malfaçons⁴. Sur les vues postérieures, en revanche, les moulins reposent sur des pivots charpentés : ainsi apparaît le moulin Saint-Père sur une figure du monastère de Saint-Germain-des-Prés, réalisée par le peintre Guillaume Rondel vers 1548⁵. Les moulins cabines apparaissent de la même manière sur le plan de Truschet et Hoyau de 1553, ou sur les deux plans de la Villeneuve-sur-Gravois réalisés dans la deuxième moitié du XVI^e siècle⁶. Sur le plan de la bataille de Saint-Denis⁷, seul un moulin repose sur un pivot maçonné, les autres moulins sont construits sur un pivot charpenté. Y aurait-il eu un changement dans la manière de construire les moulins sur pivot entre la première moitié et la seconde moitié du XVI^e siècle ? Une clause, inexistante dans les contrats d'acensement de terrains à bâtir des moulins avant 1547, et qui se retrouve presque systématiquement après cette date interdisait aux constructeurs de moulins de déplacer leurs machines⁸. Cette adaptation du droit pourrait accompagner une évolution de la machine, rendue plus facilement démontable et déplaçable par une construction sur un pivot charpenté. Il faut ajouter que la construction sur pivot de bois requerrait simplement l'intervention d'un charpentier, alors que la construction d'un pivot de pierre nécessitait d'employer conjointement un maçon.

1. Francesco Gregori d'IERNI, « *Paris en 1596 vu par un italien* », relation de l'ambassade du cardinal de Florence à Paris, trad. de l'italien par G. Raynaud, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 12, 1885 p. 169.

2. Arch. nat., S 6604.

3. *Ibid.*

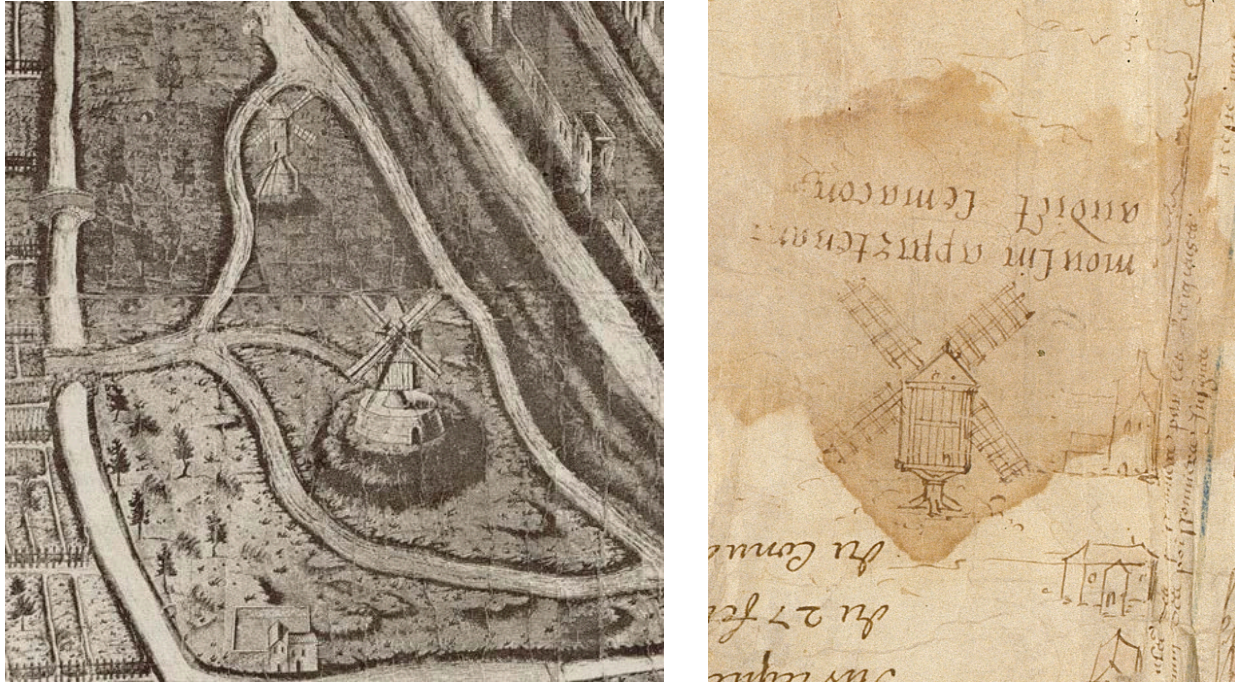
4. Arch. APHP, HD 6385, p. 14.

5. Arch. nat., CP/N/III/Seine/305.

6. Arch. nat., CP S 6626 et N/II/SEINE/146/2.

7. Médiathèque du centre-ville de Saint-Denis, S. D. Ms. E 1.

8. Arch. nat., S 6604, S 6595, Min. cent., CII, 9, 17 mars 1551 (n. st.).



(a) Les moulins de Villeneuve-sur-Gravois sur le plan de la Grande Gouache

(b) Le moulin de Louis Le Masson, à la Villeneuve-sur-Gravois, sur un plan dressé à la demande des Filles-Dieu

FIGURE 25: Les moulins de la Villeneuve-sur-Gravois dans les années 1530 et dans les années 1560

Il est possible que le choix des bâtisseurs de moulins de se porter vers la construction de moulins de bois ait pu s'expliquer par la rapidité de l'opération. Le bail d'une pièce de terre accordé en mars 1551 par le chapitre de Notre-Dame à Jean Herny pour y accueillir plusieurs moulins imposait de bâtir un premier moulin avant juin et le deuxième avant Noël, mais ceux-ci furent respectivement construits avant avril et juin¹. La quantité de bois nécessaire à ce travail était toutefois importante. Un bail emphytéotique concédé par l'abbaye de Saint-Denis à Philippe Loyseleur, meunier de Villepinte, prévoyait l'édification par celui-ci à Tremblay d'un moulin à vent moyennant la fourniture par l'abbaye des 24 arbres nécessaires à cette opération².

On dispose de peu de documents techniques permettant de compléter ce que les images donnent à voir des moulins sur pivot parisiens. Au XVI^e siècle, seule une prisée d'un des moulins de la chaussée de Saint-Denis, appartenant à un certain Chrétien Chuby, a été

1. Arch. nat., Min. cent., CII, 9, 17 mars 1551 (n. st), CXXII, 144, 15 avril 1551 (n. st.), 6 juin 1551.

2. Arch. nat., S 2446.

retrouvée¹. Le document indique que le moulin était mis au vent au moyen d'une queue de bois de sept toises de long, et que l'accès s'y faisait par un escalier. L'intérieur comportait deux niveaux reliés par un escalier. Les éléments mentionnés sont similaires à ceux que l'on retrouve dans la planche de l'*Encyclopédie* décrivant les moulins à vent, sans doute influencée par la morphologie des moulins à vent du Bassin Parisien.

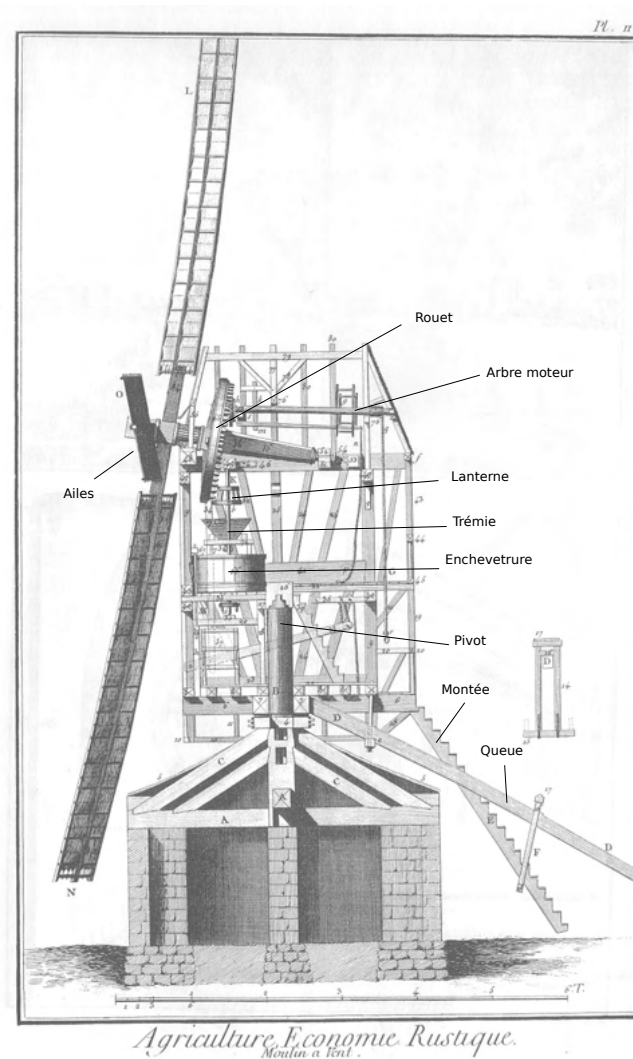


FIGURE 26: Un moulin sur pivot dans l'Encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT (Planches, vol. 1, 3, Moulins à eau et à vent, planche II, « coupe verticale du moulin sur sa longueur »).

Un devis légèrement postérieur à la période considérée dans ce travail apporte toutefois des compléments d'informations permettant de connaître les canons en matière de moulins à vent. Établi en 1609, il contenait des instructions pour « faire un moulin à vent sur une tour

1. Arch. nat., Min. cent., XI, 35, 25 décembre 1555, fol. 204-206.

de pierre, semblable à celui des Chartreux ou de la ferme de l'Hôtel-Dieu lez Paris, qu'on tient est estime estre du mieux faitz d'alentour de lad. ville et d'ailleurs »¹. Un bon moulin semble donc être assis sur pivot maçonné. Ce type de moulin pivotait au moyen de deux rails coulissant l'un sur l'autre, garnis de roulettes. Ses ailes avaient une longueur de dix toises et demie et la queue, une longueur de 9 toises pour une largeur de quinze à seize pouces. Il était pourvu d'un engin servant à monter les sacs et était mis au vent au moyen d'un « engin terrier à tourner le moulin » fonctionnant à l'aide d'un cabestan.

Ce type de moulin cabine eut une longue postérité. Dans son ouvrage sur les moulins à vent, Claude Rivals en fait le modèle des moulins du Bassin Parisien, n'évoquant guère les moulins tour de pierre². Ces derniers auraient donc été, à Paris, une forme primitive de moulins, remplacés, au XVI^e siècle, par des moulins en bois, ce qui est étrange alors que, de manière générale, les moulins à vent de bois sont presque unanimement considérés comme les plus anciens³. Pourquoi cette évolution, alors que les moulins hydrauliques connurent une trajectoire totalement inverse, se dévêtissant du bardage de bois qui les recouvrait au cours du XIV^e siècle ? Peut-être par la liberté que recherchaient les constructeurs de moulins à vent, souhaitant pouvoir déplacer leurs machines alors que le vent souffle où il veut, peut-être aussi à cause de la fréquence des avaries pouvant les toucher. Les contrats de location mentionnent le risque qu'avaient ces moulins d'être détruits par la foudre ou la tempête⁴. Il pouvait être plus économique de reconstruire un moulin en bois plutôt qu'en pierre. Toutefois, en l'absence de documents pouvant les confirmer, les réflexions précédentes ne pourront rester qu'à l'état d'hypothèses.

4.2.3 Les abords des moulins à vent

Le vent soufflant où il veut, la construction du moulin à vent ne s'accompagnait pas forcément de la réalisation d'aménagements énergétiques. Comme cela a été montré, il s'est plutôt agi de bâtir les machines sur des reliefs naturels ou artificiels⁵. Certains moulins sur

1. Arch. nat., Min. cent, LI, 25, 18 juillet 1609.

2. Claude RIVALS, *Le moulin à vent et le meunier dans la société traditionnelle française*, Ivry : SERG, 1976, p. 127-143.

3. *Ibid.*

4. Arch. S 6595, S 6604.

5. Voir p. 135.

pivot, comme le moulin à vent de Roissy ou celui situé sur l'actuelle place des Victoires¹, reposaient sur une petite butte permettant un accès plus facile aux ailes et la captation d'un vent plus régulier². Plusieurs règles d'implantation devaient toutefois être observées : bien que ne se portant pas concurrence comme les moulins à eau, les moulins à vent devaient être situés à une certaine distance les uns des autres, en raison de la grande longueur de la queue du moulin servant à les mettre au vent. Ainsi, les baux des moulins construits sur la censive de Notre-Dame par Jean Herny à la Villette indiquaient que les preneurs des moulins devaient tolérer le passage de la queue du moulin voisin sur leur terrain³.

Il arrivait cependant que la réalisation de certains aménagements soit prévue dans les contrats de construction ou de location de moulins à vent. En 1506, le prieuré de Saint-Lazare imposait par exemple à Nicolas Boulanger de faire aux abords de son moulin « fossez ou fermetures tellement que les terres de lad. eglise Saint Ladre ne soient aucunement dommagées à cause d'icellui moulin »⁴. Un autre contrat, passé entre le prieuré et Nicolas Boulanger en 1530, comportait la même clause, et justifiait la construction d'une muraille autour de l'arpent sur lequel allait être construit un moulin à vent par la nécessité de protéger les terres du prieuré des gens et du bétail se rendant au moulin⁵. La construction de barrières autour des moulins semble avoir été justifiée par la crainte causée aux chevaux passant sur les routes par le mouvement, l'ombre et le bruit des moulins situés à proximité⁶. Encore présente dans un bail accordé en 1536 à Guillaume Sauvray, même s'il ne s'agissait que de construire un fossé⁷, cette disposition disparut des contrats conclus après cette date⁸, peut-être parce qu'avec le temps, le bétail s'était habitué à côtoyer ces géants bruyants et bringuebalants⁹. Le plan de la bataille de Saint-Denis montre en effet des moulins défendus par des murailles

1. Bibliothèque historique de la ville de Paris, Ms 233, p. 213-219.

2. Jean-Yves DUFOUR et Olivier BAUCHET, *Le moulin et la maison du meunier de Roissy-en-France*, Bordeaux, 2013, p. 34-35.

3. Arch. nat., Min. cent., CII, 9, 17 mars 1551 (n. st), CXXII, 144, 15 avril 1551 (n. st.), 6 juin 1551.

4. Arch. nat., S 6595.

5. Arch. nat., S 6604.

6. Jean-Yves DUFOUR et Olivier BAUCHET, *op. cit.*, p. 58.

7. *Ibid.*

8. Arch. nat., S 6595, S 6604.

9. La présence de clauses imposant de construire des fortifications autour des moulins au début du XVI^e siècle conforte l'hypothèse d'un essor tardif des moulins à vent autour de la capitale, les chevaux étant effrayés par ces machines nouvelles, un peu à la manière de Don Quichotte, héros du roman éponyme, là encore écrit au moment où les moulins à vent faisaient leur apparition dans les plaines de la Manche.

ou des fossés (et intacts), et d'autres ne possédant aucune fortification.



FIGURE 27: Un moulin fortifié et un moulin en flammes sur le plan de la bataille de Saint-Denis (1568)

Contrairement au moulin à eau, le moulin à vent n'était pas le lieu de vie du meunier. Il était en particulier interdit d'y faire du feu¹. Le meunier, qui pouvait exploiter plusieurs moulins à vent situés à proximité² devait être logé dans une maison, dont l'existence est parfois mentionnée dans les baux. Un bail d'un moulin situé sur la chaussée du Roule, accordé en 1551 par Jacques Herlement à Alain Lelièvre, indique que le moulin était loué avec la « maison joignant »³. Un grand nombre d'informations permettant de connaître la nature des dépendances des moulins à vent sont contenues dans un bail du moulin de la Tour de Pierre, accordé en 1538. Le moulin était alors loué avec

« une maison manable près et joignant led. moulin appelée la vieille maison, consistant en une sallette basse, allée à costé d'icelle, et une cave vaultée joignant lad. allée dessoubz la motte de terre dudit moulin, une chambre au-dessus de lad. sallette et un boug à costé d'icelle chambre, et le grenier au dessus, de la grandeur et longueur qu'il se comporte, la viz hors œuvre servant pour lad. vieille maison,

1. Arch. nat., S 1364.

2. C'est le cas par exemple de Nicolas Boulanger, simultanément meunier de trois moulins situés sur la censive du prieuré de Saint-Lazare dans les années 1530. Arch. nat., S 6623.

3. Arch. nat., Min. cent., III, 219, 31 décembre 1551.

une petite court a costé d'icelle maison, et troys estables voultz dessoubz ladite motte de terre dud. moulin, entrée et yssue dans lad. court, la plus grande d'icelle aplicquée a estable a chevaulx, et les deux autres, l'un à ung poulailler, et l'autre a estable à pourceaux. Et oultre lad. court, ung petit jardin garny de treilles et arbres fructiers, avec la commidité et aisance de partie du puis estant dedans led. petit jardin ».

Cette description montre que les moulins à vent pouvaient être entourés de nombreuses dépendances et formaient une petite exploitation agricole avec une maison où pouvait vivre le meunier, des étables pour accueillir les chevaux allant chercher le blé à moudre, des lieux d'élevage de poulets ou de porcs, engraisés au moyen du son issu de la mouture du blé, et un verger. Le moulin de la Tour de pierre étant très ancien, ces dépendances avaient pu être bâties petit à petit. Sans doute se réduisaient-elles plus souvent à une maison située à proximité immédiate du moulin, dans l'angle mort des vents, permettant au meunier de surveiller à tout moment sa machine, mais aussi de contrôler les accès de la clientèle du moulin, comme la maison du meunier de Roissy-en-France¹. Lors de la fouille de ce bâtiment, avait été révélée une étrange fosse aux abords de la maison, que les archéologues interprétaient comme la base d'un moulin à sang activé par deux individus en cas d'absence de vent, comme cela est attesté dans les Flandres². Nous savons que certains moulins à eau étaient flanqués d'un tel dispositif³. La possibilité de l'existence de moulins actionnés par des hommes ou des chevaux aux abords des moulins à vent, pour en assurer la constance, est donc à garder en mémoire.

Si les moulins à eau et les moulins à vent n'eurent pas de forme fixe entre le XIII^e et le XVI^e siècle, les deux types de machines possédaient toutefois un principe de fonctionnement interne. Une partie réceptrice de l'énergie, aile ou roue, était chargée de transmettre son mouvement à un couple de meules, actionnées par un fer, par le biais d'engrenages. Parallèlement à l'évolution externe de ces machines, l'examen des prisées permet de constater une amélioration de ce mécanisme interne du moulin, améliorations allant dans le sens d'une plus grande productivité des machines.

1. Jean-Yves DUFOUR et Olivier BAUCHET, *op. cit.*, p. 62.

2. *Ibid.* p. 67.

3. Voir p. 173.

Chapitre 5

Vers une plus grande productivité

L'évolution du ratio entre le nombre de moulins et la population mise en évidence dans le troisième chapitre montre qu'entre le Moyen Âge et la Renaissance, la capitale du royaume de France est parvenue à satisfaire la même proportion des besoins d'une population plus importante en utilisant un nombre constant de moulins. Au-delà de l'examen nécessaire du rapport entre moulins et population, il faut donc s'interroger sur la productivité de ces machines. Celle-ci peut être envisagée de deux manières : leur rendement en kilowatt/heure, ou la quantité de farine produite par unité. Fernand Braudel et Paolo Malanima ont cherché à estimer un rendement énergétique des moulins en affectant à chaque type d'installation (moulin à eau ou moulin à vent), une certaine productivité en kilowatt/heure, sans néanmoins s'interroger sur d'éventuelles innovations techniques au cours du temps². Cette méthode conduisait Paolo Malanima à conclure que la consommation d'énergie *per capita* avait décliné à partir de la reprise démographique de la fin du XV^e siècle et ce jusqu'au XVIII^e siècle³. Son grand intérêt est de pouvoir mettre sur le même plan des machines ne répondant pas aux mêmes besoins : il est difficile de comparer un moulin produisant de la farine, du tan, ou de la pâte à papier. Les installations ayant d'autres usages industriels que la mouture de la farine étant rares sur le sol parisien, il apparaît toutefois plus pertinent d'estimer non pas leur rendement énergétique entendu en kilowatts/heure, mais plutôt en quantité de farine

2. Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, 1979, t. I, p. 308 et suivantes ; Astrid KANDER, Paolo MALANIMA et Paul WARDE, *Power to the People. Energy in Europe over the Last Five Centuries*, Princeton/Oxford, 2013, p. 64-70.

3. Astrid KANDER, Paolo MALANIMA et Paul WARDE, *op. cit.*, p. 98-99.

produite. L'objectif de la majorité de cet équipement énergétique était en effet de moudre assez de blé pour permettre la subsistance des Parisiens. Il s'agit donc de savoir dans quelle mesure ce but était rempli. Il convient d'ajouter un autre inconvénient de l'estimation du rendement des moulins en kilowatts/heure. Celle-ci se limite en effet à un raisonnement d'ordre quantitatif alors que la qualité des farines produites avait son importance.

Qualité et quantité des farines sont étroitement liées aux dimensions des meules de moulins. Les ingénieurs du XVIII^e siècle convinrent ainsi que la quantité de farine produite par un moulin est fonction du carré du rayon de sa meule¹. La finesse des farines était également liée au diamètre des meules. Plus elles étaient grandes, plus les grains de blé étaient pulvérisés et la farine finement moulue, celle-ci « s'allongeant » sur la circonférence de la pierre². L'augmentation des dimensions des meules impliquait une augmentation de leur poids. Le mécanisme devait être adapté dans son ensemble pour permettre d'accompagner cette évolution technique³. Les dimensions du capteur énergétique (ailes ou roues), transmettant l'énergie aux meules, et la solidité des parties chargées de faire le lien entre ces deux parties, doivent en outre être étudiées.

Mener cette réflexion nécessite de disposer de renseignements sur la dimension et la conception des « tournants et travaillants » du moulin, mais aussi sur la quantité et la qualité des moutures produites. Le premier groupe d'information est contenu dans les prisées de vingt-huit moulins retrouvées entre 1316 et 1586. Si ces documents ne renseignent pas sur l'ensemble du parc énergétique parisien, leur exploitation permet de mettre en évidence des tendances d'évolution de ces machines.

Un deuxième groupe d'informations sur la quantité et la qualité des moutures produites peut être collecté à la lecture des essais de pain réalisés à Paris aux XV^e et XVI^e siècles, au cours desquels les examinateurs du Châtelet notaient scrupuleusement les quantités de blé engrainées dans le moulin, et la répartition des produits de mouture entre fine fleur de farine, gruaux et son. Comme les prisées, ces documents permettent davantage de connaître

1. Georges COMET, *Le paysan et son outil*, Rome, 1992, p. 422.

2. Alain BELMONT, « Les meules à grain de l'époque médiévale et de la Renaissance », *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, actes du colloque international, Lons-le-Saunier du 2 au 5 novembre 2011, édités par Luc Jaccottet et Gilles Rollier, Besançon, 2016, vol. 2, p. 828.

3. Georges COMET, *op. cit.*, p. 422.

Période	Moulin à eau		Moulin à vent	
	Terrier	Pendu	Tour	Pivot
1300-1450	2	4	1	0
1450-1500	1	3	0	0
1500-1550	0	0	1	2
1550-1600	2	16	2	1
Total	5	23	4	3

TABLE 22: Types de moulins documentés par les prisées

le rendement des moulins hydrauliques, généralement situés autour du pont aux Meuniers, abritant des moulins utilisés lors de 14 essais de pain sur 17. Sur cet effectif d'essais de pain, seul un moulin visité était un moulin à vent¹. De là, une meilleure connaissance des moulins constituant le centre meunier de la capitale par rapport aux installations périphériques. Comme pour les informations relatives à l'aspect externe des moulins, on ne pourra que regretter l'absence de données collectées pour le XIII^e et le XIV^e siècle, tout en se satisfaisant de voir se dessiner une trajectoire nette dans l'évolution des machines.

Le fonctionnement d'un moulin constitue une chaîne complexe entre le moment où l'énergie est captée par les ailes ou la roue et où celle-ci est restituée par la meule. L'exposé qui suit remontera cette chaîne afin de comprendre quelles ont été les évolutions connues par les meules, et comment celles-ci ont été permises en amont par l'amélioration des autres parties du moulin captant et transmettant l'énergie.

5.1 L'augmentation de la taille des meules et ses conséquences

5.1.1 Les meules de moulins

Chaque moulin fonctionnait avec une paire de meules dont celle du dessus était mise en mouvement par le fer du moulin qui s'y logeait au moyen d'une pièce métallique appelée *anille*. Cette meule, légèrement concave², prenait le nom de meule *courante*, par opposition à l'autre meule, légèrement convexe, appelée *dormante*, ou plus fréquemment *gisante*, ou *gérante*. La

1. Le moulin des Chartreux, le 2 octobre 1573, Bibl. nat., Fr., Français 21638, fol. 223.

2. Georges COMET, *Le Paysan et son outil*, Rome, 1992, p. 420.

meule courante était moins convexe que la courante n'était concave pour ménager un espace de pénétration du grain dans les meules au niveau de l'*œillard*¹. Il était alors concassé par les meules puis pulvérisé en s'évacuant vers la face externe des meules². La farine sortait par l'extérieur des meules et était récupérée dans un coffre en bois les entourant, l'*archure*. Si les meules courantes et gisantes étaient généralement d'un diamètre égal, les exceptions ne sont pas rares : en 1466, la courante du moulin de Sainte-Opportune était haute de 17 ou 18 paumes alors que sa gisante mesurait 19 paumes³. En 1551, la meule courante du moulin de Charenton mesurait 5 pieds 8 pouces, contre 5 pieds 9,5 pouces pour la dormante⁴. La meule gisante pouvait être plus petite que la courante comme dans les moulins d'Enfer et de Purgatoire en 1557⁵. Les meules courantes de ces moulins mesuraient respectivement 6 pieds 6 pouces et 5 pieds 10 pouces alors que les meules dormantes mesuraient 5 pieds 10 pouces au moulin d'Enfer, et 5 pieds au moulin de Purgatoire. Ces particularités signalent des moulins de moindre qualité : une dormante plus étroite que la tournante laissait s'échapper du grain mal moulu ; dans le cas inverse, la tournante creusait une cavité dans la dormante⁶.

Les meules pesaient plusieurs centaines de kilogrammes, leur masse volumique moyenne pouvant être estimée à 2,7⁷. Elles étaient faites d'une pierre calcaire ou gréseuse. La technique du rayonnage destinée à éviter le risque d'échauffement de la farine, et celle consistant à creuser des sillons destinés à rendre les meules plus efficaces dans l'attaque du grain furent délaissées au Moyen Âge et jusqu'au XVIII^e siècle⁸. À Paris comme dans le reste du royaume, les meuniers se contentaient de meules lisses, fréquemment repiquées ou rhabillées pour rendre à la pierre polie son mordant⁹. La prisée du moulin de la Croix-Mouton du 25 décembre 1555 témoigne de la présence d'outils servant à réaliser cette opération : étaient ainsi trouvés « deux marteaux de fer servant à battre la meule »¹⁰. La pierre devait être d'excellente qualité et

1. *Ibid.*

2. Alain BELMONT, *La Pierre à pain : les carrières de meules de moulins en France, du Moyen Âge à la révolution industrielle*, Grenoble, 2006, vol. 1, p. 43.

3. Arch. nat., Q¹ 1258.

4. Arch. nat., Min. Cent, XX, 75, 2 décembre 1551.

5. Arch. nat., Min Cent, XX, 77 20 juillet 1557.

6. Alain BELMONT, *La Pierre à pain, op. cit.*, p. 38.

7. Georges COMET, *op. cit.*, p. 420.

8. Alain BELMONT, *La Pierre à Pain, op. cit.*, vol. 1, p. 41.

9. *Ibid.*

10. Arch. nat., Min. cent., XI, 35, 25 décembre 1555.

ne pas s'effriter sous peine que des particules minérales ne se mêlent à la farine et abrasent les dents des consommateurs de pain¹. Idéalement, la meule dormante devait être faite d'une pierre moins dure que la meule courante².

D'où venaient ces pierres ? Dans son ouvrage sur les carrières de meules de moulins en France, Alain Belmont estimait que le tiers des meules briardes était à destination de Paris³. Les comptes relatifs à la réfection du moulin de Saint-Magloire en 1299 mentionnent quant à eux des meules en provenance des Alluets-le-Roi⁴. Certaines pierres auraient pu être extraites localement afin de confectionner les meules des moulins de Paris et de ses environs. Dans un reçu datant de 1438, un certain Jean Lambert, se disant « maçon et faiseur de meules demourant à Paris », confessait avoir fait trois meules avec « plusieurs pierres qu'il a convenu querrir, à un moulin appelé le moulin le Roy »⁵. Ce moulin était situé à Mons, sur l'Orge. Reste à savoir si la pierre était extraite d'une carrière parisienne, ou si la meule arrivait dans un état achevé ou semi-achevé d'autres carrières. Les registres d'audience du Bureau de la ville de Paris, dont le plus ancien exemplaire conservé remonte à 1399, montrent en effet que les meules étaient l'objet, au moins dès les premières années du XV^e siècle, d'un commerce à grande échelle, remontant la Marne et la Seine jusqu'à la Normandie. Ainsi, en 1400, Pierre Omont, marchand et bourgeois de Rouen, dénonçait un voiturier par eau chargé de lui amener quinze meules en provenance de la Ferté-sous-Jouarre jusqu'à l'île des Javeaux à Paris⁶, ce qui témoigne de la précocité du succès des pierres briardes, déjà signalé par Robert-Henri Bautier, Michel Mollat et Jean Favier pour le milieu du XV^e siècle⁷. En 1450, un marché prévoyait la livraison par Jean Chasserat à Pierre de Gregy, tous deux marchands parisiens, de « quatre meules de Brye, bonnes, loyales et marchandes »⁸. Les

1. Alain BELMONT, *La Pierre à Pain*, *op. cit.*, vol. 1, p. 111.

2. Georges COMET, *op. cit.*, p. 419.

3. Alain BELMONT, *La Pierre à Pain*, *op. cit.*, vol. 2, p. 32.

4. Les Alluets-le-Roi, Yvelines, arr. Saint-Germain-en-Laye, cant. Verneuil s/ Seine, Anne Terroine et Lucie Fossier, Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Tome II, 1280-1330, Paris, 1966, p. 606-608, n° 397. Voir pièce justificative n° 12.

5. Arch. nat., S 334^B.

6. Arch. nat., Z^{1H} 2, fol. 184.

7. Robert-Henri BAUTIER et Michel MOLLAT, « Le trafic fluvial sur la Seine au pont de Meulan au milieu du XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1959, p. 251-296 ; Jean FAVIER, *Histoire générale de Paris. Le commerce fluvial dans la région parisienne au XV^e siècle. I - Le registre des compagnies françaises, 1449-1467*, Paris, 1975 ; ALAIN BELMONT, *La Pierre à pain*, *op. cit.*, vol. 2, p. 27.

8. Arch. nat., Z^{1H} 10, fol. 67.

quantités transportées pouvaient être importantes, puisqu'un conflit entre deux marchands fait référence à un contrat prévoyant la livraison de trente meules¹. Paris constituait une étape sur ces routes des meules dont certaines étaient destinées à des meuniers parisiens. Ainsi, Jean Vachon, meunier demeurant au pont aux Meuniers en 1442, auquel avait été baillé le moulin de Brise-Échalas à Saint-Denis la même année², était condamné en 1451 à faire évacuer une meule achetée à un certain Jacques de la Compté³. Les meules étaient déchargées sur l'île des Javeaux⁴, appelée ensuite île Louviers. Sauval signalait d'ailleurs que l'île était appelée en 1425 « Île aux meules des Javeaux », puis « Île aux meules », preuve de l'importance de ce grand commerce des meules à Paris⁵. Peut-être le changement de nom de cette île au cours du XV^e siècle suggère une intensification des échanges de meules par la Seine à partir de cette date.

Le prix des meules représentait ordinairement entre 10 et 25 % de la valeur totale du moulin, vraisemblablement selon leur état d'usure. En 1438, les nouvelles meules du moulin le Roy, à Mons, coûtaient 11 £ t. la paire⁶. En 1450, une meule pouvait se vendre 13 ou 14 écus d'or⁷. Les registres d'audience du Bureau de la ville de Paris gardent trace l'année suivante de la vente d'une meule de moulin pour 10 écus et demi⁸. Une fois installées dans le moulin, les meules pouvaient y rester plusieurs années et être usées jusqu'à la lie. Ainsi, si la meule courante du moulin de Croulebarbe avait une épaisseur de 8 pouces en 1578, celle-ci n'était plus que d'un peu plus de quatre pouces en 1586⁹. Quand elles étaient trop usées, les meules courantes étaient recyclées en meules gisantes¹⁰. Elles pouvaient aussi être retournées : lors de la prisée du moulin de Croulebarbe de 1586, les experts indiquaient par exemple que la meule de dessous, « était rompue par la moitié », et « avait tourné des deux costés »¹¹. Les meules des moulins à eau perdaient la moitié de leur épaisseur chaque dizaine

1. Arch. nat., Z^{1H} 8, fol. 98.

2. Arch. nat., S 2390.

3. Arch. nat., Z^{1H} 10, fol. 118.

4. Arch. nat., Z^{1H} 2, fol. 184 ; Z^{1H}4, fol. 79 ; Z^{1H}7, fol. 97.

5. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, t. I, p. 89.

6. Arch. nat., S 334^B.

7. Arch. nat., Z^{1H}10, fol. 65-67.

8. *Ibid.*, fol. 118.

9. Arch. nat., S 21.

10. Georges COMET, *op. cit.*, p. 421.

11. Arch. nat., S 21.

d'années. Ainsi, celle du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois était épaisse de 24 cm en 1434, et de 11 cm en 1449. Celle du moulin d'Antony avait une épaisseur de 16 cm en 1445 et de 8 cm dix ans plus tard. Même cas de figure au moulin de Croulebarbe dont les meules étaient larges de 22 centimètres en 1578 et de 12 centimètres en 1586. La durée de vie d'une meule devait donc être proportionnelle à son épaisseur. La meule du moulin d'Antony mesurait 11 cm en 1441, mais son meunier la changeait par une nouvelle peu après, puisqu'elle mesurait 16 cm en 1445. En admettant que la meule neuve avait une épaisseur d'une vingtaine de centimètres, et qu'aucune prisée ne fait état d'une meule d'une épaisseur inférieure à 8 cm, il est possible de supposer que la durée de vie d'une meule courante neuve de 20 cm était de l'ordre d'une douzaine d'années.

5.1.2 Une augmentation du diamètre des meules

Le diamètre moyen des meules a beaucoup varié depuis l'Antiquité. Les meules de Barbe-gal à Athènes, avaient un diamètre de 0,80 à 0,90 mètres à la fin de l'Antiquité ; selon Henri Amouric, en Provence, au XV^e siècle, le diamètre des meules était compris entre 1,22 et 1,44 mètres, pour une épaisseur de 0,37 à 0,25 mètres, à la fin du XVIII^e siècle, les meules atteignaient ordinairement les deux mètres de diamètre¹. Dans le Dauphiné, d'après les travaux d'Alain Belmont, les meules des XIV^e et XV^e siècle mesuraient en moyenne 108,9 cm², 169,6 cm au XVI^e siècle, ce diamètre se stabilisant le siècle suivant³. David Jones faisait quant à lui remarquer la dimension exceptionnelle des meules du moulin d'Andé, attesté à partir du XV^e siècle, dont le diamètre dépassait légèrement les deux mètres⁴. Les prisées de moulins permettent d'avoir une idée assez précise de l'évolution de la taille des meules malgré le manque de données collectées sur la période 1471-1551. Sur ce laps de temps de quatre-vingts ans, nous ne disposons en effet que de deux prisées du même moulin, celui de Pantin, faites en 1520 et 1523, dates entre lesquelles les meules ne furent pas changées, ainsi que d'une prisée

1. Georges COMET, *op. cit.*, p. 419.

2. Alain BELMONT, *La Pierre à pain*, *op. cit.*, p. 68, cette moyenne est calculée sur 30 occurrences, les tailles des meules s'échelonnant entre 86 et 150 cm.

3. *Ibid.*, dans le détail, les dimensions des 14 meules du XVI^e siècle dont les mesures ont été retrouvées par Alain Belmont étaient comprises entre 160 et 171 cm. Le siècle suivant, 24 meules furent retrouvées, d'un diamètre compris entre 139 et 214 cm.

4. David H. JONES, « Le moulin d'Andé, le dernier moulin pendant », *Actes du cinquième symposium de la Société internationale de molinologie (TIMS)*, France, 1982, p. 272.

Année	Moulin	Type	Meule courante		
			Diamètre (cm)	Épaisseur (cm)	Poids (kg)
1434	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois	Màe	145	24	1475
1439	Moulin du Temple	Màe	138	19	1111
1441	Moulin d'Antony	Màe	130	11	606
1445	Moulin d'Antony	Màe	130	16	882
1449	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois	Màe	145	12	738
1455	Moulin d'Antony	Màe	130	8	441
1466	Moulin de Sainte-Opportune	Màe	134	22	1250
1469	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois	Màe	138	35	2047
1471	Moulin de l'Écorcherie	Màe	130	22	1212
1520	Moulin de Pantin	Màv	130	35	1929
1523	Moulin de Pantin	Màv	130	30	1653
1551	Moulin de Charenton	Màe	183	33	2560
1551	Moulin de Saint-Magloire	Màe	194	54	4441
1552	Moulin du Temple	Màe	189	27	2163
1552	Moulin de Saint-Gervais	Màe	184	24	1901
1552	Moulin d'Enfer	Màe	192	30	2426
1552	Moulin de Purgatoire	Màe	181	35	2706
1552	Moulin de Gravelle	Màe	192	24	1985
1555	Moulin aux Dames	Màv	186	42	3312
1555	Moulin de Chrétien Chuby	Màv	194	35	2878
1556	Moulin des Chambres	Màe	194	38	3125
1557	Moulin d'Enfer	Màe	210	16	1424
1557	Moulin de Purgatoire	Màe	189	26	2083
1557	Moulin de Saint-Merry	Màe	186	28	2208
1558	Moulin de Saint-Gervais	Màe	184	16	1267
1558	Moulin du Temple	Màe	187	22	1715
1558	Moulin de Gravelle	Màe	184	28	2218
1559	Moulin des Prés	Màe	162	39	2678
1570	Moulin du Temple	Màe	189	15	1202
1578	Moulin de Croulebarbe	Màe	178	22	1660
1583	Moulin de la Tour de pierre	Màv	210	27	2404
1586	Moulin de Croulebarbe	Màe	178	12	898

TABLE 23: Dimensions et poids des meules courantes des moulins parisiens (1434-1586)

du moulin aux Dames effectuée en 1517, constituant le seul exemple de prisée dans laquelle les experts oirent de noter les dimensions des meules. Les périodes 1408-1471 et 1551-1583 sont en revanche mieux renseignées et permettent d'établir les moyennes des diamètres des meules.

Au cœur de ces deux périodes, les dimensions des meules étaient extrêmement homogènes. Ainsi, dans les neuf prisées documentant cinq moulins à eau (quatre moulins pendus et un moulin terrier) retrouvées pour la période 1408-1471, le diamètre des meules est compris entre 130 et 145 cm pour une moyenne de 135 cm. Ces dimensions concordent avec la taille des meules transitant par Paris depuis la Ferté-sous-Jouarre. Le 20 juillet 1407, des meules de 18 paumes, soit 138 cm de diamètre, étaient débarquées sur l'île des Javeaux¹. Le marché passé en 1450 entre Jean Chasserat et Pierre de Gregy portait quant à lui sur deux meules de 18 paumes, et deux meules de 19 paumes (145 cm) de diamètre². En 1520 et 1523, le diamètre des meules du moulin à vent de Pantin, était identique (130 cm). Même si l'échantillon reste faible et peut être faussé par le fait que seulement deux moulins du corpus font l'objet de six prisées³, l'amplitude des largeurs de meules semble être restée limitée à la fin du Moyen Âge et même au début de l'époque moderne. L'ordre de grandeur est comparable à celui trouvé par Henri Amouric en Provence, et supérieur à celui des moulins du Dauphiné.

À partir du milieu du XVI^e siècle, le seuil d'1,5 mètres fut franchi, les meules avoisinant les deux mètres de diamètre, quel que soit le type de moulin dans lequel elles étaient installées. Seize prisées postérieures à 1551 concernent des moulins pendus qui actionnaient des pierres d'un diamètre moyen de 188 cm. Les plus petites, celles du moulin des Prés à Saint-Maurice, mesurant 162 cm, et les plus grandes, celles du moulin d'Enfer, situé aussi près de Charenton, 210 cm. Les moulins à vent pouvaient de même mouvoir des meules de dimensions considérables. Ainsi, les plus petites meules recensées, celles du moulin aux Dames, mesuraient 186 cm. Le diamètre de celles du moulin de Chrétien Chuby était de 194 cm. Quant au moulin de la Tour de pierre, ses meules mesuraient 210 cm. Seul moulin terrier du dossier, le moulin de Croulebarbe disposait de meules d'un diamètre plus modeste, mesurant « seulement » 178 cm. Ainsi, sur un dossier de vingt-et-une prisées de moulins effectuées entre 1551 et 1586, le diamètre moyen des meules est de 188 cm, soit une augmentation globale de leur taille de 40 %. Le passage du XV^e au XVI^e siècle fut donc celui d'une croissance forte des pierres à

1. Arch. nat., Z^{1H} 4, fol. 79.

2. Arch. nat., Z^{1H} 10, fol. 67.

3. Le fait que les moulins aient été visités plusieurs fois ne signifie pas que les couples de meules prisés étaient les mêmes. Si les meules du moulin d'Antony avaient le même diamètre, l'épaisseur de la meule courante relevée en 1445 est supérieure à celle relevée 1441, preuve que celle-ci fut changée (Arch. nat., S 2899). La meule du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois fut également changée par une autre d'un diamètre inférieur entre 1449 et 1468 (Arch. nat., S 29).

moulins, que l'on serait tenté de dater entre 1530 et 1550, celles du moulin de Pantin ayant encore, en 1523, un diamètre « médiéval ».

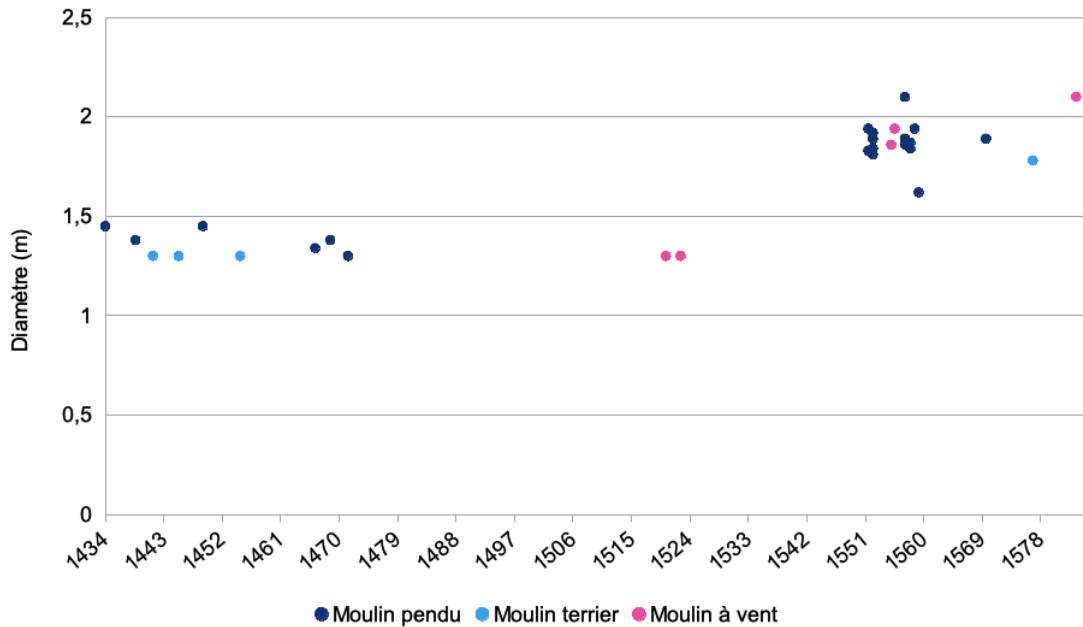


FIGURE 28: Diamètre des meules courantes parisiennes (1434-1586)

Il est difficile de savoir quelle a été l'évolution de l'épaisseur des meules : celles mesurées lors des prises n'étaient pas forcément neuves et leur épaisseur diminuait au fil du temps. Entre 1434 et 1523, les épaisseurs de meules observées étaient comprises entre 8 et 35 centimètres. Entre 1551 et 1586, entre 12 et 42 cm, dimensions semblant être celles d'une meule neuve à cette époque puisqu'en 1552, une meule neuve destinée au moulin de Gravelle avait 16 pouces d'épaisseur, soit 43 cm¹. La combinaison du diamètre et de l'épaisseur des meules permet d'avoir une idée de leur poids, très variable. En admettant une masse volumique de 2,7, celui-ci pouvait être compris entre 441 kg au moulin d'Antony en 1455 et plus de deux tonnes au moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1468. Après l'augmentation du diamètre des meules du XVI^e siècle, les disparités étaient plus grandes encore. La meule courante du moulin de Croulebarbe ne pesait « que » 898 kg en 1586, alors qu'en 1551, la meule du moulin de Saint-Magloire, large de 194 cm et épaisse de 54 cm était lourde de 4 441 kg. À la fin du XVI^e siècle, il était courant que les moulins meuvent des meules de plusieurs tonnes, fait exceptionnel un siècle plus tôt. Le type de moulin dans lequel était installé un couple de

1. Arch. nat., Min. cent., XX, 76, 11 août 1552, fol. 21 v°, voir p. 562.

meules conditionnait le poids de celles-ci. Les moulins terriers d'Antony et de Croulebarbe n'actionnèrent pas de meules de plus de deux tonnes, alors que ce seuil était régulièrement dépassé à partir du milieu du XVI^e siècle, aussi bien pour les moulins pendus que pour les moulins à vent. Cette différence de poids pourrait s'expliquer par la faiblesse de la quantité d'énergie dispensée par les petits cours d'eau, obligeant les meuniers à installer des pierres plus légères, mieux à même de se mouvoir avec une quantité d'énergie moins importante.

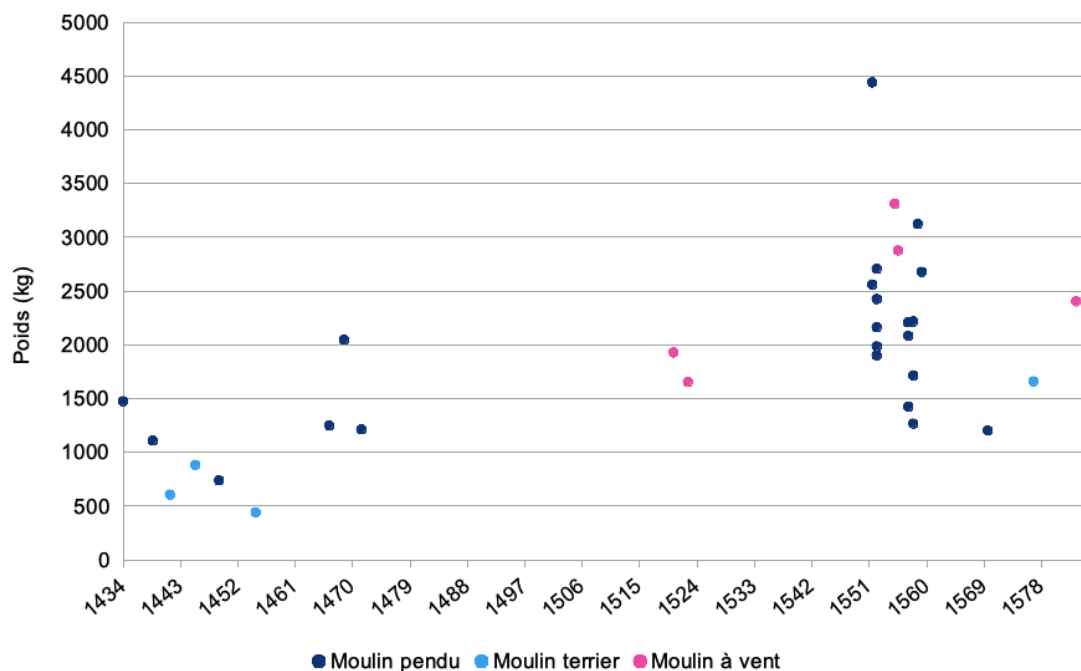


FIGURE 29: Poids des meules courantes parisiennes (1434-1586)

5.1.3 Des meules plus grandes pour une meilleure mouture ?

L'augmentation de la taille des meules n'était pas sans conséquence sur la productivité des moulins. Plus la meule était grande, plus la quantité de blé possiblement moulue était importante¹, et plus la farine pouvait être fine².

1. Georges COMET, *op. cit.*, p. 422.

2. Alain BELMONT, « Les meules à grain de l'époque médiévale et de la Renaissance », *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, actes du colloque international, Lons-le-Saunier du 2 au 5 novembre 2011, édités par Luc Jaccottey et Gilles Rollier, Besançon, 2016, vol. 2, p. 828.

5.1.3.1 L'évolution de la productivité des moulins

Alain Belmont relevait la concomitance entre les sautes notables de la taille des meules, aux XII^e- XIII^e siècles et aux XV^e- XVI^e siècles, et les moments de forte croissance démographique. D'après lui, à l'augmentation de la demande en farine aurait répondu celle de la taille des meules, moins onéreuse que la création de nouveaux moulins, et donc de nouvelles chutes¹. La simultanéité entre le moment où la taille des meules augmenta à Paris et celui où le rapport entre population et nombre de moulins en activité dépassa son niveau médiéval, un moulin tournant pour 3 600 habitants vers 1550², est en effet notable. L'accroissement de la taille des meules est un élément permettant d'expliquer comment une population plus importante parvint à satisfaire ses besoins avec un équipement meunier moindre ou équivalent. Cette relation entre la taille des meules et la quantité de blé moulue avait été laissée de côté dans l'article de Lázló Makkai traitant de la productivité des moulins à eau, l'auteur s'intéressant davantage au rendement énergétique des roues et à leur taille afin de pouvoir comparer des machines aux usages différents³. L'article proposait toutefois une estimation du rendement en farine par heure, en partant de la lecture du censier de Saint-Magloire de 1274 qui indiquait que son moulin du Grand Pont « valait 8 muids de blé par an »⁴. Selon Makkai, la redevance versée au propriétaire représentait le seizième de la quantité de grain moulue par an, portion correspondant au droit de mouture du propriétaire. De ce seul exemple, il déduisait qu'un tel moulin pouvait moudre 2048 setiers de blé par an, soit environ 170 muids. Makkai rapportait ensuite cette productivité d'un moulin du XIII^e siècle aux 180 jours habituellement travaillés en Hongrie au XVII^e siècle (à raison de 12 heures de travail par jour) et estimait la productivité du moulin de Saint-Magloire à 11,3 kg de blé moulu à l'heure. Conclusion de l'historien : le rendement des roues médiévales était singulièrement bas et ne dépassait pas les 15 kg de blé moulu par heure.

La manière dont cette estimation a été obtenue peut néanmoins faire l'objet d'une remise en question. Le revenu annuel de 8 muids de blé perçu par l'abbaye de Saint-Magloire était

1. *Ibid.*, p. 828.

2. Voir p. 159.

3. Lázló MAKKAI, « Productivité et exploitation des sources d'énergie (XII^e-XVIII^e siècle) », S. Mariotti (éd.), *Produttività e tecnologia nei secoli XII-XVIII*, Firenze, 1981, p. 165-181.

4. *Ibid.*, p. 180, Arch. nat., LL 168, fol. 23, voir p. 421.

le montant du fermage versé par le tenancier du moulin. Il était fixe, prévu dans le contrat de location du moulin et n'était pas lié par une relation mathématique à la quantité de blé effectivement moulue¹. Le meunier était autorisé par les statuts des métiers de la ville de Paris à prélever une portion du grain qui lui servait à payer son loyer et constituait son revenu². Cette portion n'était pas d'un seizième du grain moulu, mais d'un douzième quand le meunier travaillait pour un particulier et d'un vingt-quatrième quand le meunier travaillait pour des boulangers³, cas le plus fréquent⁴. Il y avait donc sûrement un rapport de proportionnalité entre la quantité de blé portée au moulin et le gain procuré, mais celle-ci ne peut pas être simplement calculée à partir du revenu annuel du moulin et de la proportion de blé prélevée par le meunier lors de son passage au moulin. En outre, le gain escompté par les propriétaires de moulins pouvait être inférieur à 8 muids de blé. L'hospice du Roule percevait 3,5 muids de blé de son moulin en 1269, 4 muids de blé en 1294⁵ ; celui de Saint-Germain-l'Auxerrois rapportait aux chanoines 3 ou 3,5 muids de blé par an à la fin du XIII^e siècle⁶. Il apparaît pourtant peu probable que ces moulins aient moulu seulement moins de 7 kg de blé par heure à cette date.

Le dossier du rendement en farine des moulins médiévaux est donc à rouvrir, et la relation entre taille des meules et capacité en mouture des moulins doit être exploitée. Dans ses recherches sur les moulins, le mathématicien Jean-Antoine Fabre estimait la quantité de farine produite en une heure par un moulin bien construit à kR^2 , R étant le rayon de la meule en pieds, et k une constante valant 62,4. Le résultat était exprimé en livre-poids⁷. En admettant que les moulins parisiens de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance étaient « bien construits », il est possible d'appliquer ce calcul afin d'en estimer les rendements, alors singulièrement plus élevés que ceux estimés par Makkai ou par Fernand Braudel, ce dernier estimant la quantité de farine obtenue à l'heure à une vingtaine de kilogrammes⁸.

1. Voir p. 366.

2. René de LESPINASSE et François BONNARDOT, *Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris, 1879, p. 16.

3. *Ibid.*

4. Françoise DESPORTES, *Le pain au Moyen Âge*, Paris, 1987, p. 44.

5. Arch. nat., T 1491¹.

6. Arch. nat., S 29, voir p. 431.

7. Jean-Antoine FABRE, *Essai sur la manière la plus avantageuse de construire les machines hydrauliques, et en particulier les moulins à bled*, Paris, 1783, p. 240.

8. Fernand BRAUDEL, *op. cit.*, p. 312.

Année	Moulin	Type	Rendement en farine (kg/h)	Année	Moulin	Type	Rendement en farine (kg/h)
1434	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois	Mâe	154	1552	Moulin de Saint-Gervais	Mâe	247
1439	Moulin du Temple	Mâe	139	1552	Moulin de Purgatoire	Mâe	240
1441	Moulin d'Antony	Mâe	123	1552	Moulin de Gravelle	Mâe	270
1445	Moulin d'Antony	Mâe	123	1555	Moulin aux Dames	Mâv	252
1449	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois	Mâe	153	1555	Moulin de Chrétien Chuby	Mâv	275
1455	Moulin d'Antony	Mâe	123	1556	Moulin des Chambres	Mâe	275
1466	Moulin de Sainte-Opportune	Mâe	131	1557	Moulin d'Enfer	Mâe	322
1469	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois	Mâe	139	1557	Moulin de Purgatoire	Mâe	261
1471	Moulin de l'Écorcherie	Mâe	123	1557	Moulin de Saint-Merry	Mâe	252
1520	Moulin de Pantin	Mâv	123	1559	Moulin des Prés	Mâe	192
1523	Moulin de Pantin	Mâv	123	1570	Moulin du Temple	Mâe	261
1551	Moulin de Charenton	Mâe	244	1578	Moulin de Croulebarbe	Mâe	231
1551	Moulin de Saint-Magloire	Mâe	275	1584	Moulin de la Tour de pierre	Mâv	231
1552	Moulin du Temple	Mâe	261	1586	Moulin de Croulebarbe	Mâe	322

TABLE 24: Rendement en farine des moulins parisiens d'après les formules de Fabre (1434-1586)

La quantité de mouture produite étant fonction du carré du rayon de la meule, l'augmentation de 40 % de la taille des meules ayant eu lieu entre le XV^e et le XVI^e siècle eut des répercussions spectaculaires sur la quantité de blé moulu. Celle-ci était ainsi en moyenne de 132 kg/heure entre 1434 et 1523, mais de 259 kg/heure entre 1551 et 1586, soit un doublement du rendement. Cette augmentation de la productivité des moulins est suggérée par une enquête réalisée à l'occasion du procès opposant l'évêque de Paris, propriétaire des moulins du pont de Saint-Cloud, auxquels les habitants de Saint-Cloud étaient astreints à porter leur grain à moudre, et les meuniers du moulin à papier de Saint-Cloud, qui, ayant profité de la ruine des moulins de l'Évêque lors de la guerre de Cent Ans, s'étaient mis à moudre le blé des habitants du lieu. L'enquête indiquait que les deux moulins brûlés de l'Évêque venaient d'être remplacés par « ung moulin tout neuf qui est suffisant pour lad. chastellenie de Saint-Cloud

et pour quatre foiz autant »¹.

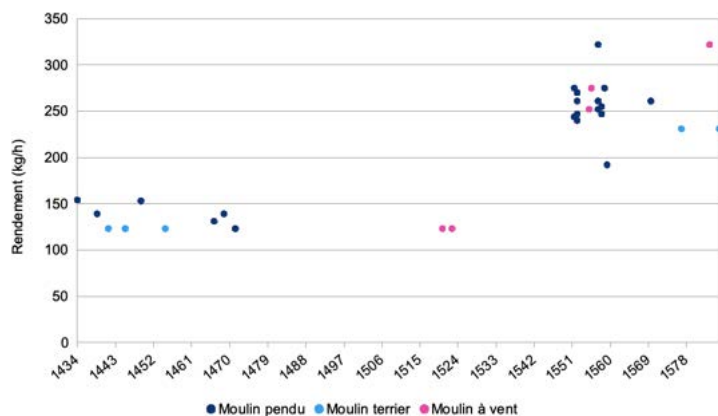


FIGURE 30: Quantité de blé moulue par heure dans les moulins parisiens d'après les formules de Fabre (1434-1586)

La productivité de ces moulins était-elle suffisante pour répondre aux besoins annuels en mouture des Parisiens ? Ceux-ci peuvent être déduits des chiffres de la population de la capitale. Reste à connaître la productivité annuelle des machines. Les informations sur la taille de leurs meules permettent d'évaluer le rendement horaire des moulins, encore faut-il savoir combien de temps ceux-ci fonctionnaient pendant l'année, sachant qu'ils pouvaient être soumis à des pannes dues à des sécheresses, des inondations, ou de mauvaises manipulations des meuniers. Il convient donc, avant toute chose, de proposer quelques hypothèses quant au rendement des machines et à leur durée d'activité.

Les dimensions des meules étant relativement homogènes entre les installations au sein des deux périodes que nous avons mises en évidence (XV^e- 1530 et 1530 - 1600), nous proposons d'estimer le rendement horaire moyen d'un moulin, à eau comme à vent, à 132 kg de blé moulu avant 1530². Après 1530, il pouvait être de 283 kg par heure pour un moulin à vent (moyenne

1. Arch. nat., L 437.

2. Il s'agit de la moyenne des tailles des meules indiquées dans les prisées antérieures à 1530.

des rendements des moulins aux Dames, de Chrétien Chuby et de la Tour de pierre), de 257 kg par heure pour un moulin pendu (moyenne du rendement des moulins pendus), et de 231 kg par heure (rendement du moulin de Croulebarbe) pour un moulin terrier¹.

La durée annuelle d'activité des moulins est complexe à déterminer. Dans le monde idéal du droit, le seul moment où les moulins ne pouvaient fonctionner était le dimanche, disposition contenue dans les établissements des métiers d'Étienne Boileau, autorisant par ailleurs les meuniers à travailler nuitamment². Ceux-ci travaillaient aussi les jours de fête : ainsi, le samedi 25 mars 1419, jour de l'Annonciation, du blé était conduit au moulin de Saint-Magloire afin d'effectuer un essai de pain³. Cependant, la durée d'activité des moulins devait être bien inférieure à 313 jours par an. Dans son article sur la productivité des moulins à eau et à vent, Lázló Makkai évaluait à 180 le nombre de jours travaillés par an, à raison de 12 heures d'activité par jour⁴. Sans doute est-il nécessaire d'affiner ce résultat. Les périodes d'inactivité des moulins à eau et des moulins à vent n'étaient en effet pas les mêmes pour des raisons de disponibilité de la ressource énergétique. Pourtant, aucun document de l'époque ne permet d'avoir une idée précise du nombre de jours de fonctionnement des moulins dans l'année. Faut de mieux, il convient de fonder nos hypothèses sur ce qui est connu des moulins du XIX^e siècle, en supposant que, si les rendements des moulins de l'époque pouvaient être différents, leurs durées de fonctionnement étaient comparables avec celles des moulins médiévaux. Autour de 1822, le moulin Coupeau, sis sur la Bièvre, pouvait fonctionner 15 heures sur 24 lors des périodes de hautes eaux, mais seulement deux ou trois heures l'été⁵. En admettant une durée des périodes de hautes eaux de trois mois, que l'été dure trois mois, et que, le reste du temps, le moulin Coupeau pouvait moudre pendant environ huit heures chaque jour, sa durée de fonctionnement annuel aurait été de 2 613 heures par an, durée que nous appliquerons à l'ensemble des moulins terriers. Les enquêtes réalisées dans le département de la Seine pour la Commission des subsistances en l'an X, puis en 1807, permettent de la même manière de quantifier les périodes d'activité des moulins⁶. Il était en effet demandé au préfet de Police

1. Cf. *supra*.

2. René DE LESPINASSE et François BONNARDOT, *Le livre des métiers d'Étienne Boileau, op. cit.*, p. 16.

3. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 3.

4. Lázló MAKKAI, art. cit., p. 180.

5. Alexandre-Jean-Baptiste PARENT-DUCHÂTELET et Charles PAVET DE COURTEILLE, *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins*, Paris, 1822, p. 19.

6. Arch. nat., F²⁰294 et F²⁰296.

dans le cadre de l'enquête de 1807 de consigner, pour chaque moulin, la quantité de farine produite « par jour avec un vent ou un courant d'eau ordinaire, étant terme moyen entre le maximum et le minimum », ainsi que la quantité de farine produite ordinairement par jour, c'est-à-dire lissée sur l'année¹. Le rapport entre les deux nombres permet donc de connaître le nombre de jours où les moulins tournaient. À l'époque de la rédaction de l'enquête, plus aucun moulin n'existait sur la Seine, mais les moulins de la Marne, au niveau de Charenton et de Maisons-Alfort étaient encore en activité. Leur production de farine, lissée sur l'année était de 4 à 9 quintaux métriques par jour, mais un « bon » jour, un moulin pouvait moudre de 8 à 15 quintaux métriques. En faisant la moyenne des rendements des diverses installations de la Marne, nous pouvons considérer que celles-ci travaillaient 50 % de l'année en 1807 et formuler l'hypothèse d'une durée de fonctionnement de 180 jours par an, à raison de 15 heures par jour, des moulins situés sur la Seine et la Marne, soit une activité annuelle de 2 700 heures. Dans des conditions optimales, la production des moulins à vent était moitié moins élevée que celle des moulins à eau en 1807, cependant, le nombre de jours où les ailes pouvaient tourner dépassait le nombre de jours où les moulins hydrauliques étaient en activité : on peut ainsi supposer que les moulins à vent travaillaient 7 heures par jour 55 % de l'année, soit 1 400 heures par an.

Que l'on considère les besoins annuels de la population, estimés par Nicolas Delamare à 3 setiers par an et par habitant, ou par Steven Kaplan à 4 setiers par an et par habitant, l'équipement meunier parisien ne fut donc jamais en mesure de moudre l'ensemble des blés nécessaires à la subsistance des Parisiens, hormis pendant les circonstances exceptionnelles de la guerre de Cent Ans (où nous ne pouvons pas être certains que l'ensemble de l'équipement recensé était effectivement en activité). Ordinairement, il pouvait effectuer entre la moitié et les deux tiers du travail de mouture en admettant l'hypothèse de consommation basse de 3 setiers par an et par habitant, et entre le tiers et la moitié de ce même travail si l'on considère que les Parisiens consommaient ordinairement 4 setiers de blé par an et par habitant. C'est dire que la capitale dut exporter de la fin du Moyen Âge à la Renaissance entre le tiers et la moitié de ses besoins en mouture ou en fabrication de pain. Delamare ne disait pas autre

1. Arch. nat., F²⁰296.

Date	1300	1328	1400	1437	1500	1550	1565	1588
Population	250 000	270 000	200 000	80 000	200 000	350 000	300 000	350 000
Besoins en mouture annuels Kaplan (T)	89 826	97 012	71 861	28 744	71 861	125 756	107 791	125 756
Besoins en mouture annuels Delamare (T)	67 369	72 759	53 896	21 558	53 896	94 317	80 843	94 317
Rendement moulins pendus (T)	28 512	25 661	13 899	12 118	12 474	27 062	26 368	23 592
Rendement moulins terriers (T)	7 243	7 243	8 623	7 588	8 622	15 090	13 883	13 883
Rendement moulins à vent (T)	370	739	1 294	1 294	1 478	10 697	16 244	19 017
Total (T)	36 125	33 643	23 816	20 999	22 575	52 849	56 495	56 493
Proportion de besoins satisfaits Kaplan	40 %	35 %	33 %	73 %	31 %	42 %	52 %	45 %
Proportion de besoins satisfaits Delamare	54 %	46 %	44 %	97 %	42 %	56 %	70 %	60 %

TABLE 25: Estimation des capacités en mouture des moulins à farine parisiens entre 1300 et 1588

chose au XVII^e siècle en affirmant ¹ :

« la Ville de Paris tire ses provisions de pains des Boulangers de S. Denys, de Gonesse, de Corbeil, de Villejuif, & d'autres endroits situez dans les cinq à six lieuës de ses environs. Il est vray qu'elle a dans son enceinte deus cens cinquante Boulangers qui cuisent du gros & du petit pain ; dans ses Fauxbourgs six cens soixante Boulangers de gros pain : Mais il est certain que cela ne suffiroit pas, sans neuf cens Forains & plus qui en amenant de tous ces lieux deux fois la semaine. »

La dispersion des centres de fabrication du pain et donc des lieux de mouture était ainsi nécessaire pour faire face à l'impossibilité de moudre à Paris tout le grain nécessaire à l'approvisionnement de sa population ².

Pourtant, bien que la population fût plus importante à la fin du XVI^e siècle qu'au début du

1. Nicolas DELAMARE, *Traité de la Police*, Paris, 1710, t. II, livre V, titre XII, chapitre XI, p. 888.

2. Claude GINDIN, « Le pain de Gonesse à la fin du XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1972, t. 19, n° 3, p. 433.

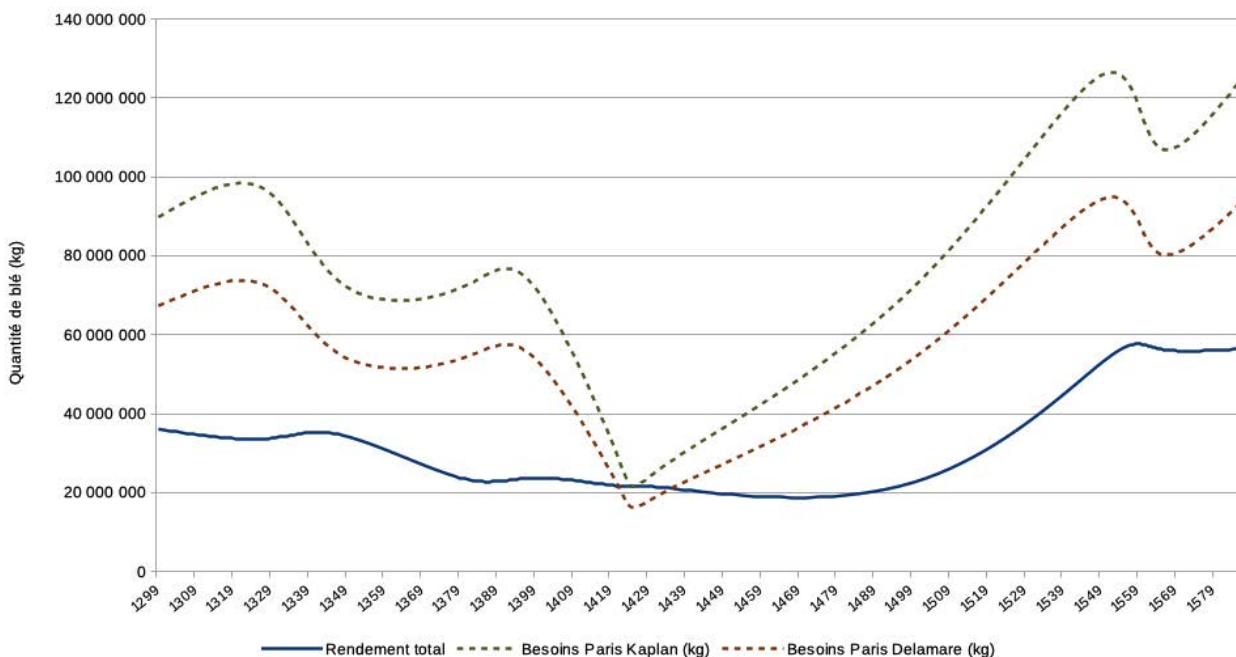


FIGURE 31: Quantité de blé moulue dans les moulins parisiens et besoins en blé selon Nicolas Delamare et Steven Kaplan (1300-1588)

XIV^e siècle, la proportion des besoins exportés était plutôt inférieure sous le règne d'Henri IV que sous celui de Philippe le Bel. L'augmentation de la taille des meules permit donc une relocalisation de l'effort de mouture aux environs proches de Paris. Dès lors, il est possible d'expliquer l'évolution, au cours du XVI^e siècle, du ratio entre nombre de moulins et nombre d'habitants soulignée au début de ce travail par un accroissement de la productivité des meules¹. En effet, si le ratio entre nombre de moulins et nombre d'habitants évolua, le rapport entre la quantité de blé moulue annuellement à Paris et le nombre d'habitants resta relativement stable entre le XIII^e et le XVI^e siècle, oscillant autour de 150 kg de blé moulu annuellement par habitant.

Plus finement, l'étude de la productivité des moulins permet de quantifier le travail apporté par chaque type d'installation à l'effort général de mouture. Si l'essentiel du blé moulu en 1300 était passé sous les meules des moulins de la Seine et de la Marne, le travail de mouture était réparti de manière plus équilibrée à la fin du XVI^e siècle entre les différentes installations. Tous les types de moulins ne se valaient pas : les moulins à vent ne fournissaient qu'un tiers de l'effort en mouture alors qu'ils représentaient presque la moitié des installations

1. Voir p. 159.

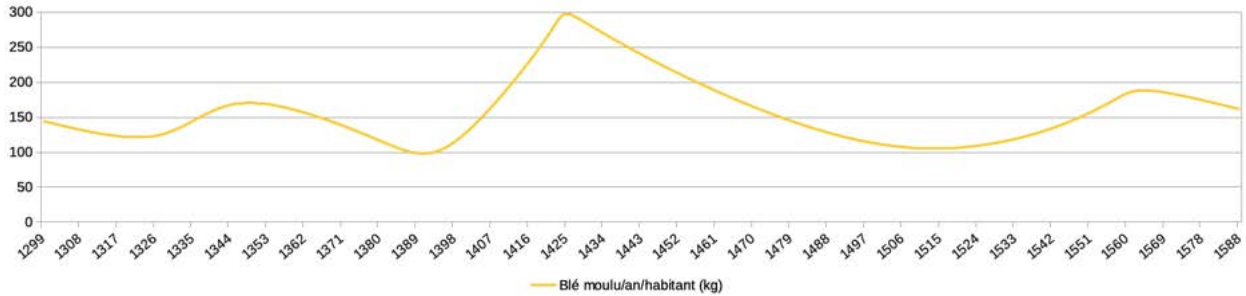


FIGURE 32: Quantité de blé moulue par an et par habitant par les moulins parisiens (1300-1588)

à la fin du XVI^e siècle. Leur participation à l’effort de mouture reste honorable et doit amener à nuancer le procès en improductivité fait par Fernand Braudel à l’encontre de ces machines satisfaisant, selon lui, seulement un vingtième des besoins en mouture de la capitale¹. Il faut ajouter que le XVI^e siècle est marqué par une augmentation rapide de la quantité de blé moulue par ce type d’infrastructure ne participant en 1500 qu’à 7 % du travail de mouture, alors que la quantité de blé moulue dans les moulins hydrauliques, terriers ou pendus, allait en décroissant. *In fine*, à la fin du XVI^e siècle, le travail de mouture était équitablement réparti entre les différents types de moulins. Pour les hommes de l’époque moderne, il ne fallait pas mettre tous ses blés dans le même moulin pour espérer en disposer en temps voulu.

5.1.3.2 La question de la qualité des moutures

Un volume de blé engrainé au moulin ne donnait pas le même volume de farine. Même aujourd’hui, alors que les techniques de mouture se sont perfectionnées, le taux d’extraction n’est que de 75 % alors que l’amande constitue de 81 à 85 % du poids du grain de blé². Le reste demeure accroché au son³. Au-delà de la quantité de blé pouvant passer sous les meules, il importe donc de connaître quelle quantité de farine pouvait en être tirée et de voir si celle-ci a pu évoluer. Les documents utilisés pour ce faire ne sont plus les prisées, ne donnant aucune information sur le fonctionnement quotidien des moulins, mais les essais de pain, dans lesquels les jurés examinateurs du Châtelet consignaient les quantités de blé apportées au moulin ainsi que les volumes des pertes, des issues, et des farines récoltées.

1. Fernand BRAUDEL, *op. cit.*, p. 312.

2. Georges COMET, *op. cit.*, p. 457-458.

3. Steven L. Kaplan, *Les ventres de Paris*, *op. cit.*, p. 332.

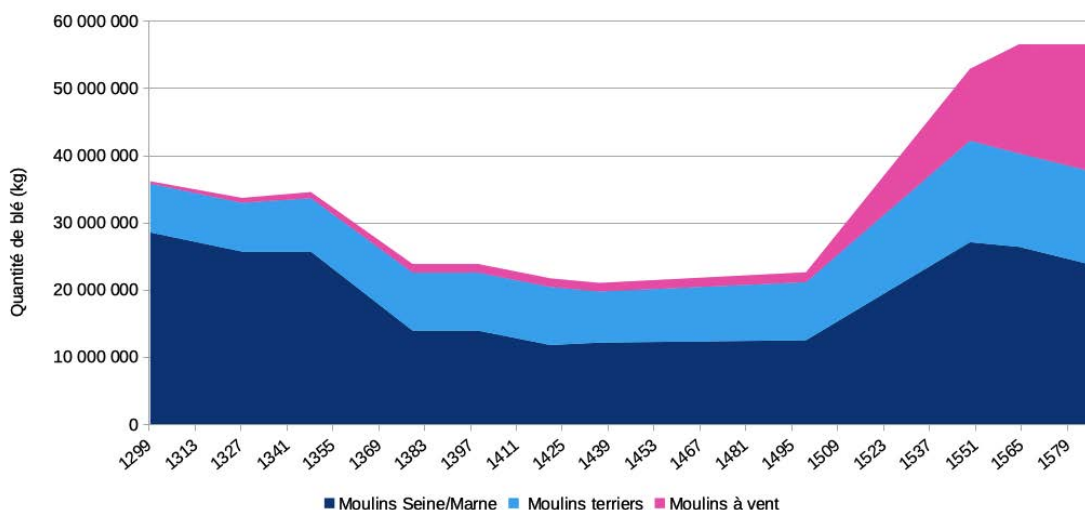


FIGURE 33: Estimation des quantités de blés moulues par les moulins parisiens (1300-1588) - Ce graphique est obtenu en multipliant le nombre de moulins pendus, terriers, et à vent, en activité par année, avec les rendements qu'ils pouvaient avoir respectivement ces mêmes années.

Ces documents n'apportent que des renseignements partiels sur la qualité des moutures dans la mesure où ils ne concernent pour l'essentiel que les moulins pendus situés sous le pont aux Meuniers. Ils donnent toutefois un aperçu de la quantité de farine qu'il était possible d'espérer obtenir d'une quantité de blé donnée.

L'écart entre le poids du blé mis dans la trémie et la quantité de mouture sortant des meules ne dépassa jamais les 4 % de la quantité de blé achetée par les examinateurs. Ordinairement, les pertes représentaient à peine 1 à 2 % du poids de blé engrainé. Certains essais témoignent même de gains lors de la mouture des blés, probablement lorsque la quantité de mouture récupérée avait été augmentée des résidus de mouture des clients précédant les examinateurs du Châtelet. Au Moyen Âge et au début de l'époque moderne, le blé ne passait qu'une fois sous la meule du moulin et la charge de séparer la fine fleur de farine des gruaux et du son, le blutage, revenait au boulanger¹. L'unique passage du blé sous la meule devait donc être assez efficace pour en séparer les différents composants. Selon les qualités des blés, la quantité de fleur de farine pouvant être tirée était extrêmement variable. Lors de l'essai du 25 mars 1419, sur 8 boisseaux de farine de froment conduits au moulin de Saint-Magloire étaient tirés 5,25 boisseaux de fine fleur de froment, 2,5 boisseaux de recoupes, et 2 boisseaux

1. Alain BELMONT, *op. cit.*, t. I, p. 45.

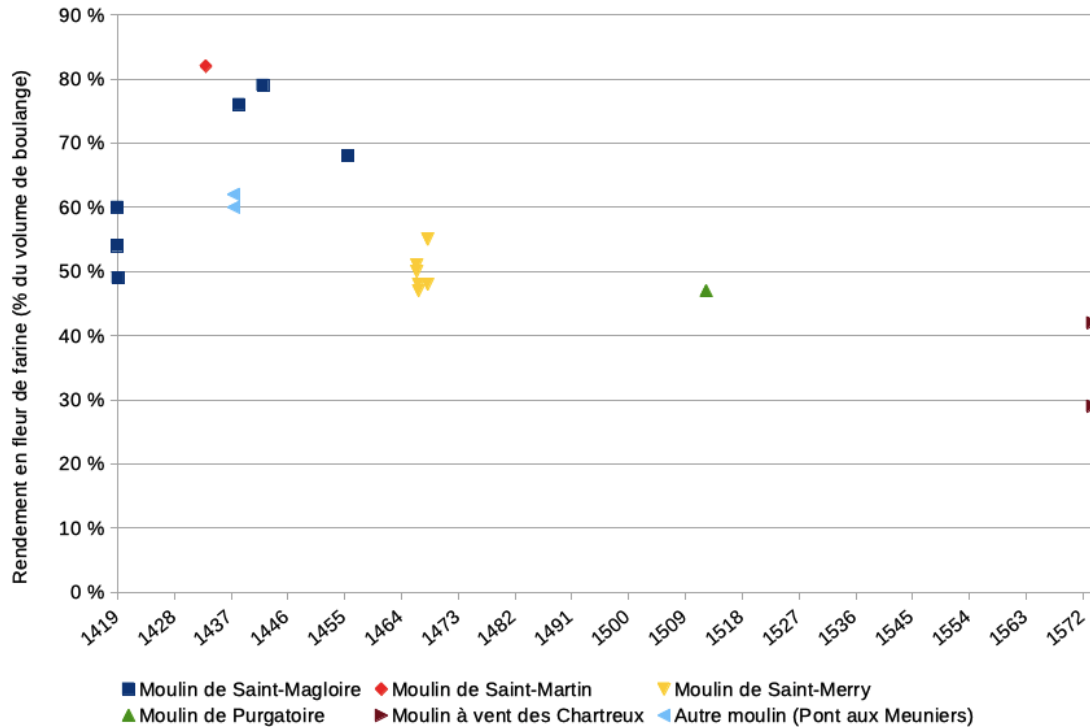


FIGURE 34: Taux d'extraction des moulins parisiens d'après les essais de pain (1419-1572)

de son. La fleur de farine constituait ainsi environ 54 % du volume de boulange (ou 66 % du volume de blé conduit au moulin). Il s'agit du taux d'extraction habituellement observé à la lecture des essais de pain, celui-ci s'établissant ordinairement autour de 50 % du volume de boulange. Le moulin visité pouvait toutefois avoir une influence. Ainsi, il était possible de tirer une meilleure proportion de fleur de farine en conduisant le blé à moudre au moulin de Saint-Magloire plutôt qu'au moulin de Saint-Merry. La qualité du service rendu, et la quantité de fleur de farine pouvant être tirée après blutage de la farine aurait alors constitué un facteur déterminant le choix du moulin visité. Le nombre de données recueillies dans les essais de pain est toutefois trop limité pour discerner la part de la qualité du moulin visité et celle de la qualité des blés portés dans le rendement final en fleur de farine. Surtout, nous ne disposons que d'un essai de pain effectué après 1530 contenant des données relatives à la proportion de fleur de farine issue de la mouture. De là, il est impossible d'estimer les conséquences de l'agrandissement du diamètre des meules à la fin du XVI^e siècle sur le taux d'extraction de la farine.

5.2 Les innovations techniques

L'augmentation de la taille des meules eut donc des répercussions sur la quantité de farine produite, moins, semble-t-il, sur la qualité des farines, restant similaire aux XV^e et XVI^e siècles. Cette croissance de la taille des meules s'accompagna d'une augmentation de leur poids. Aussi, il revint aux concepteurs de moulins d'adapter l'ensemble de la machine afin de la rendre capable d'actionner des meules plus lourdes, sans se casser. Certains historiens ont formulé l'hypothèse d'une augmentation de la vitesse de rotation des meules pour faire face à la hausse de la demande en mouture. Ces deux seuils techniques impliquaient de relever plusieurs défis : améliorer la solidité des engrenages, limiter les déperditions d'énergie entre sa captation et sa restitution, mais aussi tenter de capter davantage d'énergie.

5.2.1 Les seuils techniques

5.2.1.1 La solidité

Parvenir à faire tourner régulièrement des meules dont le poids augmenta au cours du Moyen Âge, pour dépasser fréquemment les deux tonnes impliquait pour les constructeurs de moulins une réflexion sur la solidité générale de la machine, faite de bois et de fer. Il s'agissait tout d'abord de produire une structure suffisamment solide pour accueillir le couple de meules sans s'effondrer. Le problème se posait tout particulièrement pour les moulins à roue pendante, construits en équilibre sur des pilotis et dont l'équipement n'était pas posé sur la terre ferme. Les rouages du moulin devaient ensuite être capables de mettre en mouvement la meule courante sans se casser, et absorber les variations de masses de meules devenant plus légères en s'usant. Le poids de la meule courante ne reposait pas en effet sur la meule gisante, mais sur l'arbre de bois ou de fer qui traversait cette dernière¹. Dans le cas des moulins à eau, il fallait encore que les matériaux s'accommodent d'un taux d'humidité changeant, pouvant faire varier leur forme, alors qu'*in fine*, l'espace entre les deux meules devait rester en permanence de l'ordre du millimètre.

1. Georges COMET, *op. cit.*, p. 420.

5.2.1.2 La vitesse

Le débat sur la vitesse des moulins a partagé les historiens. Dans sa thèse sur les moulins d'entre Seine et Loire, Robert Philippe soutenait l'hypothèse selon laquelle une recherche d'accroissement de la vitesse aurait eu lieu aux XIII^e et XIV^e siècle, dans l'optique de faire tourner les meules à une vitesse de 60 à 100 tours/minute¹. À l'inverse, Georges Comet estimait que la vitesse des moulins varia peu, la mise en place de systèmes de régulation, moyen de déceler une recherche de vitesse, caractérisant selon lui essentiellement les moulins à vent, soumis à de brutales sautes de rythmes². Les hydrauliciens se sont grandement intéressés à la question de la vitesse de rotation des meules. Fabre expliquait notamment que plus une meule était grande, moins elle devait tourner vite, le nombre de révolutions de la meule devant être raison inverse de son rayon³. Dans cette perspective, l'augmentation de la taille des meules n'aurait pas été accompagnée d'une augmentation de leur vitesse de rotation, au contraire. À en croire Fabre, la vitesse idoine de rotation des meules se calculait en divisant 120 par le rayon de la meule exprimé en pieds⁴. Les meules auraient alors dû tourner avant 1530 à une vitesse moyenne de 58 tours par minute, contre 41 tours par minute dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, soit une diminution de la vitesse de rotation des meules de l'ordre de 30 %. Cependant, en considérant, comme Alain Belmont, que la période séparant les XII^e-XIII^e siècles, des XV^e-XVI^e siècles, se caractérise par une stabilité des diamètres des meules, il est concevable que les médiévaux virent dans l'augmentation de leur vitesse de rotation un moyen de faire face à la demande accrue en farine. Dans cette perspective, l'accroissement de la taille des meules au cours du XVI^e siècle aurait rendu la recherche de vitesse obsolète. Il faut ajouter que les calculs des hydrauliciens du XVIII^e siècle portaient seulement sur des vitesses idéales de rotation des meules, compatibles avec la production d'une farine de qualité, c'est-à-dire non échauffée. Dans la réalité, il est possible que des meules de grande taille aient tourné très rapidement, même si cela représentait une prouesse technique. Alain Belmont rappelle en effet que jusqu'au XVII^e siècle, prévalait l'axiome de la rapidité, les meules devant

1. Robert PHILIPPE, *L'énergie au Moyen Âge, l'exemple des pays d'entre Seine et Loire*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Mollat du Jourdin, Université Paris Sorbonne, 1980, p. 337-347

2. Georges COMET, *op. cit.*, p. 422-423.

3. *Ibid.*, p. 423.

4. *Ibid.*

tourner le plus vite possible. Certains agronomes préconisaient même de faire tourner les meules jusqu'à 100, 120 voire 180 tours/minutes¹. Si aucun document proprement parisien ne vient attester d'une recherche de vitesse à un moment ou à un autre, un devis du 8 mars 1534 adressé au doyen du chapitre de Notre-Dame en vue d'effectuer des réparations dans le moulin de Rozay-en-Brie², témoignait de l'existence de cette préoccupation en indiquant : « item, convient faire aud. molin une roue a eau garnye d'arbre convenable, ung rouet et une lanterne, le tout de plus subtile et legiere façon que ceulx qui servent de present, afin de eligir et dilligenter led. molin »³.

5.2.2 Les capteurs énergétiques

Faire face à ces défis impliquait une meilleure efficacité énergétique, et en premier lieu d'augmenter la quantité d'énergie pouvant être captée par les récepteurs énergétiques des moulins, dont la croissance se fit parallèlement à celle de la taille des meules.

5.2.2.1 Les roues

Les roues et les aubes de moulins étaient systématiquement fabriquées en chêne. La taille de ces éléments s'accrut au tournant des XV^e et XVI^e siècles. Le diamètre des roues (exprimé en mètres) représente le sixième de leur nombre d'aubes⁴, nombre qui s'éleva progressivement à la fin du Moyen Âge. Au XV^e siècle, les roues des moulins parisiens pouvaient porter une vingtaine d'aubes et avaient un diamètre moyen de 3 mètres, oscillant entre 1,5 mètres pour le moulin du Temple, et 4 mètres pour le moulin de l'Écorcherie. Ces dimensions concordent avec celles rapportées par Georges Comet pour la même période⁵. Une augmentation sensible du diamètre des roues eut lieu au XVI^e siècle. Le seuil des 4 mètres fut régulièrement dépassé et il était courant de trouver des roues de plus de 5 mètres de diamètre, à l'instar de celles des moulins d'Enfer et de Purgatoire, sur la Marne, atteignant même les 6 mètres de diamètre. Cette augmentation se fit également sur les petits cours d'eau : en 1537, lors de la reconversion

1. Alain BELMONT, *op. cit.*, t. 1, p. 43-44.

2. Rosay-en-Brie, Seine-et-Marne, arr. Provins, cant. Fontenay-Trésigny.

3. Arch. nat., S 361

4. Clément DE LAHARPE, *Notes et formules de l'ingénieur*, 19^e édition, t. I, Paris, 1919, p. 697.

5. Georges COMET, *op. cit.*, p. 424.

du moulin Fevon en moulin à foulon, il était prévu de « faire une roue toute neufve pourtant ung pied plus grand que celle qui est de présent », comptant 36 aubes, soit un diamètre estimé de 6 mètres¹. Ces diamètres conséquents étaient encore observés à la fin de l’Ancien Régime, preuve que la période de croissance de la taille des roues du XVI^e siècle fut suivie d’une période de stabilisation. Ainsi, les roues des moulins Coupeau et de Saint-Marcel avaient au XVIII^e siècle un diamètre similaire à celle du moulin de Croulebarbe en 1578².

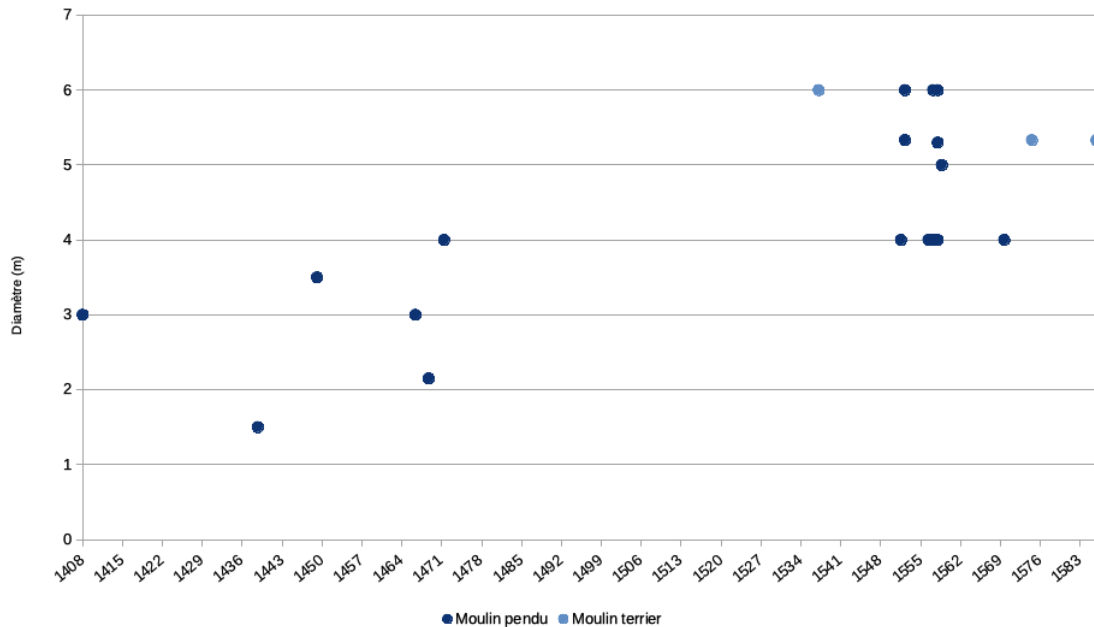


FIGURE 35: Diamètre des roues de moulin (1408-1586)

Dans le même temps, la largeur des roues et donc la surface permettant de récupérer l’énergie de l’eau augmenta. Les roues de moulins étaient en effet garnies de cernes sur leur circonférence, sortes de jantes servant à porter les aubes. La croissance du nombre de cernes témoigne ainsi de celle de la largeur des roues. Ce paramètre dépendait aussi du type de moulin. Les représentations médiévales montrent que les roues des moulins terriers étaient plus étroites que les roues des moulins pendants, qui constituaient environ toute la largeur du moulin. Les prisées du moulin de Croulebarbe indiquent par exemple que la roue de ce moulin disposait d’un seul cerne en 1578 alors que les roues des moulins pendants étaient

1. Arch. nat., Min. cent., LXI, 7, 29 juin 1537.

2. Jean ANCKAERT, *La Bièvre parisienne : son asservissement, sa capture, sa disparition (1902-1912)*, thèse de doctorat sous la direction de François Monnier, Paris : EPHE, 1999, p. 129-131.

composées au même moment de quatre cernes¹. Un siècle plus tôt, les moulins en possédaient un de moins : le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois avait trois cernes à sa roue, celui de Sainte-Opportune n'en avait même que deux.

Année	Moulin	Nombre aubes	Nombre en-traubes	Nombre cernes	Diamètre estimé (m)
1408	Moulin de St-Germain-Aux.	18	12		3
1434	Moulin de St-Germain-Aux.		18	3	
1439	Moulin du Temple	9		3	1,5
1449	Moulin de St-Germain-Aux.	21		3	3,5
1466	Moulin de Sainte-Opportune	18		2	3
1468	Moulin de Saint-Germain	12 ou 14		3	2 ou 2,3
1471	Moulin de l'Écorcherie	24		3	4
1537	Moulin Fevon	36		2	6
1551	Moulin de Charenton	24	6	4	4
1551	Moulin de Saint-Magloire	24	6	4	4
1552	Moulin du Temple	32		4	5,3
1552	Moulin d'Enfer	36		4	6
1552	Moulin de Purgatoire	36		4	6
1556	Moulin des Chambres	24	6	4	4
1557	Moulin d'Enfer	36		4	6
1557	Moulin de Purgatoire	36		4	6
1557	Moulin de Saint-Merry	24	5	3	4
1558	Moulin de Saint-Gervais	24	6	4	4
1558	Moulin du Temple	32	8	4	5,3
1558	Moulin de Gravelle	36		4	6
1559	Moulin des Prés	30		4	5
1570	Moulin du Temple	30		4	5
1574	Moulin de Croulebarbe	32		1	5,3
1586	Moulin de Croulebarbe	32		1	5,3

TABLE 26: Caractéristiques des roues de moulins d'après les prisées (1408-1586)

Quelles furent les conséquences cet agrandissement des roues ? S'il se fit de façon parallèle à celui des meules, le rapport entre la dimension des meules d'un moulin et le diamètre de sa roue demeura très variable d'une installation à une autre. Le rendement des roues en

1. Le moulin de Saint-Merry fait figure d'exception en 1557 avec seulement 3 cernes.

dessous, équipant l'ensemble des moulins de la Seine et de la Marne était singulièrement moins avantageux que celui des moulins à roue au-dessus. Il s'établissait autour de 20-25 % alors qu'il pouvait dépasser les 60 % pour une roue à augets¹. De là la possibilité de vouloir capter davantage d'énergie cinétique en augmentant la taille du capteur.

5.2.2.2 Les ailes

Les moulins à vent parisiens, à l'instar de la grande majorité des moulins français, possédaient quatre ailes disposées en croix². Elles étaient pourvues de barreaux et de cotrets³. La quantité d'informations collectées au sujet des ailes est trop réduite pour envisager d'étudier l'évolution de leurs dimensions. En effet, seules quatre prisées, l'une concernant le moulin aux Dames, deux autres le moulin à vent de Pantin, et une dernière concernant un des moulins de la chaussée du Roule, alors « tombé par terre » consignent les mesures de ces éléments. En 1517, la volée du moulin aux Dames, c'est-à-dire la longueur totale des deux ailes opposées, était de 11 toises, soit 21,5 mètres. Chaque aile du moulin avait donc une longueur d'environ 11 mètres. Les prisées du moulin de Pantin, effectuées en 1520 et 1523 ne mentionnent pas la longueur de la volée, mais la longueur de toile nécessaire pour couvrir les ailes : 80 aunes. Les quatre ailes des moulins à vent parisiens étant recouvertes de huit toiles passées tous les trois ou quatre barreaux derrière l'un d'eux⁴, il est possible d'estimer la longueur des ailes du moulin de Pantin à environ 13 mètres, longueur similaire à celle du moulin aux Dames⁵. Sur la chaussée du Roule, un « corps du volant » du moulin de Pierre Guéron, ce qui pourrait correspondre à une aile, prisé en 1557, mesurait 6 toises, soit environ 12 mètres⁶. Les ailes des moulins parisiens avaient donc la taille canonique des ailes des moulins septentrionaux, estimée par Georges Comet à 12 mètres sur 1,80. Leur largeur importante leur permettait

1. Raoul GUICHANÉ, *Le savoir des constructeurs de moulins hydrauliques et l'équipement des cours d'eau en Touraine du Moyen-Âge à l'époque subcontemporaine*, Thèse de doctorat sous la direction d'Elisabeth Zadora-Rio, Tours : Université de Tours, 2001, p. 57.

2. Georges COMET, *op. cit.*, p. 449.

3. Claude RIVALS, *Le moulin à vent et le meunier dans la société traditionnelle française*, Ivry, 1976, p. 134, Arch. nat., S 4432, S 1364.

4. *Ibid.*, p. 134.

5. Une aune vaut 1,1884 mètres (*Les anciennes mesures du Centre historique de la France*, sous la dir. de Pierre Charbonnier, Paris, 2012, p. 44). Pour connaître la longueur des ailes du moulin de Pantin, il convient donc de diviser 80 (la longueur totale des toiles des ailes) par 8 (deux toiles par ailes) et de multiplier le résultat obtenu par 1,1884.

6. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 300, 7 octobre 1557, fol. 4.

d'une part de tourner plus régulièrement à cause de l'inertie¹, et de l'autre de fournir une puissance non négligeable : en multipliant les 95 mètres de toile du moulin de Pantin par une largeur de 90 centimètres (la moitié d'une aile), la surface portante pouvait atteindre les 85,5 m², soit une puissance de près de 13 kW quand le vent soufflait à 4 mètres par seconde et d'environ 38 kW quand la vitesse du vent atteignait 12 mètres par seconde².

5.2.3 La transmission de l'énergie

La transmission de l'énergie récupérée par les ailes et les roues des moulins vers les meules, au moyen d'un simple renvoi d'engrenage pour les moulins terriers ou à vent, ou d'un double renvoi d'engrenage pour les moulins pendus, était un facteur de déperdition énergétique, à cause des frottements qu'elle occasionnait. Ces frottements pouvaient en outre se trouver à l'origine d'étincelles risquant de faire exploser le moulin dont l'atmosphère était remplie de particules de farine en suspension. La question de la construction des engrenages ne devait donc pas être prise à la légère et participait à l'efficacité de la machine, d'autant plus que de la taille de ces éléments dépendait la plus ou moins grande augmentation de la vitesse de la roue³. Les prisées sont malheureusement très avares en informations sur les caractéristiques techniques des rouets et lanternes des moulins, et notamment sur le nombre d'alluchons qu'ils portaient. Aussi, il est impossible de connaître de quel facteur les engrenages pouvaient multiplier la vitesse des ailes ou des roues des moulins.

La recherche de solidité des rouages des moulins peut en revanche être confirmée par la lecture des documents. Les fuseaux et les alluchons des engrenages étaient des parties fortement sollicitées et fréquemment cassées. En conséquence, les meuniers s'en constituaient un stock utilisé en cas de panne. Ainsi, en 1556, lors de la confection de l'inventaire après décès de Thomas Bahuet, meunier du moulin de Saint-Gervais, sur la Seine, étaient trouvées 350 pièces de bois de cormier servant de fuseaux pour les engrenages ou de chevilles, ou encore plusieurs pièces de bois de néflier servant à faire des chevilles⁴. Au choix des meuniers

1. Georges COMET, *op. cit.*, p. 449.

2. La puissance d'un moulin à vent est donnée en watts par la formule $P = 37,5 S.V.$ où S est la surface portante en m² et V la vitesse du vent en m² (*ibid.*).

3. Georges COMET, *op. cit.*, p. 423-424.

4. Arch. nat., Min. cent., III, 307, 9 septembre 1556.

d'employer des essences particulièrement résistantes pour confectionner les engrenages des moulins, le cormier et le néflier se distinguant par leur densité remarquable, s'est ajouté, au moins à partir du début du XV^e siècle, un emploi de plus en plus conséquent du fer dans les tournants et travaillants du moulin.

En effet, alors que les dimensions des meules restèrent stables jusqu'au début du XVI^e siècle, l'augmentation de la proportion des parties métalliques est décelable dès la lecture des premières prisées conservées. Le cas du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois est à cet égard éclairant. La charpenterie de ce moulin représentait 82 % de son prix total en 1408, alors que la ferrure ne représentait que 6 % du prix. En 1434, la part de la charpenterie avait diminué, passant à 75 % du prix total alors que celle de la ferrure avait crû, passant à 9 %. Les courbes continuent leur progression dans le même sens, en 1449, les parties de bois du moulin ne constituaient que 56 % du coût total, alors que la ferrure en représentait 21 %. Ces valeurs semblent toutefois extrêmes, et peut-être révélatrices d'une mauvaise qualité des parties de bois du moulin en 1449. En effet, en 1468, les parties de bois et de fer du moulin étaient évaluées respectivement à 71 % et 11 % de son prix total. De manière plus générale, un accroissement du coût relatif des parties métalliques dans les moulins est visible à la lecture de leurs prisées. Cette augmentation est davantage décelable en excluant le prix des meules, élément soumis à une usure rapide et au coût représentant entre 3 et 36 % du prix total du moulin.

C'est que le fer venait renforcer davantage d'éléments du moulin. La prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois de 1408 indique seulement la présence de parties métalliques au niveau du palier du moulin, qui servait d'appui au bout de l'arbre gisant, de la potence de l'arbre debout, ainsi que la présence de chevilles de fer servant à régler le niveau des reilles. En 1434, était mentionné un « noyau » de l'arbre debout, tandis que les paignons du moulin et ses chauches étaient renforcés de métal. À partir de cette date, la grande chauche, la petite chauche et les paignons, apparaissent systématiquement ferrés. En 1449, il n'y avait plus un seul mais deux paliers de cuivre, et l'arbre gisant du moulin était cerclé de fer. L'augmentation de la proportion des éléments métalliques dans le moulin, préalable à l'agrandissement des meules, pourrait s'expliquer de deux manières. Celle-ci pourrait signifier que la recherche de l'accroissement de la productivité des meules s'est faite dans un premier temps en cherchant

Date	Nom	Type	Px total du moulin			Px charp. + fer	
			Charp.	Ferrure	Meules	Charp.	Ferrure
1408	Moulin de Saint-Germain	Mâe (P)	82 %	6 %	12 %	93 %	7 %
1434	Moulin de Saint-Germain	Mâe (P)	75 %	9 %	16 %	89 %	11 %
1439	Moulin du Temple	Mâe (P)	75 %	12 %	12 %	86 %	14 %
1441	Moulin d'Antony	Mâe (T)	52 %	23 %	26 %	69 %	31 %
1445	Moulin d'Antony	Mâe (T)	47 %	17 %	36 %	74 %	26 %
1449	Moulin de Saint-Germain	Mâe (P)	56 %	21 %	23 %	73 %	27 %
1455	Moulin d'Antony	Mâe (T)	68 %	11 %	21 %	87 %	13 %
1466	Moulin de Sainte-Opportune	Mâe (P)	74 %	15 %	11 %	83 %	17 %
1469	Moulin de Saint-Germain	Mâe (P)	71 %	11 %	18 %	86 %	14 %
1471	Moulin de l'Écorcherie	Mâe (P)	76 %	15 %	9 %	83 %	17 %
1495	Moulin de Charenton (5)	Mâe (P)	67 %	13 %	20 %	84 %	16 %
1517	Moulin aux Dames	Mâv	46 %	25 %	29 %	65 %	35 %
1520	Moulin de Pantin	Mâv	44 %	23 %	33 %	65 %	35 %
1523	Moulin de Pantin	Mâv	53 %	25 %	22 %	68 %	32 %
1551	Moulin de Charenton	Mâe (P)	75 %	11 %	14 %	87 %	13 %
1551	Moulin de Saint-Magloire	Mâe (P)	75 %	15 %	9 %	83 %	17 %
1552	Moulin du Temple	Mâe (P)	63 %	19 %	18 %	76 %	24 %
1552	Moulin d'Enfer	Mâe (P)	65 %	21 %	14 %	75 %	25 %
1552	Moulin de Purgatoire	Mâe (P)	55 %	19 %	26 %	75 %	25 %
1556	Moulin des Chambres	Mâe (P)	50 %	27 %	23 %	65 %	35 %
1557	Moulin d'Enfer	Mâe (P)	71 %	12 %	17 %	85 %	15 %
1557	Moulin de Purgatoire	Mâe (P)	60 %	14 %	26 %	81 %	19 %
1557	Moulin de Saint-Merry	Mâe (P)	59 %	17 %	24 %	78 %	22 %
1559	Moulin des Prés	Mâe (P)	74 %	9 %	17 %	89 %	11 %
1570	Moulin du Temple	Mâe (P)	85 %	9 %	5 %	90 %	10 %
1574	Moulin de Croulebarbe	Mâe (T)	78 %	12 %	10 %	87 %	13 %
1586	Moulin de Croulebarbe	Mâe (T)	86 %	8 %	5 %	91 %	9 %

TABLE 27: Parts relatives de la charpenterie, de la ferrure et des meules de moulins d'après les prises

à accélérer la rotation des meules. La présence de fer, régulateur évitant les échauffements et les cassures lors des frottements traduirait alors une recherche de vitesse. La diffusion du fer dans les parties mobiles du moulin pourrait autrement s'expliquer par le besoin préalable d'en renforcer la solidité avant de prétendre augmenter la taille des meules. En effet, cette diffusion ne s'arrêta pas quand les meules eurent atteint leur pallier de la Renaissance. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le fer représentait une proportion tout à fait importante du prix total du moulin : 15 % du prix total du moulin de Saint-Magloire en 1551, 19 % de

celui de Temple en 1552, 17 % de la valeur du moulin de Saint-Merry en 1557, et même 27 % de celle du moulin de Saint-Gervais en 1559 alors que, dans le même temps, la part de la charpenterie était plus fréquemment inférieure à 70 %.

La présence d'éléments métalliques servant à renforcer les tournants et travaillants du moulin était encore plus notable dans les moulins à vent, soumis à de fréquentes sautes de rythmes et donc plus vulnérables aux risques de casse ou d'incendie. Là où la charpenterie constituait en général 75 % du prix du moulin à eau, et où la ferrure en représentait entre 12 et 20 %, la part de la charpenterie demeurait ordinairement inférieure à 50 % du prix total du moulin à vent, alors que le prix de la ferrure semblait avoisiner régulièrement le quart de la valeur du moulin. Le pendant de cette importance de la part des éléments métalliques dans le moulin rend d'ailleurs difficile de dresser de longues séries permettant d'en étudier l'évolution. En effet, sur les six prisées du XVI^e siècle concernant des moulins à vent, deux seulement mentionnent séparément les éléments en fer et ceux en bois (mais l'une d'elle ne donne pas le montant de la ferrure), alors que les autres rompent avec cette répartition en pensant les éléments de fer comme consubstantiels des éléments de bois prisés. Par exemple, pour le moulin de la Tour de pierre, prisé en 1583, sont évoqués :

« l'arbre tournant de vingt piedz de long et XXII poulces de gros par son gros collier, garny de cinq cerseaux de fer, assavoir trois par la teste, et les deux autres joignant l'embraseure ; led. arbre garny d'allumelles par le gros et le petit collier avec la platine de fer du petit bout ; et le tout prisé ensemble la somme de quinze escuz sols »¹.

C'est que chaque partie du moulin était renforcée par du métal, et notamment les engrenages : le rouet, la lanterne, le frein, tout était ferré². L'estimation de la part du fer dans le prix total du moulin est donc un minimum se fondant sur les seuls prix des parties uniquement métalliques des moulins ce qui n'est pas, loin de là, représentatif de la part totale de la ferrure. La même remarque doit être faite pour les prisées du moulin de Croulebarbe datant de 1574 et 1586 : la proportion de fer oscillant entre 5 et 10 % du prix total du moulin n'est qu'un minimum et ne représente que le coût du fer du moulin. Ces prisées ne distinguaient

1. Arch. nat., Min. cent., III, 170, 28 septembre 1583.

2. *Ibid.*

pas ferrure et charpenterie, et à la manière des moulins à vent, indiquaient à de nombreux endroits des éléments en bois renforcés de fer.

Au-delà de l'augmentation de la part du fer dans le prix total des moulins, il est possible de déceler au XVI^e siècle une amélioration de leurs rouages, en particulier dans les moulins à vent où le *nec plus ultra* devint le « harnois à double tournure ». Le marché passé entre Michel Thomas et Thomas David en 1552 prévoyait la construction d'un moulin équipé d'un tel dispositif, identique à celui construit pour un nommé Antoine Guignard¹. La prisée du moulin de la Tour de pierre, effectuée en 1583, fait de même état de la présence de ce « rouet à double tourneüre garny de ses embrasseüres et de quatre chevilles de fer desquelles il est tenu dedans lesd. embrasseüres, garny de sa lanterne aussi à double tourneüre »². Le terme de harnois à double tournure a laissé peu de traces. *L'Encyclopédie* d'Yverdon, de Fortunato Bartolomeo de Felice, contient la description d'un moulin à chevaux à « double tournure » servant dans le domaine de la brasserie, le manège à chevaux actionnant un grand rouet, qui mettait en branle deux rouets et deux lanternes symétriquement répartis autour de lui³. Ce type de moulin pouvait disposer de deux paires de meules contrairement au moulin de la Tour qui n'en contenait qu'une seule. Il faut sans doute mieux chercher ce que pouvait être un harnois à double tournure dans une illustration contenue dans un *Mémoire sur la meunerie, la boulangerie, et la conservation des grains et farines* paru en 1846⁴. Même si celle-ci se rapporte à un système d'engrenages métalliques bien éloigné de ce à quoi devaient ressembler les moulins tardo-médiévaux, le principe décrit a tout à fait pu être appliqué antérieurement. Le mécanisme aurait eu pour but d'augmenter le rapport de démultiplication des forces de la façon suivante : le rouet faisait tourner une lanterne dans l'axe de laquelle ne se trouvait pas le fer du moulin comme dans un moulin classique, mais un second rouet actionnant à sa suite une autre lanterne transmettant son mouvement aux meules via le fer à moulin. À la manière du moulin pendu, un deuxième renvoi d'angle était donc aménagé alors que la forme du moulin à vent ne le nécessitait pas *a priori*. Sans doute la présence de ce type

1. Arch. nat., Min. cent., XCI, 29, 17 juin 1552.

2. Arch. nat., Min. cent., III, 170, 28 septembre 1583.

3. Fortunato Bartolomeo De Felice, *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*, Yverdon, 1771, t. 6, p. 298

4. Augustin ROLLET, *Mémoire sur la meunerie, la boulangerie, et la conservation des grains et farines*, Paris, 1846, pl. 14, fig. 7.

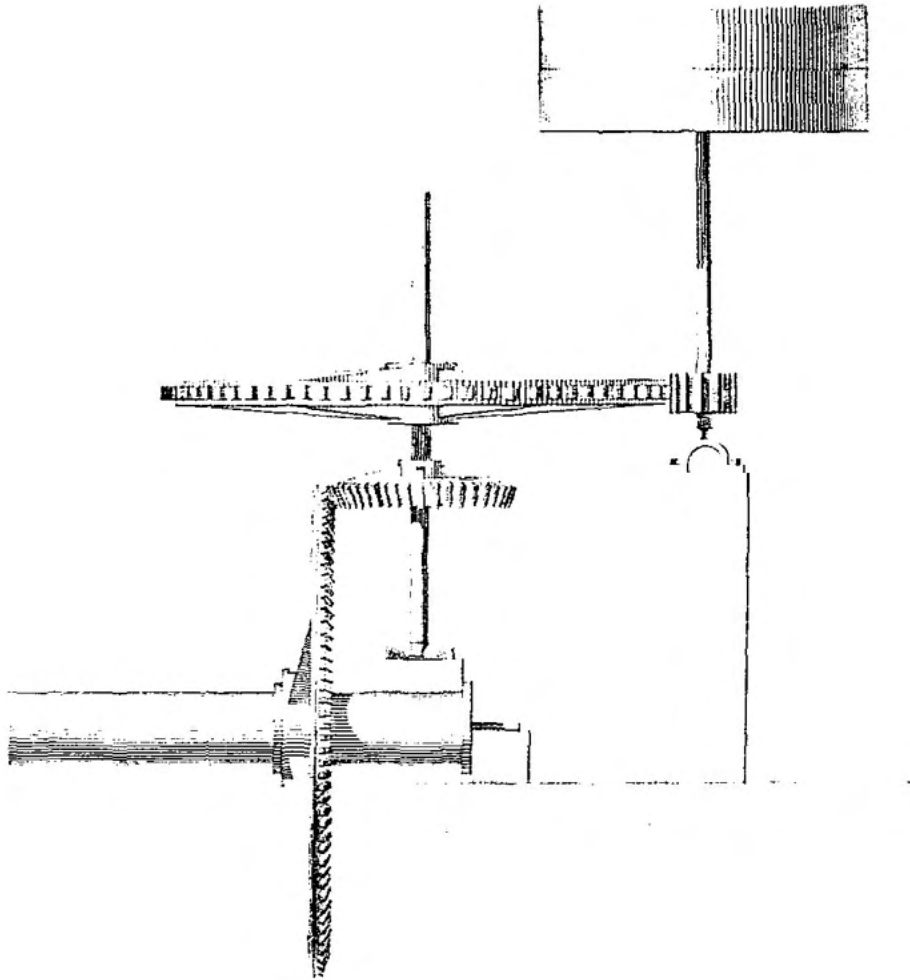


FIGURE 36: Principe du harnois à double tournure (Rollet 1846)

de rouet peut-elle expliquer le diamètre particulièrement important des meules mues par le moulin de la Tour de pierre en 1583 (210 cm), similaire à celui des meules de moulins pendus.

Toutes ces évolutions, renforcement des tournants et travaillants par les éléments métalliques, amélioration des engrenages, augmentation de la taille des roues de moulins, eurent ainsi pour effet d'améliorer les capacités de mouture des meules de moulins. À la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, les moulins parisiens purent moudre davantage de farine pour les Parisiens même si, *in fine*, la quantité de mouture produite par habitant resta égale tout au long de la période.

Chapitre 6

Les techniciens

Le tableau dressé jusqu'à présent donnait à voir un ensemble de géants de bois et de fer mus par des énergies inorganiques, comme si le réseau meunier parisien était autonome et automatique. Il faut maintenant corriger le trait, en montrant que ces moulins étaient construits, mis en branle, réparés et améliorés par des êtres de chair et de sang. Un monde de praticiens des moulins était responsable de leur construction, mais aussi de leur maintenance. Ces machines étaient en effet des objets à panne devant être surveillés attentivement pour éviter ces aléas, mais aussi devant pouvoir être réparés si nécessaire. Aujourd'hui, les opérations de maintenance se répartissent en 5 niveaux² :

- Les réglages, contrôles et inspections simples, opérations élémentaires de maintenance préventive, remplacement des consommables et accessoires, effectués par l'exploitant d'une machine ;
- La maintenance préventive systématique et les réparations par échanges standards simples, effectuées par un technicien ou un exploitant habilité ;
- La maintenance corrective (diagnostic, dépannage et réparation), ainsi que la maintenance préventive complexe, réalisées par un technicien de maintenance spécialisé ;
- Les travaux importants de maintenance corrective ou préventive ainsi que les améliorations importantes, réalisés par des techniciens spécialisés ;
- Les opérations de rénovation, reconstruction ou gros travaux d'amélioration, dévolues au constructeur du matériel.

2. Norme AFNOR [FD X 60-000].

Si l'ensemble de ces niveaux de maintenance s'applique pour les moulins, il convient de comprendre quels étaient les professionnels chargés de les mettre en œuvre. Schématiquement, nous pourrions définir trois ensembles, pas forcément distincts, de professionnels détenteurs d'un savoir-faire technique en matière de moulins : les constructeurs et réparateurs de moulins, les meuniers, et les experts.

6.1 Les constructeurs et réparateurs de moulins

Construction et réparation sont deux opérations différentes, la première consistant à l'édification d'un bâtiment *ex nihilo* alors que la seconde se fonde sur l'existant. Nous avons vu qu'une grande partie du parc meunier était déjà en place au XIII^e siècle, date avant laquelle la variété de documents disponibles est très limitée. Dans ces conditions, la découverte de documents relatifs à la construction de moulins au Moyen Âge est rendue improbable. Le premier document de ce type dont nous avons connaissance est le compte de l'abbaye de Saint-Magloire relatif à la reconstruction de son moulin, englouti à la suite de la chute du Grand Pont en 1296.

Bien que de nombreux moulins furent sérieusement détruits à la suite de leur abandon ou des combats qui eurent lieu pendant la guerre de Cent Ans, la documentation disponible concernant les réparations de moulins aux XIV^e et XV^e siècles frappe par sa pauvreté. Nous disposons toutefois d'un compte de l'Évêque de 1344 comportant des indications sur les réparations faites dans les différents moulins possédés celui-ci (les moulins du Gord et de Saint-Cloud, ainsi que le moulin de Gentilly et celui de Charonne) cette même année¹. Enfin, un compte des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois, établi entre 1486 et 1520 donne des informations consistantes sur les réparations ou les transformations du moulin de la communauté sur une longue période. Pour chaque année, y sont détaillées la nature des interventions faites au moulin, ainsi que l'identité des professionnels étant intervenus. Cependant, comme les propriétaires des moulins n'étaient responsables que de l'entretien et de la réparation des parties structurelles des machines, ces comptes ne donnent pas d'informations sur les travaux faits sur les tournants et travaillants du moulin.

1. Arch. nat., LL 13.

L'historien aurait pu espérer voir dans la vague de constructions de moulins à vent du XVI^e siècle, un moyen de compléter sa documentation médiévale peu étoffée. Il n'en est rien hélas ! Peu de devis ou de marchés de construction de moulins ont été retrouvés dans le minutier central des notaires parisiens, si riche de baux ou de prisées de moulins. Aucun contrat d'apprentissage de charpentier n'a non plus permis de connaître la manière dont étaient formés les charpentiers de moulins. Plusieurs questions se posent pourtant : les savoirs relatifs à la construction de moulins étaient-ils très répandus dans le monde des techniciens de la construction ou n'étaient-ils possédés que par une minorité ? Le cas échéant, celle-ci constituait-elle une élite ? Comment étaient formés les constructeurs de moulins ? De quelle manière se transmettaient-ils leurs savoirs ? De quelle manière se diffusaient les innovations ? Autant de questions pour lesquelles il est difficile de trouver des réponses fermes.

Reprenons toutefois le cours du temps afin d'apporter quelques éléments de réponse.

6.1.1 Les charpentiers

Dans un contexte où, pendant longtemps, la charpenterie constitua la plus grande part du moulin et de son mécanisme, les moulins étaient construits par des charpentiers spécialisés, décrits pour la première fois dans le *Dictionarius* de Jean de Garlande :

« Molendinarii fabricant farricaptias et rotas versatiles et aquaticas et fusos et scarioballa cinoglocitoria, et apte collocant molares qui molunt in farricaptia farinam, quae batillo molendini descendit in alveum farinosum »¹.

Ces charpentiers construisaient donc les parties essentielles constituant les « tournants et travaillants du moulin » : les trémies (*farricaptias*), les roues, le rouet et la lanterne (*fusos*) ainsi que le nou de la roue (*scarioballa*) et les écluses (*cinoglocitaria*), de même qu'ils assemblaient la machine et installaient les meules (*collocant molares*). À la fin du XIII^e siècle, nous trouvons la trace d'un tel charpentier constructeur de moulins dans les comptes de l'abbaye de Saint-Magloire². Nommé Kallemaine, il avait perçu un peu plus de 80 £ (soit environ 30 % du coût total du moulin) se répartissant entre un forfait de 74 £, auquel s'ajoutaient 60

1. Jean de Garlande, *Dictionarius*, § 48, éd. par A. Scheler, *Lexicographie latine du xii^e et du xiii^e siècle : trois traités de Jean de Garlande*, Alexandre Neckam et Adam du Petit Pont, Leipzig, 1867, p. 29.

2. Anne Terroine et Lucie Fossier, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Tome II, 1280-1330*, Paris, 1966, p. 606-608, n° 397, P.-J. n° 12, voir p. 440

sous pour avoir changé les meules et 63 sous pour sa peine. Le montant de la somme allouée à Kallemaine suggère qu'il était le maître d'œuvre chargé de superviser la construction du moulin. Il est vraisemblable que celui-ci ait été assisté d'ouvriers ou d'apprentis qu'il aurait pu rétribuer. Les moines de Saint-Magloire avaient ainsi offert du vin au valet constructeur de la gourdaïne,

Lors de la rénovation des moulins de Gentilly et de Saint-Cloud, l'Évêque employa un certain maître Guérin le Charpentier¹, nom porté en 1334 par le maître des œuvres de charpenterie de Notre-Dame². Il y avait sans doute plus d'un charpentier s'appelant Guérin en 1334, mais le fait que le compte prenne le soin de qualifier de « maître » le charpentier en charge de refaire le moulin de Gentilly accrédite l'hypothèse selon laquelle le maître des œuvres de charpenterie de Notre-Dame, vraisemblablement bien connu de l'Évêque, aurait participé à la rénovation des moulins épiscopaux, et pas un simple homonyme. Dans les mêmes comptes, se trouve la trace de deux autres charpentiers, Jean d'Acy et Alain Rousseau, mais ceux-ci paraissent avoir davantage travaillé sur les annexes du moulin. À Gentilly, Jean d'Acy était chargé de la réfection du pont du moulin³, alors qu'à Saint-Cloud, les deux charpentiers étaient chargés de la réfection de la maison du moulin et du pressoir attenant⁴. Les travaux accomplis au sein des moulins de l'Évêque par Guérin le Charpentier ne sont en revanche pas précisés.

Les comptes du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois montrent qu'à partir du moment où les moulins furent construits sur pilotis, les charpentiers devaient intervenir pour changer les pieux les soutenant et en installer de nouveaux lors d'opérations coûteuses⁵. Les interventions des charpentiers sur le moulin proprement dit et non sur la maison du meunier étaient en effet liées aux pieux de soutènement de l'édifice. Un nommé Hubert Gaultier, était ainsi engagé en 1493 pour installer trois pieux neufs au moulin et la ferrure de ceux-ci. Le même était chargé en 1500 de ficher dix pieux pour soutenir le moulin, un an après que celui-ci eut été visité par des charpentiers chargés d'en examiner l'état. En 1512, un nommé Didier était chargé d'installer sept pieux au moulin.

1. Arch. nat., LL 13, fol. 12v°, 14v°.

2. Ernest COYECQUE, *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge. Histoire et documents*, t. I, p. 204.

3. Arch. nat., LL 13, fol. 12v°.

4. *Ibid.*, fol. 14 v°.

5. Arch. nat., S 29.

Il faut attendre le milieu du XVI^e siècle pour que des marchés de construction ou de réparation de moulins n'éclaircissent plus précisément sur la construction de ces machines. En 1537, deux charpentiers parisiens, Étienne Doulet et Jean Raoullaut, faisaient marché avec Pierre Billiat, marchand et bourgeois de Paris, pour convertir son moulin Fevon, dit aussi moulin des Vertus, en moulin à fouler des bonnets¹. Il s'agissait d'une opération quasi similaire à une reconstruction, dans la mesure où celle-ci impliquait un changement complet du mécanisme du moulin. Il fallait en effet notamment installer dans le moulin des piles et des pilons en chêne et remplacer la roue par une plus grande. L'amélioration d'un moulin était donc l'occasion d'y mettre en application les innovations nouvellement connues. Certains moulins, dont on ignore s'ils avaient été construits par les charpentiers auteurs du marché ou par d'autres, constituaient des références permettant d'expliquer au client quel allait être le nouveau mécanisme du moulin. Au moulin Fevon, les charpentiers proposaient ainsi de faire « quatre pillons de boys de chesne garniz de leurs queues de quatre poulces d'espaisseur et six poulces de large et amortoises comme ceulx du moulin des Prez »². La même manière de faire référence à un moulin était contenue dans un marché de construction pour un moulin à vent en 1551. Le charpentier Michel Thomas, demeurant à Montreuil, promettait à un nommé Thomas David, chevaucheur d'écurie du roi, de lui construire un moulin à vent de charpenterie au lieu au bon lui semblerait³. Le marché stipulait que le moulin serait fait à la manière du moulin à vent d'Antoine Guignard, et disposerait d'un harnois à double tournure, innovation de l'époque comme nous l'avons vu⁴. Cette manière de prévoir la construction de moulins « à la manière de » dans les marchés était encore répandue au XVII^e siècle. Un marché passé en 1640 entre Remi Josselet, charpentier de moulins au faubourg Montmartre, et Antoine Lesobre, brasseur de la rue Saint-Marcel, prévoyait la livraison d'un moulin semblable à celui fait à Remi Colas, autre brasseur parisien⁵.

Outre lors de ces gros travaux de construction ou de changement de destination d'un

1. Arch. nat., Min. cent., LXI, 7, 29 juin 1537.

2. Le seul moulin des Prés dont nous ayons connaissance est celui de Charenton, construit à la fin du XV^e siècle et dont le caractère récent en 1537 (une petite quarantaine d'années) pourrait expliquer qu'il ait servi de modèle. Celui-ci semble en effet avoir été d'un double mécanisme lui permettant de moudre du blé mais aussi de fouler des bonnets puisqu'un bail du 29 novembre 1564 accordé à Raoulin Boulanger précise que le preneur pourra à sa convenance y moudre du blé ou y fouler des bonnets (Arch. APHP, HD 2896).

3. Arch. nat., XCI, 29, 17 juin 1552.

4. Voir p. 269.

5. Arch. nat., Min. cent., XI, 140, 15 juin 1640.

moulin, les charpentiers pouvaient intervenir lorsque de grosses réparations étaient à effectuer, comme en témoigne un marché passé entre Nicolas Baudouin et Noël Demours, pour plusieurs réparations au moulin de Saint-Nicolas, sous le pont aux Meuniers : il s'agissait de changer l'écluse du moulin afin de la mettre plus aval, de changer le dispositif de levage les meules, ainsi que de faire plusieurs aménagements dans la maison du meunier¹. Ces gros travaux pouvaient durer plusieurs mois. Le changement de destination du moulin Fevon devait ainsi durer un mois. La construction du moulin de Thomas David devait être faite avant six mois². Quand le charpentier demeurait loin du chantier, celui-ci était hébergé par le client : Thomas David devait ainsi loger le charpentier travaillant au moulin durant le temps de sa construction en sa foullerie du Bourget et lui fournir un lit et des draps³.

Les charpentiers maîtrisaient-ils totalement l'art de la construction de moulins ? Les comptes du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois suggèrent le contraire puisque les chanoines faisaient visiter en 1519 leur moulin par six jurés à l'occasion d'une procédure lancée à l'encontre d'un charpentier nommé Didier, qui avait effectué plusieurs réparations au moulin cinq années plus tôt⁴. Le 15 octobre 1558, était faite une transaction entre les procureurs de Jean et Eustache du Bellay, évêques successifs de Paris, et Hugues le Sueur, meunier du moulin de Créteil, appartenant à l'évêché, accusé d'avoir laissé tomber en ruine son moulin⁵. Hugues le Sueur affirma que le moulin n'avait pas été détruit par sa faute, mais par celle du charpentier commis par les évêques à la réfection du moulin. Toutefois, en l'absence d'autres textes concernant l'affaire, il est difficile de voir où le vrai se trouve et si les malfaçons commises par le charpentier n'étaient qu'un moyen pour Hugues le Sueur de nier sa responsabilité dans le mauvais état du moulin. La spécialisation des charpentiers dans la construction de moulins reste attestée dans les textes du XVI^e siècle : les registres d'audiences du Bureau de la ville de Paris indiquent qu'en 1526, le 5 avril, un nommé Jean Perceval, désigné comme « maistre charpentier de molins » était amené à témoigner devant le parloir aux bourgeois⁶. Ce métier de charpentier de moulin faisait l'objet d'une spécialisation précoce : dans une dé-

1. Arch. nat., Min. cent., III, 157, 27 février 1581.

2. Arch. nat., XCI, 29, 17 juin 1552.

3. *Ibid.*

4. Arch. nat., S 29.

5. Arch. nat., Min. cent., VIII, 235, 15 octobre 1558.

6. Arch. nat., Z^{1H}26, fol. 54.

position de témoins de 1530, Jean Giroult, charpentier parisien âgé alors de 42 ans affirmait qu'il exerçait son métier dans les moulins de la ville depuis l'âge de 18 ans¹.

6.1.2 Les autres professionnels

Si le coeur du mécanisme du moulin était constitué essentiellement de bois et requerrait en priorité l'intervention de charpentiers, ceux-ci n'étaient pas les seuls appelés à intervenir sur les chantiers. Les comptes de l'évêque de Paris montrent ainsi que les travaux dans les moulins mobilisaient une population variée d'artisans, mais ne précisent malheureusement pas leur profession, à l'exception des maçons².

Nous avons vu que les moulins sont passés d'une structure complètement en bois à une structure maçonnée. Les maçons devaient donc prendre part à leur construction. Un devis de réfection du moulin de Croulebarbe établi conjointement par un maçon, Regnault Lorier, et un charpentier, Jean de la Haye, en 1392, montre que l'emploi d'un maçon était nécessaire lors de la réfection des murs du moulin, mais aussi des dispositifs d'amenée de l'eau³. Les comptes du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois font état de l'emploi régulier de maçons pour les réparations de leur moulin, ou, plus souvent, de la maison du meunier. Certains maçons étaient spécialisés dans la taille de meules, à l'instar de Jean Lambert, maçon et faiseur de meules demeurant à Paris, qui avait passé marché avec les chanoines de Notre-Dame de Paris pour faire trois meules destinées à leur moulin de Mons, sur l'Orge⁴.

Les premiers moulins à vent, construits en pierre à Paris, le furent certainement par des maçons, mais aucun écrit ne permet de documenter ces opérations. L'intervention de maçons pouvait être nécessaire dans le cas de moulins reposant sur des pivots, quand ceux-ci étaient maçonnés. Comme cela a été constaté chez les charpentiers, la maîtrise de la construction des pivots ne semblait pas l'apanage de tous les maçons. Pierre Rodin, maître maçon à Paris était ainsi contraint en 1564 de verser 62 £ 8 s. t. de dommages et intérêts à l'Hôtel-Dieu en raison des malfaçons faites sur la tour et la motte du moulin du Pressoir⁵. Un marché

1. Arch. nat., L 447, fol. 14-16.

2. Arch. nat., LL 13.

3. Arch. nat., S 22, n° 1, éd. dans Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, 1877, p. 346-347.

4. Arch. nat., S 3334^B.

5. Arch. AHP, HD 6385.

était passé cinq ans plus tard par l'hôpital avec Raoulin Boulanger, meunier et propriétaire de plusieurs moulins à vent au faubourg Saint-Denis, pour refaire l'édifice¹.

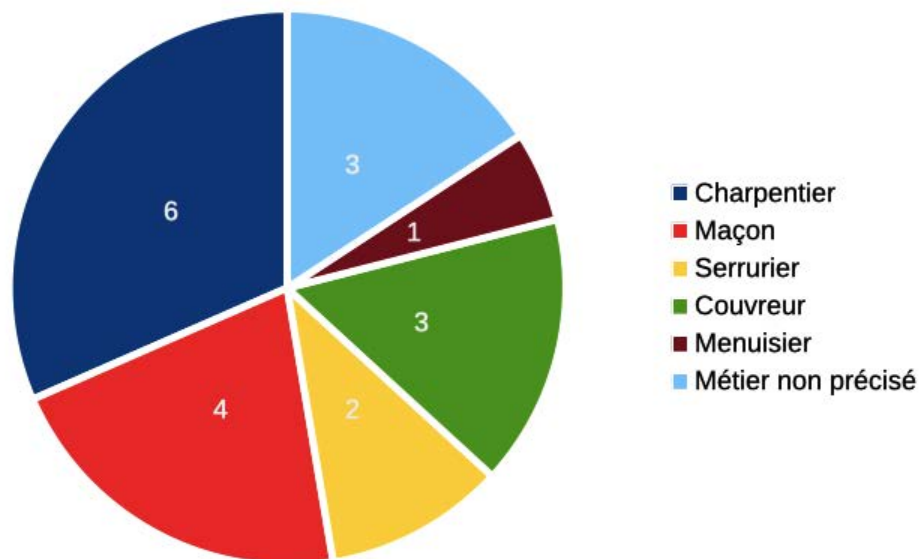


FIGURE 37: Les professionnels intervenant au moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois (1486-1520)

Charpentiers et maçons étaient, d'après les comptes du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, les professionnels qui intervenaient le plus fréquemment. Ce n'étaient toutefois pas les seuls. Les couvreurs devaient intervenir sur la toiture protégeant le moulin. Des serruriers venaient réparer les parties métalliques du moulin, et des menuisiers entretenaient les huisseries. À côté de ces interventions portant sur la machine, les mêmes professionnels étaient sollicités pour améliorer ou réparer la maison du meunier ainsi que ses dépendances, à l'instar de l'étable.

Ces travaux impliquant des professionnels de la construction étaient des opérations lourdes, touchant une grande partie de la machine, son entretien courant était en revanche confié à ses exploitants, les meuniers, spécialistes de son fonctionnement. Il convient maintenant d'examiner la dimension technique du travail du meunier.

1. *Ibid.*

6.2 Les meuniers

6.2.1 Opérateurs ou techniciens spécialisés ?

La rôle du meunier en tant qu'agent économique faisant l'interface entre les besoins des moulants et la machine sera examiné dans la troisième partie de ce travail. Avant cela, les meuniers étaient des professionnels chargés de faire fonctionner quotidiennement une machine actionnée par les énergies inorganiques du vent et de l'eau dans un monde médiéval où l'*homo faber* était valorisé. L'artisan, le charpentier, le maçon, le cuisinier, produisaient quelque chose de leurs mains, ou à la force de leurs bras, pas le meunier, qui ne produisait pas la farine lui-même, mais grâce à la machine dont il avait la garde.

Le Moyen Âge a vu d'un mauvais œil le remplacement du travail de l'homme par la machine, annonçant avant l'heure le débat initié au XIX^e siècle et toujours d'actualité entre le travail industriel et le travail à la main, entre production standardisée et savoir-faire artisanal. L'implantation des premiers moulins à foulon fut ainsi fortement contestée par les ouvriers foulons, craignant une disparition de leur travail et arguant d'une moins bonne qualité des draps battus dans ces moulins. De fait, les moulins à foulons ne furent guère employés dans une large part des centres drapiers, ceux-ci étant réputés trop brutaux pour produire des draps de qualité¹.

Le débat se posait toutefois dans des termes différents pour les moulins à blé, utilisés déjà depuis plusieurs siècles au Moyen Âge, et ne se substituant pas à une activité professionnelle, mais à une activité domestique. Toutefois, la figure du meunier dans le monde du travail au Moyen Âge est à part, dans la mesure où il s'agit peut-être du premier exemple de travail de maintenance, dont la teneur était contractualisée dans les baux stipulant que les meuniers devaient rendre la machine qu'ils louaient en aussi bon état qu'ils l'avaient trouvée. En premier lieu, leur travail consistait à prévenir les pannes, en s'assurant du bon état du matériel et en prévenant les risques de casse. Le travail était particulièrement complexe pour le cas des moulins à vent. Il fallait orienter correctement les ailes pour qu'elles puissent profiter d'un souffle idoine, tout en se méfiant des brusques sautes de rythme du vent, et ainsi les dévoiler

1. Bertrand GILLE, « Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400 », *Cahiers d'histoire mondiale*, t. 3, 1956, p. 76.

dès que nécessaire. Cette spécificité ne semble toutefois pas avoir introduit d'imperméabilité entre les professions de meunier de moulins à eau et de meunier de moulins à vent : Jean Daniel, meunier sur le pont Notre-Dame était aussi meunier du moulin à vent de la Tour à la Chapelle-Saint-Denis¹. En 1555, Guillaume Thiffaine, meunier du moulin de Clichy, appartenant à l'abbaye de Montmartre devenait meunier du moulin à vent des religieuses², et à partir du milieu du XVI^e siècle, le cumul entre exploitation de moulin à eau et exploitation de moulin à vent était fréquent.

Dans le cas des moulins à eau, et particulièrement des moulins pendants, il relevait du meunier d'adapter la hauteur de la roue au niveau de l'eau, en haussant ou en baissant une à une les reilles du parc du moulin au cours d'une opération sans doute difficile, effectuée par un seul homme³. En cas de sécheresse, les meuniers pouvaient « gravoyer », c'est-à-dire diriger le peu de courant restant vers la roue de leurs moulins au moyen des graviers tapissant le lit de la rivière ou du fleuve. La pratique était combattue par le Bureau de la ville de Paris, mais n'en était pas moins courante⁴. La marge de manœuvre des meuniers de moulins terriers pour optimiser l'apport d'énergie hydraulique sur la roue de leur moulin était moindre, dans la mesure où cette roue était fixe, et où il apparaît que l'initiative de réaliser des lâchers d'eau ne relevait pas toujours du meunier du moulin⁵.

Dans tous les types de moulins, le meunier devait s'assurer que les engrenages transmettaient bien le mouvement des roues jusqu'à la meule. Aucun texte n'aborde la question des opérations de lubrification et de graissage des engrenages qui devaient être faites. Il est cependant très vraisemblable qu'elles avaient lieu régulièrement et qu'elles étaient effectuées par le meunier. Il lui incombait également de vérifier l'écartement des meules au risque de les voir s'abîmer, échauffer la farine ou à l'inverse moudre incomplètement le blé. Le meunier devait procéder régulièrement, de façon hebdomadaire selon Georges Comet⁶, à leur rhabillage afin de garantir leur pouvoir d'éclatement du grain.

1. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, t. I, éd. par Alexandre Vidier, Léon Le Grand et Paul Dupieux, Paris, 1948, col. 918.

2. Arch. nat., S 4432.

3. David H. JONES, « Le régime hydrologique de la Loire et de la Maine, quelles influences sur la conception du moulin pendu et sur le travail quotidien du meunier ? », *Archives d'Anjou*, n° 4, 2000, p. 233.

4. Arch. nat., Z^{1H} 20, fol. 29, Z^{1H} 28, fol. 172, 549 v°-551, Z^{1H} 35, 13 juillet 1546, Z^{1H} 38, fol. 158, 267 v°.

5. Voir p. 220.

6. Georges COMET, *Le paysan et son outil*, Rome, 1992, p. 420-421.

Au-delà de ces missions de prévention des pannes et de veille à la qualité du travail de mouture, le meunier avait un rôle dans la réparation des dysfonctionnements les plus courants. Dans un contexte où les ressources étaient limitées, cette possibilité de réparation du moulin sur place et par l'exploitant lui-même était primordiale. Selon leurs inventaires après décès, les meuniers avaient en stock des courbes de rouet, des aubes, des vérins, des bras de roues, des chevilles servant aux engrenages, ainsi que du bois de néflier servant à fabriquer les engrenages, non encore travaillé¹. Il est probable qu'ils profitaient des périodes d'interruption forcée de leur moulin, en cas de sécheresse par exemple, pour se constituer ce stock utilisable en cas de casse des parties les plus sollicitées. Pour fabriquer ces pièces, le meunier pouvait faire appel à un collègue : lors d'une enquête réalisée à Saint-Denis en 1485 au sujet du moulin Basset, Lorin du Vivier, meunier, attestait avoir aidé le meunier du moulin Basset, Jean Sequart « a faire des aulbes a la roue neufve que on avoit faite de nouveau » suggérant une différence entre la construction de la roue, confiée à des spécialistes, et la construction des aubes, pièces d'usage courant, pouvant être faite par le meunier².

Ce haut degré de réparabilité de la machine, était un moyen de garantir une courte interruption du service procuré par les moulins. C'est aussi la preuve de la détention d'un savoir-faire technique au niveau même de l'exploitant, capable de prendre en charge les réglages de la machine, la maintenance préventive, mais aussi un certain nombre de travaux de maintenance corrective. De ce point de vue, le meunier n'a jamais été qu'un simple opérateur. Autrement dit, l'originalité de la figure du meunier est de ne pas être simplement un agent chargé de surveiller la machine, mais d'être également un agent capable de la réparer, disposant de notions de charpenterie ou de ferronnerie.

Les meuniers mettaient en application ces connaissances au moment où le moulin était hors service. Peut-être est-ce ici qu'il faut rechercher les origines de la mauvaise image de la profession telle qu'elle transparaît dans la littérature médiévale³. Le grand public voyait le meunier au moment où il était chargé de surveiller le fonctionnement du moulin et de rajouter du blé dans la trémie, c'est-à-dire dans sa dimension d'opérateur. Cette figure, encore

1. Arch. nat., Min. cent., XX, 76, 11 août 1552, voir prisée n° 19; Arch. nat., Min. cent., III, 307, 9 septembre 1556 (n. st.), voir prisée n° 22.

2. Arch. nat., S 2246.

3. Philippe MÉNARD, « Moulins et meuniers dans la littérature médiévale », *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*, études réunies par Mireille Mousnier, Toulouse, 2002, p. 217-250.

inconnue à l'époque, pouvait susciter une certaine désaffection d'autant qu'elle prélevait une partie du grain porté à moudre dans son moulin et qu'elle avait dans certains lieux une casquette d'agent du seigneur.

La réalité est donc plus complexe et encore troublée par le cumul par certains de la fonction de meunier et de constructeur de moulins. C'est le cas par exemple de Jean de Chartres, exploitant du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1468, de Nicolas le Tonnelier, meunier des moulins de Choisel en 1485, ou de Guillaume Chauveau, meunier du Petit Moulin du chapitre de Notre-Dame sur le pont aux Meuniers en 1523, qualifiés tous trois dans les textes de meuniers et charpentiers¹. De même, Raoulin Boulanger, fils de Nicolas Boulanger, était meunier, mais aussi propriétaire de nombreux moulins au faubourg Saint-Denis, et apparaissait dans les textes en tant que constructeur de moulins².

6.2.2 La formation des meuniers

La (quasi) absence de contrats d'apprentissage de meuniers dans le minutier central des notaires de Paris ne facilite pas la connaissance du processus d'apprentissage du métier de meunier. Il est toutefois possible de compter sur une déposition de témoins effectuée en 1530 et produite à l'occasion du procès opposant l'abbaye de Saint-Magloire à Thomas Bahuet au sujet d'un moulin reconstruit par ce dernier à l'Écorcherie³. Trois meuniers furent interrogés à l'occasion et donnèrent des informations sur la manière dont ils étaient entrés dans le monde de la meunerie. Le premier, Nicolas Regnault âgé de 32 ans au moment du procès et meunier au moulin du Temple affirmait qu'il était natif de Saint-Marcel, se mêlait du métier de meunier depuis ses 18 ans, mais ne commença à fréquenter les moulins de la Seine que six ou huit ans avant sa déposition. Jean le Sueur, meunier du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois affirmait avoir commencé à fréquenter les moulins de la Seine autour de ses vingt ans. Dernier meunier interrogé, Julien Fessin, alors âgé de 28 ans disait être venu vivre à Paris à 16 ou 18 ans, âge à partir duquel il entama la fréquentation des moulins de la ville, de ceux de Saint-Marcel, mais aussi de ceux de Charenton.

Ces trois témoignages suggèrent un apprentissage du métier de meunier dans la jeunesse

1. Arch. nat., S 29, S 2246, S 45.

2. Arch. APHP, HD 6385.

3. Arch. nat., L 447, fol. 11 v°-19.

sans pour autant être précoce, peut-être du fait des capacités physiques exigées pour exercer le métier. Ils font part d'un rapprochement vers le centre de Paris et donc d'un passage du statut de meunier de moulins terriers à celui de moulins pendus avec l'expérience, à l'exemple de Nicolas Regnault. Celui-ci aurait pu faire ses premières armes dans les moulins terriers de la Bièvre, afin d'acquérir les connaissances suffisantes pour maîtriser le métier de meunier, et, dans un second temps, s'établir sur la Seine et devenir meunier de moulins pendus.

6.3 Les experts

Les experts ne formaient pas un monde séparé des constructeurs de moulins ou des meuniers parmi lesquels ils se recrutaient. Cependant, tous les constructeurs de moulins n'étaient pas appelés à participer à des expertises judiciaires ou à estimer des moulins. Dès lors, nous pensons que cette petite partie de l'ensemble des techniciens présenté dans les pages précédentes mérite un traitement à part entière. En toute hypothèse, ces experts étaient appelés car ils disposaient de connaissances solides sur le fonctionnement des machines dont ils visitaient un grand nombre. Il est donc possible qu'ils aient été des agents essentiels de la diffusion des innovations.

6.3.1 Experts et expertises

Les expertises de moulins dont nous avons traces sont de deux formes. Les premières sont celles effectuées lorsqu'un moulin était l'objet d'un conflit. L'institution chargée d'examiner le litige envoyait des experts afin de lui faire un rapport, il s'agit donc d'expertises judiciaires portant sur un point précis. À l'instar des procès-verbaux de visite étudiés par Joëlle Jeziarski, ces rapports d'expertises étaient rédigés sur parchemin et prenaient la forme d'une lettre adressée à la juridiction commanditaire de l'expertise. L'acte était établi au nom des experts dont la fonction précise apparaissait dans la suscription, et était scellé par eux¹.

Le deuxième type d'expertise était constitué par les prisées, réalisées lors du changement d'exploitant d'un moulin, afin de vérifier que celui-ci n'avait pas été dégradé par le tenancier

1. Joëlle JEZIERSKI, « Une source de la topographie parisienne du Moyen Âge : procès verbaux de visite et devis de maçons et charpentiers jurés », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1996, t. 154-2, p. 411.

sortant, et de faire un état des lieux de la machine au moment de l'entrée du nouvel exploitant. Les prisées pouvaient aussi être effectuées à la mort d'un meunier et intégrées à son inventaire après décès. Cette inspection ne concernait pas non plus l'ensemble de la machine, mais uniquement les « tournants et travaillants » du moulin, c'est-à-dire les parties chargées de récupérer, transmettre et restituer l'énergie (roues ou ailes, rouets et lanternes, fer à moulin), ainsi que les parties permettant de mettre le blé dans la meule (trémie, huche récupérant la farine) et certains outils. Étaient exclues de la prisée les parties structurelles du moulin (toit, murs, pieux le soutenant). Donnant lieu à la rétribution des experts convoqués, l'opération n'était pas effectuée à chaque prise à bail d'un moulin, preneurs et bailleurs pouvant s'accorder pour tenir pour encore valable une prisée effectuée lors d'un bail précédent. Ainsi, entre 1484 et 1540, soit pendant 56 ans, ou sept baux successifs, l'estimation des tournants et travaillants du moulin du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois reprend toujours la même prisée montant à 112 £ 9 s. 6 d. p¹. Ce coût de confection des prisées pourrait expliquer la relative rareté de ces documents au sein des chartriers.

Le document était généralement passé sous le sceau des experts et rédigé sous la forme d'une attestation sur parchemin faisant état de la requête du propriétaire et du locataire du moulin avant même la suscription, où l'activité précise des experts était indiquée. Parfois, la prisée ne formait pas un document indépendant, mais une partie du dispositif du bail, pouvant même passer sous silence le nom de ses auteurs, comme dans le cas des baux de location du moulin à vent de Pantin². Il pouvait enfin arriver que la visite des experts ne donne pas lieu à la rédaction d'une prisée formalisée en bonne et due forme sur parchemin, mais à une simple estimation générale des montants de la charpenterie, de la ferrure et des meules du moulin sur une feuille volante, sans détails, dont la somme globale pouvait ensuite être indiquée dans le bail du moulin³. Les prisées de moulins faites à l'occasion des inventaires après décès constituaient quant à elles un chapitre de l'inventaire.

La prisée étant effectuée par des professionnels chargés d'estimer des parties d'ordre différent, le document s'organise, à quelques exceptions près, en trois parties : prisée de la charpenterie, puis prisée de la ferrure, et enfin, prisée des meules (cette dernière pouvant

1. Arch. nat., S 29.

2. Arch. nat., S 1364.

3. Voir prisée n° 12 du cinquième moulin du pont de Charenton.

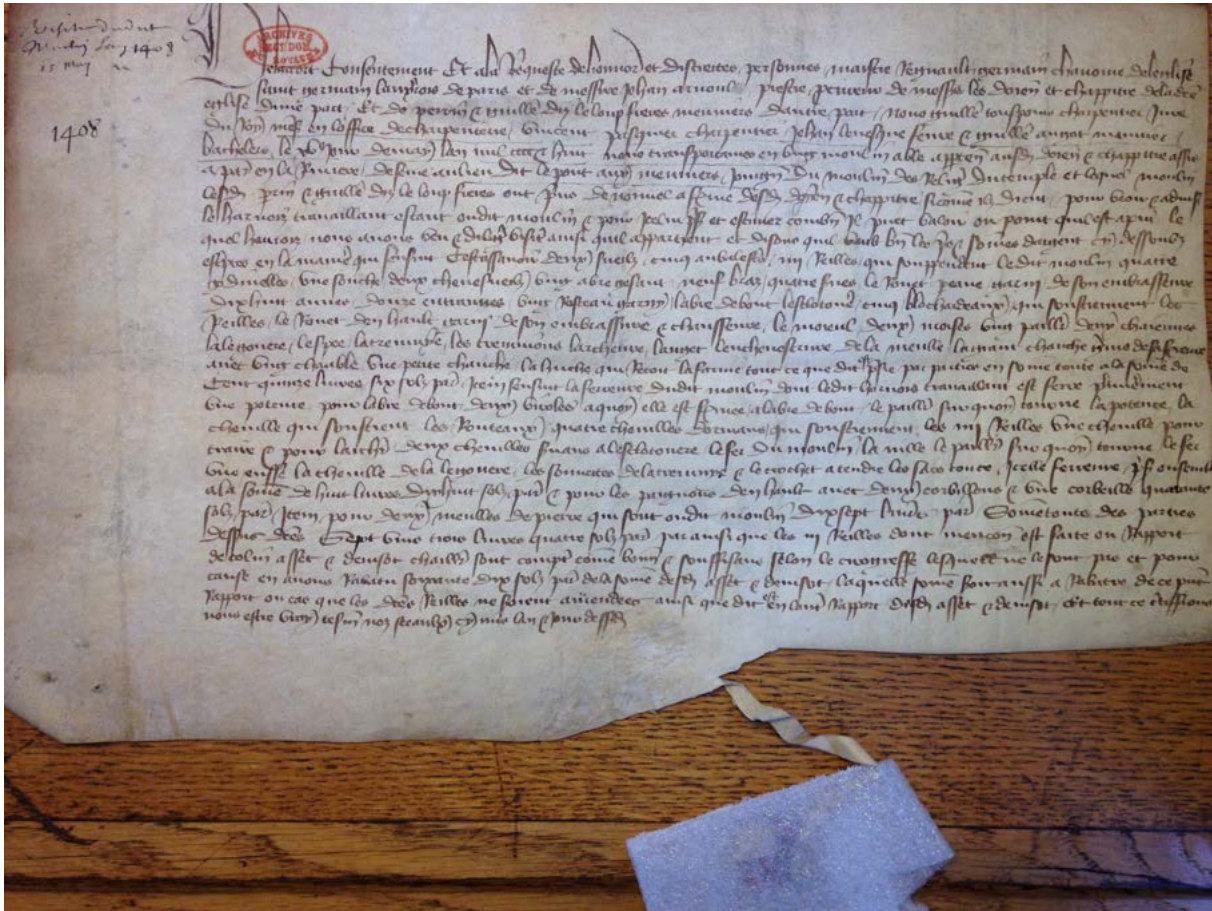


FIGURE 38: Prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, 15 mai 1408, Arch. nat., S 29.

parfois précéder la prisee de la ferrure). Le montant total de la prisee, indiqué dans les premières prisees de moulins, disparut progressivement au cours du XVI^e siècle. La majorité des prisees antérieures au XVI^e siècle retrouvées étaient rédigées en un bloc, sans que la séparation entre les différentes parties ne soit signalée par aucun élément matériel (pied de mouche, majuscule ou espace). Les montants estimés étaient indiqués en chiffres romains ou en toutes lettres. Lorsque la prisee était réalisée sur une feuille volante, celle-ci prenait l'apparence d'un document comptable avec les montants estimés rejetés en marge droite du document.

Les prisees contenues dans les inventaires après décès prenaient quant à elles la forme classique employée dans ce type de document, avec une rédaction sur cahier de papier dans une écriture très cursive et fortement abrégée, une organisation sous forme d'articles espacés par un saut de ligne, une mise en relief des montants prisés dans la marge droite, une absence de montant total de la prisee et, dans le cas où un meunier exploitait plusieurs moulins, une

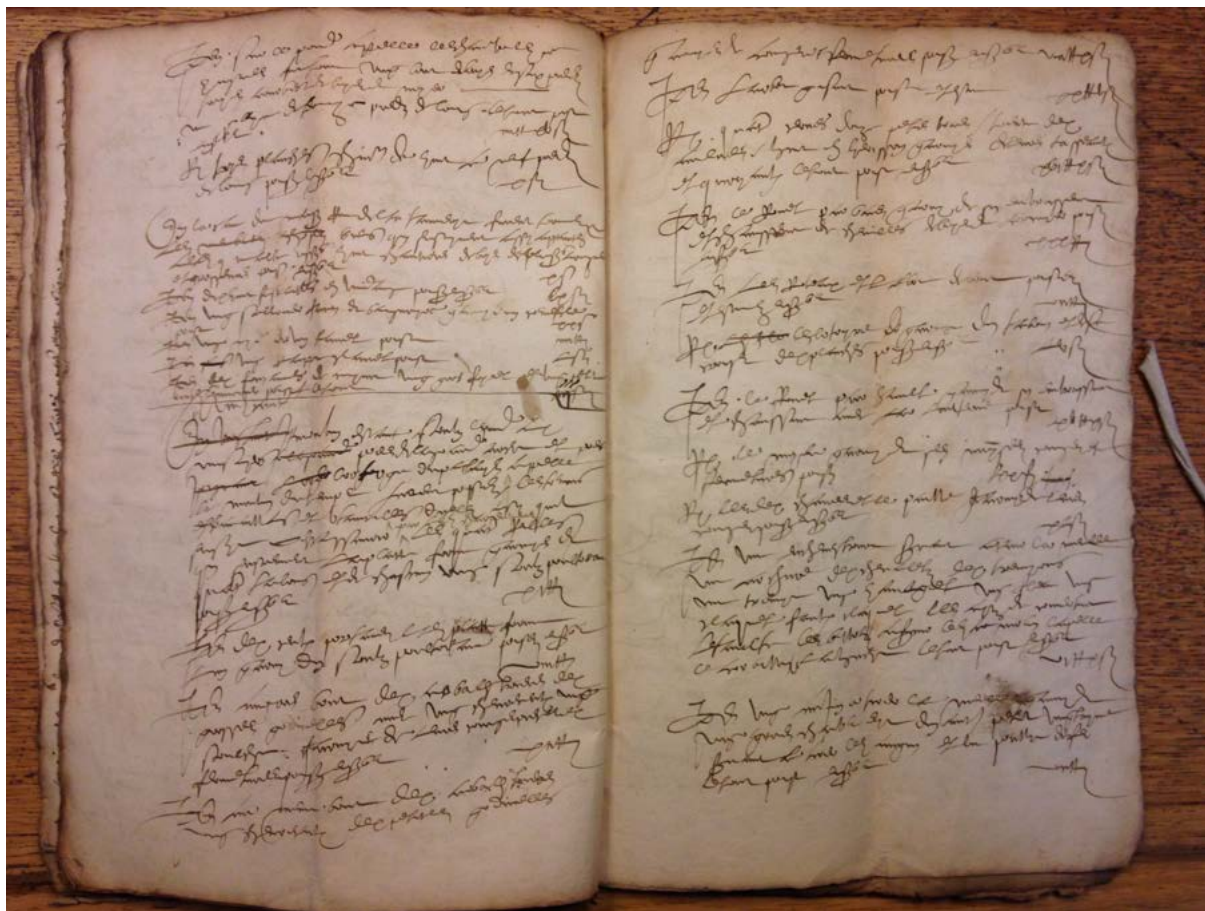


FIGURE 39: Prisée du moulin du Temple dit de l'Horloge contenue dans l'inventaire après décès de Guillaume Texier, Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558, fol. 13 v°-14.

organisation éclatant la prisee d'un même moulin en différents endroits de l'inventaire¹.

6.3.2 Le monde des experts

L'importance et la composition du panel de professionnels appelés à participer aux expertises de moulins était très variable. Dans des cas très rares (moulin d'Antony en 1455, moulin de la Tour de pierre en 1584), un seul expert était appelé sur les lieux. Au contraire, au XV^e siècle nous trouvons des prisées de moulins pour lesquels six ou sept experts étaient convoqués. En moyenne, ce nombre était légèrement supérieur à trois. Quatre professions pouvaient être représentées : en premier lieu, les charpentiers. Sur les 35 expertises de notre corpus, ayant mobilisé 123 experts, les charpentiers en représentaient presque la moitié (58).

1. Cf. prisee n° 19 des moulins de Saint-Gervais et du Temple à Paris, d'Enfer, de Purgatoire et de Gravelle à Charenton, p. 552.

Venaient ensuite les meuniers, représentant 35 experts, puis les forgerons (20), et enfin les maçons (10). L'examen de la profession de ces experts confirme que le moulin était en premier

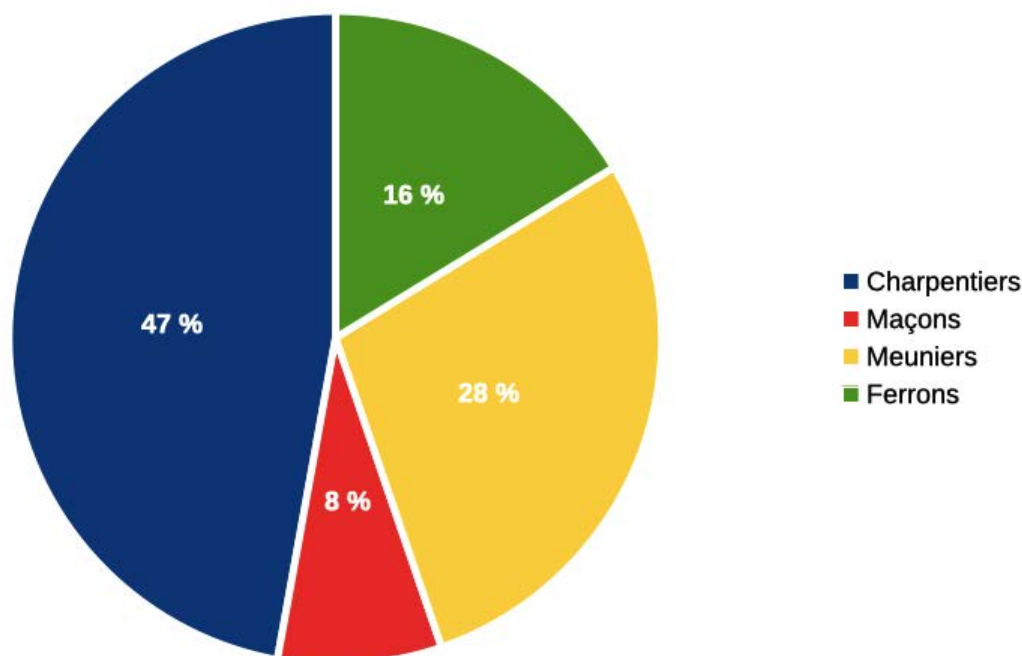


FIGURE 40: Les professionnels contribuant aux expertises (1408-1586)

lieu une affaire de charpenterie. Les critères déterminant la présence d'un plus ou moins grand nombre d'experts sur les lieux examinés n'ont pas tous été élucidés. Dans le cas d'expertises judiciaires, chaque partie pouvait faire venir ses experts. Ainsi, en 1462, pour régler un conflit opposant l'abbaye de Saint-Denis et le chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis au sujet du moulin Fevon, deux charpentiers étaient convoqués par l'abbaye de Saint-Denis et deux maçons l'étaient par le chapitre de Saint-Paul¹. Même si ce n'est pas mentionné, il est probable qu'il en était de même pour les prisées, où certains professionnels pouvaient être appelés par le propriétaire du moulin et d'autres par les locataires. Il est possible que le nombre d'experts ait été proportionnel à l'importance de l'objet : le petit moulin d'Antony n'était jamais examiné par plus de trois experts entre 1441 et 1455², alors que, dans les mêmes années, au moins quatre étaient convoqués pour visiter les moulins du pont aux Meuniers³. La palme revient aux moulins du Gord, visités par dix experts (trois charpentiers jurés du roi, trois

1. Arch. nat., S 2390

2. Arch. nat., S 2899.

3. Arch. nat., S 29, S 5079^A, Q¹ 1258.

maçons jurés du roi, deux charpentiers jurés de l'Évêque et deux maçons jurés de l'Évêque) parmi lesquels figurait le maître des œuvres de maçonnerie de la cathédrale Notre-Dame, Pierre Poncet¹. L'affaire était, il est vrai, d'importance, puisque ces experts étaient dépêchés pour examiner les conséquences de la construction du pont Notre-Dame sur les moulins de l'Évêque, situés juste en aval.

L'expertise de moulins était donc une affaire sérieuse et méritait de débaucher des gens importants². Les charpentiers convoqués formaient ainsi l'élite de leur profession. Parmi les quinze expertises menées au XV^e siècle, neuf faisaient intervenir au moins un charpentier juré du roi (dans le cas de la prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1449 et de l'expertise du moulin Fevon en 1462, il y en avait même deux³), qui avaient en principe le monopole des expertises professionnelles. Nicolas le Goux, par exemple, appelé à réaliser deux expertises entre 1462 et 1466 était charpentier juré du roi de 1440 à 1457⁴, maître des œuvres de charpenterie de Notre-Dame de 1460 à 1485⁵, maître des œuvres de la ville pour la charpenterie de 1473 à 1484⁶, voyer de la ville de 1480 à 1484⁷, et voyer de Saint-Germain-des-Prés de 1480 à 1486⁸. Les charpentiers du roi pouvaient être accompagnés par des charpentiers bacheliers ou par de simple charpentiers. En pratique, six prisées se déroulèrent sans l'intervention d'un charpentier juré du roi, faisant toutefois intervenir pour cinq d'entre elles un charpentier bachelier, de sorte que nous n'avons trace que d'un rapport réalisé par un charpentier sans autre qualification. La question des connaissances des charpentiers en meunerie et de la congruence entre l'ensemble des charpentiers experts et celui des constructeurs de moulins mérite toutefois d'être examinée. Sur la base de notre corpus de prisées, nous trouvons qu'un charpentier pouvait expertiser 1,4 moulin au cours de sa

1. Arch. nat., KK 495/3, fol. 90, *Notre-Dame de Paris*, sous la dir. de André Vingt-Trois, Strasbourg, 2012, p. 45

2. Le Moyen Âge siècle paraît toutefois avoir été un âge d'or de l'expertise et la mobilisation d'un nombre important d'experts n'ait pas eu lieu qu'au sujet des moulins comme le montrait Henri STEIN, « Une expertise judiciaire au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1909, t. 70, p. 446-455.

3. Arch. nat., S 29 et S 2390.

4. *Comptes du domaine de la Ville de Paris*, t. I, 1948, col. 231 et 248 ; Joëlle JEZERSKI, « Une source de la topographie parisienne du Moyen Âge : procès verbaux de visite et devis de maçons et charpentiers jurés », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1996, t. 154-2, p. 424.

5. Étienne HAMON, *Une Capitale flamboyante : la création monumentale à Paris autour de 1500*, Paris, 2011, p. 234, 210 et 118.

6. Jean FAVIER, *Paris au XV^e siècle*, Paris, 1997, p. 432 ; Étienne HAMON, *op. cit.*, p. 118.

7. Étienne HAMON, *op. cit.*, p. 118.

8. *Ibid.*, p. 99.

carrière, nombre nécessairement sous-estimé en raison du faible nombre de ces documents en notre possession. Toutefois, certains noms apparaissant fréquemment peuvent se distinguer, ainsi Pierre Aubour, dont la carrière s'étala entre 1441 et 1469, période au cours de laquelle il participa à au moins quatre prisées, ou, au XVI^e siècle, Laurent Valin auteur du même nombre de prisées entre 1530 et 1551, et Robert Chéron, expert appelé à effectuer quatre prisées entre 1552 et 1558, c'est-à-dire sur un temps plus resserré. Les experts étaient eux-mêmes des constructeurs de moulins sous leurs différentes formes. Jean le Goux, appelé à mener une expertise judiciaire du Petit moulin, situé sur la Bièvre en 1437¹, avait été chargé de construire une vingtaine d'années plus tôt le moulin à cheval commandé par les hôpitaux de Saint-Jacques-aux-Pèlerins et de Saint-Sépulcre². Laurent Valin, auteur de quatre prisées ou rapports d'expertises entre 1530 et 1551 avait été employé pour construire le moulin objet d'un contentieux entre Antoine Bahuet et l'abbaye de Saint-Magloire en 1530³. Guillaume Sarrazin, maître charpentier demeurant à Saint-Maur-des-Fossés, ayant participé à deux prisées de moulins en 1552 et 1558, était chargé en 1557 de construire un moulin à poudre à canon en l'arsenal du roi⁴. Robert Chéron, déjà évoqué plus haut, était quant à lui l'auteur de deux devis de réparations du moulin de Gravelle⁵. Le monde des experts et des constructeurs de moulins pouvaient donc être imbriqués.

Le domaine pour lequel les meuniers étaient appelés à se prononcer était limité, puisqu'il s'agissait pour eux d'expertiser les meules du moulin, raison pour laquelle leurs noms n'apparaissent que dans les prisées. Certains meuniers étaient toutefois appelés à effectuer des expertises judiciaires, mais nous constatons que les meuniers choisis faisaient alors double profession de meunier et de charpentier, raison pour laquelle il est possible de penser qu'ils étaient convoqués en vertu de cette dernière qualité. Les meuniers-charpentiers pouvaient être convoqués lors de prisées faites en l'absence de charpentier. L'examen des trente meuniers choisis montre que ceux-ci exerçaient fréquemment leur activité sur les moulins de la Seine ou de la Marne, et formaient l'élite meunière de la capitale.

Les forgerons étaient amenés à expertiser les parties métalliques des machines lors des

1. Arch. nat., S 1538.

2. Arch. APHP, SJP 188, fol. 32.

3. Arch. nat., L 447, fol. 15.

4. Arch. nat., Min. cent., XIX, 205, 14 novembre 1557.

5. Arch. nat., Min cent., III, 87, 6 novembre 1554; Min. cent., III, 112, 3 août 1566.

prisées et n'intervenaient jamais lors des expertises judiciaires. Il semble que le savoir relatif à l'application de la métallurgie aux moulins ait été peut-être légèrement moins diffus que le savoir en matière de charpenterie, puisque les forgerons et maréchaux recensés étaient en moyenne appelés à priser 1,8 moulin. Entre les années 1546 et 1559, quatre maréchaux furent appelés à effectuer 11 prisées. Roland Lescuyer prit en charge cinq d'entre elles. Le mariage de sa fille, Marie, avec un marchand meunier en 1558 témoigne de l'existence de réseaux d'interconnaissance forte entre ce maréchal et le monde de la meunerie¹.

Les professionnels dont l'avis était le moins souvent sollicité étaient donc les maçons, appelés exclusivement dans le cadre d'expertises judiciaires lorsqu'il était question d'inspecter les dispositifs de retenue d'eau des moulins. Il reste toutefois un exemple où un maçon intervint dans la prisée d'un moulin. Il s'agit de Jean Gaucel, appelé à expertiser le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1449. Le personnage avait une bonne connaissance du moulin et de ses environs, puisqu'il avait été voyer de Saint-Magloire de 1421 aux années 1440, et avait à eu ce titre à mettre en œuvre le droit de regard du monastère sur les édifices élevés dans le cours du fleuve, tels les moulins et les pêcheries². On doit également à Jean Gaucel le porche occidental de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, mais surtout, cet architecte aurait pu être un utilisateur ponctuel du fameux *Carnet* de Villard de Honnecourt³. Ce carnet d'architecte contenant par ailleurs non pas une représentation de moulin, mais celle d'une scie hydraulique ainsi que d'autres machines de charpenterie⁴, on pourrait s'imaginer que Gaucel portait un intérêt pour ces dispositifs techniques complexes, expliquant cette curieuse et unique intervention d'un maçon dans une prisée de moulin.

Les spécialistes des moulins demeuraient à Paris ou dans les villages limitrophes. Le savoir-faire technique en matière de moulins était donc détenu de manière localisée, et il n'était pas nécessaire de faire appel à des spécialistes extérieurs pour procéder à l'entretien ou à la construction des machines. Celles prises pour modèle par les constructeurs de moulins étaient proches de la capitale. Cela pourrait suggérer que l'environnement parisien, proposant un vaste marché de construction et de rénovation de moulins était un terrain à innovations et

1. Arch. nat., Min. cent., III, 96, 15 novembre 1558.

2. Étienne HAMON, « Une source insoupçonnée de l'architecture flamboyante parisienne : le *Carnet* de Villard de Honnecourt », *Bulletin Monumental*, t. 165, n° 3, 2007, p. 282-283.

3. *Ibid.*, p. 286-287.

4. Bibl. nat. Fr., français 19093, fol. 22 v°, 5 r°.

que celles-ci ne provenaient pas forcément de l'extérieur, mais des investigations plus poussées sont à mener sur ce point.

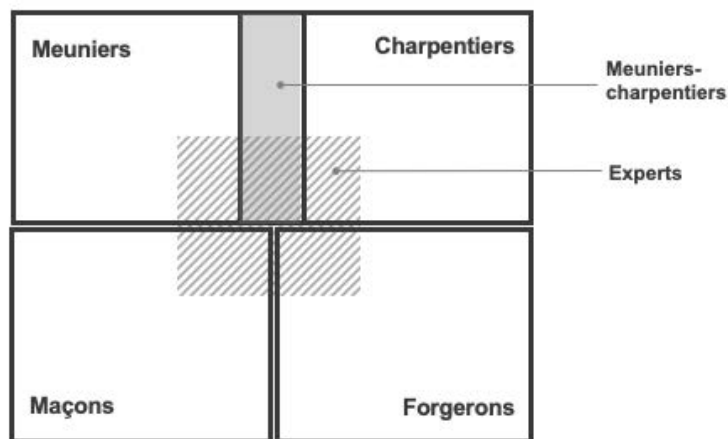


FIGURE 41: Professionnels et experts des moulins

Pour résumer, le monde des professionnels des moulins pouvait se diviser en quatre groupes, les meuniers, les charpentiers, les forgerons et les maçons. Les frontières entre ces métiers étaient imperméables à l'exception de celle existant entre les meuniers et les charpentiers. Les experts appelés à réaliser des inspections de moulins se recrutaient parmi ces métiers, mais pas indifféremment. Les quelques trajectoires étudiées montrent un appel à l'élite des professionnels ayant à connaître les moulins quand il s'agissait d'établir des expertises.

Pour revenir à la question posée en préambule de ce chapitre, nous pourrions résumer la répartition des compétences techniques entre les différents professionnels par le diagramme de Gantt suivant, reprenant les différentes phases de maintenance du moulin, ainsi que celles de l'expertise, chère aux hommes du Moyen Âge.

De nombreuses questions restent encore en suspens, notamment sur la formation des professionnels aux techniques de meunerie et sur les vecteurs de diffusion des innovations. Les chapitres précédents montraient des différences fortes de morphologie des machines selon l'en-

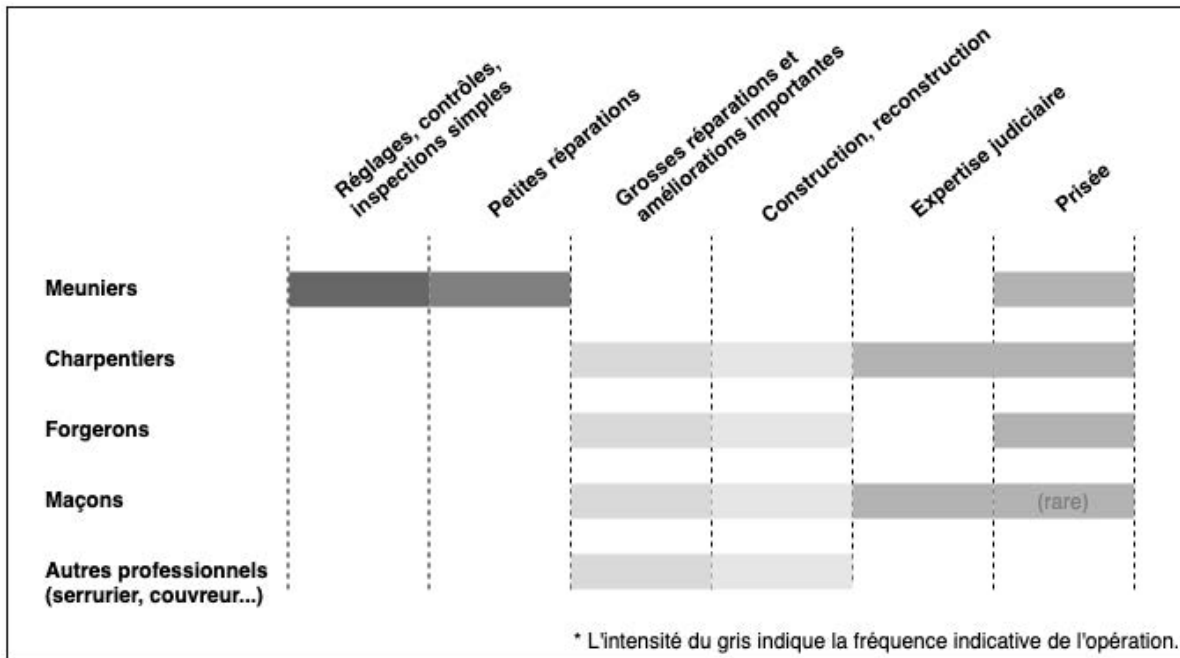


FIGURE 42: Professionnels intervenant au cours de la vie du moulin et fréquence des opérations

droit où elles étaient placées, et il serait à cet égard intéressant de voir si les professionnels de la meunerie étaient plutôt des généralistes ou s'ils étaient spécialisés dans la construction d'un type de machine en particulier. Le parcours de Raoulin Boulanger, meunier de moulins à vent, priseur de moulins à vent¹, constructeur de moulins à vent² et ne s'étant pas, à notre connaissance, mêlé de la construction de moulins à eau tendrait à illustrer cette hypothèse, mais il est impossible de généraliser sur la base de ce seul exemple.

Finalement, du versant technique des moulins parisiens, les acteurs humains restent les plus difficiles à saisir. Nous connaissons leur profession, mais nous sommes bien en peine de savoir comment et à quelle fréquence ils construisaient, réparaient et amélioraient des machines qui, elles, sont mieux connues. Celles-ci furent l'objet d'une constante évolution entre le XIII^e et le XVI^e siècle et purent augmenter leur productivité entre le Moyen Âge et la Renaissance. Aussi, derrière le concept simple de moulin, que tout le monde se figure aisément, se trouve une réalité extrêmement complexe, qui s'adapta aux potentialités des lieux où les machines

1. Arch. nat., S 4432.

2. Arch. APHP., HD 6385.

eurent à s'implanter. Penser le moulin médiéval revient donc à faire de constants aller-retours entre l'apparente simplicité de la machine faite de trois éléments principaux, et sa redoutable complexité. Le moulin médiéval est l'archétype de la machine *low tech*, construite à base de matériaux issus de sources naturelles primaires, aisément réparable, s'adaptant à l'environnement dans lequel elle s'insère. Tout son raffinement provient du savoir-faire des générations de techniciens de construction ou de maintenance s'étant succédé pour transformer la frêle machine présentée dans les enluminures de la *Vie de Saint-Denis* en monstre de bois et de fer brisant sous ses dents de pierre plusieurs centaines de kilogrammes de blé chaque heure à la fin du XVI^e siècle.

Le moulin médiéval est donc une construction technique éminemment complexe. Mais l'empreinte de l'homme derrière la machine n'est pas à rechercher que du côté du savoir-faire de l'artisan. Utilisant des énergies inorganiques au statut particulier, nécessitant de lourds moyens financiers pour les construire, et fournissant un service à l'ensemble de la communauté, les moulins furent aussi l'objet de constructions institutionnelles élaborées, sur lesquelles veillaient de nombreux acteurs.

Troisième partie

Des institutions et des moulins

Alimenter une ville aux proportions remarquables au Moyen Âge relevait autant du défi technique que du défi institutionnel. Il fallait savoir construire des machines en état de marcher, mais aussi s'entendre sur qui les finançait et en assumait les coûts, qui en bénéficiait, qui arbitrait les conflits d'usage des ressources ou gérait les situations de crise. Les travaux d'Amartya Sen sur les famines ont en effet montré que celles-ci s'expliquaient moins par un manque de production que par des problèmes de distribution des ressources¹. Dans un contexte où l'essentiel des capacités de production renouvelable parisiennes étaient destinées à la production de farine, il importe de s'interroger sur la place des moulins dans l'organisation médiévale du marché du blé, en se demandant en quoi les autorités chargées de la gestion des subsistances avaient à connaître ces machines, quitte à limiter les pouvoirs de leurs propriétaires. La question dépasse toutefois les limites du marché du blé dans la mesure où l'utilisation par les moulins de la ressource hydraulique ou éolienne supposait l'existence d'institutions capables d'arbitrer d'éventuels conflits avec les détenteurs de droits sur ces ressources, quand ceux-ci ne possédaient pas eux-mêmes les moulins.

Aussi essentielles que les techniciens chargés de les mettre en marche, les institutions aux fondements de l'économie meunière méritent donc d'être examinées. La partie qui suit analysera successivement plusieurs problèmes : celui de la gestion des ressources énergétiques, celui des droits d'accès aux moulins, et enfin, celui de la gestion de la machine, mettant en relation deux types d'acteurs : les propriétaires et les exploitants.

1. Amartya SEN, « Starvation and Exchange Entitlements : a General Approach and its Application to the Great Bengal Famine », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 1, n° 1, p. 33-59.

Chapitre 7

La gestion des ressources énergétiques

Le droit romain distinguait les choses appartenant à quelqu'un de celles n'appartenant à personne (*res nullius*). Parmi ces dernières, certaines relevaient des dieux (*res nullius divini juris*), à l'instar des temples, et d'autres des hommes (*res nullius humani juris*), c'étaient les choses publiques (*res publicae*), qui appartenaient au peuple romain, comme des routes ou des ponts, et les choses communes (*res communes*) : l'air, l'eau des rivières, la mer, affectées à l'usage public et insusceptibles d'appropriation. Après une privatisation par les seigneurs de l'eau et du cours des eaux, la redécouverte du droit romain au XIV^e siècle amorça un mouvement de balancier où le roi affirma son autorité sur ce qui allait devenir le domaine public². L'eau est donc un objet d'institutions, qui avaient déjà leur place dans la société avant que les moulins ne se répandent³. Celles-ci avaient chacune un mot à dire lorsqu'un moulin devait être implanté. Selon que celui-ci était situé sur un fleuve, et, le cas échéant, sous un pont, ou sur un petit cours d'eau, les acteurs devant être consultés n'étaient pas les mêmes. *A contrario*, le vent resta dans la période qui nous intéresse un impensé juridique. Il découle de cela des modalités d'installations remarquablement différentes d'un type de moulin à un autre, qu'il convient dans un premier temps d'examiner.

2. Guillaume LEYTE, *Domaine et domanialité publique dans la France médiévale (XII^e-XV^e siècles)*, Strasbourg, 1996, p. 14.

3. Bertrand GILLE, « Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400 », *Cahiers d'histoire mondiale*, t. 3, 1956, p. 105.

7.1 Le cours des eaux et les ponts : des autorités entremêlées

Robert Philippe voyait dans le moulin la manifestation concrète du droit de l'eau, les seigneurs s'étant obligés à remplir les rivières de moulins pour l'affirmer¹, avant que ne soit lancée une offensive contre les droits seigneuriaux menée au nom de l'intérêt public et utilisant le droit romain comme outil². Les réalités régionales sont pourtant contrastées, attribuant la police de l'eau à plusieurs autorités, roi ou seigneurs, avec des façons d'entendre leur juridiction sur les cours d'eau différentes³. Le tableau des institutions pesant sur les cours d'eau ne se satisfait donc pas d'une théorie générale et mérite de voir de façon concrète comment celles-ci exerçaient leur autorité à l'échelle d'un territoire.

7.1.1 La Seine et la Marne

7.1.1.1 Les seigneurs de l'eau

La juridiction sur les fleuves était originellement une prérogative du souverain qui, à Paris, avait concédé (ou était censé avoir concédé) au cours du Haut Moyen Âge une parcelle de son autorité à des seigneurs de l'eau, qui justifiaient ces droits séculaires par l'interprétation d'actes royaux probablement faux conservés dans leur chartriers. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, s'appuyait ainsi sur la lecture de la charte de Childebert I^{er} fondant l'abbaye de Saint-Vincent et Sainte-Croix pour s'assurer la jouissance d'un vaste domaine de l'eau, comprenant le bras sud de la Seine à partir du Petit Pont, l'extrême fin du bras nord du fleuve, au niveau du port de l'école Saint-Germain, et allant jusqu'au débouché du ru de Sèvres⁴. À partir du pont de Saint-Cloud, et jusqu'à Chambry, le cours de la Seine relevait de la seigneu-

1. Robert PHILIPPE, *L'énergie au Moyen Âge : l'exemple des pays d'entre Seine et Loire*, Université Paris-Sorbonne, 1980, vol. 1.1, p. 241-243.

2. *Ibid.*, vol. 1.2, p. 477.

3. G. LEYTE, *op. cit.*, p. 172-176.

4. Robert de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris, ou recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris, 528-1180*, Paris, 1887, p. 3, n° 2. L'ensemble des objections relatives à son authenticité est développé par Jules QUICHERAT, « Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 26, 1865, p. 513-555.

rie de l'abbaye de Saint-Denis qui se fondait sur un acte attribué à Charles le Chauve¹. En amont, l'abbaye de Saint-Magloire tirait d'un diplôme de Louis VI portant concession d'une pêcherie sur la Seine de la pointe occidentale de l'île Notre-Dame jusqu'au Grand Pont, la seigneurie de l'eau sur cette même portion². Au XIII^e siècle toutefois, la possession de droits seigneuriaux par Saint-Magloire sur la portion de la Seine précédemment délimitée était plus confuse. L'abbaye pouvait certes rédiger en 1274 un censier répertoriant l'ensemble des moulins de cette censive, mais il semble qu'une trentaine d'années plus tôt, sa juridiction sur les lieux était moins assurée. L'acte de vente d'un des moulins de l'Écorcherie à Hubert du Châtelet en 1241 situait ainsi le bien vendu « *in censiva Domini regis* »³. Quelques années plus tard, le bail du moulin voisin par Robert Boisseau et sa femme Odeline le localisait « *in aqua Sancti Martini* »⁴. En 1244, les époux affirmaient qu'ils étaient redevables pour ce moulin de quatre setiers de blé versés annuellement au prieuré de Saint-Martin-des-Champs⁵. Les documents relatifs à ces deux moulins ne se retrouvent d'ailleurs pas dans le chartrier de Saint-Magloire avant le XIV^e siècle, il est donc probable que plusieurs seigneuries de l'eau aient été imbriquées jusqu'au XIII^e siècle, avant que celle de Saint-Magloire n'en vienne à phagocyter l'ensemble.

En amont, de l'île Saint-Louis et jusqu'à Villeneuve Saint-Georges, le cours de la Seine restait sous la juridiction du souverain. « L'eau du roi », comprenait aussi la dernière boucle de la Marne jusqu'à Saint-Maur-des-Fossés. Ces droits royaux avaient fait l'objet d'une concession en fief à un chevalier Guérin en 1270, mais la seigneurie de l'eau relevait de nouveau du souverain au XIV^e siècle. Au XV^e siècle, l'administration des « eaux du roi » fut confiée aux maîtres des eaux et forêts. Un siècle plus tard, la seigneurie sur l'eau de la Seine coulant en la paroisse de Conflans (à l'endroit où tournait notamment le moulin de Quiquengrogne) fut cédée par Henri II à Claude Dodieu, évêque de Rennes et maître des requêtes⁶.

1. *Atlas historique de Saint-Denis*, sous la dir. de Michaël WYSS, Paris, 1996, p. 332.

2. Arch. nat., K 22^B, n° 5⁶, éd. par Anne TERROINE et Lucie FOSSIER, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. I, Paris, 1998, p. 110-111, n° 26. Léon-Louis BORRELLI DE SERRES, « L'agrandissement du palais de la cité sous Philippe le Bel », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 38, 1911, p. 63.

3. Arch. nat., T 1491¹.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Karine BERTHIER, *D'une rive à l'autre. Histoire de la Seine dans le Val-de-Marne*, rapport pour le Conseil général du Val-de-Marne, 2009, https://www.valdemarne.fr/sites/default/files/rapport_final-

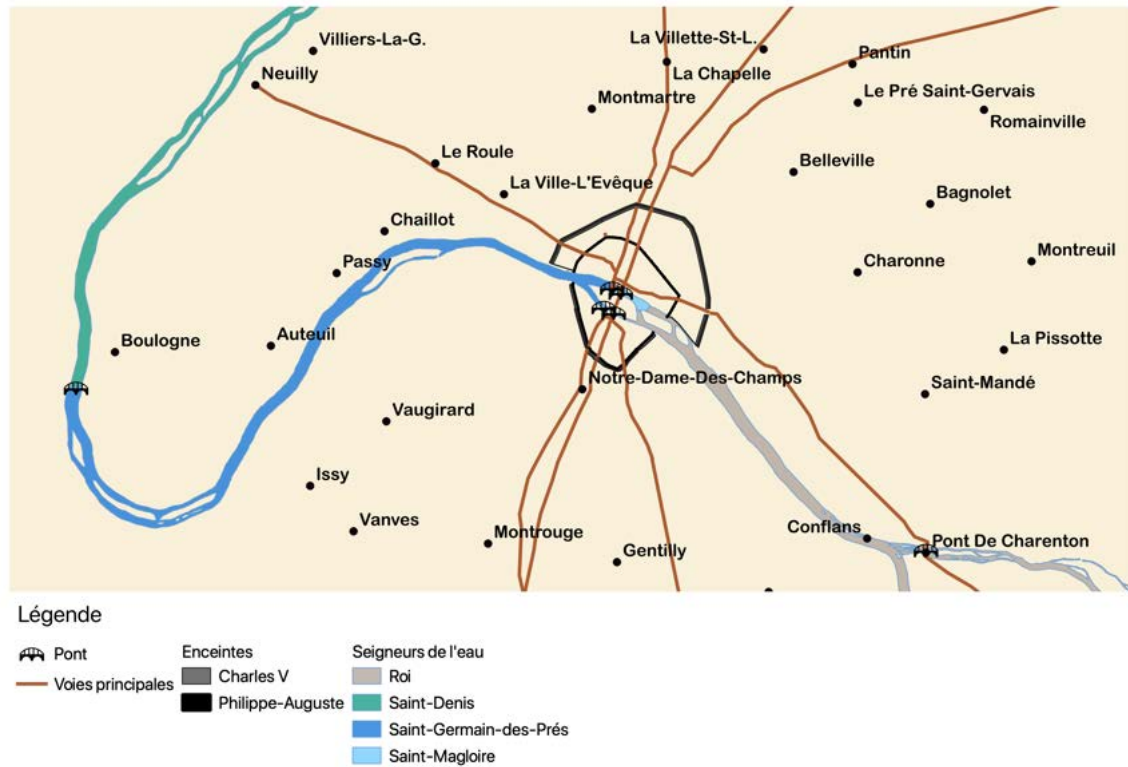


FIGURE 43: Les seigneurs de l'eau sur la Seine et la Marne

Dans ce paysage morcelé entre quatre grands seigneurs, les ponts constituaient des cas à part entière, ayant leurs propres seigneurs, dont les prétentions pouvaient heurter celles des seigneurs de l'eau. Si le Petit Pont faisait partie de la seigneurie de Saint-Germain-des-Prés et constituait une de ses limites, le Grand Pont de Paris et les moulins qui tournaient dessous avaient été donnés à l'évêque de Paris en 863, et par lui en 909 à son Chapitre qui en gardait la « justice, censive et voirie »¹. Toutefois, le Chapitre faisait difficilement valoir ses droits, à cause de nombreuses superpositions de censives. Ainsi, le roi et l'Hôtel-Dieu avaient une censive sur la première arche du pont au nord ; Saint-Éloi sur la première arche au sud côté aval et Saint-Magloire sur la première arche côté amont². Les conflits d'autorité étaient d'ailleurs nombreux, à l'exemple de celui advenu après la crue de 1280 entre le roi, l'Évêque et son Chapitre. Les deux premiers souhaitaient ne pas voir les moulins de Saint-

seine_kberthier.pdf, p. 42.

1. L.-L. BORRELLI DE SERRES, art. cit., p. 62.

2. *Ibid.*, p. 63.

Merry et de Sainte-Opportune être reconstruits afin que les eaux de la Seine s'écoulassent mieux, ce à quoi le Chapitre, soutenu en cela par le pape s'opposa : ce fut une défaite pour le roi et les moulins furent rétablis¹. Il obtint toutefois sa revanche quelques années plus tard. Sachant que la reconstruction du Grand Pont au même endroit à la suite de la crue de 1296 aurait été au profit du chapitre de Notre-Dame, il décida de le reconstruire en amont, dans la seigneurie de Saint-Magloire qui n'exigea aucune redevance parce que la seigneurie de l'eau lui avait été concédée par le roi². Saint-Magloire n'aurait en revanche pas manqué d'exiger des droits pour permettre la construction de moulin sous le nouveau pont, droits qui se seraient ajoutés à ceux qu'aurait exigés le Chapitre pour les places vides laissées par les moulins s'ils s'étaient déplacés avec le pont, raison pour laquelle ceux-ci restèrent à leur emplacement initial, et gardèrent le Chapitre pour seigneur³. Ce sont dans ses archives et dans celles des propriétaires de moulins qu'a été trouvée l'immense majorité des documents concernant les moulins du Grand Pont, et ensuite du pont aux Meuniers, depuis le XIII^e siècle jusqu'à sa chute⁴.

En amont et en aval de Paris, le pont de Charenton et le pont de Saint-Cloud constituaient des seigneuries appartenant à l'évêque de Paris, mais ce dernier n'était propriétaire que des moulins de Saint-Cloud⁵. Toutefois, les renseignements concernant les moulins abrités par ces deux ponts se trouvent dans les archives de l'Évêché⁶.

Les seigneurs de l'eau jouissaient d'un monopole sur la pêche, c'est même de cela qu'ils avaient justifiés leurs autres droits sur l'eau. Ils disposaient des mêmes prérogatives que les seigneurs terriens sur le lit du fleuve ou de la rivière sur lesquels ils avaient autorité. Ils se comportaient ainsi comme propriétaires du fonds et pouvaient bailler ou acenser des places à faire moulins, gords ou pêcheries⁷. Il était ainsi impossible d'y ficher des pieux sans leur autorisation, et sans leur payer en retour un cens. L'abbaye de Saint-Magloire exerça une attention vigilante sur les pieux plantés dans sa seigneurie, ce qui occasionna de nombreuses

1. *Ibid.*, p. 70-71.

2. *Ibid.*, p. 82.

3. *Ibid.*

4. Arch. nat., S 44 et S 45.

5. Arch. nat. L 437.

6. Arch. nat., L 437 : évêché de Paris, droits et coutumes à Saint-Cloud, Charenton, etc. (1204-1786) ; Arch. nat., S* 1253-1256 : censiers de l'Évêque (1373-1531).

7. Lazare-Maurice Tisserand (avec la collab. de Théodore Vacquer), *Topographie historique du Vieux Paris*, t. IV, Paris, 1882, p. 281.

chicaneries avec les propriétaires de moulins devant fréquemment consolider leurs installations ou créer des passerelles les reliant à la berge¹. Le fichage de nouveaux pieux donnait lieu à une déclaration de la part des propriétaires des édifices qu'ils étayaient, détaillant leur nombre, leur localisation, ainsi que le nombre d'anciens pieux (appelés *orbillons*) ayant été arrachés². La possession de droits sur l'eau pouvait se concrétiser archivistiquement par la confection de cartulaires spécifiques témoignant du besoin d'outils de gestion des droits sur les espaces fluviaux. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rédigea par exemple deux cartulaires de la Seine au XVI^e siècle³. Les archives de ces seigneurs de l'eau ne signalent en revanche aucune compétence en matière de régulation de la circulation, intense sur ces voies navigables, alors que les installations procurant aux seigneurs de l'eau des revenus avaient la caractéristique de gêner considérablement la navigation. C'était à la prévôté des marchands de la ville de Paris de déployer des missions de police de l'eau et de parvenir à concilier activité meunière et activité commerciale sur la Seine et la Marne.

7.1.1.2 L'affirmation de la prévôté des marchands de la ville de Paris dans la gestion des usages des voies navigables

La prévôté des marchands, émanation politique de la hanse des marchands de l'eau de Paris, avait acquis à la fin du XIII^e siècle des fonctions municipales au-delà de ses prérogatives commerciales⁴. La construction de cette institution s'était faite après l'affirmation par les marchands parisiens du monopole de la navigation sur la Seine en amont du pont de Mantes. Le fleuve était sa raison d'être, et bon nombre de ses prérogatives consistaient à en encadrer l'utilisation. Elle s'était pour cela équipée d'un personnel dédié, un prévôt des marchands, assisté de quatre échevins et un tribunal du parloir, composé à partir de 1296 de vingt-trois prud'hommes élus⁵. Des sergents du parloir étaient chargés de garder et de surveiller les privilèges de la hanse, d'arrêter les contrevenants, et de confisquer leurs marchandises⁶. Ils

1. *Chartes et documents de Saint-Magloire, op. cit.*, t. II, p. 266, n° 191 ; p. 324, n° 234, p. 389, n° 277, Arch. nat., S 1087^B.

2. Arch. nat., L 447, n° 25.

3. Arch. nat., LL 1093-1094.

4. Frédéric LECARON, « Les origines de la municipalité parisienne. – 1^{ère} partie : La hanse ou marchandise de l'eau de Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 7, 1880, p. 108.

5. *Ibid.*, p. 111-112.

6. *Ibid.*, p. 113-114.

étaient six au XIV^e siècle¹. Pour permettre la navigation, rendue périlleuse à Paris par la présence de nombreux obstacles, avaient été créés les avaleurs de nefs, chargés de conduire les embarcations dans la capitale afin qu'elles arrivent à bon port².

Primitivement, la hanse des marchands avait eu un droit de justice sur les délits, fraudes et infractions commises sur le fleuve, dans les limites de la marchandise³. Ces attributions judiciaires rentrèrent dans les mains du prévôt de Paris en 1382, lors de la suppression de la prévôté des marchands à la suite de la révolte des Maillotins⁴. Ne pouvant assumer toutes les tâches dévolues à l'ancien prévôt des marchands, le prévôt de Paris créa l'institution du garde de la prévôté de l'eau, charge confiée à Jean Jouvenel⁵. Lors du rétablissement de la prévôté des marchands en 1411, les pouvoirs judiciaires de l'institution se concentrèrent autour de deux missions principales : le jugement des contentieux commerciaux et l'ensemble des questions touchant à la navigation sur la Seine, bien au-delà de sa portion parisienne. D'après la grande ordonnance de réformation de 1415, l'autorité de cette institution chargée d'arbitrer entre les besoins des différents usagers du fleuve se concevait à une échelle d'espace bien plus importante que celle d'une seigneurie, ou même d'une prévôté. Dans ce texte, il était en effet prévu que la prévôté des marchands aurait connaissance de l'ensemble des causes touchant la navigation sur la Seine sur sa portion navigable jusqu'à Pont de l'Arche et aurait pour mission de lutter contre l'encombrement du fleuve et des rivières s'y jetant par les moulins, gords, saussaies, buissons et autres accumulations de gravois⁶. Ce droit de regard sur la gestion d'une grande partie du bassin de la Seine se manifestait notamment par le droit de nommer les maîtres des ponts (ou maîtres de pertuis, selon l'endroit où ils étaient localisés)⁷ de Paris à Pont-de-l'Arche, mais aussi sur l'Oise à partir de Compiègne⁸.

1. *Ibid.*, p. 114

2. *Ibid.*, p. 130-131 ; Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, *Les officiers municipaux de la ville de Paris au XV^e siècle : étude et édition du registre KK 1009 des Archives nationales*, Paris, 1997, p. 74-75.

3. Frédéric LECARON, « Les origines de la municipalité parisienne. – 1^{ère} partie : La hanse ou marchandise de l'eau de Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 7, 1880, p. 163.

4. *Ibid.*, p. 167.

5. *Id.*, « Les origines de la municipalité parisienne. – Seconde partie : La prévôté des marchands et le commerce de Paris au Moyen Âge », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 8, 1881, p. 192.

6. *Ordonnances des rois de France de la troisième race,.... Dixième volume, Contenant les ordonnances de Charles VI, données depuis le commencement de l'année 1411 jusqu'à la fin de l'année 1418*, éd. par Louis-Guillaume de Vilevault et Louis George Oudard Feudrix de Bréquigny, Paris, 1763, p. 342-347.

7. Ces officiers ayant succédé aux avaleurs de nefs mais accomplissaient exactement les mêmes missions.

8. *Ordonnances des rois de France de la troisième race,.... Dixième volume, Contenant les ordonnances*

En amont de Paris, le prévôt de Paris nommait des chableurs, jusqu'à Montereau sur la Seine et jusqu'à Villeneuve-le-Roy sur l'Yonne¹, comme leur nom l'indique, ils étaient chargés de remonter les bateaux à l'aide de câbles². En tout, la prévôté des marchands pourvoyait donc, après enquête³, à la nomination de vingt-et-un officiers dans un rayon de 130 kilomètres autour de Paris.

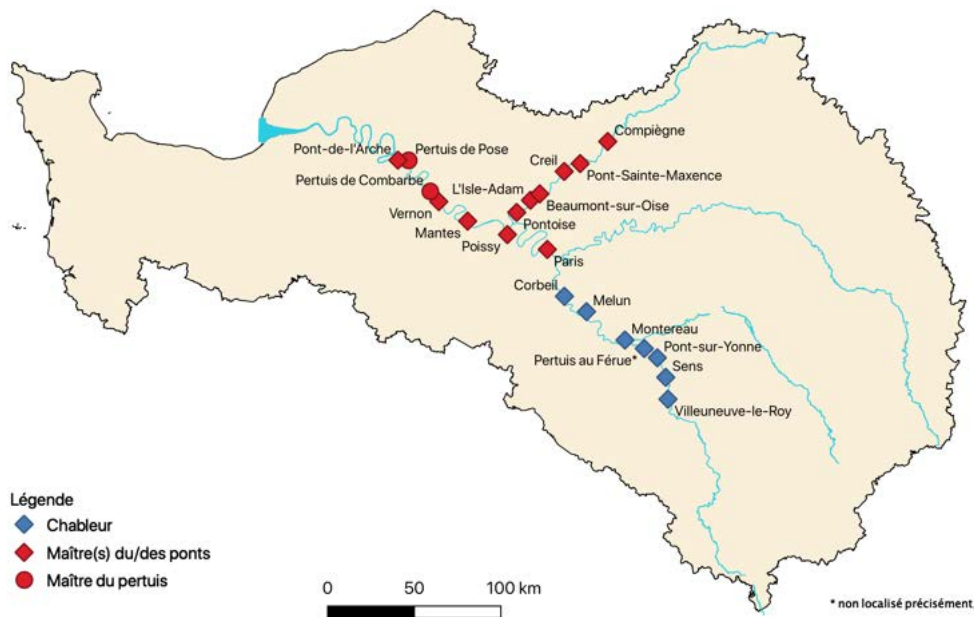


FIGURE 44: Les maîtres des ponts et chableurs nommés par le prévôt de marchands de Paris d'après l'ordonnance de 1415

Ces compétences accrues justifiaient l'emploi d'un nombre plus important de sergents chargés d'appliquer la réglementation. L'ordonnance de 1415 prévoyait l'emploi de dix sergents répartis en deux catégories : six sergents du parloir au bourgeois et quatre sergents

de Charles VI, données depuis le commencement de l'année 1411 jusqu'à la fin de l'année 1418, éd. par Louis-Guillaume de Vilevault et Louis George Oudard Feudrix de Bréquigny, Paris, 1763, p. 323-342.

1. Auj. Villeneuve-sur-Yonne, Yonne, arr. Sens, ch.-l. cant.

2. *Ordonnances des rois de France de la troisième race,.... Dixième volume, Contenant les ordonnances de Charles VI, données depuis le commencement de l'année 1411 jusqu'à la fin de l'année 1418*, éd. par Louis-Guillaume de Vilevault et Louis George Oudard Feudrix de Bréquigny, Paris, 1763, p. 323-342.

3. *Ibid.*, p. 323.

de la marchandise¹. Les premiers étaient chargés d'empêcher les fraudes, principalement en contrôlant les poids et mesures, alors que les seconds étaient chargés de chevaucher afin d'aller visiter et faire détruire les installations empêchant la bonne navigation en direction de Paris². Ils pouvaient pour cela aller contrôler les installations situées bien au-delà de la banlieue de la ville³.

Avec un tel rayon d'action, le nombre de quatre sergents de la marchandise, identique au XVI^e siècle⁴, semble singulièrement sous-dimensionné. La prévôté des marchands fit pourtant preuve d'une attention vigilante contre les empêchements faits à la navigation, même lorsque ceux-ci étaient éloignés de Paris.

En l'absence d'archives, bien peu d'informations sur l'action de la prévôté des marchands sont connues avant le XIV^e siècle. On pourrait toutefois déduire de l'identité entre les membres du corps échevinal et les propriétaires des moulins de la Seine que les moulins encombrant la Seine entre le port de Grève et le Grand Pont bénéficiaient d'une certaine tolérance de la part des autorités⁵. L'action de l'institution se durcit lors de la création d'un garde de la prévôté de l'eau en remplacement du prévôt des marchands, dont le premier titulaire fut Jean Jouvenel. Même s'il était lui-même propriétaire d'un moulin sur la Marne⁶, ce dernier engagea une opération d'ampleur contre les moulins de la Marne, en envoyant quelque trois cents ouvriers démolir ceux qui gênaient la navigation⁷. À partir de cette date, l'action des gardes de la prévôté de l'eau puis des prévôts des marchands nouvellement rétablis garda sa constance dans la lutte contre les moulins encombrant la Seine au moyen de procédés

1. *Ibid.*, p. 320.

2. « Lesdis quatre Sergens de ladicte Marchandise [...] chevaucheront pour aler veoir & visiter les empeschemens sur les rivieres, qui sont nuisables & prejudiciables à la marchandise, & iceulz feront oster, demolir & abatre aux despens de qui il appartendra », *Ibid.*, p. 321.

3. *Ibid.*, p. 322.

4. Il était en effet indiqué dans un procès opposant l'abbaye de Saint-Magloire à la prévôté des marchands de Paris au XVI^e siècle : « *Item, nec obstat* de dire par lesd. deffendeurs et adjointz que lesd. adjointz, pour le bien et entertenement de la marchandise, ont fait abatre plusieurs molins, gours, vanes, couper et abatre plusieurs arbres et sauls empeschans le cours de la marchandise, et que a ceste fin, et pour l'enteretenement d'icelle marchandise, ilz ont quatre sergens ordinaires qui ont autorité de faire tous asjustemens consernans le fait de la marchandise », Arch. nat., L 446, fol. 8 v^o-9.

5. Voir p. 326.

6. Paul HARTMANN, « Conflans près Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 35, 1908, p. 50.

7. Frédéric LECARON, « Les origines de la municipalité parisienne. – Seconde partie : La prévôté des marchands et le commerce de Paris au Moyen Âge », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 8, 1881, p. 193-194.

similaires à des expropriations pour cause d'utilité publique, ce qui conduisit, nous l'avons vu, à une disparition des moulins de la Seine à partir du XV^e siècle.

Sans aller jusqu'à la destruction des moulins, la prévôté des marchands avait un droit de regard sur le comportement des meuniers, veillant à ce qu'ils ne profitent pas de la position d'obstacle de leur installation pour réclamer un droit de passage aux bateliers. Ainsi, en 1504 était initiée une enquête contre Étienne Baudouin, meunier du moulin d'Enfer, accusé de demander de l'argent aux marchands empruntant la Marne pour le passage du pertuis où était construit son moulin¹. Plus classiquement, il s'agissait d'empêcher les meuniers de construire de trop imposants dispositifs destinés à diriger le courant dans les roues de leurs moulins, par des interdictions de gravoyer ou par des injonctions à détruire des vanes de moulins. Le 13 août 1407, Denisot Michel, sergent de la marchandise, ordonnait la destruction d'une vanne faite au moulin appartenant à Charles et Jacques de Montmor, situé à l'Écorcherie, les injonctions faites à son meunier, Maciot Beauté, étant restées lettre morte². Le 23 mars 1454, Jean le Maire faisait détruire une vanne nouvellement construite en amont des moulins des Barres³. Des exemples comme celui-ci se retrouvent fréquemment dans les plunitifs d'audience du Bureau de la ville de Paris rédigés aux XV^e et XVI^e siècles⁴. Ces documents gardent trace d'une activité efficace de la prévôté des marchands permise par un corps d'officiers dédiés, chargés de conduire les enquêtes et de procéder à l'élimination des obstacles : les « commis au désencombrement », apparaissant dans les registres de la prévôté à partir de la fin du XV^e siècle⁵. Ceux-ci purent établir une surveillance des conditions de navigation à grande échelle, sans doute grâce à la dénonciation rapide des meuniers contrevenants par les

1. Arch. nat., Z^{1H} 23, fol. 132-133.

2. Arch. nat., Z^{1H} 4, fol. 90 v°.

3. Arch. nat., Z^{1H} 11, fol. 75.

4. Arch. nat., Z^{1H} 17, fol. 10 v°, 122, 124, 126, 130, 142, 148 v° ; Z^{1H} 19, fol. 166 v° ; Z^{1H} 20, fol. 55 v° ; Z^{1H} 23, n° 110 ; Z^{1H} 26, fol. 122, 456 ; Z^{1H} 28, fol. 60 v°, 69, 151 v°, 171v°, 172, 213, 214 v°, 397, 413, 549-551 ; Z^{1H} 32, fol. 102 ; Z^{1H} 34, fol. 303 ; Z^{1H} 35, fol. 17 ; Z^{1H} 38, fol. 158, 261, 267 v° ; Z^{1H} 39, fol. 176 v°-177.

5. Nous trouvons la première mention d'une telle charge en 1476, un commis au désencombrement de la rivière d'Yonne était envoyé au moulin de Toussac, au dessus d'Auxerre, faire un rapport au Bureau de la ville de Paris sur les vanes et écluses du moulin faisant obstacle à la navigation (Arch. nat., Z^{1H}17, fol. 124). Le 3 mai 1491, un certain Jean Gerisse, dit de Saint-Fergeau, « commis aux descombres » des rivières de Seine et d'Yonne, était chargé de rédiger un rapport sur l'installation d'un moulin à Gravon, sur la Seine (Arch. nat., Z^{1H} 22, fol. 153). En 1504, Nicolas Chaton était commis au désencombrement de la rivière de Marne (Arch. nat., Z^{1H} 23, n° 132-133). En 1526, un nommé Jean Laurens, était commis au désencombrement « des rivières de Marne et autres affluents en icelle » (Arch. nat., Z^{1H} 26, fol. 122, 154 v°). En 1554, cette charge était détenue par Nicolas Collin, « buissonnier commis aux descombremens de la rivière de Marne et aultres y descendans » (Arch. nat., Z^{1H}41 fol. 590 v°).

voituriers par eau à qui ils portaient préjudice. L'éloignement de ces meuniers indéclicats de la capitale ne les mettait en effet nullement à l'abri de la surveillance de la prévôté, et ce, même s'ils se trouvaient au-delà du rayon de nomination des maîtres des ponts et chableurs par le prévôt des marchands Paris. Ainsi, en 1400, bien en amont de Compiègne, il était défendu à Guillaume Girart, meunier des moulins de Chauny¹, d'exiger des voituriers naviguant sur l'Oise un droit de péage pour passer les vannes de son moulin². La même interdiction était signifiée le 26 mai 1490 à Loyset de Blenville, meunier au moulin à tan de Coye³, sur la Thève, un affluent de l'Oise. Le 14 janvier 1475, Jean Charpentier, meunier demeurant au moulin d'Écharcon⁴, sur l'Essonne, était sommé de démolir une écluse préjudiciable au cours de la marchandise⁵. D'autres affaires pour des motifs similaires concernent des moulins construits sur la Seine à Maurecourt⁶, sur l'Yonne à Vincelles ou à Auxerre⁷, sur l'Aube⁸, et même sur la Cure, sous-affluent de la Seine⁹. Sur la Marne les moulins sujets à enquête étaient situés bien en amont de Charenton, à Torcy¹⁰, Lagny¹¹, Esbly¹², Meaux¹³, Germigny¹⁴, Chézy-sur-Marne¹⁵, ou Châlons-en-Champagne¹⁶. Les moulins de la Juine étaient de la même manière sous la surveillance étroite de la prévôté des marchands¹⁷. De fait, son rayon d'action en matière de régulation de la présence des installations hydrauliques se confondait avec l'ensemble du bassin versant de la Seine.

Les pouvoirs du tribunal du parloir aux bourgeois ne se limitaient pas à celui de détruire les installations nuisibles. L'institution cherchait aussi à prévenir les encombrements du fleuve en imposant certains travaux tels que la réfection du moulin de l'Horloge, sis sur le pont

1. Chauny, Aisne, arr. Laon, ch.-l. cant.

2. Arch. nat., Z^{1H} 2, fol. 179.

3. Auj. Coye-la-Forêt, Oise, arr. Senlis, cant. Chantilly.

4. Écharcon, Essonne, arr. Évry, cant. Corbeil-Essonnes.

5. Arch. nat., Z^{1H} 17, fol. 30 v°.

6. Arch. nat., Z^{1H} 23, n° 131,

7. Vincelles, Yonne, arr. Auxerre, ch.-l. cant., Arch. nat., Z^{1H} 32, fol. 105, Z^{1H} 41, fol. 591 v°.

8. Arch. nat., Z^{1H} 41, fol. 708 v°.

9. Arch. nat., Z^{1H} 32, fol. 141.

10. Arch. nat., Z^{1H} 41, fol. 590 v°.

11. Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, arr. Torcy, ch.-l. cant.,

12. Esbly, Seine-et-Marne, arr. Meaux, cant. Serris, Arch. nat., Z^{1H} 32, fol. 108.

13. Arch. nat., Z^{1H} 26, fol. 151 v°, 154 v°, 156; Z^{1H} 38, fol. 76.

14. Germigny-l'Évêque, Seine-et-Marne, arr. Meaux, cant. La-Ferté-sous-Jouarre, Arch. nat., Z^{1H} 26, fol. 544.

15. Chézy-sur-Marne, Aisne, arr. Château-Thierry, cant. Essômes-sur-Marne, Arch. nat., Z^{1H} 28, fol. 344.

16. Z^{1H} 26, fol. 675 v°.

17. *Ibid.*, fol. 683 v°; Z^{1H} 38, fol. 148; Z^{1H} 39, fol. 147.

aux Meuniers, en 1472, alors que celui-ci menaçait de s'effondrer¹. On trouve également la trace d'autorisations données préalablement à la construction de moulins après enquêtes et visites effectuées par plusieurs voituriers empruntant régulièrement le cours d'eau sur lequel était envisagée l'édification des machines². En cas de circonstances exceptionnelles, et quand l'approvisionnement en farine de la ville était menacé, la prévôté des marchands pouvait prendre des mesures dérogatoires et autoriser des meuniers à gravoyer en amont de leur moulin afin qu'ils puissent continuer de tourner³.

Le tableau précédemment brossé ne doit toutefois pas laisser croire que la prévôté des marchands se résumait à être la grande ennemie des meuniers. Ces derniers la saisissaient très fréquemment lorsque des conflits éclataient avec les voituriers par eau dans les cas où une embarcation terminait sa course dans la roue d'un moulin qu'elle mettait hors service pour un temps parfois long. Dans le cas le moins grave, la nef d'un marchand obstruait la roue du moulin sans pour autant la casser. Le meunier pouvait alors se rendre devant le tribunal du parloir aux bourgeois pour que celui-ci ordonne l'évacuation du bateau échoué⁴. Des dommages et intérêts pouvaient être accordés au tenancier du moulin pour compenser les frais de la mise à l'arrêt et de l'évacuation du bateau par le meunier⁵. Quand la roue ou une autre partie du moulin était détruite par le bateau, une visite était faite par des experts qui estimaient le montant des réparations à effectuer, servant de base au dédommagement pour le meunier⁶.

La prévôté des marchands de Paris était ainsi en charge de l'arbitrage entre les différents usages de la ressource hydraulique dès lors qu'elle était capable de porter des bateaux et donc de participer à l'approvisionnement de la capitale. Alors que les seigneurs de l'eau avaient des droits fonciers sur des portions de quelques kilomètres, le rayon d'action de la prévôté des marchands était de plusieurs centaines de kilomètres. Son rôle essentiel était de garantir le fragile équilibre entre navigation et autres usages des grands cours d'eau, en

1. Arch. nat., Z^{1H} 16, fol. 7.

2. Arch. nat. Z^{1H} 22, fol. 40, 153. Le premier document concerne l'autorisation accordée le 30 mars 1490 aux religieuses de Longchamp de construire un moulin sous le pont de Saint-Cloud, le second, celle faite à Jean de Richebourg, seigneur de Gravon (Seine-et-Marne, arr. Provins, cant. Provins), de construire un moulin sur la Seine.

3. Arch. nat., Z^{1H} 20, fol. 29.

4. Arch. nat., Z^{1H} 2, fol. 86 v°; Z^{1H} 15, fol. 133.

5. Arch. nat., Z^{1H} 14, fol. 12 v°-22.

6. Arch. nat., Z^{1H} 26, fol. 53 v°; Z^{1H} 27, fol. 182 v°, 687 v°; Z^{1H} 28, fol. 37; Z^{1H} 32, fol. 10.

vérifiant que les meuniers n’empiétaient pas trop sur les voies navigables et que les bateliers ne portaient pas préjudice aux meuniers. L’accord des seigneurs de l’eau était nécessaire pour construire des moulins, mais guère suffisant dans la mesure où nous avons vu que la prévôté des marchands pouvait être sollicitée avant la construction de moulins et qu’elle pouvait procéder à la destruction des installations. Les deux institutions étaient donc complémentaires et leur objet et moyens différents : les seigneurs percevaient des droits fonciers, jouissaient théoriquement d’un droit de justice dont nous ne trouvons trace dans les textes en ce qui concerne les moulins, leur personnel était donc limité à des agents chargés de percevoir les cens et de surveiller les constructions. La prévôté quant à elle, avait le rôle d’assurer le bon usage quotidien des cours d’eau à l’échelle du bassin de la Seine, et devait pour cela entretenir un personnel dédié à faire passer les bateaux par les endroits difficiles (maîtres des ponts et chableurs), et à exercer la police de l’eau (sergents de la marchandise, commis au désencombrement).

7.1.1.3 Le roi et les rivières navigables

Nous avons vu qu’en droit, le roi était le seul possesseur des rivières flottables et navigables du royaume, mais que la plupart de ses droits avaient été concédés à des seigneurs de l’eau. Se pose donc la question de savoir si on peut trouver trace d’une influence du roi ou de son administration dans la gestion de la navigation sur la Seine ou sur la Marne.

Jusqu’au XIII^e siècle, l’influence du roi sur l’aménagement de la Seine et de la Marne et particulièrement sur l’implantation de moulins semble avoir été nulle. Nous avons relaté l’échec de Philippe III d’interdire la reconstruction des moulins de Sainte-Opportune et de Saint-Merry, détruits par l’inondation de 1280, traduisant une faiblesse de la monarchie face aux seigneurs de l’eau parisiens¹. De manière générale, nous ne trouvons pas de trace d’une intervention directe royale pour permettre ou interdire l’installation de tel ou tel moulin. L’influence du roi se traduisait davantage par les organes le représentant dans sa capitale. Il y a tout lieu de penser que dans ses débuts, la volonté de la prévôté des marchands de l’eau parisiens se confondait avec la volonté royale. Comme le notait Frédéric Lecaron « la faveur des rois capétiens, et surtout celle de Philippe Auguste à l’égard de la hanse, leur intervention

1. Voir p. 167.

fréquente et toujours favorable dans ses affaires, en firent dès lors une institution tellement unie à la royauté, qu'en s'adressant à l'une, on croyait devoir aussi s'adresser à l'autre »¹. Autre représentant du roi, le prévôt de Paris pouvait avoir à juger des causes concernant les moulins, mais il ne s'agissait pas de causes concernant leur implantation. Le parlement de Paris pouvait enfin avoir à connaître des causes concernant les moulins, mais aucune des affaires jugées ne concernait l'utilisation de la ressource hydraulique, il s'agissait davantage de la réglementation de l'accès aux moulins depuis la berge², de sorte qu'*in fine*, il semble bien que le gestionnaire de la ressource énergétique ait été unique au cours du temps, représenté par la prévôté des marchands de l'eau de Paris, devenue ensuite Bureau de la ville de Paris. Sur les rivières non-navigables en revanche, l'entremêlement des pouvoirs était plus complexe.

7.1.2 Les rivières non-navigables

Les rivières non-navigables firent précocement l'objet d'aménagements hydrauliques nécessitant main d'œuvre et entretien afin d'activer des moulins, ainsi qu'un arbitrage quant à l'utilisation d'une ressource au potentiel énergétique beaucoup plus limité que les grands fleuves. Sûrement faut-il chercher dans ces différences la mainmise beaucoup plus ferme des seigneurs sur l'aménagement des petits cours d'eau et sur les moulins qui y tournaient.

Le cas du Croult est à ce titre particulièrement éclairant. Ce cours d'eau fut en effet extrêmement artificialisé depuis le haut Moyen Âge³. Il fit l'objet de vastes travaux hydrauliques lors de l'époque carolingienne, visant à alimenter les grands monastères et les moulins de leurs domaines⁴. Ainsi, les actes constitutifs de la mense spécifiaient-ils une corvée annuelle de curage du Croult, mis à sec en le déviant vers le Rouillon, avant d'en évacuer les boues⁵. Cette opération était toujours d'actualité au XVIII^e siècle⁶. Sur ces petits cours d'eau, rapidement arrivés à saturation, la place à faire un moulin était entendue avec la portion de

1. Frédéric LECARON, « Les origines de la municipalité parisienne. – 1^{ère} partie : La hanse ou marchandise de l'eau de Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 7, 1880, p. 105-106.

2. Voir par ex. Arch. nat., X^{1C} 10, n° 26 ou X^{1C} 246A, n° 1.

3. *Atlas historique de Saint-Denis*, p. 321.

4. Dietrich LOHRMANN, « Le moulin à eau dans le cadre de l'économie rurale de la Neustrie (VII^e-IX^e siècles) », *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850 : colloque historique international*, Sigmaringen, 1989, t. I, p. 384-386.

5. *Atlas historique de Saint-Denis*, p. 321.

6. *Ibid.*, p. 324.

cours d'eau qui lui était affectée et permettait d'en actionner la roue¹. Un acte traitant d'un des moulins donnés à Saint-Denis mentionnait : « un moulin avec le cours d'eau de part et d'autre en amont et en aval, sur le Rouillon, tel qu'il est établi d'ancienneté »². Les conflits entre seigneurs étaient fréquents au sujet du partage de la ressource, à l'instar du conflit intervenu entre l'abbaye de Saint-Denis et Mathieu de Montmorency en février 1208, portant sur le détournement du Croult³. La personne qui intercédait entre les deux parties était un tiers, Simon de Montfort, et non une autre juridiction s'appliquant sur le cours de l'eau. L'enjeu était de gérer le débit des cours d'eau au niveau des trous provendiers. Autour de Saint-Denis, trois seigneurs se partageaient les eaux du Croult et du Rouillon, dans les archives desquels se trouvent les documents relatifs aux moulins qu'ils actionnaient. L'immense majorité relevait du fief de l'abbaye de Saint-Denis⁴, tandis que les moulins de Brise-Échalas, Fevon et Saint-Paul relevaient du chapitre de Saint-Paul⁵, et les moulins du ru d'Enghien, des seigneurs de Montmorency⁶.

Le cours de la Bièvre était de la même manière divisé entre plusieurs seigneuries. Ainsi, la portion de la Bièvre actionnant les moulins d'Antony et de Berny était sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés⁷. La portion actionnant le moulin de l'Hayë relevait de la juridiction du chapitre de Notre-Dame⁸, celle actionnant le moulin de Cachan était de nouveau dans la seigneurie de Saint-Germain-des-Prés. Nous devons avouer notre incapacité à donner le nom des seigneurs de la Bièvre actionnant les moulins d'Arcueil et de la Roche. En aval, il semble que le moulin de Gentilly faisait partie d'une seigneurie laïque dont la titulaire était en 1281 Marguerite, veuve d'un nommé Milon de Valentie⁹. Le moulin des Prés faisait quant à lui partie de la seigneurie de la Tour carrée, qui, selon Jean Anckaert,

1. Mathieu ARNOUX, *Le temps des laboureurs*, Paris, 2012, p. 312.

2. *Recueil d'actes d'Eudes, roi de France*, Paris, éd. R-H. BAUTIER et G. TESSIER, 1967, p. 154-156, cité dans M. ARNOUX, *Le temps des laboureurs*, p. 312.

3. *Ibid.*, p. 321.

4. Cf. Arch. nat., S 2246 (moulins sis à Saint-Denis et aux environs), S 2247 (Fief des moulins des Porcherons), S 2249 (Moulins de la Boucherie et de l'Hôtel-Dieu), S 2251 (Liste des fiefs de Saint-Denis), S 2272 (Moulin de la Courtille).

5. Cf. Arch. nat., S 2390.

6. Brigitte BEDOS-REZAC, *La Châtellenie de Montmorency, des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, 1980.

7. Arch. nat., S 2899, S 2907, S 2985(3).

8. Arch. nat., S 315.

9. Arch. nat., S 6630.

appartenait au roi¹. Après un conflit de juridiction autour du moulin de Croulebarbe, la seigneurie de la partie de la Bièvre qui actionnait ce moulin avait été accordée au chapitre de Notre-Dame. Celle de la Bièvre en aval jusqu'au Petit moulin était détenue par le chapitre de Saint-Marcel², tandis que la partie aval de la rivière jusqu'à son embouchure relevait de l'abbaye de Sainte-Geneviève³. L'abbaye de Saint-Victor devint seigneur de la partie de la Bièvre détournée dans son clos jusqu'à sa nouvelle embouchure⁴. Chaque établissement installa un ou deux moulins sur la portion de la rivière dont il avait la seigneurie, la concession d'une place d'eau à d'autres acteurs paraissant improbable à cause du faible débit du cours d'eau.

La Bièvre étant un petit cours d'eau actionnant des moulins terriers, il fallait, au-delà de la jouissance du droit de l'eau, avoir le droit d'installer un moulin sur la rive, ce pourquoi les propriétaires de moulins devaient payer un cens aux seigneurs de la terre qui n'étaient pas forcément les mêmes que les seigneurs de l'eau. Ainsi, le chapitre de Notre-Dame payait-il encore un cens de 6 s. t. envers le prieuré de Saint-Martin-des-Champs en 1540 pour le moulin de Croulebarbe⁵. De même, à la fin du XIV^e siècle, lorsqu'un conflit éclata entre l'abbaye de Saint-Victor et Gilles Fleureteau, qui avait fait construire un moulin sur la Bièvre alors que celle-ci avait réintégré son ancien lit, ce dernier arguait avoir toutes les autorisations seigneuriales nécessaires, celle de Sainte-Geneviève, seigneur de l'eau, mais aussi celle du chapitre de Saint-Marcel, qui lui avait acensé la pièce de rive attenante⁶. Les constructions juridiques autour du droit sur l'eau et du droit sur la terre pouvaient être extrêmement raffinées : le Petit moulin appartenait ainsi à l'abbaye de Sainte-Geneviève, mais était situé à la limite entre les seigneuries de Sainte-Geneviève et de Saint-Marcel, de sorte que le moulin et ses appartenances relevaient de la seigneurie de Sainte-Geneviève, à l'exception du seuil sur lequel tournait le pivot de la roue du moulin ainsi que d'une « petite portion » de la maison du meunier, qui étaient dans la censive du chapitre de Saint-Marcel et chargés envers

1. Jean ANCKAERT, *La Bièvre parisienne : son asservissement, sa capture, sa disparition (1902-1912)*, thèse de doctorat sous la direction de François Monnier, Paris : EPHE, 1999, p. 119.

2. Arch. nat., S 21.

3. Arch. nat., S 1538.

4. Arch. nat., L 892.

5. Arch. nat., S 21.

6. Arch. nat., L 892, n° 14, pièce justificative n° 12.

eux d'une maille de cens et de 8 s. p. de rente¹.

Les conflits relatifs à la gestion de la ressource hydraulique étaient fréquents sur les cours d'eau aux débits faibles. Jusqu'au XIII^e siècle, il semble que ceux-ci étaient réglés à l'aide d'un médiateur, ainsi Bernard de Clairvaux entre l'abbaye de Sainte-Geneviève et celle de Saint-Victor, ou Simon de Montfort entre l'abbaye de Saint-Denis et Mathieu de Montmorency. L'époque se caractérisait par des conflits entre seigneurs alors que l'équipement hydraulique était en cours d'installation et que les droits des seigneurs sur les cours d'eau n'étaient pas encore affermis. À partir du XIV^e siècle, les conflits d'usage de la ressource hydraulique impliquaient surtout des meuniers, laissant les seigneurs en second plan jouer un rôle d'arbitre. Quand les conflits d'usage avaient lieu au sein de la même seigneurie, ceux-ci étaient réglés par un agent dédié. Ainsi, en 1437 un conflit entre les meuniers du Petit moulin et du moulin Coupeau était tranché par Nicole de Longueil, maire et garde de la juridiction temporelle de l'abbaye de Sainte-Geneviève². Les conflits ayant lieu à Saint-Denis entre seigneurs différents ou entre meuniers de seigneuries différentes, pouvaient être tranchés par le bailli ou le prévôt du lieu³. À Paris, ceux-ci pouvaient être portés devant le prévôt de Paris⁴, à l'instar de celui qui opposait Gilles Fleureteau à l'abbaye de Saint-Victor⁵. Dans ce cas précis, la décision du prévôt était prise après consultation de l'administration des eaux et forêts. Le prévôt de Paris paraît d'ailleurs avoir aussi disposé d'un pouvoir de police quant à l'entretien des petits cours d'eau, comme en témoigne un procès porté devant sa juridiction opposant en 1374 l'abbaye de Saint-Victor et Guillaume de Nevers, examinateur au Châtelet, « commis à faire curer la rivière de Bièvre à l'endroit de la ville de Saint-Marcel ». La commission d'examineurs chargés de surveiller le nettoyage de la Bièvre devait sans doute remédier à l'insuffisance des mesures contraignant les meuniers à désenvaser les cours d'eau inscrites dans les baux de moulins, dans un contexte où des rivières mal entretenues pouvaient poser des problèmes de salubrité.

Selon la taille des cours d'eau et les conflits d'usage en découlant, les gestionnaires des

1. Arch. nat., S 1521.

2. Arch. nat., S 1538.

3. Arch. nat. S 2290, S 2346

4. Arch. nat., L 892, S 2081^B, S 2886.

5. Arch. nat., L 892.

ressources énergétiques n'étaient pas donc les mêmes. Le potentiel d'implantation des moulins sur la Marne et la Seine paraissait sans limites étant donnée la puissance hydraulique disponible, la question principale était davantage de concilier activité meunière et navigation, raison pour laquelle la prévôté des marchands prit très tôt le rôle de gendarme des usages de l'eau. Le rôle des seigneurs de l'eau, qui avaient intérêt à héberger un grand nombre de moulins sur leur seigneurie était essentiellement fiscal. Celui-ci était plus important sur les petits cours d'eau où les moulins utilisaient l'intégralité de l'énergie disponible et où la moindre modification du cours des eaux ou d'un moulin avait des conséquences sur l'ensemble des installations¹. Alors que l'arbitre entre les usages de l'eau était clairement identifié pour le cas des grands cours d'eau, ceux-ci étaient plus divers dans les petites rivières, dépendant de la nature des conflits et des parties en présence. Les juridictions seigneuriales jouèrent un rôle dans l'arbitrage des conflits à l'intérieur de leurs seigneuries, mais dès lors que ceux-ci se déployaient sur une plus grande échelle, le recours à l'arbitrage du prévôt de Paris, qui ne connaissait pas les affaires concernant les moulins de la Seine, était de rigueur. *In fine*, deux mondes se dessinaient, un premier représentant le bassin de la Seine, dont le rôle était de nourrir la capitale, et les commandes confiées à la prévôté des marchands de la capitale, et un monde aux abords immédiats de la ville, où les conflits d'usage entre moulins étaient des conflits de la vie quotidienne, impliquant des acteurs locaux et gérés à l'échelle de la seigneurie ou de la prévôté.

7.2 Le vent n'appartient à personne ?

Dans *L'air et le vent au Moyen Âge*, Jean-Pierre Leguay rappelait l'exemple de l'abbé anglais Samson de Bury Saint-Edmunds, qui, selon le chroniqueur Josselin de Brakelonde interdit l'installation d'un moulin à vent sur ses terres en 1191² :

« Le doyen Herbert installa un moulin à Habardun. Quand l'abbé Samson l'apprit, il étouffa de rage et ne pouvait plus ni parler ni manger. Au petit matin,

1. Dietrich LOHRMANN montre ainsi comment la faiblesse des cours d'eau actionnant les moulins d'Arras explique la présence dans certains textes dès le XI^e siècle de dispositions prévoyant l'absolue fixité de leur nombre, « Entre Arras et Douai : les moulins de la Scarpe au XI^e siècle et les détournements de la *Satis* », *Revue du Nord*, t. 66, n° 263, octobre-décembre 1984, p. 1027-1028.

2. Jean-Pierre LEGUAY, *L'air et le vent au Moyen Âge*, Rennes, 2011, p. 151.

aussitôt la messe entendue, Samson dépêcha son sacristain dire au charpentier d'aller sans délai démolir le moulin et d'en placer l'armature sous bonne garde. Quant la nouvelle lui parvint, le doyen Herbert affirma qu'il avait le droit d'agir ainsi sur son fief, et que tout le monde pouvait user librement du vent ».

La raison de la colère de l'abbé se trouvait dans le préjudice porté à son moulin par celui nouvellement édifié. S'adressant au doyen Hébert, il déclara « les bourgeois accourront à ton moulin et y moudront leur blé à leur gré, et je ne pourrai pas les en empêcher, parce que ce sont des hommes libres »¹. En s'engouffrant dans une faille du droit féodal, qui n'avait pas songé à contrôler le vent, la construction de moulins à vent mettait à mal tout un édifice économique fondé sur le monopole de la détention par les seigneurs de droits sur les ressources énergétiques. Il devenait libre pour un particulier de construire un moulin à vent, pouvant faire concurrence aux moulins à eau des seigneurs. « On ne se bat pas contre les moulins à vent » écrivait Claude Rivals². À cause d'une question, sans doute d'ordre religieux, étant donné que le vent, comme l'Esprit saint, souffle où il veut³, il était impossible de le taxer, mais était-il nécessaire de posséder des droits sur le vent pour permettre ou interdire l'édification de moulins à vent ?

L'épisode du moulin d'Habardun pose en effet plusieurs questions, si l'utilisation de la puissance du vent par toute personne au Moyen Âge était libre, le moulin à vent n'en était pas moins une machine dont l'installation sur une seigneurie ne pouvait se passer de l'accord du seigneur du lieu, en vertu de ses prérogatives foncières. Ainsi Guiard de Pontoise avait-il demandé l'assentiment de la léproserie de Saint-Lazare pour édifier son moulin⁴. L'opposition de l'abbaye de Saint-Denis à la construction de ce moulin ne portait pas sur l'édification d'un moulin à vent en tant que machine utilisant une ressource que l'abbaye aurait voulu taxer, mais seulement sur l'acte de construction en tant que tel, s'apparentant à un conflit de juridiction classique entre deux seigneurs fonciers. Demeure tout de même une question qui pourrait laisser penser que, au moins au début, par son caractère nouveau ou peut-être parce qu'il utilisait une ressource jusque là inexploitée, la construction d'un moulin à vent nécessitait

1. Claude RIVALS, « Et si vous mettiez du vent dans votre moulin ? », *L'Expansion*, n° spécial 611, p. 157.

2. *Ibid.*

3. Évangile de Jean, 3, 8.

4. Arch. nat., S 6313.

d'autres autorisations. En effet, Guiard de Pontoise, comme l'abbaye de Sainte-Geneviève quelques années plus tard sollicitaient l'autorisation royale pour édifier leurs machines. Dans le premier cas, on voit mal en quoi l'intervention du roi était nécessaire, alors que celui-ci n'avait *a priori* aucun droit sur la parcelle sur laquelle le moulin était construit. Dans le second cas, cette autorisation royale pourrait constituer une autorisation d'occupation du domaine public, puisque le moulin des Génovéfains était construit sur les remparts de la ville. On notera toutefois qu'au XVI^e siècle, les autorisations de construire des moulins sur les remparts n'étaient pas délivrées par le roi, mais par le Bureau de la ville de Paris¹.

De fait, la question au cœur du débat autour de la construction du moulin d'Habardun, comme pour celle du moulin de le Tour de pierre se pose plutôt en termes de banalité. Il ne fallait pas qu'une machine, quelle que soit sa force motrice, ne détournât la clientèle des moulins seigneuriaux. Dans les environs de Paris, nous montrerons que cette banalité est difficile à déceler, à l'exception justement du terroir de Saint-Denis, ce qui pourrait expliquer l'hostilité de l'abbaye envers l'édification du moulin. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître le fin mot de cette histoire. En effet, aucun document n'a été retrouvé entre le moment où le moulin fut abandonné à l'abbaye de Saint-Denis, et la fin du XIV^e siècle où celui-ci appartenait à un particulier. La raison pour laquelle l'abbaye s'est finalement dessaisie de la machine dont elle avait réussi à s'emparer est un mystère.

La Coutume de Paris ne dit rien sur le statut du vent², et nous ne trouvons nulle part trace du principe cité par Claude Rivals selon lequel « nul ne peut interdire à quiconque l'usage du vent »³. Delamare, dans son *Traité de Police*, était réservé sur ce point, citant des auteurs pour lesquels la construction de moulins à vent devait être libre et d'autres pour lesquels il était nécessaire d'obtenir préalablement la permission du seigneur partout en France⁴. Dans les faits, il semble qu'à Paris, l'implantation des moulins au XVI^e siècle ait été le fruit d'une collaboration entre les seigneurs fonciers, n'apportant pas de droits sur le vent, mais acensant des parcelles de terre, et les meuniers constructeurs des moulins à vent qui apportèrent leurs

1. Arch. nat., Q¹1206.

2. Elle dit simplement qu'en théorie un moulin à vent ne peut être banal, sauf si un écrit dit le contraire, *Coutume de Paris, rédigée dans l'ordre naturel de la disposition de ses articles...* par Me Pierre le Maistre, ... Nouvelle édition, revue et augmentée de plusieurs notes... par M*** [Germain-Antoine Guyot], avocat au Parlement, Paris, 1741, p. 94.

3. Claude RIVALS, « Et si vous mettiez du vent dans votre moulin ? », *L'Expansion*, n° spécial 611, p. 157.

4. Nicolas DELAMARE, *Traité de la police*, t. II, livre V, titre IX, p. 796.

ressources financières et leur savoir technique. Seule une trace d'opposition d'un seigneur à la construction d'un moulin à vent a été trouvée au XVI^e siècle, celle du chapitre de Notre-Dame face à la construction du moulin à vent de Pierre Rougeoreille à Bagneux en 1544¹.

Au-delà de ces questions juridiques, il faut sans doute expliquer la faible prise en compte des forces éoliennes dans le domaine du droit par le caractère particulier de cette énergie. Économiquement, il s'agit d'un bien non-rival, c'est-à-dire que sa consommation par un agent n'empêche pas sa consommation par un autre agent. Alors que l'usage de l'énergie hydraulique, en particulier celle dispensée par les rivières non navigables, nécessitait de mettre en place des structures institutionnelles de gestion de la ressource et d'aménagement des sites, ce besoin apparaissait superflu pour ce qui est du vent, puisque les conflits d'usage étaient improbables. La construction d'un moulin à vent à proximité d'un autre ne privait pas le premier moulin de l'énergie l'actionnant, comme le montre la construction de moulins à proximité immédiate les uns des autres. La seule précaution était de laisser un espace suffisant pour permettre la rotation des queues des moulins². Les seuls obstacles pouvant empêcher le vent de souffler auraient pu être les haies, mais nous ne trouvons nulle trace de haies ou d'arbres ayant empêché un moulin de tourner. Ajoutons enfin que, comme le vent souffle où il veut, il n'y a aucun « bief éolien » à construire pour en améliorer la force. Les seules structures artificielles ayant permis aux ailes de moulins de profiter d'une meilleure force du vent leur préexistaient, puisqu'il s'agissait des accumulations de gravois. Les moulins à vent étaient présents de manière parasite et leurs meuniers n'avaient pas à entretenir de dispositifs externes améliorant l'arrivée de l'énergie dans leur moulin.

Il résulte de ce parcours que l'existence de structures institutionnelles disposant de droits sur les ressources énergétiques était nécessaire pour garantir l'accès des différents acteurs aux services qu'elles procuraient. La disponibilité quasi infinie du vent, sur lequel l'homme n'a aucune prise, explique son statut à part, ne nécessitant pas une appropriation par le droit. La ressource en eau était en revanche utilisée par différents acteurs aux intérêts contradictoires, d'où la constitution précoce de dispositifs institutionnels permettant d'en arbitrer les usages

1. Arch. nat., S 464.

2. Arch. nat., Min. cent., CII, 9, 17 mars 1551 (n. st.).

et d'organiser une cohabitation des activités économiques demandeuses d'eau.

Une fois les moulins construits, il fallait que l'énergie qu'ils rendaient utilisables soit mise à disposition des consommateurs, pour lesquels ces machines étaient des éléments principaux dans le système des subsistances. De là une construction d'un autre étage de dispositifs institutionnels, permettant d'organiser l'accès des consommateurs au service que les moulins procuraient.

Chapitre 8

Les moulins et le « bien public »

Selon le commissaire au Châtelet Nicolas Delamare dans son *Traité de la police*, les moulins pouvaient certes être considérés comme le patrimoine de certains qui en tiraient des revenus, mais celui-ci avait la particularité de rendre un service indispensable à l'ensemble de la communauté :

« Les moulins peuvent être considérés ou comme des biens appartenant au prince ou à des particuliers, et faisant partie de leurs domaines ; ou comme des instruments destinés à la préparation du premier et du plus nécessaire des aliments.

Dans cette première vue ils sont susceptibles de vente, de louage, d'hypothèques, de servitudes, de tous les autres engagements ou mutations qui arrivent aux immeubles, et de toutes les actions qui en peuvent naître.

Dans la seconde qui est la plus importante, ils contractent envers le public l'obligation d'un service dont ils doivent remplir tous les devoirs avec exactitude et fidélité »².

La tension entre ces deux principes impliquait une intervention du droit afin de régir le fonctionnement de ces machines originales : immeubles aux parties mobiles, installations privées participant au bien public, machines coûteuses demandant une clientèle et des revenus minimaux pour fonctionner correctement. Le présent chapitre aura pour objet de montrer de quelle manière étaient combinées propriété privée des instruments de mouture et satisfaction

2. Nicolas DELAMARE, *Traité de la police*, t. II, Paris, 1710, p. 794.

d'un service public, et comment les règles permettant cette articulation furent amenées à évoluer de la fin du Moyen Âge à la Renaissance.

8.1 Qui possède les moulins ?

La construction d'un moulin relevait de l'association entre plusieurs partenaires apportant des droits et des financements afin d'édifier une installation devant être rentable. Sans doute est-ce pour cela, comme le suggérait Marc Bloch, que les premières usines meunières mentionnées le sont dans les cités, à la demande en farine plus importante¹. Si les moulins de Rome étaient aux mains d'une corporation placée sous le contrôle strict de l'État, Bloch avouait ignorer le statut de ceux de Dijon et de Genève, évoqués dès le VI^e siècle, mais était catégorique sur les moulins ruraux : tous d'origine seigneuriale². L'affirmation est pourtant à nuancer, les recherches les plus récentes ont montré que les moulins étaient souvent l'œuvre de *societates* mettant en relation plusieurs acteurs apportant droits, capitaux et techniques, aux modalités d'organisation très variables, avec une forte participation du groupe de *laboratores*³. Les seigneurs se seraient emparés de ces moulins particuliers instituant à leur profit le monopole du moulin seulement à partir des X^e- XII^e siècles⁴. Les acteurs en présence ne sont certes pas les mêmes en ville, mais le mouvement général semble être similaire, quoique plus tardif. En dépit de notre ignorance des modalités d'organisation de la meunerie urbaine du Haut Moyen Âge à Paris, il est possible de dégager quelques caractères généraux de ce qu'elle fut à la fin du XIII^e siècle, moment où s'amorça une concentration entre les mains d'institutions religieuses de moulins auparavant détenus par des particuliers, bourgeois ou boulangers.

1. March BLOCH, « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 7, 1935, p. 552.

2. *Ibid.*

3. Mathieu ARNOUX, *Le temps des laboureurs : travail, ordre social et croissance en Europe, XI^e- XIV^e siècle*, Paris, 2012, p. 320-322.

4. *Ibid.*, p. 324-325.

8.1.1 Des moulins de particuliers aux moulins ecclésiastiques

8.1.1.1 Jusqu'à la fin du XIII^e siècle : un grand nombre de moulins entre les mains de particuliers

Le censier de Saint-Magloire de 1274 donne un bon aperçu du nombre de moulins détenus par des particuliers au début du XIII^e siècle, et ce nombre frappe par son importance. En effet, sur cinquante moulins, trente-sept appartenaient à des propriétaires particuliers, soit plus de la moitié. Parmi ceux-ci, trois étaient détenus en copropriété, et les trente-cinq autres étaient répartis entre vingt propriétaires. Se dessinait alors la concentration des moulins entre quelques mains.

Même si l'identité de l'ensemble des propriétaires des moulins n'a pas pu être mise au jour, il est intéressant d'en examiner quelques-uns et de formuler quelques commentaires sur ces derniers. Ceux-ci semblent tous appartenir à l'élite bourgeoise parisienne dont Boris Bove fit le portrait dans *Dominer la ville*¹, et nombre d'entre eux faisaient partie de familles échevinales. Ainsi, Eudes Popin, détenteur en 1274 de six moulins sur la censive de Saint-Magloire appartenait à une grande famille dont le nom est connu dès 1179, lui-même était prud'homme de la ville en 1266². De même, les familles de Meulan³ et Brichard⁴ sont des familles anciennement implantées à Paris. Plusieurs Raoul de Pacy sont connus à la fin du XIII^e siècle, mais celui sur le moulin duquel Saint-Magloire avait le droit de prendre une rente en 1274 pourrait être celui qui était prévôt des marchands de Paris en 1274⁵. La famille d'Épernon, accéda à l'échevinage après 1350⁶ et était liée à la fourniture de l'hôtel des comtes d'Artois⁷. Hugues Réthoré, qui faisait amortir par l'abbaye de Saint-Magloire en 1308 l'emplacement de l'ancien moulin d'Henriot de Meulan⁸, était un avocat de grande réputation, pensionnaire de Saint-Denis entre 1293 et 1303, et prévôt de Paris entre février

1. Boris BOVE, *Dominer la ville, prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, 2004

2. *Ibid.*, p. 210, 645.

3. *Ibid.*, p. 576.

4. *Ibid.*, p. 576-577.

5. Boris BOVE, *op. cit.*, p. 645, nous n'avons pu situer davantage le moulin en question.

6. *Ibid.*, p. 373.

7. *Ibid.*, p. 648.

8. Bibl. nat. Fr., lat. 5413, n° 178, fol. 136, éd. par. A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. II, Paris, 1966, p. 197-198, n° 139.

Propriétaires religieux	Nb. moulins possédés	Propriétaires laïcs	Nb. moulins possédés
Temple	3	Eudes Popin	6
Hospice du Roule	2	Jean des Champs	4
Bonshommes de Vincennes	1	Gauthier à l'Épée	2
Saint-Martin-des-Champs	1	Nicolas Flamant	2
Notre-Dame-des-Champs	1	Étienne Maci	2
Saint-Denis-de-la-Chartre	1	Louis Chauçon	2
Évêque de Paris	1	Noël le meunier	2
Abbesse d'Yerres	1	Jean des Champs et Gauthier le Mâtin	1
Hospice de la Trinité	1	Mathieu Fortaillée	1
Hôtel-Dieu	1	Hanriot de Meulan	1
Total	13	Pierre de Bobigny	1
		Gérard d'Épernon	1
		Raoul de Vernon et Hugues Charité	1
		Simon du Buisson, talemelier	1
		Pierre de Cornouailles	1
		Alips la Bouchère	1
		Robert de Mantes	1
		Guillaume de Neuvi et Marie du Louet	1
		Marguerite du Clotet	1
		Adam Savouré	1
		Jean Brichart	1
		Guillaume de la Chartre	1
		Richard-Pied-et-Demi	1
		Jean Pain-Mollet	1
		Total	37

TABLE 28: Les propriétaires des moulins du censier de Saint-Magloire, vers 1274

et mars 1316¹. Il fut à plusieurs reprises choisi comme arbitre dans des conflits impliquant Saint-Magloire². La possession de moulins allait sans doute dans le sens d'une diversification des actifs de ces bourgeois. Comme l'écrivait Boris Bove : « ils trafiquent de tout »³, et le moulin était un investissement comme un autre, dépourvu de lien avec la profession de leurs propriétaires : Mathieu Fortaillée était par exemple drapier⁴. La fortune de ces bourgeois s'est bien souvent faite au service du roi dont ils ont fourni l'Hôtel, et qui les récompensa par des

1. A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. III, Paris, 1976, p. 610.

2. *Ibid.*

3. *Le Paris du Moyen Âge*, sous la dir. de Boris BOVE et Claude GAUVARD, Paris, 2014, p. 126.

4. Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, 1877, p. 162.

offices dont les généreuses rémunérations purent être réinvesties dans un moulin¹. L'exemple type peut être trouvé en Guiard de Pontoise, armurier de Philippe le Bel, autorisé par ce dernier à construire un moulin à vent près de la Chapelle en 1297², ou encore en Geoffroy Cocatrix, bourgeois de Paris extrêmement lié au service de la royauté : fils d'un marchand de vin parisien, il fut fournisseur des armées royales, receveur de Toulouse, trésorier des guerres, commissaire sur l'impôt grevant les Italiens, commissaire sur les importations de laine, il leva une aide en 1309, un impôt sur les usuriers en 1315-1316, et s'occupa des expropriations pour construire le Palais royal en 1311-1312³. Il se porta acquéreur en 1304 d'un des moulins de l'Écorcherie pour 280 £ p.⁴, et prit à ferme en 1312 les moulins du roi à Corbeil, pour la somme conséquente de 126 £ p.

Se dessine donc un réseau dominé par les familles les plus puissantes, à l'instar des Popin, propriétaires de six moulins, ou de Jean des Champs, qui en possédait quatre, et un en copropriété avec Gauthier le Mâtin. Son extension sur plusieurs sites, comme le montre l'exemple des moulins de Geoffroy Cocatrix, permet sans doute de répartir les risques entre les installations, mais aussi les profits. Une meilleure rentabilité des moulins de Corbeil pouvant financer une mauvaise période pour les moulins parisiens, ou inversement. Peu de propriétaires de moulins appartenaient au monde du pain ou de la meunerie. Gérard de Coillevere, tenant le moulin de Notre-Dame-des-Champs, ou Simon du Buisson étaient désignés comme « talemeliers »⁵, Richard Pied-et-Demi avait certes pris à ferme le moulin de Saint-Lazare sous le Grand Pont en janvier 1264, mais sa profession n'était pas indiquée dans le bail⁶. Seul Noël le meunier, propriétaire de deux moulins près de la Pelleterie est explicitement désigné par sa profession. Dans la majorité des cas, les propriétaires de moulins appartenaient à la grande bourgeoisie hansée, apportant des capacités financières et cherchant certainement un

1. Elle peut aussi se faire au service des grands princes, ainsi Félix le Queux, qui vendait les moulins des Barres à André Porcheron en 1269 était-il désigné comme « *serviens nobilis uiri comitis pictavensis* » (Arch. nat., S 5076^B, n° 33).

2. Arch. nat., K 36, n° 45.

3. *Le Paris du Moyen Âge*, op. cit., p. 129.

4. Arch. nat., L 447, n° 19, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. II p. 177-178, n° 124.

5. Le terme « *talemelarius* » ou « *talemelier* » désigne les personnes qui fabriquent et vendent du pain jusqu'au premier quart du XV^e siècle avant que le terme de « *boulangier* » ne lui soit préféré (Caroline BOURLET, « *Le livre des métiers* dit d'Étienne Boileau ou la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e – début XIV^e siècle) », *Médiévales*, n° 69, automne 2015, p. 22)

6. Arch. nat., S 6630.

investissement rentable sans participer personnellement à leur exploitation. Ils devaient les bailler à ferme ou à rente à des meuniers ou à des boulangers. La présence de bourgeois impliqués dans la police de l'eau parmi les possesseurs de moulins pourrait expliquer l'existence d'un grand nombre de moulins encombrant la Seine au XIII^e siècle : les installations pouvaient nuire à la navigation, mais apportaient des revenus à ces grands bourgeois, ce qui les rendait moins enclins à souhaiter leur disparition. Celle-ci intervint au XIV^e siècle, moment où la propriété particulière des moulins s'était raréfiée.

8.1.1.2 Vers un renforcement de la propriété ecclésiastique

S'observe, en effet, au XIII^e siècle, un mouvement massif de transfert des moulins, majoritairement détenus par une élite bourgeoise, vers des mains religieuses par le biais de donations pieuses ou de ventes. Le mouvement s'était amorcé dès le XII^e siècle. Déjà, entre 1137 et 1147, une nommée Gente donnait aux Templiers son moulin situé sous le Grand Pont, pour le remède de son âme et de celle du roi Louis. Figurait parmi les témoins de la donation le roi lui-même, preuve que Gente était bien intégrée aux milieux curiaux¹. De même, en 1179, les Bonshommes du Bois de Vincennes s'étaient-ils fait donner leur moulin du Grand Pont par Gauthier, chambrier du roi Louis VII². Ainsi, dès la fin du XII^e siècle, les moulins du Grand Pont appartenaient dans leur quasi-intégralité à des communautés religieuses³.

Le mouvement se poursuivit au XIII^e siècle. Il pouvait s'agir de dons purs et simples. Ainsi, à Saint-Denis, Gérard le Justicier et sa mère, Marie, donnaient en 1209 à l'abbaye de Saint-Denis, pour le remède de leur âme et de celles de leurs amis, le moulin de la Boucherie,

1. Arch. nat., S 5077, n° 2, éd. par Robert de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris, ou recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris, 528-1180*, Paris, 1887, p. 265, n° 270.

2. Arch. nat., S 4317, n° 9, éd. par Robert de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris*, Paris, 1887, p. 459-460, n° 563. Le moulin des Bonshommes sur les Planches Mibray leur avait déjà été donné en 1125 (Arch. nat., S 4317). Si le cadre de ce travail commence au XIII^e siècle, peut-être n'est-il pas inutile de faire un historique des donations de moulins aux communautés religieuses avant cette date. L'exemple de la donation du moulin de Gente aux Templiers, et de la donation du moulin de Gauthier aux Bonshommes de Vincennes montre qu'au XII^e siècle les propriétaires de moulins parisiens se situaient plutôt dans l'entourage du roi que dans la bourgeoisie, alors que les donations de moulins aux communautés religieuses constatées au XI^e siècle étaient des donations royales. Ainsi, le moulin de Saint-Magloire sous le Grand Pont, était censé provenir d'une donation d'Henri I^{er} à l'abbaye, parmi d'autres moulins à Paris et aux environs (Arch. nat., K 19, n° 13, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. I, p. 74-77, n° 8 ; de même pour le moulin qu'avait Saint-Martin-des-Champs sous le Grand Pont, qui lui avait été donné en 1070 par Philippe I^{er} (R. de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris... op. cit.*, p. 127, n° 99). Le mouvement est donc celui d'une captation par l'église d'un capital énergétique royal, puis curial, puis bourgeois.

3. Voir p. 82.

en échange d'une rente d'un muid de céréales d'hiver de la main du boulanger de Saint-Denis¹. Deux ans plus tard, le chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis se faisait accorder tous les droits détenus par un certain Dreux, chevalier, sur le moulin de Brise-Échalas². La prise de possession des moulins par les établissements religieux put aussi se faire de façon progressive. À Charenton, les Bonshommes du bois de Vincennes se faisaient octroyer une rente de trois setiers de blé sur le moulin de Richard de Nemours en 1225³, avant de s'en porter acquéreurs, moyennant 130 £ p., trois ans plus tard⁴. Sous le même pont, les religieuses de Saint-Antoine-des-Champs pratiquèrent une opération similaire, en se faisant accorder plusieurs rentes sur des moulins situés sous le pont de Charenton. Elles devinrent propriétaires de l'un d'eux en 1284⁵.

Le phénomène avait cours à Paris. Le moulin de Robert Boisseau⁶ tournant près de la Boucherie fut ainsi vendu à l'hospice du Roule, moyennant 200 £ p., en 1249; le moulin voisin fut donné au même établissement en 1260 pour le salut de l'âme de son propriétaire⁷. Sous le Petit Pont, Odeline, dite l'archère, donnait son moulin à l'aumônerie de Sainte-Geneviève en 1290⁸. Les opérations pouvaient être différentes du don ou d'une vente pure et simple, passant par le don d'une rente sur un moulin. C'est ce que fit Aalès, veuve d'Yves de Boulogne et femme de Jean Brichard donnant en 1266 à Saint-Magloire une rente de 20 s. p. à prendre sur un moulin sis à la Boucherie⁹. Parfois, les opérations étaient caractéristiques de la pratique dont parlait Robert Philippe consistant à ne considérer le moulin « ni comme une unité, ni comme une entité »¹⁰, évoquant les « uchaux », ancêtres des actions dont parlait Germain Sicard dans sa thèse¹¹. En octobre 1284, Louis de Poissy, chanoine de

1. Arch. nat., S 2249, n° 32.

2. Arch. nat., S 2390, n° 2.

3. Arch. nat., L 955, n° 37.

4. Arch. nat., L 955, n° 16.

5. Arch. nat., S 4373.

6. Là encore, noter l'appartenance des moulins du XIII^e siècle aux grandes familles échevinales, la famille Boucel, à l'instar de la famille Popin ayant des ancêtres connus avant 1170, B. BOVE, *Dominer la ville...*, *op. cit.*, p. 210.

7. Arch. nat., T 1491¹.

8. Arch. nat., S 1500, n° 19.

9. Arch. nat., S 1087^A, n° 14, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, t. I, p. 430, n° 230.

10. Robert PHILIPPE « L'Église et l'énergie pendant le XI^e siècle dans les pays d'entre Seine et Loire », *L'Église et le siècle de l'an mil au début du XII^e siècle*, actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 14^e congrès, Poitiers, 1983, p. 111.

11. Germain SICARD, *op. cit.*

Noyon, vendait au chapitre de Notre-Dame les 13/96^e du premier moulin du Grand Pont du côté du Châtelet¹. L'année suivante, au mois de mai, Bertrand et Jean Chambellan, fils de Thibaud Chambellan, chevalier, vendaient au Chapitre leur part de ce même moulin². Simon de Poissy, aussi chanoine de Noyon, céda en novembre 1287 au Chapitre 1/12^e de ce même moulin, tandis que Martin de Mantes lui en abandonnait 1/8^e³. Il y avait donc à Paris, dès le XIII^e siècle, des opérations financières complexes derrière les moulins, plusieurs acteurs, laïcs comme ecclésiastiques s'associant pour partager le capital et le faire fructifier⁴, même si, comme le montre le cas du moulin du Chapitre, les choses allaient dans le sens de la constitution d'un monopole ecclésiastique de l'énergie⁵. Parfois, les opérations étaient plus surprenantes, comme le 2 juin 1292, lorsque les héritiers d'André Porcheron, bourgeois de Saint-Denis, donnèrent en aumône aux religieux du Temple un cinquième de leurs trois moulins des Barres⁶, avant de leur vendre moins d'une semaine plus tard, le 8 juin 1292, la totalité de ce qu'il leur restait du moulin, moyennant 248 £ p.⁷. Le partage du capital énergétique fut donc très temporaire dans ce cas. Le transfert de propriété des moulins a pu se faire pour d'autres raisons que la générosité des donateurs : Guiard de Pontoise était sans doute moins préoccupé par la question du salut de son âme que par celle des intimidations de l'abbaye de Saint-Denis lorsqu'il lui avait abandonné son moulin en 1300⁸.

Les raisons de ce transfert du capital énergétique vers l'Église sont difficiles à expliquer. Il y a certainement une part de générosité, royale ou bourgeoise, le roi ayant doté richement les établissements religieux nouvellement fondés, à l'instar de l'abbaye de Saint-Magloire, aux XI^e et XII^e siècles, avant que ces établissements ne soient concurrencés par les ordres

1. Arch. nat., S 44, *notice*.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Aline DURAND, « Les moulins carolingiens du Languedoc, fin VIII^e siècle-début XI^e siècle », *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e - XVIII^e siècle)*, études réunies par Mireille Mousnier, Toulouse, 2002, p. 31-52.

5. En trois ans, le chapitre de Notre-Dame entra en possession de 33/96^e soit de plus d'un tiers du moulin, sans que nous ne puissions savoir quelle part il possédait initialement ni quelle était la part de Bertrand et Jean Chambellan donnée au Chapitre. Cette opération, comme à Toulouse, ne peut pas manquer de faire penser aux sociétés par actions où les actionnaires participent au capital d'une entreprise sans en participer à l'exploitation puisque dans le cas présent, les parts de moulins vendues appartenaient à des nobles ou des religieux. Elle montre encore plus sa complexité dans la mesure où la taille des parts vendues est comprise entre 1/8^e et 13/96^e de moulins, une part ne représentant donc théoriquement qu'1/96 du moulin.

6. Arch. nat., S 5076^B, n° 32.

7. Arch. nat., S 5076^B, n° 3.

8. Arch. nat., L 1157, p. 343a.

mendiants ; et les bourgeois faisant de la piété un élément constitutif de leur identité sociale¹. L'Église n'était toutefois en aucun cas un récipiendaire passif de ce capital énergétique, mais souhaitait certainement le développer. Si elle se faisait donner certaines installations, elle en acquerrait d'autres en payant le juste prix : les ventes n'ont en effet, à Paris, rien de fictif, ce que pouvait voir pour le XI^e siècle Robert Philippe dans les pays d'entre Seine et Loire, où les établissements religieux se portaient acquéreurs de moulins pour quelques sous².

Ce transfert du patrimoine énergétique n'était, en outre, pas total. Si, à Saint-Denis et sur la Bièvre, les moulins étaient exclusivement ecclésiastiques à la fin du XIII^e siècle, nous avons vu que plus de la moitié des moulins actionnés par la Seine appartenaient encore à des bourgeois de Paris à cette date. Il s'agit pourtant d'une majorité invisible et difficilement connaissable, dans la mesure où les documents aujourd'hui conservés sont précisément ceux provenant de fonds d'origine ecclésiastique, et ignorent volontiers ces moulins appartenant à des particuliers. Ils apparaissent dans les archives seulement lors de leur entrée dans l'escarcelle d'établissements religieux, ou quand ils leur devaient un cens. De là une grande difficulté pour dresser l'historique de leurs propriétaires et examiner leurs conditions d'exploitation, en l'absence de censiers et des documents notariés les concernant. Ces documents relatifs aux moulins de particuliers n'apparaissent, ou ne réapparaissent, qu'à la fin du XV^e siècle. À cette date, le paysage meunier a pourtant bien changé, et seuls semblent subsister des moulins appartenant à des établissements religieux, à quelques exceptions près. Le moulin d'Hugues Réthoré, situé sur le ponton aux Chambres Maître Hugues, avait été vendu à la criée en 1389³. Les chanoines de Notre-Dame en étaient à la fin du XV^e siècle les propriétaires, et devaient pour ce moulin un cens annuel de 5 s. p. à l'abbaye de Saint-Magloire⁴. Le moulin voisin était détenu avant 1450 par un certain Yvan le Paulmier. Dans son testament, ce dernier en donnait la moitié à la fabrique de l'église Saint-Gervais à charge de trois messes hebdomadaires⁵. Les marguilliers de Saint-Gervais se portèrent acquéreurs en 1453 du quart de ce moulin, et en 1468 d'un huitième⁶. Sans doute l'acquisition du dernier huitième s'est-

1. Boris BOVE, *Dominer la ville...*, *op. cit.*, p. 448-449.

2. Robert PHILIPPE, « L'Église et l'énergie... », *art. cit.*, p. 111.

3. Arch. nat., L 447, n° 23, éd. par A. Terroine et L. Fossier, *op. cit.*, t. III, p. 610-614, n° 272.

4. Censier de Saint-Magloire, Arch. nat., S 1193, non folioté.

5. Arch. nat., LL 746, fol. 105.

6. *Ibid.*

elle faite rapidement. En effet, les marguilliers de Saint-Gervais sont désignés comme seuls propriétaires du moulin dans les censiers de Saint-Magloire du XVI^e siècle¹. Seul le premier moulin du ponton, anciennement celui de Jean des Champs et Gautier le Mâtin, restait entre des mains laïques (et encore une fois liées au milieu échevinal), celles de Germain le Marle, prévôt des marchands en 1502². Il était grevé, comme les moulins voisins, de 5 s. p. de cens envers Saint-Magloire³. Le moulin de la Gourdainne, quant à lui, appartenait en 1469 à Jean de la Fontaine, écuyer, et à Jeanne Raymonde, sa femme. Il était grevé de 4 écus d'or et de 13 £ 15 s. de rente envers Mathieu de Nanterre, conseiller du roi, président du parlement de Paris⁴. Il fut vendu cette même année à un autre conseiller du roi, Jean le Viste, pour le montant de 300 £ p⁵. Il réapparaît dans les archives en 1487 : entre temps, Mathieu de Nanterre en était devenu plein propriétaire, et le meunier, qui lui payait 40 £ p. de loyer annuel, devait moudre pour la provision de son hôtel⁶. Peu avant de mourir, Mathieu de Nanterre s'en dessaisit, le 12 mars 1487 au profit de la fabrique de Saint-Eustache, en l'échange de la fondation d'une messe quotidienne, marquant l'achèvement du mouvement d'appropriation religieuse des moulins de particuliers⁷. À cette date, les différences de répartition entre propriété particulière et propriété ecclésiastique s'expliquent davantage par une plus grande

1. Arch. nat., S 1194.

2. Antoine LE ROUX DE LINCY, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, Paris, 1846, 2e partie, p. 224.

3. Arch. nat., S 1193.

4. Arch. nat., LL 1034, fol. 290, éd. par. L.-M. Tisserand, *Topographie historique de la ville de Paris*, t. IV, p. 298-299.

5. Jean le Viste et Mathieu Nanterre étaient très liés et appartenaient à la noblesse de robe proche de Louis XI. Mathieu de Nanterre avait été reçu conseiller en cour lai en février 1438, était passé de la présidence des Requêtes à la présidence du Parlement en décembre 1461, avant d'être envoyé à Toulouse par le roi. Il fut toutefois promptement rappelé au Parlement. La famille le Viste, était une famille d'origine lyonnaise de légistes dont de nombreux éléments vinrent se fixer à Paris au début du XV^e siècle. Jean le Viste, le quatrième du nom, fit des études de droit, et, sans doute pour favoriser sa carrière professionnelle, épousa Geneviève de Nanterre, fille unique de Mathieu de Nanterre vers 1475. Ce grand amateur d'art est surtout connu pour être le plus probable commanditaire de la tapisserie de « la Dame à la Licorne » (Geneviève SOUCHAL, « "Messeigneurs Les Vistes" et " La Dame à la Licorne" », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1983, n° 141, p. 209-267).

6. Arch. nat., S 3337.

7. *Ibid.* Les modalités du passage du moulin de la Gourdainne du gendre vers le beau-père ne sont pas claires, mais l'exemple montre qu'il y avait, encore au XV^e siècle, des propriétaires de moulins qui ne participaient pas personnellement à leur exploitation. À cette époque, la propriété bourgeoise semble toutefois avoir fait long feu, les Jacques de Montmor, Jean de la Fontaine, ou Mathieu de Nanterre évoqués dans les pages précédentes appartenant à la noblesse d'épée ou de robe, utilisant vraisemblablement, à l'instar de Mathieu de Nanterre, leur moulin pour l'approvisionnement de leur hôtel. Le don de ce moulin à la fabrique Saint-Eustache marque toutefois les derniers feux de cette propriété noble des moulins, aucun exemple de moulin moulant pour la fourniture d'un hôtel ne se retrouvant ensuite à Paris.

destruction des premiers par rapport aux seconds au cours de la guerre de Cent Ans, les communautés religieuses ayant certainement disposé de davantage de ressources financières pour reconstruire leurs installations, alors que les particuliers, face à la répétition des épisodes de destruction de leurs machines, durent renoncer à les réédifier.

8.1.2 L'abandon du capital énergétique de l'église et les nouveaux propriétaires

Le XVI^e siècle inaugure à Paris un retournement de tendance tout à fait inédit marqué par l'abandon de la part de certaines communautés religieuses parisiennes d'une partie de leur capital énergétique. Le cas est particulièrement flagrant sur le pont aux Meuniers où les moulins étaient, depuis le XII^e siècle, le monopole des grands établissements religieux. En quelques années, la moitié de ces moulins passèrent entre des mains privées. La raison principale semble être l'essoufflement de ces communautés, richement dotées lors de leur fondation, alors que leur nouveauté leur conférait prestige et leur attirait les faveurs du roi et de nombreux riches particuliers. Leur attractivité médiévale s'était éteinte, elles avaient été concurrencées par les ordres mendiants, et elles abordaient le XVI^e siècle en déclinant. Saint-Magloire vivait ses derniers feux¹, la tentative de redressement du prieuré de Saint-Lazare par Jean Goudequin n'était qu'un feu de paille qui ne suffit pas à faire cesser le déclin du prieuré auquel les combats menés dans la plaine de Saint-Denis furent fatals : la maladrerie avait été désertée par ses frères en 1590 et devait être vendue le 7 janvier 1632 par son dernier prieur à Vincent de Paul². En quelques années, les communautés religieuses se séparèrent des installations reçues par elles du temps de leur grandeur en les vendant à leurs anciens fermiers. Le 19 juin 1566, l'abbaye de Saint-Magloire vendait son moulin au meunier Jean Baudouin³. En 1573, Antoine Bahuet devenait propriétaire du moulin de Saint-Lazare après que celui-ci eut été détenu un bref moment par les Chartreux⁴, tandis que quelques années plus tard,

1. Anne TERROINE et Lucie FOSSIER, *Chartes et documents de Saint-Magloire*, t. I, Paris, 1998, p. 523-524.

2. Jules BOULLÉ, « Recherches historiques sur la maison de Saint-Lazare de Paris, depuis sa fondation jusqu'à la cession qui en fut faite en 1632 aux prêtres de la mission », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 3, 1876, p. 183.

3. Arch. nat., Y 111, fol. 378.

4. Arch. nat., S 6630.

avant 1585, Étienne Robineau devint propriétaire du moulin de Sainte-Opportune¹. En 1582, le chapitre de Notre-Dame abandonnait un de ses trois moulins du pont aux Meuniers à Claude Delaunay. Il en fut propriétaire pour une seule année, avant que celui-ci n'échût à Jean Bahuet. Le Temple, quant à lui, étranglé par la somme de 1500 £ t. qu'il devait déboursier dans les réparations de son moulin de l'Horloge se résolvait à le vendre, moyennant 120 £ t. de rente perpétuelle et non rachetable, à un certain Jean Liré, le 15 octobre 1574². La situation était similaire sur le ponton aux Chambres Maître Hugues, comptant encore au XVI^e siècle trois moulins dont deux appartenaient à des propriétaires ecclésiastiques, la fabrique de Saint-Gervais pour le moulin du milieu du ponton, et le Chapitre pour le moulin situé à son extrémité³. En 1585, les marguilliers de Saint-Gervais vendaient leur moulin à leur ancien locataire, Bernard Tilly⁴, moyennant 3 100 écus d'or destinés à financer certaines réparations de leur église, les marguilliers se réservant tout de même 33 écus et 20 s. t. de rente sur le moulin⁵, tandis que le 21 mars 1591, le Chapitre céda le sien à Jean III Baudouin⁶. À la même époque, le moulin de la Gourdainne, n'appartenait plus à la fabrique de Saint-Eustache mais à Henri II qui s'en servait pour battre monnaie⁷. Comme cela a déjà été dit, le temps n'était plus aux moulins hydrauliques sur la Seine, et certains acheteurs, non-meuniers, se portèrent acquéreurs des moulins seulement pour les détruire, à l'instar de la prévôté des marchands, achetant les moulins des Barres en 1565⁸, ou de Pierre Hotman, déjà propriétaire de maisons sur le pont aux Meuniers, qui acheta le moulin des Bonshommes afin d'en faire une maison⁹. Ainsi, sur seize moulins restant sur la Seine à Paris en 1596, avant la chute du pont aux Meuniers, neuf appartenaient à des particuliers, ces nouveaux propriétaires étant pour la plupart leurs anciens locataires. La différence est importante avec la structure de la propriété laïque des moulins de la Seine de la fin du XIII^e siècle, dans laquelle

1. Jean II Beaudouin, Antoine Bahuet et Étienne Robineau faisaient partie de familles de grands meuniers parisiens ayant connu une grande réussite économique au XVI^e siècle. Voir p. 387-399.

2. Arch. nat., S 47.

3. Arch. nat., S 1193 et 1194.

4. Les marguilliers de Saint-Gervais avaient loué le 2 septembre 1574 à Bernard Tilly, maître meunier, pour quinze ans et moyennant 225 £ t. de loyer (Arch. nat., L 746, fol. 105 v°).

5. Arch. nat., L 764, fol. 105 v°.

6. Arch. nat., S 44, notice.

7. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, t. I, p. 100.

8. Arch. nat., S 5076^B.

9. Arch. nat., S 44, notice.

les propriétaires particuliers disposaient du capital foncier, mais en déléguaient l'exploitation à des tenanciers. La captation des moulins religieux par leurs anciens fermiers constitua une réunion dans les mains des chefs d'entreprises meunières du capital énergétique et du capital d'exploitation des moulins qu'ils acquirent, privant les religieux de la rente énergétique qu'ils prenaient jusque là, mais faisant peser sur leurs épaules, en contrepartie, l'ensemble des coûts d'entretien des moulins.

La part des installations ecclésiastiques diminuait d'autant plus que la construction de moulins à vent au XVI^e siècle avait été le fait de particuliers. Parallèlement à l'achat par leurs anciens fermiers des moulins à eau parisiens, la charge de construire des moulins intéressait majoritairement des personnes liées de près ou de loin au commerce du grain, du pain, ou au monde de la charpenterie. L'identité des preneurs d'emplacement de terres à construire moulins est à cet égard éclairante. Parmi les bénéficiaires d'autorisations de construire des moulins à vent, et donc des primo-propriétaires de ces moulins, la part des meuniers est prédominante. Ces installations étaient donc bâties avant tout pour leur profit. Une fois l'investissement permettant l'élévation du moulin fourni, ils pouvaient ensuite bénéficier des revenus provenant de leur exploitation, en les faisant tourner eux-mêmes ou en les louant. Si les seigneurs leur ayant concédé le fonds de terre pensèrent au milieu du XVI^e siècle à s'arroger une rente sur les moulins à construire, elle représentait bien peu en comparaison des revenus que tiraient les propriétaires de moulins, à l'instar de Jean Herny, baillant ses deux moulins pour 100 £ t. de loyer chacun¹, tout en payant seulement 4 s. p. de rente au chapitre de Notre-Dame. Même les rentes demandées par les seigneurs plus gourmands, tels que la léproserie de Saint-Lazare, réclamant fréquemment 4 £ t., paraissent négligeables face aux revenus issus de ces moulins. La possession d'un moulin à vent semblait en outre être un élément participant à un mouvement de concentration verticale de l'économie du blé. Parmi les bénéficiaires d'autorisations de construire des moulins à vent, figurent en effet trois personnes originaires de la plaine de France, deux laboureurs, qui construisirent quatre moulins à vent, et un meunier. Cette provenance des régions céréalières formant la première couronne d'approvisionnement de Paris incite à voir l'émergence de ces moulins à

1. L'autorisation porte sur la construction de trois moulins, dont deux seront effectivement construits, voir p. 126.

1. Arch. nat., Min. cent., CXII, 144, 15 avril 1551 (n. st.) et 6 juin 1551.

Cote	Date de l'autorisation (n. st.)	Nom	Profession	Domicile
S 6595	16 juillet 1506	Nicolas Boulanger	Meunier	Faubourg Saint-Denis
S 2863	22 juin 1509	Guillaume Thibault	Laboureur	Milli en Telles en Beauvaisis (prob. Milly-sur-Thérain, Oise)
S 1097	27 décembre 1515	Nicolas Boulanger	Meunier	Faubourg Saint-Denis
S 6604	17 mars 1530	Nicolas Boulanger	Meunier	Faubourg Saint-Denis
S 6604	31 janvier 1536	Guillaume Sauvray	Meunier	Faubourg Saint-Denis
S 6647	18 octobre 1547	Vincent de Feurne	Meunier	Attainville
Min. cent., CII, 9	17 mars 1551	Jean Herny ¹	Laboureur	Le Blanc Mesnil
S 2411	4 avril 1551	Thomas David	Chevaucheur	Le Bourget
Min. cent., VIII, 223	9 janvier 1556	Pierre Gueron	Meunier	Faubourg Saint-Honoré
S 6595	8 avril 1556	Jean Herny	Laboureur	Le Blanc Mesnil
S 6595	1 ^{er} juin 1556	Jean Baudouin	Meunier	Pont aux Meuniers
S 6594 ^B	21 juin 1556	Guillaume le Gras	Marchand	Paris
S 6604	11 octobre 1556	Guillaume le Gras	Marchand	Paris
Q ^I 1206	6 août 1569	Jean Marys	Charpentier du roi	Paris
Q ^I 1206	10 juillet 1573	François Jacob	Maître d'hôtel	Paris
Q ^I 1206	18 juin 1583	Hector Gedoy	Secrétaire de la chambre du roi	Paris

TABLE 29: Profession et origine géographique des bénéficiaires d'autorisations de construire des moulins à vent au XVI^e siècle

vent comme un facteur de réorganisation de la chaîne d'acheminement de pain vers la capitale. Ces propriétaires originaires de la plaine de France, pas forcément meuniers, semblent avoir eu la volonté de maîtriser la chaîne de production du pain. Jean Herny par exemple, ne louait

pas ses moulins à des meuniers, mais à des boulangers. Le premier moulin qu'il fit construire fut loué à Guillaume Hucher et Jean Leconte, boulangers demeurant à la porte Saint-Denis, et le second était loué à Jean Colas, boulanger habitant le même lieu¹.

Nom	Profession	Nombre de moulins possédés
Antoine Bahuet ²	Meunier	1
(Feu) Raoulin Boulanger	Meunier	2
Michel Capry	Marchand-boulangier	1
Jean Murier	?	1
(Feu) Nicolas Longuet	Marchand-boulangier	1
Regnault Bougé	?	1
Claude Moreau	?	1
Augustin Benoît	Meunier	1
(Feu) François Ymbert	Notaire	1
Nicolas Fournier	?	1

TABLE 30: Les propriétaires des moulins à vent de la censive de Saint-Lazare en 1585 (Source : Arch. nat., S 6591)

Quand ils appartenait au monde du grain ou du pain, les bénéficiaires d'autorisations de construire occupaient des positions économiques et sociales dominantes, ne serait-ce que par l'investissement de départ nécessaire. À la fin XVI^e siècle, l'opération attira d'autres franges de la notabilité parisienne, y voyant un investissement rentable. Ainsi, François Jacob et Hector Gedoyn n'étaient pas des bourgeois, mais des nobles ou des bourgeois vivant noblement, occupant des charges à la cour, le premier étant maître d'hôtel et le second, secrétaire de la chambre du roi³. En 1585, un censier de Saint-Lazare montrait que les héritiers de François Ymbert, notaire à Paris entre 1541 et 1579⁴, figuraient parmi les possesseurs d'un des moulins à vent construits sur la chaussée du Bourget⁵.

Même si la profession de tous les propriétaires n'est pas indiquée dans le censier, le monde de la meunerie-boulangerie (et plus précisément les membres de l'élite meunière)

1. *Ibid.*

2. Bien que rédigé en 1585, le censier de Saint-Lazare ne comptait pas Antoine Bahuet comme propriétaire d'un moulin à vent au faubourg Saint-Denis, alors que celui-ci était propriétaire depuis 1583 du moulin de la Tour de Pierre (Arch. nat., III, 170, 7 décembre 1583), nous actualisons donc ici le censier.

3. Hector Gedoyn était secrétaire de la chambre du roi, commissaire ordinaire d'artillerie, et fut anobli en 1586, Jean-Baptiste-Pierre COURCELLES, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris, 1820, vol. 1, p. 271.

4. https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/NP/FRAN_NP_010307 [Consulté le 30 août 2020].

5. Arch. nat., S 6591.

restait majoritairement représenté. Les familles Bahuet et Boulanger comptaient parmi la notabilité meunière parisienne¹, Michel Capry et Nicolas Longuet faisaient quant à eux partie de l'élite boulangère de la ville. Le premier était, en 1574, l'un des marguilliers de l'église Saint-Laurent², tandis que le second appartenait à la bourgeoisie parisienne dont le goût pour la peinture fut étudié par Georges Wildenstein³.

8.1.3 L'échec des installations « publiques » : le cas des moulins du pont Notre-Dame

De par son caractère urbain, l'exemple des moulins parisiens a battu en brèche le schéma classique du moulin appartenant au seigneur du lieu. Si certains moulins ont appartenu à des établissements religieux, ce n'est pas en tant que seigneurs *ès qualités*, si l'on excepte le cas des moulins de la Bièvre ou du Croult et du Rouillon, où une question de gestion de la ressource en eau imposait l'identité entre les personnes disposant des droits sur l'eau et les possesseurs des moulins. Sur la Seine, l'abbaye de Saint-Magloire, seigneur de l'eau, possédait un seul moulin, et de nombreux autres furent longtemps entre les mains de particuliers. Dans ces trois cas de figure, moulin seigneurial, moulin appartenant à une communauté religieuse, ou moulin appartenant à des particuliers, la machine restait entre des mains privées. Eu égard au service rendu à la population par la machine, les autorités publiques, et en particulier municipales, auraient toutefois pu être tentées d'en devenir détentrices pour contrôler la production de farine. La seule tentative de cette espèce se solda néanmoins par un échec.

Il a été montré comment la prévôté des marchands avait œuvré à la fluidification de la circulation fluviale à partir du XV^e siècle et comment, à cette fin, elle avait acquis des moulins dans l'optique de les détruire. La propriété publique des installations était alors très transitoire. Une tentative de constitution d'un pôle de moulins publics a bien eu lieu au début du XV^e siècle, lorsque Charles VI affecta à la ville de Paris les revenus issus des maisons et moulins abrités par le nouveau pont Notre-Dame⁴. Nous avons vu que ces trois moulins mu-

1. Voir p. 387.

2. Arch. nat., Min. cent., IX, 81, 15 mars 1574.

3. Arch. nat., Min. cent., LXXXVI, 156, 7 juillet 1581, Georges WILDENSTEIN, « Le goût de la peinture dans la bourgeoisie parisienne entre 1550 et 1610 d'après les inventaires après décès conservés au Minutier central des notaires aux Archives nationales », *Gazette des Beaux-Arts*, n° 33 bis, 1962, p. 343.

4. Arch. nat., K 950, n° 12.

nicipaux construits ne furent jamais vraiment en activité puisque les établissements religieux propriétaires des moulins du pont aux Meuniers, situés en aval, intentèrent un procès devant le Parlement contre les meuniers du pont Notre-Dame, en les accusant notamment de ne pas rendre la bonne quantité de farine aux moulants¹. Les propriétaires des moulins du pont aux Meuniers, présents depuis plusieurs siècles, craignaient certainement que ces nouveaux moulins ne viennent déstabiliser un marché rendu morose par la guerre de Cent Ans. En outre, le mode d'exploitation de ces installations, concédées à des meuniers moyennant une rente au montant comparable au loyer d'un moulin contemporain, montre que le Bureau de la ville de Paris cherchait davantage à réaliser une opération lui permettant d'amortir les coûts de construction du pont Notre-Dame plutôt qu'à tenter de contrôler le circuit d'approvisionnement en farine des Parisiens. Plus tard, quand le Bureau de la ville de Paris autorisa la construction de moulins à vent sur les remparts de Paris, il le fit selon les mêmes termes, en s'accordant une rente sur les moulins construits, d'un montant beaucoup plus faible que dans le cas des moulins du pont Notre-Dame².

Le caractère public et inaliénable du domaine de la Couronne s'étant affirmé depuis la fin du XIII^e siècle³, le roi aurait pu constituer un acteur cherchant à disposer de moulins lui permettant d'avoir la main sur la production de farine pour sa capitale. Là encore, il n'en était rien. À l'exception du moulin de la Gourdainne, utilisé par Henri II pour battre monnaie à la fin du XVI^e siècle⁴, il n'exista presque aucun moulin royal passé le XI^e siècle et les grandes donations pieuses censément faites par Henri I^{er} à l'abbaye de Saint-Magloire au XI^e siècle⁵, marquant le transfert du patrimoine énergétique de la royauté aux établissements religieux. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés abandonna bien un de ses moulins à Louis IX en 1262⁶, mais l'existence de celui-ci n'est plus attestée après le XIII^e siècle, de sorte qu'à cette date, le roi n'était plus propriétaire d'aucun moulin sur le sol parisien. Cependant, non loin de Paris, le souverain disposait de deux agglomérats de moulins. Au sud, il possédait les moulins de Corbeil, ville appartenant au domaine de la Couronne, dont l'exploitation avait

1. Arch. nat., X^{1A} 1481, fol. 86 v^o ; voir p. 93, P. J. n^o 22, p. 473-476.

2. Arch. nat., Q¹ 1206, voir P.-J. n^o 32, p. 503.

3. Guillaume LEYTE, *Domaine et domanialité publique dans la France médiévale*, Strasbourg, 1996, p. 198-218.

4. Voir p. 332.

5. *Chartes et documents de Saint-Magloire*, op. cit., t. I, Paris, 1998, n^o 8, p. 74-77.

6. Arch. nat., J 152, n^o 12, édité dans A. BERTY et L.-M. TISSERAND, op. cit., p. 287.

été confiée à l'un de ses proches, Geoffroy Cocatrix, en 1312¹. Ces moulins étaient utilisés pour moudre les blés à destination du marché parisien, comme en témoigne leur visite lors de la confection d'un essai de pain en avril 1476². Au nord, le roi possédait quatre moulins banaux sur le Croult³, à Gonesse, plaque tournante du marché du blé et du pain à destination de Paris⁴, auxquels les boulangers de Gonesse, produisant le pain à destination du marché parisien, étaient tenus de porter leur grain jusqu'en 1563, date à laquelle le parlement de Paris décida de libérer de cette obligation ceux d'entre-eux qui achetaient leur grain hors de la châtellenie de Gonesse⁵. Les moulins de Gonesse étaient tellement mobilisés pour la mouture à destination du marché parisien au XVI^e siècle, que le seigneur de Roissy supplia le roi de l'autoriser à construire un moulin à vent à Roissy, pour éviter que les manants du lieu n'attendent une journée entière devant les moulins royaux pour obtenir leur farine⁶.

Hormis ces quelques installations municipales, installées dans la ville, et royales, situées aux alentours, l'immense majorité des moulins appartenait donc à des personnes privées. Cependant, le service que ces moulins apportaient était essentiel au bon fonctionnement de la capitale. Les machines devaient donc être surveillées de près par les autorités publiques. De là une particularité du moulin, entreprise individuelle fortement réglementée à un moment de l'histoire où se développa une conception de plus en plus étendue de l'intérêt général et du « bien public ».

8.2 Une entreprise individuelle très réglementée

Guillaume Leyte utilisait dans sa thèse l'expression de « patrimoine affecté à l'usage commun » pour évoquer toutes les installations qui, bien qu'elles ne soient pas juridiquement publiques, participent d'un service public⁷. À cet égard les moulins seraient, *mutatis mutan-*

1. Karine BERTHIER et Paul BENOÎT, « Les aménagements hydrauliques au Moyen Âge et au XVI^e siècle à Corbeil-Essonnes », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, sous la direction de Joëlle BURNOUF et Philippe LEVEAU, Paris, 2004, p. 323.

2. Bibl. nat. Fr., Français 5270, fol. 135.

3. Arch. nat., Min. cent., XIX, 161, 10 juin 1542.

4. Claude GINDIN, « Le pain de Gonesse à la fin du XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1972, t. XIX, n° 3, p. 414-433.

5. Jean-Yves DUFOUR et Olivier BAUCHET, *Le moulin et la maison du meunier de Roissy-en-France*, Bordeaux, 2013, p. 29.

6. *Ibid.*

7. Guillaume LEYTE, *op. cit.*, p. 247.

dis, les éléments principaux du service public de l'énergie médiévale, dans la mesure où le maintien des bonnes capacités en mouture était la condition du bon approvisionnement du peuple, préoccupation majeure de la monarchie qui y voyait la condition de la paix sociale. Steven Kaplan parlait d'un pacte entre gouvernants et gouvernés¹. Comme il l'expliquait dans *Les ventres de Paris* :

« L'impératif de l'approvisionnement marquait de façon décisive l'organisation sociale, l'administration et l'idéologie de la France d'Ancien Régime. La vie quotidienne reposait sur la nécessité de trouver du pain. [...] Aucune tâche ne préoccupait davantage les administrations régionales ou gouvernementales que l'obligation de garantir aux pauvres actifs un approvisionnement suffisant en grain, farine et pain à des prix accessibles. L'approvisionnement était un problème politique : le peuple considérait, en effet, les autorités comme responsables de leur survie, et le gouvernement, à quelque niveau que ce fut, admettait pleinement cette responsabilité. Aucune question n'avait un pouvoir mobilisateur ou déstabilisateur aussi puissant que la pénurie – ou la peur de manquer. L'engagement des autorités envers l'intérêt du consommateur (identifié à l'intérêt public), avait des effets considérables sur l'économie »².

Les services fournis par les moulins à la population ne se résumaient d'ailleurs pas à leur contribution dans la gestion des problèmes de subsistance, même si ceux-ci occupaient sans doute la première place dans les préoccupations des gouvernants. Au cours de la guerre de Cent Ans, les actes royaux visant à rétablir les capacités en mouture de la ville jouaient ainsi sur la rhétorique du bien public. L'acte de Charles V prohibant le détournement du cours de la Bièvre par l'abbaye de Saint-Victor aux dépens du moulin de Gilles Fleureteau insistait sur le « préjudice du bien publique et desavancement des bonnes gens du pays qui y apportent leurs dis grains pour moudre » causé par l'abbaye de Saint-Victor, responsable de cette dérivation³. La décision prise par son successeur de contraindre les hôpitaux de Saint-Sépulcre et de Saint-Jacques-aux-Pèlerins à faire construire un moulin en 1417 répondait à la même préoccupation

1. Steven L. KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1988, p. 15.

2. *Ibid.*, p. 9.

3. Arch. nat., L 892, n°14, P. J. n° 13, p. 444.

d'agir pour le « bien, utilité, garde, tuition et défense de la bonne ville de Paris » et de ses habitants¹. Les exposés des baux de moulins concédés par la léproserie de Saint-Lazare au XVI^e siècle insistent tout autant sur le lien entre construction d'un moulin et intérêt général, dépassant la simple garantie de la sécurité alimentaire. Le bail accordé au meunier Vincent de Feurnes le 18 octobre 1547 insistait certes en premier lieu sur l'intérêt de la léproserie, mais ajoutait « l'utilité et soulagement de la republicque, seureté et tuition des passans, et pour oster l'occasion des meurtres et volleryes qui es environs dudict lieu se pourroient commectre »². Par l'animation qu'il devait attirer autour de lui, le moulin apparaît comme un élément de sécurisation de la seigneurie, par laquelle passaient de nombreux convois chargés de blé à destination des Halles à une époque où le transport des grains était une entreprise particulièrement périlleuse, comme l'exposait une ordonnance de Charles VI datée du 4 avril 1419 :

Et il soit ainsi que plusieurs plaintes et clameurs soient de nouvel venues, et viennent de jour en jour au conseil dudit seigneur, pour et a l'occasion de ce que les marchans, boulangers, blatiers, musniers et autres qui avoient et ont acoustume amener grains a Paris [...] dient et maintiennent, et aussi est assez notoire que les parties et villes voisines et prochaines de la ville de Paris sont vuides de grains et convient aller en loingtaines parties avant qu'on puisse recouvrer d'iceulx grains et les acheter ne mectre a pris, et si les amaint a tres grant fait, peine et danger, et tres souventeffoiz est advenu et advient qu'ilz ont esté et sont prins et destroussez de leurs vectures, grains et deniers »³.

La destination sécuritaire et constitutive du bien public du moulin à vent était rappelée dans les baux accordés par le prieuré de Saint-Lazare en 1556, ajoutant comme motivation un aspect social : « la nourriture des pauvres », ⁴ ou la « nourriture et entretenement des penuries »⁵. La pénurie étant facteur d'enchérissement, il était indispensable qu'une grande quantité de blé puisse être moulue à proximité du centre de consommation afin que la farine ne vienne pas à manquer. Par les revenus, en nature, et en argent qu'ils leur procuraient, les

1. Arch. APHP, SJP 19, cote 190, P. J. n° 20, p. 466.

2. Arch. nat., S 6647.

3. Bibl. nat. Fr., ms Fr. 5270, fol. 7-9.

4. Baux des 28 avril, 21 juin et 11 octobre 1556, Arch. nat., S 6595 et 6604.

5. Bail du 1^{er} juin 1556, Arch. nat., S 6595.

établissements religieux, grands possesseurs de moulins comme nous l'avons vu, pouvaient aussi mener à bien leurs activités d'assistance. L'Hôtel-Dieu de Paris percevait par exemple des rentes sur les moulins d'Épône, de Gonesse, de Lardy, de la Ferté-Allais et de Pacy-sur-Eure¹, et affermais les moulins d'Écharcon, d'Igny, de Rungis et de Moulineaux². Dans ces deux cas, les revenus étaient perçus en nature. Ces moulins lui permettaient donc de centraliser des grains prélevés sur une aire d'approvisionnement de 120 kilomètres autour de Paris³. Dans ses moulins de la capitale, en revanche, les loyers furent perçus en argent à partir du XIV^e siècle⁴. Se dessine alors pour les propriétaires de moulins une double fonction des installations selon leur emplacement : sources de revenus en numéraire pour les installations urbaines et collectrices de blé de redevance pour leurs homologues rurales.

Aux fonctions économiques du moulin, s'en ajoutaient d'autres, sociales. Le moulin était lieu de contact entre les différents usagers où l'attente pouvait être longue. Celui-ci pouvait être un facteur de transmission des nouvelles alors que les vecteurs d'information étaient limités. Cette concentration avait toutefois le pendant de faire de ce lieu où l'on attendait pendant longtemps un lieu de rencontres attirant les prostituées et autres personnes de mauvaise vie, comme l'évoquaient *ad libitum* les fabliaux du Moyen Âge. En attestent les écrous de la justice de Saint-Germain-des-Prés : le 25 août 1549, Marguerite Latienne et Thomasse Trinquarde, filles de joie, étaient emprisonnées car, malgré les défenses à elles faites le 29 juin de la même année, elles avaient été « trouvées au dessous du moulin à vent [du Pré aux Clercs], assises, attendant les garçons et autres gens »⁵.

Cet éventail de fonctions expliquait la grande attention qui fut portée par les autorités à la bonne marche de l'équipement meunier de la capitale.

1. Christine JÉHANNO, « *Sustenter les povres malades* » : *alimentation et approvisionnement à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat, sous la direction de Claude Gauvard, Université Panthéon-Sorbonne, 2000, p. 344.

2. *Ibid.*, p. 348.

3. *Ibid.*, p. 366.

4. Voir p. 367.

5. Arch. nat., Z/2/3394, n° 663, p. 45.

8.2.1 Le *Livre des métiers* de l'Étienne Boileau

Aucune réglementation du travail écrite antérieure au XIII^e siècle ne nous étant parvenue¹, il est impossible de savoir comment était encadrée la profession de meunier avant la compilation des différents métiers effectuée aux alentours de 1268 par le prévôt de Paris Étienne Boileau. Monument de la police économique, ce *Livre des métiers* aborde dans son deuxième titre la réglementation de la profession de meunier et de l'exploitation des moulins, et plus précisément ceux du Grand Pont². Deux types d'exploitants de moulins étaient mentionnés : les propriétaires de moulins les exploitant directement, et les fermiers de moulins appartenant à un autre propriétaire³. Capital et travail pouvaient donc être concentrés en la même personne ou séparés⁴.

Une grande partie des statuts des meuniers était destinée à assurer la constance du service rendu par les moulins aux habitants de la capitale. Le meunier pouvait avoir autant d'apprentis et de serviteurs qu'il lui plaisait⁵. Faire fonctionner un moulin seul était difficile, d'autant que le travail du meunier dépendait de la disponibilité de la ressource. Des opérations régulières, à l'instar du rhabillage des lourdes meules, devaient de même nécessiter l'intervention de plusieurs personnes. Alors que cela était généralement proscrit, sans être pour autant extrêmement rare, il était autorisé aux meuniers de travailler nuitamment et ainsi de faire moudre les moulins sans répit⁶. Cette permission du travail de nuit pouvait compenser les longues périodes d'inactivité du moulin lors des sécheresses, des inondations ou des glaces qui mettaient le moulin hors service. Seul le travail dominical était prohibé entre 9 heures du matin et 6 heures du soir⁷. Le refus par le meunier de moudre pour un particulier était puni par une amende. Quand cela advenait, le moulant devait se plaindre au sergent

1. Caroline BOURLET, « Le livre des métiers d'Étienne Boileau et la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e-début XIV^e siècle) », *Médiévales*, n° 69, automne 2015, p. 19-48.

2. « Titre II – Cis titres parole des Monniers de Grand pont », René de LESPINASSE et François BONNARDOT, *Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris, 1879, p. 15-17.

3. Art. I, *Ibid.*, p. 15

4. Sur le Grand Pont, nous avons vu que l'ensemble des moulins appartenait à des communautés religieuses, à l'instar de nombreux moulins situés sur la seigneurie de l'abbaye de Saint-Magloire (Voir p. 82), mais Noël le meunier, propriétaire de deux moulins au-dessous de Saint-Landry apparaissant dans le censier de Saint-Magloire établi vers 1274 paraît correspondre à cet exemple du propriétaire exploitant de moulins (Arch. nat., LL 39, fol. 25 v°, voir p. 425).

5. Art. II, *Ibid.*, p. 16.

6. *Ibid.*

7. Art. III, *Ibid.*, p. 16.

du chapitre de Notre-Dame, seigneur du Grand Pont¹. Cet officier avait toute justice sur les meuniers du Grand Pont et sur leurs serviteurs². Les mécanismes institutionnels permettant d'assurer la constance de la mouture n'étaient donc pas seulement mis en œuvre par les autorités royales ou municipales, mais aussi par les autorités seigneuriales garantissant la bonne exécution du travail de mouture sur leur seigneurie. La pratique est à rapprocher d'une autre, contenue dans les établissements de Saint Louis, par laquelle l'usager qui accusait le meunier de l'avoir lésé obtenait réparation en attestant par serment du montant du dommage, sans possibilité pour le meunier de porter la contradiction³. Paul Viollet voyait dans cette pratique, qui s'éteignit au XV^e siècle, une survivance du temps où le meunier était serviteur de la communauté primitive, chargé par elle du moulin commun. Pour celui-ci, chaque client était « un maître, ou, du moins, un mandant, un commettant »⁴. Le meunier était donc placé au service de la communauté, mais devait aussi porter assistance à ses collègues. Huit jours après avoir pris son moulin à ferme, il devait donc prêter serment d'aider nuit et jour ses voisins meuniers en cas de besoin⁵.

Un troisième groupe d'articles était destiné à réglementer le prix de la mouture et ainsi d'éviter spéculation et pénurie. Un tarif différencié était pratiqué selon que les clients étaient particuliers ou professionnels. Les premiers devaient laisser au meunier un boisseau de blé pour chaque setier de blé moulu. Un setier parisien valant douze boisseaux⁶, le tarif de la mouture était donc d'1/12. Les seconds avaient droit à un tarif préférentiel d'un boisseau prélevé pour deux setiers de blé moulu, sans doute en raison des grandes quantités de blé portées à moudre par ces derniers. Les meuniers prélevaient donc 1/24 du blé moulu pour les boulangers. Cette différence de tarif entre clientèle particulière et professionnelle pourrait expliquer en partie pourquoi la mouture fut très tôt confiée à des professionnels dans la capitale, puisque la mouture effectuée à leur demande était moins taxée que celle faite pour les particuliers. Il était sans doute plus intéressant pour les particuliers de se procurer le pain

1. Art. VI.

2. Benjamin GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, Paris, 1850, p. CXLIII.

3. *Les établissements de Saint Louis : accompagnés des textes primitifs et des textes dérivés*, éd. par Paul VIOLLET, t. I, 1881, p. 105.

4. *Ibid.*

5. Art. VIII.

6. *Les anciennes mesures du Centre historique de la France*, sous la direction de Pierre Charbonnier, Paris, 2012, p. 31

auprès des boulangers, pain dont le tarif était règlementé, plutôt que d'être plus lourdement taxés sur la matière première portée au moulin. La confection du pain par les boulangers était de plus un facteur d'économies d'échelle, notamment au niveau du coût de chauffage des fours¹. Des tarifs dérogatoires étaient appliqués, sans doute pour inciter les meuniers à travailler quand les conditions climatiques étaient difficiles. En cas de glaces, de hautes eaux ou de sécheresses, le meunier pouvait enchérir le tarif de la mouture de 4 ou 6 deniers d'argent par setier, voire plus s'il le souhaitait.

Un dernier groupe d'articles définissait les règles d'organisation de la corporation des meuniers. Ceux-ci étaient redevables d'un pourboire envers les compagnons de la profession quand ils prenaient un moulin à ferme². Ils devaient garder et observer strictement les coutumes de leur corporation et devaient au roi le guet et les autres redevances dues par les bourgeois de Paris, à l'exception de ceux âgés de plus de 60 ans et de ceux dont la femme était en couches, dispensés du guet³. Toutefois, les établissements de Saint Louis dispensaient les meuniers, à l'instar des fourniers, de participer à l'ost royal, preuve encore une fois de l'importance de faire tourner les moulins sans arrêt⁴.

8.2.2 Les dispositions ultérieures

Aucun statut postérieur à ceux donnés à la profession par Étienne Boileau ne fut adopté après le XIII^e siècle si bien qu'au début du XVIII^e siècle, quand Delamare écrivit son *Traité de la police*, chaque meunier n'agissait plus que pour son compte et n'avait aucune liaison professionnelle avec les autres⁵. Les ordonnances et règlements généraux de police pris à la suite des établissements des métiers leur servirent de statuts⁶.

Un des grands enjeux de ces textes était de rétablir la confiance entre les meuniers et les moulants. Les plaintes envers des meuniers indéliçats ayant installé dans leurs moulins des dispositifs visant à récupérer une partie de la farine moulue étaient légion⁷, et les peines

1. Voir p. 46.

2. Art. VII.

3. Art. IX-X.

4. *Les établissements de Saint Louis : accompagnés des textes primitifs et des textes dérivés*, op. cit., t. II, Paris, 1881, p. 94.

5. Nicolas DELAMARE, op. cit., p. 808.

6. *Ibid.*

7. Il s'agissait pour certains d'entourer les meules, par où était rejetée la farine, d'une enchevêtrure carrée

appliquées contre eux, pourtant fort sévères, n’y faisaient rien¹. Ainsi, le titre V de l’ordonnance de Jean II de 1351 sur la police générale et sur les métiers de la ville de Paris portait réglementation de la profession de meunier et prévoyait l’installation auprès des moulins de poids destinés à peser le blé amené à moudre et la farine récupérée ; à cette fin, des offices de mesureurs de grains étaient créés². Il devenait en outre possible de payer sa mouture en argent au tarif de 12 d. p. par setier. Il était ainsi plus facile de vérifier que le meunier n’avait pas prélevé plus que son dû. Les clients pouvaient toujours choisir de payer leur mouture en nature à un tarif restant d’un boisseau par setier moulu. Ce prix apparaissait de nouveau dans l’ordonnance du prévôt de Paris pour la police et discipline des meuniers, datant du 11 octobre 1382 qui ajoutait qu’un setier de blé moulu devait rendre un volume de 15 boisseaux³. Dans le cas du seigle, un setier devait rendre 14 boisseaux. Il était interdit aux meuniers de falsifier la farine en mêlant au blé de l’orge, des fèves ou des pois. L’ordonnance imposait enfin de moudre les blés dans l’ordre de leur arrivée au moulin quelle que soit la condition des clients. Le début du XV^e siècle, où se succédèrent intempéries et guerres fut un moment d’intense réglementation du travail du meunier et du commerce de la mouture. Lors du terrible hiver 1408, alors que la débâcle des glaces avait détruit de nombreux moulins fournissant la farine aux Parisiens, le roi ordonnait que les grandes provisions de farine détenues par les boulangers soient vendues « à un prix raisonnable et fixé d’avance »⁴. La même quête du juste prix était au cœur des ordonnances prises par les rois pendant la guerre de Cent Ans. L’ordonnance de 1415, comportait vingt-deux articles destinés à prévenir la spéculation sur les grains⁵. Il était notamment défendu aux meuniers d’exercer la profession

et non ronde, la farine se retrouvant coincée dans les quatre angles du carré était conservée par les meuniers, une autre méthode consistait à faire en sorte qu’une la farine tombe ailleurs que dans la huche où elle devait être reçue par les propriétaires des blés, Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, t. II, p. 806.

1. Une *Chronique parisienne anonyme* raconte par exemple qu’en 1312 « deux monniers, les quieux, pource que du blé c’on apportoit à leurs moulins et que lez gens de la ville y envoiaient en prenoient furtivement leur part avec l’argent qu’ilz en avoient, et ainssi ilz en avoient et blé et argent, sur ce encusés et au Chastelet de Paris emprisonnés, la chose confessée par Jehan Plonbauch, prevost de Paris, le samedi avant la feste de la Magdaleine, à Paris, au commun gibet des larrons, entre les aultres larrons, furent penduz... », éd. par M.-A. HELLO, *Mémoires de la Société de l’histoire de Paris et de l’Île-de-France*, t. 11, 1884, p. 21.

2. *Ordonnances générales sur les métiers de l’alimentation (XIII^e- XVIII^e siècle)*, publiées par René de LESPINASSE, Paris, 1886, p. 9.

3. Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, t. II, p. 808.

4. Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, publiée et traduite en Français par Louis BELLAGUET, rééd. Paris, 1994, t. III, p. 747.

5. *Ordonnances des rois de France de la troisième race, ... Dixième volume, contenant les ordonnances de Charles VI, données depuis le commencement de l’année 1411 jusqu’à la fin de l’année 1418*, par M. de

de boulanger « pour obvier aux fraudes que les musniers font et pevent faire chascun jour, quant ils sont boulangiers, en prenant la meilleure farine pour eulz et en ancherissant le droit de mouture »¹. Le 17 février 1419, une ordonnance obligeait les meuniers à faire payer la mouture en argent et non en grain, à raison de 4 d. p. par setier moulu². Si les meuniers pratiquaient un prix excessif ou cessaient de moudre, ils étaient passibles du pilori³. Cette interdiction de refuser de moudre était renouvelée dans une ordonnance du 31 octobre 1421. Celle-ci définissait pour la première fois deux tarifs de mouture selon que le blé était porté au moulin par le client ou si le meunier était allé le chercher au domicile du client. Dans le premier cas, la mouture coûtait 12 d. p. le setier alors que dans le second cas, celle-ci s'élevait à 16 d. p. par setier. Les peines condamnant les tarifs de mouture excessifs étaient réaffirmées et graduées : un premier manquement valait une amende, mais si le meunier récidivait, il pouvait être condamné au pilori⁴.

Ces principes réglementant le travail du meunier furent repris dans l'ordonnance du 19 octobre 1439 « touchant les meuniers, boulangers, fariniers et blatiers et aussi le poids du pain blanc et bis »⁵. Pour faire face aux « clameurs, murmures et complaints » des habitants de la capitale, le roi prescrivait d'y peser les blés et la farine avant la mouture des grains. Cette pesée était obligatoire pour les boulangers et les marchands de farine, sous peine d'amende ; facultative pour les bourgeois de Paris. Toutefois, pour inciter à peser les grains, il était stipulé que la mouture des grains pesés était prioritaire sur la mouture des grains non pesés. Lors de la mouture, une perte de deux livres par setier était tolérée. Si celle-ci était supérieure, les meuniers devaient rendre la portion de mouture qu'ils avaient gardé pour se rémunérer ou 4 d. p. par livre de farine perdue. Les meuniers devaient appliquer les tarifs de mouture imposés dans l'ordonnance de 1421 et devaient accepter un paiement en nature

Vilevault, ... et M. de Bréquigny, ... 1768, p. 258-261.

1. *Ibid.*, Art. 22, p. 261, la même défense était faite aux mesureurs de grains, qui faisaient « prendre & retenir le meilleur grain pour eulz & autrement », *Ibid.*

2. *Ordonnances des rois de France de la troisième race, ... Onzième volume, contenant les ordonnances de Charles VI, données depuis le commencement de l'année 1419 jusqu'à la fin du règne de ce prince...*, par M. de Vilevault, ... et M. de Bréquigny, ... , Paris, 1769, p. 49-50.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 135.

5. *Ordonnances des rois de France de la troisième race, ... Treizième volume, contenant les ordonnances depuis le commencement du règne de Charles VII, jusques et compris l'année 1447*, par M. de Vilevault, ... et M. de Bréquigny, ..., Paris, 1782, p. 303-305.

ou en argent sous peine d'amende. Les clients victimes d'un meunier leur demandant un salaire supérieur à celui imposé par le roi devaient se pourvoir en justice et bénéficiaient du quart de l'amende à laquelle le meunier était condamné. L'ordonnance marquait un tournant dans la façon dont l'évolution des prix du blé se traduisait pour les consommateurs de pain, puisqu'elle substituait à un système où le poids du pain variait selon le prix du blé un autre où cette donnée était fixe et où le prix du pain évoluait avec celui du blé. Pour ce faire, les mesureurs de grain étaient tenus de rapporter le prix du blé pratiqué aux marchés des Halles, de Grève et de Martray, et le cleric des boulangers devait se rendre chaque mercredi devant le cleric de la prévôté de Paris pour connaître le prix auquel le pain serait vendu. L'information était ensuite transmise aux douze jurés boulangers de Paris qui la diffusaient à leur tour à l'ensemble de la communauté. Le prix du pain faisait en outre l'objet d'un cri aux marchés des Halles, de Grève, de Martray et de la Juiverie.

Les ordonnances publiées au XVI^e siècle servirent essentiellement à adapter les dispositions prises au cours du XV^e siècle aux fluctuations monétaires. L'ordonnance du prévôt de Paris du 23 novembre 1546 prévoyait que la mouture d'un setier de blé amené au moulin par son propriétaire vaudrait 16 d. p., tandis que celle d'un setier convoyé par le meunier coûterait 2 s. p. Si le client choisissait de payer sa mouture en nature, il devait laisser un boisseau par setier, tarif inchangé depuis le XIII^e siècle. Les inventaires après décès des meuniers parisiens ou les comptes de l'hôpital des Quinze-Vingts montrent que ces tarifs étaient globalement respectés. Pierre Lemarié, meunier aux moulins des Barres et de Quiquengrogne pratiquait en 1552 un tarif de 30 s. t. par muid de blé moulu, soit, en effectuant la conversion tournois-parisis, 2 s. p. par setier¹. Le même tarif était appliqué pour la mouture du blé de l'hôpital des Quinze-Vingts en 1544, cependant l'établissement se chargeait en sus de payer un charretier pour conduire le blé au moulin, ce qui pourrait indiquer une exagération du tarif de la part de certains meuniers². Une ordonnance rendue lors d'une assemblée générale de police en mars 1574 relevait une dernière fois le coût de la mouture qui passait à 7 s. et 6 d. t. pour la mouture d'un setier. Le texte imposait par ailleurs l'affichage dans tous les moulins de

1. Arch. nat., Min. cent., III, 49 24 décembre 1552, fol. 11-15.

2. Léon LE GRAND, « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle). – Suite et fin », *Mémoires de la Société historique de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1887, p. 84.

tableaux sur lesquels était inscrit le prix de la mouture¹.

Sans doute la réitération des textes visant à s'assurer que les meuniers rendaient la mouture en juste quantité et moulaient au juste prix témoigne-t-elle de leur mauvaise volonté d'appliquer les tarifs qui leur étaient imposés. Un nombre plus restreint de documents abordent une autre question, touchant à la nature originale des moulins parmi les biens privés : satisfaisant un besoin essentiel des populations, une faute de leur propriétaire ou de leur exploitant ne devait pas conduire à leur arrêt. En 1360, une ordonnance de Jean II portant sur les privilèges, immunités et franchises accordés aux Juifs demeurant dans le royaume, défendait aux prêteurs de deniers de se saisir des calices, sanctuaires et ornements d'église, mais aussi des fers de moulins, en cas de défaut de paiement des débiteurs². À la fin du XVI^e siècle, plusieurs arrêts du Parlement interdirent la saisie des meules de moulins, mais aussi des chevaux servant à quérir les blés³.

Les moulins de propriétaires accusés d'être indéliçats devaient autant fonctionner que ceux des mauvais payeurs. Lors de leur procès devant le Parlement contre le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, les chapitres des établissements propriétaires de moulins sous le pont aux Meuniers arguèrent que les moulins appartenant à la ville de Paris sis sous le pont Notre-Dame ne rendaient pas la bonne quantité de mouture à leurs clients⁴. Même si, *in fine*, ces moulins furent désaffectés, la cour décida de ne pas interrompre leur fonctionnement en les mettant sous administration royale le temps que soit effectué un essai de pain dans les moulins du pont Notre-Dame et du pont aux Meuniers afin d'en comparer les taux de mouture⁵.

Les essais de pain n'étaient pas réalisés seulement à l'occasion de litiges. La surveillance par les autorités de l'ensemble de la chaîne de production du pain, dans laquelle s'insérait les moulins, expliquait la réalisation régulière d'essais de pain. Elle était nécessaire à l'adaptation de la réglementation relative à la confection du pain, notamment lors des moments critiques, où ces opérations se multipliaient, afin de trouver des solutions satisfaisantes à la hausse des

1. Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, p. 809.

2. *Ordonnances des roys de France de la troisième race... Troisième volume, contenant les ordonnances du roy Jean depuis le commencement de l'année 1355 jusqu'à sa mort, arrivée le 8 avril 1364*, par M. Secousse, ... Paris, 1732, p. 477.

3. Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, t. II, p. 807.

4. Arch. nat., X^{1A} 1481, fol. 86 v^o.

5. *Ibid.*

prix. Ainsi en 1419, où les difficultés d'approvisionnement provoquées par la guerre entraînaient une hausse des prix, ou en 1433, où les mauvaises conditions climatiques, entravant la bonne marche des moulins à eau, furent responsables d'une hausse du tarif des vivres. Ces opérations étaient effectuées sur ordre du prévôt de Paris, et confiées au lieutenant civil et à un ou deux examinateurs du Châtelet. Elles passaient par la visite d'un moulin du pont aux Meuniers afin d'examiner la quantité de farine rendue à partir d'une certaine quantité de blé. Le pain réalisé lors de ces essais était donné aux pauvres malades ou aux religieux mendiants¹.

8.2.3 Les solutions en temps de crise

Il y avait donc une surveillance étroite de la part des autorités municipales de la chaîne d'approvisionnement, particulièrement en temps de crise. La prise de mesures correctives relevait en revanche du roi dont l'action pouvait se faire très interventionniste et s'apparenter à des réquisitions.

Celui-ci ne disposait en effet pas lui-même d'infrastructures à Paris. Il pouvait donc, lorsque le risque de pénurie planait, forcer les institutions chargées de missions d'assistance, communautés religieuses, établissements hospitaliers ou collèges, à se doter d'un moulin au nom de l'intérêt général. Ainsi, la décision de Charles VI de demander au cœur de la guerre de Cent Ans aux hôpitaux de Saint-Sépulcre et de Saint-Jacques-aux-Pèlerins de faire construire chacun un moulin s'apparentait davantage à une contrainte qu'à une suggestion, et les hôpitaux s'y exécutèrent de mauvaise grâce, après avoir obtenu, après médiation du prévôt de Paris, de construire à frais communs un seul moulin, à chevaux, afin d'en réduire les coûts². Les comptes de Saint-Jacques-aux-Pèlerins du 1^{er} août 1417 au 1^{er} août 1418 le désignent comme « ordonné et fait fere par contrainte de par le roy notre sire aux maistres et gouverneurs des hospitaux de Saint Jacques en Galice et du Sepulcre »³. Le moulin fut effectivement construit et coûta à chaque établissement 52 £ 14 s. p⁴. Les comptes de l'an-

1. Françoise DESPORTES, *Le pain urbain en France du Nord (1350-1570)*, thèse de doctorat sous la direction de Jacques Heers, Paris, 1976, p. 20.

2. Arch. APHP, SJP 19, liasse 18, cote 190, pièce justificative n° 21.

3. Arch. APHP, SJP 188, fol. 31 v°.

4. *Ibid.*

née suivante montrent que le moulin fut loué pour 16 s. p. par semaine¹, mais les hôpitaux s'en débarrassèrent à la première occasion en le cédant aux Chartreux entre 1420-1421². La construction du moulin avait donc dans ce cas un caractère obligatoire, se traduisant par une mobilisation forcée des ressources des communautés religieuses pour assurer la continuité du service de mouture. Ces dispositions avaient aussi pour but de faire en sorte que les énormes besoins en farine des établissements religieux ne viennent pas monopoliser l'activité des quelques moulins en fonctionnement afin de permettre au public d'y accéder, comme le montre un extrait du registre des publications à son de trompe pris dans une autre période difficile, celle du siège de Paris de 1590 :

L'ordonnance du premier juin, signee de la Bruyere et de Compans, par laquelle il est ordonné que pour la difficulté qui est a présent a moudre ès moulins de Paris, et pour le bien public, seront tenus tous colleges, convents, hospitaux et autres communautez d'acheter ou faire faire et tenir en leurs colleges et maisons des moulins, soit a chevaux, ou a bras, pour moudre les bleds qui leur seront necessaires et autres qui leur seront presentez, autant qu'ils en pourront moudre ; et a faute de ce faire, leur sera refusé en tous les moulins de Paris de moudre pour eux ; et du bled qu'ils moudront pour autruy en prendront salaires raisonnables³.

L'évocation du recours à des moulins à chevaux montre que ces solutions tenaient lieu de palliatifs et n'étaient utilisées qu'en cas d'effondrement des capacités de production hydrauliques ou éoliennes. Elles pouvaient être mises en œuvre rapidement par des communautés auxquelles le roi laissait peu de marge de manœuvre. Il s'agissait donc d'une mobilisation de l'appareil de production des seules institutions capables de mettre en place rapidement des dispositifs permettant de faire face aux crises de sous-production, assortie de dispositions visant à diminuer la cherté de la mouture induite par la situation de pénurie, afin de garantir les droits d'accès de la population à la farine et aux moulins.

Constituant le cœur de la chaîne d'approvisionnement, le moulin n'était donc pas un bien comme les autres et son fonctionnement était encadré et surveillé de près par les autorités cherchant à assurer la continuité du service qu'ils rendaient aux usagers, mais quelle était,

1. Arch. APHP, SJP 190, fol. 3.

2. Arch. APHP, SJP 194, fol. 6.

3. Bibl. nat., Fr., Français 21636, fol. 320.

au juste, cette relation entretenue entre les moulants et les moulins ?

8.3 Les rapports avec les moulants

8.3.1 Usagers et clients

Les informations concernant les usagers des moulins sont très ténues jusqu'à la fin du XV^e siècle. Il a été montré que le moulin parisien de la fin du XIII^e siècle était bladier¹. Quelles étaient alors les modalités d'entrée du grain dans le moulin, sachant que la ville présentait de grandes différences avec la campagne où la fabrication et la cuisson du pain étaient des affaires domestiques ?

Les établissements des métiers d'Étienne Boileau mentionnent deux clientèles des moulins : les boulangers et les bourgeois, pour lesquels les meuniers pratiquaient un tarif différencié. En l'absence de documents reprenant la clientèle des meuniers, il est difficile d'évaluer la répartition relative de la mouture effectuée pour un usage domestique et celle effectuée pour un usage commercial. Selon Françoise Desportes, l'élaboration du pain est devenue très tôt en ville une activité autonome réservée à des artisans mettant en œuvre des règles précises et traitant le grain de sa sortie du marché à la présentation sur l'étal sous forme de pain². Toutefois, celle-ci ajoutait :

« à côté de ces artisans au service d'une clientèle toujours plus large, bon nombre de maisons continuent de fabriquer elles-mêmes les pains qu'on y consomme : maisons religieuses nourrissant leurs moines, leurs frères mais aussi les pauvres venus frapper à leurs portes ou les malades dont elles ont la charge. Maisons principales ou seigneuriales dans lesquelles une petite équipe fabrique, chaque jour, sous la direction d'un agent supérieur, les pains blancs destinés à la table du maître, les pains bis des domestiques et des travailleurs. Simples maisons bourgeoises enfin où les notables ont l'orgueil de faire panifier dans leur cuisine les récoltes portées par leurs terres »³.

1. Voir p. 153.

2. Françoise DESPORTES, *op. cit.*, p. 44.

3. *Ibid.*

Dans ce contexte, difficile de savoir si ces riches citadins avaient la fortune et la masse critique pour avoir un moulin servant à leur usage exclusif, pouvant générer des revenus en assurant la mouture du grain d'autrui, ou si ces individus faisaient acheter leur grain au marché et l'envoyaient au moulin. Nous savons par exemple qu'en 1487, le moulin de la Gourdainne était tenu de moudre chaque année six muids de blé pour l'hôtel de Mathieu de Nanterre, à un tarif inférieur à celui qui était normalement pratiqué¹. Il est plus facile de raisonner sur les moulins appartenant aux établissements religieux ou aux hôpitaux, dont certains étaient bâtis pour le propre usage des communautés. Ainsi, l'accord passé entre Sainte-Genève et Saint-Victor au sujet du détournement de la Bièvre au milieu du XII^e siècle imposait aux Victorins de moudre exclusivement pour la provision de leur abbaye. Le moulin était d'ailleurs situé dans son clos². Il en était de même pour deux moulins à vent, celui de Longchamp et celui de Vaugirard, moulant pour la fourniture des religieuses de Longchamp et des moines de Saint-Germain-des-Prés. En 1305, le meunier du premier était d'ailleurs salarié de l'abbaye, et percevait à ce titre 4 £ 15 s. annuels³. Ce statut semble toutefois éphémère, puisque le bail accordé à Guillaume de Silly par les religieuses le 29 juin 1316 est un bail à ferme classique : le meunier avait à payer à l'abbaye chaque année 4 £ p., somme qu'il devait trouver en moulant d'autres grains que ceux de l'abbaye, avec la clause supplémentaire que le meunier devait moudre gratuitement tout le grain nécessaire à l'approvisionnement des religieuses⁴. L'opération était alors gagnante pour l'abbaye qui continuait à avoir un meunier à demeure moulant le grain dont elle avait besoin sans avoir à le rémunérer, cela étant assuré par la clientèle extérieure (là encore, totalement inconnue). Un bail du moulin des religieuses accordé le 12 novembre 1578 témoigne toutefois de la conservation d'un statut hybride du meunier de Longchamp, devant être prioritairement au service de l'abbaye. Celui-ci devait en effet moudre gratuitement le grain de l'abbaye mais aussi rembourser le prix payé par les religieuses si elles devaient fréquenter un autre moulin. Quand le moulin ne fonctionnait pas, le meunier devenait serviteur de l'abbaye⁵. Les documents relatifs au moulin de Saint-Germain-des-Prés

1. Arch. nat., S 3328.

2. Arch. nat., S 1538, n° 1, éd. par R. DE LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris*, Paris, 1887, p. 318.

3. Arch. nat., L 1027, n° 2.

4. Arch. nat., Q¹ 1074, voir p. 506 ; les besoins de l'abbaye étaient importants au début du XIV^e siècle : celle-ci accueillait soixante-trois religieuses en 1325, *Histoire de la population française*, sous la direction de Jacques DUPÂQUIER, t. I, Paris, 1988, p. 362.

5. Arch. nat., Q¹ 1074.

sont plus rares, mais il semble que ce moulin était également destiné à satisfaire en priorité les besoins alimentaires du monastère¹. Ces moulins, implantés en marge du centre meunier parisien dont l'épicentre était la Seine paraissent donc avoir été édifiés dans le but d'être une dépendance des établissements, leur permettant une plus grande autonomie alimentaire. Cependant, nombre de moulins ne faisant pas partie des dépendances directes des maisons religieuses travaillaient aussi pour leur approvisionnement, ainsi le moulin que la maladrerie de Saint-Lazare possédait sous le pont aux Meuniers, baillé en janvier 1265 à Richard Pied-et-Demi et à Odeline sa femme moyennant six muids six setiers de grain annuels et l'obligation pour le preneur d'aller quérir le grain du prieuré, de le moudre gratuitement, et d'y ramener la farine². Même s'il pouvait – et devait – moudre d'autres grains, ne serait-ce que pour payer son loyer, le preneur du moulin de Saint-Lazare assurait en premier lieu la fourniture en farine de la léproserie³. Les besoins des communautés religieuses ou hospitalières, aux boulangeries semblables à des usines, à l'instar de celle de l'Hôtel-Dieu de Paris⁴, étaient en effet extrêmement importants. Cette dernière était sans doute approvisionnée en partie par le moulin appartenant à l'hôpital « devers la Pelleterie » évoqué dans le censier de Saint-Magloire de 1274⁵.

Tous les établissements religieux n'avaient pas un moulin qui travaillait à leur fourniture exclusive. L'hôpital des Quinze-Vingts par exemple, avec 300 bouches à nourrir, faisait moudre le blé de ses terres de Louvres et Vinantes dans un moulin du pont de Charenton au début du XVI^e siècle⁶. Aucun avantage ne lui était consenti. La mouture d'un muid revenait à 17 s. 6 d. t., davantage au moment des gelées, tarif auquel il fallait ajouter une ou deux

1. Lucien LAMBEAU, *Histoire des communes annexées à Paris en 1859*. Vaugirard, Paris, 1912, p. 19.

2. Arch. nat., S 6630.

3. On ne connaît pas le nombre de lépreux accueillis à la léproserie avant le XIV^e siècle. Il ne sont guère plus d'une douzaine en 1351, alors que la lèpre est en régression (*Recueil d'actes de Saint-Lazare de Paris*, éd. par Simone Lefèvre, Paris, 2005, p. XVI). Ils étaient sans doute plus nombreux à la fin du XIII^e siècle.

4. Le nombre de bouches que devait nourrir l'Hôtel-Dieu est considérable. Il ne nourrissait du reste pas que des malades, on y trouvait également des vieillards, des indigents et même des pensionnaires qui n'étaient ni vieillards ni indigents mais décidaient de s'y fixer, moyennant une certaine somme d'argent, et le couvert ou le gîte. Ernest Coyecque estimait qu'en tout, au XV^e siècle, l'Hôtel-Dieu nourrissait quotidiennement de quatre à cinq cents malades, *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge, histoire et documents*, t. I, Paris, 1891, p. 59-62, 75.

5. Arch. nat., LL 39, fol. 25 v^o.

6. Léon LE GRAND, « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle). – Suite et fin », art. cit., p. 83-84.

pintes de vin pour les meuniers¹. S'ils constataient que le meunier n'était pas honnête, les clients pouvaient s'en détourner. Ainsi, en 1526, l'hôpital choisissait de nouveaux meuniers « pour voir s'ils seroient plus loyaux que les autres »².

Ces communautés religieuses ne formaient néanmoins pas les seuls clients des moulins, comme le montre l'inventaire après décès de Pierre Lemarié³, meunier au moulin des Barres à Paris et au moulin de Quiquengrogne à Conflans. Rédigé en 1552, ce document permet d'avoir un aperçu de la clientèle d'un meunier parisien au XVI^e siècle. Contenant un chapitre

Nom	Activité	Adresse	Qté de blé moulue	Créance
Robert Pomyer	Boulangier	Porte Saint-Honoré	45 md	67 £ 10 s. t.
Jean Jouvyn	Boulangier	Notre-Dame-des-Champs	2 mds 4 set.	70 s. t.
Étienne Quatre-Maires	Boulangier	Notre-Dame-des-Champs	2 mds	60 s. t.
Richard Herisson	Boulangier	Porte Saint-Germain	6 mds 2 set.	9 £ 5 s. t.
Laboussiere	Boulangier	Faubourg Saint-Honoré	11 set.	27 s. 6 d. t.
Julien Labelle	Boulangier	Porte Saint-Martin	19 set.	47 s. 6 d. t.
Marin	Boulangier	Notre-Dame-des-Champs	1 md	30 s. t.
Michel Herbin	Boulangier	Notre-Dame-des-Champs	14 set.	35 s. t.
Aymond	Boulangier	Rue Saint-Honoré	[3 mds] ⁴	4 £ 12 s. t.
Robert Angres	Boulangier	Notre-Dame-des-Champs	25 set.	62 s. 6 d. t.
TOTAL			65 mds 3 set.	97 £ 19 s. 6 d. t.

TABLE 31: La clientèle endettée envers Pierre Lemarié en décembre 1552

concernant la clientèle endettée auprès de lui, l'inventaire montre que les moulins urbains étaient exclusivement ou dans leur grande majorité dédiés à la satisfaction de la demande de professionnels de boulangerie, y conduisant d'énormes quantités de grain à moudre. Même si l'inventaire reprend uniquement la clientèle endettée, parmi laquelle les boulangers, demandeurs d'une plus grande quantité de mouture, peuvent être surreprésentés, l'absence de mention de particuliers incite à penser que la clientèle du moulin était constituée de professionnels habitués à le fréquenter. Dressé une dizaine d'années plus tôt, l'inventaire après

1. *Ibid.*, p. 84.

2. *Ibid.*, p. 85.

3. Arch. nat., Min. cent., III, 49 24 décembre 1552, fol. 11-15, voir P. J. n° 30, p. 496.

4. Environ, la quantité n'est pas mentionnée, nous trouvons par le calcul 36,8 set. plus exactement.

décès de Denise Grangier donne la même impression¹. Gilles Morin, veuf de Denise, y donnait le nom des treize clients endettés, mais sans donner leur profession ni leur adresse, ce qui rend leur identification moins aisée. Il est tout de même possible d'en identifier quelques uns : Marin Crespin, boulanger au faubourg Saint-Denis², endetté pour 14 £ 7 s. 6 d. t., mais aussi deux établissements religieux, le collège de Montaigu, qui avait fait moudre pour 62 £ 10 s. t. de farine, et le couvent des Cordeliers, lui devant 8 £ 10 s. t.³. Les quantités, là encore, sont importantes, puisqu'en admettant un tarif de mouture similaire à celui pratiqué par Pierre Lemarié en 1552 (30 s. t. par muid), Gilles Morin aurait moulu pour ces trois clients entre 5 et 41 muids de blé. Le collège de Montaigu et les Cordeliers envoyaient aussi leur blé à Antoine Quineau, meunier du moulin de Saint-Magloire et de Charenton et lui devaient respectivement en 1551 53 £ t. et 23 £ t. Antoine Quineau moulait aussi pour trois boulangers du faubourg Saint-Honoré, deux du faubourg Saint-Denis, un autre demeurant au faubourg Saint-Germain, un demeurant près de Saint-Nicolas-des-Champs, un demeurant au faubourg Saint-Victor et pour plusieurs autres dont le domicile n'était pas indiqué⁴. Les clients endettés envers Guillaume Texier, meunier des moulins de Saint-Gervais, de l'Horloge et de Gravelle, mort en 1558, étaient soit des boulangers, soit des collègues parisiens (le collège de Montaigu, celui de Lisieux) ou des communautés religieuses (l'abbaye de Saint-Victor)⁵. L'inventaire après décès de Thomas Bahuet, dressé, en 1559 confirme cette répartition de la clientèle des moulins entre boulangers d'une part, et collègues ou communautés religieuses de l'autre (les Chartreux étaient notamment endettés auprès de lui après avoir fait moudre 30 muids de blé ; les Haudriettes, elles, lui devaient seulement la mouture de deux setiers), mais laisse également entrevoir une clientèle de petits particuliers endettés auprès du meunier pour la mouture de quelques setiers de grain : une veuve Bouchot, vivant aux Halles, pour six setiers ou encore une nommée Martine, pour un setier. Toutefois, l'inventaire ne donne aucune information sur la profession de ces petits clients⁶. Il résulte néanmoins de leur lecture que la majeure partie du travail du meunier consistait à moudre le blé destiné aux boulan-

1. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541.

2. Arch. nat., Min. cent., IX, 131, 26 mai 1547.

3. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541, p. 25-26.

4. Arch. nat., Min. cent., XX, 75, 2 décembre 1551, fol. 14 v°-15.

5. Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558, fol. 17 v°-19.

6. Arch. nat., Min. cent., III, 307, 3 septembre 1559, p. 26-28.

geries parisiennes ou à celles des institutions nourrissant un grand nombre de personnes, à l'instar des abbayes, collèges ou hospices, et disposant donc de leur propre boulangerie, sans forcément posséder de moulin. Le marché de la mouture était aussi majoritairement destiné à des professionnels de la boulangerie au XVI^e siècle. Ceux-ci portaient de grandes quantités de grain au moulin et ne payaient pas le meunier à chaque visite, d'où la tenue par les meuniers de journaux¹, malheureusement non conservés, permettant de connaître les sommes qui leur étaient dues par leur clientèle.

8.3.2 Les aires de chalandise

L'examen de cette clientèle de professionnels et de leurs domiciles, quand ceux-ci peuvent être connus, pose la question des aires de chalandise des moulins. Nous avons vu que des critères de probité du meunier pouvaient décider des clients à visiter un moulin plutôt qu'un autre², nous avons vu aussi que les meuniers disposaient de moyens de transports leur permettant d'aller au devant des clients pour quérir leur blé et ramener leur farine³. Reste à examiner à quel point les déterminants géographiques s'appliquaient et quelle pouvait être l'aire de chalandise des moulins. La question est d'autant plus difficile à traiter que si les inventaires après décès des meuniers parisiens donnent la liste des clients endettés auprès d'eux et la quantité de blé moulue dans leurs moulins, ils ne répartissent pas les clients par moulin visité, information essentielle dans un contexte où les meuniers exploitaient simultanément plusieurs machines. Enfin, ces documents ne précisent pas systématiquement le domicile des clients des meuniers, à l'exception de celui de Pierre Lemarié, dressé en 1552, et de Guillaume Texier, confectionné en 1558. Si les deux meuniers exploitaient simultanément des installations à Paris et au niveau de la confluence entre la Seine et la Marne, la clientèle des deux meuniers était originaire de Paris ou des villages situés à proximité immédiate de la capitale. La clientèle de Guillaume Texier était la plus concentrée, vivant presque exclusivement sur la rive gauche, sur la montagne Sainte-Genève et sur ses flancs, place Maubert et faubourgs Saint-Jacques, Saint-Marcel et Saint-Victor. Sur la rive droite, l'inventaire mentionne seulement un boulanger rue de la Harpe et un autre rue Saint-Denis. La clientèle de Pierre

1. Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558, fol. 18.

2. Voir p. 354.

3. Voir p. 137.

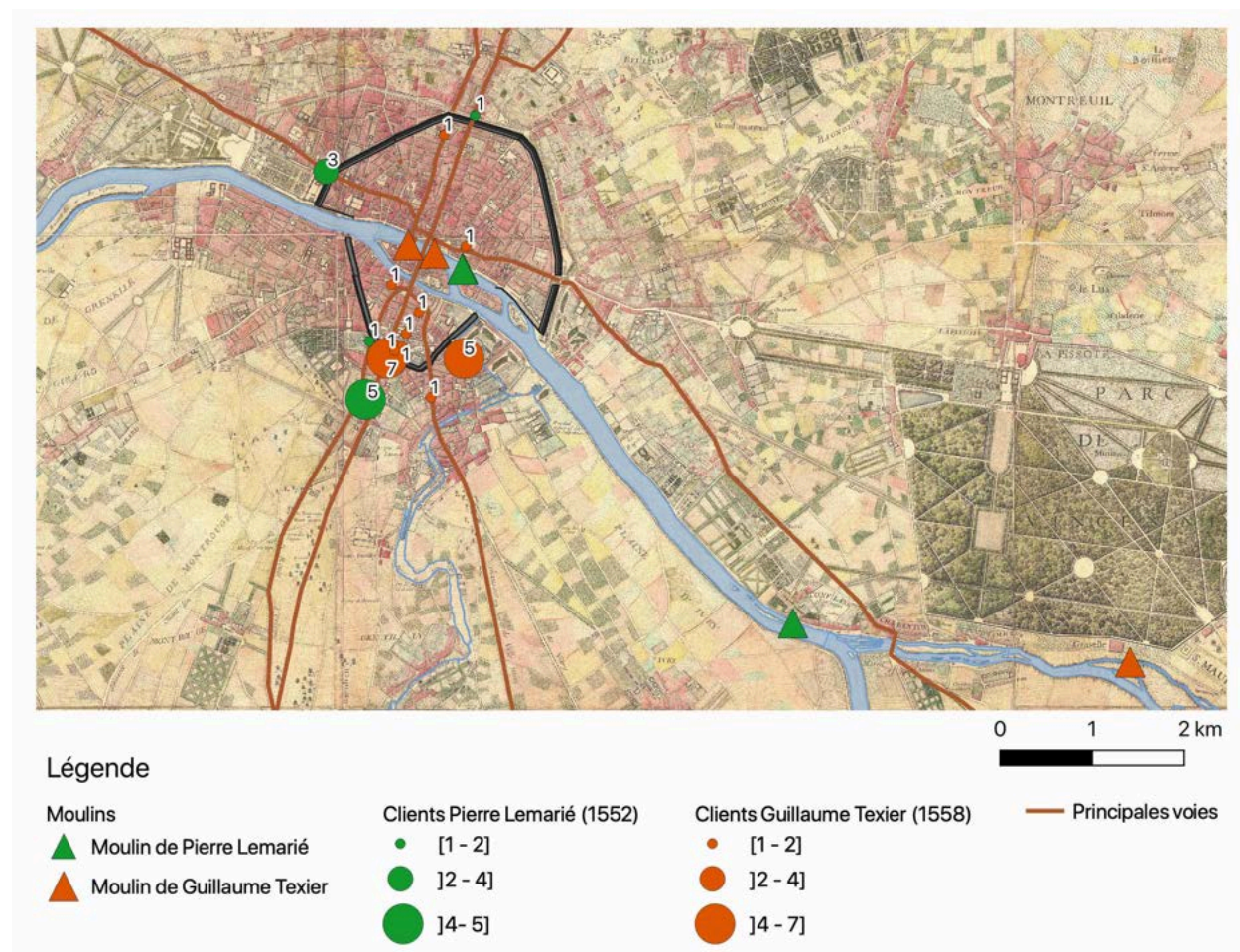


FIGURE 45: Situation géographique et importance de la clientèle de Pierre Lemarié et de Guillaume Texier (1552-1558)

Lemarié était légèrement plus éloignée, allant jusqu'à Notre-Dame-des-Champs au sud, et au faubourg Saint-Honoré à l'est. Globalement, les deux clientèles se situaient donc sur la rive gauche (alors que l'accès aux moulins des Barres et de Saint-Gervais se faisait depuis la rive droite) à faible distance (inférieure à deux kilomètres) des moulins parisiens de Pierre Lemarié et Guillaume Texier.

Pour qui moulaient donc les moulins exploités par les deux meuniers à la confluence de la Marne et de la Seine, puisque aucun boulanger habitant Charenton ou ses environs n'est mentionné parmi leurs clients ? Il pourrait s'agir de la clientèle domiciliée à l'est de Paris, préférant emprunter la chaussée allant à Charenton plutôt que de se rendre aux moulins du centre de Paris. Ainsi peut être compris le choix de l'hôpital des Quinze-Vingts d'envoyer son

blé à moudre au pont de Charenton¹, ou celui des abbayes de Saint-Antoine-des-Champs et des Bonshommes de Vincennes de se porter acquéreurs de moulins situés au même endroit². Reste que les clients de Pierre Lemarié et Guillaume Texier ne vivaient pas à l'est de Paris, mais plutôt au sud, sur la rive gauche, alors que l'accès à ces moulins se faisait depuis la rive droite de la Seine³. Résumons le problème : si les meuniers parisiens exploitaient des moulins à Charenton, ils y trouvaient un débouché ; cependant, leur clientèle semble être essentiellement parisienne. Les meuniers auraient alors pu considérer les moulins situés au niveau de la confluence entre la Seine et la Marne comme une annexe de leurs moulins parisiens pouvant peut-être constituer un « guichet » par lequel entrait le blé porté par les boulangers parisiens, les meuniers se chargeant de répartir le blé entre les différentes installations. Mais plus vraisemblablement encore, ces derniers pouvaient se charger de quérir le blé chez leurs clients, et répartir ensuite sa mouture dans leurs moulins. Les tarifs de mouture pratiqués par Pierre Lemarié, en 1552 (30 s. t. par muid), correspondent en effet à ceux appliqués lorsque le meunier se chargeait du transport du blé et de la farine⁴. Cela expliquerait l'absence de boulangers venant de Charenton parmi les clients des moulins de Pierre Lemarié et Guillaume Texier et l'identité entre les exploitants des moulins de Paris et ceux de la Marne. La situation était tout autre à Saint-Denis où, à partir du XVI^e siècle, les meuniers n'étaient pas parisiens et produisaient une farine transformée en pain au même endroit. Dans ce cas, le produit final, et non la matière première était envoyé à Paris⁵.

8.3.3 La question de la banalité des moulins

Le concept de banalité est très lié à celui d'aire de chalandise dans un contexte de croissance de la demande énergétique et de multiplication des installations meunières⁶. Les seigneurs, ayant consacré d'importants investissements dans l'édification de leurs moulins, devaient avoir un débouché économique suffisant pour amortir les coûts engagés. De là, la

1. Léon LE GRAND, « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle). – Suite et fin », art. cit., p. 84.

2. Voir p. 102.

3. On accédait en effet aux moulins des Barres, exploités par Pierre Lemarié, et au moulin de Saint-Gervais, par des pontons donnant sur la rive droite de la Seine.

4. Voir p. 347.

5. Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, t. II, p. 888.

6. Mathieu ARNOUX, *Le temps des laboureurs...*, *op. cit.*, p. 317.

tentation d'instituer des moyens de coercition pour forcer les manants à utiliser le moulin seigneurial et non celui du seigneur voisin. Le procédé avait toutefois ses limites, puisqu'une interdiction ne valait rien si des sergents n'étaient pas employés pour l'appliquer¹. Ainsi, le schéma de la banalité du moulin défini par Marc Bloch a été nuancé par de nombreuses études régionales². Le concept ne semble en outre pas pertinent pour traiter des moulins urbains. Comme à Toulouse³, nombre de moulins parisiens du Moyen Âge n'étaient pas banaux et jamais ne le furent. En effet, avec une demande énergétique considérable comme celle de la capitale, nul doute que l'équipement énergétique devait être mobilisé dans son ensemble, sans nécessité d'obliger la population à l'utiliser. De plus, s'il était possible de définir des aires de chalandise pour des moulins éloignés de quelques kilomètres cela n'était pas envisageable pour des moulins situés à quelques mètres les uns des autres et destinés à satisfaire toute la demande parisienne se concentrant sur le centre meunier du Grand Pont et de ses alentours. Chaque propriétaire profitait alors des revenus d'une installation qui n'était qu'une partie du système meunier du centre de la capitale. Sûrement y a-t-il eu des critères expliquant qu'un moulin était plus fréquenté qu'un autre : qualité de la mouture, services supplémentaires assurés par le meunier comme le transport du grain du domicile du consommateur jusqu'au moulin et la livraison de la mouture, ou meilleure accessibilité du moulin, expliquant que sur la dizaine de moulins du pont aux Meuniers, seuls trois furent visités par les experts réalisant les essais de pain au XV^e siècle. En revanche, aucun avantage ne pouvait être opéré sur le prix, réglementé dès le XIII^e siècle par les prévôts de Paris⁴. La question de la banalité se posait toutefois en d'autres termes hors des remparts de Paris, alors que le paysage se faisait plus rural. Dans les faubourgs de Paris où coulait la Bièvre tout d'abord, plusieurs auteurs rapportent que le moulin de Saint-Marcel était banal, sans que les sources convoquées pour le prouver ne soient convaincantes⁵. Le moulin de Beaugard, en revanche, construit sur la chaussée de Villejuif, non loin du faubourg Saint-Marcel, au XVI^e siècle, était banal⁶.

1. *Ibid.*, p. 318.

2. *Ibid.*, p. 308.

3. Germain SICARD, *op. cit.*, p. 129.

4. René de LESPINASSE et François BONNARDOT, *Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris 1879, p. 16, voir p. 344.

5. Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire des 300 moulins de Paris*, Paris, 1999, p. 167 ; Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT, Gérard CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne, promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris, 2002, p. 125.

6. Arch. nat., S 1928.

En s'éloignant de la capitale, quelques indices de banalité peuvent être relevés. Il semble que les habitants de Clichy aient été tenus de porter leur grain à moudre au moulin de Clichy, donné à l'abbaye de Montmartre lors de sa fondation. La charte de Louis VI mentionnait en effet « un moulin avec sa conduite d'eau et la mouture de tout le village »¹, sans qu'il soit possible de savoir ce qu'il advint de cette banalité. À Saint-Denis, le moulin était davantage lié à la notion de seigneurie et aux droits qui pouvaient y être attachés. Il pouvait être considéré comme un fief pour lequel on rendait hommage, comme le fit en 1344 à l'abbé de Saint-Denis Robert de Stains, écuyer, pour le moulin Basset². Pour ce qui est de la banalité en tant que telle, aucun document ne vient la mettre au jour au XIII^e siècle. En revanche, elle est attestée pour les deux moulins des Porcherons à la fin du XIV^e siècle, puisqu'un aveu de 1384 et un autre de 1400 indiquent que leur était attachée la banalité de trois boulangers³. L'aveu de 1400 faisait état de la présence d'un « chaland chassant et querant a moudre parmi lad. ville de Saint Denis pour amener moudre a mesd. moulins ». L'indication selon laquelle tous les usagers du moulin n'étaient pas astreints à la banalité, mais seulement les boulangers, suggère que les moulins étaient majoritairement utilisés par ces derniers. Dans le même temps, l'acte évoquait une aire de chalandise distincte de la banalité à proprement parler : le transport du blé vers le moulin n'était pas effectué par les habitants vivant sur la zone, mais par un chaland venant chercher le blé à moudre, sûrement pour avoir un avantage économique face aux autres moulins de la ville. Les moulins des Porcherons n'étaient, en effet, pas situés dans les murs de la ville. Ils étaient par conséquent probablement moins attractifs pour les habitants de Saint-Denis. Le transport de la mouture était alors une offre commerciale permettant de pallier l'inconvénient de la distance.

Les moulins détenus par l'Évêque sous le pont de Saint-Cloud étaient banaux en 1199, et les habitants du petit village de Marnes étaient tenus d'y moudre leur blé⁴. Un document de 1496 mentionne l'interdiction intimée aux habitants de Saint-Cloud de porter leur grain

1. « Molendinum apud Clipiaccum cum conclusione aque et molitura totius ville », Arch. nat., LL 1030, n° 3, édité dans *Recueil des chartes de l'abbaye Royale de Montmartre*, sous la direction d'Olivier GUYOTJEANNIN, Éditions en ligne de l'École des Chartes, volume 11, 2009, <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Montmartre/0003>, traduit dans Maurice DUMOLIN, « Notes sur l'abbaye de Montmartre », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 58, 1931, p. 150-152.

2. Arch. nat., S 2246.

3. Arch. nat., S 2348, p. 11 ; S 2247, pièce justificative n° 18, p. 461.

4. Nicolas DELAMARE, *op. cit.*, t. II, p. 805.

dans d'autres moulins que ceux de l'Évêque¹. Celui-ci avait alors maille à partir avec les meuniers du moulin situé au débouché du ru de Sèvres qui avait été baillé pour fabriquer du papier. Ceux-ci moulaient le blé des habitants de Saint-Cloud, raison pour laquelle s'engagea un procès avec l'Évêque arguant que « lesd. molins de l'evesché [étaient] banniers y ont tousjours moulu, et si aucun s'est efforcé aller moudre hors, son blé a esté prins par la justice dud. defendeur et le blé confisqué et les parties condennées en l'amende ». Sans doute un état de fait s'était-il installé alors que les moulins de Saint-Cloud avaient été détruits pendant la guerre de Cent ans, les habitants s'étant reportés sur un autre moulin. La réclamation épiscopale pour retour à la normale indique que la banalité était attachée à ces moulins depuis longtemps. Elle témoigne en outre de l'existence d'un personnel destiné à faire respecter la banalité des moulins. La banalité du moulin s'appliquait aussi à Antony : Thomas, abbé de Saint-Germain-des-Prés avait affranchi au mois de juin 1248 les habitants d'Antony, de Verrières et de Massy, sous réserve qu'ils continuent à se rendre aux installations seigneuriales (le moulin, le four et le pressoir). En 1528, une sentence des requêtes du Palais était donnée au profit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés contre Michel Philippe, laboureur d'Antony, auquel avait été faite défense de moudre ou faire moudre son grain ailleurs qu'au moulin du lieu².

Ces cas semblent toutefois être l'exception à la règle selon laquelle les moulins des environs de Paris n'étaient pas banaux. Comme l'a montré Olivier Martin, dans les campagnes parisiennes, la banalité des équipements énergétiques avait fait long feu dès le XIII^e siècle, étant en outre plus souvent associée au pressoir qu'au moulin³. À Charenton par exemple, l'aveu rendu à l'abbé de Saint-Denis par Macé de Fleury, seigneur du lieu, pour le moulin Rouge, en 1384 n'évoquait pas la banalité du moulin⁴. Sans doute la question d'une masse critique de clients était-elle sans objet eu égard à l'importante demande parisienne, rendant le concept de banalité rapidement obsolète.

À Paris et dans ses environs, le moulin s'extrait ainsi majoritairement du schéma du

1. Arch. nat., L 437.

2. Arch. nat., S 2985³, fol. 166.

3. Olivier MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Paris, 1972 (réed.), t. I, p. 396-401.

4. Arch. nat., S 2348, p. 20.

moulin seigneurial, fréquenté par contrainte par l'ensemble des habitants du lieu. Le marché de la mouture restait toutefois fermement contraint par les autorités dans le but de protéger les consommateurs des abus des meuniers et de leurs propriétaires. Ainsi apparaîtrait la dimension essentielle du moulin dans la communauté, car pourvoyeuse d'un besoin primaire. Dans ces conditions, tout était fait pour que la population garde confiance dans les capacités de l'équipement de la ville à satisfaire ses besoins vitaux. Si la solution adoptée ne passa jamais par la propriété publique des moyens de production de farine, la réglementation des métiers et les ordonnances royales contraignirent assez les propriétaires et les exploitants de moulins pour que les clients des meuniers ne fussent pas abusés en temps normal, et que boulangers et particuliers pussent continuer à faire moudre leur grain en temps de crise. Cette organisation de l'économie des moulins était donc une sorte de contrat passé à l'échelle de la ville entière. À l'échelle de la machine, d'autres contrats, privés, existaient, afin de définir ses modalités d'exploitation.

Chapitre 9

Exploiter les moulins

La législation précédemment décrite constituait un cadre juridique auquel tous les exploitants de moulins devaient se conformer, elle n'en reste pas moins un idéal dont il importe d'examiner l'application dans chaque installation. Il est très complexe de connaître la manière dont fonctionnaient les moulins exploités directement par leurs propriétaires, les traces laissées par eux se résumant bien souvent à des mentions dans des censiers et à des actes de vente ou de donation. Cependant, nous avons vu qu'au cours de la période considérée, de nombreuses installations furent concédées à des exploitants qui n'en étaient pas les propriétaires. L'opération nécessitait l'établissement d'un contrat explicitant leur identité, leurs obligations ou encore la répartition des coûts d'entretien de la machine entre les propriétaires de moulins et ceux à qui ils les confiaient. Émis en masse au cours de la période, et de fait conservés en nombre, ces documents sont des révélateurs du fonctionnement de l'économie meunière, et renferment de nombreux renseignements concernant les meuniers, leur identité et leur trajectoire professionnelle.

9.1 Les baux de moulins

9.1.1 Quantité

Les contrats de location font partie des documents les plus communément retrouvés au sein des dossiers concernant les moulins conservés dans les archives. Les durées de location,

généralement courtes, donnèrent en effet lieu à de nombreux renouvellements, rendant plus probable la conservation de spécimens dans les chartriers. Toutefois, ces baux à court terme étaient fréquemment détruits lorsqu'ils arrivaient à expiration, de sorte que les baux du XIII^e siècle retrouvés sont beaucoup moins nombreux que ceux datant des XV^e et XVI^e siècle. Au sein de ce corpus, s'observe une différence significative entre le nombre de contrats émis par des communautés religieuses, constituant la quasi-totalité des actes antérieurs à 1450 aujourd'hui conservés, et ceux des particuliers, dont les minutes n'ont été gardées qu'à partir du dernier quart du XV^e siècle.

Date	1200-1250	1250-1300	1300-1350	1350-1400	1400-1450	1450-1500	1500-1550	1550-1600
Bailleur religieux	0	7	3	13	14	27	39	37
Bailleur particulier	1	0	0	1	0	4	10	17
Total	1	7	4	14	14	31	49	54

TABLE 32: Répartition des baux retrouvés par type et par année

Un autre effet de sources est dû aux pratiques très diversifiées selon les communautés religieuses propriétaires de moulins, certaines ayant conservé leurs baux avec une plus grande attention que d'autres. Il était certes plus probable de retrouver des baux émanant d'établissements propriétaires de nombreux moulins. Ainsi, le plus grand nombre de contrats de location retrouvés provenant d'un même établissement (35) furent accordés par le chapitre de Notre-Dame, propriétaire du plus gros effectif de moulins (10) recensé dans le cadre de cette étude entre le XIII^e et le XVI^e siècle. Certaines institutions moins équipées se sont pourtant distinguées en conservant des séries presque ininterrompues de baux. C'est le cas du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois qui conserva la quasi-intégralité des baux de location de son moulin du pont aux Meuniers émis entre 1377 et 1578¹. À l'inverse, l'abbaye de Saint-Magloire ou le chapitre de Saint-Merry, propriétaires pendant plusieurs siècles de moulins au même endroit ne conservèrent aucun des baux qu'ils accordèrent. De manière générale, les baux retrouvés constituent les restes d'un corpus autrement plus vaste émis originellement, dans la mesure où, pour chaque institution religieuse, le nombre moyen de baux émis entre

1. Arch. nat., S 29.

le XIII^e et le XVI^e siècle retrouvés par moulin est légèrement supérieur à 2,5. Ces « épaves »¹ donnent toutefois un aperçu des pratiques de bon nombre d'institutions religieuses quant aux conditions d'exploitation de leurs moulins.

Bailleur	Nombre de baux retrouvés	Nombre de moulins possédés
Chapitre de Notre-Dame	35	10
Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois	16	1
Commanderie du Temple	16	6
Prieuré de Saint-Martin-des-Champs	8	2
Évêque de Paris	7	6
Abbaye de Sainte-Geneviève	6	4
Chapitre de Sainte-Opportune	6	1
Abbaye de Montmartre	5	2
Abbaye de Saint-Denis	5	7
Chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis	5	3
Collège de Champagne	5	1
Chapitre de Saint-Marcel	4	3
Hôtel-Dieu de Paris	4	3
Abbaye de Saint-Antoine-des-Champs	3	2
Abbaye de Saint-Germain-des-Prés	3	4
Bonshommes de Vincennes	3	3
Abbaye de Longchamp	2	1
Abbaye de Saint-Victor	2	3
Hospice du Roule	2	2
Léproserie de Saint-Lazare	2	1
Fabrique de Saint-Gervais	1	1
Prieuré de Notre-Dame-des-Champs	1	1

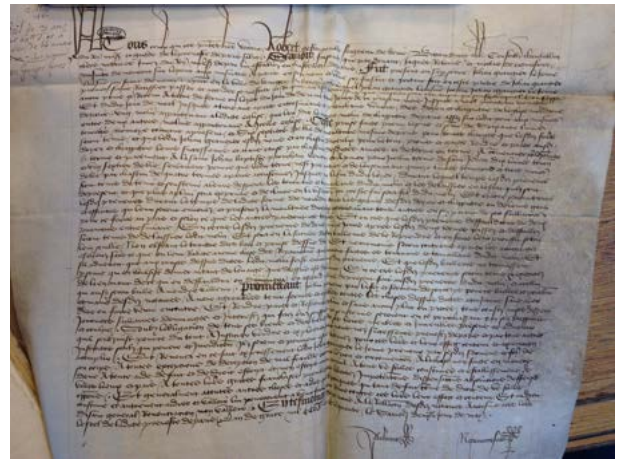
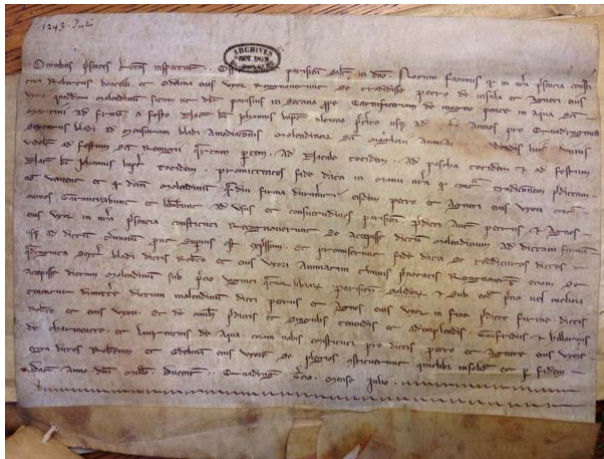
TABLE 33: Répartition des baux religieux retrouvés par producteur

9.1.2 Caractères externes

La plupart des contrats étaient établis devant les notaires du Châtelet et étaient ainsi rédigés sur parchemin et revêtus du sceau de la prévôté de Paris (ou, pour les actes concernant les moulins de Saint-Denis, de celui de la prévôté de Saint-Denis) appendu sur double queue

1. Cette heureuse formule est empruntée à l'ouvrage de Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge. Documents et méthodes de gestion domaniale*, Paris, 2009 : « Chapitre III : Le corpus rassemblé : les épaves de ce qui a existé », p. 568-733.

de parchemin. À partir du XIV^e siècle, le scellement fut complété par l'apposition du seing manuel des notaires ayant conçu les actes. Certains contrats étaient passés sous le seing privé de l'institution les établissant, ainsi, en 1346 le bail du moulin Fevon, appartenant au chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis, ou, en 1362, le bail du moulin à vent de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs près de Montreuil-sous-Bois scellé sur double queue de parchemin du sceau de l'abbesse. Ces cas sont toutefois extrêmement rares. À mesure que les clauses finales des baux s'étoffèrent, leur longueur augmenta, et ceux-ci atteignirent des dimensions considérables au début du XVI^e siècle. À partir de la deuxième moitié de ce siècle, les baux furent établis sur cahier de parchemin.



(a) Bail du moulin de l'Écorcherie, par Robert Boisseau (b) Bail du deuxième moulin du chapitre de Notre-et Odeline sa femme, à Pierre de l'Île, décembre 1241 Dame accordé à Jean Grangier le jeune et Jean Grangier l'aîné le 2 mai 1450 (Arch. nat., T 1491¹) (Arch. nat., S 45)

FIGURE 46: Baux de moulin (XIII^e et XV^e s.).

9.1.3 Typologie

9.1.3.1 Les baux à ferme

Cinq des huit baux du XIII^e siècle dont nous avons connaissance, tous rédigés en latin, précisent que les moulins étaient concédés « *ad modiciationem* ». Guy Fourquin, notait que ce terme avait souvent été associé improprement par les éditeurs de textes du XIX^e siècle à un bail à ferme, alors que, selon lui, ce type de bail, prévoyant le versement d'une rente en blé de façon souvent perpétuelle, s'apparentait davantage à des baux à rente, l'Île-de-

France ne connaissant pas le fermage avant 1280¹. Cette pratique semble toutefois avoir été en vigueur au moins dès le milieu du XIII^e siècle en ce qui concerne les moulins et nous nous rangerions plutôt du côté des éditeurs de chartes du XIX^e siècle pour interpréter le terme « *ad modiacionem* ». Les baux accordés entre 1243 et 1294 dont nous avons la trace prévoyaient la concession des moulins pour un temps limité, s'étalant de 4 à 11 ans. Le terme d'amodiation ne semble pas non plus faire référence à la nature du loyer perçu, puisqu'il s'appliquait aussi bien aux cas où le loyer était versé en nature, qu'à ceux où le loyer était versé en argent, ainsi le bail des deux moulins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés situés sous le Petit Pont, accordé moyennant un loyer de 32 £ p., qui constitue toutefois le seul exemple de ce type. Une enquête produite par le chapitre de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois afin de démontrer sa qualité de propriétaire de son moulin du Grand Pont atteste d'ailleurs de la pratique du paiement du loyer des moulins en nature au XIII^e siècle. Selon un nommé Pierre Le Meunier, le moulin du chapitre avait été concédé à un certain Nicolas de la Fosse « à douze mieus de blé de ferme », un autre témoin, prêtre de l'église, affirmait quant à lui que le moulin était baillé « de trois anz en troiz ans, [...], une foiz à trois mieus de blé, autre foiz à trois mieus et demi »².

À partir du XIV^e siècle, les baux, rédigés à de rares exceptions en français, indiquent la concession de nombreux moulins « à ferme », « à ferme et loyer d'argent », et le plus souvent, à partir du XV^e siècle, « à loyer d'argent ». Le tournant du XIII^e au XIV^e siècle marque en effet l'abandon du paiement des loyers de moulins en nature, les baux « à ferme et moison de grain » ne représentant que deux des baux de moulins rédigés après 1300 dont nous avons connaissance, ceux-ci touchant des installations périphériques : le moulin Fevon, à la Courneuve en 1347³, et celui de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs de Montreuil-sous-Bois en 1362⁴. Les paiements en argent pouvaient en revanche être assortis d'un complément en nature. Au XV^e siècle ce pouvait être du poisson, les moulins étant attenants aux pêcheries. Ainsi, le 5 mai 1451, le chapitre de Sainte-Opportune baillait son moulin pour 95 £ t. et

1. Guy FOURQUIN, « Les débuts du fermage : l'exemple de Saint-Denis », *Études rurales*, n° 22-24, 1966, p. 32.

2. Arch. nat., S 29, voir P. J. n° 8, p. 431.

3. Arch. nat., S 2390.

4. Arch. nat., S 4365.

un quarteron d'anguilles¹. Le 4 juillet 1469, les Hospitaliers exigeaient, en plus d'un loyer de 175 £ t., un plat de poisson à Carême. Les compléments en nature étaient toutefois surtout obtenus à partir des reliquats de mouture du blé ou d'exploitation du moulin. La farine pouvait servir à faire des gâteaux, demandés par les Bonshommes de Vincennes², ou, en 1552, par l'abbaye de Saint-Victor qui exigeait chaque année du meunier du moulin de Genetay, à Gentilly, un gâteau aux œufs et au beurre à la veille du jour des rois³. Les résidus de mouture pouvaient nourrir des bêtes. L'absence de porcs dans les redevances pourrait s'expliquer par le manque de place dans les moulins urbains, dans lesquels les meuniers ne pouvaient se permettre d'élever quelques cochons. Le chapon était en revanche régulièrement demandé par les Hospitaliers⁴. Les exigences des bailleurs pouvaient confiner au raffinement, les mêmes Hospitaliers demandaient ainsi lors du renouvellement du bail de Jean Baudouin le 27 juin 1554, 85 £ t., 6 chapons et un gâteau d'un quart de farine et un chapeau de romarin⁵.

Les baux étaient accordés pour une durée variant de manière générale entre 3 et 9 ans, et s'établissant en moyenne à 7,3 ans. Les périodes de location des moulins ne dépendaient pas des établissements émetteurs de baux : ceux accordés par le chapitre de Notre-Dame pouvaient par exemple s'échelonner entre 1,5 et 25 ans. Un même moulin pouvait être loué pour des durées différentes selon le meunier ou son ancienneté dans le moulin, la durée des baux concédés s'allongeant à mesure que le meunier avait fait ses preuves⁶. Forme rare de bail à loyer, le bail accordé à la vie du preneur et, dans certains cas, de certains de ses héritiers mentionnés dans le contrat, comportait toutes les caractéristiques d'un bail classique, avec notamment la possibilité pour le bailleur de récupérer son bien en cas de défaut de paiement du preneur ou à la mort de celui-ci. Cette forme de loyer fut essentiellement employée dans les trois derniers quarts du XV^e siècle, souvent lorsque le moulin baillé était à reconstruire. Le bail viager était alors négocié en contrepartie de la reconstruction du moulin par le preneur, alors que cette tâche incombait en principe à son propriétaire. Il s'agissait donc d'une mesure incitative visant à attirer des preneurs aux capacités financières assez solides pour assurer

1. Arch. nat., Q¹ 1258

2. Arch. nat., Min. cent., XIX, 1, 11 décembre 1486 ; S 4317.

3. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 36, fol. 553.

4. Arch. nat., S 5079^A,

5. Arch. nat., S 5079^A

6. Voir p. 386.

la reconstruction d'un moulin dont ils ne pouvaient pas tirer de revenu immédiatement, en échange de conditions d'exploitation particulièrement favorables. Le 6 décembre 1428 par exemple, le chapitre de Notre-Dame baillait son moulin de Croulebarbe à un nommé Grégoire de Saint-Michel, boulanger, et à Raouline, sa femme, moyennant un loyer de 22 £ p. et l'obligation de remettre en état le moulin dont la roue, le rouet, et les meules étaient à refaire¹. Il n'est pas certain que ce preneur fit les travaux demandés puisque le 20 janvier 1437, un autre bail viager était accordé à Jean Petit, meunier déjà cité, selon les mêmes conditions².

9.1.3.2 Les baux à rente

Le bail à rente constituait une solution intermédiaire entre la vente et la location. Le preneur d'un bail de ce type jouissait de toutes les prérogatives du propriétaire utile du bien (il pouvait l'exploiter lui-même, le louer, le vendre éventuellement), sous réserve du paiement au bailleur d'une rente annuelle et perpétuelle. Le bailleur n'avait plus qu'un droit de propriété éminent sur son bien dans la mesure où il était baillé perpétuellement et se transmettait de fait aux héritiers du preneur à bail (la rente était alors divisée entre les héritiers). Cette rente était fixée en argent ou en nature et représentait une partie des revenus du bien aliéné qui devait être maintenu en assez bon état pour que celle-ci puisse être prise. Son non-paiement autorisait le propriétaire à reprendre possession du bien. Le bail à rente des moulins est attesté dès la fin du XIII^e siècle : en 1296, le chapitre de Notre-Dame baillait ainsi son moulin de Croulebarbe à un nommé Jean, meunier, et à Emmeline, sa femme. Cette forme était aussi privilégiée par l'abbaye de Sainte-Geneviève pour concéder son moulin Coupeau et son Petit moulin, situés sur la Bièvre³. Le chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis l'employa pour bailler ses moulins situés sur le Croult alors que ceux-ci devaient être réparés⁴. Le point commun de ces installations est d'être périphériques, situées sur des petits cours d'eau : aucun des moulins du pont aux Meuniers ne fut baillé de la sorte. Le chapitre de Notre-Dame, propriétaire de moulins sur ce pont ainsi que du moulin de Croulebarbe employa le bail à rente uniquement

1. Arch. nat., S 21.

2. *Ibid.*

3. Arch. nat., S 1516, S 1521.

4. Arch. nat., S 2390.

dans le cadre des concessions de ce dernier moulin¹.

Si la concession à rente d'un moulin pouvait avoir un intérêt économique tant pour son propriétaire que pour son exploitant dans les premières années suivant l'opération, les choses étaient plus discutables ensuite. Le montant de la rente, fixe, ne suivait pas l'inflation, diminuant ainsi les revenus réels des propriétaires. Quant aux exploitants, ils pouvaient être tentés de vendre une rente sur une partie de leur moulin afin d'augmenter leurs revenus. Les successions et les concessions de rente sur le moulin se superposant, l'installation n'était plus qu'un actif partagé en de multiples parts et grevé de nombreuses rentes se soustrayant au budget qui aurait pu être consacré à l'entretien du moulin. Ces sédimentations de rentes s'observaient notamment à Saint Denis où le moulin Fevon en offre un exemple significatif². Celui-ci était tenu en 1480 par Pierre Moynel, charpentier demeurant à Paris, moyennant 20 £ p. de rente envers le chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis. Le 26 février, Pierre Moynel le cédait à Jean Anton, meunier-charpentier, pour 4 £ 8 s. p. de rente annuelle et viagère. Le 11 février 1484, Jean Anton vendait le moulin à Hugues Martin (toujours grevé de 20 £ p. de rente envers le chapitre de Saint-Paul) pour 100 £ t.. Le 22 décembre 1488, Hugues Martin cédait le moulin à Étienne Pose, meunier du moulin Basset, pour 25 £ t. de rente. Le même Étienne vendait un peu plus tard à Laurent Surreau 4 £ t. de rente à prendre sur ce moulin, et le rétrocédait le 2 janvier 1505 au chapitre Saint-Paul, toujours grevé des 25 £ t. de rente envers les héritiers d'Hugues Martin qu'il ne pouvait plus payer. La rente de 4 £ t. existait toujours et était vendue par Laurent Surreau le 7 juillet 1512 à Guillaume Horpin, procureur au Châtelet. Il est certain que les différentes rentes pesant sur le moulin rendaient plus difficile d'en financer l'entretien : en 1523, quand les chanoines de Saint-Paul baillaient de nouveau à rente leur moulin, ils demandaient au preneur, Jean de Beaugrand, marchand boulanger et bourgeois de Saint-Denis, d'employer 100 £ t. pour le réparer.

Des formes plus originales de propriété utile des infrastructures énergétiques pouvaient aussi être inventées. Toujours à Saint-Denis, le 29 novembre 1520, dix marchands tanneurs se déclaraient copropriétaires du moulin de Saint-Paul, dont ils s'étaient partagés l'exploitation non en actions, mais en journées d'utilisation³. Le moulin n'était pas destiné à satisfaire

1. Arch. nat., S 21, S 45.

2. Arch. nat., S 2390.

3. Arch. nat., S 2390, pièce justificative n° 29, voir p. 491 ; cette forme d'exploitation eut cours pendant

une clientèle extérieure, mais les propres besoins des tanneurs. Les copropriétaires s'étaient entendus sur la durée d'exploitation nécessaire, allant d'un quart de jour à un jour trois quarts pris sur une période de douze jours. Il s'agissait pour ces marchands de supprimer un intermédiaire, et de se partager une installation qu'ils n'auraient pu exploiter seuls afin de réaliser des économies d'échelles. Ils constituaient donc une sorte de coopérative destinée à financer l'achat d'un matériel de production.

9.1.4 Diplomatique du bail

La rédaction d'un bail répondait à l'observation de règles diplomatiques parfaitement fermes et maîtrisées donnant une trame que le rédacteur du bail s'appropriait en étoffant ou omettant certains passages. Elle commençait par la présentation des parties contractantes. Les moulins des XIV^e-XV^e siècles appartenant en majorité à des établissements religieux, le bailleur pouvait être un bailleur collectif, à l'instar des communautés religieuses « congreeges et assemblees en la maniere acoustumee »¹, un chapitre, représenté par son doyen ou son procureur ; ou éventuellement une fabrique. Le preneur était désigné par sa profession. Il pouvait y avoir plusieurs preneurs assurant une co-exploitation, ou un couple de preneurs. En cas de décès d'un des époux, le bail échoyait au conjoint survivant. Les deux parties convenaient de la location pendant une durée précisée selon le type de bail. Le moulin loué était localisé avec plus ou moins de précision selon les risques de confusion avec d'autres installations : les moulins du pont aux Meuniers étaient ainsi systématiquement situés par rapport aux moulins les entourant². Le bail indiquait le montant du loyer et la périodicité de son versement. Celui-ci était généralement payé aux quatre termes parisiens.

À cette obligation de paiement d'un loyer, s'ajoutaient des clauses désignant la nature
 longtemp, déjà le 9 avril 1507 (n. st.), Robert Chabal déclarait être copropriétaire, pour deux jours sur douze du moulin de Saint-Paul. Encore le 26 mai 1534, François Chauvet passait un titre nouvel pour deux jour sur douze sur ce moulin, de même que Pierre Josse, marchand drapier parisien, et Thomas Herpin, tanneur de Saint-Denis, le 2 juin 1535 (Arch. nat., S 2390). Le cas se présente également pour le moulin de Brise-Échalas : le 28 janvier 1534 (n. st.), Girard du Hamel déclarait être propriétaire de deux demi-journées sur dix pour ce moulin (Arch. nat., S 2390).

1. Arch. nat., S 4432, bail du moulin aux Dames, 8 octobre 1517.

2. « Un moulin et la pescherie d'icellui sicomme tout se comporte, avec toutes ses appartenances et appendances que yeuls doyen et chappitre avoient assis en la ryviere de Sainne, appelé le moulin Saint Germain, près du grant pont de Paris, tenant d'une part au moulin du Temple, et d'autre part au moulin Saint Ladre », Arch. nat., S 29, bail du moulin du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois situé sous le pont aux Meuniers, 30 décembre 1377, P.-J. n° 17, voir p. 456.

des dépenses d'entretien revenant au preneur et à ses obligations diverses. Lui incombait systématiquement l'entretien des « tournants et travaillants » du moulin, soumis à l'usure liée à son exploitation. Certains baux faisaient aussi porter sur le locataire la charge de l'entretien des parties « immobiles » comme la couverture ou les murs du moulin¹. Le preneur s'engageait à les restituer dans l'état dans lequel il avait trouvé ces éléments au jour de la prise à bail. Dans le cas contraire, il devait rembourser la différence au bailleur. Si le moulin se trouvait en meilleur état lors de la sortie du locataire des lieux, le bailleur était tenu de lui rembourser le montant des améliorations effectuées². D'autres clauses pouvaient être ajoutées par le bailleur : mouture du blé du bailleur en priorité, gratuitement, à tarif préférentiel, ou au tarif normal ; obligation pour le meunier de quérir lui-même le grain dans le grenier du bailleur et de ramener la farine à l'hôtel de son boulanger. Parfois, le bailleur imposait au preneur d'employer une certaine somme d'argent dans les réparations du moulin, clause très répandue lors de la guerre de Cent Ans comme nous l'avons vu. Dans le cas où le moulin était installé sur un petit cours d'eau, par exemple sur la Bièvre, un curage régulier était obligatoire afin d'en conserver le potentiel énergétique³.

La suite du bail, représentant environ la moitié du document, était constituée par du formulaire. Il s'agissait d'une suite de clauses destinées à en verrouiller l'exécution, avec premièrement des clauses d'obligation et de juridiction : le preneur obligeait en général tous ses biens meubles et immeubles et ceux de ses héritiers, qu'il soumettait à la juridiction du prévôt de Paris et aux autres juridictions où le preneur et ses héritiers pouvaient être trouvés. La contrainte par corps s'appliquait en général : en cas de non-paiement du loyer, le preneur pouvait être emprisonné. Le bail était parfois assorti d'une clause de garantie : une ou plusieurs autres personnes se portaient pleiges et garantes de l'exécution du bail et s'engageaient à en payer les arrérages en cas de défaut de paiement du preneur. Les

1. « Et aussi est tenuz et promist ledit preneur de soustenir a ses coux, fraiz, perilz et despens icelluy moulin ledit temps durant de merrien traveillant, cloison de planchier, couverture et de toutes autres choses a icellui necessaires, excepté de pieux et autre merrien dormant, les quelz pieux et autre merrien dormant iceuls doyen et chappitre seront tenuz querir et livrer a leurs coux et despens sicomme icelluy preneur disoit », *Ibid.*

2. « Et se en greigneur pris et valeur les rendoit, les diz doyen et chapitre seroient tenuz de lui rendre et restituer le surplus », *Ibid.*

3. « Ont promis [...] de faire curer et nettoyer la riviere quant mestier sera es lieux prouchains d'icelluy moulin necessaires et acoustumez afin que icelluy moulin puisse mouldre bien et aysiemment », bail du moulin de Croulebarbe du 6 décembre 1428, Arch. nat., S 21.

cautions étaient désignées par leur nom et leur profession. L'examen de l'identité de ces garants, généralement proches des preneurs du bail puisqu'il s'agissait souvent de membres leur famille ou de leurs collègues, permet de dessiner les réseaux d'interconnaissance des meuniers. La mention du domicile des pleiges figurait fréquemment dans les contrats. Quand ceux-ci étaient meuniers, cette information peut attester du fonctionnement d'un moulin à un moment précis. Suivaient des clauses de renonciation aux diverses exceptions prévues par le droit ou par la coutume, et la clause de validation qui clôturait l'acte.

À travers ce formulaire diplomatique précis ne laissant pas de place à l'improvisation, de nombreuses données, essentiellement d'ordre socio-économique peuvent donc être collectées et rendent possible d'esquisser quelques caractères généraux de l'économie des moulins de la fin du Moyen Âge au XVI^e siècle.

9.2 La rentabilité de l'installation

La mise en location des moulins se fondait sur un partage des coûts et des revenus de l'installation entre deux acteurs : le propriétaire et son locataire. Ce dernier devait en effet rendre les tournants et travaillants du moulin en aussi bon état qu'il les avait trouvés. Son revenu était donc amputé de la somme versée au propriétaire au titre du loyer du moulin et des frais engagés dans les réparations de la machine. Le propriétaire percevait une redevance fixe, mais devait consacrer une partie de ses revenus à l'entretien des parties structurelles du moulin, pouvant être coûteux. La question de la rentabilité de l'installation, pour chacune des parties, se pose donc.

9.2.1 Pour le propriétaire

Le moulin était pour son propriétaire une source de revenus, versés, comme nous l'avons vu, le plus souvent sous la forme d'un loyer en argent. Selon le type de moulin, les tarifs pratiqués pouvaient varier, comme le montre le tableau suivant¹, mettant en avant une

1. Le tableau ne propose des moyennes qu'à partir de 1400, le corpus de baux étant trop faible antérieurement pour en produire des estimations fiables. De même, nous disposons de trop peu de baux de moulins à vent antérieurs à 1500 pour proposer une moyenne des loyers pratiqués par les propriétaires de moulins à vent jusqu'à cette date.

hiérarchie entre moulins pendus, moulins terriers, et moulins à vent, ces derniers étant loués pour un montant dix fois inférieur aux moulins pendus dans le dernier quart du XVI^e siècle. C'est dire que selon le type de moulin dont il disposait, le propriétaire pouvait espérer obtenir des revenus plus ou moins importants.

Date	1400-1450	1450-1500	1500-1525	1525-1546	1546-1574	1574-1600
Loyer moyen moulin pendu (£ p.)	152	57	78,80	90,17	159,03	458,67
Loyer moyen moulin terrier (£ p.)	19,96	45,49	36,67	39,2	89,5	138,67
Loyer moyen moulin à vent (£ p.)			20,07	28,80	56,27	45,37

TABLE 34: Loyers moyens des moulins parisiens (1400-1600)

L'affermage des moulins procurait des revenus à leurs propriétaires, mais ceux-ci devaient en réinvestir une partie dans l'entretien des machines. L'ampleur et la fréquence des dépenses effectuées par des propriétaires de moulins peut être estimée à la lecture d'un cahier de vingt-huit feuillets de papier conservé aux Archives nationales, sur lequel plusieurs comptables du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois ont consigné l'ensemble des articles contenus dans la comptabilité générale de l'établissement relatifs à son moulin du pont aux Meuniers entre 1486 et 1520¹. Le moulin était alors affermé pour 100 £ t. de loyer annuel jusqu'en novembre 1510, et pour 120 £ t. à partir de cette date². Le chapitre devait par ailleurs à l'abbaye de Saint-Victor une portion du revenu de l'installation, mais, en retour, l'abbaye était contribuable d'un quatorzième des dépenses engagées. Si de grosses réparations n'étaient pas effectuées tous

1. Arch. nat., S 29. Ce document s'intitule « Extraictz des comptes renduz a messeigneurs les doyen et chappitre de l'eglise Saint Germain l'Auxerrois a Paris, par lesquelz appert, entre autres choses, les mises faictes et reparations ou moulin situé sur le pont aux musniers a eulx appartenant, desquelles reparations sont contribuables pour une XIII^e partie les abbé et religieux de Saint Victor lez Paris a cause d'une prebende qu'ils obtiennent en lad. eglise Saint Germain l'Auxerrois ».

2. *Ibid.*

les ans, elles devaient être faites assez régulièrement. En 1489, les chanoines faisaient réparer, sans plus de précisions, leur maison et moulin du pont aux Meuniers, pour un montant de 26 £ 4 s. p. L'année suivante, la maison fut recouverte pour un montant de 70 s. En 1490, c'est une gouttière qui fut refaite, pour un montant de 3 £ 8 s., de même que l'âtre de la cheminée, le puits du moulin et une huisserie, pour 16 s. Les dépenses furent beaucoup plus importantes en 1493 : trois pieux neufs furent installés pour soutenir le moulin, pour 21 £ 12 s. En 1494, les fenêtres furent changées, et, en 1496, la toiture et les cloisons furent refaites. La liste pourrait être poursuivie *ad libitum*. Elle montre un moulin qui, comme l'écrivait Georges Comet en préface de l'étude de Joséphine Rouillard sur les moulins sénonais, était « en chantier quasi permanent »¹. Le moulin étant soumis à l'usure du temps, il arrivait que le chantier de réparation s'apparente à une véritable reconstruction, engloutissant le montant de plusieurs loyers. Cela arriva une fois sur la période prise en considération par les comptes des chanoines, en 1514. Le chapitre déboursa alors la somme de 439 £ 4 s. 8 d. p. de réparations, auxquels s'ajoutèrent 68 £ 16 s. versés à Nicolas Menesson, fermier du moulin, en dédommagement de la longue période d'inactivité causée par ces travaux. De telles opérations ne devaient pas être conduites tous les ans, et le montant des réparations entre deux périodes de travaux était marginal, mais *in fine*, lissé sur plusieurs années, le coût des réparations était loin d'être négligeable pour le bailleur, comme le montre le tableau suivant.

Sur une période de seize années, correspondant à la durée des deux baux concédés au meunier d'alors, Nicolas Menesson², le montant des réparations représentait 14 % des revenus du moulin, mais, à une fréquence d'une année sur quatre environ, il valait plus du tiers du montant du loyer, atteignant même 90 % en 1500. En comptant la dépense exceptionnelle de 1514, représentant plus de cinq fois le loyer du moulin, le coût des réparations à effectuer sur 34 ans s'élevait même à 27 % du montant total des loyers perçus, sur lesquels l'abbaye de Saint-Victor prélevait aussi sa part. Ici, il ne s'agit pas d'une rente à proprement parler, puisque Saint-Victor participait aussi aux dépenses, mais, dans bien des cas, les moulins étaient grevés de rentes, ce qui impliquait que leurs revenus n'étaient pas simplement répartis entre le preneur et le bailleur. Si l'exemple n'est pas représentatif de l'ensemble de

1. Joséphine Rouillard, *Moulins hydrauliques du Moyen-Âge : l'apport des comptes des chanoines de Sens, xv^e siècle*, Paris, 1996, p. 5

2. Arch. nat., S 29.

Année	Réparations (d. p.)	Loyer (d. p.)	Réparations /loyer	Année	Réparations (d. p.)	Loyer (d. p.)	Réparations /loyer
1486	578	19 200	3 %	1504	0	19 200	0 %
1487	0	19 200	0 %	1505	156	19 200	1 %
1488	0	19 200	0 %	1506	3 736	19 200	19 %
1489	6 258	19 200	34 %	1507	0	19 200	0 %
1490	840	19 200	4 %	1508	699	19 200	4 %
1491	1 008	19 200	5 %	1508	192	19 200	1 %
1492	0	19 200	0 %	1510	0	23 040	0 %
1493	6 760	19 200	35 %	1511	0	23 040	0 %
1494	331	19 200	2 %	1512	5 808	23 040	25 %
1495	180	19 200	1 %	1513	6 324	23 040	27 %
1496	1 525	19 200	8 %	1514	121 916	23 040	529 %
1497	0	19 200	0 %	1515	0	23 040	0 %
1498	132	19 200	1 %	1516	1 296	23 040	6 %
1499	6 336	19 200	33 %	1517	0	23 040	0 %
1500	17 280	19 200	90 %	1518	0	23 040	0 %
1501	82	19 200	0 %	1519	2 780	23 040	12 %
1502	0	19 200	0 %	1520	5 776	23 040	25 %
1503	808	19 200	4 %	Total	191 071	23 040	27 %

TABLE 35: Coûts et revenus du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois (1486-1520)

la meunerie parisienne, il permet tout de même d'apprécier la rentabilité des installations, laissant toucher au chapitre 65 % des revenus du moulin, soit presque les deux tiers¹. Le coût des réparations financées par le chapitre, relativement important alors qu'il ne concerne que « le merrien dormant », explique alors la répartition des charges entre le preneur et le bailleur, dont le rôle ne se limitait pas à la perception d'une rente, puisqu'il devait participer financièrement à l'entretien de son capital énergétique pour continuer à en percevoir les fruits. Il semble que les bailleurs pouvaient jouer un rôle d'assurance en cas de coup dur pour le meunier, pouvant, si nécessaire consentir à une baisse de loyer : en 1516, le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois remettait 112 s. p. à la veuve de son meunier « pour ce que les eaues avoyent esté si petites que led. moulin ne pavoit besoin »².

Arriva même un moment où les propriétaires furent tellement pris à la gorge par les dépenses nécessaires à l'entretien de leurs moulins qu'ils les laissèrent tomber en ruine avant

1. Une part des revenus du moulin, estimée à 8 % sur la période 1486-1520, allait en effet à Saint-Victor, cf. *supra*.

2. Arch. nat., S 29.

de se résoudre à les vendre à leurs meuniers. Sous le pont aux Meuniers, le remplacement des pieux portant les moulins représentait pour les communautés religieuses qui en étaient les propriétaires une dépense insoutenable, comme en témoigne l'acte de vente du moulin de Saint-Magloire, dans lequel est inséré un procès-verbal de visite de plusieurs maçons et charpentiers fait à la demande de Thomas de Bragelongne, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, le 25 mai 1566¹. Le rapport faisait état du mauvais entretien global et préoccupant des moulins du pont aux Meuniers de la part de leurs propriétaires, la plus grande partie des pieux de soutènement étant pourris ou rompus, faisant pencher dangereusement les moulins du côté du pont aux Changeurs, en amont². En l'espèce, le montant des réparations que devait mettre en œuvre Saint-Magloire pour refaire les fondations de son moulin était estimé à 2 000 £, alors que l'argent provenant des derniers loyers perçus par l'abbaye était encore consacré au remboursement des travaux de reconstruction de ce moulin, emporté par la Seine une cinquantaine d'années plus tôt. À une époque où le loyer moyen d'une telle installation était d'environ 200 £ t., la seule réfection des pieux aurait donc englouti dix années de loyer. Dans ces conditions, l'entretien par les propriétaires des parties fixes du moulin n'avait rien d'anodin.

9.2.2 Pour le meunier

Ne disposant d'aucune source primaire permettant de connaître les revenus générés par l'exploitation d'un moulin, il est nécessaire de proposer des estimations afin d'étudier la rentabilité du moulin pour le meunier. Le revenu annuel des moulins peut être approché en mettant en regard les hypothèses sur la productivité proposées plus avant dans ce travail³ et les tarifs de la mouture imposés par les réglementations successives de la meunerie. Les différences de productivité entre les machines impliquent nécessairement des revenus variables selon les types d'installation, que l'on pourrait résumer dans le tableau suivant. Une hiérarchie des moulins, liée à leur durée annuelle d'activité, et donc, au type d'énergie les faisant fonctionner se dessine alors selon le revenu brut que les meuniers pouvaient en tirer. Les moulins générant les profits les plus importants étaient les moulins pendus qui tournaient

1. Arch. nat., Y 111, fol. 378-382.

2. *Ibid.*

3. Voir p. 248 et suivantes.

Date	1400-1450	1450-1500	1500-1525	1525-1546	1546-1574	1574-1600
Prix mouture min (d. p./set.)	12 (cas où le client se chargeait du transport du grain)				16	72
Prix mouture max (d. p./set.)	16 (cas où le meunier se chargeait du transport du grain)				24	
Moulin à eau pendu						
Productivité/h (set.)	1,47			2,86		
Durée fonctionnement (h)	2700					
Revenu min (£ p.)	198,38		386,25	515,00	2317,48	
Revenu max (£ p.)	246,51		515,00	772,49		
Moulin à eau terrier						
Productivité/h (set.)	1,47			2,57		
Durée fonctionnement (h)	2613					
Revenu min (£ p.)	191,99		335,99	447,98	2015,91	
Revenu max (£ p.)	255,99		447,98	671,97		
Moulin à vent						
Productivité/h (set.)	1,47			3,15		
Durée fonctionnement (h)	1400					
Revenu min (£ p.)			102,87	220,54	294,05	1323,23
Revenu max (£ p.)			137,15	294,05	441,08	

TABLE 36: Revenus annuels bruts générés par les moulins selon leur type (1400-1600)

le plus longtemps. Venaient ensuite les moulins terriers, rapportant environ neuf dixièmes des recettes procurées par les moulins pendus, puis les moulins à vent, dont le produit ne représentait que 60 % de celui des moulins pendus. Le bénéfice net du meunier dépendait de ces facteurs, mais aussi du loyer demandé par les propriétaires de moulins, variant selon les types d'installations : sur la période 1500-1600, les moulins pendus étaient en moyenne loués pour 196 £ p. par an, les moulins terriers pour 76 £ p. par an, et les moulins à vent pour 38 £ p. par an¹. Ainsi, le bénéfice net du meunier d'un moulin pendu était inférieur à celui du moulin terrier. Le premier pouvait espérer récupérer entre 23 % et 43 % du revenu brut procuré par le moulin entre 1400 et 1450, alors que le second pouvait espérer en conser-

1. Pour produire des moyennes comparables, nous ne considérons pas la période 1300-1500 où le nombre de moulins à vent loués est trop faible pour produire une moyenne des loyers fiable.

ver entre 90 et 92 %. Cette proportion du revenu brut du moulin conservée par le meunier augmenta dans le cas des moulins pendus pour atteindre les 80 % à l'aube du XVI^e siècle, alors qu'elle resta relativement stable dans le cas des moulins terriers, oscillant entre 80 et 90 %. À la fin du XVI^e siècle, le bénéfice net des moulins était à peu près équivalent entre les meuniers des moulins terriers qui pouvaient espérer gagner 1 877 £ p. par an, et leurs collègues des moulins pendus qui pouvaient gagner annuellement 1 858 £ p. Les meuniers exploitant des moulins à vent étaient encore une fois les moins bien lotis. Ils pouvaient certes conserver entre 90 et 95 % du produit du moulin, mais ce revenu net ne représentait que les deux tiers du revenu perçu par les meuniers de moulins terriers.

Il fallait cependant défalquer de ce revenu net du meunier d'autres dépenses obligatoires. Le meunier était, nous l'avons vu, redevable des réparations du moulin touchant à ses « tournants et travaillants ». Il est difficile de savoir à quel rythme étaient changées les pièces des moulins. Seulement est-il possible de mettre en regard le montant total des prisées des moulins avec les loyers pratiqués : celles-ci représentaient ordinairement entre 1 et 4 fois le montant annuel des loyers. Les registres d'audience du Bureau de la ville de Paris contiennent les valeurs de quelques réparations effectuées à la suite d'accidents de navigation ayant endommagé les moulins de la Seine. La roue d'un des moulins des Barres coûtait par exemple 12 s. p. à réparer en 1483¹. En 1529, dans un des mêmes moulins, il fallait payer 405 s. pour réparer cinq bouts de l'embrasure d'un rouet d'en bas cassé par un bateau². En 1532, la roue d'un des moulins aux Juifs était de la même manière détruite par un bateau : huit aubes de la roue devaient être refaites pour 30 s. t., les petits bras pour 15 s. t., le bout du bras de la grosse embrasure pour 10 s. t., les courbes d'un cerne pour 45 s. t.. À cela s'ajoutaient 5 s. t. à déboursier pour payer de nouveaux tasseaux, coins, chevilles et fermetures, et 50 s. t. pour le salaire des ouvriers, soit un total de 7 £ 10 s. t.³. Dernier exemple en 1542 : le meunier du moulin de Saint-Magloire était indemnisé à hauteur de 22 £ 10 s. t. après que l'un des bras de la grosse embrasure, cinq menus bras, un cerne et demi, huit aubes ainsi que la reille de l'éclotoire eurent été détruits par un bateau.

À ces sommes déboursées par les meuniers pour l'entretien ou la réparation de leurs

1. Arch. nat., Z^{1H} 20, fol. 25-26.

2. Arch. nat., Z^{1H} 27, fol. 182 v°.

3. Arch. nat., Z^{1H} 27, fol. 182 v°.

machines s'ajoutaient les salaires des personnes les aidant au jour le jour dans leurs tâches, en accueillant les clients au moulin, en surveillant les meules ou en assurant le transport de la farine. Pour assurer la constance du fonctionnement des moulins, les exploitants s'entouraient de serviteurs, de valets ou d'apprentis qu'il fallait rémunérer. Cet entourage des meuniers est fort mal renseigné par les textes. Il est même loin d'être certain que tous les meuniers étaient en capacité de rémunérer une telle équipe : ceux qui exploitaient une seule petite installation devaient sans doute travailler presque seuls. Les inventaires après décès des grands meuniers laissent toutefois deviner l'identité des aides. Ainsi, Pierre Lemarié, meunier des moulins du Temple à Paris et du moulin de Quiquengrogne à Conflans devait à sa mort 75 s. t. à un nommé Adam, « garde du moulin de Quiquengrogne », 27 s. 6 d. t. à Noël, son frère, « pour ses salaires et services de six semaines trois jours monnayés à raison de 5 s. t. » par semaine. D'autres compagnons meuniers travaillaient pour lui : François Chassas, Pierre Gousse, ainsi que Jean et Martin le Lièvre figurent parmi les « compagnons meuniers serviteurs dud. deffunt » chargés de montrer aux priseurs les biens qu'il possédait¹. 4 £ 15 s. t. étaient également dus à Roland Lescuyer, maître maréchal, pour soixante-seize fers fournis pour les chevaux et mulets du meunier². Le versement de ces différents salaires lui permettait toutefois de conserver assez d'argent pour faire venir l'apothicaire l'ayant soigné pendant sa maladie, auquel il devait 9 £ 5 s. t., ou pour employer une chambrière, Michelle, à laquelle était due la somme de 9 £ t. L'inventaire après décès de Guillaume Texier fait, de son côté, mention de plusieurs serviteurs ayant montré aux priseurs l'emplacement des biens du défunt³.

Toutes ces dépenses amenuisaient la part de revenu disponible pour les meuniers dans des proportions difficiles à estimer. Reste que l'analyse de l'évolution économique et sociale des membres de cette profession entre le XIII^e et le XVI^e siècle amène à considérer bon nombre de ces professionnels comme des notables, dont certains tirèrent leur épingle du jeu au XVI^e siècle en se muant en riches entrepreneurs de l'énergie.

1. Arch. nat., Min. cent., III, 49, 24 décembre 1552, p. 1-2.

2. Arch. nat., Min. cent., III, 49, p. 13-15, voir P.-J. n° 31, p. 496 et suiv.

3. Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558, p. 1.

9.3 L'évolution économique et sociale des meuniers

Préalablement à l'étude de cette évolution, il faut s'entendre sur la manière de définir les meuniers étudiés dans les pages suivantes. Étant connus presque uniquement en tant que parties contractantes des baux de moulins, la présente section s'intéressera aux titulaires de baux de moulins (n'étant du reste pas systématiquement désignés comme meuniers dans les textes) et tentera de mettre en évidence leur évolution socio-économique.

9.3.1 Les meuniers du XIII^e au XV^e siècle

Les baux du XIII^e siècle sont plus succincts que ceux établis un siècle plus tard, et posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. C'est le cas par exemple du bail accordé en janvier 1264 à Richard Pied-et-Demi et à sa femme du moulin de Saint-Lazare sous le Grand Pont¹. La profession dudit Richard n'est pas précisée. Ce personnage réapparaît dix ans plus tard dans le censier de Saint-Magloire. Il était alors propriétaire d'un moulin situé « devers la Pelleterie », mais le censier, qui n'attribuait qu'à un propriétaire de moulins, Noël, la profession de meunier, était muet quant à celle de Richard². Dans ces conditions, il est difficile de savoir si celui-ci participait lui-même à l'exploitation de son moulin ou n'était qu'une sorte de chef d'entreprise, comme l'était Geoffroy Cocatrix, qui prenait à ferme les moulins du roi à Corbeil au début du XIV^e siècle³. Le même doute sur l'activité effective des titulaires de baux ressort de l'enquête produite par le doyen et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois visant à prouver qu'ils possédaient d'ancienneté leur moulin du Grand Pont⁴. Plusieurs témoins furent produits par le chapitre. Le premier, Pierre le Meunier, âgé de soixante ans, ancien meunier du Grand Pont, affirmait que le moulin était tenu à ferme par un certain Nicolas de la Fosse, jusqu'au temps « que le roi ala en Tunes et i ala avec li ». Le fermier du moulin aurait donc accompagné Louis IX lors de la huitième croisade. L'indication pose

1. Arch. nat., S 6630, P.-J., n° 4, voir p. 419.

2. Arch. nat., LL 39, fol. 25 v°.

3. Karine BERTHIER et Paul BENOÎT, « Les aménagements hydrauliques au Moyen-Âge et au XVI^e s. à Corbeil-Essonnes », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, sous la direction de Joëlle Burnouf et Philippe Leveau, Paris : Publication du Comité des études historiques et scientifiques (Archéologie et Histoire de l'Art, n° 19), 2004, p. 323.

4. Arch. nat., S 29, n° 6, P.-J. n° 8, voir p. 431

question, mais laisse penser que Nicolas de la Fosse n'était pas meunier, mais appartenait plutôt à l'entourage royal ou au milieu de la chevalerie, salariant ensuite un meunier pour l'exploiter, à moins qu'il ait existé des chevaliers-meuniers, ce qui apparaît peu probable en considérant la dispense faite par Louis IX aux meuniers de participer à l'ost royal¹, même si, dans le cas précis, il s'agissait d'une croisade. Le deuxième témoin produit par le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois laissait pourtant entendre que Nicolas de la Fosse effectuait les tâches assignées à un meunier en affirmant que celui-ci tint le moulin « plus de vint ans, et a bien trente sis anz que il trespasa, et par ce que il avoit plusieurs foiz vané le blé chies les bones genz pour aller moudre au moulin de Saint-Germain, [...] et bien et diligemment, riens plus n'en set ». Ce témoignage rentre cependant en contradiction avec le premier, d'une part parce que si Nicolas de la Fosse disparut trente-six ans avant 1294, il ne put pas participer à la huitième croisade, à moins que le premier témoin n'ait confondu la Tunisie et l'Égypte, auquel cas les dates pourraient concorder.

Dans le peu de baux parisiens du début du XIV^e siècle retrouvés, seules deux personnes sont désignées en tant que meunier. Il s'agit de Guillaume, meunier de Silly près de Boulogne, qui prit à ferme le moulin de Longchamp le 29 juin 1316², et de Richard Gueroust, à qui fut baillé à rente le moulin Coupeau le 15 mars 1322. Les tâches de ce dernier étaient bien spécifiées : consacrer 30 £ t. à l'amélioration du moulin et curer annuellement le lit de la Bièvre en son amont.

À partir de la fin du XIV^e siècle, les baux, retrouvés en plus grand nombre, donnent de plus amples informations sur les preneurs de moulins, et leur activité professionnelle. La prise à bail de moulins par des boulangers s'observait couramment à partir du milieu du XIV^e siècle. Ceux-ci pouvaient exploiter les moulins, afin de supprimer un intermédiaire entre le blé et le pain. Dans ce cas, ils salariaient probablement un meunier, mais nous ignorons tout des conditions d'une telle collaboration. Les boulangers pouvaient aussi prendre un moulin à bail en s'associant avec des meuniers. Ainsi, le 25 juin 1386, les Hospitaliers baillaient leur moulin de l'Horloge, situé sous le pont aux Meuniers, à Jean Thomas, talemelier, et Jean Monnet, meunier. Sans doute la confusion entre les deux professions fut la source d'abus

1. Voir p. 344.

2. Arch. nat., Q¹ 1074, voir p. 506.

auxquels mit fin l'ordonnance de 1415, qui interdisait le cumul des métiers de boulanger et de meunier. Celle-ci fut appliquée de manière extrêmement efficace : en effet, si la moitié des 18 baux accordés entre 1350 et 1415 l'étaient à des boulangers, seuls deux des 41 baux passés entre 1415 et 1500 concernaient les membres de cette profession¹. À partir de cette date, l'immense majorité des preneurs de moulins étaient des meuniers, et il fallut attendre près d'un siècle pour observer de nouveau la prise à bail de moulins par des boulangers, dans des proportions moindres que cent cinquante ans auparavant². Dans certains cas, les preneurs de moulins pouvaient cumuler les professions de meunier et de charpentier, voire être seulement charpentiers. Les quelques occurrences de ce phénomène s'observent entre 1450 et 1550, moment où les nécessités de reconstruction ou d'amélioration de l'équipement pouvaient justifier de faire appel à des personnes capables de construire un moulin. *A contrario*, aucun exemple de meunier-forgeron n'a été trouvé. Les moulins industriels étaient baillés à des professionnels spécialisés : des papetiers pour le Grand moulin de Saint-Cloud, des tanneurs pour les moulins de Saint-Denis ou de la Bièvre reconvertis dans la mouture de l'écorce de chêne. D'autres professions plus curieuses figurent enfin parmi les preneurs de moulins, de façon anecdotique : en 1385, le moulin Coupeau était ainsi concédé à vie à Jacques Mengon, chanoine de l'abbaye de Sainte-Geneviève, en 1424, le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois était concédé à Richard Liénard, sergent à verge du Châtelet.

Lorsqu'un exploitant de moulin mourrait, sa veuve se remariait promptement pour assurer la continuité de l'exploitation de la machine. Le cas s'observe au moulin de Croulebarbe, baillé pour trois ans le 29 novembre 1425 à Jaquet Richard et à sa femme Guille. Jaquet décéda l'année suivante, et un nouveau bail du moulin fut concédé le 24 juin 1426 pour un an et demi à Jean Vieillard, laboureur, qui avait épousé Guille, veuve de Jaquet³. Les remariages des épouses avaient ainsi une certaine influence sur le devenir des installations et l'arrivée de nouveaux exploitants dans un moulin. Faute de nouveau mari, une veuve pouvait aussi reprendre à bail le moulin à son nom, ainsi, après la mort de Jean Petit, meunier au Petit moulin du pont aux Meuniers depuis 1479, son épouse Jeanne se faisait accorder le 28 août

1. Arch. nat., S 21.

2. Le 8 octobre 1517, Jean Demons, meunier et boulanger, prenait à bail le moulin à vent de l'abbaye de Montmartre, Arch. nat., S 4425^B.

3. Arch. nat., S 21

1494 un nouveau bail du moulin qui lui était renouvelé à vie le 21 septembre 1499¹.

Profession \ Date	Date						
	1250-1300	1300-1350	1350-1400	1400-1450	1450-1500	1500-1550	1550-1600
Meunier		2	5	5	37	43	38
Boulangier			9	7		2	7
Non mentionné	8	2	2	2	1		3
Veuve de meunier					2		3
Meunier charpentier					1	2	
Tanneur			2			1	
Marchand						2	
Papetier			2				
Religieux			1				1
Sergent à verge				1			1
Teinturier							2
Charpentier					1		
Émouleur de taillants						1	
Laboureur				1			
Meunier-boulangier						1	
Pêcheur						1	
Quincailler							1

TABLE 37: Effectifs des différentes professions mentionnées dans les baux (1250-1600)

L'importance économique et sociale des meuniers du centre de Paris est perceptible dès le XV^e siècle. Sans doute les meilleurs moulins étaient-ils les plus centraux, satisfaisaient une demande importante, et attiraient les meilleurs meuniers cumulant l'exploitation de plusieurs installations. C'est du moins la déduction pouvant être faite en observant la carrière des meuniers choisis comme jurés lors des prises à bail de moulins, en admettant que ceux-ci composaient l'élite meunière. Lorsqu'en 1434 le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois faisait estimer les tournants et travaillants de son moulin du pont aux Meuniers, figurait parmi les experts Michaut Guillemeteau². Ce meunier louait à rente avec Aymery le Roy en 1437 le moulin de Brise-Échalas à Saint-Denis, année où il avait menacé le chapitre de Saint-Paul de déguerpir si ce dernier ne lui accordait pas un rabais de la rente qu'il payait sur ce moulin³. Dans le nouveau bail concédé par le chapitre, il était désigné comme meunier demeurant au moulin du Temple, qui était donc son domicile principal. Il s'agissait d'un meunier louant deux

1. Arch. nat., S 45.

2. Arch. nat., S 29, prisée n° 3, voir p. 511.

3. Arch. nat., S 2390, pièce justificative n° 24, voir p. 477.

moulins, mais ne participant personnellement probablement qu'à l'exploitation des moulins du Temple. Sa convocation pour effectuer la prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois manifeste son appartenance à l'élite de la meunerie parisienne. Le même Guillemeteau était d'ailleurs appelé à priser l'un des deux moulins du Temple situés sous le pont aux Meuniers le 6 février 1439¹, toujours en tant qu'expert chargé d'estimer le prix des meules.

Parmi les autres experts, figurait Jaquet Jullier dont le parcours attire de même l'attention. Il participait à la même prisée du moulin du Temple en tant que charpentier, mais avait en réalité une double casquette. Jacquet Jullier apparaît en effet dans un bail du moulin Fevon de 1436, il était alors désigné comme marchand meunier². Le chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis, qui lui baillait alors à rente le moulin, détruit par la guerre, à charge de le reconstruire, avait certainement voulu choisir un candidat disposant des connaissances et des finances nécessaires pour mener à bien une telle entreprise. Le bail du moulin Fevon indique que Jaquet Juiller était alors domicilié à Paris. Il est très probable qu'il occupait l'un des moulins du pont aux Meuniers, sur lequel il percevait des revenus lui permettant de financer les réparations du moulin Fevon. Il est possible qu'il ait occupé le moulin de l'Écorcherie puisqu'un bail de ce moulin accordé en 1444, mentionnait qu'il lui avait auparavant été adjudgé aux criées et que ce dernier s'en était dessaisi, sans que la cause ne soit connue³. Jaquet Juiller n'apparaît plus dans aucun document après cette date, mais un Michaut Jullier figure parmi les priseurs du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1469⁴. La tentation est grande d'y voir un de ses descendants, ce qui montrerait la stabilité sociale et géographique de l'élite meunière parisienne.

Quoi qu'il en soit, les exemples de Jaquet Jullier et Michaut Guillemeteau montrent qu'au milieu du XV^e siècle la meunerie parisienne n'était pas un monde géographiquement limité à l'enceinte de la capitale, et que certains meuniers cumulaient l'exploitation de plusieurs moulins. Un réseau, articulé autour de Paris et de Saint-Denis, se distingue alors, comme le suggère la prise en indivision par Michaut Guillemeteau, Jean Vachon et Guillaume Parisot,

1. Arch. nat., S 5079^A. Sans doute est-ce celui dans lequel il ne demeurait pas. Le contraire serait surprenant et source d'un conflit d'intérêt.

2. Arch. nat., S 2390.

3. Arch. nat., S 1087^B, n° 13.

4. Arch. nat., S 29, prisée n° 10, voir p. 529.

tous meuniers du pont aux Meuniers, du moulin de Brise-Échalas à Saint Denis en 1442¹

Une prisée du moulin de Sainte-Opportune sis sous le pont aux Meuniers, effectuée le 6 octobre 1466, atteste de l'importance des moulins de ce pont et de leurs exploitants dans ce réseau². Parmi les priseurs meuniers, deux y exploitaient des moulins. Le premier est Michaut Maleloy. Il était, lors de la prisée, fermier du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'il avait pris à bail pour trois ans le 12 avril 1455³. Le bail lui fut renouvelé le 20 janvier 1458 pour une durée de quatre années, et une dernière fois le 18 juillet 1462 pour une durée de six ans⁴. La question de renouveler le bail en 1468 ne se posa pas puisque Michaut Maleloy mourut cette année-là⁵. L'examen de cette fin de carrière conduit à formuler deux observations. Il semble en premier lieu que le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois choisissait des meuniers expérimentés pour son moulin. Les causes de la disparition de Michaut Maleloy ne sont pas connues, mais il est très probable que ce décès soit dû à un âge avancé. Le meunier du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois était donc au faîte de sa vie professionnelle en 1466, raison pour laquelle il faisait partie des experts appelés pour la prisée. Il est en second lieu possible de voir la modulation des durées de baux, rallongées à chaque renouvellement de bail, comme un moyen de s'assurer de la compétence du meunier, le moulin étant baillé à court terme la première fois et plus longtemps ensuite. Michaut Maleloy resta meunier du moulin de Saint-Germain pendant près de treize années, longévité sans doute due à une exploitation efficace du moulin, et satisfaisant ses propriétaires. Le second expert priseur figurant dans le procès-verbal de visite du moulin de Sainte-Opportune est Jean de Chartres, qui, justement, reprit le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois à la mort de Michaut Maleloy, et y resta pendant huit ans⁶. Deux membres de l'élite meunière furent donc choisis successivement par le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois pour exploiter son moulin. Sans doute y a-t-il plus qu'une coïncidence et une réelle volonté du chapitre de sélectionner des meuniers de qualité. À l'inverse, la prise à ferme des moulins du pont aux Meuniers par ces professionnels expérimentés est un signe de leur importance.

1. Arch. nat., S 2390.

2. Arch. nat., Q¹ 1258, prisée n° 9, voir p. 526.

3. Arch. nat. S 29.

4. *Ibid.*

5. La prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois effectuée le 30 janvier 1469 (n. st.) est faite à la demande des exécuteurs testamentaires de Michelet Maleloy, Arch. nat., S 29.

6. Arch. nat., S 29.

9.3.2 La réussite économique et sociale des meuniers du XVI^e siècle

Le XVI^e siècle amorça un virage et une montée en puissance de cette élite meunière venant à prendre à ferme ou construire plusieurs installations pour le compte des établissements ecclésiastiques, inaugurant une remarquable ascension sociale les faisant passer en quelques années du statut de technicien-exploitant à celui de chef d'entreprise. Quelques familles en vinrent ainsi à concentrer entre leurs mains l'essentiel des infrastructures meunières parisiennes, mais leur ascension sociale se fit selon des modalités diverses.

9.3.2.1 L'accession des locataires à la propriété : l'exemple des Robineau

Le premier exemple se déploie sur deux ou trois générations d'exploitants de moulins du pont aux Meuniers faisant partie de la famille Robineau. Le 29 janvier 1495, Philippot Robineau, prenait à bail le moulin de Sainte-Opportune sous le pont aux Meuniers pour six ans moyennant 145 £ t.¹ Il avait pour cautions deux boulangers parisiens, Pierre Lefevre et Jean le Galois. Deux autres Robineau, apparaissent à partir de 1501. Il est difficile de dire si ce sont les fils ou les frères du premier. En tout état de cause, le 15 décembre 1501, Mathieu Robineau, alors âgé de 22 ans², se portait caution de Jean Baudouin³, qui prenait à bail, sur le pont aux Meuniers, le troisième des moulins du chapitre de Notre-Dame en partant du Châtelet, en engageant un moulin à Charenton-Saint-Maurice dont le nom n'est pas précisé⁴. La famille Robineau exploitait donc des infrastructures à Paris et à Charenton. En 1523, le même Mathieu Robineau et Nicolas, son frère, devenaient locataires du premier des moulins du Chapitre en partant du Châtelet pour quatre ans, moyennant 100 £ t. de loyer. Ce bail était renouvelé pour six ans et 110 £ t. de loyer le 17 juillet 1527. Les locataires devaient avoir apporté satisfaction au Chapitre, qui leur concédait un bail relativement court en 1523, et plus long en 1527, le premier pouvant être vu comme une période d'essai. Il est probable que les deux frères aient pris à bail le moulin du Chapitre en se partageant ultérieurement son exploitation avec le moulin de Charenton. Les deux moulins étaient exploités séparément par

1. Arch. nat., Q¹ 1258.

2. Mathieu Robineau avait 60 ans en 1539, Arch. nat., Z^{1H} 28, fol. 550 v°.

3. Voir p. 396.

4. Arch. nat., S 45. Il s'agit sans doute du Moulin Rouge, dont il était le meunier en 1539 (Arch. nat., Z^{1H} 28, fol. 550v), et encore en 1552 (Arch. nat., Z^{1H} 38, fol. 261).

la suite : le 19 décembre 1541, Mathieu Robineau, et sa femme Jeanne devenaient locataires du moulin de Sainte-Opportune pour neuf ans, moyennant 100 écus d'or soleil¹. Pendant ce temps là, Nicolas Robineau était locataire du petit moulin à tan de Charenton appartenant au collège de Champagne. Ce moulin était en effet baillé le 2 juin 1546 à Gilles Morin, et le bail mentionnait que le précédent locataire était Nicolas Robineau². Nicolas ne laissa plus de traces dans les archives, mais Mathieu continua. Il exploita deux moulins sur le pont aux Meuniers : le 26 octobre 1545, lui avait été baillé le moulin de Saint-Martin-des-Champs, situé à deux moulins d'écart du moulin de Sainte-Opportune³. Le bail du moulin de Sainte-Opportune lui fut renouvelé pour neuf ans le 24 décembre 1548⁴, tandis que celui du moulin de Saint-Martin lui fut renouvelé pour six ans en 1552 moyennant 200 £ t.⁵. Le bail de 1548 stipulait que le domicile principal de Robineau était le moulin de Saint-Martin-des-Champs. Même si aucun bail de sous-location du moulin n'a été retrouvé, il est probable qu'il délégua l'exploitation de celui de Sainte-Opportune.

Mathieu Robineau mourut en 1554, âgé de 75 ans. Son fils, Étienne prit sa suite dans les deux moulins qu'il exploitait, amorçant la dernière phase de l'ascension sociale de cette famille, puisqu'il devint propriétaire du moulin de Sainte-Opportune peu avant sa mort. La date n'est pas connue, mais les enfants du premier lit de Robineau vendaient en 1585 à Catherine Thireul, leur belle-mère, les trois cinquièmes de ce moulin⁶. L'acte précise que lesdits enfants étaient en outre possesseurs du moulin Rouge, situé à Saint-Maurice. Avant de mourir, Étienne Robineau restait locataire du moulin du prieuré de Saint-Martin-des-Champs avec lequel advint un conflit en 1575 portant sur le remboursement par le prieuré des frais engagés par son meunier pour protéger le moulin des inondations⁷. Les renseignements donnés dans la sentence du prévôt de Paris éclairent une fois encore sur l'existence de bons et de mauvais moulins. Les plaignants soutenaient en effet que leur moulin était « ung des meilleurs moullins et des mieulx achallandez de toute la ville [...] auquel le pere et le filz se

1. Arch. nat., Q¹ 1258.

2. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 21, fol. 515-518, 2 juin 1546.

3. Arch. nat., L 878.

4. Arch. nat., Q¹ 1258.

5. Arch. nat., L 878.

6. Arch. nat., S 44.

7. Arch. nat., L 870, n° 15.

sont grandement enrichis et y ont acquis de grandz biens que Dieu leur a donnez »¹. Cette excellence du moulin justifiait les 200 £ t. de loyer que ses locataires lui versaient, mais, en contrepartie, elle rendit possible leur enrichissement et l'acquisition par Étienne Robineau du moulin voisin de Sainte-Opportune dont il avait été le locataire.

9.3.2.2 La concentration des moulins à vent : l'exemple des Boulanger père et fils

L'ascension sociale de la famille Boulanger se fit selon des modalités différentes. Alors que la famille Robineau s'apparente à une famille de riches meuniers du pont aux Meuniers, centre meunier historique de la capitale, la famille Boulanger apparaît comme celle qui a profité du vent favorable aux moulins éoliens.

Là encore, cette famille ne laisse pas de traces avant le XVI^e siècle. Nicolas Boulanger, était meunier à la Chapelle-Saint-Denis, dans le moulin érigé par Guiard de Pontoise, appelé au XVI^e siècle moulin de la Tour de pierre. Le prieuré de Saint-Lazare lui bailla en 1506 un arpent de terre où il construisit un deuxième moulin à vent le long de la chaussée de Saint-Denis². En 1508, il prenait de l'évêque de Paris, Étienne Poncher, une pièce de terre sur la butte Saint-Roch à charge d'y construire un moulin³. Il prenait à cens en 1515 une autre pièce de terre au faubourg du Roule et y construisit un moulin⁴. Les moulins de Boulanger se déployaient alors sur deux sites, et il ne pouvait pas en assurer lui-même l'exploitation. Son domicile principal restait près des moulins de Saint-Lazare. Il y possédait trois moulins en 1520, un de pierre et deux de bois⁵. Ces moulins étant proches les uns des autres, il est difficile de savoir s'il les exploitait simultanément ou s'il en louait certains. Les moulins de la Ville-l'Évêque, quant à eux, étaient baillés à rente. Un titre nouvel du 21 mars 1527 indique que le moulin que Nicolas Boulanger avait construit après 1508 était baillé, avec l'autre moulin de la butte Saint-Roch, et dont Boulanger s'était porté acquéreur, à Jeanne Charron, veuve du meunier Guillaume Fouquet, moyennant une rente de 45 £ 15 s. t⁶. En

1. *Ibid.*

2. Arch. nat., S 6595.

3. Arch. nat., S* 1256, fol. 385.

4. Arch. nat., S 1097.

5. Arch. nat., S 6623.

6. Arch. nat., S 1087.

1530, Boulanger fut encore une fois choisi par Saint-Lazare pour construire un autre moulin à vent sur la chaussée du Bourget¹.

En moins d'une trentaine d'années, le meunier du moulin de la Tour de pierre avait acquis pas moins de six moulins du nord-ouest de Paris, à une époque où les meuniers du pont aux Meuniers étaient encore locataires de leurs installations. Son exemple illustre l'aubaine permise par la construction de moulins à vent, permettant à certains meuniers de devenir multi-proprétaires de ces machines, en exploitant une partie tout en louant les autres. Les textes ne disent pas si Boulanger construisit lui-même ses moulins ou s'il délégua cette tâche à un charpentier. Aucun marché ne permet non plus de connaître le coût de l'élévation d'un moulin à vent au début du XVI^e siècle. On sait toutefois qu'en 1552, l'élévation d'une telle infrastructure pouvait coûter 130 £ t.². À en juger par le nombre de moulins édifiés par Boulanger, alors que celui-ci n'exploitait aucun moulin hydraulique, ceux déjà construits devaient lui permettre de financer les coûts des nouvelles installations, alors que les bailleurs du fonds de terre ne participaient pas à leur financement. En retour, faire affaire avec un multi-proprétaire de moulins devait être pour les seigneurs une garantie de voir les moulins qu'ils souhaitaient promptement construits. Sans doute le choix de Saint-Lazare de faire affaires avec Nicolas Boulanger tenait aussi au fait qu'il était connu des religieux en tant qu'exploitant du premier moulin élevé sur leur seigneurie.

La date de décès de Nicolas Boulanger n'est pas connue, il est certain toutefois qu'il avait déjà disparu en 1556. Le bail, concédé à Jean Herny le 28 avril 1556, d'une place à bâtir un moulin à vent le long de la chaussée de Saint-Denis, l'obligeait en effet à construire le moulin entre celui de Raoulin Boulanger, fils de Nicolas et celui de Vincent de Feurnes³. Raoulin faisait partie de la notabilité meunière : il prenait part, en 1555, à la prisée du moulin aux Dames⁴. Il s'agissait donc d'un technicien reconnu, raison expliquant sans doute le fait qu'il remporta le marché visant à réparer le moulin à vent de la ferme de l'Hôtel-Dieu⁵. Contrairement à son père, il semble que Raoulin ait étendu son activité dans le domaine des moulins hydrauliques, en devenant locataire, le 11 novembre 1564, du moulin des Prés à

1. Arch. nat., S 6604.

2. Arch. nat., Min. cent., XCI, 29, 17 juin 1552.

3. Arch. nat., S 6695.

4. Arch. nat., S 4425^B.

5. Arch. APHP, HD 6385, p. 228.

Saint-Maurice¹.

L'exemple de Nicolas et Raoulin Boulanger montre la prise d'envergure des meuniers de moulins à vent au XVI^e siècle. De simple meunier propriétaire d'un moulin, Nicolas Boulanger parvint à concentrer entre ses mains la quasi-intégralité des installations du nord-ouest de Paris, améliorant son statut social. L'évolution de ses désignations dans les actes est à cet égard éclairante. Il apparaissait comme meunier dans les actes de concession de terre par Saint-Lazare, marchand-meunier dans le titre nouvel de Jeanne Charron pour les deux moulins qu'elle tenait de lui sur la butte Saint-Roch, tandis que son fils était désigné dans le marché passé avec l'Hôtel-Dieu comme marchand et bourgeois de Paris². Raoulin Boulanger mourut entre 1569 et 1583, sans que ne soit retrouvé son inventaire après décès. Il est donc malaisé d'estimer sa fortune. Il est en revanche certain, qu'à l'instar de son père, il s'agissait d'un propriétaire exploitant qui sous-louait les installations les plus éloignées de son lieu de vie.

9.3.2.3 La constitution de « *trusts* » : l'exemple des Morin, Regnault, Quineau, Baudouin et Bahuet

Certains meuniers accomplirent les mêmes opérations de concentration d'installations tout en élargissant leur horizon technique et géographique, mêlant exploitation d'installations hydrauliques et éoliennes, à Paris et dans ses environs, pratiquant une forte homogamie sociale dans des proportions encore plus importantes que les Robineau ou les Boulanger.

Le premier, dont la carrière est bien renseignée par l'inventaire après décès de son épouse, Denise Grangier, décédée en 1541, est Gilles Morin³. Il avait acquis, le 5 avril 1515, de Nicolas Menesson, meunier du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois entre 1483 et 1521⁴, trois moulins sur la Marne pour 420 £ t.⁵ La situation du vendeur, à la fois fermier du

1. Arch. APHP, HD 2896 (détruit, cf. inventaires TOURNIER et BRIÈLE)

2. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris...*, *op. cit.*, p. 225, fait remonter la naissance des marchands-meuniers au XIV^e siècle pour parler des meuniers ne moulant plus le grain pour une clientèle, mais se procurant du grain qu'ils faisaient moudre dans leur moulin et vendaient ensuite à une clientèle de boulangers. L'essor de cette pratique n'eut toutefois lieu qu'au XVIII^e siècle. En l'absence de documents détaillant la manière dont Boulanger menait ses affaires, il est difficile de voir ce que revêt exactement le terme de marchand-meunier accolé à son nom.

3. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541.

4. Arch. nat., S 29.

5. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541, p. 24.

moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois et propriétaire de moulins sur la Marne montre que le mouvement de concentration de certaines installations des alentours de Paris dans les mains des meuniers du pont aux Meuniers s'observait dès l'aube du XVI^e siècle. L'intérêt de Morin pour les installations de la Marne ne s'arrêtait pas là, puisqu'il se fit adjudger, en 1519, la moitié du moulin de Gravelle, à Saint-Maurice¹. Le 13 juin 1521, il se portait caution de Julien Audouard, qui prenait à ferme le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois à la suite de Nicolas Menesson². Sur le bail accordé à Audouard, figurait le domicile principal de Gilles Morin : le moulin de Saint-Gervais, sur le ponton des Chambres Maître Hugues. Morin prit à titre viager ce moulin le 27 mai 1527 moyennant 82 £ de rente viagère³. Deux ans plus tard, il prenait à vie de l'Hôtel-Dieu le moulin des Prés à Saint-Maurice, pour 80 £ t. de loyer⁴. Il déclarait le 27 janvier 1540, être emphytéote du moulin des Bonshommes de Vincennes sous le pont aux Meuniers⁵. La même année, lui était adjudgé le moulin de Chanteraine, à Vitry⁶. Lorsque son épouse décéda, en 1541, les époux logeaient au moulin de Saint-Gervais, ils étaient détenteurs de nombreux meubles, de cinq chevaux et trois mulets, de bijoux et joyaux représentant un peu plus de 77 £ t. ainsi que de 300 écus d'or soleil⁷. En 1543, Gilles Morin était meunier du moulin de la Gourdainne⁸, et le 2 juin 1546, il prenait encore à bail, avec un nommé Jean Aubert, les deux moulins du collège de Champagne tournant en aval du pont de Charenton, moyennant 70 et 80 £ t. par an⁹. Peut-être essaya-t-il de diversifier son activité dans le domaine des moulins à vent : Sauval indique que les religieux de Saint-Germain-des-Prés lui permirent de dresser en 1543 un moulin à vent sur l'îlot de Bussy, à la pointe occidentale de l'île de la Cité¹⁰. Une délibération du Bureau de la ville de Paris en date du 1^{er} janvier 1545 enjoignait Gilles Morin de détruire « le molin par luy fait faire et mis sur la riviere de Seine au devant du cay des Augustins », mais elle semble plutôt référer à un moulin à eau - ce qui aurait expliqué l'intervention du Bureau de la ville de Paris, eu

1. *Ibid.*

2. Arch. nat., S 29.

3. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541, p. 22.

4. *Ibid.*, p. 24.

5. Arch. nat., S 44.

6. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 301, 21 juillet 1541, p. 21.

7. *Ibid.*, p. 1-17.

8. Arch. nat., Z^{1H} 32, fol. 109 v°.

9. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 21, 2 juin 1546.

10. Henri SAUVAL, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, Paris, t. I, 1724, p. 100.

égard au préjudice causé par ce type d'installation à la navigation¹.

Gilles Morin mourut quelques années plus tard, avant 1552, en laissant une fille, pré-nommée Marguerite². Celle-ci se maria avec un certain Robert Regnault, à qui échurent la majorité des installations de Gilles Morin, auquel il ne survécut que quelques années, mourant probablement prématurément, puisqu'il ne laissa pas de descendance³. Le 5 avril 1555, Robert Regnault prenait à ferme de l'Hôtel-Dieu de Paris le moulin des Prés, à Saint-Maurice moyennant certaines réparations à faire⁴. Il continuait d'exploiter le moulin de Gravelle. À sa mort, les personnes appelées à se partager l'héritage furent ses frères, Michel et Étienne. L'examen de leur statut social est éclairant quant à la place de ces grands meuniers dans la bourgeoisie parisienne. Étienne était marchand, bourgeois de Paris, mais le domaine duquel il traitait n'est pas spécifié. Son frère, en revanche, Michel, était avocat au Parlement, preuve que la famille Regnault faisait partie, au XVI^e siècle, de la notabilité parisienne. Robert Regnault était quant à lui désigné dans l'inventaire après décès de sa belle-mère comme marchand-boulangier, esquisse d'un retour à une concentration verticale des activités allant de la mouture du grain à la commercialisation du pain, alors que les boulangers avaient cessé de prendre à ferme des moulins à partir des années 1440.

Nous devons avouer notre incapacité à démêler l'écheveau des liens de parenté des Regnault, qui furent plusieurs à prendre part à des activités meunières. L'inventaire après décès d'un autre Regnault, Nicolas, dressé en 1552, indique que celui-ci vivait au moulin de Saint-Gervais⁵. Le co-exploitaient-il avec Robert Regnault, à moins que les actes ne confondent deux moulins dits des Chambres Maître Hugues ? Une déposition de témoins au cours de laquelle Nicolas Regnault fut entendu permet de savoir qu'il était né vers 1498 à Saint-Marcel, se mêla du métier de meunier dès ses 18 ans, mais fréquentait, dès ses six ou huit ans, les moulins de la Seine⁶. Après avoir exploité les moulins des Barres, sis près de la place de Grève dans les années 1520⁷, Nicolas Regnault était devenu fermier du moulin du Temple dit « de l'Hor-

1. Arch. nat., Z^{1H} 34, fol. 303.

2. Les héritiers de Gilles Morin baillaient le 16 mai 1552 pour cinq ans le moulin des Bonshommes sous le pont aux Meuniers à Guillaume Texier, moyennant 100 £ t. (Arch. nat., S 4317).

3. Comme Gilles Morin, Robert Regnault fit du moulin de Saint-Gervais son domicile principal, Arch. nat., Min. cent., III, 309, 21 janvier 1559.

4. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 59, 5 avril 1555 (n. st.)

5. Arch. nat., Min. cent., XX, 76, 11 août 1552.

6. Arch. nat., L 447, fol. 12.

7. Arch. nat., Z^{1H} 26, fol. 53 v^o-54.

loge », au moins depuis 1530¹. Son bail avait été renouvelé pour neuf ans le 25 juin 1550². Il exploitait, ou faisait exploiter, les moulins d'Enfer et de Purgatoire, situés à Maisons. Comme Gilles Morin, Regnault ne vivait pas dans l'indigence : son inventaire après décès montre que son patrimoine était composé de tableaux, de tapisseries, de sculptures, tapis et autres bijoux. À sa mort, ses baux échurent à sa femme, Denise le Sueur issue également d'une famille de meuniers³. Elle trouva son nouvel époux dans le même milieu, en la personne de Guillaume Texier, fermier du moulin des Bonshommes après le décès de Gilles Morin⁴, à qui revint l'exploitation des moulins de Saint-Gervais et de l'Horloge⁵. La fille de Nicolas Regnault, Henriette, s'était mariée avant le décès de son père avec Étienne, fils d'Antoine Quineau, décédé en 1551, qui était fermier du moulin de Saint-Magloire et d'un des moulins du pont de Charenton⁶. Antoine Quineau avait pris à bail en 1519 du chapitre de Notre-Dame, avec Pierre Bahuet, meunier d'un des moulins des Chambres Maître Hugues, et Jean Quineau, marchand, le premier moulin du pont aux Meuniers depuis le Châtelet, pour deux ans, moyennant 100 £ t.⁷ Antoine épousa Barbe Bahuet, avec qui il eut six enfants : Étienne et Robert Quineau, majeurs à la mort d'Antoine, et quatre autres enfants : Nicolas, Laurent, Robin et Jean, dont Barbe Bahuet devint la tutrice⁸. À la mort d'Henriette Regnault, cinq ans après celle de son père, Étienne Quineau exploitait les moulins de Saint-Merry, d'Enfer et de Purgatoire⁹, et ce, au moins depuis 1552¹⁰.

Ainsi, entre en scène la famille Bahuet qui laisse des traces dès la fin du xv^e siècle : entre 1486 et 1487, Jean Gamelle, procureur au Châtelet, baillait à Antoine Bahuet, meunier au

1. Arch. nat., L 447, fol. 11 v°.

2. Arch. nat., S 5079^A.

3. En 1493, Tassin le Sueur, meunier à Saint-Marcel, qui avait pris à rente pour 99 ans le moulin des Bonshommes du bois de Vincennes, le louait pour douze ans à Noël Denyn moyennant 35 £ t. (Arch. nat., Min. cent., XIX, 8, 31 août 1493). Le 2 août 1535, Jean le Sueur et Jeanne Granger sa femme prenaient à ferme pour quatre ans le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, bail renouvelé le 13 janvier 1540 (n. st.) (Arch. nat., S 29). Sans doute étaient-ils liés à Hugues le Sueur, marchand-meunier bourgeois de Paris, preneur à bail en 1557 des moulins qu'avait le collège de Champagne à Charenton (Arch. nat., S 6542^A), et fermier du moulin de Créteil en 1558 (Arch. nat., Min. cent., VIII, 235, 15 octobre 1558).

4. Arch. nat., S 4317.

5. Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558.

6. Arch. nat., Min. cent., XX, 75, 2 décembre 1551. Antoine Quineau était déjà fermier du moulin de Saint-Magloire en 1542, Arch. nat., Z^{1H} 32, fol. 10.

7. Arch. nat., S 45.

8. Arch. nat., Min. cent., XX, 75, 2 décembre 1551.

9. Arch. nat., Min. cent., XX, 77, 20 juillet 1557.

10. Arch. nat., Z^{1H} 38, fol. 267 v°.

moulin de Croulebarbe, trois pièces d'oseraie entre la clôture des Cordelières de Lourcine et la rivière de Bièvre, moyennant 4 £ p. de rente¹. En 1487, lui était baillé sa vie durant, ainsi que celle de sa femme et de ses enfants, le Grand moulin du chapitre de Saint-Marcel, sis sur la Bièvre². Le même Antoine Bahuet se portait acquéreur le 14 août 1492 d'une île à la hauteur de la Grange aux Merciers³. La trajectoire des Bahuet se fit vers le centre de Paris, puisque le déjà nommé Pierre Bahuet, probablement frère d'Antoine⁴ était, en 1519, meunier d'un des moulins des Chambres Maître Hugues⁵. Antoine Bahuet, quant à lui, se porta acquéreur du moulin de l'Écorcherie dont hérita son fils⁶, Thomas qui était aussi, en 1532, meunier du premier moulin du ponton des Chambres Maître Hugues⁷. Dans le même temps, un autre Bahuet, Philippe, tenait entre 1536 et 1546 le moulin de la Gourdain, qu'il sous-louait de Gilles Morin⁸. En 1544, il prenait à bail le deuxième moulin du Chapitre du pont aux Meuniers pour neuf ans, au prix de 100 £ t.⁹ Il prenait, en 1551, le moulin à nef de Martin Godereau, flottant aux abords d'Issy¹⁰. La nature de son lien de parenté avec Thomas Bahuet reste à déterminer, mais ils semblent être de la même génération¹¹. Ce dernier mourut en 1556¹². Il était alors toujours meunier d'un des moulins des Chambres Maître Hugues et du moulin de l'Écorcherie¹³. Sa fille, Marguerite, s'était mariée avec Hugues le Sueur, tandis que son fils, Antoine, encore mineur à son décès, allait se marier avec Barbe Baudouin, membre de la dernière famille dont il sera question.

Là encore, l'histoire de la famille Baudouin commence entre Paris et Charenton. Les Baudouin étaient meuniers depuis le xv^e siècle au moins. En 1451, un nommé Girard Baudouin, meunier à Paris, était condamné à payer à un loueur de bateaux 11 s. p., constituant le

1. Arch. nat., Min. cent., XIX, 1, s. d., n° 392.

2. Arch. nat., S 1946/2.

3. Arch. nat., Min. cent., XIX, 6, 14 août 1492.

4. Arch. nat., L 446, fol. 37 v°-38.

5. Cf. *supra*.

6. Arch. nat., L 447.

7. Arch. nat., Z^{1H} 27, fol. 687 v°.

8. Arch. nat., Z^{1H} 28, fol. 151 v° ; Z^{1H} 35, fol. 12, 17.

9. Arch. nat., Min. cent., VIII, 71, 28 mai 1544.

10. Arch. nat., Min. cent., XX, 44, 25 juillet 1551.

11. Arch. nat., L 446, fol. 37 v°-38. Il semblerait que Thomas Bahuet et Philippe Bahuet aient été cousins germains. Philippe pourrait être le fils de Pierre Bahuet.

12. Arch. nat., Min. cent., III, 307, 3 septembre 1556.

13. Arch. nat., Min. cent., III, 307, 3 septembre 1556.

reliquat d'une plus grande somme qu'il lui devait¹. Un premier Jean Baudouin apparaît dans les plunitifs d'audience du Bureau de la ville de Paris en 1483. Meunier du moulin de Saint-Lazare, il lui était alors permis de gravoyer dans la Seine pour faire venir davantage d'eau sur la roue de son moulin alors que le fleuve était à l'étiage². Jean Baudouin était, la même année, meunier du Petit moulin à tan sur la Marne³. Le 15 décembre 1501, il prenait à bail le moulin du Chapitre dit « du Soleil », sous le pont aux Meuniers, pour six ans et 60 £ t., prenant pour caution Mathieu Robineau⁴. Jean Baudouin était en 1504 aussi meunier du moulin Rouge sur la Marne, il lui était alors enjoint de cesser de réclamer un paiement aux voituriers par eau qui désiraient passer l'écluse de son moulin⁵. La même année, un autre membre de la famille, Étienne, était meunier du moulin d'Enfer. Le 17 décembre 1515, Henri Baudouin, fils de Jean, devenait fermier du moulin du Soleil, précédemment exploité par son père, qui s'en portait garant⁶. Il était alors meunier d'un autre moulin du pont aux Meuniers, non nommé dans le bail. Il semble donc que ce moulin du Soleil ait été en quelque sorte un moulin de « débutant ». Cinq ans plus tard, le 17 février 1520, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs baillait à un autre Baudouin, Pierre, son moulin du pont aux Meuniers, pour neuf ans et un montant de 110 £ t., mais celui-ci mourut avant le terme du bail, en 1528. L'un des deux est probablement le père de Jean II Baudouin, dont l'histoire est mieux connue et qui semble être le premier meunier à avoir diversifié ses activités en exploitant conjointement des moulins hydrauliques et éoliens, tout en constituant un modèle de concentration économique verticale dans la production de la farine.

Jean II Baudouin est né vers 1514 et commença également sa carrière entre Charenton et le pont aux Meuniers. À 25 ans, en 1539, il était meunier du moulin de Charentonneau, sur la Marne⁷. Le 28 septembre 1542, il prenait à bail le moulin de Quiquengrogne, à Conflans, pour neuf ans, moyennant 75 £ t⁸. Il était alors désigné comme marchand meunier. Trois ans plus tard, il se portait acquéreur, entre autres, de la maison et terre de Marolles⁹,

1. Arch. nat., Z^{1H} 10, fol. 134 v°.

2. Arch. nat., Z^{1H} 20, fol. 29.

3. *Ibid.*, fol. 55 v°.

4. Arch. nat., S 45.

5. Arch. nat., Z^{1H} 23, n° 110.

6. *Ibid.*

7. Arch. nat., Z^{1H} 28, fol. 551, Z^{1H} 30.

8. Arch. nat., Min. cent., VIII, 70, 28 septembre 1542.

9. Arch. nat., Min. cent., III, 184, 27 décembre 1573, p. 10. Nous n'avons pas pu identifier plus précisé-

contenant trente-quatre arpents et demi de terre¹. Là où il était difficile dans le cas de Nicolas Boulanger, aussi désigné comme marchand meunier de caractériser sa véritable activité, il est plus vraisemblable que cet achat visait, pour Jean Baudouin, à maîtriser l'ensemble de la filière de la production de la farine depuis le grain de blé. Ainsi, outre la mouture à la demande, Baudouin pouvait produire ses propres blés qu'il moulait dans ses moulins, vendant la farine en aval. Ce faisant, il continuait d'accumuler un impressionnant patrimoine meunier et constituait sans doute un très bon parti. Le 25 juin 1550, il prenait à bail des religieux de Saint-Jean de Jérusalem le moulin du Temple du pont aux Meuniers dit de Saint-Nicolas pour neuf ans². Le moulin était auparavant tenu par Jean Laulne et Catherine le Roux, qui allait devenir la femme de Jean Baudouin³. Ce dernier était devenu propriétaire du moulin à vent situé sur les remparts de la ville, entre les portes Saint-Honoré et Montmartre, qu'il baillait pour neuf ans le 30 novembre 1551 à Martin Ruel, meunier à Asnières, au prix de 46 £ t. de loyer⁴. Il entamait alors sa carrière d'entrepreneur de l'énergie dans les deux domaines, touchant aussi bien à l'hydraulique qu'à l'éolien. C'est sans doute pour cette raison qu'il fut choisi en 1556 par le prieuré de Saint-Lazare qui lui louait le 1^{er} juin, pour neuf ans et 120 £ t.

ment la terre de Marolles, quatre villages de ce nom existant dans les environs relativement proches de Paris. Un critère de proximité ferait penser qu'il s'agit de Marolles-en-Brie, Val-de-Marne, arr. Créteil, cant. Villecresnes ou de Marolles-en-Hurepoix, Essonne, arr. Palaiseau, cant. Brétigny-sur-Orge mais on ne peut exclure qu'il s'agisse de Marolles, Oise, arr. Senlis, cant. Nanteuil-le-Hardouin ; Marolles-sur-Seine, Seine-et-Marne, arr. Provins, cant. Montereau-Fault-Yonne.

1. La surface est importante, pour un meunier, sans être considérable. En considérant qu'il s'agisse bien d'arpents de Paris, un arpent de Paris valant 3 418,8 m² (*Les anciennes mesures du centre historique de la France*, sous la dir. de Pierre Charbonnier, Paris, 2012, p. 45), les terres achetées par Baudouin représenteraient environ 11,6 ha. En estimant un rendement de blé de 7 à 8 hl par ha, avec un tiers de la surface emblavée en froment, Baudouin pouvait compter récolter de 27 à 30 hl de blé, soit entre un muid et un muid et demi de blé par an. Cette terre n'est toutefois pas la seule que Baudouin ait achetée, il se porta également acquéreur en 1550 de la ferme et terre de Bertault, sans que la superficie de la terre ne soit spécifiée, ni que l'identification du lieu ne soit aisée. Le *Dictionnaire topographique de la France* signale une ferme appelée le Clos Berteaux en Normandie, entre les communes de Criquiers et Haudricourt, Seine-Maritime, arr. Dieppe, cant. Gournay-en-Bray, dans le pays de Bray, ce qui est tout de même bien loin de Paris. Plus proche de Paris, un lieudit la Cour Bertault existe à Boissy-le-Châtel, Seine-et-Marne, arr. Meaux, cant. Coulommiers.

2. Arch. nat., S 5079^A.

3. Jean Laulne était lui-même le fils d'Huguet Laulne qui avait été chargé en 1482 de construire le moulin des Prés à Charenton (Arch. AHP, HD 2879, détruit, cf. inventaire TOURNIER et BRIÈLE), à l'instar des Robineau, meuniers historiques du moulin de Sainte-Opportune, les Laulne semblent avoir été les meuniers historiques du moulin de Saint-Nicolas, Huguet ayant pris le moulin pour neuf ans le 17 juillet 1503 (Arch. nat., S 5079^A). Il mourut en 1505 (Arch. AHP, HD 2889, détruit, cf. inventaire TOURNIER et BRIÈLE). En 1534, Jean Laulne devenait à son tour meunier du moulin à l'image Saint-Nicolas avec Catherine le Roux, sa femme (Arch. nat., S 5079^A). Il est fort probable que Catherine ait joué un rôle actif dans la prise à ferme par Jean Baudouin du moulin de feu son mari, et que le mariage entre les deux ait eu lieu promptement après le décès de ce dernier.

4. Arch. nat., Min. cent, LXXXV, 30, 30 novembre 1551.

de loyer, son moulin du pont aux Meuniers, avec l'obligation d'employer jusqu'à six sacs de plâtre pour les réparations du moulin et de moudre prioritairement le grain de Saint-Lazare aux tarifs accoutumés¹. Dans la foulée, le prieuré de Saint-Lazare lui concédait une pièce de terre sur la chaussée de Saint-Denis, moyennant l'obligation d'y construire un moulin à vent et de payer au prieuré 100 s. t. de rente². La même année, lui était adjugé un des moulins du pont de Charenton³.

Fortuné, exploitant plusieurs moulins, Jean acquit en 1566 le moulin de Saint-Magloire sous le pont aux Meuniers, alors en ruines et dont les coûts de réfection étaient estimés à 2 000 £ t.⁴, marquant un pas supplémentaire dans l'ascension sociale des meuniers du centre de Paris, devenant propriétaires et non plus simples exploitants de leurs installations, et mettant les établissements religieux, détenteurs du capital énergétique du pont aux Meuniers depuis plus de cinq siècles et devenus incapables d'en assurer l'entretien, hors du jeu. Baudouin n'arrêta pas sa trajectoire ascendante en si bon chemin et continua à se porter preneur d'installations rentables. Son mariage avec Catherine le Roux, ne dura guère. Après avoir brièvement eu pour épouse Paquette Rousseau, qui décéda en 1566⁵, il se remaria avec autre veuve qui lui permit encore une fois d'avoir accès à un meilleur moulin. Celle-ci, Jeanne Morot, était en 1537 l'épouse d'un certain Jean Denis, et prenait avec lui à ferme le petit moulin du Chapitre sur le pont aux Meuniers pour neuf ans et 110 £ t. de loyer⁶. À la mort de son mari, elle reprit seule le bail, le 30 janvier 1565, pour neuf ans et 240 £ t. de loyer⁷. Quelques années plus tard, elle se maria avec Jean, et les deux annulèrent le bail pris par Jeanne Morot en se faisant accorder un nouveau bail le 19 juillet 1569, d'une durée de dix ans⁸.

Jean II Baudouin mourut en 1573 laissant derrière lui un patrimoine considérable constitué de rentes, de plusieurs maisons à Paris, de fermes, de terres, de vignes et de saussaies dans les environs, que ses six enfants se partagèrent. Sa fille Barbe épousa Antoine II Bahuet, et

1. Arch. nat., S 6630. La prisée du moulin, se montant à 128 £ 8 s. 6 d. t. fut faite par son beau-père, Gilles le Roux, indication que le mariage avec Catherine était un mariage avantageux des deux côtés.

2. Arch. nat., S 6630.

3. Arch. nat., Min. cent., III, 184, 27 décembre 1573, p. 26.

4. Arch. nat., Y 111, fol. 378.

5. Arch. nat., Min. cent., III, 316, 30 août 1566.

6. Arch. nat., S 45.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

les deux prirent à ferme le 28 juin 1572 le moulin que le chapitre de Notre-Dame avait sur le ponton aux Chambres Maître Hugues pour vingt-cinq ans et 180 £ t. de loyer¹. Pour donner des garanties au Chapitre, les époux hypothéquaient le moulin de Saint-Lazare du pont aux Meuniers, dont ils avaient fait l'acquisition après que celui-ci eut brièvement appartenu aux Chartreux². Comme son beau-père, Bahuet diversifia ses actifs en acquérant en 1583 des héritiers de Raoulin Boulanger le moulin de la Tour de pierre³, qu'il baillait, le 28 décembre 1584, à Regnault Berger et Germaine sa femme⁴. Deux ans avant la mort de Jean II, son fils, Jean III, issu de son mariage avec Jeanne Morot, avait épousé Barbe Quineau⁵. Son autre fils, Nicolas, était propriétaire en 1580 d'un des moulins à vent situés entre la porte Saint-Antoine et celle du Temple⁶.

9.3.2.4 Les hiérarchies meunières au XVI^e siècle

L'aristocratie meunière La poursuite de cette saga meunière pourrait être narrée jusqu'à la chute du pont aux Meuniers. Ces quelques exemples montrent à quel point l'essentiel des installations approvisionnant Paris étaient détenues par quelques familles de meuniers aux pratiques matrimoniales extrêmement endogames. Déjà au XVI^e siècle, s'observe le lien très étroit entre mariage et affaires qu'avait distingué Steven Kaplan à la fin de l'Ancien Régime⁷. Dans cette domination des installations, la notion de propriété semble prendre peu de place : si s'observe un mouvement de captation progressive des moulins appartenant à des communautés religieuses, et d'achat de moulins à vent, des meuniers prenant seulement à ferme des installations assurèrent leur fortune. L'essentiel était d'exploiter plusieurs moulins rentables qui généraient des revenus capables de s'équilibrer en cas d'avarie d'un équipement, d'où l'intérêt manifesté peu à peu par ces meuniers pour les moulins à vent. Ainsi, en quelques années, le réseau meunier de Paris et Charenton s'était concentré entre les mains des membres d'un groupe social extrêmement fermé, uni par des alliances matrimoniales. La nouveauté

1. Arch. nat., S 48. Les baux d'un terme aussi long sont assez peu fréquents à Paris d'où une clause supplémentaire : le moulin serait visité par des charpentiers tous les trois ans pour en vérifier le bon entretien.

2. Arch. nat., S 6630.

3. Arch. nat., Min. cent., III, 170, 7 décembre 1583.

4. Arch. nat., Min. cent., III, 170, 28 décembre 1584.

5. Arch. nat., Min. cent., VI, 44, 1^{er} janvier 1571.

6. Arch. nat., Min. cent., III, 156, 8 avril 1580

7. Steven L. KAPLAN, *Les ventres de Paris...*, *op. cit.*, p. 265.

supplémentaire est qu'à cette concentration horizontale des installations s'ajoutait une intégration verticale du processus de production de farine depuis le champ, avec la naissance de la profession de marchand-meunier, achetant en parallèle des terres productrices de grain moulu par les meuniers qui en commercialisaient la farine¹, alors que, dans le même temps, des liens familiaux avec les métiers de la boulangerie se tissaient. La profession évoluait donc d'une mouture exclusivement à la demande, à une mouture du meunier pour son compte. Les inventaires après décès des grands meuniers parisiens dépeignent un train de vie de grands bourgeois, prêteurs d'argent, multi-proprétaires de biens immobiliers, vivant dans des hôtels de plusieurs pièces richement meublés au centre de la capitale, sous le pont aux Meuniers ou aux Chambres Maître Hugues. Les membres des familles Baudouin, Bahuet, Morin, Quineau ou Regnault, ne portaient plus de sacs de grains depuis longtemps, s'apparentant davantage au modèle de l'entrepreneur de l'énergie capitaliste cherchant à dominer le marché et à devenir titulaires du maximum de baux de moulins.

Ces meuniers titulaires de multiples baux en déléguaient l'exploitation à d'autres, formant une classe meunière intermédiaire pouvant à son tour exploiter plusieurs installations.

La classe intermédiaire Ainsi, le moulin du Temple, qui avait été pris à bail par Jean II Baudouin², avait-il été sous-loué à un nommé Pierre Lemarié qui mourut en 1552³. Ce dernier avait également pris à ferme depuis le 25 décembre 1551 le moulin de Quiquengrogne, appartenant alors à l'évêque de Rennes, Claude Dodieu⁴. Son inventaire après décès, contenant notamment un chapitre consacré à ses dettes actives et passives permet une meilleure connaissance de cette classe moyenne de meuniers⁵. À sa mort, Lemarié exploitait deux moulins appartenant respectivement à Jean Baudouin et à l'évêque de Rennes. La question de la double exploitation de moulins éloignés géographiquement se posait donc encore, et l'inventaire après décès de Pierre Lemarié permet de mettre le doigt sur les personnes sur les épaules desquelles reposait quotidiennement la tâche de faire fonctionner le moulin. Il est plausible

1. Sans doute les fréquentes apparitions dans les inventaires après décès de ces meuniers de boulangers formant partie de leur entourage familial est-il un indice permettant de penser que cette intégration économique allait jusqu'à la confection du pain.

2. Voir p. 396

3. Arch. nat., Min. cent., III, 49, 24 décembre 1552.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, pièce justificative n° 30, voir p. 496.

que, contrairement à Jean Baudouin, Lemarié se soit chargé de cette tâche, mais nous avons montré qu'il avait aussi employé un certain nombre d'aides¹. Ce meunier semble donc faire partie de ceux qui prirent à bail plusieurs installations, connurent une réussite financière tout en restant sous la domination des membres de l'aristocratie meunière qui leur avaient délégué l'exploitation des installations dont ils étaient eux-mêmes les fermiers. Contrairement à ces grands meuniers, qui s'étaient mués en chefs d'entreprises ne participant *a priori* plus à l'exploitation de leurs moulins, les membres de cette classe intermédiaire continuaient de mettre la main à la pâte dans au moins une de leurs installations. C'est dans cette catégorie que peuvent sans doute se classer les membres de la famille Boulanger, ou certains meuniers qui jamais ne possédèrent ou n'exploitèrent plus d'un moulin, à l'instar de Pierre Guéron, auquel l'évêque de Paris avait concédé un pièce de terre où faire bâtir un moulin en 1556², et qui mourut en 1557 en n'ayant pour patrimoine que ce moulin³.

Le prolétariat meunier Au bas de l'échelle sociale, se trouvaient les compagnons meuniers, qui n'apparaissent qu'incidemment dans les inventaires après décès, au moment où ils devaient montrer aux priseurs chargés d'estimer les biens de leurs défunts maîtres l'importance de leur fortune. Et pourtant, la charge du rhabillage des lourdes meules, la surveillance constante du moulin et le portage des lourds sacs de grain leur échoyait. Sur leurs épaules se bâtit la prospérité des grands meuniers parisiens. Sans documents, il est difficile de faire leur histoire. Il est probable que pour certains, la situation de compagnon meunier n'était que transitoire, permettant de prendre du galon avant de prendre à ferme un petit moulin et d'accéder à l'indépendance professionnelle. *A contrario*, certains pouvaient être, comme le pensait Steven Kaplan des meuniers ayant subi un revers professionnel ou ayant perdu leur bail⁴. D'autres demeuraient toute leur vie compagnons meuniers, et vivaient dans l'indigence, ainsi Pierre Goujon, dont les biens furent inventoriés à la demande de sa veuve, Jeanne Chauvier à sa mort en 1552⁵. Le préambule de l'inventaire est plus long que l'inventaire lui-même. Dans la chambre que le couple occupait rue des Filles-Dieu, fut trouvé

1. Voir p. 380

2. Arch. nat., Min. cent., VIII, 223, 9 janvier 1556 (n. st.)

3. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 300, 7 octobre 1557.

4. Steven KAPLAN, *Les ventres de Paris*... , p. 204.

5. Arch. nat., Min. cent., IX, 133, 2 mars 1552 (n. st.)

un buffet de bois de chêne prisé 5 s. t., une couchette en chêne, un lit, un traversin rapiécé garni de plumes, et quelques draps prisés 40 s. t., ainsi que deux *scabelles*¹ et une sellette à deux pieds de chêne prisées 3 s. t. Maigre bilan de toute une vie réduite à quarante-huit sous.

Entre ces têtes bien identifiées et la multitude de plus petits meuniers gravitant autour, le monde des moulins du XVI^e siècle est bien connu. Cette période peut être caractérisée comme celle d'un envol, tant de la demande énergétique d'une capitale se repeuplant que de la fortune des quelques familles qui vinrent à monopoliser l'essentiel des infrastructures meunières parisiennes. Les vicissitudes de l'histoire eurent toutefois raison de cet essor, faisant du règne d'Henri IV un moment de rupture. La destruction de la quasi-totalité des moulins à vent de Paris par les troupes d'Henri de Navarre ne devait pas en ralentir l'expansion, et leur nombre ne cessa d'augmenter jusqu'au XVIII^e siècle, il s'agit donc d'un épisode aux conséquences limitées. En revanche, la destruction du pont aux Meuniers, le dimanche 22 décembre 1596 à six heures et quart du soir², marqua une rupture plus profonde en décapitant le monde meunier parisien dont les membres les plus fortunés furent emportés avec leurs moulins. Le corps de la femme de Mathurin Quineau, qui exploitait le moulin de Saint-Merry, fut retrouvé à Saint-Cloud, dans les restes du moulin, une semaine après la chute du pont aux Meuniers. Celui de son mari ne fut jamais retrouvé³. Le soir de la chute du pont, Thomas Doyn, et Barbe Baudouin, sa femme, avaient convié à dîner un nommé Laurier, orfèvre, et Geneviève Bahuet, sa femme, ainsi que Jean Baudouin, beau-frère de Thomas Doyn, ils trouvèrent aussi la mort dans la chute de l'édifice⁴. Vincent Tressay, boulanger de madame de Guise, avait invité le même soir Jeanne, fille de Jean Baudouin, âgée alors de quinze ans, ils connurent la même fin⁵. Survécurent le « capitaine Baudouin », exploitant du moulin de Saint-Nicolas, qui eut le temps de s'enfuir avec sa femme et deux jeunes enfants, Mathurin Tellier, meunier du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, et Antoine Bahuet, qui avait acheté

1. Une *scabelle* est un siège de bois peu élevé, sans bras ni dossier, article « Scabelle » dans le Dictionnaire du Moyen Français, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/scabelle>, [consulté le 30 mars 2018].

2. Anatole de MONTAIGLON, « Un récit contemporain de la chute du pont aux Meuniers à Paris en 1596 », *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. 27, p. 97.

3. *Ibid.*, p. 104.

4. *Ibid.*, p. 105-106.

5. *Ibid.*, p. 106-107.

le moulin de Saint-Lazare¹, ainsi que François Pellé, qui demeurait au moulin de Sainte-Opportune². Tous ces événements marquent la fin du système énergétique parisien médiéval auquel s'intéressait ce travail, et ouvrent le second chapitre dans l'histoire de l'énergie à Paris à l'époque préindustrielle, ne prenant fin que dans les années 1840.

1. *Ibid.*, p. 107-108.

2. *Ibid.*, p. 102-103.

Conclusion

Au terme de cette étude, plusieurs conclusions sont à apporter sur l'utilisation des énergies de l'eau et du vent à Paris entre le Moyen Âge et la Renaissance. Une première doit être faite sur la variabilité des choix énergétiques. Il est trop rapide et schématique de parler d'un système énergétique préindustriel ou même médiéval comme d'un système bloqué jusqu'à la découverte de nouvelles sources d'énergie. L'étude de l'évolution du mix énergétique adopté dans un cadre géographique restreint montre que les réponses apportées à la même question, à savoir une augmentation de la demande énergétique, peuvent varier au cours du temps. Si la métropole parisienne soutint la croissance démographique des XI^e- XIII^e siècles par l'équipement massif des cours d'eau en moulins à eau, et, conséquemment, par une dépendance à l'énergie hydraulique, la concurrence de l'approvisionnement fluvial de Paris aboutit à de nouveaux arbitrages quant à l'utilisation des ressources énergétiques. À Paris, le déploiement de roues ne fut donc pas limité par la puissance énergétique disponible, comme dans d'autres villes qui ne purent déployer aucun nouvel équipement hydraulique après le XI^e siècle¹, mais par la nécessité de réserver la force de l'eau pour d'autres usages que la meunerie. Le moulin à vent, bien que connu dès le XIII^e siècle, fut presque en dormance pendant les deux siècles qui suivirent. Ce n'est qu'au XVI^e siècle que la technologie essaïma enfin, lorsque la Seine se vida de ses moulins. Au sein des grands systèmes énergétiques mis en évidence par Carlo Cipolla, se trouvent donc de nombreuses variations locales, mais aussi de multiples transitions énergétiques, conduisant à modifier, selon les utilisations des ressources disponibles et les connaissances acquises, le mix énergétique d'un territoire donné.

Cette diversification du mix énergétique ne rendit toutefois jamais la capitale autonome dans la satisfaction de ses besoins en mouture au moyen des moulins à eau et à vent. Au mieux, ceux-ci ne purent moudre en temps normal que 50 à 70 % du blé consommé par les Parisiens, rendant ceux-ci dépendants du pain confectionné grâce à la farine produite dans des villes situées à plus d'une quinzaine de kilomètres de Paris, à l'instar de Gonesse ou Corbeil. Cette proportion du quart ou de la moitié des besoins de la capitale devant être exportés peut paraître importante de prime abord, cela reste toutefois très peu en considérant

1. André GUILLERME (André), *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, nord de la France, fin III^e, début XIX^e siècle*, Seyssel : Champ Vallon, 1983, rééd. 1990 ; Dietrich LOHRMANN, « Entre Arras et Douai : les moulins de la Scarpe au XI^e siècle et les détournements de la *Satis* », *Revue du Nord*, t. 66, n° 263, octobre-décembre 1984, p. 1023-1050.

qu'aujourd'hui, le degré d'autonomie alimentaire des cent plus grandes villes françaises tourne autour de 2 %¹, alors que le potentiel agricole local de ces mêmes villes pourrait couvrir plus de 54 % de leurs besoins alimentaires, soit le taux que nous trouvons².

Bertrand Gille montrait que les moteurs fixes, dont les moulins sont les représentants, avaient limité lors de l'époque préindustrielle leurs effets à une partie de la production industrielle³. À Paris, cette partie resta en effet extrêmement circonscrite dans la mesure où, pour satisfaire cette importante demande alimentaire, les moulins travaillèrent dans leur immense majorité à produire la farine des habitants, la part des autres applications industrielles restant pendant toute la période étudiée de l'ordre de la portion congrue. Seule la ville de Saint-Denis s'autonomisa et se spécialisa dans des applications industrielles pour devenir un centre drapier lorsque la demande en farine diminua à la suite de la guerre de Cent Ans. Le reste de l'équipement meunier travailla sans relâche pour satisfaire la demande alimentaire des Parisiens.

Aussi, les installations énergétiques ne sont pas des unités dont il suffirait de faire la somme, mais les parties d'un réseau au service de la satisfaction de besoins, en l'occurrence ceux d'une capitale géante. Il est d'autant moins possible de les additionner qu'un moulin du XIII^e siècle ne vaut pas un moulin du XVI^e siècle, de même qu'un moulin terrier ne vaut pas un moulin pendu, ni un moulin à vent. Il faut en particulier démentir l'idée d'une absence de recherche d'efficacité énergétique chez les sociétés préindustrielles, comme si ces dernières n'avaient pu fonder leur croissance que sur une utilisation extensive des ressources : comme les opérations de défrichement permirent de soutenir la croissance démographique, une simple augmentation du nombre de moulins aurait permis de moudre davantage de grains. L'examen des évolutions techniques des moulins montre au contraire que les moments de croissance démographique furent accompagnés d'évolutions de la taille des meules des moulins, et donc, en amont, de leur mécanisme. Il fut ainsi possible de moudre autant avec moins d'unités meunières. Ces possibilités différenciées de production selon le type de machine et selon le

1. *Autonomie alimentaire des villes. État des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française*, cabinet de conseil Utopies, note de position n° 12, mai 2017, p. 2, [en ligne], <http://preprod.utopies.zagett-projects.com/wp-content/uploads/2019/12/autonomie-alimentaire-des-villes-notedeposition12.pdf> [consulté le 7 juillet 2020].

2. *Ibid.*, p. 9.

3. Bertrand GILLE, « Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400 », *Cahiers d'histoire mondiale*, t. 3, 1956, p. 63-108.

moment où elles étaient en activité sont à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'estimer la quantité totale de blé que les Parisiens pouvaient espérer moudre à Paris et dans sa banlieue. En d'autres termes, pour calculer la part des besoins en mouture pouvant être satisfaite à un moment donné, il importe de distinguer les différents types de moulins en fonctionnement, afin de pondérer leurs effectifs par les capacités de production des différentes machines.

Un réseau présente une organisation particulière, avec un centre et des périphéries, et une hiérarchie entre ses éléments. À Paris, un centre se distingue : les moulins du Grand Pont puis du pont aux Meuniers ainsi que ceux des immédiats abords. Ceux-ci furent le point d'attache des grandes familles de meuniers qui finirent par dominer le réseau. À partir du XVI^e siècle, la dernière boucle de la Marne se distingua comme une succursale meunière de la capitale, contrôlée par les grands meuniers parisiens. La chute du pont aux Meuniers fit des moulins de la Marne le cœur du dispositif de production de farine en direction de Paris, signant la fin d'une implantation des moulins dans le centre de la capitale qui datait alors de plus d'un demi-millénaire. En ce sens, le XVI^e siècle constitue bien la fin du système énergétique parisien médiéval.

Un tel réseau, essentiel à l'approvisionnement de la capitale du royaume de France, car participant à la fourniture du plus essentiel des aliments, se devait d'être étroitement surveillé par les autorités. Dans cette histoire, le politique n'est nulle part, mais il est aussi partout. Les installations publiques restèrent durant toute leur existence en marge du réseau. Les moulins royaux étaient situés à Gonesse ou à Corbeil, tandis que la tentative d'installation par les autorités parisiennes de moulins sous le pont Notre-Dame ne fut pas une réussite. La recomposition du réseau vers un plus grand équilibre entre moteurs hydrauliques et moteurs éoliens résulte tout autant du choix de libérer les rivières navigables de leurs moulins que du choix des acteurs locaux, seigneurs et meuniers, à l'initiative de la construction de nouveaux moulins. Comme le montrait Steven Kaplan pour l'époque moderne, il n'était pas question pour les autorités de se charger de l'approvisionnement, mais seulement de s'assurer que l'approvisionnement lui-même, assuré par le marché, s'effectue correctement, et à un prix accessible à la masse des consommateurs¹. Cette police de l'approvisionnement se manifestait,

1. Steven L. KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1988.

dans le cas de la régulation du marché de la meunerie, par la mise en place de mesures protégeant les usagers du moulin, auxquels était garanti l'accès aux machines et la possibilité de ne pas être lésés par leurs exploitants. La réglementation des tarifs de mouture extrayait le réseau d'une logique de marché concurrentiel où les plus gros moulins auraient pu pratiquer des tarifs plus bas et conduire à la disparition des moulins plus modestes. De même, les dispositions contenues dans les statuts des métiers imposant aux meuniers de s'entraider traduisent une volonté politique de lissage des aléas et de solidarité au sein du réseau en cas de crise. En d'autres termes, le réseau meunier n'était gouverné par aucune main invisible du marché, mais par un appareil institutionnel très élaboré permettant de garantir à l'ensemble des consommateurs l'accès au même service de mouture.

L'édifice juridique mis en place afin d'organiser l'exploitation des machines par les meuniers eut également toute son importance dans la bonne marche du réseau. Un partage des coûts et des revenus était sans doute nécessaire pour permettre aux acteurs prenant part à l'entreprise de mener leur activité, alors que les moulins étaient des machines fragiles, sensibles aux aléas climatiques, et fonctionnant selon des tarifs réglementés. L'homogénéité des baux attribuant l'entretien des parties structurelles au propriétaire-bailleur, et l'entretien des tournants et travaillants au locataire-exploitant témoigne de ce nécessaire équilibre, rompu avec la prise de possession par les anciens locataires des moulins du pont aux Meuniers des installations s'y trouvant, se traduisant concrètement par son effondrement en 1596 : si l'appauvrissement des bailleurs du pont aux Meuniers, en perte de vitesse au cours du XVI^e siècle, avait laissé leurs moulins dans un triste état, l'acquisition des machines par leurs anciens fermiers ne permit guère de redresser la barre, peut-être à cause d'un trop grand appétit de ces derniers. Désireux de posséder leurs moulins, ils furent incapables de payer l'ensemble des frais de réparation et d'entretien qu'elles occasionnaient.

À plus d'un titre, de nouveaux équilibres se firent donc jour à partir du XVII^e siècle. Le devenir de ce système énergétique parisien préindustriel serait à étudier. Celui-ci a en effet encore pu soutenir l'augmentation démographique de la capitale, passant de 300 000 habitants en 1560 à près d'un million en 1840, date où les premiers effets de la révolution industrielle se firent sentir en France.

Les mouvements de va-et-vient entre le passé et le présent sont fréquents. Une solution

connue à une époque donnée devient désuète, et doit tomber dans l'oubli quelque temps avant d'être redécouverte. Il semble ainsi qu'au XVII^e siècle, les moulins à bras, remplacés au Moyen Âge par les moulins à eau et à vent, étaient de nouveau parés de toutes les vertus. Un projet d'implantation d'une machine actionnant des meules au moyen de deux grandes roues mues chacune par deux hommes fut ainsi présenté au roi qui ordonnait d'en faire l'essai¹. Il s'agissait, selon les porteurs du projet, de régler le problème de chômage des moulins causé par les jours sans vent, les sécheresses, ou les inondations. Aujourd'hui, les dispositifs de production énergétiques renouvelables sont redécouverts. En 2017, le projet d'utiliser l'énergie de la Seine pour actionner un moulin à eau installé au port des Invalides paraissait si novateur qu'il devenait lauréat du concours « Réinventer la Seine »². Pourtant, au cours du dernier millénaire, la période où les énergies de l'eau et du vent furent rendues utilisables par le biais de convertisseurs implantés au plus près des consommateurs est bien plus longue que celle où elles ne le furent pas. Les historiens sont là pour le rappeler.

1. Bibl. nat. Fr., français 21636, fol. 360-363

2. <https://www.paris.fr/actualites/les-laureats-de-reinventer-la-seine-5035> [consulté le 20 mai 2020] « La première boulangerie flottante voguera au port des Invalides », *Le Parisien*, 18 août 2017.

Annexe A

Pièces justificatives

1

1187.

Accord entre Foulques, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et l'abbé Étienne et les chanoines de Sainte-Geneviève, au sujet du droit, pour les moines de Saint-Germain, de bâtir une maison au-dessus de leur moulin du Petit Pont, dont la jouée leur appartient en commun avec les chanoines.

A. Original non retrouvé.

B. Copie du XIII^e siècle, cartulaire de Sainte-Geneviève, Bibliothèque Sainte-Geneviève, manuscrit 356, p. 198.

En haut de l'acte : De jugata de Parvo Ponte

a. René Poupardin, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du XIII^e siècle. Tome second (1183-1216)*, Paris, 1909, p. 22-23, n° CCXLIII.

D'après a.

Que occasionem jurgiorum auferunt et in posterum pacem conservant, scripture solent mandari ne per negligentiam aut maliciam, ut solet, quorundam recidiva nauseatur materia litigandi. Eapropter ego Fulco, sancti Germani de Pratis abbas, totusque ipsius ecclesie conventus, notum fieri volumus per presentem paginam tam futuris quam presentibus, quod, cum edificaremus domum quandam super molendinum nostrum quod est in Parvo Ponte,

dilecti nobis fratres et amici nostri Stephanus, abbas sancte Genovefe, et canonici ipsius ecclesie conquesti sunt quod jugata, que ex parte molendini ipsorum communis nobis et ipsis erat, et suspendendo funibus utrique molendino communiter serviebat, ultra quam debet super aquam ipsorum extenderetur et in dampnum ecclesie sue molendinum eorum in posterum impediret. Adiciebant etiam quod sicut suspendendo molendino suo predicta jugata solebat et debebat communis esse, ita et si edificare super molendinum suum vellent, ad portandum et sustinendum edificium suum sicut et nostrum debet communiter deservire. Nos autem paci et concordie duarum ecclesiarum, que sibi ab antiquo speciali fraternitate invicem conjuncte sunt, providentes et temporibus nostris eam sincere et firmiter observare volentes, pari assensu et voluntate concordi concessimus ut supradicta jugata cum superimposito pariete, quantum aera molendini ipsorum cum utensilibus suis, scilicet gordana et instrumento piscatorio quod dicitur *penchun*, extenditur, communis sit nobis et ipsis, tam ad suspendendum molentinum suum quam ad superedificandam domum, si voluerint, ut si quando placuerit eis super molendinum suum domum construere, liceat ipsis sine contradictione nostra trabes edifici sui super jugatam imponere et firmare, superimposito, ut dictum est, pariete communi existente, quantum, sicut supradiximus, protenditur area sui molendini cum utensilibus supradictis. Quod si forte contigerit propter super imposita onera utriusque domus communem jugatam infortiari debere, canonici sancte Genovefe pro parte sua convenienter sumptus necessarios ministrabunt. Quod ut verius credatur et firmiter teneatur, presens scriptum inde fieri et sigillorum beati Germani et nostri impressione corroborari precepimus, adjunctis quorundam fratrum nostrorum nominibus et signis.

Signum Ogisi prioris. S. Johannis supprioris. S. Odonis tercii prioris. S. Bartolomei quarti prioris. S. Johannis, Theobaldi, Landrici, Hugonis, sociorum nostrorum. Actum fuit hoc anno Domini M° C° LXXX° VII°.

2

1243, juillet.

Bail à ferme, pour 8 ans et 40 setiers de blé, par Robert Boisseau et Odeline, sa femme, à Pierre de l'Île et Agnès, sa femme, de leur moulin sis à Écorcherie, dans l'eau de Saint-Martin-des-Champs. Le moulin est prisé 24 £ p.

A. Original parchemin, jadis scellé sur double queue, Arch. nat., T 1491¹.

Omnibus presentes litteras inspecturis, Officialis curie Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod, in nostra presencia constituti, Robertus Boucelli et Odelina, ejus uxor, recognoverunt se tradidisse, Petro de Insula et Agneci, ejus uxori, quoddam molendinum situm ut dicitur Parisius, in Secana, prope Carnificeriam de Magno Ponte, in aqua Sancti Martini¹, ad firmam, a festo Nativitatis beati Johannis Baptiste ultimo preterito, usque ad octo annos, pro quadraginta sextariis bladi, ad mensuram bladi amodiacionis molendinorum Sancti Maglorii, annuatim reddendis hiis terminis, videlicet ad festum Sancti Remigii, quartam partem, ad Natale, totidem, ad Pascha, totidem, et ad festum Nativitatis beati Johannis Baptiste totidem. Promittentes, fide data in manu nostra, quod contra tradicionem predictam non venient, et quod dictum molendinum quamdiu firma duraverit, eisdem Petro et Agneci, ejus uxori, contra omnes garantizabunt et liberabunt, ad usus et consuetudines Parisienses predicti. Autem, Petrus et Agnes, ejus uxor, in nostra presencia constituti, recognoverunt se accepisse dictum molendinum ad dictam firmam usque ad dictum terminum prout superius est expressum, et promiserunt, fide data, se reddituros dictos quadraginta sextarios bladi dictis Roberto et ejus uxori annuatim terminis prenotatis. Recognoverunt etiam se accepisse dictum molendinum sub precio viginti quatuor librarum parisiensium solidorum, et sub eodem precio, vel meliori, tenentur dimittere dictum molendinum dicti Petrus et Agnes, ejus uxor, in fine predicte firme, dictis Roberto et ejus uxori. Et de omnibus predictis et singulis tenendis et ad implendis, Gaufridus et Hillarius de Charmentre et Laurencius de Aqua, coram nobis constituti pro dictis Petro et Agnece, ejus uxore, erga dictos Robertum et Odelina,

1. Le moulin apparait pourtant dans le censier de Saint-Magloire de 1274. Lors de sa vente en 1244, il est toutefois mentionné qu'il était grevé d'une rente de quatre setiers de blé mouture envers Saint-Martin-des-Champs (cf. P. J. n° 3).

ejus uxore, se plegios constituerunt quilibet in solidum et per fidem. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragésimo tercio, mense julio.

3

1244, juillet.

Vente, moyennant 200 £ p., par Robert Boisseau et sa femme, Odeline, à l'hospice du Roule, de leur moulin de l'Écorcherie, sis à côté du moulin d'Hubert du Châtelet, clerc, chargé d'une rente de quatre setiers de blé mouture envers l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

A. Original parchemin, jadis scellé sur lacs de soie verte et rouge, Arch. nat., T 1491¹.

Universis presentes litteras inspecturis, Officialis curie Parisiensis, in Domino salutem. Notum facimus quod, in nostra presencia constituti, Robertus dictus Boucel et Odelina, ejus uxor, asseruerunt quod ipsi habebant et possidebant quoddam molendinum situm Parisius, in Secana, in Ecorcheria, contiguum molendino magistri Huberti de Castelleto, clerici, in alodio ipsorum Roberti et ejus uxoris, ut dicebant, movens de hereditate dicti Roberti, ut dicebant, oneratum in quatuor sextariis bladi, videlicet mousturantie de elemosina ecclesie Beati Martini de Campis Parisiensis, in Natali Domini, debitis annuatim, ut dicebant. Quod molendinum et quicquid juris et domini in dicto molendino habebant vel habere poterant, in libero alodio, ipsi Robertus et ejus uxor, coram nobis, vendiderunt et in perpetuum quittaverunt magistro et fratribus et domui de Roculo in perpetuum, pro ducentis librarum parisiensium iam sibi solutis, sicut confessi sunt coram nobis. Renunciantes actioni et exceptioni non numerate pecunie, non tradite et non solute. Promiserunt insuper dicti Robertus et ejus uxor, fide in manu nostra prestita corporali, quod contra vendicionem predictam, per se vel per alios, venire de cetero nullatenus attemptabunt. Et quod dictum molendinum in libero alodio, in manu mortua, sine coactione vendendi, aut extra manum mortuam ponendi exceptis quatuor sextariis mousturantie, quos dicti magister et fratres tenebuntur annuatim solvere ecclesie Sancti Martini de Campis, pro termino prenotato, dictis magistro et fratribus et domui de Roculo garentizabunt et liberabunt perpetuo contra omnis. Promiserunt insuper dicti venditores, sub prestita fide, se soluturos eisdem magistro et fratribus viginti librarum parisiensium nomine pene, si vendicionem istam in toto vel in parte retrahi contigerit vel evinci. Insuper, eadem Odelina, coram nobis, specialiter et expresse, coram nobis, quittavit, sub prestita fide, dictis magistro et fratribus et domui de Roculo, quicquid juris et domini in

dicto molendino habebat vel habere poterat, ratione dotalicii aut alio modo. Afferens quod, ad hoc faciendum vi vel metu inducta non fuerat, set hoc voluntate spontanea, non coacta faciebat, ut dicebat. De dicta vero venditione tenenda, garentizanda et liberanda, ut dictum est, et de pena si committatur solvenda, ipsi venditores, duas domos suas, ut dicebant, quarum una sita est, ut dicitur, in vico predicatorum, in censiva que vocatur censiva Morini, et alia ante domum comitis Masticonensis, in censiva civium Parisiensium, ut dicitur. Item, quinque arpenta vinearum, sitarum apud Rooniacum¹, in censiva Sancte Genovefe de monte Parisiensis, ut dicitur, et omnia alia bona sua mobilia et immobilia, presencia et futura, dictis magistro et fratribus et domui de Roculo, pignoris et ypothece titulo, coram nobis, in contraplegium obligarunt. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragésimo quarto, mense julio.

1. Rosny-sur-Seine, Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Mantes-la-Jolie.

1265 (n. st.), 4 janvier.

Bail pour quatre ans par la léproserie de Saint-Lazare à Richard Pied-et-Demi et Odeline, sa femme, du moulin de Saint-Lazare, situé sous le Grand Pont, moyennant six muids et six setiers de blé et la mouture gratuite du grain de la léproserie que Richard Pied-et-Demi ira chercher et ramènera à ses frais. Le moulin est prisé 31 £ p.

A. Original parchemin, jadis scellé sur double queue de parchemin, Arch. nat., S 6630.

Universis presentes litteras inspecturis, Officialis curie Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod, in nostra presencia constituti, Richardus dictus Pes et dimidius, et Odelina, ejus uxor, recognoverunt se recepisse, a magistro et fratribus domus Sancti Lazari Parisiensis, quoddam molendinum ipsorum magistri et fratrum, situm ad Magnum Pontem, ut dicebant, ab instanti Nativitate beati Johannis Baptiste usque ad quatuor annos continue computandos et completos, et ex nunc usque ad eandem Nativitatem, ad admodiacionem sex modiorum et sex sextariorum bladi, videlicet de tali blado quod moliri contingerit in molendino antedicto, solvendorum dictis magistro et fratribus, vel eorum mandato, a dictis Richardo et Odelina, ejus uxori, in hanc modum, videlicet ad instans Pascha, sex sextarios bladi predicti, et quolibet anno dictorum quatuor annorum ad quemlibet terminum de quatuor terminis Parisiensibus consuetis, decem et novem sextarios et plenam minam bladi antedicti, solucione primi termini incipiente ad instantem Nativitatem beati Johannis Baptiste, ut dicebant. Ita tamen, quod dicti Richardus et ejus uxor bladum dictorum magistri et fratrum ad opus domus ipsorum, videlicet Sancti Lazari, sine moutura, vel aliquo precio, sine premio, ex ipso blado percipiendis molire quandiu duraverit admodiacione predicta, et in possessione dicti molendini fuerint libere tenebuntur. Tenentur etiam et promiserunt dicti Richardus et ejus uxor, per totum tempus dicte admodiacionis, mittere suis propriis sumptibus pro blado dictorum magistri et fratrum querendo ad domum Sancti Lazari predictam, et farinam de ipso blado ad dictam domum ipsorum magistri et fratrum refferre ipsorum Richardi et ejus uxoris, propriis sumptibus et expensis. Tenentur etiam recipere, seu eorum nuncius, bladum ipsorum magistri et fratrum, ad pondus et farinam de ipso blado ad equale pondus

reddere, ut dicebant, ita quod si erit defectus de pondere dicte farine, ipsi Richardus et ejus uxor, illum defectum, dictis magistro et fratribus, de suo proprio ad valorem farine predicte supplere seu redere tenebuntur. Conventum autem est inter ipsos magistrum et fratres et dictos Richardum et ejus uxorem, ut dicebant, quod si ob defectum ipsorum Richardi et ejus uxoris oportuerit bladum dictorum magistri et fratrum ad alienum deferri molendinum, ipsi Richardus et ejus uxor, dampna et expensis que et quas dicti magister et fratres prope hoc incurrerent, eisdem magistro et fratribus reddere tenebuntur, et super hiis dampnis et expensis, tendere veritati ipsorum alia probatione minime requirenda, nisi propter nimiam inundacionem aquarum, vel nimiam minoritatem, vel propter gelu, in quibus casibus, si ita contingeret, quod predictum molendinum molire non posset propter enormitatem temporis, dicti magister et fratres tunc, bladum ipsorum ad sumptus proprios ipsorum moliri ubi viderint expedire facere tenebuntur, ut dicebant. Tenentur insuper et promiserunt, dicti Richardus et ejus uxor, dictum molendinum dimittere in fine quatuor annorum predictorum in eque bono statu in quo modo est, vel etiam meliori, et ipsum molendinum tenere interim in eque bono statu in quo modo est, et ipsum omnibus factionibus suis reparare ipsorum Richardi et ejus uxoris propriis sumptibus durante admodiacione predicta. Recognoverunt insuper, dicti Richardus et ejus uxor se dictum molendinum recepisse a dictis magistro et fratribus sub precio valoris triginta et unius librarum parisiensium ut dicebant, et de premissis omnibus et singulis, ex parte ipsorum Richardi et ejus uxoris, tenendis et firmiter adimplendis, ut superius et expressum, iidem Richardus et Odelina, ejus uxor, quadam domum ipsorum, ut dicebant, sitam Parisius, in Civitate, in ruella de Mibrayo, contiguam furno Beate Marie de Campis ex uno latere, et a parte posteriori domui Bertini Pilliparii, in censiva Sancti Lazari predicti, liberam et quittam ab omni onere et obligacione quacumque preterquam de quinquaginta quatuor solidorum parisiensium, quibus dicta domus tantummodo erat onerata, ut dicebant, eisdem magistro et fratribus, in contraplegium obligarunt, et obligatam reliquerunt penitus et expresse, coram nobis. Promittentes dicti Richardus et Odelina, ejus uxor, fide in manu nostra prestita corporali, dictam domum sic esse liberam et quittam, et se omnis et singula supradicta inviolabiliter tenere et observare, et non contravenire aliquo ingenio vel cautela, jurisdictioni Curie Parisiensis, quantum ad premissa se specialiter supponentes. Datum anno Domini M° CC° LX^{mo} quarto, mense januarii.

5

[1274]¹.

Extraits d'un censier de l'abbaye de Saint-Magloire, concernant les moulins et autres bâtiments situés à Paris, dans la seigneurie de l'eau de l'abbaye de Saint-Magloire.

A. Original non retrouvé.

B. Copie du début du XIV^e siècle dans le Petit Cartulaire de Saint-Magloire, Arch. nat., LL 39, fol. 22 v°-24 v°.

[fol. 22 v°] Cum secundum tempora moderna brevitatem moderni gaudeant, idcirco tedio dispendii superflui primitus relegato ad commodum nostre ecclesie Sancti Maglorii Parisiensis, et rerum ad eam pertinentium, hunc librum fieri fecimus sub anno Domini M^o CC^o nonagesimo quarto² in modum que sequitur.

[fol. 23] In primis, omnes possessiones, redditus, census, terras cultas et incultas, prata, vineas, et omnia alia que ad corpus ecclesie nostre predicte et prioratum nostrorum dignoscuntur pertinere suscribi fecimus, secundum quod in registris nostris meliori modo potuimus invenire.

Primo, procedimus ad corpus ecclesie de hiis que ad abbatis officium pertinent et ad officiales in abbacia commorantes. In primis, de prepositura et de omnibus ad eam preposituram pertinentibus, videamus, videlicet, censibus, droituris, corveris, tolones et aque Parisiensibus, una cum censibus, droituris, coustumis, et corveis de Charrona ad ipsam preposituram pertinentibus, que omnia predicta valent per annum duccentas libras parisiensium, salvis ventis, emendis, et aliis emolumentis que ad predictam preposituram possunt per annum devenire.

Item, unum molendinum subtus magnum pontem quod valet per annum octo modii bladi ad quatuor terminos Parisius consuetos ecclesie persolvendi multura abbacie libera remanente.

1. Valentine WEISS, *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge*, vol. 1, Paris, 2009, p. 627.

2. Valentine Weiss pense plutôt que ce censier a été rédigé vingt ans plus tôt, cf. note supra.

[fol. 23 v°] Item, super molendinum quod fuit deffuncti Radulphi de Monteforti, 22 sextaria bladi ad quatuor terminos Parisius consuetos.

Item, a Roberto de Medunta, pro uno molendino, quinque sextaria et unam minam bladi.

Item, super molendinum Bartholomei Popin¹, quatuor sextaria.

Item, in ecclesia Sancti Germani de Pratis, octo sextaria bladi et duo dolia vini que nos annuatim recipimus ratione cappelanie nobis ab illustrissimo rege Francie concesse pro ut in carta fundacionis nostre ecclesie apparet.

Summa bladi super moldendina cum octo sextariis bladi in ecclesia Sancti Germani, 11 muis *3 setiers et 1 mine.*

Item, super molendinum deffuncti Guillermi Piz Doe pro 5 sextariis et une mina bladi, 40 solidos parisiensium annui census.

Item, Radulpho de Paciaco et Jachobo Carnifice pro 7 sextariis bladi super unum molendinum, 45 solidos.

Item, aqua Sequane fluit a capite insule Sancte Marie usque ad magnum pontem ita libera ut nullus inibi sine gracia et nutu ecclesie et abbatis Beati Maglorii piscari sive aliquid construere possit.

[...] ²

[fol. 24 v°] ITEM, SUPER MAGNUM PONTEM

Liberi defuncti Mauricii de Meulento 5 s. p.

1. La famille Popin est une vieille famille échevinale connue avant 1179 (Boris BOVE, *Dominer la ville, prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, 2004, p. 210).

2. Nous n'avons pas édité cette partie du censier, consacrée aux étaux de bouchers.

Item, Templum Parisius, pro magna domo sua sequenti	6 s. p.
Item, pro molendinis de Baris	12 s. p.
Item, pro parva archa pontis	5 s. p.
Item, pro pillario	2 s. p.
Item, Guillelmus Niger, pro uno pillario in aqua	4 s. p.
Item, Hebertus de Sancto Martino, pro uno pillario in aqua	4 s. p.
Item, burgenses de palatorio Parisius pro cursu aque Sequane	10 s. p.
Templum Parisius, pro tribus molendinis de Barris ¹ que tenet Andreas Pocherun...	12 s. p.

MOLENDINA JUDEORUM

Odo Popin ² , pro tribus molendinis	3 s. p.
Item, Johanes de Campis et Galteris <i>le Mâtin</i>	2 s. p.
Item, Matheus <i>Fortaillee</i> ³ , pro uno molendino	4 s. p.
[fol. 25] Item, Hanriotus de Meullento, pro uno molendino ⁴	3 s. p.

MIBRAY

Odo Popin, duo molendina vacua.

Item, Petrus de Baubigniaco, unum molendinum.

Item, Turpin, unum molendinum pro *les barbarens* de Bosco Vicenarum.

Item, Girardus de Sperrone⁵, unum molendinum.

1. Ce sont les moulins des Barres, objet d'une donation puis d'une vente par les héritiers d'André Porcheron aux religieux du Temple, ils traversèrent le Moyen Âge et furent vendus par les Hospitalier au Bureau de la ville de Paris en 1565 qui procéda à leur démolition afin de fluidifier la circulation fluviale (Arch. nat. S 5076^B, pièces justificatives n° 6 et 7).

2. Noter ici la concentration des moulins entre les mains de la famille Popin : Saint-Magloire percevait une rente sur le moulin de Barthélémy, qui reste non-identifié, tandis qu'Eudes Popin possédait six moulins dans la censive de Saint- Magloire.

3. Mathieu Fortaillée était drapier selon Gustave FAGNIEZ, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris...*, op. cit., p. 162.

4. Le 19 mars 1308 (n. st.), Hugues Réthoré promettait à l'abbé et aux religieux de Saint-Magloire d'acquiescer désormais une rente annuelle de 4 s. p. en raison de l'amortissement de l'emplacement de ce moulin (Bibl. nat., lat.5413, n° 178, fol. 136, éd. dans A. TERROINE et L. FOSSIER, op. cit., t. II, p. 197-198, n° 139). À partir de cette date, le ponton permettant l'accès à ce moulin ainsi qu'à ceux qui le jouxtaient fut appelé ponton aux moulins des Chambres Maître Hugues. Les moulins de Jean des Champs et Gauthier le Mâtin, Mathieu Fortaillée et Hanriot de Meulan étaient encore présents à la fin du XVI^e siècle (Arch. nat., S 1193-1194).

5. La famille d'Épernon est une grande famille de bourgeois parisiens qui arriva à l'échevinage en 1350 et paraît liée à la fourniture de l'Hôtel d'Artois (Boris BOVE, *Dominer la ville...*, op. cit., p. 373-576).

Item, Radulphus de Vernon et Hugo Charité, unum molendinum.

Item, Symone de Dumo, talemelarius¹, unum molendinum.

Item, Johannes de Campis, unum molendinum.

Item, Ludovicus Chauçon, unum molendinum.

Item, Yvo de Calvo Monte, unum molendinum pro Sancto Martino.

Item, Ludovicus Chauçon, unum molendinum vacuum.

Item, Girardus de Coillevere, talemelarius, unum molendinum pro Beata Maria de Campis.

Item, Galterus ad Ensem duo molendina.

Item, uxor Guillermi Fortis, unum molendinum pro Sancto Dyonysio de Carcere.

EN L'ÉCORCHERIE

Nicholaus Flamignus², duo molendina de quibus unum est vacuum.

Item, Galterus Lorge pro Stephano Maci, unum molendinum.

Item, Petrus de Cornoaille, unum molendinum.

Item, Alipdis la Bouchere, unum molendinum.

Item, Robertus de Medunta, unum molendinum³.

Item, Guillermus de Vico Novo et Maria dou Luet, unum molendinum⁴ 15 s. p.

[fol. 25 v°]Item, Robertus de Medunta pro parvo molendino Margarite dou Clotet⁵ .. 5 s. p.

Item, pro molendino de Gurgite episcopi Parisiensis⁶ 4 s. p.

1. Le terme « talemelier » désigne les personnes qui fabriquent et vendent du pain jusqu'au premier quart du xv^e siècle avant que le terme de « boulanger » ne lui soit préféré (Caroline BOURLET, « Le livre des métiers dit d'Étienne Boileau ou la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e – début XIV^e siècle) », *Médiévales*, 69, automne 2015, p. 22).

2. Peut-être est-ce le Nicolas le Flament qui était échevin en 1263 et fit partie de l'Hôtel de Louis IX (Boris BOVE, *Dominer la ville...*, *op. cit.*, p. 197).

3. Ce moulin exista jusqu'au début du xv^e siècle, appartenant à Jacques de Montmor et abandonné en 1427, son emplacement était mis à la criée par Saint-Magloire (Arch. nat., S 1087^B).

4. En 1308, ce moulin, ainsi que le suivant, appartenait à Nicolas Miette (Arch. nat., L 447, n° 20, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, p. 259-262, n° 185). Il appartenait en 1427 à Jacques de Montmor. Abandonné, son emplacement fut mis à la criée par Saint-Magloire cette année-là (Arch. nat., S 1087^B).

5. En 1308, ce moulin, ainsi que le précédent, appartenait à Nicolas Miette (Arch. nat., L 447, n° 20, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *op. cit.*, p. 259-262, n° 185). Il appartenait en 1427 à l'épicier Pierre le Mire. Abandonné, son emplacement fut mis à la criée par Saint-Magloire cette année-là (Arch. nat., S 1087^B).

6. Il s'agit du premier moulin dit « du Gord l'Évêque ». En 1313, s'éleva un différend entre l'abbaye de Saint-Magloire et l'Évêque qui souhaitait le rattacher par une passerelle à ceux de Nicolas Miette et faire construire deux moulins bouterets. Le différend fut tranché par Hugues Réthoré qui autorisa l'Évêque à construire deux moulins bouterets et à les raccorder au moulin de Nicolas Miette (Arch. nat. L 447 n° 20, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents de Saint-Magloire. Tome II*, p. 259-260, n° 185). Il semble qu'il n'en construisit qu'un : ce sont deux moulins du Gord l'Évêque qui sont évoqués dans un

EN LA BOUCHERIE

Adam *Savoré*, unum molendinum vacuum.

Item, Hebertus Menart, unum molendinum pro Roculo¹.

Item, Robertus de Medunta unum molendinum pro Roculo².

Item, Robertus Mauquarre, unum molendinum pro abbatisa de Edera.

Item, Johannes Brichart, unum molendinum³.

Item, Guillelmus de Carcere, unum molendinum.

Item, Odo Popin, unum molendinum.

DEVERSUS PELLIPARIAM

Gaufridus *au Mineau* de Marinas pro Stephano Maci, unum molendinum.

Item, Richardus *Pié et Demi*, unum molendinum.

Item, Galterus *le Mâtin* pro Johanne *Pain Molet*, unum molendinum.

Item, Natalis munius, duo molendina subtus Sanctum Landericum.

Item, Trinitas, unum molendinum.

Item, Domus Dei Parisiensis, unum molendinum 5 s. p.

Item, Johannes de Campis, tria molendina.

compromis passé avec Saint-Magloire au sujet de la construction de la passerelle (Arch. nat. S 1087^A, n° 10, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...* t. II, *op. cit.* p. 331-335, n° 240). Ces moulins étaient grevés d'une rente envers Saint-Magloire en 1397 (Arch. nat. L 447 n° 22, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...* t. III, p. 721-722, n° 332). Ils furent détruits par les glaces au début de l'année 1408, et seul un paraît avoir été reconstruit. L'Évêque reprit les paiements de la rente qu'il devait à Saint-Magloire en 1410, pour un temps assez court cependant, puisqu'ils furent détruits en 1418 dans des circonstances inconnues (*Ibid.*, p. 721), leurs places étant mises à la criée par Saint-Magloire en 1427 (Arch. nat., S 1087^B n° 4 et 9).

1. Ce moulin avait été vendu en 1241 par les héritiers de Gauthier de Lespique à Hubert Cochard, dit du Châtelet, moyennant 46 £ p., ce dernier le donna en 1260 à l'hospice du Roule, pour le salut de son âme (Arch. nat., T¹ 1491).

2. Ce moulin avait été vendu en 1249 par Robert Boisseau, moyennant 200 £ p. (Arch. nat., T¹ 1491).

3. Ce moulin avait été mentionné dès 1266, Aalès, veuve d'Yves de Bologne et femme de Jean Brichart donnait alors à Saint-Magloire 20 sous de rente à percevoir sur ce moulin (Arch. nat., S 1087A n° 14, éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 430-431). Il appartenait en 1304 à Geoffroy Sorigny et à Tiphaine sa femme, faisant partie de l'héritage de Tiphaine. Il est alors mentionné qu'il était grevé de 3 d. p. de cens envers Saint-Magloire. En 1304, ses propriétaires le vendaient à Geoffroy Cocatrix et à Jeanne sa femme moyennant 280 £ p. (Arch. nat., L 447 n° 19 éd. par A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...* *op. cit.*, t. I, p. 177-178). Bien que situé dans le censier devant la Boucherie, les textes ultérieurs le désignent sous le nom de moulin de l'Écorcherie (A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...* *op. cit.*, t. I, p. 431).

6

1292, 8 juin¹.

Vente, moyennant 248 £ p., à la commanderie du Temple, par Bertaut et Colet Porcheron, héritiers d'André Porcheron, en son vivant bourgeois de Saint-Denis, des trois moulins des Barres, situés à Paris, entre Saint-Gervais et l'île Notre-Dame, au-dessus du port de Grève, dont un cinquième avait déjà été donné à la commanderie le 2 juin 1292².

A. Original parchemin, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris, Arch. nat., S 5076^B, n° 3.

A touz ceus qui ces lettres verront, Guillaume de Hanget, garde de la prevosté de Paris, salut. Nous fesos a savoir que, en notre presence establiz, Bertaut et Colet diz Pocheron, freres fuiz jadis feu Andri Pocheron, jadis bourgeois de Saint Denis en France, affermerent qu'il avoient, tenoient et poursuivoient ensemble, sanz division, de leur propre demeinne, trois moulins entretenanz, ensemble les escluses et les venues et les appartenances et les droiz d'iceus, la quinte partie meins, assis a Paris, en l'iaue de Seine, entre Saint Gervès et l'ille Notre Dame, au desus du port des nes aus vins d'Aucerre, charchiez en diz et sept souz parisis de chief cens deüz chascun an aus freres de la meson de la chevalerie du Temple de Paris, sicomme il disoient. Les quix trois moulins desus diz, la quinte partie moins, sicomme il se comportent a touz leur droiz et leur appartenances desus dites, les devant diz Bertaut et Colet, estanz en jugement, requennurent en droit par devant nous eus avoir venduz et en non de pure vente et loial avoir quictez et otroiez a religieus hommes frere Jehan de Tour, tresorier de la dite meson du Temple de Paris, et aus freres d'icelle meson et a leur successeurs en icelle meson, et a la dite meson, pour le pris de douze vinz et huit livres de Parisis qui ja est a iceus vendeurs baillié et païé des diz religieus en pecune nombree, sicomme icil vendeurs confessierent en droit par devant nous, present le procureur des diz religieus, et duquel pris, icil vendeurs se tindrent a bien poiez et en quitterent du tout les diz religieus par devant nous. Renuncanz a exception de la dite pecune non nombree et non receue, delessans a ices religieus et a leur dite meson et a leur successeurs en icelle meson, et transportanz

1. Le dimanche jour de la Trinité.

2. Arch. nat., S 5076^B n° 32.

du tout en eus tout le droit, soingneurie, possession, propriété, et toutes les actions reeles et personeles, profitables, droiturieres et autres queles que elles soient, qui a iceus achateurs comunement ou a chascun par soi afferioient et pouoient afferir par quelconques reson es dites choses vendues, sanz retenir en ices moulins droit ne action ne possession desoresmes a eus ne a leur hoirs. Et promistrent les diz vendeurs par leur biaux creanz, que contre ceste vente et ceste quittance, ou contre aucune des choses desus dites, ne feront ne ne vendront, par eus ne par autres, par aucun droit, ou tens avenir. Ainçois les dites choses sicomme il se comportent a leur droiz et leur appartenances, quittes et delivrés de toute charche deü d'ices vendeurs et de tout obligation fors tant seulement des diz dis et sept souz de chief cens, la quinte partie meins, garantiront, deliverront et deffendront chascun de eus por tout, a leur propres couz, leur peril, et a leur despens, en jugemens et hors jugement, aus diz religieux et a leur dite meson et a leur successeurs en icelle meson, toutes les foiz et tant de foiz comme mestier sera et que il en seront requis ensemble, et chascun par soi aus us et aus coustumes de Paris, a touz jours mes, contre touz et envers touz, et que il restorront pesiblement chascun de eus sanz division pour tout aus diz religieux et a leur successeurs en la dite meson, touz couz dommages, mises, depenz, coustemenz, interest et despens que icil religieux feroient ou soutendroient par le deffaut de la garandie de la dite rente et pour aucune eviction des choses vendues se elle i estoit, et les promistrent a croire sus ce par le simple serement du procureur aus diz religieux sanz autre preuve demander. Et pour droite garandie porter de ceste vente en la menniere desus dite, et pour restablir les diz couz et dommages se aucunes en i avoit, et pour garder fermement toutes les autres choses desus dite, li diz vendeurs, eus et chascun de eus por le tout et leur hoirs et touz leur biens et les biens de leur hoirs muebles, non muebles, presenz et avenir ou que il soient et porront estre trouvez et especialment en contre pleige trois mesons qu'il avoient a Saint Denis, sicomme il disoient, sus la grant rue sicomme l'en va a Saint Denis de l'Estree, qui font le coing de la petite rue Saint Marcel, sicomme il disoient, et huit livres de crois de cens que il avoient a Saint Denis, au leu que l'en dit le Perier, sus la meson qui fu feu Maci Augier, sicomme il disoient, et delessiez por obligiez aus diz religieux et a leur successeurs en icelle meson, a quix que possesseurs que il veingnent et soumistrent eus et leur biens en la juridicion du prevost et de la prevosté de Paris. Renunçant en ce fet a privilege de court et de croiz prise et a prendre, a exception de fraude, a action en fet, a tout

blecement, a toute circonvention, au benefice de division et des nouveles constitucions et a toutes autres barres et actions de droit et de fet par lesqueles les choses desus dites peussent estre en aucune menniere empeschiees ensement au droit qui dit que general renunciacion ne vaut mie. Lesqueles choses desus dites, toutes et chascunne par soi, les diz vendeurs promistrent par leur serement fet par devant nous sus saintes evangiles a tenir, garder et a complir fermement et que il ne feront ne ne vendront encontre par eus ne par autre par aucun droit, par aucun engin ou par aucune cautele. En tesmoing de ce, nous, a la requeste des vendeurs desus diz, avons mis en ces lettres le seel de la prevosté de Paris en l'an de grace mil deus cenz quatre vinz douze ou mois de juing le dimenche jour de la Trinité.

1293, juillet.

Accord passé entre Jean Popin, prévôt des marchands de Paris, et la commanderie du Temple, permettant aux Templiers de construire autant d'arches qu'ils le souhaitent afin d'aller à leur moulin des Barres, en contrepartie du paiement par le Temple, chaque année à la Saint-Remi, de 6 d. p. de cens au parloir des marchands. Les arches devront mesurer au moins trois toises de large, permettre le passage des bateaux au-dessous, et l'amarrage des bateaux des marchands qui le souhaitent.

A. Original parchemin, scellé du sceau de la marchandise de l'eau, Arch. nat., S 5076^B, n° 28.

A touz ceus qui ces presentes lettres verront, Jehan Popin, prevost de la marchaandise de l'yaue de Paris, et les eschevins dice mesme lieu, salut. Sachent tuit que il est acordé entre nous d'une part, et religieux hommes le tresorier et les freres de la meson du Temple de Paris d'autre part, pour le pourfit de l'une partie et de l'autre, et sanz fere nous prejudice ou tens avenir, que les devant diz tresorier et freres feront a leur despens en l'yaue de Sainne, au port de Greve, si grant quantité de arches et tant comme il souffira et devra souffire par le dist de charpentiers et de maçons jurés de la ville de Paris, pour aller et venir pessiblement a touz jours, a pié et a cheval, chargié et deschargié, a leur moulins qui sunt en l'yaue desus dite, et li quel leur vindrent par achat des hoirs de feu Andrin Pocheron¹, sicomme ils disoient. Lesqueles arches serunt fetes par les convenances et par les condicions qui ci desouz s'ensuient. C'est asavoir que lesdites arches mouvront du coy du Temple, qui siet sur ladite yaue, et iront en lonc en montant juques au planchié des moulins desus diz, au rés et au haut dudit planchié, et chacune desdites arches aura trois toises de large au moins, et ne porront estre estreciés, ne leur hauteesse abesiée, par nous ou par noz successeurs, ou tens avenir. Et porront les marchaans de l'yaue, pessiblement, sanz debat, monter et avaler leur nes et leur marchaandise parmi lesdites arches. Et feront fere les devant diz tresorier et freres un huis sur le coy de ladite yaue, au bout de la premiere arche, qui sera clouant et ouvrant. Et serunt les alees desdites arches par la ou an ira et vendra aus devant diz moulins si haut closes et

1. Voir pièce justificative n° 6.

fermees que en ni porra fere ordure ne jeter neures gravoyz ne autre chose par coi le cours de l'yaue et la marchaandise puissent estre empeschiez ou tens avenir. Et porront fere se il leur plest lesdites arches de pierre, ausquelles, se il les fesoient, il feront atachier bons anniaus de fer ou arriere pieux souffisans a chacune des arches, aus quieus anniaus ou arriere pieux les marchaans de l'yaue, pessiblement, sanz contredit des devant diz tresorier et freres ou de leur successeurs ou tens avenir, porront atachier et fere atachier leur nes. Derechief, li devant diz tresorier et freres feront metre au devant desdiz moulins contre pieux bons et souffisans, souffisamment en nombre par dist de jurés, aus quielx les marchaans de l'yaue atacheront et fermeront leur nes toutes les foiz que il leur plera. Et toutes les choses qui sunt a desuz devisees, les devant diz tresorier et freres et leur successeurs et cil qui auront cause de eus soustendront et feront soustenir a touz jours a leur propres cous et despens sanz ce que il nous en puissent riens demander. Et demeurent et demourront a touz jours les vennes desdiz moulins ou treffons de l'yaue ou point et en l'estat que eles sunt a present sanz croistre les. Et metront les devant diz tresorier et freres pieux au bout des vanes desus dites souffisans, sicomme il i ont esté autre foiz. Derechief, les devant diz tresorier et freres et leur successeurs, et cil qui auront cause de eus, rendront et paieront a touz jours chacun an au terme de la Saint Remi ou chief de octembre pour les arches desus dites ou parler des marchaans de Paris, a nous ou a noz successeurs ou a celui qui sera en notre lieu, sis deniers parisis. Et toutes les choses desus distes sicomme elles sunt desus devisees ont esté et sunt acordees entre nous d'une part, et les devant diz tresorier et freres d'autre part. Sauf en toutes choses le droit notre seigneur le roy, le notre, et l'autrui. Et prometons en bone foy toutes les choses desus dites et chacune d'iceles sicome eles sunt desus devisees tenir et garder fermement a touz jours sanz venir encontre par nous, par noz successeurs ou par ceus qui auront cause de nous. En tesmoing de laquele chose, nous avons mis en ces presentes lettres le seel de la marcaandise de l'yaue de Paris. Ce fu fet l'an de grace mil deus cenz quatrevinz et treze ou mois de jungnet.

1294, 30 octobre¹.

Déposition de témoins produits par le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois devant Simon dit Rovel et Simon dit Payen, clerks enquêteurs députés par le roi, afin de prouver l'ancienneté de la possession du moulin du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois sis sous le pont aux Meuniers.

A. Original parchemin, détérioré par l'humidité, jadis scellé des sceaux des enquêteurs, Arch. nat., S 29, n° 6.

Testes producti ex parte venerabilium uirorum decani et capituli Sancti Germani Autisiodorensis Parisiensis, coram nobis, magistro Symone dicto Rovel et Symone dicto Payen, clericis inquisitoribus deputatis a domino rege super novis acquisitis factis a personis ecclesiasticis et innobilibus in prepositura Parisiensi et ejus resorto examinati, anno domino M CC XCIII, die Sancti Alberti post festum beati Remigii, super rubrica que sequitur.

Entendent a prouver pardevant vous seigneurs anquesteurs, le dean et le chapistre de Saint Germain l'Aucourois de Paris que il et leur devanciers, ou non de leur eglise, ont tenu et esté en bonne possession de tenir et posseer comme leur un moulin que ils ont a Paris souz Grant Pont, en l'iaue, par cinquante anz et plus, et que renommée en est.

Pierre le monnier, demourant en la rue de [...] ², d'aage de quatre vinz anz, sicomme il dist, tesmoing juré requis sus la rebriche desus dicte, dit par son serement que il qui parle vint a Paris plus a de sessante anz, et a touz jourz esté monnier et reparrié entour Grant Pont et vit plus a [...] ³ anz feu Nicolas de la Fosse qui tenoit lors ledit moulin de Saint Germain des diz dean et chapistre de Saint Germain l'Aucourois et li oy dire que il devoit ledit moulin des diz dean et chapistre a douze mieus de blé de ferme et touz jourz, puis il le tint jusques au temps que le roy Loys ala en Tunes, et i ala avecques li. Et de la renommee dit que cela est tele comme il a desus déposé.

1. Jeudi avant la Toussaint.

2. Un mot illisible.

3. Un mot illisible.

Maci de Paris, demourant en la Poterie, d'aage de quatre vinz anz, sicomme il dit, tesmoing juré requis sur la rebriche desus dicte, dit par son serement que il qui parle, qui est fornier, set que ledit moulin est as diz dean et chapistre de Saint Germain plus a de cinquante anz et par ce le set que il le vit tenir a ferme a feu Nicolas de la Fosse, qui le tint plus de vint ans, et a bien trente sis anz que il trespasa et par ce que il avoit plusieurs foiz vané le blé chies les bones genz pour aller moudre au moulin de Saint Germain, et avoit touz jourz le non du moulin de Saint Germain, et bien et diligemment, riens plus n'en set.

Pierre de Ronnieres, prestre beneficié en l'église de Saint Germain l'Aucourois, d'aage de sessante dis anz, tesmoing juré et sus la rubriche desus dicte, dit par son serement que il qui parle vint demourer a Paris en l'encloistre Saint Germain l'Aucourois bien a cinquante cinc anz passez, et continuelment i a touz jourz puis demouré, et vivoit lors mestre Rontran de Feleneur, clerc, mestre Girart, prestre curé de Saint Germain, et mouru en iceli an ledit mestre Rontran, et le dit curé prist cil qui parle a estre son clerc, et en apres il servi feu Jehan Virole, beni lors de la dicte eglise et des lors il sout que le dit moulin estoit as diz chanoines de Saint Germain et par ce le set que il qui parle oy dire as diz chanoines quant il departoient leur prouvenes de trois anz en troiz ans : « nous avons mis nostre moulin desus le pont a tant », une foiz a trois mieus de blé, autre foiz a trois mieus et demi¹, et en parloient isi et touz jourz, puis il l'ont tenu, et a estre a l'église requis bien et diligemment, riens plus n'en set.

Adam Ligier, demourant as planches de Mibray, d'aage de sessante et huit anz, tesmoing juré requis sur la rebriche desus dicte, dit par son serement que de tout son aage il set que il ont un moulin sus Grant Pont et par ce le set que il les en a touz jourz veü exploitier pesiblement comme du leur, et est appellé le moulin de Saint Germain de touz ceus de desus le pont. Requis bien et diligemment, rien plus n'en set.

Nos autem inquisitores predicti, ad petitionem dictorum decani et capituli ad rei teste memoriam, in testimonium premissorum sigilla nostra presentibus litteris duximus apponenda. Datum Parisius die jovis ante festum omnium sanctorum, anno Domini millesimo ducente-

1. Peut-être la différence considérable entre les trois muids ou trois muids et demi évoqués par Pierre de Ronnières et les douze muids mentionnés par Pierre le meunier s'explique-t-elle par le fait que l'un parle du montant de la redevance versée par an, et l'autre pour toute la durée du bail. La quantité de douze muids de blé paraît en effet énorme s'il s'agit d'un terme annuel.

simo nonagesimo quarto.

9

1297, avril – Creil.

Autorisation accordée par Philippe le Bel à Guiart de Pontoise, son armurier, d'établir un moulin à vent à la couture Saint-Lazare, près du chemin de Paris à Saint-Denis, sur une pièce de terre à lui concédée par la léproserie de Saint-Lazare, moyennant 1 d. p. de cens annuel et perpétuel.

A. Original parchemin, trace de signet rouge sur le repli gauche, Arch. nat., K 36, n° 45

INDIQUÉ : Germaine LEBEL, *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens*, Paris, 1935, p. 301.

Philippus, Dei gracia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos Guiardo de Pontisara, armaturario et valetio nostro, obtentu servicii sui grati nobis impensi, et de gracia speciali, concessimus ut idem Guiardus, in quadam sua pecia terre arabilis, continente circiter unum arpentam et dimidium, sita in loco qui vocatur cultura Sancti Lazari, contigua cruci Francie et chemino per quem itur de Parisius apud Sanctum Dyonisium in Francia, quam asserit se tenere a leprosis ejusdem leproserie ad unum denarium parisiensium annui et perpetuti census, de novo possit edificare, construere et fondare, pro valitate sua et pro melioratione patrie circumstancis, unum molendinum ad ventum, ab ipso Guiardo et ejus heredibus ac successoribus imposterum perpetuo tenendum et hereditarie possidendum pacifice et quiete. Salvo in aliis jure nostro et jure quolibet alieno. Quod ut firumum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Credulium, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense aprili.

10

1297, 30 mai¹.

Acensement, moyennant 20 s. p. de cens, par la léproserie de Saint-Lazare, au profit de Guiard de Pontoise, armurier de Philippe le Bel et de sa femme, Agnès, d'un demi arpent de terre contigu à un arpent et demi de terre qui leur avait été déjà baillé, afin que ceux-ci puissent édifier un moulin.

A. Original parchemin, scellé du sceau de la prévôté de Paris, Arch. nat., S 6613.

A tous ceus qui ces lettres verront, Robert Maugier, garde de la prevosté de Paris, salut. Nous faisons assavoir que pardevant nous vint en droit monseigneur Phelippe, prestre et mestre de la meson des prieurs de Saint Ladre de Paris, et requerant en droit qu'il aurait acenssé et porveu de pur acenssement, baillié, quitté, otroié et delessié ou non de lui, de ladite meson, et des freres de ce leu, et pour leur proffit, a Guiart de Pontoise, armeurier de Paris, a Agnes sa fame, a leur hers et a ceus qui d'euls auront cause, demi arpent de terre arable assis en la cousture Saint Ladre, sicomme l'en vet a Saint Denis, tenant a un arpent et demi de terre arable assis en ladite cousture que il, ou nom de lui, de ladite meson et des freres de ce leu, avait pieca baillé au diz Guiart et a sa feme et a ceus qui d'euls auront cause, sicomme il disoit, pour edefier un molin en la censive et en la seigneurie de la meson et des freres de Saint Ladre desus dit, sauf au diz mestre, a la meson et au freres desus diz, tant le domaine et la seigneurie en leu desus dit, sicomme il disoit. Cest assavoir pour le pris de vint soulz parisis de fonz de terre, a randre et a paier des ores en avant chascun an des diz Guiart, de sa femme, de leurs hoirs ou de ceus qui d'eus auront cause au devant diz mestre et freres de la meson desus dite et a leur successeurs, ou a ceus qui d'euls auront cause, chascun an a la feste Saint Denis, et sauf a ladite meson, au mestre et au freres de ladite meson toutes ventes, saisines et touz autres emolumentz a la dite meson au mestre et au freres appartenanz par quelque cause ou raison que ce soit pour raison de la seigneurie du leu desus dit, sicomme le dit mestre disoit. Et promis par devant nous le devant dit mestre ou nom desus dit qu'il, contre le baillacreu de l'acenssement devant dit par avenant, dont quel qu'il soit, commun

1. Jeudi après l'Ascension.

ou especial n'ira, ne aller ne fera, par lui ne par autre, a nul jour ou tens avenir. Ainçois au devant diz preneurs, a leur hoirs ou a ceus qui d'euls auront cause ou nom desus dit le demi arpent de terre desus dit, sicomme il se comporte, en lont et en lé, par les vint soulz de parisis de fonz de terre randant sanz autre charge, empeschemenz ou obligemenz quel qu'il seroit ou nom de lui et de ladite meson et des freres desus diz garantira, deliverra et deffendra en jugement et hors aus us et au coustumes de France contre touz. Et a place vindrent par devant nous les desus diz Guiart de Pontoise et Agnes sa fame, confesserent et requerrirent en droit de leur bonne volenté non pour forcié toutes les choses desus dites et chascune par soi estre veraies, et qu'il avoient pris et retenu du devant dit mestre et freres de la meson desus dite le demi arpent de terre desus dit, et pour les vint soulz de fonz de terre desus diz. Et promidrent, pour eus et pour leurs hoirs, randre et paier les vint soulz de fonz de terre desus diz au devant diz mestre et au freres de la meson desus dite, a leur successeurs et a ceus qui d'euls auront cause au terme desus nommé. Et pour ceste chose tenir, garder et loialement acomplir, les devant diz preneurs ont obligié especialment en contrepleige et pour obligié, delessié, desorandroit au devant diz mestre et freres de la meson desus dite et a leur successeurs l'arpent et demi de terre enquel il doivent edefier le moulin sicomme il est desus dit, tant pour prandre, saisir et exploitier des diz bailleurs, de leur sucesseurs ou de ceuls qui d'euls auront cause que seigneurs qu'il soit du dit leu se il defailloient de poier au terme desus nommé, et a ce s'acorderent de leur bonne volenté pardevant nous, et quant aus choses desus dites tenir, garder, et loialement acumplir sans enffreindre en la maniere qu'il est dit par desus et devisé, le devant dit mestre en nom de lui, de ladite meson et des freres desus diz d'une part, et les devant diz Guiart et Agnes sa fame d'autre part, ont obligié et fournis l'une part a l'autre, c'est asavoir le devant dit mestre, ou nom desus dit, touz les biens de la dite meson et des freres desus diz, et les devant diz preneurs, touz leur biens, leur hoirs et les biens de leur hoirs meubles, presens et avenir, ou que il soient et pourroient estre trouvez ad jouticier par le prevost de Paris et par toutes autres joutices souz qui il seroient trouvez. En tesmoing de ce, nous, a la requeste des dites parties avons mis a ces presentes lettres le seel de la prevosté de Paris l'an de grace mil deus cens quatre vinz et dis et sept le juesdi apres l'ascension, ou mois de may.

11

1298, 1^{er} octobre¹.

Acensement, par le chapitre de Notre-Dame, au profit de Guillaume, meunier et talemelier anglais du Petit Pont, bourgeois de Paris, et de son épouse, Ève, de la troisième arche du Grand Pont, sous laquelle se trouvait le moulin de Thibaut Chambellan, à charge pour le couple d'un loyer annuel de 24 £ p., et de consacrer avant deux ans 100 £ p. tant pour la reconstruction d'un moulin que pour l'amélioration de l'arche.

A. Original parchemin, jadis scellé du sceau du chapitre, Arch. nat., S 44, n° 30.

INDIQUÉ : Notice des biens du Chapitre, Arch. nat., S 44 : « Septembre 1298. – Bail à cens par le chapitre à Guillaume, meunier du petit pont, moyennant 24 £ par. de cens, du dessous de la 3^e arche du Grand Pont du côté du Chatelet, sous laquelle estoit le moulin de feu Thibaut Chambellan, laquelle arche est contiguë à un moulin dud. chapitre, à Matthieu du Mans et à Dreux de Moret ; à la charge en outre par led. Guillaume de construire un moulin sous lad. arche et d'y employer en deux ans tant en construction dud. moulin qu'en améliorations de lad. arche 100 £ paris. Et est ajouté la clause en termes suivans : Actum est insuper inter dictas partes, ut ipsi conjuges dicebant, quod si contigerit magnum pontem Parisiensem lapideum nuper destructorum refici seu reedificari et per edificium seu refectionem ejusdem dictum molendinum impediri vel otiosum esse, quod ipsi conjugues vel eorum heredes durante otio seu impedimento hujusmodi ad solvendum dictam pensionem seu censum minime teneantur. Parchemin authentique. »

Universis presentes litteras inspecturis, Officialis curie Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod, coram nobis propter hoc personaliter constituti, Guillelmus, munierus de Parvo Ponte, talemelarius anglicus, et Eva ejus uxor, cives Parisienses, recognoverunt et confessi sunt se recepisse pro se et suis heredibus, a venerabilibus viris decanus et capitulo ecclesie Parisiensis, ad annum censum, quamdam arcam ipsorum decani et capituli, sitam in aqua Secane, subtus Magnum Pontem Parisiensem, de subtus arcum seu archiam subtus quam solebat olim esse molendinum defuncti Theobaldi Cambellani, in ipsorum decani et capituli domino seu censiva, que siquidem archia est tercia per deversus Castelletum, et a parte

1. Mercredi après la Saint-Michel.

altera est contigua molendino dictorum decani et capituli, Mathie de Cenovianis et Droconis de Moreto, pro viginti quator libris parisiensium annui census reddendis et solvendis annuatim eisdem decanus et capitulo quator terminis Parisius consuetis incipiente, primo termino seu prima solutione ad Pascha proximo venturum, salva tamen et retenta eisdem decano et capitulo jurisdictione et justicia quam habebant et habent in loco predicto. Et est actum et conventum inter dictas partes, ut ipsi conjuges asserebant, quod ipsi tenentur in predicta area construere et edificare quoddam molendinum, et tam in edificacionem ipsius molendini, quam in melioracionem dicte aree, ponere et implicare centum libras parisiensium infra duos annos proximo venturos, et quod ipsis centum libris, ut dictum est, positis et implicatis ad dictum juratorum ville Parisiensis in talibus expertorum, tenentur dicti decanus et capitulum tradere et emittere eisdem conjugibus de ipsa melioracione posita litteras quittatorias sigillo suo sigillatas. Actum est insuper inter dictas partes, ut ipsi conjuges dicebant, quod si contigerit Magnum Pontem Parisiensem lapideum nuper destructum refici seu reedificari, et per edificium seu refectionem ejusdem dictum molendinum impediri vel ottiosum esse, quod ipsi conjuges vel eorum heredes durante ottio seu impedimento hujusmodi ad solvendum dictam pensionem seu censum minime teneantur. Et promiserunt dicti conjuges quilibet eorum in solidum per fidem suam in manu nostra prestitam predictas viginti quatuor libras parisiensium annui census reddere et solvere eisdem decano et capitulo, vel eorum mandato, annuatim terminis supradictis, et dictum molendinum, ut dictum est, construere et edificare, et in ipsius molendini edificacionem predicte quod aree melioracionem dicta centum libras parisiensium infra dictum terminum, ut dictum est, ponere et implicare, cum omnibus dampnis, interesse, et expensis que et quas dicti decanus et capitulum fecerint et incurrerint si dicti conjuges, vel eorum heredes, defecerint in premissis vel aliquo premissorum. Obligantes quantum ad hoc eisdem decano et capitulo se quemlibet eorum in solidum heredes suos omnia bona sua et heredum suorum, mobilia et immobilia, presentia et futura. Renunciantes in hoc facto per fidem predictam coram nobis, penitus et expresse, omni excepcioni, doli, mali, accioni in futurum, condicioni indebiti sine causa et ex injusta causa, privilegio fori loci temporis et crucis, beneficio divisionis, omni lesioni et decepcioni ultra et citra dimidiam justii precii, reique sic non geste, et omni juris auxilio, canonici et civilis et juri dicenti generalem renunciacionem non valere. Et spanliter dicta mulier beneficio et auxilio senatus consulti velleyani a nobis eidem

exposito in vulgari, se quantum ad hoc juridicioni Parisiensis curie supponentes. In cujus rei testimonium sigillum curie Parisiensis presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domino millesimo CC° nonagesimo octavo, die mercurii post festum Beati Michaelis archangeli.

12

1299.

État des dépenses faites en 1299 pour la réfection du moulin de l'abbaye de Saint-Magloire sous l'ancien Grand Pont.

A. Original non retrouvé.

B. Copie du début du XIV^e siècle, dans le Petit Cartulaire de Saint Magloire, Arch. nat., LL 39, n° 113, fol. 123.

a. Anne Terroine et Lucie Fossier, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Tome II, 1280-1330*, Paris, 1966, p. 606-608, n° 397.

Veci les mises et les coutemens de nostre molin de desus Grant Pont qui fu refet, l'an de grace mil CC et III^{XX} XIX.

Prumierement, pour les piex,	65 £ 5 s ¹ .
<i>Item</i> , a Kallemaine,	74 £
<i>Item</i> , pour II meules,	10 £
<i>Item</i> , pour <i>gourdena</i> ,	34 £
<i>Item</i> , <i>pro lignis molendini</i> ,	9 £
<i>Item</i> , pour le roet dou molin et pour autre merrien,	67 s.
<i>Item</i> , pour trouseaus coper et I arrachier, et pour pierres oster,	44 s.
<i>Item</i> , au jurez,	68 s.
<i>Item</i> , pour les clos dou roet,	16 s.
<i>Item</i> , pour l'asie,	10 s.
<i>Item</i> , pour II panneles,	36 s.
Et pour III cheviles de fer,	4 s.
<i>Item</i> , pour I sole au plainchié,	20 s.
<i>Item</i> , pour la rooe du molin,	32 s.
<i>Item</i> , pour raies et pour cheviles et pour vergeuz,	20 s.

1. La dimension comptable du document nous fait préférer l'emploi des chiffres arabes à la place des chiffres romains utilisés par le scripteur, de même les montants sont rejetés à droite pour plus de clarté et faciliter les opérations.

<i>Item</i> , pour traverseins,	5 s.
<i>Item</i> , pour la huche,	8 s.
<i>Item</i> , pour les tourtes,	5 s.
<i>Item</i> , pour chables et pour vinteines,	15 s.
<i>Item</i> , pour deus miliés de clo et pour la rooe et pour le molin,	10 s.
<i>Item</i> , pour la tremuie,	5 s.
<i>Item</i> , pour l'auge et pour la corde et pour l'ainche,	2 s.
<i>Item</i> , pour platre pour la mole asoir,	5 s.
<i>Item</i> , pour II chagnons,	6 d.
<i>Item</i> , pour boistes et pour menu merrien autour le molin,	2 s. 6 d.
<i>Item</i> , pour cheviles de fer,	3 s.
<i>Item</i> , pour II cenx de late,	10 s.
<i>Item</i> , pour III miliez d'escenle,	19 s. 6 d.
<i>Item</i> , pour clo a late,	3 s.
<i>Item</i> , pour pointes,	6 s. 6 d.
<i>Item</i> , pour III cenx de clo,	15 d.
<i>Item</i> , pour le vin au valez qui ficit la courdeine,	8 s. 10 d.
<i>Item</i> , [pour] I pel ¹ couper devant la courdeine,	50 s.
<i>Item</i> , pour I fer, une reille, une palete et V fuziauz,	100 s.
<i>Item</i> , pour IIII vinteines,	6 s.
<i>Item</i> , pour les huis et pour la ferreure,	14 s.
<i>Item</i> , pour la tremuie et pour l'augete changier a plus grant,	10 s.
<i>Item</i> , pour II jouz,	8 £
<i>Item</i> , a Chalemeine pour oster les moles viez et pour meitre les nouveles,	60 s.
<i>Item</i> , pour les moles nouveles achetees,	26 £
<i>Item</i> , a Symon Evrot, pour merrien,	4 £ 14 s.
<i>Item</i> , a Chalemeine, 63 s., pour sa peine, et demeurent 37 s. que li abés li doit.	
<i>Item</i> , pour aller querre les II moles noveles aus Aloez le Roy ² ,	24 s.

1. Le pel est un pieu ou un piquet de bois.

2. Les Alluets-le-Roi, Yvelines, arr. Saint-Germain-en-Laye, cant. Verneuil-sur-Seine.

Somme : 268 £ 8 s. 1 d. et demorerent 37 s. que li abbés li dut pour la façon, les quex i li a puis paiez et ainsin fu la somme de tout 270 £ 5 s. 1 d¹.

1. Nous trouvons quant à nous, sauf erreur de notre part, 270 £ 10 s. 1 d.

13

1300 (n. st.), 15 mars.

Accord conclu entre l'abbaye de Saint-Denis et Guiard de Pontoise, armurier de Philippe le Bel, aux termes duquel celui-ci reconnaît qu'il a eu tort de faire construire un moulin à vent devant la couture Saint-Lazare, nul ne pouvant bâtir entre Paris et Saint-Denis sans l'assentiment des moines, en foi de quoi il abandonne à ceux-ci ledit moulin.

A. Original perdu, scellé du sceau de la prévôté de Paris.

B. Copie dans le Cartulaire blanc de l'Abbaye de Saint Denis, Arch. nat., LL 1157, p. 343a, XIII.

En haut de l'acte, en lettres rouges : De molendino constructo juxta Parisium ante culturam Sancti Lazari.

INDIQUÉ : Germaine Lebel, *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens*, Paris, 1935, p. 308.

A touz ceus qui ces lettres verront, Guillaume Thibout, garde de la prevosté de Paris, salut. Sachent tuit que pardevant nous vint en sa propre persone Guiart de Pontoise, vallet notre seigneur le roy de France. Afferma que comme plet et contens fust meü entre religieux hommes l'abbé et le convent de Saint Denys d'une part, et le dit Guiart d'autre, sur ce que les diz religieux disoient que ledit Guiart avoit fet edifier I molin a vent devant la cousture Saint Ladre de Paris a tort contre leurs privileges donnez des rois qui tieuz sont que nul ne puet edifier entre Paris et Saint Denis quel edeffice que ce soit se n'est par le congié des diz religieux, que led. edeffice ne soit au droit de leur eglise ou que il le puissent abatre ou oster se il s'estoit fait, ce que le dit Guiart disoit au contraire que il avoit fait edifier ledit molin par privilege especial que li rois li avoit sur ce donné. A la parfin, ledit Guiart, pour ce devenu en la presence par devant nous, eu seür ce deliberation et conseil de bonnes gens si comme il disoit, reconnut lui avoir veü les diz privileges et les confessa etre tieulz comme les diz religieux disoient. Pourquoi ledit Guiart vout, grea et octroia par devant nous que les diz religieux facent et puissent faire du dit molin du tout en tout leur bonne volenté. En tesmoing de ce, nous, a la requeste dudit Guiart, avons mis en ces lettres le seel de la prevosté de Paris en l'an de grace mil CC quatre vins diz et neuf, le mardi devant la mi quaresme.

14

1367, 3 août.

Rapport par Jean de Bar, examinateur au Châtelet de Paris, faisant suite à un mandement du roi du 30 juillet 1367 lui enjoignant de se rendre à l'abbaye de Saint-Victor afin de signifier aux religieux l'interdiction d'obstruer le cours de la Bièvre en amont d'un moulin édifié par un nommé Gilles Fleureteau, objet d'un litige entre ce dernier et l'abbaye.

A. Original parchemin, Arch. nat., L 892, n° 14.

A noble homme et saige monseigneur Jehan Barnier, chevalier conseiller du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, Jehan de Bar, examinateur de par ledit seigneur en son Chastellet de Paris, honneur et reverence avecques toute obeissance. Cher seigneur, plaise vous savoir que du commandement de honnete homme et saige Pierre de Gien, votre lieutenant, a moy fait et rapporté par Estienne le Lorrain, signées de la XII^e, et par vertu de certaines lettres royaux desquelles la teneur s'ensuit.

Charles par la grace de Dieu roy de France, au prevost de Paris ou a son lieutenant, salut. Nous avons receue le grief, complainte de Gilles Fleureteau contenant que comme sur la riviere de Bievre, c'est assavoir vers la fin près de l'au elle chiet en Seyne, acensié premierement devers les religieux de Sainte Genevieve en Paris, l'eaue de la riviere dessus dite, dont il sont seigneurs parmi certaine redevance annuelle, et acensié aussi une place de terre près de ladite riviere envers le doyen et chappitre de Saint Marcel hors Paris comme elle soit assise en leur seigneurie, et consentant adce notre procureur pour l'utilité tant de notre ville de Paris comme des villons voisins, ycellui complaignant avoit construit et ediffié un molin a eau ou quel, de jour en jour, les bons gens vont moudre leurs grains et porte des grant proffit a la ville et aux petis villages d'environ. Neantmoins, les religieux de Saint Victor hors Paris qui en ladite riviere ne ou terroir ou elle tient son cours n'ont en aucune maniere justice ou seigneurie sont venus et viennent de jour en jour, ou leurs gens, varlés, familles, ou autres, pour leur volenté d'estourber le cours que ladite riviere tient vers ledit molin et tenoit au temps de la confection et au temps dudit acensissement, parce que ilz y gettent ou font getter grosses pierres et autres ordures afin de distraire le droit cours de

l'eaue dessus dite vers ledit molin et de le faire aller vers l'abbaye de Saint Victor ou ailleurs, au dommage dudit suppliant et au destourbe du molinné d'icellui, ou prejudice du bien publicque et desavancement des bonnes gens du pays qui y apportent leurs dis grains pour moudre. Contre lesquelz religieux de Saint Victor ledit suppliant, qui est uns simple homs n'ose bonnement mouvoir plait, ja soit ce qu'il lui facent grant dommage, et aussi font envers nous grant offence, considéré que ledit molin est fait par deliberacion de notre prevot dessus dit, et desirant l'augmentacion du bien publiques comme dit est, veans et non contredisans les dis religieux de Saint Victor. Sy nous a humblement supplié que, comme nous soyons procteur de ce qui est fait servant au bien publicque, nous lui vueillons pourveoir de riviere convenable en ceste partie. Pour quoy nous, entendues les choses dessus dites, desirans en tout et pour tout le bien publicque estre augmenté, aians pour ce agreable la construction dudit moulin, et voulant ladite riviere y avoir son droit cours, comme selon ce que elle avoit au temps de l'assensissement et ediffication dessus dis, sans destourbe, vous mandons et estroitement enjoignons et, pour ce que ledit molin est assis en votre prevosté, commectons que appeler notre dit procureur et autres a appeler vous alez ou envoyez sur ladite riviere, et tous empeschemens, soit de pierres, ou d'autres choses que vous trouviez nuisans aux cours de ladite riviere directement vers ledit molin, oster ou faites oster, et destourbiez ycelle riviere plainement en lui faisant avoir ycellui cours selon ce et en la fourme et maniere que elle avoit au temps de l'acenssissement, construction et ediffication dessus dis. Et en oultre, faites ou faites faire deffense auxdiz religieux de Saint Victor, a leur procureur, a leur gens familiers et autres personnes dont vous serez requis, sur grosses peines et amendes a applicquer a nous que des ores mais ne destourbent le dit cours de la riviere vers ledit molin par giet de pierres ou d'autres choses ne auctrement, lequel empeschement ou destourbe, se doresnavant vous le trouvez mis, vous osterz aplain et sans delay. Car ainsi le voulons nous estre fait, et l'avons octroyé et octroyons se mestier est, de grace especial, non obstans quelconques allegacions frivoles et lettres subreptices a ce contraires. Donné a Meuleun le penultieme jour de juillet l'an de grace mil CCC LXVII et de notre regne le quart.

Je, pour les lettres dessus dites, transcriptes, executees et accomplies, a la requeste de Gillet Fleureteau, nommé es dictes lettres royaulx, le mardi III^e jour d'aoust l'an mil CCC LCVII, me transportay avec ledit sergent sur le riviere de Bievre, es lieux eclaircis es dictes

lettres. Et la, le dit Gillet montra a moy et audit sergent plusieurs pierres et herbes qui estoient en ladite riviere, qui directement empeschoient le cours d'icelle, especialement par devers le molin dessus esclaircis, lesquelles pierres et herbes qui estoient sur la place acensee par ledit Gillet sicomme il disoit, ycelles pierres et herbes, ycellui Gillet par lui et ses aides, en la presence de moy et dudit sergent, osta et destourna par l'ordonnance dudit sergent qui le commandement de votre dit lieutenant avoit receü en tele maniere que ladite riviere et son plain cours comme autrefois et n'avoit gueres avoit¹ eu si comme l'en disoit. Et ce fait, je me transportai et ledit sergent avecques moy en l'abbaye Saint Victor lez Paris, en laquelle je trovay honorable et discrete personne frere Morise de Villers, soubz prieur de ladite abbaye de Saint Victor, auquel je demanday ou estoient l'abbé et prieur d'icelle eglise. Lequel me respondi que ilz estoient hors, et que ilz ne retourneroient pas ledit jour. Après laquelle response, je lui fis commandement de par le roy notre sire et de par vous qu'il feist sonner le timbre de ladite eglise pour assembler les diz religieux, pour veoir et oïr certaines significacions et deffenses que je leur vouloy faire de par ledit seigneur et de par vous. Lequel soubz prieur me dist lors que ledit timbre il ne feroit pas sonet pour ce qu'il en chantoit la grant messe et qu'il ne vouloit pas empescher le divin service. Et pour ce, je attendi tant que lad. messe fu chantee, et ce fait, je me transportay ou chappitre de ladite eglise, ou quel vinrent ledit soubprieur, frere François d'Este, hostelliers, frere Legier Chetal, soubz chambrier, frere Jehan de Macy et frere Jean de Guise, cloistiers, tous religieux en la eglise, auxquels je requis qu'ils fassent sonner ledit timbre. Lesquels me distrens qu'il le tenoient pour sonnê, leur deisse ce que je leur vouldroy dire et que la estoient pour tous les religieux en ladite eglise. Et lors je prins les lettres royaux dessus escriptes, lesquelles en leur presence je lus de mot a mot, et ycelles leües, je leur diz et signifiay que ledit Gillet, en ma presence et du dit sergent, en usant de son droit avoit esté et destourné la riviere de Bievre dessus des lieus esclaircis esdites lettres royaux aucunes pierres et herbes qui estoient nuisans et qui empeschoient le eaue de ladite riviere. Et après icelle significacion je deffendi aux diz religieux de par led. seigneur et de par vous, a pene de cent mars d'arget a appliquer au roy notredit seigneur et estre prins et exploitez sur tout leur temporel, que d'ores en avant, par eulx, leurs gens et familiers ou par autres, ilz ne empeschassent ou feissent empescher, par gest

1. Probable étourderie du scribe : ce devrait plutôt être « et naguères avoit eu »

de pierres ou autres choses, le cours que ladite riviere avoit et ce directement vers le molin dudit Gillet. Lesquelx religieux, pour eux et pour tous les autres de ladite eglise, s'opposerent a toutes fins contre l'exploit, significacion et deffenses dessus diz, et me requierent que je les receüsse a leur opposition et leur assignasse certain jour par devant vous en moy, requerrant opposition des dictes lettres royaux et de mon exploit, auxquels religieux je dis et respondi que les dites lettres royaux estoient absolutes et sans opposition, et que je estoys la avecques led. sergent comme simple executeur d'icelles, et afin que je ne excedasse les termes d'icelle, je ne les vols recevoir a leur dite opposition mais leur dys que ils se transportent par devans vous, ou la ou bon leur sembleroit, pour estre pourveü sur ce. Et ce fait, par vertu de certains autres lettres royaux que je lus a yceulx religieux, je prins et mis ledit Gillet, sa femme, leurs gens et tous leurs biens en l'especiale saine garde dudit seigneur et leur deffendit de par ledit seigneur et de par vous qu'ilz ne leur meffeissent ou feissent meffere, par eulx ne par autres, a leur corps ne a leurs biens sur la peine dessus dite. Lesquelx religieux me respondirent qu'ilz se garderoient de mesprendre et que il pourchasseroient leur droit par justice. Après lesquelles choses ainsi faictes, moy et ledit sergent et aussi les diz soubzprieur, hostellier et soubzchambrier, et ledit Gillet, alames sur ladite riviere sur les lieux esclairecis es dites lettres et leur monstra le cours de ladite riviere en la maniere qu'il estoit. Et apres leur deffendi de par ledit seigneur et sur la peine dessus esclairecie que ycellui cours ils ne destourbassent ne empeschassent pour prejudice dudit Gillet. Lesquelz comme dessus s'opposerent a toutes fins, disans que toute l'eau de ladite riviere de Bievre, du hault que elle estoit et de plus jusques au hault de certaines pierres estans sur l'une des rives de ladite riviere atachiez a crampons de fer appelees l'appelle¹ que sont mettre et boues de ladite yaue estoit leurs et la povoyent

1. L'abbaye de Saint-Victor avait en effet obtenu, de haute lutte, un accord avec l'abbaye de Sainte-Geneviève lui permettant de détourner la Bièvre dans son clos afin d'actionner un moulin au XII^e siècle à la condition que celui-ci ne portât pas préjudice au moulin Coupeau, situé en amont, et qui appartenait aux Génovéfains. L'accord prévoyait de mettre en place à l'entrée du canal de dérivation creusé par les Victorins une grosse pierre, barrant le cours naturel de la Bièvre mais permettant l'évacuation des hautes eaux. Cette pierre était appelée dans l'accord *patelle*. Robert de LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris*, p. 317-318, n° 352. Le demi siècle qui suivit fut une succession de chicaneries entre les deux établissements cherchant chacun à modifier la hauteur de la patelle jusqu'à ce qu'un accord passé après intervention royale n'impose la construction d'un mur en pierres de taille qui, conjointement à la *patelle*, devait déterminer la quantité d'eau dont l'abbaye de Saint-Victor pouvait disposer, Arch. nat., L 892, n° 2; S. DUPAIN, *La Bièvre, nouvelles recherches historiques sur cette rivière et ses affluents depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, 1886, p. 15, le différend est raconté, avec une carte du canal des victorins dans Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT, Gérard CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne, promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris, 2002, p. 18-19.

faire aller et avoir cours droit en leur dite eglise de Saint Victor et aussi en avoient usé et joy par temps long temps sicomme ils disoient. Et tout ce je vous certifie ce estre vray par ceste moy relacion scellee de mon seel duquel je use et entens a user en mondit office. Ce fut fait l'an et jour dessus diz.

1367, 6 décembre.

Rapport de Pierre Cordier, maître enquêteur des eaux et forêts, sur les suites à donner au procès engagé contre l'abbaye de Saint-Victor qui obstruait le cours de la Bièvre en amont du moulin de Gilles Fleureteau.

A. Original parchemin, jadis scellé du sceau des eaux et forêts, Arch. nat., L 892, n° 12.

A tous ceuls qui ces lettres verront, Pierre le Cordier, maistre et enquesteur des eaues et forez du roy notre seigneur et lieutenant general de noble et puissant seigneur monseigneur le conte de Tancarville, souverain maistre et reformateur des dictes eaues et forez par tout le royaume de France, salut. Comme pour ce que au roy nostre sire appartenoit et appartient la congnoissance de toutes ses rivieres, et ne loist a aucun de empeschier le cours d'icelles, et il estoit nagaires venu a la cougnoissance d'aucuns de nos compaignons maistres des dictes eaues et forez que Gilles Floreteau avoit fait et construit de nouvel un moulin sur la riviere de Bievre, assis pres d'un pont qui est empres Saine, appelé le Pont aus Marcheanz, ledit Giles eust esté approchié par aucun de mes diz compaignons pour savoir et veoir a quele cause ou tiltre il avoit fait le dit moulin sans licence de mondit seigneur le conte, de son lieutenant ou aucun des maistres des dictes eaues et forez, ausquelz, pour le roy notre dit seigneur, la cougnoissance des cours des rivieres appartient, et non a autre. Auquel Giles fu toleré et souffert ycelui moulin demourer en estre parmi certain accensement de rente qu'il eu fait chascun an au roy notre sire. Nientmoins, pour ce que, apres ces choses ainsi faites, ledit Giles donna a entendre a notre predecesseur lieutenant de mondit seigneur le conte ou a aucun de nos diz compaignons que les religieux de Saint Victor les Paris, de fait et contre raison, s'efforçoient de oster le cours de la dite riviere de Bievre qui aloit tout droit et devoit aler a son dit moulin, et d'icelle faire venir parmi leur eglise, ou prejudice du cours de la dite riviere du roy notre sire et du dit Giles, il eust esté deffendu de par le roy notre seigneur et de par mondit seigneur le conte aus diz religieux sur certaines paines que il n'empeschassent au dit Giles le cours de la dite riviere, ne ycelui tantassent pour ce en autre court que par devant mondit seigneur le conte. Apres laquelle deffense ainsi faite, ledit Giles se trait derrechief par

devant mon dit seigneur le conte, disant que, nonobstant la dite deffense, yceuls religieux ou leurs gens avoient osté les pierres et escluses que ledit Giles avoit faites et mises en la dite riviere en li ostant le cours de l'eau qui a sondit moulin avoit son droit cours. Et pour ce, fu de mondit seigneur le conte donnee commission contenant que derrechief feust deffendu aus diz religieux qu'il ne l'empeschassent ou cours de ladicte riviere contre raison, et que pour ce que il avoient fait contre et par dessus la deffense autrefois a euls faite, feussent adjourniez par devant mondit seigneur le conte ou nous a certain jour, contre le procureur du roy notre seigneur sur le fait des dites eaues et forez, et contre ledit Giles. Auquel jour a euls assigné, les diz procureur du Roy et Giles d'une part, et les diz religieux ou leur procureur pour euls d'autre part furent presens par devant nous en jugement. Disant yceulz religieux que en riens n'avoient empesché ny entendoient a empeschier au dit Giles le cours que de raison il pouoit et devoit avoir de la dite riviere de Bievre a sondit moulin, mais il disoient et maintenoient que toute la dite riviere de Bievre depuis le moulin de Coupeau, qui est aus religieux de Sainte Genevieve, en venant son droit cours par un fossé qui est au dessous d'un lieu ou place ou souloit avoir un pont que on disoit le Pont Didier, par lequel fossé ladite riviere de Bievre a son cours parmi leur eglise jusques a la riviere de Saine, et jusques au haut de certaines pierres atachies a crampons de fer appellees la paelle estoit aus diz religieux, et du haut d'icelle paelle pouoient avoir et faire chauciee de pierre jusques au tour dudit fossé qui vient a leur dite eglise et ou quel la dite riviere a son cours. Et anciennement y a tousjours esté la dite chauciee jusques au temps que, pour les guerres, les dit pont et chauciee furent rompus et despeciez. Et de ce estoient iceuls religieux en saisine et possession a certain et juste tiltre, sans aucun dangier ne que aucun y eust que veoir ne que cougnoistre fors euls seulement de si lont temps qu'il n'estoient memoire du contraire. Et nous requeroient que les deffenses qui faites leur avoient esté feussent par nous rappellees et mises du tout au neant, et que ledit procureur du roy ne feist pour ce contre euls aucun procès ne aussi se deust adjoindre avec ledit Giles en aucune maniere et les lassossions joïr et user de leur droit de la dite riviere, en nous offrant a infourmer et faire foy souffisamment du tout ce que par euls estoit dit et maintenu. Et pour ce, nous, afin de plus seurement aller avant et proceder en la besoigne sans lont proces, de l'acort et consentement des dictes parties, nous transportasmes le lundi VI^e jour du mois de decembre l'an de grace mil CCC soixante sept au lieu dont contens estoit, avecques

nous plusieurs des genz du roy notre sire. C'est assavoir honorables et discrettes personnes messires Hue de Roches, conseiller du roy notre dit seigneur et maistre de la chambre de ses comptes, Pierre de Courcelles, maistre des eaues et forez, maistre Michiel le Fenon, clerc du roy notre seigneur et receveur general sur le fait des dites eaues et forez, maistre Jehan de Chatou, maistre Nicolas David, advocas, et plusieurs autres, appelez aussi a ce, le procureur du roy sur le dit fait, le dit Giles Floreteau, monseigneur l'abbé de Saint Victor et plusieurs des sieurs religieux de la dite eglise en leurs personnes, veismes et visitasmes la dite riviere, la maniere du cours d'icelle, le lieu contentieux et aussi le molin du dit Giles, lassituacion d'icelui molin, par ou et comment la dite riviere avoit a coustume d'aler et aloit parmi la dite eglise de Saint Victor, et aussi veismes les dites pierres que en dit la puelle, le lieu ou le pont souloit estre, et la chauciee que les diz religieux disoient avoir au nivel de la dite puelle, avec certains tiltres dont les diz religieux se aidoint et tout ce qui a ce faisoit veoir, mais pour nous myex informmer sur ce, feismes appeler par devant nous plusieurs anciennes personnes de la ville de Saint Marcel et d'environ. C'est assavoir Jehan Tavers, Jehan Labateur, Jehan de Macy, Jehan de Milli, Jehan du Bois, Jehan de Baignieres, Pierre Moquet, Jehan Meller, Jehan le Fournier, Simon le Beigue, Guillot Haussepilé, Raoulet Passemer, Nicolas Donast, Guillaume Montmont, Matiet Guobert et Guillaume Aspremont. Lesquelles personnes dessus nommeez, et chascune par soy, nous feismes jurer en la presence des dites parties, lesquelles ne les vouldrens en riens sonner ne contredire. Et apres leurs sermens fais aus sains evangilles de dire verité sur les fais sur lesquelz il estoient atrais en tesmoignage, les oysmes et diligemment examinames le dit procureur du roy a ce aspellé. Et iceuls tesmoings par nous oïz et examinez feismes venir les dites parties par devant nous, lesquelles repetent leurs fais en la maniere que dessus avec plusieurs autres propositions et [...] ¹ et finalement fu des dites parties accordé et consenti que sur yceuls debas leur feissiens declaracion et jugement. Savoir faisons que nous, oyes les dites parties, veü le lieu, contentieux, et tout ce qui faisoit a veoir, considéré tous ce qui faisoit a considerer, et que par les tesmoings dessus nommez estoit trouvé que, anciennement, depuis la dite puelle qui est en la dite riviere de Bievre au dessouz du moulin de Coeppeau, et au nivel d'icelle puelle, la chauciee souloit estre jusques au pont Didier et au dessous autour du fossé ou la dite riviere de Bievre vient et a son cours parmi la dite eglise,

1. Mot illisible.

et que la dite chauceie, yceuls religieux ne pevent plus haucier que du haut et nivel de la dite paelle, et que quant la riviere de Bievre croit au dessus du moulin de Coeppeau et au dessouz jusques a la dite paelle, toute l'eaue qui va et surmonte au dessus d'icelle paelle va et a son cours par les viez rus, droit ou le dit molin est a present assis, en descendant en Saine par le Pont aus Marcheanz, et ainsi l'avoient veü les aucuns quarante ans, et les autres cinquante ans avoit passez, avecques tout ce qui aconnoir¹ nous pouoit et devoit. Et eu sur tout conseil a sages, nous, les deffenses faites aus diz religieux dont ci dessus est faite mention, meismes et mectons du tout au neant et leur donnant et octroiant congé et licence en tant comme a nous est, de user et joir de leur droit en la dite riviere de Bievre, et deismes et disons que le dit procureur du roy sur le fait des dites eaues et forez ne fera aucun procès contre les diz religieux pour les causes dessus touchiees ne ne sera adjoint avec le dit Giles Floreteau mais fera ledit Giles seul tel proces contre euls comme il li plaira et la ou bon li semblera, reservé aus diz religieux leurs bonnes raisons et deffenses au contraire. Et sauf en autres choses le droit du roi notre seigneur et en toutes l'autruy, par notre sentence et par droit. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces lettres de note seel duquel nous usons au dict effect. Ce fut fait et prononcé presentes les parties le lundy et l'an dessus diz.

1. Transcription incertaine.

16

1376, 26 mai.

Bail à rente par l'évêque de Paris à Jean Garrot et Jean Pignère, papetiers et bourgeois de Paris, du Grand moulin de Saint-Cloud, sis sur le ru de Sèvres, moyennant 16 £ p. de cens et rente annuelle et perpétuelle, l'obligation de consacrer 300 £ p. dans les réparations du moulin, et l'interdiction d'y faire à l'avenir de la farine.

A. Original non retrouvé.

B. Copie collationnée à l'original du 12 janvier 1498 (n. st.), Arch. nat., L 437.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Hugues Aubriot, chevalier garde de la pre-vosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Fabian de Saint Omer et Pierre Paris, clers notaires jurez du roy notre sire de par luy establiz en son Chatellet de Paris, furent presens en leurs propres personnes Jehan Garrot et Jehan Pignere, papetiers et bourgeois de Paris, lesquelz de leurs bons grez, bonnes voluntez, propre mouvement, sans force, fraude, erreur, contrainte ou decevance, et pour leur cler et evident prouffit, sicomme ilz disoient, recogneurent et confesserent, par devant lesd. notaires jurez tant comme en jugement par devant nous, eulx conjointement ensemble, et chacun d'eulx pour le tout, sans aucune division faire l'un de l'autre, et au mieulx apparent, avoir prins et retenu pour eulx, pour leurs hoirs et pour ceulx qui d'eulx ou de leurs hoirs auront cause en temps advenir, a droit crois de cens ou rente, des maintenant a tousjours, heritablement et perpetuellement, de reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque de Paris, de ses successeurs evesques de Paris, le grand molin seant a Saint Cloud au lieu dit l'Ajou, que jadis fut a choiseau¹, tenant a Jehan Lapate d'un bout et d'aultre a la voie par ou l'en descend de l'aunay en Seine, aboutissant aux pastures de la ville, pour faire aud. molin doresnavant papier ou aultres choses et ouvrages telles comme bon leur semblera pour leur prouffit, excepté qu'ilz n'y pourront a nul temps advenir mouldre ne y faire mouldre grains quelxconques. C'est assavoir ceste prinse fete pour et parmy le pris et somme de XVI £ parisis de crois de cens ou rente annuel et perpetuel pour toutes charges et redevances quelxconques que lesd. preneurs chacun pour le tout sans aucune division faire

1. Un moulin à choisel est un moulin dont la roue possède des augets et qui reçoit l'eau par le dessus, FEW, II-1, 521b.

l'un de l'autre et au mieulx apparetre en sont et seront tenuz, gagerent et promistrent es mains desd. noteres jurez comme en la notre, par eulx, leurs hoirs et ayans cause, rendre et paier chacun an des maintenant a tousjours perpetuellement egaleme[n]t par les quatre termes en l'an generaleme[n]t en la ville de Paris acoustumez aud. monseigneur l'evesque, a ses successeurs evesques de Paris a cause de led. evesché, au receveur ou commis a ce ordonné, ou au porteur de ces lettres pour luy sans aultre procuracion ou pouoir mestier avoir ou demander, a commancer a paier pour le premier terme et premier paiement a Pasques prochainement venant. Et oultre seront tenuz par expres convenance iceulx preneurs, gagerent et promisrent chacun pour le tout es mains desd. noteres jurez mectre, employer, tourner et convertir du leur pour une foiz oud. molin tant es refections, ouvrages et reparacions d'edifices d'icelluy comme ou ru par ou l'eaue y descend, et autrement es appartenances, la somme de III^c £ parisis, monnoie courant a present franc d'or pour seze solz par la piece dedans led. jour de Pasques prochainement venans en nom d'amendement, toutes reparacions, ouvrages, edifices et refections tenues et reputees pour amendement. Lequel molin a esté crié et subhasté tant a Paris au for l'evesque comme a Saint Cloud. Et lesd. criees factes et parfaites et toutes les solennitez gardees, en tel cas a esté adjudgé, baillé et delivré aux dessusd. preneurs comme aux plus offrans et derreniers encherisseurs par le bailly et receveur dud. monseigneur l'evesque sicomme toutes ces choses peuvent apparoir par le registre dud. baillage et autrement. Et jurerent lesd. preneurs par leurs sermens faiz solennellement aux Sains evangiles de Dieu, et promistrent par la foy de leur corps, pour ce donner et bailler corporellement es mains desd. notaires jurez comme en la notre, que ilz, par aucun art, engin, cautelle, malice par droit d'ignorance, de decevance ne autrement par lequel droit, voie, cause ou raison que ce soit couvertement ou en appert, par eulx ne par aultres, ne viendront aller, ne venir feront encontre jamais a nul jour ou temps advenir. Mais toutes et chacunes les choses cy dedans contenues et escriptes tiendront, garderont entierement, et accompliront de poinct en poinct, deument, loyaument, les aront et tiendront fermes, estables et agreables, et rendre, paier et restituer a plain et sans plait, chacun pour le tout, tous coustz, dommages, journees, salaires, fraiz, interestz, mises, coustemens et despens que faiz, euz, soufferez, encouruz et soustenuz seroient en ce que dit est cy dessus, par leur default ou coulpe ne enteriné et accomply. Desquelz coustz, dommages, journees, salaires, fraiz, interestz, mises, coustemens et despens si

aucuns en y avoit faiz, euz ou soustenuz, ilz voulrent le porteur de ces lettres estre creu par son simple serment sans aultre tauxacion ou moderacion de juge avoir ou demander. Pour toutes lesquelles et singulieres choses cy dessus dictes faire enteriner, garder, accomplir et avoir fermes et estables, lesd. preneurs, chacun pour le tout, sans aucune division faire l'un de l'autre, et au mieulx apparent, obligerent eulx, leurs hoirs, tous leurs biens et de leurs hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, quelx ou qu'ilz soient, lesquelx ilz soubmisrent du tout, sans aucune exception, a la juridiction, coercion et contrainte de nous et de nos successeurs gardes de la prevosté de Paris et de tous aultres justices soubz qui juridiction ilz seront et pourront estre veuz et trouvez tous, pour prandre, arrester, saisir et lever, vendre et despendre, a tel feur telle vente, toute oposicion cessant pour ces lettres et le contenu en icelles faire enteriner et accomplir deument et loyamment. Et renuncerent en ce fait expressement lesd. preneurs par leursd. sermens et foy de leur corps a toutes exceptions, deceptions de mal, de fraude, erreur, lesion, circumvencion et decevance et convencion de lieu et de juge, a action en fait, a condicion sans cause ou de non juste et indeue cause, au benefice de division, et enterin restitution, a la deception d'avoir esté deceuz en aucune maniere, a tous privileges, franchises, libertez, lettres d'estat de grace, de respis, de dilacion de ung, deux, trois, quatre et de cinq ans, a toute dispensacion et absolucion de leursd. sermens et foy et a toutes autres impetracions quelxconques, donnees et a donner soubz quelxconques formes de parolles que ce soit de notre Saint Pere le pape, du roy notre sire, ou d'autre prince et prelat, a tout aide de droit escript et non escript, canon et civil, a toutes oposicions, allegacions, raisons et dispenses, et a tout ce generalmente que tant de fait comme de droit, de us, stille ou de coustume aider et valeur leur pourroient avenir dire contre ces lettres et le contenu en icelles, et au droit disant generale renonciacion non valoir. En tesmoing de ce, nous, a la relacion desd. noteres jurez, avons mis a ces lettres le sceel de la prevosté de Paris. Ce fut fait et passé le lundi XXVI^e jour du moys de may, l'an de grace mil III^c LXXVI.

(*Signé :*) P. PARIS (*et*) F. DE SAINT OMER.

17

1377, 30 décembre.

Bail à ferme pour un an, par le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Jean Mouchart, boulanger demeurant à Paris, rue de l'Arbre Sec, de son moulin du pont aux Meuniers, moyennant 80 francs-or de loyer et l'obligation d'entretenir correctement les tournants et travaillants du moulin, mais aussi les planchers, les cloisons et la couverture de celui-ci. Le moulin est prisé 141 £ 12 s. p.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 29, n° 3.

A touz ceuls qui ces lettres verront, Hugues Aubriot, chevalier garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Jehan Ferrebont et Jehan de Courtecourt, clers notaires du roy nostre sire en son Chastellet de Paris, personnelment establiz, Jehan Mouchart, boulanger demourant a Paris en la rue de l'arbre sec, et recougnut et confessa de sa bonne volenté, sanz contraincte ou decevance aucune, avoir prins et retenu a droite ferme ou loyer d'or ou d'argent, du jour de Noël derrenier passé jusque au jour de Noël prochain après ensuivant, de honorables discrettes personnes et sages les doyen et chappitre de l'eglise monseigneur Saint Germain l'Auxerrois, un moulin et la pescherie d'icellui, sicomme tout se comporte, avec toutes ses appartenances et appendances, que yceuls doyen et chappitre avoient assis en la ryviere de Sainne, appelé le moulin Saint Germain, près du grant pont de Paris, tenant d'une part au moulin du Temple, et d'autre part au moulin Saint Ladre. C'est assavoir ceste prinse et retenue faite pour et parmi le pris et somme de quatre vins frans d'or du coing du dit seigneur, que ledit preneur gaiga es mains desdiz notaires comme en notre main, et promist loyaument rendre et paier durant le temps de la dicte ferme auxdiz doyen et chappitre, a leur procureur pour eulz ou au porteur de ces lettres, sanz autre grace ou procuracion monstrier ou demander, egamment par les quatre termes en la ville de Paris generalmente acoustumez, commençant le premier terme et paiement a Pasques prochains et ainsi de terme en terme. A laquelle prinse faisant, fu dit, traictié et accordé entre iceulx doyen et chappitre et ledit preneur que iceulx moulin et pescherie seroient prisiez par gens experts cougnoissans en ce, et du pris a quoy il seroient et pourront estre prisiez, ledit preneur

les rendra et laissera en la fin du temps. Et est assavoir que iceulz moulin et pescherie ont esté prisié avant la date de ces presentes par gens experts en ce cougnoissans, sicomme ledit preneur disoit, a la some de sept vins et une livres douze solz parisis monnoie courant a present. Et en autel pris et valeur comme prisiez ont esté ledit preneur les gaiga et promist rendre et delaissier en la fin du temps de sa dicte ferme. Et se en greigneur pris et valeur les rendoit, les diz doyen et chapitre seroient tenuz de lui rendre et restituer le surplus. Et aussi est tenuz et promist ledit preneur de soustenir a ses coux, fraiz, perilz et despens icelluy moulin ledit temps durant de merrien traveillant, cloison de planchier, couverture et de toutes autres choses a icellui neccessaires, excepté de pieux et autre merrien dormant, les quelz pieux et autre merrien dormant, iceuls doyen et chappitre seront tenuz querir et livrer a leurs coux et despens sicomme icelluy preneur disoit. Promectant ledit preneur par son serement et foy de son corps pour ce donné corporellement es mains des notaires jurez comme en la notre a non aller ou venir contre ceste presente prinse et retenue par lui ne par autre en aucune maniere en couvert ou en appert par voie d'erreur, d'ignorance ou de decevance aucune, ne par quelconque autre voie, art, engin, cautele ou barat comment que ce soit. Et rendra et paiera plainement sanz aucun plait ou procès touz cous, despens, dommages et interez quelconques qui faiz seroient ou encourroient tant par deffaut de paiement comme autrement et dont il volt et accorda que le porteur de ces lettres soit du tout entierement creü par son simple serement sanz autre preuve faire ou taxacion le juge sur ce avoir ou demander. Et pour tout ce que dit est enteriner et acomplir, ledit preneur a obligié et oblige luy, ses biens et les biens de ses hoirs, meubles, immeubles, presens et avenir quelz et ou qu'il soient que il soubzmist pour ce du tout a la jurisdiction, cohercition et contraincte de nous et de noz successeurs prevoz de Paris et de toutes autres justices et juridictions ou il seront et pourront estre trouvez touz, pour les prendre, saisir, arrester, vendre et adenerer a tel feur tele vente toutes oppositions cessans. Renonçant en ce fait ledit preneur, expressement par sa foy et serement dessus diz, a toutes manieres d'excepcions, de mal, de fraude, d'erreur, de lesion, circonvention et decevance, a toutes lettres d'estat de grace, respiz, libertez, privileges et franchises, a action en fait, a condicion sanz cause, ou de non juste et indeue cause, a convencion de lieu et de juge, a la decepcion d'oultre moitié du juste pris et autre quelconque deispensacion et absolucion de son prelat et de tout autre sur le fait de son se-

rement, a touz rabaz, us, constitucions, ordenances et establissemens de villes, de lieux, et de pays tant sur les moulins comme autrement, a toutes oposicions, barres, engins, cauteles et anillacions, a ce qu'il puisse dire ou alleguer autre chose estre par lui passé et acordé que escript ou escript, grossé et accordé, a tout droit escript et non escript, canon et civil, et generalment a tout ce qui tant de fait comme de droit, de us, de coustume et autrement aidier et valoir lui pourroit advenir proposer contre la teneur et excecucion de ces presentes, mesement au droit disant renonçant general non valoir. En tesmoing de ce, nous, a la relacion d'iceuls notaires, avons mis a ces lettres le seel de la dicte prevosté de Paris. Ce fu fait et passé l'an de grace mil trois cenz soixante dix sept, le mercredi penultime jour de decembre.

(Signé :) J. DE CORTECOURT *(et)* J. FERREBONT.

1393 (n. st), 24 janvier.

Sentence du prévôt de Paris stipulant que le moulin de Croulebarbe, alors abandonné et en mauvais état, sera loué par le premier sergent à verge du Châtelet de Paris, qui devra consacrer les coûts du louage aux réparations nécessaires au moulin. Si cette somme est insuffisante, le chapitre de Notre-Dame devra prêter l'argent.

A. Original parchemin, jadis scellé du sceau de la prévôté de Paris, Arch. nat., S 21, n° 10.

A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan, seigneur de Foleville, chevalier, conseiller du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que a la requeste de Jehan Salmon, procureur de honorables et discrettes personnes les doien et chappitre de l'eglise Nostre Dame de Paris, disans que ilz estoient censiers d'une maison, moulin et jardin appellé le moulin de Crollebarbe, avecques toutes ses appartenances et appendences, assis a Saint Marcel, laquelle maison, moulin et appartenances estoient a present vuis et vagues et n'y avoit aucun qui s'en portist propriétaire, ne les diz doien et chappitre ne savoient personne qui y eust aucun autre droit; ainçoys Guillaume de Lyons et sa femme, qui en estoient censiers avoient renoncé a tout le droit de rente et autres quelconques que ilz y avoient, et encores ce nonobstant les diz doyen et chappitre n'osoient accepter la propriété de ladite maison, moulin, jardin et appartenances, pour doubte que, ou temps avenir, aucuns ne s'apparussent qui y eussent droit et que ce ne leur feist prendre, par quoy ycelle maison, moulin et appartenances pouvoient ainsi demourer long temps vuis et vagues et cheoir en ruyne et encourir en grans outrages envers eulx se suite n'estoit par nous pourveü; supplians pour ces causes que sur ce vouldissions pourveoir, sicomme avons pour raison de notre office appartenoit a faire, nous, voulans pourveoir adce que dit est, avons ordené et ordenons que la dicte maison, moulin et appartenances seront louez par le premier sergent a verge du roy notre seigneur ou Chastellet de Paris qui sur ce fu requis, et lequel nous connectons a ce faire a la confirmation du droit de celui ou ceulx a qui il appartendra, et jusques adce que autrement en soit ordené. Et se en ycelle maison moulin appartenances et appendences a aucunes repparations necessaires a faire pour le soustement et habitation d'iceulx, ledit

sergent les fera faire aus coux dudit louage se ilz peuvent adce souffir, ou se ce non, les diz doyen et chappitre presteront les deniers qu'il conviendra pour ce faire pour les recouvrer sur la dicte maison, moulin et appartenances et sur les drois incorporelz d'icelle, et la ou il appartendra comme de raison sera, et tout sans prejudice du droit des diz doien et chappitre. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre a ces lettres le seel de la prevosté de Paris. Ce fu fait et passé en jugement ou Chastellet de Paris le vendredi vint quatre jours de janvier l'an de grace mil trois cens et quatre vins et douze.

19

1400, 22 avril (n. st.).

Aveu, par Gilles Malet, chevalier, maître d'hôtel du roi,¹ à l'abbé de Saint-Denis du fief des moulins des Porcherons, établis à Saint-Denis, hors de la ville, sur les rivières de Croult et de Rouillon. Le fief comprend aussi une rente sur le moulin Bécherel à Argenteuil.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 2247.

Sachent tuit que je, dit Gilles Malet, chevalier, maistre d'ostel du roy nostre sire et seigneur de Ville Pescle et de Soisy, adveue a tenir en foy et hommage de reverend pere en Dieu monseigneur l'abbé de Saint Denis en France, a cause de sa seigneurie de Saint Denis, un fief contenant ce qui s'ensuit. C'est assavoir une maison et deux moulins, sicomme tout se comporte, nommez les moulins Poscheron, seans au dehors de lad. ville de Saint Denis, sur les rivières de Croust et de Ruyllon, avecques toutes leurs appartenances et appendences quelxconques, tant en pescheries esd. rivières comme en autres choses quelxconques, auxquels moulins doivent estre et sont tenus banniers trois boulangiers demourant en lad. ville de Saint Denis au plus pres desd. moulins, et me doit et est tenu de moy bailler le pannetier de lad. eglise de Saint Denis lesd. trois boulangiers bons et souffisans toutesfoiz que requis en est ou que faulte y a de l'un d'iceulx trois boulangiers. *Item*, avecque ce, j'ay, a cause de mesd. moulins, un chaland chassant et querant a mouldre parmi lad. ville de Saint Denis pour amener mouldre a mesd. moulins. *Item*, III quartiers de prez ou environ seans assez pres et devant mesd. moulins. *Item*, une petite yse avecques les saussoyes estans autour et environ icelle yse et sur lesd. rivières de Croust et de Ruyllon et environ lesd. moulins. *Item*, III s. p. de cens que j'ay et prent chacun an sur une maison seant en lad. ville de Saint Denis, en la rue du Jardin, laquelle maison fut pieça a feu Guiot Chene, jadiz tappicer. *Item*, trois mines de blé de rente que j'ay et prens chacun an au terme de Noel sur le moulin de Bescherel, seant Argenteuil. *Item*, adveue a tenir en arriere fief de mond. sire un fief que tient de moy en plain fief a cause de mesd. moulins sire Jehan le Flament, conseiller du roy nostre sire, contenant led. fief quatre arpens de prez en une piece, assis ou terrouer de Garges, avecques

1. Gilles Malet fut le premier garde de la librairie royale de 1369 à sa mort en 1411.

les saulx estans environ lesd. prez et se plus en y a, plus en adveue a tenir. En tesmoins de ce, j'ay seellé ces presentes lettres de mon seel, donné le XXII^e jour d'avril après Pasques l'an mil et quatre cens.

20

1414 (n. st.), 17 avril.

Vente, moyennant 500 écus d'or, par Jacques et Charles, dit Morelet, de Montmor, chevaliers, à la prévôté des marchands de Paris, de leur moulin à eau sis près du port de l'école Saint-Germain qui gênait le cours de la marchandise de l'eau.

A. Original non retrouvé.

B. Copie dans un *Cartulaire de la ville de Paris*, xv^e siècle, Arch. nat., KK 495/3, fol. 49.

A tous ceuls qui ces lettres verront, Andry Marchant, conseiller du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Jaques Bacheller et Jehan Taconneau, clers notaires jurez du roy notre dit sire de par luy establis en son Chastellet de Paris, fut present noble homme monseigneur Jaques de Montmor¹, chevalier, chambellan du roy notre sire, disant et en bonne verité confessant que il, au jour duy, en son nom et comme procureur de noble homme monseigneur Charles de Montmor, dit Morelet², son frere, avoit et a vendu a tousjours a honnourables hommes et sages sires Pierre Gencien³, prevost des marchans, Jehan de l'Olive, Pierre Ogier, Guillaume Cirasse et Jehan Marcel, eschevins de la ville de Paris, qui de lui esdiz noms ont achetté, pour et au prouffit de la dicte ville de Paris et pour le bien et utilité d'icelle ville de Paris et de la marchandise de l'eaue d'icelle ville, ung moulin a blé qui ausdiz freres chevaliers appartenoit de leur propre heritaige, assiz en la riviere de Saine, jousté et assez pres du port de l'escolle Saint-Germain-l'Auxerrois a Paris⁴, qui moult occupoit la marchandise de l'eaue d'icellui port, pour le pris de cinq cens escuz d'or que lesdiz messire Jaques de Montmor esdiz noms en a eu et receu desdiz achecteurs ou nom dessus dit, et en la presance desdiz notaires, frans et quictes a iceulz freres, sicomme ce

1. Jacques de Montmor, est qualifié de chevalier dès 1372. Capitaine et gouverneur de la Rochelle, de 1377 à 1383, il devint conseiller et chambellan de Charles VI, et gouverneur du Dauphiné de 1391 à 1399, (Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris, 2003-2004, p. 582-583).

2. Morelet de Montmor, frère puîné de Jacques de Montmor combatit longtemps à ses côtés. Il était qualifié d'écuyer en 1372 puis de chevalier en 1386. Il fut ensuite capitaine du château et bastide du Louvre de 1386 à 1389 et capitaine de Harfleur de 1394 à 1397, (Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris, 2003-2004, p. 582).

3. Prévôt des marchands entre 1413 et 1415.

4. Ce moulin en joutait un autre qui appartenait à Jean du Plessier et avait également été acheté par la prévôté des marchands de Paris aux fins de le détruire (Arch. nat., K 495-3, fol. 42-44).

est plus a plain contenu es lettres de vente sur ce faictes soubz le scel de la dicte prevosté de Paris. Et ja soit ce que, par ycelles lettres, ledit monseigneur Jaques, esdiz noms, ait promis garantir et deffendre ausdiz achetteurs ou dit nom d'icelle ville de Paris ledit moulin, a la charge de tel cens ou fons de terre qu'il doit au seigneur dont il peut mouvoir, sans autre charge et sans declairer a quelle somme monte icellui cens ou fons de terre, toutesvoies la vente estoit et est que icellui moulin doit dix solz parisis de cens ou fons de terre chascun an aux seigneurs ou seigneurs dont il meut, et est tenu sans autre charge, sicomme ledit monseigneur Jaques a ce dit et affermé par devant lesdiz notaires. Et a icelle charge de dix solz parisis de cens ou [fol. 48 v°] fons de terre¹, ledit monseigneur Jaques en son propre et privé nom, et aussi oudit nom procuratoire par vertu de la procuracion transcripte es dictes lettres de vendicion d'icellui moulin, promist garantir, delivrer et deffendre aux despens de lui et de son dit frere pour tant que chacun d'eulz touche ledit moulin ausdiz achetteurs oudit nom, toutes et quantes fois que mestier en sera et requis en sera de tous autres empeschemens quelzconques, nonobstant ledit contenu esdictes lettres. Et pour ce garantir, enteriner et acomplir bien et loiamment en la maniere dessus dicte, et aussi pour rendre et restituer a plain et sans plait tous coustz, mises, despens, dommages et interestz qui fais et soustenus seroient par deffault de ce que dit est non acomply, ledit monseigneur Jaques, esdiz noms, en obliga et oblige soy, ses biens, ses hoirs et les biens de son dit frere et de ses hoirs, tous tant meubles comme immeubles, presens et advenir, quelz et ou qu'ils soient, qu'ilz, esdiz noms pourtant que chascun d'iceulx nous touche et appartient, en soubzmist pour ce du tout a justicer, vendre et exploictier par nous, noz successeurs prevostz de Paris, et par tous autres justiciers soubz qui juridicion ils seront et pourront estre prins et trouvez pour ces lettres enteriner. Et renonça en ce fait expressement es noms que dessus par son sermen et foy generalmente a toutes choses qui aidier et valoir leur pourroient a venir fere ou dire contre ces lettres et leur contenu et effect, et au droit disant general renonciacion non valoir. En tesmoing de ce nous, a la relacion desdiz notaires, avons mis a ces lectres le scel de la dicte prevosté de Paris l'an de grace mil quatre cens et treze, le mardi dix septiesme jour d'avril avant Pasques.

1. Cette somme était due au cuisinier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, seigneur de cette portion de la Seine (Arch. nat., KK 495/3, fol. 52).

Ainsi signé : J. Taconneau. J. Bacholer.

21

1417.

Accord passé devant le prévôt de Paris, Tanguy du Chastel, entre les maîtres et gouverneurs de Saint-Jacques l'Hôpital et ceux de l'hôpital de Saint-Sépulcre, à qui Charles VI avait ordonné de construire chacun un moulin pour faire face à la pénurie de farine que connaissait la ville de Paris. Faute d'argent pour obéir à l'ordre royal, les deux hôpitaux conviennent, avec l'autorisation du prévôt, de la construction à frais communs d'un seul moulin.

A. Original parchemin, très détérioré par l'humidité, Arch. AHP, SJP 19, liasse 18, cote 190.

a. Transcription partielle de Henri BORDIER, « La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 1, 1874, p. 225-226.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Tanguy du Chastel, chevalier, conseiller chambellan du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que, pardevant Robert de Haanin et Jehan Devesne, clers notaires jurés du roy notre sire ou Chatellet de Paris, furent personnellement establiz honorable homme et saige maistre Oudard Baillet, conseiller du roi notre sire en son Parlement, Andry Midoux, Remon de Savoye, et Jehan Girart, bourgeois de Paris, maîtres et gouverneurs de l'église hospital et confrarie de Saint Sepulcre, prieur fondé a Paris, pour et ou nom de la dite eglise, hospital, confrarie d'une part ;

Et Jehan Lormier et Jehan de Rufles, bourgoys de Paris, maistres et gouverneurs de l'église, hospital et confrarie de Saint Jacques fondé a Paris en la grant rue Saint Denis, pour et ou nom de ladicte eglise, hospital et confrarie d'autre part.

Et affermerent ycelles parties que nagueres pour [le bien, utilité,]¹ garde, tuition et defense de la bonne ville de Paris et pour obvier adce que par deffaut [de moulins] dont il avoit peu a Paris en regard a la grant multitude de pueple qui estoit en icelle, aucun inconvenient ne se peust ensuir en ladite ville, obstant les guerres et discentions qui sont pour le present ou royaume de France, commandement leur avoit esté fait de par le roy notre sire et nous,

1. Les mots entre crochets, illisibles sur l'acte original, ont été restitués d'après la transcription proposée par Henri BORDIER, « La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 1, 1874, p. 225-226.

par [l'ordonnance] du conseil et roy notred. seigneur que, incontinent, eulx et chacun d'eulx fassent faire, construire et edifier ung moulin [en leurs eglises ou ailleurs] ou bon leur sembleroit. Apres lequel commandement ainsi a eulx fait, et pour ce que en ceste partie [ils disoient estre moult grevez], s'estoient traiz dentre nous et le prevost des marchans ; et eulx or en ce qu'ilz avoient voulu dire, leur avoit esté [permis que pour] le present et jusque a ce que autrement il esconvendront en greigneur necessité [pourveoir, ilz ne] feroient [ensemble que ung] moulin, dont ycelles parties estoient d'accord.

Pourquoy icelles parties et chacune d'elles, voulant tousjours obeir au commandement a eulx fait, et non voulant, par leur deffault et coulpe, aucun inconvenient ensuir en la dicte bonne ville, voulans aussi obvier icelles parties a toutes manieres de proces qui ou temps advenir pourroient naistre en ycelles parties a cause dudict moulin et de la communauté d'icellui, promistrent ycelles parties, et par ces presentes promectent, faire construire et edifier ledit moulin aux communs coustz, fraiz et despens desdictes eglises et les deniers qui desja ont esté mis et qu'il esconvendra encore mettre, commettre et emploier pour ce faire. Promistrent, promectent et gaigent ycelles parties esdiz noms et chacunes d'elles en droit soi et pour a moitié paier, bailler et delivrer incontinent que requis en seroit ensemble tous autres fraiz, missions et despens qu'ilz esconvendront ores et pour le temps advenir pour le soustenement et gouvernement dudict moulin.

Et par ainsi ledit moulin sera et demourra a tousjours commun entre lesdictes parties. C'est assavoir ausdictes eglises. Et les fruicts, prouffiz, revenus et emolumens qui en vendront et yssiront seront communs par moitié entre lesdictes parties.

Item, [...] ¹ aussi et accorderent ycelles parties que ou cas que [...] ² a faire fere encores ung aultre moulin que en ycellui cas, ycellui moulin fust et [...] ³ en commune despense d'icelles eglises et les prouffiz d'icellui communement entre elles. [...] ⁴

Toutes lesqueles choses dessus dites [...] ⁵ esdictes presentes et chacunes d'elles esdiz noms promistrent avoir agreables, tenir fermes et estables a tousjours [...] ⁶.

1. Un mot illisible.

2. Un quart de ligne illisible.

3. Un quart de ligne illisible.

4. Une demi ligne illisible.

5. Une demi-ligne illisible.

6. 8 lignes de clauses finales, en grande partie illisibles.

En tesmoing de ce, nous, a la relacion dessdictes parties [...] ¹ l'an mil CCCC et dix sept,
le dimenche sept jours [...] ².

(*Signé* :) DEVESNE.

1. Une demi ligne illisible.
2. Fin de la ligne illisible.

22

1433, 12 mai.

Bail, moyennant 72 £ p. de rente annuelle et perpétuelle, par la prévôté des marchands de Paris, à Jean Daniel, meunier demeurant sur le pont aux Meuniers, de la première arche du pont Notre-Dame, à charge d'y construire un moulin et une pêcherie avant Noël.

A. Original non retrouvé.

B. Cartulaire de la ville de Paris, xv^e siècle, Arch. nat., KK 495/3, fol. 57-59.

En haut de l'acte : Ce sont les lettres faisans mencion du deusiesme moulin de dessus le pont Notre Dame du costé d'amont l'eaue, dont Jehan Daniel fait a la ville de Paris LXXII £ p. de rente, desquelles lettres la teneur s'ensuit.

A tous ceuls qui ces presentes lettres verront, Symon Mohier, chevalier seigneur de Villiers, de Houdenc et du Thout en Champagne, conseiller du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par[devant] Jehan Thomas et Jehan François, clers notaires du roy notre sire de par lui establis ou Chastellet de Paris, fut present en sa personne Jehan Daniel, musnier demourant sur le pont aux musniers de Paris, disant et affermant pour verité comme pour le bien, prouffit et utilité de la dicte ville de Paris et par le conseil, advis, deliberacion de honnourables hommes et sages les prevost des marchans et eschevins d'icelle ville et de plusieurs notables personnes de la dicte ville tant gens de conseil, marchans et bourgeois comme autres en grant nombre a ce appelez et convoquez, l'en eust et ait procédé au bail fait a la chandelle au plus offrant et derrenier encherisseur de trois arches appartenans a icelle ville estans soubz le pont Notre Dame avecques les places afiche servans ausdictes arches ja pieça faictes et laissees pour y pouvoir faire edifier et construire moulins, et maisons estans sur ledit pont au dessus d'icelles arches. A quoy s'estoient apparus plusieurs personnes qui a leurs propres coustz et despens, et pour le bien et augmentation d'icelle ville, avoient et ont offert en icelles trois arches construire et edifier moulins. C'est assavoir en chascune d'icelles arches ung moulin pour mouldre blé et derrenierement s'estoit et est apparu comme le plus offrans et derrenier encherisseur a la prinse faire de l'arche cy apres declaree ledit Jehan Daniel, auquel elle avoit et a esté delivree avecques les places afiche et

maisons servans a ce cy apres declerees a pris [fol. 58] de rente perpetuelle et en la manière dont cy apres sera faicte mencion, comme il disoit. Pourquoy ledit Jehan Daniel, de son bon gré, bonne volenté, propre mouvement et certaine science, sans aucune fraude, force, erreur, contrainte ou decevance, pour son prouffit fere et dommage eschever, lui sur ce bien conseillé et advisé comme il disoit, recougnut et confessa, par devant lesdiz notaires comme pardevant nous en droit, avoir desdiz prevost des marchans et eschevins qui pour le presant sont, prins et retenu, et encores par la teneur de ces presentes lettres prent, accepte et retient, pour lui ses hoirs et ayans cause ou temps avenir des maintenant du tout a tousjours perpetuellement et hereditablement, a tiltre de croix de cens ou rente anuelle et perpetuelle, la premiere arche joignant de la premiere arche et la pescherie telle que a cause deladicte arche icelle ville y a et peut avoir, avecques les deux pignons de la maison estans et qui sont sur ledit pont, l'un signé vintiesme et l'autre signé vint et ungiesme, en laquelle premiere arche joignant de ladicte grant arche et en ladicte place affiche servant a icelle ledit preneur par ceste presente prinse sera tenu et promet par ces presentes de y faire ou faire fere construire et edifier ung moulin a blé a ses propres coustz et despens dedens le jour et feste de Noël prouchainement venant ; et icellui moulin rendre tout prest tournant et moulant dedans ledit jour de Noël, pour apres ce fait joir, user et possider a tousjours mais par ledit preneur ses hoirs et ayans cause, d'iceulx moulin et pescherie et des deux pignons de maison estans sur ledit pont au dessus deladicte arche signez ausdiz seings vintiesme et vint et uniseme. Ceste prinse et retenue fais pour et moiennant le pris de soixante douze livres parisis de croix de cens ou rente annuelle et perpetuelle sur le tout et pour toutes charges quelzconques comprins ens le fons de terre que ce peut devoir, que sur ce lesdiz prevost et eschevins en seront tenus par eulx, [fol. 58 v°] leurs successeurs, par leurs mains ou nom et pour ladicte ville, paier chascun an a qui ce est et sera deu, pour l'acquet et descharge dudit preneur qui par lui, ses hoirs et ayans cause, sera tenu, gaiga, es mains desdiz notaires, promist et promet, par ces presantes, rendre et paier ausdiz prevost et eshevins, a leurs successeurs et ayans cause, ou nom et pour icelle ville, en la recepte du parler aux bourgeois, et au receveur a ce ordonné, ou au porteur de ces lettres, pour eulx egalment par les quatre termes en l'an generalment a Paris acoustumez, premier terme et paiement commençant a Pasques prouchainement venant. Lesdictes soixante douze livres parisis de rente annuelle et perpetuelle en et sur lesdiz moulin et pes-

cherie, maisons et lieux cy dessus declarez, prins et accoustez, qui en seront et demourront chargez et obligiez a tousjours par ces presantes envers ladicte ville et recepte du parler aux bourgeois et les aians cause d'icelles, et sur chascun d'iceulx lieux, piece, partie et porcion pour le tout. Lesquelz moulin, pescherie et deux pignons de maison cy dessus declerez, icellui preneur sera tenu par lui, ses diz hoirs et ayans cause de soustenir et mainctenir a tousjours es edifices que dessus et en tel et si bon estat, reparation et soustenement que lesdiz soixante et douze livres parisis de rente y soient et puissent valablement et sans aucun dechiet ou diminucion estre prinses et perceues par chascun an a tousjours par la maniere dessus dicte, tant et si longuement que icellui preneur, sesdiz hoirs et aians cause en seront detenteurs et proprietaires ou de partie sans y pouoir renoncer aucunement, sinon en laissant lesd. moulin, maisons et lieux cy dessus declerez, prins et adcensez, en tel et si bon estat, reparation et soustenement que au jour d'icelle renonciacion iceulx lieux vaulsissent et vallent lesdictes LXXII £ p. de rente, et que l'en y peust et puisse prendre et percevoir icelle rente, et en paiant aussi realment et de fait avant toute euvre les arrerages qui en seront deubz au jour d'icelle [fol. 59] renonciacion, esquelz lieux prins et adcensez ne aus maisons et lieux voysins, ledit preneur, ses hoirs ne ayans cause, ne pourra ou pourront ores ne pour le temps avenir faire aucun edifice, demolicion ou nouvelleté qui soient aucunement prejudiciables audit moulin et aux autres edifices adcensez, ne ausdictes autres maisons voysines d'icelles, si ce n'est du congié et licence desdiz prevost et eshevins ou de leurs successeurs ou aians cause. Promettant, ledit preneur, par son serment et foy de son corps, ceste presente retenue, promesses, convenances et toutes les choses en ces lettres escriptes et contenues, avoir agreables, icelles tenir et garder, enteriner et acomplir du tout a tousjours par la maniere dessus dicte sans contrevir aucunement, ainçois rendre et paier, a plain et sans plait ou proces, tous coustz, mises, journees, salaires, despens, dommages et interestz qui fais seroient par deffault de paiement d'icelle rente et des choses dessus dictes non faictes, tenues, gardees, enterinees et non acomplies par la maniere dessus dicte. Soubz l'obligacion de tous ses biens et des biens de ses hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, que il soubzmist pour tout a la jurisdiction et contrainte de ladicte prevosté de Paris et de toutes autres justices ou ils seront et pourront estre trouvez pour le contenu en ces presentes garder et acomplir. Et renonça en ce fait expressement ledit preneur, par ses diz serment et foy, a toutes excepcions, de-

ceptions, graces, lettres, respis, privileges, franchises, libertez, impettracions, dispensacions, absolucions donnees et a donner, a tout droit escript et non escript, canon et civil, et generalment a toutes choses quelzconques que l'en pourroit fere, dire, opposer ou proposer contre ces lettres et leur contenu, et au droit disant generale renonciacion non valoir. En tesmoing de ce, nous, a la relacion desdiz notaires avons mis a ces lettres le seel de ladicte prevosté [fol. 59 v°] de Paris l'an de grace mil quatre cens trente trois, le mardi douze jours du moys de may.

Et estoient ainsi signees : François THOMAS.

1435, 21 décembre.

Accord entre la prévôté des marchands de la ville de Paris, Bastien de Rampan et Jean Daniel, meuniers des moulins du pont Notre-Dame, pour faire fi d'un arrêt du Parlement mettant sous séquestre la rente due à la ville de Paris par les deux meuniers, dans l'attente du jugement d'un litige opposant la ville de Paris, Bastien de Rampan et Jean Daniel, et les propriétaires des moulins de Saint-Merry, Saint-Germain-l'Auxerrois et Notre-Dame, sis sous le pont aux Meuniers. L'accord prévoit que les meuniers devront continuer de payer la rente qu'ils doivent et ses arrérages à la ville de Paris, soit 96 £ p., en échange de quoi la prévôté des marchands s'engage à les défendre contre ceux qui pourraient leur réclamer le paiement de ladite rente.

A. Original non retrouvé.

B. Cartulaire de la ville de Paris, xv^e siècle, Arch. Nat., KK 495/3, fol. 55-57.

En haut de l'acte : Accord fait entre les prevost des marchans et eschevins de Paris et Bastian de Rappan et Jehan Daniel pour raison des moulins ¹ estans a present sur le pont Notre Dame.

A tous ceuls qui ces lettres verront, Symon Mohier, chevalier, seigneur de Villiers, de Houdenc, et du Tour en Champaigne, conseiller du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Pierre de Foullies et Jehan Thomas, clers notaires jurez du roy notre sire, de par lui establis en son dit Chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes honorable hommes et sages maistres Hugues Le Coq², prevost des marchans, maistre Loys Malet, Luquin du Plis, Thomas Orlant et Jehan de Dampierre, eschevins de la ville de Paris, pour et ou nom de la dicte ville d'une part; et Jehan Daniel et Jehan Poubelle, musniers, demourans a Paris, pour eulx et en leurs noms d'autre part. Disans et [fol. 55 v°] affermans lesdictes parties pour verité, et mesmement lesdis prevost des marchans et eschevins, que comme depuis deux ans ença ou environ, leurs predecesseurs prevost et eschevins d'icelle ville eussent, pour le bien, prouffit et utilité d'icelle ville, baillié ausdiz Daniel et Poubelle et a chascun d'eulz pour eulz, leurs hoirs, successeurs et ayans cause a

1. des moulins, répété.

2. Hugues Le Coq, prévôt des marchands de 1420 à 1429 et de 1434 à 1436.

tousjours, et promis garantir comme ilz disoient, et iceulz Poubelle et Daniel avoir prins et retenu d'eulx pour euls, leurs diz hoirs, comme dit est, chascun d'eulx, deux des maisons du pont Notre Dame appartenans a ladicte ville, esquelles iceulz musniers en faisant icelle prinse eussent et aient promis et chascun d'eulz de fere faire et construire, a leurs propres coustz et despens, deux moulins a mouldre blé, bons, bien fais et de bonne matiere, a cause desquelles maisons et moulins iceuls preneurs et chascun d'eulx ce feussent et soient obligez rendre et paier, par chascun an, ausdiz prevost des marchans et eschevins, a leurs successeurs ou a leur receveur, pour et ou nom d'icelle ville, c'est assavoir ledit Daniel en soixante douze livres parisis de rente, et ledit Poubelle en cinquante six livres parisis aussi de rente par an, a paier aux quatre termes a Paris acoustumez, dont ledit premier paiement qui ne devoit valoir que demy paiement, par accord et composition fais entre lesdictes parties, comme ilz disoient, se escheoit au jour de Noël mil CCCC trente deux, ainsi que ces choses et autres sont plusa plain contenues et declairees es lettres d'icelle prinse sur ce faictes. Lesquelz moulins, iceulx musniers preneurs eussent bien et deuement fais faire, et qui estoient tournans et moulans blé, comme promis l'avoient et que obligiez y estoient. Neantmoins, obstant certain proces pendant en la cour de Parlement entre lesd. musniers et ladicte ville adjointe avecques eulz d'une part, et les doyen et chappitre de Notre Dame de Paris, les cheveciers et college de Saint Merry et les doien et college de Saint Germain l'Aucerrois et autres, et certain arrest interlocutoirre d'icelle court de Parlement par lequel a esté dit que, non obstant ledit procès, lesd. moulins qui avoient esté empeschez de tourner et de mouldre mouldroient et [fol. 56] tourneroient, et les deniers que en devroient lesdiz musniers preneurs a cause de la dicte rente seroient sequestrez et mis en main de justice, lesquelz musniers, qui n'avoient aucune chose païé desdictes rentes ou au moins que tres peu, qui estoit et pouoit estre le tres grant dommage d'icelle ville, mesmement que par ladicte court de Parlement ne avoit esté ordonné aucun commis pour recevoir lesdiz deniers comme en main de justice, requerans iceulz prevost des marchans et eschevins ausdiz musniers qu'ilz se voulsissent deschargier les deniers qu'ilz devoient et qu'ilz avoient en leurs mains a cause d'icelle rente qui se montoit pour deux annees escheues a Noel prouchainement venant incluz dont le premier terme n'estoit compté que pour demy terme, comme dit est, a la somme de deux cens livres parisis ou environ, et que iceulx deniers voulsissent bailler es mains de ladicte ville ou a leur commandement

et ils leur en bailleront descharge et garantie souffisant. Sur quoy lesd. Danier et Poubelle disoient que tantost apres la prinse par eulz faicte, et lesdiz moulins fais, comme dit est, certain empeschement leur avoit esté mis par justice et fait deffense de par le roy que ils ne feissent iceulx moulins tourner ne mouldre sur certaines et grosses paines, jusques a ce que la court de Parlement en feust autrement ordonné, pourquoy lesdiz moulins avoient chomé pres d'un an ou environ, en quoy ils avoient eu tres grant dommage et interest, desquelz ladicte ville estoit tenue de les desdommager et relever comme ils disoient apparoir par obligation qu'ils en ont sur ce d'icelle ville. Et finalement, icelles parties, pour bien de paix et amour nourrir entre elles et aussi pour eschouer tous debaz et proces qui se povoient mouvoir et pourroient et sourdre entre elles a ceste cause, ont de ce traictié et accordé entre elles en la manière et par la forme qui s'ensuit. C'est assavoir que lesdiz Jehan Daniel et Jehan Poubelle, preneurs dessus nommez, seront et demourront, sont et demeurent, francs, quictes et deschargiez a et envers ladicte [fol. 56 v°] ville de tous les arrerages quelzconques qu'ils peuent ou pouoient devoir a la cause dessus dicte de la rente ou rentes dessus declarees, de tout le temps passé jusques au jour de Noel prouchainement venant, icellui terme inclux, en paiant promptement ausd. prevost des marchans et eschevins ou a leur receveur pour eulx trois termes d'icelle rente ou la valeur d'iceulx trois termes qui montent quatre vins seze livres parisis, laquelle somme de quatre vins seze livres parisis, iceulx Jehan Daniel et Jehan Poubelle promistrent et gagierent, es mains desdiz notaires comme en la notre souveraine pour le roy notre sire, rendre et paier ausdiz prevost des marchans et eschevins ou a leur receveur pour eulx a leur volenté. Et iceulx prevost des marchans et eschevins promettent, sont et seront tenus les garantir et deffendre envers justice et tous autres qui ou temps avenir leur pourroient demander ladicte rente pour tout le temps dessus declaré, tant a l'occasion de ce que par ledit arrest de Parlement fut dit que les deniers d'icelle rente seroient sequestrez ainsi que dit est comme autrement en quelque manière que ce soit ou puisse estre, pourveu que doresnavant iceulx musniers seront tenus, promettent et gaigent paier icelle rente ausdiz prevost des marchans et eschevins ou a leur receveur pour eulx, de terme en terme, selon leur bail a eulz fait d'iceulx moulins, non obstant ledit arrest, lesquelz promistrent et seront tenus de leur en bailler lectre de descharge et garantie pour et ou nom de ladicte ville. Promectans lesdictes parties, chascunes en droit soy par leurs sermens et foy de leurs corps pour

ce baillee corporellement es mains des diz notaires, avoir agreables et tenir fermes et estables a tousjours toutes et chascunes les choses en ces presentes contenues et escriptes, sans jamais venir ou dire contre par elles ou aucunes d'elles soit par voie d'errement, d'ignorance, de decevance ne autrement comment que ce soit ou puisse estre, et rendre et paier l'une partie a l'autre tous coustz, frais, missions, despens, dommages et interestz qui fais, souffers et sous-tenus seroient, en deffault [fol. 57] des choses dessus dictes ou d'aucunes d'icelles par elles ou aucunes d'elles non tenues, enterinees, paiees et non accomplies. Soubz l'obligacion c'est assavoir lesdiz prevost et eschevins des biens, revenues et temporel de ladicte ville de Paris et de leurs successeurs et aians cause, et lesdiz Poubelle et Daniel de tous leurs biens et des biens de leurs hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, que une chascune desdictes parties en soubzmistrent a justicier, vendre et exploictier par nous, noz successeurs prevosts de Paris et par tous autres justiciers ou ilz seront et pourront estre sceuz et trouvez pour le contenu en ces presentes lettres du tout enteriner paier et acomplir. Et renoncierent en ce fait expressement lesdictes parties, chascune en droit soy, par leurs diz sermens et foy de leurs corps, a toutes exceptions de decepcion, de mal, de fraude, d'erreur, d'ignorance, de decevance, a toutes barres, cautelles, canillacions, raisons, deffenses et oppositions, a tout aide de droit escript et non escript, canon et civil, et generalment a tout ce que l'en pourroit dire, proposer et alleguer contre ces lettres, l'effect et excecucion d'icelle, et au droit disant generale renonciacion non valoir. En tesmoing de ce, nous, a la relacion desdiz notaires jurez avons mis a ces lettres le scel de la prevosté de Paris, qui furent faictes et passees tripples, l'an de grace mil quatre cens et trente cinq, c'est assavoir par devant ledit Jehan Thomas le mercredi vint et ung jours du mois de decembre, jour de Saint Thomas apostre, et par devant ledit Pierre de Foullies le samedi vint quatriesme jour de mars veille de Pasque fleuries.

Et estoient ainsi signees : THOMAS – FOULLIES.

1437 (n. st.), 1^{er} février.

Modération à 10 £ p. de la rente de 16 £ p. due annuellement au chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis par Michault Guillemeteau, meunier au moulin du Temple, à Paris, et Aimeri le Roy, cordonnier et bourgeois de Paris, et leurs épouses, pour leur moulin de Brise-Échalas, détruit lors du siège de Saint-Denis.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 2390, troué à trois endroits.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Phelippe, seigneur de Ternant et de la Mote de Croisy, chevalier, conseiller du roy notre sire, et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que, pardevant Jehan du Conseil et Jehan de la Mote, clers notaires du roy notre dit seigneur en son Chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes Michault Guillemeteau, musnier, demourant au moulin du Temple, sur le Pont aux Musniers a Paris, et Betrix sa femme, Aymery le Roy, cordouennier et bourgeois de Paris, demourant pres Saint Denis de la Chartre, et Jehannete sa femme, ausquelles femmes leursd. mariz donnerent, baillerent et octroierent chacun d'eulx a la sienne et elles prindrent et receurent d'eulx en elles agreablement pouvoir, congié, licence et auctorité de faire, passer et accorder par elles avecques eulx ce qui cy apres s'ensuit. Et affermerent pour verité les mariez dessus nommez que ils, c'est assavoir ledit Michault et ladite Jehannete femme dudit Aymery estoient detenteurs et propriétaire et leur competoit et apartenoit en commun ung moulin a eaue et ses appartenances et appendances, assiz sur la riviere de Croust hors Saint Denis en France, appellé le moulin de Brise Eschallas, estant en la censive et seigneurie de messeigneurs les chantre, chappitre et chanoines de l'eglize Saint Pol en ladite ville de Saint Denis en France, chargé envers eulx en trois deniers parisis de fons de terre et en seize livres parisis de rente annuel et perpetuel, laquelle charge, qui est trop onereuse et excessive, actendu que ledit moulin, a l'occasion de la guerre et du siege qui a esté devant ladite ville de Saint Denis et autrement, a esté et est du tout demoly, abatu, en ruyne, desolacion et de nul prouffit, valeur ou revenue, ne ne pourroit estre se il n'estoit remis sur, pour laquelle chose faire, convendroit pluseurs grans et grosses despenses, deniers et repparacions, et aussy, a cause desdictes seize livres parisis de

rente, estoient deüz ausdiz chantre, chappitre et chanoines de Saint Paul plusieurs arrerages. Et pour ces causes et consideracions, avoient et ont le dessus nommez pariez renoncié, et par ces presentes renoncent, du tout a la propriété dudit moulin et a tous les drois, raisons et actions qu'ilz y pouoient avoir, requerir et demander, et tout au prouffit desdiz chantre, chappitre et chanoines de Saint Paul, lesquelx, par cest moyen, estoient et sont faiz et devenus proprietaires dudit moulin. Lesquelx chantre, chappitre et chanoines de Saint Pol, pour consideracion des choses dessusd. et aussi que ledit moulin leur estoit et est de nul prouffit, valeur ou revenus et qu'il convendroit plusieurs grans sommes de deniers pour le reparer et mettre en estat tel qu'il leur feust bon et proufitable, laquelle chose ils n'avoient pas faculté, pouoir et usement de faire, par leurs lectres sur ce fectes, scellees [de leur] seaux, et pour le prouffit de leur dite eglise, avoient e[t] ont baillé, transporté et delaissé auxdiz Michault [Guilleme]teau, Betrix sa femme, Aymery le Roy et Jehannete sa femme, lesquelz cougnurent et confesserent avoir prins, accensé et retenu, et par ces presentes prennent, accensent et retiennent pour eulx, leurs hoirs et aians cause, a tiltre de rente ou croix de cens annuel et perpetuel, desorsendroit a tousjours desd. chantre, chappitre et chanoines de Saint Pol, bailleurs, ledit moulin de Brise Eschallas et toutes ses appartenances et appendances, pour en jouir et posseder par lesdits preneurs et leurs hoirs et ayans cause. Cestz prinse et retenue fete a ladite charge de trois deniers parisis de fons de terre paieez par an aux octaves Saint Denis, et pour et parmy dix livres parisis de rente ou croix de cens annuel et perpetuel que pour toutes charges lesdits mariez preneurs en seront tenuz, gaigerent es mains desd. notaires, et promistrent en bonne foy et chacun d'eulx pour le tout, rendre et paier ausdiz chantre, chappitre et chanoines de Saint Pol, a leurs successeurs, a leur procureur ou au porteur de ces lectres, doresnavant par chacun an a tousjours; c'est assavoir ledit fons de terre audit terme dessus déclaré, et ladite rente de dix livres parisis egalement aux quatre termes en l'an generalment a Paris acoustumez, a commencer pour le premier paiement et terme a Pasques qui seront l'an mil CCCC trente neuf, en et sur ledit moulin et ses appartenances, lequel lesd. mariez preneurs seront tenuz, ont promis et promectent chacun pour le tout mettre, tenir, maintenir et soustenir en tel et si bon estat que lesd. fons de terre et dix livres parisis de rente y puissent estre prins et receuz chacun an tant et si longuement que les preneurs dessus nommez en seront detenteurs et proprietaires. Et si ne peuvent lesdiz preneurs changier,

obliger ou ypothequer ledit moulin et ses appartenances de quelconques autres charges que dessus est dit. Et se seront et sont iceulx preneurs quictes et deschargez de tous arrerages que l'en leur pouvoit demander jusques audit terme de Pasques mil CCCC trente neuf exclus. Laquelle prinse, accensement, retenue et toutes et chacune les choses dessusdites et en ces lettres contenues et escriptes, lesdiz mariez preneurs promistrent, par leurs seremens et par la foy de leurs corps pour ce baillé es mains desd. notaires, avoir et tenir agreables, fermes et estables a tousjours sanz aller, faire, venir outre ne contre comment que ce soit, ainçois rendre et paier tous coustemens, mises, despens, dommages et interestz qui en ce seroient faiz et soustenuz, soubz l'obligacion de tous leurs biens et des biens de leurs hoirs et d'un chacun d'eulx pour le tout, meubles et immeubles, presens et advenir, qu'ilz soubzmistent et soubsmectent pour et du tout a la juridiction, cognoissance, cohercicion et contrainte de ladite prevosté de Paris et de toutes autres justices soubz qui juridiccion ils seront et pourront estre trouvez. Et renoncant en ce fait par leursd. seremens et foy a toutes autres excepcions, decepcions, fraudes, raisons, deffenses et oppositions, a toute aide de droit escript et non escript, canon et civil, au benefice de division et d'enterine restitution, a action en fait que convencions de lieu et de juge, a condicion sanz cause ou de non juste et indeüe cause, a tous previlleges, franchises et libertez, lettres d'estat et [de] respit, imprecacions, dispensacions et absolucions sur leurs seremens donnés et a donner, et generalment a toutes autres choses quelconques qui tant de fait comme de droit et autrement aidier et valoir pourroient a venir faire ou dire contre ces lectres, l'effect et extension d'icelles, mesmement au droit disant generale renonciacion non valoir. Et lesdites femmes auctorisees comme dit est au benefice du *senatus consult* Velleyan, a l'espitre divin Adrian, et a tos autres drois, faiz donnez et introduiz pour les femmes et en leur faveur. En tesmoing de ce, nous, a la relacion desd. notaires, avons mis le seel de ladite prevosté de Paris a ces presentes lectres, fetes et passees le vendredi premier jour du mois de fevrier l'an de grace mil quatre cens trente six.

(*Signé* :) DU CONSEIL (*et*) DE LA MOTE.

25

1437 (n. st.), 15 février.

Copie collationnée à l'original d'un bail à rente annuelle et perpétuelle du 31 août 1436 portant concession par le chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis à Jaquet Jullier, meunier demeurant à Paris, de l'emplacement du moulin Fevon, moyennant 20 £ p. de rente, et à charge d'employer avant trois ans 200 £ p. dans les réparations du moulin. Le premier terme de paiement de la rente est renvoyé à la Saint-Jean-Baptiste 1437.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 2390.

A tous ceulx qui ces lettres verront, frere Guillaume Maupin, commandeur de l'eglise monseigneur Saint Denis en France et garde du scel de la prevosté de ce mesme lieu, salut. Savoir faisons que pardevant Pierre Colet, tabellion juré de lad. prevosté, vint et fut present en sa personne Jaquet Jullier, marchand musgnier, demourant a Paris, sicomme il disoit. Lequel, de sa bonne volenté, sans force ou contrainte aucune, reconnut et confessa luy avoir prinz et retenu a tiltre de croix de cens ou rente annuelle et perpetuelle, des maintenant a tousjours, perpetuellement, pour luy, pour ses hoirs, et pour ceulx qui de eulx auront cause ou temps advenir, de venerables et discrettes personnes les chantre et chapitre de l'eglise collegial monseigneur Saint Paul dudit Saint Denis, baillant au tiltre dessusd. pour eulx, au prouffit des douze grans prebendes d'icelle eglise de Saint Paul, ung moulin a eaue estant sur la riviere de Croust, entre l'eglise Saint Lucien de la Court neufve et le moulin Basset, appellé le moulin feu Yvons, avecques toutes ses appartenances et appendances, que par avant ces presentes lesd. bailleurs disoyent avoir, tenir, et posseder paisiblement a la cause dessusd., seant au lieu dessus decléré, pour d'icelluy moulin et sesd. appartenances ensemble des fruiz, prouffiz, revenues et emoluemens dud. moulin et appartenances jouir par ledit preneurs, ses hoirs et ayant cause a tousjours. Ceste presente prinze et retenue faite moyennant et parmy le pris et somme de vingt livres parisis de croix de cens ou rente annuelle et perpetuelle que pour toute charges quelconques led. preneur en est, sera tenu, promist et gaga rendre et paier par chacun an doresnavant a tousjours ausd. bailleurs a cause dud. office et a leurs successeurs ou au porteur de ces lettres pour eulx aux quatre termes en lan aud. Saint Denis acoustumés, c'est

assavoir Pasques, Saint Jehan Baptiste, Saint Remy et Noel, a chacun d'iceulx termes cent soulz parisisis, a comencer pour le premier terme de paiement a la Saint Jehan Baptiste qui sera l'an mil quatre cens et trente sept, et non plus tost, pour ce que aud. moulin convyent fere plusieurs grans reparacions, sans lesquelles faire ou fere faire on ne pourroit mouldre ne besougner oud. moulin. En et sur lequel moulin et ses appartenances led. preneur sera tenu, proumist et gage mettre et employer, en reparacions et admendement, la somme de deux cens livres parisis dedans troix ans prouchains venans a compter de la date de ces presentes toutes reparacions [...] ¹ pour admendement, et aussy de soustenir lad. riviere de Croust dont led. moulin meult de pionnerye bien et souffisamment en la maniere acoustumee. Et ne le pourra led. preneur chergier d'autres charges synon du gré, accord et consentement desd. bailleurs ou de leurs successeurs, sicome toutes les choses dessusd. et chacune d'icelles led. preneur avoit voulu consentir et accorder en la main et par devant led. tabellion juré comme par devant nous. En promettant par son serement et par la foy de son corps pour ce baillee et donnee corporellement en la main dud. notaire comme en la nostre a avoir agreable et tenir ferme et estable a tousjours ceste presente prinze et retenue et tout le contenu en ces presentes sans aller ne venir, ne faire ou souffrir aller ne venir par luy ne par aultres jamais a nul jour ou temps advenir a l'encontre ; et rendre et paier, a plain et sans plait, tous coustz, fraiz, mises, interestz, dommaiges, et despens qui par son deffault de paiement ou autrement de ce que dit est, non tenu par son fait et coulpe, s'en poroyent ensuir. Et quant ad ce tenir, enteriner et acomplir de point en point et non venir contre, led. preneur en obliga et soubzmist tous ses biens et les biens de ses hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, pour iceulx justicier, prendre, vendre et exploitter par toutes justices soubz qui ilz seront et pourront estre veuz, sceuz ou trouvés. En renoncant par luy, par lesd. serment et foy a toutes clauses generalement quelxconques qui tant de fait comme de droit aydier et valloir luy poroyent a venir ou dire contre ces lettres, leur effect et contenu, et mesmement au droit disant general renunciacion non valloir.

Lesquelles lettres ont esté autres foiz faittes et grossoyees par led. Pierre Colet et lesquelles lesd. de Saint Paul ou leur procureur pour eulx ont dit et affermé avoir esté perdues ou au moins ne scevent qu'ilz sont devenues, et pour ce ont requis a monseigneur le bailly dud.

1. Mot illisible.

Saint Denis que lesd. lettres fussent refaites sur le registre dud. Pierre Colet pour eulx aydier en ce qui sera de raison sans ce que ilz s'en veulent ne puissent aucunemens aydier contre led. Jullier ne ses ayans cause ce que leur a esté octroyé par led. bailly, pourveu que les deux lettres grossoyees ne vauldront que pour vues se ainsy estoit qui les premieres fussent retrouvees. Et, pour ce que led. Pierre Colet estoit alé de vie a trespas a l'eure que lad. requeste fut faite, Paul Chollet, tabellion juré de lad. prevosté a regrossoyé cesd. presentes sus et par led. registre, a la fin duquel registre avoit et a tout ensuite et d'une main ce qui feust a la fabrique huit livres parisis, a la chatrerie six livres parisis, et aux douze grandes prebendes six livres parisis. En tesmoing de ce, nous avons mys le seel de lad. prevosté de Saint Denys a ces lettres qui furent passees par devant led. Pierre Colet le jeudy trentieme et penultieme jour du moys d'aoust l'an mil quatre cens et trente six, et refaites par led. Chollet le mardi quinzieme jour de fevrier l'an mil quatre cens cinquante six.

26

1498 (n. st.), 13 janvier.

Déposition de témoins produits par l'évêque de Paris visant à prouver, contre les meuniers du Grand Moulin à papier de Saint-Cloud, que les habitants de Saint-Cloud étaient d'ancienneté tenus de porter leur grain à moudre aux deux moulins de l'Évêque situés sous le pont de Saint-Cloud, brûlés par les Anglais pendant la guerre de Cent Ans.

A. Original parchemin, Arch. nat., L 437.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Jehan Chappelain, garde de la prevosté et chastellenie de Saint Cloud pour reverand pere en Dieu monseigneur l'evesque de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Nicolas Brettier, clerc tabellion juré commis et estably en lad. chastellenie de Saint Cloud, furent presens en leurs personnes discrettes personnes maistre Nicole de la Soucherie, prebstre, chantre de l'eglise collegiale monseigneur Saint Cloud, aagé de LX ans ou environ, Estienne Mouset, laboureur demourant a Scau aagé de LXVI ans, Guillaume d'Avertin, aagé de LXX ans, Jehan le Tellier l'aisné, aagé de LXX ans, Jehan le Roux, aagé de LXI ans, Pierre Sageret, aagé de cinquante ans, Jehan le Tellier le jeune, aagé de LII ans, Gilles de Villeneuve, aagé de LVI ans et Nicolas d'Avertin, aagé de XL ans ou environ, tous laboureurs demourans en la ville dud. Saint Cloud. Lesquelz dessus nommez atesterent, certiffierent et pour verité affermerent qu'ilz sont resors, souvenans et memoratifz que de leurs jeune aages, et mesmes de tout le temps qu'ilz ont cougnoissance, ilz ont tousjours oy dire aux anciens, et est la commune renommee telle que ung moulin estant en lad. ville de Saint Cloud, a l'opposite du clos de Berry, appartenant aux hoirs de la Parisote, estoit de tout temps et ancienneté ung moulin a pappier, et sy dient oultre que anciennement y avoit sur la riviere de Seyne deux moulins a blé qu'ilz estoient appartenans a l'evesché de Paris, où moulurent ceulx de lad. chastellenie, lesquelz, par les guerres et temps des Angloiz, avoient esté brullés et ars et, depuis led. temps des guerres, led. moulin a pappier auroit esté mis a blé. Et sy dient que lesd. moulins appartenant aud. evesché estoient soubz les arches et joignant du pont dud. Saint Cloud, et le scevent parce que de tous leur temps et aage y ont veü les pieu qu'ilz soulloient porter lesd. moulins. Et dirent lesd. atestans que depuis an

et demy en ce, mond. seigneur l'evesque que a present est a fait faire ung moulin aud. pont de Saint Cloud ouquel vont mouldre les habitans dud. Saint Cloud ; et se tout lesd. atestans nous certiffierent et tesmoignerent estre vray. Desquelles choses dessusd. le procureur de mond. seigneur l'evesque nous requist avoir lettres auquel octroya faire ces presentes pour luy valloir et servir ainsi que de raison. En tesmoing de ce, nous, a la relacion dud. juré, avons mis a ces presentes les seaulx de lad. chastellenie de Saint Cloud, l'an de grace mil CCCC IIII^{XX} et dix sept, le samedi XIII^e jour du moys de janvier.

(*Signé :*) N. BRETTIER.

1506, 11 juillet.

Acensement, moyennant 10 s. p. de cens, par la léproserie de Saint-Lazare, au profit de Nicolas Boulanger, meunier demeurant au moulin de la Tour de pierre, d'un demi-arpent de terre, à charge pour lui de construire un moulin à vent entouré de fossés et fermetures, et d'y moudre franchement tout le grain de la léproserie en cas d'inactivité de son moulin du pont aux Meuniers.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 6595.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Jacques d'Estouteville, chevalier seigneur de Beyne et de Blainville, baron d'Ivry et de Saint Andry en la Marche, conseiller chambellan du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevans Jacques de Saint Yon et Guillaume des Noyers, notaires jurez du roy notre sire de par luy establiz en son Chastellet de Paris, fut presens en sa personne Nicolas Boullenger, musnier, demourant au moulin a vant près Saint Ladre lez Paris¹. Lequel, de son bon gré, bonne voullenté, propre mouvemant et certaine sience, mais pour son prouffit faire sycomme il disoit, recougnut et confessa en la presence et par devant lesdis notaires comme en droit jugement par devant nous, avoir prins et retenu, et, par ces presentes, prent et retient a tiltre de cens et rente annuelz et perpetuelz, de venerables et discrettes personnes messire Macé Berthault, prebstre prieur de l'eglise dud. Saint Ladre, maistre Jehan du Guyau, messire Pierre Auger et maistre Guillaume Lorenceau, tous prebstres et freres de ladicte eglise Saint Ladre a ce present, qui lui ont baillé aud. tiltre et promis garentir de tous troubles et empeschemens quelzconques touchant les faiz de lad. eglise seullement, demy arpent de terre en carré prins en une piece de terre contenant quatre vingtz arpens de terre appartenant a icelle eglise, estant devant et a l'opposite dud. moulin a vent, tenant icelluy demy arpent de terre de tous costez ausd. bailleurs, aboutissant d'un bout par devant sur la chaussee, et par derriere ausd. de Saint Ladre, en la censive de ladicte eglise Saint Ladre.

1. Le singulier prouve qu'à cette époque il n'y avait encore qu'un moulin à vent aux alentours de La Chapelle.

Pour d'icelluy demy arpent de terre ainsi prins et baillé, jouir, user et posséder par ledit Nicolas Boulenger, ses hoirs ou ayans cause, et en faire et disposer comme de sa choses et loyal acquest.

Ceste prinze fete a la charge et parmy dix solz parisis de cens ou rente annuelz et perpetuelz, que ledit Nicolas Boulenger preneur par luy, sesd. hoirs ou ayans cause en sera tenu, promet et gaige rendre et payer par chacun an doresnavant a tousjours ausd. prier, freres dud. Saint Ladre, leur procureur et receveur commis a ce, ou au porteur de ces lettres pour eulx au jour et terme Saint Remy, premier terme de payment commençant du jour Saint Remy prouchain venant en ung an, en et sur ledit demy arpent de terre qui en est et demeure chargé, oblié et ypothecqué. Et sur lequel icelluy preneur sera tenu de faire construire et ediffier de neuf ung moulin a vent dedans ung an prouchainement venant et faire ou fere faire alentour dud. moulin fossez ou fermetures tellement que les terres de lad. eglise Saint Ladre ne soient aucunement domagees a cause d'icellui moulin. Et ce fait mectre, tenir, soustenir et maintenir doresnavant a tousjours led. moulin en tel et si bon estat et valleur que lesd. dix solz parisis de cens et rente y puissent estre aisement prins et perceüz. Et avec ce sera tenu et promet icelluy preneur mouldre pour lad. eglise toute la farine qui conviendra pour leur user toutes et quantes foiz que le moulin desd. de Saint Ladre ont assis en la riviere de Seine sur le pont aux Musniers ne pourra mouldre par geles, grandes eaues ou quant il seroit rompu, sans pour ce aucune chose prendre de sallaire par led. preneur desd. bailleurs, et incontinant après celluy qui sera a la tremuye. Et lesquelz bailleurs seront tenus et promectent faire decreter et ratiffier ceste presente prinze par reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque de Paris ou ses vicaires pour luy le plus tost que bonnement faire ce pourra.

Laquelle prinze, retenue, gaigerie, promesses et tout le contenu en ces presentes lettres, icelluy preneur jura et promist par la foy et serement de son corps pour ce par luy baillez et donnez corporellement es mains desd. notaires, tenir et avoir agreable, ferme, et estably a tousjours, les enteriner du tout et loyallement acomplir sans jamais a nul jour par luy ne par autres aller, venir, faire venir, ou dire contre aucunement. Ains rendre et payer a plain et sans aucun plait ou delay tous coustz, fraiz, missions, despens, dommaiges et interestz qui faiz, euz, soufferts, soustenuz, ou encouruz seroient ou deffault dud. payment ou d'aucunes des choses dessusd. non faictes, tenues, entretenues et non acomplies par la maniere et ainsi

que dessus est dit, et en ce pourchassant et requerant.

Soubz l'obligacion de tous ses biens et de ceulx de ses hoirs meubles et immeubles presens et advenir qu'il en a soumis pour ce du tout a la juridicion et contrainte de ladicte prevosté de Paris et de toutes autres justices ou trouvez seront.

Et renonça en ce faisant expressement icelluy preneur a toutes exceptions, deceptions, lettres, reliefs, impetracions, dispensacions, absollucions donnez et a donner et generalmente a tout ce que l'en pourroit dire, proposer ou alleguer contre ces lettres leur dit contenues et effect, et au droit disant general renonciation non valloir. En tesmoing de ce, nous, a la rellacion desd. notaires avons mis le seel de ladicte prevosté de Paris a ces lettres qui passees furent l'an mil cinq cens et six, le samedi onzieme jour de juillet.

(*Signé* :) DE SAINT YVON (*et*) G. DES NOYERS.

28

1515, 22 décembre.

Acensement, moyennant 8 s. p. et un chapon gras de cens, par l'évêque de Paris, au profit de Nicolas Boulanger, d'un demi arpent de terre sis à la Ville-l'Évêque, près de la chaussée du Roule, à charge pour lui d'y construire un moulin à vent.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 1097.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Gabriel, baron et seigneur d'Allegre, Saint Just, Meillau, Torzet, Saint Diet et¹ de Pussol, conseiller chambellan du roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Jehan de Calais le jeune et Maurice Dampstan, notaires jurez du roy notre dit seigneur de par luy establys en son Chastellet de Paris, fut present venerable et discrete personne maistre Jehan Malabry, prebste curé de Wisolz², ou nom et comme procureur de reverend pere en dieu monseigneur Estienne³, par la permission divine evesque de Paris, fondé et estably par lettres de prononciation dud. reverend soubz son scel de chambre en cire rouge dactee du vingt quatreiesme jour de juillet mil cinq cens et treize, signee Huart, ayant pouoir et puissance par icelles entre autres choses, comme il est apparu ausd. notaires, de bailler a ferme ou a rente et cens annuelz et parpetuelz a telles personnes ou personne et pour tel pris et somme que bon lui semblera, et de garantir toutes et chacunes les choses qu'il verra estre affaire soient boys, buissons, terres, maisons, mesures et autres heritages, droitz, devoirs et appartenances quelzconques aud. reverand appartenant et estant soubz la charge de sond. procureur et recepveur et consernans led. office de recepveur, et en faire et passer lettres, une ou plusieurs, en forme deüe, mise, qu'il est a plain contenu esd. lettres de prononciacion. Lequel maistre Jehan Malabry, oud. nom, de son bon gré, bonne et liberalle voullenté, propre mouvement et certaine science, sans force, fraulde, erreur, seduction, contraincte ou decepvance aucune, mais pour le cler et evident proffit faire dud. reverend et ses autres besougnés, et affaire en myeux conduire et parfaire, luy sur ce bien conseillé, pouveu, advisé et delibéré, sicomme il disoit, recougnut et confessa,

1. et, *répété*.

2. Wissous, Essonne, arr. Palaiseau, cant. Savigny-sur-Orge.

3. Étienne Poncher (1446-1525), évêque de Paris (1503-1519).

en la presence et par devant lesd. notaires, comme en droit jugement par devant nous, avoir baillé, et par ces présentes baille a tiltre de cens et rente annuelz et parpetuelz portans lotz, ventes, saisines et dividendes quant le cas y eschet, du tout a tousjours, et promect oud. nom garantir des faitz, promesses et obligations dud. evesché seulement, a honorable homme Nicolas le Boullenger, musnier, a ce presant, preneur aud. tiltre, pour luy, ses hoirs et ayans cause, demy arpent de terre prins en une piece de terre contenant sept arpent, aud. reverend appartenant a cause de sond. evesché, assis ou terrouer de la Ville l'Evesque pres Paris, pres et joignant la chaussé du Roulle. Lequel demy arpent, led. preneur dit luy avoir esté mesuré par Jehan Crepelet, arpenteur juré, en la presence de maistre Jehan Marchant, garde de la voirye dud. reverend et comme il est apparu par leur rapport. Tenant icelluy demy arpent du costé devers Paris et aboutissant du costé devers la riviere de Seine au residu des sept arpens, d'autre costé a la terre maistre Andry des Asses, et d'autre bout a lad. chaussé, en la censive, seigneurye et haulte justice, moyenne et basse dud. reverend, a cause de sond. evesché. Pour y eriger et edifier par led. preneur ung moulin a vent a mouldre blé. Pour d'icelluy demy arpent de terre dessus declairé joyr, user et posseder par led. preneur et en faire et disposer comme de sa chose, vray et loyal acquest. Cest bail et prinse faitz a la charge de huit solz parisis et ung chappon gras de cens, rente et droit seigneurial portant que dessus, que led. preneur par luy, ses hoirs et ayans cause sera tenu, promect et gaige rendre, payer et continuer doresnavant a tousjours aud. reverend, a ses sucesseurs procureurs, recepveurs, ou commis a la recepte dud. reverend, ou au porteur de ces lettres pour luy, le jour Saint Remy, sur peine de cinq solz parisis d'amende, premier payement escheant le jour Saint Remy prochain venant, et ainsi en continuant par chacun an, aud. jour, en et sur led. demy arpent de terre baillé dessus declairé qui en est et demeure chargé, obligé et ypothecqué, et qu'il promet tenir, soustenir et maintenir en bonne nature, tellement que lesd. cens et rente desus declairez ilz puissent estre aisement prins et parceüz a tousjours sans aucune diminution. Et toute laquelle piece de sept arpens Guillaume Tartarin tenoit a louaige a certaines anneés encores a escheoir, duquel led. le Boulanger dit avoir droit par transport de la moictié du louaige d'icelle piece, en laquelle moictié il dit estre comprins led. demy arpent baillé, et partant, a promis icelluy Boullangier et promect acquicter et garantir icellui reverend a cause dud. bail. Toutes lesquelles choses dessusd. icelles parties promisdrent avoir agreables sans

jamais aller au contraire, et rendre et payer l'une d'elles a l'autre et par et a plain et sans aucun procès tous coustz, fraiz, misses, despens, dommaiges et interestz qui faitz seroient par deffault des choses dessusd. ou d'aucunes d'icelles non acomplies par la maniere que dit est. Obligeans quant adce l'un envers l'autre esd. noms, et pour tout que dit est, tous et chacuns leurs biens et de leurs hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, revenu et temporel qu'ilz, esd. noms, en soubzmisrent et soubzectent du tout a la juridiction et contraincte de lad. prevosté de Paris et de toutes autres juridictions ou trouvez seront pour le contenu cy dessus accomplir. Et renoncerent en ce faitz expressement a toutes lettres d'estat de graces, reliefz, respitz, impetracions, dispensacions et absolutions donnees et a donner, et generalmente a toutes autres choses quelzconques adce contraires, et au droit disant general renunciacion non valloir. En tesmoing de ce nous, a la relacion desd. notaires, avons mys le scel de lad. prevosté de Paris a ces lettres qui passees furent doubles ces presentes pour led. bailleur l'an mil cinq cens et quinze, le samedi vingt deuxiesme jour de decembre.

(Signé :) J. DE CALAIS *(et)* M. DAMPTAN.

1520, 29 novembre.

Titre nouvel pour le moulin Saint-Paul à Saint-Denis, appartenant en copropriété à Jean Mallaquin, marchand drapier ; Robert Andrieu, praticien en cour laie, comme tuteur, avec Thibaud Morel, marchand tanneur, des enfants mineurs de Jean Bonnard ; Pierre Lollier, marchand de cuir, en son nom et comme curateur de Guillaume Petit ; Raouline Fieffée, veuve de Nicolas Josse, en son nom et comme tutrice des enfants mineurs d'elle et du défunt Josse ; ainsi qu'à Godefroy le Maire, Mahiet et Ancellet Petit, Jean Fraulde, Thibaud Morel et Simon Lefèvre, tous marchands tanneurs bourgeois de Saint-Denis. Le moulin est chargé envers le chapitre de Saint-Paul de 3 d. p. de cens et de 12 £ p. de rente annuelle et perpétuelle.

A. Original parchemin, jadis scellé du sceaux aux contrats de la prévôté de Saint-Denis, Arch. nat., S 2390.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, frere Ythier d'Asnieres commandeur de l'eglise et abbaye monseigneur Sainct Denis en France, et garde du seel aux contractz de la prevosté de ce mesme lieu, salut. Savoir faisons que pardevant Jehan a l'Espee, tabellion juré dudict Sainct Denis, vindrent et furent presens en leurs propres personnes honorables hommes Jehan Mallaquin, marchant drappier ; maistre Robert Andrieu, praticien en court lays, ou nom et comme tuteur et curateur, avec Thibault Morel, marchant tenneur, des enffans myneurs d'ans de feu Jehan Bonnard ; Pierre Lollier, marchant coureceur de cuirs, tant en son nom que comme curateur de Guillaume Petit ; Rauline Fieffee, vesve de feu Nicollas Josse, aussi tant en son nom que comme tuterresse des enffans myneurs d'ans dudict deffunt Josse et d'elle ; Godefroy le Maire, Mahiet Petit, Ancellet Petit, Jehan Fraulde, ledict Thibault Morel et Symon Lefevre, tous marchans tanneurs bourgeois dudict Sainct Denis. Lesquelz, de leurs bons grés, sans contraincte, recougnurent et confesserent qu'ilz estoient et sont a present detempteurs et proprietaires, avecques Robert Chabal et Pierre Tierret, demourans a Paris, d'un moullin a than assis près de la ville dudict Sainct Denis, sur la riviere de Croust, entre les moullins Porcherons et le pont par lequel l'en va dudict Sainct Denis a Espineul¹ et

1. Épinay-sur-Seine, Seine-Saint-Denis, arr. Saint-Denis, ch.-l. cant.

des appartenances dudict moullin ; tenant d'une part au moullin de Jehan Boucher l'aisné, et d'autre part au grant chemin de Pontoise ; aboutissant d'un bout audict pont des Porcherons, et d'autre bout au chemin herbu par lequel l'en va audict moullin de Jehan Boucher. C'est assavoir ledict Mallaquin pour ung demy jour, ledict Andrieu, au dict nom, pour ung quart de jour ; ledict Pierre Lollier, de son nom, pour demy jour et, au nom de curateur, pour ung autre demy jour ; ladicte vesve pour ung jour et ou nom de tuteur pour ung autre jour ; ledict le Maire pour ung quart de jour ; ledict Mahiet Petit pour demy jour ; Ancellet Petit pour ung jour ; Jehan Fraulde pour ung jour ; ledict Thibault Morel pour ung jour et troys quars et ledict Lefevre pour troys quars. Et sur lequel moullin dessus declairé, les douze grandes prebendes de l'eglise collegial monseigneur Saint Paul fondee audict Saint Denis avoient et ont droict de prendre et percevoir par chacun an troys deniers parisis de cens au jour des octaves Saint Denis, et aux quatre termes en l'an audit Saint Denis acoustumez douze livres parisis de rente annuelles et perpetuelles ; et lesquelz III d. p. de cens et XII £ p. de rente, lesdictz detempteurs seront tenuz, promisrent et gaigerent et, par ces presentes, promectent et gaigent, chacun pour le tout, sans division, bailler et payer au procureur et recepveur desdictes grandes prebendes ou au porteur de ces presentes lettres pour eulx doresnavant par chacun an. C'est assavoir ledict cens au jour des octaves et ladicte rente ausdictz quatre termes, premier terme de paiement escheans pour ladicte rente au jour de Noël, et pour ledict cens au jour des octaves, et tout prochain venant, et continuer doresnavant par chacun an ausdict jour ; en et sur ledict moullin qui en demeura chargé et ypothequé, et lequel et lequel lesdicts detempteurs promectent entretenir en tant qu'a eulx touche et peult toucher, tellement que lesdict cens et rente y soient prins, comme dict est, tant et si longuement que d'icelluy moullin ilz seront detempteurs ; soubz l'obligation de tous leurs biens et de ceulx de leurs hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, qu'ilz et chacun d'eulx, seul et pour le tout, sans division, en ont soumis a justicier, avoir agreable ce que dict est, en renoncant a toutes choses en ces presentes lettres contre, et en droict disant general renonçant non valloir. Et en tesmoing de ce, nous, a la relation dudict, nous avons fait mectre a ces presentes le seel aux contractz de ladicte prevosté, qui passés furent presens Noel Tournevalles, Mathieu Valloy et Pierre le Rebours, le jeudi XXII jour de novembre, et par lesd. Moret, Fraulde et le Fevre lesdicts Tournevalles et le retour le jeudi XXIX dudict mois, le tout en l'an mil V^C et

vingt.

30

1552, 17 juin.

Marché passé entre Michel Thomas, charpentier à Montreuil, et Thomas David, chevalcheur d'écurie du roi, par lequel Michel Thomas s'engage à construire pour Thomas David un moulin à vent en charpenterie près de Paris, au lieu que bon lui semblera, avant six mois, moyennant 130 £ t.

α. Minute ou projet d'acte, papier, Arch. nat., Min. cent., XCI, 29.

[page 1] Michel Thomas, charpentier demourant a Monstreuil sur le Boys de Vincennes, confesse avoir fait marché et convenand, promis et promet a honorable homme Thomas David, chevalcheur d'escurye du roi et tenant sa poste au Bourget, present et acceptant, de fere et parfere, bien et deument, au dict d'ouvriers et gens a ce cougnoissans, ung moulin a vend bien tournant, moullant et faisant faryne, et icellui asseouer auprès de la ville de Paris, ou bon semblera aud. David, reservé le ciaige de long escarrissaige en gourvis¹ et bardelaige, et ce de peyne d'ouvriere qu'il conviendra fere tant de charpenterie, menuiserie que autre hors moulure. Et ainsi a esté fait le moulin a vend de Anthoine Guignard, et icellui fere a har-noys a double tournure. Et ledit David fournyra le boys et le quel moulin led. Thomas promet rendre fait et parfaict bien et deüment comme dict est dedans six moys prochains venant. Ce marché fait moyennant six vingtz dix livres tournois, sur quoy icellui Thomas confesse avoir eu et receü d'advance dud. David quarente une livres tournois dont etc. quictant etc. qui luy seront les premiere desduictz, et le reste led. David a promis sera tenu, promect et gaigne bailler et paier aud. Michel Thomas ou au porteur etc. au feür et a mesure qu'il fera led. moulin. Et en ce faisant led. David a promis et promect aud. Thomas de le loger durant le temps qu'il fera led. moulin en sa foullerye aud. Bourget et luy fournir ung [page 2] lict et draps. Et aussy loger en sad. foullerye les gens dud. Michel Thomas, faire fournir par led. David a sesd. gens de lict ne draps. Promettant etc. obligeant etc. chacun en soy corps et biens et renonçant etc. Faict double l'an mil V^C cinquante deux, le vendredi XVII^e jour de juing.

1. Transcription incertaine.

(*Signé* :) DUPONT (*et*) Hallé.

31

24 décembre 1552.

Extrait de la partie de l'inventaire après décès de Pierre Lemarié, meunier aux moulins du Temple à Paris et de Quiquengrogne à Conflans, relative à ses dettes actives et passives.

A. Original papier, Arch. nat., Min. cent., III, 49, p. 11-15.

[page 11] En faisant lequel inventaire lad. vesve declare qu'il est deü a lad. succession par les personnes cy apres nommees les sommes de deniers cy apres declarees.

C'est assavoir par Robert Pomyer, boullenger, demourant es faulxbourgz de Paris, sur la porte Sainct Honoré, la somme de soixante sept livres dix solz tournois pour la moulture de quarante cinq muidz de blé, a raison de trente solz tournois par muy.

Item, par Jehan Jouvyn aussi boullenger demourant a Notre Dame des Champs lez Paris, soixante dix solz tournois pour la moulture de deux muyds quatre septiers de blé a raison de 30 s. t. par muy.

Item, par Estienne Quatre Maires, aussi boullengier, demourant aud. lieu de Notre Dame des Champs lez Paris, soixante solz tournois pour la moulture de deulx muids, a raison de 30 s. t. par muy.

[page 12] *Item*, par Richard Herisson, aussi boullenger, demourant es faulxbourgz de Paris hors la porte Sainct Germain, la somme de neuf livres cinq solz tournois pour la moulture de six muyds deux septiers blé, a raison de 30 s. t. pour muy, comme dict est, sur laquelle somme lad. vesve a déclaré avoir receü quarante six solz tournois et deux septiers de son, vallent quarante huict solz tournois, et partant restent quatre livres onze solz tournois. Pour ce icy, 4 £ 11 s. t.

Item, il est deü par Laboussiere, boullenger, demourant esd. faulxbourgs Sainct Honoré, vingt sept solz six deniers tournois pour la moulture de 11 septiers de blé, a raison de trente solz tournois pour muy, comme dict est. Pour ce icy, 27 s. 6 d. t.

Item, par Jullien Labelle, aussi boullenger, demourant es faulxbourgz de Paris, hors la porte Sainct Martin, quarante sept solz six deniers tournois pour la moulture de dix neuf septiers blé, a raison de trente solz tournois pour muy, comme dict est. Pour ce 47 s. 6 d. t.

Item, par ung nommé Marin, boullenger, aussi demourant ausd. lieu de Notre Dame des Champs, trente solz tournois pour la moulure d'un muy de blé. Pour ce 30 s. t.

Item, par Michel Herbin, aussi boullenger, demourant aud. lieu de Notre Dame des Champs, trente cinq solz tournois pour la moulure de quatorze septiers de blé, a raison que dessus. Pour ce icy 35 s. t.

[page 13] *Item*, pour ung nommé Aymond, boullenger, demourant rue Saint Honoré, quatre livres douze solz tournois pour le parpaye de tout le bled moullu esd. moullins pour led. Aymond. Pour ce icy 4 £ 12 s. t.

Item, par Robert Angres, aussi boullenger, demourant aud. lieu de Notre Dame des Champs, 62 s. 6 d. t. pour la moulure de vingt cinq septiers blé, a raison de 30 s. t. pour muy, comme dict est, et que sur iceulx 62 s. 6 d. elle a receu dud. Angres 4 s. t., et partant ne restent que 58 s. 6 d. t. Pour ce icy 58 s. 6 d. t.

Item, il est deu par la femme dud. Loys le Maryé 12 s. 4 d. t. comme de prest d'argent. Pour ce icy 12 s. 4 d. t.

Plus comme est dict par lad. femme dud. Loys le Maryé deux livres [...] ¹

Item, par Jehan le Maistre, musnier, demourant au pont de Charenton, quarante cinq solz tournois. Pour ce icy 45 s. t.

A declairé outre lad. vesve qu'il est deü aux personnes cy apres nommees les sommes de deniers cy apres declairees.

C'est assavoir a Jehan Baudouyn, marchant musnier, demourant sur le pont aux Musniers, duquel il tient led. moullin du Temple, la somme de seize livres quatorze solz tournois, c'est assavoir treize livres quatorze solz tournois pour le terme Saint Remy dernier passé, et soixante solz tournois de reste et parpaye du terme Saint Jehan Baptiste aussi dernier passé, a cause du louage a ferme desd. moullins.

Item, qu'il est deü ausd. Raoulland Lescuyer, maitre mareschal, la somme de quatre livres quinze solz tournois, pour soixante seize fers par luy fourniz tant du vivant dud. deffunct que depuys son decez aux chevaux et mulletz servans ausd. moullins, a raison de quinze deniers tournois par chacun fer.

[page 14] *Item*, aud. Raoulland Lescuyer, la somme de six livres trois solz six deniers

1. Ligne illisible.

tournois, tant pour plusieurs partyes de son estat de mareschal d'avoir besougné et fourny plusieurs ouvrages de son mestier que pour avoir pensé et medicamenté lesd. chevaulx et mulletz a plusieurs et diverses foys.

Item, a ung nommé Adam, garde dud. moullin de Quiquengrougne, soixante quinze solz tournois pour la papeye de ses salleres et services.

Item, a une nommee Michelle, chambriere servant en lad. maison qui s'en alla auparavant le decez dud. deffunt, la somme de neuf livres tournois de compte fait avec elle pour le reste et parpaye de ses salaires et services.

Item, au jour du decez dud. deffunt, il estoit deü a Guillaume le Lymousin, charpentier, demourant a Saint Maur des Fossees, soixante solz tournois pour la parpaye des ouvrages de charpenterye par luy faictz aud. moullin de Quiquengrougne.

Item, a Noel le Marié, frere dud. deffunt, vingt sept solz six deniers tournois pour ses salaires et services de six sepmaines trois jours, moneyés a raison de 5 s. t. pour chacune sepmaine.

Item, a Gervais Honoré, marchand apothicaire et espicier, neuf livres cinq solz tournois pour plusieurs partyes d'apothicairerye par luy fournye tant en la malladye dud. deffunt que auparavant.

[page 15] *Item*, a *****¹, maitre savetier a Paris, cent dix huit solz six deniers tournois pour plusieurs partyes de son estat par luy fournys tant de vivant dud. deffunt que depuys.

1. Blanc.

32

1556, 28 avril.

Bail, moyennant 2 d. p. de cens et 100 s. t. de rente, dont 4 £ sont rachetables moyennant 50 £, par la léproserie de Saint-Lazare, à Jean Herny, laboureur demeurant au Bourget, d'un quartier de terre, à charge pour lui d'y faire édifier avant la Saint-Remi un moulin à vent qui pourra être utilisé par la léproserie pour moudre son blé sans que celle-ci ne soit exemptée du paiement du droit de mouture.

α. Brevet de l'acte papier, Arch. nat., S 6695.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 6695.

D'après A.

Pardevant Jacques Mussart, et Jean Thieriot, notaires du Roy nostre sire ou chastellet de Paris, furent presens religieuses et devottes personnes frere Jehan Godequin, prieur de l'eglise, prieuré et convent monsieur Sainct Ladre lez Paris, Jehan Cayeul, curé de la Villette, Denis Jobbert, grennetier, Pierre Tartereau, procureur et recepveur, Savinyan Carellier et Jacques Baron, tous prebstres religieux profexs en ladicte eglise, prieuré et convent de Sainct Ladre, faisant et presentans, comme ils disoient, la plus grande et saine partye de tout led. convent, solennellement congregez, assemblez a son de tymbre au lieu acoustumé pour traicter, deliberer et conclure des affaires et negoces de ladicte eglise, prieuré et convent. Lesquelz, de leur bon gré, pure, franche et liberale volanté et tant pour leur cler et evident proffict et augmentation de leurdicte eglise, nourriture et entretenement des pauvres comme aussy pour le proffict, utilité et soullaigement de la republicque, seureté et tuition des passans, et pour oster l'occasion des meurdres et volleryes qui es environs dud. lieu se pourroient comectre cy après, recongnurent et confesserent, et par ces presentes confessent, avoir baillé, ceddé, transporté et delaissé du tout des maintenant a tousjours, a tiltre de cens et rente annuelz et perpetuelz, ledict cens portant lotz, ventes, saisines et amendes quand le cas y escherra, promisrent et promectent garentyr, delivrer et deffendre envers et contre tous de tous troubles, ypotecques et autres empeschemens generalmente quelzconques, a Jehan Herny, laboureur, demourant au Blanc Mesnil près le Bourget, a ce present preneur audict tiltre

pour luy, ses hoysr et ayans cause, ung quartier de terre par mesure a la mesure de dix huit piedz pour perche, et cent perches pour arpent, a prendre en une piece de terre ausd. de Saint Ladre appartenant, entre le moulin de Raolin Boullanger et icelluy de Vincent de Feurnes, sur la chaussee conduysant de Paris a Saint Denys, ladicte piece assise ou terrouer de Saint Ladre sur ladicte chaussee, tenant ledict quartier des deux costez et aboutissant d'un bout au surplus de ladicte piece, d'autre bout sur ladicte chaussee. Pour dudict quartier de terre dessus declairé joyr et user par led. Jehan Herny, sesdictz hoysr et ayans cause, et en faire ordonner et disposer comme de sa chose vray et loyal acquest a tousjours. Cest bail et prinse faictz a la charge de deux deniers parisis de cens et droict seigneurial portant lotz, ventes, saisines et amendes quand le cas y escherra. Et oultre moyennant et parmy cent solz tournois de rente annuelle et de la condition cy apres declairee que pour ce led. preneur par luy, ses hoysr et ayans cause en a promys, sera tenu, promet, et gaige payer doresnavant par chacun an ausdictz bailleurs, leurs successeurs, a leur procureur recepveur ou au porteur de ces lectres pour eulx, en leurdict prieuré et convent, le tout au jour Saint Jehan Baptiste, premier terme de payement escheant au jour Saint Jehan Baptiste prochainement venant, et de la en avant continuer d'an en an aud. jour Saint Jehan Baptiste, tant en et sur led. quartier de terre dessus declairé en et sur lequel led. preneur sera tenu dedans le jour Saint Remy prochainement venant construyre et ediffier ung moulin a vent, lequel il sera tenu garnir de tournans, travaillans et de tous ustancilles servans a icelluy ; entretenir, soustenir et maintenir led. moulin en bon estat et valleur tellement que lesd. cens et rente y soient et puyssent estre aisement prins et perceuz par chacun an aud. jour comme generalmente sur tous et chascuns ses autres heritaiges et biens et ceulx de ses hoysr, sur chascune piece, partye et portion d'iceulx, pour le tout sans division, les uns respondant et principalement obligez pour les autres au choix et option desdictz bailleurs, leurs successeurs ou ayans cause, que led. Herny en a pareillement chargez, affectez, obligez et ypotecquez, charge, affecte, oblige et ypotecque a fournir et faire valloir ladicte rente bonne, solvable et bien payable a tousjours sans aucun dechet, ou diminution, nonobstant mutation de monnoye, mutation de detenteur et prescription, laps de temps, discontinuation de payement ne autres choses a ce contraires, et sans ce que la generale obligation deroge a l'espetiale, ne l'espetiale a la generale. Et oultre, led. preneur sera tenu, par luy, ses hoysr et ayans cause, de mouldre tout le bled, orge

et autre grain que lesdictz de Saint Ladre enverront audict moulin pour la provision dudict prieuré et convent, qui sera le premier engrainé et moullu apres celluy qui sera en lattaremye, en payant par lesdictz de Saint Ladre le droict de mousture acoustumé. Et ne pourra led. preneur vendre, ne transporter, aliener ou mectre hors de ses mains led. lieu sans en advertyr lesdictz prieur et convent et qu'ilz n'en soient les premiers refusans, et preferez pour le pris que ung aultre en vouldra donner et sans fraulde. *Item*, s'il advenoit que ledict preneur, ses hoys et ayans cause transportassent ledict moulin hors dudict lieu presentement baillé, en ce cas, icelluy preneur ou sesdictz hoys et ayans cause seroient tenuz payer les lotz et ventes et saisines et la valleur et pris a quoy se trouveroit monter ledict moulin, ustancilles d'icelluy, lieu et edifices qui seroient faitz sur led. lieu, a l'estimacion de gens en ce bien cougnoissans tout ainsy que si ledict lieu avoit esté vendu. *Item*, et si a esté accordé que s'il advenoit, par fortune de feu, vent ou autre accident fortuit, que ledict moulin fust consommé, Percy, demoly ou endommagé, en ce cas neantmoins seroit ledict preneur par luy, sesdictz hoys et ayans cause tenu payer et continuer entierement lesd. cens et rente au terme et par la maniere que dict est, sans aucun dechet ou diminution, tant en et sur led. lieu, comme generallement sur tous sesd. autres heritaiges et biens, a fournir et faire valloir icelle rente comme dit est, nonobstant quelzconques alegation et autres choses a ce contraires. Desquelz cent solz tournois de rente, led. preneur pourra, par luy, ses hoys et ayans cause, avoir par rachapt et tousjours desdictz religieux prieur et convent et de leurs successeurs et aians cause quatre livres tournois de rente en paiant a une foys et ung seul payement pour ledict rachapt la somme de cinquante livres tournois avec les arreraiges escheuz et entrez par portion de temps et tous loyaulx coustemens, et le surplus montant vingt solz tournois demourra a tousjours perpetuel non racheptable. Car ainsy et soubz les charges, conventions et modificacions cy dessus designees a esté faiz, passé et accordé ce present contract qui autrement n'eust esté fait. Transportans etc. dessaisissans aux charges et conditions dessus declarées. Voullans etc. procureur le porteur etc. donnant pouoir etc. Promettant etc. obligéant etc. chacune desd. partyes en droict soy. Renonçant etc. Ce fut fait et passé double, cestuy expédié pour ledict preneur l'an mil cinq cens cinquante six, le mardi vingt huictiesme jour d'april audict lieu, prieuré et convent de Saint Lazare. Et facent les partyes insinuer ce present contract suyvant les edict du roy.

(*Signé :*) MUSSART (*et*) THIERIOT.

33

1569, 6 août.

Permission accordée par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris à Jean Marys, meunier, bourgeois de Paris, de bâtir un moulin à vent sur les remparts de Paris, au débouché du nouveau boulevard de la Porte Saint-Antoine, moyennant 100 s. de rente annuels à payer à la ville de Paris et l'obligation pour Jean Marys de détruire son moulin dans le cas où celui-ci porterait préjudice à la fortification de la ville de Paris.

A. Original parchemin, Arch. nat., Q¹ 1206.

Honorable homme Jehan Marys, marchant musnier, bourgeois de ceste ville de Paris, confesse que, suyvant certaine requeste par luy presentee a messieurs les prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris le huictiesme jour de juillet dernier passé, oy sur ce le procureur du roy et de lad. ville, lesd. seigneurs prevost et eschevins luy ont permis bastir, construire et ediffier ung moulin a vent sur le boulevert en commence a faire de neuf, entre la porte Saincte Anthoine et l'hostel d'Ardoise, moyennant le pris et somme de cent solz tournoys par chascun an et aultres charges cy apres declarees. A ceste cause, ledict Marys sera tenu, promect, gaige, bailler et payer ladicte somme de cent solz tournoys par chascun an a noble homme maitre François de Vigny, recepveur de ladicte ville, ou au porteur, aux quatres termes en l'an a Paris acoustumé, premier terme de payement escheant au jour Saint Remy prochainement venant, et continuer de la en avant a tousjours. A la charge touteffoys que ladicte place sera remplye et dressee et plantant touteffoys ledict moulin a vingt six ou vingt sept thoises du devant de la muraille et closture dudict boulevert pour la place de l'artillerye et pour la perfection dudict boulevert qui n'est encorres parfait. Lequel moulin ledict preneur sera tenu bien et deument entretenir led. a tousjours a ses despens de sorte que lesd. cent solz de rente par chascun an y puisse aysement et commodement estre prinse et perceus ; et outre a la charge que si, pour fait de guerre, ledict moullin estoict trouvé empescheant la fortifficacion et convenoit a lad. ville reprendre led. lieu et abastre ledict moullin, led. Marys, ses hoirs ou ayans cause, seront tenuz icelluy abastre et desmollir incontinant, a ses despens, sans aulcune recompense, en le deschargeant touteffoys de ladicte rente pour l'avenir et autres

charges et conditions plus plain declarees et contenues es lectres de permission de ce faictes audict Marys, ausquelles ledict seigneur recepveur procureur du roy et de lad. ville pourront avoir recours au greffe de lad. ville ou elles sont enregistrees. Promectans etc. Obligeans etc. Renonçans etc. Fait et passé l'an mil cinq cens soixante neuf, le sixiesme jour d'aoust.

(Signé :) QUETIN (et) Heverard.

Annexe B

Prisées de moulins

La section propose l'édition de l'ensemble des prisées de moulins parisiens ayant servi de base pour ce travail. Le genre en lui-même, déjà présenté plus haut², présente la particularité de proposer, pour chaque moulin, une estimation détaillée des montants des trois grands types de matériaux le constituant : le bois, la ferrure, et les meules. La présente édition tente de restituer dans la mesure du possible l'évolution des prisées entre le XIV^e et le XVI^e siècle, passant d'une rédaction en bloc à une mise en page de type inventaire. Pour une plus grande commodité, les montants estimés ont été indiqués en chiffres arabes, et les différentes parties structurant les documents (estimation de la charpenterie, de la ferrure, et des meules), ont été mises en évidence entre crochets.

2. Voir p. 283 et suivantes.

1

1316, 29 juin¹.

Bail à loyer pour trois ans, moyennant 4 £ p. de loyer, accordé par les religieuses de Longchamp à Guillaume, meunier de Silly, du moulin à vent de Longchamp, à charge de moudre franchement tout le grain de l'abbaye. Le moulin est prisé 146 £ 13 s. p.

A. Original parchemin, jadis scellé du seau de la prévôté de Paris, Arch. nat., Q¹ 1074.

A touz ceus qui ces presentes lettres verront, Guillaume de la Magdelaine, clerc, garde de la prevosté de Paris, salut. Nous fasons assavoir que, pardevant nous pour ce personnellement establi, Guillaume le meunier de Silly², afferma et reconnut en droit devant nous soi, avoir prins et retenu a droite ferme, des la feste de la Nativité Saint Jehan Baptiste nouvellement passee jusqu'a la fin et au terme de trois anz continuellement entre finiz et acompliz, de religieuses³ dames l'abbesse et le convent de l'umilité Nostre Dame de Lontchamp delez Saint Cloot, leur molin a vent de Lontchamp, a quatre livres parisis de ferme, que ledit preneur est et sera tenuz a rendre et paier chascun an doresnavant ausdites religieuses ou a leur commandement aus quatre termes a Paris generalement acoustumez, a commencer a paier vint solz parisis a la feste Saint Remi prochain avenir. Et avec ce en tele maniere et par convenant expres en ce fesant que ledit preneur ou cil qui de lui aura cause est et sera tenuz a meudre a ses propres couz et despens franchement audit moulin ou ailleurs, toutes foiz que mestier soit, tout le blé qui est et sera durant tout ledit terme pour l'usage de ladite abbaye, sanz prendre ne avoir molture nulle. Enseurquetout ledit preneur est et sera tenuz a rendre toutes les choses appartenanz audit molin en la maniere que elles sont ci dedenz escriptes en la fin de tout ledit terme en aussi bon point comme elles estoient o temps de la prisé. C'est assavoir le comble dou molin et la couverture. *Item*, les ceinz a touz les roulliaus. *Item*, la tourneure toute arbre balestes, rouet, et paignon. *Item*, les molles et les fers. *Item*, paailliers et braies. *Item*, archeure et tremuee. *Item*, l'amet, ven, corbeillon, l'oisel et martiaus. *Item*, les toiles, les armeures et le marbre. *Item*, touz les planchiers. *Item*, les chables et engins.

1. Mardi, fête de la Saint-Pierre et Saint-Paul.

2. Il existe encore aujourd'hui une rue de Silly à Boulogne-Billancourt, qui témoigne d'une existence ancienne de ce bourg pas très éloigné de Longchamp.

3. de religieuses, *répété*.

Lesqueles choses dessus dites avoient esté prisees par Pierre Potin de Sarnay et par Phelippot de Sarnay, charpentier, et lesqueles il confessa avoir receües par lesdiz priseurs ou pris de sept vinz sis livres et treze solz parisis, en telle maniere que ledit preneur ne met amendement ou dit molin durant ledit terme, que s'il avet cressance oudit moulin du pris dessus dit que la cressence ne li tourne a proffit. Lesqueles choses dessus dites, toutes et chascune, les acomplir en la maniere que dessus est dit. C'est assavoir rendre et paier chascun an lesdites quatre livres parisis aus dites religieuses ou a leur dit commandement portant ces lectres ou le transcript d'icelles souz le seel authentique, aus quatre termes dessuz diz, et meudre ou faire meudre a ses propres couz audit molin ou ailieurs tout le blé dessus dit pour ladite abbaye, et rendre franchement en ladite abbaye chascun an du tout tout le terme dessus dit, et rendre ledit molin et les autres choses dessus dites appartenanz audit molin en la fin de tout ledit terme en aussi bon point comme il est ou temps de la prisé ou sept vinz sis livres et treze solz parisis. Et avec ce rendre et restorer aus dites religieuses touz couz, damages et interés es quiex elles encourroient, seroient ou sustendroient tant par defaute des diz paiemenz ou d'aucun d'iceus que de faire et acomplir toutes les autres choses dessus dites en la forme et en la maniere que dit est et devisié par dessus. Sus les quiex coustemenz, damaiges et interés ledit preneur promist desorendroit comme des lors et des lors comme desorendroit acroire ledit porteur par son simple serement sanz autre charge de preuve faire et parole, et acorda par devant nous expressement que ledit porteur en soit creüz sicomme dit est et que iceus damages et interés soient finiz et euz par voie de execution non contrectant aucune chose a ce contraire. Pour lesquelles choses dessus dites toutes et chascune tenir fermement et loialment a emplir en la maniere que dessus est dit, icelui Guillaume a obligié aus dites religieuses et a leur eglise soi, ses hers, touz ses biens et les biens de ses hers, meubles et non meubles, presenz et avenir, quiex que il soient et en quelconques lieux, et souzmis du tout en tout principalement et especialement sanz aucune exception de droit ou de fet a justicer par le prevost de Paris et par toutes autres justices souz cui juridicion il seront trouvez, tant pour arrester, saisir, detraire, vendre, et despendre a la requeste dudit porteur a tel fuer telle vente pour ces letres du tout enternier. Renuncant en ce fet par sa foi et par son serement dessuz diz a touz privileges donnez et a donner, a toute aide de droit et de fet, a toutes constitutions viez et nouvelles et a toutes exceptions de fraude, de lesion, de decevance, a la copie de ces

lectres a ce que il puisse dire que autre chose soit faite ou escripte que acorder et a decertes au droit qui dit general renunciation non valoir. En tesmoing de ce, nous avons mis en ces lectres le seel de la prevosté de Paris en l'an de grace mil CCC et seze, le mardi feste Saint Pierre et Saint Pol.

2

1408, 15 mai.

Prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, faite par Vincent Pasquier, charpentier, Jean l'Évêque, forgeron, et Guillaume Angot, meunier, à l'occasion du renouvellement du bail à ferme accordé à Perrin et Guillaume le Loup, meuniers audit moulin. Le moulin est prisé 143 £ 3 s. p.

A. Original parchemin, jadis scellé des sceaux des jurés sur simple queue, reste un sceau de cire rouge, Arch. nat., S 29.

De l'accord, consentement et a la requeste de honorables et discrettes personnes, maistre Regnault Germain, chanoine de l'eglise Saint Germain l'Auxerrois de Paris et de messire Jehan Arnoul, prestre procureur de messires les doiens et chapitre de ladite eglise d'une part, et de Perrin et Guillaume diz Le Loup, freres meuniers d'autre part, nous Guillaume Touspoin, charpentier juré du roy notre seigneur en l'office de charpenterie, Vincent Pasquier, charpentier, Jehan l'Evesque, fevre, et Guillaume Angot, meunier bachelers, le xv^e jour de may l'an mil CCCC et huit, nous transportames en ung moulin a blé appartenant ausd. doien et chappitre assis a Paris en la riviere de Seine au lieu dit le pont aux Meuniers, joignant du moulin des religieux du Temple, et lequel moulin lesd. Perrin et Guillaume diz le Loup freres ont prins de nouvel a ferme desd. doyen et chappitre sicomme ilz dient, pour veoir et adviser le harnoiz travaillant estant oudit moulin et pour icelui priser et estimer combien il puet valoir ou point qu'il est a present, lequel harnoiz, nous avons veü et diligemment visité ainsi qu'il appartient et disons qu'il vault bien les pris et sommes d'argent cy dessoubz escriptes en la maniere qui s'ensuit.

[CHARPENTERIE]

C'est assavoir deux sueilz, cinq arbalestriers, IV reilles qui souppendent ledit moulin, quatre godivelles, une souche, deux chevesueilz, ung abre gesant, neuf braz, quatre sernes, le rouet par eaue garni de son embraseure, dix huit auves, douze entrauves, ung resteau garny, l'abre debout, l'esclotouere, cinq blochardeaux qui soustiennent les reilles, le rouet d'en hault garni

de son embrassure et chausseure, le moieul, deux moises, ung pallier, deux chaiennes, l'alegouere, l'espee, la tremuye, les tremuions, l'archeure, l'auget, l'enchevestrure de la meulle, la grant chauche garnie de sa ferreüre avec ung chaable, une petite chauche, la huche qui reçoit la farine, tout ce que dit est prisie par parties en somme toute a la somme de cent quinze livres six solz parisis.

[FERRURE]

Item, s'ensuit la ferreüre dudit moulin dont ledit harnois travaillant est ferré, premierement une potence pour l'abre debout, deux viroles a quoy elle est fermee a l'abre debout, le pailler sur quoy tourne la potence, la cheville qui soustient les ronteaux, quatre chevilles dormans qui soustiennent les IV reilles, une cheville pour traire et pour l'archeüre, deux chevilles servans a l'esclotouere, le fer du moulin, la nille, le pallier sur quoy tourne le fer, une ensse, la cheville de l'alegouere, les sonnettes de la tremuye et le crochet a tendre les sacs, toute icelle ferreüre prisee ensemble a la somme de huit livres dix huit solz parisis. Et pour les paignons d'en hault avec deux corbillons et une corbeille, quarante solz parisis.

[MEULES]

Item, pour deux meules de pierre qui sont oudit moulin dix sept livres parisis.

[SOMME TOTALE]

Somme toute des parties dessus dites, sept vins trois livres quatre solz parisis par ainsi que les III reilles dont mencion est faite ou rapport de Colin Asset et Denisot Chailler sont comptees comme bonnes et souffisans selon le cirogreffe, lesquelles ne le sont pas, et pour cause en avons rabatu soixante dix solz parisis de la somme desd. Asset et Denisot, laquelle somme seroit aussi a rabatre de ce present rapport ou cas que les dites reilles ne seroient amendees ainsi que dit est en l'autre rapport desd. Asset et Denisot, et tout ce certiffions nous estre vray, tesmoing noz sceaux cy mis l'an et jour dessusd.

3

1434, 15 juin.

Prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, faite par Robert Chauvin et Pierre Lelièvre, charpentiers, Jean Lebrun, forgeron, et Jean le Breton et Michaut Guillemeteau, meuniers, avant sa prise à ferme par Richard Liénart, meunier. Le moulin est prisé 222 £ 8 d. p.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 29.

De l'accort, consentement et a la requeste de messire Estienne Petit, soy disant procureur des doyen et chapitre de l'eglise Saint Germain l'Auxerroys d'une part, et de Richard Lienard, musnier d'autre part ; nous, Robert Chauvin, charpentier juré du roy notre seigneur en l'office de charpenterie, Pierre le Lievre, charpentier bachelier, Jehan le Brun, fevre, Jehan le Breton et Michault Gillemecteau, musnier, le xv^e jour de juing l'an mil CCCC et XXXIIII, nous transportasmes en ung moulin a blé assis a Paris en la riviere de Seyne au lieu dit le pont aux Musniers, appartenant ausdits doyen et chappitre dudit Saint Germain l'Auxerroys, et le prenans d'eulx a ferme de nouvel ledit Richard Lienard, a certains temps et pour certain pris convenu entre eulx pour voir et adviser le harnoys travaillant estant oudit moulin et icelluy priser combien il peut valoir de present, et lequel harnoys travaillant nous avons veü et visité hault et bas ainsi qu'il appartient, et icellui prisé et exstimé, prisons et estimons en la maniere qui s'ensuit.

[CHARPENTERIE]

C'est assavoir les deux sueilz du parc d'en bas, 18 £ p. *Item*, les quatre arbalaistres des deux boux de l'arbre gesant, 20 £ p. *Item*, les deux godivelles, le chevessueil, la souche les guectes, le boutouer, et l'escotail du gros bout de l'arbre gesant sont prisez 4 £ 16 s. p. ; ledit arbre gesant, 11 £ p. ; le rouet par eau garny de son serne, de son embraseüre, de ses chevilles et de ses clefs, 17 £ p. *Item*, les trois sernes de l'arbre gesant, 14 £ p. *Item*, les dix huit entrauves telles quelles, 48 s. p. *Item*, les deux godivelles du menu bout dudit arbre gesant, une piece qui est derriere le chevesueil, deux clefs ung coing de quoy l'en les ferme, 32 s. p. *Item*, les

ranteaux de l'arbre de bout par en bas garniz de leurs fizeaulx et de leurs coings dont ilz sont fermez, 6 £ 8 s. p. *Item*, les quatre reilles qui soupended le parc d'en bas et la reille de l'esclotouere garnie de ses bras et de ses planches, 21 £ p. *Item*, l'arbre debout, 8 £ p. *Item*, les souppostreaux qui servent ausdites reilles, 48 s. p. *Item*, le rouet d'en hault garny de son embraseüre, de ses chevilles et de ses clefs est prisé, 12 £ p. *Item*, le moyeul garny de son enchevestrure et de ses coings, 64 s. p. *Item*, les deux moyses sur quoy tourne le noyau, deux autres pieces qui sont derriere lesdits moyses, trois pieces sur quoy portent lesdites autres pieces et les coings d'entour sont prisés, 64 s. p. *Item*, le pailler des deux chayeres, une piece sur quoy le pailler est fermé sont prisez, 48 s. p. *Item*, trois paire de paignons dont les ungs sont tous neufs, 4 £ 8 s. p. *Item*, deux chauches qui servent a traire a lascher les reilles qui soustiennent le parc et la reille de l'esclotouere garnie d'un chaable de chanvre pour la grand chauche seulement, 64 s. p. *Item*, l'enchevestrure d'entour le treuille, deux blocz sur quoy porte la meulle quant elle est levee, trois pieces contre quoy elle est appuyee, deux blocz qui font marche pour porter le blé en la tremuye, 38 s. p. *Item*, l'archeure de la tremuye, les tremuyons, l'auget, le fleau, le batail, l'anche, et la trempouere, 4 £ p. *Item*, les planches qui requeuvrent l'archeure et une autre planche par bas, 6 s. p. *Item*, pour deux pieces qui font tostet et deux autres qui servent a aidier a souppendre ledit moulin, 8 s. p. *Item*, la huche qui reçoit la farine, ung ais qui est encontre l'empoustreure, deux corbillons, un boisseau, et un chable de chanvre dont l'en arreste le rouet sont prisez 60 s. p. *Item*, fu trouvé ou grenier 24 que fizeaulx que chevilles de boys pour servir en bois quand mestier sera, 12 s. p. *Item*, 140 chevilles a servir par hault, 19 s. p. *Item*, soixante autres chevilles de boys pour servir a moulins a bras et a chevaulx, 4 s. p. *Item*, pour plusieurs chevilles pointtellectes et deux tingles, huit deniers parisis. Somme dudit harnoys travaillant pour le fait de la charpenterie seulement huit vins quatre livres huit solz huit deniers parisis¹.

[FERRURE]

Item, s'ensuit la ferreüre servant audit harnoys travaillant. Premièrement le noyau de l'arbre de bout, la potence de fer garnie de deux virolles, une cheville qui soustient les ranteaux de deux piez et demy de long ou environ, 40 s. p. *Item*, deux virolles servans a l'arbre gesant,

1. La somme que nous avons trouvée est de 166 £ 7 s. 8 d. p.

64 s. p. *Item*, 52 cloux a haigne qui servent aux 4 reilles et 27 cloux a haigne au rouet d'embas, 12 d. p. piece valent 79 s. p. *Item*, pour la ferreüre des paignons neufs garnis de deux serceaulx et de 8 crampons, 24 s. p. *Item*, pour la ferreüre de la grant chauche, 36 s. p. *Item*, le fer du moulin, la nille, la huchecte et le noyau, 4 crampons servans aux paignons, ou est ledit fer de moulin, 104 s. p. *Item*, 13 cloux a haigne au rouet d'en hault, 13 s. p. *Item*, 4 chevilles qui soustiennent les 4 reilles et une a traire, 16 s. p. *Item*, deux chevilles a traire l'eaue et la ferreüre de la petite chauche, 12 s. p. *Item*, deux marteaulx de fer batans, ung testu, ung grant marteau a coingner, 12 s. p. *Item*, les cliquettes et le crochet, 16 d. p. Somme de ladicte ferreüre vint livres treze solz quatre deniers parisis¹.

[MEULES]

Item, les deux meulles servans audit moulin 36 £ 16 s. p. C'est assavoir celle d'au dessus qui est courant qui contient dix neuf paulmes de hault et douze poulces d'espoisse, vint livres seize solz parisis et l'autre 19 paulmes de hault et neuf poulces d'espoisse seize livres parisis. *Item*, pour le perreux 2 s. 8 d. p.

[SOMME TOTALE]

Somme total dudit harnoys travaillant tout pour charpenterie que ferreüre et meulles, deux cens vint deux livres huict deniers parisis². Et tout ce certiffions nous estre vray et avoir esté par nous bien et loyaulment fait a nos povoirs et le tesmoignons par noz sceaulx cy mis. Ce fut fait l'an et jour dessusdiz.

1. Nous trouvons ici 20 £ 1. s. 4 d. p.

2. Somme trouvée en faisant le total des deux sommes partielles de charpenterie et ferrure avec le prix des meules et du perreux du moulin. Nous trouvons quant à nous une somme de 223 £ 7 s. 8 d.

4

1439 (n. st.), 6 février.

Prisée d'un des deux moulins du Temple, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, faite à la demande des religieux du Temple par Jacques Jullier, Pierre Lelièvre et Jean le Breton, charpentiers, Michaut Guillemeteau, meunier, et Jean Lebrun, forgeron, lors de la prise à bail du moulin par Perrin Delarue et Jean Tannerie. Le moulin est prisé 168 £ 18 s. p.

A. Original parchemin, jadis scellé de cinq sceaux sur simple queue, Arch. nat., S 5079^A.

De l'accord, consentement et a la requeste de honorables et discrettes personnes les religieux et commandeur du Temple de Paris d'une part, Perrin de la Rue et Jehan Tennerie d'autre part, chacun pour tout comme a lui touche et puet toucher, nous, Jacques Juillier, charpentier juré du roy notre seigneur en l'office de charpenterie, Pierre le Lievre et Jehan le Breton dit Petit Jean, charpentiers bacheliers, Michault Guillemeteau, musnier et Jehan le Brun, mareschal, le VI^{eme} jour de fevrier mil CCCC trente et huit, nous transportasmes en ung moulin assis sur le pont aux Musniers, appartenant ausdiz religieux et commandeur du Temple, pour veoir et adviser les tournans et traveillans dud. moulin et pour iceulx priser et tauxer. Lesquelz tournans et traveillans apres ce que nous les avons veuz et visitez ainsi qu'il appartient nous avons prisez aux sommes d'argent cy dessoubz escriptes sur chacune partie en la maniere qui s'ensuit.

[CHARPENTERIE]

Premierement, les deux sueilz dont celui d'amont l'eau est garny d'un soubzpoustreau, 6 £ 16 s. p. *Item*, les deux aubalestriers du gros chief garnis d'une piece qui soustient la godivelle prisez ensemble 6 £ 8 s. p. *Item*, les deux aubalestriers du menu chief, 112 s. p. *Item*, l'abre gisant dud. moulin, 6 £ 8 s. p. *Item*, le rouet par embas garny d'embrasseure et de son serne, de ses chevilles et fermé en son aube de ses clefs, 10 £ 12 s. p. *Item*, les 3 sernes par voye garnis de leurs embrasseures et de leur couyau, 7 £ 4 s. p. *Item*, les deux godivelles, la fourche, le chevecier, les deux guetes, le bouteur, et une piece derriere garnie des coings, 64 s. p. *Item*, les ronteaulx par embas garnis de leurs coings et de leurs fuisseaulx, 7 £ p. *Item*, l'abre de

bout, 64 s. p. *Item*, les godivelles du menu chief, le chevesueil, les pieces qui sont derriere et les coings, 28 s. p. *Item*, les quatre railles qui soustiennent le parc, garnies de leurs clefs, 11 £ 4 s. p. *Item*, la raille de l'esclotouere, garnie d'une planche et de deux bras, 48 s. p. *Item*, les entrauves telles quelles garnies de leurs tasseaux, 32 s. p. *Item*, les deux poutres qui soustiennent la pescherie, le planchier ainsi qu'il est garny de ses poteaux, de ses appuyes, de trois tourz, deux esguilles, les perches a avaler garnies de leurs courbes et de leur cordaige, 8 £ p. *Item*, la venne qui est au gros chief garnie de trois postealx, de leurs chevilles de fer et de trois fers, 48 s. p. *Item*, les 6 soubz poustreaux qui servent a soustenir les railles du moulin tant pour l'esclotouere comme pour les autres dont l'un d'iceulx soubz poustreaux est derriere l'esclotouere, 24 s. p. *Item*, les deux moises garnies de leurs coings, 32 s. p. *Item*, le rouet d'en hault garny de son embrasseur, de ses chevilles et de sa clef, 12 £ 16 s. p. *Item*, le moieu, garny de ses coings, 4 £ 16 s. p. *Item*, deux paires de paignons garnis de leurs fuiseaulx, 40 s. p. *Item*, le pailier des deux chaieres, les coings de quoy ilz sont fermez, 48 s. p. *Item*, les deux chausses l'une de quoy on tire le moulin hors l'eau et l'autre de quoy on tire l'esclotouere, les blocs et les mail, 48 s. p. *Item*, l'enchevetrure qui est autour de la pierre, les deux totes sur quoy on lieve la pierre, une tourte et ung bloc qui font chemin a engrener, 24 s. p. *Item*, l'archeure, la tremuye, les tremuyons, le bateil, l'auget, l'anche, les deux planches qui font couverture pour la pierre, 4 £ p. *Item*, la huche qui reçoit la farine du moulin, la pelle, une table qui est au bout et une espaule de quoy on estoupe le trou par ou l'on descent les auves, 42 s. p. *Item*, la grant corbeille, trois corbeillons, et le boisseau, 6 s. p. *Item*, ung chantier, une grosse piece qui est partie d'une vieille chausse, et ung tronchet a charpenterie dessus, 5 s. p. *Item*, l'engin de quoy on lieve la pierre, et les deux pieces sur quoy il porte, 44 s. p. *Item*, ung gros chaable de chanvre tout neuf de quoy on se aide a suspendre le moulin, une vintaine de til qui est en la poulie, ung gros chaable de quoy on lieve la pierre, le chaable de la chausse, le chaable de quoy on suspend l'esclotouere, ung chaable de quoy on ferme le rouet d'en hault, ung petit chaable de til a tenir l'archeure quant on lieve le moulin, 112 s. p. *Item*, 9 auves qui ont servy aud. moulin garnies de leurs tingles, 24 s. p.

[MEULES]

Item, les deux pierres dont celle qui est gesant a 9 poulces d'espoisse et 18 paulmes de hault et l'autre pierre de dessus a 7 poulces d'espoisse et 18 paulmes de hault, 20 £ 16 s. p.

[FERRURE]

Item, les deux virolles de l'arbre gesant, 32 s. p. *Item*, la ferrure de l'arbre de bout, 2 virolles, une potence, ung noiau sur quoy elle porte, une cheville de deux piez et demi ou environ qui soustient les ronteaulx, 36 s. p. *Item*, 56 cloux qui sont tant en railles comme au rouet par embas, 56 s. p. *Item*, le fer de moulin, la nille, le noiau et la huchette, 4 £ 8 s. p. *Item*, la ferrure de deux paires de paignons ou il a 18 crampons, 14 s. p. *Item*, la ferrure de l'arche ou il y a 12 bendes, 12 s. p. *Item*, le charron de l'arbre de bout, 30 s. p. *Item*, les 4 chevilles qui soustiennent les 4 railles et une cheville qui sert a la chausse et 2 chevilles a l'escloutouere, 18 s. p. *Item*, la ferrure de la grant chausse, 32 s. p. *Item*, la ferrure de la petite chausse, 5 s. p. *Item*, la ferrure du boisseau, 4 s. p. *Item*, une potence de fer qui est en haut et 2 serceaulx tout de fer, 24 s. p. *Item*, les sonnettes du moulin, 12 d. p. *Item*, la ferrure de 5 pieux dont les trois servent a la pescherie et ung coing de fer a estraindre, 21 s. p. *Item*, le pallier de cuivre, 40 s. p.

[SOMME TOTALE]

Lesquelles parties dessus dictes font et montent en somme toute huit vins huit livres dix huit solz parisis. Et tout certiffions estre vray et avoir esté par nous bien et loialment fait a noz pouvoirs. Et le tesmoignons par noz sceaulx cy mis l'an et jour dessusdiz.

5

1441, 13 octobre.

Prisée du moulin d'Antony, sis sur la Bièvre, faite par Pierre Aubour, charpentier, et Jean Petit, meunier, à la demande de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, propriétaire du moulin, et de Jean Lore et Perrin le Grand, meuniers du moulin. Le moulin est prisé 39 £ p.

A. Original parchemin, scellé de deux petits sceaux de cire rouge sur simple queue dont il n'en reste qu'un, Arch. nat., S 2899, pièce A.

De l'accord, consentement, et a la requeste de venerable et discrete personne monseigneur l'abbé de Saint Germain des Prez d'une part, et de Jehan Lore et Perrin le Grant, musniers, d'autre part, nous, Pierre Aubourc, charpentier bachelier, et Jehan Petit, musniers, le XIII^e jour d'octobre mil CCCC quarante et ung, nous transportasmes en ung moulin assis en la ville d'Anthoigny pour veoir et adviser les tournans et traveillans dudit moulin et pour iceulx priser et taxer. Lesquelz tournans et traveillans nous avons veuz et visitez ainsi qu'il appartient, et avons iceulx prizez et taxez aux sommes cy dessoubz escriptes sur chacune partie en la manière qui s'ensuit. Premièrement, le rouet¹ dudit moulin garny de son embrasseur, prisé 7 £ 4 s. p. *Item*, l'abre gesant, prisé 4 £ p. *Item*, deux torillons et 6 virolles prisez 40 s. p. *Item*, le chevesueil dehors euvre, prisé 32 s. p. *Item*, le rouet, garny de son embrasseur et de chevilles prisez ensemble 48 s. p. *Item*, deux chaires, le paillier, l'espee et la trempouere, prisez ensemble 16 s. p. *Item*, le chevesueil dedens, deux godivelles, coings et chastignolles a ce appartenant, prisez ensemble 8 s. p. *Item*, deux paires de paignons, prisez ensemble 26 s. p. *Item*, l'enchevestrure des meusles, prisez 16 s. p. *Item*, la huche qui reçoit la farine, prisee 16 s. p. *Item*, l'archeure, la tremuye, les tremuyons, l'auget, le fleau, le bateil, le roulleu, le levier, le coing, la pelle et l'esconnette pisez ensemble 32 s. p. *Item*, deux poulies garniers de deux chaables, deux vintaines l'un pour lever les sacs et l'autre pour lever la pierre, prisez 64 s. p. *Item*, le chevalet, les totes qui soustiennent les pierres et une poulie en escharpe, prisez 8 s. p. *Item*, le fer de moulin, la nille, la palette, et le noiau, prisez ensemble 32 s. p. *Item*, trois marteaulx, deux sizeaulx et ung gouge, prisez ensemble 12 s. p. *Item*, les deux

1. Il s'agit plus probablement de la roue.

pierres du moulin qui ont chacune 17 paumes de hault, et celle de dessus quatre pouces d'espoisse et celle de dessoubz huit pouces d'espoisse, prizez ensemble 10 £ p. Item, ung van, ung corbillon, ung boisseau et ung demi boisseau, prizez ensemble 6 s. p. Somme toute de la prisee desdiz tournans et traveillans, trente neuf livres parisis. Et tout ce certiffions estre vray et avoir esté par nous loialment fait a noz pouoirs et le tesmoingnons par noz sceaul cy mis l'an et jour dessusd.

6

1445, 3 octobre.

Prisée du moulin d'Antony, sis sur la Bièvre, faite par Pierre Aubour, charpentier, Geoffroy Boulart, meunier, et Jean Galot, maréchal, à la demande de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, propriétaire du moulin, et de Jean le Maire, son meunier. Le moulin est prisé 37 £ 16 s. p.

A. Original parchemin, encre effacée par endroits, jadis scellé de deux petits sceaux de cire rouge sur simple queue, Arch. nat., S 2899.

De l'accord, consentement, et a la requeste de reverend pere en dieu monseigneur l'abbé de Saint Germain des Prez d'une part, et de J[ehan] le Maire, musnier, d'autre part, nous, Pierre Aubour, charpentier, Gieffroy Boulart, musnier, et Jehan Galot, mareschal, le III^e jour d'octobre mil CCCC quarante cinq, nous transportasmes au moulin d'Anthoigny, appartenant a mondit seigneur l'abbé, pour veoir et adviser, priser et ta[uxer] les tournans et traveillans dudit moulin. Lesquelz tournans et traveillans, en la presence d'un nommé Piart, stipulant pour mondit seigneur l'ab[bé], et dudit Jehan le Maire, nous avons veuz et visitez, prizez et tausez en la maniere qui s'ensuit. Premièrement, la roue garnie de son embrasseur, fons, escus et choiseaulx, prizez ensemble 4 £ 8 s. p. *Item*, le chevecieu devers l'eau, prisé 26 s. p. *Item*, le rouet, garny de son embrasseur et chevilles, prisé 40 s. p. *Item*, l'arbre gesant, prisé 64 s. p. *Item*, les deux godivelles et ung chevecieu dedens, prizez 6 s. p. *Item*, deux chaières et le paillier, prizez ensemble 12 s. p. *Item*, deux paires de paignons, tous deschaussez, dont l'une paire est frectee de bois, prizez 12 s. p. *Item*, la huche qui reçoit la farine, prisee 16 s. p. *Item*, l'enchevestrure d'autour des meusles, prisee 16 s. p. *Item*, l'archeure garnie de ses pontilz et chevilles, prisee 14 s. p. *Item*, l'espee, la trempouere, le coing, le rouleau et deux leviers, prizez ensemble 6 s. p. *Item*, la tremuye, les tremuyons et le fleau, prizez 16 s. p. *Item*, trois aiz de quoy on cueuvre la pierre, prizez 4 s. p. *Item*, la poulie de quoy on lieve la pierre garnie d[e] chaable de vint, une poulie a escharpe, ung chevalet qui la soustient contre quoy on lieve la pierre avecques deux chantiers sur quoy on lieve la pierre prizez ensemble 44 s. p. *Item*, une poulie de quoy on lieve les sacs garnie de chaable de XX^{ne}, prisee 8 s. p. *Item*, les

deux meules dudit moulin qui ont chacune 17 paulmes de haut, et celle de dessoubz onze poulces d'espoisse et celle de dessus six poulces d'espoisse, prisez ensemble 13 £ 12 s. p. *Item*, le corbillon, le boisseau, le demi boisseau et le quart, prisez 3 s. p. *Item*, deux marteaulx a teste et deux marteaulx taillans, prisez 5 s. p. *Item*, les deux taillans et six frectes qui sont a l'arbre gesant prisez 48 s. p. *Item*, les deux frectes qui s[on]t aux paignons, prisez 4 s. p. *Item*, le fer de moulin garny de sa nille, de sa pallecte et de son paillier, prisé 52 s. p. Somme toute de la prisee desdiz tournans et traveillans, trente sept livres seize solz parisis. Et tout ce certiffions estre vray et avoir esté par nous loyaument fait a noz pouvoirs, et le tesmoignons par noz sceaulx cy mis l'an et jour dessusd.

1449, 26 juin.

Prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, faite par Jean Gaucel, maçon, Jean Bertrand et Nicaise le Tonnelier, charpentiers, Jean Vachon, Jean Lucas, meuniers, et Poncelet Gaudalet, maréchal. Le moulin est prisé 83 £ 6 s. p.

A. Original parchemin, sceaux disparus, Arch. nat., S 29.

A noble homme monseigneur Robert d'Estouteville, chevalier seigneur de Beyne, baron d'Ivry, conseiller chambellan du roy notre seigneur et garde de la prevosté de Paris, Jehan Gaucel maçon, tailleur de pierre, Jehan Bertran, Nicaise le Tonnelier charpentiers jurez du roy notre seigneur es offices de maçonnerie et charpenterie, Jehan Vachon, Jehan Lucas, musniers et Poncelet Gaudalet, mareschal, honneur, service et reverence avecques toute obeissance. Chier seigneur, plaise vous savoir que de votre commandement a nous fait par honorable homme et saige maistre Guillaume de Calan, examinateur de par le roy notre seigneur ou Chastellet de Paris, commissaire en ceste partie, et a la requeste de venerables et discrettes personnes nosseigneurs le doien et chappitre de l'eglise Saint Germain l'Auxerrois a Paris, le jeudi XXVI^e jour de juing mil CCCC quarante neuf, nous nous transportasmes en ung moulin appartenant ausdiz doien et chappitre dont question est devant vous entre lesd. doien et chappitre d'une part et Pierre Baudouin d'autre part, assis a Paris sur le pont aux Musniers près dudit Chastellet, pour veoir, visiter, priser et extimer les tournans et travaillans dudit moulin. Lesquelz tournans et travaillans, en la presence de venerable et discrete personne maistre Nicaise Joyé, chanoine de ladite eglise, Jehan Collet, procureur desd. de Saint Germain, et aussi en la presence dudit maistre Guillaume de Callan, et en l'absence dudit Pierre Beaudouin, lui adce souffisamment appelé comme nous a dit et affermé ledit maistre Guillaume de Calan, nous avons prisez et extimez aux sommes cy dessoubz escriptes sur chacune partie en la maniere qui s'ensuit.

Premierement, les deux sueils du parc dont l'un est de peu de valeur prisés ensemble 40 s. p. *Item*, les deux aubalestriers du gros bout garnis de leurs godivelles telles quelles avecques l'escotail et contrefiches, prisees ensemble 46 s. p. *Item*, les deux aubalestriers du menu bout garnis d'un soubzpoustreau, prisés ensemble 24 s. p. *Item*, l'arbre gesant, prisé 60 s. p. *Item*, le rouet d'en bas garny de son embrasseüre et de ses chevilles, prisés 40 s. p. *Item*, les trois sernes garnis de leurs embrasseüres, prisés ensemble 108 s. p. *Item*, les 21 entrauves telles quelles, prisees ensemble 32 s. p. *Item*, l'arbre debout garny de ronteaulx, fuisseaulx et de sa souche, prisés 4 £ p. *Item*, les quatre railles qui soustiennent le parc, prisées ensemble 4 £ 16 s. p. *Item*, la raille de l'esclotoure garnie de ses bras et de ses planches, prisee 32 s. p. *Item*, le soubzpoustreau qui soustient le gros bout de l'arbre gesant, prisé 6 s. p. *Item*, le rouet d'embas garny de ses chevilles, de son embrasseüre et de son moieu, prisés ensemble 6 £ 8 s. p. *Item*, les paignons qui tournent garnis de fuisseaulx telz quelz, prisés ensemble 10 s. p. *Item*, la chaire et le paillier, prisés ensemble 20 s. p. *Item*, l'enchevestrure d'autour des meusles, deux pieces sur quoy la meusle porte quant elle est debout et deux autres pieces de bois ou elle se appuye, prisés ensemble 24 s. p. *Item*, l'archeure, la tremuye, les tremuyons, l'auge, l'auget, le fleau, le bateil, le tronchet sur quoy on monte pour engrener, et deux aiz de quoy on cueuvre l'archeure, prisés ensemble 36 s. p. *Item*, deux leviers, ung rouleau et ung coing de bois, prisés 4 s. p. *Item*, les cinq soubzpoustreaux qui soustiennent les railles, prisés ensemble 25 s. p. *Item*, la grand chauche de quoy on lieve le moulin, garnie de son chaable et de bloc, prisés 36 s. p. *Item*, la chauche de l'esclotouere, prisee 8 s. p. *Item*, l'engin de quoy on lieve la meusle garny d'un trueil, de deux mouffles en chacune desquelles a trois poulies de cuivre avecques le chaable, prisés 48 s. p. *Item*, l'engin de quoy on lieve les sacs garny d'une vintaine de til et d'un petit tronçon de chaableau de chanvre, prisé 16 s. p. *Item*, la huche qui reçoit la farine avecques la pelle et l'uis qui est au bout, prisee 20 s. p.

[MEULES]

Item, la meusle de dessoubz qui a 19 paulmes de hault et 13 poulces d'espoisse, prisés chacun poulce 23 s. p., valent 14 £ 19 s. p. *Item*, la meusle de dessus qui a pareillement 19 paulmes de hault et quatre poulces et demy d'espoisse, prisés chacun poulce 18 s. p., valent 4 £ 1 s. p.

[FERRURE]

Item, les deux pailliers de cuivre de l'arbre gesant, prisés 36 s. p. *Item*, les deux virolles dudit arbre, prisées ensemble 32 s. p. *Item*, une sangle de fer de quoy l'arbre gesant est lié, prisee 14 s. p. *Item*, 26 cloux qui sont au rouet d'embas, prisés 20 s. p. *Item*, la potence de l'arbre de bout garnie de ses deux anneaulx et de son noiau, prisés 36 s. p. *Item*, la cheville qui soustient les ronteaulx, prisee 3 s. p. *Item*, les cinquante six cloux qui sont aux railles, prisés ensemble 36 s. p. *Item*, le fer de moulin garny de sa nille et de son pié, prisé 4 £ p. *Item*, les cinq chevilles a traire, prisees 16 s. p. *Item*, une frecte de fer qui est au moieu d'en hault, prisee 20 s. p. *Item*, la ferrure des paignons qui tournent, prisee 20 s. p. *Item*, la ferrure de la grant chauche, prisee 22 s. p. *Item*, la ferrure de la petite chauche avecques la cheville de quoy on lieve l'esclotouere, prisee 4 s. p. *Item*, les deux crochez qui servent aux deux engins, prisez ensemble 8 s. p.

[SOMME TOTALE]

Somme toute de la prisee desdiz tournans et traveillans, quatre vins trois livres six solz parisis. Et tout ce vous certiffions estre vray et avoir esté par nous loyalment fait a noz pouvoirs. Et le tesmoignons par noz seeaulx cy mis l'an et jour dessusdiz.

8

1455 (n. st.), 26 mars.

Prisée du moulin d'Antony, sis sur la Bièvre, faite par Pierre Aubour, charpentier, à la demande de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, propriétaire du moulin, et de Denis le Vieux, meunier du moulin, et en présence de Bernard Piart, procureur de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Jean Doré, garde de la justice d'Antony, Jean Houdée, sergent, et Perrin Michel. Le moulin est prisé 38 £ 15 s. p.

A. Original parchemin, jadis scellé sur simple queue du sceau de Pierre Aubour, Arch. nat., S 2899.

a. éd. par Yvonne Bézard, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560*, Paris, 1929, p. 325-326, P.-J. n° 4.

D'après A.

De l'accord, consentement et a la requeste de reverend pere en Dieu monseigneur l'abbé de Saint Germain des Prez lez Paris d'une part, et Denis le Vieulx, musnier, d'aulture part, je, Pierre Aubour, dit le Belier, charpentier de la grant coignee et ouvrier de moulins, le XXVI^e jour de mars l'an mil IIII^C cinquante quatre avant Pasques, me transportay au moulin d'Anthogny, appartenant aud. monseigneur l'abbé, pour veoir, adviser, priser et taxer les tournans et traveillans dudit moulin, lesquelz tournans et traveillans, en la presence de Bernard Piart, stipulant pour led. monseigneur l'abbé, Jehan Doré, garde de la justice dud. lieu, Jehan Houdee, sergent, Perrin Michel, ledit Denisot le Vielz pour lui et en son nom et aultres, je vis, visitay, prisay et taxay en la maniere qui s'ensuit. Premièrement, l'abre gesant, garny de sa roue et embrasseure, enfonsseure, choiseaux et escu, et le rouet garny de son embrasseure et de chevilles telles quelles, prisez ensemble 17 £ 12 s. p. *Item*, deux godivelles dehors euvre et ung cheveceul avecques ung tenson de boys qui est pour tenir les coingz, prisez ensemble 8 s. p. *Item*, deux godivelles et ung cheveceul dedans euvre, prisez ensemble 8 s. p. *Item*, deux chaires et le palier, prisez ensemble 14 s. p. *Item*, l'espee, la trem pouere et le coing, prisez 6 s. p. *Item*, l'archeure, garnie de pontilles et chevaletz, tremuye, et tremuyon, auget, fleau et basteau et six aiz pour la couverture, prisez ensemble 36 s. p.

Item, l'enchevestrure d'entour les meules, prisé 16 s. p. *Item*, la huche qui reçoit la farine, prisee 20 s. p. *Item*, une paire de paignons garnis de fuiseaux, prisez 14 s. p. *Item*, la pouloye de quoi on lieve la pierre, avec un torillon de fer, garny de chable de chanvre, avecques une petite poulye de bois et une cheville de fer, enmortoisee en une piece de boys avecques deux totes contre quoy la meule se lieve, prisé tout 40 s. p. *Item*, la poulye de quoy on lieve les sacz, prisee 16 s. p. *Item*, le fer, la nyle, la palecte, le noyau, quatre viroles, deux torillons a potence et une cheville qui est a la trempouere, prisez ensemble 4 £ p. *Item*, deux marteaux et ung coing, prisez 5 s. p. *Item*, les deux meules, chascune de 17 paulmes de hault, dont le gisant a sept poulces d'espaisseur de pierre vive, et le curant troys poulces, prisé chacun poulce 16 s. p., valent 8 £ p. Somme toute de lad. prisee d'iceulx tournans et traveillans, trente huit livres quinze solz parisis. Et tout ce certiffie estre vray et avoir esté par moy loyaulment fait a mon pouvoir, et le tesmoigne soubz mon seel cy mis l'an et jour dessusd., a la peticion et requeste desd. deux parties et de chacune d'icelles, presens les dessusnommez.

9

1466, 6 octobre.

Prisée du moulin du chapitre de Sainte-Opportune, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, faite par Nicolas le Goux, Jean le Sueur et Gillet Henry, charpentiers, Jean de la Brosse, forgeron, Jean de Chartres et Michault Maleloy, meuniers, à l'occasion de sa prise à bail dudit moulin par Nicolas Grossier. Le moulin est prisé 67 £ 17 s. p.

A. Original parchemin, jadis scellé des sceaux des priseurs, Arch. nat., Q¹ 1258.

De l'accord, consentement, et a la requeste de nosseigneurs les chevecier et chanoines de l'église Sainte Opportune a Paris d'une part, et de Nicolas Grossier, musnier preneur du moulin de ladicte eglise assis sur le pont aux Musniers, et de Jehanne veufve de feu Jaquet Tabourneau, yssant de la prinse dudit moulin d'autre part, nous, Nicolas le Goux, charpentier juré du roy notre sire, Jean le Sueur, Gillet Henry, charpentiers bacheliers, Jehan de la Brosse, fevre, Jehan de Chartres et Michault Maleloy, musniers, le lundi VI^e jour d'octobre mil CCCC soixante six, nous nous transportasmes audit moulin pour priser et tauxer les tournans et traveillans d'icellui moulin, lesquelz tournans et traveillans, en la presence de nosseigneurs maistres Estienne de la Vielzville et Nicaise Joyé, chanoines de ladite eglise et stipulans pour icelle, et aussi en la presence dudit Nicolas Grossier et de ladite veufve, nous avons prisez et tauxez en la maniere qui s'ensuit.

[CHARPENTERIE]

Premierement, les deux sueilz du parc qui portent les aubalestriers, donc celui d'amont l'eau est tel quel, prisez ensemble 54 s. p. *Item*, les quatre aubalestriers qui portent l'arbre et les godivelles dont les deux sont telz quelz, prisez ensemble 72 s. p. *Item*, les chevesueilz, les godivelles, la souche, les guectes et boutouers tant d'un costé que d'autre avecques les fermetures, prisez ensemble 60 s. p. *Item*, l'arbre gesant tel quel, prisé 40 s. p. *Item*, le rouet garny de son embrasseüre, de ses chevilles, tout tel quel, prisez ensemble 108 s. p. *Item*, neuf bras garnis de deux sernes de 18 auves et de tasseaulx tout tel quel, prisez ensemble 72 s. p. *Item*, l'arbre debout garny de ses ronteaulx et de fuisseaulx, prisez ensemble 4 £ 16 s. p. *Item*,

les quatre railles qui portent le parc du moulin, icelles garnies de trois talons et de leurs clefs, prisez ensemble 4 £ 16 s. p. *Item*, l'esclotouere garnie de deux bras et de deux planches, tout tel quel, prisez ensemble 20 s. p. *Item*, les cinq soubzpoustreaulx qui soustiennent les railles et l'esclotouere, prisez ensemble 24 s. p. *Item*, le rouet d'en hault garny de son embrasseüre et de ses chevilles, tout tel quel, prisé 40 s. p. *Item*, le moieu garny de deux moises et de ses moiseaulx, prisé 100 s. p. *Item*, une chaire et le paillier garnis de coings et fermetures, prisez ensemble 10 s. p. *Item*, les paignons qui tournent, prisez 20 s. p. *Item*, l'archeüre, la tremye, les tremuyons, l'auget, le fleau, le bateil avecques deux aiz de quoy on cueuvre la meusle, tout tel quel, prisez ensemble 24 s. p. *Item*, l'enchevestrure qui porte les meusles, ung coing, un rouleau, ung levier, deux totes de quoy on lieve la meusle et deux pieces de bois ou l'on l'appuie, prisez ensemble 16 s. p. *Item*, la huche qui reçoit la farine garnie d'une pelle, prisez 24 s. p. *Item*, l'engin de quoy on lieve la meusle garny d'un chaable de chanvre et de deux vintaines de til, prisez ensemble 40 s. p. *Item*, les deux jauges de quoy on lieve le moulin et l'esclotouere garnies de leurs bras avecques ung chaable qui est a la grant gauge, prisez ensemble 32 s. p.

[FERRURE]

Item, les trois virolles de fer qui sont a l'arbre gesant, prisez 28 s. p. *Item*, la potence de fer garnie de deux virolles avecques ung pas garny de palette, prisez ensemble 34 s. p. *Item*, une cheville de fer qui soustient le rouet, prisee 4 s. p. *Item*, quinze cloux a hugne, prisez 12 s. p. *Item*, le fer du moulin garny de sa nille et de sa palecte, prisez ensemble 68 s. p. *Item*, le serceau de fer du moieu, prisé 16 s. p. *Item*, la ferrure de la grant gauge, prisee 16 s. p. *Item*, la ferrure de la petite gauge, prisee 3 s. p. *Item*, quatre chevilles de fer de quoy l'on suspend les reilles, prisez 16 s. p.

[MEULES]

Item, la meusle de dessoubz qui a 19 paulmes de hault ou environ et 12 poulces d'espoisse, prisez chacun poulce 8 s. p., valent 4 £ 16 s. p. *Item*, la meusle de dessus qui a 17 a 18 paulmes de hault ou environ et 8 poulces d'espoisse, prisez chacun poulce 6 s. p., valent 48 s. p.

[OBJETS DIVERS]

Item, les trois trueilz de la pescherie garnis de trois chaableaulx, deux perches garnies de deux courbes et une appuie prisez ensemble 40 s. p. *Item*, une esguille qui sert a tendre le sac prisee 24 s. p. *Item*, ung chevesueil qui est a monter prisé 4 s. p.

[SOMME TOTALE]

Somme toute de la prisee desdiz tournans et travaillans et de la pescherie : soixante sept livres dix sept solz parisis.

Et tout ce certiffions estre vray et avoir esté par nous loialment fait a noz pouoirs. Et le tesmoignons par noz sceaulx cy mis l'an et jour dessusdiz.

10

1469 (n. st.), 30 janvier.

Prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, faite par Pierre Aubour, Jean Hemon et Jean le Sueur, charpentiers, Michaut Jullier, Pierre Delacroix, et Girard Baudouin, meuniers, et Jean de la Brosse, forgeron, à la suite du décès de son meunier, Michaut Maleloy. Le moulin est prisé 111 £ 16 s. p.

A. Original parchemin, jadis scellé des sceaux des priseurs, Arch. nat., S 29.

De l'acord, consentement et a la requeste de messeigneurs du chapitre de l'eglise monseigneur Saint Germain l'Auxerrois a Paris d'une part, et de Jehan de Chartres, musnier demourant a Paris, et les excecuteurs du testament et ordonnance de derreniere voulenté de feu Michel Maleloy, en son vivant aussi musnier demourant a Paris d'autre part, chacun pour tant comme ce luy touche et peut toucher ; nous, Pierre Aubourt, dit le Bellier, Jehan Hemon et Jehan le Sueur, charpentiers bacheliers oudit mestier, Michault Juiller, Pierre de la Croix, Girard Baudouyn, musniers demourans a Paris et Jehan de la Brosse, ferron demourant a Paris, le XXX^e jour du mois de janvier l'an mil CCCC soixante et huit, nous transportasmes en ung moulin assis sur le grant pont aux Musniers de ceste ville de Paris nommé le moulin Saint Germain pour veoir, visiter, priser et estimer les tournans et travaillans dudit molin. Lesquelz tournans et travaillans, es presences de monseigneur maistre Jehan Durant, chanoine et mestre Robert Sept, chappelain de ladite eglise monseigneur de Saint Germain l'Auxerrois, stipullans pour mesdits seigneurs de chappitre d'icelle eglise, dudit Jehan de Chartres, et de venerable et discrete persone mestre Adam Chevetarte, prebstre et Jacques le Gallois, boulenger, excecuteurs du testament et ordonnance de derreniere voulenté dudit feu Maleloy, nous avons veuz, visitez, prisez, estimez et tauxiez aux sommes cy après declairees en la forme et maniere qui s'ensuit.

[CHARPENTERIE]

Et premierement, le seuil d'amont l'eaue garny d'un soubz poutreau au gros bout, prisé quarante sols parisis. *Item*, le seuil d'aval l'eaue, prisé cinquante deux sols parisis. *Item*, les

quatre reilles garnies de leurs talons, prisees sept livres parisis. *Item*, l'esclotouere garnye de ses bras et planche et de une ante, prisez quarante sols parisis. *Item*, les arbalestiers du menu bout garnies de leurs godivelles et chevessueil, prisez soixante solz parisis. *Item*, les aubalestiers du gros bout garnies de leurs godivelles et chevesseueil, prisez 110 s. p. *Item*, l'arbre gisant prisé, sept livres dix solz parisis. *Item*, le rouet garny de son embrassure, de son cerne et de ses chevilles, prisez dix livres huit solz parisis. *Item*, trois cernes telz quelz garnis de neuf petis bras et de douze ou quatorze aunes ou environ, prisez ensemble quatre livres deux solz parisis. *Item*, l'abre de bout, garny de ses ronteaux et fuisseaux, prisez six livres parisis. *Item*, les cinq soubz poutreaux qui portent les reilles et esclotouere, prisez 32 s. p. *Item*, la grant jauge et deux autres petites jauges, dont l'une ne sert point, prisez 48 s. p. *Item*, les moises qui portent le moyeu garnies de leurs moiseaux d'une autre vieille moise et de leurs coings, prisez 24 s. p. *Item*, le rouet d'en hault garny de son embrasseüre et chevilles et de son moyeu garny de charien, prisé dix livres dix sols parisis. *Item*, les deux chaires et le palier, prisez 20 s. p. *Item*, deux paire de paignons telz quelz, prisez 24 s. p. *Item*, l'enchevestrure d'autour d'autour la meule avecques deux pieces qui tiennent la meule quant elle est levee, deux toutes sur quoy elle porte, l'anche et le molinet, prisez 12 s. p. *Item*, l'archeure, la tremuye, les tremyons, l'auget, le fleau, le bateil, les cliquetes avecques quatre ais dont en cueuvre la meule telz quelz, prisez ensemble 48 s. p. *Item*, la huche qui reçoit la farine, un vieil huys qui garde le vent, une meschant ais, une pelle, cinq corbillons, le rouleau a lever la meule, le coing, une chastegnolle et trois leviers, prisez 22 s. p. *Item*, le chable de la grant jauge, le chable qui tient le rouet, le chable servant a l'esclotouere, l'engin qui sert a lever les sacz, le crochet a pendre les sacz garny de sa corde, prisez 32 s. p. *Item*, l'engin a lever la meule, deux mouffles garnies chacune de trois poulies de cuivre et ferrees tout au pourtour et de deux crotz de fer pour prendre les chables dessus et dessoubz, avecques ung chableau qui entre dedans l'enllart de la meule et ung chableau de douze toises ou environ servans aux mouffles et une piece ou elle pend et un treul avecques deux chastignolles seellees dedans le mur, prisees ensemble 4 £ p.

[MEULES]

Item, la meule faisant gisant qui contient dix huit paulmes de haut ou environ et 9 poulces d'espoisseur prisé chacun poulce dix huit solz parisis, vallent huit livres deux solz parisis. *Item*,

la meule faisant courant qui contient dix huit paulmes de hault et treize poulces d'espaisseur prisé chacun poulse dix huit solz parisis vallent onze livres quatorze solz parisis.

[FERRURE]

Item, la potence de l'arbre de bout garnie de deux virolles de fer avecques le palier et ung bouton de fer qui sert a porter le rouet de l'arbre debout, prisez ensemble 24 s. p. *Item*, ung demy palier de cuivre qui sert soubz le gros bout de l'arbre gisant, prisez 10 s. p. *Item*, les deux virolles qui servent a l'arbre gisant, prisees 16 s. p. *Item*, deux vieilles bandes de charectes avecques deux chevilles quarees qui servent au rouet de l'arbre debout, prisees 2 s. p. *Item*, quatre vins neuf cloux a huve servans tant au rouet d'embas comme aux reilles, prisez 4 £ 9 s. p. *Item*, six chevilles de fer servans aux reilles et a l'escloutouere du molin, prisez 12 s. p. *Item*, la ferrure de la grant jauge du molin, prisee 14 s. p. *Item*, la ferrure des vielz paignons qui ne servent point et sont ferrez de deux fretes et quatre crampons, prisez 4 s. p. *Item*, la ferrure de deux petites jauges servans pour l'escloutouere, prisez 2 s. p. *Item*, les deux fretes servans aux paignons qui servent de present ou molin avecques les crampons, prisez 10 s. p. *Item*, le fer de molin garny de son pas, de sa nille et de sa pallete, prisez 64 s. p. *Item*, huit marteaux servans au molin avecques ung esbauchouer a usage de charpentier, prisez 11 s. p. *Item*, ung gros marteau l'un a usage de forge et l'autre a usage de maçon, prisez 7 s. p. *Item*, une hachete a usage de charpentier, prisez 3 s. p. *Item*, une piece de fer, prisez 12 s. p. *Item*, une scie a deux mains montee de ses appartenances, prisez 6 s. p.

[SOMME TOTALE]

Somme desd. tournans et travaillans cent onze livres seize solz parisis. Et tout ce certiffions estre vray et avoir esté par nous loyamment fait a noz povoirs et le tesmoignons par noz seaulx cy mis l'an et jour dessusd.

11

1471, 18 octobre.

Prisée du moulin de l'Écorcherie, sis sur la Seine, faite à la demande de son propriétaire, Denis Dessous-le-Four, et de son meunier, Denis Heliot, par Firmin Charpentier et Jean de Chartres, charpentiers, Jean Martinel, meunier, et Jean de la Brosse, forgeron.

A. Original parchemin, scellé de deux petits sceaux de cire rouge sur simple queue, non retrouvé.

B. Copie dans un cahier de « Coppies collationnees aux originaux aux registres des criees faictes par vertu du privilege aux bourgeois de Paris touchant un moulin sur la riviere de Saine, appellé le moulin de l'Escorcherie » réalisé par l'abbaye de Saint-Magloire lors d'un procès l'opposant à Thomas Bahuet, 2^e quart du xvi^e siècle, Arch. nat., L 447 n° 33, fol. 15 v°-18.

De l'accord, consentement et a la requeste de honorable homme et saige maistre Denys Dessoubz le four, docteur regent en la faculté [fol. 16] de medecine a Paris d'une part, et Denys Heliot, musnier demourant a Paris d'aulture, nous, Fermin Charpentier, charpentier juré du roy notre sire en l'office de charpenterie, Jehan de Chartres, charpentier bachelier aud. mestier, Jehan Martinel, musnier, et Jehan de la Brosse, ferron, demourans a Paris, le dix huictiesme jour de mois d'otobre l'an mil quatre cens soixante et onze, nous transportasmes en ung molin appartenant audict maistre Denys Dessoubz le four, assis en la riviere de Seine, nommé le molin de l'Escorcherie, assis pres de l'Escorcherie de la grand Boucherie de Paris, pour veoir, visiter, priser et estimer les tournans, travaillans et vennes dud. molin, lesquelz tournans, travaillans et vennes nous avonz veuz, visitez, prisez et estimez aux sommes d'argent cy apres declairez en la forme et maniere qui s'ensuyt.

[CHARPENTERIE]

Et premierement, le sueil dudict molin d'amont l'eaue et le sueil d'aval l'eaue, prisez ensemble quatre livres parisis. *Item*, les deux aubalestriers de ce costé de la grand riviere et du gros bout, prisez ensemble quarente [fol. 16 v°] quatre solz parisis. *Item*, les deux godivelles du chevessueil et la souche du gros bout, prisez ensemble cinquante soulz parisis. *Item*, les aubalestriers du menu bout, les deux godivelles et le chevessueil, prisez ensemble trente et six soulz parisis.

Item, les quatre reilles, prisez ensemble sept livres parisis. *Item*, l'arbre gesant prisez cent soulz parisis. *Item*, les troys cernes, garnys de leurs ambrasseures, prisez ensemble cent soulz parisis. *Item*, vingt et quatre aulves garnies de leurs tasseaulx et chevilles telles quelles, prisez ensemble trente et six soulz parisis. *Item*, le rouet d'embas, garny de son embrasseure et de chevilles, prisez cent huict soulz parisis. *Item*, l'arbre du bout, garny de ses roteaulx prisez quatre livres dix soulz parisis. *Item*, la reille de l'escloutouere garny de deux bras et deux planches telles quelles, prisez ensemble vingt soulz parisis. *Item*, le rouet d'en hault garny de son ambrasseure et de son moyeu et de chevilles, prisez ensemble huict livres parisis. *Item*, les cinq soubz poictreaulx des reilles, prisez ensemble seinze soulz parisis. [fol. 17] *Item*, ung paignon garny des fuzeaulx, prisez dix huict soulz parisis. *Item*, les deux chaire et le palier, prisez ensemble seize soulz parisis. *Item*, la huche dud. molin prisez trente six soulz parisis. *Item*, l'enchevestrure, prisee douze soulz parisis. *Item*, la jauge dud. molin, prisez vingt soulz parisis. *Item*, l'archeure, la traimye, les tremiyons et l'auget, prisez ensemble vingt et huict soulz parisis. *Item*, la pollye avecques deux toultes sur quoy on leve la meulle, prisez ensemble avecques le rouelleau, la pelle et ung levier trente et deux soulz parisis.

[FERRURE]

Item, deux viroles de fer servans a l'arbre gisant d'embas, prisez ensemble vingt et quatre soulz parisis. *Item*, la potence servant a l'arbre de bout, garny de son noyau avecques deux frectes de fert, prisez ensemble vingt quatre soulz parisis. *Item*, dix et sept cloux a huve servans aux quatre reilles du molin, prisez ensemble dix et sept soulz parisis. [fol. 17 v°] *Item*, quatre chevilles servans pour soubzpendre les reilles par en hault, prisez dix soulz parisis. *Item*, la ferreure de la jeauge, prisez quatorze solz parisis. *Item*, le fer du molin garny de sa nylle et de sa paellete, prisez ensemble 58 soulz parisis. *Item*, les deux frettes du paignon, prisez quatorze solz parisis. *Item*, les serceaulx de noyaut prisez seize soulz parisis. *Item*, ung paillier de cuivre, prisé quarente quatre soulz parisis.

[MEULES]

Item, la meulle faisant le gisant, contenant dix huit paulmes de hault et neuf pouces d'epesseur auquel a une fente par le mellieur, prisez trente et deux soulz parisis. *Item*, la meulle faisant le courant du molin, contenant dix et sept paulmes de hault et huict poulces d'espoise, garny

d'une saincture tout autour, prisé chacun poulce souze soulz parisis, valent quatre livres seize soulz parisis.

[VENNES]

Item, le venne du costé du gort l'evesque, contenant dix huit thoises deux piedz de long sur six piedz de hault le fort portant le foible, en laquelle venne a soixante et ung pieulx. *Item*, la venne du costé de la terre, contenant dix et sept thoises trois piedz de long sur cinq piedz et demy de hault le fort pourtant le foible, a laquelle venne a trente et sept pieulx, prisez lesd. deux vennes ensemble pour pois, ferrures et peines d'ouvriers dix et huict livres parisis.

[SOMME TOTALE]

Somme de ladicte prisé desd. tournans, [fol. 18], travaillans et vennes dud. molin, quatre vingtz douze livres dix et sept soulz parisis.

Et tout ce certiffions estre vray et avoir esté par nous loyamment fait a noz pouvoirs. Et le tesmoignons par nos sceaulx cy mis l'an et jour dessusdictz.

12

1495, 12 juin.

Prisée du cinquième moulin du pont de Charenton, sur la Marne, faite à la demande de Claude Jaloux et Noël Denyn, meuniers, par Nicolas Letourneux, charpentier à Paris, et Blanchet Delacroix, forgeron à Paris.

A. Original papier, Arch. nat., Min. cent., XIX, 10 n° 2562 (annexé au suivant).

Le vendredi XII^e jour de juing mil IIII^C IIII^{XX} et quinze, maistre Nicolas Letourneux, bachelier du mestier de charpenterie à Paris, et Blanchet Delacroix, maistre du mestier de feronnerie, avons prisé et estimé le molin assis sur le pont de Charenton près de la grosse tour, et à la requeste et en la presence de Claude Jaloux, musnier et Noël Denain, aussi musnier.

C'est assavoir la charpenterie dud. molin avons prisé et estimé à la somme de cinquante deux livres huit solz parisis, pour ce, 52 £ 8 s. p.
 Somme de la feronnerie, 10 £ 5 s. 4 d. p.
 Somme totale desd. parties cy devant dictes, 62 £ 13 s. 4 d. p.
Item, a esté prisé pour les meules dud. molin la somme de 15 £ 5 s. t.

13

1495, 6 juillet.

Déclaration par Noël Denyn, meunier au pont de Charenton, et Claude Jaloux, meunier à Paris, selon laquelle ils ont fait estimer la charpenterie et la ferronnerie du cinquième moulin du pont de Charenton par Nicolas Letourneux, charpentier à Paris, et Blanchet Delacroix, forgeron à Paris.

A. Original papier, Arch. nat., Min. cent., XIX, 10, n° 2562.

Noël Denyn, musnier demourant au pont de Charenton, et Claude Jaloux, aussy musnier demourant auprès a Paris, dient et afferment pour verité que le vendredi XII^e jour de juing mil CCCC IIII^{XX} et XV, derenier passé ilz feirent visiter, priser et estimer par Nicolas Letourneux, charpentier, et Blanchet Delacroix, ferron, demourant à Paris, la charpenterie et ferronnerie et meules d'un grant molin assis sur le pont de Charenton, le plus prochain de la grosse tour, que tient led. Jaloux a ferme d'iceluy Denyn. Lesquelz Letourneux et Delacroix priserent et estimerent les choses dessusd. en leur presence aux sommes de deniers cy après declairees. C'est assavoir lad. charpenterie a la somme de cinquante deux livres huit solz parisis, lad. ferronnerie à la somme de dix livres cinq solz quatre deniers parisis et lesd. meules à la somme de treize livres parisis. Lesd. parties montans ensemble à la somme de 75 £ 13 s. 4 d. p. Lesquelles charpenterie, ferronnerie et meulles d'iceluy molin led. Jaloux promet rendre et restituer en la valeur et estimacion dessusd. en la fin dud. temps de sad. ferme. Promectant etc. Obligeant etc. Renonçant etc. Fait et passé double l'an mil CCCC IIII^{XX} et XV, le lundy sixième juillet.

14

1517, 8 octobre.

Bail par les religieuses de l'abbaye de Montmartre à Jean Desmons, meunier et boulanger, de leur moulin aux Dames, moyennant un loyer annuel de 30 £ t. Le moulin est prisé par Louis le Masson, meunier, et Pierre Guillaume, charpentier.

A. Original parchemin, Arch. nat. S 4425^B.

A tous ceulx qui ces presentes verront, Gabriel, baron et seigneur d'Alegre, Saint Just, Meillau, Torzet, Saint Dier et de Pussol, conseiller chambellan du Roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Henry Delarche et François Delarche, notaires du roy notre dit seigneur de par luy establiz en son chastellet de Paris, fut present en sa personne Jehan Desmons, musnier et boulenger demourant es faulxbougs de Paris oultre la porte Saint Honoré, lequel, de son bon gré, pure, franche et liberalle volenté, sans aucune force, fraulde, erreur, seduction ne contraincte, sur ce bien advisé, conseillé, pourveu et deliberé sicomme il disoit, recougnut et confessa, en la presence et par devant lesd. notaires comme par devant nous en droit jugement, avoir prins et retenu et par ces presentes prent et retient a tiltre de loyer d'argent, du jour de Pasques prochain venant jusques a neuf ans ensuyvans finiz et accompliz, des dames religieuses abesse et convent de Montmartre, ung moulin a vent a mouldre blé appartenant ausd. religieuses assis près les Porcherons ou lieu dit le Moulin aux Dames, pour en joyr par luy led. temps durant. Ceste presente prinse et retenue faicte moyennant et parmy le pris et some de trente livres tournois que de loyer pour et par chacune desd. neuf anneés led. preneur en a promis et gaige, promist et gaigea, promect et gaige, par luy, ses hoirs et ayans cause, paier et continuer ausd. religieuses, a leur procureur et receveur ou au porteur de ces lectres pour elles aux quatre termes en l'an a Paris acoustumez, premier terme de paiement escheant au jour Saint Jehan Baptiste prochain venant et dela en avant en continuant d'an en an et de terme en terme. Et sera tenu et a promis et promect led. preneur mouldre ou fere mouldre bien et deument a ses despens, premierement et avant tout autre, tout le grain qu'il conviendra pour la provision de ladicte abbaye, sans ce que lesd. religieuses, abbesse et convent soient tenus luy en payer

aucune chose ne rabbatre et diminuer dud. loyer, lequel grain luy sera baillé par prix et par mesure et livré aud. moulin, lequel il ne sera tenu leur mener en lad. abbaye. Et oultre sera tenu entretenir les tournans et travaillans et autres ustencilles dud. moulin bien et deüment comme il appartient et en la fin dud. temps les rendre ausd. religieuses selon la prisee qui en a esté faicte en la presence dud. Desmons, et de venerable et discrete personne maistre Guillaume Baincry, procureur et receveur desd. religieuses, par Loys le Maçon, musnier demourant es faulxbourgs Saint Denis et par Pierre Guillaume, dit de Troye, charpentier de la grant cougnee demourant a Paris. De laquelle prisee la declaration ensuit. Et premierement les toilles des vollans prisees treize livres dix solz tournois ; la volee contenant onze toises de longueur, garnye de lattes et cotterez, dix neuf livres dix solz tournois ; l'arbre tournant, huit livres tournois ; le rouet et la lanterne, quatorze livres tournois ; le ban paillier, la prison et le heurtouer, quarante solz tournois ; le frain, la peste et l'angin dud. frain, trente solz tournois ; la guene dud. moulin huit livres tournois ; vingt quatre rouleaux sur lesquelz porte la plate-forme, quatre livres dix solz tournois ; onze roulettes qui servent au sintre pendant, quinze solz tournois ; la tremye, auget, tremyons, archure et sommiers, cinquante cinq solz tournois ; la trampure, l'espee, la peste et le pallier sur lequel la palette du petit fer porte, trente solz tournois ; les anches et huche, quarante solz tournois ; le cinge a tourner led. moulin trente solz tournois ; le cimereau de mestail qui sert soubz le gros collet de l'arbre tournant et le heurtouer du petit bout dud. arbre le tour de mestail, dix huit livres tournois ; les meulles de dix huit pouces d'espoix, soixante livres tournois et pour la diminution d'icelles pour chacun pouce trente cinq solz tournois ; la ferrure du gros arbre prisee huit livres tournois ; la ferrure des vollans, trente solz tournois ; la ferrure du rouet, trente solz tournois ; la ferrure de la lanterne quarante solz tournois ; cinquante huit chevilles de fer servans aux rouleaux, roulettes, cintre pendans, frain, trampure, et peste, quatre livres dix solz tournois en ce non compris plusieurs autres ferrures et chevilles qui ne se peuvent arracher sans faire demollission. *Item*, les trois gros fers, trente cinq livres tournois ; deux chables de chanvre, l'un gros servant a lever la meulle pesant trente quatre livres et l'autre servant a tourner led. moulin pesant vingt deux livres, prisés 46 s. 8 d. t. *Item*, vint et une livres de grosse corde servant a la trempure, peste, lanterne et a la lyeure du frain, dix sept solz six deniers tournois. *Item*, six livres et demye de menue corde a tenir les toiles desd. vollans et autres menues choses oud.

moulin 5 s. 5 d. t. De laquelle prisee ledit Jehan Desmons s'est tenu et tient pour contant, a promis et promet entretenir les choses dessusd. et en la fin dud. temps les rendre en aussi bonne valleur que dessus dit est ; et pourront lesd. religieuses les faire visiter touteffois qu'il leur plaira ; et s'il advenoit que les vollans ou l'un d'iceulx, l'abre ou autre choses travaillans feussent rompues, led. preneur sera tenu les faire reffaire quinze jours après ensemble tout ce qui seroit desmoly oud. moulin a cause de lad. rompture. Car ainsi a esté dit. Et si a esté dit qu'il ne pourra bailler ne transporter sond. droit de loyer a aultruy sans le congé desd. religieuses, et si sera tenu luy mesmes y faire son demeure et residence ; et se faulte y a de deux termes de paiement entresuyvans dud. loyer ouquel y eust plaintif de luy notoire et apparant, lesd. religieuses le pourront mectre hors dud. moulin sans jour ne terme, et le contraindre a payer ce qu'il devoit lors desd. loyers ensemble la diminution de lad. prisee eu esgard a icelle, et a la prisee qui se sera faicte lors de son partement. A ce faire, vindrent et furent presens Jehan Dauge, laboureur demourant a Frepillon près Bessencourt¹, Jehan Desmons, mareschal demourant es faulxbougs de Paris hors la porte Saint Honoré et Robert Dumont, voicturier par terre demourant a Saint Germain des Prez lesquelz, dud. loyer et de la prisee desd. ustancilles, se sont constituez et constituent pleges et cautions pour ledit preneur, promisdrent et gaigerent, promettent et gaigent, chacun pour le tout, payer led. loyer, faire et accomplir le contenu cy dessus ou deffault dud. preneur aux termes et ainsi que dit est. Lesquelz prinse, retenue, promesses, gagerie, pleigerie et toutes et chacunes les autres choses dessusd. et en ces presentes lectres contenues et escriptes les dessus nommez et chacun en droit soy par les foy et serment de leurs corps ont promis et juré, promectent et jurent avoir pour aggreable, tenir fermes et estables a tousjours sans jamais a nul jour aller, venir, faire venir ne dire contre ; ains rendre et payer a plain et sans aucun plait ou procès tous coustz, frais, missions, despens, dommages, et interestz que faiz euz souffers et soustenuz seroient par deffault du paiement dud. loyer et des autres choses dessusd. non faictes, tenues, entretenues et non accomplies de point en point selon leur forme et teneur et en ce porchassant et requerant soubz l'obligacion de tous et chacuns leurs biens et des biens de leurs hoirs presens et advenir qu'ilz et chacun d'eulx en droit soy en ont soubzmis et soubzmectent pour ce du tout a la juridiction et contraincte de lad. prevosté de Paris et de

1. Frépillon, Val d'Oise, arr. Argenteuil, cant. Saint-Ouen-l'Aumône.

toutes autres justices ou trouvez seront pour le contenu en cesd. presentes du tout entretenir et loyaument accomplir. Et renoncèrent en ce faisans expressement par leursd. foy et serment a toutes excepcions, decepcions, fraudes, erreurs cautelles, canillacions, raisons, deffences, oppositions, lectres, reliefs, franchises, privilleges, respitz, cessions, impetracions, dispensacions et absolucions donnees et a donner et a toutes autres choses generallement quelzconques a ces lectres contraires, et au droit disant generale renonciacion non valloir. En tesmoing de ce, nous, a la relacion desd. notaires, avons fait mettre le seel de ladicte prevosté de Paris a ces lettres que passees furent l'an mil cinq cens et dix sept, le jeudi huitiesme jour d'octobre.

(Signé :) J. Delarche (et) F. Delarche.

15

1520, 6 octobre.

Bail pour 9 ans, moyennant 32 £ t. de loyer annuel, du moulin à vent de Pantin par les religieux de Saint-Martin-des-Champs à Simon Duterri meunier et charpentier demeurant à la Courneuve, au moulin Fevon, contenant la prisée dudit moulin.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 1364.

Religieux et honneste personne dom Guillaume Le Flament, procureur et receveur general de l'eglise et prieuré Monseigneur Saint Martin des Champs a Paris, confesse avoir baillé a tiltre de loyer d'argent du jour Saint Remy dernier passé jusques a neuf ans finis et acomplis et promet oud. nom garentir etc. a Symon Duterri musnier et charpentier demourant au moulin feu Yvon, près la Cour neufve lez Saint Denis en France, a ce present, preneur aud. tiltre, le moulin a vent a lad. eglise appartenant, assis en la paroisse de Penthin avec ung arpent de terre ou environ dedans lequel est assis led. moulin, pour en joyer etc. cest bail et prinse faiz moyennant la somme de trente deux livres tournoys que de loyer par chascune desd. neuf annees led. preneur en sera tenu et promet et gaigne payer aud. bailleur oud. nom ou au porteur etc. aux quatre termes etc. premier terme commençant au jour de noel prochain venant et continuer etc. et en la fin dud. temps led. preneur sera tenu rendre et delaisser led. moulin en aussi bon estat qu'il est de present selon la prisee qui faicte en a esté entre eulx et de leur consentement, de laquelle la teneur s'ensuit. Et premierement, pour la toille dud. moulin, montant a quatre vintz aultnes au pris de troys solz tournoys chascune aulne, somme douze livres tournoy. *Item*, pour la vellee qui a esté trouvee de latte et de costeretz avec huit liens de fer servans aud. nites dont sont lliez les syons, prisez ensemble sept livres tournoys. *Item*, pour l'arbre tournant ferré au gros collet et au bout d'un tranchouer de fer servant au petit heurtouer et aussi vestu et garny du rouet, prisé ensemble dix livres dix solz tournois. *Item*, pour le grand fer, vestu de lanternes et de frette, prisé ensemble douze livres tournois. *Item*, pour le petit fer et lesse, garny de palette et d'assiel au petit pas, prisé ensemble sept livres tournois. *Item*, pour deux marteaux de fer servans a battre les meulles, prisez ensemble dix solz tournoys. *Item*, une prinse servant a lever les meulles dud. moulin, prisee huit solz

tounoys. *Item*, pour la tremye et pour l'enchevetrure et pour les tremyons et le petit auget, prisé ensemble trente deux solz parisis. *Item*, pour ung gros chable qui a quatre toizes de long servant a lever lesd. meulles, prisé dix solz tournois. *Item*, pour un molinet a lever les sacs, garny de vingtaine et de videtout tel quel, prisé ensemble 18 s. p. *Item*, pour les deux meulles dont le courant a treize poulces d'espoix et dix sept paumes de haut et le geant douze poulces d'espoisseur et de haulteur comme dessus, prisee ensemble vingt cinq livres tournoys. *Item*, pour le frein, garny de lieure et de percelle pour arrester led. moulin et aussi pour haulcer et abesser la meulle, prisé dix soz tournoys. *Item*, pour la petite montee pour monter en haut dud. moulin. *Item*, pour la montee de dehors garnye de marches et de chevallet. Et oultre sera tenu led. preneur de mouldre pour lesd. de Saint Martin toutesfoys que bon leur semblera au pri de seize solz parisis le nuit en le menant et ramenant par eulx aud. moulin. Present ad ce Jehan Ficquet, aussi musnier, qui avoit encores a tenir ledit moulin aud. tiltre, qui a eu lesd. bail et prinse pour agreables et a renoncé et renonce a touz tel droit de louaige qu'il pourroit pretendre et demander en icellui moulin promettant etc. Renoncant etc. Fait doubles l'an mil cinq cens et vingt le samedi sixiesme jour d'octobre.

(*Signé* :) De Saintyon (*et*) De Saintyon.

16

1523, 7 janvier.

Bail pour 6 ans, moyennant 32 £ t. de loyer, par les religieux du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Alexandre Delaunoy, meunier demeurant à Pantin, du moulin à vent de Pantin, contenant la prisée du moulin.

A. Original parchemin, Arch. nat., S 1364.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Gabriel, baron et seigneur d'Allegre, Saint Just, Meillaut, Torz et Saint Dié et de Pussol conseiller chambellant du Roy notre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Jacques de Saintyon le jeune et Jacques de Saintyon l'aisné, notaires du roy notredit sire de par luy establis en son chastellet de Paris, fut present en sa personne Alexandre Delaunoy, musnier demourant a Pentin, lequel, de son bon gré, sans contrainte recongneust et confessa en la presence desd. notaires comme en jugement devant nous avoir prins et retenu a tiltre de ferme et loyer d'argent du jour de Noel derrenier passé jusques a six ans et six despeulles ensuivans finis et acomplis de religieux et honnestes personne frere Richard le Moyne, religieux et soubz prieur et secretain du prieuré et monastere de Saint Martin des Champs a Paris de l'ordre de Clugny, vicaire general en temporel et spirituel de reverand pere domp Estienne Gentil, prieur dud. Saint Martin, a ce present, bailleur audit tiltre, ung moulin a vent assis en la terre et seigneurie dud. Pentin avec ung arpent de terre ou environ dedans lequel est assis led. moulin, ausd. religieux, prieur et couvent appartenant, pour en joyr par led. preneur en son nom seullement durant led. temps de six ans et six despeulles, ceste prinse faite moiennant et pour la somme de trente deux livres tournois que de loier par chacune desd. six annees led. preneur en sera tenu, promect et gaige rendre, bailler et payer ausd. religieux, prieur et couvent aud. monastere, a leur procureur, receveur ou commis dud. Saint Martin a Paris aux quatre termes en l'an a Paris acoustumés chacun par egalle portion, premier terme de paiement escheant au jour de Pasques prochainement venant, et continuer deslors en avant par chascun an durant led. temps de terme en terme; et en la fin dud. temps de six ans, led. preneur sera tenu de laisser led. moulin en aussi bon estat qu'il est de present, selon et

ensuivant la prisee qui en a esté faicte de consentement desd. religieux et prier, delaquelle prisee la teneur ensuit. Et premierement la toille dud. moulin qui est de XIII montants et quatre vingt aulnes au pris de trois solz tournois chascune aulne, pour ce douze livres tournois. *Item*, pour les vollee de lattes et costerez avec huit liens de fer servans aux entes dont sont liez les [...] ¹, prisez ensemble dix sept livres dix sept solz six deniers tournois. *Item*, pour l'abre tournent, ferré au gros collet et au bout d'un tranchour de fer servant au petit heurtouer et aussi vestu et garni de rouet, prisez ensemble vingt livres tournois. *Item*, pour le grant fer vestu de lanterne et de frette, prisez ensemble vingt livres tournois. *Item*, pour le petit fer et lesse garny de palette et d'assier au petit pas, prisé ensemble six livres dix solz tournois. *Item*, pour deux marteaulx de fer servans a batre les meulles dud. moulin avec ung gros marteau servant a riguer les coings dud. moulin et dresser lesd. meulles, prisez ensemble dix solz tournois. *Item*, une pince servant a lever lesd. meulles, prisée dix solz tournois. *Item*, la penne et l'enchevestrure pour les tournans et petit oget, prisez ensemble quarente solz tournois. *Item*, pour un gros chable servant a lesver lesd. meulles contenant quatre toizes de long, prisé neuf solz tournois. *Item*, pour le moulinet avec les cordes pour lever les sacz, prisez vingt solz tournois. *Item*, pour deux meulles dont le courant a unze poulces deux lignes d'époisseur et dix sept paulmes de haut et le gissant dix poulces deux lignes d'époisseur et de largeur que dessus, prisez ensemble vingt trois livres tournois. *Item*, pour le fraïn garni de lievre et de parcelle pour arrester haulcer et abesser la meulle dudit moulin, prisee vingt solz tournois. *Item*, pour le mabre vingt solz tournois. *Item*, une vingtaine servant a monster sacz de blé aud. moulin contenant dix huit toizes de long, prisé cinq solz tournois. *Item*, les deux monstrez, celle de dehors et la petite dedans. Led. preneur sera tenu les entretenir en bon et suffisant estat et valleur a ses despens durant led. temps de six annees. Oultre sera tenu led. Alexandre preneur de moudre pour lesd. religieux prier et couvent le noble toutes et quantes foiz qu'il leur plaira au pris de seize solz pour chascun muy en luy faisant venir led. blé aud. moulin, et ne pourra led. preneur bailler, ceder ne transporter led. bail ne aucun associer avec luy sans le congé et consentement desd. religieux prier et couvent. A ce vindrent et furent presens Henry Lalouette, Anthoine Langlois, Jehan Sazart, Jacquet Rouveau, Christoffle Sazart, Adam Rouveau et Jehan Rouveau, tous laboureurs demourant

1. Un mot manquant.

en la paroisse de Pentin, lesquels, et ung seul pour le tout se sont constitués et constituent pleiges caucions et principaux paieurs pour led. preneur, et icelle somme de trente deux livres tournois promectent et gaigent chascun pour le tout sans division paier ausd. religieux prieurs et couvent, a leurs procureurs et recepveur ou commis ou deffault dud. preneur aux termes dessus declairez et si faulte y a de paiement par led. preneur ou sesd. pleiges d'un terme sur l'autre en ce cas lesd. religieux, prieur et couvent pourront remettre led. moulin en leurs mains et le bailler a aultre personne a qui bon luy semblera sans aucune sommation ou solempnité de justice, garder, et neantmoins contraindre lesd. preneurs et pleiges ou l'un d'iceulx pour le tout a leur paier les louagers qui pour lors en seroient deubz. Lesquelz prinse, retenue, gaigeies, promesses, convenances et tout le contenu cy dessus lesd. preneur et pleigent promistrent et gaigerent [. . .] En tesmoing de ce nous, a la relacion desd. notaires, avons mis le seel de lad. prevosté de Paris a ces lettres, qui furent faictes et passees l'an mil cinq cent vingt deux le mercredi septiesme jour du mois de janvier.

17

1551, 13 décembre.

Prisée du moulin de Charenton faite par Laurent Valin, charpentier, Roland Lescuyer, maréchal, et Gilbert Fontaine, meunier, lors de la confection de l'inventaire après décès d'Antoine Quineau, maître meunier demeurant de son vivant au moulin de Saint-Magloire, sis sous le pont aux Meuniers, et meunier d'un des moulins du pont de Charenton.

A. Original, cahier de papier, non paginé, non folioté, Arch. Nat. Min. cent., XX, 75, 2 décembre 1551, fol. 11-12.

[fol. 11] Ensuit la prisee du molin de Charenton prisé tant par led. Vallin, Roulland Lescuier, Gilbert Fontaine, appartenant à [...] ¹

[CHARPENTERIE]

Et premierement les deux sceuilx dud. molin prisés12 £ 5 s.

Item, les quatre reilles garnies de quatre virolles avecques leurs clefs et fermetures, et quatre soubz poutreaux par hault, prisés 20 £ 10 s. t.

Item, troys arbaletriers au gros bout, prisés 13 £ 5 s. t.

Item, les godivelles a la souche du gros bout et les cheveseux, coings et fermetures, prisez 8 £ 15 s. t.

Item, les deux arbaletriers du menu bout, prisez 11 £ 40 s. t.

Item, les petites godivelles du menu bout avecques le cheveseulx du menu bout, prisés [...] ² 106 s. t.

Item, le rouet par en bas garny de son embrasseur et de sa chausse de neffier, une paire de ronteaulx chaussés de fizeaulx de neffier, prisez26 £ 10 s. t.

Item, l'arbre gerant garny de neuf petiz braz, troys cernes et 24 aulbes sur les quartiers, garny de bascules, tasseaulx et basiers, courtelettes, coings et fermetures, prisez ensemble 35 £ 10 s. t.

Item, l'arbre debout, prisé 7 £ 5 s. t.

Item, l'ecortouer garnye de soubz potreaux par hault et sa croisee par bas aveques deux planches, prisé110 s. t.

1. Une ligne illisible.

2. Trois mots illisibles

Item, le rouet d'en hault garny de son embrassure, de sa chaussure de neffier, une paire de paignons chaussés de fuzeaulx de neffier avec le moyeu, prisé ensemble17 £ 5 s. t.

Item, les moizes autour du moyeu garny de leurs fermetures, prisés55 s. t.

[fol. 11 v°] *Item*, le poillier et les chaizes coings et fermetures, prisés4 £ 15 s. t.

Item, la huche, tremye, l'archure, les tremyons, les traversiers, et les aiz de couvertures, l'auget, batail, le fault batail, fleau, l'ante, le coing, le rouleau, la pelle, et le corbillon, et les levees, le tout prisé ensemble9 £ 15 s. t.

Item, l'echevestrure autour de lenmeregeran, prisé55 s. t.

Item, l'engin a lever la meulle, une vingtaine de chanvre, ung gros chable a lever la meulle, le tout prisez ensemble11 £ 15 s. t.

Item, deux verins garniz de leurs estriers et patins avecques leurs hardeaulx de chanvre, prisez70 s. t.

Item, les deux totes avecques ung tronchet estant derriere, prisé15 s. t.

Item, l'angin a tirer le blé garny d'une vingtaine de chanvre, prisé6 £ 15 s. t.

Item, le porterau garny d'un vieulx sceul a travers servant de chapeau, prisé100 s. t.

[FERRURE]

Ensuit la ferrure prisee des tournans et travaillans dud. moulin de Charenton, prisee par led. Lescuier.

Et premierement, a l'arbre gerant, deux virolles de fer aveques deux serceaulx de fer, prisés ensemble6 £ t.

Item, à l'arbre debout, une potence de fer garnye d'une pouallete avecques des serceaulx de fer qui servent à lad. potence, prisez ensemble40 s. t.

Item, aux ronteaulx, deux serceaulx de fer avecques ung boujon de fer qui soutient lesd. ronteaulx, prisez ensemble40 s. t.

Item, aux quatres reilles, 32 cloux a huve, prisez32 s. t.

[fol. 12] *Item*, aud. rouet par bas et a l'embrasure, 40 cloux a huve, prisez40 s. t.

Item, aux reilles et à l'eclostouere, sept chevilles de fer, prisez ensemble40 s. t.

Item, au rouet par hault, quatre agraffes de fer et quatre liens de fer telz quelz, prisez 20 s. t.

Item, au moyeu, deux cerceaulx de fer moyen, un moiseau de fer, prisez ensemble ..25 s. t.

Item, ung fer et une nille garnye d'une poillette avecques ses passes, prisez ensemble 10 £ t.

Item, au paignon, deux serceaulx de fer aveques huit crampons de fer, prisez ensemble 35 s. t.

Item, une pinse de fer aveques deux marteaulx batans et ung marteau d'atrempoire, prisez ensemble 55 s. t.

Item, ung crochet qui sert a tenir les sacs avecques une cheville de fer qui sert a bailler et a oster le bled au moulin, prisez ensemble 15 d. t.

[MEULES]

Ensuit les melles dud. moulin prisez par led. Fontayne, estans aud. moulin de Charenton.

Et premierement la meulle appellee la courant contenant en son dyamaistre cinq piedz huit poulces et en son espesseur douze poulces en son enllart, prisee quarante solz tournois pour chacun poulce, vallent ensemble 24 £ t.

Item, le gerant de dessoubz scellé en plastres et en son enchevestrure ayant cinq piedz neuf poulces et demy ou environ en son dyamaistre, et d'espesseur 8 poulces et demy par son enllart, prisé chacun poulce 37 s. t.. Pour ce 15 £ 15 s. t.

1551, 14 décembre.

Prisée du moulin de Saint-Magloire, sis sous le pont aux Meuniers, faite par Laurent Valin, charpentier, Roland Lescuyer, maréchal, et Gilbert Fontaine, meunier, lors de la confection de l'inventaire après décès d'Antoine Quineau, maître meunier, y demeurant de son vivant.

A. Original, cahier de papier, non paginé, non folioté, Arch. Nat. Min. cent., XX, 75, 2 décembre 1551, fol. 12 v°-14.

[fol. 12 v°] Ensuit la prisee du moulin estant sur le pont aux Musniers a Paris ou lad. vesve est a present demourante, appartenant a monseigneur de Saint Magloire a Paris, prisé par led. Vallin.

[CHARPENTERIE]

Et premièrement les deux sceulx du hault, prisez ensemble 14 £ 10 s. t.
Item, les quatre reilles dud. moulin avecques 4 soubzpoutreaux par hault devers les deux reilles de devant, garny de ung tallons, les clefz pour tenir led. tallon, ensemble avecques 4 clefs qui portent chevilles, prisez ensemble 18 £ 15 s. t.
Item, les deux arbaletriers du gros bout, prisez 13 £ 15 s.
Item, les deux grosses godivelles du gros bout avecques les cheveceulx qui porte l'arbre gerant, une souche, coings, fermetures et champignolles par devers, prisez ensemble 7 £ 15 s. t.
Item, les deux arbalestriers du menu bout, prisés 13 £ 5 s. t.
Item, les deux petites godivelles du menu bout avecques le cheveceulx qui porte l'arbre gerant, coings, fermetures et ung pouaillier de cuyvre qui est soubz la virolle du menu bout, prisé le tout ensemble 14 £ 10 s. t. Pour ce, 14 £ 10 s. t.
Item, le rouet par bas garny de son embrassure, et d'une chaussure de neffier et une paire de ronteaulx chaussees de fizeaulx de chesne par derriere les platines, le tout prisé ensemble 33 £ 5 s. t.
Item, l'arbre gerant dud. moulin, prisé 27 £ 10 s. t.

- Item*, les quatre cernes garniz de neuf petitz bras, 24 aulbes sur les quartiers avecques six aulbes a herisson garny de coyaulx, traingles, bastieres, tasseaulx, et pointelletes, le tout prisé ensemble 31 £ 4 s.
- Item*, l'arbre debout dud. moulin, prisé 7 £ 10 s. t.
- Item*, l'ecorttoure dud. moulin garny d'un soubzpoutreau par hault et d'une croisée et deux planches, le tout prisé ensemble 9 £ 12 s. 6 d.
- [fol. 13] *Item*, le rouet par hault a double chaussure garni de son embrasure et de deux chausses de nefflier avecques une paire de paignons chaussees de fuzeaulx de nefflier, le tout prisé ensemble 18 £ t.
- Item*, le moyeu avecques les moizes autour dud. moyeu, prisez ensemble 11 £ 13 s. t.
- Item*, le pouaillier et deux chaizes, prisez 110 s. t.
- Item*, l'angin a lever la meulle avec le moulinet, le chable, une piece de troys toises fete de garonenne avec la vingtaine de chanvre et ung autre bout de chanvre a lever l'ecorttouer et deux pouillyes de cuyvre, le tout prisez ensemble 16 £ 10 s. t.
- Item*, la huche a recevoir la farine, l'archure, la tremye, les tremyons, les aiz de couverture, les potillons et traverses, l'auget, batail, le fleau et le fault batail, la pelle, le corbillon, le coing et le rouleau avec deux levyers, prisez ensemble 14 £ 15 s. t.
- Item*, l'enchevesture du tour de l'enmerengeren, prisee 60 s. t.
- Item*, quatre verins garniz de leurs estriers et patins avecques les hardeaulx de chanvre, prisez ensemble 7 £ 18 s. t.
- Item*, les deux totes avec ung tronchet derriere, prisez 12 s. 6 d. t.

[FERRURE]

- [fol. 13 v°] Ensuit la feraille estant aud. moulin, servant led. moulin prisez par led. Lescuyer. Et premierement, a esté trouvé a l'arbre gerant deux virolles de fer avecques deux grands cerceaulx de fer, prisez ensemble 8 £ t.
- Item*, a esté trouvé a l'arbre debout une potence de fer garnye de deux cerceaulx et d'une pouallete avecques ses pattes, prisez ensemble 4 £ t.
- Item*, aux rontteaulx, 20 fuzeaulx de fer aveques deux cerceaulx de fer, prisez ensemble 12 £ t.
- Item*, au rouet par bas et a la grosse embrassure, 48 cloux a huve, prisez 48 s. t.

Item, aux quatre reilles et a l'esclottouere, 40 clouz a huve, prisez 40 s. t.
Item, a esté trouvé aux quatre reilles et a l'eclotouere, sept grosses chevilles de fer, prisez ensemble 40 s. t.
Item, au rouet par hault, troys crampons de fer avecques troys lyens, prisez ensemble 15 s. t.
Item, au moyeu, deux grans cerceaux de fer avecques ung morzeau de fer, prisez ensemble 100 s. t.
Item, quatre marteaulx batans et ung marteau d'atrepouere, prisez ensemble 30 s. t.
Item, une penne de fer, prisée 35 s. t.
Item, ung fer avecque nille garnye d'une poillette, avecques ses piedz, prisez ensemble 12 £ t.
Item, aux paignons, deux serceaux de fer avecques des crampons de fer, prisez ensemble 50 s. t.
Item, une cheville de fer qui sert a bailler et hoster le blé dud. mollin avecques ung crochet qui sert a encrocher les sacs a la huche, prisez ensemble 15 d. t.

[MEULES]

[fol. 14] Ensuit les meulles dud. moulin appartenant ausd. de Saint Magloire, prisez par led. Fontaine.

Et premierement la meulle qui est en courant de six pieds en son dyamaistre et d'espaisseur par son eillart vingt poulces, prisé chacun poulce 42 s. t., vallent ensemble ledit pris 23 £ 7 s. 5 d. t.

Item, le gerant qui est appelé la meulle de dessoubz, pareille haulteur que la meulle de dessus ou environ et de sept poulces et demy d'espaisseur par son eillart, cassée par la moictié, prisée 10 £ t.

19

1552, 16-19 août.

Prisées des moulins de Saint-Gervais et du Temple à Paris, d'Enfer, de Purgatoire à Maisons, et de Gravelle à Saint-Maurice, faites par Germain Cotty et Roland Lescuyer, maréchaux, Guillaume Sarrazin et Robert Chéron, charpentiers, et Thomas Bahuet et Gilbert Fontaine, meuniers, lors de la confection de l'inventaire après décès de Nicolas Regnault, en son vivant maître meunier demeurant à Paris.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., XX, 76, 11 août 1552, fol. 12 v°-22 v°.

Éléments prisés	Folios
Ferrure du moulin de Saint-Gervais	fol. 12 v°-13 v°
Ferrure du moulin du Temple	fol. 13 v°-14 r°
Charpenterie du moulin du Temple	fol. 14 r°-15 r°
Meules du moulin du Temple	fol. 15 r°
Charpenterie du moulin de Saint-Gervais	fol. 15 r°
Bois trouvé dans le moulin de Saint-Gervais	fol. 15 v°
Meules du moulin de Saint-Gervais	fol. 16 r°
Ferrure du moulin d'Enfer	fol. 16 r°-17 r°
Ferrure du moulin de Purgatoire	fol. 17 r°-18 r°
Ferrure du moulin de Gravelle	fol. 18 r°-18 v°
Charpenterie du moulin d'Enfer	fol. 19 r°-19 v°
Charpenterie du moulin de Purgatoire	fol. 19 v°-20 r°
Bois trouvé dans les moulins d'Enfer et de Purgatoire	fol. 20 v°
Meules du moulin de Purgatoire	fol. 21 r°
Meules du moulin d'Enfer	fol. 21 r°
Meules du moulin de Gravelle	fol. 21 r°-21 v°
Charpenterie du moulin de Gravelle	fol. 21 v°
Autre bois de moulin trouvé à Paris	fol. 21 v°-22 v°

TABLE 38: Localisation des prises dans l'inventaire

[FERRURE DU MOULIN DE SAINT-GERVAIS]

[fol. 12 v°] Ensuiet la feraille qui a esté prisee par les dessusd. estant ataché au boys dud. molin Sainct Gervais assis sur les chambres M^e Hugues.

Premierement, a l'arbre gesant dud. molyne Sainct Gervays, a esté trouvé troys biseauls de fer avec deux cerceaulx, le tout de fer, prisé 10 £ t.

- Item*, a esté trouvé a l'arbre deboult, une pelenne de fer garnye de deux cerceaux de fer, garnie d'une paillette et aussy garnie de ses patz, prisez 60 s. t.
- Item*, au ronteaux 18 fuzeaulx de fer garnies de deux cerceaux de fer, un boujon de fer et son serne, lesd. ronteaux prisez ensemble 12 £ t.
- Item*, au rouet par bas et en la grosse embrasure, quarante huict cloux a huve, prisez ensemble 48 s. t.
- [fol. 13] *Item*, aux quatre reilles et a l'escorstoire, 32 cloux a huves, prisez 32 s. t.
- Item*, a esté trouvé ausd. reilles et a l'esclostoire neuf boujons de fer fermé a clefz et amordellé, prisez ensemble 18 s. t.
- Item*, a esté trouvé au moyeux par hault deux cerceaux de fer, prisez ensemble 50 s. t.
- Item*, trouvé au rouet par hault une bonde de fer lyee d'un lyen de fer, prisee 5 s. t.
- Item*, a esté trouvé ung fer et une annylle garny d'une paillette avec ses patz, prisez ensemble 8 £ t.
- Item*, a esté trouvé aux paignons deux festes et fer garnye de huict crampons de huict rivetz de fer, prisez 50 s. t.
- Item*, a esté trouvé huict chevilles de reilles telles quelles dont il y en a deulx qu'ilz ne servent poinct, prisez ensemble 24 s. t.
- Item*, trouvé ung crochet qui sert a tenyr les sacqz a la huche et une cheville qui sert l'oster et bailler le bled du molyn, prisez 15 d.
- Item*, a esté trouvé deux fers de molyn qu'ilz ne servent poinct, prisez 6 £ t.
- Item*, une pince de fer avec deux marteaux bastans, un coing a restraing, prisez ensemble 55 s. t.
- Item*, a esté trouvé deux belles frettes de fer avec huict bondes qui viennent avec les rouetz a des vieilles tours, prisez ensemble 20 s. t.
- [fol. 13 v°] *Item*, a esté trouvé dix huict fuzeaulx de fer servant par bas audict molyn, prisez ensemble 8 £ t.
- Item*, une potence de fer avec deux poilles de fer, prisez ensemble 60 s. t.
- Item*, quatre marteaux bastans avec ung pas racy de tout de neuf et ung coin a restraing, prisé 18 s.
- Item*, en vieilles feraille trouvé aud. molyn, prisé le tout aveques comme dessus 30 £ t.

Ensuit le fer qui a esté trouvé au bois du molyn du Temple pres l'orgoge du Palays tout concernant la prisee dud. molin du Temple.

Et premyerement, a l'arbre gesant, deux viroles de fer, prisez ensemble60 s. t.

Item, a l'arbre deboult, par lesd. de Cocty et Lescuier, une potence de fer garnye de deux cerceaulx de fer et une paillette garnye de ses patz, prisez70 s. t.

Item, trouvé au ronteau par bas, 18 fuzeaux avec deux cerceaux et une cheville, le tout de fer a soustenir lesd. rouleaux, prisez ensemble9 £ t.

Item, a esté trouvé au rouet par bas et en la grosse embrassure, quarante huict cloux a huve, prisez48 s. t.

Item, aux quatre reilles, 32 cloux a huve, prisez32 s. t.

[fol. 14] *Item*, trouvé huict chevilles de retz telles quelles, prisees ennsemble24 s. t.

Item, trouvé au moyeu par hault, deux grandz cerceaulx de fer, prisez60 s. t.

Item, trouvé ung fer et une nylle garniz d'une paillette et de ses patz, prisee7 £ t.

Item, trouvé aux paignons neuf fuzeaulx avec deulx frettes, le tout de fer, prisez ensemble 6 £ t.

Item, trouvé deux pinces de fer, ung marteau d'estampoyre et demye douzaine marteaulx bastans, prisez ensemble70 s. t.

Item, trouvé dedans ung aulmant estans en la sallette dudict molyn du Temple, ung petit enlumeau de fer, une terriere, une serrure a bosse, prisez le tout ensemble12 s. t.

Item, trouvé ung crochet qui sert a tenir les sacqz a la huche et une cheville qui sert a bailler et oster le bled, prisez12 d.

Item, trouvé à la teste du verryn deux cerceaulx de fer, prisez6 s. t.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DU TEMPLE]

Et le mercredi XVII^e jour desd. moys et an en procedant a la perfection dud. inventaire, fut inventoryé ce qui s'ensuict.

Ensuyvent les ustancilles desd. molyns prisez par Guillaume Sarrazin, demeurant a Saint Mort, et Robert Cheron, maitre charpentyer demourant a Paris, rue de la Mortelerye.

Et premierement, aud. molyn du Temple, fut trouvé¹ [fol. 14 v^o] quatre reilles qui portent la plateforme dud. molin, desquelles il y en a troys garnyes de leur tallon, et l'autre sans tallon,

1. Fut trouvé, *répété*.

avec cinq souppoutreaux servans ausd. reylles, et [a l']escloistoire une reylle garnye de sa noise servant a l'escloistoire, garnyes de deux planches telles quelles, prisez ensemble 17 £ 15 s. t.

Item, deux seuilles, ung devant et l'autre derriere telz quelz, prisez 65 s. t.

Item, deux arbalestryers au gros boutz avec deux grosses godyvelles, ung chevesseu, une souche et fermeture, prisez le tout ensemble 16 £ 5 s. 6 d.

Item, au menu bout, deux arbalestriers, deux pelettes, codyvelles, ung chevessieu, le tout prisé 12 £ 12 s. t.

Item, a l'arbre gesant, ung rouet garny de chevilles et de son embrassure, quatre cernes, douze petiz bratz et 32 ouves tant en quartier que en herisson telles quelles, prisez 59 £ 7 s. t.

Item, deux paillez de cuyvre l'un au gros boulte et l'autre au menu boulte, prisez 9 £ 15 s. t.

Item, ung arbre deboulte avec ses rontheaux, prisé 11 £ 12 s. t.

Item, ung rouet par en hault, ung moyeu garny de deux moises et de sa fermeture, une paire de paignons, deux chaises et ung pallyer, prisez 20 £ 12 s. t.

[fol. 15] *Item*, une anchevestruse qui est a la meulle de dessus, quatre pottillons, une archure, deux tremyons, ung clacquet, ung fault bastaille, ung fleaux, ung auget, la tremyse, la huche, ung corbillon, une poesle, l'anjyn a tyrer lad. meulle garnye d'une garruene, une poullye de fer, ung petit anjyn a tirer l'escloistoire garny de son cordage comme il monte, ung gros chable a lever lad. meulle et deux tottes avec leur garniture, prisez 12 £ 2 s. t.

Item, troyz verryns garniz de leurs escroues et de leurs plastiers et hardeaulx, prisez 4 £ 10 s. 8 d.

[MEULES DU MOULIN DU TEMPLE]

Ensuit la prisee fecte par Thomas Bahuet et Guillebert Fontaine, musniers demourant a Paris de la meulle dud. molyn du Temple.

Et premierement la meulle servant en courant ayant d'espoisseur dix poulces en son enllart et cinq piedz dix poulces de haulteur prisez chacun poulce d'espesseurs 40 s. t., qui sont pour ce lesd. dix poulces 20 £ t.

Item, la meulle de dessoubz servant au gerant, pareille haulteur que devant et 13 poulces d'espoisseur en en allart, prisez chacun poulce 17 s. 6 d., 27 £ 12 s. 6 d.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DE SAINT-GERVAIS]

Lesd. charpentiers dessus nommez sont d'avis que le molyn dudict Saint Gervays depuis la prisee faicte d'icelluy du jour de Noel dernier est d'augmentation, eu esgard a la diminution qui en est advenue depuis led. jour de Noel qu'il fust racoustee environ de 7 £ 17 s. 6 d. t. et ne veullent faire autre prisee nouvelle 7 l. 17 s. 6 d.

[BOIS TROUVÉ DANS LE MOULIN DE SAINT-GERVAIS]

[fol. 15 v°] Ensuict le boys qui a esté trouvé aud. moulin Saint Gervays tant neuf que viel.
 Premièrement trouvé ung cerne faict et assamblé aux soubz pendues, prisé 75 s. t.
Item, 23 courbes de cerne de boys telles quelles, prisees 4 £ 11 s. 2 d.
Item, seize petitz bras de boys de chesne, prisez 11 £ 4 s. 3 d.
Item, unes paires de vielz rontheaux, ung viel chevessieu, une vielle paire de paignons, une douzaine de coyaulx ou environ et autre petiz panneauz de boys, vielz fuzeaulx, et chevilles de boys a chausser, prisez 12 s. t.
Item, quatre oves telles quelles 19 s. 6 d.
Item, trouvé a la soubz pendue de devant 13 oves de boys de chesne de troys thoises de longueur prisez pour piece 5 s. 9 d. que sont pour les treize 62 s. 9 d.
Item, a esté trouvé dedans led. moulin troys pieces de noyer a fer des paignons de deux boutz, prisé par piece 9 s. 4 d. 27 s. 6 d.
Item, au grenyer a foing une quantité de boys de nefflier, prisé le tout ensemble ... 7 £ 6 d.
Item, troys courbes deux de chesne et l'autre de noyer, prisez 110 s. t.

[MEULES DU MOULIN DE SAINT-GERVAIS]

[fol. 16] Ensuivent les meulles dud. molyn de Saint Gervays estimez par les dessusd.
 Premièrement, la meulle en courant ayant cinq piedz huict poulces de haulteur et neuf poulces d'espesseur par son allart, prisez chacun poulce 37 s. 6 d. comme est pour le tout 16 £ 17 s. 6 d. t.
Item, la meulle servant a augerant, de cinq piedz huict poulce de haulteur et de treize poulces d'espesseur par son ailliart prisé le poulce 35 s. t. qui est pour le tout 22 £ 16 s. t.

[FERRURE DU MOULIN D'ENFER]

Du jeudi XVIII^e jour desd. moys et an en proceddant a la perfection dud. inventaire fust inventoryé ce qui s'ensuict.

Ensuivent les ustancilles et ferailles tant bonnes que malvaises, tornans et traveillans estant es molyns d'Enfer et de Purgatoire scituez pres Charenton.

Et premierement, a esté trouvé a l'arbre gesant deux viroles et troys cerceaulx, le tout de fer, prisez ensemble 8 £ t.

[fol. 16 v^o] Item, a l'arbre de deboult, une potence de fer garnye de deux cerceaulx de fer, une paillette avec ses patz, prisez ensemble 4 £ t.

Item, aux rontheau, dix huict fizeaulx de fer liez de deux cerceaulx, une cheville qui sert a soustenir lesd. rontheaux, le tout de fer, prisez 10 £ t.

Item, au rouet par bas et a l'engrosse embrassure, quarante huict cloux a huves de fer, prisez 48 s.

Item, quatre reilles a l'escloistore, 36 cloux a huves et ung lyen de ser qui sert a lever lad. escloistore, prisez 40 s.

Item, aux quatre reilles sept chevylles de fer, prisees ensemble 20 s.

Item, au moyeu ung cerceau de fer et ung morceau de fer, prisez 25 s. t.

Item, ung fer et une nylle garnye d'une paillette avec ses patz, prisez 9 £ 10 s. t.

Item, au paignon, deux frettes de fer garnies de huict crampons de fer, prisez 10 s. t.

Item, ung marteau d'estrempoyre et ung marteau bastans dont il y en a ung rompu, une vane, le tout de fer, prisez 12 s. t.

[fol. 17] *Item*, une potence de fer garnye de deux patz qui ne servent poinct, prisez . 40 s. t.

Item, troys cerceaulx de fer, ung moiseau de fer, une vyelle nylle et quatre demys fuzeaulx, le tous de fer, prisez ensemble 30 s. t.

Item, l'anjyn qui sert a tirer le bled et lacher la farine, deux touzillons de fer garniz de quatre cerceaux de fer, prisez 25 s. t.

Item, ung crochet de fer a tenyr les sacqz a la huche et une chevylle qui sert a bailler et oster le bled du molyn, prisez 12 s. t.

Item, unes paires de vielz paignons et deux frettes de fer, prisez 25 s. t.

Ensuivent les ustancilles des ferailles tant bonnes que malvaises tournans et traveillans prisez par les dessusd.

Premierement, aud. modyn, trouvé ung arbre gesant, troys virolles et deux cerceaulx, le tout de fer, prisez 7 £ t.
 [fol. 17 v°] *Item*, a l'arbre deboult, une potence de fer garnye de deux cerceaulx et une paillette avec ses patz et une cheville qui sert a soustenir les rontheaux, prisez 60 s. t.
Item, au rouet par bas et l'en grosse embrassure, quarante huict cloux a huves, prisez 48 s. t.
Item, aux quatre reilles, trente deux cloux a huves, prisez 32 s. t.
Item, aux quatre reilles et au hardeau dix chevilles de fer, prisez 20 s. t.
Item, au moyeu, ung cerceau de fer et deux morceaulx, prisez 40 s. t.
Item, ung fer, une nylle garnye d'une palette avec ses patz, prisez 10 £ t.
Item, ung paignon, deux frettes de fer garnye de huict crampons de fer, prisez 4 £ t.
Item, une paires de paignons ou il y a neuf fuzeaulx de fer et quatre ferailles de fer, prisez 8 £ t.
Item, ung marteau d'estrempoyre et une piece de fer et deux marteaux bastans, prisez 30 s. t.
 [fol. 18] *Item*, unes paires de vielz paignons et deux frettes de fer, prisez 20 s. t.
Item, ung enjyn qui sert a tyrer le bled et lacher la faryne, deux tousillons de fer garnyz de troys cerceaulx de fer, prisez ensemble 25 s. t.
Item, ung crochet qui sert a tenir les sacqz a la huche et une cheville qui sert a bailler et oster le bled du modyn, prisez 12 d.

[FERRURE DU MOULIN DE GRAVELLE]

Ensuict la ferraille tant tournans que traveillans trouvé aud. modyn des Gravelles assis et scituez près Charenton, appartenant a lad. succession.

Premierement, trouvé à l'arbre gesant, deux vyrolles de fer, cinq grand cerceaux aussi de fer, prisez ensemble 8 £ t.
Item, a l'arbre debout ung potence garnye de deux cerceaulx, une paillette avec ses patz, le tout de fer, prisez ensemble 50 s. t.
Item, ung rouet par bas et a la grosse embrasseure quarante cloux a huves, prisez .. 40 s. t.

<i>Item</i> , au rontheau, dix cerceaux de fer et une cheneyere qui sert a soustenir lesd. rontheaulx, prisez	40 s. t.
<i>Item</i> , aux quatre reilles, 30 cloux a huves, prisez	30 s. t.
[fol. 18 v°] <i>Item</i> , aux quatre reilles, huict chevilles de fer, prisees	24 s.
<i>Item</i> , au moyeu, deux cerceaux de fer et deux morceaux, le tout de fer, prisez	60 s. t.
<i>Item</i> , au rouet par hault, deux agraffes de fer avec sept lyens de fer, prisez	15 s. t.
<i>Item</i> , a la teste du verryn, de cerceaux de fer, prisez ensemble	5 s. t.
<i>Item</i> , ung fer et une nylle garnye d'une paillette avec ses patz, prisés ensemble	6 £ t.
<i>Item</i> , aux paignons, deux frettes de fer garnyes de huict crampons de fer, prisez ensemble	4 £ 10 s. t.
<i>Item</i> , ung marteaux d'estrampoyre, cinq marteaulx bastans avec ung marteau becque robin tourné a pied de chevre et deux barres a gravoyers, prisez	60 s. t.
<i>Item</i> , ung anjyn qui sert a tyrer le bled et a lacher la faryne, deux troillons de fer garniz de quatre cerceaux de fer, prisez	30 s. t.
<i>Item</i> , ung crochet qui sert a bailler et oster le bled au molyn, prisé	12 d.
<i>Item</i> , unes paires de vielz paignons et deux frettes de fer, prisez	20 s.

[CHARPENTERIE DU MOULIN D'ENFER]

[fol. 19] Ensuiet la prisee du boys fete par les charpentyers dessus nommez au molyn du fer aud. Charenton.

Et premierement, quatre reilles, l'une desquelles garnye d'un tallon, et les autres tuys entieres qui servent a porter la plateforme servant la l'escloistore, une reille garnye de sa noise, deux planches telles quelles, cinq souppoutreaux servant a soustenyr lesd. reilles, le tout prisé ensemble	12 £ 12 s. t.
<i>Item</i> , deux seilles, prisees	110 s. t.
<i>Item</i> , deux arbalestriers a gros bout, deux grosses godyvelles, ung chevesseu et une souche garnye de ses fermetures prisez	11 £ 15 s. 4 d. t.
<i>Item</i> , deux autres arbalestriers au menu bout, deux petites godyvelles, un chevesseu avec sa fermeture, prisez	8 £ 10 s. t.
<i>Item</i> , ung arbre gesant avec ung rouet et rontheaux garniz de chevilles et embrassure, quatre cernes, neuf petitz bras, trente six oves telles quelles, prisees	38 £ 10 s. t.

Item, ung arbre debout, ung moyeu, ung rouet par en hault garnye de son ambrassure, de chaussure et de paignon, deux moyses, deux chaizes, ung pailler et garniture, prisez 33 £ 40 s. t. [fol. 19 v°] *Item*, une anchevestrure, une archure, quatre postillons, deux tremyons, une tremuye, ung auget, un fleau, ung placquet avec les aiz et la couverture, une huche, une poisle, ung corbillon, deux tottes avec lad. garniture la ou la meulle se leve dessus, prisé 8 £ t. *Item*, ung anjyn servant a tirer l'esclostoire et la meulle, ung gros chable, une vingtaine, une autre petite vingtaine a tirer lad. esclostoire, ung molynet servant a tirer lad. meulle et l'esclostoire, une mouffle garnye d'une polye de fer, prisez 6 £ t. *Item*, ung enjyn a tyrer le bled dudict molyn garny d'une vingtaine de chanvre, prisé 4 £ 18 s. 3 d. *Item*, deux veryns telz quelz garniz de leur hardeau, prisez 60 s. t.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DE PURGATOIRE]

Ensuit la prisee de la charpenterye trouvee au molyn de Purgatoire prisee par les dessus dit charpentiers.

Premierement, quatres reilles servans a la plateforme, une esclostoire garnye de sa noise et de deux planches, prisez 10 £ 12 s. t.

Item, deux seilles telz quelz, prisés 6 £ t.

[fol. 20] *Item*, deux arbalestryers a gros boutz, deux grosses godyvelles, une souche, ung chevesseu garnys de leur fermeture, prisez 8 £ 17 s. 4 d.

Item, deux arbalestryers au menu boult, deux petites godyvelles et ung chevesseu garny de fermeture, prisez 110 s. t.

Item, ung arbre gesant tel quel, ung rouet garny de chevylles et de son embrassure et de rontheaux, quatre cernes, neuf petitz bras et trente six oves telles quelles, prisez 40 £ 5 s. t.

Item, ung arbre deboult, ung moyeu, ung rouet par en hault garny de paignons et de chaussures, deux moises, ung paillier, deus chaises, le tout garny de leurs coings et fretié, le tout prisé 30 £ 8 s. t.

Item une anchevestruse, quatre postillons, une archure, deux tremyons avec les deux traversins, une tremye, ung nojet, ung fleau, ung placquet avec leurs aiz et couverture, une huche, deux tottes avec les garniture, prisez 6 £ 10 s. t.

Item, ung anjyn a tirer la meulle et l'esclostoire garny d'une vingtaine, deux veryns, hardeaulx, de leurs pestes, prisés 8 £ 5 s.

Item, une roue servant a tirer bled garnye de sa vingtaine, prisee 115 s. t.

[BOIS TROUVÉ DANS LES MOULINS D'ENFER ET DE PURGATOIRE]

[fol. 20 v°] Ensuyt le boys trouvé dedans lesd. deux molyns d'Enfer et Purgatoire.

Et premierement deux vieilles paires de rontheaulx, une courbe de chesne servant a rouet par en hault, ung chevesseu, ung vieil veryn, une chene a assoyrr led. boys, quatre paires de paignons, une piece de boys de chesne de 12 pieds de longueur et de dix a onze poulces d'espaisseur, ung petit bras de boys, troys bras de vieille embrasure, onze oves, tant bonnes que vieilles, troys petites morteises, une petite escharpe, les aiz d'environ l'ostiart a pigeons telles quelz, prisez ensemble 8 £ 2 s. 2 d.

Item, deux vieilles planches de basteaulx, une de quatre thoises ou environ et l'autre de cinq thoises, ung vieil petit corbillon et le heppied, prisez 12 s. t.

Item, une soubz pendue soubz le molyn dudict Purgatoire, troys vieilles reilles, un sablyer telles quelles avec les planches de vieilles planches d'esclostoire, prisez 100 s. t.

Item, tant en rerbillons que houpiedz boys ret vingt avec troys receppiers de pierre neuf 11 £ t.

Item, une piece de boys de neuf pour faire l'arbre gesant de troys toises et demye de long et de 23 poulces et demi d'espaisseur prisez [..]¹

[MEULES DU MOULIN DE PURGATOIRE]

[fol. 21] Ensuyvent les meulles trouvez ausd. molyns d'Enfer estimees par les dessusd.

Premierement, la meulle du molyn de Purgatoire servant en courant, cinq piedz sept poulces de haulteur et treize poulce d'epaisseur par son aillart, prisez le poulce 47 s. t. qui est pour lesd. 13 poulces la somme de 27 £ 6 s.

Item, la meulle servant a augerand pareille haulteur de 5 piedz et 7 poulces et 13 poulces et demy d'espaisseur par son aillart, prisez le poulce 45 s. t. qui sont pour lesd. 13 poulces et demy la somme de 29 £ 6 s.

[MEULES DU MOULIN D'ENFER]

Ensuivent les meulles du moulin d'Enfer : [la meulle servant en courant]² contenant cinq piedz onze poulces de haulteur et onze poulces d'espaisseur par son aillart prisé le poulce 40 s. t. 22 £ t.

1. Encre effacée.

2. Barré dans le texte.

Item, deux meulles servans a angrand placquees l'une sur l'autre telles queles, prises 6 £ t.

[MEULES DU MOULIN DE GRAVELLE]

Ensuivent les meulles du molyn de Gravelles prisees et estimees par les dessusd.

Et premierement la meulle en courant contenant [fol. 21 v°] cinq piedz onze poulces de haulteur et neuf poulces d'espeisseur par son allart, prisez chacun poulce 40 s. t. ... 18 £ t.

Item, la meulle servant a angrant fendue par son aillart telle quelle, prisee 3 £ t.

Item, trouvé au port des Celestins, une meulle neufve servant a molyns de cinq piedz huit poulces ou environ de haulteur et seize poulces d'espeisseur prisee 13 écus sol.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DE GRAVELLE]

Pareillement, les charpentiers sont d'advis que le molyn de Gravelles, assis sur l'eau de Charenton, est dimynué depuis la prisé qui en a esté fete le jour de Noel dernier passé [...] ¹ environ de 6 £ 2 s. 3 d.

[AUTRE BOIS DE MOULIN TROUVÉ À PARIS]

Le vendredy dix neufiesme jour dud. moys et an. En proceddant a la perfection dud. inventaire, fust inventoryé ce qui s'ensuit.

Premierement, a esté prisé et estimé par les dessusd. charpentiers quatorze sablieres estant pres du port des Celestins portans chacune de six a sept poulces de grosseur et quatre thoises et demye de longueur ou environ, prisez 21 £ t.

[fol. 22] *Item*, six pieux de chesne dont deux de six thoises et demye de longueur et quatre de cinq thoises et demye de largeur, prisés ensemble 47 £ t.

Item, cinq pieulx de boys de chesne et en y a quatre qui sont aud. port des Celestins et l'autre au port de Greve, dont les quatre sont de cinq et de six thoises et demye et celt qui est audict lieu de Greve de six thoises et demye de longueur ou environ, le tout ensemble ... 16 £ 2 s.

Item, au molyn de Temple pres l'orgoge du Palays, a esté trouvé le vieil boys qu'il s'ensuit.

Premierement, deux vyelles godyvelles, ung chantyer a besougner dessus, de six piedz de long, une vielle reille, une vielle courbe de rouet par en hault, une vielle [...] ² de basteau, deux

1. 2 mots illisibles

2. Un mot illisible.

vyelles esgaylles de percherye, ung petit orbillon de 3 piedz de longueur avec d'autres petitz morceaux de boys, le tout servant a fere de ce qui a esté trouvé a la soubz pendue, prisez ensemble 31 s. t.

[fol. 22 v°] *Item*, quatre oves de boys neuf et une vielle, cinq peitz bras de boys¹ prisez 4 £ t.

Item, ung vyel rouet qui a servy au molyn, prisé 17 s. 6 d.

Item, troys grandz navyrons de boys de chesne neuf prisez chacune piece 22 s. 6 d. qui est pour pour lesd. troys navyrons 57 s. 6 d.

Item, sept courbes de boys d'orme a faire rouet par en hault telles quelles, deux veryns de boys neuf prisez 8 £ 12 s. t.

Item, ung chantier de viel boys qui sert a charpentier, ung viel bras d'embrassure, deux autres moictyé bras de grosse embrassure prisez ensemble 10 s. t.

Item, au grenyer dudict molyn de Temple, la quantité de huict cens et demy boys de nefflier ou environ le fort portant le foible, prisez ensemble 30 £ t.

Item, trouvé deux chaussures de chevilles de boys de nefflyer et en partye de cormyllier avec dix huict douzaines de chevilles pour servir au hault dud. molyn [fol. 23] et une chaussure de chevylles de cormyer servant aussy par en hault, le tout ensemble 18 £ 15 s. t.

1. de boys, *répété*.

20

1555, 8 juin.

Prisée du moulin aux Dames de Montmartre près des Porcherons faite par Jean Baudouin et Raoulin Boulanger, meuniers, annexée à un bail pour 6 ans et 28 £ t. de loyer du moulin accordé par l'abbaye de Montmartre à Guillaume Thiffaine, autrefois meunier au moulin de l'abbaye de Montmartre à Clichy.

α. Brevet d'acte papier, 4 feuillets, Arch. nat. S 4432.

Nous, Jehan Baudoyne, metre musnier a Paris et Raullin Boullenger, meunsnier demourant aux trois moulins a vent au dessus de Saint Ladre lez Paris, nous sommes transporté a ung moullin a vent fait sur une tour de pierre assis près les Porcherons, icelluy moulin appartenant a mesdames de Montmartre près Paris, et a leur requeste et a la requeste de Estienne Gigny, meusnier et farinier dud. moulin, avons fait la prisee et estimation a pris d'argent des tournans et travaillans et ustancilles dud. moulin en la maniere accoustumee ainsi qu'il s'ensuyt. Et premierement les huict crasteaulx de treillis de boys de quoy led. moullin est vestu, garny de cordaiges, le tout prisé ensemble douze livres tournois. *Item*, les deux vollans garniz d'allonges, de lactes, costeretz, coins et fermetures, huict estriers de fer de quoy lesd. alonge sont liés, le tout prisé ensemble trente huyt livres tournois. *Item*, l'arbre tournant ferré de trois serseaulx de fer par la teste et de ung serceau de fer entre le collet et les ambrasures ferré d'alumelle par ses deux collets et d'une platine de fer par le petit bout, le tout prisé ensemble trente deux livres dix solz tournois. *Item*, le marbre sur quoy le gros collet tourne, prisé trente solz tournois. *Item*, le rouet garny d'ambrasseüre et quatre chevilles de fer, garny de lanternes ferré de deux serceaulx de fer garnye de chausures, coins et fermeture, le tout prisé ensemble dix livres tournois. *Item*, le frain garny de sa peste et deux chevilles de fer, l'engin a le lever, le tout prisé ensemble trente deux solz six deniers tournois. *Item*, la baille d'en hault, la prison, le heurtoyr garnye de son chapperon, clefz, coins, fermetures, le tout prisé ensemble soixante solz tournois. *Item*, le gros fer, la nille, le petit fer, la platine, le tout prisé ensemble vingt sept livres dix solz tournois. *Item*, la ferge garny de couverseaulx, la tremuye, l'auget et tremuyons, le tout prisé ensemble cinquante cinq solz tournois. *Item*,

la meulle de dessus de cinq piedz neuf pouces de diamastre et de quinze pouces et demy d'espoisse mesuré par, la filliere, le fort, rapporté au foible, prisé chacun poulice cinquante cinq solz tournois. *Item*, la meulle de dessoubz de pareil diamastre et de quinze pouces d'espoisse mesuree par la filliere androict du trou de l'enche, prisé chacun poulice cinquante cinq solz tournois. *Item*, l'angin a lever les sacqs, une poullie de bois et ung bouchon de fer, le tout prisé ensemble sept solz six deniers tournois. *Item*, le paillier d'ambas garny de deux soupentes et de sa traverse, l'épee de trempure de fer avec la peste de la corde, le tout prisé ensemble cinquante solz tournois. *Item*, l'auge, la niect ou chet la farine de crochet a tendre le sacq, prisé ensemble vint solz tournois. *Item*, deux marteaulx a battre la meulle et le gros marteau de fer a dresser, ung cizeau a pipe, le tout prisé ensemble douze solz dix deniers tournois. *Item*, le chable a lever la meulle, prisé dix solz tournois. *Item*, le coin a lever la meulle, la chambriere, la piece sur quoy on lieve lad. meulle et deux tremuyons derriere lad. levee et aultres petits agenlx et une eschelle, le tout prisé ensemble douze solz six deniers tournois. *Item*, le corbillon a egrener le blé, prisé six solz tournois. *Item*, la queue dud. moulin garnye d'ung boulon de fer qui la soustient de cherte poinson et de deux eschasses par le bout d'ambas garnye de leur ferures, le tout prisé ensemble douze livres dix solz tournois. *Item*, l'angin a mettre led. moulin au vent garny d'ung estrier de fer par la teste de trait, prisé quinze solz tournois. Et le tout certiffions estre vray. Tesmoing noz seings manuelz cy mys l'an et jour dessusd.

Ainsi signé : Baudouyn et Boullenger.

21

1555, 1^{er} octobre.

Prisée, par Pierre Noël, charpentier et meunier demeurant au moulin à vent Coupeau et Jean de Troyes, aussi charpentier, d'un moulin à vent sis au faubourg de la porte Saint-Denis, appartenant à Chrétien Chuby, marchand demeurant boulevard de la Porte Bordelle à l'occasion de sa prise à bail par Pierre Marcy, marchand boulanger.

A. Original papier, non retrouvé.

B. Copie dans une déclaration faite par Chrétien Chuby et Pierre Marcy selon laquelle ils ont fait estimer le moulin en question, papier, Arch. nat. Min. cent., XI, 35, 26 décembre 1555, fol. 204-206.

[fol. 204] L'an mil cinq cens cinquante cinq, le mardi premier jour du mois d'octobre jour Saint Remy, nous, Pierre Noël, maître charpentier et musnier demourant au moulin a vent de Coipeaulx lez Paris et Jehan de Troyes, aussi charpentier, a la requeste, et du voulloir et consentement de honorable homme Chretien Chuby, marchand demourant au boulevert de la porte Bordelle de ceste ville de Paris d'une part, et de Pierre Marcy, marchant boullenger et musnier demourant pour le present es faulxbourgs de la porte Saint Denis de ceste ville de Paris, qui a dict avoir bail a tiltre de loier pour certaines annees dud. Chuby du moulin a vent cy apres declairé d'autre part, nous sommes transportez hors desd. faulxbourgs de lad. porte Saint Denis en ung moulin a vent scitué et assis sur la chaussee tendant desd. faulxbourgs a la Chappelle Saint Denis ou lieud. La Petite Croix, que souloit cy devant et auparavant tenir a tiltre de ferme et loier dud. Chuby Claude Martin, musnier, pour d'icelluy moulin veoir, visiter, priser et estimer les moullans et travaillans, lesquelz moullans, tournans et travaillans, en la presence desd. Chuby et Pierre Marcy et dud. Claude Martin et de leur voulloir accord et consentement comme dict est, nous avons veü, visitez, prisez et estimez aux sommes de deniers ainsi et par la forme et maniere qui s'ensuict.

[CHARPENTERIE]

Et premierement, la queue de boys dud. moulin contenant sept toises de long ou environ, prisee douze livres tournois. Pour ce icy 12 £ t.

Item, la montee dud. moulin garnie de son collier, chevalet et de ses marches, prisé le tout ensemble six livres tournois. Pour ce icy 6 £ t.

[fol. 205] *Item*, le traversain qui soustient les soliveaulx des meulles avec le pousteau debout qui soustient le bout du poillier, le tout de boys et prisé ensemble soixante solz tournois. Pour ce icy 60 s. t.

Item, un posteau debout qui soustient les boutz de la chaise, une espee, la tramprure et ung petit posteau debout, le tout de boys et prisé ensemble quarante solz tournois. Pour ce icy 40 s. t.

Item, le poillier qui sert a tenir le bout du gros fer avec la prison garnie de son chapperon, deux clefz de boys servans a tenir led. chapperon, une piece de boys servant au heurtoir garniz de leurs coings, clefz et fermetures, prisé le tout ensemble sept livres dix solz tournois. Pour ce icy 7 £ 10 s. t.

Item, ung angin de boys garny de sa soubzpenche servanz a tirer les sacz plains de grain dud. moulin, prisé quarante solz tournois. Pour ce icy 40 s. t.

Item, la tremye, deux tremyons, ung aulget, la serche estant a l'entour des meilles, garnie de trois aiz servans de couverture sur ladicte serche, avec les potillons, le tout prisé ensemble cent dix solz tournois. Pour ce icy 110 s. t.

Item, la montee estant dedans led. moulin garnye de son patin de boys, prisé ensemble cinquante solz tournois. Pour ce icy 50 s. t.

Item, l'anche par laquelle tombe la farine dedans, la huche servant a recepvoir la farine, le tout de boys, prisé vingt cinq solz tournois. Pour ce icy 25 s. t.

Item, la batulle du foin et l'espee, une courbe servant a tenir led. foin, avec led. foin, prisé le tout ensemble cinquante solz tournois. Pour ce icy 50 s. t.

Item, l'arbre tournant dud. moulin, prisé treize livres tournois. Pour ce icy 13 £ t.

Item, le rouet garny de ses ambrasseures et de sa lanterne de boys chaussee de double chausure de boys de nefflier, prisé le tout ensemble quarante sept livres tournois. Pour ce icy 47 £ t.

Item, deux vollans garniz de leurs cyrnes, lattes, cotteretz, coings et fermetures, le tout de boys, prisé ensemble vingt quatre livres dix solz tournois. Pour ce icy 24 £ 10 s. t.

Item, huict cointeaux de treilles servans ausd. vollans dud. moulin telz quelz, prisé ensemble neuf livres dix solz tournois. Pour ce icy 9 £ 10 s. t.

Item, une poullye de boys a lever le frain dud. moulin, la corde de la trempoire, la corde a emballer son bled, la corde a crochet a tenir les sacz a lad. mete [fol. 205 v°] pour metre et recepvoir la farine, la corde du foin, ung petit ratisouer de boys a mettre la farine dedans les sacz, ung corbillon d'ozier a demy usé, ung coing de boys a lever la meulle et ung rouleau de boys aussi servant a lever lad. meulle dud. moulin, prisé ensemble vingt solz tournois. Pour ce icy 20 s. t.

Item, le marbre qui est fendu par la moictié qui porte l'arbre tournant dud. moulin, prisé vingt solz tournois. Pour ce icy 20 s. t.

Item, ung chable de chanvre de six toises de long ou environ servant a lever la meulle dud. moulin, prisé cent solz tournois. Pour ce icy 100 s. t.

Item, une corde de chanvre vingtaine servant a tirer et monter les sacz de bled dedans led. moulin, prisé huit livres dix solz tournois. Pour ce icy 8 £ 10 s. t.

[MEULES]

Item, la meulle de pierre qui sert en tournant, de six piedz de haulteur ou environ et de treize poulces d'espoisseur, prisee trente quatre livres tournois. Pour ce icy 34 £ t.

Item, la meulle de pierre qui sert en gerant, de six piedz de haulteur ou environ et de quinze poulces d'espoisseur, prisee trente deux livres dix solz tournois. Pour ce icy 32 £ 10 s. t.

[SOMME CHARPENTERIE + MEULES]

Somme toute de lad. prisees desd. ouvraiges de charpenterie, meulles et choses susd. 220 £ 5 s. t.

[FERRURE]

Ensuivent les ouvraiges de ferreüre par nous susd. Noël et de Troyes trouvez dedans et sur led. moulin appliquez en servans a icelluy.

Premierement, une platine de fer estant au bout de l'arbre de boys dud. moulin.

Item, trois serceaulx de fer servans a la lanterne avec le gros fer, la ligne, le petit fer, la poillette, quatre goujons estans au travers de lad. lanterne garniz de clefz et d'arondelles de fer, lesquelz petit fer et poillette nous avons trouvé qu'il est besoing les porter a la forge et faire rasserer de neuf.

Item, quatre goujons de fer servans au rouet dud. moulin tenans les ambreusseüres dud. rouet.

Item, ung grant lien de fer servant derriere lesd. ambresseüres dud. arbre tournant dud. moulin.

Item, une cheville de fer servant a la trampoire.

Item, vingt six allumelles de fer servans au grant collet dud. arbre tournant.

Item, trois lyens de fer servant par le dehors a la teste dud. arbre tournant.

Item, dix petites alumelles de fer [fol. 206] servans au menu bout dud. arbre tournant.

Item, une piece de fer servant a lever la meulle dud. moulin.

Item, deux marteaulx de fer servans a battre lad. meulle telz quelz.

Item, une petite mace de fer servant a dresser lad. meulle.

Item, huict liens de fer servans ausd. vollans dud. moulin.

Item, ung goujon de fer de quatre piedz de longueur environ qui sert a tenir le gros bout de lad. queue dud. moulin.

Item, ung crochet de fer garny de sa perche de bois servant a tirer les vollans dud. moulin au vent prisé quatre solz tournois. Pour ce icy 4 s. t.

Lesquelz ouvraiges de ferreüre n'ont esté prisez ne estimez parce que lesd parties en ont esté et sont de leur voulloir et consentement d'accord ensemble selon et suivant la prisee qui en a esté cy devant et des le dix neufiesme jour de janvier mil cinq cens cinquante deux, faicte a la requeste desd. Chuby et Claude Martin. Et tout ce certiffions estre vray et ainsi par nous avoir esté faictes an et jour dessus premier dictz.

Signé d'une figure de coignye et d'une marque grande apposee sur le pappier.

22

1556, 22 septembre.

Prisée d'un des moulins des Chambres M^e Hugues, sis sur la Seine, faite par Robert Chéron, charpentier, Roland Lescuyer, maréchal, et Albert Fontaine, meunier, lors de la confection de l'inventaire après décès de Thomas Bahuet, meunier au moulin des Chambres et au moulin de l'Écorcherie, sur la Seine.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., III, 307, 9 septembre 1556 (n. st.), fol. 9-11.

[fol. 9] Du vendredi ving deusieme jour desd. mois et an, en procedant a la perfection dud. inventaire, fut inventorié ce qui s'ensuit.

Ensuit la prisee et estimacion des ustencilles, tournans et travaillans dud. moulin ou estoit demeurant led. deffunct, prisez et estimez par lesd. Albert Fontaine, musnyer, Robert Cheron, charpentier, et Roland Lescuyer, m^e mareschal ferrant, le serment par eulz fait.

[CHARPENTERIE]

Premierement, les quatre reilles qui soustiennent le harnois, dont deux garnies de deux talons et chacune son soubz poustereau, prisees ensemble la somme de douze livres tournois. Pource cy 12 £ t.

Item, les deux seulz delos garniz chacun d'un soubz poustereau, prisés ensemble 9 £ t.

Item, les trois arbalestriers du gros bout, deux grosses godivelles, une souche, ung cheveceulx, coings et fermetures, prisé le tout ensemble la somme de onze livres tournois. Pource cy 11 £ t.

Item, les deux arbalestriers du menu bout, un cheveseul, deux petites godivelles et fermeture, prisé le tout ensemble 8 £ t.

Item, quatre cernes, deux petis bras, trente auves, dont six en herisson, prisees ensemble la somme de vingt trois livres dix solz tournois. Pour ce cy 23 £ 10 s. t.

Item, ung arbre gisant prisé la somme de quinze livres tournois. Pource cy 15 £ t.

Item, ung rouet par embas garny de son embrasseur, ronteaulx, a la chaussure de neffier, prisé le tout ensemble la somme de vingt et une livres dix solz tournois. Pource cy 21 £ 10 s. t.

Item, ung arbre debout, prisé la somme de huit livres tournois. Pource cy 8 £ t.

Item, une escloutouere garnye de sa croisee, deux planches et d'un soubz poustereau, prisé le tout ensemble 4 £ 5 s. t.

Item, deux moizes avec leurs pieces de fermeture, prisees ensemble 30 s. t.

Item, ung rouet pour en hault, une paire de panneaux garny de leurs chaussure de bois de cormyer avec son embrasseur, prisé ensemble la somme quinze livres tournois. Pource cy 15 £ t.

Item, ung moyeu prisé dix livres tournois. Pource cy 10 £ t.

Item, deux chaizes, ung paillier coings et fermeture, prisé le tout ensemble la somme de 35 s. t.

[fol. 9 v°] *Item*, une enchevestreure, deux testes avec les billotz de fermeture de derriere, prisé ensemble 55 s. t.

Item, l'archure, la tremye, les tremions, postillons, chevaletz, avec les aiz de couverture, le fleau, l'auget, le clacquet, fau batail, une paille, ung corbillon, une huche, le tout prisé ensemble la somme de sept livres tournois. Pource cy 7 £ t.

Item, l'angin a tirer la meulle avec une garneure, ung moulynet, une vintaine, ung chasble a tirer aussi la meulle et l'escloutouere, prisé le tout ensemble 6 £ 10 s. t.

< *Item*, quatre verins garniz de leurs hardeaulx et patins, prisez ensemble la somme de 100 s. t.
> ¹

[MEULES]

Item, une meulle en courant de six piedz de haulteur et de quatorze poulces d'espoisseur par le mellieu avec une autre meule en gisant de six piedz et ung poulce de haulteur et de quinze poulces d'espoisseur prisés chacun poulces desd. meules cinquante solz tournois, valent ensemble aud. pois la somme de soixante douze livres dix solz tournois 72 £ 10 s. t.

[FERRURE]

Ensuit la ferrure dud. moulin estant tant es chambres de lad. maison que aux tournans et travaillans dud. moulyn.

Cest assavoir, fut trouvé en la chambre d'en hault de la vielle feraille de plusieurs sortes, le tout prisé ensemble 7 £ 10 s. t.

1. Dans la prisee, situé après l'estimation des meules, mais probable oubli des priseurs.

- Item*, trois fers de moulin dont en a ung garny de sa nyle et de ses pas, prisez ensemble la somme de quinze livres tournois. Pource cy 15 £ t.
- Item*, une potence garnye d'une poilette et de deux pas, prisés ensemble 45 s. t.
- Item*, au moieu par hault, deux cerceaux de fer garniz de deux moyaulx de fer, prisez ensemble la somme de six livres tournois. Pource cy 6 £ t.
- Item*, aux quatre reigles et a l'esclotouere, neuf chevilles de fer, prisees ensemble 45 s. t.
- Item*, quatre marteaux batans, ung coing a destrempouer, prisé ensemble vingt solz tournois. Pource cy 20 s. t.
- Item*, deux pointes de fer, prisees ensemble cinquante solz tournois. Pource cy 50 s. t.
- Item*, a deux paires de paignons, quatre frettes de fer telles quelles, prisees ensemble 25 s. t.
- [fol. 10] *Item*, une paire de paignons garniz de deux fretes et deux fuseaulx de fer, prisez ensemble 4 £ 10 s. t.
- Item*, une paire de vieilz roteaulx, deux fretes de fer avec une autre frete de fer a une vielle tote, prisez ensemble 40 s. t.
- Item*, ung croc garny d'un anneau avec deux meschantes houes, ung croc a tirer foing, la ferrure d'une tinble, une grosse fourche, deux mains a gravoier en l'eaue, le tout de fer, prisez ensemble 30 s. t.
- Item*, a l'arbre gisant, deux viroles de fer, quatre cerceaux aussi de fer, prisez ensemble la somme de huit livres tournois. Pource cy 8 £ t.
- Item*, a l'abre debout, une potence garnie de deux cerceaux de fer et d'une poislette garnie de ses pas, prisez ensemble 60 s. t.
- Item*, [au] rondeau par bas, dix huit platines de fer, deux serceaulx, ung boullon qui sert a les soustenir, prisé le tout ensemble la somme de douze livres tournois 12 £ t.
- Item*, au rouet par bas, a l'embrasseur, quarante huit clouz a hive, prisez 60 s. t.
- Item*, aux quatre regles, trente deux clouz a huve, prisez 40 s. t.
- Item*, une houe plate et ung croc, quatre estriers, deux serceaulx de hye, prisé le tout ensemble 35 s. t.
- Item*, trois pailliers de cuyvre dont l'un est en œuvre [...] ¹ pesans l'ensemble cent cinquante livres ou environ, prisez ensemble la somme de dix neuf livres tournois 19 £ t.

1. Un mot illisible.

[BOIS TROUVÉ AU MOULIN DES CHAMBRES ET AU MOULIN DE L'ÉCORCHERIE]

Ensuit le bois de charpenterie et autre qui n'est en œuvre, trouvé es lieux cy apres declarés.

C'est assavoir, en la gallerie pres les chambres, fut trouvé huit petiz bras taillez, prisez ensemble 4 £ 16 s. t.

Item, es soubzpendue fut trouvé vingt sept petiz bras sans façon, prisez ensemble la somme de onze livres tournois, pource 11 £ t.

Item, deux petiz bras faitz, prisez ensemble dix huit solz tournois. Pource cy 18 s. t.

Item, onze auves, prisees ensemble la somme de soixante solz tournois 60 s. t.

Item, ung vieil cerne recourbé, prisé quarante solz tournois. Pource cy 40 s. t.

Item, quatre petites corbes d'orme avec quatre autres de chesne, une paire de vielz roteaulx, ung tieuf, deux petites chantillieres, prisees ensemble 30 s. t.

[fol. 10 v°] *Item*, plusieurs pieces et morceaulx de viel bois comme billotz, planches, perches d'orme, et toutes sortes de vieil bois, le tout prisé ensemble 60 s. t.

Item, sept aiz de bois de noyze telz quelz, prisez ensemble 12 s. 6 d. t.

Item, aux deux garniers dud. hostel, fut trouvé ung petit plancher de cinq petites pieces de bois telles quelles, deux vielz verins, le tout prisé ensemble 10 s. t.

Item, une chaussure de chevilles de bois de cormyer par bas et une de neffier par hault, prisé ensemble quatre livres dix solz tournois 4 £ 10 s. t.

Item, la quantité de trois cens cinquante pieces de bois de cormier, tant fuzeaulx que chevilles, prisez ensemble la somme de dix livres tournois. Pource cy 10 £ t.

Item, plusieurs chevilles et taceaulx, tant par hault que par bas, le tout prisé 5 s. t.

Item, plusieurs pieces de boys de neffier servant a fere chevilles, prisé ensemble la somme de 15 £ 10 s. t.

Item, sur le pont, une piece de viel bois qui sert de siege, ung petit bras, prisez ensemble 7 s. 6 d. t.

Item, soubz le Pont Notre Dame, fut trouvé trois pieux et ung arbre gesant, prisez ensemble seize livres tournois. Pource cy 16 £ t.

Item, le long de la vanne du moulyn de l'Escorcherie devers terre, deux pieux, prisez ensemble la somme de neuf livres. Pource cy 9 £ t.

Item, sur le pont dud. moulin de l'Escorcherie, fut trouvé cinq planches et deux pieces de viel bois telles quelles, prisees ensemble 30 s. t.

- Item*, devant l'huis dud. moulin de l'Escorcherie, deux pieces de bois et ses godivelles, prisees ensemble quarante solz tournois 40 s. t.
- Item*, aud. moulin de l'Escorcherie, fut trouvé huit pieces de viel bois et deux petiz treuilz, ung viel petit angin, vielles chevilles et fuzeaulx, le tout prisé ensemble 35 s. t.
- Item*, aud. moulin deux cernes neufz, prisez ensemble la somme de six livres tournois. Pource cy 6 £ t.
- Au dessoubz desquelz moulins Chambres de M^e Hugues fut trouvé sur Celne une petite naselle garnie de deux avirons telle quelle, prisé le tout 100 s. t.
- [fol. 11] *Item*, au moulin de l'Escorcherie a esté trouvé la quantité de six cens pieces de bois de cormyer a fere chevilles avec deux cens pieces de bois a fere fuzaulx, prisés ensemble la somme de dix huit livres 18 £ t.
- Item*, plusieurs petites planches prisees ensemble 18 s. t.
- Item*, en soubzpendue de l'Escorcherie, cinq auves, deux desquelles sont vieilles l'une rompue et les deux autres telles quelles, prisees 14 s. t.
- Item*, ung rouet par hault garny de son embrasseur, le tout prisé la somme de six livres tournois 6 £ t.
- Item*, trois courbes de rouet telles quelles avec quatre autres courbes de chesne et trois vielles pieces de rouet, prisé le tout ensemble 50 s. t.
- Item*, dix huict pieces de viel bois et autres vieilles embrasseures de viel bois avec plusieurs chevilles et vielles planches, le tout prisé ensemble la somme de six livres dix solz tournois 6 £ 10 s. t.
- Item*, une hie et coulteures, prisez ensemble 20 s. t.
- Item*, a la petite soubzpendue, fut trouvé six pieces de viel bois, 55 s. t.
- Item*, aux garnis au foing de la Tannerie, deux cuitelles de basteau, prisees 100 s. t.
- Item*, deux grans chasbles servans au mestier de charpentier, prisez la somme de dix neuf livres tournois, 19 £ t.
- Item*, ung viel chasble et six vintz de cordes de chasble, prisez ensemble 70 s. t.
- En une aultre soubzpende dud. moulin fut trouvé dix pieces de fustaille augmentable dont y a neuf muyds et ung demy muyd tel quel, prisé le tout ensemble 15 s. t.
- Item*, une couchete de bois de chesne a hault dossier sans pallier garnie d'un petit lict et

traversin a coustil de Bretagne et ung lerdier, le tout prisé ensemble55 s. t.

23

1557, 20 juillet.

Prisées des moulins de Saint-Merry , à Paris, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, et des moulins d'Enfer et de Purgatoire, sis sur la Marne, à Maisons, faites par Pasquier Leblanc et Guillaume Dollé, maréchaux, Robert Chéron, charpentier, et Jacques le Sueur et Étienne Robineau, meuniers, lors de la confection de l'inventaire après décès d'Henriette Regnault, femme d'Étienne Quineau.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat. MC, XX, 77, 20 juillet 1557, fol. 17-24 v°.

Éléments prisés	Folios
Ferrure du moulin de Saint-Merry	fol. 17 r°-17 v°
Charpenterie du moulin d'Enfer	fol. 18 r°-19 v°
Ferrure du moulin d'Enfer	fol. 19 v°-20 r°
Meules du moulin d'Enfer	fol. 20 r°-20 v°
Charpenterie du moulin de Purgatoire	fol. 20 v°-21 v°
Ferrure du moulin de Purgatoire	fol. 21 v°-22 r°
Meules du moulin de Purgatoire	fol. 22 r°-22 v°
Bois trouvé aux moulins d'Enfer et de Purgatoire	fol. 22 v°
Charpenterie du moulin de Saint-Merry	fol. 23 r°-24 r°
Meules du moulin de Saint-Merry	fol. 24 r°
Bateaux	fol. 24 r°-24 v°

TABLE 39: Localisation des prises dans l'inventaire

[FERRURE DU MOULIN DE SAINT-MERRY]

[fol. 17] Ensuyvent la ferraille des tournans et travaillans dud. moulin de Saint Merry, prisez et estimiez par lesd. Robert Cheron et Guillaume Dollé¹, maistres mareschaux.

Et premierement, a l'arbre gesant, deux virolles de fer, prisez ensemble quatre livres dix solz tournois. Pour ce 4 £ 10 s.

Item, une poillette garnie de son pas, ung noyau, deux frettes, une potence, deux virolles qui tyennent l'arbre debout, une cheville de fer qui soustient les rouetteaulx, prisez ensemble cinquante solz tournois. Pour ce 50 s.

1. Il y a sans doute une confusion ici dans les deux noms ajoutés en marge après la prisee, puisque Robert Cheron était charpentier et non pas maréchal.

Item, au rontteau, dix huict platenes de feraut, ung serceau de fer, prisez ensemble dix livres tournois. Pour ce 10 £ t.

Item, aux quatre reigles, trente deux clous a huve, prisez ensemble trente deux solz tournois. Pour ce 32 s.

Item, a l'esclotoire, huict cloudz a huve, aussi prisez ensemble huict solz tournois. Pour ce 8 s. t.

Item, aux quatre reigles par hault et a l'eclotoire, huict chevilles de fer, prisez ensemble quarante solz tournois. Pour ce 20 s.

Item, aux moises, deux moizeaulx telz quelz, et aux moyeux par hault, ung cerceau, le tout de fer, prisez ensemble quarante huict solz tournois. Pour ce 28 s.

Item, au grant rouet par hault, cinq agaffes de deux piedz de long ou environ, prisez ensemble trente solz tournois. Pour ce 30 s.

[fol. 17 v°] *Item*, au pailler par hault, une poillette garnye de son pas, ung fert de moullin, une nille, prisez ensemble neuf livres tournois. Pour ce 9 £ t.

Item, au paignon par hault, une pelle de paignon par hault garnye de leurs frettes et crampons, prisez ensemble trente solz tournois. Pour ce 30 s.

Item, une pinsse, deux marteaulx battans, ung marteau a detrempoires prisez ensemble quarante solz tournois. Pour ce 20 s.

Item, un cloud a donner bled et ung crochet a tirer le sac, prisez 18 d.

[CHARPENTERIE DU MOULIN D'ENFER]

[fol. 18] Ensuit la prisee de la charpenterie des moullins tournans et travaillans de Charenton, appelez Enfert et Purgatoire, prisez et estimés par Robert Cheron et *****¹ charpentiers de la grant cognee, Jacques le Sueur et Estienne Robineau, meusniers, tous demurant a Paris, ainsi qu'il s'ensuit.

Et premierement, au mouslin Denfert, quatres regles dont l'une chaulssee d'ung tallon, garny de leurs clef et soubz pourtereau, prisé ensemble 12 £ t.

[fol. 18 v°] *Item*, deux seul qui soustiene la plateforme, prisé ensemble 13 £ t.

1. Blanc.

- Item*, au groboust, deux harballestriers, deux grosses godivelles, ung cheveseul, hune souche garnye de leurs coyns et femetures, prisé ensemble 8 £ 10 s. t.
- Item*, au meneu boust, deux arbalestriers, ung cheveseul, deux petites godivelles garnyes de leurs coyns et fermetures, prisé ensemble 8 £ 5 s. t.
- Item*, le rouet par bas garny de son embrasseur et de une chauseure de boys de neffier, prisé ensemble 22 £ 10 s. t.
- Item*, quatre sernes garny de neuf petis pras et de trente six auves avec les grand coiaiu, prisé ensemble 28 £ 4 s.
- Item*, l'abre gesant, prisé 25 £ 5 s.
- Item*, ung habre deboust garnye de rouestean et de leur feuseau de neffier, prisé .. 8 £ 10 s.
- [fol. 19] *Item*, l'esclotouere garnye d'ung tallon et de sa croypez, d'une planche et de ung soubz pourterean, prisé ensemble 45 s.
- Item*, le rouelt par hault garni de son embrasseur et d'une chauseure de boys de cormier, prisé ensemble 21 £ t.
- Item*, le mouyeulx par hault garni de deux moises et de fermetures, prisé 6 £ 10 s.
- Item*, le pallier, deux cheses, une paire de pagnons garni de fuseau de boys de cormier, prisé ensemble 4 £ 10 s.
- Item*, l'enchevestrure, l'archeure, quatre potillons, deux tremyons, deux hestz de couvertures, la tremye, l'ouget, le fleost, le cliquet, une paille, ung corbillon, hune huche, deux totes avec les billotz qui les soutienne et ung gros bilot servant a pourter le bled a la tremuye, prisé 102 s.
- Item*, ung engayn a tirer la meulle et l'esclotouere, garnye d'ung mollinet, garni d'ung chable neuf et d'une vingtaine, prisé 7 £.
- [fol. 19 v°] *Item*, la roue a tirer le blez garnie de son habre gesant et de quatre bras et d'ung serne, prisé ensemble 110 s.
- Item*, ung verin garni de son patin et hardeau, prisé 25 s.

[FERRURE DU MOULIN D'ENFER]

La ferrure dud. moullin prisee par lesd. Pasquier le Blanc et Guillaume Dolé, mareschaux, ainsi qui s'ensuit.

Et premierement, a l'abre gesant, troys serceaux et deux virolles, le tout de fert prisé 7 £ 4 s.

Item, a l'abre debout, une pouellete de fert, garnie de ses pas, hune potence et deux serceau et hune cheville de fert servant a soutenir les rouestean, prisé ensemble 50 s.

Item, au rouestean, deux serceaux de fert, prisé 45 s.

Item, au rouest par bas, a l'embrasseur, quarante huict cloud a huve, prisé 48 s.

Item, au quatre regles, trente deulx cloud a huve, prisé 32 s.

Item, a l'esclotouere, ung liant de fert, prisé 2 s. 6 d.

[fol. 20] *Item*, au mouieux par hault, ung serceau de fert, prisé 35 s.

Item, quatre regles, six chevilles de regles, prisé ensemble 30 s.

Item, le fert de moullin, garni d'une pouellete et de ses pas, une nigle, hune paire de pagnons garni de deux serceau, le tout de fer, prisé ensemble 10 £ t.

Item, une pinche, ung marteau a trempons, deux marteau bastans, prisé 40 s.

Item, a l'engin a tirer le bled, deux tourillons, troys virolles, prisé 12 s. 6 d.

Item, une poulle d'un moufflez de fert et ung tourillon, prisé 10 s.

Item, le crochet a tenir les sacq et une broche de fert a bailler et oster le bled, prisé .. 18 d.

[MEULES DU MOULIN D'ENFER]

Les meusles dud. moullin Denfert, prisez par lesdit Robert Cheron et *****¹.

Et premierement, la meulle en courant dud. mousllin, contenant six pied de haulteur et six pouse de despeceur, prisé 12 £

[fol. 20 v°] *Item*, la meulle en gesant dud. moullin contenant cinq pied dix pousses de haulteur et onze pouse et demy d'espouesseur, prisés 31 £ 10 s.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DE PURGATOIRE]

La charpenterie du mouslin de Purgatoire.

Et premierement, avons trouvé quatre regles garnyes de trois tallons et de leurs soubz pourtereau, prisé ensemble 10 £.

Item, deux seul, prisé 10 £ 10 s.

Item, deux arballestrier au gros bout, hune souche, ung chevesseul, deux grouesses goudivelles garnies de leurs coyns et fermetures, prisé ensemble 9 £ 5 s.

1. Blanc.

- Item*, au meneu boust, deux arbaletriers, deux petites gaudivelles, ung cheveseul garni de leurs coins et fermetures, prisés ensemble 70 s.
- Item*, le rouet par bas garni de son embrassure, de chaulsure de boys de cormier, prisé 10 £.
- [fol. 21] *Item*, l'abre deboust garni de ses rouestau et d'une chaulseure de boys de cormier, prisé ensemble 6 £ 10 s.
- Item*, neuf petis bras garnis de quatre sernes, trente six hauves avec les grand cruau, prisé ensemble 25 £.
- Item*, l'abre gesant, prisé 20 £ 5 s.
- Item*, l'esclotouere, garnye d'ung soubz pourtereau et d'ung tallon et de sa coysze et de deux hestz, prisé ensemble 60 s.
- Item*, le rouet garni de son embrasseure et d'une chaulseure de boys de neflier et le mouyeux, deux moises, coyns et fermetures, prisé ensemble 4 £ 10 s.
- Item*, ung pallier, une paire de pagnons, deux souches garnies de leurs coyns et fermetures, prisé ensemble 8 £.
- Item*, l'enchevestrure, l'archeure, quatre potillons, deux tremions, deux hestz de couvertures, une tremye, ung hoget, ung fleau, le cliquet, une paille, ung corbillon et une heuche, deux toutes avec les billotz qui les soutiene et ung grost billot qui sert a porter le blé a la tremye, prisé ensemble 4 £ 10 s.
- [fol. 21 v°] *Item*, ung engayn servant a tirer la meulle, garni d'ung moullinet servant a tirer l'esclotouere avec ung cerpier de fert, garni d'une poulye de fert et de deux boustz de chable, prisé ensemble 40 s.
- Item*, ung hengain a tirer le blez dedans le moullin, garni d'une vingtaine servant a tirer le blé, prisé 8 £.
- Item*, ung verin garni de son patin et de ses hardeau, prisé 30 s.

[FERRURE DU MOULIN DE PURGATOIRE]

La ferrure dud. moullin.

- Et premierement, a l'abre gesant, quatre serceau et deux virolles, le tout de fert, prisé ensemble 8 £ 7 s.
- Item*, a l'abre deboust, une pouellete de fert garnie de ses pas et d'une potence de fert, deux serceau et hune cheville qui sert a soutenir les rouestau, prisé ensemble 50 s.

<i>Item</i> , au rouest par bas, a l'embrasseüre, trente cloud a heuve, prisé	30 s.
<i>Item</i> , au rouestau par bas, deux serceau, prisé	40 s.
<i>Item</i> , au gaudivelle, quatre cloud, prisé	4 s.
<i>Item</i> , aux quatre regles, trente deux cloud a huve, prisé	32 s.
[fol. 22] <i>Item</i> , au mouieux par hault, ung serceau, prisé	40 s.
<i>Item</i> , le fert dud. moullin garni d'une pouellete et de ses pas et d'une nigle et une paire de pagnons garni de deux serceau de fert, prisé sensamble	10 £ t.
<i>Item</i> , au quatre regles par hault, cinq chevilles de regles, prisé	25 s.
<i>Item</i> , a l'engayn a tirer le blé, deux tourillons, prisé	10 s.
<i>Item</i> , une pinche, ung marteau a trempoire, et deux marteau bastans, prisé	35 s.
<i>Item</i> , le crochet et une broche a tenir les sacq et a auter et bailler le bled, prisé	18 d.

[MEULES DU MOULIN DE PURGATOIRE]

Meulles dud. moullin de Purgatoire.

<i>Item</i> , le courand dud. moullin contenant cinq pied dix pousses de haulteur, et d'espaisseur neuf pouses et demy, prisé	31 £ 10 s.
[fol. 22 v°] <i>Item</i> , le gesan de cinq pied de haulteur et dix pousses d'espouesueur, prisé	23 £.

[BOIS TROUVÉS AUX MOULINS D'ENFER ET DE PURGATOIRE]

Ensuyvent les charpenteries trouvez aux moullin de Charanton prisez par lesd. Robert Cheron et Gilles Breloheur, charpentiers susd.

Et premierement, au moulin de Purgatoire, cinq vieilles courbes d'un rouet par hault, troix vielz paremens, deux vieilles tourtes de pagnons, ung viel verin et vielles demontures, ung chable neuf a prendre le moulin, prisez ensemble	4 £ 2 s. 6 d.
<i>Item</i> , au moulin d'Enfer, douze vielz petiz bras avec autres pieces neufves pour fere d'autres petitz bras avec quelque quantité de vieilles courbes, prisez ensemble	12 £ t.
<i>Item</i> , une sabliere de trois thoises et demye de long, quatre vielz bras d'un rouet par hault, deux vielz seulz, prisez ensemble	75 s.
<i>Item</i> , a une souldue, trois vieilles regles, deux solives de douze piedz, ung doubles de douze piedz et quinze poulces, trois vieilles planches, cinq vieilles tourtes de rouetteau, une vielle flesche, prisez ensemble	6 £ 10 s.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DE SAINT-MERRY]

[fol. 23]. Etant premyerement Sainct Merry.

Item, nous avons trouver quatre raille, une garnye d'ung tallon et quatre soupoutryo, prisé 13 £ 10 s.

Item, pour les deulx seulz qu'il soutienne, la plateforme garnye de leur quatre clez, prisé 7 £ 10 s.

Item, pour les deulx arbaletryez du gro bout, deulx grosse godivelle, ung cheveseul, ungne souche, le tout garny de leurs quoins et fermeture, ung bouton, prisé 8 £ 5 s. 6 d.

Item, pour les deulx arbaletryé du menu bout, deulx petite godivelle, ung cheveseul garny de leur quoins et fermeture, prisé 5 £ 12 s.

Item, pour l'abre gerent d'en bas, prisé 22 £ 5 s.

Item, pour le royet par en bas garny de son embrassure et chossure de cheville de cormyer, prisé 8 £ 10 s.

Item, pour les reyles et abre de bout, prisé 6 £.

[fol. 23 v°] *Item*, pour troys sernes, neuf petys bras, ung serne rompu, 24 oves en quartier, cinq oves en heryson, prisé 17 £.

Item, pour l'esclloytoyre du moullin garny d'ung tallon et de sa croysé, deux plence, ung sourpotryo garnye telle quelle, prysé 51 s.

Item, pour le moyeu, prisé 100 s.

Item, pour le rouet par en hault garny de son embrassure et chossure de cheville de cormyer et ungne pere de pagnons, prisé 7 £ 12 s.

Item, pour les deulx moize, ung pallyer, deulx cheze telle quelle garnyes de leurs quoins et fermeture, prisé 47 s.

Item, pour ungne enchevestruze, ungne archure, quatre potillon, deulx termyon, ungne termye, ung oget, ung fleo, ung batal, et fol batail, deulx es de couverture, deulx tote avec les blos qu'il les acote, ungne huche, ung corbillon, ungne pelle, prisé 10 £.

[fol. 24] *Item*, avons trouver troys verins garnys de leur hardeos et patins, prisé 105 s.

Item, avons trouvé ung engin a tirer la meulle garni d'un gros chable, ungne quarantaine et ungne poullye de fer garnye de son bochon avec ung petit treul garni de quatre bras servent a tirer la meulle et esclloytoyre avec ungne petite poullye de cuyvre garnye de son escharper de boys en mouffles de fer, ungne petite vintaigne servent pour tous les deulx, prisé 8 £ 5 s.

[MEULES DU MOULIN DE SAINT-MERRY]

Ensuit la prisee des meulles du moulin de Saint Merry.

Et premierement, la meulle en gesant contenant cinq piedz neuf poulces de haulteur et dix poulces d'espoisseur, prisé chacun poulce cinquante solz tournois.

Item, la meulle en courant de cinq piedz neuf poulces de haulteur et de dix poulces et demy d'espoisseur, prisé chacun poulce cinquante deux solz six deniers tournois.

[BATEAUX]

Item, deux bateaulx estans au Port aux farines prisez par Claude Moreau et Bernabé [fol. 24 v°] Rousselin, charpentiers de bateaulx, l'un contenant sept thoises et l'autre huict thoises ou environ garniz de leurs harnoys, prisez cinquante cins livres tournois. Pour ce 55 £ t.

24

1558, 14 mai.

Prisée du moulin de Saint-Gervais faite par Robert Chéron et Alexandre Cotty, charpentiers, Roland Lescuyer et Germain Cousty, maréchaux, et Hugues le Sueur, meunier, lors de la confection de l'inventaire après décès de Guillaume Texier, meunier au moulin de Saint-Gervais, de l'Horloge à Paris, et du moulin de Gravelle à Saint-Maurice.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558, fol. 11-12 v°.

[fol. 11] Et le samedi quatorziesme jour dud. moys et an, en procedant a la confection dud. inventaire, fut prisé et estimé ce qui s'ensuit.

C'est assavoir les ustancilles dud. moulin de l'église Saint-Gervais, tournans et travaillans, par lesd. Robert Cheron, Alexandre Ruy, charpentiers, et Hugues le Sueur, musnyer, et Rolland Lescuyer, mareschal greffier.

[CHARPENTERIE]

C'est assavoir quatre reilles qui soustiennent la plate forme dud. moulin, l'une garnye d'un tallon et palle et chacune d'un soubz poulterau, prisees et estimees ensemble .. 13 £ 10 s. t.

Item, deux reilles qui portent la platte forme, garnys de deux soubz poulterau, prisees et estimees ensemble 7 £ 2 s.

Item, les troys albalestriers du gros bout, deux grosses godivelles, une souche, ung cheveceulx garnys de leurs coings et pieces de fermeture, prisez ensemble 40 £ t.

Item, au menu bout, deux albalestriers, deux petites godivelles et ung cheveceulx garnys de leurs coings et fermetures, prisez ensemble 7 £ 2 s.

Item, l'abre gisant, prisé et estimé 18 £ t.

Item, quatre sernes, neuf petiz bras, vingt quatre hove en quartiers et six en herisson telles quelles, prisez ensemble 16 £.

Item, ung rouet par bas garny de son embrasseur et chaulsseure de boys de cormyer, prisez ensemble 19 £ 15 s.

[fol. 11 v°] *Item*, les roteaux servans aud. moulin et arbre de bout, prisez ensemble ... 10 £.

- Item*, ung esclotoyre garny de sa croisee avec ung talon, ung soubz poultereau, deux planches, prisez ensemble 60 s.
- Item*, le rouet d'en hault garny de son embrasseur et de lanterne, chaulsseure de boys de cormyer, prisez le tout ensemble 43 £ t.
- Item*, ung moyeu garny de ses moyses, coings et fermetures, prisez 110 s. t.
- Item*, deux chaires, ung paillé, le tout tel quel, garny de leurs coings, prisez ensemble 35 s. t.
- Item*, ung enchevestrure qui entretient la meusle, l'archure, les deux tremyons, deux pothillons, deux chevaletz, la tremye, les ayz de couverture, l'auget, le fleau, le carquet et faulx clacquet, l'engain a bailler du bled a la huche, la pelle et ung corbillon, le tout prisé ensemble 6 £ t.
- Item*, troys verins garnys de leurs escrouls, patins et hardeaulx, prisez ensemble 7 £ t.
- Item*, ung enjin servant a mectre la meule debout et a tyrer l'esclotoyre, garny d'un petit chable et d'une vingtayne, une petite poulye et mynot emmoufflé de boys 4 £ 6 s. t.

[MEULES]

- Par led. Le Sueur, a esté veu et visitée la meulle en courant, laquelle il a trouvé icelle avoir cinq piedz huit poulces de haulteur et six poulces d'espoisseur, prisé a raison de 20 s. pour poulce d'espoix, vallent aud. prix 6 £ t.
- Item*, la meule gisant contenant cinq piedz sept poulces et demy de haulteur et neuf poulces et demy d'espoysseur, prisez a raison de 35 s. t. led. poulce d'espoix, vallent aud. pris 11 £ 7 s. t.

[FERRURE]

- Par led. Roland Lescuyer et Germain Cousty, mareschaulx, fut prisé les tournans et travaillans dud. moulin Saint Gervais, c'est assavoir ung fer et une nylle garnye d'une pualette et pattes, prisez ensemble 10 £ t.
- [fol. 12] *Item*, la ferrure d'une payre de paignons, prisé et estimé 50 s. t.
- Item*, ung grand serceau de fer servant a la meulle de dessus qui sert en courant, prisé 30 s. t.
- Item*, deux autres serceaulx de fer trouvez au moyeu dont un façon de charnyere, prisé ensemble 101 s. t.
- Item*, une pinsse de fer et deux marteaux batans, prisez ensemble 20 s. t.

<i>Item</i> , a l'arbre gisant, fut trouvé deux viroles de fer, troys serceaux de fer, le tout tel quel, prisé ensemble	6 £ t.
<i>Item</i> , a l'arbre debout, une potance garnye de deux serceaux, une poualette avec les passes, prisez ensemble	25 s. t.
<i>Item</i> , aux ronteaux, dix huit patins de fer garnys de deux serceaux de fer, ung boulon de fer servant a tenir les ronteaux, prisez ensemble	10 £ t.
<i>Item</i> , au rouet par bas et a l'embrasseur et aux quatre reilles et a l'esclotoyre, soixante cloux a huve, prisez ensemble	75 s. t.
<i>Item</i> , ausd. quatre reilles et eclotoyre, sept chevilles de fer, prisez ensemble	35 s. t.
<i>Item</i> , une petite pinsse de fer et ung marteau de atremпойre, prisez ensemble	15 s. t.
<i>Item</i> , ung crochet servant a tenir les sacqs a la huche et une cheville de fer servant a bailler et hoster le bled au moulin, prisez ensemble	12 d.
<i>Item</i> , en vielle feraille fut trouvé en ung coing de la despendance joignant de lad. chambre, cinq frettes de fer servant a pagnons, une petite virolle de sept poulces ou environ et autre menue feraille, le tout prisez ensemble	60 s. t.
<i>Item</i> , ung fer de moulin non servant tel quel, prisé	50 s. t.
[fol. 12 v°] <i>Item</i> , ailleurs dud. grand grenyer, fut trouvé cinq [...] ¹ de vielz serceaux de fer rompuz, prisez	30 s. t.

1. Un mot manquant

1558, 14 mai.

Prisée du moulin du Temple dit de l'Horloge faite par Robert Chéron et Alexandre Cotty, charpentiers, Roland Lescuyer et Germain Cousty, maréchaux, et Hugues le Sueur, meunier, lors de la confection de l'inventaire après décès de Guillaume Texier, meunier au moulin de Saint-Gervais, de l'Horloge à Paris, et du moulin de Gravelle à Saint-Maurice.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558, fol. 13 v°.-15.

[fol. 13 v°] Au moulin estant souz le pont aux musnyers pres de la grand arche et pres l'orloge du Pallays appellé le moulin du Temple, furent prisez les tournans et travaillans et ustancilles d'icelluy par lesd. charpentiers ainsy qu'il s'ensuit.

[CHARPENTERIE]

C'est assavoir les quatre reilles qui suspendent la platte forme garnyes de quatre talons et de chascun ung souz poultraeu, prisez ensemble 11 £ t.
Item, deux ceilx portans lad. platte forme, l'un garny d'un souz poultraeu, prisez ensemble 8 £ t.
Item, au gros bout, deux arbalestriers, deux grosses godivelles avec ung cheveceulx, une soulche garnye de leurs coings, piez et fermetures, prisez ensemble 11 £ t.
Item, au menu bout, deux arbalestriers, ung cheveceulx, deux petites godivelles [fol. 14] garnyes de coings et fermetures, prisez ensemble 8 £ 10 s. t.
Item, l'arbre gisant, prisé et estimé 20 £ 5 s. t.
Item, quatre cernes, douze petis bras, trente deux aulves, huit en herisson, garnyes de leurs tasseaulx et quoyaulx, le tout prisé ensemble 16 £ 10 s. t.
Item, le rouet par bas, garny de son embrasseur, de sa chausseure, de chevilles de boys de cormier, prisé ensemble 30 £ t.
Item, les roteaux et l'arbre debout, prisé et estimez ensemble 7 £ t.
Item, l'esclotoyre garnye d'un talon et de sa croisee et de planches, prisez ensemble .55 s. t.
Item, le rouet par hault garny de son embrassure et chaussure avec la lanterne, prisé 15 £ 10 s. t.

Item, le moyeu garny de ses moyses, coings et fermetures, prisez 70 s. t.

Item, les deux chaires et le paillé garnyes de leurs coings, prisez ensemble 10 s. t.

Item, une enchevestreure servant a tenir la meulle, une archure, deux chevaletz, deux tremyons, une tremye, un hauget, ung fleau, ung claquet, faulx claquet, des ayz de couverture, le taulte, les billotz a fermer led. molin, la pelle, le corbillon et la huche, le tout prisé ensemble 6 £ 10 s. t.

Item, ung angin a tirer la meulle garny de ung grand chable et d'un autre petit vingtayne servant a tirer led. angin et la poullye de fer, le tout prisé ensemble 7 £ t.

[fol. 14 v°] *Item*, deux verins garnys de leurs ecrous, hardeaux et patins, avec ung petit enjin et moulynet servant a tirer l'esclotoyre, prisez ensemble 40 s. t.

Item, troys aulves neufves servant aud. moulin, prisez ensemble 13 s. t.

Item, en la soubz pendue dud. moulin, fut trouvé quatre sablyeres, troys de quatre thoises de long ou environ, et l'autre de quinze piedz de long, quatre courbes de boys d'orme, un esquille de pescherye, troys courbes de basteau et ung billot de boys servant a charpenter, ung viel rouet, le tout prisé ensemble 110 s. t.

[MEULES]

Item, par led. le Sueur, musnyer, fut veu et visité la meule servant en courant, laquelle porte cinq piedz neuf poulces de haulteur et huit poulces d'espoisseur, prisez a raison de 30 s. t. le pied espois, vallent led. piedz 12 £ t.

Item, la meule gizant estant de cinq piedz neuf poulces de haulteur sur onze poulces espoix qui est 40 s. le pouce d'espoix, vallent aud. pris 22 £ t.

[FERRURE]

Item, lesd. mareschaulx ont prisé et estimé les ferrures des tournans et travaillans dud. moulin du Temple ainsy qu'il s'ensuyt.

C'est assavoir ung fer et une nille garnye d'une pouallete et ses passes, prisez ensemble 8 £ t.

Item, aux pagnons, deux frettes de fer garnyes de crampons, de bandes de fer, prisez ensemble 40 s. t.

Item, au moyeu, deux serceaulx de fer, prisez ensemble 100 s. t.

Item, aux quatre reilles et a l'esclotoyre, vingt huit clouds a huve, prisez ensemble .. 36 s. t.

<i>Item</i> , ausd. reilles, six chevilles de fer, prisez ensemble	30 s. t.
<i>Item</i> , a l'arbre gisant, fut trouvé deux virolles de fer, prisez ensemble	60 s. t.
[fol. 15] <i>Item</i> , a l'arbre debout fut trouvé ung potance de fer garnye de deux serceaulx de fer, d'une pouallete avec ses passes, prisez ensemble	40 s. t.
<i>Item</i> , aux ronteaulx, dix huit platines de fer, deux serceaulx de fer, ung boulon servant a soustenir led. ronteaux, prisez ensemble	8 £ t.
<i>Item</i> , au rouet par bas et a l'abraseure, cinquante clouds a huve, prisez ensemble ..	60 s. t.
<i>Item</i> , une pinsse, deux marteaux batans, ung marteau d'estrempoyre, le tout de fer, prisez ensemble	35 s. t.

26

1558, 15 mai.

Prisée du moulin de Gravelle, faite par Robert Chéron et Alexandre Cotty, charpentiers, Roland Lescuyer et Germain Cousty, maréchaux, et Hugues le Sueur, meunier, lors de la confection de l'inventaire après décès de Guillaume Texier, meunier au moulin de Saint-Gervais, de l'Horloge à Paris, et du moulin de Gravelle à Saint-Maurice.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., III, 309, 12 mai 1558, fol. 15-17.

Le dimenche quinziesme jour desd. moys et an, en procedant a la perfection dud. inventaire, prisee et estimacion, a la requeste desd. parties, furent par lesd. charpentiers et mareschal prisez et estimez les tournans et travaillans du moulin de Gravelle, au dessus de Charenton.

[FERRURE]

C'est assavoir par led. Lescuyer, a l'arbre gisant, deux virolles de fer, troys serceaulx de fer, prisez ensemble 7 £ 10 s. t.

Item, a l'arbre debout, une potance garnye de deux serceaulx de fer et d'une poualette et de ses passes, prisez ensemble 55 s. t.

Item, aux ronteaux, ung serceau de fer, une cheville de fer servant a soustenir lesd. ronteaux, prisez ensemble 35 s. t.

Item, au rouet par bas et a l'embrasseur, fut trouvé cinquante cloudz a huve, prisez ensemble 60 s. t.

[fol. 15 v°] *Item*, aux quatre reilles et eclothoyre, fut trouvé trente deux cloudz a huve, prisez ensemble 35 s. t.

Item, ausd. reilles, fut trouvé sept chevilles de fer, prisez ensemble 35 s. t.

Item, au rouet d'en hault et au moyeu, deux moises, deux serceaux de fer, deux moyeaux, six agraffes, le tout de fer, prisez ensemble 100 s. t.

Item, ung fer et une nille servant aud. molin, laquelle nulle est rompue par l'un des bras, garnye d'une poualette et ses passes, prisez ensemble 7 £ 10 s. t.

Item, aux paignons dud. moulin, deux frettes de fer, huit bandes garnyes de leurs ryvetz, le tout prisé ensemble 60 s. t.

Item, une pinsse de cinq piedz de long ou environ, cinq marteaux batans telz quelz, ung marteau d'atempoyre, le tout de fer, prisez ensemble 50 s. t.

Item, a l'engin servant a tirer bled et lascher la farine, fut trouvé deux tourillons, quatre serceaulx, le tout de fer, prisez ensemble 25 s. t.

Item, ung crochet servant a tenir les sacqz a la huche, une cheville de fer servant a bailler et hoster le bled aud. moulin, prisez ensemble 12 d.

Item, a la meulle gisant, ung enllart de fer, prisé 25 s. t.

[CHARPENTERIE]

[fol. 16] Par lesdictz charpentiers, fut trouvé quatre reilles qui soustiennent la platte forme dont deux garnyes de deux talons et hune d'un soubz poultreau, prisez ensemble 9 £ 11 s. t.

Item, deux seulx dont l'un garny de deux soubz poultreaux, prisez ensemble 110 s. t.

Item, les deux arbalestriers du gros bout, deux grosses godivelles, ung cheveseul, une souche garnie de coings et pieces de fermetures, prisez ensemble 9 £ 15 s. t.

Item, les deux arbalestriers du menu bout, deux petites godivelles, ung cheveseul garny de coings et fermeture, prisez ensemble 112 s. t.

Item, l'abre gisant par embas, prisé et estimé 6 £ t.

Item, les quatre sernes, neuf petis bras, trente six oves telles quelles, prisez ensemble 18 £ t.

Item, ung rouet par bas garny de sa grosse embrassure et chaussure de nefflyer, prisez et estimez 30 £ t.

Item, les roteaux et arbre debout, garny de sa chaulssure de nefflyer, prisez ensemble 10 £ 5 s. t.

Item, une eclotoyre garnye de sa croysee et deux planches, ung tallon, ung soubz poultreau, prisez ensemble 70 s. t.

Item, un rouet par en hault garny de sa lanterne et chaulssure de cormyer et embrassure, prisez ensemble 9 £ 10 s. t.

Item, le moyeu garny de deux moyses, coings et piece de fermeture, prisez ensemble 10 £ 2 s.

[fol. 16 v°] *Item*, deux chaires et le pallyer, prisez ensemble 60 s. t.

Item, l'archure, la tremye, quatre potillons, deux tremyons, ung auget, le fleau, le batail et faulx batal, les aytz de couverture, la huche, les tostes et billotz qui sont a costez et autres billotz qui servent a porter le bled a la tremye, une pelle, ung corbillon et l'enchevestrure, prisez ensemble 9 £ 10 s. t.

Item, l'angin servant a tirer la meusle, garny d'un gros chable, ung moulinet et une petite vingtaine, prisez ensemble 6 £ 9 s. t.
Item, les deux verins garnys de leurs escroues et hardeaux et patins, prisez ensemble 70 s. t.
Item, l'angin servant a tyrer le bled, garny d'une vingtaine, prisez 6 £ 6 s. t.
Item, seize oves neufves, prisees et estimees ensemble 64 s.

[MEULES]

Par led. Hugues le Sueur, musnyer, fut trouvé la meusle servant en courant, laquelle porte cinq piedz huit poulces de haulteur, et d'espoysseur dix poulces et demy, prisee et estimee a raison de 35 s. 6 d. pour chacun poulce d'epoix, vallent aud. pris 18 £ 6 s. t.
Item, l'autre meulle gisant portant de haulteur cinq piedz neuf poulces et d'espoix dix poulces deux quarts, fendue par le meillieu, prisé [fol. 17] a raison de trente seulz par poulce vallent aud. pris 15 £ 15 s.

1559 (n. st.), 26 janvier.

*Prisée du moulin des Prés, sis sur la Marne, entre Charenton et Saint-Maur-des-Fossés, faite par Guillaume Sarrazin, charpentier, Jacques Herard, maréchal, et Jacques Quineau, meunier, lors de la confection de l'inventaire après décès de Robert Regnault, meunier au moulin de Saint-Gervais, sur la Seine, à Paris, et aux moulins de Gravelle et des Prés sur la Marne, à Saint-Maurice*¹.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., III, 309, 24 janvier 1559 (n. st.), fol. 7-8.

[fol. 7] Et le mercredi XXVI^e jour dud. mois de janvyer, en procedant a la contynuacion dudit inventaire, Guillaume Sarazin, maitre charpentier de mestyer se tranporta avec Jacques Herard, marechal demeurant a Charenton, au moulin des Prez, assis sur la riviere de Marne près Saint Mort des Fossez et encores avec Jacques Queneau, aussy musnyer, et en la presences de Hugues Quatron, pour et ou nom de ladite veuve, de Nicolas *****², tuteur dud. maitre Michel Regnault, pour et ou nom d'icellui Regnault et de Estienne Regnault, son frere, auquel lieu ilz priserent et estimerent ce qui s'ensuit.

[CHARPENTERIE]

Deux seuilz telz telz [sic], prisés ensemble 7 £ t.
Item, quatre reilles garnyes de leurs tallons et de leur soubz portereau, prisez ensemble 18 £ t.
Item, l'esclotoyre garny de deux planches et de sa croisee et de son protereau par hault, prisez 110 s. t.
Item, deux arbaletriers au gros bout garniz de deux grosses godyvelles et de une souche, et ung cheveceuz, fermetures, prisez ensemble 15 £ 10 s.
Item, au menu bout, deux arbaletriers garniz de deux petites godivelles, ung cheveceuz et ung pallier de cuyvre, prisez ensemble 10 £ t.
Item, l'abre gesan garnye de neuf petiz bras, quatre cernes, trente aulves, prisez ensemble 38 £.

1. Les moulins de Saint-Gervais et de Gravelle n'ont pas fait l'objet d'une prisee car ils faisaient partie des propres de la veuve de Robert Regnault (Arch. nat., Min. cent., III, 309, 24 janvier 1559 (n. st.), fol. 6 v°).

2. Blanc.

Item, le rouet garny de son embrasure et une chaussure de chevilles de cormyer, une paire de ronteaux garnys de fuzeaux de cormyer, l'arbre debout, prisez ensemble 28 £ t.
 [fol. 7 v°] *Item*, le potereau garny de troys planchers et de sa croisee, d'un treul, prisé .60 s.
Item, le rouet par hault garny de son embrasure et d'une chaussure de chevilles de cormyer, de deux moyses, ung moyeulx, prisé ensemble 21 £. t.
Item, le paillier, deux chaires, deux lanternes, prisez ensemble 4 £ 10 s. t.
Item, l'enchevestreuze, l'archeure, la huche, un pallyer, la tremye, le tremyon, le claquet, le crochet, prisez ensemble 100 s. t.
Item, l'angin a tyrer la meule et l'esclotoyre, ung chable, une vaintayne telle quelle, prisez ensemble 7 £ 6 s. t.
Item, deux verains garny de patins, de gardeaux, prisez ensemble 4 £ 5 s.
Item, ung angin a tirer les bledz garny d'une vintaine, prisés 4 £ 10 s.

[FERRURE]

Ensuit la ferrure dud. moulin.

Et pour ung fer garny de ses pas, prisé 6 £ t.
Item, une nille prisee 60 s.
Item, une paire de roisteaux garniz de fretes de fer, prisees 25 s.
Item, aux quatre reilles, six chevilles de fer et dont quatre ausd. reilles et deux au verin, prisez 30 s. t.
Item, ung cerceau de fer et ung noyau, prisez ensemble 25 s. t.
Item, a l'abre geran a deux virolles et deux cerceaux de fer, prisez ensemble 60 s. t.
 [fol. 8] *Item*, a l'arbre debout, une potence garnye de ses pastz, deux fretes servans aud. arbre, un boullon qui soustient les roiteaux par bas, prisé ensemble 60 s. p.
Item, deux marteaux batans, ung marteau a detrempouere, une pince rompue, prisez 15 s. t.
Item, a l'angin qui sert a tyrer les blez y a quatre petite fretes et deux boullons, prisez ensemble 15 s. t.
Item, a une autre perre de paignons, deux fretes de fer, prisez ensemble 25 s. t.

[MEULES]

Ensuit les meulles dud. moulin.

Premierement, la meulle en courant de cinq piedz de hault et de quatorze a quinze poulces d'espoisseur, la meulle en gerant de cinq piedz de hault et de cinq a six poulces d'espoisseur, prisé le tout ensemble40 £ t.

28

1570, 11 janvier.

Prisée du moulin du Temple dit de l'Horloge, sis sur la Seine, sous le pont aux Meuniers, faite par Jean Baudouin et Raoulin Boulanger, meuniers, et Laurent Gourlay, taillandier, lors de la confection de l'inventaire après décès de Guillemain Boileau, meunier audit moulin.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., III, 321, 11 janvier 1570, fol. 8-

[fol. 8] C'est la prisee des tournans et travailland du moulin.

Ensuivent les ustancilles dud. moulin prisez par lesd. Baudoyne et Boullanger, [...] ¹

[CHARPENTERIE]

Premierement, les deux seuilz soupendus de quatre reilles garnye de leurs tallons et clefs et de quatre soupoutreaux par hault ou sont portée lesd. reilles, le tout prisé ensemble 32 £ 10 s.

Item, les deux arballetriés du gros bout, garnis de deux grosses gaudivelles et ung chevecheu qui porte le bout de l'arbre avec la souche coins et fermeture, le tout prisé ensemble 29 £ p 10 s.

Item, les deux arbaletiers du menu bout garnies de petite gaudivelles et ung chevecheu qui porte le petit bout de l'arbre, le tout prisé ensemble 16 £ 2 s. 6 d.

Item, l'arbre gisant garny de neuf petis bras et de quatre cernes avec vingt quatre aubes garnis de taseaulx et batiere, coins et fermeture, le tout prisé ansemble 93 £ t

Item, le rouet par bas, garny de son anbraseure et chauseure prisé ansemble 40 £ t.

Item, l'arbre de bout garny de ses ronteaulx, chaussé de ferceaulx, coins, et fermetures, le tout prisé ensemble 10 £ t.

Item, le rouet par an hault garny de ses anbraseure garny de ses paignons, chaussée de chevilles et feureaulx, coins et fermeture, le tout prisé ansamble 30 £ t.

Item, le moieu garny de ses deux moises, coins et fermetures, le tout prisé ensemble 15 £ t.

Item, l'eclotaire garnye de sa croisee et planche et ung soupoutreau par an hault, prisé 7 £ 10 s.

1. 6 mots illisibles.

Item, le paillier garny de ses deux chaise, coins et fermetures, le tout prisé ansemble 60 s. t.
 [fol. 8 v°] *Item*, trois, verrins garnis de leurs ecrous et patins avec les hardeaulx de corde de
 chanvre, le tout prisé ansemble 15 £ t.
Item, l'angin a lever la meulle, garny de ses liens et traverses avec les deux sabliere qu'il le
 soutient et avec l'[...]¹, prisé 100 s.
Item, l'archeure garnye de ses potillons, traverses et couverture, la tremye, l'auget et tremyons,
 le fleau, le claquet et fault claquet, le moulinnet a battre le blé, l'anche, la huche ou chet la
 farine, la pelle et le corbillon, le tout prisé ansemble 12 £ 10 s.
Item, la montee à [...]² le blé avec les deux tantes et les billos seur quoy se lieve la meulle
 avec l'anchevestreure d'entour la meulle et desoubz le coin et rouleau, la chamberiere, le tout
 prisé ansemble 50 s. t.

[MEULES]

Item, la meulle de desus, de cinq piés dix pouces de dyamaistre et de cinq pouces et demy
 d'espoisseur, prisée 10 £ t.
Item, la meulle de desoubz, de pareil dyamaistre et de six pouces d'espoisseur, prisée 10 £ t.
Item, deux chables a lever la meulle de cinq a six toise chacun de long, avec la vintainne de
 chanvre de l'angin, le tout prisé ansemble 9 £ t.

[BOIS TROUVÉ AU GRENIER DU MOULIN]

Item, avons trouvé au garnier du moulin, une quantité de bois de neflier de cormier servant
 a moulin, le tout prisé ansemble 10 £ t.
Item, la soupendue de derriere garnyé de huit sablieres et planche, prisé ansemble .. 20 £ t.
Item, cinq auves neufves avec autre sortes de boys, tant vieulx que neuf, le tout prisé an-
 samble 6 £ t.

[FERRURE]

[fol. 9] Ensuit la ferreure servante aud. moulin par led. Laurent Gourlay, maitre taillandier a
 Paris.

1. Un mot illisible
 2. Un mot illisible

Premierement, soisante huit clous a huve, tant au rouet que aux railles, prisé ansamble 102 s. t.

Item, les deux virolles de l'arbre gesant avec les deux ceseaulx, prisé ansemble 115 s.

Item, la potence avec les deux cerseaulx et l'arbre debout avec la palette garnye de son moieu et pas, avec le bougon de fer qui soutient les ronteaulx et ung estriés par hault, le tout prisé ansamble 4 £ 10 s.

Item, les deux cerseaulx de fer du moieu, prisé 67 s. 6 d.

Item, la nille, le fer, la pallete garnye de son moieu et pas avec la clef, prisee ansemble 10 £ t.

Item, les deux cerseaulx et la lanterne, et huit petite bandes avec les rives, prisé ansemble 60 s. t.

Item, neuf cheville de fer tant au railles que à l'eclotaire, prisee ansemble 67 s. 6 d.

Item, cinq marteaulx a battre la meulle, le marteau a atrempe, la pince de quatre piés et demy de lon ou environ, le tout prisé ansemble 70 s. t.

Item, avons trouvé au garnier plusieurs farrailles servant à moulins à vent, quelque bout de pailler de cuivre, avec ung echarpier garny de sa poullye de cuivre, et la poullye de fer et fonte qui est a garuene qui lieuve la meulle, le tout prisé ansemble 15 £ t.

1574, 15 novembre.

Prisée et estimation du montant des réparations à faire au moulin de Croulebarbe, sis sur la Bièvre, par Jacques Marchant et Roger Fournier, charpentiers, Raoulin Boulanger et Barthélémy Hanya, meuniers, insérées dans un bail du moulin du 26 mars 1577 accordé par le chapitre de Notre-Dame, à Jean Lemercier, meunier demeurant à Saint Marcel. Le moulin est prisé 242 £ 10 s. t.

A. Original, papier, non retrouvé.

B. Copie collationnée à l'original faite le 13 février 1576 par François Croiset et Claude Franquelin, notaires au Châtelet, non retrouvée.

C. Copie de B insérée dans un bail du moulin de Croulebarbe du 26 mars 1577, cahier de parchemin, Arch. nat. 21, p. 9-21.

D'après C.

[p. 9] A messire Anthoine Duprat [p. 10] chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Nanthouillet, Precy, Rozay, et de Formieres, baron de Thiert, de Thoury, et de Viteaulx, conseiller de sa majesté son chambellan ordinaire et garde de la prevosté de Paris, nous Jacques Marchant, juré du roy nostre sire en l'office de charpenterie, Rollin Boullanger et Barthelemy Anna, musniers et Roger Fournier, charpentier, honneur et reverence. Monsieur vous plaise scavoir que de vostre ordonnance et commandement a nous faict, apres serment solempnel par nous faict et presté pardevant vous ou monsieur le lieutenant civil par vertu de et en ensuyvant certaine sentence en datte du dixiesme jour de novembre l'an mil cinq cens soixante quatorze signee Drouart, donnée de vous ou monsieur le lieutenant civil entre Nicolas Patrouillart, marchand et bourgeois [p. 11] de Paris, demandeur d'une part, et Drouet de Gaigne et sa femme, deffendeurs d'autre part, et a la requeste dudict demandeur, le quinziesme jour desdictz mois et an, nous sommes transportez en ung moulin assis aux faulxbourgs Sainct Marcel au derriere des Cordelieres sur la riviere de Bievre, appelé le moulin de Croulebarbe, pour voir et visiter, priser et estimer les ustancilles dudict moulin, ensemble quelles menues reparations sont a present necessaires a faire audict moulin suivant le bail a loyer faict d'iceluy moulin par ledict demandeur ausdictz deffendeurs pardevant deux notaires du Chastellet

de Paris l'an mil cinq cens soixante cinq, signé Chartrain et Barriere; lequel moulin et ustancilles d'icelluy nous avons veuz et visitez ainsi qu'il appartient en la presence desdictes parties, et avons prisez et estimez les tournans et [p. 12] travaillans et ustancilles dudict moulin aux sommes de deniers, ainsi et en la maniere qui ensuit.

[CHARPENTERIE]

Et premierement les deux portes l'une servant a mettre l'eau sur le moulin et l'autre a le retenir, dont l'une garnie d'un chapeau de neuf piedz de long et de sept poulces de gros, garnie de son seuil par bas de sept piedz de long et de quatre a six poulces de gros, garny de ses deux portes, chacune porte garnie de son fleau, l'une et l'autre porte garnye aussi de son chapeau et de son seuil de pareille longueur de quatre et six poulce de gros, garny de quatre poteaulx de long chacun de six piedz de long et de mesme grosseur que dessus, garniz d'un aiz de six piedz de long et d'un pied de large, et avoir fait le pont entre lesdictes deux portes garny de cinq ais chacun de six piedz de long [p. 13] dont trois chacun d'un pied de large et deux autres chacun de huit poulces de large, le tout d'un poulce de gros, prisé ensemble pour bois et peine d'ouvriere la somme de cent dix solz tournois.

Item, pour avoir mis les deux arbalestriers du dehors portez sur deux tresteaulx en contrefiche, l'un desdictz tresteaulx de sept piedz de long et l'autre de trois piedz et demy de long, de huit poulces de gros, et soubz lesdictz tresteaulx quatre contrefiches chacune de six pieds de long avec une entretoise et ung patin par bas contenant ensemble quinze piedz de long, de quatre a six poulces de gros, l'un desdictz arbalestriers de dix piedz de long, et l'autre du costé de la roue de quinze piedz de long, de neuf poulces de gros, deux gaudivelles chacun [p. 14] de trois piedz de long de cinq et six poulces de gros, ung chevesseul au dessus de dix poulces de long, de dix et onze poulces de gros, le tout prisé ensemble tant pour bois, chariaige et peine d'ouvriere la somme de six livres tournois.

Item, pour avoir fait le neu de la roue contenant quatre toises de long ou environ, garny de son enfonseure et de ses deux jenderieres de ladicte longueur et de ses deux bordeures, chacune bordeure garnye de cinq chevalletz, chacun chavellet garny de son patin, le tout contenant ensemble trente six piedz de long, de quatre a cinq poulces de gros, ledict neu

contenant deux piedz trois quartz de large dans œuvre sur deux piedz de hault, prisé pour bois, chariaige et peine d'ouvriere, la somme de vingt cinq [p. 15] livres tournois.

Item, la roue dudit moulin, garnye de quatre embasseures chacun de quinze piedz de long, de six poulces de large, et trois poulce et demy de gros avec son cloud caraux, a trente deux aulbes, garnye de sa gentille des deux jouairieres et tringles, tasseaulx soubz lesdictes aulbes, les jouairieres chacune de treize poulce de largeur et ung petit poulce d'espois, lesdictes aulbes de deux piedz de long, ung poulce de gros et quinze poulces de largeur, le tout fourny de coings et fermetures, prisee ladicte roue tant pour le bois, chariaige d'iceluy que peine d'ouvriere, la somme de soixante sept livres dix solz tournois.

Item, pour l'arbre tournant, contenant douze piedz et demy de long et quinze poulces de gros, prisé tant pour le bois, chariaige d'iceluy que peine d'ouvriere pour la façon d'iceluy et l'avoir miz en œuvre [p. 16] la somme de vingt cinq livres tournois.

Item, pour avoir fait le rouet de six piedz cinq poulces de diamettre, garny de son embrasseur de ladicte longueur, de trois poulces d'espois et de dix poulces de large avec sa lanterne, le tout garny de leurs chevilles, fusteaux et fermeture, prisé ensemble pour bois et peine d'ouvriere la somme de quarante livres tournois.

Item, pour le chevesseul de dedans ledict moulin, de six piedz de long et huict poulces de gros, le paillier de neuf piedz de long et de sept a huict poulces de gros avec les deux chevilles, chacune de cinq piedz de long et de cinq poulces de gros et ung pied de large, avec le fleau de la *****¹, avec le cordaige, le tout garny de coings et fermeture, prisé ensemble pour bois, chariaige et peine d'ouvriere, la somme de soixante dix solz tournois.

Item, [p. 17] ung coffre de bois qui sert a recevoir la farine avec lance et ung petit dossier qui est contre lance fait de deniers, prisé ensemble la somme de quarante solz tournois.

1. Blanc.

Item, pour l'enchevestreure ou est la meulle dont deux des costez d'icelle chacune de neuf piedz de long, d'un pied de large et cinq poulces d'espois, et les deux autres costez chacun de sept piedz de long, de neuf poulces de large, et sept poulces d'espoisseur, prisé ensemble pour bois, chariaige et peine d'ouvriere la somme de cent solz tournois.

Item, pour avoir faict la serche au pourtour de la meulle, la tremuye, l'auget, les tremuyons garniz de deux poteletz et ung chappeau avec le couverceau de devant, le cordaige de l'auget garny de son moulinet, le tout prisé ensemble, tant pour bois que peine d'ouvriere, la somme de quatre livres dix solz tournois.

Item, pour l'engin servant a lever la meulle, [p. 18] garny de son arbre et branches avec l'appuys pour arrester la meulle contenant douze piedz de long avec deux petitz chantiers et la lande contenant ensemble neuf piedz de long et trois poulces de gros, le tout prisé ensemble la somme de soixante solz tournois.

[MEULES]

Item, pour les deux meulles contenans assavoir celle de dessus cinq piedz et demy de dyamettre et huict poulces de hault, et celle de dessoubz de pareil diamettre de cinq piedz et demy qui, au feur de trente solz tournois pour chacun poulce desdictes meulles a quoy nous l'avons prisé et estimé, vallent ensemble audict pris la somme de vingt trois livres cinq solz tournois.

[FERRURE]

Item, le fer, nille, la palette garnye de son noyau au pas avec les deux cerceaulx de la lanterne, deux goujons garniz de leurs clavettes et rondelles [p. 19] avec une petite clef pour soustenir ladicte lanterne, prisé ensemble la somme de vingt une livres tournois.

Item, les deux torillons des deux boutz de l'arbre faitz en façon de queré avec les quatre frettes, le tout prisé ensemble la somme de huict livres tournois.

Item, le chable servant a lever la meulle avec la vintaine, prisé ensemble la somme de soixante solz tournois.

Somme totale a quoy se montent lesdictes prisees, deux cens quarante deux livres dix solz tournois.

[RÉPARATIONS À EFFECTUER]

Ce faist, nous avons veu et visité quelles menues reparations estoient et sont a faire en ladicte maison et moulin en la presence desdictes parties, et avons trouvé ce qui s'ensuit.

Et premierement, en la chambre sur l'estable a vaches, est de necessité de restablir la masonnerie de l'astre et contre cœur [p. 20] de la chemynee qui sont en aucuns endroictz rompuz et cassez, a mettre ung panneau de verre a la fenestre sur la rue pour ce qu'il appert y en avoir eu ung, rependre et remectre une penture a ladicte fenestre au lieu d'une autre qui en a esté demolie, ensemble mettre une serrure a l'huys de ladicte chambre pource qu'il appert y en avoir eu une.

Item, est besoing et necessité de restablir et repindre la fenestre qui est audict moulin du costé de l'eaue, qui est en partie rompue et le genre deppendu et detaché par l'une des pentures.

Item, en l'estable ou est le four, est necessité de mettre une fenestre de menuiserie garnie de serrure et penture du costé de la rue, pour ce qu'il appert y en avoir eu une, et mettre aussi une serrure a l'huys deladicte estable pour ce qu'il appert y en avoir eu.

Item, a l'estable joignant est necessité de mettre [p. 21] une serrure de bois a l'huys et deux fenestres de menuiserie du costé de la rue, pour lequel appert y avoir eu.

Item, est besoing et necessité de mettre deux serrures de bois garnies de leurs clefz, l'une à l'huys dudict moulin sur le pont, et l'autre a la porte de la court sur les champs, parce qu'il appert y en avoir eu, et a present n'y en a poinct.

Et tout ce, mondict sieur, vous certiffions estre vray, tesmoings noz seings manuelz cy miz les an et jour dessusdictz.

Ainsi signé : Marchant *et* Boullenger, Roger Fournier *et* Hanya.

1584, 23 février.

Prisée du moulin à vent de la Tour de pierre, sis entre le faubourg Saint-Denis et La Chapelle, faite par Pierre Bourdonne, charpentier de la grande cognée, et annexée à un bail du moulin accordé par Antoine Bahuet, meunier et bourgeois de Paris, à Regnault Berger, aussi meunier, et Germaine, sa femme, en date du 28 décembre 1584.

A. Original, non retrouvé.

B. Copie dans un bail du moulin de la Tour de pierre, cahier de papier, Arch. nat., Min. Cent., III, 170, 28 décembre 1584, p. 9-12.

[p. 9] De l'acord consentement et a la requeste et presence de honnestes personnes Anthoine Bahuet, metre musnier, bourgeois de Paris, propriétaire du moulin a vent de la Tour de pierre, assis hors les faulxbourgs Sainct Denis, au dessus de l'église Sainct Lazare, d'une part, et Regnault Berger, aussi mestre musnier, et Germaine Mercier sa femme, fermiers et preneurs dud. moulin, je, Pierre Bourdonne, charpentier de la grand coignee, le vendredy troiesime jour de fevrier mil V^C IIII^{XX} IIII, me suis transporté aud. moulin pour veoir et visiter, priser et estimer les meulles, tournans et travaillans et ustancilles dud. moulin a pris d'argent eu esgard a l'estat, disposition et valleur d'iceulx et au temps de present, ce que j'ay fait en la presence d'icelles parties et de leur consentement, en la forme et manière qui s'ensuit.

Et premierement, les huit cousteaux de treilliz de boys desquelz led. molin est vestu et lesquelz sont tout neufz, iceulx garniz de leurs cordaiges etc., le tout prisé ensemble dix huit escuz vingt solz tournois. Pource cy 18 ∇ 20 s.

Item, les deux vollans dont l'un d'iceulx est tout neuf, iceulx garny de leur quatre allonges, de quatorze liens de fer, assavoir huit grandz aux jointcz desd. vollans, et les six autres petitz aux boutz desd. allonges, avec deux boujons de fer servans de tasseaux aux coings desd. vollans joignant l'arbre tournant. Lesd. deux vollans garny de lattes et [p. 10] cottrez, desquelz la plus grand partie sont neufz, et le tout garny de coings et fermetures, le tout prisé ensemble

la somme de trente sept escuz sol37 ▽ s.

Item, deux planches de boys de chesne de 12 piedz de long et de quinze poulces de long sur trois poulces d'espoisseur, servant de claulsement a monter sur lesd. vollans, prisez ensemble cinquante solz tournoiz. Cy 50 s. t.

Item, l'arbre tournant de vingt piedz de long et 22 poulces de gros par son gros collier, garny de cinq cerseaux de fer, assavoir trois par la teste et les deux autres joignant l'embraceure, led. arbre garny d'allumelles par le gros et petit collier avec la platine de fer du petit bout, et le tout prisé ensemble la somme de quinze escuz sols. Pource cy15 ▽ s. t.

Item, le marbre sur lequel tourne le gros collier de l'arbre, prisé quarante solz tournois. Cy 40 s. t.

Item, le rouet a double tourneure, garny de ses embraseures et de quatre chevilles de fer desquelles il est tenu dedans lesd. embrasseures, garny de sa lanterne aussi a double tourneure, ferré de trois cerseaux et de quatre boujons de fer desquelz elle est assemblee, avec ses tourteaux, avec huict coings de fer, et le tout garny de ses chausseures de fuzeaux et chevilles et de coings et fermetures, et le tout prisé ensemble la somme de dix sept escuz sols. Cy 17 ▽ s. t.

Item, le frain faict de courbes de six poulces de largeur, de deux poulces d'espoisseur, ferré par la teste d'un grand bout de fer, garny de son anneau par lad. teste et ung gros couplet de fer avec une autre bande de fer de cinq piedz de long servant à l'espée au bout dud. frain, avec trois boujons de fer et deux petiz estriez de fer, avec la basculle garnye d'un petit posteau ferré d'ung lien de fer par le bout soustenant l'ung des boutz de lad. basculle, avec l'angin servant a lever et rabesser, et le tout garny de son cordage et ung chable neuf servant a tenir la teste dud. frain de quatre toises de long et de quatre poulces de gros, prisé le tout ensemble trois escuz quarante six solz, six deniers tournois. Cy 3 ▽ 46 s. 6 d. t.

Item, le pallier d'en hault garny de sa clef et une platine de fer soustenant le chef avec ung

boujon de fer garny de sa clavette, et le tout garny de coings et fermetures, prisé ensemble ung escu trente solz tournois 1 ∇ 30 s.

Item, la pièce de la prison garnye de son chappeau et certy avec le cuivreau qui est dessoubz le petit collier de l'arbre avec la piece dedans laquelle [p. 11] le heurtoir est enchassé, icellui heurtoir garny d'une heritée de mestail de deux poulces de largeur et ung pouce d'espoisseur, et le tout garny de coings et fermetures, prisé ensemble ung escu trente solz tournois. Cy 1 ∇ 30 s.

Item, la meulle de dessus, de six piedz six poulces de diametre et de dix poulces d'espoisseur le fors raporté au foible, prisé par pouce d'espoisseur ung escu cinquante solz tournois, montant ensemble la somme dix huict escuz vingt solz tournois. Cy 18 ∇ 20 s. t.

Item, la meulle de dessoubz, de six piedz trois poulces de diametre et de dix huict poulces d'espoisseur, le fort raporté au foible, prisé par pouce d'espoisseur deux escuz solz, montant ensemble la somme de trente six escuz sol tournois. Cy 36 ∇ s. t.

Item, le gros fer de neuf piedz deux poulces de longueur et de trois poulces et demi sur trois poulces quatre lignes d'espoisseur avec la nille, le petit fer et la palette garnye de son noyau, et le tout prisé ensemble la somme de 16 ∇ 40 s. t. Cy 16 ∇ 40 s. t.

Item, la cerche des meulles faicte de cinq pièces de courbes de deux piedz de haulteur et ung pouce et demy d'espoisseur, garnye de coupetz de fer avec leurs petites chevilles de fer, garnye de couveseaux et de deux tremyons, avec la tremye et l'auget et l'angin a bailler et oster le bled aud. moulin, et le tout garny de cordaige avec la sonnette, le tout prisé ensemble cinq escuz vingt solz tournois. Cy 5 ∇ 20 s.

Item, l'angin a tirer et et lascher les sacz, garny de son enchevestrure et un posteau debout avec une vintaine de chanvre contenant trente toises de long et ung chable de chanvre, le tout neuf, de six toises de long et trois poulces de gros, le tout prisé ensemble la somme de deux escuz quinze sols six deniers tournois. Cy 2 ∇ 15 s. 6 d. t.

Item, l'angin servant a lever et coucher la meulle, ferré d'un lyen de fer et garny de deux pièces de boys en forme de joyayre servant a porter led. angin avec six poulies dont deux de cuivre, deux de fer de fonte, et les deux autres de boys, garny de leurs boujons de fer et de deux crochets de fer avec un escharpier de fer au bout duquel est ung crochet de fer, le tout garny de trois chables servant aud. angin dont l'un de quatre toises de long, l'autre de dix toises de long, et l'autre de trente quatre thoises de long, le tout prisé ensemble six escuz solz tournois. Pource cy 6 ▽ s. t.

Item, le coing a lever la meulle, le rouleau, l'orguel et les deux sterillons a soustenir la meulle, la chambrale et le corbillon, l'anche et l'avelz ou chet la farine, le rable, et le crochet a traire le sac, le tout prisé ensemble ung escu dix solz tournois. Cy 1 ▽ 10 s. t.

Item, le pailler d'en bas, garny sa sa soupente et de son espee de fer, avec trois estriez de fer, garny de sa basculle, et de deux pouillyes de cuivre, avec leurs cordaiges, prisez ensemble ung escu quarante solz tournois. Cy 1 ▽ 40 s.

[p. 12] *Item*, une piece de fer de quatre piedz de long ou environ, prisee quarante solz tournois. Cy 40 s.

Item, la queue servant a tourner led. moulin au vent et laquelle est toute neufve, contenant dix thoises de long ou environ, icelle garnye d'un gros boujon de fer qui la tient dedans le poinson, et de trois autres boujons et trois estriez de fer a l'endroict du jointz d'icelle, prisé ensemble la somme de trente ung escu sol quarante solz tournois. Pource cy 31 ▽ 40 s.

Item, l'angin servant a mectre led. moulin au vent, garny d'un levier et de son cordaige qui est un hardeau et ung chable de six thoises de long ou environ, avec le crocq servant a tirer les vollans, prisé ensemble cinquante solz tournois. Cy 50 s.

Item, un fleau de fer servant a poiser les blez et farines, garny de ses deux balances et de six

poix de fer de fonte, assavoir quatre poix de cinquante livres, ung poix de vingt cinq, ung poix de 12, et huict livres de petitz poix, le tout prisé ensemble la somme quatre escuz sol.
 Cy 4 ▽ s. t.

Somme totale que ce monte ensemblement la prisee cy dessus la somme de deux cent vingt escuz sols douze solz tournois. Cy 220 ▽ 12 s. t.

Et le tout certiffions estre vray ensemble que les deux cinctres dud. moulin sont entierement garny de rouleaux et boujons de fer, tesmoing noz seings manuelz cy mis les an et jour susd.

Ainsi signé : Bahuet, Regnault Berger, Pierre Bourdonne.

31

1586, 24 mars.

Prisée du moulin de Croulebarbe, sis sur la Bièvre, faite par Jean Baudouin, meunier, et Jean Couvreux, charpentier, à la demande du chapitre de Notre-Dame, propriétaire du moulin, suite au décès de Jean Mercier, jadis meunier du moulin.

A. Original, cahier de parchemin, Arch. nat., S 21.

[p. 1] L'an mil cinq cens quatre vingtz et six, le lundy vingt quatriesme jour de mars, de l'acord et consentement, et a la requeste de messieurs les doyen et chanoines de l'église Notre Dame de Paris, et en la presence de messieurs Richevillain et Fournier, chanoines aussy de ladicte eglise, a ce commis par lesquelz sieurs de chappitre pour faire visiter le moulin assis es faulxbourgs Saint Marceau lez Paris au derriere des Cordelieres sur la riviere de Bievre, appelé le moulin de Coulebarbe, ausditz seigneurs appartenant, a esté par nous, Jehan Baudouyn, meusnier commis de la part desditz sieurs de chapitre, et Jean Couvreux, charpentier nommé par la vesve de Jehan Mercyer, en son vivant meusnier, lequel tenoict ledict moulin alors de son decedz, veu et visité, prisé et extimé les ustancilles dudit moulin ainsy qu'il s'enssuict.

Et premierement, les deux portes, l'une dicelles servant a mettre l'eaue au moulin, et l'autre a la retenir, lesdites deulx portes garnie de [p. 2] leurs capeaulx de sept piedz et demy de long, de sept poulces de large et de quatre poulces d'espoisseur, garnie de son seuil par bas de sept piedz de long et de six poulces de gros ou environ, garni de ses deulx portes, et chacune desdictes portes garnie de son fleau telz quelz, garnie de troys poteaux de cinq piedz de long ou environ dont deulx sont de huict poulces de large et cinq poulces de gros, l'auttre de six poulces de large et quatre poulce de gros, et l'auttre porte garnie de trois porteaulex avec son seuil de sept piedz de long et son chaperon de six piedz, le tout tel quel, garny d'ung bout d'ays de quatres piedz de long avec le pont entre lesdites portes, garny de troys planches de sept pied de long, l'une de quinze poulce de large, l'auttre de dix poulce de large, le reste de deulx ou trois boutz de planche l'une sur l'auttre, prisé le tout ensemble ung escu sol et

quarente soulz tournoys. Cy 1 ▽ 40 s. t

Item, les deux arbalestriers de dehors portez sur deux treteaulx, contrefiches, [p. 3] dont l'ung desditz arbalestriers de douze piedz de long sur dix poulces de gros et l'autre de dehors œuvre de huict piedz et demy de long et de sept poulces de gros, ensemble les deulx gaudivelles dont l'une est de quatre piedz de long et l'autre de troys piedz et demy aussy de long et de six poulces de gros, ung chefseuil dessus lesdictes gaudivelles de six piedz de long, de dix a onze poulces de gros, garny de son boutoy de quatre piedz de long et troys poulce de gros, garnis de leurs clefs et fermetures ; les deux treteaulx l'ung de sept piedz de long et de sept poulces de gros et l'autre de six piedz de long sur huict poulces de gros, soubz lesquelz treteaulx quatre contrefiche de six piedz de long et de six poulces de gros, celui de dedans œuvre garny de son patin de quinze piedz de long, de quatre a six poulces de gros, ladite contrefiche d'amont l'eaue n'est que ung poteau debout de six a sept poulces de large sur six poulces de gros garny de son patin de troys piedz de long sur quatre [p. 4] a six poulces de gros, le tout tel quel prisé ensemble deulx escus sol et trente soulz tournois. Cy 2 ▽ 30 s. t.

Item, la roue dudit moulin garnie de ses quatre embrassures, de quinze piedz de long, de six poulces de large sur troys poulces de gros, garnie d'ung cerne avec ces coyaulx et auves, aussy garnie de ces gentilles servant de bordure a ladite roue pour tenir lesdites aubes avec leurs coingtz et chevillettes, ladite bordure de quinze poulces de large sur ung petit poulce de gros, ladite roue bien garnie de coyaulx, tasseaulx, coingtz et fermetures avec ses embrassures, prisé le tout ensemble vingt escus sol et quarente soulz tournoys. Cy 20 ▽ 40 s. t.

Item, le nour de dessoubz la roue servant a retenir l'eaue du moulin, garnie de son cerveau et joyers, ledit nour de quatre toises de long ou environ, garny de son enffonssure de ladite longueur, [p. 5] lesdictes joyeres telles quelles, garnies de troys chevaletz et de leurs patins avec deulx entretoise pour tenir lesdites joyeres dont l'une de sept piedz de long, l'autre de deulx piedz et demy et de troys a quatre poulce de gros, ledict nour contenant deulx piedz troys quartz de large dans œuvre sur deulx piedz de hault, le tout prisé ensemble cinq escus sol tournois. Cy 5 ▽ sol.

Item, l'arbre tournant, contenant douze piedz et demy de long et quinze poulce de gros, garny de quatre frette de fer et de ces deulx tourillons dont l'ung de dix huict poulces de long avec sa clef et rondelle, celuy de dehors et l'autre tourillon de dedans œuvre de treze a quatorze poulce, garny de sa clef et rondelle, le tout prisé ensemble huict escus sol. Cy 8 ∇ sol.

Item, le rouet du moulin, ledict rouet de cinq piedz six poulces de diametre, six poulces de gros, garny de quarente chevilles de boys de cormier, chacune de troys poulces de gros, garny de ces embrassures [p. 6] de dix poulces de gros, avec quatre boulons de fer dans lesdites embrasseures de dix poulces de large, avec la lanterne garnye de sept fuzeaulx et son tourteau, deulx frettes de fer de troys poulces de large avec troys boulons de fer, garnys de leurs clavettes et rondelles, quatre coingtz de fer pour fermer ladicte lanterne, le tout prisé ensemble quinze escus sol et quarente soulz tournoys. Cy 15 ∇ 40 s. t.

Item, le chef seuil de dedans ledict moulin de six piedz de long, de dix poulces de large sur huict poulces de gros, le pallyé de huict piedz et demy de long, de sept a huict poulces de gros avec les deulx chaises de cinq piedz de long et d'ung pied de large sur quatre poulces de gros, garny de son fleau qui sert a trampe le moulin, garny de troys boulons de fer dont deulx par bas de dix poulces de long et l'aulture de six poulces par hault [p. 7] tenant l'espee dudit fleau, garny d'ung petit chableau de deulx toises ou environ, garny de coingtz et fermeture, prisé ensemble deux escus sol et quarente soulz tournoys. Cy 2 ∇ 40 s. t.

Item, ung coffre de boys qui sert a recepvoir la farine, de cinq piedz de long et cingt deulx poulces de large avec l'anche pour recepvoir la farine, ung dossier de troys piedz et demy en quarré faict d'ays, le tout prisé ensemble trente cinq soulz tournoys. Cy 35 s. t.

Item, pour l'anchevestrure ou est la meulle de dessoubz, dont les deulx costés de huict piedz et demy de long et onze poulces de large sur quatre poulces et demy de gros, les deulx aultres costez chacun de sept piedz de long et de cinq poulces de gros sur cinq poulces de large, le tout prisé ensemble ung escu sol et vingt soulz tournoys. Cy 1 ∇ 20 s. t.

Item, la serce, la tremuye, l'auget, les traverscins garnis de deulx [p. 8] couverceaulx et cordaiges de l'auget et moulinet, le corbillon de deulx boysseaulx avec deulx coingtz et deulx rouleaulx, le tout prisé ensemble ung escu sol et vingt soulz tournoys. Cy 1 ∇ 20 s. t.

Item, l'angin servant a lever la meule tel quel, garny de son abre de huict piedz et demy de long sur neuf poulces de gros avec son apuis pour arrester la meule de douze piedz pour tour, de deulx pieces de boys de quatre poulces de gros avec deulx petis chantiers servantz de tote de cinq piedz et demy de long, de quatre poulce en quaré ensemble, ung petit moulinet en bas servant a lever la meule, de troys piedz et demy de long sur six poulces de gros, garny de ses deulx bras et de son poteau de six piedz et demy de long sur huict a six poulces de gros la ou porte le tourillon dudit moulinet garny d'une vaintine de [p. 9] six toises de long ou environ, de deulx poulces de gros, ensemble le gros chable a lever la meule de quatre toises et demye de long ou environ, de cinq poulces et demy de gros, le tout prisé ensemble deulx escus sol quarente soulz tournois. 2 ∇ 40 s. t.

Item, pour les deulx meules servant audit moulin, assavoir celle de dessoubz, de cinq piedz cinq poulces de diametre, estant rompue par la moytiee, de quatre poulce et demy d'espoisseur, ayant tourné des deulx costés, prisee ung escu sol et quarente soulz tournois. Cy 1 ∇ 40 s. t.

Item plus, la meule qui sert en courant, de cinq piedz et demy de diametre, de quatre poulces et ung tiers d'espoisseur, le fort rapportant au foible, prisé pour chacun poulce trente soulz, vallent deulx escus sol et dix soulz tournoy. Pource cy 2 ∇ 10 s. t.

[p. 10] *Item*, le fer, de troys piedz sept poulces et demy de long sur troys poulces de gros sur deux poulces et demy, garny de sa palette et son pas avec la nille de dix huict poulces de long, troys marteaulx, une masse, le pipois avec la pince de quatre piedz moins ung poulce, le tout prisé ensemble six escus sol. Pource cy 6 ∇ sol.

Somme totale a quoy ce monte la prisee et vateur des ustancilles dudict moulin cy dessus declarez a la somme de soixante onze escus sol et cinquante cinq soulz tournoys, lesquelz nous certiffions estre vray et avoir esté ainsy par nous fait led. jour de lundy vingt quatrieme jour de mars mil V^C IIII^{XX} six en tesmoing de quoy nous avons signé la presente.

1586, 19 juillet

Prisée des moulins de Saint-Magloire et de Saint-Lazare, sous le pont aux Meuniers, faite par Vincent Hébert et Mathieu Sarrazin, meuniers et charpentiers, et Abel Lefèvre, forgeron, lors de la confection de l'inventaire après décès d'Antoine Bahuet.

A. Original, cahier de papier, Arch. nat., Min. cent., III, 193, p. 46-59.

[p. 46] Le samedi XIX^e jour de juillet mil V^C IIII^{XX} VI, de l'accord et consentement et presence de nostre personne, Barbe Baudouyn, veuve de feu Anthoine Bahuet, tutrice de ses enffans et aussy Mathieu Thillet, subrogé de Thomas, Geneviesve, Anthoine, Barbe et Catherine Bahuet, enffans myneurs d'ans dud. Bahuet, nous sommes expressement transportez en et sur le pont aux musniers au moulin de Saint Magloire et au moulin Saint Ladre, a lad. veuve et myneurs appartenant. Nous, Vincent Hebert et Mathieu Sarrazin, musniers et charpentiers demeurant au pont de Saint Maur des Fossez, et Abel Lefevre, maitre forgeron de fer et ustancilles de moulins demeurant a la rue de la Ferronerye, pour veoir et visiter [p. 47] les ustancilles tournans et travaillans ausd. deux moulins, prisé et estimé en la forme et maniere qui s'ensuit apres serment par nous faict par devant Vassart et Herbin notaires.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DE SAINT-MAGLOIRE]

Premierement, au moulin de Saint Magloire, avons trouvé deux seulz, l'un devant et l'autre derriere, chacun de vingt cinq piedz de long et de quinze poulces de large et sept poulces et demy d'espaisseur, dont au seul d'amont l'eaue y a deux souportereaux, chacun de six piedz de long, quinze poulces de large et sept poulces ou environ d'espaisseur, prisé 9 ∇ et demy. *Item*, quatre reilles, chacune de cinq toises de long ou environ, de dix a onze poulces de large, et de cinq a six poulces d'espaisseur, chacune reille garnye de son tallon et clef, tant grosse que petite, assemblee a double crochetz, prisé 13 ∇ 2 tiers. *Item*, sur les seulz au gros bout y a troys albalestrieres chacune de dix neuf piedz et demy de long et d'un pied de fourniture prisé 11 ∇ et demy. *Item*, au menu bout, deux arbalestriers dont l'un de vingt ung pied de long et l'autre de vingt piedz, et chacun ung pied de fourniture, prisé ensemble 8 ∇ et demy.

Item, au gros bout, deux grosses godivelles, chacune de trois piedz trois poulces de long, deux piedz de hault, avec ung chevesseux de quatre piedz et demy de long, a onze a douze poulces de fourniture, une buche de sept piedz de long et ung pied de fourniture, deux clefz de fermeture et avec la souche avec quatre potence, prisé 6 ∇ 2 tiers.

[p. 48] *Item*, au menu bout, deux petites godivelles chacune de trois piedz troys poulce de long, ung pied de large, ung chevesseil de troys piedz et demy de long, un pied de fourniture, et un pieu de fermeture derriere, prisé ensemble 2 ∇.

Item, ung arbre gezant de vingt piedz sept poulces de long et de vingt ung poulce de gros au gros bout et dix neuf poulces au menu bout, garny de neuf petitiz bras, chacun de seize piedz de long et de quatre et ung poulce ou environ de fourniture, dont la moictyé y a des entes, quatre sans, garniz de leurs parclege dont a ceulx du mellieu y a au coiau [...] ¹ trente aulves, chacune aulve de quinze pied de long et de ung pied de large comprins les herissons avec leurs coyaux et aussi coings et batieres, prisé 55 ∇ 2 tiers.

Item, ung rouet par bas garny de sa grosse embrasseur et chaussure de boys de cormyé, prisé 33 ∇ 1 tiers.

Item, une paire de rouleaux garniz de vingt fuzeaux de bois de cormyer prisé .5 ∇ et demy.

Item, ung arbre debout de cinq toises de long et de quatorze poulces de fourniture au bossaige, prisé 13 ∇ et demy.

Item, une esclotoire garny de sa reille et ung tallon avec deux proue de croisee, deux planches chacune de quatorze piedz de long et de dix huict poulces de large, pour ce .. 6 ∇ et demy.

[p. 49] *Item*, ung moyeu de quatre piedz et demy de hault et de deux pied quatre poulces de fermeture, tel quel, prisé 3 ∇.

Item, ung rouet par hault de boys d'orme avec ses parcloze et embrassure et douze douzaines de chevilles de boys de cormyer, prisé ensemble 18 ∇ et demy.

Item, deux moises, chacune de huit piedz deux poulces de long et de quinze poulces de large et sept poulces et demy d'espoisseur, avec quatre piece de couverture, prisé ensemble 5 ∇ et demy.

Item, deux lanternes servant aud. moulin dont l'une a dix fuseaux et l'autre a quinze fuzeaux, prisé ensemble 3 ∇ et demy.

1. Un mot illisible.

Item, ung pallier de onze piedz de long, ung pied de fermeteure, avec deux chaises, chacune de quatre piedz et demy de long et de treize poulces de large, huit poulces d'espoisseur, prisé ensemble 5 ▽.

Item, quatre verins, chacun de cinq piedz de long, garniz de leurs escrous et patins et hardaux, prisé 8 ▽ et demy.

Item, la meulle de dessus qui est courante, a dix piedz ung pouce de hault et quinze poulces d'espoisseur, prisé 30 ▽.

Item, la meulle de dessoubz qui est fendue en deux endroictz, et une autre qui est par dessoubz, prisee 4 ▽ et demy

Item, en l'enchevestrure de la meulle, deux pieces, chacunes [p. 50] de neuf piedz de long, cinq poulces d'espoisseur, deux autres chacune de hit piedz de long et de neuf poulces de large, cinq poulces d'esponds d'espoisseur, prisé 2 ▽.

Item, deux escailler au pied droict garniz chacun de six marges d'aitez, prisé 1 ▽ 1 tiers.

Item, deux lottes avec une piece qui porte les lottes et une planche qui est derriere deux poteaux, prisé 50 s.

Item, quatre potilles, deux traversins, deux tremyons, avec trois aiz de couverture, prisé 1 ▽ 1 tiers.

Item, une archeure garnye de quatre serceaulx, une tremye de quatre piedz neuf poulces de large par haut, avec l'auget, le coing, l'engueil, le rouleau, le fleau, et le clacquet, le petit moulinet, la pelle et le rancon, prisé 6 ▽ et demy.

Item, une huche de sept piedz quatre poulces de long sur deux piedz neuf poulces de large, prisé 1 ▽ 2 tiers.

Item, l'arbre et angyn a tirer la meulle de huict piedz de long, huict pouce de gros, dans lequel y a une roue enfensee avec sept petitz bras et ung autre moulynet garni de deux petitz bras, prisé 3 ▽ et demy.

Item, deux gros chable a tirer la meulle [p. 51] et l'eclotoire, avec une vintaine, prisé ensemble 3 ▽ et demy.

Item, une escharpe qui sert a tirer l'eclotoire et une poullye de foule qui conduit le chable a lever la meulle, prisé 1 ▽ 2 tiers.

Somme pour le bois des tournans travaillans se monte a deux cent soixante huict escuz ung tiers.

[FERRURE DU MOULIN DE SAINT-MAGLOIRE]

Ensuit la ferrure dud. moulin.

A l'arbre gezan, y a deux virolles et deux serceaulx de fer, prisé ensemble ... 3 ∇ et demy.

Item, a l'arbre debout, deux virolles qui servent de serceaulx, une pottence, une pellette et ung pas, ung boujon qui porte les rontteaux, deux serceaulx aud. rontteaux, prisé ensemble 6 ∇ et demy.

Item, vingt chevilles de fer qui sont tant aux grevilles qu'aux potence, prisé 25 s. t.

Item, au rouet et a l'ambrassure, cinquante quatre cloudz a une oreille et eclotoires, seize boulons de fer garniz de leurs clavettes et erondelles, encores quarante cloudz uves qui sont par voyes, oreilles et clotoires, prisé 4 ∇ et 58 s.

Item, le fer a quatre piedz et demy de long, l'anille, la palette et le pas, prisé 9 ∇ 6 s.

Item, aud. paires de paignons, quatre serceaux de fer et huit fuzeaux carrez a teste par dessoubz et a laiette par dessus, prisé 7 ∇ et demy.

[p. 52] *Item*, au moyeu, trois grand serceaux de fer et ung moiseau, prisé 3 ∇ et demy.

Item, neuf chevilles de reille, une pince de quatre piedz de long et une autre de cinq piedz de long ou environ avec un marteau a tramper le moulin et six marteaux battans ... 4 ∇ 44 s.

Somme 40 ∇ XII s.

[CHARPENTERIE DU MOULIN DE SAINT-LAZARE]

[p. 54] Ensuit la prisee des tournans et travaillans du moulin Saint Ladre

Premierement, deux suez dont celluy devant l'eaue a vingt trois piedz de long et l'autre vingt deux piedz de long, chacun sueil a quatorze poulces de large et sept poulces d'espoisseur ou environ au menu bout, tant amont qu'aval, chaun sur ung sorportereau, prisé ensemble 8 ∇ 1 tiers.

Item, quatre reilles garnyes de leurs talons et clefz, tant grosses que petites, les chevilles en plus, les tallons, chacune de cinq toises de long ou environ, prisé ensemble .. 10 ∇ un tierz.

Item, quatre arbalestriers, deux au gros bout et deux au menu bout, chacun de dix neuf piedz de long et d'un pied ou environ de fermeture, tel quelz, prisé a 14 ∇.

Item, au gros bout, deux godivelles neufves chacune de deux piedz huict poulce de long et de vingt ung poulce de hault, ung chevesseu de quatre piedz trois poulces de long et d'un pied

de fermeture, une souche de [p. 55] sept piedz de long, onze poulces de gros, quatre potances, deux clefz avec une piece de fermeture, ung boutouer et ung aultre, prisé ensemble ... 6 ∇.

Item, au menu bout, deux petites godivelles de deux piedz huit poulces de long, neuf poulces de large, ung chevesseulx de quatre piedz et demy de long et de treize poulces de fermeture, prisé ensemble 1 ∇ 50 s.

Item, ung arbre geant de dix neuf piedz et demy de long et de vingt ung poulce de grosseur au gros bout et par le menu bout de huit poulces ou environ, neuf petits bras chacun seize piedz ou environ de long et de quatre et cinq poulce de fermeture, dont il y en a plusieurs qui sont antez, quatre verins garniz de leurs parcloses, trente auves, tant sur les quartiers que sur les herissons de quinze piedz de long et d'un pied de large, prisé 54 ∇ 2 tiers.

Item, ung garde fol derriere aud. suez garny d'un appuys et roue [...] ¹, prisé 30 s. t.

Item, ung rouet par bas garny de son embrassure et chaussure, prisé ensemble 32 ∇ 2 tiers.

Item, une paire de rontteaux garniz de dix huit fuzeaux de bois de cormyer, prisé 6 ∇.

Item, ung arbre debout de cinq toises de long et d'un pied de fermeture, prisé 7 ∇.

Item, une eclottoire garnye de sa croisee avec ung tallon, deux planches, chacune de quinze piedz et de seize poulces ou environ de large, prisé 4 ∇ 2 tiers.

[p. 56] *Item*, ung moyeu de troys piedz et demy de long et de deux piedz trois poulces de gros, tel quel, prisé 4 ∇ et demy.

Item, ung rouet garny de son embrassure et chaussure de bois de cormyer, prisé .17 ∇ 10 s.

Item, deux moises, chacune de onze piedz de long et treize a quatorze poulces de large, avec trois paires de fermetures, prisé ensemble 4 ∇ 2 tiers.

Item, une lanterne garnye de douze fuzeaux, prisé 1 ∇ 1 tiers.

Item, ung paillier de dix piedz de long et dix piedz de fermeture avec deux chaizes de quatre piedz de long et chacune de seize poulces de large, six poulces d'espoisseur, telle quelle, prisé 3 ∇.

Item, trois verins garniz de leurs escroult, patins et hardeaux, prisé 6 ∇.

Item, la meulle de dessus qui est courante, a dix piedz ung poulce de hault, sept poulces d'espoisseur, prisé 8 ∇.

Item, la meulle de dessoubz, a six piedz ung poulce de hault, huit poulces et demy d'espois-

1. Un mot illisible.

seur, prisé	10 ▽.
<i>Item</i> , a l'enchevesture des meulles, y a deux pieus, chacun de neuf piedz et demy de long, neuf poulce de large, cinq poulces d'espoisseur, deux autres pieus chacun de sept piedz et demy de long et de huict poulces de large, prisé ensemble	2 ▽.
<i>Item</i> , trois escailliers de pied droict dont [p. 57] au premier y a cinq marches, au second sept, et au troizieme huit marches, prisé	2 ▽.
<i>Item</i> , deux totes, une piece qui porte le tote, deux potteaux derriere, prisé	50 s.
<i>Item</i> , deux traversins, deux tremyons, trois aiz de couverture, prisé	55 s. t.
<i>Item</i> , une archeure garnye de trois serceaulx, une tremye de quatre piedz de large, l'auget, le coing, l'engueil, le rouleau, le fleau, le clacquet et le petit moulinet, la pelle et le rancon, prisé ensemble	4 ▽ 1 tiers.
<i>Item</i> , la huche a dix piedz trois poulces le long, deux piedz quatre poulce de large, prisé	1 ▽ 5 s.
<i>Item</i> , l'arbre de l'angyn a lever la meulle a cinq piedz et demy de long et de sept a huit poulces de fourniture, garny de huict petitz bras, chacun de six piedz de long ou environ avec leurs traversins et ung autre petit garny de deux petitz bras et ung potteau, prisé ..	3 ▽ 1 tiers.
<i>Item</i> , ung gros chable a lever la meulle et une vingtaine, ung autre corroye qui sert a tirer l'eclottoire, prisé	3 ▽ et demy.
<i>Item</i> , une mouffle avec sa poullye de cuivre prisé	20 s.
<i>Item</i> , aveq le moulin y a une meulle de cinq piedz onze poulces de hault et onze poulces espoisseur, prisé	22 ▽.
Somme	241 ▽.

[FERRURE DU MOULIN DE SAINT-LAZARE]

[p. 58] Ensuit la ferrure dud. moulin.

Premierement, au moyeu y a deux grand serceaulx et ung moiseau, prisé	3 ▽ 10 s.
<i>Item</i> , a la lanterne, deux serceaulx, quatre gougeons carrez, clavettes par dessus, prisé	4 ▽ 10 s.
<i>Item</i> , le fer et la nylle, la palette et le pas, prisé	11 ▽ et demy.
<i>Item</i> , huict chevilles de reilles, une paire de quatre piedz et demy de long, prisé ..	2 ▽ 45 s.
<i>Item</i> , six marteaux a battre les meulles et ung marteau a trempoire, prisé	1 ▽ 30 s.

Item, par bas, deux virolles, quatre serceaulx de fer a l'arbre gesant, prisé6 ▽ et demy.

Item, a l'arbre debout, deux serceaux, ung boujon, une potence, une palette, ung pas et une plattine, pour se3 ▽ 10 s.

Item, au rateau, deux serceaulx, ralles et eclottoires cinq cougeons, clavettes avec trente cloudz a huve, prisé4 ▽ 15 s.

Item, au rouet, 48 clouds a huve et seize chevilles a godivelles et potences, prisé ..2 ▽ 12 s.

Somme39 ▽ 12 s.

Somme totale,652 ▽ 15 s.

Et le contenu cy dessus certiffions [p. 59] estre vray, tesmoins noz seings cy mis les an et jour dessusd.

Ainsi signé Hebert, Sarrazin *et* Abel Lefevre.

Annexe C

Glossaire

Avertissement

Comme le montre la lecture des prisées éditées précédemment, la constitution d'un glossaire du moulin est une tâche conséquente. Elle fut entreprise dans le très riche *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le Nord de la France, de Lille à Cambrai, du 13^e au 18^e siècle* d'Yves Coutant. L'objet de ce modeste glossaire n'est que de donner à entendre l'essentiel des termes utilisés dans les prisées de moulins, dans la mesure où le vocabulaire du moulin n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire de l'ancien royaume de France. Celui-ci se limitera donc à décrire les pièces qui, autant que nous ayons pu juger, dans la mesure où certains termes n'ont pas encore été éclaircis, constituent les éléments principaux du moulin parisien. Trois dictionnaires ont été mobilisés :

- Yves COUTANT, *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le nord de la France : de Lille à Cambrai du 13^e au 18^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2009. Cet outil donne en général plusieurs acceptions d'un même terme qui ne sont pas toutes valables à Paris, seules ont été données ici les acceptions pertinentes pour décrire la technologie du moulin parisien.
- *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF), version 2015 (DMF 2015). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.
- *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW). Site internet : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>

Les références de ces trois dictionnaires seront indiquées de façon abrégée, avec le nom de

l'auteur suivi de l'article mobilisé. Les sources ayant permis de définir les autres termes du moulin seront données *in extenso*. Nous nous sommes aventurés à tenter de proposer des définitions pour des pièces dont les noms ne se trouvent dans aucun dictionnaire, parce qu'ils sont spécifiques au moulin parisien, mais dont nous avons cru cerner l'utilisation. Enfin, nous avons proposé une brève synthèse visant à définir les mots encore présents dans le langage courant.

Il est indiqué à la suite de chaque terme les différentes orthographes qui ont été trouvées. Le code suivant s'applique si le terme ne réfère qu'à un type de moulin :

- E : moulin à eau.
- V : moulin à vent.

ALUMELLE Élément métallique cloué sur un élément en bois pour éviter l'usure à l'endroit où s'opère un frottement. Les alumelles garnissent généralement les bouts de l'arbre moteur du moulin à vent.

(COUTANT « Alumelle »).

ANCHE Conduit permettant à la farine de couler dans la huche d'un moulin.

(DMF, « Anche »).

ANILLE Cf. NILLE

ARBALÉTRIER (E) Dans le cas du moulin pendu, il semble s'agir des deux solives de bois reliant transversalement les *reilles parallèlement au courant.

ARBRE Dans le moulin à eau comme à vent, l'arbre est la partie qui transmet le mouvement rotatif des ailes ou de la roue au *rouet. Il consiste en une poutre de bois, parfois renforcée de fer, s'insérant dans l'axe de la roue ou des ailes d'une part, et dans le *rouet de l'autre. Dans le cas d'un moulin à eau terrier ou d'un moulin à vent, il est en général qualifié d'arbre tournant.

ARBRE GISANT (E) Dans le cas du moulin pendu, l'arbre gisant est l'arbre moteur horizontal qui sert d'axe au système roue-rouet.

ARBRE DEBOUT (E) Dans le cas du moulin pendu, l'arbre debout est placé verticalement dans l'axe de la première *lanterne du moulin, il actionne le *rouet d'en haut du moulin.

ARCHURE, ARCHEURE Coffre en bois entourant les meules.

(COUTANT, « Arcure »).

AUGET Pièce de bois en forme de sabot par laquelle passe le grain sortant de la trémie.

BOUT Cf. COLLET.

CERNE, CHERNE (E) a) Jante de la roue hydraulique, cerne de bois formant la circonférence de la roue et portant les aubes. Dans le cas du moulin pendu, cette jante constitue également le *rouet et porte les alluchons venant se loger dans la *lanterne.

b) Parement du rouet, cercle de bois qui porte les alluchons.

(COUTANT, « Gante »).

CHAISE, CHAIERE (V) Assemblage de quatre fortes pièces de bois de charpente, sur lequel on établit la cage d'un moulin à vent.

(E) Ces pièces sont également mentionnées par paire dans le cas des moulins pendus. Il pourrait s'agir de l'assemblage des quatre parties de bois enserrant des deux côtés *l'arbre gisant.

(Joseph-Madeleine-Rose MORISOT, *Vocabulaires des arts et métiers en ce qui concerne les constructions (charpenterie)*, V^e volume, Paris, 1814, p. 8).

CHAUCHE, CHAUSSE, JAUGE (E) La nature exacte de cette pièce reste à déterminer. Ces pièces sont caractéristiques du moulin pendu et sont associées aux *reilles, il s'agit vraisemblablement des vérins ou d'une partie des vérins servant à les lever ou les abaisser.

CHAUSSE Cf. CHAUCHE.

CHEVESEUIL, CHEVESUEIL (E) Grosse pièce de bois sur laquelle tourne l'arbre du moulin.
(DMF « Cheveceul »).

CHEVILLE (À TRAIRES) (E) Cheville de fer qui se loge dans des trous ménagés dans les *reilles d'un moulin pendu et permet d'en modifier la hauteur.

(David H. JONES, « Le régime hydrologique de la Loire et de la Maine, quelles influences sur la conception du moulin pendu et sur le travail quotidien du meunier ? », *Archives d'Anjou*, n° 4, 2000, p. 224-225).

CHOISEL (E) Auget d'un moulin à eau prenant l'eau par le dessus.

(Guy SOUILLET, « Bécherel, cocherel, choisel », *Annales de Bretagne*, t. 65, n° 4, 1958, p. 549-550).

COLLET Partie cylindrique rétrécie d'un *arbre, à l'endroit où il tourne sur son coussinet.

L'arbre gisant du moulin pendu a deux collets, appelés bout : le gros bout et le menu bout, l'un des deux, nous ne savons pas lequel, se loge dans le rouet et l'autre est soutenu par les arbalétriers du moulin.

(COUTANT « Collet »).

COYAUX Petites pièces de bois entaillées sur la roue sur lesquelles reposent les aubes.

(Charles-Joseph PANCKOUCKE, *Encyclopédie méthodique*, t. V, Paris, 1788, p. 42).

ÉCLOTOIRE, ESCLOTOIRE (E) Écluse, dans le cas d'un moulin pendu, il s'agit d'une planche de bois pouvant être maniée par l'intermédiaire d'une *reille, permettant de régler le débit de l'eau arrivant dans la roue.

ENLARD Cf. ŒILLARD.

EMBRASURE, EMBRASEURE (E) Ensemble des pièces de bois reliant la roue à son arbre.

(COUTANT, « Brach »).

ENCHEVÊTRURE, ENCHEVESTRURE, ENCHEVESTREURE Ensemble des blocs de bois cin-

trés qui entourent la *meule gisante et servent d'assise à *l'archure.

(COUTANT, « Cavestrure »).

ENTRAVES, ENTRAUVES (E) Définition incertaine, il pourrait s'agir de contre-aubes, planchettes mises contre les aubes d'une roue hydraulique, ou d'aubes mises entre les aubes d'une roue.

(FEW, XXIV, 290a.).

FER (E) Axe de fer vertical qui porte la *meule courante et lui transmet la rotation.

(V) Axe de fer vertical qui transmet la rotation à la *meule courante et porte la *lanterne.

(COUTANT, « Fer »).

FREIN (V) Cerceau qui entoure le *rouet et qui se serre au moyen d'un levier pour immobiliser les ailes.

(COUTANT, « Frain »).

FRETE, FRETTE Cerclage de fer destiné à consolider.

(COUTANT, « Frete »).

GODIVELLE Grosse poutre destinée à la construction du moulin.

(DMF, « Godivelle »).

GUETTE Auj. décharge : pièce de bois posée obliquement dans un pan de bois ou dans une cloison.

(Joseph-Madeleine-Rose MORISOT, *Vocabulaires des arts et métiers en ce qui concerne les constructions (charpenterie)*, V^e volume, Paris, 1814, p. 14).

HEURTOIR Pièce de bois faisant partie de la *prison du moulin à vent.

HUCHE Partie du moulin recevant la farine.

JAUGE Cf. CHAUCHE.

LANTERNE Roue d'engrenage, composée de deux plateaux reliés par des fuseaux et entraînée par un *rouet ou un hérisson.

(COUTANT, « Lanterne »).

MARBRE (V) Pierre calcaire servant de coussinet à l'arbre moteur du moulin.
(COUTANT , « Marbreau »).

MEULE COURANTE, DU DESSUS Meule du dessus, actionnée par le *fer et dont le mouvement rotatif écrase le blé.

MEULE GISANTE, GERANTE Meule du dessous, fixe, contre laquelle vient s'écraser le blé.

MOISE On nomme ainsi toute pièce de bois jumelle qui sert à entretenir plusieurs autres pièces d'un assemblage de charpente, et qui, à cet effet, sont entaillées ou délardées pour les accoler. Les moises sont posées, soit d'équerre, soit obliquement.
(Joseph-Madeleine-Rose MORISOT, *Vocabulaires des arts et métiers en ce qui concerne les constructions (charpenterie)*, V^e volume, Paris, 1814, p. 30).

MONTÉE (V) Escalier extérieur qui conduit à la cage du moulin.
(COUTANT, « Montée »).

NILLE Pièce en fer scellée dans *l'œillard de la meule du moulin.
(DMF, « Nille »).

ŒILLARD, ENLLARD Trou ménagé dans la meule, par lequel arrive la farine.

ORBILLON

Reste d'anciens pieux de moulins affleurant encore dans le lit d'une rivière.

PALLIER Segment de sphère en cuivre dont on se sert dans les machines, pour faciliter le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre.
(Joseph-Madeleine-Rose MORISOT, *Vocabulaires des arts et métiers en ce qui concerne les constructions (charpenterie)*, V^e volume, Paris, 1814, p. 41).

PAIGNONS (PAIRE DE) Disques de bois constituant la lanterne du moulin reliés entre eux par des fuseaux.

PARC (E) Dans un moulin pendu, il s'agit de la cage de bois constituée des quatre *reilles, des *arbalétriers et des *seuils du moulin dans laquelle vient se loger la roue. Le parc constitue la partie réglable du moulin pendu.

PRISON (V) Dispositif destiné à empêcher un arbre de sortir du coussinet sur lequel il tourne.
(COUTANT, « Prison »).

QUEUE Long levier servant tourner la cage du moulin sur pivot ou la calotte du moulin-tour.
(COUTANT, « Queue »).

REILLE (E) Tirant de bois vertical permettant le réglage du niveau du *parc d'un moulin pendu, pouvant être levé ou abaissé au moyen de vérins. Le moulin pendu présente classiquement quatre reilles ainsi qu'une cinquième servant à lever *l'éclotoire.
(David H. JONES, « Le régime hydrologique de la Loire et de la Maine, quelles influences sur la conception du moulin pendu et sur le travail quotidien du meunier ? », *Archives d'Anjou*, n° 4, 2000, p. 224).

ROULEAUX (V) Rouleaux de bois formant un chemin la rotation de la calotte d'un moulin-tour.
(COUTANT, « Chintre »).

ROUET Roue dentée qui, placée sur l'arbre d'un moulin à eau ou à vent, communique le mouvement à tout le mécanisme.

ROUET D'EN BAS (E) Dans un moulin pendu, le rouet d'en bas est le rouet intégré à la roue placé dans l'axe de *l'arbre gisant, il actionne une *lanterne renvoyant verticalement le mouvement du moulin à *l'arbre debout.

ROUET D'EN HAUT (E) Dans le moulin pendu, le rouet d'en haut est le rouet situé dans l'axe de *l'arbre debout du moulin, communiquant le mouvement à la seconde lanterne du moulin, en actionnant le *fer.

SEUIL (E) Dans le cas d'un moulin pendu il semble s'agir des deux pièces des solives de bois reliant transversalement les *reilles, perpendiculairement au courant (seuil d'amont l'eau et seuil d'aval l'eau).

SOUBZPOUSTREAU Il semble qu'il s'agisse, à Paris, d'une sorte de jambe de force (COUTANT, « Soubzcheviron »).

SOUCHE Morceau de bois situé au milieu du *pallier du *fer à moulin, au milieu de laquelle se trouve une crapaudine dans laquelle tourne ledit fer.

Denis DIDEROT, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, [1770-1779], éd. en ligne par l'Université de Chicago : ARTFL Encyclopédie Project, 2017, Robert Morrissey et Glenn Roe (éd.), <http://encyclopedie.uchicago.edu/>, article « Moulins »).

TOILE (V) Voile de tissu tendu sur les ailes du moulin à vent permettant de récupérer le flux éolien.

(COUTANT, « Toile »).

TOTE Billot qu'on met sous le bout du levier pour lever un fardeau, en pesant par derrière, servant à lever les meules.

(FEW XXII-2, 99a).

TRÉMIE Bac servant d'entonnoir dans lequel le meunier verse le blé à moudre

(COUTANT, « Trémie »).

TRÉMILLON, TRÉMION Chacune des deux pièces de bois parallèles servant de support à la trémie ou ensemble de ces deux pièces.

(COUTANT, « Trémion »).

TREMPURE Pièce de bois servant à monter ou descendre de manière précise la *meule courante du moulin. La trempure traverse sous le plancher des meules et reçoit dans l'un de ses bouts une pièce de fer debout nommée épée de la trempure.

(Charles-Joseph PANCKOUCKE, *Encyclopédie méthodique*, t. V, Paris, 1788, p. 44).

VINGTAINE, VINTAINE Corde composée de vingt brins.

(DMF, « Vingtaine »).

VIROLE Large anneau de fer que l'on met autour d'un objet pour l'empêcher de se fendre ou pour maintenir un assemblage ; parfois protection métallique autour du bout cylindrique d'un objet en bois.

(COUTANT, « Vireule »).

VOLANT (V) Aile du moulin à vent.

(COUTANT, « Volant »).

VOLÉE (V) a) Ensemble des quatre ailes du moulin à vent.

b) Syn. de *volant.

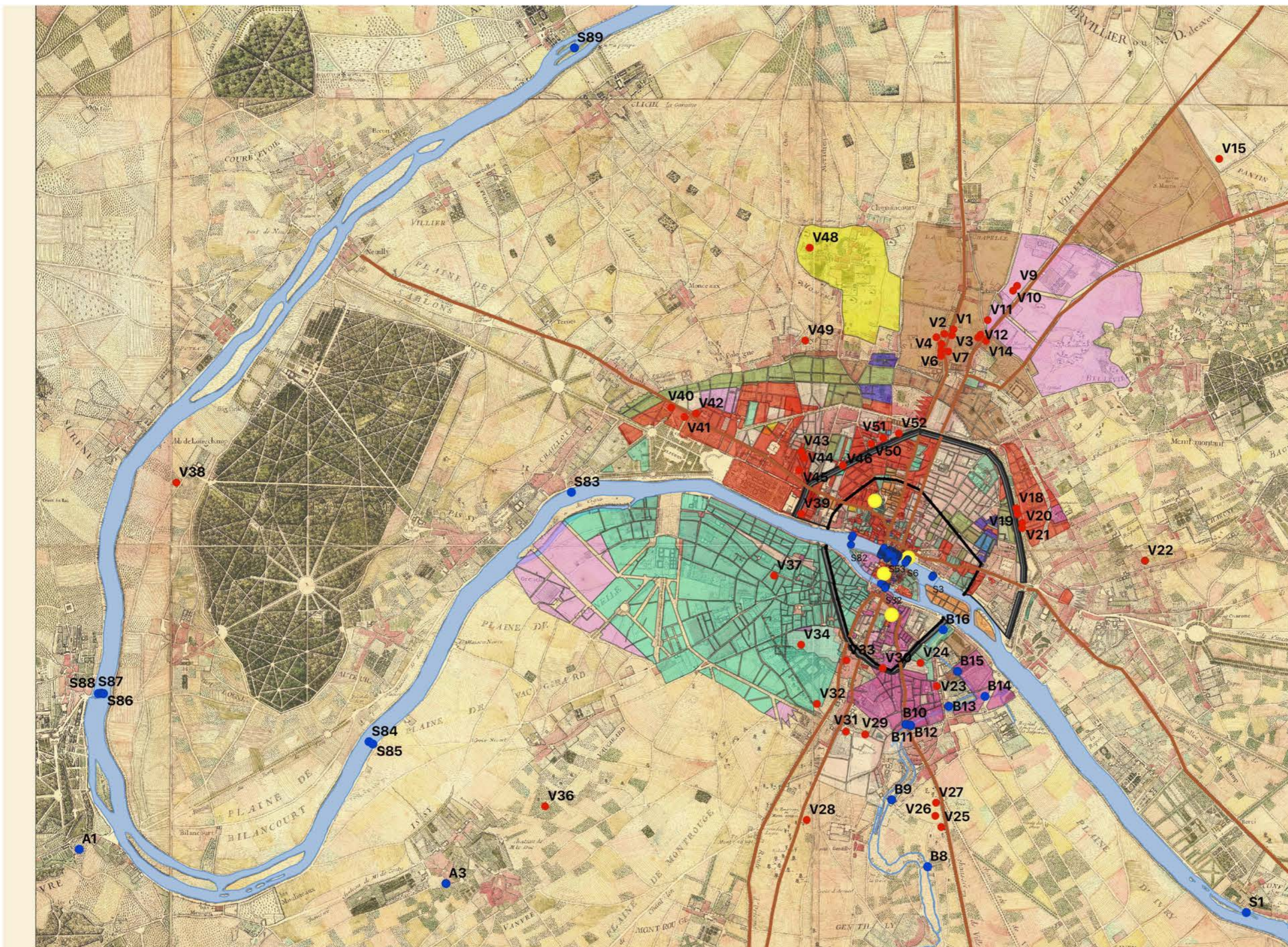
(COUTANT, « Volée »).

Annexe D

Cartes

Les cartes qui suivent, choisissant pour fond de carte le plan de l'abbé Delagrive, utile pour retrouver les emplacements exacts de moulins encore présents au XVIII^e siècle, permettent de se représenter quels étaient les sites de moulins sur l'espace considéré entre le XIII^e et le XVI^e siècle. Chaque moulin représenté sur la carte est affecté d'un numéro permettant de le retrouver dans l'inventaire qui suit les cartes. Cet inventaire donne, pour chaque moulin, ses dates de première attestation et de disparition, ainsi que les sources archivistiques et bibliographiques le renseignant, indiquées de manière très abrégée.

Les sites de moulins à Paris et aux alentours (XIIIe-XVIe s.)



Légende

- Moulin à eau
- Moulin à vent
- Marché au blé/pain
- Voie d'importance

Enceintes

- Enceinte de Philippe Auguste
- Enceinte de Charles V

Censives

- Abbaye de Montmartre
- Abbaye de St-Germain-des-Prés
- Abbaye de Ste-Geneviève
- Abbaye de Saint-Victor
- Abbaye de St Denis
- Évêque de Paris
- Chapitre de Notre-Dame
- Chapitre de Sainte-Opportune
- Filles-Dieu
- Roi
- Prieuré de St-Lazare
- Ste Opportune
- Autres
- Seigneurs de l'eau

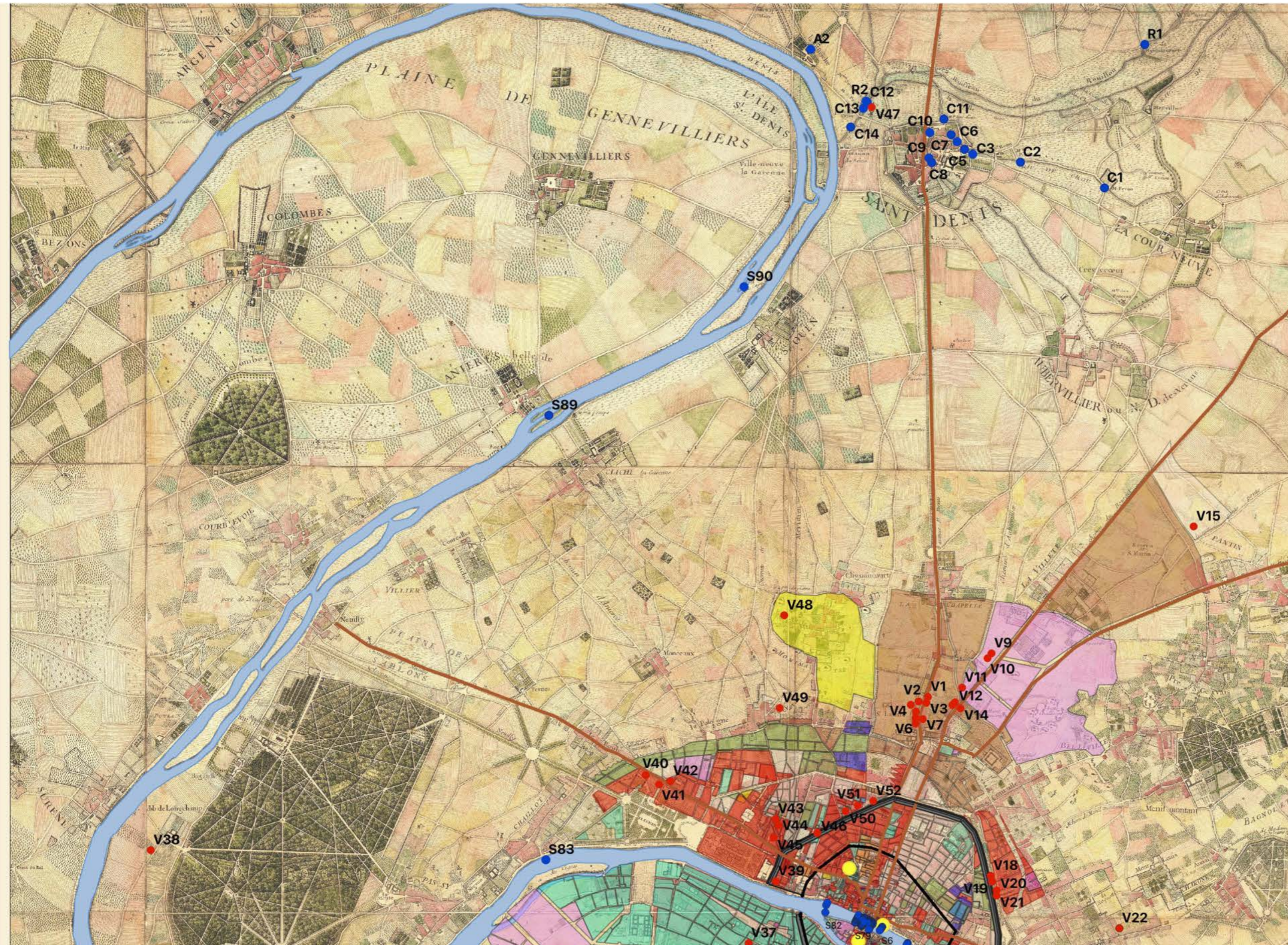
Fonds de carte : Carte de l'abbé Delagrive, 1740.

Données supplémentaires :
 enceintes de Paris.
 Arch. nat., F 31 73-96 - Arch.
 Paris © ALPAGE :
 Anne-Laure Bethe, Yoann Brault,
 Caroline Bourlet, Boris Bove,
 Nicolas Faucherre, Davide
 Gherdevich, Hélène Noizet - LC,
 2010-2015.

050 m



Les sites de moulins au nord de Paris (XIIIe-XVIe s.)



Légende

- Moulin à eau
- Moulin à vent
- Marché au blé/pain
- Voie d'importance

Enceintes

- Enceinte de Philippe Auguste
- Enceinte de Charles V

Censives

- Abbaye de Montmartre
- Abbaye de St-Germain-des-Prés
- Abbaye de Ste-Geneviève
- Abbaye de Saint-Victor
- Abbaye de St Denis
- Évêque de Paris
- Chapitre de Notre-Dame
- Chapitre de Sainte-Opportune
- Filles-Dieu
- Roi
- Prieuré de St-Lazare
- Ste Opportune
- Autres
- Seigneurs de l'eau

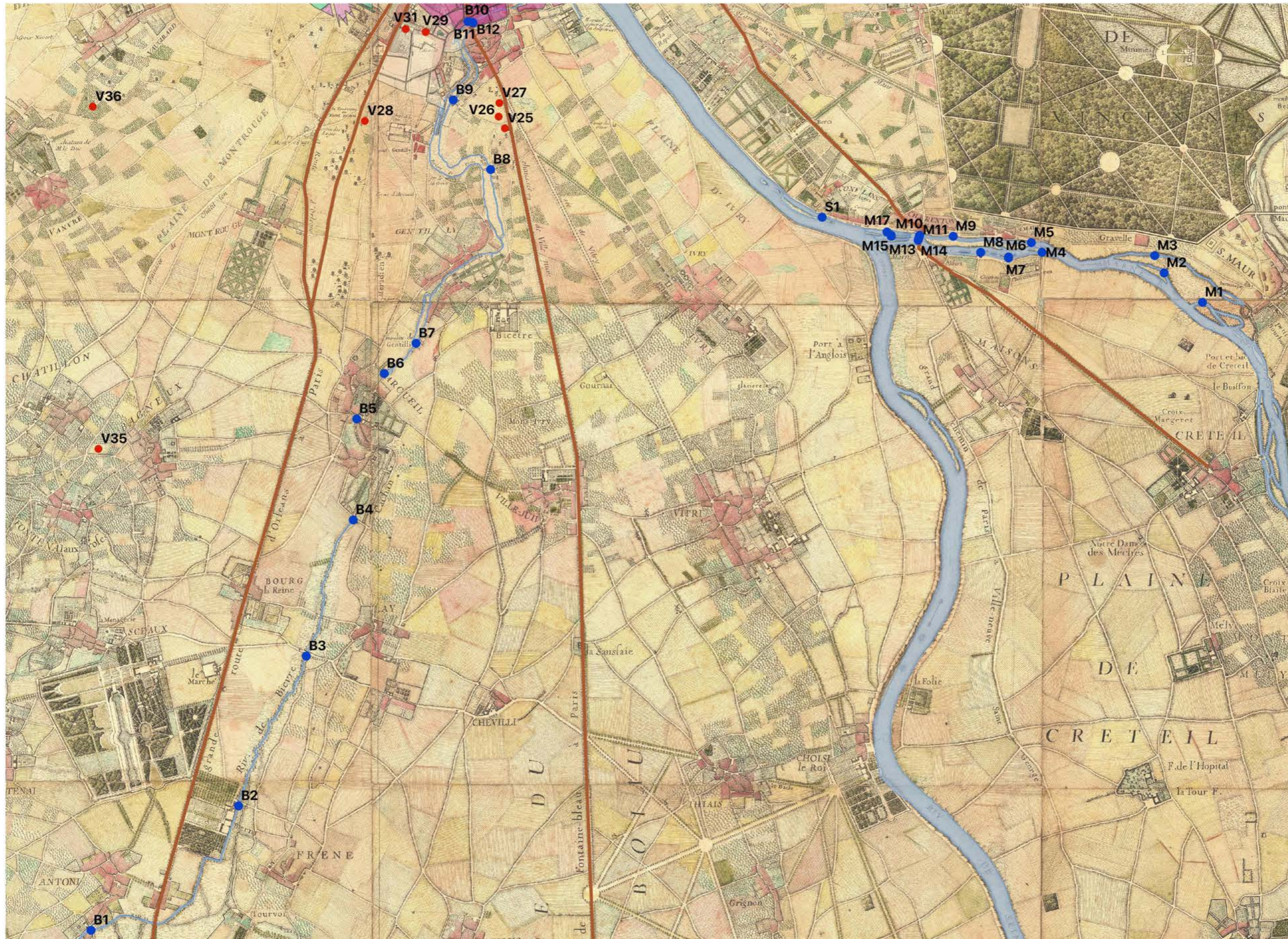
Fonds de carte : Carte de l'abbé Delagrive, 1740.

Données supplémentaires :
 enceintes de Paris.
 Arch. nat., F 31 73-96 - Arch. Paris © ALPAGE :
 Anne-Laure Bethe, Yoann Brault, Caroline Bourlet, Boris Bove, Nicolas Faucherre, Davide Gherdevich, Hélène Noizet - LC, 2010-2015.

050 m



Les sites de moulins sur la Bièvre et la Marne (XIIIe-XVIe s.)



Légende

- Moulin à eau
- Moulin à vent
- Marché au blé/pain
- Voie d'importance

Enceintes

- Enceinte de Philippe Auguste
- Enceinte de Charles V

Censives

- Abbaye de Montmartre
- Abbaye de St-Germain-des-Prés
- Abbaye de Ste-Geneviève
- Abbaye de Saint-Victor
- Abbaye de St Denis
- Évêque de Paris
- Chapitre de Notre-Dame
- Chapitre de Sainte-Opportune
- Filles-Dieu
- Roi
- Prieuré de St-Lazare
- Ste Opportune
- Autres

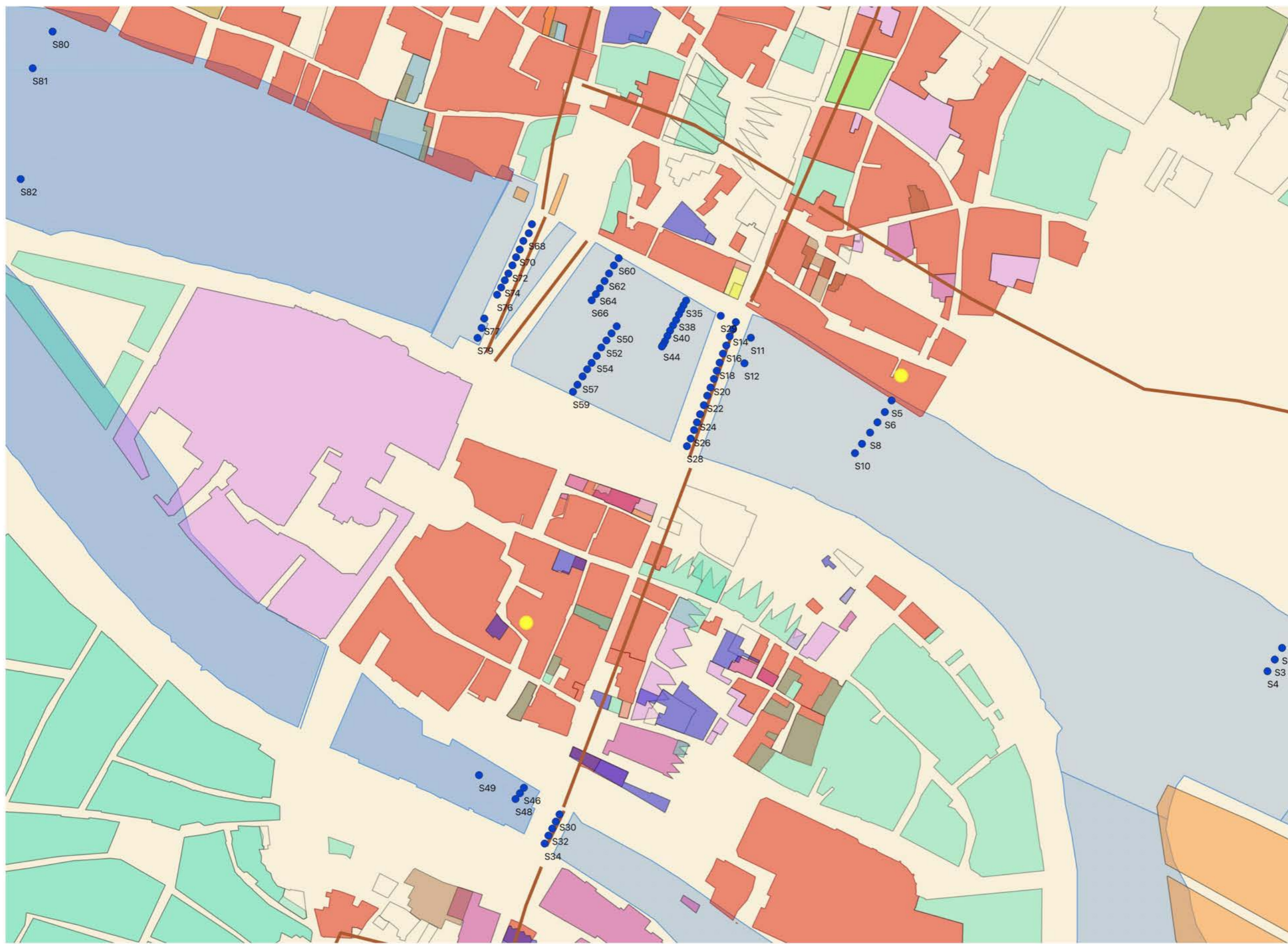
Fonds de carte : Carte de l'abbé Delagrive, 1740.

Données supplémentaires :
 enceintes de Paris.
 Arch. nat., F 31 73-96 - Arch.
 Paris © ALPAGE :
 Anne-Laure Bethe, Yoann Brault,
 Caroline Bourlet, Boris Bove,
 Nicolas Faucherre, Davide
 Gherdevich, Hélène Noizet - LC,
 2010-2015.

0 1 2 km



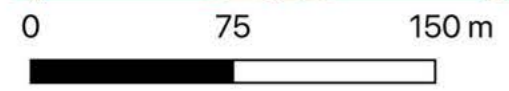
Les sites de moulins au centre de Paris (XIIIe-XVIe s.)



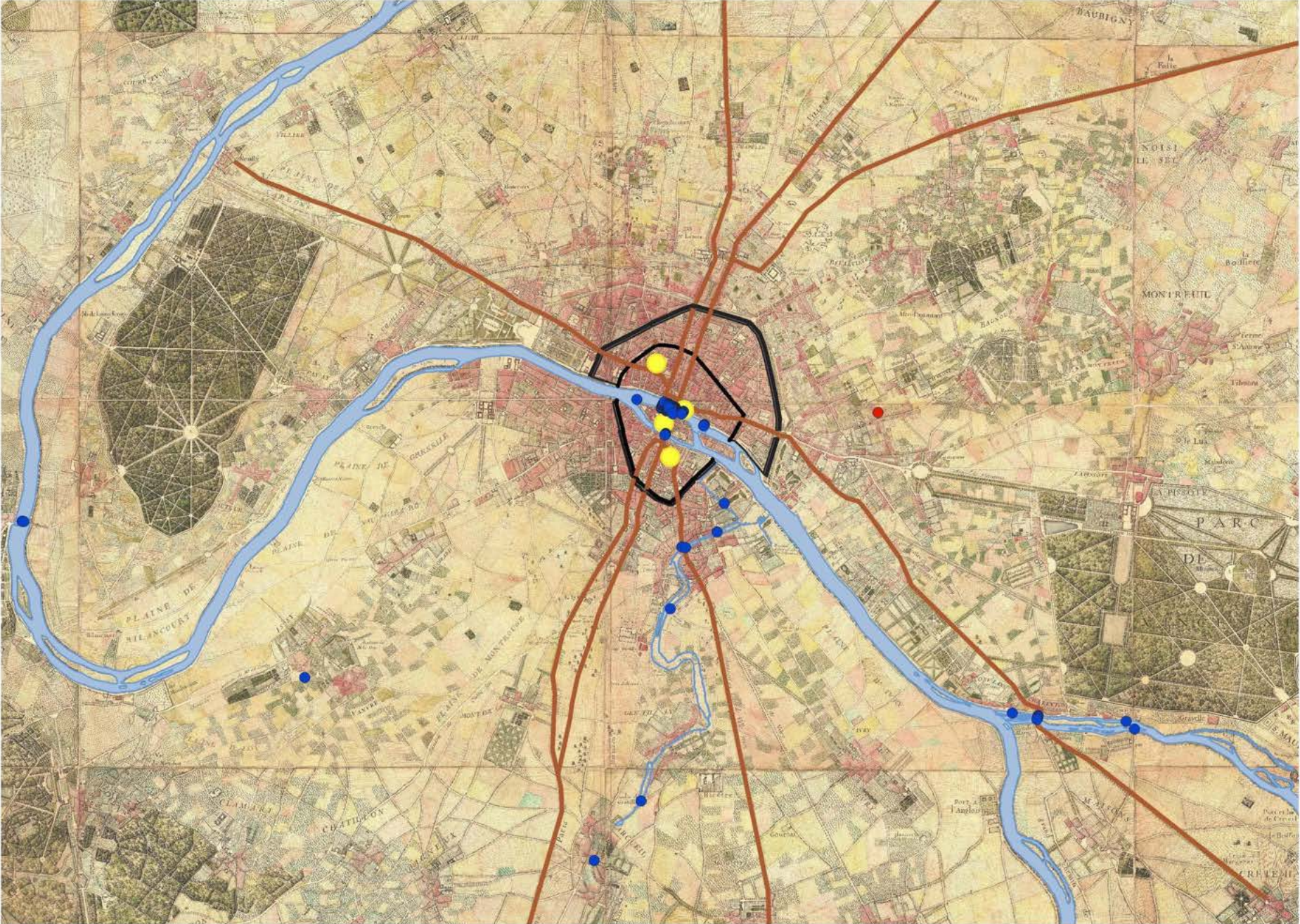
- ### Légende
- Moulin à eau
 - Moulin à vent
 - Marché au blé/pain
 - Voie d'importance
- ### Enceintes
- Enceinte de Philippe Auguste
 - Enceinte de Charles V
- ### Censives
- Abbaye de Montmartre
 - Abbaye de St-Germain-des-Prés
 - Abbaye de Ste-Geneviève
 - Abbaye de Saint-Victor
 - Abbaye de St Denis
 - Évêque de Paris
 - Chapitre de Notre-Dame
 - Chapitre de Sainte-Opportune
 - Filles-Dieu
 - Roi
 - Prieuré de St-Lazare
 - Ste Opportune
 - Autres
- ### Seigneurs de l'eau
- Roi
 - Saint-Germain-des-Prés
 - Saint-Magloire

Fonds de carte : Carte de l'abbé Delagrive, 1740.

Données supplémentaires :
 enceintes de Paris.
 Arch. nat., F 31 73-96 - Arch. Paris © ALPAGE :
 Anne-Laure Bethe, Yoann Brault, Caroline Bourlet, Boris Bove, Nicolas Faucherre, Davide Gherdevich, Hélène Noizet - LC, 2010-2015.



Les moulins de Paris en 1296



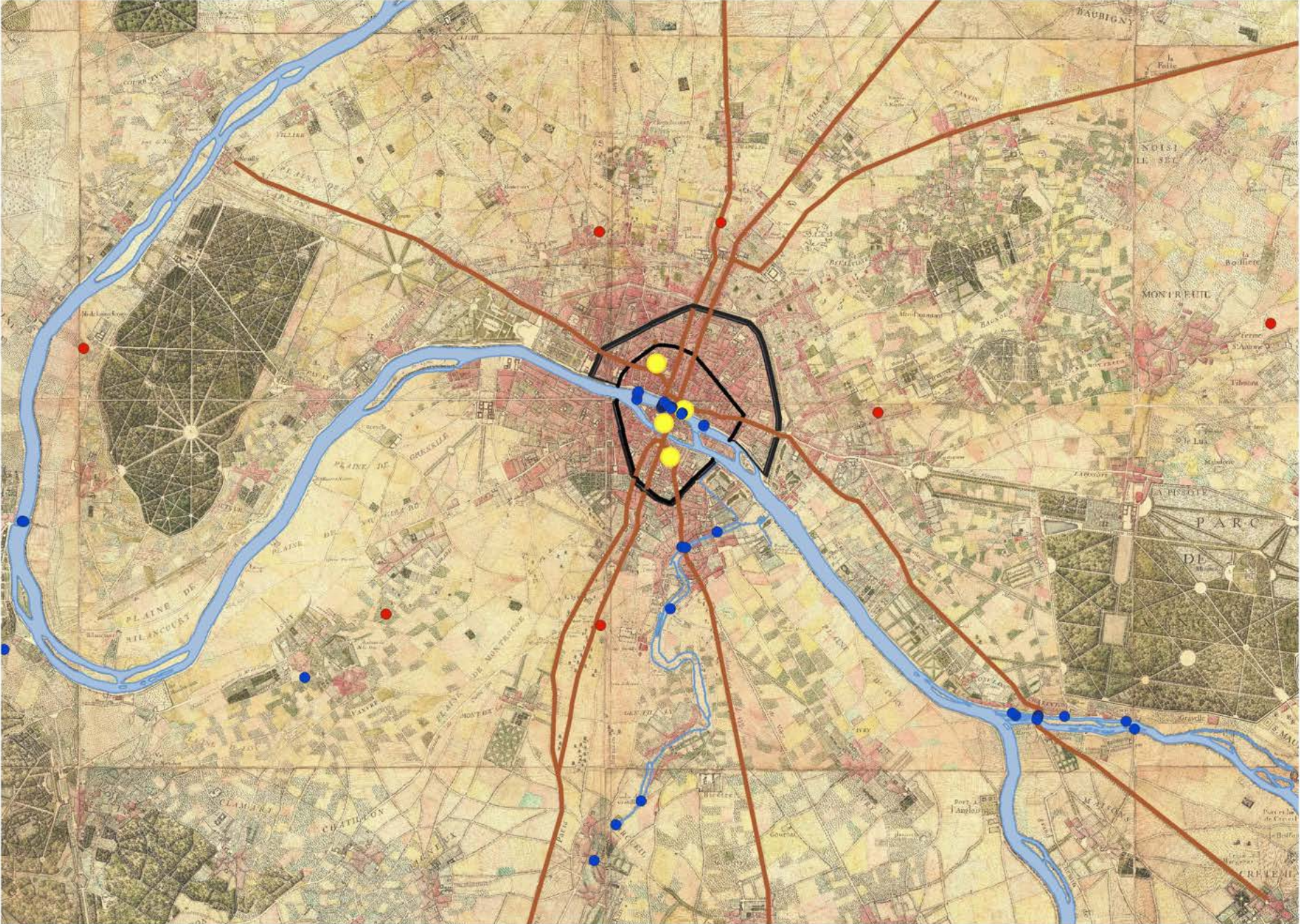
Légende

- Moulin à eau [99]
 - Moulin à vent [1]
 - Marché au blé/pain
 - Voie d'importance
- Enceintes
- Philippe Auguste

0 1 2 km



Les moulins de Paris en 1400



Légende

- Moulin à eau [65]
- Moulin à vent [7]
- Marché au blé/pain
- Voie d'importance

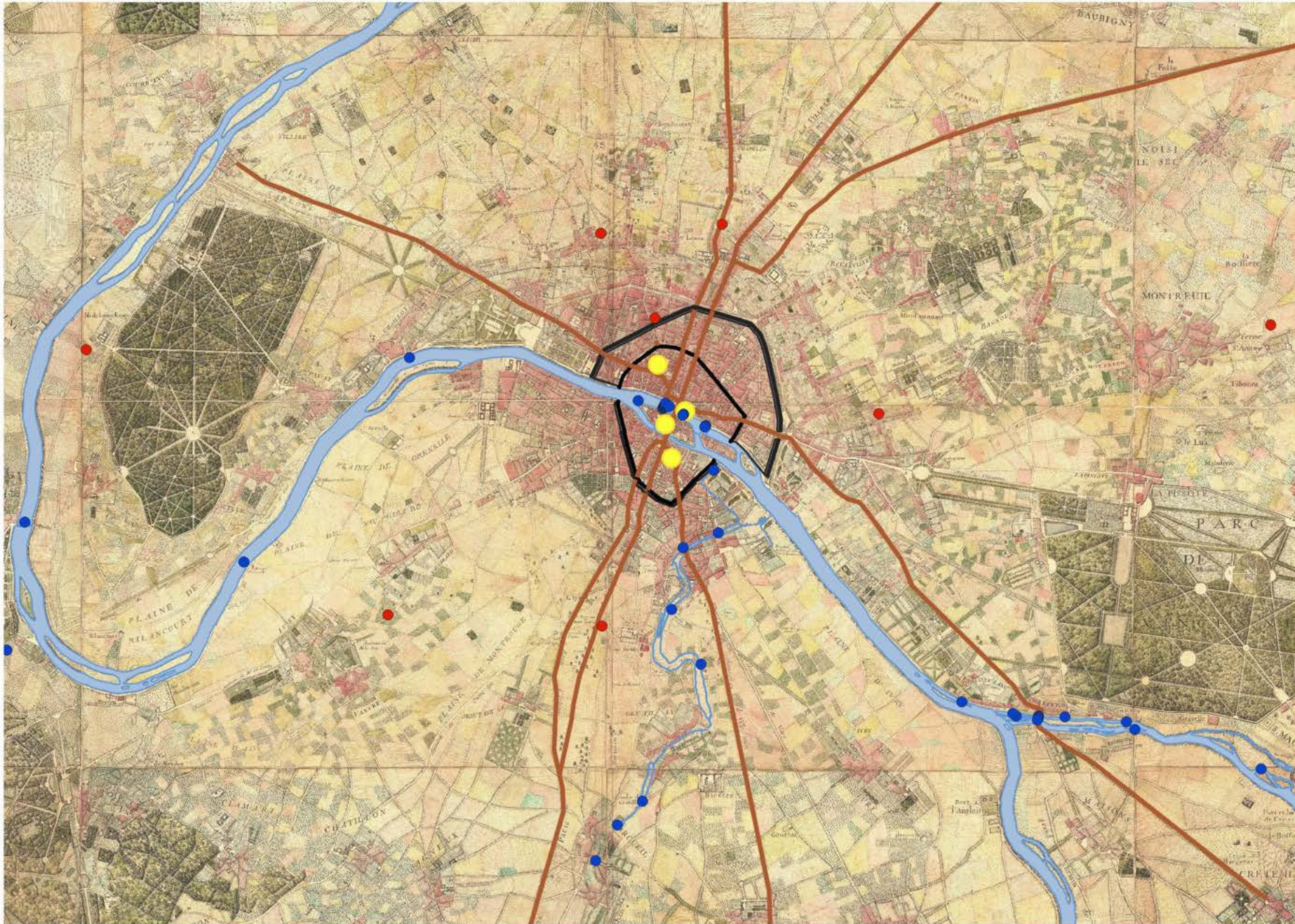
Enceintes

- Charles V
- Philippe Auguste

0 1 2 km



Les moulins de Paris en 1500



Légende

- Moulin à eau [64]
- Moulin à vent [8]
- Marché au blé/pain
- Voie d'importance

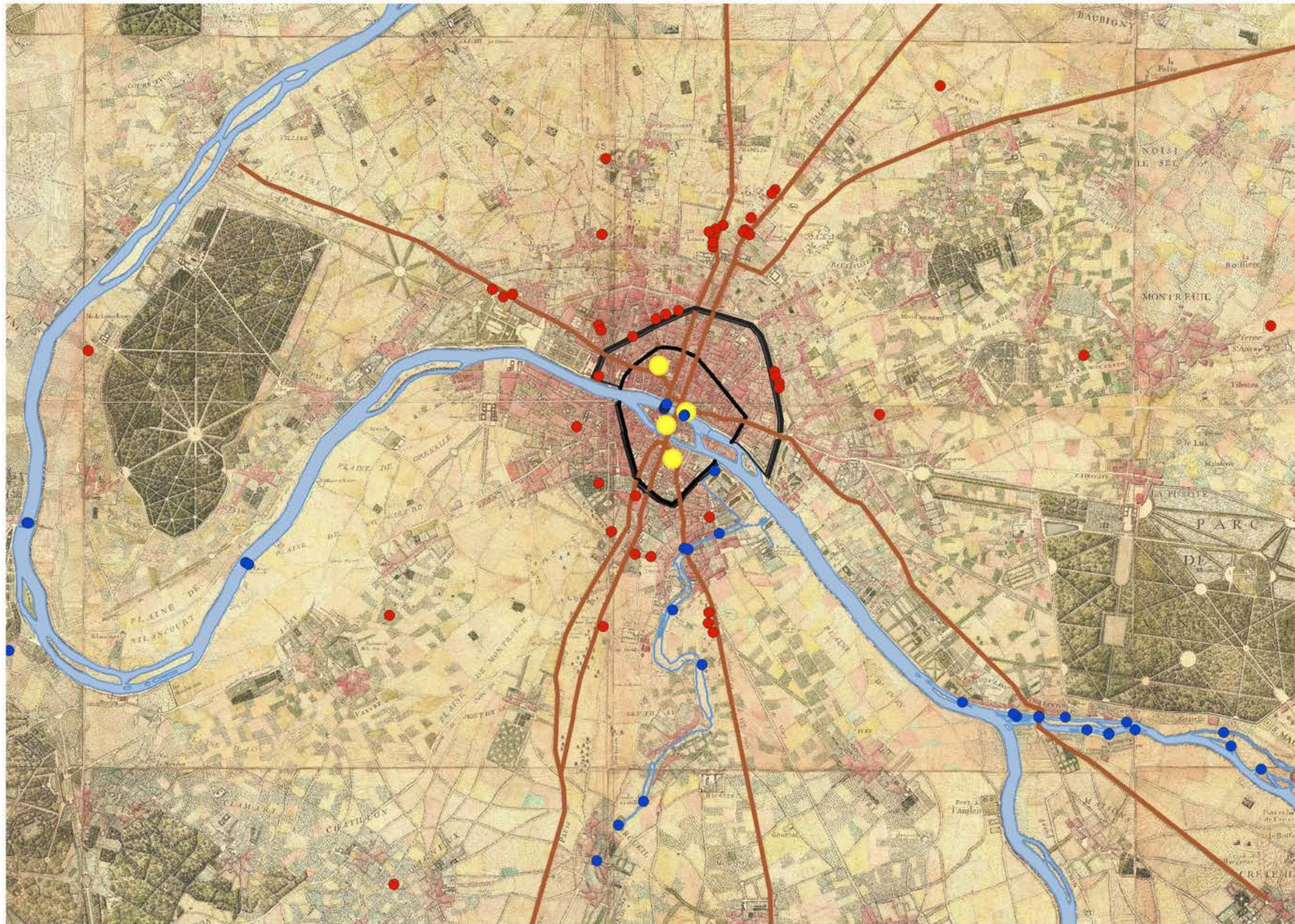
Enceintes

- Charles V
- Philippe Auguste

0 1 2 km



Les moulins de Paris en 1590



Légende

- Moulin à eau [59]
- Moulin à vent [47]
- Marché au blé/pain
- Voie d'importance

Enceintes

- Charles V
- Philippe Auguste

0 1 2 km



Annexe E

Inventaire des moulins

Moulins à eau

Seine

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S1	Moulin de Quiquengrogne	Conflans		1529	1850	P. HARTMANN, "Conflans près Paris", p. 98, 104, 118, 121, 123, 177, 178. AN, Min. cent. VIII, 70, 28 sept. 1542,
S2	Moulin des Barres 1	Paris	Port de Grève	1269	1565	AN, MM 32, S 5076 ^B .
S3	Moulin des Barres 2	Paris	Port de Grève	1269	1565	AN, MM 32, S 5076 ^B .
S4	Moulin des Barres 3	Paris	Port de Grève	1269	1565	AN, MM 32, S 5076 ^B .
S5	Moulin d'Eudes Popin 3	Paris	Chambres M ^e Hugues	1274		AN, LL 39.
S6	Moulin d'Eudes Popin 4	Paris	Chambres M ^e Hugues	1274		AN, LL 39.
S7	Moulin d'Eudes Popin 5	Paris	Chambres M ^e Hugues	1274		AN, LL 39.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S8	Moulin de Jean des Champs et Gautier le Mâtin	Paris	Chambres M ^e Hugues	1274	1649.	AN, LL 39, Q ¹ 1248, S 1087 ^B , S 1193, S 1194.
S9	Moulin de Saint-Gervais	Paris	Chambres M ^e Hugues	1274	1649	AN, LL 39, LL 147, LL 746, Q ¹ 1248, S 1087 ^B , S 1193, S 1194.
S10	Moulin du Chapitre	Paris	Chambres M ^e Hugues	1274	1649	AN, LL 39, Q ¹ 1248, S 48, S 1087 ^B , S 1193, S 1194.
S11	Moulin du pont Notre-Dame 1	Paris	Pont Notre-Dame	1433	1460	<i>Comptes du domaine de la ville de Paris</i> , t. I et II, <i>passim</i> . AN, KK 495-3.
S12	Moulin du pont Notre-Dame 2	Paris	Pont Notre-Dame	1433	1451	A. VIDIER et L. Le GRAND (éd.), <i>Comptes du domaine de la ville de Paris</i> , t. I, <i>passim</i> . J. MONICAT (éd.), <i>Comptes du domaine de la ville de Paris</i> , t. II, <i>passim</i> . AN, KK 495-3.
S13	Moulin d'Eudes Popin 1	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S14	Moulin d'Eudes Popin 2	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S15	Moulin de Pierre de Bobigny	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S16	Moulin des Bonshommes	Paris	Planches Mibray	1195	1274	AN, LL 39, S 4317.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S17	Moulin de Girard d'Épernon	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S18	Moulin de Raoul de Vernon et Hugues de Charité	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S19	Moulin de Simon de Dumo	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S20	Moulin de Jean des Champs 1	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S21	Moulin de Louis Chauçon	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S22	Moulin d'Yves de Chaumont	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S23	Moulin de Louis Chauçon	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S24	Moulin de Notre- Dame-des-Champs	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S25	Moulin de Gautier à l'Épée 1	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S26	Moulin de Gautier à l'Épée 2	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S27	Moulin de Saint-Denis de la Châtre	Paris	Planches Mibray	1274		AN, LL 39.
S28	Moulin de Raoul de Pacy et Jacques le Boucher	Paris	Planches Mibray	1292		A. LE ROUX DE LINCY, Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris, appendice II, p. 116.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S29	Moulin du pont Notre-Dame 3	Paris	Pont Notre-Dame	1433	1451	A. VIDIER et L. Le GRAND (éd.), <i>Comptes du domaine de la ville de Paris</i> , t. I. J. MONICAT (éd.), <i>Comptes du domaine de la ville de Paris</i> , t. II. AN, KK 495-3.
S30	Moulin de Saint-Germain-des-Prés	Paris	Petit-Pont	1259		AN, L 920.
S31	Moulin de Saint-Germain-des-Prés	Paris	Petit-Pont	1187		R. POUPARDIN (éd.), <i>Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés</i> , p. 22-23.
S32	Moulin de Sainte-Geneviève	Paris	Petit-Pont	1187		R. POUPARDIN (éd.), <i>Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés</i> , p. 22-23.
S33	Moulin du chapitre de Notre-Dame	Paris	Petit Pont	1196		A. BERTY, <i>Topographie historique...</i> , t. 4, p. 282. AN, LL 1025, fol. 13,
S34	Moulin d'Odeline l'Archère	Paris	Petit Pont	1290		AN, S 1500.
S35	Moulin de Nicolas Flamenc 1	Paris	Boucherie	1274		AN, LL 39.
S36	Moulin de Nicolas Flamenc 2	Paris	Boucherie	1274		AN, LL 39.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S37	Moulin d'Étienne Maci 1	Paris	Boucherie	1274		AN, LL 39.
S38	Moulin de Pierre de Cornouaille	Paris	Boucherie	1274		AN, LL 39.
S39	Moulin d'Alips la Bouchère	Paris	Boucherie	1274	1427	AN, LL 39, S 1087 ^B .
S40	Moulin de Robert de Mantes	Paris	Boucherie	1274	1423	AN, LL 39, S 1087 ^B .
S41	Moulin de Guillaume de Neuvic et Marie dou Louet	Paris	Boucherie	1274	1423	AN, LL 39, S 1087 ^B .
S42	Moulin de Marguerite du Clotet	Paris	Boucherie	1274	1417	AN, LL 39, S 1087 ^B .
S43	Moulin du Gord l'Évêque 1	Paris	Boucherie	1294	1313	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. II, p. 257, 324, 328, 329, 331 ; t. III, p. 721 AN LL 39, p. 332.
S44	Moulin du Gord l'Évêque 2	Paris	Boucherie	1313	1418	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. II, p. 257, 324, 328, 329, 331 ; t. III, p. 721 AN LL 39, p. 332.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S45	Moulin du Gord l'Évêque 3	Paris	Boucherie	1313	1408	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. II, p. 259, AN, S 1087 ^B .
S46	Moulin de Durand échanson	Paris	Près du Petit Pont	1216		A. BERTY, <i>Topographie historique...</i> , t. IV, p. 283. Cart. Ars. 83,
S47	Moulin de Gilbert	Paris	Près du Petit Pont	1216		A. BERTY, <i>Topographie historique...</i> , t. IV, p. 283. Cart. Ars. 83,
S48	Moulin de Simon Mobert	Paris	Près du Petit Pont	1216		A. BERTY, <i>Topographie historique...</i> , t. IV, p. 283. Cart. Ars. 83,
S49	Moulin de Thomas le Teuton	Paris	Près du Petit Pont	1259		A. BERTY, <i>Topographie historique...</i> , t. IV, p. 286.
S50	Moulin de Jean des Champs 4	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.
S51	Moulin de Jean des Champs 3	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.
S52	Moulin de Jean des Champs 2	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.
S53	Moulin de l'Hôtel-Dieu	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S54	Moulin de l'hospice de la Trinité	Paris	Pelleterie	1265	1274	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. I, p. 423 AN, LL 39.
S55	Moulin de Noël le Meunier 2	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.
S56	Moulin de Noël le Meunier 1	Paris	Pelleterie	1269	1274	B. GUÉRARD (éd.), <i>Cartulaire de Notre-Dame</i> , t. III, n° CXXXIX ; AN, LL 39.
S57	Moulin de Jean Pain-Mollet	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.
S58	Moulin de Richard Pied-et-Demi	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.
S59	Moulin d'Étienne Maci 2	Paris	Pelleterie	1274		AN, LL 39.
S60	Moulin d'Adam Savouré	Paris	Écorcherie	1274		AN, LL 39.
S61	Moulin du Roule 1	Paris	Écorcherie	1241	1274	AN, LL 39, T ¹ 1491.
S62	Moulin du Roule 2	Paris	Écorcherie	1243	1274	AN, LL 39, T ¹ 1491.
S63	Moulin de l'abbesse d'Yerres	Paris	Écorcherie	1269	1304	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. II, p. 177. AN, LL 39.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S64	Moulin de l'Écorcherie	Paris	Écorcherie	1261	1551	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. I, p. 430. AN, L 446, L 447, S 1087 ^A , S 1194, MC, III, 218 ^A , 26 juillet 1551, LIV, 145 ^F , 28 octobre 1551.
S65	Moulin de Guillaume de Carcere	Paris	Écorcherie	1274	1304	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. II, p. 177. AN, LL 39.
S66	Moulin d'Eudes Popin 3	Paris	Écorcherie	1274		AN, LL 39.
S67	Petit moulin du Chapitre	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1278	1596	AN, S 44, S 45, S 95.
S68	Moyen moulin du Chapitre	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1296	1596	AN, S 44, S 45.
S69	Grand Moulin du Chapitre	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1296	1596	AN, S 44, S 45.
S70	Moulin de Saint-Lazare	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1190	1596	AN, MM 50, S 44, S 6630.
S71	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1244	1596	AN, S 29, S 44, S 586.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S72	Moulin de Saint-Nicolas	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1129	1596	AN, LL 76, fol. 817, MM 31, S 44, S 47, S 5079, S 5544
S73	Moulin de Saint-Martin-des-Champs	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1070	1596	Cart. SMC, t. I, IV, n° 15. AN, L 878, S 1400, MC, XIX, 10, 24 décembre 1495.
S74	Moulin de Saint-Magloire	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1033	1596	A. TERROINE et L. FOSSIER (éd.), <i>Chartes et documents de Saint-Magloire</i> , t. I, p. 7, 81, 112. AN, L 446, L 447.
S75	Moulin de Saint-Merry	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1280	1596	L.-L. BORRELLI DE SERRES, « L'agrandissement du Palais... », p. 70, AN, S 117.
S76	Moulin de Sainte-Opportune	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1280	1596	L.-L. BORRELLI DE SERRES, « L'agrandissement du Palais... », p. 70. AN, Q ¹ 1258.
S77	Moulin de l'Horloge	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1137	1596	AN, K 23, n° 15, MM 30, MM 31, S 44, S 46, S 5079 ^A .
S78	Moulin des Bonshommes	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1179	1575	R. de Lasteyrie (éd.), <i>Cartulaire général de Paris</i> , n° 563. AN, S 4317, S 44, S 45.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
S79	Moulin de Chanteraine	Paris	Grand Pont/pont aux Meuniers	1248	1311	AN, S 45, S 44, S 858 ^A .
S80	Moulin de l'école Saint-Germain 2	Paris	Port de l'école Saint-Germain	1404	1414	AN, KK 495-3, KK 1008.
S81	Moulin de l'école Saint-Germain 1	Paris	Port de l'école Saint-Germain		1404	AN, KK 495-3.
S82	Moulin de la Gourdainne	Paris	Pointe de l'île de la Cité	1318	1578	Arch. nat. S 3328, Z ^{1H} 3, fol. 36, Z ^{1H} 22, fol. 115, Z ^{1H} 28, fol. 151 v°.
S83	Moulin Perron	Chaillot		1476	1494	AN, LL 1093.
S84	Moulin de Vaugirard	Vaugirard		1494	1601	AN, LL 1093, 1094 ^B .
S85	Moulin de Javelle	Issy		1551	1599	AN, S 2909, MC, XX, 44, 25 juillet 1551.
S86	Moulin de Saint-Cloud 2	Saint-Cloud		1217	1598	AN, L 437, LL 1157, p. 117, S 1133.
S87	Moulin de Saint-Cloud 1	Saint-Cloud		1217	1775	AN, LL 1157, p. 117, L 437, S 1133
S88	Moulin de Saint-Cloud 3	Saint-Cloud		1515	1518	AN, S 1126 ^B .
S89	Moulin de l'Écluse	Clichy		1134	1555	AN, S 4440.
S90	Moulin de la Cage	Saint-Ouen		1518	1870	https://patrimoine.seinesaintdenis.de-la-Cage AN, MC, XXXIII, 4, 15 juin 1518.

Marne

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
----	-----	--------	--------	---------------------	---------	---------------------

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
M1	Moulins des Prés	Saint-Maurice	Gord des Prés	1492	1645	AN, Z ^{1J} 264, MC, XIX, 7, 14 novembre 1492, XXXIII, 59, 4 avril 1554 (n. st.).
M2	Moulin des Corbeaux	Saint-Maurice	Gord des corbeaux	1566	2020	AN, MC, III, 316, 3 août 1566, III, 184, 27 décembre 1573.
M3	Moulin de Gravelle	Saint-Maurice	Gord de Gravelle	1519	1841	AN, MC, CXXII, 301, 21 juillet 1541, p. 24, III, 87, 6 novembre 1554, III, 112, 3 août 1570.
M4	Moulin de Charentonneau	Charentonneau		1281	1883	AN, S 1172, Z ^{1H} 28, fol. 71 v°.
M5	Moulin Rouge	Saint-Maurice		1384	2020	AN, S 2438. Arch. APHP, HD 2887.
M6	Moulin d'Enfer	Maisons		1504	1608	AN, Z ^{1H} 23, fol. 132-133, Z ^{1H} 28, fol. 171 v°, Z ^{1H} 38, fol. 267 v°, Z ^{1H} 39, fol. 177.
M7	Moulin de Purgatoire	Maisons		1512	1608	AN, KK 1007, fol. 139 , Z ^{1H} 28, fol. 171 v°, Z ^{1H} 38, fol. 267 v°, Z ^{1H} 39, fol. 177.
M8	Moulin Neuf	Maisons		1530	1886	AN, S 1172, Z ^{1H} 27, fol. 343.
M9	Moulin de la Chaussée	Charenton		1394	2020	P. HARTMANN, "Conflans près Paris", p. 50. AD 94, 46 J 78, 46 J 98,

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
M10	Moulin des Carmes	Charenton	Pont de Charenton	1489	1788	AN, S 4373, S 1255-1257.
M11	Moulin de Saint-Antoine	Charenton	Pont de Charenton	1243	1801	AN, MC, XIX, 7, 14 novembre 1492, XXXIII, 59, 4 avril 1554 (n. st.), Z ^{1J} 264.
M12	Moulin des Bonshommes	Charenton	Pont de Charenton	1225	1788	AN, L 955 n° 37, MC, XIX, 1, 11 décembre 1486, XIX, 8, 31 août 1493.
M13	Moulin de la Tour	Charenton	Pont de Charenton	1284	1788	AN, S 1255-1257.
M14	Moulin du pont 5	Charenton	Pont de Charenton	1284	1567	AN, S 1255-1257.
M15	Petit moulin à tan	Charenton		1395	1823	AN, S 6542 ^A . AD 94, 46 J 73.
M16	Grand moulin	Charenton		1535	1567	AN, S 6542 ^A .
M17	Moulin Martinet	Charenton		1340	1823	P. HARTMANN, "Conflans près Paris", p. 15, 46, 67, 68, 132, 134, 168. AN, Z ^{1H} 9, fol. 41, Z ^{1H} 28, fol. 60 v°, Y 86, fol. 163v ; AD 94, 46 J 73.

Bièvre

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
B1	Moulin d'Antony	Antony		1248	1874	AN, S 2985(3), S 2899.
B2	Moulin de Berny	Berny		1461	1874	AN, S 2907.
B3	Moulin de l'Haÿ	L'Haÿ		1153	1874	AN, S 315.
B4	Moulin de Cachan	Cachan		1263	1874	AN, S 2888.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
B5	Moulin d'Arcueil	Arcueil		1074	1859	L.-L. VEYSSIÈRE, <i>Arcueil et Cachan</i> , p. 27.
B6	Moulin de la Roche	Arcueil		XII ^e s.	1844	P. RODRIGUEZ, « Arcueil (Val-de-Marne). Bassin de Rétention », p. 226-227.
B7	Moulin de Gentilly	Gentilly		1280	1874	AN, LL 13, S 6630.
B8	Moulin des Prés	Gentilly		1500	1881	<i>Sur les traces de la Bièvre parisienne</i> , p. 78
B9	Moulin de Croulebarbe	Fbg St-Marcel		1214	1840	AN, S 21, S 22.
B10	Grand moulin de Saint-Marcel	Fbg St-Marcel		1228	1826	A. FIERRO, <i>Histoire et dictionnaire des 300 moulins de Paris</i> . AN, S 1946/2, MC, XXXIII, 45, 11 janvier 1561 (n. st.).
B11	Petit moulin de Saint-Marcel	Fbg St-Marcel		1316	1450	AN, S 1521.
B12	Moulin du pont aux Tripes	Fbg St-Marcel	pont aux Tripes	1544	1761	AN, MC, XXXIII, 29, fol. 203, 329.
B13	Moulin Coupeau	Fbg St-Victor		1150	1826	AN, L 892, S 1516 ^A , S 1538, MC XIX, 10, 29 juin 1495.
B14	Moulin de Gilles Fleureteau	Fbg St-Victor	Ancien cours de la Bièvre	1367	1368	AN, L 892.
B15	Moulin de Saint-Victor	Fbg St-Victor	Clos de l'abbaye St-Victor	1150	1367	AN, L 892, S 1538, n° 1.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
B16	Moulin Allais	Fbg St Victor	Fossés St-Bernard	1434	1625	AN, L 892.

Croult et Rouillon

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
C1	Moulin Fevon	La Cour- neuve		1135	1859	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr Fevon AN, S 2390, MC, LXI, 29 juin 1537.
C2	Moulin Basset	St-Denis		1240	1900	AN, S 2246.
C3	Moulin à foulon	St-Denis	Bras nord du Croult	1489	1550	<i>Atlas de St-Denis</i> , p. 328.
C4	Moulin de Choisel 1	St-Denis	Bras nord du Croult	1160	1970	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr Choisel-ou-moulins- Jumeaux-ou-moulin-de-l- Abbaye-ou-moulin- Plombier-ou AN, LL 1157, fol. 812a, S 2246.
C5	Moulin de Choisel 2	St-Denis	Bras nord du Croult	1463	1564	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr Choisel-ou-moulins- Jumeaux-ou-moulin-de-l- Abbaye-ou-moulin- Plombier-ou AN, S 2246.
C6	Moulin de la Porte Basoin	St-Denis	Bras nord du Croult	1250	1350	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr s-de-la-porte-Basoin.
C7	Moulin de la Courtille	St-Denis	Bras nord du Croult	1284	1832	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr de-la-Courtille.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
C8	Moulin de l'Hôtel-Dieu	St-Denis	Bras sud du Croult	1253	1900	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-de-l-hotel-dieu AN, S 2249 ^A , n° 23.
C9	Moulin de la Boucherie	St-Denis	Bras sud du Croult	1209		https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-de-la-boucherie AN, S 2249 ^A , n° 32.
C10	Moulin de la Manufacture	St-Denis	Bras sud du Croult	1476	1797	<i>Atlas de Saint-Denis</i> , p. 328. AN, 1213, fol. 136.
C11	Moulin Ranson	St-Denis		1214	1500	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-ranson Ranson
C12	Moulin Jumeau 1	St-Denis		1336	1900	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-jumeau-1 Gemeaux AN, S 2247.
C13	Moulin de Saint-Paul	St-Denis		1371	1900	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-de-saint-paul de-Saint-Paul AN, S 2390.
C14	Moulin de Brise-Échalas	St-Denis		1211	1900	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-de-brise-echalas Brise-Echalas AN, S 2390.
R1	Moulin de Romaincourt	Stains		1249	1839	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-de-romaincourt de-Romaincourt
R2	Moulin Jumeau 2	St-Denis		1341	1900	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/moulin-jumeau-2 Gemeaux AN, LL 1191 n° 3822, S 2247.

Autres moulins à eau

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
A1	Grand moulin de Saint-Cloud	Saint-Cloud		1376	1749	AN, L 437, S 1133.
A2	Moulin de la Briche	Épinay-sur-Seine	Ru d'Enghien	1365	1841	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/de-la-Briche
A3	Moulin Bécherel	Vanves	Ru de Vanves	1137	1491	AN, S 1577, L 920, S 6547.

Moulins à vent

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
V1	Moulin de la Tour	La Chapelle-St-Denis	Chaussée de St-Denis	1297	1678	AN, K 36 n°45, L 1157, p. 433, S 6613, Min. cent. III, 170, 28 sept. et 7 déc. 1583.
V2	Moulin du Faubourg St-Denis 2	Faubourg St-Denis	Chaussée de St-Denis	1506	1590	AN, 6595.
V3	Moulin du Faubourg St-Denis 3	Faubourg St-Denis	Chaussée de St-Denis	1520	1567	AN, S 6623.
V4	Moulin du Bonnet Vert	Faubourg St-Denis	Chaussée de St-Denis	1556	1648	AN, S 6695.
V5	Moulin du Faubourg St-Denis 7	Faubourg St-Denis	Chaussée de St-Denis	1556	1590	AN, S 6595.
V6	Moulin du Faubourg St-Denis 10	Faubourg St-Denis	Chaussée de St-Denis	1556	1609	AN, S 6594 ^B .
V7	Moulin du Faubourg St-Denis 12	Faubourg St-Denis	Chaussée de St-Denis	1585		AN, S 6591.
V8	Moulin du Faubourg St-Denis 6	Faubourg St-Denis	Chaussée de St-Denis	1547	1623	AN, S 6647.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
V9	Moulin de la Croix-Mouton 1	La Vilette	Chaussée du Bourget	1551	1590	AN, MC, CII, 9, 17 mars 1551 (n. st.), CXXII, 144, 6 juin 1551.
V10	Moulin de la Croix-Mouton 2	La Vilette	Chaussée du Bourget	1551	1590	AN, MC, CII, 9, 17 mars 1551 (n. st.), CXXII, 144, 15 avril 1551.
V11	Moulin Riffelard	Faubourg St-Denis	Chaussée du Bourget	1530	1552	AN, S 6604.
V12	Moulin du Faubourg St-Denis 5	Faubourg St-Denis	Chaussée du Bourget	1536	1590	AN, S 6604.
V13	Moulin du Faubourg St-Denis 9	Faubourg St-Denis	Chaussée du Bourget	1556	1601	AN, S 6604.
V14	Moulin du Faubourg St-Denis 11	Faubourg St-Denis	Chaussée du Bourget	1585		AN, S 6591
V15	Moulin de Pantin	Pantin		1515	1597	AN, S 1364.
V16	Moulin de la ferme Saint-Antoine	Montreuil	Ferme Saint-Antoine	1362	1845	https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/de-la-Tour-Saint-Antoine , S 4365
V17	Moulin à vent de Bagnole	Bagnole		1551		AN, MC, LXXXV/29, 23 juillet 1551
V18	Moulin de l'Ardoise	Paris	Boulevard St-Antoine	1569	1633	AN, Q ¹ 1206.
V19	Moulin du Boulevard St-Antoine 1	Paris	Boulevard St-Antoine	1573	1590	AN, Q ¹ 1206.
V20	Moulin de Guillaume Regnier 1	Paris	Boulevard St-Antoine	1582	1590	AN, Q1 1206.
V21	Moulin de Guillaume Reigner 2	Paris	Boulevard St-Antoine	1582	1590	AN, Q ¹ 1206.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
V22	Moulin de Charonne	Charonne		1268	1618	R. LESPINASSE et F. BONNARDOT (éd.), <i>Livre des métiers</i> , p. 252. AN, LL 13.
V23	Moulin Coupeau	Faubourg St-Victor	Butte Coupeau	1535	1609	Plans de Paris.
V24	Moulin à vent du Faubourg St-Marcel	Faubourg St-Marcel		1553	1589	Plans de Paris. AN, MC, III, 170, 30 octobre 1582, 173, 3 octobre 1589.
V25	Moulin de Garnache	Faubourg St-Marcel	Chaussée de Villejuif	1562		AN, MC, XXXIII, 47, fol. 205.
V26	Moulin des Gérentins	Faubourg St-Marcel	Chaussée de Villejuif	1560		AN, MC, XXXIII, 45, 28 juin 1560.
V27	Moulin de Beauregard	Faubourg St-Marcel	Chaussée de Villejuif	1562		AN, S 1928.
V28	Moulin de la Tombe-Issoire	Montrouge		1390	1801	AN, S 5122.
V29	Moulin du Temple	Faubourg St- Jacques		1535	1590	Plans de Paris.
V30	Moulin de Sainte-Geneviève	Faubourg St- Jacques		1329		AN, JJ 67, n° 55.
V31	Moulin des Gobelins	Faubourg St- Jacques		1535	1590	Plans de Paris. AN, MC, XXXIII, 32/A, fol. 344 v°.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
V32	Moulin des Chartreux	Faubourg St-Michel		1573	1790	Plans de Paris. BNF, Français 21638, fol. 223.
V33	Moulin de la Porte Notre-Dame-des- Champs	Faubourg St-Michel		1577	1633	AN, MC, III, 157, 18 mars 1581.
V34	Moulin de la ferme de l'Hôtel-Dieu	Faubourg St-Michel		1569	1613	Plans de Paris. Arch. APHP, HD 6385.
V35	Moulin de Bagneux	Bagneux		1551		AN, MC, XXXIII, 47, fol. 205.
V36	Moulin à vent de Vaugirard	Vaugirard		1336	1842	L. LAMBEAU, <i>HISTOIRE des communes..., Vaugirard</i> , p. 19.
V37	Moulin Saint-Père	Saint- Germain- des-Prés		1509	1630	Plans de Paris. AN, S 2863.
V38	Moulin de Longchamp	Longchamp		1305	1800	AN, L 1021, 1027, Q ¹ 1074.
V39	Moulin du Marché aux Moutons	Faubourg St- Honoré		1575	1609	Plans de Paris. A. BERTY, <i>Topographie historique...</i> , t. 1, p. 180.
V40	Moulin du Faubourg du Roule 3	Faubourg du Roule		1553	1615	Plans de Paris. AN, MC, VIII, 223, 9 janvier 1556 (n. st.).
V41	Moulin du Faubourg du Roule 1	Faubourg du Roule		1515	1590	Plans de Paris. AN, S 1097.
V42	Moulin du Faubourg du Roule 2	Faubourg du Roule		1553	1615	Plans de Paris.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
V43	Moulin de la Ville-l'Évêque 1	La Ville- l'Évêque		1502	1609	AN, S 1256-1257, MC, XXXVI, 23-25 juin 1572.
V44	Moulin de la Ville-l'Évêque 2	La Ville- l'Évêque		1507	1668	AN, S 1256-1257.
V45	Moulin de la Ville-l'Évêque 3	La Ville- l'Évêque		1529	1553	AN, S 1256, MC, CIX, 15, fol. 15, 15 janvier 1586.
V46	Moulin des Petits Champs	Faubourg St- Honoré		1521	1632	AN, MC, III, 184, 27 décembre 1573, p. 26, LXXXV, 30, 30 novembre 1551.
V47	Moulin à vent de St-Denis	St-Denis		1547	1730	AN, MC, XXXIII, 22, fol. 55.
V48	Moulin du Palais	Montmartre		1529	1850	L. MAILLARD, <i>Les moulins de Montmartre...</i> , p. 23. AN, MC, CIX, 15, fol. 15, 15 janvier 1586.
V49	Moulin aux Dames	Porcherons		1308	1703	C. COUDERC (éd.), <i>Censier de Saint-Merry</i> , éd. Couderc, p. 221. AN, S 4425 ^B , S 4432.
V50	Moulin de Villeneuve 1	Villeneuve- sur- Gravois		1477	1632	Plans de Paris. AN, N II Seine, 146/2, Q ¹ 1099(47), fol. 53 v°.
V51	Moulin de Villeneuve 2	Villeneuve- sur- Gravois		1535	1591	Plans de Paris.

N°	Nom	Loc. 1	Loc. 2	1 ^e att.	d. att.	Sources principales
V52	Moulin de Villeneuve 3	Villeneuve- sur- Gravois		1513	1591	P. ÉTIENNE, <i>Le Faubourg poissonnière</i> , p. 25., AN, CP, S 6626.

Annexe F

Baux de moulins

Le présent tableau reprend les informations contenues dans l'intégralité des baux consultés dans le cadre de cette étude. Les montants des prises mentionnés dans les baux sont également indiqués. Les clauses classiques du bail ont été exposées dans le chapitre consacré à l'exploitation des moulins, les clauses n'apparaissant pas systématiquement sont précisées ici. Les dates indiquées sont en nouveau style, et les types de baux sont ceux qui y figurent textuellement.

Toutes les informations figurant sur le tableau nous semblent avoir leur place, malheureusement celle présente sur une page A4 est trop limitée pour permettre d'utiliser une taille de police n'obligeant pas à plisser les yeux ou à se munir d'une loupe. Nous présentons nos excuses les plus sincères au lecteur aux yeux fatigués par la lecture de cette thèse, qui subira, à la lecture des pages suivantes, le coup de grâce.

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
T 1491 ¹	07/1243	Moulin du Roule [S62]	Ad modicionem	8 ans	40 set. blé	24 £ p.	Robert Boisseau et Eudeline sa femme	Pierre de l'Île et Agnès sa femme	
Ars. Ms. 4099	1251	Moulins de St-Germain-des-Prés [S31]	Ad modicionem	4 ans	32 £ p.		Abb. St-Germain-des-Prés	Guillaume le Jeune et Guillaume le Champenois	
S 6630	01/1265	Moulin de St-Lazare [S70]	Ad modicionem	4 ans	6 mds. 6 set. blé	31 £ p.	Léproserie de St-Lazare	Richard Pied-et-Demi et Eudeline sa femme	Les preneurs devront aller quérir le blé et ramener la farine à Saint-Lazare
T 1491 ¹	1269	Moulin du Roule [S62]	Ad modicionem	8 ans	3,5 mds. blé	27,5 £ p.	Hospice du Roule	Robert Dupont et Laurence, sa femme, Jean Lecompte et Juliene sa femme et leurs héritiers	
S 4440	1282	Moulin de l'Écluse [S89]		4 ans	4 mds. blé	16 £ 10 s. p.	Abb. Montmartre	Lambert le Clerc et Voède le Pêcheur	
T 1491 ¹	10/06/1294	Moulin du Roule [S62]	Ad modicionem	11 ans	4 mds. blé		Hospice du Roule	Jean Lesrantoys, et Mathilde, sa femme, Guillaume de Rival, Petronille, sa femme, et leurs héritiers	
S 21	1296	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à cens annuel et perpétuel		15 £ p.		Chapitre de Notre-Dame	Geoffroy dit Jean Munier et Emmeline sa femme	Les preneurs doivent employer 40 £ t. pour amender le moulin
S 6547	05/1298	Moulin Bécherel [A3]	Bail à rente annuelle et perpétuelle		8 £ p.		Prieuré de Notre-Dame-des-Champs	Eudeline, veuve d'Hervé Fournier et leurs enfants	
Q ¹ 1074	29/06/1316	Moulin de Longchamp [V38]	Bail à ferme	3 ans	4 £ p.	146 £ 13 s. p.	Abb. Longchamp	Guillaume, meunier de Silly	Le preneur doit moudre franchement tout le grain de l'abbaye
S 1521	1317	Petit moulin de St-Marcel [B11]	Bail à rente annuelle et perpétuelle		16 £ p.		Abbaye de Ste-Geneviève	Jean le Grand, de St-Marcel, et Aaliz, sa femme	Les preneurs doivent employer 60 £ p. pour amender le moulin
S 1516 ^A	15/03/1321	Moulin Coupeau [B13]	Bail à cens annuel et perpétuel		24 £ p.		Abb. de Ste-Geneviève	Richard de Guérouse, Florence, sa femme	Les preneurs doivent employer avant 4 ans 30 £ p. pour amender le moulin

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 1516 ^A	28/01/1356	Moulin Coupeau [B13]	Bail à croît de cens ou rente		12 £ p.		Jean Dufour, fils de Nicolas Dufour, jadis meunier et boulanger	Nicolas Haucepié, boulanger	Le preneur doit employer avant 3 ans 20 £ p. pour amender le moulin
S 4365	01/05/1362	Moulin de la ferme St-Antoine [V16]	Bail à ferme et moison de grain	4 ans	1 md de froment	133 £ p.	Abb. de St-Antoine-des-Champs	Jean Fete, meunier demeurant à Reuilly	
S 2390	09/04/1368	Moulin de Brise-Échalas [C14]		12 ans	14 £ p.	53 £ p.	Chapitre de St-Paul à St-Denis	Huet de la Table, Guillaume Tyquet et Guit de Moveel, tanneurs	
S 2390	31/05/1371	Moulin de Brise-Échalas et St-Paul [C13, C14]	Bail à croît de cens ou rente annuelle et perpétuelle		32 £ p.		Chapitre de St-Paul à St-Denis	Jean le Biden et Alips, sa femme	
L 437	26/05/1376	Grand moulin de St-Cloud [A1]	Bail à rente annuelle et perpétuelle		16 £ p.		Évêque de Paris	Jean Garrot et Jean Pignère, papetiers, bourgeois de Paris	Le moulin à papier pourra être converti en d'autres applications artisanales sauf à moudre du blé. Les preneurs doivent employer 300 £ p. pour réparer le moulin
MM 30	29/07/1376	Moulin de l'Horloge [S77]		9 ans	152 £ t.	86 £ p.	Hôpital St-Jean de Jérusalem	Guillaume de Nevers, meunier demeurant à Paris	
MM 30	29/07/1376	Moulins des Barres [S2, S3, S4]		9 ans	240 £ p.		Hôpital St-Jean de Jérusalem	Hugues et Mathieu le Sénéchal, frères, talemeliers, et Guillaume de Nevers, meunier, demeurant à Paris	
S 29	30/12/1377	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	1 an	80 F or	141 £ 12 s. p.	Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois	Jean Mouchart, boulanger	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 29	27/06/1382	Moulin de l'Horloge [S77]	Bail à ferme et loyer d'argent	10 ans	152 £ t.		Hôpital St-Jean de Jérusalem	Guillaume de Nevers, meunier demeurant à Paris	
S 1516 ^A	14/04/1385	Moulin Coupeau [B13]	Bail à rente	à vie	20 £ p.		Abb. de Ste-Geneviève	Jacques Mengon, chanoine de Ste-Geneviève	
MM 31	12/04/1386	Moulins des Barres [S2, S3, S4]		9 ans	240 £ p.		Hôpital St-Jean de Jérusalem	Honoré Mutel, Robert de Wiquetone et Jean de Troyes, talemeliers, demeurant à Paris	
MM 31	25/06/1386	Moulin de l'Horloge [S77]		9 ans	152 £ t.		Hôpital St-Jean de Jérusalem	Jean Thomas, talemelier, et Jean Monnet, meunier	
S 21	1388	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	6 ans	12 £ p.	34 £ 10 s. p.	Chapitre de Notre-Dame	Jacques Davet, boulanger	
MM 31	16/06/1394	Moulin de St-Nicolas [S72]		9 ans	120 F or	115 £ 8 s. p.	Hôpital St-Jean de Jérusalem	Philippe de la Mote et Pierre Delaunoy	
S 2390	15/06/1397	Moulin Fevon [C1]	Bail à ferme ou à cens	10 ans	13,5 mds. de grain		Chapitre de St-Paul à St-Denis	Pierre de Bonte Carete et Jeanne, sa femme	
S 1521	12/01/1403	Petit moulin de St-Marcel [B11]	Bail à rente annuelle et perpétuelle		8 £ p.		Abb. de Ste-Geneviève	Jean Guérin dit le Saige, et Philippote, sa femme	Les preneurs doivent employer 100 £ t. en amendement du moulin
S 1516 ^A	05/12/1407	Moulin Coupeau [B13]	Bail à cens annuel et perpétuel		16 £ p.		Abb. de Ste-Geneviève	Jean le Fortier, boulanger	
S 29	03/12/1408	Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	8 ans	100 £ t.	143 £ 4 s. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Perrin et Guillaume Leleu, boulangers	
S 45	29/11/1409	Petit moulin du chapitre [S67]	Bail à ferme et loyer d'argent	5 ans	40 £ t. et 10 set. blé	139 £ 10 s. p.	Chapitre de Notre-Dame	Jean de la Fontaine et Guillaume du Pré, boulangers et bourgeois de Paris	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 21	12/01/1419	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	6 ans	32 £ p.	50 £ 2 s. p.	Chapitre de Notre-Dame	Jean Bart, sergent à verge, et Jean Perrut, boulanger	
S 21	29/11/1425	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	3 ans	24 £ p.		Chapitre de Notre-Dame	Jaquet Richart	
S 21	24/06/1426	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	1,5 ans	24 £ p.		Chapitre de Notre-Dame	Jean Viellart, laboureur, et Guille, sa femme, veuve de Jaquet Richard	
S 21	06/12/1428	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	Viager	22 £ p.		Chapitre de Notre-Dame	Grégoire de Saint-Michel, boulanger, et Raouline, sa femme	Les preneurs devront remettre le moulin en état et curer la rivière à leurs frais en cas de besoin
S 29	10/06/1434	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	6 ans	600 £ t.		Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Richard Liénart, sergent à verge du Châtelet	Mouture prioritaire pour les bailleurs au prix de 2 s. par set.
S 21	30/01/1437	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	Viager	22 £ p.		Chapitre de Notre-Dame	Jean Petit, meunier, et sa femme	Les preneurs doivent remettre en état le moulin
S 2390	30/08/1436	Moulin Yvon [C1]	Bail à croît de cens ou rente annuelle et perpétuelle		20 £ p.		Chapitre de St-Paul à St-Denis	Jaquet Juiller, marchand meunier, demeurant à Paris	Le preneur s'engage à employer avant 3 ans 200 £ p. pour réparer le moulin, hors d'état de moudre
S 5079 ^A	20/01/1444	Moulin de l'Horloge ou de St-Nicolas [S72 ou S77]	Bail à loyer d'argent	6 ans	110 £ t.	168 £ 18 s. p.	Hôpital St-Jean de Jérusalem	Colin Legrossoyer, meunier, bourgeois de Paris	
S 1521	20/03/1444	Petit moulin de St-Marcel [B11]	Bail à rente annuelle et perpétuelle		11 £ 13 s. p.		Abb. de Ste-Geneviève	Pierre le Sueur, meunier a pont de Charenton, et Jeannette, sa femme	
S 29	26/06/1449	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à ferme	6 ans	84 £ t.	83 £ 6 s. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Jean le Siegnez dit le Briois, meunier	Priorité des bailleurs pour moudre un ou deux setiers au prix de 2 s. par set.

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 45	02/05/1450	Moyen moulin du Chapitre [S68]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	60 £ t. et 6 set. de blé mouture		Chapitre de Notre-Dame	Jean Grangier le jeune, meunier, et son frère, Jean Grangier l'ainé, demeurant à Bourges	Priorité des bailleurs et de leurs gens pour moudre leur blé
¹ Q 1258	05/03/1452	Moulin de Ste-Opportune [S76]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	95 £ t. et un quarteron d'anguilles	117 £ 10 s. p.	Chapitre de Ste-Opportune	Mathieu Tavery, meunier, demeurant à Paris	Priorité des bailleurs pour moudre un ou deux setiers au prix de 2 s. par set.
S 29	12/04/1455	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	84 £ t.		Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Michelet Maleloy, meunier, demeurant à Paris.	
S 95	27/06/1456	Petit moulin du Chapitre [S67]	Bail à loyer	6 ans	40 £ p.		Chapitre de Notre-Dame	Guillaume Souchet, meunier au pont aux Meuniers	
S 29	20/01/1457	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à ferme et loyer d'argent	4 ans	80 £ t.	83 £ 6 s. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Michelet Maleloy, meunier, demeurant à Paris	Priorité des bailleurs pour moudre un ou deux setiers au prix de 2 s. par set.
S 2390	04/07/1459	Moulin Yvon [C1]	Bail à loyer et pension d'argent	30 ans (+ 10 ans)	20 £ p. (24 £ p.)		Chapitre de St-Paul à St-Denis	Paul Chouart, meunier	
S 4317	22/03/1461	Moulin des Bonshommes [S78]	Bail à rente viagère	Viager	25 £ t. et un gâteau		Bonshommes de Vincennes	Colin Foucard, meunier demeurant au pont aux Meuniers, et sa femme.	Des réparations étant à faire au moulin, le loyer est réduit pendant les 4 premières années du bail.
S 4317	29/06/1461	Moulin des Bonshommes [S78]	Bail à rente viagère	Viager	28 £ t. et un gâteau		Bonshommes de Vincennes	Colin Foucard, meunier demeurant au pont aux Meuniers, et sa femme.	Colin désigne son fils comme successeur du bail, les réparations faites sont estimées à 200 £.
S 29	18/07/1462	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	6 ans	95 £ t.	83 £ 6 s. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Michelet Maleloy, meunier, demeurant à Paris	Priorité des bailleurs pour moudre un ou deux setiers au prix de 2 s. par set.

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 2246	07/08/1463	Moulins de Choisel [C4, C5]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	60 £ p.	118 £ 5 s. t.	Abb. de Saint-Denis	Jacques Sequart	Le preneur doit moudre gratuitement la moitié des grains de l'abbaye de St-Denis et se charger de son transport.
S 29	07/03/1469	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à ferme et loyer d'argent	8 ans	90 £ t.	111 £ 16 s. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Jean de Chartres, meunier et charpentier.	
S 5079 ^A	04/07/1469	Moulin de l'Horloge ou de St-Nicolas [S72 ou S77]	Bail à loyer d'argent	6 ans	75 £ t.	169 £ 2 d. p.	Hôpital Saint-Jean de Jérusalem	Colin Legrossoyer, meunier	
S 2246	15/05/1476	Moulins de Choisel [C4, C5]	Bail à loyer et pension d'argent	3 ans	56 £ p.	71 £ 12 d. p.	Abb. de St-Denis	Marc Allaire, meunier	Le preneur est tenu de moudre tous le blé de l'abbaye et de se charger de son transport
S 45	10/12/1479	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	4 ans	70 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Jean Petit, meunier	
S 45	02/10/1483	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	6 ans	80 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Jean Petit, meunier	
S 29	07/01/1484	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	9 ans	100 £ t.	112 £ 9 s. 6 d. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Nicolas Menesson, meunier, et Geneviève, sa femme	
S 2246	23/01/1486	Moulins de Choisel [C4, C5]	Bail à loyer, ferme, et pension d'argent	9 ans	80 £ t.		Abb. de St-Denis	Nicolas le Tonnelier, charpentier et meunier	Le preneur est tenu de moudre tous le blé de l'abbaye et de se charger de son transport
S 2372	23/01/1486	Moulin de la Courtille [C7]	Bail à loyer et pension d'argent	9 ans	40 £ t.		Abb. de Saint-Denis	Jean Boucher, charpentier	Le preneur est tenu d'aller chercher le grain à l'abbaye et de ramener la farine à son boulanger
MC/ET/XIX/1	11/12/1486	Moulin des Bonshommes [M12]	Bail à loyer d'argent	6 ans	20 £ t. et un gâteau de fro- ment		Bonshommede Vincennes	Jean Foucart l'ainé, meunier au pont de Charenton	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 1946/2	15/03/1488	Grand moulin de St-Marcel [B10]	Bail viager	Viager	50 £ t.		Chapitre de St-Marcel	Antoine Bahuet, sa femme, et leurs enfants	
S 45	27/01/1489	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	6 ans	100 £ t. (puis 90)	80 £ p.	Chapitre de Notre-Dame	Jean Petit, meunier	
MC/ET/XIX/8	31/08/1493	Moulin de Saint-Antoine [M11]	Bail à loyer d'argent	12 ans	35 £ t.		Tassin Le Sueur, meunier à St-Marcel	Noël Denyn, meunier au pont de Charenton	
S 29	08/01/1494	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	9 ans	100 £ t.	112 £ 9 s. 6 d. p.	Chapitre de St-Germain l'Auxerrois	Nicolas Menesson, meunier, et Geneviève, sa femme	
S 45	28/08/1494	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	6 ans	90 £ t.	80 £ p.	Chapitre de Notre-Dame	Jeanne, veuve de Jean Petit, meunier	
Q ¹ 1258	29/01/1495	Moulin de Ste-Opportune [S76]	Bail à loyer d'argent	6 ans	145 £ t.		Chapitre de Ste-Opportune	Philippot Robineau, meunier	
MC/ET/XIX/10	29/01/1495	Moulin du pont 5 [M14]	Bail à ferme et loyer d'argent	5 ans	45 £ t.	75 £ 13 s. 4 d. p.	Noël Denyn, meunier au pont de Charenton	Claude Jaloux, meunier à Paris	
MC/ET/XIX/10	29/06/1495	Moulin Coupeau [B13]		1 an	58 £ t.		Philippot Roujoust, meunier au moulin du Temple	Jean Leroy et Guillaume Poiret, meuniers à St-Marcel	
MC/ET/XIX/10	24/12/1495	Moulin de St-Martin-des-Champs [S73]		13 ans	110 £ t.		Prieuré de St-Martin-des-Champs	Huguet Saverne, meunier à Paris	
MC/ET/XIX/10	21/01/1497	Moulin de St-Antoine [M11]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	16 £ t.		Abb. de St-Antoine-des-Champs	Guillaume Roboam, meunier au pont de Charenton	
S 45	21/09/1499	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	Viager	90 £ t.	80 £ p.	Chapitre de Notre-Dame	Jeanne, veuve de Jean Petit, meunier	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 5079 ^A	12/10/1500	Moulin de l'Horloge [S77]	Bail à loyer d'argent	9 ans	90 £ t.	102 £ 5 s. p.	Hôpital St-Jean de Jérusalem	Philippot Rougon, meunier, demeurant à Paris	
S 29	20/04/1501	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	9 ans	100 £ t.	112 £ 9 s. 6 d. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Nicolas Menesson, meunier, et Geneviève, sa femme	
S 45	15/12/1501	Petit moulin du Chapitre [S67]	Bail à loyer	6 ans	60 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Jean Baudouin, meunier	
S 5079 ^A	17/07/1503	Moulin de St-Nicolas [S72]	Bail à loyer d'argent	9 ans	120 £ t.		Hôpital St-Jean-de-Jérusalem	Huguet Laulne, meunier, demeurant à Paris, et Jeanne Tremant, sa femme	
S 45	27/06/1504	Petit moulin du Chapitre [S67]	Bail à loyer	9 ans	90 £ t.	100 £ p.	Chapitre de Notre-Dame	Nicolas Petit, meunier	
S 21	08/10/1505	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à rente	Viager	30 £ p.		Chapitre de Notre-Dame	Étienne Moste, marchand tanneur, bourgeois de Paris, et Marie Gilbert, sa femme	Le bail prévoit l'édification par les preneurs d'un moulin à tan
HD 2889	20/11/1505	Moulin des Prés [M1]	Bail à loyer	4 ans	80 £ t.		Héritiers d'Huguet Laulne, meunier	Louis Bahuet, meunier, demeurant au pont aux Meuniers	
S 29	26/11/1510	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	120£ t.	112 £ 9 s. 6 d. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Nicolas Menesson, meunier, et Jeanne, sa femme	
HD 2891	29/11/1510	Moulin des Prés [M1]	Bail viager	Viager	70 £ t.		Hôtel-Dieu de Paris	Louis Bahuet	
S 45	04/01/1511	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	9 ans	90 £ t.	100 £ p.	Chapitre de Notre-Dame	Nicolas Petit, meunier	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 2446	23/08/1511	Moulins de Choisel [C4, C5]	Bail à loyer d'argent	9 ans	70 £ t.		Abb. de Saint-Denis	Jean Boucher, marchand	Le preneur est tenu de moudre tous le blé de l'abbaye et de se charger de son transport
S 2247	03/08/1512	Grand moulin de Choisel [C4 ou C5]	Bail à rente perpétuelle		30 £ t.		Marguerite de Torcenay et Jean de Roy	Jean Boucher, marchand	
S 1127	12/03/1515	Moulin de Charenton-neau [M4]	Bail à ferme et loyer d'argent	6 ans	80 £ t.		Louis Merlin, seigneur de Charentonneau	Nicolas Petit et Étienne, sa femme	
S 45	17/12/1515	Petit moulin du Chapitre [S67]	Bail à loyer	6 ans	60 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Henri Baudouin, meunier	
L 437	31/10/1516	Moulins de St-Cloud [S86, S87]	Bail à loyer	7 ans	50 £ t.		Évêque de Paris	Jean Carpiquet et Louis Prieur, meuniers	
S 4425 ^B	08/10/1517	Moulin aux Dames [V49]	Bail à loyer d'argent	9 ans	30 £ t.	213 £ 9 s. 7 d. t.	Abbaye de Montmartre	Jean Desmons, meunier et boulanger, demeurant aux faubourgs de Paris	
S 1133	14/06/1518	Moulin de Saint-Cloud [S86]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	128 £ p.		Évêque de Paris	Henri Petit, meunier	
MC/ET/XXXIII/4	15/06/1518	Moulin de la Cage [S90]	Bail à loyer d'argent	6 ans	34 £ t.		Jean Cherière, marchand boulanger, bourgeois de Paris	Robert Blet, marchand pêcheur demeurant à l'Île-Saint-Denis	
S 45	03/05/1519	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	2 ans	100 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Antoine Quineau, meunier demeurant au pont de Charenton, Pierre Bahuet, meunier demeurant au moulin des chambres Me Hugues, et Jean Quineau, marchand	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 1364	06/10/1520	Moulin de Pantin [V15]	Bail à loyer d'argent	9 ans	32 £ t.	78 £ 10 s. 6 d. t.	Prieuré de Saint-Martin-des-Champs	Simon Duterri, meunier et charpentier demeurant au moulin Fevon	
S 45	01/12/1520	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	6 ans	100 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Julien Audouard et Jeanne Granger, sa femme	
S 29	13/06/1521	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	3 ans	120 £ t.	112 £ 9 s. 6 d. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Julien Odouard, meunier, et Jeanne Granger, sa femme	
S 45	06/02/1523	Petit moulin du Chapitre [S67]	Bail à loyer	20 ans	40 £ t.	133 £ 18 s. 9 d. t.	Chapitre de Notre-Dame	Guillaume Chauveau, charpentier et meunier, et Jeanne Helye, sa femme	
S 45	05/09/1523	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	4 ans	100 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Mathieu et Nicolas Robineau	
S 1364	07/01/1524	Moulin de Pantin [V15]	Bail à ferme et loyer d'argent	6 ans	32 £ t.	105 £ 1 s. 6 d. t.	Prieuré de St-Martin-des-Champs	Alexandre Delaunoy, meunier demeurant à Pantin	
MC/ET/XXXIII/11	25/08/1526	Moulin de Cachan [B4]	Bail à ferme	9 ans	24 £ t.		Abb. de St-Germain-des-Prés	Pierre Rougeoreille, meunier à Bourg-la-Reine	Mouture gratuite pour l'hôtel de Cachan. Le preneur doit poursuivre en justice tous les malfaiteurs qui feraient violence au moulin
S 6542 ^A	07/06/1527	Petit moulin à tan [M15]	Bail à loyer d'argent	1 an	50 £ t.	154 £ 11 s. t.	Collège de Champagne	Cardin Marc, boulanger, demeurant à Paris, et Denise du Hau, femme de Jean Delaunoy	
S 1133	03/07/1527	Moulin de Saint-Cloud [S86]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	120 £ p.	146 £ 7 s. t.	Évêque de Paris	Pierre Regnault, meunier, et Pierrette Fontaine, sa femme	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 45	17/07/1527	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	6 ans	110 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Mathieu et Nicolas Robineau, meuniers	
L 878	28/08/1528	Moulin de St-Martin-des-Champs [S73]	Bail à ferme et loyer d'argent	1 an	110 £ t.	100 £ t.	Prieuré de St-Martin-des-Champs	Jean Beller, meunier, et Philiberde Policque, sa femme, auparavant femme de Pierre Baudouin, meunier	Reprise du bail concédé à Pierre Baudouin le 17 février 1519. Les preneurs s'engagent à moudre gratuitement tout le grain nécessaire au prieuré et à se charger de son transport.
S 1364	07/11/1528	Moulin de Pantin [V15]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	36 £ t.		Prieuré de St-Martin-des-Champs	Etienne Famillet, meunier, demeurant à St-Germain-des-Prés	Le preneur devra moudre le grain du prieuré de St-Martin-des-Champs au prix de 14 s. par muid.
HD 2894	05/04/1529	Moulin des Prés [M1]	Bail à rente viagère	Viager	80 £ t.		Hôtel-Dieu de Paris	Gilles Morin, meunier, sa femme et leurs enfants	Le preneur devra moudre le grain de l'Hôtel-Dieu au prix de 16 s. par muid.
S 5079 ^A	20/11/1534	Moulin de St-Nicolas [S72]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	80 £ t.		Hôpital St-Jean-de-Jérusalem	Jean Laulne, meunier, et Catherine le Roux, sa femme	Les preneurs sont chargés de l'entretien de la couverture du moulin et doivent ficher un pieux devant leur moulin, du côté de celui de St-Germain-l'Auxerrois
S 6542 ^A	15/04/1535	Petit moulin à tan [M15]	Bail à ferme et loyer d'argent	5 ans	75 £ t.	107 £ 2 s. p.	Collège de Champagne	Hugues Grangier, meunier, demeurant à Paris	
S 29	02/08/1535	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	4 ans	120 £ t.	112 £ 9 s. 6 d. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Jean le sueur, meunier, et Jeanne Granger, sa femme	
S 21	07/10/1536	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	9 ans	80 £ t.		Pierre Erondelle et Henri Patoillat, marchands	Jacques de Guigny, meunier, et Léonarde Hiquelin, sa femme	Les preneurs doivent changer les meules qui n'ont pas été changées depuis longtemps
S 45	15/03/1538	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à loyer	9 ans	120 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Jean Denis et Jeanne Morot, sa femme	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 29	13/01/1539	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à loyer	4 ans	128 £ t.	112 £ 9 s. 6 d. p.	Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Jean le Sueur, meunier, et Jeanne Granger, sa femme	
Q ¹ 1258	19/12/1541	Moulin de Ste-Opportune [S76]	Bail à loyer d'argent	9 ans	100 écus d'or soleil	196 £ 11 s. 3 d. t.	Chapitre de Ste-Opportune	Mathieu Robineau et Jeanne Baudouin, sa femme	
MC/ET/VIII/70	28/09/1542	Moulin de Quiquengrogne [S1]	Bail à loyer d'argent	9 ans	75 £ t.	85 £ 11 s. 9 d. t.	Simon Radin, praticien	Jean Baudouin, marchand meunier, bourgeois de Paris	
MC/ET/VIII/70	06/04/1543	Moulin de Cachan [B4]	Bail à loyer	9 ans	50 £ t.		Abb. de St-Germain-des-Prés	Jean Vallet, marchand, demeurant à Cachan	
MC/ET/VIII/71	28/05/1544	Moyen moulin du Chapitre [S68]	Bail à loyer	9 ans	100 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Philippe Bahuet, meunier	
MC/ET/XXXIII/29	03/02/1545	Moulin du pont aux Tripes [B12]	Bail à loyer d'argent	1 an	10 £ t.		Pierre Beaurepaire, marchand fourbisseur de harnois	Richard Pelletier, émouleur de taillants blancs	
MC/ET/XXXIII/32	08/11/1545	Moulin de Genetay [B7?]	Bail à loyer	9 ans	60 £ t.		Pierre de Valenciennes	Hugues Gervais, boulanger au faubourg Notre-Dame-des-Champs	
MC/ET/XXXIII/21	02/06/1546	Petit moulin à tan [M15]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	70 £ t.	172 £ 13 s. t.	Collège de Champagne	Gilles Morin et Jean Aubert	
MC/ET/XXXIII/21	02/06/1546	Grand moulin [M16]	Bail à ferme et loyer d'argent	3 ans	80 £ t.	204 £ 6 d. t.	Collège de Champagne	Gilles Morin et Jean Aubert	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
MC/ET/ XXXIII/22	11/05/1547	Moulins Jumeaux et moulin à vent de St-Denis [C12, R2, V47]	Bail à ferme et loyer d'argent	6 ans	300 £ t.		Nicole du Part, praticien demeurant à Saint-Denis, et Nicolas Boucher, marchand libraire, tuteurs des enfants mineurs de Louis Bouchet	Pierre Poullain et Étienne Guillemyn, meuniers, demeurant à St-Denis	
Q ¹ 1258	24/12/1548	Moulin de Ste- Opportune [S76]	Bail à loyer d'argent	9 ans	100 écus soleil	196 £ 11 s. 3 d. t.	Chapitre de Ste-Opportune	Mathieu Robineau, meunier demeurant au moulin de St-Martin-des- Champs	
MC/ET/ XXXIII/33	25/02/1549	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer d'argent	9 ans	65 £ t.		Jean Canaye, marchand teinturier	Étienne de Grigny, meunier, demeurant au moulin de Croulebarbe	
S 5079 ^A	25/06/1550	Moulin de l'Horloge [S77]	Bail à loyer d'argent	9 ans	105 £ t. et 6 cha- pons	102 £ 10 s. p.	Hôpital St-Jean de Jérusalem	Nicolas Regnault, marchand meunier, bourgeois de Paris	
S 5079 ^A	25/06/1550	Moulin de St-Nicolas [S72]	Bail à loyer d'argent	9 ans	85 £ t. et 6 cha- pons	71 £ 12 s. 4 d. p.	Hôpital St-Jean de Jérusalem	Jean Baudouin, marchand meunier, bourgeois de Paris	
MC/ET/ CXXII/144	15/04/1551	Moulin à vent de la Croix Mouton 1 [V9]	Bail à loyer d'argent	6 ans	100 £ t.		Jean Herny, laboureur	Guillaume Hucher et Jean le Conte, boulangers porte Saint-Denis	
S 1364	26/05/1551	Moulin de Pantin [V15]	Bail à ferme et loyer d'argent	4 ans	30 £ t.		Prieuré de St-Martin-des- Champs	Catherine Pontier, veuve de François Flastre, en son vivant meunier, demeurant, à Auberbillies, et Pierre Flastre, leur fils, aussi meunier	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
MC/ET/ CXXII/144	06/06/1551	Moulin à vent de la Croix Mouton 2 [V10]	Bail à loyer d'argent	6 ans	100 £ t.		Jean Herny, laboureur	Jean Colas, boulanger porte Saint-Denis	
MC/ET/IX/08	07/1551	Un moulin à vent au lieudit La Croix Mouton [?]	Bail à loyer	5 ans	100 £ t.		Guillaume Galloys, boulanger demeurant à Saint-Laurent lez Paris	Constant de Cucy, boulanger	
MC/ET/ XX/44	25/07/1551	Moulin de Javelle [S85]	Bail à loyer d'argent	9 ans	50 £ t.		Martin Rodereau, meunier aux Chambres maître Hugues	Philippe Bahuet, meunier au pont aux Meuniers	
MC/ET/LX/08	130551	Moulin des Petits Champs [V46]	Bail à loyer d'argent	9 ans	46 £ t.	160 £ 4 s. 9 d. t.	Jean Baudouin, meunier, bourgeois de Paris	Martin Ruel, meunier à Asnières	
MC/ET/ III/219	31/12/1551	Moulin du faubourg du Roule 1 [V41]	Bail à loyer d'argent	6 ans	45 £ t.		Jacques Herlement, marchand, bourgeois de Paris	Alain Lelièvre, meunier, demeurant au Roule	
L 878	1552	Moulin de St-Martin-des-Champs [S73]	Bail à ferme et loyer d'argent	6 ans	200 £ t.	271 £ 17 s. t.	Prieuré de St-Martin-des-Champs	Mathieu Robineau, meunier, demeurant au moulin de St-Martin-des-Champs	Le preneur devra moudre le grain du prieuré de St-Martin-des-Champs au prix de 14 s. par muid.
S 5122	20/01/1552	Moulin de la Tombe Issoire [V28]	Bail à ferme	9 ans	42 £ t. et 3 poules grasses		Hôpital St-Jean de Jérusalem	Mathieu de Quigny, meunier à Notre-Dame-des-Champs	
MC/ET/ XIII/36	24/02/1552	Moulin de Genetay [B7?]	Bail à loyer	9 ans	60 £ t. et un gâteau		Abb. de St-Victor	Hugues Gervais, boulanger au faubourg Notre-Dame-des-Champs	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 4317	16/05/1552	Moulin des Bonshommes [S78]	Bail à loyer d'argent	5 ans	100 £ t.		Héritiers de Gilles Morin, meunier	Guillaume Texier, marchand meunier, bourgeois de Paris, et Marguerite Baudouin, sa femme, demeurant à Paris, au moulin de l'Horloge	Les preneurs s'engagent à ficher 3 pieux sous le moulin
S 5079 ^A	27/06/1554	Moulin de St-Nicolas [S72]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	85 £ t., 6 chapons et un gâteau	71 £ 12 s. 4 d. p.	Hôpital St-Jean de Jérusalem	Jean Baudouin, marchand meunier, et Catherine le Roux, sa femme	Le preneur doit ficher 7 pieux à ses frais
S 1960	15/10/1554	Moulin de Ste-Opportune [S76]	Bail à loyer d'argent	6 ans	?		Chapitre de Ste-Opportune	Étienne Robineau, meunier	
MC/ET/XXXIII/59	05/04/1555	Moulin des Prés [M1]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	120 £ t.		Hôtel-Dieu de Paris	Robert Regnault, marchand meunier, bourgeois de Paris	
S 4432	06/06/1555	Moulin aux Dames [V49]	Bail à loyer d'argent	6 ans	28 £ t.	232 £ 3 s. 10 d. t.	Abb. de Montmartre	Guillaume Thiffaine, meunier, demeurant jadis au moulin de Clichy	
S 6630	01/06/1556	Moulin de St-Lazare [S70]	Bail à loyer d'argent	9 ans	120 £ t.	128 £ 8 s. 6 d. t.	Léproserie de St-Lazare	Jean Baudouin, meunier, demeurant à Paris, et Catherine le Roux, sa femme	Les preneurs doivent employer jusqu'à 6 sacs de plâtre pour les réparations du moulin et moudre en priorité tout le grain de Saint-Lazare pour 16 s. par set.
MC/ET/XXXIII/47	19/12/1557	Moulin de Genetay [B7?]	Bail à loyer	9 ans	60 £ t. et un gâteau	56 £ t.	Abb. de St-Victor	Jean Canaye et François Gobelin, marchands	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 45	09/09/1560	Petit et moyen moulin du Chapitre [S67, S68]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	270 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Martin du Moulin, meunier	
MC/ET/XXXIII/45	11/01/1561	Grand moulin de St-Marcel [B10]	Bail à loyer	3 ans	85 £ t.		François Pollier, marchand boulanger, demeurant au faubourg Saint-Marcel	Denise Grosbois, veuve de Gilbert Fontaine, en son vivant meunier à Paris	Sous-location. La preneuse devra moudre gratuitement le grain du chapitre de St-Marcel
S 1364	22/08/1561	Moulin de Pantin [V15]	Bail à rente annuelle et perpétuelle		13 £ t.		Prieuré de St-Martin-des-Champs	Jean Orange, meunier demeurant à Belleville, et Marin Rosnel, meunier demeurant à la Courtille	Les preneurs s'engagent à reconstruire le moulin, détruit par l'orage en juin 1561
MC/ET/XXXIII/47	05/10/1562	Moulin à vent de Garnache [V25]	Bail à ferme	9 ans	60 £ t.		Chapitre de St-Marcel	François Faulxpe, meunier à Bagneux	Mouture gratuite pour le chapitre de St-Marcel
S 6542 ^A	05/10/1562	Petit moulin à tan et Grand moulin [M15, M16]	Bail à loyer d'argent	6 ans	170 £ t.		Collège de Champagne	Hugues le Sueur, marchand meunier, bourgeois de Paris	
S 1928	16/06/1563	Moulin de Beauregard [V27]	Bail à loyer et pension d'argent	18 ans	40 £ t.		Chapitre de St-Marcel	Jacques de la Court, meunier	Le preneur doit reconstruire le moulin
S 45	30/01/1564	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	240 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Jeanne Morot	
HD 2896	29/11/1564	Moulin des Prés [M1]	Bail à loyer	9 ans	120 £ t.		Hôtel-Dieu de Paris	Raoulin Boulanger, meunier, bourgeois de Paris	Le preneur peut moudre du blé ou fouler des bonnets, certaines réparations sont à effectuer
S 1172	23/04/1569	Moulin Neuf [M8]	Bail à rente		160 £ t.		François Mallet, procureur en la Chambre des comptes	Jean Gygot, maître boulanger, demeurant à Paris, et Jeanne Regnault, sa femme	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
MC/ET/XXXIII/182	26/04/1569	Moulin de Ste-Opportune [S76]	Bail à ferme et loyer d'argent	6 ans	400 £ t.		Chapitre de Ste-Opportune	Roger de Bruxelles, meunier du moulin de St-Marcel	
S 45	19/07/1569	Grand moulin du Chapitre [S69]	Bail à ferme et loyer d'argent	10 ans	220 £ t. pendant 5 ans puis 230 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Jean Baudouin, marchand meunier, et Jeanne Morot, sa femme	
MC/ET/XXXIII/55	06/06/1570	Grand moulin de St-Marcel [B10]	Bail à loyer	9 ans	120 £ t.		Chapitre de St-Marcel	Jacques Naudot, principal des grammairiens du collège de Navarre, et chanoine de St-Marcel	
MC/ET/XXXIII/23	15/02/1572	2 Moulins de la Ville-l'Évêque [V43, V44]	Bail à loyer		240 £ t.		Évêque de Paris	Pierre Boullart	
S 48	28/06/1572	Moulin du Chapitre [S10]	Bail à ferme et loyer d'argent	25 ans	180 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Antoine Bahuet, meunier, et Barbe Baudouin, sa femme	Le moulin sera visité par des charpentiers tous les trois ans pour voir s'il est bien entretenu
S 21	02/01/1574	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	9 ans	130 £ t.		Nicolas Patoillart	Jean le Mercier, meunier, et sa femme	
LL 746	02/09/1574	Moulin de St-Gervais [S9]	Bail à loyer et prix d'argent	15 ans	225 £ t.		Fabrique de St-Gervais	Bernard de Tilly, meunier à Paris	
S 47	15/10/1574	Moulin de l'Horloge [S77]	Bail à rente annuelle et perpétuelle		120 £ t.		Hôpital St-Jean de Jérusalem	Jean Liray, marchand quinquailer, bourgeois de Paris	
S 21	26/03/1577	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	9 ans	160 £ t.		Chapitre de Notre-Dame	Jean le Mercier, meunier, et sa femme	
S 29	14/02/1578	Moulin de St-Germain-l'Auxerrois [S71]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	80 écus d'or soleil		Chapitre de St-Germain-l'Auxerrois	Mathieu le Tellier, meunier	Les preneurs s'engagent à rendre les meules de 9 à 10 pouces d'épaisseur et à changer 6 pieux.

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
Q ¹ 1074	12/11/1578	Moulin de Longchamp [V38]	Bail à moison et prix d'argent	4 ans	3 écus 1/3		Abb. de Longchamp	Jean Lucquet, meunier demeurant à Longchamp	Le preneur doit moudre gratuitement le grain de l'abbaye et se charger de son transport et rembourser la mouture faite par les religieuses si elles doivent aller dans un autre moulin. Quand le moulin ne tournera pas, le meunier devra agir en serviteur de l'abbaye.
MC/ET/III/156	08/04/1580	Un moulin à vent sur les remparts entre la porte St-Antoine et la porte du Temple [?]	Bail à loyer	6 ans	26 écus 2/3		Nicolas Baudouin, maître meunier, bourgeois de Paris	Guillaume Pasqué, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, et Ginette Chemynet, sa femme	
MC/ET/III/156	21/11/1580	Moulin Allais [B16]	Bail à loyer	4 ans	60 écus d'or soleil		Louis Blangy, maître meunier à Paris, demeurant au faubourg St-Marcel	Séverin Hanyaz, maître meunier, demeurant au faubourg St-Jacques	
MC/ET/III/16701/1581	16701/1581	Petit et moyen moulin du Chapitre [S67, S68]	Bail à loyer	6 ans	66 écus 2		Claude de Launay, marchand, bourgeois de Paris	Philippe Tilly, meunier, demeurant au pont de Charenton, et Isabeau Goullault, sa femme	Sous-location. Le bailleur tient ce moulin de Notre-Dame
S 4365	17/01/1582	Moulin de la ferme St-Antoine [V16]	Bail à loyer d'argent	6 ans	13 écus 1/3		Abb. de St-Antoine-des-Champs	Jean Debray, meunier, demeurat au moulin	
S 1172	10/06/1583	Moulin Neuf, à maisons, et moulin des Chambres [M8, S8]	Bail à rente	333 écus 1/3			Jean Gigot, marchand boulanger, bourgeois de Paris	Roland le Maître, meunier, demeurant aux moulins des Chambres	

Cote	Date	Moulin	Type	Durée	Loyer	Prisée	Preneur	Bailleur	Clauses particulières
S 4432	22/10/1585	Moulin aux Dames [V49]	Bail à loyer d'argent	16 écus 2/3			Abb. de Montmartre	Marin Guignard, meunier, demeurant au moulin du Palais	Le preneur doit moudre le grain des religieuses et se charger de son transport
MC/ET/XIX/15	15/01/1586	Moulin du Palais [V48]	Bail à loyer d'argent	6 ans	33 écus 1/3		Jacques Ligier, seigneur de Montmartre et de Clignancourt	Marin Guignard, meunier, demeurant au moulin	
MC/ET/III/1001583		Moulin à vent du faubourg St-Marcel [V24]		4 ans	23 écus 1/3	143 écus 46 s.	Urbain Beljour, maître meunier, bourgeois de Paris, demeurant sur le pont aux Meuniers	Claude Blossseau, meunier au faubourg St-Victor, demeurant au moulin Coupeau	
S 21	05/05/1586	Moulin de Croulebarbe [B9]	Bail à loyer	9 ans	60 écus d'or soleil	216 £ 5 s. t.	Chapitre de Notre-Dame	Guillemette Peu, veuve de Jean Lemercier	
S 1133	20/05/1588	Moulins de St-Cloud [S86, S87]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	166 écus sol 2/3		Évêque de Paris	Antoine Millet, meunier, demeurant au faubourg St-Honoré	Le preneur et tenu de moudre le grain nécessaire à l'Évêque et de se charger de son transport
S 45	03/05/1589	Petit et moyen moulins du Chapitre [S66, S67]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	300 écus d'or		Chapitre de Notre-Dame	Nicolas Leverde, sergent à verge	
S 45	02/05/1591	Petit et moyen moulins du Chapitre [S67, S68]	Bail à ferme et loyer d'argent	9 ans	300 écus d'or		Chapitre de Notre-Dame	Remi Fabre, meunier, demeurant aux Chambres Maître Hugues	

Annexe G

État des sources

Sources manuscrites

Les documents concernant les moulins construits à Paris et aux alentours sont matériellement dispersés dans de nombreux fonds et ne sont pas toujours aisément localisables. Leurs propriétaires pouvaient constituer des dossiers regroupant les documents les concernant, ceux-ci se retrouvent majoritairement dans la série S. Mais dans de nombreux cas, les moulins n'étaient qu'un sujet parmi d'autres auquel s'intéressaient des producteurs d'archives aussi divers que le roi, le Bureau de la ville de Paris, ou les seigneurs fonciers. Dans ces cas-là, les documents qui les concernent ne constituent qu'une pièce, qui n'est malheureusement pas systématiquement signalée dans les inventaires.

Le présent état des sources rendra compte de la dispersion et de la variété des dossiers pouvant contenir des documents relatifs à la présence de moulins dans la capitale, sans doute d'autres documents, protégés de la curiosité des chercheurs par le silence des inventaires ou l'absence d'inventaires assez détaillés sont-ils encore à découvrir, et pourront servir de matériaux pour une recherche ultérieure.

Archives nationales

Sous-série F²⁰. Statistique

Dans la sous-série F²⁰, seule sous-série contemporaine utilisée dans le cadre de ce travail, se trouvent les résultats de trois enquêtes sur les moulins à blé menées par la Commission des subsistances entre 1794 et 1810, présentées par Martine Illaire dans un très bel inventaire¹. Si le paysage meunier parisien du début de l'époque contemporaine n'avait que peu à voir avec celui du Moyen Âge, la consultation de ces enquêtes a été utile pour juger de l'inertie de certaines installations, ainsi que pour estimer les durées d'activité des moulins à eau et à vent à Paris, alors qu'aucun document médiéval ne permettait d'obtenir ce type d'information.

F²⁰ 290-293. Enquête de 1794.

F²⁰ 294. Enquête de 1801.

F²⁰ 295-296. Enquête de 1809-1810.

Série J. Trésor des chartes

Le roi de France possédait lui-même peu de moulins, et aucun à Paris, l'examen de la série J n'a pas permis de trouver d'autres documents que ceux relatifs au moulin du Petit Pont abandonné à Saint-Louis par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1262.

J 152. Paris : rentes sur le Trésor, rentes, biens et affaires diverses à Paris et dans sa région ([IX^e s.] 1196-1514).

Séries K et KK Monuments historiques

Les séries K et KK intéressent l'historien des moulins dans la mesure où elles renferment un certain nombre de documents relatifs à l'administration et à la police économique dans la ville de Paris. Si, parmi les dossiers sur la réglementation des métiers, aucun ne concerne la profession de meuniers, un certain nombre de cartulaires ou de recueils d'ordonnances donnent de précieuses informations sur les moulins construits là où la prévôté des marchands

1. Martine ILLAIRE, *Énergie et subsistances : enquêtes sur les moulins à blé (an II-1809)*, Paris, 1998.

de l'eau de Paris avait une juridiction.

K 36. Cartons des rois, Philippe IV le Bel.

K 950^B. Administration et police de Paris (1170-1464).

K 1030-1032. Métiers de Paris : règlements généraux ; statuts, lettres royaux, pièces de procédures et autres documents relatifs aux divers métiers, classés par ordre alphabétique ; privilèges et charges des Six corps de marchands de la ville.

KK 495^C. Cartulaire xv^e s. de la ville de Paris : actes relatifs au domaine ([1303] 1337-1507).

KK 1007. Ordonnances de la prévôté des marchands (1371-1547).

KK 1008. Cartulaire de la prévôté des marchands ([1305] 1409-1418).

Sous-série H⁵. Administration et comptabilités diverses. Établissements religieux du diocèse de Paris

Peu de comptabilités d'établissements de la sous-série H⁵ prennent en compte la période étudiée dans le cadre de ce travail. Parmi celles-ci, ont été étudiées les comptabilités d'établissements possesseurs de moulins, mais les informations collectées sont bien maigres, et se limitent souvent à donner le montant des rentes obtenues sur des moulins n'étant pas situés à Paris.

H⁵ 3663 à 3666. Hôtel-Dieu de Paris : comptes (1458-1505).

H⁵ 4002 à H⁵ 4010 à H⁵ 4033. Abbaye de Montmartre : comptes (1432-1653).

Séries L et LL. Monuments ecclésiastiques

Loin de se limiter à la conservation des documents concernant les affaires spirituelles des institutions religieuses, les séries L et LL renferment un grand nombre de documents concernant leurs affaires temporelles. Un certain nombre de documents sont de typologie strictement semblable à ceux conservés dans la série S dont ils sont complémentaires. Par exemple, les baux et titres du moulin à eau de Saint-Martin-des-Champs sont ainsi conservés dans le carton L 878 alors que ceux de son moulin à vent de Pantin le sont dans le carton S 1364. Il faut toutefois signaler que la série LL, contenant un certain nombre de cartulaires

permet d'avoir accès à un certain nombre de copies de baux et de titres de propriété dont les originaux n'ont pas été conservés.

L 437. Évêché de Paris, droits et coutumes à Saint-Cloud et Charenton (1204-1786).

L 446-447. Abbaye de Saint-Magloire, rivière de Seine.

L 807. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rivière de Seine (XI^e s.-1770).

L 878. Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, Paris (1126-1762).

L 892. Abbaye Saint-Victor de Paris, rivière de Bièvre (1150-1586).

L 920. Prieuré de Notre-Dame-des-Champs (1084-1527).

L 955. Minimes de Vincennes (1164-1788).

L 1026-1028. Abbaye de Longchamp : comptes, états (1265-1762).

L 1030-1031. Abbaye de Montmartre (1133-1676).

LL 13-14. Comptes du temporel de l'Évêque (1344-1409).

LL 39. Petit cartulaire de l'abbaye Saint-Magloire (1124-1374).

LL 746. Cartulaire de Saint-Gervais (1547).

LL 1033. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés : censiers du Bourg (1355-1365).

LL 1034. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés : cartulaire (XV^e s.)

LL 1094^B. Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rivière de Seine : cartulaire abrégé (XVI^e s.).

LL 1157-1159. Abbaye de Saint-Denis : cartulaire blanc (630-1300).

LL 1378 à 1380. Prieuré de Saint-Martin-des-Champs : censiers (1263-1392).

Séries M et MM. Ordres militaires et hospitaliers. Universités et collèges. Séminaires, congrégations, écoles spéciales.

On trouve dans les séries M et MM un certain nombre de documents produits par le prieuré de Saint-Lazare et par le Grand Prieuré de France complémentaires de ceux issus de ces mêmes producteurs et conservés dans la série S.

M 31. Ordre de Saint-Lazare : titres de propriété (XII^e-XVIII^e s.).

MM 28-32. Actes capitulaires du Grand Prieuré de France (XIV^e-XV^e s.).

Sous-série Q¹. Domaines. Titres domaniaux

La sous-série Q¹, explorée par sondages, renferme une majorité de documents produits à l'époque moderne, au sein desquels peuvent toutefois se trouver des documents plus anciens. C'est le cas notamment d'un bail du moulin de Longchamp de 1316 et d'une série de baux du xv^e siècle du moulin de Sainte-Opportune. La majorité des documents qu'elle contient relatifs à notre étude concernent néanmoins le xvi^e siècle et l'établissement de moulins sur les fortifications de Paris.

Q¹1074. Moulin de l'abbaye de Longchamp (1316-1578).

Q¹1206. Moulins à vent entre la Porte Saint-Antoine et celle du Temple (1569-1583).

Q¹1256. Moulin-bateau sous le pont Notre-Dame (1599).

Q¹ 1258. Moulin du chapitre de Sainte-Opportune (1429-1557).

Série N. Plans

N/II/Seine/146/2. Fief de Saint-Fiacre : plan sommaire de la porte Montmartre, maisons et moulins dressé à l'occasion d'une contestation opposant la Grande Confrérie aux Bourgeois à la Communauté de Saint-Magloire (1567)

N/III/Seine/212. Pont de Charenton : chemin allant du pont à Brie-Comte-Robert et Charentonneau [R. N. 19 et quai] (1711).

N/III/Seine-et-Oise/479/1. Figure des terres autour de la source dite Le Veau d'or (Hauts-de-Seine), avec un plan de l'abbaye de Longchamp (Paris).

Série S. Biens des établissements religieux supprimés

La série S a fourni la majorité des documents utilisés dans le cadre de cette étude. Les cartons signalés par les inventaires comme contenant des documents relatifs aux moulins ont été ouverts, mais un certain nombre de sondages ont été également effectués. La récolte d'informations a été plus ou moins heureuse selon les établissements, avec certains fonds, comme ceux des chapitres de Notre-Dame, de Saint-Germain-l'Auxerrois, ou de l'abbaye de Saint-Denis, contenant un grand nombre de documents renseignant leurs moulins et ceux de leurs

seigneuries, et d'autres, comme ceux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ou du chapitre de Saint-Marcel, étonnamment avare en informations. Pour une plus grande commodité, la présente liste se borne à indiquer, pour chaque article, le nom du moulin qu'il renseigne, et non son intitulé général, souvent très vaste.

CHAPITRES DE NOTRE-DAME ET DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS

S 21 et 22. Moulin de Croulebarbe (1217-1786).

S 29. Moulin du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois (1281-1758).

S 44. Censive, justice, et voiries aux culées du Grand Pont ([861]-1204-1772).

S 45. Moulins du Chapitre sous le pont aux Meuniers (1409-1594).

S 47. Moulins du Temple (1537-1579).

S 48. Moulins du Chapitre aux lieudits la Planche-Mibray et Chambres Maître Hugues (XII^e s.-1591).

S 95. Petit moulin du chapitre sous le pont aux Meuniers (XV^e-XVI^e siècle).

S 116. Moulin de Saint-Merry (1515).

S 315. Moulin de l'Haÿ (1153-1777).

S 331. Moulin-le-Roi à Mons (1401-1780).

S 334^B. Moulin-le-Roi à Mons (1421-1773).

S 586. Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois : inventaire général des titres, t. V, (1672).

S 848^A. Moulin de Chanteraine sous le Grand Pont (1310).

GRANDE CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOURGEOIS-DE-PARIS

S 871. Fief de Saint-Fiacre ([1288] -1775).

ÉVÊCHÉ DE PARIS

S 1087^A. Moulins sur la Seine près du Grand Pont, aux Planches Mibray et à la Grande Boucherie (1191-1266).

S 1087^B. Moulins sur la Seine à l'Écorcherie, la Tannerie, et sur le Grand Pont (1423-1688).

S 1097. Faubourg du Roule, moulins à vent (XVI^e s).

S 1126^B. Moulin à huile sous le pont de Saint-Cloud (1515).

S 1133. Moulins de Saint-Cloud (1518-1782).

S 1172. Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés : moulins de Charenton et Charentonneau (1281-1630).

S 1194. Censiers de l'abbaye de Saint-Magloire (1308-XVI^e s).

S* 1253. Censier de l'Évêché (1373).

S* 1254. Censier de l'Évêché (1399).

S* 1255. Censier de l'Évêché (1489).

S* 1256. Censier de l'Évêché (1530-1531).

S* 1257. Censier de l'Évêché (1575).

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

S 1364. Moulins à vent de Pantin (1520-1594).

S 1440. Moulins de Clichy ([XIII^e]-XVIII^e s).

ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE

S 1500. Titres de propriété rue Saint-Jacques et sous le Petit Pont.

S 1516^A. Moulin Coupeau (1321-1564).

S 1521. Petit Moulin (1316-1443).

S 1538, liasse 4. Titres concernant le moulin Coupeau, et le curage de la Bièvre (XII^e s.-1716).

S 1928, liasse 1. Titres de rentes et titres divers concernant les moulins à eau et à vent sis aux faubourg et terroir de Saint-Marcel (1562-1747).

CHAPITRE DE SAINT-MARCEL

S* 1946². Répertoire des titres (1520).

CHAPITRE DE SAINTE-OPPORTUNE

S 1960, liasse 3. Moulin de Sainte-Opportune : titres et baux (1632-1764).

S. 1963, liasse 2. Déclarations des biens du chapitre (1384-XVIII^e siècle).

ABBAYE DE SAINT-DENIS

S 2246, liasse 2. Titres concernant des moulins à Saint-Denis et aux environs (1240-1788).

S 2247, liasse 4. Fief des moulins jumeaux ou des Porcherons, sur le Croult et le Rouillon, près de Saint-Denis (1400-1668).

S 2249^A. Titres des moulins de la Boucherie et de l'Hôtel-Dieu (1209-1253).

S 2251. Déclaration des fiefs de Saint-Denis (vers 1360).

S 2372. Baux à ferme des propriétés et biens dans le département de la Seine (1448-1600).

S 2390. Moulin Basset, moulin Neuf, moulins Jumeaux, moulin de Brise-Échalas, moulin Yvon, moulin de Saint-Paul, à Saint-Denis (1211-1739).

S 2411. Inventaire des titres de la seigneurie de la Courneuve, (XVIII^e siècle, [1247-1755]).

S 2445. Registre des baux de l'abbaye de Saint-Denis (mai 1507-fév. 1528).

S 2446. Registre de baux de l'abbaye de Saint-Denis (1314-1549).

ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

S 2863. Moulin Saint-Père (1509).

S 2888. Aveu général du temporel de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1384).

S 2909. Moulin de Javelle à Vaugirard (1551-1600).

S 2985³. Recueil de pièces concernant Antony ([1203-1461]-fin XV^e).

S* 3055. Censier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1530-1535).

PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE

S 3328, liasse 7. Moulin de la Gourdainne (1486-1487).

PAROISSE DE SAINT-JACQUES DU HAUT PAS

S 3397-3398. Moulin d'Amour et moulin Joly : baux et titres (1598-1785).

BONSHOMMES DE VINCENNES

S 4317, liasse 7. Moulin des Bonshommes, sous le pont aux Meuniers (1179-1552).

ABBAYE DE SAINT-ANTOINE-DES-CHAMPS

S 4357, liasse 1. Déclarations générales des biens de Saint-Antoine (1384-1790).

S 4365, liasse 6. Titres et baux du moulin à vent de la Tour, à Montreuil-sous-Bois (1362-1788).

S 4373, liasse 1. Titres pour des moulins sous le pont de Charenton (1243-1286).

S* 4386. Cartulaire composé au XVIII^e s. [XIII^e-XVIII^e s].

ABBAYE DE MONTMARTRE

S 4425^B. Moulin aux Dames, près des Porcherons (1517).

S 4432, liasse 2. Baux de moulins sis à Montmartre (1555-1779).

CORDELIÈRES, RUE DE LOURCINE

CP S 4683. Plans figuratifs du couvent des Cordelières Saint Marcel, entre les rues des Cordelières et de Croulebarbe (XVI^e siècle).

COMMANDERIE DU TEMPLE

S 5076^B, liasse 2. Moulins situés sur la Seine (1261-1564).

S 5079^A. Pont aux Meuniers (1335-1561).

S 5079^B. Pont aux Meuniers (1566-1739).

S 5122. Moulin de la Tombe-Issoire (XIV^e-XVI^e s.).

S 5544. Inventaire des titres du Grand prieuré de France (XVII^e siècle).

COLLÈGE DE NAVARRE OU DE CHAMPAGNE

S 6542^A, liasse 3. Moulins du collège de Champagne en aval du pont de Charenton (1395-1562).

S 6546, liasse 1. Moulins du collège de Champagne en aval du pont de Charenton : comptes (XV^e siècle).

CONGRÉGATION DE SAINT-LAZARE, RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS

S 6548. Plans de la seigneurie de Saint-Lazare (XVII^e siècle).

S 6592. Plans de la censive de Saint-Lazare (XVIII^e siècle).

S 6594-6595. Moulins à vent sis près du Prieuré de Saint-Lazare (1506-1659).

S 6604, liasse 1. Moulins à vent de la Croix-Mouton, moulin Riffelard, autres moulins construits sur la censive de Saint Lazare (1530-1776).

S 6613, liasse 4. Moulin de la Tour (1297-1676).

S 6623^B. Censiers (1413-1638).

S 6626. Filles-Dieu, Villeneuve-sur-Gravois.

CP/S 6626. « Plan figuré et description du lieu appelé la Ville neufve sur Gravois », vue cavalière (1559).

S 6630, liasse 1. Titres concernant les moulins du prieuré sous le pont aux Meuniers et à Gentilly (1265-1590).

S 6647, liasse 3. Moulin à vent de Vincent de Feurnes (1547).

Série T. Papiers privés tombés dans le domaine public

Seul un article conservé dans cette série intéresse notre recherche. Il s'agit d'une liasse d'actes du XIII^e siècle, concernant les deux moulins de l'Écorcherie acquis par l'hospice du Roule à la fin du XIII^e siècle.

T 1491¹. Corporation des monnayeurs de Paris, moulins de l'hospice du Roule à l'Écorcherie (1241-1295).

Série U. Extraits et procédures judiciaires

La table de Le Nain est une voie d'entrée précieuse pour qui souhaite consulter les actes du parlement de Paris, mais les résultats concernant les moulins sont décevants.

U 576-590. Table alphabétique de la collection Le Nain par nom des principales matières.

Série Y. Châtelet de Paris et prévôté d'Île de France

Cette série, renfermant les transcriptions d'actes de mutation de biens passés devant les notaires, a été seulement exploitée à partir des inventaires disponibles sur la salle des inventaires virtuelles des Archives nationales.

Y 91. Registre des insinuations (1544).

Y 111. Registre des insinuations (1560-1571).

Y 118. Registre des insinuations (1577).

Série X. Parlement de Paris

L'orientation du chercheur dans les archives du Parlement de Paris est complexe. Nous nous sommes concentrés principalement sur les séries X^{1A}, en utilisant les tables de Le Nain, et X^{1C}, en utilisant l'index sur fiches établi par Gustave Fagniez, Paul Le Cacheux, Robert André-Michel et Frédéric Soehnée entre 1873-1931, mais les résultats obtenus sont bien pauvres.

X^{1A} 1481. Parlement civil, conseil (1434).

X^{1C} 193. Parlement civil, accords (10 janvier 1458-29 juin 1458).

X^{1C} 246^A. Parlement civil, accords (janvier 1515-12 avril 1515).

Série Z^{1H}. Juridictions spéciales et ordinaires ; Bureau de la ville de Paris

Les registres civils d'audience de la ville de Paris forment une série factice juxtaposant chronologiquement « registres d'audiences » et « registres relatifs aux formes des aides ». Nous nous sommes intéressés aux premiers, transcrivant les différentes affaires ayant été jugées par le Bureau de la ville de Paris. Ceux-ci ont été conservés de façon aléatoire avant 1519, continue ensuite. N'étant décrits par aucun instrument de recherche, l'unique moyen d'accès aux informations contenues dans ces registres est de les lire, « en diagonale » au vu de leur volume (croissant avec le temps) de plusieurs centaines de pages, ceux-ci ne proposant que très rarement d'analyses succinctes des affaires traitées dans leur marge. Continuer ce dépouillement au-delà de 1555 aurait constitué une tâche trop importante, raison pour laquelle nous nous sommes contenté de faire des sondages (peu fructueux), après cette date.

Z^{1H} 2. Registre civil d'audience (1399-1400).

Z^{1H} 3. Registre civil d'audience (1400-1401).

Z^{1H} 4. Registre civil d'audience (1406-1408).

- Z^{1H} 7. Registre civil d'audience (1416-1420).
Z^{1H} 8. Registre civil d'audience (1425-1429).
Z^{1H} 9. Registre civil d'audience (1431-1441).
Z^{1H} 10. Registre civil d'audience (1449-1451).
Z^{1H} 11. Registre civil d'audience (1451-1454).
Z^{1H} 13. Registre civil d'audience (1457-1460).
Z^{1H} 14. Registre civil d'audience (1460-1461).
Z^{1H} 15. Registre civil d'audience (1461-1463).
Z^{1H} 16. Registre civil d'audience (1472-1474).
Z^{1H} 17. Registre civil d'audience (1474-1477).
Z^{1H} 19. Registre civil d'audience (1479-1483).
Z^{1H} 20. Registre civil d'audience (1483-1486).
Z^{1H} 22. Registre civil d'audience (1489-1493).
Z^{1H} 23. Registre civil d'audience (1504).
Z^{1H} 24. Registre civil d'audience (1519-1522).
Z^{1H} 25. Registre civil d'audience (1522-1525).
Z^{1H} 26. Registre civil d'audience (1525-1528).
Z^{1H} 27. Registre civil d'audience (1528-1532).
Z^{1H} 28. Registre civil d'audience (1535-1541).
Z^{1H} 32. Registre civil d'audience (1542-1543).
Z^{1H} 34. Registre civil d'audience (1544-1545).
Z^{1H} 35. Registre civil d'audience (1546-1551).
Z^{1H} 38. Registre civil d'audience (1551-1552).
Z^{1H} 39. Registre civil d'audience (1552-1553).
Z^{1H} 41. Registre civil d'audience (1553-1555).

Sous-série Z². Juridictions ordinaires royales et seigneuriales

Z² 3394. Justice de Saint-Germain-des-Prés. Écrous de la justice de Saint-Germain-des-Prés au XVI^e siècle (24 octobre 1548-9 juillet 1553).

Minutier central des notaires (sous-série ET)

Le minutier central des notaires de Paris conserve, à partir de l'extrême fin du XVI^e siècle, un grand nombre de documents passés devant notaire concernant les moulins de la capitale et de ses alentours. La masse de documents conservés pour le XVI^e siècle étant colossale, nous avons effectués peu de sondages et nous sommes surtout appuyés sur les documents décrits par les inventaires en ligne sur la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales. Ceux-ci reprennent notamment les informations contenues dans la base Arno des Archives nationales, résultat d'un dépouillement systématique des minutes des notaires pour quatre années témoins, dont l'année 1551, raison pour laquelle un grand nombre d'actes figurant dans la liste qui suit furent passés cette année. L'examen de ces documents permet ainsi d'avoir une photographie assez précise du paysage meunier à cette date. D'autres documents ont heureusement été trouvés dans le minutier central des notaires, grâce aux autres inventaires en ligne disponibles, mais aussi grâce aux informations contenues dans certains baux ou prisées donnant des références assez précises pour trouver d'autres documents dans le minutier central des notaires. Malgré tout, la deuxième partie du XVI^e siècle reste mieux représentée que les années 1500-1550.

III, 12, 4 juin 1535, marché concernant plusieurs ouvrages de charpenterie à faire au moulin de la Tour à Charenton.

- 49, 24 novembre 1552, inventaire après décès de Pierre Lemarié, meunier aux moulins du Temple et de Quiquengrogne.
- 112, 3 août 1566, marché concernant plusieurs réparations à faire au moulin de Gravelle à Charenton.
- 156, 8 avril 1580, bail d'un moulin à vent assis sur le rempart de Paris, entre les portes Saint-Antoine et du Temple
- 157, 16 janvier 1581, bail de deux moulins tenant l'un à l'autre, sis sur le pont aux Meuniers, appelés les moulins Notre-Dame.
- 157, 18 mars 1581, transport du bail d'un moulin sis hors la fausse porte Notre-Dame-des-Champs.

- 170, 30 octobre 1582, bail d'un moulin à vent sis au faubourg Saint-Marcel.
 - 170, 28 septembre 1583, bail et prisée du moulin de la Tour de Pierre.
 - 170, 7 décembre 1583, titre nouvel d'Antoine Bahuet pour le moulin de la Tour de Pierre.
 - 173, 3 octobre 1589, marché de charpenterie par Léon Le Guay, maître charpentier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, pour reconstruire un moulin à vent en bois sis au faubourg Saint-Marcel, pour Urbain Beljour, marchand-meunier.
 - 184, 20 décembre 1573, inventaire après décès de Jean Baudouin, maître meunier bourgeois de Paris.
 - 218^A, 26 juillet 1551, procuration, plaidoirie au sujet de travaux entrepris au moulin de l'Écorcherie.
 - 219, 31 décembre 1551, bail d'un moulin à vent faubourg du Roule.
 - 307, 9 décembre 1556, inventaire après décès de Thomas Bahuet, maître meunier demeurant au moulin des Chambres.
 - 309, 12 mai 1558, inventaire après décès de Guillaume Texier, maître meunier, bourgeois de Paris, demeurant au moulin Saint-Gervais.
 - 309, 12 janvier 1559, inventaire après décès de Thomas Bahuet, maître meunier demeurant au moulin des Chambres.
 - 309, 21 janvier 1559, inventaire après décès de Robert Regnault, maître meunier, bourgeois de Paris, demeurant au moulin Saint-Gervais.
 - 316, 30 août 1566, inventaire après décès de Pasquette Rousseau, femme de Jean Baudouin, rue Jean Pain Mollet, et au moulin des Corbeaux à Charenton, biens sis rue Jean Pain Mollet et sur le pont aux Meuniers au moulin du Temple, tenu en location de la fabrique Saint-Magloire et au moulin de Saint-Lazare.
 - 321, 11 juin 1570, inventaire après décès de Guillemain Boileau, maître meunier demeurant au moulin du Temple.
- VIII, 71, 28 mai 1544, bail d'un moulin sur le pont aux Meuniers, à l'enseigne Notre-Dame.
- 223, 9 janvier 1556 (n. st.), bail d'un arpent de terre au faubourg Saint-Honoré à charge d'y faire construire un moulin à vent.
 - 235, 15 octobre 1558, transaction entre Joachim du Bellay, Philippe Briault et Hugues

le Sueur au sujet du moulin de Créteil.

IX, 16, 2 juillet 1551, bail d'un moulin à vent au lieudit la Croix-Mouton.

- 133, 2 mars 1552 (n. st.), inventaire après décès de Pierre Goujon, compagnon meunier à Paris, demeurant rue des Filles-Dieu, à l'enseigne de l'image Saint-Nicolas, dressé à la requête de Jeanne Chauvier, sa veuve, exécutrice testamentaire.

XI, 35, 23 décembre 1555, estimation par des charpentiers du prix d'un moulin à vent, sis au faubourg de la porte Saint Denis.

- 140, 15 juin 1640, marché entre Remy Josselet, charpentier de moulins au faubourg Montmartre, et Antoine Lesobre, brasseur de la rue Saint-Marcel, pour construire un moulin semblable à celui de Remy Colas, aussi brasseur.

XIX, 1, 11 décembre 1486, bail du moulin des Bonshommes sous le pont de Charenton.

- 7, 14 novembre 1492, bail par Jeanne Boucher, dame de Charenton-Saint-Maurice, à Huguet Laulne, meunier à Paris, d'une place en la rivière de Marne, près de Charenton, à charge d'y construire un moulin.
- 8, 31 août 1493, bail par Tassin Lesueur, meunier à Saint-Marcel, à Noël Denyn, meunier au pont de Charenton, d'un moulin à blé à Charenton.
- 8, 28 décembre 1493, inventaire et prisée du moulin de Noisy-le-Grand.
- 10, 10 juin 1495, bail pour cinq ans par Noël Denyn, meunier au pont de Charenton, à Claude Jaloux, meunier à Paris, d'un moulin à blé sur le pont de Charenton.
- 10, 29 juin 1495, bail pour un an par Philippot Roujoust, meunier au moulin du Temple, près du pont au Foin, à Jean Leroy et Guillaume Poiret, meuniers à Saint-Marcel, d'un moulin près de l'abbaye Saint-Victor, sur la rivière de Bièvre.
- 10, 6 juillet 1495, Déclaration par Noël Denyn, meunier au pont de Charenton, et Claude Jaloux, meunier à Paris, selon laquelle ils ont fait estimer la charpenterie et la ferronnerie d'un grand moulin sur le pont de Charenton par Nicolas Letourneux, charpentier à Paris, et Blanchet Delacroix, ferronnier à Paris.
- 10, 12 juin 1495, annexé au précédent, estimation du moulin par Nicolas Letourneux et Blanchet Delacroix.
- 10, 24 décembre 1495, bail par Jean d'Espinay à Huguet Saverne, meunier à Paris, d'un moulin à blé sous le pont aux Meuniers, appartenant au prieuré Saint-Martin-

des-Champs.

- 10, 21 janvier 1496 (n. st.), prise à bail pour neuf ans par Guillaume Roboam, meunier au pont de Charenton, d'une maison et d'un moulin à blé en ce lieu, appartenant à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs.
- 12, 17 novembre 1497, transport par Philippot Roujoust, meunier à Paris, au moulin du Temple, à Guillaume Noblet, meunier à Chaumes-en-Brie, du bail pour cinq ans d'un moulin à blé situé à Charenton.
- 155, 19 septembre 1540, bail fait à Jacques le Lièvre, meunier à Ormoy, des quatre moulins de Corbeil appartenant au roi.
- 161, 10 juin 1542, bail par le roi à Pierre Loiselieux, meunier à Gonesse, des quatre moulins de Gonesse.
- 161, 21 juin 1542, adjudication des fermes de Corbeil (grande arche du pont, péage par terre, minage et mesurage, des grains..., exploits, défauts et amendes des 4 moulins).
- 205, 14 novembre 1557, marché passé entre Guillaume Sarrazin, maître charpentier, et Gallois de Raconis, pour la construction d'un moulin à poudre à canon en l'arsenal du roi.

XX, 44, 25 juillet 1551, bail d'un moulin sur deux bateaux aux abords du village d'Issy.

- 75, 2 décembre 1551, inventaire après décès d'Antoine Quineau, maître meunier demeurant au moulin de Saint-Magloire sur le pont aux Meuniers.
- 76, 11 août 1552, inventaire après décès de Nicolas Regnault, demeurant dans un moulin sur la Seine, près de la Tannerie.
- 77, 20 juillet 1557, inventaire après décès d'Henriette Regnault, femme d'Étienne Quineau, marchand meunier à Paris, demeurant au moulin de Saint-Merry sur le pont aux Meuniers.

XXXIII, 4. 15 juin 1518, bail par Jean Cherière, boulanger et bourgeois de Paris à Robert Blet, pêcheur à l'île Saint-Denis, du moulin aux cages à Saint-Ouen.

- 21, 2 juin 1546, bail et prisée de deux moulins à blé sis sur la Marne, sous le pont de Charenton, loués par le collège de Champagne à Gilles Morin et Jean Aubert, meuniers au moulin des Chambres Maître Hugues.
- 22, 11 mai 1547, bail d'un des moulins Jumeaux à Saint Denis et du moulin à vent

sur le chemin entre Saint-Denis et ces moulins à eau.

- 29, 16 novembre 1544, contrat d'association passé entre Pierre Beaurepaire, marchand fourbisseur de harnois, et Richard Pelletier, émouleur de taillans blancs visant à faire construire à frais communs deux moulins, l'un à eau, l'autre à chevaux, sur la Bièvre, au lieudit le pont aux Tripes.
- 29, 3 février, bail par Pierre Beaurepaire à Richard Pelletier d'un moulin à eau servant à émoudre, sis sur la rivière de Bièvre, au lieudit le Pont aux Tripes.
- 45, 11 janvier 1561, sous-bail par François Pollier, marchand boulanger au faubourg Saint-Marcel à Denise Grobois, veuve de Gilbert Fontaine, du Grand Moulin Saint-Marcel, tenu du chapitre de Saint-Marcel.
- 47, 19 décembre 1557, bai par l'abbaye de Saint-Victor, à Jean Canaye et à François Gobelin, marchands, du moulin de Genetay, à Gentilly.
- 55, 20 mars 1570, bail à charge de reconstruction par le collège de Navarre à Pierre Raynaud, d'une place à deux moulins à eau, dits les moulins à tan, assis au-dessous du pont de Charenton.
- 56, 30 juin 1571, bail à rente par Jean Gygot, maître boulanger à Paris, de la moitié d'une place où se trouvait le moulin de la tour, sur la rivière de Marne.
- 59, 5 avril 1555, bail par le gouverneur de l'Hôtel-Dieu à Robert Regnault du moulin des Prés à Charenton.

XXXVI, 23. 25 juin 1572, bail de deux moulins à vent au faubourg Saint-Honoré, au lieudit le marché aux Pourceaux.

LIV, 145^F. 28 octobre 1551, constitution d'une rente sur un moulin sis à l'Écorcherie.

LXI, 2, 1485, transport par Jeanne à Colin Lingart, marchand tanneur à Saint-Denis, de ses droits sur un moulin à eau à Saint-Denis (fragment).

- 7, 29 juin 1537, marché et devis par deux charpentiers pour des travaux à faire au moulin à fouler des bonnets, dit moulin des Vertus, sis à la Courneuve.

LXXXV, 30, 30 novembre 1551, bail à loyer d'un moulin sur les remparts de Paris, entre la porte Saint Honoré et la porte Montmartre.

XCI, 29. 16 juin 1552, marché par Michel Thomas, charpentier à Montreuil envers Thomas David, chevaucheur d'écurie du roi, pour lui faire un moulin à vent de charpenterie près de

Paris, au lieu que bon lui semblera.

CII, 9, 17 mars 1551, autorisation de construction d'un moulin à la Villette.

CIX, 15. 15 janvier 1586, bail du moulin du Palais à Montmartre.

CXXII, 13. 5 novembre 1527, achat par Gilles le Jeune, marchand, à Simon Labbé, mercier, d'un moulin à vent sis faubourg Saint-Honoré, du côté de la Seine.

- 144, 15 avril et 6 juin 1551, baux à loyer de deux moulins à vent à la Villette Saint-Ladre, devant la Croix mouton.
- 144, 26 mai 1551, bail à ferme d'un moulin, maison et terre à Pantin.
- 300, 7 octobre 1557, inventaire après décès de Pierre Gueron, meunier au moulin à vent de la chaussée menant au Roule.
- 301, 21 juillet 1541, inventaire après décès de Denise Granger, femme de Gilles Morin, marchand meunier, bourgeois de Paris, demeurant au moulin Saint-Gervais, près des Chambres Maître Hugues.

Archives de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris

La grande majorité des archives de l'Hôtel-Dieu fut détruite lors de l'incendie du 25 mai 1871, et leur contenu n'est connu que grâce à l'inventaire, heureusement très détaillé, des archivistes Tournier et Brièle. Quelques documents sauvés des flammes ont cependant pu servir à notre recherche.

Hôtel-Dieu

HD 6385. Registre de comptes (1564-1569).

Hôpital de Saint-Jacques-aux-Pèlerins.

SJP 19, Cote 190. Moulin à chevaux construit à frais communs avec l'hôpital Saint-Sauveur.

SJP 188. Registre de comptes (1417-1418).

SJP 190. Registre de comptes (1419).

SJP 194. Registre de comptes (1420-1421).

Archives départementales du Val-de-Marne

Sous-série 46J : Papiers de la famille Malon de Bercy

Charles Henri Malon de Bercy (1678-1742), était seigneur de Bercy, Conflans et Charenton. Les papiers de la famille Malon de Bercy, bien que postérieurs au XVI^e siècle, contiennent un certain nombre d'inventaires ou de copies de pièces des XV^e-XVI^e siècles, permettant de connaître les moulins de la dernière boucle de la Marne.

46J 71. Moulin de Saint-Antoine-des-Champs, sous le pont de Charenton, 1626-1783.

46J 72. Moulin de la Tour et moulin du Pavillon, sous le pont de Charenton, 1571-1775.

46J 73. Moulin à tan et Moulin Martinet, 1494-1727.

46J 94bis. Moulin de Quiquengrogne, [1554]-1710.

46J 98. Seigneurie et fief de la Chaussée, à Charenton, [1374]-1700.

46J 227. Plan terrier des seigneuries de la Grange aux Merciers, Bercy, Conflans et Charenton, 1770.

Sous série 3P : Cadastre

L'inertie des moulins de la Marne étant plus importante que celles des moulins de la Seine, les plans cadastraux constituent une source utile pour localiser les moulins des alentours de Charenton.

3P 1153. Plan parcellaire de Maisons-Alfort, tableau d'assemblage, 1812.

3P 1160. Plan parcellaire de Maisons-Alfort, section A de la Marne, 1^{ère} feuille, 1812.

3P 1171. Plan parcellaire de Maisons-Alfort, tableau d'assemblage, 1886.

3P 1373. Plan parcellaire de Saint-Maurice, section A du bourg, 1^{ère} feuille, 1841.

Bibliothèque nationale de France

Les quelques documents conservés à la Bibliothèque nationale de France (mis à part les documents iconographiques, présentés à la fin de cet état des sources), ont apportés quelques informations d'appoint, mais ne constituent pas le cœur de notre documentation à l'exception

de la collection formée par Nicolas Delamare sur l'administration et la police de Paris et de la France, contenant la transcription de documents dont nous n'aurions jamais pu connaître l'existence autrement.

Fonds latin

Latin 5413. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Magloire, XIV^e siècle.

Latin 9162. Fragment d'un cartulaire de la ville de Paris, XV^e siècle.

Fonds français

Français 1076. Styles du Châtelet, XVI^e siècle.

Français 5270. Recueil d'ordonnances et de cris concernant le blé et le pain à Paris ; essais de farines, taxes du pain. 1396-1478.

Français 5900. Ordonnances de la ville de Paris et de la prévôté de l'eau, fin XIII^e siècle.

Français 11710. Styles du Châtelet et Coutume de Paris, XVI^e siècle.

Français 18783. Recueil formé au XVI^e s. de pièces manuscrites et imprimées relatives principalement au commerce et à la police de la ville de Paris.

Français 21635. Collection formée par Nicolas Delamare sur l'administration et la police de Paris et de la France : approvisionnement de Paris, commerce des grains et farines. Français 21636. Collection formée par Nicolas Delamare sur l'administration et la police de Paris et de la France : farine, meuniers, moulins.

Français 21638. Collection formée par Nicolas Delamare sur l'administration et la police de Paris et de la France : Pain.

Français 21639. Collection formée par Nicolas Delamare sur l'administration et la police de Paris et de la France : Boulangers.

Français 24070. Extraits de divers registres du Châtelet, XV^e-XVI^e siècle.

Bibliothèque de l'Arsenal

Français 4099. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, XVI^e s.

Bibliothèque historique de la ville de Paris

Ms 233. Fonds Théodore Vaquer : Édifices du Moyen-Âge. Cimetières chrétiens (dossiers d'environ 9800 pièces achetés à la famille de Théodore Vacquer après sa mort, pour 5000 francs).

Sources imprimées et électroniques

Catalogues et inventaires d'archives

Assistance Publique, *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Tome 1. Hôtel-Dieu* [rédigé par Tournier], Paris : Grandremy & Henon, 1882.

Assistance Publique, *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Tome 2. Hôtel-Dieu* [rédigé par Brièle], Paris : Grandremy & Henon, 1884.

Assistance Publique, *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Tome 3. Hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins ; Hôpital du Saint-Esprit-en-Grève ; Hôpital de la Trinité ; Hôpital des Enfants-Rouges ; Hôpital des Enfants trouvés ; Hôpital Saint-Anastase*, [rédigé par Brièle], Paris : Grandremy & Henon, 1886.

COYECQUE (Ernest), *Recueil d'actes notarié relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e s.*, Paris : Imprimerie nationale, 1905-1923, 2 vol.

ILLAIRE (Martine), *Énergie et subsistances : enquêtes sur les moulins à blé (an II-1809)*, Paris : Centre historique des Archives nationales : La Documentation française, 1998

LEBEL (Germaine), *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la Province ecclésiastique de Sens de 1151 à 1346*, Paris : Imprimerie administrative centrale, 1935.

Sources diplomatiques

BEUGNOT (Arthur) (éd.), *Les Olim, ou, Registres des arrêts rendus par la Cour du roi : sous les règnes de Saint-Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long*, Paris : Imprimerie royale, 1839-1848, 4 vol.

BILLOT (Claudine) (éd.), *Chartes et documents de la Sainte-Chapelle de Vincennes (XIV^e et*

XV^e siècles), Paris : éd. CNRS, 1984, 2 vol.

BRIÈLE (Léon) (éd.), *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris : 1157-1300*, Paris : Imprimerie Nationale, 1894.

CADIER (Léon) et COUDERC (Camille) (éd.), *Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris*, Nogent-le-Rotrou, 173 pages, tiré à part de *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 18, 1891, p. 101-271.

DEPPING (Georges-Bernard) (éd.), *Réglemens sur les arts et métiers de Paris rédigés au XIII^e siècle et connus sous le nom du Livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris : Crapelet, 1837.

DUFOUR (Jean) (éd.) sous la dir. de Robert-Henri Bautier, *Recueil des actes de Louis VI roi de France*, Paris : Académie des inscriptions et belles lettres, 1992-1994, 4 vol.

GUÉRARD (M.) (éd.), *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, Paris : Crapelet, 1850, 4 vol.

GUYOTJEANNIN (Olivier) (dir.), *Recueil de chartes et documents de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs*, Éditions en ligne de l'École des Chartes, volume 11, 2009, <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaire>

GUYOTJEANNIN (Olivier) (dir.), *Recueil des chartes de l'abbaye Royale de Montmartre*, Éditions en ligne de l'École des Chartes, volume 11, 2009, <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Montmartre/>

HERVÉ (Gwénaëlle), *Les comptes de la communauté de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris au XIV^e siècle*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de Simone Roux, Paris : Université Paris X, 1991.

LASTEYRIE (Robert de) (éd.), *Cartulaire général de Paris, ou recueil de documents relatifs à l'histoire et à la topographie de Paris, 528-1180*, Paris : Imprimerie Nationale, 1887.

LEFÈVRE (Simone) (éd.), *Recueil d'actes de Saint-Lazare de Paris, 1124-1254*, Paris : CNRS éd., 2005.

LESPINASSE (René de) et BONNARDOT (François), *Le livre des métiers d'Étienne Boileau*, Paris : Imprimerie nationale, 1879.

MICHAËLSSON (Karl) (éd.), *Le livre de la taille à Paris, l'an 1296*, Göteborg : Elanders, 1958.

MICHAËLSSON (Karl) (éd.), *Le livre de la taille à Paris, l'an 1297*, Göteborg : Elanders, 1962.

MICHAËLSSON (Karl) (éd.), *Le livre de la taille à Paris, l'an de grâce 1313*, Göteborg : Elanders, 1951.

MONICAT (Jacques) (éd.), *Comptes du domaine de la Ville de Paris*, t. II, Paris : Imprimerie nationale, 1958.

POUPARDIN (René) (éd.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du XIII^e siècle. Tome premier (558-1182)*, Paris : Champion, 1909. POU-PARDIN (René) (éd.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du XIII^e siècle. Tome second (1183-1216)*, Paris : Champion, 1909. SAMARAN (Charles), « Un essai de pain à l'abbaye de Saint-Denis au XIV^e siècle », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610)*, du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1968, vol. 1, p. 437-438.

Service des travaux historiques de la ville de Paris, *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, Paris : Imprimerie nationale, 1883-1921, 15 vol.

TERROINE (Anne) et FOSSIER (Lucie) (éd.), *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Tome I, fin du XII^e siècle-1280*, Paris : CNRS éditions, 1998.

TERROINE (Anne) et FOSSIER (Lucie) (éd.), *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Tome II, 1280-1330*, Paris : CNRS éditions, 1966.

TERROINE (Anne) et FOSSIER (Lucie) (éd.), *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Tome III, 1330-début XV^e siècle*, Paris : CNRS éditions, 1976.

VIDIER (Alexandre), LE GRAND (Léon) et DUPIEUX (Paul) (éd.), *Comptes du domaine de la ville de Paris*, t. I, Paris : Imprimerie nationale, 1948.

VIOLLET (Paul) (éd.), *Les établissements de Saint-Louis : accompagnés des textes primitifs et des textes dérivés*, Paris : Renouard, 1881, 3 vol.

Sources narratives

BAYE (Nicolas de), *Journal de Nicolas de Baye, greffier au parlement de Paris (1400-1417)*, publié par Alexandre Tuetey, Paris : Renouard, 1885-1888, 2 vol.

Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339, éditée par M.-A. Hello, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 11, 1884, p. 1-207.

DE METS (Guillebert), *Description de la ville de Paris 1434 : medieval French text with English translation, texte, traduction et notes par Evelyn Mullaly*, Turnhout : Brepols, 2015.

FAUQUEMBERGUE (Clément de), *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier au parlement de Paris, 1417-1435*, édité par Alexandre Tuetey, avec la collaboration de Henri Lacaille, Paris : Renouard, 1903-1915, 3 vol.

GRIN (François), *Journal de François Grin, religieux de Saint-Victor (1554-1570)*, édité par A. de Ruble, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 21, 1894, p. 2-52.

IERNI (Francesco Gregori d'), « *Paris en 1596 vu par un italien* », *relation de l'ambassade du cardinal de Florence à Paris*, trad. de l'italien par G. Raynaud, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 12, 1885 p. 164-170.

Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449, édité par Alexandre Tuetey, Paris : H. Champion, 1881.

MAUPOINT (Jean), *Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine de la Couture*, éd. par Gustave Fagniez, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 4, 1877, p. 1-144.

MONETARIUS (Hieronymus), *Voyage à travers la France : 1494-1495*, traduit par Anne Berthelot, Greifswald : Reineke-Verl, 1996.

PIGAFETTA (Filippo), *Relation du siège de Paris par Henry IV traduite de l'italien de Filippo Pigafetta*, éd. par A. Dufour, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 2, 1875, p. 1-105.

PINTOIN (Michel), *Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, publiée et traduite en français par Louis Bellaguet, Paris : Crapelet, 1839-1852, rééd. Paris : Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1994, 3 vol.

PLATTER (Thomas), *Description de Paris (1599)*, traduite par L. Sieber, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 23, 1896, p. 167-224.

VERSORIS (Nicolas), *Livre de raison de M^e Nicolas Versoris, avocat au parlement de Paris, 1519-1530*, éd. par G. Fagniez, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 12, 1885, p. 99-222.

Sources iconographiques

Enluminures

Évocation des moulins hydrauliques tournant sous les ponts de Paris, Bibl. nat. Fr., français 2092, fol. 37 v°, *Vita et passio sancti Dionysii*, maître de la Vie de saint Denis, enlumineur, 1317.

Résurrection par saint Louis d'une jeune fille noyée dans le Rouillon, à Saint-Denis, Bibl. nat. Fr., Français 5716, fol. 287 v°, *Vie et miracles de saint Louis*, Mahiet, enlumineur, 1330-1350.

Évocation des moulins hydrauliques tournant sous les ponts de Paris, Bibl. nat. Fr., français 5286, fol. 93, *Vie et martyre de saint Denis et de ses compagnons*, milieu XIV^e siècle.

Rencontre entre l'empereur Charles IV et Charles V, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 5128, « La venue de l'empereur Charles en France et de sa reception par le roy Charles le quint », XV^e siècle

Exécution de Manlius Capitolinus, Bibl. nat. de Fr., français 235, fol. 133 v°, *De casibus*, Maître de Dunois (?), enlumineur, 1^e moitié du XV^e siècle.

Bucher de Jacques de Molay, British Library, Cotton Nero E II pt2, fol. 105., *Grandes chroniques de France*, Maître de Boucicaut, enlumineur, vers 1415.

Vue de la pointe occidentale de l'île de la Cité, Bibl. nat. Fr., latin 17294, fol. 381, *Bréviaire de Salisbury, fait pour le duc de Bedford*, Maître de Dunois (?), enlumineur, 1430-1440.

Sainte Geneviève en prière sur les tours de Notre-Dame, Manchester, The John Rylands University Library, ms 164, fol. 254, *Livre d'heures à l'usage de Paris*, Maître de Dunois, enlumineur, vers 1440.

La cité de Babylone, Londres, British Library, Royal MS 15 E VI, fol. 4, *Roman d'Alexandre en prose*, Maître de Talbot, enlumineur, 1444-1445.

Le dextre de Dieu chassant les démons, New York, The Metropolitan Museum of Art, Robert Lehman Collection, Inv. 1975, *Heures d'Étienne Chevalier*, Jean Fouquet, enlumineur, vers 1452-1460.

Ban de Benoïc, Bohort et leurs familles, Bibl. nat., Fr., français 111, fol. 1, *Le Livre de messire Lancelot du Lac*, Maître de Walters, enlumineur, vers 1480-1485.

Gaharié vainqueur au gué, Bibl. nat. Fr., français 111, fol. 167 v°, *Le livre de messire Lancelot*

du Lac, Maître de Walters, enlumineur, vers 1480-1485.

Bataille de Saint-Denis, Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, ms 156, *De Tristibus Galliae carmen*, XVI^e siècle.

Plans de Paris

Plan de la Gouache, v. 1540, *Atlas des anciens plans de Paris : Reproduction en fac-similé des originaux les plus rares et les plus intéressants pour l'histoire de la topographie parisienne, avec une table analytique présentant la légende explicative de chaque plan et un appendice consacré aux documents annexes*, Paris : Imprimerie nationale, 1880.

Plan de Saint-Victor, 1550, Bibl. nat. Fr., Est. Rés. AA6.

Plan de Truschet et Hoyau dit plan de Bâle, 1552, Bibliothèque de l'Université de Bâle, Kartensig, AA 124.

Plan de Thevet, 1568, Médiathèque de la Ville de Saint Denis, SD. Ms E.I.

Plan de Braun et Hogenberg, 1572, Bibl. nat. Fr., Ge DD 1605-1607, pl. 8.

Plan de Belleforest, 1575, Bibl. nat. Fr, Rés. Ge DD 459.

Environs de Paris, par Jean Delagrive, 1740, David Rumsey Map Collection, <<https://www.davidrumsey.co>

Bibliographie

- [1] AMOURETTI (Marie-Claire) et COMET Georges, *Hommes et techniques de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris : A. Colin, 1993
- [2] ANCKAERT (Jean), *La Bièvre parisienne : son asservissement, sa capture, sa disparition (1902-1912)*, thèse de doctorat sous la direction de François Monnier, Paris : EPHE, 1999.
- [3] *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, actes du colloque international, Lons-le-Saunier du 2 au 5 novembre 2011, édités par Luc Jacquottey et Gilles Rollier, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2016, 2 vol.
- [4] ARNOUX (Mathieu), « Moulins seigneuriaux et moulins royaux en Normandie : marché de l'énergie et institutions (XI^e-XV^e siècles) », S. Cavaciocchi (éd.), *Economia e energia (secc. XIII-XVIII), atti della trentaquattresima settimana di studi dell'Istituto internazionale di storia economica « F. Datini » di Prato*, Firenze : Le Monnier, 2003, p. 505-520.
- [5] ARNOUX (Mathieu), « Un débat sur le commerce des blés et la banalité des moulins en 1472 », *Jeux d'eau : moulins, meuniers et machines hydrauliques, XI^e-XX^e siècle, études offertes à Georges Comet*, éditées par Aline Durand, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 13-24.
- [6] ARNOUX (Mathieu), *Le temps des laboureurs : travail, ordre social et croissance en Europe, XI^e-XIV^e siècle*, Paris : A. Michel, 2012.

- [7] ARNOUX (Mathieu), « Quelle histoire pour l'énergie ? », *L'Énergie à découvert*, sous la direction de Rémy Mosseri et Catherine Jeandel, Paris : CNRS Éditions, 2013, p. 29-31.
- [8] ARNOUX (Mathieu), « 200 000 ans de transition énergétique », *L'Histoire*, n° 408, 2015, p. 8-15.
- [9] ARNOUX (Mathieu), « La transition énergétique, une mise en perspective historique », *Le libellio d'Aegis*, vol. 11, n° 2, été 2015, p. 83-89.
- [10] ARNOUX (Mathieu), « Postface », *Sous le soleil. Systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours*, sous la dir. de Charles-François Mathis et Geneviève Massard-Guilbaud, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 375-378.
- [11] ARPIN Marcel, *Historique de la meunerie et de la boulangerie depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'année 1914*, Paris : Le Chancelier, 1948, 2 vol.
- [12] *Atlas historique de Saint-Denis : des origines au XVIII^e siècle*, sous la dir. de Michaël Wyss, Paris : Maison des sciences de l'homme, 1996.
- [13] *Autonomie alimentaire des villes. État des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française*, cabinet de conseil Utopies, note de position n° 12, mai 2017.
- [14] AVRIL (François) et REYNAUD (Nicole), *Les manuscrits à peinture en France (1440-1520)*, Paris : Flammarion-Bibliothèque nationale, 1993.
- [15] BABELON (Jean-Pierre), *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XVI^e siècle*, Paris : Diffusion Hachette, 1986.
- [16] BARRAL (Jean-Augustin), *Le blé et le pain : liberté de la boulangerie*, Paris : Librairie agricole de la Maison rustique, 1863.
- [17] BATIFFOL (Louis), *Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris : H. Champion, 1894.
- [18] BAUCHET (Olivier), « Les moulins à foulon du pays meldois », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 51, 2000, p. 53-66.
- [19] BAUCHET (Olivier), « Les moulins de la Marne », *Archéologie des fleuves et des rivières*, sous la dir. de Louis Bonnamour, Paris : Errance, 2000, p. 127-131.

- [20] BAUCHET (Olivier), LEPAREUX-COUTURIER (Stéphanie), « Le moulin-pendant de Villenoy (Seine-et-Marne) : exemple de transition entre la meunerie artisanale et la minoterie moderne », *Revue archéologique d'Île-de-France*, t. 3, 2010, p. 263-285.
- [21] BAULANT (Micheline) et MEUVRET (Jean), *Prix des céréales extraits de la mercuriale de Paris, 1520-1698*, Paris : S.E.V.P.E.N, 1960-1962, 2 vol.
- [22] BAUTIER (Anne-Marie), « Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1960, vol. 1, p. 567-626.
- [23] BAUTIER (Robert-Henri) et MOLLAT (Michel), « Le trafic fluvial sur la Seine au pont de Meulan au milieu du XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1959, p. 251-296.
- [24] BEAUDOUIN (François), *Paris/Seine*, Paris : Nathan, 1989, rééd. Paris : La Martinière, 1993.
- [25] BEDOS-REZAC (Brigitte), *La Châtellenie de Montmorency, des origines à 1368 : aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise : Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1980.
- [26] BEGUILLET (Edme), *Manuel du meunier et du charpentier de moulins*, Paris : Pankoucke, 1775.
- [27] BELMONT (Alain), *La Pierre à pain : les carrières de meules de moulins en France, du Moyen Âge à la révolution industrielle*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006.
- [28] BELMONT (Alain), « Les meules à grain de l'époque médiévale et de la Renaissance », *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, actes du colloque international, Lons-le-Saunier du 2 au 5 novembre 2011, édités par Luc Jacquottey et Gilles Rollier, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2016, vol. 2, p. 815-836.
- [29] BENOÎT (Paul), « Au four et au moulin : innovation et conjoncture », *L'innovation technique au Moyen Âge. Actes du VI^e Congrès international d'Archéologie Médiévale*

- (1-5 octobre 1996, Dijon – Mont Beuvray – Chenôve – Le Creusot – Montbard), Caen : Société d'Archéologie Médiévale, 1998, p. 293-301.
- [30] BENOÎT (Paul) et ROUILLARD (Joséphine), « Medieval Hydraulics in France », Palolo Squatriti (éd.), *Working with Water in Medieval Europe : Technology and Resource-Use*, Leyde/Boston/Cologne : Brill, 2000, p. 161-215.
- [31] BENOÎT (Paul), BERTHIER (Karine) et ROUILLARD (Joséphine), « L'eau de la Seine : mille ans d'histoire (VIII^e-XVIII^e siècle) », Actes du colloque de synthèse de la 4^e phase (2002-2005), 31 janvier et 1^{er} février 2006, <http://docplayer.fr/43489811-1-l-eau-de-la-seine-mille-ans-d-histoire-viii-e-xviii-e-siecle.html>.
- [32] BENOÎT (Paul), et BERTHIER (Karine), « Corbeil-Essonnes, naissance et développement d'un site industriel sur la rivière », *Des rivières, des hommes, une longue histoire*, actes du colloque du SIACRE édités par John-Michel Douétil, Corbeil-Essonnes, 4 et 5 novembre 2005, Paris : AEDEH, 2007, p. 189-198.
- [33] BENOÎT (Paul), BERTHIER (Karine), LECHEVALLIER (Geoffroy) et ROUILLARD (Joséphine), « Eau, industries et pollution dans le bassin de la Seine », http://pi-ren16.metis.upmc.fr/?q=webfm_send/379
- [34] BERTHIER (Karine), « Meuniers et moulins », *La Seine et Paris*, éd. par Arnaud Alexandre et Stéphanie Boura, Paris : Action artistique de la ville de Paris, 2000, p. 74-77.
- [35] BERTHIER (Karine), « Les moulins sur la Seine à Paris au Moyen Âge : origines et évolutions techniques », Paula Galetti et Pierre Racine (éd.), *I mulini nell'Europa medievale. Atti del Convegno di San Quirino d'Orcia (21-23 settembre 2000)*, Bologne : Clueb (Biblioteca di storia agraria medievale), 2003, p. 217-232.
- [36] BERTHIER (Karine) et BENOÎT (Paul), « Les aménagements hydrauliques au Moyen-Âge et au XVI^e s. à Corbeil-Essonnes », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, sous la direction de Joëlle Burnouf et Philippe Leveau, Paris : Publication du Comité des études historiques et scientifiques (Archéologie et Histoire de l'Art, n° 19), 2004, p. 321-330.

- [37] BERTHIER (Karine), « Usages, gestion et industrialisation de la Bièvre dans le Val-de-Marne de l'Antiquité à nos jours », Daniel R. Thévenot, *18èmes Journées Scientifiques de l'Environnement 2007 : Environnement, Citoyenneté et Territoires Urbains*, May 2007, Créteil, 2007, en ligne sur HAL Archives ouvertes <hal-00196684>.
- [38] BERTHIER (Karine), « Transformation et gestion d'une rivière du Moyen Âge à nos jours : la Bièvre dans le Val-de-Marne », *Des rivières, des hommes, une longue histoire*, actes du colloque du SIACRE édités par John-Michel Douétil, Corbeil-Essonnes, 4 et 5 novembre 2005, Paris : AEDEH, 2007, p. 169-188.
- [39] BERTHIER (Karine), « Les moulins à eau dans le Paris médiéval », *Paris au Moyen Âge : recherches récentes. Histoire et images médiévales*, n° 9, 2007, p. 54-59.
- [40] BERTHIER (Karine), *D'une rive à l'autre. Histoire de la Seine dans le Val-de-Marne*, rapport pour le Conseil général du Val-de-Marne, 2009, https://www.valdemarne.fr/sites/default/files/rapport_final-seine_kberthier.pdf
- [41] BERTY (Adolphe), « Recherches sur l'origine et la situation du Grand Pont de Paris, du pont aux Changeurs, du pont aux Meuniers, et de celui de Charles le Chauve », *Revue archéologique*, n° 12/1 (avril-septembre 1855), p. 193-220.
- [42] BERTY (Adolphe), *Topographie historique du vieux Paris*, Paris : Imprimerie nationale, 1866-1897, 6 vol.
- [43] BÉZARD (Yvonne), *La vie rurale dans le sud de la région parisienne*, Paris : Firmin-Didot et Cie, 1929.
- [44] BLAZY (Jean-Pierre), « Les moulins de la vallée du Croult du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 45, 1994, p. 347-397.
- [45] BLOCH (Marc), « Avènement et conquêtes du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 7, 1936, p. 538-563.
- [46] BLOCH (Marc) « Les inventions médiévales », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 7, 1935, p. 634-644.
- [47] BONNARD (Fourier), *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, Paris : A. Savaète, 1905-1907, 2 vol.

- [48] BONNARDOT (Hippolyte), « L'abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs de l'ordre de Cîteaux », *Revue archéologique*, n° 40, décembre 1880, p. 342-358.
- [49] BORDIER (Henri), « La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 1, 1874, p. 186-228.
- [50] BORRELLI DE SERRES (Léon-Louis), « L'agrandissement du palais de la cité sous Philippe le Bel », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 38, 1911, p. 1-106.
- [51] BOUILLARD (Dom Jacques), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, Paris : G. Dupuis, 1724.
- [52] BOUSQUIÉ (Georges), « Histoire de l'ancien pont de Saint-Maur », *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 4, 1952, p. 285-332.
- [53] BOUTIER (Jean), *Les plans de Paris des origines (1493) à la fin du XVIII^e siècle*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2007.
- [54] BOULLÉ (Jules), « Recherches historiques sur la maison de Saint-Lazare de Paris, depuis sa fondation jusqu'à la cession qui en fut faite en 1632 aux prêtres de la mission », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 3, 1876, p. 126-191.
- [55] BOURLET (Caroline), « Les métiers à Paris », *Paris au Moyen Âge : recherches récentes. Histoire et images médiévales*, n° 9, 2007, p. 36-43.
- [56] BOURLET (Caroline), « Le livre des métiers d'Étienne Boileau et la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e-début XIV^e siècle) », *Médiévales*, t. 69, automne 2015, p. 19-48.
- [57] BOVE (Boris), *Dominer la ville : prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris : éditions du CTHS, 2004.
- [58] BOVE (Boris), *Le temps de la guerre de Cent ans*, Paris, Belin, 2009.
- [59] BOYER (Marjorie Nice), « Bridges and Mill Sites in Medieval France », *Histoire des techniques : actes du XII^e congrès international d'histoire des sciences (Paris 1968)*, Tome XB, Paris : Albert Blanchard, 1971, p. 13-17.

- [60] BOYER, (Marjorie Nice), *Medieval French Bridges : a History*, Cambridge (Massachusetts) : The Mediaeval Academy of America, 1976.
- [61] BOYER (Marjorie Nice), « Water Mills : a Problem for the Bridges and Boats of Medieval France », *History of Technology*, n° 7, 1982, p. 1-22.
- [62] BRAIBANT (Charles), *Études sur le temporel urbain et l'abbaye de Saint-Magloire de Paris*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, Paris : École nationale des chartes, 1914.
- [63] BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris : Librairie générale française, 1979, 3 vol.
- [64] BRAVARD (Jean-Paul), « Le flottage du bois et le changement du paysage fluvial dans les montagnes françaises », *Médiévales*, n° 36, 1999, p. 53-61.
- [65] CARPENTIER (Élisabeth) et LE MENÉ (Michel), *La France du XI^e au XV^e siècle : Population, société, économie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1996.
- [66] CASTELLUCIO (Stéphane), *L'éclairage, le chauffage et l'eau aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montreuil : Gourcuff Gradenigo, 2016.
- [67] CAZELLES (Raymond), *Nouvelle histoire de Paris : de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V, 1223-1380*, Paris : Diffusion Hachette, 1972.
- [68] CHAMPION (Étienne), *Moulins et meuniers carolingiens dans les polyptiques entre Loire et Rhin*, Paris : A.E.D.E.H/Vulcain, 1996.
- [69] CHAMPION (Maurice), *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris : V. Dalmont, 1868-1864, 6 t.
- [70] CHARTIER (Marcel M.) « Hydrogéographie du bassin fluvial de la Seine », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 45, 1994, p. 21-49.
- [71] CIPOLLA (Carlo M.), « Sources d'énergie et histoire de l'humanité », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 3, 1961, p. 521-534.
- [72] CLOUZOT (Étienne), « Les inondations à Paris du VI^e au XX^e siècle », *La Géographie*, n° 23, 1911, p. 81-100.

- [73] COMET (Georges), *Le paysan et son outil : essai d'histoire technique des céréales : France, VIII^e-XV^e siècle*, Rome : École française de Rome, 1992.
- [74] COMET (Georges), « L'iconographie comme source d'histoire des techniques », R. Noël, I. Paquay et J.-P. Sosson (dir.) *Au-delà de l'écrit : les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et techniques*, Turnhout : Brepols, 2003, p. 197-211.
- [75] *Conseils pour l'édition de textes médiévaux*, sous la dir. de Françoise Vieillard et Olivier Guyotjeannin, Paris : École nationale des chartes : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014, 3 vol.
- [76] CONTAMINE (Philippe), *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris : EHESS, 2003-2004.
- [77] COURCELLES (Jean-Baptiste-Pierre), *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris : au bureau général de la noblesse de France, 1820-1822.
- [78] COUTANT (Yves), *Dictionnaire historique et technique du moulin dans le nord de la France : de Lille à Cambrai du 13^e au 18^e siècle*, Turnhout : Brepols, 2009.
- [79] COYECQUE (Ernest), *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge : histoire et documents*, Paris : H. Champion, 1889-1891.
- [80] DAVIDS (Karel), « Innovations in windmill technology in Europe, 1500-1800 », S. Cavaciocchi (éd.), *Economia e energia (secc. XIII-XVIII), atti della trentaquattresima settimana di studi del'Instituto internazionale di storia economica « F. Datini » di Prato*, Firenze : Le Monnier, 2003, p. 271-291.
- [81] DEBEIR (Jean-Claude), DELÉAGE (Jean-Paul), HÉMERY (Daniel), *Une histoire de l'énergie : les servitudes de la puissance*, Paris : Flammarion, 1986, éd. revue et augmentée 2013.
- [82] DE DECKER (Kris), « Boat Mills : Water Powered, Floating Factories », *Low tech magazine*, 2010, <https://www.lowtechmagazine.com/2010/11/boat-mills-bridge-mills-and-hanging-mills.html>.

- [83] DE FELICE (Fortunato Bartolomeo), *Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*, [Yverdon, 1770-1780], éd. électronique, Yverdon-les-Bains : Fondation de Felice ; Paris : Champion électronique, 2003.
- [84] DELAMARE (Nicolas), *Traité de la police, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prerogatives de ses magistrats ; toutes les loix et tous les reglemens qui la concernent*, Paris : J. et P. Cot, 1705, 2 vol.
- [85] DELIGNE (Chloé), *Bruxelles et sa rivière : Genèse d'un territoire urbain (12e-18e siècle)*, Turnhout : Brepols, 2003.
- [86] DELISLE (Léopold), *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Évreux : A. Hérissey, 1851.
- [87] DESPORTES (Françoise), *Le pain urbain en France du Nord (1350-1570)*, thèse de doctorat sous la direction de Jacques Heers, Paris : Université Paris IV, 1976.
- [88] DESPORTES (Françoise), *Le pain au Moyen Âge*, Paris : Olivier Orban, 1987.
- [89] *Des rivières, des hommes, une longue histoire*, actes du colloque du SIACRE édités par John-Michel Douétil, Corbeil-Essonnes, 4 et 5 novembre 2005, Paris : AEDEH, 2007.
- [90] DEUFFIC (Jean-Luc), « Notes de bibliologie. Livres d'heure et manuscrits du Moyen Âge identifiés (XIV^e- XVI^e siècles) », *Pecia. Le livre et l'écrit*, n° 7, 2009.
- [91] DEVROEY (Jean-Pierre), *La Nature et le roi. Environnement, pouvoir et société à l'âge de Charlemagne (740-820)*, Paris : Albin Michel, 2019.
- [92] DIDEROT (Denis), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, [1770-1779], éd. en ligne par l'Université de Chicago : ARTFL Encyclopédie Project, 2017, Robert Morrissey et Glenn Roe (éd.), <http://encyclopedia.uchicago.edu/>.
- [93] *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*, version 2015 (DMF 2015). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.
- [94] *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*, sous la direction de Paul Joanne, Paris : Hachette, 1890-1905, 7 vol.
- [95] DUBY (Georges) et MANDROU (Robert), *Histoire de la civilisation française. 1- Moyen Âge-XVI^e siècle*, Paris : Armand Colin, 1968, rééd. Pocket, 1998.

- [96] DU CANGE (Charles du Fresne), *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort : L. Favre, 1883-1887, 10 vol.
- [97] DUCHESNE (Gaston), *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp*, Paris : A. Charles, 1905.
- [98] DUFOUR (Jean-Yves) et BAUCHET (Olivier), *Le moulin et la maison du meunier de Roissy-en-France*, Bordeaux, Fédération des moulins de France, 2013.
- [99] DUMOLIN (Maurice), « Notes sur l'abbaye de Montmartre », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 58, 1931, p. 145-238.
- [100] DUPAIN (S.), *La Bièvre, nouvelles recherches historiques sur cette rivière et ses affluents depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris : Champion, 1886.
- [101] DUPLOMB (Charles), *Histoire générale des ponts de Paris*, Paris : J. Mersch, 1911-1913, 2 t.
- [102] DURAND (Aline), « Les moulins carolingiens du Languedoc, fin VIII^e siècle-début XI^e siècle », *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes : IX^e-XVIII^e siècle : actes des XXI^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 3, 4, 5 septembre 1999*, études réunies par Mireille Mousnier, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2002, p. 31-52.
- [103] *Economia e energia, secc. XIII-XVIII*, a cura di Simonetta Cavaciocchi, Istituto internazionale di storia economica « F. Datini », Prato, atti della « Trentaquattresima Settimana di Studi », 15-19 aprile 2002, Firenze : le Monnier, 2003.
- [104] ÉTIENNE (Geneviève), *Étude topographique sur les possessions de la maison du Temple à Paris (XIII^e-XIV^e siècles)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris : École nationale des chartes, 1974.
- [105] ÉTIENNE (Pascal), *Le faubourg poissonnière : architecture, élégance et décor*, Paris : Délégation artistique de la ville de Paris, 1986.
- [106] EUDE (Émile), « Essais de topographie historique. Le vieux moulin de "La Chapelle près Paris" », *Revue des études historiques*, oct.-déc. 1924, p. 455-480.
- [107] FABRE (Jean-Antoine), *Essai sur la manière la plus avantageuse de construire les machines hydrauliques, et en particulier les moulins à bled*, Paris : A. Jombert jeune, 1783.

- [108] FAGNIEZ (Gustave), *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris : Champion, 1877.
- [109] FAVIER (Jean), *Histoire générale de Paris. Le commerce fluvial dans la région parisienne au XV^e siècle. I - Le registre des compagnies françaises, 1449-1467*, Paris : Imprimerie nationale, 1975.
- [110] FAVIER (Jean), *Nouvelle histoire de Paris : Paris au XV^e siècle, 1380-1500*, Paris : Diffusion Hachette, 1997.
- [111] FAVIER (Jean) *Le bourgeois de Paris au Moyen Âge*, Paris : Taillandier, 2015.
- [112] FAVIER (Jean-Claude), « Valeur nutritive et comportement des céréales au cours de leurs transformations », *Céréales en régions chaudes, conservation et transformation*, Londres/Montrouge : John Libbey eurotext, 1989, p. 285-297.
- [113] FÉLIBIEN (Dom Michel) et LOBINEAU (Dom Guy-Alexis), *Histoire de la ville de Paris*, Paris : G. Deprez, 1725, 5 vol.
- [114] FIERRO (Alfred), *Histoire et dictionnaire des 300 moulins de Paris*, Paris : Parigramme, 1999.
- [115] FIERRO (Alfred), *Mystères de l'histoire de Paris*, Paris : Parigramme, 2000.
- [116] FOURNIER (Édouard), *Histoire de la butte des Moulins*, Paris : F. Henry et J. Lepin, 1877.
- [117] FOURQUIN (Guy), *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge, du milieu du XIII^e siècle au milieu du XVI^e siècle*, Paris : Presses universitaires de France, 1963.
- [118] FOURQUIN (Guy), « Les débuts du fermage : l'exemple de Saint-Denis », *Études rurales*, n° 22-24, 1966, p. 7-81.
- [119] FRANKLIN (Alfred), *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Paris : H. Welter, 1906, réimpr. Marseille : Laffitte Reprints, 1977.
- [120] Französisches *Etymologisches Wörterbuch* (FEW). Site internet : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>.

- [121] GAGNEUX (Renaud), ANCKAERT (Jean), CONTE (Gérard), *Sur les traces de la Bièvre Parisienne, promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris : Parigramme, 2003.
- [122] GEREMEK (Bronislaw), « Paris, la plus grande ville de l'Occident médiéval? », *Acta Poloniae Historica*, n°18, 1968, p. 18-37.
- [123] GÉRAUD (Hercule), *Paris sous Philippe-le-Bel, d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Paris : Crapelet, 1837.
- [124] GILLE (Bertrand), « La naissance du système bielle-manivelle », *Techniques et civilisations*, t. 2 (1952), p. 42-46.
- [125] GILLE (Bertrand), « Le moulin à eau, une révolution technique médiévale », *Techniques et civilisations*, t. 13 (1954), volume III.
- [126] GILLE (Bertrand), « Les développements technologiques en Europe de 1100 à 1400 », *Cahiers d'histoire mondiale*, t. 3, 1956, p. 63-108.
- [127] GIMPEL (Jean), *La révolution industrielle du Moyen Âge*, Paris : Seuil, 1975.
- [128] GINDIN (Claude), « Le pain de Gonesse à la fin du XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1972, t. 19, n° 3, p. 414-433.
- [129] GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle*, Paris : F. Vieweg, 1881-1902, 10 t.
- [130] GOURMELON (Roger), *L'industrie et le commerce des draps à Paris et à Saint-Denis du XIII^e au XVI^e siècle*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, Paris : École nationale des chartes, 1950.
- [131] GRÄF (Daniela), *Boat mills in Europe from early Medieval to modern times*, Dresde : Landesamt für Archäologie mit Landesmuseum für Vorgeschichte, 2006.
- [132] GRASSOREILLE (Georges), « Histoire politique du chapitre de Notre-Dame pendant la domination anglaise », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 9, 1882, p. 109-192.
- [133] GUICHANÉ (Raoul), *Le savoir des constructeurs de moulins hydrauliques et l'équipement des cours d'eau en Touraine du Moyen-Âge à l'époque subcontemporaine*, Thèse de doctorat sous la direction d'Elisabeth Zadora-Rio, Tours : Université de Tours, 2001.

- [134] GUILLERME (André), « Les moulins hydrauliques urbains (XI^e-XIII^e s.) dans les villes du bassin parisien », *Milieux*, n° 0, janvier 1980, p. 44-48.
- [135] GUILLERME (André), *Les temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques, nord de la France, fin III^e, début XIX^e siècle*, Seyssel : Champ Vallon, 1983, rééd. 1990.
- [136] GUILLERME (André), « Le testament de la Seine », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 65, n° 4, 1990, p. 251-254.
- [137] GUILLERME (André), « Les moulins hydrauliques dans le bassin parisien », *Moulins de France*, n° 38, avril 1999, p. 4-6 et n° 39, juillet 1999, p. 4-9.
- [138] GUITTONNEAU (Pierre-Henri), *Dans l'ombre de la capitale, les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle*, Paris : Champion, 2016.
- [139] GUITTONNEAU (Pierre-Henri), « “Entour Paris”, les petites villes sur l'eau dans l'aire d'influence de la capitale au XV^e siècle, d'après les minutes de notaires du Châtelet », *Les limites de Paris, XII^e-XVIII^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 2017, p. 57-76.
- [140] GURVIL (Clément), *Les paysans de Paris du milieu du XV^e au milieu du XVII^e siècle*, Paris : Champion, 2010.
- [141] GUYOTJEANNIN (Olivier), PYCKE (Jacques), et TOCK (Benoît-Michel), *Diplomatique médiévale*, 3^e édition revue et corrigée, Turnhout : Brepols, 2006.
- [142] HALPHEN (Louis), *Paris sous les premiers capétiens (983-1223) : étude de topographie historique*, Paris : Ernest Leroux, 1909.
- [143] HAMON (Étienne), « Une source insoupçonnée de l'architecture flamboyante parisienne : le Carnet de Villard de Honnecourt », *Bulletin Monumental*, t. 165, n° 3, 2007, p. 281-288.
- [144] HAMON (Étienne), *Une capitale flamboyante : la création monumentale à Paris autour de 1500*, Paris : Picard, 2011.
- [145] HARTMANN (Paul), « Conflans près Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 35, 1908, p. 1-188.
- [146] HIGOUNET-NADAL (Arlette), « La démographie des villes françaises au Moyen-Âge », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 187-211.

- [147] *Histoire de la France urbaine*, sous la direction de Georges Duby, Paris : Seuil, 1980-1985, 5 t.
- [148] *Histoire de la population française*, sous la direction de Jacques Dupâquier, Paris : Presses Universitaires de France, 1988, 4 t.
- [149] *Histoire de Provins et de sa région*, sous la direction de Michel Veissière, Toulouse : Privat, 1988.
- [150] *Histoire des techniques*, sous la direction de Bertrand Gille, Paris : Gallimard, 1993.
- [151] HUISMAN (Georges), *La juridiction de la municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII*, Paris : Ernest Leroux, 1912.
- [152] *I mulini nell'Europa medievale : Atti del convegno di San Quirino d'Orcia, 21-23 settembre 2000*, a cura di Paula Galetti et Pierre Racine, Bologne : CLUEB, 2003.
- [153] JACQUART (Jean), « Le poids démographique de Paris et de l'Île-de-France au XVI^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 87-96.
- [154] JAILLOT (Jean-Baptiste-Michel RENOUE DE CHAUVIGNÉ dit), *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, reproduites en fac-similé, avec une notice... par Michel Fleury... Paris : Berger-Levrault, 1977, 5 vol. et atlas (éd. originale : 1775-1782).
- [155] JANDOT (Olivier), *Les délices du feu : L'homme, le chaud et le froid à l'époque moderne*, Paris, Ceyzérieu : Champ Vallon, 2017.
- [156] JÉHANNO (Christine), « *Sustenter les povres malades* » : *alimentation et approvisionnement à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat, sous la direction de Claude Gauvard, Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 2000, 3 vol.
- [157] JÉHANNO, (Christine), « Les Parisiens à table », *Paris au Moyen Âge : recherches récentes. Histoire et images médiévales*, n° 9, 2007, p. 44-50.
- [158] *Jeux d'eau, moulins, meuniers et machines hydrauliques, XI^e-XX^e siècle*, études offertes à Georges Comet éditées par Aline Durand, Aix-en-Provence : Publications de l'université de Provence, 2008.

- [159] JEZIERSKI (Joëlle), « Une source de la topographie parisienne du Moyen Âge : procès verbaux de visite et devis de maçons et charpentiers jurés », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1996, t. 154-2, p. 401-426.
- [160] JOINEAU (Vincent), *Moudre les blés : les moulins de l'Entre-deux-Mers bordelais (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris : Classiques Garnier, 2014.
- [161] JONES (David H.), « Le moulin d'Andé, le dernier moulin pendant », *Actes du cinquième symposium de la Société internationale de molinologie (TIMS)*, France, 1982, p. 255-264.
- [162] JONES (David H.), « Aspects techniques du moulin pendant », *Actes du cinquième symposium de la Société internationale de molinologie (TIMS)*, France, 1982, p. 265-276.
- [163] JONES (David H.), « Le moulin pendant dans la France septentrionale », *Actes du cinquième symposium de la Société internationale de molinologie (TIMS)*, France, 1982, p. 277-287.
- [164] JONES (David H.), « Le régime hydrologique de la Loire et de la Maine, quelles influences sur la conception du moulin pendu et sur le travail quotidien du meunier ? », *Archives d'Anjou*, n° 4, 2000, p. 217-235.
- [165] KANDER (Astrid), MALANIMA (Paolo), WARDE (Paul), *Power to the People : Energy in Europe over the Last Five Centuries*, Princeton-Oxford : Princeton University Press, 2013.
- [166] KAPLAN (Steven Laurence), *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, traduit de l'anglais par Sabine Boulongne, Paris : Fayard, 1988.
- [167] KAPLAN (Steven Laurence), *Le meilleur pain du monde : les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris : Fayard, 1996.
- [168] KLEINDIENST (Thérèse), « La topographie et l'exploitation des « marais » de Paris du XII^e au XVII^e siècle », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1963, p. 7-167.

- [169] LABBÉ (Thomas), *Les catastrophes naturelles au Moyen Âge*, Paris : CNRS éditions, 2017.
- [170] *La Bièvre, de la source à Paris, histoire(s) d'une rivière suburbaine*, sous la direction d'Alexandre Delarge, Paris : Créaphis éditions, 2016.
- [171] LACHAUD (Florence), « La première description des métiers de Paris : le Dictionarius de Jean de Garlande (vers 1220-1230) », *Histoire urbaine*, 2002/2, n° 16, p. 91-114.
- [172] LAHARPE (Clément de), *Notes et formules de l'ingénieur*, 19^e édition, Paris : Albin Michel, 1919, 2 t.
- [173] LAMBEAU (Lucien), *Histoire des communes annexées à Paris en 1859*, Paris : E. Leroux, 1910-1923, 6 t.
- [174] LA MONNERAYE (Jean de), « Montmartre vers 1540, d'après les terriers des seigneuries de Montmartre et de Clignancourt », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 8, 1957, p. 67-101.
- [175] *La Seine et Paris*, textes réunis par Alexandre Arnaud et Stéphanie Boura, Paris : Action artistique de la Ville de Paris, 2000.
- [176] *La Seine et son histoire en Île-de-France*, actes du septième colloque de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, t. 45, 1994.
- [177] LASTEYRIE (Robert de), « Documents inédits sur la construction du pont Neuf », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 9, 1882, p. 1-94.
- [178] *Le bois, source d'énergie : naguère et aujourd'hui*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Paris, IHMC, 2000.
- [179] LECARON (Frédéric), « Les origines de la municipalité parisienne. – 1^{ère} partie : La hanse ou marchandise de l'eau de Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 7, 1880, p. 79-174 ; « Les origines de la municipalité parisienne. – Seconde partie : La prévôté des marchands et le commerce de Paris au Moyen Âge », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 8, 1881, p. 161-272.

- [180] « Le commerce et les métiers à Paris au Moyen-Âge », *Magasin Pittoresque*, t. 14, 1846, p. 217-222.
- [181] LE GRAND (Léon), « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle) », *Mémoires de la Société historique de Paris et de l'Île-de-France*, t. 13, 1886, p. 107-260 ; « Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (XIII^e-XVIII^e siècle). – Suite et fin », *Mémoires de la Société historique de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1887, p. 1-208.
- [182] LEGUAY (Jean-Pierre), *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002.
- [183] LEGUAY (Jean-Pierre), *Le feu au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008.
- [184] LEGUAY (Jean-Pierre), *L'air et le vent au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011.
- [185] LE MARESQUIER-KESTELOOT (Yvonne-Hélène), « L'approvisionnement de Paris en bois (XIV^e-XV^e siècles) », *Structures d'approvisionnement à Londres et à Paris au Moyen Âge, Franco-British Studies*, n° 20, 1995, p. 73-74.
- [186] LE MARESQUIER-KESTELOOT (Yvonne-Hélène), *Les officiers municipaux de la ville de Paris au XV^e siècle : étude et édition du registre KK 1009 des Archives nationales*, Paris : Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 1997.
- [187] LEMOINE (Henri), « Notes historiques sur le pont de Saint-Cloud », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 59, 1932, p. 30-38.
- [188] *L'énergie à découvert*, sous la direction de Rémy Mosseri et Catherine Jeandel, Paris : CNRS Éditions, 2013.
- [189] *Le Paris du Moyen Âge*, sous la direction de Boris Bove et Claude Gauvard, Paris : Belin, 2014.
- [190] *Les anciennes mesures du Centre historique de la France*, sous la direction de Pierre Charbonnier, Paris : éditions du CTHS, 2012.

- [191] *Les limites de Paris, XII^e-XVIII^e siècles*, sous la dir. d'Anne Conchon, Hélène Noizet et Michel Ollion, Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2017.
- [192] *Les petites rivières urbaines d'Île-de-France : découvrir leur fonctionnement pour comprendre les enjeux autour de leur gestion et de la reconquête de la qualité de l'eau*, sous la dir. de Catherine Carré, Nanterre : Agence de l'eau Seine-Normandie, 2011.
- [193] *L'Histoire et ses méthodes*, sous la dir. de Charles Samaran, Paris : Gallimard, 1986.
- [194] *L'hydraulique monastique, milieux, réseaux, usages*, sous la dir. de Léon Pressouyre et Paul Benoît, Paris : Créaphis, 1996.
- [195] *L'Île-de-France médiévale*, exposition présentée par le Musée archéologique du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin ; le Musée intercommunal d'histoire et d'archéologie, Louvres ; le Musée Bossuet, Meaux, et al., Paris : Somogy éd. d'art, 2001, 2 vol.
- [196] LE ROUX DE LINCY (Antoine), *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, Paris : Dumoulin, 1846.
- [197] LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Abrégé d'histoire du climat du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Fayard, 2007.
- [198] LESPINASSE (René de), *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, Paris : Imprimerie Nationale, 1886-1897, 3 vol.
- [199] LEYTE (Guillaume), *Domaine et domanialité publique dans la France médiévale (XII^e-XV^e siècle)*, Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 1996.
- [200] LINDET (L.), « Les origines du moulin à grains », *Revue archéologique*, 3^e série, n° 35 (1899), p. 413-427 ; n° 36 (1900), p. 17-44.
- [201] LOHRMANN (Dietrich), « Entre Arras et Douai : les moulins de la Scarpe au XI^e siècle et les détournements de la *Satis* », *Revue du Nord*, t. 66, n° 263, octobre-décembre 1984, p. 1023-1050.
- [202] LOHRMANN (Dietrich), « Le moulin à eau dans le cadre de l'économie rurale de la Neustrie (VII^e-IX^e siècles) », *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850 : colloque historique international*, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1989, t. I, p. 367-404.
- [203] LOHRMANN (Dietrich), « Travail manuel et machines hydrauliques avant l'an mil », *Le travail au Moyen Âge, une approche interdisciplinaire : actes du Colloque international*

- de Louvain-La-Neuve, 21-23 mai 1987*, Louvain-la-Neuve : Institut d'études médiévales, 1990, p. 35-47.
- [204] LOHRMANN (Dietrich), « Le moulin à eau avant et après Marc Bloch », *Marc Bloch aujourd'hui : histoire comparée et sciences sociales*, Paris : éd. de l'EHESS, 1990, p. 339-348.
- [205] LONGNON (Auguste), *Paris pendant la domination anglaise (1420-1436) : documents extraits des registres de la chancellerie de France*, Paris : H. Champion, 1878.
- [206] LORENTZ (Philippe), SANDRON (Dany), *Atlas de Paris au Moyen Âge. Espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris : Parigramme, 2006.
- [207] LOMBARD-JOURDAN (Anne), *La Courneuve, histoire d'une localité de la région parisienne des origines à 1900*, Paris : Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1980.
- [208] LUCAS (Adam), *Wind, Water, Work : Ancient and Medieval Milling Technology*, Leyde : Brill, 2006.
- [209] MAGNE (Charles), « Rapport de la 2^e Sous-commission sur le Moulin d'Amour, 26, avenue d'Orléans », *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1919, p. 105-111.
- [210] MAILLARD (André), « L'origine des Moulins de Montmartre d'après des documents inédits », *Bulletin du Vieux Montmartre*, supplément au *Bulletin* n° 4, janvier 1947.
- [211] MAILLARD (André), « La véritable histoire du moulin de la Galette, d'après des documents inédits », *Le Vieux Montmartre*, n° 18, 1956, p. 25-39.
- [212] MAILLARD (André), *Les origines du Vieux Montmartre*, Paris : Éditions de Minuit, 1983.
- [213] MAILLARD (Lydia), *Les moulins de Montmartre et leurs meuniers*, Paris : le Vieux Montmartre, 1981.
- [214] MAKKAI (Làzló), « Productivité et exploitation des sources d'énergie (XII^e-XVIII^e siècle) », S. Mariotti (éd.), *Produttività e tecnologia nei secoli XII-XVIII*, Firenze : Le Monnier, 1981, p. 165-181.

- [215] MANE (Perrine), « Les moulins à eau dans l'iconographie médiévale », Mireille Mousnier (éd.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes : IX^e-XVIII^e siècle : actes des XXI^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 3, 4, 5 septembre 1999*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2002, p. 193-216.
- [216] MARTIN (Olivier), *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Paris : Éditions Cujas, 1972, [1e éd. : 1922-1930], 2 t.
- [217] MASSARD-GUILBAUD (Geneviève), « De l'histoire des sources et des filières à l'histoire des systèmes et des transitions : comment on a écrit l'histoire de l'énergie », *Sous le soleil. Systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours*, sous la dir. de Charles-François Mathis et Geneviève Massard-Guilbaud, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 7-42.
- [218] MESQUI (Jean), *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris : Picard, 1986.
- [219] MEUVRET (Jean), *Le problème des subsistances à l'époque de Louis XIV*, Paris : éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1967, 2 vol.
- [220] MEUVRET (Jean), *Études d'histoire économique*, Paris, A. Colin, 1971.
- [221] MINVIELLE-LAROUSSE (Nicolas), « Les moulins à vent en France, un état de la question », *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen, actes du colloque international, Lons-le-Saunier du 2 au 5 novembre 2011*, édités par Luc Jaccottey et Gilles Rollier, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2016, vol. 2, p. 676-685.
- [222] MONTAIGLON (Anatole de), « Un récit contemporain de la chute du pont aux Meuniers à Paris, en 1596 », *Mémoires de la société impériale des Antiquaires de France*, t. 7, 1864, p. 96-121.
- [223] MONTILLET (Philippe), TRICAUD (Pierre-Marie), et ROUSSEAU (Amélie), « Quand l'alimentation dessine le territoire, l'histoire des relations entre Paris et sa périphérie agricole », *Une métropole à ma table*, n° 173 de Cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme, février 2017, p. 12-17.

- [224] MORICEAU (Jean-Marc), *Les fermiers d'Île-de-France, l'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris : Fayard, 1994, éd. revue et corrigée, 1998.
- [225] MORISOT (Joseph-Madeleine-Rose), *Vocabulaires des arts et métiers en ce qui concerne les constructions (charpenterie), V^e volume*, Paris, 1814.
- [226] MORSEL (Joseph), « Les sources sont-elles "le pain de l'historien" ? », *Hypothèses*, 2004/1 (7), p. 271-286.
- [227] *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes : IX^e-XVIII^e siècle : actes des XXI^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 3, 4, 5 septembre 1999*, études réunies par Mireille Mousnier, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2002.
- [228] MULLALLY (Evelyn), *Guide de Paris au Moyen-Âge*, Paris : Biro & Cohen éditeurs, 2011.
- [229] NEVEUX (Hugues), « L'alimentation du XIV^e au XVIII^e siècle : essai de mise au point », *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 51, 1973, p. 336-379.
- [230] NOIZET (Hélène), « Les relations entre la ville et le fleuve à Paris de l'Antiquité gallo-romaine au Moyen Âge central », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 125, 2011, p. 32-40.
- [231] NOIZET (Hélène) et BOURLET (Caroline), « La banlieue de Paris du XII^e au XVIII^e siècle : critères de définition, extension et spatialités », *Les limites de Paris, XII^e-XVIII^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 2017, p. 23-55.
- [232] *Notre Dame de Paris*, sous la direction de André Vingt-Trois, Strasbourg : la Nuée bleue, 2012.
- [233] PANCKOUCKE (Charles-Joseph), *L'Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes ; précédée d'un Vocabulaire universel, servant de table pour tout l'ouvrage, ornée des portraits de MM. Diderot et d'Alembert, premiers éditeurs de l'Encyclopédie*, t. V, Paris : chez Panckoucke, 1788.
- [234] PANNIER (Léopold), *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après des documents originaux*, Paris : A. Franck, A. Aubry, 1872.
- [235] PARAIN (Charles), *Outils, ethnies et développement historique*, Paris : Éditions sociales, 1979.

- [236] PARENT-DUCHÂTELET (Alexandre-Jean-Baptiste) et PAVET DE COURTEILLE (Charles), *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre, ou des Gobelins; et sur les moyens d'améliorer son cours relativement à la salubrité publique et à l'industrie manufacturière de la ville de Paris*, Paris : Crevot, 1822.
- [237] *Paris, de parcelles en pixels : analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, sous la direction d'Hélène Noizet, Boris Bove et Laurent Costa, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes ; Paris : Comité d'histoire de la ville de Paris, 2013.
- [238] PEYRONEL (Alain), MOULINS BATEAUX, n° spécial 7 et 8 de *Les moulins de France*, Toulouse : Union des associations protectrices des moulins, 1979.
- [239] PHILIPPE (Robert), *L'énergie au Moyen-Âge, l'exemple des pays d'entre Seine et Loire*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Mollat du Jourdin, Paris : Université Paris Sorbonne, 1980, 4 vol.
- [240] PHILIPPE (Robert), « Les premiers moulins à vent », *Annales de Normandie*, 32^e année, n° 2, 1982, p. 99-120.
- [241] PHILIPPE (Robert), « L'Église et l'énergie pendant le XI^e siècle dans les pays d'entre Seine et Loire », *L'Église et le siècle de l'an mil au début du XII^e siècle : actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 14^e congrès, Poitiers, 1983, Cahiers de civilisation médiévale, 27^e année, 1984, p. 107-117.
- [242] PINON (Pierre) et LE BOUDEC (Bertrand), *Les plans de Paris, histoire d'une capitale*, Paris : Le Passage, 2014.
- [243] PORCHER (Jean), « Paris dans l'enluminure médiévale », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, t. 87-88, 1960-1961, p. 71-76.
- [244] RAMBOURG (Patrick), « Des spécialistes du prêt-à-manger à Paris : cuisine publique et modes de restauration à la fin du Moyen Âge », *Les Établissements de restauration dans le monde*, sous la dir. de Vincent Marcilhac et Vincent Moriniaux, Paris : L'Harmattan, 2012, p. 113-125.
- [245] REYNOLDS (Terry S.), *Stronger than a Hundred Men : a History of the Vertical Wheel*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1983.

- [246] RIVALS (Claude), « Floating-mills in France : a few Notes on History, Technology and the Lives of Men », *The International Molinological Society : Transactions Third Symposium*, Oosterbeek : International Molinological Society, 1973.
- [247] RIVALS (Claude), *Le moulin à vent et le meunier dans la société traditionnelle française*, Ivry : SERG, 1976.
- [248] RIVALS (Claude), « Et si vous mettiez du vent dans votre moulin ? », *L'Expansion*, n° spécial 611, 16 décembre 1999, p. 155-158.
- [249] RIVALS (Claude), *Le moulin et le meunier*, Portet-sur-Garonne : Empreinte éditions, 2000, 2 vol.
- [250] RODRIGUEZ (Patrice), « Arcueil (Val-de-Marne). Bassin de Rétention », *Archéologie médiévale*, n° 29, 1999, p. 226-227.
- [251] ROLLET (Augustin), *Mémoire sur la meunerie, la boulangerie, et la conservation des grains et farines*, Paris : Carilian-Goeury et V. Dalmont, 1846.
- [252] ROSENBERG (Cynthia), SOLECKI (William), HAMMER (Stephen A.), MEHROTRA (Shagun), « Cities Lead the Way in Climate Change Actions », *Nature*, n° 467, octobre 2010.
- [253] ROUILLARD (Joséphine), *Moulins hydrauliques du Moyen-Âge. L'apport des comptes des chanoines de Sens, XV^e siècle*, Paris : AEDH, 1996.
- [254] ROUILLARD (Joséphine), « La place de l'eau dans l'aménagement des fonds de vallée dans le bassin versant de la Seine en amont de Paris au Moyen Âge et à l'Époque moderne », *Des rivières et des hommes, une longue histoire, Actes du colloque du Siarce, Corbeil-Essonnes, 4 et 5 novembre 2005*, Paris : AEDEH, p. 103-120.
- [255] ROUILLARD (Joséphine), « L'apport des sources écrites à l'archéologie du moulin à eau médiéval », 2013, en ligne sur HAL Archives ouvertes : < halshs-01026156 >.
- [256] ROUILLARD (Joséphine), BENOÎT (Paul), MORERA (Raphaël), *L'eau dans les campagnes du bassin de la Seine avant l'ère industrielle : comprendre les paysages d'aujourd'hui*, Nanterre : Agence de l'eau Seine-Normandie, 2011.
- [257] ROUSE (Richard H.) et ROUSE (Mary A.), *Manuscripts and Their Makers. Commercial Book Producers in Medieval Paris 1200-1500*, Turnhout : H. Miller pub., 2000, 2 vol.

- [258] ROUX (Simone), « L'habitat urbain au Moyen Âge : le quartier de l'Université à Paris », *Annales. Économie, sociétés, civilisations*, 1969, p. 1196-1219.
- [259] ROUX (Simone), « La construction courante à Paris du milieu du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle », *La construction au Moyen Âge, histoire et archéologie, actes du congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (Besançon, 2-4 juin 1972)*, Paris : Les Belles lettres, 1973.
- [260] ROY (Jean-Michel), « Les marchés alimentaires parisiens du XIV^e au XVIII^e siècle, textes et documents », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 44, 1993, p. 77-132.
- [261] SAUVAL (Henri), *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, Paris : C. Moette et J. Chardon, 1724, 3 t.
- [262] SELIER (Charles), « Les moulins à vent du vieux Paris », *Bulletin de la société des amis des monuments parisiens*, n° 7, 1893, p. 3-23.
- [263] SERNA (Virginie), *La construction d'un paysage fluvial. Étude d'un méandre de rivière au Moyen Âge : la Boucle de Marne (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Oxford : Archaeopress, 2006.
- [264] SEN (Amartya), « Starvation and Exchange Entitlements : a General Approach and its Application to the Great Bengal famine », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 1, n° 1, p. 33-59.
- [265] SICARD (Germain), *Aux origines des sociétés anonymes. Les moulins de Toulouse au Moyen Âge*, Paris : Armand Colin, 1953.
- [266] SIROT (Élisabeth), *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII^e au XVI^e siècle*, Paris : Picard, 2011.
- [267] SOUCHAL (Geneviève), « "Messeigneurs Les Vistes" et "La Dame à la Licorne" », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 141, 1983, p. 209-267.
- [268] SOUILLET (Guy), « Bécherel, Cocherel et Choisel », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1958, n° 65-4, p. 547-550.
- [269] *Sous le soleil. Systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours*, sous la dir. de Charles-François Mathis et Geneviève Massard-Guilbaud, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2019.

- [270] STORCK (John) et TEAGUE (Walter Dorwin), *Flour for Man's Bread, a History of Milling*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1952.
- [271] *Tabellions et tabellionages de la France médiévale et moderne*, études réunies par Mathieu Arnoux et Olivier Guyotjeannin, Paris : École des chartes, 2011.
- [272] *Technical Choices : Transformation in Material Cultures since the Neolithic*, éd. par Pierre Lemonnier, Londres-New York : Routledge, 1993.
- [273] TERRASSE (Véronique), *Provins, une commune de Champagne et de Brie, 1152-1355*, Paris-Budapest-Turin : L'Harmattan, 2005.
- [274] THEVET (André), *Cosmographie universelle*, Paris : Pierre l'Huillier, 1575, 2 vol.
- [275] TISSERAND (Lazare-Maurice), « Les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1877, p. 112-131.
- [276] TRABUE HODGEN (Margaret), « Domesday Water Mills », *Antiquity*, t. 13, p. 261-279.
- [277] VERDIER (Julien), « À vent, à eau, des moulins en Île-de-France », *CLIO* 94, n° 5, 1987, p. 50-51.
- [278] VÉRITÉ (Isabelle), « La draperie de Meaux au XVI^e siècle, enquête en cours dans le Minutier central des notaires parisiens », *La production textile de la région parisienne du Moyen Âge à nos jours (colloque de l'Association française pour l'étude du textile, Paris, 17 et 18 novembre 2006)*, PDF disponible sur http://www.ihmc.ens.fr/IMG/file/I_Verite/Verite_MeauxAFET2006.pdf.
- [279] VERNET (André), « L'inondation de 1296-1297 à Paris », *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 1, 1949, p. 49-56.
- [280] VEYSSIÈRE (Léon-Louis), *Un village et un hameau du Hurepoix, deux communes du département de la Seine : Arcueil et Cachan, essai de monographie*, Cachan : les Amis du vieil Arcueil : 1947, nouvelle édition corrigée, Cachan : Litavis, 2013.
- [281] VIOLLET (Pierre-Louis), *Histoire de l'énergie hydraulique : Moulins, pompes, roues et turbines de l'Antiquité au XX^e s.*, Paris : Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 2006.

- [282] WALTON (Steven A.) (éd.), *Wind & Water in the Middle Ages : Fluid Technologies from Antiquity to Renaissance*, Tempe (Arizona) : Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2006.
- [283] WEISS (Valentine), *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge. Documents et méthodes de gestion domaniale*, Paris : Champion, 2009.
- [284] WHITE (Lynn Townsend), *Medieval Technology and Social Change*, Oxford : Clarendon Press, 1962.
- [285] WHITE (Lynn Townsend), *Medieval Religion and Technology*, Berkeley/Los Angeles/Londres : University of California Press, 1978.
- [286] WILKIN (Alexis), « Le concept de crise est-il utile pour l'histoire médiévale ? Remarques conclusives », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* [En ligne], n° 131-1, 2019.
- [287] WYSS (Michaël), « Saint-Denis », *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, sous la direction de Bernard Gauthiez, Élisabeth Zadora-Rio et Henri Galinié, Tours : Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires » : Presses universitaires François Rabelais, 2003, p. 256-270.
- [288] ZONCA Vittorio, *Novo teatro di machine et edificii per varie et sicure operationi, con le loro figure tagliate in rame e la dichiarazione e dimostrazione di ciascuna, opera necessaria ad architetti et a quelli che di tale studio si dilettono, di Vittorio Zonca,...*, Padoue : appresso P. Bertelli, 1607.

Index des noms de personnes

A

À L'ÉPÉE, Gautier, 424
Aalès (veuve d'Yves de BOULOGNE), 82, 327
Aaliz (femme de Jean LE GRAND), 157
ACART, Raoulin (tanneur), 154
ACY, Jean d' (charpentier), 274
Adam (garde du moulin de Quiquengrogne), 380
Adeline (femme de Robert BOISSEAU), 82
Agnès (femme de Guiard de PONTOISE), 435
AMOURIC, Henri, 243, 245
ANCKAERT, Jean, 313
ANGOT, Guillaume (meunier), 509
Anonyme de Saint-Bernard (chroniqueur), 168
ANTON, Jean (meunier et charpentier), 370
ARRODE, Jean, 92
AU MINEAU, Geoffroy, 425
AUBERT, Jean (meunier), 392
AUBOUR, Pierre (charpentier), 289, 517, 519, 524, 529
AUDOUARD, Julien (meunier), 392
AUGIER, Maci (habitant de Saint-Denis), 427

B

BAHUET, Antoine (meunier), 96, 289, 331, 394, 395
BAHUET, Antoine II (meunier), 395, 398, 399, 605, 615
BAHUET, Antoine III (meunier), 402, 615
BAHUET, Barbe (femme d'Antoine QUINEAU), 394
BAHUET, Barbe II, 615
BAHUET, Catherine (fille d'Antoine II BAHUET), 615
BAHUET, famille, 336, 394, 395, 400

BAHUET, Geneviève, 402
BAHUET, Geneviève (fille d'Antoine II BAHUET), 615
BAHUET, Jean (meunier), 332
BAHUET, Marguerite (femme d'Hugues LE SUEUR), 395
BAHUET, Philippe (meunier), 101, 395
BAHUET, Pierre (meunier), 394, 395
BAHUET, Thomas (meunier), 96, 144, 265, 282, 355, 395, 552, 555, 570
BAHUET, Thomas II (meunier), 615
BAILLAUT, Jean (marchand tanneur), 157
BAILLY, Guillaume (président en la chambre des comptes), 104, 105
BAR, Jean de (examinateur au Châtelet), 444
BAUDOIN, Barbe (femme d'Antoine II BAHUET), 395, 398
BAUDOIN, Barbe (femme de Thomas DOYN), 402
BAUDOIN, Étienne (meunier), 107, 308, 396
BAUDOIN, famille, 395, 400
BAUDOIN, Girard (meunier), 395, 529
BAUDOIN, Henri (meunier), 396
BAUDOIN, Jean (meunier), 387, 396
BAUDOIN, Jean II (meunier), 124, 127, 331, 368, 396-398, 400, 497, 564, 596
BAUDOIN, Jean III (meunier), 332, 399, 402, 610
BAUDOIN, Jeanne (fille de Jean III BAUDOIN), 402
BAUDOIN, Nicolas (meunier), 276, 399
BAUDOIN, Pierre (meunier), 396, 521
BAUTIER, Anne-Marie, 116, 117, 153, 158, 181
BEAUGRAND, Jean de (marchand boulanger, bour-

- geois de Saint-Denis), 370
- BEAUREPAIRE, Pierre (fourbisseur de harnois), 111, 173
- BEAUTÉ, Maciot (meunier), 308
- BELJOUR, Urbain (meunier), 130
- BELMONT, Alain**, 241, 243, 248, 260
- BENOIT, Paul**, 160
- BERGER, Regnault (meunier), 399, 605
- Bernard de Clairvaux, 120, 315
- BERTHIER, Karine**, 14, 109, 160, 201, 206
- BERTRAND, Jean (charpentier), 521
- BÉTHUNE, Henri de, 199
- BILLIAT, Pierre (marchand, bourgeois de Paris), 155, 275
- BIZETTE, Guillaume (boulangier), 124
- BLENVILLE, Loysel de, 309
- BLOCH, Marc**, 10–12, 44, 140, 191, 193, 322, 359
- BLONDEL, Denis (tanneur), 154
- BLOSSEAU, Claude (meunier), 130
- BOBIGNY, Pierre de, 423
- BOILEAU, Étienne (prévôt de Paris), 117, 342, 344, 351
- BOILEAU, Guillemain (meunier), 596
- BOISSEAU, Robert, 82, 301, 327, 415, 417
- BONNEUIL, Guillaume de, 110
- BOUCHER, Bureau, 103
- BOUCHER, Jean (meunier), 220
- BOUCHER, Jeanne (femme de Pierre de MORVILLIERS, dame de Charenton-Saint-Maurice), 108
- BOUCHER, Louis, 131
- BOUDON, Simon (boulangier), 131
- BOULANGER, famille, 336, 389, 391, 401
- BOULANGER, Nicolas (meunier), 123, 126, 127, 233, 282, 389–391, 397, 485, 488, 489
- BOULANGER, Raoulin (meunier), 127, 130, 278, 282, 292, 390, 391, 399, 564, 596, 599
- BOULART, Geoffroy (meunier), 519
- BOULOGNE, Yves de, 82, 327
- BOURDONNE, Pierre (charpentier), 605
- BOURLET, Caroline**, 59, 60, 117
- BOVE, Boris**, 323, 324
- BOYER, Marjorie Nice**, 140, 194, 202
- BRAGELONGNE, Thomas de (lieutenant criminel de la prévôté de Paris), 175, 377
- BRAKELONDE, Josselin de (chroniqueur), 316
- BRAUDEL, Fernand**, 9, 64, 66, 237, 249, 256
- BRICHARD, famille, 323
- BRICHARD, Jean, 82, 327, 425
- BRIMEL, Pierre, 123
- BUEIL, Jean de (avocat au Parlement), 95
- BULLANT, Jean (marchand tanneur, bourgeois de Paris), 105
- BURY SAINT-EDMUNDS, Samson de (abbé), 316
- C**
- CAILLET, Louis, 123
- CANAYE, Jean (teinturier), 220
- CAPPERON, Jean (couvreur), 99
- CAPRY, Michel (boulangier), 336
- CÉBERT, Gauthier (tanneur), 154
- CHAMBELLAN, Bertrand (fils de Thibaud), 328
- CHAMBELLAN, Jean (fils de Thibaud), 328
- CHAMBELLAN, Thibaud (chevalier), 328, 437
- CHARITÉ, Hugues, 424
- CHARLES LE CHAUVE, 83, 301
- CHARLES V, 339
- CHARLES VI, 178, 339, 340
- CHARLES VI, 174
- CHARMENTRAY, Geoffroy de, 415
- CHARMENTRAY, Hillaire de, 415
- CHARPENTIER, Firmin (charpentier), 532
- CHARPENTIER, Jean (meunier), 309
- CHARRON, Jeanne, 389, 391

- CHARTRES, Jean de (meunier et charpentier), 282, 386, 526, 532
- CHASSAS, François (compagnon meunier), 380
- CHASSERAT, Jean (marchand, bourgeois de Paris), 241, 245
- CHAUÇON, Louis, 424
- CHAUMONT, Yves de, 424
- CHAUVEAU, Guillaume (meunier et charpentier), 282
- CHAUVIER, Jeanne (femme de Pierre GOUJON), 401
- CHAUVIN, Robert (charpentier), 511
- CHÉRON, Robert (charpentier), 289, 552, 570, 576, 584, 587, 590
- CHILDEBERT I^{er}, 300
- CHUBY, Chrétien (marchand), 230, 566
- CIPOLLA, Carlo**, 7, 8, 407
- CLOTET, Marguerite du, 424
- COCATRIX, Geoffroy (bourgeois de Paris), 95, 325, 338, 381
- COCTY, Germain (maréchal), 552
- COILLEVERE, Girard de (talemelier), 424
- COLAS, Jean (boulangier), 127, 335
- COLAS, Remi (brasseur), 275
- COMET, Georges**, 260, 261, 264, 280, 375
- CORNOUAILLE, Pierre de, 424
- COSTERET, Jean (meunier), 94
- COTTY, Alexandre (charpentier), 584, 587, 590
- COUSTY, Germain (maréchal), 584, 587, 590
- COUVREUX, Jean (charpentier), 610
- CRESPIN, Marin (boulangier), 355
- CRESSWELL, Robert**, 65
- D**
- DANIEL, Jean (meunier), 93, 280, 469, 470, 473–476
- DAVID, Thomas (chevaucheur d'écurie), 131, 175, 269, 275, 276, 494
- DE COILLEVERE, Gérard (talemelier), 325
- DE FEURNES, Vincent (meunier), 126, 340
- DE HONNECOURT, Villard (architecte), 183, 290
- DE MOUGIN, Jean (marchand poissonnier), 99
- DELACROIX, Blanchet (forgeron), 535, 536
- DELACROIX, Pierre (meunier), 203, 529
- DELAMARE, Nicolas**, 13, 39, 45, 47, 66, 253, 318, 321, 344
- DELARUE, Perrin (meunier), 514
- DELAUNAY, Claude, 332
- DELAUNOY, Alexandre (meunier), 543
- DELIGNE, Chloé**, 53, 133
- DEMOURS, Noël (charpentier), 276
- DENIS, Jean, 398
- DENYN, Noël (meunier), 535, 536
- DES CHAMPS, Jean, 325, 423–425
- DESMONS, Jean (meunier et boulangier), 537
- DESPORTES, Françoise**, 43, 351
- DESSOUS-LE-FOUR, Denis (docteur en médecine), 95, 532
- DODIEU, Claude (évêque de Rennes), 301, 400
- DOLLÉ, Guillaume (maréchal), 576
- DOULET, Étienne (charpentier), 275
- DOYN, Thomas (meunier), 402
- Dreux (chevalier), 327
- DU BUISSON, Simon (talemelier), 325, 424
- DU LUET, Marie, 424
- DU PLESSIS, Jean, 98
- Durand (échanson), 85
- DURAND, Aline**, 181
- DUTERRI, Simon (meunier et charpentier), 541
- E**
- ÉCHARCON, Guillaume d', 103
- ÉPERNON, famille d', 323
- ÉPERNON, Girard d', 423
- EVROT, Simon, 441

F

FABRE, Jean-Antoine, 249, 260
FAGNIEZ, Gustave, 13, 14, 47, 55, 84, 189–192, 194, 206
 FAULXPE, François (meunier), 131
 FELENEUR, Rontran de (clerc), 432
 FESSIN, Julien, 282
 FETE, Jean (meunier), 118
 FLEURETEAU, Gilles (meunier), 112, 314, 315, 444, 445, 449
 FLEURY, Macé de (seigneur de Charenton), 361
 FONTAINE, Albert (meunier), 570
 FONTAINE, Gilbert (meunier), 546, 549, 552
 FORT, Guillaume, 424
 FORTAILLÉE, Mathieu, 324, 423
 FOUQUET, Guillaume (meunier), 389
 FOURNIER, Jean, 95, 99
 FOURNIER, Roger (charpentier), 599
FOURQUIN, Guy, 366

G

GALOISE, Marguerite (femme de Mathieu de SÉCHELLES), 104, 157
 GALOT, Jean (maréchal), 519
 GAMELLE, Jean (procureur au Châtelet), 394
 GARLANDE, Guillaume de (sénéchal de Louis VI), 81
 GARROT, Jean (papetier, bourgeois de Paris), 155, 453
 GÂTEAU, Guillaume (marchand, bourgeois de Paris), 113
 GAUCEL, Jean (architecte), 290, 521
 GAUDELET, Poncelet (maréchal), 521
 GAULTIER, Hubert (charpentier), 274
 Gauthier (chambrier de Louis VII), 326
 GEDOYN, Hector (secrétaire de la chambre d'Henri III), 335
 GENCIEN, Pierre (prévôt des marchands), 463

Geoffroy de Paris (chroniqueur), 171, 172
 Germaine (femme de Regnault BERGER), 399
 GIGOT, Jean (boulangier), 107
 Gilbert (charpentier du Petit Pont), 84, 85
GILLE, Bertrand, 11, 54, 193, 408
 GIRART, Guillaume (meunier), 309
 GIROULT, Jean (charpentier de moulins), 277
 GODEFROY, François (receveur de l'abbaye de Saint-Denis), 130
 GODEREAU, Martin (meunier), 395
 GOUDEQUIN, Jean (prieur de Saint-Lazare), 142, 331, 499
 GOUJON, Pierre (compagnon meunier), 401
 GOULARD, Jean (voyer de l'Évêque), 123
 GOURLAY, Laurent (taillandier), 596
 GOURNAY, Pierre de, 95
 GOUSSE, Pierre (compagnon meunier), 380
 GRANGIER, Denise (femme de Gilles MORIN), 355
 GREGY, Pierre de (marchand, bourgeois de Paris), 241, 245
 GRIGNY, Étienne de (meunier), 220
 GROSSIER, Nicolas (meunier), 526
 GUÉRON, Pierre (meunier), 401
 GUEROUST, Guillaume, 94
 GUEROUST, Pierre (meunier), 143
 GUEROUST, Richard (meunier), 382
 GUIGNARD, Antoine, 269, 275, 494
 GUIGNARD, Marin (meunier), 129
 Guillaume (meunier de Silly), 222, 382
 Guillaume (meunier du Petit Pont), 437
 Guillaume du Petit Pont (meunier), 169–171
 GUILLAUME, Pierre (charpentier), 537
 Guille (femme de Jaquet RICHARD), 383
 GUILLEMETEAU, Michaut (meunier), 164, 384, 385, 477, 511, 514
 GUILLEMIN, Étienne (meunier), 131

GUILLERME, André, 12, 147, 151, 153

GUITTONNEAU, Pierre-Henri, 17, 60

H

HANYA, Barthélémy (meunier), 599

HÉBERT, Vincent (meunier et charpentier), 615

HELIOT, Denis (meunier), 532

HEMON, Jean (charpentier), 529

HENRI I^{ER}, 81, 337

HENRI II, 301, 332, 337

HENRI IV, 18, 39, 176, 402

HENRY, Gillet (charpentier), 526

HERARD, Jacques (maréchal), 593

HERLEMENT, Jacques (marchand, bourgeois de Paris), 123, 234

HERNY, Jean (laboureur), 127, 175, 230, 233, 333, 334, 390, 499, 500

HOTMAN, Pierre, 100, 332

Hubert du Châtelet (clerc), 82

HUBERT, Jean, 101

HUCHER, Guillaume (boulangier), 335

J

JACOB, François (maître d'hôtel de Charles IX), 129, 335

JALOUX, Claude (meunier), 535, 536

JEAN II (roi de France), 345, 348

Jeanne (femme de Jean PETIT), 383

Jeanne (femme de Mathieu ROBINEAU), 388

Jeanne, (femme de Geoffroy COCATRIX), 95

JEZIERSKI, Joëlle, 283

JONES, David H., 195, 212, 243

JOSSELET, Remi (charpentier), 275

JOUVENEL, Jean (prévôt des marchands de Paris), 106, 163, 305, 307

JULLIER, Jaquet (meunier et charpentier), 385, 480, 514

JULLIER, Michaut (meunier et charpentier), 385, 529

K

Kallemaine (charpentier), 273, 274, 441

KAPLAN, Steven, 17, 39, 45, 48, 57, 62, 66, 253, 339, 399, 401, 409

L

LA BOUCHÈRE, Alix, 424

LA BROSSE, Jean de (forgeron), 526, 529, 532

LA CHARTRE, Guillaume, 425

LA COMPTE, Jacques de, 242

LA COURT, Jacques de (meunier), 131

LA FONTAINE, Jean de (écuyer), 98, 330

LA FOSSE, Nicolas de, 82, 367, 381, 382, 431, 432

LA HAYE, Jean de (charpentier), 277

LA ROCHE, Louis de, 124

LA TAILLEBOTIÈRE, Anseau de, 164

LAMBERT, Jean (maçon et faiseur de meules), 241, 277

L'ARCHÈRE, Odeline, 86

LATIENNE, Marguerite (fille de joie), 341

LAULNE, Huguet (meunier), 108

LAULNE, Jean (meunier), 397

LE BOUCHER, Jacques, 92, 422

LE BOUCHER, Nicolas, 81

LE BRETON, Jean (charpentier), 514

LE BRETON, Jean (meunier), 511

LE CHARPENTIER, Guérin (charpentier), 274

LE CHARPENTIER, Oudart, 92

LE CRAL, Colin (marchand drapier), 116, 155

LE CRAL, Jean (marchand drapier), 116, 155

LE FLAMENT, Jean (conseiller du roi), 461

LE FLAMENT, Nicolas, 424

LE GALLOIS, Nicolas (bourgeois de Paris), 82, 92

LE GALOIS, Jean (boulangier), 387

LE GOUX, Jean (charpentier), 289

- LE GOUX, Nicolas (charpentier), 288, 526
- LE GRAND, Jean (habitant de Saint-Marcel), 157
- LE GRAND, Perrin (meunier), 517
- LE GUÉRIN, Jean, 157
- LE JUSTICIER, Gérard, 326
- LE LIÈVRE, Jean (compagnon meunier), 380
- LE LIÈVRE, Martin (compagnon meunier), 380
- LE LOUP, Guillaume (meunier), 509
- LE LOUP, Perrin (meunier), 509
- LE MAIRE, Jean (meunier), 519
- LE MAIRE, Jean (sergent de la marchandise), 308
- LE MAÎTRE, Nicolas (meunier), 107
- LE MASSON, Louis (meunier), 125, 184, 537
- LE MÂTIN, Gauthier, 325
- LE MÂTIN, Gautier, 423, 425
- LE MERCIER, Jacques, 105
- LE MEUNIER, Noël, 425
- LE MEUNIER, Pierre (meunier), 367, 381, 431
- LE MIRE, Pierre (épiciier), 95
- LE PAULMIER, Yvan, 329
- LE PICARD, Germain, 124
- LE PICARD, Jean l'ainé (prêtre, notaire, secrétaire du roi), 104
- LE PICARD, Jean le jeune (bachelier en lois, écolier, étudiant à Orléans), 104
- LE QUEUX, Félix, 80, 197
- LE RICHE, Thibaud, 81
- LE ROUX, Catherine, 397, 398
- LE ROY, Aymery (cordonnier, bourgeois de Paris), 164, 384, 477
- LE SÉNÉCHAL, Jean, 113
- LE SUEUR, Denise, 394
- LE SUEUR, Hugues (meunier), 276, 395, 584, 587, 590
- LE SUEUR, Jacques (meunier), 576
- LE SUEUR, Jean (charpentier), 526, 529
- LE SUEUR, Jean (meunier), 282
- LE TEUTON, Thomas, 85
- LE TONNELIER, Nicaise (meunier et charpentier), 521
- LE TONNELIER, Nicolas (meunier et charpentier), 282
- LE VIEUX, Denis (meunier), 524
- LE VISTE, Jean (conseiller du roi), 98, 330
- LEBLANC, Pasquier (maréchal), 576
- LEBRUN, Jean (forgeron), 511, 514
- LECARON, Frédéric**, 311
- LECONTE, Jean (boulangier), 335
- LEFÈVRE, Abel (forgeron), 615
- LEFEVRE, Pierre (boulangier), 387
- LELIÈVRE, Alain (meunier), 123, 234
- LELIÈVRE, Pierre (charpentier), 511, 514
- LEMARIÉ, Pierre (meunier), 347, 354, 356–358, 380, 400, 496
- LEMERCIER, Jean (meunier), 599
- LESCUYER, Roland (maréchal), 290, 380, 497, 546, 549, 552, 570, 584, 587, 590
- LESOBRE, Antoine (brasseur), 275
- LESPIQUE, Gauthier, 82
- LETOURNEUX, Nicolas (charpentier), 535, 536
- L'ÉVÊQUE, Jean (forgeron), 509
- LHOMME, David, 98
- LIÉNARD, Richard (sergent à verge du Châtelet), 383
- LIÉNART, Richard (meunier), 511
- LIGIER, Adam, 432
- LIGIER, Jacques (seigneur de Clignancourt et Montmartre), 129
- LION, Hébert de, 87
- LIRÉ, Jean, 332
- LOHRMANN, Dietrich**, 10, 12, 141, 177
- LOMOY, Jean de (bourgeois de Paris), 102
- LONCLE, Jean (prévôt de Paris), 92
- LONGUEIL, Nicole de (maire et garde de la juridiction temporelle de l'abbaye de Sainte-Geneviève), 315

- LONGUET, Nicolas (boulangier), 336
 LORE, Jean (meunier), 517
 LORGE, Gautier, 424
 LORIER, Regnault (maçon), 277
 LOUIS IX, 381, 431
 LOUIS VI, 81, 87, 301, 360
 LOUIS VII, 81
 LOYSELEUR, Philippe (meunier), 230
 LUCAS, Jean (meunier), 521
 LYONS, Guillaume de, 459
- M**
- MACI, Étienne, 424, 425
MAKKAI, Lâzló, 11, 64, 248, 249, 252
MALANIMA, Paolo, 10, 45, 61, 237
 MALELOY, Michaut (meunier), 386, 526, 529
 MALET, Gilles (chevalier, maître d'hôtel de Charles VI), 137, 461
 MANS, Mathieu du, 438
 MANTES, Martin de, 328
 MANTES, Robert de, 422, 424, 425
 MARCELLE, Jacqueline de (bourgeoise de Paris), 95
 MARCHANT, Jacques (charpentier), 599
 MARCY, Pierre (marchand boulanger), 566
 Marguerite (femme de Nicolas LE GALLOIS), 92
 Marie (mère de Gérard LE JUSTICIER), 326
 MARLE, Germain de (prévôt des marchands), 92, 330
 MARTIN, Hugues, 370
MARTIN, Olivier, 361
 MARTINEL, Jean (meunier), 532
 MARYS, Jean (meunier), 129, 503
MASSARD-GUILBAUD, Geneviève, 7, 12
 MAUQUARRE, Robert, 425
 MÉNART, Hébert, 425
 MENESSION, Nicolas (meunier), 391, 392
 MENGON, Jacques (chanoine de l'abbaye de Sainte-Geneviève), 383
- MERCIER, Jean (meunier), 610
 MESNARD, Maurice (boulangier), 131
 MEULAN, Anceline de, 86
 MEULAN, famille de, 323
 MEULAN, Henriot de, 423
 MEULAN, Jacqueline de, 87
 MEULAN, Jean de, 87
 MEULAN, Maurice de, 422
 MIBRAY, Nivelon de, 82
 MICHEL, Denisot (sergent de la marchandise), 308
 Michelle (femme de Guillaume GÂTEAU), 113
 MIETTE, Nicolas, 94, 200
 MIETTE, Robert, 94
 MOBERT, Simon, 85
 MONNET, Jean (meunier), 382
 MONTFORT, Raoul de, 422
 MONTFORT, Simon de, 313, 315
 MONTMOR, Charles de (chevalier), 98, 177, 308, 463
 MONTMOR, Jacques de (chevalier), 95, 98, 177, 308, 463
 MONTMORENCY, Mathieu de, 313, 315
 MORET, Dreux de, 438
 MORIN, Gilles (meunier), 355, 388, 391–395, 400
 MORIN, Marguerite (fille de Gilles MORIN), 393
 MOROT, Jeanne, 398
 MORVILLIERS, Pierre de, 106, 108
 MOUCHART, Jean (boulangier), 204, 456
 MOYNEL, Pierre (charpentier), 370
- N**
- NANGIS, Guillaume de (chroniqueur), 167–169
 NANTERRE, Mathieu de (conseiller du roi), 98, 330, 352
 NEMOURS, Richard de, 327
 NEUVI, Guillaume de, 424
 NEVERS, Guillaume de (examineur au Châtelet), 315

Noël (meunier), 325

NOËL, Pierre (charpentier), 566

NOIR, Guillaume, 423

NOIZET, Hélène, 59, 60

O

OBICE, Étienne, 92, 93

Odeline (femme de Richard **PIED-ET-DEMI**), 353, 419

Odeline (femme de Robert **BOISSEAU**), 301

Odeline l'archère, 327

OMONT, Pierre (marchand, bourgeois de Rouen), 241

P

PACY, Nicolas de, 95

PACY, Raoul de, 81, 92, 323, 422

PAIN MOLET, Jean, 425

PARIS, Maci de (fournier), 432

PARISOT, Guillaume (meunier), 203, 385

PASQUIER, Vincent (charpentier), 509

PAYEN, Simon (clerc enquêteur), 431

PELLÉ, François (meunier), 403

PELLETIER, Richard (émouleur de taillants blancs),
111, 173

PERCEVAL, Jean (maître charpentier de moulins), 276

PETIT, Jaquet (tanneur), 158, 220

PETIT, Jean (meunier), 369, 383, 517

PHILIPPE II AUGUSTE, 34, 46, 83, 311

PHILIPPE III, 311

PHILIPPE IV LE BEL, 33, 46, 116, 167, 172, 181, 183,
325, 434

PHILIPPE VI DE VALOIS, 116, 181

PHILIPPE, Michel (laboureur), 361

PHILIPPE, Robert, 9, 11, 54, 64, 65, 172, 173, 260,
300, 327, 329

Philippote (femme de Jean **LE GUÉRIN**), 157

PIED-ET-DEMI, Richard, 325, 353, 381, 419, 425

PIGNÈRE, Jean (papetier, bourgeois de Paris), 155,
453

PINTOIN, Michel (religieux de Saint-Denis), 53, 115

PISDOË, Guillaume, 422

PIVERT, Jean (marchand, bourgeois de Paris), 101

POISSY, Louis de (chanoine de Noyon), 327, 328

PONCET, Pierre (maître des œuvres de maçonnerie de
la cathédrale Notre-Dame), 288

PONTOISE, Guiard de (armurier de Philippe le Bel),
116, 117, 172, 225, 317, 318, 325, 328, 434,
435, 443

POPIN, Barthélémy, 422

POPIN, Eudes, 323, 423, 425

POPIN, famille, 325

POPIN, Jean (prévôt des marchands), 198, 429

PORCHERON, André (bourgeois de Saint-Denis), 80,
197, 328, 423

PORCHERON, Bertaut (fils d'André **PORCHERON**), 426

PORCHERON, Colet (fils d'André **PORCHERON**), 426

POSE, Étienne (meunier), 370

POUBELLE, Jean (meunier), 93, 94, 473–476

POULAIN, Pierre (meunier), 131

Q

QUINEAU, Antoine (meunier), 355, 394, 546, 549

QUINEAU, Barbe (femme de Jean III **BAUDOUIN**), 399

QUINEAU, Étienne (meunier), 394, 576

QUINEAU, famille, 400

QUINEAU, Gilles (meunier), 103

QUINEAU, Jacques (meunier), 593

QUINEAU, Jean (fils d'Antoine **QUINEAU**), 394

QUINEAU, Jean (marchand), 394

QUINEAU, Laurent (fils d'Antoine **QUINEAU**), 394

QUINEAU, Mathurin (meunier), 402

QUINEAU, Nicolas (fils d'Antoine **QUINEAU**), 394

QUINEAU, Robert, 394

QUINEAU, Robin (fils d'Antoine **QUINEAU**), 394

R

RAMPAN, Bastien de (meunier), 93, 473
 Raouline (femme de Grégoire de SAINT-MICHEL), 369
 RAOULLAUT, Jean (charpentier), 275
 RASSINEAU, Pierre (meunier), 105
 RAYMONDE, Jeanne (femme de Jean de LA FONTAINE),
 98, 330
 REGNAULDOT, Jean (meunier), 131
 REGNAULT, Étienne (marchand, bourgeois de Paris),
 393
 REGNAULT, famille, 400
 REGNAULT, Henriette (femme d'Étienne QUINEAU),
 394, 576
 REGNAULT, Michel (avocat au Parlement), 393
 REGNAULT, Nicolas (meunier), 282, 283, 393, 552
 REGNAULT, Robert (marchand boulanger), 393
 REGNAULT, Robert (meunier), 593
 REGNIER, Guillaume (charpentier), 129
 RÉTHORÉ, Hugues (avocat), 92, 94, 153, 199, 323
REYNOLDS, Terry, 12, 194, 195
 RICHARD, Jaquet, 383
RIVALS, Claude, 181, 232, 317, 318
 ROBINEAU, Étienne (meunier), 332, 388, 389, 576
 ROBINEAU, famille, 389, 391
 ROBINEAU, Mathieu (meunier), 387, 388, 396
 ROBINEAU, Nicolas (meunier), 387, 388
 ROBINEAU, Philippot (meunier), 387
 RODIN, Pierre (maçon), 130, 277
 RONNIÈRES, Pierre de (prêtre), 432
 ROSSIGNOL, Aubin (meunier), 104
 ROUGEOREILLE, Pierre, 131, 319
ROUILLARD, Joséphine, 375
 ROUSSEAU, Alain (charpentier), 274
 ROUSSEAU, Paquette (femme de Jean II Baudouin),
 398
 ROVEL, Simon (clerc enquêteur), 431

RU, Nicolas du (huissier au Parlement), 102

RUEL, Martin (meunier), 124, 397

S

SAINT-MARTIN, Hébert de, 423
 SAINT-MICHEL, Grégoire de (boulangier), 369
 Sanceline (femme de Thomas LE TEUTON), 85
 SARRAZIN, Guillaume (charpentier), 289, 552, 593
 SARRAZIN, Jean (voyeur de Paris), 86
 SARRAZIN, Mathieu (meunier et charpentier), 615
SAUVAL, Henri, 392
 SAUVRAY, Guillaume (meunier), 126, 229
 SAVORÉ, Adam, 425
 SÉCHELLES, Mathieu de, 104, 157
 SEQUART, Jean (meunier), 281
SICARD, Germain, 182, 192, 327
 SILLY, Guillaume de, 352
 SORIGNY, Geoffroy, 95
 SOUCHAY, Guillaume de (bourgeois de Paris), 103
 SPIFAME, Marguerite (femme de Jacques LE MER-
 CIER), 105, 157
 SPIFAME, Marguerite (femme de Simon SPIFAME), 104,
 157
 SPIFAME, Simon, 104, 157
 STAINS, Robert de (écuyer), 360
 Suger (abbé de Saint-Denis), 114
 SURREAU, Laurent, 370

T

TANNERIE, Jean (meunier), 514
 TELLIER, Mathurin (meunier), 402
 TEXIER, Guillaume (meunier), 355, 356, 358, 380,
 394, 584, 587, 590
 THIBAUD, Jean (changeur), 95
 THIBAUT, Guillaume, 125
 THIBAUT, Guillaume (laboureur), 129
 THIFFAINE, Guillaume (meunier), 102, 280, 564

THIREUL, Catherine, 388
THOMAS, Jean (talemelier), 382
THOMAS, Michel (charpentier), 132, 175, 269, 275,
494
TILLY, Bernard (meunier), 332
Tiphaine (femme de Geoffroy SORIGNY), 95
TRESSAY, Vincent (boulangier), 402
TRINQUARDE, Thomasse (fille de joie), 341
TROYES, Jean de (charpentier), 566

V

VACHON, Jean (meunier), 242, 385, 521
VALIN, Laurent (charpentier), 289, 546, 549
VALOIS, Guillaume de, 95
VANVES, Eudes de, 113
VERNON, Raoul de, 424
VIEILLARD, Jean (laboureur), 383
VINET, Nicolas, 95
VIOLLET, Paul, 343
VIROLE, Jean (prêtre), 432
VIVIER, Lorin du (meunier), 281

Y

YMBERT, François (notaire), 335

Index des noms d'institutions

A

Abbaye de Longchamp, 100, 116, 118, 222, 223, 352, 506
Abbaye de Montmartre, 87, 102, 116, 119, 280, 360, 537, 564
Abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, 103, 118, 327, 358, 366
Abbaye de Saint-Denis, 87, 106, 114, 116, 117, 130, 142, 173, 221, 230, 287, 301, 313, 315, 317, 318, 326–328, 360, 361, 443, 461
Abbaye de Sainte-Geneviève, 48, 84, 110–113, 116, 157, 164, 194, 195, 197, 203, 207, 220, 314, 315, 318, 327, 352, 369, 383, 413, 444, 450
Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 84–86, 96, 98, 99, 101, 109, 129, 194, 195, 197, 203, 229, 288, 300, 302, 304, 313, 337, 341, 352, 361, 367, 392, 413, 422, 517, 519, 524
Abbaye de Saint-Magloire, 80–82, 84, 88, 90–92, 94–96, 102, 124, 144, 162, 163, 170, 184, 197, 199, 201, 202, 248, 272–274, 282, 289, 290, 301–303, 323, 324, 327–331, 336, 337, 353, 364, 377, 381, 421, 440
Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, 46, 107
Abbaye de Saint-Victor, 71, 81, 93, 111–113, 120, 206, 207, 314, 315, 339, 352, 355, 368, 374, 375, 444–446, 449
Abbaye d'Yerres, 425

B

Bureau de la ville de Paris, *voir* Prévôté des marchands de Paris

C

Chapitre de Notre-Dame, 76, 81, 83, 84, 92, 93, 110, 127, 128, 131, 144, 164, 165, 168, 169, 175, 197, 230, 233, 261, 274, 277, 282, 288, 302, 303, 313, 314, 328, 329, 332, 333, 343, 364, 368, 369, 387, 394, 398, 399, 437, 459, 469, 473, 599, 610
Chapitre de Sainte-Opportune, 367, 526
Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, 46, 93, 212, 249, 272, 274, 277, 278, 364, 367, 374, 376, 381, 386, 431, 473
Chapitre de Saint-Marcel, 46, 110, 112, 131, 228, 314, 444
Chapitre de Saint-Merry, 83, 93, 116, 364, 473
Chapitre de Saint-Paul à Saint-Denis, 164, 287, 327, 366, 369, 370, 384, 385, 477, 480, 491
Chartreux de Paris, 232, 331, 350, 355, 399
Collège de Champagne, *voir* Collège de Navarre
Collège de Lisieux, 355
Collège de Montaigu, 355
Collège de Navarre, 105, 157, 388, 392
Commanderie du Temple, 50, 80, 83, 86, 96, 198, 200, 203, 204, 326, 328, 332, 368, 397, 423, 426, 429, 514
Couvent des Cordelières, 184, 218, 219, 395
Couvent des Cordeliers, 355
Couvent des Filles-Dieu, 74, 125, 184

E

Eaux et forêts, 112, 301, 315, 449
Évêque de Paris, 46, 87, 94, 95, 100–103, 118, 122–

124, 137, 142, 154–156, 199, 201, 203, 250,
272, 274, 276, 277, 288, 302, 303, 389, 401,
453, 483, 488

F

Fabrique de Saint-Eustache, 98, 101, 330, 332

Fabrique de Saint-Gervais, 92, 175, 329, 330, 332

G

Garde de la prévôté de l'eau, 305

H

Hanse des marchands de Paris, 90, 304, 305, 311

Hôpital de la Trinité, 425

Hôpital de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, 174, 289, 339,
349, 466

Hôpital de Saint-Sépulcre, 174, 289, 339, 349, 466

Hôpital des Quinze-Vingts, 38, 49, 347, 353, 357

Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, *voir* Commanderie
du Temple

Hospice de la Trinité, 82

Hospice du Roule, 82, 249, 327, 417, 425

Hôtel-Dieu de Paris, 38, 86, 108, 120, 130, 229, 277,
302, 341, 353, 391–393, 425

L

Léproserie de Saint-Lazare, 83, 109, 117, 125–127,
142, 172, 225, 229, 233, 317, 331, 333, 335,
340, 353, 381, 389–391, 397, 398, 419, 434,
435, 485, 499

M

Monastère des Haudriettes, 355

P

Pape, 168, 303

Parlement de Paris, 86, 92, 93, 137, 184, 312, 337,
348, 473–475

Prévôt de la Courneuve, 131

Prévôt de Paris, 86, 92, 106, 112, 164, 199, 305, 306,
312, 315, 316, 342, 345, 347, 349, 372, 388,
459, 466

Prévôt des marchands de Paris, 129, 177, 198, 304,
305, 307, 309, 348, 429, 503

Prévôté de Paris, 100, 347, 365, 377

Prévôté de Saint-Denis, 365

Prévôté des marchands, 241, 242, 337, 392, 396

Prévôté des marchands de Paris, 100, 107, 141, 163,
304–312, 316, 332, 336, 423, 463, 469, 473

Prieuré de Notre-Dame-des-Champs, 113, 424

Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, 424

Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, 83, 104, 109,
110, 132, 199, 301, 314, 388, 396, 417, 424,
541, 543

Prieuré des Bonshommes de Vincennes, 81, 83, 103,
144, 326, 327, 358, 368, 392, 423

R

Roi de France, 16, 33, 86, 100, 109, 112, 117, 168, 288,
299, 300, 302, 303, 311, 318, 324, 326, 328,
337, 338, 344–347, 349, 350, 381, 411, 422,
431, 444, 452

Index des noms de lieux

- A** 517, 519, 524, 599, 610
- Andé Moulins de la, 109–113, 146, 206, 208, 218, 336, 383
- Moulin d'Andé, 243
- Antony, 70, 109, 162, 361
- Moulin d'Antony, 109, 206, 218, 243, 246, 247, 286, 287, 313, 361, 517, 519, 524
- Arcueil, 59, 109
- Moulin d'Arcueil, 109, 313
- Moulin de la Roche, 109, 313
- Argenteuil
- Moulin Bécherel, 461
- Attainville, 126
- Aube, rivière, 309
- Aubervilliers, 59, 126
- Auteuil, 59
- Auxerre, 309
- B**
- Bagneux, 59
- Moulin à vent de Bagneux, 131
- Bagnolet, 59, 132
- Moulin à vent de Bagnolet, 132
- Beauce, région, 75, 138, 139
- Beauvais, 153, 160
- Belleville, 135, 136
- Berny, 109
- Moulin de Berny, 109, 313
- Bièvre, rivière, 15, 68, 70, 71, 109–112, 114, 120, 134, 135, 145, 148, 162, 165, 174, 204, 206, 208, 217, 219–221, 252, 283, 289, 313–315, 329, 339, 352, 359, 369, 372, 382, 395, 444, 449,
- 517, 519, 524, 599, 610
- Moulins de la, 109–113, 146, 206, 208, 218, 336, 383
- Bourg-la-Reine, 59
- Brie, région, 75, 241
- Brie-Comte-Robert, 75
- Bruxelles, 53
- C**
- Cachan, 59, 109
- Moulin de Cachan, 109, 146, 313
- Caen, 151
- Carrières-sur-Seine, 59, 60
- Chaillot, 59, 101
- Moulin Perron, 99
- Châlons-en-Champagne, 309
- Chambry, 300
- Charenton, 59, 60, 69, 70, 102–104, 106–108, 147, 152, 157, 160, 161, 165, 240, 245, 253, 282, 309, 327, 355, 357, 358, 361, 387, 395, 396, 399, 557–559, 562, 577, 590, 593
- Moulin du pont 5, 535, 536
- Moulins de, 216, 394, 398, 546
- Petit moulin à tan, 388
- Pont de, 70, 99, 102, 104–106, 137, 139, 140, 146, 157, 303, 327, 353, 358, 392, 497
- Charentonneau, 107
- Moulin de Charentonneau, 107, 396
- Charonne, 59, 118
- Moulin de Charonne, 118, 121, 272
- Chauny, 309

Chézy-sur-Marne, 309

Clamart, 59

Clichy, 59, 87, 102, 152

Moulin de l'Écluse, 87, 102, 119, 280, 360, 564

Clignancourt, 129

Compiègne, 305

Conflans, 15, 59, 60, 69, 100, 104, 217, 301, 354

Grand moulin, 105, 392

Moulin de Quiquengrogne, 100, 145, 217, 301,
347, 354, 380, 396, 400, 496, 498

Moulin Martinet, 104

Petit moulin à tan, 104, 157, 392, 396

Corbeil, 48, 49, 58, 60, 75, 160, 163, 254, 337, 407,
409

Moulins de, 60, 325, 337, 381

Courcelles, 59

Coye-la-Forêt, 309

Croult, rivière, 71, 72, 114–116, 134, 135, 148, 162,
204, 207, 221, 312, 313, 336, 338, 369, 461

Moulins du, 114–116, 147, 155, 207, 220

Cure, rivière, 309

D

Dammartin, 75

Dijon, 322

Dugny, 71, 114

E

Écharcon, 309, 341

Écouen, 75

Épinay-sur-Seine

Moulin de la Briche, 115

Esbly, 309

Essonne, rivière, 58, 67, 309

Étampes, 60

Évreux, 160

G

Genève, 322

Gentilly, 59, 109, 110

Moulin de Gentilly, 109, 206, 272, 274, 313, 368

Moulin des Prés, 110, 313

Germigny, 309

Gonesse, 17, 48, 61, 71, 75, 77, 254, 338, 407, 409

Moulins de, 341

H

Hurepoix, région, 75

I

Igny

Moulins d', 341

Issy, 59, 88, 99, 113, 395

Moulin de Javelle, 88, 101, 102, 145

Ivry, 59, 138

J

Juine, rivière, 76

Moulins de la, 309

L

La Chapelle-Saint-Denis, 59

Moulin de la Tour de pierre, 116, 117, 121, 126,
172, 225, 227, 234, 235, 245, 252, 268–270,
280, 286, 318, 325, 389, 399, 605

La Courneuve, 131, 175

Moulin Fevon, 114, 155, 221, 262, 275, 276, 287,
288, 313, 366, 367, 370, 385, 480, 541

La Ferté-Allais, 341

La Ferté-sous-Jouarre, 241, 245

La Ville-l'Évêque, 59, 122, 142

Butte des moulins, 74, 122, 136, 142, 389

Moulins de la, 123, 389, 391

Butte Saint-Roch, *voir* Butte des moulins

Moulins de la, 123

- La Villette-Saint-Denis, 59
- La Villette-Saint-Ladre, 59, 127, 175
- Moulins de la Croix-Mouton, 127, 145, 175, 230,
 233, 240, 245, 252, 566
- Lagny, 60, 309
- Lardy, 341
- Le Blanc-Mesnil, 127
- Le Pré-Saint-Gervais, 59
- Le Thillay, 71
- Les Alluets-le-Roi, 170, 241, 441
- L'Haÿ, 109
- Moulin de l'Haÿ, 109, 313
- Longchamp
- Moulin de Longchamp, 116, 118, 119, 121, 146,
 222–224, 352, 382, 506
- Louvres, 75, 353
- Luzarches, 75
- Lyons, 178
- M**
- Maisons, 107, 253
- Moulin de Purgatoire, 107, 108, 240, 261, 394,
 552, 560, 561, 576, 579, 581
- Moulin d'Enfer, 107, 240, 245, 261, 308, 394, 396,
 552, 557, 561, 576
- Moulin Neuf, 107
- Mantes-la-Jolie, 60, 304
- Marne, rivière, 15, 60, 68–70, 76, 79, 100, 102–105,
 107, 108, 133–135, 143, 146, 147, 157, 162,
 163, 165, 204, 215–217, 241, 261, 264, 289,
 301, 304, 307–309, 311, 316, 356–358, 391,
 392, 396, 409, 535, 576, 593
- Moulins de la, 102–108, 145, 146, 204, 215, 253,
 255, 307, 409
- Maurecourt, 309
- Meaux, 58, 60
- Moulins de, 60, 102, 309
- Melun, 48, 60
- Ménilmontant, 135
- Meulan, 60
- Milly-sur-Thérain, 129
- Mons
- Moulin le Roi, 241, 242, 277
- Montereau, 306
- Montlhéry, 75
- Montmartre, 59, 73, 119, 126, 129, 135, 136
- Moulin du Palais, 128, 135
- Moulins de, 119, 128
- Montreuil, 59, 118, 132, 175, 275, 494
- Moulin de la ferme Saint-Antoine, 121, 136, 225,
 366, 367
- Montrouge, 59, 140
- Moulin de la Tombe-Issoire, 121, 139, 146, 225
- Montsouris, 140
- Moulineaux, 341
- N**
- Noisy-le-Grand
- Moulin de Noisy-le-Grand, 216
- Normandie, région, 9, 58, 75, 116, 241
- O**
- Oise, rivière, 305, 309
- Orléans, 104, 138, 151
- P**
- Pacy-sur-Eure, 341
- Pantin, 59
- Moulin de Pantin, 132, 145, 243, 245, 246, 264,
 265, 284, 541, 543
- Paris
- Boucherie et Écorcherie, 45
- Moulin de l'Écorcherie, 82, 95, 96, 99, 100, 144,
 215, 261, 325, 327, 385, 395, 532, 570
- Moulins de, 82, 94, 95, 301, 308, 424, 425

- Moulins du Gord l'Évêque, 94, 287, 424
- Moulins du Roule, 82, 327, 415, 417
- Boulevard Saint-Antoine
- Moulin de l'Ardoise, 129
- Moulin du boulevard Saint-Antoine, 129
- Moulins de Guillaume Regnier, 129
- Butte Bailli, 136
- Chambres Maître Hugues, 400
- Moulin de Jean des Champs et Gautier le Maître, 330, 395
- Moulin de Saint-Gervais, 175, 265, 268, 329, 332, 355, 357, 392–394, 552, 584, 587, 590, 593
- Moulin du Chapitre, 329, 332, 399
- Moulins aux Juifs, *voir* Moulins des
- Moulins des, 81, 100, 145, 216, 393–395, 423, 570
- Écorcherie, *voir* Boucherie et Écorcherie
- Faubourg du Roule, 123
- Moulins du, 123, 124, 143, 234, 264, 389, 488
- Faubourg Saint-Denis, 355
- Moulins du, 126, 127, 278, 282, 335
- Faubourg Saint-Germain, 355
- Faubourg Saint-Honoré, 355, 357, 496, 537, 539
- Moulin des Petits-Champs, 124, 397
- Faubourg Saint-Jacques, 356
- Moulin à vent de Sainte-Geneviève, 119–121
- Moulin Amour, 120
- Moulin des Gobelins, 130
- Faubourg Saint-Marcel, 58, 282, 315, 356, 393
- Grand moulin de Saint-Marcel, 71, 110, 157, 206, 218, 359, 395
- Moulin à vent du faubourg Saint-Marcel, 130
- Moulin de Beauregard, 131, 228, 359
- Moulin de Croulebarbe, 71, 110, 164, 184, 206, 218–220, 242, 243, 245–247, 252, 262, 268, 277, 314, 369, 383, 395, 459, 599, 610
- Moulin de Garnache, 131
- Moulin des Gérentins, 131
- Moulin du pont aux Tripes, 111, 174
- Petit moulin de Saint-Marcel, 110, 111, 157, 220, 289, 314, 315, 369
- Faubourg Saint-Michel
- Moulin de la ferme de l'Hôtel-Dieu, 120, 129, 229, 277
- Moulin de la porte Notre-Dame-des-Champs, 130, 228
- Faubourg Saint-Victor, 355, 356
- Butte Coupeau, 74, 120
- Moulin à vent Coupeau, 119, 136, 566
- Moulin Allais, 113
- Moulin Coupeau, 111, 130, 135, 145, 157, 164, 207, 220, 252, 262, 315, 369, 382, 383, 450
- Moulin de Gilles Fleureteau, 112, 315, 339, 444, 445, 449
- Moulin de Saint-Victor, 93, 111, 112, 120, 206, 207, 352
- Voierie des Coupeaux, 136
- Grand Pont, 69, 80–84, 89, 90, 101, 140, 147, 167–170, 172, 189, 190, 192, 193, 199, 200, 272, 301–303, 307, 343, 359, 381, 422
- Moulins du, 170, 172, 190–192, 303, 326, 342, 409, 422
- Île aux Meules, *voir* Île des Javeaux
- Île de la Cité, 68, 71, 85, 86, 96, 98, 101, 140, 197, 209, 210
- Île des Javeaux, 241, 242, 245
- Île Louviers, *voir* Île des Javeaux
- Îlot de Bussy, 392
- Marché de la Juiverie, 76, 140, 141, 347
- Marché de la place de Grève, 140, 141, 160, 347
- Marché de Martray, 347

- Marché des Halles, 45, 75, 140, 141, 172, 340, 347
 Moulin de la Gourdainne, 86, 87, 90, 98, 101, 197,
 200, 210, 216, 330, 332, 337, 352, 392, 395
 Pelleterie
 Moulin de l'Hôtel-Dieu, 353
 Moulin de Richard Pied-et-Demi, 381
 Moulins de la, 82, 96, 425
 Moulins de Noël le Meunier, 325, 381
 Petit Pont, 68, 84, 85, 168–170, 172, 192, 200,
 302, 437
 Moulin de Durand échançon, 85
 Moulin de Gilbert, 84
 Moulin de Sainte-Geneviève, 84, 194
 Moulin de Simon Mobert, 85
 Moulin de Thomas le Teuton, 85
 Moulin d'Odeline l'archère, 86
 Moulin du Chapitre, 84
 Moulins de Saint-Germain-des-Prés, 84, 194
 Moulins du, 84–86, 96, 170, 195, 197
 Place Maubert, 48, 356
 Marché de la, 76, 141
 Planches Mibray, 69, 81, 92, 93, 432
 Moulin de Raoul de Pacy et Nicolas le Boucher,
 81
 Moulin des Bonshommes, 81
 Moulin du Chapitre, 81
 Moulins des, 81, 86, 92, 202, 423
 Pont au Change, 50, 69, 83, 169, 212
 Pont aux Meuniers, 69, 83, 84, 90, 97, 98, 100,
 101, 140, 144, 145, 147, 165, 169, 175, 176,
 189, 193, 200, 210, 215, 216, 242, 331, 332,
 348, 377, 382–390, 392, 396, 398–400, 402,
 409, 410
 Grand moulin du Chapitre, 83, 144, 169
 Moulin de Chanteraine, 83, 96
 Moulin de l'Horloge, 83, 144, 309, 332, 355,
 382, 393, 394, 587, 596
 Moulin de Sainte-Opportune, 83, 144, 167, 168,
 240, 263, 303, 311, 332, 367, 386–389, 403,
 526
 Moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, 83, 173,
 203, 211–214, 243, 246, 249, 263, 272, 274,
 276, 277, 282, 284, 288, 290, 364, 367, 374,
 383, 386, 391, 392, 431, 456, 529
 Moulin de Saint-Lazare, 83, 175, 325, 331, 353,
 396, 398, 399, 403, 419, 485, 486, 615
 Moulin de Saint-Magloire, 83, 170, 171, 175,
 199, 201, 212, 241, 246, 248, 252, 257, 258,
 267, 272, 355, 377, 379, 394, 398, 546, 549,
 615
 Moulin de Saint-Martin-des-Champs, 83, 144,
 199, 388, 396
 Moulin de Saint-Merry, 83, 144, 167, 168, 258,
 268, 303, 311, 394, 402, 473, 576
 Moulin de Saint-Nicolas, 83, 276, 402
 Moulin des Bonshommes, 83, 144, 394
 Moulins de Saint-Nicolas, 397
 Moulins du, 89, 93, 94, 96, 143, 145–147, 165,
 175, 189, 201, 208, 210–212, 215, 216, 239,
 257, 287, 303, 332, 337, 348, 349, 359, 369,
 371, 377, 385–387, 410
 Moulins du Chapitre, 83, 165
 Moyen moulin du Chapitre, 83, 144, 395
 Petit moulin du Chapitre, 83, 144, 328, 387,
 394, 396, 398
 Pont Neuf, 69, 86, 101
 Pont Notre-Dame, 69, 93, 280, 288
 Moulins du, 93, 94, 336, 337, 348, 409, 469
 Pont Saint-Michel, 69, 89, 96–98, 210
 Porcherons
 Moulin aux Dames, 119, 121, 146, 226, 227,
 244, 245, 252, 264, 280, 390, 537, 564

- Port de Grève, 76
 Moulins des Barres, 91, 100, 140, 177, 197, 198,
 200, 203, 204, 308, 328, 332, 347, 354, 357,
 379, 393, 423, 426
 Port de l'école Saint-Germain
 Moulins de l'école Saint-Germain, 98, 177, 463
 Villeneuve-sur-Gravois, 74, 124, 136, 229
 Moulins de, 124, 125, 184, 227
 Picardie, région, 75
 Plaine de France, 333
 Poissy, 60
 Pont aux Meuniers
 Moulin des Bonshommes, 326
 Pont de l'Arche, 305
 Pontoise, 60
 Provins, 62, 151–153
- R**
- Reims, 151
 Reuilly, 118
 Roissy, 75
 Rome, 322
 Rosne, rivière, 71
 Rouen, 151, 152, 210, 241
 Rouillon, rivière, 71, 72, 114, 115, 134, 135, 148, 155,
 162, 204, 205, 207, 312, 313, 336, 461
 Moulins du, 147, 207, 220
 Rozay-en-Brie
 Moulin de Rozay-en-Brie, 261
 Ru de Sèvres, ruisseau, 87, 300, 361, 453
 Ru de Vanves, ruisseau, 113, 134, 162, 207, 208
 Ru d'Enghien, ruisseau, 115, 204, 207, 313
 Rungis, 341
- S**
- Saint-Cloud, 152, 155, 160, 360, 402
 Grand moulin, 87, 99, 155, 157, 158, 250, 361,
 383, 453, 483
 Moulins de, 137, 216
 Pont de Saint-Cloud, 99, 300, 303
 Moulin à huile, 101
 Moulins du, 87, 99, 100, 142, 145, 156, 250,
 272, 274, 303, 360, 361, 483
 Saint-Denis, 17, 59, 71, 75, 114, 116, 131, 152–155,
 158, 160, 164, 204, 207, 208, 220, 313, 315,
 318, 326, 329, 358, 360, 370, 385, 408, 461
 Moulin à foulon, 116, 155
 Moulin à vent de Saint-Denis, 131
 Moulin Basset, 114, 221, 281, 360, 370, 480
 Moulin de Brise-Échalas, 115, 164, 204, 242, 327,
 384, 386, 477
 Moulin de la Boucherie, 115, 154, 313, 326, 370
 Moulin de la Courtille, 114, 154
 Moulin de la Manufacture, 115, 155
 Moulin de l'Hôtel-Dieu, 114
 Moulin de Saint-Paul, 115, 154, 164, 491
 Moulin Ranson, 115
 Moulins de, 146, 147, 153, 158, 164, 365, 383
 Moulins de Choisel, 114, 115, 207, 282
 Moulins de la Porte Basoin, 114, 154
 Moulins des Porcherons, *voir* Moulins Jumeaux
 Moulins Gêmeaux, *voir* Moulins Jumeaux
 Moulins Jumeaux, 115, 131, 137, 360, 461
 Saint-Germain-des-Prés
 Moulin Saint-Père, 129, 136, 229
 Saint-Maur-des-Fossés, 102, 108, 140, 289, 301
 Saint-Maurice, 106, 108, 146, 387, 388
 Moulin de Gravelle, 108, 246, 289, 355, 392, 393,
 552, 584, 587, 590, 593
 Moulin de la Chaussée, 106
 Moulin des Corbeaux, 108
 Moulin des Prés, 108, 145, 245, 391–393, 593

Moulin Rouge, 106, 361, 388, 396

Saint-Ouen, 87, 88, 152, 160

Moulin des Cages, 102, 145

Sarcelles, 75

Seine, fleuve, 15, 50, 53, 59, 60, 67, 69, 70, 76, 79–82,
84, 85, 87–90, 92, 96, 98, 100–102, 113, 133,
134, 140, 141, 143, 144, 147, 162, 163, 165,
168, 169, 177, 178, 186, 187, 189, 193, 199,
202, 204, 209, 212, 214, 216, 217, 241, 242,
253, 265, 283, 300, 301, 303–307, 309, 311,
316, 326, 332, 336, 353, 356–358, 377, 392,
396, 407, 411, 426, 453, 486, 489, 509, 511,
514, 521, 526, 570, 576, 593, 596

Moulins de la, 80–102, 143–145, 147, 163, 168,
171, 172, 183, 201, 204, 205, 208, 210, 211,
216, 217, 255, 264, 282, 289, 307, 308, 329,
332, 379

Stains

Moulin de Romaincourt, 115, 154

T

Thève, rivière, 309

Torcy, 309

Toulouse, 182, 192, 194, 359

Tremblay, 230

V

Vanves, 59, 113

Moulin Bécherel, 113, 162

Vaugirard, 99

Moulin à vent de Vaugirard, 121, 225, 352

Moulin de Vaugirard, 99

Vieille Mer, rivière, 71

Villeneuve-le-Roy (auj. Villeneuve-sur-Yonne), 306

Villepinte, 230

Villiers-la-Garenne, 59

Vinantes, 353

Vincelles, 309

Vitry-sur-Seine

Moulin de Chanteraine, 392

Y

Yonne, rivière, 53, 59, 67, 178, 306, 309

Yvette, rivière, 68

Index des matières

A

Acensement, 117, 126, 127, 129, 142, 154, 229, 303,
314, 318, 435, 437, 444–446, 485, 488

Aménagements énergétiques, 67, 71, 110–112, 161, 196,
198, 206, 210, 215, 216, 219–221, 232, 233,
276, 277, 290, 308, 309, 319, 339

Approvisionnement, 16, 35, 45, 48, 49, 54, 55, 58–61,
75, 77, 79, 115, 142, 145, 160, 168, 169, 254,
310, 333, 337, 339, 341, 349, 350, 352, 353,
399, 407, 409

Avaleurs de nef, 305

B

Banalité, 11, 120, 131, 228, 318, 358–361

Banlieue, 17, 59–61, 132, 145, 146, 152, 307, 409

Bien public ou commun (intérêt public), 321, 338–340,
349, 350, 445

Boulangier, 41, 43, 44, 46–50, 63, 75, 77, 91, 107, 124,
127, 131, 138, 144, 154, 157, 164, 169, 200,
204, 249, 257, 322, 326, 335, 343–347, 351,
354–358, 360, 362, 369, 370, 372, 382, 383,
387, 393, 402, 456, 537, 566

C

Cartulaire, 80, 85, 181, 304

Censier, 48, 80–82, 91, 92, 94, 103, 116, 119, 122–124,
128, 142, 162, 163, 197, 201, 202, 225, 248,
301, 323, 330, 335, 353, 363, 381, 421

Chableur, 306, 309, 311

Charpentier, 84, 129, 132, 155, 175, 206, 229, 273–
277, 279, 282, 286–289, 291, 317, 370, 377,

383, 385, 390, 429, 494, 498, 507, 509, 511,
514, 517, 519, 521, 524, 526, 529, 531, 532,
535–538, 541, 546, 549, 552, 556, 560, 562,
566, 570, 574, 576, 577, 581, 583, 584, 587,
590, 591, 593, 599, 605, 610, 615

Commis au désencombrement, 308, 311

Crise, 35, 49, 56, 75, 77, 100, 156, 166, 167, 174, 297,
349, 350, 362, 410

D

Drap, draperie, 10, 54, 60, 116, 153, 155, 158, 279,
324, 408, 491

E

Eau, seigneurie sur l', 112, 299–304, 310–314, 316, 336

Essai de pain, 41, 49, 108, 144, 160, 238, 252, 258,
338, 348

F

Forgeron, 50, 287, 289, 291, 383, 509, 511, 526, 529,
532, 535, 536, 546, 549, 615

Four, 45–49, 361, 603

G

Gord, *voir* Pêcherie

M

Maçon, 52, 130, 206, 229, 241, 277–279, 287, 288, 290,
291, 377, 429, 521, 531

Maître du pont, 305, 309, 311

Moulins à chevaux, 289, 349, 350

Moulins à nef, 192–194, 198, 200–203

Moulins pendus, 190, 191, 194, 195, 199, 201, 202, 208, 210–212, 214–217, 245, 247, 252, 256, 257, 262, 265, 269, 270, 280, 283, 374, 377–379, 408

Moulins sur pilotis, 194, 197, 200–202

Moulins sur pivot, 118, 126, 130, 222, 223, 225, 227–230, 232, 233, 277

Moulins terriers, 182, 201, 204, 205, 214, 215, 218, 245, 247, 252, 256, 262, 265, 280, 283, 379

Moulins turquois, 105, 227

Moulins-tour, 126

Moulins-tours, 225, 226, 228

N

Navigation, 33, 56, 75, 76, 82, 90, 92, 100, 108, 135, 138, 140, 144, 169, 177, 178, 186, 198, 304, 306, 308–311, 379, 393, 429

P

Papier, papeterie, 10, 16, 54, 58, 60, 155, 156, 158, 237, 361, 453, 483

Pêcherie, 93, 101, 105, 108, 197, 199, 203, 290, 301, 367, 456, 469

Prisée, 100, 173, 189–191, 199, 201, 204, 208, 212–218, 222–227, 230, 235, 238, 240, 242–246, 256, 262, 264–266, 268, 269, 273, 283–290, 379, 385, 386, 390, 505–621

R

Rente, 48, 81, 82, 85, 92–95, 98, 101, 103, 109, 113, 116, 119, 126, 127, 131, 143, 154, 155, 157, 164, 315, 323, 326, 327, 330, 332, 333, 337, 366, 369, 370, 375, 376, 382, 384, 385, 389, 392, 395, 398, 417, 427, 449, 453, 459, 461, 469–471, 473–475, 477, 478, 480, 485, 486, 488, 489, 491, 492, 499–501, 503

S

Sergents de la marchandise, 307, 311

Sergents du parloir au bourgeois, 306

T

Tan, tannerie, 104, 105, 115, 154, 155, 157, 158, 160, 164, 237, 309, 388

Tanneur, 105, 154, 157, 158, 370, 383, 491

Table des figures

1	Diagramme entité-relation de la base de données construite	27
2	Estimation de la population de Paris (1200-1600)	36
3	Le moulin : un convertisseur énergétique	63
4	La Seine et l'île de la Cité au XV ^e s. sur les enluminures du maître de Dunois et de Jean Fouquet	91
5	Des moulins sur le petit bras de la Seine au XV ^e siècle?	97
6	Le moulin à tan et le moulin Martinet sur le terrier de la seigneurie de la Grange aux Merciers, Bercy et Charenton	106
7	Le moulin Neuf et le moulin de Charentonneau en 1711	107
8	Les moulins du terroir de Saint-Lazare au cours de la bataille de Saint-Denis	128
9	Les moulins du sud-est parisien sur le plan de Truschet et Hoyau	132
10	Équipement en moulins et population parisienne (XIII ^e -XVI ^e siècle)	150
11	Quantité de moulins à eau et de moulins à vent en activité (1500-1597) . . .	166
12	Vues de la Seine dans la <i>Vie de saint Denis</i>	187
13	Évocation des moulins sur la Seine exécutée à l'encre d'après le ms fr. 2092 .	188
14	Un moulin accroché à un pont dans Vittorio ZONCA, <i>Novo teatro di machine</i> , Padoue, 1607, p. 14	196
15	Résurrection par saint Louis d'une jeune fille noyée dans le Rouillon	205
16	Les moulins pendants représentés par le Maître de Dunois	209
17	Représentations de moulins pendus dans le <i>Roman d'Alexandre</i> et le <i>Livre de messire Lancelot</i>	211

18	Principe du moulin pendant, d'après David H. JONES	213
19	Les moulins pendants du XVI ^e siècle	217
20	Vues de moulins terriers (XV ^e -XVI ^e s.)	218
21	Vue du moulin de Croulebarbe sur le plan des Cordelières Saint-Marcel (feuille 2).	219
22	Vue du moulin de Croulebarbe sur le plan des Cordelières Saint-Marcel (feuille 3).	220
23	Représentations de moulins à vent dans des enluminures parisiennes	226
24	Le moulin aux Dames dans les années 1530 et 1550	228
25	Les moulins de la Villeneuve-sur-Gravois dans les années 1530 et dans les années 1560	230
26	Un moulin sur pivot dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.	231
27	Un moulin fortifié et un moulin en flammes sur le plan de la bataille de Saint- Denis (1568)	234
28	Diamètre des meules courantes parisiennes (1434-1586)	246
29	Poids des meules courantes parisiennes (1434-1586)	247
30	Quantité de blé moulue par heure dans les moulins parisiens d'après les for- mules de Fabre (1434-1586)	251
31	Quantité de blé moulue dans les moulins parisiens et besoins en blé selon Nicolas Delamare et Steven Kaplan (1300-1588)	255
32	Quantité de blé moulue par an et par habitant par les moulins parisiens (1300- 1588)	256
33	Estimation des quantités de blés moulues par les moulins parisiens (1300-1588)	257
34	Taux d'extraction des moulins parisiens d'après les essais de pain (1419-1572)	258
35	Diamètre des roues de moulin (1408-1586)	262
36	Principe du harnois à double tournure (Rollet 1846)	270
37	Les professionnels intervenant au moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois (1486- 1520)	278
38	Prisée du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois, 15 mai 1408.	285

39	Prisée du moulin du Temple dit de l'Horloge contenue dans l'inventaire après décès de Guillaume Texier (12 mai 1558).	286
40	Les professionnels contribuant aux expertises (1408-1586)	287
41	Professionnels et experts des moulins	291
42	Professionnels intervenant au cours de la vie du moulin et fréquence des opérations	292
43	Les seigneurs de l'eau sur la Seine et la Marne	302
44	Les maîtres des ponts et chableurs nommés par le prévôt de marchands de Paris d'après l'ordonnance de 1415	306
45	Situation géographique et importance de la clientèle de Pierre Lemarié et de Guillaume Texier (1552-1558)	357
46	Baux de moulin (XIII ^e et XV ^e s.).	366

Liste des tableaux

1	Informations attributaires de la couche « MOULINS »	22
2	Paramètres de la table « MAE »	23
3	Paramètres de la table « MAV »	23
4	Paramètres de la table « EXPLOITANTS »	24
5	Paramètres de la table « EXPLOITATION »	24
6	Paramètres de la table « PROPRIETAIRES »	25
7	Paramètres de la table « PROPRIETE »	25
8	Paramètres de la table « EXISTENCE »	26
9	Masse volumique du meilleur blé de l'année d'après les essais de pain (1419-1477)	39
10	Besoins en mouture des Parisiens en muids selon Steven Kaplan et Nicolas Delamare	40
11	Proportion des différentes variétés de pain produites à Paris selon les essais de pain (1419-1573)	43
12	Dépenses et recettes (en d. p.) réalisées lors des essais de pain (1419-1573) .	47
13	Répartition de la fréquence des vents en fonction de leur vitesse (données : Météo France)	73
14	Provenance des blés d'après les essais de pain	76
15	Équipement en chevaux et en mules des meuniers parisiens d'après leurs inventaires après décès	138
16	Bateaux possédés par les meuniers parisiens d'après leurs inventaires après décès	139
17	Nombre et proportion de moulins situés à moins d'un kilomètre d'un marché	141

18	Nombre d'habitants par moulin à Paris et dans sa banlieue (XIV ^e -XVI ^e siècle)	152
19	Créations ou reconversions de moulins en moulins industriels (XIV ^e -XVI ^e siècle)	159
20	Périodes d'occupation maximale de chaque cours d'eau. - Le tableau est obtenu à partir d'un tableau plus grand obtenu à partir de la base de données, présentant pour chaque année et pour chaque rivière le nombre de moulins en activité.	161
21	Dépenses faites par l'abbaye de Saint-Magloire pour la réfection de son moulin du Grand Pont en 1299	171
22	Types de moulins documentés par les prisées	239
23	Dimensions et poids des meules courantes des moulins parisiens (1434-1586)	244
24	Rendement en farine des moulins parisiens d'après les formules de Fabre (1434-1586)	250
25	Estimation des capacités en mouture des moulins à farine parisiens entre 1300 et 1588	254
26	Caractéristiques des roues de moulins d'après les prisées (1408-1586)	263
27	Parts relatives de la charpenterie, de la ferrure et des meules de moulins d'après les prisées	267
28	Les propriétaires des moulins du censier de Saint-Magloire, vers 1274	324
29	Profession et origine géographique des bénéficiaires d'autorisations de construire des moulins à vent au XVI ^e siècle	334
30	Les propriétaires des moulins à vent de la censive de Saint-Lazare en 1585 (Source : Arch. nat., S 6591)	335
31	La clientèle endettée envers Pierre Lemarié en décembre 1552	354
32	Répartition des baux retrouvés par type et par année	364
33	Répartition des baux religieux retrouvés par producteur	365
34	Loyers moyens des moulins parisiens (1400-1600)	374
35	Coûts et revenus du moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois (1486-1520)	376
36	Revenus annuels bruts générés par les moulins selon leur type (1400-1600)	378
37	Effectifs des différentes professions mentionnées dans les baux (1250-1600)	384

38	Localisation des prisées dans l'inventaire	552
39	Localisation des prisées dans l'inventaire	576

Table des matières

Remerciements	1
Introduction	5
I Une métropole en demande d'énergie	29
1 Besoins et ressources d'une grande métropole	33
1.1 Un « monstre démographique » ¹ à nourrir	34
1.2 Les besoins alimentaires : la place des céréales et du pain	36
1.2.1 Les céréales : fondement des systèmes énergétiques	36
1.2.2 Du blé au pain	38
1.3 Les autres besoins énergétiques	44
1.3.1 La mouture, un besoin prédominant	44
1.3.2 La cuisson et le chauffage	45
1.3.2.1 La cuisson des aliments	45
1.3.2.2 Les utilisations industrielles du bois	50
1.3.3 Les autres activités industrielles	54
1.4 Les cadres pour penser les besoins énergétiques	55
1.4.1 Demande énergétique et variations démographiques	55
1.4.2 Besoins exportables et non-exportables	56
1.4.3 Quantité et qualité d'énergie nécessaire	61

1. Bronislaw GEREMEK, « Paris, la plus grande ville de l'Occident médiéval ? », *Acta Poloniae Historica*, n°18, 1968, p. 37.

1.5	Les ressources énergétiques et leur géographie	67
1.5.1	L'eau	67
1.5.2	Le vent	72
1.5.3	Le blé	74
2	Les sites meuniers	79
2.1	La Seine	80
2.1.1	Les moulins de la Seine à la fin du XIII ^e siècle	80
2.1.1.1	Les moulins de la censive de Saint-Magloire	80
2.1.1.2	Les moulins du Grand Pont	82
2.1.1.3	Les moulins de la censive de Saint-Germain-des-Prés	84
2.1.1.4	Les moulins de la censive de Saint-Denis	87
2.1.2	Le flou des XIV ^e -XV ^e s.	88
2.1.3	Les moulins de la Seine au XVI ^e siècle	100
2.2	La Marne	102
2.3	La Bièvre	109
2.3.1	La Bièvre entre Antony et Gentilly	109
2.3.2	La Bièvre parisienne	110
2.4	Le ru de Vanves	113
2.5	Le Croult et le Rouillon	114
2.6	Les sites de moulins à vent	116
2.6.1	Les premiers moulins à vent parisiens (XIII ^e -XIV ^e s.)	116
2.6.2	Et Paris se couvrit d'ailes	121
2.6.2.1	Les moulins de la Ville-l'Évêque et du faubourg du Roule	122
2.6.2.2	Les moulins à vent du terroir de Saint-Lazare	125
2.6.2.3	Les autres moulins	128
2.7	Facteurs et dynamiques d'implantation des moulins	133
2.7.1	Les critères d'implantation	133
2.7.1.1	À la recherche d'énergie	133

2.7.1.2	La proximité des voies de transport et des lieux de commercialisation	136
2.7.1.3	Les facteurs institutionnels	141
2.7.2	La hiérarchie des installations	143
2.7.3	La longévité des installations	147
3	Une transition énergétique médiévale	149
3.1	Les constats	149
3.1.1	Une relation étroite entre nombre de moulins à blé et population . . .	151
3.1.1.1	L'équipement d'une métropole à maturité	151
3.1.1.2	Diminution de la demande énergétique et nouveaux usages .	154
3.1.1.3	Croissance démographique et croissance du nombre de moulins	159
3.1.2	Une diversification du mix énergétique	160
3.2	Pourquoi faire une transition énergétique?	166
3.2.1	Prévenir les crises	166
3.2.2	Partager la ressource	176
II	Des techniques meunières en évolution	179
4	Des édifices multiformes	185
4.1	Les moulins hydrauliques	185
4.1.1	La question de la physionomie des premiers moulins à eau (XIII ^e -XIV ^e s.)	185
4.1.1.1	Les moulins de la vie de saint Denis	185
4.1.1.2	Les autres moulins	204
4.1.2	Les moulins à eau des XV ^e -XVI ^e siècles	208
4.1.2.1	Les moulins de la Seine et de la Marne	208
4.1.2.2	Les moulins des petits cours d'eau	217
4.2	Les moulins à vent	222
4.2.1	Les moulins en pierre : moulins-tours et moulins turquois	222
4.2.2	Les moulins en bois : moulins-cabines	228
4.2.3	Les abords des moulins à vent	232

5	Vers une plus grande productivité	237
5.1	L'augmentation de la taille des meules	239
5.1.1	Les meules de moulins	239
5.1.2	Une augmentation du diamètre des meules	243
5.1.3	Des meules plus grandes pour une meilleure mouture?	247
5.1.3.1	L'évolution de la productivité des moulins	248
5.1.3.2	La question de la qualité des moutures	256
5.2	Les innovations techniques	259
5.2.1	Les seuils techniques	259
5.2.1.1	La solidité	259
5.2.1.2	La vitesse	260
5.2.2	Les capteurs énergétiques	261
5.2.2.1	Les roues	261
5.2.2.2	Les ailes	264
5.2.3	La transmission de l'énergie	265
6	Les techniciens	271
6.1	Les constructeurs et réparateurs de moulins	272
6.1.1	Les charpentiers	273
6.1.2	Les autres professionnels	277
6.2	Les meuniers	279
6.2.1	Opérateurs ou techniciens spécialisés?	279
6.2.2	La formation des meuniers	282
6.3	Les experts	283
6.3.1	Experts et expertises	283
6.3.2	Le monde des experts	286
III	Des institutions et des moulins	295
7	La gestion des ressources énergétiques	299
7.1	Le cours des eaux et les ponts : des autorités entremêlées	300

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	771
7.1.1 La Seine et la Marne	300
7.1.1.1 Les seigneurs de l'eau	300
7.1.1.2 L'affirmation de la prévôté des marchands de la ville de Paris dans la gestion des usages des voies navigables	304
7.1.1.3 Le roi et les rivières navigables	311
7.1.2 Les rivières non-navigables	312
7.2 Le vent n'appartient à personne ?	316
8 Les moulins et le « bien public »	321
8.1 Qui possède les moulins ?	322
8.1.1 Des moulins de particuliers aux moulins ecclésiastiques	323
8.1.1.1 Jusqu'à la fin du XIII ^e siècle : un grand nombre de moulins entre les mains de particuliers	323
8.1.1.2 Vers un renforcement de la propriété ecclésiastique	326
8.1.2 L'abandon du capital énergétique de l'église et les nouveaux propriétaires	331
8.1.3 L'échec des installations « publiques » : le cas des moulins du pont Notre-Dame	336
8.2 Une entreprise individuelle très réglementée	338
8.2.1 Le <i>Livre des métiers</i> de l'Étienne Boileau	342
8.2.2 Les dispositions ultérieures	344
8.2.3 Les solutions en temps de crise	349
8.3 Les rapports avec les moulants	351
8.3.1 Usagers et clients	351
8.3.2 Les aires de chalandise	356
8.3.3 La question de la banalité des moulins	358
9 Exploiter les moulins	363
9.1 Les baux de moulins	363
9.1.1 Quantité	363
9.1.2 Caractères externes	365
9.1.3 Typologie	366

9.1.3.1	Les baux à ferme	366
9.1.3.2	Les baux à rente	369
9.1.4	Diplomatique du bail	371
9.2	La rentabilité de l'installation	373
9.2.1	Pour le propriétaire	373
9.2.2	Pour le meunier	377
9.3	L'évolution économique et sociale des meuniers	381
9.3.1	Les meuniers du XIII ^e au XV ^e siècle	381
9.3.2	La réussite économique et sociale des meuniers du XVI ^e siècle	387
9.3.2.1	L'accession des locataires à la propriété : l'exemple des Robineau	387
9.3.2.2	La concentration des moulins à vent : l'exemple des Boulanger père et fils	389
9.3.2.3	La constitution de « <i>trusts</i> » : l'exemple des Morin, Regnault, Quineau, Baudouin et Bahuet	391
9.3.2.4	Les hiérarchies meunières au XVI ^e siècle	399
	Conclusion	405
	A Pièces justificatives	413
	B Prisées de moulins	505
	C Glossaire	623
	D Cartes	633
	E Inventaire des moulins	643
	F Baux de moulins	665
	G État des sources	685
	Bibliographie	711

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	773
Index des noms de personnes	736
Index des noms d'institutions	747
Index des noms de lieux	749
Index des matières	756
Liste des figures	758
Liste des tableaux	761
Table des matières	765

RÉSUMÉ

L'étude de la place des dispositifs de production d'énergie renouvelable dans la satisfaction des besoins des sociétés préindustrielles a beaucoup à apporter à la compréhension des enjeux du débat autour de la transition énergétique. Afin d'envisager de manière nouvelle cette question, à laquelle de nombreuses réponses se trouvent à l'échelle des grandes villes, le présent travail se propose d'examiner la manière dont ces dispositifs, et en particulier les moulins à eau et à vent, contribuèrent à satisfaire la demande énergétique de la région métropolitaine du Paris médiéval, comptant, à l'aube du XIV^e siècle, environ 250 000 habitants. Grâce à un corpus de documents et d'images en grande partie inédit, il dresse un tableau qualitatif, quantitatif et relationnel de l'équipement énergétique de la capitale, et met au jour les évolutions qu'il connut entre le XIII^e et le XVI^e siècles, démentant l'idée d'un système énergétique préindustriel figé. Il s'intéresse également à la façon dont l'approvisionnement en énergie et l'installation des infrastructures énergétiques ont constitué un enjeu politique et institutionnel mobilisant de nombreux acteurs.

MOTS CLÉS

Moulins ; moulins à eau ; moulins à vent ; systèmes énergétiques ; énergie ; Paris ; Saint-Denis ; Charenton ; Moyen Âge.

ABSTRACT

The study of the place of renewable energy providing devices took in the satisfaction of preindustrial societies' needs is very useful to understand what is at stake in the energetic transition debate. In order to address this question from a new perspective, and given that quite a few answers can be found on the scale of large cities, the present work aims at examining how those installations, and especially watermills and windmills contributed to satisfying the energetic demands of the metropolitan region of medieval Paris, which counted about 250,000 inhabitants in the early 14th century. Through a corpus of documents and images – most of which have never been previously published – it paints a qualitative, quantitative and relational picture of the Parisian energetic equipment and highlights its evolutions between the 13th and the 16th centuries, thus contradicting the idea of a fixed preindustrial energetic system. This work also studies the way energy providing represented a political and institutional issue, mobilizing numerous stakeholders.

KEYWORDS

Mills ; watermills ; windmills ; energetic systems ; Paris ; Saint-Denis ; Charenton ; Middle Ages.